



Humanités Nouvelles – Fernand Braudel
Centre de Recherche Universitaire
Lorrain d'Histoire



Histoire, Art et Archéologie
Institut de recherche Religions,
Spiritualités, Cultures, Sociétés

Thèse

Présentée et soutenue publiquement pour l'obtention du titre de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

et de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Mention : Histoire moderne

par Théo BURNEL

Sous la direction de Madame Isabelle BRIAN et de Monsieur Jean-Pascal GAY

Le Journal ecclésiastique de Joseph Dinouart (1760-1786).

**Une étude des pratiques et des expressions de la culture
confessionnelle catholique en France à la fin du XVIIIe siècle.**

À Nancy, le 9 décembre 2023

Membre du Jury :

Directeurs de thèse :	Madame Isabelle Brian,	Professeure, Université de Lorraine
	Monsieur Jean-Pascal Gay,	Professeur, Université catholique de Louvain
Président du jury :	Monsieur Stefano Simiz,	Professeur, Université de Lorraine
Rapporteurs :	Madame Emmanuelle Chapron,	Professeure, Aix-Marseille université
	Madame Fabienne Henryot,	Maîtresse de conférence HDR, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
Examineur :	Madame Silvia Mostaccio,	Professeure, Université catholique de Louvain

Le Journal ecclésiastique de Joseph Dinouart (1760-1786).
Une étude des pratiques et des expressions de la culture
confessionnelle catholique en France à la fin du XVIIIe siècle.

Sommaire

Sommaire	5
Introduction	6
Partie 1 : Histoire d'une publication journalistique	20
Chapitre 1 : Parution du journal	21
Chapitre 2 : La rencontre avec le public	44
Chapitre 3 : Le succès et la fin du journal	65
Chapitre 4 : Le Journal ecclésiastique en Italie	85
Conclusion	105
Partie 2 : Auteurs, lecteurs et composition	106
Chapitre 5 : Le chanoine Joseph Dinouart	107
Chapitre 6 : Être auteur du Journal ecclésiastique	148
Chapitre 7 : Le lectorat du journal	178
Chapitre 8 : La composition d'une "bibliothèque ecclésiastique"	205
Conclusion	241
Partie 3 : Les "sciences ecclésiastiques" publiées dans un journal : la mise en public d'un savoir construit et discuté	242
Chapitre 9 : La fabrique des "sciences ecclésiastiques" par les auteurs et les lecteurs	243
Chapitre 10 : Les processus de construction des sciences ecclésiastiques	279
Chapitre 11 : Une nouvelle circulation et communication des sciences ecclésiastiques	323
Conclusion	376
Partie 4 : La promotion et la pratique d'une idéologie gallicane et rigoriste	377
Chapitre 12 : Une interprétation du catholicisme	378
Chapitre 13 : La croyance et la critique, une pratique des sciences ecclésiastiques	437
Chapitre 14 : Puissances temporelle et spirituelle à la fin de l'âge confessionnel	479
Conclusion	523
Conclusion générale	524
Sources et archives	529
Sources principales	529
Sources imprimées	530
Archives	530
Bibliographie	533
Table des matières	553
Table des tableaux et des figures	557
Remerciements	558

Introduction

La décennie qui s'ouvre en 1750 constitue un tournant fondamental pour l'histoire de l'imprimé. En Europe, le nombre de titres de périodiques augmente significativement. Les entreprises de presse gagnent en rentabilité, elles attirent plus de lecteurs et les périodiques durables l'emportent sur les éphémères. En conclusion des actes du colloque sur la diffusion et la lecture des journaux de langue française, en 1988, Jean Sgard remarquait déjà qu'il y a de la « place désormais pour tout le monde, le public s'est élargi, les tirages augmentent, la périodicité s'accélère ; on entre dans un monde qui annonce la presse moderne¹ ». Cette multiplication des entreprises journalistiques est particulièrement visible en France. Autour des années 1760, les titres des périodiques montrent une spécialisation de plus en plus poussée de leur contenu. Que ce soit pour le droit, la religion, l'économie, les sciences ou encore littérature, il existe à présent un ou plusieurs journaux spécifiques à ces domaines, à destination d'un public plus fragmenté². Le *Journal ecclésiastique* apparaît à ce moment. Après plusieurs tentatives au cours de la décennie 1750, le chanoine Joseph Dinouart, de l'église collégiale Saint-Benoît à Paris, parvient à faire paraître en octobre 1760 son périodique à destination première des ecclésiastiques. Le public est au rendez-vous et le journal réussit à s'inscrire dans la durée. Après la mort du chanoine au printemps 1786, Jean-Baptiste Montmignon, puis Augustin Barruel reprennent le journal et lui assurent une publication continue jusqu'au mois d'août 1792. Mais ils réalisent un changement progressif au contenu du journal et, dans le cadre de notre étude qui s'intéresse aux pratiques et aux expressions de la culture confessionnelle catholique à la fin de l'Ancien Régime, nous ne nous intéresserons qu'à la direction de Joseph Dinouart. La direction de Jean-Baptiste Montmignon ne dure que vingt mois, tandis que celle d'Augustin Barruel a lieu au sein d'un

¹ J. SGARD, « Conclusion », H. BOTS (éd.), *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime: Actes du Colloque international, Nimègue, 3-5 juin 1987*, Amsterdam & Maarssen, Holland university press, 1988, pp. 280-281.

² La liste dressée par le directeur de la Librairie en 1765 présente dix-neuf journaux (*État des journaux périodiques, comme journaux, gazettes et autres qui ont actuellement cours*, NAF-1180 (= Microfilm MF14708)). Soit la liste suivante : Gazette de France, Les Affiches de Paris, Les Affiches de Provinces, Journal des sçavans, Le Mercure de France, Journal de Verdun, Journal de Trévoux, Journal économique, Journal ecclésiastique, Journal de médecine, Journal encyclopédique, Journal de jurisprudence, Journal des Dames, Journal des Spectacles, Journal littéraire, Avant-Coureur, Gazette littéraire, Gazette du commerce et Bulletin pour les deuils de Cour. Dans les faits, bien d'autres journaux circulent dans le royaume, parfois avec des titres plus spécialisés encore.

nouveau contexte qui est déterminé par les événements révolutionnaires³.

L'imprimé a pour titre complet *Journal ecclésiastique, ou bibliothèque raisonnée des sciences ecclésiastiques*. Il est un mensuel, avec deux suppléments annuels (juin et décembre). Les tomes comptent entre quatre-vingts et cent pages au format in-8⁴. Ils sortent des imprimeries du libraire Barbou, qui s'associe un temps à Panckoucke, puis à Lacombe, avant que le journal ne soit repris par Crapart en 1787. Pour les vingt-six années étudiées, entre 1760 et 1786, l'étude repose ainsi sur une source de plus de trente-six mille pages. La publication se démarque par son originalité. Elle est un formidable réceptacle de textes, de lettres, de manuscrits, de compilations, mais également de nouveautés. Elle est aussi un lieu de discussions qui s'auto-alimentent, où les auteurs peuvent échanger et débattre. Si la publication peut compter sur un certain nombre de contributeurs qui lui assurent son contenu et son originalité, le journal n'en demeure pas moins très personnel à son directeur, Joseph Dinouart. Il ne cesse d'introduire, reprendre et réorganiser les articles et les tomes : sa personnalité est majeure dans la cohérence de l'imprimé. Le *Journal ecclésiastique* est ainsi paradoxalement une œuvre plurielle, composée à plusieurs mains, mais également très personnelle à un seul chanoine.

Une publication théologique et journalistique

Il semble difficile de sonder les réelles intentions de Joseph Dinouart, nous y reviendrons à plusieurs occasions. Pourtant, il met continuellement en scène sa publication au cours de ses années de direction. Il inscrit son imprimé au carrefour de deux genres issus du siècle précédent, celui de la publication de cours de théologie, notamment sous la forme de conférences ecclésiastiques et celui à but journalistique. La filiation avec la première forme de publication apparaît dès la préface et le chanoine la rappelle le long des pages de son journal avec des commentaires personnels. Il choisit ainsi d'introduire son épître dédicatoire par la rhétorique classique de la rénovation du clergé et du perfectionnement du corps ecclésiastique. Il écrit dans son adresse à Louis de Rohan :

« Monseigneur, Les Ministres doivent beaucoup sçavoir & toujours acquérir de nouvelles connaissances pour remplir les obligations de leur état. *Si les hommes décriés par leurs dérèglemens & par leurs crimes*, dit un Concile, *sont indignes d'être promus au Sacerdoce, ceux qui sont dépourvus de science, ne doivent pas moins être rejetés*. Voilà un parallèle frappant que l'Eglise fait du crime & de l'ignorance pour l'exclusion des Saints Ordres. Il

³ Sur l'évolution du contenu du *Journal ecclésiastique*, nous renvoyons au troisième chapitre de la première partie.

⁴ Joseph Dinouart et son imprimeur ajoutent une sixième feuille à l'impression au cours de la première année. Le *Journal ecclésiastique* passe définitivement à cent pages en septembre 1761.

suffit en effet de considérer la nature des onctions des Ecclésiastiques, pour se convaincre de la nécessité où ils sont d'être versés dans les sciences divines⁵ »

Le chanoine porte un intérêt particulier à la formation continue de l'ecclésiastique, à la manière de le façonner au quotidien, après la sortie des études⁶. L'enjeu de la formation des clercs se précise au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, notamment dans le cadre d'une nouvelle articulation entre la vocation et la profession cléricales⁷. En parallèle à tous les efforts qui sont déployés dans le cadre de la formation initiale de l'ecclésiastique, il est apparu légitime d'œuvrer également à sa formation en continu. Pour Joseph Dinouart, quatre maux principaux contrarient ce travail. Premièrement, l'ecclésiastique céderait à la tentation des sciences du siècle, plus distrayantes et flatteuses, au lieu de se consacrer à ses études religieuses⁸. Ensuite, la condition d'ecclésiastique ne permettrait de posséder ni le temps nécessaire à la lecture d'ouvrages érudits, ni la fortune pour leur acquisition⁹. En dernier lieu, le chanoine incrimine la multiplicité d'ouvrages ou de manuels qui masque les plus utiles d'entre eux dans la masse des insignifiants et médiocres¹⁰. Partant de ce constat, le chanoine Dinouart introduit son journal comme une réponse possible aux nouvelles demandes en matière de formation. La forme périodique retenue doit assurer une continuité dans l'étude et parvenir à transmettre les connaissances définies par

⁵ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, « Épître ».

⁶ Les ecclésiastiques du XVIIIe ne connaissent pas une formation uniformisée. Si l'époque est marquée par le poids de plus en plus important pris par les séminaires, les facultés et les collèges, qui sont les institutions traditionnelles de formation, ont encore un rôle déterminant. Les facultés de théologie des universités sont les plus anciennes, tandis que les collèges d'humanités tenus par les congrégations datent majoritairement du XVIIe siècle. Plusieurs schémas et situations existent entre ces établissements et pour les ecclésiastiques. Ils peuvent loger au séminaire pendant leurs études dans un collège ou une faculté, y entrer après une formation initiale, suivre des cours dans les deux établissements qui se confondent ou, également, ne jamais même passer par un séminaire. Le public auquel s'adresse Joseph Dinouart possède de ce fait une réelle diversité. Sur les formations, voir : B. NOGUÈS, « La formation religieuse en France au XVIIIe siècle », *L'éducation religieuse en Russie et en Europe au XVIIIe siècle*, Saint-Petersbourg, 2013 ; D. JULIA, « L'éducation des ecclésiastiques aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Problèmes de l'histoire de l'éducation, Actes des séminaires organisés par l'École française de Rome et l'Università di Roma - La Sapienza (janvier-mai 1985)*, Rome, École Française de Rome, 1988 ; D. JULIA, « La formation du clergé dans l'espace catholique occidental », M. SANGALLI (éd). *Pastori, pope preti rabbini: la formazione del ministero di culto in Europa secoli XVI-XIX*, Rome, Carocci, 2005.

⁷ Voir bientôt : M. Deschamp, J. Léonard, S. Simiz, *La fabrique du clerc. Formation, profession, vocation dans les christianismes (circa 1300 - circa 1800)*. À paraître.

⁸ « On se plaint depuis longtemps que cette étude est négligée ; que plusieurs l'abandonnent pour se livrer à des Sciences plus analogues à l'esprit du siècle, & par conséquent plus agréables à l'amour propre », *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, « Préface ».

⁹ « Comment exiger qu'un Curé, qu'un Vicaire, qui souvent n'ont que le pur nécessaire, puissent avoir d'autres livres qu'une Bible & un Bréviaire ? », *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, « Préface ».

¹⁰ « Cependant les Sciences Ecclésiastiques doivent être familières aux Ministères. Veut-on s'y rendre habile ? le choix des Auteurs embarrasse. Les a-t-on sous la main ? Le nombre des volumes qu'il faut ouvrir, vous effraie. Les recherches consomment beaucoup de temps. », *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, « Préface ».

Joseph Dinouart. Depuis la seconde moitié du XVII^e siècle, les diocèses commencent à publier leurs « conférences ecclésiastiques », en écho à ces réunions pédagogiques régulières qui s'installent progressivement à la même époque selon le modèle borroméen. Bien qu'à succès variable selon les diocèses et les doyennés, ces conférences entretiennent la recherche et la réflexion intellectuelles au sein du clergé paroissial, tout en contribuant à l'élaboration d'un même discours et d'une même pratique. Les sujets traités sont aussi bien « de dogme, d'Écriture Sainte, mais aussi des matières relatives à l'exercice du ministère (liturgie, administration des sacrements, cas de conscience) ou aux spécificités de l'état sacerdotal (« vertus ecclésiastiques¹¹ ») ». Des évêques prennent l'initiative de faire publier le contenu de ces échanges, non sans passer par l'intermédiaire de quelques écrivains de talent et sans avoir conclu de contrats avec des imprimeurs-libraires. Les premières *Conférences* sont celles de Pamiers en 1661, puis les publications se multiplient au cours de la décennie suivante. Celles de certains diocèses rencontrent un succès éditorial un peu supérieur à d'autres : celles de Luçon, de Lodève, de Paris, de Poitiers, de Périgueux, de La Rochelle, de Tours, de Besançon et d'Angers en particulier¹². Malgré la demande, ces recueils connaissent des rythmes de publication très variables, « en fonction du rythme réel des conférences et des ambitions éditoriales des diocèses¹³ ». Si les « Conférences ecclésiastiques » ont une notice dans le *Dictionnaire des journaux*, conduit sous la direction de Jean Sgard, il est remarqué qu'il serait plus juste de les qualifier de collections et non de véritables périodiques¹⁴. Ils constituent néanmoins un précédent à l'entreprise de Joseph Dinouart, mais le chanoine, qui fait paraître sa *Bibliothèque raisonnée de sciences ecclésiastiques* un siècle plus tard, l'insère dans un nouveau marché du livre, avec une forme journalistique qui lui assure son succès. Finalement, le chanoine Dinouart accompagne les mutations éditoriales du temps. Si, au siècle précédent, le passage du cours de théologie à l'impression de « conférences ecclésiastiques » signifie une première publicisation de la question de la formation cléricale, le second déplacement des « conférences ecclésiastiques » vers le journal achève sa sortie dans l'espace public. La fabrique de la culture cléricale se fait désormais

¹¹ D. JULIA, « Lecture et Contre-Réforme », G. CAVALLLO et R. CHARTIER, *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris Seuil, 1997, p. 296.

¹² Y. SORDET, *Histoire du livre et de l'édition: production & circulation, formes & mutations*, Paris, Albin Michel, 2021, p. 401. Voir aussi A. DEGERT, *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, Paris, Beauchesne, 1912, pp. 213-275.

¹³ Y. SORDET, *op. cit.*

¹⁴ J. SGARD (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991, 2 vol.

devant un public et avec de nouveaux outils.

Il n'est pas un imprimé périodique, que ce soit le *Journal des savants*, le *Mercure*, le *Journal de Verdun* ou le *Journal encyclopédique*, qui n'insère occasionnellement ou régulièrement un article à portée religieuse, de la simple réflexion apologétique à l'écrit scientifique et théologique plus poussé. Ces journaux entrent alors en résonance avec ceux spécialisés dans les questions religieuses. Il résulte de cette situation une dilution du public réel de l'actualité religieuse en France par le vecteur de la presse. Néanmoins, une tendance longue, qui aboutit avec le *Journal ecclésiastique*, conduit à une autonomisation des matières religieuses dans la presse d'Ancien Régime, au profit de journaux spécialisés. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'abbé Jean-Paul de La Roque essaie plusieurs premières tentatives en ce sens, sans succès¹⁵. La mort de Denis de Sallo en 1669, alors dépositaire de l'exclusivité des sujets religieux avec le *Journal des Savants* fondé quatre années plus tôt, permet à un triumvirat formé de l'avocat Louis de La Noue, le comte Louis de Verjus et à l'abbé La Roque de proposer un imprimé intitulé *Les Mémoires de l'Église*. Si ce journal obtient un privilège sur les questions religieuses au détriment de la reprise du *Journal des Savants* par Jean Gallois, une intervention du Conseil du Roi casse la décision au « motif qu'une publication hebdomadaire interdisait l'examen attentif nécessaire à des matières religieuses¹⁶ ». *Les Mémoires de l'Église*, qui devaient recueillir tout ce qui touche de près ou de loin à la religion, ne connaissent qu'un seul exemplaire à la date du 8 janvier 1670. Jean-Paul de La Roque poursuit sa carrière journalistique et prend la tête du *Journal des Savants* en 1674. Il cherche à mettre à profit tous les champs du privilège accordé à son imprimé et annonce à nouveau au public la parution des *Mémoires de l'Église* pour l'année 1681, avec pour sous-titre « *Journal ecclésiastique* ». Une intervention de la Chancellerie interrompt le projet¹⁷. Si l'Assemblée du clergé le charge en 1685 de faire paraître un journal ecclésiastique, il faut attendre la fin de la décennie et son éviction du *Journal des savants* pour qu'il puisse proposer, avec privilège, les *Mémoires de l'Eglise contenant ce qui s'y passe tous les jours de plus considérable dans toutes les parties du monde*¹⁸. Publié le 23 juin 1690 avec une dédicace à François de Harlay, le journal disparaît après un unique volume, suite au décès de l'abbé de La Roque en 1691. Entre le projet de *Journal ecclésiastique* annoncé pour

¹⁵ Sur Jean-Paul de La Roque, voir la notice réalisée par Jean-Pierre Vittu dans J. SGARD (dir.), *Dictionnaire des journalistes*. 2 vol. Oxford: The Alden Press, 1999.

¹⁶ D'après Jean-Pierre Vittu, dans la notice sur *Les Mémoires de l'Église* dans J. SGARD, *Dictionnaire des journaux... op. cit*

¹⁷ Voir la notice « Journal ecclésiastique 1 » dans *ibid*.

¹⁸ D'après la notice « Mémoires de l'Eglise 2 » dans *ibid*.

l'année 1681 et la parution des *Mémoires de l'Église*, Étienne Algay de Martignac fait paraître un *Journal chrétien, sur divers sujets de piété tirez des SS Pères et d'autres Auteurs ecclésiastiques*. Il ne connaît également qu'une existence éphémère, avec dix numéros entre le mois d'avril et de juillet 1685¹⁹. Le début du XVIIIe siècle, en ne portant le regard que sur des journaux à envergure nationale, se détournant des imprimés régionaux ou locaux, n'a pas de suite aux ambitions de Jean-Paul de La Roque et d'Étienne Algay de Martignac. Deux imprimés religieux majeurs paraissent pourtant, mais avec des projets bien différents. Le premier d'entre eux est celui que portent les jésuites à Trévoux, avec les *Mémoires pour l'Histoire des Sciences et des Beaux Arts*²⁰. Ce journal, traditionnellement appelé *Mémoires de Trévoux*, paraît de 1701 à 1767. Il ne survit pas à l'expulsion de la Compagnie et à la fermeture du collège Louis-le-Grand. Mensuel, avec plusieurs suppléments annuels, le journal est conçu pour être avant tout un imprimé d'érudition. Si, au cours des premières décennies, il accorde une place importante à la théologie, la philologie, l'histoire, la liturgie, l'Écriture Sainte, l'attention se déplace progressivement vers les lettres et la science profane. Le *Journal de Trévoux*, bien que tenu par des religieux, n'est pas conçu à destination première des ecclésiastiques, mais pour un public de curieux et d'amateurs de sciences. Il s'éloigne ainsi de l'objet qui sera celui du *Journal ecclésiastique* de Joseph Dinouart. Les *Nouvelles ecclésiastiques* (1728-1803) apparaissent également au cours de la première moitié du XVIIIe siècle, mais comme pour les *Mémoires de Trévoux*, l'ambition est bien différente²¹. L'écriture se caractérise par un ton polémique et militant. Le journal est clandestin, il est la voix d'un certain jansénisme. Hebdomadaire, il apporte une interprétation des événements et des réflexions à ses lecteurs, un langage qui permet d'agir dans le siècle (face à la Bulle, aux Convulsions, à la tentative de régicide ou encore à l'expulsion de la Compagnie). Mais, ici aussi, la logique éditoriale ne peut être rapprochée de celle du chanoine Dinouart. Il faut attendre la décennie 1750-60 pour qu'une nouvelle dynamique apparaisse, avec quatre projets de journaux religieux qui voient le jour. Le récollet Hubert Hayer s'associe à l'avocat Jean Soret pour fonder la

¹⁹ D'après la notice « Journal chrétien 1 », *ibid.*

²⁰ A. DESAUTELS, *Les « Mémoires de Trévoux » et le mouvement des idées au XVIIIe siècle, 1701-1734*, Rome, Institutum historicum Societatis Jesu, 1956 ; *Dix-huitième siècle*, n°8, Paris, Garnier, 1976 ; C. ALBERTAN, *Les Mémoires de Trévoux, 1751-1762. Un moment dans l'histoire religieuse et intellectuelle de la France du XVIIIe siècle*, Paris, Honoré Champion, 2020.

²¹ M. COTTRET et V. GUITTENNE-MÜRGER (éd.), *Les Nouvelles ecclésiastiques : une aventure de presse clandestine au siècle des Lumières (1713-1803)*, Paris, Beauchesne, 2016 ; C. MAIRE, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1998 ; M. COTTRET, *Jansénismes et Lumières : pour un autre XVIIIe siècle*, Paris, A. Michel, 1998.

Religion vengée ou réfutation des auteurs impies. Dédié au Dauphin, le journal connaît quinze livraisons par an au cours de son existence, entre 1757 et 1763. Il est dédié à la lutte antiphilosophique et propose de l'apologétique. Il s'attaque à des figures comme Voltaire, Helvétius, Diderot, d'Alembert ou encore Rousseau²². Malgré des pièces réussies, son succès semble mesuré. En 1760, Christophe Chayer fait paraître le *Journal de la charité*. Sans exemplaire retrouvé, l'imprimé n'est connu que par ses annonces dans les autres journaux. Il n'a qu'une existence éphémère²³. Un journal se détache parmi ces tentatives et rencontre un succès plus important, il s'agit des *Lettres sur les ouvrages et Œuvres de Piété dédiés à la Reine*. Fondé en 1754 par Jean-Baptiste-Claude Joannet, l'imprimé est plus connu sous le nom de *Journal chrétien* qu'il prend à partir de l'année 1758. Au format in-12 et à la périodicité changeante, le journal comptabilise quarante volumes au moment de sa disparition en 1764. Au cours de cette décennie, le *Journal chrétien* propose au public des nombreux articles de théologie, d'apologétique, de critique littéraire et d'écrits à destination des ecclésiastiques (sermons, prières, liturgie). Joannet peut s'appuyer sur de précieux collaborateurs, comme Trublet, Portes, Anger, Lattaignant et Dinouart²⁴. Un différend avec ce dernier conduit à la séparation : Joseph Dinouart fonde son propre journal en 1760, le *Journal ecclésiastique*. Lancé au mois d'octobre, il gagne rapidement les faveurs du public et l'emporte sur son concurrent, qui disparaît à la fin de l'année 1764²⁵. Jusqu'aux événements révolutionnaires, le *Journal ecclésiastique* est l'unique journal religieux d'ampleur nationale en France avec un cours officiel. Seul en scène, il dispose du privilège pour l'ensemble des questions religieuses à partir de l'année 1766. Il rencontre un succès qui l'érige en acteur majeur de la discussion théologique, homilétique ou liturgique. Il est présent de l'autre côté des Alpes, avec une exportation continue ainsi qu'une traduction palermitaine au cours de la décennie 1770. Il ne cesse également d'entrer en dialogue avec les autres journaux contemporains et ses articles sont fréquemment republiés sous d'autres formes matérielles. Le chanoine Dinouart connaît une réussite dans son entreprise éditoriale, incomparable aux tentatives de ses prédécesseurs.

Une source méconnue pour la compréhension du catholicisme français du XVIII^e siècle

²² D'après la notice « Religion vengée », dans J. SGARD, *Dictionnaire des journaux... op. cit*

²³ D'après la notice « Journal de la charité », dans *ibid.*

²⁴ D'après la notice « Journal chrétien 2 », dans *ibid.*

²⁵ La rivalité entre le *Journal chrétien* et le *Journal ecclésiastique* est l'objet d'un développement dans le chapitre 3.

S'il est l'objet de l'attention de ses contemporains, le *Journal ecclésiastique* a progressivement disparu des études sur le XVIII^e siècle. Bien que continuellement cité à côté des célèbres *Mercure de France*, *Journal des Savants*, *Mémoires de Trévoux*, *Journal encyclopédique* ou encore *Année littéraire* dans les écrits de l'époque, il n'a que trop peu attiré l'attention jusqu'à présent au regard du document qu'il représente pour la vie intellectuelle du catholicisme. Dès son apparition, pourtant, les articles sont continuellement repris et analysés dans les autres journaux et dans les publications qui lui sont contemporaines²⁶. Une première longue présentation et étude du journal, bien que partielle, se trouve dans les *Trois siècles de la littérature françoise* de l'abbé Sabatier, paru en 1773²⁷. Une décennie plus tard, c'est un abbé amiénois, du nom de Daire, qui réalise à son tour une critique du *Journal ecclésiastique* dans le cadre d'une *Histoire littéraire de la ville d'Amiens*²⁸. Elle est également partisane, elle fait suite à une querelle avec Joseph Dinouart. Les deux principales études contemporaines au journal sont ainsi faites dans le cadre d'une critique littéraire, elles n'ont pas lieu sur un autre terrain, séparé, spécifiquement religieux ou théologique. Le *Journal ecclésiastique* du chanoine Dinouart, et il s'agit ici de l'une de ses caractéristiques majeures sur laquelle nous reviendrons, semble pleinement appartenir au champ littéraire pour ses auteurs et lecteurs²⁹.

²⁶ Sans avoir la prétention d'être exhaustive, la liste suivante propose un aperçu de la visibilité du journal. *Catalogue hebdomadaire*, 19 janvier 1765 ; 2 mars 1765. *Esprit des journaux*, 15 octobre 1773, pp. 73-75 ; novembre 1773, pp. 73-75 ; 30 septembre 1774, p. 176 ; janvier 1775, pp. 444-46 ; août 1775, pp. 402-403 ; novembre 1775, pp. 383-385 ; février 1776, pp. 204-209 ; avril 1776, pp. 407-409 ; mai 1776, pp. 385-397 ; août 1776, pp. 47-55 ; août 1776, p. 165 ; octobre 1776, p. 176-182 ; novembre 1776, p. 44 ; novembre 1776, pp. 360-363 ; janvier 1777, pp. 209-220 ; janvier 1777, pp. 409-410 ; février 1777, pp. 149-163 ; avril 1777, pp. 216-217 ; novembre 1777, pp. 37-43 ; février 1778, pp. 56-60 ; septembre 1778, p. 240 ; octobre 1778, pp. 39-52 ; novembre 1778, pp. 248-249 ; mai 1783, p. 252 ; juin 1785, p. 209 ; juin 1788, p. 415. *Journal de Trévoux* : octobre 1760, pp. 2676-2677 ; décembre 1762, p. 2892 ; mars 1764, pp. 618-646 ; mars 1767, pp. 436-439. *Journal encyclopédique* : juillet 1789, pp. 130-131 ; octobre 1789, pp. 134-136. *L'année littéraire* : 1765, volume 8, pp. 355-356 ; 1774, volume 6, pp. 3-19. *La Gazette littéraire de l'Europe* : mai 1766, pp. 209-210. *Le Mercure de France* : mars 1765, pp. 119-120 ; février 1766, pp. 118-119 ; mai 1766, p. 113 ; août 1774, pp. 135-136 ; décembre 1788, supplément, pp. 1-3. *Nouvelles ecclésiastiques* : 26 novembre 1760, p. 207 ; 6 mars 1761, pp. 38-39 ; 10 avril 1780, p. 60 ; 11 septembre 1786, p. 146 ; 6 février 1788, pp. 22-24 ; 10 septembre 1788, pp. 145-147 ; 24 juillet 1789, pp. 118-119 ; 16 octobre 1789, pp. 165-167 ; 13 novembre 1789, pp. 181-184 ; 4 septembre 1790, pp. 143-144 ; 11 septembre 1790, pp. 145-148 ; 6 novembre 1790, pp. 177-180 ; 20 novembre 1790, p. 185 ; 27 novembre 1790, pp. 189-192 ; 27 février 1792, p. 33 ; 7 mai 1792, p. 74 ; 4-11 juin 1792, pp. 92-94

²⁷ SABATIER, *Trois siècles de la littérature françoise, ou tableau de l'esprit de nos écrivains, depuis François Ier jusqu'en 1773*, 2^e édition. Une analyse de l'écrit de Sabatier est proposée plus en avant, accompagnée de la réponse de Duprac.

²⁸ L.-F. DAIRE, *Histoire littéraire de la ville d'Amiens*, Paris, Didot, 1782. L'ouvrage de l'abbé Daire est également présenté plus longuement dans la suite de l'étude.

²⁹ La personnalité même de Joseph Dinouart, qui recherche une carrière littéraire, n'est peut-être pas totalement étrangère à cette assimilation.

Après ces deux premières études, les grands dictionnaires de la fin du XVIIIe et du début XIXe siècle, que ce soit celui du jésuite Feller, du bibliothécaire Antoine Barbier, du libraire Louis-Garbiel Michaud ou encore du lexicographe Hœfer, consacrent tous un paragraphe ou quelques lignes au *Journal ecclésiastique* dans la notice qu'ils écrivent sur Joseph Dinouart³⁰. Il faut attendre les travaux d'Eugène Hatin au milieu du XIXe siècle pour que la presse connaisse sa première grande histoire, en huit tomes³¹. L'historien consacre plusieurs pages au *Journal ecclésiastique* et au *Journal chrétien* dans l'*Histoire politique et littéraire de la presse*³². Le journal du chanoine Dinouart est décrit comme une feuille « fort supérieure » à celle de son rival, qu'elle finit par supplanter. Quelques années auparavant, Léonard Gallois écrit une *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française*³³. Le *Journal ecclésiastique* n'y est que brièvement évoqué et seulement pour la direction d'Augustin Barruel. Un siècle se passe sans que l'imprimé de Joseph Dinouart ne semble attirer l'attention. L'histoire de la presse ecclésiastique est marginalisée dans les études et, encore en 1969, l'*Histoire générale de la presse* n'y accorde que peu de lignes et elles sont principalement consacrées à la dernière direction³⁴. C'est également cette dernière qui justifie une seule citation de la feuille dans l'étude de Claude Labrosse et Pierre Rétat sur le journal révolutionnaire³⁵ tandis que la même année, en 1989, Michel Riquet étudie longuement

³⁰ F.-X. DE FELLER, *Biographie universelle, édition revue et continuée jusqu'en 1844 sous la direction de C. Weiss et de l'abbé Busson*, Paris, Leroux, Jouby, Gaume, 1847-1850 ; A.-A. BARBIER, *Examen critique et complément des dictionnaires historiques les plus répandus*, Paris, Rey et Gravier, 1820 ; L.-G. MICHAUD, *Biographie universelle, ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes*, Paris, Michaud, 1811-1828 ; J.-C.-F. HOEFER, *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, Didot, 1853-1870.

³¹ E. HATIN, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, Paris, Poulet-Malassis et De Broise, 8 vol., 1859-1861. Eugène Hatin réalise d'autres études sur la presse, dont il est un grand spécialiste : *Histoire du journal en France (1631-1846)*, Paris, Poulet-Malassis et De Broise, 1856 ; *Les Gazette de Hollande et la presse clandestine aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, R. Pincebourde, 1865 ; *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Firmin Didot, 1866 ; *Manuel théorique et pratique de la liberté de la presse : histoire, législation, doctrine et jurisprudence*, Paris, Pagnerre, 2 vol., 1868 ; *Théophraste Renaudot et ses innocentes inventions*, Poitiers, Oudin, 1883.

³² E. HATIN, *Histoire politique... op. cit.*, tome 3, pp. 166-171.

³³ L. GALLOIS, *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française*, Paris, Bureau de la société de l'industrie fraternelle, 1845, p. 151.

³⁴ C. BELLANGER, P. GUIRAL, J. GODECHOT et F. TERROU, *Des origines à 1814. Histoire générale de la presse française*, vol. 1. Paris, P.U.F., 1969, p. 284 et p. 492. Une erreur s'est glissée quant à la direction d'Augustin Barruel, indiquée de 1787 à 1783 au lieu de 1788 à 1792.

³⁵ C. LABROSSE et P. RÉTAT, *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989. Le journal ne peut plus être qualifié aujourd'hui de « marginal » comme le font les deux historiens (p. 246).

l'écriture d'Augustin Barruel dans son journal³⁶. C'est seulement à la décennie suivante que le *Journal ecclésiastique*, dont la direction de Joseph Dinouart, est l'objet d'une étude approfondie. L'équipe de chercheurs réunie autour de Jean Sgard fait paraître en 1991 le *Dictionnaire des journaux*³⁷ ; Sylvaine Albertan-Coppola rédige la notice du *Journal ecclésiastique*, avec une belle étude historique. Cette présentation du journal peut également servir de premier instrument de travail, par la précision de la recherche menée et toutes les sources indiquées. L'historienne insiste sur « l'importance historique » de l'imprimé, « malgré son caractère hyperspécialisé et doctrinal », soulignant qu'il « avait formé pendant trente-deux ans les ecclésiastiques français et même étrangers, d'abord en les instruisant sur les matières ecclésiastiques, puis en dirigeant leur opinion au moment de la Révolution ». La publication, à la fin de la décennie, du *Dictionnaire des journalistes* par une nouvelle équipe réunie par Jean Sgard permet d'apporter de nouveaux éléments à l'histoire du *Journal ecclésiastique*, à travers les notices réalisées pour les trois directeurs successifs³⁸. Christian Albertan réalise celle de Joseph Dinouart, Sylvaine Albertan-Coppola celle de Jean-Baptiste Montmignon et Jean Roussel la notice d'Augustin Barruel. Entre la parution de ces deux ouvrages, Jean de Viguerie fait paraître en 1995 l'*Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*³⁹. L'historien propose une notice pour le *Journal ecclésiastique* ainsi que pour Joseph Dinouart. Dans celle de ce dernier, il décrit son journal comme un « précieux document sur la vie intellectuelle du catholicisme de l'époque⁴⁰ ». Les travaux de Didier Masseau sur l'antiphilosophie accordent également une petite place à l'imprimé⁴¹ et le récent *Dictionnaire des anti-Lumières* publié sous sa

³⁶ M. RIQUET, *Augustin de Barruel: Un jésuite face aux Jacobins francs-maçons (1741-1830)*, Paris, Beauchesne, 1989, pp. 47-72.

³⁷ S. ALBERTAN-COPPOLA, « Journal ecclésiastique (2) », J. SGARD (dir.), *Dictionnaire des journaux... op. cit.*

³⁸ J. SGARD, *Dictionnaire des journalistes... op. cit.* Voir les notices « Dinouart, Joseph (1716-1786) » par Christian Albertan, « Montmignon, Jean-Baptiste (1737-1824) » par Sylvaine Albertan-Coppola et « Barruel, Augustin (1741-1830) » par Jean Roussel.

³⁹ J. DE VIGUERIE, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Paris, R. Laffont, 1995.

⁴⁰ Conscient du riche intérêt du *Journal ecclésiastique* de Joseph Dinouart, Jean de Viguerie a également dirigé l'étude d'Olivier Lamblin sur le sujet. Il s'agit d'un mémoire de DEA, défendu à l'Université de Lille III en 1992. Malheureusement, ce mémoire n'a jamais été déposé à la bibliothèque et est aujourd'hui inaccessible ou perdu.

⁴¹ D. MASSEAU, *Les ennemis des philosophes, L'antiphilosophie au temps des Lumières*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 95

direction a une entrée pour le *Journal ecclésiastique*. Paul Chopelin en rédige la notice⁴². Pour la période de direction de Joseph Dinouart, Paul Chopelin décrit principalement l'histoire de la parution du journal et ses « Annonces littéraires », conformément au cadre attendu pour un volume sur les anti-Lumières et les anti-philosophes. En 2018, Guillaume Colot soutient une thèse sur la presse catholique en Révolution⁴³. Il mobilise la richesse de l'imprimé sous la direction d'Augustin Barruel afin de montrer des positionnements et des discours du clergé au moment des événements révolutionnaires. Finalement, seules les notices proposées à l'occasion du *Dictionnaire des journaux* et du *Dictionnaire des anti-Lumières* constituent de petites études du *Journal ecclésiastique*. L'imprimé fondé par le chanoine Dinouart demeure une source méconnue pour l'histoire du XVIII^e siècle. Certains de ses articles font bien des apparitions dans quelques travaux d'historiens, comme ceux de Claude Langlois et de Marina Caffiero pour la personnalité de Benoît Labre⁴⁴, ou de musicologues, avec ceux de Xavier Bisaro⁴⁵, mais à l'image de ces emplois, le *Journal ecclésiastique* est plus perçu comme une source documentaire, moins comme un objet d'histoire en soi. La présente thèse a aussi pour objectif de réhabiliter le *Journal ecclésiastique* comme un objet d'histoire essentiel pour la compréhension du catholicisme français dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Le retour du *Journal ecclésiastique* sur la scène historiographique depuis une trentaine d'années est donc à mettre au crédit des historiens du culturel : soit dans le cadre d'une histoire littéraire, précisément de la presse, soit dans celui des Lumières, ici de leurs adversaires. Une telle situation est pourtant bien opposée à la richesse du contenu du journal et de l'exploitation qui pourrait en être faite lors d'une histoire du catholicisme. Derrière les rares articles d'apologétique ou les commentaires littéraires de fin de numéro, il existe le cœur du contenu de la publication, constitué d'articles sur l'Écriture Sainte, de théologie dogmatique et morale, de matières relatives à l'exercice du ministère ou d'écrits personnels d'ecclésiastiques, qui peut être mobilisé pour une

⁴² P. CHOPELIN, « Journal ecclésiastique (1760-1792) », D. MASSEAU (éd.) *Dictionnaire des anti-Lumières et des antiphilosophes : France, 1715-1815*, Paris, Honoré Champion éditeur, 2 vol., 2017.

⁴³ G. COLOT, *Une presse catholique en Révolution (1789-1801)*, thèse soutenue le 28 septembre 2018 à l'université de Clermont-Auvergne sous la direction de Philippe Bourdin. <https://theses.hal.science/tel-03348933/document>

⁴⁴ M. CAFFIERO, *La fabrique d'un saint à l'époque des lumières*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 2006 ; C. LANGLOIS, « Images en liberté et sainteté sous surveillance. Le paradoxe de Benoît Labre. », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* 98, n° 2, 1991, pp. 17387.

⁴⁵ X. BISARO, *Une nation de fidèles : l'Église et la liturgie parisienne au XVIII^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2006.

histoire du catholicisme français de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le *Journal ecclésiastique*, d'un *a priori* aride à la première lecture, permet ainsi de multiplier autant de petites histoires, de manières de l'interroger, pour apporter de nouveaux éléments de compréhension à l'histoire du catholicisme, à l'histoire d'un moment confessionnel : que ce soit par l'histoire d'une publication, théologique et périodique ; par une histoire ecclésiastique, sociale des auteurs et des lecteurs ou par une histoire du savoir théologique, sa construction, ses échelles et sa circulation.

Aujourd'hui⁴⁶, le *Journal ecclésiastique* est en grande partie numérisé et consultable sur Internet. Le site internet du *Gazetier universel*⁴⁷ qui propose, à côté des notices du *Dictionnaire des journaux* et du *Dictionnaire des journalistes*, des renvois vers des numérisations pour la presse ancienne a un lien URL pour la majorité des exemplaires du *Journal ecclésiastique* et de ses suppléments. Sans comptabiliser ces derniers, deux cent quatre-vingt-dix-neuf mois sur les trois cent quatre-vingt-sept sont consultables sur le site⁴⁸. Il convient de compléter ces numérisations par une consultation des mois de décembre 1760 et d'avril 1761 afin d'y découvrir des lettres des cardinaux Passionei et Torrigiani non scannées, du mois de septembre 1761 pour un *Avis* de Joseph Dinouart et d'ajouter aux exemplaires du *Journal ecclésiastique* son plan de huit pages in-8 publié en 1762 ainsi que sa version palermitaine *Giornale ecclesiastico*. La Bibliothèque nationale de France dispose du plus important fonds d'exemplaires du journal, avec notamment ses trois versions matérielles (mensuelles, trimestrielles et semestrielles). Il est également possible de consulter quelques exemplaires du *Journal ecclésiastique* dans d'autres bibliothèques en France et à l'étranger, mais avec des collections très incomplètes⁴⁹. Une étude précise du journal ne peut être réalisée à travers son seul contenu, il est nécessaire de mobiliser d'autres sources et archives afin

⁴⁶ À l'été 2023.

⁴⁷ <https://gazetier-universel.gazettes18e.fr>

⁴⁸ Les exemplaires non-numérisés sont les suivant à l'été 2023 : août 1763, septembre 1767, juillet, août, septembre 1771, octobre, novembre, décembre 1775, octobre, novembre, décembre 1779, l'année 1780, l'année 1781, l'année 1782, l'année 1783, l'année 1784, janvier, février, septembre, novembre, décembre 1785 et l'année 1786. Concernant les suppléments, les manquants sont : décembre 1763, juin 1765, juin 1766, juin 1767, juin 1769, décembre 1773, décembre 1774, juin 1775, juin 1776, décembre 1778, juin, décembre 1779, juin, décembre 1780, juin, décembre 1781, juin, décembre 1782, juin, décembre 1783, juin, décembre 1784, juin, décembre 1785, juin, décembre 1786.

⁴⁹ Annecy (grand séminaire), Autun (bibliothèque municipale), Bordeaux (bibliothèque municipale), Chambéry (médiathèque), Chartres (bibliothèque diocésaine), Clermont-Ferrand (bibliothèque municipale), Lille (université catholique), Lyon (bibliothèque municipale), Paris (Sainte Geneviève, Mazarine, université catholique), Rennes (bibliothèques municipale et universitaire), Strasbourg (bibliothèque nationale) et Toulouse (bibliothèque municipale). Les exemplaires consultables sont indiqués sur le site internet du système universitaire de documentation (Sudoc), au lien <https://www.sudoc.fr/038987228>. D'autres bibliothèques possèdent des exemplaires, sans les renseigner sur ce site, à l'image de la Bibliothèque Stanislas de Nancy. Pour les bibliothèques italiennes, nous renvoyons à la suite de l'étude.

de mettre en valeur son histoire et son rôle au sein du clergé français à la fin de l'Ancien Régime. Sans proposer une liste exhaustive ici des différentes ressources consultées et qui apparaissent au cours de cette étude, il convient de souligner l'importance des archives de la Chambre syndicale de la Librairie et Imprimerie de Paris qui se trouvent à la Bibliothèque nationale de Richelieu pour une étude sur la presse au XVIII^e siècle. Elles permettent d'éclairer les conditions de l'apparition du *Journal ecclésiastique* ainsi que ses arrangements successifs avec la chancellerie avant son monopole. Ces archives dressent un cadre dans lequel évolue l'imprimé au cours des années étudiées. Pour éclairer l'écriture des pages au quotidien, une biographie de Joseph Dinouart est réalisée sur la base de ses archives personnelles et de celles de ses protecteurs, la famille Joly de Fleury. Des recherches sont également menées sur les papiers de ses successeurs, de ses imprimeurs et des acteurs de la traduction du journal. La recherche d'échos d'articles ou d'auteurs du *Journal ecclésiastique* dans les autres journaux ou publications d'époque met au jour une autre documentation très importante. Il s'agit d'établir les circonstances d'écriture, l'originalité, l'insertion et l'influence des articles du *Journal ecclésiastique* dans les discussions et les publications théologiques du siècle. À côté de ces matériaux, bien d'autres ressources et lieux apparaissent au cours de l'étude, de la bibliothèque diocésaine de Nancy aux archives de la Casantense à Rome, en passant par Port-Royal. Les sources mobilisées et les analyses retenues sont présentées continuellement au cours de cette étude.

Une étude sur la reconfiguration de la théologie par une publication journalistique

Comme pour toutes les études sur le monde de la presse à l'époque moderne, notre recherche sur le *Journal ecclésiastique* est confrontée à la question du tirage et de la diffusion réelle de l'imprimé. Ces sources, pour la publication du chanoine Dinouart, sont bien rares, mais elles permettent d'affirmer que son journal repose sur une communauté de lecteurs solide et fidèle⁵⁰. Ce lectorat assidu, qui constitue un socle à la diffusion de l'imprimé, permet d'étudier de manière tendancielle ce qui nous semble être l'apparition d'un déplacement théologique. Nous souhaiterions nous focaliser sur ce *medium* qu'est le *Journal ecclésiastique* et sur ce qu'il traduit de la situation de la théologie pour ces ecclésiastiques de la fin du XVIII^e siècle et la façon dont ces derniers se positionnent par rapport à elle. Il s'agit ainsi d'étudier ce que l'existence d'une presse

⁵⁰ Sur la question du tirage, nous nous permettons de renvoyer au chapitre 2, et sur la communauté de lecteurs, au chapitre 7.

spécialement destinée au clergé fait à la culture cléricale. La théologie, comme savoir institutionnel et situé produit par des professionnels, occupe une place à part dans les savoirs de l'époque moderne. L'une de ses spécificités réside en son énonciation faite encore exclusivement par ses professionnels, alors qu'elle commence à circuler en dehors de son espace social et institutionnel⁵¹. Il y a probablement une nouveauté radicale dans l'imprimé périodique du chanoine Dinouart au regard des configurations du siècle précédent et encore du début du XVIIIe siècle. Son journal est une théologie qui s'offre à un public, dans laquelle ce dernier se reconnaît et peut, à son tour, devenir producteur de ce savoir. De surcroît, ce public est loin d'être uni. Il est même caractérisé par la présence de différentes cultures cléricales, séculières et régulières, urbaines et rurales, de professionnels et d'amateurs. Comment, dès lors, expliquer et comprendre cette réunion d'intérêts, de lecteurs, autour de l'imprimé du chanoine Dinouart? Une hypothèse, et qui constitue une trame à notre étude, est que la théologie, telle qu'exposée dans les pages du *Journal ecclésiastique*, permet à des ecclésiastiques de se retrouver au sein d'une communauté idéologique⁵², rigoriste et gallicane. Le *Journal ecclésiastique* donnerait ainsi corps à une communauté d'ecclésiastiques qui partageraient à nouveau un langage théologique commun par son exposition dans l'imprimé.

⁵¹ Voir J.-P. GAY et Ch.-O. STIKER-MÉTRAL (éd). *Les métamorphoses de la théologie: théologie, littérature, discours religieux au XVIIe siècle*, Paris, Honoré Champion éditeur, 2012 et particulièrement l'article de J.-P. GAY, « Les « Théologies Françaises » au XVIIe siècle. Remarques sur l'histoire d'un échec », *ibid.*

⁵² Sur l'idéologisation dans le catholicisme confessionnalisé, voir : J.-P. GAY, « Ideologisation, Publicity, Politicisation, and Regimes of Ecclesiality in Early Modern Catholicisms », A. BADEA, B. BOUTE, B. EMICH, *Pathways through Early Modern Christianities*, Vienne, Böhlau Verlag, 2023, pp. 261-280.

Partie 1 : Histoire d'une publication journalistique

Le *Journal ecclésiastique* est une œuvre personnelle. Si la présence et l'activité de contributeurs sont essentielles à sa richesse, l'imprimé n'en demeure pas moins celui d'un chanoine parisien de la seconde moitié du XVIII^e siècle qui, en tant que directeur du périodique, ne cesse de commenter, de reprendre et de réorganiser les articles et les tomes. Il n'existe aucune source qui permettrait de déceler une décision ou une initiative collective au sein de la collégiale Saint Benoît dont Joseph Dinouart fait partie¹. Tout laisse à supposer qu'il s'agit bien d'une volonté personnelle du chanoine. La publication résulte ainsi de l'action d'un homme seul, d'un entrepreneur de la littérature qui tente une aventure journalistique². Si le *Journal ecclésiastique* est une publication théologique, il nous semble avoir comme caractéristique première d'appartenir pleinement au monde de la presse et la présente partie l'analyse en ce sens. Il s'agit de l'histoire d'une publication journalistique, qui a pour objet de dresser un cadre, celui où s'exprime le contenu théologique, pour les trois parties qui suivent. Les trois premiers chapitres sont chronologiques. Ils commencent par la présentation du projet initial de Joseph Dinouart, conçu au cours de la décennie 1750. Son échec mettra en évidence la nécessité de recourir à des soutiens et à des recommandations afin de parvenir à proposer au public son *Journal ecclésiastique* (chapitre 1). Ces obstacles levés, la qualité de l'accessibilité financière et matérielle, accompagnée d'une stratégie publicitaire efficace, permet la rencontre avec les lecteurs (chapitre 2). Le *Journal ecclésiastique* s'installe alors dans la durée dans le paysage journalistique français et son succès écarte la concurrence, il obtient une situation de monopole (chapitre 3). Le dernier chapitre présente sa diffusion et sa traduction de l'autre côté des Alpes, consacrant définitivement la réussite de l'imprimé du chanoine (chapitre 4).

¹ La thèse de Denis Grisel n'évoque pas plus le journal du chanoine Dinouart, « Saint-Benoît de Paris : le chapitre, la paroisse et l'église, du XI^e siècle à 1854 ». Thèse de l'École des Chartes, 1973.

² Le chapitre 5 reviendra sur cette qualification « d'entrepreneur » dans le cadre de la biographie de Joseph Dinouart.

Chapitre 1 : Parution du journal

Dans la France d'Ancien Régime, la volonté de publication ne suffit pas à donner une existence à un imprimé. Joseph Dinouart ne peut décider, seul, de porter devant le public l'écrit qu'il souhaite. L'accord avec la censure est l'étape essentielle pour que son initiative se concrétise. Au milieu du XVIII^e siècle, l'accord préalable pour une publication est entre les mains du pouvoir royal. Une tendance présente sur tout le XVII^e siècle a progressivement exclu les facultés de théologie et les magistrats de ce rôle¹. Ces derniers, ainsi que l'épiscopat, notamment lorsque les évêques se rassemblent dans les Assemblées du clergé, possèdent en revanche encore une censure *a posteriori*, principalement sous forme de condamnation. La censure préventive se décide au sein de la direction de la Librairie, une institution qui dépend du chancelier. Entre 1750 et 1763, au moment où le chanoine Dinouart souhaite faire paraître son *Journal ecclésiastique*, Malesherbes dirige la Librairie. À la même époque, un contexte nouveau se dessine dans la censure. Le Parlement de Paris entend réaffirmer son titre à exercer une censure répressive et à retrouver ses droits perdus au siècle précédent². Dans cette situation, les soutiens de Joseph Dinouart deviennent déterminants et lui permettent d'obtenir une autorisation pour la publication (1-1, 1-2). Le chanoine peut désormais partir en quête d'imprimeurs-libraires (1-2).

1-1. Les soutiens

La création d'un journal destiné aux ecclésiastiques chemine longtemps dans l'esprit de Joseph Dinouart. Bien avant celui qui fait l'objet de la présente étude, initié en 1760, les registres de la Librairie conservent une première tentative de publication réalisée par le chanoine au cours de l'été 1753³. La similitude des deux projets est évidente. Elle témoigne aussi bien de la constance de l'esprit de Joseph Dinouart que de la solidité de sa réflexion initiale. Avec un titre identique, « Journal ecclésiastique », et déjà conçu mensuellement, il a les mêmes objectifs « d'instruire », « d'édifier » et de réunir « dans un seul ouvrage, les connaissances les plus essentielles aux ministres des saints autels ». Il repose sur quatre piliers : « des éclaircissements sur les difficultés » de la Bible, des articles sur « les cas de consciences les plus pratiques dans la

¹ J.-L. QUANTIN, « Les institutions de censure religieuse en France (XVI^e - XVII^e siècles) », G. FRAGNITO, A. TALLON (dir.), *Hétérodoxies croisées. Catholicismes pluriels entre France et Italie, XVI^e-XVII^e siècles*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2015.

² R. BIRN, *La Censure royale des livres dans la France des Lumières*, Paris, Odile Jacob, 2007.

³ Information repérée par Ch. Albertan, « Joseph Dinouart », J. SGARD (dir.), *Dictionnaire des journalistes, 1600-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, 2 vol.

conduite des âmes », des « observations critiques » sur l'histoire de l'Église et un dernier ensemble composé de « plans nouveaux pour des discours de piété », « de méditations sur les vérités de la morale chrétienne » ainsi que « sur les devoirs du clergé. » En plus de ces axes, Joseph Dinouart précise que son journal présentera les « plus beaux passages des livres sacrés et des saints Pères ». Ainsi, le chanoine croit dès cet été 1753 qu'il est possible de réveiller « le goût et l'amour de l'étude » en proposant un journal aux ecclésiastiques, qu'il est possible d'instaurer une émulation « salvatrice » pour répondre à leur éloignement des conférences diocésaines. Précisant bien que l'exhaustivité n'est pas le but recherché, il conçoit l'imprimé comme une invitation à l'étude, soulignant que les recherches personnelles sont essentielles à l'ecclésiastique. Sa présentation se termine par un appel aux contributions extérieures, prévoyant déjà une œuvre collective⁴.

C'est le Marquis de Custine qui porte le projet auprès de la Librairie de Malesherbes. Il ne demeure aujourd'hui aucune archive concernant un échange avec Joseph Dinouart⁵. Nous savons que Christophe de Custine (1661-1755) est colonel du régiment des gardes du duc Léopold, conseiller d'État puis gouverneur de Nancy (1729-1737) et grand bailli de la ville (1738-1752), mais nous ne pouvons proposer aucun événement à mettre en lien avec le chanoine. Les raisons de leur entente nous sont inconnues. Nous disposons, comme unique source, de la lettre envoyée par le Marquis afin de promouvoir le journal auprès de la Librairie, accompagnée de la description du journal souhaité par Joseph Dinouart. Datée du 22 juin 1753 et rédigée à Paris, le Marquis de Custine commence sa requête en exposant l'intérêt qu'il porte au projet : « Des prêtres, Monsieur, personnes lettrées et de saine doctrine auxquels je m'intéresse vivement mon communiqué un Projet qui a eu l'approbation des supérieurs ecclésiastiques. je crois qu'il la mérite à tous égards [...] ». Si les « matériaux » nécessaires au projet sont tous réunis, la dernière et plus importante étape manque, l'accord de la Librairie : « ils n'ont pas pu se déterminer à les mettre en état de paraître en public dans l'incertitude ou ils sont s'ils obtiendront le privilège ». C'est ainsi la raison de la lettre : « je connois trop votre sagacité et vos lumières pour imaginer que vous le refusiez à un ouvrage d'où il doit résulter beaucoup de bien ». À ce moment de l'écrit, la requête de Christophe de Custine se brouille. Les propos sont confus et un sentiment d'une démarche bâclée se dégage. Il est ainsi étrange de voir le Marquis espérer obtenir une

⁴ BnF, fonds français, 22133, f°57.

⁵ Aucune trace dans les Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, E163, ni 3E 344-386.

faveur en critiquant l'institution : il justifie notamment l'intérêt du journal au regard de « cette foule d'écrits périodiques dont l'objet est moins important et qui ont le suffrage du public ». Toujours est-il que la lettre se termine en espérant trouver le directeur de la Librairie en faveur du projet qu'il joint : « Il y a un discours préliminaire fort étendu que l'on vous présentera, je vous le souhaite, et qui a mérité le suffrage de plusieurs savants⁶. ».

La tentative est un échec. La réponse de la Librairie est laconique et sans possibilité d'appel. Elle est écrite sur la lettre même du Marquis de Custine, en haut de la première page. Le refus a une double origine. Il se justifie par la crainte de la répétition avec d'autres presses existantes, mais aussi par la nature même du journal qui interroge. Un tel contenu doit-il être périodique? « Réponse que le journal des savants et de Trévoux en font une partie et que le reste n'est pas de nature de journal⁷. » Le système de la Librairie sous la direction de Malesherbes est des plus vigilants au bon respect du principe de privilège, veiller à sa bonne application est déterminant pour sa légitimité. Il est ainsi justifié que les censeurs signifient leur réticence à l'arrivée du journal sur le marché, au regard de son discours initial dans sa version de 1753 que nous avons présentée. À cette date, le *Journal des savants* et le *Journal de Trévoux* possèdent le privilège royal pour leur contenu. Le premier d'entre eux a l'exclusivité sur ce qui « se passe de nouveaux dans la République des lettres ». Si les dissertations savantes qui le composent peuvent aborder des thèmes intéressant les ecclésiastiques, le problème majeur réside peut-être sur l'annonce des livres nouveaux. Le *Journal des savants* a le privilège d'annoncer les nouvelles publications, ce que prétend faire également le *Journal ecclésiastique* pour les livres religieux récemment parus⁸. De la même manière, les *Mémoires de Trévoux* « abordent tous les domaines de la connaissance », en se concentrant particulièrement sur l'érudition théologique et historique⁹. La fenêtre dont dispose le *Journal ecclésiastique* pour proposer un contenu original est donc restreinte. Pour ce qui est de la nature du journal, nous évoquerons plus en avant l'interrogation légitime des censeurs, tant il est vrai que le *Journal ecclésiastique* s'inscrit dans une forme hybride, où la frontière entre le périodique

⁶ BnF, fonds français, 22133, f°56.

⁷ *Ms. cit.*

⁸ Notons qu'en 1785, les *Affiches* de province sont sommées de ne plus « annoncer aucun ouvrage avant qu'il ait été signalé par le *Journal des savants* ou le *Journal de Paris* ». J.-P. VITTU, « Journal des savants », J. SGARD (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991, 2 vol.

⁹ P. FERRAND, « Mémoire de Trévoux », *ibid.*

et le livre n'est pas aussi éloignée que les termes peuvent le laisser entendre¹⁰. Après le refus fait à sa publication, Joseph Dinouart rejoint les *Lettres sur les ouvrages et oeuvres de Piété* lancées en 1754, de l'abbé Joannet et dédiées à la Reine – plus connues sous le nom de *Journal Chrétien*.

L'expérience malheureuse de Joseph Dinouart à l'été 1753 est une preuve, s'il en fallait, que la recommandation dans le système de la Librairie d'Ancien Régime est parfois tout aussi importante que le sujet de la publication elle-même. Le discours préliminaire au journal qui est proposé en 1760 aux censeurs est si proche du projet de 1753 que nous ne voyons pas d'autres explications à l'accord obtenu cette fois-ci que les personnes qui portent le projet auprès de Malesherbes. Il n'y a rien de surprenant ici. La société d'Ancien Régime, encore à la fin du XVIIIe siècle, repose sur des relations de protections et de jeux de crédits. Les mécanismes sociaux induisent une domination non-dite où des groupes peuvent imposer leur décision, le tout sous le couvert de la sociabilité¹¹. Il en est ainsi des Joly de Fleury qui deviennent les protecteurs de Joseph Dinouart au cours des années 1750. Nous souhaiterions montrer ici que le soutien de ces premiers à l'entreprise du chanoine auprès de Malesherbes s'inscrit dans un contexte où ce dernier n'est plus en mesure de refuser la demande.

Les Joly de Fleury sont, sur quatre générations, à la tête du Parlement de Paris¹². À partir de 1717, ils se succèdent dans la charge de procureur général du roi. Ils sont les premiers à recevoir les actes et les consignes venant de Versailles, pour les présenter ensuite à leurs collègues. Ils occupent donc une place de première importance dans l'enregistrement de la législation royale. Leur position est délicate et nécessite une grande agilité politique. Ils sont dans l'obligation constante d'être en équilibre entre les revendications de leurs collègues et la fidélité à Versailles,

¹⁰ Bien qu'il n'en soit aucunement mention dans la réponse du censeur, des éléments plus conjoncturels à ce refus peuvent exister. La querelle des sacrements bat encore son plein et il pouvait être inutilement dangereux de laisser un journal à destination des ecclésiastiques paraître, surtout avec un chanoine janséniste à sa tête. (Sur le jansénisme de Dinouart, voir le chapitre 5.)

¹¹ A. LILTI, *Le monde des salons, sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 222.

¹² La récente thèse de David Feutry ne concerne que la personne de Guillaume-François Joly de Fleury, père de Joseph Omer Joly de Fleury qui nous intéresse ici. D. FEUTRY, *Guillaume-François Joly de Fleury (1675-1756). Un magistrat entre service du roi et stratégies familiales*, Paris, École nationale des chartes, 2011. La thèse plus ancienne de P. Bisson de Barthélemy ne prend pas la pleine mesure de l'importance des descendants de Guillaume-François. P. BISSON DE BARTHÉLEMY, *Les Joly de Fleury, procureurs généraux au Parlement de Paris, au XVIIIe siècle*, Paris, Sedes, 1964. Aujourd'hui, il convient de se rapporter à la notice d'André Magnan : « Joly de Fleury (Famille) », D. MASSEAU (éd.), *Dictionnaire des anti-Lumières et des antiphilosophes : France, 1715-1815*, Paris, Honoré Champion, 2017, 2 vol.

pour qui ils opteront le plus souvent¹³. Des trois fils de Guillaume François Joly de Fleury (1675-1756), c'est du cadet, Joseph Omer Joly de Fleury (1715-1810) dont Joseph Dinouart est le plus proche¹⁴. Premier avocat général (1755) et président à mortier (1768), il joue un rôle déterminant dans l'expulsion des jésuites en présentant le *Compte rendu des constitutions des jésuites* aux Chambres¹⁵, Joseph Omer Joly de Fleury est également célèbre pour ses attaques répétées et suivies contre le parti des philosophes. Ses discours contre l'*Encyclopédie*, *De l'esprit* ou l'*Émile* font date comme étant pour Catherine Maire « l'une des premières prises de conscience, en haut lieu, de l'existence d'un groupe d'« écrivains dangereux, hommes sans pudeur, ennemis de l'autorité et du christianisme dont ils ont vraiment juré la perte », formant quelque chose comme un réseau sciemment organisé contre l'Église et l'État. Il utilise explicitement le terme de « complot » pour qualifier ce dessein¹⁶. » Son offensive contre l'ouvrage d'Helvétius est également un point de bascule dans la politique de la censure et provoque une crise qui menaça profondément le système¹⁷.

« L'affaire Helvétius » est exemplaire, tant dans l'unanimité de la condamnation de l'ouvrage que dans sa révélation de « la concurrence de la censure¹⁸ ». Le censeur Jean-Pierre Tercier, nommé pour l'analyse de l'ouvrage résolument irrégulier qu'est *De l'Esprit*, est dépassé par son travail et n'a pas le temps de proposer les prescriptions nécessaires à la correction de l'ouvrage qui sort avec le privilège en 1758¹⁹. Malesherbes, prévenu de l'erreur, intervient : le privilège est ôté, le livre saisi et Helvétius enjoint à la rétractation. Pour autant, ses adversaires saisissent l'occasion de la récupération. Christophe de Beaumont est le premier à dénoncer l'insuffisante vigilance des censeurs. Le Parlement prend la suite afin de ne pas laisser l'initiative à l'archevêque

¹³ D. VAN KLEY, *The Jansenist and the Expulsion of the Jesuits from France*, London, Yale University Press, 1975, pp. 116-120.

¹⁴ Joseph Omer Joly de Fleury semble avoir l'ascendant sur son frère aîné, Guillaume-François-Louis Joly de Fleury, procureur général. Il est « plus brillant, plus volontaire, plus ambitieux » pour André Magnan. Voir A. MAGNAN, *op. cit.*

¹⁵ D. VAN KLEY, *op. cit.*, pp. 116-120.

¹⁶ C. MAIRE, *L'Église dans l'État, Politique et religion dans la France des Lumières*, Paris, Gallimard, 2019, pp. 332-333.

¹⁷ R. BIRN, *op. cit.*

¹⁸ B. DE NEGRONI, *Lectures interdites : le travail des censeurs au XVIIIe siècle, 1723-1774*, Paris, Albin Michel, 1995.

¹⁹ H.-J. MARTIN, « L'affaire de *De l'Esprit* », R. CHARTIER, H.-J. MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française, t. II: Le livre triomphant*, Paris, Promodis, 1984, pp. 78-79.

de Paris seul et « les magistrats dénoncent à leur tour les insuffisances, voire le laxisme de la Librairie²⁰ ». Le procureur-général Guillaume-François-Louis Joly de Fleury se saisit de l'occasion pour « étendre les revendications des magistrats à l'examen de censure post-éditorial, aux dépens de la direction de la Librairie²¹ ». L'arrêt du 23 janvier 1759 « dote le Parlement, de fait, d'une compétence en matière de Librairie²². » Ainsi, lorsque l'année suivante, le cadet des Joly de Fleury s'adresse à Malesherbes en portant le projet du *Journal ecclésiastique*, il sait déjà que sa demande ne peut lui être refusée. La Sorbonne est encore affaiblie par l'affaire Prades, la Librairie par celle Helvétius, tout semble réuni pour que la publication du chanoine Dinouart soit acceptée.

Le 26 juillet 1760, Joseph Omer Joly de Fleury écrit au directeur de la Librairie²³. Il présente le prospectus du *Journal ecclésiastique* que Joseph Dinouart lui a fourni. Dans le premier paragraphe de la lettre, il demande à ce que Malesherbes rencontre l'abbé Salmon, censeur désigné pour l'ouvrage. Dès que la rencontre aura lieu, il souhaite en être informé pour prévenir aussitôt Joseph Dinouart et le coadjuteur de Strasbourg. Joly de Fleury insiste sur l'intérêt de ce dernier à l'entreprise du chanoine : « C'est m. l'abbé Dinouart associé au journal Chrétien qui se charge de se composer sous les auspices du Coadjuteur de Strasbourg qui en aura la dédicace, et qui prend à coeur ce travail ». Au cours de cette lettre, il prend bien le temps d'informer que le procès dans lequel est entraîné Joseph Dinouart par Saint-Foix est réglé – nous reviendrons plus en avant sur cette mésaventure. Il n'y a donc aucun problème sur le plan juridique, seul l'acquiescement est attendu. Joly de Fleury termine sa lettre en rappelant à Malesherbes qu'il lui rendra visite accompagné de son fils et que ce dernier est en droit d'attendre toutes les « bontés » du directeur de la Librairie, signe de la prééminence qu'il possède dans leur rapport.

Le discours préliminaire du *Journal ecclésiastique* de 1760²⁴ ressemble grandement à celui refusé en 1753. Une différence majeure est toutefois présente, des précisions supplémentaires sont délivrées sur son impression. Ainsi, il est défini que chaque mois sortira des presses « une brochure de cinq feuilles d'impression in-12 en petits caractères, de l'imprimerie du sieur

²⁰ M. COTTRET, *Jansénismes et Lumières. Pour un autre XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, pp. 83-86.

²¹ R. BIRN, *op. cit.*

²² M. COTTRET, *op. cit.*

²³ BNF, Nouvelles acquisition française, 3344, f°133-134.

²⁴ BNF, Nouvelles acquisition française, 3344, f°135.

Barbou ». Non seulement un imprimeur est donc trouvé, mais le format est lui aussi décidé. Un prix est également annoncé : « chaque brochure ne coûtera que douze sols, ce qui ne forme que la somme modique de sept livres, 2 sols par an ». Au-delà de ces précisions qui démontrent un projet peut-être un peu plus avancé que lors de la première tentative, l'intention demeure identique. Il s'agit toujours de rappeler « le goût des bonnes études dans le corps ecclésiastique » et de fournir un ouvrage qui « puisse être une sorte de bibliothèque où on trouvera tout ce qui est important sur ces matières ». Quelles matières donc? Rien de bien différent par rapport à la précédente version:

« Cet ouvrage contiendra l'analyse exacte de tout ce que les Auteurs les plus judicieux, ont écrit sur l'Écriture Sainte ; les conciles généraux et provinciaux et en particulier, ceux de l'Église gallicane, dont on donnera la concordance ; sur l'histoire ecclésiastique universelle et celle de l'Église gallicane ; sur la Théologie dogmatique et morale ; sur le Droit Canon et les matières bénéficiaires ; sur l'éloquence de la chaire. [...] On n'oubliera pas les bons manuscrits anciens et nouveaux; les dissertations rares & on n'insérera rien qui puisse directement ou indirectement concerner le pour et le contre dans les affaires de l'Église²⁵. »

Sûr de son projet et de sa recommandation, Joseph Dinouart insiste sur le fait que son ouvrage repose sur « beaucoup de recherches et demande beaucoup de travail ». Patientant depuis au moins l'année 1753 pour donner vie à son dessein, il déclare pouvoir le publier prochainement et souhaite commencer au plus tard en novembre – il commencera en octobre.

Avant de présenter une chronologie des accords successifs avec la Librairie, il convient de s'arrêter sur un personnage, semble-t-il majeur dans l'existence – tout du moins la création – du journal déjà cité plus tôt, à savoir « le coadjuteur de Strasbourg ». Il s'agit de Louis-René-Édouard de Rohan-Guéméné (1734-1803), nommé à ce poste en novembre 1759 à l'âge de 25 ans seulement. Sa célébrité pour sa naïveté dans l'Affaire du collier de la reine ne doit pas occulter le personnage majeur qu'est le cardinal de Rohan (à partir de 1779) à la fin de l'Ancien Régime. Pour les vingt-six années que nous étudions, il est le dédicataire du journal.

À l'été 1760, au moment où Joseph Dinouart demande l'autorisation de son journal, le jeune Rohan connaît une carrière fulgurante au sein de l'Église, lui promettant les plus hautes responsabilités. Il est vrai que son illustre famille, comptant déjà trois générations de princes-évêques de Strasbourg, favorise ses débuts. Fait chanoine dès l'âge de neuf ans, prieur commendataire du grand monastère de Sauxillanges en Auvergne à onze, séminariste à Saint-Magloire puis ordonné prêtre à vingt-deux, Louis de Rohan est donc nommé à vingt-cinq ans

²⁵ Ms. cit.

évêque coadjuteur de son oncle, Louis-Constantin de Rohan-Guéméné (1697-1779). La même année, il reçoit de Louis XV les abbayes de La Chaise-Dieu en Auvergne et de Montmajour en Provence en commende. Au printemps 1760, le pape Benoît XIV le fait évêque *in partibus* de Canope. Ainsi, il n'y a rien de surprenant à ce qu'un journal à destination des religieux soit placé sous la protection d'un ecclésiastique promis à une des plus grandes carrières, d'autant que celle-ci continue son ascension. Si son expérience d'ambassadeur à Vienne est un échec (1771-1774) – il choque notamment par ses moeurs – sa carrière ecclésiastique reprend à son retour. Louis XVI le nomme ainsi grand aumônier et directeur des Quinze-Vingts en 1777, l'année suivante il est cardinal, abbé de la très riche abbaye de Saint-Waast et proviseur de Sorbonne. Enfin, en 1779, il devient évêque de Strasbourg, tout en ajoutant l'abbaye de Noirmoutiers à ses possessions²⁶. Lorsque commence le déclin, puis survient la chute de Louis de Rohan, avec dans un premier temps le procès des Quinze-Vingts, suivi de l'Affaire du collier – il est embastillé en août 1785 – le *Journal ecclésiastique* reste fidèle à son dédicataire. Son nom demeure en première page du journal jusqu'en janvier 1787, soit neuf mois après le décès de Joseph Dinouart.

Des relations entretenues entre Louis de Rohan et Joseph Dinouart, ou avec les Joly de Fleury, il ne demeure presque rien. Aucune source, même dans l'immense fonds des Joly de Fleury²⁷, ne rapporte son implication directe pour le *Journal ecclésiastique*. Il est simplement certain que les deux familles sont liées d'intérêts communs. Ainsi, dans l'Affaire du collier, le frère aîné Guillaume-François-Louis Joly de Fleury (1710-1787) semble avoir une grande influence dans l'acquittement dont bénéficie le cardinal²⁸. Quant aux fonds de ce dernier, les archives départementales du Bas-Rhin possèdent encore sa correspondance en tant qu'évêque²⁹ – qui ne donnent rien concernant le journal – mais non en son nom propre. Louis de Rohan a fait brûler un grand nombre de ses papiers privés au moment de l'Affaire du collier. De cette disparition, il manque à ne pas douter des éléments de première importance concernant le lancement du journal, ne serait-ce que sur la naissance de l'entente avec Joseph Dinouart et sa nature. Il est à remarquer également l'absence de Louis de Rohan dans le contenu même du périodique, en dehors de sa dédicace en première page. Cette information conduit à envisager le rapport entre le

²⁶ E. ASSE, « Rohan (Louis-René-Édouard, prince de) », J.C.F. HOEFER (éd.), *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, Didot, 1853-1870.

²⁷ Les trois occurrences « Rohan (Louis-René-Édouard, prince de), cardinal », BNF, Joly de Fleury, 535 (f°270), 549 (f°347 et 363) et 557 (f°161), ne délivrent pas d'informations concernant le journal.

²⁸ P. BISSON DE BARTHÉLEMY, *op. cit.*, p. 81.

²⁹ Archives départementales du Bas-Rhin (A.D.67), G 297, G 299, G 300 ou encore G 6541.

directeur de l'écrit et le dédicataire de son discours introductif comme étant de relation classique dans le cadre d'un mécénat. En citant « le coadjuteur de Strasbourg » comme prenant « à coeur ce travail³⁰ » à la Librairie, Joly de Fleury ajoute à son influence celle du futur prince-évêque. Il joue ainsi son rôle attendu d'aide à la publication, en la légitimant par son intérêt. Mais quel intérêt justement peut-il attendre? La relation entre un protégé et un protecteur, bien qu'asymétrique, est bénéfique pour les deux parties. Comme le rappelle Alain Viala, « le mécénat relève donc d'une logique de la reconnaissance mutuelle de l'artiste et du Grand. L'écrivain, en offrant son œuvre à un personnage puissant, atteste à la fois la grandeur et le bon goût de celui-ci. Il légitime le pouvoir ou la richesse du dédicataire en lui décernant un brevet implicite d'esprit supérieur. En retour, le grand personnage qui gratifie un écrivain lui octroie une reconnaissance publique de son talent. C'est un échange d'affirmations de la gloire de chacun³¹. » Il n'y a pas de contraintes ici comme dans le cadre du clientélisme, cas où le service est premier. Si Joseph Dinouart propose à Louis de Rohan de lui dédicacer son ouvrage, c'est bien parce qu'il peut miser sur l'ascension de ce dernier dans l'Eglise et dans l'État. Réciproquement, si Louis de Rohan accepte la dédicace et soutient le projet avec Joly de Fleury, c'est parce que la publication le satisfait et contribue à l'image qu'il souhaite promouvoir. Être le dédicataire d'une presse d'éruditions ecclésiastiques ne pouvait pas desservir Louis de Rohan : une année après le lancement du journal, il est admis à l'Académie française à l'âge de 27 ans (avril 1761) ; même si ses relations amicales avec Buffon et d'Alembert, ou encore sa fréquentation du salon de Mme Geoffrin, doivent être tout aussi déterminantes³².

L'épître dédicatoire du journal est exemplaire, tant il est classique en sa forme. L'auteur se déclare inspiré par le grand homme et, en acceptant la dédicace, ce dernier se reconnaît dans le portrait dressé. Ainsi Louis de Rohan a « un droit acquis » sur la protection du journal, tant il œuvrerait pour la religion et la gloire de l'Eglise. Ses qualités d'homme sont citées, justifiant son statut d'ecclésiastique respectable : « imagination féconde & sage ; esprit vif, brillant, orné des connoissances les plus intéressantes, jugement exact & profond, qui saisit le vrai avec précision, & auquel rien n'échappe ». Devant la supériorité d'un tel protecteur, Joseph Dinouart s' imagine

³⁰ BnF, Nouvelles acquisition française, 3344, f°133-134.

³¹ A. VIALA, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Éditions de Minuit, 1985, p. 54.

³² <https://www.academie-francaise.fr/les-immortels/louis-rene-edouard-de-rohan-guemenee?fauteuil=36&election=27-04-1761>

le « seconder » par son travail : « plein de confiance en votre protection, MONSEIGNEUR, j'entre avec plaisir dans une carrière pénible & laborieuse. Votre nom toujours présent à mon esprit, m'avertira sans cesse de répondre à la faveur que vous m'accordez aujourd'hui³³. » La figure tutélaire du dédicataire inspirant le projet sans y contribuer, Louis de Rohan n'a pas dû avoir de peine à accepter de figurer en première page.

En s'appuyant sur la puissante protection d'Omer Joly de Fleury et l'intérêt manifesté par Louis de Rohan, Joseph Dinouart sait s'entourer de protecteurs lui permettant de proposer à nouveau son projet devant la Librairie. Le chanoine a ainsi su transformer la possible puissance littéraire de son journal en un capital social lui permettant d'obtenir les protections nécessaires. Autrement mieux soutenu qu'en 1753, la permission – puis le privilège – est accordée comme nous allons le présenter.

³³ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, Épître dédicatoire.

1-2. De l'accord à l'impression

a. L'accord avec la Librairie

Pour trouver un accord avec la Librairie, plusieurs solutions sont proposées aux auteurs et imprimeurs. Les deux principales sont le privilège et la permission simple. Comme le présente François Furet : « La première, plus onéreuse, donne en même temps au demandeur un monopole sur l'ouvrage pour une durée déterminée. La seconde n'est pas exclusive, mais évite les frais du privilège. Les deux sont publiques, explicitement indiquées sur l'ouvrage. » Le code de la Librairie de 1723, duquel le journal dépend encore en 1760, codifie la procédure. « Les deux types de permissions sont révocables et temporaires, donc renouvelables ; à l'expiration du délai couvert par son privilège, l'imprimeur qui veut conserver son monopole ou préparer une réédition demande un renouvellement ou une continuation de privilège. » De cette possibilité de prorogation découle une grande querelle dans le monde de l'imprimé à la fin de l'Ancien Régime, puisqu'elle avantagerait les libraires parisiens. Louis XVI doit intervenir et modifier la législation en 1777. « Désormais, l'auteur qui prendra le privilège en son nom et vendra son ouvrage chez lui pourra transmettre à ses héritiers un droit perpétuel sur son oeuvre. Mais la cession du manuscrit à un tiers rend cette propriété viagère : car le privilège accordé aux libraires ne durera que pendant la vie de l'auteur, et, dans tous les cas, un minimum de dix ans. C'est donc la fin des perpétuations de privilèges³⁴ ». Notons l'existence d'un autre type d'autorisation offerte par la Librairie, bien qu'elle ne concerne pas notre journal, celle de la permission tacite : un compromis lorsqu'il n'est pas possible d'autoriser publiquement le livre, ni de l'interdire³⁵.

Lorsque Joseph Dinouart s'adresse à la Librairie à l'été 1760, par l'intermédiaire de Joly de Fleury, c'est pour solliciter une permission à son projet. Il n'est pas encore question de privilège, qui sera obtenu plus tardivement. Pourquoi ce choix ? Bien plus que la présence encore à cette date du *Journal des savants* et du *Journal de Trévoux* qui avaient motivé le premier refus, il faut noter l'existence sur le marché du *Journal chrétien* possédant lui aussi le privilège³⁶. Il n'est pas plus

³⁴ F. FURET, « La « librairie » du Royaume au 18^e siècle », *Livre et société dans la France du XVIII^e siècle*, 2 vol., Paris, Mouton, 1965.

³⁵ Selon Raymond Birn, « entre 1750 et 1789, peut-être deux livres sur trois en circulation dans le royaume étaient soit tacitement permis, soit produits à l'étranger, soit encore produits clandestinement ». R. BIRN, *op. cit.*

³⁶ La concurrence entre le *Journal chrétien* et le *Journal ecclésiastique* sera l'objet d'une étude détaillée plus en avant.

question en 1760 qu'en 1753 d'instaurer une concurrence au sein des périodiques à privilège. Ainsi, non seulement le *Journal ecclésiastique* ne peut obtenir de privilège tant que son concurrent demeure, mais il doit également verser un tribut aux imprimés dont son contenu se rapprocherait trop. La demande de permission est bien la seule possibilité laissée au journal de Joseph Dinouart, indépendamment de la puissance de ses appuis.

Le mercredi 24 septembre 1760, le *Journal ecclésiastique* obtient une permission simple pour trois années consécutives³⁷. Cette autorisation lui permet ainsi de « vendre et débiter partout » dans le royaume l'ouvrage et le protège également des contrefaçons en faisant défense « d'en introduire d'impressions étrangères ». Sa sortie des presses, « en bon papier et beaux caractères », doit être similaire au modèle remis. Comme le souligne Robert Darnton, la Librairie est des plus vigilantes au contrôle de la qualité de l'imprimé. Il s'agit pour l'historien de « pur colbertisme – c'est-à-dire de l'interventionnisme d'État pour promouvoir le commerce en définissant des critères de qualité et en protégeant les corporations derrière un mur de tarifs³⁸ ». Avant d'être diffusé, le contenu du journal doit être approuvé par Malesherbes et un exemplaire imprimé déposé dans sa bibliothèque ainsi que dans celle du Louvre. Dès le mois suivant, le journal paraît et commence à se diffuser sur le territoire. Un peu après les trois années qui lui sont accordées, le vendredi 10 février 1764, une nouvelle demande de permission simple est introduite³⁹. Elle est acceptée pour la même durée et dans les mêmes termes – seul un exemplaire supplémentaire doit être déposé dans la bibliothèque du vice-chancelier et garde des sceaux R.-N. de Maupeou.

Après le temps de la permission simple arrive celui du privilège et de la consécration pour le *Journal ecclésiastique*. Nous disons « consécration » puisque l'obtention du privilège, six années après son lancement, est la preuve de sa réussite et n'a pu se faire qu'avec la disparition de son rival qui en était le détenteur, le *Journal chrétien*. Celui-ci est délivré le vendredi 13 juin 1766 pour une durée de douze années⁴⁰. Ce temps long installe définitivement le *Journal ecclésiastique* parmi les premières presses du royaume et lui assure un statut face à d'éventuels concurrents. Pour le reste, les termes de l'accord demeurent les mêmes que pour l'approbation. Un nouveau privilège est accordé le vendredi 11 avril 1777⁴¹. Plus court que le précédent, il est prévu pour une durée de six années. En plus du Louvre, un exemplaire doit être déposé dans les mains du garde des

³⁷ BnF, fonds français, 21962, f°100.

³⁸ R. DARNTON, *De la censure: essai d'histoire comparée*, Paris, Gallimard, 2014, p. 25.

³⁹ BnF, fonds français, 21963, f°97-98.

⁴⁰ BnF, fonds français, 21963, f°478-479.

⁴¹ BnF, fonds français, 21967, f°329-330.

sceaux A.-T. Hue de Miromesnil et du chancelier R.-N. de Maupeou. Les mêmes protections sont envisagées face à d'éventuelles contrefaçons. Le 4 juillet 1783, le journal obtient son dernier privilège⁴², pour dix années conformément à la nouvelle législation de 1777. Il est à noter qu'à cette date, soit vingt-trois années après le lancement du projet, Joly de Fleury continue à le protéger. Ainsi, nous pouvons lire dans les registres de la librairie, en appui à la demande de la prolongation du privilège : « M. le président de fleury qui s'intéresse à la demande⁴³ ». Ce privilège ne peut aller à son terme, la Révolution emportant avec elle le fonctionnement de la Librairie d'Ancien Régime et le *Journal ecclésiastique*.

Au-delà de l'autorisation délivrée par la Librairie au journal pour qu'il paraisse, que ce soit la permission ou le privilège, il demeure que le contenu de l'imprimé doit mensuellement être accepté par un censeur, relevant de la chancellerie⁴⁴. Il s'avère que le contrôle du *Journal ecclésiastique* relève d'un double défi : celui qui est propre à sa nature de périodique et celui qui est similaire à tout ouvrage d'érudition ecclésiastique. De sa première condition découle des impératifs temporels. Comme le décrit justement Véronique Sarrazin, « la procédure normale implique que le manuscrit soit achevé avant la censure, l'impression se faisant sur la copie paraphée par le censeur ; mais c'est difficile, voire impossible avec des ouvrages où composition, censure et impression vont presque de pair⁴⁵. » Or, tel est bien le cas pour le *Journal ecclésiastique*. C'est un réel tour de force que de parvenir, pendant vingt-six années, à offrir mensuellement au public le contenu du journal, toujours actualisé. Nous insistons sur ce dernier point, l'un des grands intérêts du *Journal ecclésiastique* repose sur les échanges entre lecteurs dont il se fait le réceptacle. Insérer une proposition de dissertation au mois de février et recevoir une réponse dès le mois suivant de l'un de ses confrères, il s'agit bien d'un défi logistique pour le directeur du journal. Cela suppose de la flexibilité mais surtout de la diligence : aussitôt reçu, le courrier est inséré dans le manuscrit à destination du censeur.

Si la périodicité représente un défi pour le compositeur du journal, l'érudition

⁴² BnF, fonds français, 21968, f°898.

⁴³ BnF, fonds français, 21863.

⁴⁴ M. CERF, « La Censure Royale à la fin du dix-huitième siècle », *Communication*, n°9, 1967, pp. 2-27.

⁴⁵ V. SARRAZIN, « Éditer l'érudition aux XVIIe et XVIIIe siècle », F. BRIZAY et V. SARRAZIN (dir.), *Érudition et culture savante*, Rennes, PUR, 2015, pp. 183-200.

ecclésiastique en est un pour le censeur⁴⁶. Il faut que ce dernier soit en capacité d'analyser l'orthodoxie doctrinale dans un temps réduit⁴⁷. Au cours des vingt-six années que nous étudions, le journal reçoit son approbation de deux censeurs ecclésiastiques qui se succèdent, disposant d'un pouvoir par délégation du chancelier⁴⁸. Sous la direction de Malesherbes, seize des censeurs (10%) sont directement responsables de la théologie. Ils ne devaient être impliqués dans aucune controverse et l'indépendance de pensée ou l'originalité d'esprit étaient rédhibitoires⁴⁹. Le premier d'entre eux est le censeur Salmon. Présent en 1760, il relit le journal et donne son accord jusqu'en février 1766, date à laquelle il est remplacé. Ecclésiastique, il est également docteur de Sorbonne. Il nous semble appartenir à la sphère d'influence des Joly de Fleury⁵⁰. Son successeur est le censeur Genet⁵¹, qui le restera même après le décès de Joseph Dinouart. Comme Salmon, il est docteur de Sorbonne, et tout comme Joseph Dinouart, il est membre de l'Académie des Arcades de Rome. Son influence sur le contenu du journal se fait plus ressentir que celle de son prédécesseur. Il n'est pas rare de constater son intervention directe sur certains écrits ou questions, en premier lieu sur la théologie morale⁵². S'il est vrai que les censeurs se devaient, par principe, de demeurer inconnus aux auteurs qu'ils relisent, il est fréquent de les voir prendre contact avec ces derniers, pris de sympathie pour leur écrit et se rappelant également leur

⁴⁶ L'étude de Catherine Blangonnet demeure la dernière étude socioprofessionnelle sur les censeurs de Malesherbes, *Recherche sur les censeurs royaux et leur place dans la société au temps de Malesherbes (1750-1763)*, thèse soutenue à l'École nationale des Chartes, manuscrit dactylographié, 1975. Les travaux en cours de William Hanley en sont à la lettre « C », *A Biographical Dictionary of French Censors, 1742-1789*, T. I (A-B), T. 2 (C), Ferney-Voltaire, Centre international d'Étude du XVIII^e siècle, 2005 et 2016.

⁴⁷ Rappelons que le projet de l'abbé La Roque, *Les Mémoires de l'Église*, est refusé en 1669 au motif « qu'une publication hebdomadaire interdisait l'examen attentif nécessaire à des matières religieuses ». D'après J.-P. VITTU, « Les Mémoires de l'Église », J. SGARD, *Dictionnaire des journalistes...*

⁴⁸ La Librairie n'a pas conservé les rapports écrits sur le *Journal ecclésiastique* (BnF, Fonds français, 22014-22016, pour la période 1769-1788).

⁴⁹ R. BIRN, *op. cit.*

⁵⁰ Nous le montrerons au moment de l'approbation du *Manuel des Pasteurs* de Joseph Dinouart, au chapitre 5.

⁵¹ Alexis-Joseph Genêt (1723-1790) est surtout connu aujourd'hui pour avoir écrit près de dix pages à Jean-Jacques Rousseau où il lui reproche « d'avoir soutenu que le pays de Vaud, conquête des Bernois, ne faisait pas partie de la Suisse » dans la *Nouvelle Héloïse*. Lettre à laquelle le Genevois répond en le remerciant. Voir R. TROUSSON, Jean-Jacques Rousseau (2) : Le deuil éclatant du bonheur (n.p.), FeniXX réédition numérique [1989].

⁵² Nous renvoyons à notre chapitre 11.

condition d'hommes de lettres⁵³.

L'approbation délivrée par les censeurs se fait de plus en plus tardive au cours de l'existence du journal. Il ne nous est pas possible de dire si l'explication en revient à Joseph Dinouart, remettant toujours plus tardivement son manuscrit, ou aux censeurs, qui prendraient un temps croissant à leur analyse. Au lancement du journal, l'approbation est toujours à la quinzaine du mois précédant sa diffusion. Après un recul progressif, l'autorisation se fixe en janvier 1778 au vingt-cinquième jour du mois de l'impression. Il ne reste donc que cinq ou six jours à l'imprimeur pour faire sortir des presses le manuscrit, le faire à nouveau contrôler par le censeur et s'assurer de sa diffusion. Ainsi, les derniers jours de chaque mois, le *Journal ecclésiastique* est l'objet de toutes ses attentions.

Avant de présenter l'imprimeur parvenant à relever ce défi, ajoutons une dernière précision sur la censure. Après l'accord avec la Librairie et l'autorisation par les censeurs de la chancellerie, le livre paraît et le public peut l'acquérir. À ce moment, deux censures peuvent encore intervenir, celle d'Église et celle des parlementaires. Pour des raisons assez évidentes, la seconde ne pose aucune difficulté, les Joly de Fleury protégeant Joseph Dinouart. Quant à la première, la censure ecclésiastique, elle n'est en réalité qu'une dénonciation publique, par des mandements ou des remontrances⁵⁴. Le *Journal ecclésiastique* n'en fera jamais l'objet⁵⁵.

b. Les imprimeurs

Nous avons insisté depuis le début de notre étude sur l'initiative de Joseph Dinouart dans la publication du *Journal ecclésiastique*, fort de l'appui de son protecteur. Mais il faut rappeler que derrière la figure majeure de l'auteur, « le processus de publication, quelle que soit sa modalité, est toujours un processus collectif⁵⁶ ». Il ne s'agit pas ici de présenter tous les acteurs de la chaîne

⁵³ R. DARNTON, *op. cit.*, p. 51. De plus, il existe un lien professionnel entre les censeurs de Malesherbes et le journalisme : dix-sept entrent dans la composition du *Journal des Savants* et quarante et un dans celle du *Mercur*. D'autres interviennent également dans la *Gazette de France*, l'*Observateur hollandais* ou le *Journal de Verdun*. Voir R. BIRN, *op. cit.*

⁵⁴ M. CERF, *art. cit.*

⁵⁵ Les fonds Archives Nationales (A.N.), M 69A et M 69B (Faculté de théologie), M 70 à M 72 (Université) et M 74 et M 75 (Sorbonne) ne possèdent pas de documents concernant le *Journal ecclésiastique*.

⁵⁶ Roger Chartier, cité par R. JIMENES, « Les gens de livre », É. SUIRE (dir.), *Le monde de l'imprimé en europe occidentale (vers 1470 - vers 1680)*, Paris, Armand Colin, 2020, p. 23.

du livre, de sa composition à sa diffusion, en rappelant qu'une publication ne saurait être sans les artisans, les correcteurs ou les colporteurs. Nous nous arrêterons simplement sur la figure du libraire, que nous pouvons assimiler à un « éditeur commercial⁵⁷ ». Le libraire ne travaille pas à la fabrication de l'ouvrage, rôle de l'imprimeur, mais il s'assure de sa diffusion et œuvre à son succès. Parfois, les figures du libraire et de l'imprimeur peuvent être confondues : une seule et même personne travaille à la réalisation matérielle de l'ouvrage et à sa communication au public. Tel est le cas de Joseph-Gérard Barbou, imprimeur-libraire du *Journal ecclésiastique*. Mais au cours des vingt-six années que nous étudions, s'il est le seul imprimeur, il partage avec d'autres libraires la diffusion du journal entre janvier 1765 et juin 1779. Cela ne signifie pas que celui-ci est simplement déposé dans d'autres magasins, comme c'est le cas lorsqu'il est exporté en province, mais que le système même du privilège ou de la permission est divisé. C'est un procédé classique dans la Librairie d'Ancien Régime. Le plus souvent, la chose existe pour faire face à des coûts parfois trop importants, les acteurs s'entendent alors pour partager les frais – et donc leur bénéfice – selon un pourcentage signé généralement devant un notaire. Pour le *Journal ecclésiastique*, la raison est autre. Il s'agit d'un double arrangement entre libraires, l'un concerne un accord de privilège, l'autre est purement commercial.

Présentons dans un premier temps les libraires-éditeurs accompagnant Joseph Dinouart au cours de la direction de son journal. À son lancement, en octobre 1760, Joseph-Gérard Barbou est bien l'unique libraire-imprimeur du *Journal ecclésiastique*. Il est domicilié rue Saint-Jacques, « près de la Fontaine Saint-Benoît, Aux Cigognes » jusqu'en octobre 1764 – donc à côté de l'église Saint-Benoît où Joseph Dinouart est chanoine – avant de traverser la Seine et de s'installer de façon définitive rue des Mathurins. Il reste libraire du *Journal ecclésiastique* jusqu'en février 1787, soit bien après le décès du premier directeur, en avril 1786. De janvier 1765 à août 1766, le célèbre éditeur Charles-Joseph Panckoucke partage avec Joseph-Gérard Barbou la diffusion du *Journal ecclésiastique*. À partir de septembre 1766, C.-J. Panckoucke est remplacé par un libraire spécialisé dans la presse, Jacques Lacombe, qui restera jusqu'en juin 1779, laissant ensuite Joseph-Gérard Barbou seul à assurer la diffusion du périodique. Nous obtenons ainsi la chronologie suivante :

- oct. 1760 - déc. 1764 : « À Paris, Chez J. Barbou, Libraire-Imprimeur, rue Saint-Jacques, près de la Fontaine Saint-Benoît, Aux Cigognes » (« rue & vis-à-vis la Grille des Mathurins » à

⁵⁷ *Ibid.*, p. 27

partir de nov. 1764)

- jan. 1765 - août 1766 : « À Paris, Chez J. Barbou, Libraire-Imprimeur, rue & vis-à-vis la Grille des Mathurins & Chez C. J. Panckoucke, Libraire, rue de la Comédie Française »

- sept. 1766 - juin 1779 : « À Paris, Chez J. Barbou, Libraire-Imprimeur, rue & vis-à-vis la Grille des Mathurins & Chez Lacombe, Libraire, Quai de Conti. » (puis rue Christine en jan. 1769 et rue de Tournon en juillet 1769)

- juill. 1779 - février 1787 : « À Paris, Chez J. Barbou, Libraire-Imprimeur, rue & vis-à-vis la Grille des Mathurins. »

- mars 1787 - juil. 1792 : « À Paris, Chez Crapart, Imprimeur-libraire, place Saint-Michel »

La présentation de ces accords en première page de l'imprimé révèle en partie la nature de l'entente : les exemplaires sont écoulés conjointement. Mais la simplification de la présentation – et donc de l'impression – a un revers pour les libraires : une dilution de leur identité en tant qu'éditeur commercial⁵⁸. Au temps du partage, le *Journal ecclésiastique* n'est ni celui de chez J.-G. Barbou ni celui de C.-J. Panckoucke ou de J. Lacombe, mais celui de leur association.

Joseph-Gérard Barbou est donc bien le seul à réunir la figure de l'imprimeur et de librairie dans la période que nous étudions. Au cours des vingt-six années (1760-1786), il s'assure ainsi de la réalisation matérielle du *Journal ecclésiastique*. Nous avons précédemment insisté sur l'exigence particulière que requiert un contenu érudit par rapport à d'autres textes pour un auteur et un censeur, il en est bien entendu de même pour un éditeur matériel. Son impression répond à des besoins et des contraintes qui lui sont propres. Comme le souligne Véronique Sarrazin, « alors qu'en général l'éditeur achète un manuscrit fini, dans le cas des travaux d'érudition, le contrat est souvent signé avant l'achèvement du texte, que l'auteur perfectionniste a bien du mal à annoncer fini⁵⁹. » L'insatisfaction du savant devant son travail et les perpétuelles modifications qu'il apporte à son écrit ont pour conséquence des crispations fréquentes avec les imprimeurs. Si l'un a des contraintes qualitatives, l'autre doit répondre à des exigences financières et matérielles. Ainsi, le libraire-imprimeur, en acceptant d'assurer la publication d'un contenu savant, s'inscrit dès lors dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'auteur et sa production. Lorsqu'il s'agit d'un imprimé périodique comme l'est le *Journal ecclésiastique*, les contraintes que nous venons de

⁵⁸ M WALSBY, *L'imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, 2020, p. 45.

⁵⁹ V. SARRAZIN, *art. cit.*

présenter ne sont plus occasionnelles mais mensuelles. Avant chaque nouvelle livraison, l'imprimeur du *Journal ecclésiastique* doit compter sur la force de production des auteurs pour être continuellement approvisionné en manuscrits prêts à l'impression.

Nous pouvons constater que pour les vingt-six années de direction de Joseph Dinouart, jamais le *Journal ecclésiastique* ne semble avoir connu de retard d'impression – il en sera autrement pour la livraison. C'est une véritable réussite de la part des auteurs et des imprimeurs, d'autant que les approbations sont délivrées de plus en plus tardivement par les censeurs. Du côté des auteurs, l'impression mensuelle de cent pages d'érudition est un défi continu qui trouve en partie sa réussite dans le contenu savant du journal qui lie nouveauté et compilation. Pour les imprimeurs, il conviendrait de réaliser une étude détaillée des relations entre le directeur du journal et le libraire-imprimeur pour comprendre ce succès, mais les archives de la famille Barbou conservées à Limoges n'ont pas gardé de traces concernant le travail autour du périodique. Cependant, au-delà de la perte des fonds, il n'est pas dit que nous aurions pu trouver de quelconques informations sur l'accord conclu entre Joseph Dinouart et son imprimeur, quant aux modalités de l'impression du *Journal ecclésiastique*. Les contrats passés entre les imprimeurs et les auteurs au XVIII^e siècle sont généralement des actes sous seing privé⁶⁰. Ils échappent donc à l'historien. Ainsi, des attentes respectives, des arrangements financiers ou encore des questions matérielles, nous ne savons rien. Toujours est-il que l'entente entre les deux protagonistes perdure jusqu'à la mort de Joseph Dinouart, signe que les termes de l'accord durent être respectés pour l'essentiel.

Joseph-Gérard Barbou (1723-1793) appartient à l'une des plus grandes familles de libraires-imprimeurs, active de 1524 à 1910 et dans trois grandes villes, Limoges, Lyon et Paris⁶¹. Partie de la Haute-Vienne, une branche de la famille, deux frères, fonde en 1704 une succursale parisienne à la maison-mère limougeaude. Fort lié à la Compagnie de Jésus à Limoges, Jean Barbou obtient à son arrivée dans la capitale « la clientèle du collège Louis-le Grand tandis que

⁶⁰ W. KIRSOP, « Les mécanismes éditoriaux », R. Chartier, H.-J. Martin (dir.), *op. cit.*, p. 24

⁶¹ Un mémoire de maîtrise a été réalisé sur la famille Barbou en 1994 par Bruno Boyer Duprat (*Les Barbou. Une famille d'imprimeurs de Limoges, 1750-1850*, 2 vol., 1994, 403p., Mémoire de maîtrise d'histoire moderne sous la direction de J. El Gammal, AD 87, 40 J 8), mais nous préférons nous appuyer sur les études de Paul Ducourtieux (*Les Barbou, imprimeurs*, Limoges, Vve H. Ducourtieux, 1896 et *Comment on devenait libraires et imprimeurs à Paris au XVIII^e siècle, les Barbou de Paris*, Limoges, Vve H. Ducourtieux, 1897).

son frère Joseph réussissait en 1723 à ouvrir une imprimerie⁶² ». En 1749, Joseph-Gérard Barbou arrive de Limoges pour prendre la suite de ses deux oncles et poursuivre l'essor de la maison parisienne. Le 12 janvier 1746, il est reçu librairie obtenant une exemption de la fin de son apprentissage par ses examinateurs. Le recteur de l'Université de Paris certifie sa connaissance en langues latine et grecque et le curé de saint Benoît, Jean Bruté, atteste de sa religion catholique, apostolique et romaine. Notons les premières interactions, dès cette époque, entre Joseph-Gérard Barbou et la paroisse saint Benoît. Jean Bruté sera un contributeur actif au début du *Journal ecclésiastique*. En septembre 1750, sa requête pour devenir imprimeur est acceptée, après avoir donné cinq cents livres à la Communauté pour sa réception⁶³. Le succès de la librairie-imprimerie de Joseph-Gérard Barbou repose sur deux recettes : la qualité de son impression et le choix des éditions. Il fait venir son papier « du Vivarais ou de l'Angoumois, avec les meilleurs caractères Fournier le Jeune⁶⁴. » La reliure de ses livres est tout aussi qualitative, lui permettant ainsi d'attirer une clientèle bourgeoise. Quant au choix des impressions, c'est pour ses éditions d'auteurs latins qu'il est passé à la postérité ; elles sont encore aujourd'hui appelées « collection Barbou ». Si l'idée de rééditer les classiques antiques revient à l'origine à Antoine-Urbain Coustelier, en imitation de la collection Elzevier, Joseph-Gérard Barbou relance le projet en acquérant les droits des volumes déjà parus et en poursuivant la production. La collection compte au total trente-quatre ouvrages en soixante-huit volumes⁶⁵. Le public est au rendez-vous, l'entreprise est une réussite. Joseph-Gérard Barbou imprimeur connaît donc un succès important et il en est de même pour sa librairie. C'est sous sa direction que la maison parisienne de la famille connaît son apogée. Ainsi, en 1761, au lendemain du lancement du *Journal ecclésiastique*, le *Catalogue des livres imprimés*⁶⁶ de la librairie Barbou est épais de trente-six pages, proposant au public plus de sept cent soixante ouvrages. À côté de la collection de classiques que nous avons présentée, le fonds de la librairie repose sur une autre politique majeure : les livres de classes – ou « livres à l'usage des Collèges & des Pensions » comme écrit dans le *Catalogue*, rejoignant ainsi le contenu du *Journal ecclésiastique*. Dans cette section, la librairie propose cent cinquante-quatre livres à ses clients. Ainsi le *Journal*

⁶² H.-J. MARTIN, « La prééminence de la librairie parisienne », R. Chartier, H.-J. Martin (dir.), *op. cit.*, pp. 276-277.

⁶³ Paul Ducourtieux, *Les Barbou, imprimeurs...*

⁶⁴ *Ibid.*, p. 280.

⁶⁵ Paul Ducourtieux, « Les Barbou, imprimeurs », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, tome XLV, Limoges, Vve H. Ducourtieux, 1896, p. 103.

⁶⁶ BnF, Delta-113

ecclésiastique de Joseph Dinouart est fabriqué par un des imprimeurs de qualité de la capitale et il peut également compter sur l'activité et le réseau d'une librairie à l'apogée de son histoire.

De janvier 1765 à août 1766, le *Journal ecclésiastique* est donc partagé entre deux libraires, Joseph-Gérard Barbou d'un côté et le célèbre Charles-Joseph Panckoucke de l'autre. Les études sur ce dernier ne manquent pas⁶⁷, nous nous arrêterons simplement sur les faits intéressant notre étude. C.-J. Panckoucke (1736-1798) arrive à Paris en 1762, laissant derrière lui « une expérience journalistique décevante » à Lille⁶⁸. Il est reçu libraire en septembre de la même année. Par des rachats successifs, notamment les fonds Lambert et Durand, il parvient à se tailler une place de première importance dans le monde la presse française en moins de deux années. Pourtant, cette situation ne le satisfait guère, notamment d'un point de vue financier. Le fonds Lambert s'avère être une bien mauvaise affaire. Ayant acheté les journaux pour 50 000 livres⁶⁹, il découvre que ceux-ci perdaient annuellement plus de 200 écus. Parmi ces journaux, nous retrouvons le *Journal des Savants*, l'*Année littéraire*, l'*Avant-Coureur*, mais surtout le *Journal chrétien* dont il possède le privilège entier⁷⁰. Pour sauver ce dernier, il multiplie les efforts, notamment en faisant passer le prix de 21 à 13 livres pour Paris et la Province, mais le journal est condamné par la concurrence du *Journal ecclésiastique* et, en décembre 1764, il se résigne à l'arrêter. La cessation du *Journal chrétien* dont il avait le privilège est l'occasion de négocier avec son concurrent. C'est ainsi, avec la conclusion d'un double accord, qu'il parvient à devenir l'un des libraires du *Journal ecclésiastique* en janvier 1765. En effet, en ne perpétuant pas une concurrence vaine avec l'imprimé périodique de Joseph Dinouart, C.-J. Panckoucke accepte de le favoriser en laissant le champ libre à l'obtention du privilège. Un accord est alors signé entre C.-J. Panckoucke et J.-G. Barbou. Les termes peuvent être retrouvés dans les minutes et répertoires du notaire René Lambot au moment de la cessation des journaux du premier à Jacques Lacombe.

« 4. Les Cent vingt cinq exemplaires du Journal ecclésiastique à recevoir de M. Barbou Libraire Imprimeur qui est engagé à les fournir au Sieur Panckoucke annuellement pendant tout le temps dudit privilège tant par forme de contribution à cause du privilège du journal des savans auquel tous les journaux littéraires sont redevables, que par forme de compensation de la suppression consentie par le S. Panckoucke pour

⁶⁷ En premier lieu, nous pouvons noter S. TUCOO-CHALA, *Charles-Joseph Panckoucke & la Librairie française (1736-1798)*, Pau, Éditions Marrimpouey Jeune, 1977 et R. DARTON, *L'aventure de l'Encyclopédie (1775-1800)*, Paris, Point Seuil, 2013 [1982]

⁶⁸ W. MURRAY et S. TUCOO-CHALA, « Panckoucke », J. SGARD, *Dictionnaire des journalistes*, op. cit.

⁶⁹ A.N., MC, XXXV-732.

⁷⁰ S. TUCOO-CHALA, op. cit., pp. 96-98.

favoriser le Journal ecclésiastique, d'un Journal dit le Journal chrétien dont il avait la jouissance⁷¹. »

Si C.-J. Panckoucke accepte d'arrêter le *Journal chrétien*, c'est bien parce que celui-ci ne pouvait plus supporter la concurrence. Ainsi sauve-t-il ce qui peut l'être. Il dispose ainsi annuellement de cent vingt-cinq exemplaires du *Journal ecclésiastique*. L'entente est de courte durée puisque le 13 décembre 1765, il réalise la vente globale de ses périodiques pour 48 000 livres à Jacques Lacombe⁷² afin de se dégager des fonds pour d'autres projets – pas encore l'*Encyclopédie méthodique* qui n'arrivera qu'au cours de la décennie 1780. Le temps que les transactions soient réalisées, C.-J. Panckoucke reste libraire et en première page du *Journal ecclésiastique* jusqu'en août 1766. Il reviendra plus tard au monde de la presse. Entre temps, en 1766, il réalise le fameux voyage de Ferney et obtient de Voltaire le soin de réaliser une nouvelle édition de ses œuvres à sa mort⁷³. En 1768, il devient le librairie officiel de l'Imprimerie royale et de l'Académie royale des sciences⁷⁴. Mais si C.-J. Panckoucke passe à la postérité, c'est en raison de la plus grande entreprise éditoriale de la fin de l'Ancien Régime : une révision de l'*Encyclopédie* pour en faire une *Encyclopédie méthodique par ordre des matières*. Œuvre immense, monopolisant des centaines d'auteurs, comptant plus de deux cents volumes, cent vingt-cinq mille pages et quatre mille cinq cents gravures, elle surpasse toutes les autres encyclopédies d'alors et ne sera terminée qu'en 1832. Cette « Encyclopédie Panckoucke », par sa démesure, le consacre comme l'un des plus grands entrepreneurs de l'histoire de l'édition.

Jacques Lacombe (1724-1811) devient co-libraire du *Journal ecclésiastique* en septembre 1766, prenant la suite de Charles-Joseph Panckoucke et recevant donc à son tour cent vingt-cinq exemplaires annuels. Après des études de droit à Paris et une brève carrière d'avocat, il décide d'entrer dans le monde de l'édition, pouvant compter sur une fortune personnelle pour faciliter les choses. Ce n'est qu'en novembre 1765 qu'il est reçu libraire⁷⁵ - puis imprimeur - soit un mois seulement avant d'acquiescer auprès de C.-J. Panckoucke de nombreux périodiques pour une somme de 48 000 livres. En 1775, le *Catalogue* de sa librairie propose au public quatorze

⁷¹ A.N., MC/ET/LXXXIII/515, 13 décembre 1765.

⁷² *Ms. cit.*

⁷³ W. MURRAY et S. TUCOO-CHALA, *art. cit.*

⁷⁴ Robert Darnton, *L'aventure... op. cit.*, p. 42

⁷⁵ J.-D. MELLOTT et É. QUEVAL, *Répertoire d'imprimeurs-libraires XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, BnF, 1995.

journaux⁷⁶. En une dizaine d'années, Jacques Lacombe s'est ainsi constitué le véritable premier empire de presse. La chute ne tarde guère à arriver. Pour Antoine Sabatier de Castres, l'explication en reviendrait à sa trop grande propension à se charger d'ouvrages ne pouvant être vendus, comme ceux de Marmontel, de La Harpe ou de Gaillard⁷⁷. Une autre possibilité, que nous retenons, est la concurrence croissante que lui fait son ancien vendeur des périodiques, C.-J. Panckoucke. L'année 1772 marque le début d'une offensive majeure de ce dernier dans le monde des périodiques politiques avec la fondation du *Journal de Genève*, suivi du *Journal de Bruxelles* en 1774 – tous deux imprimés à Paris. Si le premier est vendu à Jacques Lacombe l'année suivante, le second concurrence directement le journal venant d'être cédé. La pression s'accroît sur le libraire Lacombe lorsqu'à force de manœuvres, son concurrent obtient en 1778 « le privilège exclusif et les brevets des journaux politiques⁷⁸ ». Le malheureux libraire ne résiste pas et doit faire connaître sa faillite en mai de la même année. Il se sépare alors progressivement de ses journaux, dont le *Mercur* qui fusionne aussitôt avec le *Journal de Bruxelles* de son rival. Il reste impliqué dans la diffusion du *Journal ecclésiastique* jusqu'en juin 1779, avant de se consacrer désormais à d'autres activités, laissant ainsi Joseph-Gérard Barbou seul libraire-imprimeur. Il passe alors au service de l'homme ayant entraîné sa ruine, dette oblige, et travaille sur l'*Encyclopédie méthodique*⁷⁹.

Après la mort de Joseph Dinouart en avril 1786, Joseph-Gérard Barbou reste libraire jusqu'en février 1787. Nous montrerons que le *Journal ecclésiastique* conserve sa cohérence première jusqu'en décembre 1786, du fait du travail réalisé par le chanoine avant son décès. À partir de janvier 1787, le journal connaît une première inflexion avec la direction de Jean-Baptiste Montmignon, avant de changer complètement de nature sous celle d'Augustin Barruel. J.-G. Barbou part donc un mois seulement après la modification du contenu du journal. La relève est assurée par Jean-Baptiste-Nicolas Crapart (176?-1815). Fils du libraire Nicolas Crapart, il est lui-même reçu libraire en novembre 1781 avant d'obtenir une licence d'imprimeur en décembre 1789, soit presque deux années après s'être chargé de la diffusion du journal. Très engagé dans la

⁷⁶ BnF, 8-Q10A-284.

⁷⁷ J. SGARD, « Lacombe », *Dictionnaire des journalistes... op. cit.*

⁷⁸ G. FEYEL, *L'Annonce de la nouvelle, La presse d'information en France sous l'ancien régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

⁷⁹ Jean Sgard, « Lacombe », *Dictionnaire des journalistes... op. cit.*

cause royaliste et éditeur des adversaires dans la Constitution civile du clergé⁸⁰, il reste ainsi naturellement éditeur du *Journal ecclésiastique* jusqu'à sa fin en juillet 1792.

*

Joseph Dinouart a fait preuve de patience pour enfin faire paraître son *Journal ecclésiastique*. Son échec, à l'été 1753, l'a déterminé à rechercher des soutiens et des recommandations plus solides au cours de la décennie. C'est chose faite avec Louis de Rohan, mais surtout Omer Joly de Fleury qui devient son protecteur. Le nouveau contexte de la censure, post-affaire Helvétius, permet à son protecteur de lui assurer la permission simple dans un premier temps, le 24 septembre 1760. Dès le mois suivant, le journal paraît chez l'imprimeur-libraire Barbou, alors à son apogée. Le succès du *Journal ecclésiastique* conduit d'autres entrepreneurs de la presse à s'intéresser à lui, Charles-Joseph Panckoucke et Jacques Lacombe. Il obtient le privilège le 13 juin 1766 et le conservera jusqu'à la fin. Le *Journal ecclésiastique* peut désormais partir à la rencontre de son public.

⁸⁰ J.-D. MELLOTT et É. QUEVAL, *op. cit.*

Chapitre 2 : La rencontre avec le public

Le succès d'une publication repose toujours sur une rencontre entre un public et un écrit. Pour faciliter celle-ci, plusieurs facteurs sont essentiels. Dans un premier temps, il faut faire la publicité de l'ouvrage et s'assurer de ses bonnes critiques. Sans intérêt, sans curiosité, il n'est pas possible de faire venir un public et de le fidéliser. La rencontre est aussi celle d'un acheteur avec une marchandise. Au-delà de son contenu intellectuel, le livre demeure un produit économique et le lecteur un acquéreur. Pour que la transaction ait lieu, il faut non seulement que le livre soit accessible matériellement à la clientèle – qu'il soit en possibilité de l'acquérir physiquement – mais aussi qu'il soit accessible financièrement. Le *Journal ecclésiastique* répond parfaitement aux critères que nous venons d'énoncer. Dès son lancement, il parvient à se faire recommander par des ecclésiastiques de premier rang, incitant ainsi de plus jeunes religieux à le suivre. Joseph Dinouart et ses libraires lui assurent également une large publicité à travers les principaux périodiques de l'époque (2-1). Enfin, son faible coût est l'un de ses atouts majeurs face à la concurrence, tout en étant d'une grande facilité d'acquisition du fait de sa présence sur l'ensemble du territoire et de son offre de souscription (2-2).

2-1. Les recommandations et la publicité

a. Les recommandations

Pour la recommandation de son journal, Joseph Dinouart voit grand. Il souhaite créditer sa publication d'éloges émanant des plus hauts ecclésiastiques. C'est ainsi que, dès le lancement de son journal en octobre 1760, il décide de faire parvenir des exemplaires à Rome même. Deux prélats de la ville de première importance, lui assurent alors de bons augures sous lesquels sa publication commence : les cardinaux Passionei et Torrigiani.

Dans une lettre écrite dès le 1 novembre 1760, le cardinal Passionei (1682-1761), directeur de la Bibliothèque apostolique¹, dresse un éloge commun du *Journal ecclésiastique* et de son directeur. Après avoir présenté Joseph Dinouart comme un de ces hommes n'agissant qu'en faveur des sciences, pour le bien et l'avantage des autres, il l'assure mériter les reconnaissances propres à son action : « Quand on consacre comme vous faites, ses talents au bien public, sans faste, & par le seul amour de l'obliger & de l'enrichir, on mérite la reconnaissance de tous les honnêtes gens. » Le cardinal avait été informé des projets du journal avant sa concrétisation, la lecture du premier

¹ Pour une présentation du cardinal Passionei, voir le chapitre 4.

exemplaire confirme tout le bien qu'il en pensait :

« Je vous ai déjà marqué dans ma précédente, ce que je pensais de votre *Prospectus* du Journal Ecclésiastique. Je vous répète ici avec plaisir ce que je pense de l'Ouvrage même que je viens de lire. Le choix des matières, leur importance, l'intérêt que vous savez y répandre, doivent le rendre précieux aux Ecclésiastiques qui aiment leur état. Il leur sera d'une grande utilité, s'ils répondent de leur part à vos vues & à vos intentions, & je suis persuadé que les Supérieurs Ecclésiastiques se feront un devoir d'en conseiller la lecture à tous ceux qui travaillent dans le saint Ministère². »

En le qualifiant de « précieux » aux ecclésiastiques et en affirmant que les supérieurs le conseilleront, le directeur de la bibliothèque apostolique marque le *Journal ecclésiastique* de son approbation. Il lui donne du crédit, en s'appuyant sur le prestige de sa fonction. L'autre recommandation venue de Rome, et de premier ordre, celle du cardinal Torregiani (1697-1777), cardinal secrétaire d'État de Clément XIII, est datée du 11 février 1761. La lettre nous informe que Joseph Dinouart avait envoyé deux exemplaires de son journal, un pour le cardinal, l'autre à destination du pape Clément XIII. Cette initiative est un succès :

« J'ai reçu, Monsieur, le *Journal ecclésiastique*, production de vos talents, & que vous avez eu la complaisance de m'envoyer, avec un second exemplaire pour SA SAINTETÉ. Je l'ai présenté au Souverain Pontife, qui l'a reçu avec une satisfaction sensible ; il m'a chargé de vous en remercier, & je vous fais aussi, en particulier, mes remerciements. SA SAINTETÉ est persuadé que vous remplissez parfaitement l'objet que vous vous êtes proposé, de procurer la gloire de l'Église ; de porter le Clergé à l'étude des Sciences Ecclésiastiques ; d'entretenir dans les Ministres du Seigneur, l'amour de la saine Doctrine, l'attachement & le respect dûs au Saint Siège Apostolique. C'est dans cette considération que SA SAINTETÉ vous exhorte à continuer votre entreprise, & qu'elle désire que les Ecclésiastiques se procurent la lecture de votre Journal, pour y prendre le goût des études relatives à leurs fonctions importantes. Je vous souhaite tout le succès que vous méritez, & que le Seigneur vous comble de ses dons³. »

Le pape Clément XIII est ainsi informé de la publication périodique de Joseph Dinouart sur les sciences ecclésiastiques. Si l'on en croit le récit du cardinal Torregiani, le pape non seulement se satisfait de l'initiative du chanoine, mais il y voit une opportunité d'accroître, par la diffusion de l'écrit, les connaissances religieuses – « l'étude des Sciences Ecclésiastiques » – et l'orthodoxie – « la saine doctrine ». Joseph Dinouart insère ces deux lettres au début du mois de novembre 1760 et d'avril 1761⁴. Il s'agit du premier texte que les lecteurs découvrent à l'ouverture de leur exemplaire. Mises ainsi en scène, ces lettres sont une publicité interne au journal, qui s'adresse à ses propres lecteurs. Elles assurent le public du sérieux du travail réalisé et les incitent à le faire

² *Journal ecclésiastique*, novembre 1760.

³ *Journal ecclésiastique*, avril 1761.

⁴ Ces lettres ne sont pas présentes dans les exemplaires numérisés. Il convient de consulter le *Journal ecclésiastique* en bibliothèque pour les découvrir.

connaître.

Au-delà de ces recommandations romaines qui apportent un crédit à l'imprimé de Joseph Dinouart – ainsi en fait-il encore un motif de fierté dans un avis de juin 1761⁵ – son journal profite également de la bienveillance d'un certain nombre de religieux français, favorisant son insertion dans le réseau ecclésiastique national. Il s'agit sans doute des plus importants éléments à la réussite initiale du projet. Il fallait que celui-ci se fasse connaître dans les milieux pouvant assurer une large publicité à l'ouvrage en France, tout en ayant l'autorité nécessaire pour le certifier doctrinalement.

En juillet 1761, Joseph Dinouart reçoit une lettre, simplement retranscrite par la signature d'« un supérieur de communauté ecclésiastique de Paris » dans le journal. Elle atteste de la haute estime que ce dernier porte à la publication périodique. C'est un premier témoignage direct du succès du journal :

« Je vois avec plaisir l'ardeur qu'ont les jeunes Ecclésiastiques, confiés à mes soins, de lire votre Journal. Je me suis fait un devoir de les porter à la lecture d'un si excellent Livre... Depuis qu'il est si recherché & si aimé dans ma maison, je vois les jeunes Ecclésiastiques se former dans une étude profonde, lors même qu'ils en pensent eux-mêmes qu'à se recréer l'esprit... Je ne cesserai donc pas de lire un si bon Livre, & j'exhorterai les Ecclésiastiques, sur-tout ceux dont je suis & serai chargé, d'acheter & de lire votre Journal Ecclésiastique⁶... »

Cet extrait apporte deux enseignements sur le journal. Le premier, auquel Joseph Dinouart ne doit pas être insensible, est l'intérêt que portent les jeunes ecclésiastiques à son écrit. Il y a là une source de satisfaction à ses labeurs. Le second point, qui nous intéresse ici, est le fait que le supérieur de communauté en recommande la lecture. Il y a ainsi la double conséquence que nous avons présentée : le supérieur, en tant qu'autorité, crédite le contenu et, en tant que prescripteur, participe à sa diffusion. Les premiers temps de cette dernière doivent sans doute beaucoup à ce genre de recommandations, avant l'offensive publicitaire de l'année 1765 que nous montrerons. Des ecclésiastiques connaissent la publication, apprécient le contenu, en discutent avec d'autres religieux et participent à agrandir le réseau de lecteurs. L'accroissement de celui-ci se fait d'autant plus vite lorsque des évêques en prescrivent la lecture à leur diocèse, comme le fait Pierre-Annet de Pérouse, évêque de Gap : « le Journal Ecclésiastique que j'ai fait connoître à mes Curés, leur

⁵ *Journal ecclésiastique*, juin 1761, p. 79 : « Mon Journal est très-répandu, & il a mérité l'approbation du Souverain Pontife, de deux Prélats des plus respectables de la Cour de Rome, de plusieurs Archevêques & Evêques de France, qui me font l'honneur d'être du nombre de mes Lecteurs. »

⁶ *Journal ecclésiastique*, juillet 1761, pp. 71-72.

donnera la connaissance des plus pures sources de la discipline Ecclésiastique en leur donnant l'analyse des différents Conciles des Gaules, dont plusieurs peut-être ignoroient jusqu'au nom⁷ ». P.-A. de Pérouse ne se contente pas d'inciter les ecclésiastiques de son diocèse à suivre l'imprimé périodique du chanoine Dinouart, il va jusqu'à faire part à certains de ses confrères de l'intérêt de sa lecture comme en témoigne cette lettre insérée dans le *Journal ecclésiastique* d'un évêque malheureusement non identifié⁸ :

« Feu M. l'Évêque de Gap, Monsieur, m'a fait connoître votre Journal dès qu'il a paru. Vous avez vu l'intérêt qu'il y prenoit, par plusieurs pièces qu'il vous a fait remettre & que vous y avez insérées. J'en ai toujours conseillé la lecture à mes Ecclésiastiques. Je suis très-satisfait qu'on y propose différents cas de conscience. Il en peut résulter un grand bien ; c'est l'émulation des Ecclésiastiques qui aiment le travail⁹. »

C'est ainsi un réseau qui prend vie et qui se constitue progressivement. Le lectorat du *Journal ecclésiastique* croît en fonction des interactions entre lecteurs présents et lecteurs futurs. Les recommandations obtenues sont essentielles à Joseph Dinouart pour disposer d'un crédit intellectuel à la continuation et à l'acquisition de son livre. Pour autant, aussi élogieuses que soient ces approbations, elles ne s'inscrivent pas dans une démarche commerciale nécessaire au livre-marchandise. Elles légitiment et motivent l'achat, mais il faut s'assurer parallèlement de sa publicité.

b. La publicité

Dès le début de leur entreprise, Joseph Dinouart et ses libraires savent que, bien qu'étant essentielles, les recommandations ne suffisent pas à l'établissement d'une clientèle nombreuse. Elles permettent certes la création de petits réseaux par la discussion, mais elles ne peuvent instaurer un public d'ampleur nationale comme peuvent recouvrir les journaux du siècle. La simple publicité en boutique ou par la transmission orale ne satisfait plus aux exigences du monde de l'imprimé à la fin de l'Ancien Régime. C'est ainsi que les libraires multiplient à partir

⁷ *Journal ecclésiastique*, décembre 1762, p. 224.

⁸ Nous reviendrons plus en avant de l'étude sur la question de l'anonymat complet ou partiel dans le *Journal ecclésiastique* (chapitre 8-3).

⁹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1771, p. 24.

des années 1730 les « annonces de plus en plus détaillées sur des supports variés¹⁰ ». Il s'agit d'augmenter la visibilité de l'imprimé périodique, par la sortie des réseaux déjà établis, et de donner des signes visibles de la crédibilité qu'il possède déjà.

Au cours de l'année 1760, un premier prospectus du *Journal ecclésiastique* est émis. Le *Journal de Trévoux* s'en fait l'écho dans ses colonnes dès le mois d'octobre. Très descriptif dans sa forme, l'article n'est pas encore une analyse du contenu du périodique. Il est avant tout une information délivrée au lecteur. On y découvre ainsi en quelques lignes : l'auteur, le dédicataire, la périodicité, le format, le prix et l'imprimeur. Seul un jugement favorable est porté à la fin du petit paragraphe : « Le *Prospectus* donne une très grande idée de l'entreprise, surtout de l'abondance des matières qui seront traitées dans ce Journal ; du soin qu'on prendra de recueillir les Pièces manuscrites anciennes & nouvelles, relatives à cet objet &c. *Le premier Volume de ce Journal a dû paraître ces jours derniers*¹¹. » Nous n'avons pas trouvé trace de ce premier prospectus. En revanche, la Bibliothèque nationale conserve encore dans ses fonds un second *Plan du Journal ecclésiastique*¹², destiné à être lui aussi diffusé pour faire la publicité de l'imprimé. Daté de l'année 1762 et sorti logiquement des presses Barbou, il s'agit d'un in-8 de huit pages. La taille même du prospectus témoigne de l'importance de l'opération. C'est une véritable démonstration de la confiance du libraire en l'écrit de Joseph Dinouart, encore en rivalité avec le *Journal chrétien*, pour concevoir une publicité d'une telle envergure. À la comparaison, il s'avère que ce prospectus n'est qu'un abrégé actualisé de la préface du *Journal ecclésiastique*. Du premier texte, le descriptif de l'Écriture Sainte, de la Théologie dogmatique et morale et de l'Éloquence de la chaire est mis à jour pour correspondre au contenu écrit dans le journal depuis le début de sa parution ; celui sur le Droit Canon, les Belles Lettres et l'Étude de la Nature est supprimé. Excepté quelques autres reformulations et modifications de phrases à la marge, le plan présenté demeure identique à la préface avant les derniers paragraphes. Une seconde partie lui donne une nature plus commerciale. Ainsi, Joseph Dinouart précise qu'il reçoit le soutien de « plusieurs de MM. les

¹⁰ V. SARRAZIN, « L'affichage des prix et la promotion des livres dans les annonces de libraires au XVIIIe siècle », A. CHARON, C. LESAGE, É. NETCHINE (dir), *Le livre entre le commerce et l'histoire des idées. Les catalogues de libraires (XVe-XIXe siècle)*, Paris, Publications de l'École nationale des chartes, 2011, pp. 103-126.

¹¹ *Journal de Trévoux*, octobre 1760, pp. 2676-2677.

¹² BnF, 8-H PIECE-403.

Supérieurs Ecclésiastiques, des Directeurs de Séminaires, & de ceux qui sont chargés des études des jeunes Profès dans les Monastères », ajoutant « ils en reconnoissent l'utilité, & ils ont la consolation de trouver dans les Ministères, moins de penchant pour l'oisiveté & la dissipation, & par conséquent plus de science & de vertus¹³ ». Après avoir mis en avant l'intérêt que suscite son écrit dans les milieux recommandables, Joseph Dinouart présente d'autres arguments commerciaux, notamment éditoriaux cette fois : « l'état de ce Journal est actuellement fixe sans qu'on puisse craindre qu'il souffre aucun changement, ni pour le prix ni pour la forme ; il sera toujours de quatorze sols par mois, & chaque Journal aura six feuilles d'impression ». C'est une démarche publicitaire et commerciale, qui lie ainsi promesse d'un écrit de qualité et une continuité éditoriale – ce dernier point n'est pas négligeable au regard des nombreuses entreprises de publication modifiant sans cesse leur projet, soit d'un point vu éditorial, soit tarifaire.

Si la diffusion d'un prospectus, support naturel à la publicité d'un imprimé, est donc une stratégie utilisée par Joseph-Gérard Barbou, le XVIII^e siècle connaît aussi l'émergence d'un autre type d'annonces permettant de toucher un public large, les avis dans la presse. À partir de 1765, les annonces concernant le *Journal ecclésiastique* s'y multiplient. Elles attestent notamment, dans un premier temps, la victoire de l'imprimé de Joseph Dinouart sur son ancien rival, le *Journal chrétien*. La fin de ce dernier est utilisée comme argument commercial : s'il doit cesser de paraître, c'est bien parce que le *Journal ecclésiastique* lui serait supérieur et qu'il a mérité les faveurs des ecclésiastiques. L'imprimé périodique est décrit comme possédant un double avantage, il est d'une grande qualité de contenu et il dispose d'une certitude éditoriale. L'arrivée de Charles-Joseph Panckoucke comme libraire du *Journal ecclésiastique* en janvier de la même année a sans doute une importance dans le développement de cette campagne publicitaire, nous savons qu'il est non seulement adepte de ce genre de pratiques mais il est également impliqué dans d'autres journaux, facilitant une telle démarche¹⁴.

Nous avons trouvé une première trace de cette offensive dans l'*Avant-coureur*, journal appartenant à Charles-Joseph Panckoucke, le 7 janvier 1765, mois de la disparition du *Journal*

¹³ *Ms. cit.*, p. 8.

¹⁴ Robert Darnton, *L'aventure de l'Encyclopédie (1775-1800)*, Paris, Points Seuil, 2013 [1982].

chrétien. L'avis est présent dans les « Nouvelles littéraires » :

« Avis concernant le Journal ecclésiastique.

Il ne paroîtra à l'avenir qu'un *Journal de piété*, intitulé : *Journal ecclésiastique*, composé par M. l'abbé Dinouart. Ce journal renferme le même objet que le Journal chrétien, & il en embrasse un grand nombre d'autres : il traite particulièrement de l'écriture sainte, des conciles, de la discipline, de la morale & de l'histoire ecclésiastique, &c. On en publie deux volumes de supplément tous les six mois, qui ne contiennent qu'un choix des ouvrages des SS. Père, &c. Ce Journal a le même nombre de feuilles que le Journal chrétien : il est imprimé avec un caractère beaucoup plus petit de sorte que sous le même volume il contient presque le double de matière. La souscription est de 14 liv. rendu franc de port par la poste, pour les 14 volumes.

M. l'abbé Dinouart par les nouveaux soins qu'il y apportera, se propose de le rendre d'une utilité plus générale, & d'une nécessité plus indispensable aux curés des villes & de la campagne, & à tous les ecclésiastiques.

On souscrit pour le Journal ecclésiastique, à Paris, chez Barbou, rue des Mathurins, &c Panckoucke., libraire, rue & à côté de la Comédie Française¹⁵. »

Il s'agit bien ici de présenter le *Journal ecclésiastique* comme successeur du *Journal chrétien*, en mettant en avant le fait qu'il contienne « presque le double de matière ». La présentation n'est aucunement triomphaliste, mais nous comprenons qu'il y a bien une victoire éditoriale derrière. L'un, le plus ancien, cesse de paraître ; l'autre, le plus récent, continue. Bien qu'étant concise, l'annonce remplit parfaitement son rôle puisqu'elle délivre les informations principales : auteur, rubrique, périodicité, taille, prix et souscription. Un avis de cette nature vise deux clientèles : les anciens souscripteurs du *Journal chrétien* et les curieux en écrits ecclésiastiques lisant l'*Avant-coureur*. L'annonce est essentiellement descriptive, elle n'a pas de présentation poussée des articles et de leurs richesses. Nous avons ainsi bien plus un communiqué commercial, mais pouvant inciter à la lecture du prospectus diffusé par Joseph-Gérard Barbou, qu'une grande offensive éditoriale.

À la fin de l'année, une annonce différente est proposée dans l'*Année littéraire*. Appartenant également à Charles-Joseph Panckoucke, elle retranscrit l'avis suivant au mois de décembre :

« Avis concernant le Journal ecclésiastique.

Le Journal Ecclésiastique ayant paru en Octobre 1760, le nombre des Souscripteurs répondit bientôt aux espérances que l'on avoit conçues sur un projet d'autant plus avantageux qu'il devoit réunir ce qu'on a de plus solide & de mieux écrit sur les Sciences Ecclésiastiques. En 1761, le Libraire fut obligé de faire imprimer un plus grand nombre d'exemplaires ; depuis, plusieurs Particuliers ayant désiré se procurer ce Journal en entier, & n'ayant pu se satisfaire, il donne avis qu'il vient de réimprimer plusieurs mois qui lui manquoient, à l'effet d'en former cent Collections complètes qu'il délivrera au prix ordinaire. Les personnes qui voudront se le procurer, auront la bonté d'adresser leurs lettres & leur argent par la Poste, franc de port, à *Barbou* Imprimeur-Libraire rue & vis-à-vis la grille des Mathurins ; il leur fera parvenir l'ouvrage par la voie qui lui sera indiquée. La Collection complète, depuis Octobre 1760, jusques & compris Septembre 1765, envoyée par la poste, franche de port, sera de 70 livres, à raison de 14 livres par année ; prise chez lui elle coutera 49 livres.

¹⁵ *Avant-coureur*, 7 janvier 1765, pp. 13-14.

L'auteur de ce *Journal Ecclésiastique* est M. l'Abbé *Dinouart*, & c'est actuellement le seul Journal de ce genre ;
le *Journal Chrétien* n'existe plus depuis un an.
Je suis, &c.
*À Paris, ce 31 Décembre 1765*¹⁶. »

Le *Journal chrétien* est toujours évoqué, mais il n'est plus le sujet principal du communiqué. C'est bien le succès de librairie du *Journal ecclésiastique* qui est mis en avant, c'est-à-dire le nombre de ses souscripteurs. L'avis n'a pas besoin de s'arrêter sur le contenu de l'imprimé périodique puisque la démonstration est inversée : c'est parce que la demande est forte que la qualité de l'offre doit être haute. Le témoignage des réimpressions atteste ainsi du mérite du journal. L'annonce remplit ensuite les règles de la communication commerciale, toutes les informations nécessaires à la souscription au *Journal ecclésiastique* sont exposées. Des avis très courts sont présents dans le *Catalogue hebdomadaire*¹⁷ ou dans le *Mercure de France*¹⁸, avant que ce dernier ne propose de façon presque identique en février 1766¹⁹ l'annonce que nous venons de présenter de l'*Année littéraire*. De même, en mai 1766, la *Gazette littéraire* reproduit l'annonce du *Mercure de France*²⁰. Si le *Journal ecclésiastique* ne connaît pas d'autres annonces dans les autres journaux de l'époque, cela ne veut pas dire qu'il ne possède pas de visibilité dans ceux-ci. En effet, les autres presses discutent et débattent d'articles de l'imprimé périodique de Joseph Dinouart. En se positionnant face aux articles du *Journal ecclésiastique*, ils exposent également le journal à leurs lecteurs et contribuent ainsi à le faire connaître. L'imprimé du chanoine Dinouart est ainsi exposé dans l'ensemble de la presse littéraire du temps : il n'est pas perçu par les acteurs au sein d'un espace théologique, préservé du littéraire. Il est bien au contraire pleinement intégré à ce dernier.

Par les différentes stratégies de recommandation et de publicité, Joseph Dinouart et les librairies ont su offrir une visibilité à leur imprimé périodique et le faire connaître aux potentiels acquéreurs. Pour autant, pour que l'achat se concrétise, il faut que le *Journal ecclésiastique* soit accessible financièrement et matériellement.

¹⁶ *L'Année littéraire*, année 1765, vol. 8, pp. 355-356.

¹⁷ *Catalogue hebdomadaire*, 19 janvier 1765 et 2 mars 1765.

¹⁸ *Mercure de France*, mars 1765, pp. 119-120.

¹⁹ *Mercure de France*, février 1766, pp. 118-119.

²⁰ *Gazette littéraire de l'Europe*, mai 1766, pp. 209-210.

2-2. Les accessibilités financière et matérielle

a. Accessibilité financière

La question de l'accessibilité financière de l'écrit savant est centrale dans la diffusion des sciences à l'époque moderne. L'un des axes majeurs de la circulation du savoir étant l'imprimé, son coût détermine bien souvent les possibilités de son acquisition et donc de la lecture scientifique. Or, l'édition érudite se démarque des autres impressions par son prix. Elle est, du fait de l'exigence qu'elle requiert, très onéreuse. Comme le remarque Véronique Sarrazin, par tradition, « elle ne peut se faire qu'en grand format, seul digne de ces monuments du savoir ; on utilise généralement l'in-folio, plus rarement l'in-4, et souvent en plusieurs volumes²¹. » Il y a bien ici une novation au XVIIIe siècle. Certes, les grandes entreprises éditoriales érudites demeurent, mais elles voient apparaître en parallèle une diffusion du savoir à moindre coût, proposée notamment par l'élargissement des contenus des imprimés périodiques.

Le *Journal ecclésiastique* publie des sciences ecclésiastiques à moindre prix et dans un format réduit, à rebours ainsi des autres éditions du savoir fort onéreuses. Ces dernières, qui atteignent des prix rendant parfois la possibilité de l'impression irréaliste, incitent les imprimeurs à se tourner de plus en plus vers des financements participatifs. Ainsi en est-il de la souscription, d'abord née en Angleterre, puis adoptée « par les éditeurs français au début du XVIIIe siècle pour relancer l'édition savante²² ». Après avoir atteint un nombre minimal de souscripteurs défini à l'avance, l'éditeur commence l'impression. Il y a donc une répartition des coûts pour pouvoir arriver à l'édition savante finale. Les tomes sont imprimés progressivement, au gré du paiement des engagements souscrits. Ainsi, il faut attendre le règlement, l'impression et la réception du dernier volume pour disposer enfin de l'ensemble du contenu savant du livre acheté, lorsqu'il s'agit d'une collection. Le *Journal ecclésiastique*, du fait de sa nature d'imprimé périodique, répond à une logique semblable bien qu'un peu différente dans sa forme. Les auteurs répartissent le contenu scientifique à travers plusieurs volumes. Ainsi, une dissertation commencée au mois de mars d'une année peut très bien ne prendre fin qu'en octobre de cette même année, croisant ainsi une autre dissertation débutant à l'été pour se terminer au printemps suivant, de telle sorte que si un lecteur souhaite posséder un contenu dans son intégralité, il se doit d'acquérir chaque numéro du journal, de façon continue. La stratégie mise en place est ainsi tout aussi incitative que celle

²¹ V. SARRAZIN, « Éditer l'érudition aux XVIIe et XVIIIe siècle », F. BRIZAY, V. SARRAZIN (dir.), *Érudition et culture savante*, Rennes, PUR, 2015, pp. 183-200.

²² *Ibid.*

des grandes éditions auxquelles il est possible de souscrire, avec un engagement financier bien moindre. Il est possible d'adhérer au journal sans hypothéquer ses ressources financières des mois à venir, et ce d'autant plus qu'au cours des vingt-six années que nous étudions, il ne connaît qu'une seule hausse tarifaire.

À son lancement, en octobre 1760, un exemplaire du *Journal ecclésiastique* est composé de cinq feuilles, soit 80 pages. Pour souscrire à un abonnement d'une année, avec deux suppléments, il faut déboursier 8 livres 8 sols à Paris et 12 livres 12 sols par la poste, à raison de 6 sols pour le port de chaque volume. Pour l'acquérir en province, il faut s'adresser directement à l'imprimeur en indiquant son nom et son adresse et payer à l'avance l'année à venir²³. Dès septembre 1761, devant le succès de son journal, Joseph Dinouart décide d'ajouter une sixième feuille à l'imprimé. Celui-ci passe ainsi de 80 pages à une moyenne de 96 pages, avec toujours 14 brochures annuelles. Au total, chaque année, le *Journal ecclésiastique* compte donc 224 pages supplémentaires. Pour correspondre à l'épaississement de l'imprimé, une hausse tarifaire est décidée. Un exemplaire du *Journal ecclésiastique* est ainsi fixé à 14 sols par mois, ce qui fait 9 livres 16 sols pour un abonnement d'une année dans la capitale. Par la Poste, le prix annuel est de 14 livres, toujours à raison de 6 sols pour le port²⁴. Ainsi le prix d'un exemplaire à Paris connaît une petite augmentation de 2 sols (12 à 14), mais le coût de revient par rapport au nombre de pages baisse légèrement (2,4 la feuille contre 2,3 après). Joseph Dinouart et son imprimeur ne profitent donc pas du succès du *Journal ecclésiastique* pour élever leur tarif auprès de leurs lecteurs. Les tarifs annoncés se maintiennent tout au long des vingt-six années étudiées – ils passeront à 12 livres pour Paris et 15 livres 12 sols par la Poste en 1788.

La continuité tarifaire du journal est une préoccupation de Joseph Dinouart. Il souhaite que son imprimé périodique demeure accessible aux ecclésiastiques qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire ceux qui sont bien souvent en incapacité d'acquérir des ouvrages plus onéreux. Ainsi, en septembre 1772, un sous-diacre d'Évreux Huet de Long-Champ écrit à Joseph Dinouart pour lui suggérer d'insérer des pièces de plain-chant dans l'imprimé. Le directeur décline en se justifiant : « la composition de ces pièces, en ce qui concerne leur impression, augmenterait le prix de la

²³ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, pp. X-XI.

²⁴ *Journal ecclésiastique*, septembre 1761, p. 1.

main-d'oeuvre, & par conséquent, celui du Journal²⁵ ». Il ne manque pas de conseiller aussitôt des lectures utiles à ceux qui s'intéresseraient à cette question. Autre exemple, en octobre 1773, lorsqu'il reçoit une lettre d'un ecclésiastique « qui désirerait beaucoup, que je puisse donner quatre Suppléments par an, c'est-à-dire, un tous les trois mois ; qui serait, dit-il, un grand secours pour les Curés & les Vicaires de la campagne, pour les aider dans le travail pénible de la prédication. Ces deux nouveaux Suppléments n'occasionneraient qu'une modique augmentation de dépense, dont on serait bien récompensé par l'abondance des matières suffisantes pour distribuer le pain de la parole de Dieu tous les Dimanches, & Fêtes annuelles, sans être obligé de se répéter²⁶. » Joseph Dinouart n'est pas contre cette proposition, mais encore une fois il veut s'assurer que la hausse tarifaire en résultant sera acceptée de tous. Ainsi répond-il : « [...] il me serait facile de donner ces quatre Suppléments, & que je le ferais volontiers, mais il faut savoir si cette augmentation qui formerait vingt-huit sols de plus de dépense, chaque année, est du goût du plus grand nombre de mes Lecteurs. Si je pouvais en être assuré, dès-lors je ne balancerais pas à les satisfaire. Je les prie, quand ils auront occasion de m'écrire, de me marquer ce qu'ils pensent de cette augmentation ; en recueillant ainsi les divers sentiments, je jugerai de ce qu'il convient de faire²⁷. » Nous savons que le *Journal ecclésiastique* ne comptera toujours que deux suppléments. Soit les retours sont négatifs, soit ils ne sont pas en nombre suffisant pour justifier une augmentation des brochures. Le souci de Joseph Dinouart d'être à l'écoute de ses lecteurs témoigne à nouveau qu'il ne conçoit pas sa publication comme une œuvre personnelle, à laquelle on adhérerait ou dont on s'éloignerait. Il s'agit bien d'un imprimé périodique fait pour un public et qui ne prend sens qu'avec l'assentiment de celui-ci.

L'accessibilité financière du *Journal ecclésiastique* apparaît de façon encore plus éclatante si on la met en perspective d'autres presses distribuées par le libraire Lacombe pour l'année 1768. Nous avons évoqué précédemment le premier empire journalistique détenu par celui-ci avant sa faillite retentissante. Nous avons retenu pour la comparaison les huit imprimés périodiques présents

²⁵ *Journal ecclésiastique*, septembre 1772, p. 286. Les années 1760-1780 correspondent à l'apparition de périodiques spécialisés dans la musique, avec le *Journal de clavecin*, le *Journal hebdomadaire ou recueil d'airs choisis*, *La Muse lyrique*, le *Journal de harpe* ou encore le *Journal de violon*. Voir F. LESURE, « L'édition musicale en France au XVIII^e siècle : état des questions », *Le livre et l'historien : études offertes en l'honneur du Professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997.

²⁶ *Journal ecclésiastique*, octobre 1773, pp. 93-95.

²⁷ *Journal ecclésiastique*, octobre 1773, pp. 93-95.

dans les dernières pages du *Mercur de France* en juillet 1768, dont le *Journal ecclésiastique*. Il en ressort les prix suivants :

Mercur de France : 24 l. à Paris (32 l. par la Poste) ; Journal des Sçavans : 16 l. à Paris (20 l. 4 s.) ; Année littéraire : 24 l. (32 l.) ; L'Avant-Coureur : 12 l. ; Journal ecclésiastique : 9 l. 16 s. (14 l.) ; Éphémérides du Citoyen : 18 l. (24 l.) ; Journal encyclopédique : 33 l. 12 s. ; Journal politique : 14 l.

S'il faut préciser que tous ces imprimés varient tant dans le format, l'épaisseur et la périodicité, il ressort que le *Journal ecclésiastique* est l'un des plus accessibles financièrement à ses souscripteurs. La modicité de son prix, au regard de son contenu, le rend disponible à l'ensemble des bourses des ecclésiastiques, malgré l'inégalité de ces dernières. Comme le rappelle Olivier Poncet « les écarts ne séparent pas seulement les évêques des curés par des chiffres abyssaux, mais établissent entre chaque ecclésiastique occupant une fonction identique des disparités énormes. Les revenus des cures d'une même ville, comme Paris, peuvent par exemple s'étager de 300 à 20 000 livres au XVIII^e siècle²⁸ [...] ». Il semble qu'un ecclésiastique, même réduit à la portion congrue²⁹, est en capacité de déboursier annuellement 14 livres en province pour acquérir quatorze volumes du journal. À ce prix, aucun autre imprimé ne propose autant de richesses et de diversités sur les sciences ecclésiastiques³⁰.

b. Accessibilité matérielle

Si la naissance d'un journal repose sur un modèle centralisé – la conception et l'impression ont lieu dans la capitale du fait des contraintes matérielles et financières, il doit aussi se développer au sein d'un réseau de diffusion, nécessitant de penser dès le départ à sa déconcentration. Nous retenons ici le terme de déconcentration, plus juste que celui de décentralisation, puisque Paris demeure bien au centre de ce réseau. Ce processus détermine l'accessibilité matérielle à l'imprimé périodique pour les ecclésiastiques éloignés de la capitale. Pour le territoire français, la déconcentration repose sur deux éléments complémentaires : la

²⁸ O. PONCET, « Église catholique et société en France XVI^e-XVIII^e siècle », A. TALLON, C. VINCENT (dir.), *Histoire du christianisme en France*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 300.

²⁹ La portion congrue est fixée par un édit royal de 1629 à 300 livres. Elle passe à 500 l. en 1768, avant d'atteindre 700 l. en 1786. *Ibid*, p. 300.

³⁰ Lorsqu'une telle dépense demeurerait trop élevée pour un ecclésiastique, il existait d'autres moyens pour lui de lire le journal du chanoine Dinouart. Au cours de cette étude, il apparaîtra à plusieurs occasions des témoignages d'acquisitions communes du journal ou de lectures partagées. Des ecclésiastiques peuvent ainsi s'entendre pour acheter ensemble le journal, ou l'un céder ou prêter son exemplaire à son confrère. Ils peuvent également avoir accès à des bibliothèques ecclésiastiques, où le journal pouvait être déposé.

souscription et le dépôt chez des libraires de province.

À partir des années 1750, les imprimés périodiques parisiens parviennent à toucher un public de plus en plus éloigné de la capitale et toujours plus nombreux. Une raison essentielle à ce phénomène est la « révolution des tarifs postaux », selon l'expression de Gilles Feyel, qui a lieu au cours de cette décennie. La Poste découvre les bénéfices qu'elle peut obtenir de la « modération du port », qui est « l'instauration d'une taxe universelle, valable pour tout le territoire et quelle que soit la distance d'acheminement, fixée à un taux assez faible³¹ ». Cette uniformisation des tarifs, s'accompagnant d'une baisse générale des coûts, permet aux journaux parisiens de multiplier leurs abonnés et par là d'augmenter *in fine* les revenus de la Poste. Cette révolution entre dans le droit le 13 novembre 1763, avec une délibération de seize articles. Le deuxième prévoit ainsi :

« Article 2. Que ces ouvrages périodiques actuellement subsistans, continueront de n'être taxés que des ports suivans, pendant le tems néanmoins qu'il plaira à la Compagnie de laisser subsister cette modération. Savoir : *Mercur de France* à 8 sols, *Choix des Mercur* à 8 sols, *Journal des Savans* à 6 sols, *Journal de Trévoux* à 6 sols, *Journal de Verdun ou Clef du Cabinet* à 6 sols, *Journal étranger* à 6 sols, *Journal de Médecine* à 4 sols, *Journal ecclésiastique* à 4 sols, *Journal des Dames* à 4 sols, *Journal chrétien* à 6 sols, *Journal oeconomique* à 6 sols, *Journal d'Agronomie et d'Industrie* à 4 sols, *Journal de Clavecin* à 4 sols, *Journal encyclopédique* venant par Sedan à 8 sols, *Journal de Jurisprudence* à 8 sols, *Cours de Latinité* à 2 sols, *Discours sur l'Éducation* à 4 sols, *Annales typographiques* à 4 sols, *Année littéraire* à 4 sols, *Cours d'Histoire et de Géographie* à 2 sols, *l'Écho venant de Liège* à 6 sols, la *Renommée littéraire* à 4 sols, *l'Avant-coureur* à 1 sol, *Catalogue des livres nouveaux* à 1 sol, *Boussole agronomique* à 1 sol, la *Religion vengée* à 4 sols³². »

Le *Journal ecclésiastique* possède l'une des meilleurs franchises postales avec 4 sols – soit au passage 2 de moins que son concurrent le *Journal chrétien*. Par ailleurs, il existe une marge de 2 sols entre le prix payé par les libraires-imprimeurs du *Journal ecclésiastique* au bureau des postes pour l'affranchissement et le tarif répercuté aux souscripteurs, puisque nous avons vu précédemment que les lecteurs de province doivent déboursier 6 sols pour son acheminement. Il ne s'agit pas ici de faire le constat d'un bénéfice, mais de mettre en avant les coûts inhérents à ce modèle de diffusion. Derrière les frais de l'impression et de la franchise postale, il faut encore rémunérer une personne pour « recevoir les abonnements, dresser les listes d'abonnés, faire imprimer les bandes-adresses [chaque mois], effectuer le premier routage, porter les paquets à la poste,

³¹ G. FEYEL, *L'Annonce de la nouvelle, La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 667.

³² A.N., F 90 20002, *Registre des délibérations du conseil de la Ferme générale des postes*, fol. 77-79, délibération du 13 novembre, reproduit *Ibid.*

recupérer les récépissés postaux, payer la taxe postale³³ ». Toutes ces charges représentent ainsi le tiers du prix total pour la diffusion du journal en province.

Une fois déposés à la Poste, les ouvrages sont envoyés sous bande et de façon unique, indépendamment du fait qu'un particulier puisse souscrire pour d'autres personnes³⁴. L'envoi des exemplaires du *Journal ecclésiastique* semble être sérieux, si l'on en croit les réponses rapides obtenues certains mois par des lecteurs de province. Pourtant quelques difficultés apparaissent, comme pour toute entreprise aussi ambitieuse. Ainsi, certains exemplaires arrivent en retard pendant que d'autres ne sont pas livrés. Ces contrariétés ont des conséquences sur le contenu du journal. En mai 1774, le curé et doyen d'Évron, Asseline, ne peut participer à la réponse d'un cas de conscience du fait d'une livraison tardive : « Monsieur, ce n'est que d'hier que votre Journal de ce mois m'est parvenu. Sans ce retard, je me serais fait un plaisir de répondre au Cas de l'Article XXIV, page 271. Mais nos grandes occupations de la quinzaine, & encore des premières Communions la semaine d'ensuite, ne me permettent pas d'étendre mes raisons & de fortifier d'autorités ma décision³⁵. » Autre exemple, d'un retard de messagerie cette fois : « Je ne pourrai, Monsieur, vous envoie, la Réfutation de la Réponse à mes deux Lettres, insérée en Septembre dernier, par M. le Curé de Bassac, que le mois prochain. Le Journal ne me venant point par la poste, mais par la messagerie, je ne le reçois ordinairement qu'à la fin de chaque mois, & je ne sais pas pourquoi j'ai reçu celui de Septembre dix jours plus tard qu'à l'ordinaire : je n'ai que le temps de vous écrire cette Lettre à la hâte³⁶. » Un retard de livraison est toujours préjudiciable aux lecteurs, mais la chose est moins grave qu'une absence de distribution de l'exemplaire qui gêne la compréhension et la cohérence du journal. Ainsi, en octobre 1784, le recteur L.G. Moudin en Haute-Bretagne témoigne de cette difficulté : « Monsieur, Dans votre Journal de Mai dernier, on demandoit encore des éclaircissemens sur la Question de l'Indulgence plénière à la mort. Je ne sais si on en a donné en Juin ; car je n'ai pas reçu le Journal de ce mois³⁷. »

Lorsque des problèmes surviennent dans la distribution du *Journal ecclésiastique*, des lecteurs s'adressent à Joseph Dinouart pour s'en plaindre. Or, comme s'en défend ce dernier, il n'est

³³ *Ibid*, pp. 685-685.

³⁴ Articles 8 et 9, A.N., F90 20002, *Registre des délibérations... ms. cit.*

³⁵ *Journal ecclésiastique*, mai 1774, p. 150.

³⁶ *Journal ecclésiastique*, novembre 1774, pp. 160-161.

³⁷ *Journal ecclésiastique*, novembre 1784, p. 59.

responsable que de l'écriture de l'imprimé périodique, en rien de sa livraison. Ainsi indique-t-il de faire part des reproches aux librairies en question, comme en septembre 1774 : « Quand on n'a pas reçu le Journal, ou qu'on en a reçu un mois pour un autre, &c. je prie mes Lecteurs de s'adresser, pour en avoir raison, à celui des deux Libraires chez lequel ils sont abonnés, M. Barbou ou M. Lacombe. Je ne suis pas chargé des abonnements, ni de la distribution ; ainsi quand on m'écrit à ce sujet, je suis obligé de renvoyer les lettres aux Libraires ci-dessus nommés ; ce qui cause toujours du retard³⁸. » En novembre 1778, il doit à nouveau répondre à des critiques sur la distribution de son journal et rappeler qu'il n'en est pas responsable. Mais à la différence du précédent avis, il prend la défense de son libraire et n'hésite pas à mettre l'accent sur la négligence de certains souscripteurs.

« Nota. M. Barbou est de la plus grande exactitude à envoier chaque mois le Journal à tous ses Souscripteurs ; cependant il paroît qu'en certains temps quelques-uns ne le reçoivent pas également : ce n'est pas sa faute. Il faut que les Souscripteurs aient attention de faire retirer le Journal des Bureaux de la Poste dans les Provinces, où ils s'égarent quelquefois par une négligence affectée. M. Barbou envoie régulièrement le Journal, le premier jour de chaque mois, à ceux qui ont souscrit chez lui. Je prie ceux qui ont à se plaindre sur ce sujet de ne point s'adresser à moi ; je ne mêle nullement de ces envois, mais au Libraire qui a reçu leur Souscription, & qui leur fera toujours réponse quand ils auront soin d'affranchir leurs Lettres. C'est cette omission affectée de la part de quelques Lecteurs, qui fait qu'ils ne reçoivent aucune réponse de moi ni du Libraire³⁹. »

À côté de la souscription, il existe, dans un modèle déconcentré de diffusion, le dépôt chez des libraires de province. La croissance du public du *Journal ecclésiastique* oblige les libraires officiels à multiplier les points de vente. Leur propre boutique et la souscription ne suffisent plus à répondre à la demande espérée. Ainsi, dès le début de l'entreprise journalistique, l'imprimé périodique est déposé dans des échoppes de province, pas toujours rattachées à une maison-mère parisienne. Si la figure du libraire de province permet effectivement de toucher un public plus large et de développer les ventes, il possède aussi « l'inconvénient de créer un intermédiaire entre l'éditeur et son public⁴⁰ ». Ce dépôt est permis par l'amélioration des vitesses de circulation postale au cours du XVIIIe siècle : le *Journal ecclésiastique* doit être déposé dans les meilleurs délais en province afin de limiter autant que possible l'inégalité entre les lecteurs. L'intérêt du dépôt, pour un imprimé périodique, naît de la grande amélioration des routes qui suit les travaux des

³⁸ *Journal ecclésiastique*, septembre 1774, p. 287.

³⁹ *Journal ecclésiastique*, novembre 1778, p. 179.

⁴⁰ M. WALSBY, *L'imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, 2020, p. 56.

ingénieurs des Ponts et Chaussées (corps créé en 1716) : le temps nécessaire pour relier la capitale au reste du royaume est divisé par deux au cours du siècle⁴¹.

En avril 1761, soit sept mois seulement après son lancement, l'imprimé périodique est déposé chez les libraires de quarante-trois villes de France⁴². En voici la liste :

« Noms des Villes où le présent Journal se distribuent : À Agen, chez Gayau. À Aix, chez David. À Amiens, chez François. À Angers, chez Barrière et chez Boutmi. À Arras, chez Laureau. À Bar-le-Duc, chez Tainturier. À Bayonne, chez Trebosc. À Beaunes, chez Bertrand. À Bordeaux, chez L. Labottiere rue S. Pierre, chez les frères Labottiere et chez Chapuis, l'ainé & fils. À Bourges, chez la Veuve Cristo. À Caen, chez le Roy. À Cambrai, chez Berthoud. À Chalons, chez Briquet. À Chartres, chez Fetil et chez Le Tellier. À Chinon, chez Breton. À Clermont, chez Desaumade. À Coutances, chez Deduc. À Dijon, chez la Veuve Coignard. À La Rochelle, chez Chaboceau et chez Pavie. À Limoges, chez Barbou. À Lyon, chez Deville. À Mayence, chez Du Tertre. À Montpellier, chez Rigaud. À Montargis, chez Prevost. À Moulins, chez la Veuve Faure. À Nancy, chez Nicolas. À Nantes, chez la Veuve Vatar. À Noyon, chez Despalles. À Orléans, chez Rouzeau. À Provins, chez Michelin. À Reims, chez Desmarest. À Rennes, chez Jacq. Vatar. à la Science et chez Julien Vatar. À Rouen, chez Hérault et chez Fouque. À S. Brieux, chez Prudhomme. À S. Malo, chez Hovius. À S. Omer, chez Huguet. À Sedan, chez Thesin. À Sens, chez de la Vigne. À Toulouse, chez Birosse, chez Sens et chez Robert. À Tours, chez Lambert et chez Billault. À Turin, chez Reycend, chez Guybert, chez Reycend et chez Orgeas. À Vannes, chez Galles le jeune. À Versailles, chez Fournier⁴³. »

Il ressort de la liste dressée cinquante-six libraires, répartis en quarante-trois villes. La carte ci-dessous permet de représenter un maillage territorial fort, plus dense dans la moitié nord du territoire que dans celle du sud. Cette inscription territoriale semble correspondre globalement aux cartes isochrones connues représentant les voies de communications de la France dans la seconde moitié du XVIIIe siècle depuis Paris, ainsi que les cartes relatives à l'alphabétisation⁴⁴. Le *Journal ecclésiastique*, comme les autres presses périodiques qui lui sont contemporaines, s'inscrit dans des réalités et des facteurs qu'il ne peut dépasser. Ces derniers conditionnent ce que le journal peut envisager d'être ou non, peut-être avant même toute stratégie de diffusion imaginée.

⁴¹ P.-Y. BEAUREPAIRE, S. MARZAGALLI, G. BALAVOINE, *Atlas de la révolution française: circulation des hommes et des idées, 1770-1804*, Paris, Autrement, 2010, pp. 74-75.

⁴² Quarante-une si on exclue Mayence et Turin, bien qu'étant inscrit dans des réseaux français.

⁴³ *Journal ecclésiastique*, avril 1761, p. 2.

⁴⁴ G. ARBELLOT, B. LEPETIT, J. BERTRAND, *Atlas de la Révolution française. 1: Routes et communications*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1988, pp. 40-41. D. JULIA, H. BERTRAND, S. BONIN, A. LACLAU, *Atlas de la Révolution française. 2: L'enseignement 1760-1815*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1988, pp. 12-13.

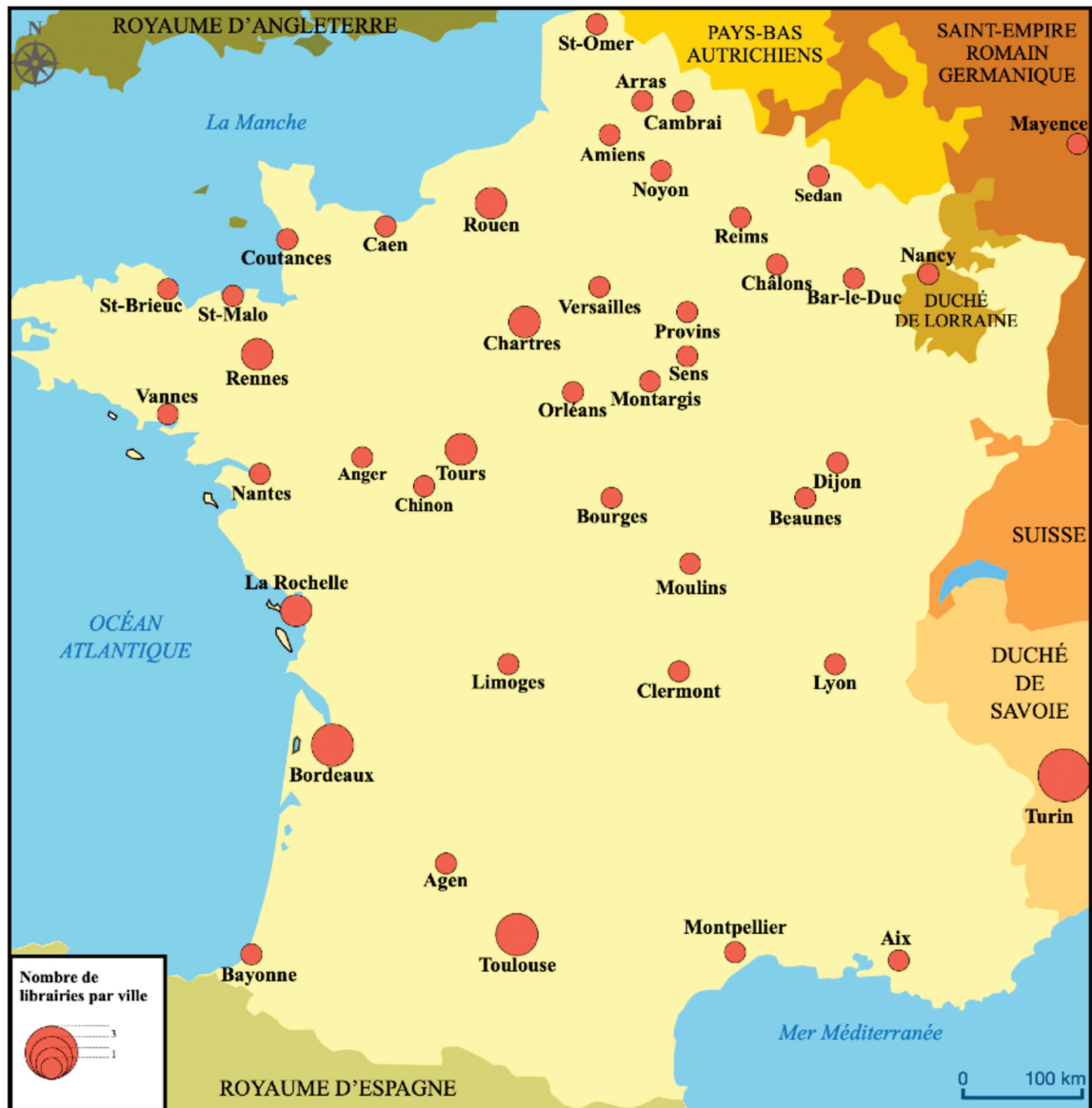


Figure n°1 - Carte des librairies disposant du *Journal ecclésiastique* à la date d'avril 1761

c. *L'acquisition selon le chanoine Chatrian*

Nous avons essayé de démontrer que l'une des forces du *Journal ecclésiastique* repose sur sa double accessibilité, financière et matérielle. L'imprimé périodique, en tant que marchandise, sait se rendre disponible à un public, proposer une offre en adéquation à une demande. Nous souhaiterions, pour clôturer cette sous-partie, nous intéresser à un acquéreur bien particulier du journal, le chanoine lorrain Chatrian, auteur lui-même d'un écrit périodique à destination des ecclésiastiques. En proposant une courte étude sur ce chanoine, nous nous engageons dans un travail critique des éléments que nous avons développés jusqu'alors. En effet, si l'abbé Chatrian propose un *Journal ecclésiastique* qui lui est propre, c'est parce qu'il considère l'imprimé de Joseph Dinouart comme difficilement accessible aux ecclésiastiques de son diocèse de Toul.

Joseph Dinouart n'est pas inconnu au chanoine Chatrian. Ce dernier le lit et essaye de compléter son travail bien avant qu'il ne lance son *Journal ecclésiastique* lorrain. Après quelques années de vicariat, Chatrian entre en écriture à 31 ans avec un *Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique du XVIII^e siècle* (1763). Il s'agit pour le chanoine de prolonger le travail déjà effectué par Joseph Dinouart sur l'ouvrage *Abrégé chronologique* de Philippe Macquer. De même, Chatrian entreprendra plus tardivement un livre en supplément aux *Anecdotes ecclésiastiques*, elles aussi écrites par Joseph Dinouart⁴⁵.

En 1764, le chanoine Chatrian commence son *Journal ecclésiastique* lorrain. Il s'agit d'une œuvre d'une originalité rare. Pendant quarante-six années, inlassablement, l'ecclésiastique poursuit l'écriture manuscrite d'un journal qui n'est jamais publié. À la fin de sa vie, il aura composé cinquante-quatre volumes in-12 qui peuvent être répartis ainsi :

- *Journal ecclésiastique pour le diocèse de Toul* : 24 volumes de 1764 à 1778, deux par années (1764-1765), puis trois (1766-1769), enfin un seul (1770-1778) ;
- *Journal ecclésiastique du diocèse de Nancy* : 14 volumes de 1779 à 1791, un par année (deux pour 1790) ;
- *Journal ecclésiastique du diocèse de Nancy (2)* : 6 volumes de 1792 à 1801, un pour deux années de 1792 à 1799 et un par an en 1800 et 1801 ;
- *Journal ecclésiastique du diocèse de Nancy (3)* : 10 volumes de 1802 à 1810, un par an (deux pour 1809⁴⁶).

⁴⁵ J.-M. ORY, *Un ecclésiastique lorrain à la fin de l'Ancien Régime d'après ses écrits*, Nancy, thèse, 1975, p. 31

⁴⁶ *Ibid.*

Le premier volume du *Journal ecclésiastique pour le diocèse de Toul*, daté de janvier 1764, commence par un « prospectus » de l'ouvrage, étape classique pour tout auteur entreprenant un écrit aussi ambitieux. Il s'agit d'énoncer aux lecteurs les motivations et les raisons de l'écrit. Dès le premier paragraphe, le chanoine Chatrian annonce : « La distribution trop tardive des journaux de messieurs joannet et dinouart, jointe à la difficulté de se les procurer, tant à cause des prix exorbitants où ils sont montés, qu'à cause de la négligence des libraires entreposeurs, nous a inspiré le dessein de remplacer ces deux ouvrages périodiques si utiles à messieurs les ecclésiastiques, par un journal travaillé à peu près sur le même modèle & qui renfermât les mêmes avantages⁴⁷ ». Ainsi, Chatrian considère l'écrit de Joseph Dinouart comme difficile d'accès tant financièrement que matériellement, contrairement donc à notre présentation jusqu'alors. Il faut dire que la chose est surprenante, elle ne correspond pas aux constats que nous pouvons faire et invite à s'interroger sur des raisons sous-jacentes à ce qui semble être une justification du chanoine. En effet, nous comprenons les avantages que pouvait obtenir Chatrian à minimiser la diffusion d'écrits dont il s'inspire très largement. La supposée rareté des journaux de Joannet et de Dinouart aurait pu justifier l'existence de son propre périodique. L'abbé Chatrian ne nie pas l'originalité de ses concurrents, ni même leur supériorité lorsqu'il écrit : « Nous ne nous flattons pas d'égaliser ces deux savants journalistes. Leur plume exercée depuis longtemps aux travaux académiques, savent répandre des fleurs sur toutes les matières qu'elles traitent. La nôtre trop timide se livrera à une défiance plus propre à faire faire des fautes, qu'à fortifier & à anoblir le style. Nos faibles essais ont besoin de toute l'indulgence de ceux qui voudront bien les lire. L'amour du travail y a seul part : nous abandonnons volontiers la vanité à ceux qui font gémir la paresse⁴⁸. » L'extrait met en avant les deux concurrents de qualité, qui ont l'admiration du chanoine, tant que le *Journal ecclésiastique* et le *Journal chrétien* deviennent des sources dans lesquelles puiser, pour ne pas dire piller.

Les rubriques composant le *Journal ecclésiastique* lorrain du chanoine Chatrian suivent exactement celle proposée par Joseph Dinouart. Ainsi retrouvons-nous l'Écriture sainte, la théologie dogmatique, la théologie morale, l'histoire ecclésiastique, les écrivains ecclésiastiques, la discipline ou encore la liturgie ; mais au-delà de ces rubriques, le contenu même est souvent repris. Jean-Marie Ory, auteur d'une thèse sur le chanoine Chatrian en 1975, en propose de

⁴⁷ Bibliothèque diocésaine de Nancy (BdN), MC 47, p. 3.

⁴⁸ *Ms. cit.*

multiples exemples⁴⁹. Nous n'en retiendrons que deux. Le chanoine lorrain propose dans son écrit des recensions d'ouvrages, à la manière des annonces littéraires du *Journal ecclésiastique*. La quasi-totalité de celles-ci sont empruntées à ses lectures, dont Joseph Dinouart – ou au *Journal de Luxembourg* de Feller pour la fin des années 1780. En reprenant les notes de Jean-Marie Ory pour l'année 1765⁵⁰, nous avons estimé à 40 sur 120 le nombre de recensions reprises directement du *Journal ecclésiastique*, soit 33%. Second exemple, Chatrian transcrit dans son manuscrit une « Introduction à la lecture des psaumes » directement issue du journal de Joseph Dinouart⁵¹, tout comme il le fait aussi en reprenant les « Observation sur le psaume *Venite exultemus*, et l'usage qu'on en fait dans les bréviaires⁵² ». Jean-Marie Ory remarque tout de même que le chanoine Chatrian, avançant dans son écriture, se démarque parfois et de façon plus récurrente avec les années de certains passages du *Journal ecclésiastique* de Joseph Dinouart, notamment pour les plus jansénisants d'entre eux⁵³.

Nous ne multiplierons pas les exemples de retranscriptions complètes effectuées par le chanoine Chatrian, mais il semble bien dans son intérêt de minimiser la diffusion des journaux similaires afin de légitimer le sien. La durée même de son journal qui perdure jusqu'en 1810 prouve que l'écrit est autre chose qu'une compensation à une supposée absence des périodiques de Joseph Dinouart ou de Jean-Baptiste Joannet. Nous avons également d'autres témoignages nous prouvant au contraire la large lecture du *Journal ecclésiastique* en Lorraine⁵⁴. Nous concluons donc avec Philippe Martin sur la part de « mystère » qui entoure l'œuvre de Chatrian⁵⁵, notamment sur la poursuite de l'écriture d'un manuscrit n'ayant jamais trouvé son public, ni même connu une diffusion à la main. L'absence de lectorat n'a pas eu raison de l'abnégation du chanoine.

⁴⁹ J.-M. ORY, *op. cit.*

⁵⁰ *Ibid.*, p. 542.

⁵¹ *Journal ecclésiastique*, mars 1766, p. 195 et s. et BdN, MC 51, p. 207 s., exemple donné par *Ibid.*, p. 472

⁵² *Journal ecclésiastique*, avril 1767, p. 3 et s. et BdN, MC 55, p. 115 et s., exemple donné par *Ibid.*, p. 472.

⁵³ *Ibid.*, pp. 144-145.

⁵⁴ *Journal ecclésiastique*, avril 1780, p. 59 : « [...] le zèle pour la vérité, me porte à désirer que M. l'Abbé Dinouart veuille bien insérer mes réflexions dans son Journal Ecclésiastique, qui est beaucoup lu en Lorraine; & que M. le Censeur du Journal décide si ma critique est juste ».

⁵⁵ Ph. MARTIN, « Manuscrits ecclésiastiques / manuscrits d'ecclésiastiques », F. HENRYOT, *L'historien face au manuscrit : Du parchemin à la bibliothèque numérique*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2012, pp. 109-125.

*

Pour recentrer son public, Joseph Dinouart sait mettre en œuvre tous les leviers dont il dispose dans l'espace littéraire pour son *Journal ecclésiastique*. Il fait recommander et approuver son imprimé par de hauts personnages ecclésiastiques, jusque dans la capitale pontificale. Le contenu de son journal dispose désormais d'un crédit que ses libraires savent utiliser pour lancer la grande campagne de publicité de l'année 1765, notamment dans l'objectif de capter une partie de l'ancien public du *Journal chrétien*, mais aussi d'attirer un public plus littéraire. Derrière ces campagnes de promotion, le *Journal ecclésiastique* dispose d'une accessibilité financière et matérielle exceptionnelle, même au regard des autres grands journaux qui lui sont contemporains. Bien qu'étant une publication théologique, le *Journal ecclésiastique* reproduit les stratégies habituelles d'une publication littéraire pour obtenir son succès qui ne tarde pas à arriver.

Chapitre 3 : Le succès et la fin du journal

Nous avons présenté jusqu'à présent les étapes essentielles pour qu'une publication rencontre un public. L'imprimé périodique de Joseph Dinouart s'inscrit dans un circuit légal autorisé par la censure, il dispose d'un imprimeur efficace et de libraires lui assurant une diffusion large, il est accessible financièrement et est recommandé pour la qualité de son contenu. Il convient à présent de poser clairement la question : cette rencontre avec les lecteurs a-t-elle eu lieu ?

Toutes les études sur la presse d'Ancien Régime se heurtent à un moment sur la question difficile des tirages. Pendant de nombreuses années, les travaux ont majoré les chiffres de l'impression, à force d'extrapolation devant la rareté des sources¹. Il s'est avéré que l'une des estimations les plus sûres pour s'approcher de la réalité du tirage est de se plonger dans la comptabilité même des acteurs de la diffusion. Des chiffres crédibles peuvent être avancés lorsqu'on calcule les dépenses et les entrées d'argent ou lorsqu'on étudie les contrats passés entre libraires et imprimeurs. Nous avons déjà évoqué un travail réalisé sur la famille des imprimeurs Barbou précédemment². Parmi les documents réunis pour l'étude que nous avons consultée, les cahiers de comptes et de fournitures de la famille Barbou s'arrêtent en 1741³ et ceux qui établissent le solde entre la branche limougeaude et parisienne en 1746⁴. Avec cette absence de sources chiffrées, il n'est pas possible d'estimer le tirage du *Journal ecclésiastique* par la comptabilité. Les archives de la Librairie sont également silencieuses, quant au nombre d'exemplaires produits. Ainsi même le fameux fonds 22 019⁵, le répertoire alphabétique des livres avec une indication du tirage, ne nous donne aucune estimation pour notre imprimé périodique.

Pour autant, nous ne devons pas nous arrêter à ce silence des archives, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'une presse d'Ancien Régime. En effet, le tirage d'un journal, bien qu'étant un

¹ J. SGARD, « Conclusion », H. BOTS (éd.), *La Diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime: Actes du Colloque international, Nimègue, 3-5 juin 1987*, Amsterdam & Maarssen, Holland university press, 1988, pp. 280-281.

² B. BOYER-DUPRAT, *Les Barbou. Une famille d'imprimeurs de Limoges, 1750-1850*, 2 vol., 1994, 403p., Mémoire de maîtrise d'histoire moderne sous la direction de J. El Gammal, AD 87, 40 J 8

³ Archives départementales de la Haute-Vienne (A.D. 87), 31 J 210.

⁴ A.D. 87, 31 J 209.

⁵ BnF, fonds français, 22 019, *Répertoire alphabétique de livres publiés de 1778-1788, avec l'indication du chiffre de tirage*.

premier indicateur appréciable pour une étude, ne nous informe par sur la diffusion réelle d'un écrit. Pour un journal, la nature des destinataires peut avoir pour conséquence de démultiplier le nombre de lecteurs. Ainsi, comme le note Jean Sgard, lorsqu'un exemplaire touche « une communauté ou une société de lecture, on peut imaginer que la lecture réelle est à multiplier au moins par cinq, et sans doute bien plus encore⁶. » Nous rejoignons alors la question de la circulation du livre en dehors du marché classique⁷, notamment celle de la lecture sans achat. Cette forme est particulièrement répandue dans la seconde moitié du XVIII^e siècle qui voit se multiplier les institutions proposant la lecture – voire la location – de livres, de journaux ou de grandes éditions trop onéreuses pour le public. Différents acteurs existent derrière ces formules. Dans un premier temps, il y a le cas des bibliothèques municipales ou des « chambres de lectures ». Il existe aussi des initiatives de libraires qui proposent des « cabinets littéraires » dans l'espoir d'attirer une clientèle⁸. Le *Journal ecclésiastique* est présent dans ces lieux de lectures sans achat, mais à la différence d'autres imprimés, il peut aussi compter sur l'acquisition des institutions ecclésiastiques qui servent aussi de relais avec les possibles lecteurs. En effet, si de coutume ces institutions ont une certaine méfiance vis-à-vis des imprimés périodiques⁹, que ce soit par rétorsion d'informations en prévention de controverses ou pour ne pas se détourner des lectures édifiantes, le *Journal ecclésiastique* trouve sa place dans les recommandations des petits séminaires, séminaires et bibliothèques diocésaines. Le contenu proposé par Joseph Dinouart, liant l'érudition ecclésiastique et les écrits plus spirituels, permet au journal d'obtenir la bienveillance des directeurs de bibliothèques religieuses et de toucher un public d'ecclésiastiques aussi bien séculiers que réguliers.

⁶ J. SGARD, *art. cit.*

⁷ Roger Chartier relève quatre circulations hors marché : « [...] il existe de nombreuses formes de circulation du livre, imprimé ou manuscrit, en dehors du marché. Une première et grossière typologie pourrait ainsi distinguer quatre réalités : la transmission par héritage à l'intérieur de la famille ; les prêts et dons de livres à l'intérieur d'un milieu social étroit [...] ; le geste de la dédicace qui offre au mécène en titre ou espéré un livre qu'il pourra ensuite faire circuler [...] ; enfin, la lecture sans achat. » R. CHARTIER, « Postface. La librairie d'Ancien Régime. », F. BARBIER, S. JURATIC, D. VARRY (dir.), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de libraire*, Paris, Klincksieck, 1996, pp. 606-607.

⁸ Exemple parmi d'autres, le libraire messin Nicolas Gerlache qui diffuse dans les *Affiches de Metz* une annonce pour son cabinet littéraire où la lecture *Journal ecclésiastique* est proposé aux adhérents. (A. RONSIN, *Les périodiques lorrains antérieurs à 1800. Histoire et catalogue*, Nancy, Annales de l'Est, 1964, p. 27). Nous ne proposons pas d'exemple pour les bibliothèques ou les chambre de lecture tant la chose est répandue.

⁹ M AGOSTINO, F. CADILHON, J.-P. MOISSET, É. SUIRE (dir.), *Les religions et l'information, XVI^e-XXI^e siècles*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2011.

3-1. La réussite du projet

a. Témoignages de lecture

Nous ne nous proposons pas de dresser une liste de tous les témoignages prouvant la lecture du *Journal ecclésiastique*, ni des éloges qui peuvent lui être adressés. Nous nous arrêtons sur quelques écrits éclairant au mieux la nature de la diffusion, que ce soit d'un point vue géographique ou de sa réception. Exemple dans sa formulation et son contenu, la lettre reçue d'un archevêque en août 1777 témoigne de l'estime que reçoit le journal à sa lecture. Deux sentiments apparaissent alors, le regret de ne pas y avoir souscrit plus tôt et la volonté de le faire connaître à d'autres, dernier point d'autant plus important lorsqu'il s'agit d'un archevêque comme dans le cas présent.

« Monsieur, Je me félicite d'avoir fait venir vos Journaux, j'en suis on ne peut plus satisfait, je n'ai que le regret de ne me les être pas procurés plutôt ; je sens ce que j'ai perdu dans ceux qui me manquent, en lisant ceux que j'ai. Mon suffrage est bien peu de chose sans doute, si vous n'aviez déjà celui de tous ceux qui connoissent cet Ouvrage. Je le trouve principalement utile & en quelque façon nécessaire pour nous qui, éloignés des grandes villes, n'avons presque aucun commerce avec les vivans, & sommes privés des secours qu'on y trouve pour le Ministère, comme pour tout autre chose : ce qui fait que nous nous trouvons souvent dans l'embarras. [...] Il n'en dépendra pas de moi que votre Ouvrage ne se répande chez MM. les Curés du Diocèse : je croirai par-là leur rendre un vrai service & à leur peuple¹⁰. »

Éloignés des grandes villes, les ecclésiastiques peuvent trouver un secours à la lecture du *Journal ecclésiastique*. Circulant dans les territoires les plus isolés, il est un écrit permettant un désenclavement pour ses lecteurs. Des interactions, impensables jusqu'alors, prennent naissance et s'entretiennent par sa diffusion, ce qu'aucun autre imprimé ne permet. Il offre une visibilité à des écrits qui, sans lui, n'auraient pas connu une telle circulation. Ainsi ce curé des Cévennes qui écrit en janvier 1772 : « Puisque votre Journal, Monsieur, a le privilège de parvenir jusques dans le fond de nos montagnes, je l'ai regardé comme la voie la plus sûre de rendre public mon dessein. Si vous voulez bien insérer ma Lettre & la réponse qui y sera faite, vous obligerez sensiblement, Monsieur¹¹ [...] ». Au-delà des zones montagneuses, l'imprimé pénètre également profondément dans les territoires périphériques, tel l'exemple lorrain : « [...] le zèle pour la vérité, me porte à désirer que M. l'Abbé Dinouart veuille bien insérer mes réflexions dans son Journal Ecclésiastique, qui est beaucoup lu en Lorraine ; & que M. le Censeur du Journal décide si ma critique est juste¹². »

¹⁰ *Journal ecclésiastique*, août 1777, p. 141.

¹¹ *Journal ecclésiastique*, janvier 1772, p. 69.

¹² *Journal ecclésiastique*, avril 1780, p. 59.

La livraison du journal dans certains territoires est très attendue. Il se devine une impatience à sa lecture. Dans l'exemple qui suit, nous retrouvons les principes de la lecture sans achat que nous avons évoquée précédemment. Bien que n'ayant qu'un seul destinataire, un exemplaire est mis entre plusieurs mains. Le curé de Bassac, Gaschet, dont il est question ici, partage son *Journal ecclésiastique* avec qui lui demande. Tant qu'il se trouve lui-même dans l'embarras pour profiter de sa lecture:

« Je n'ai point, Monsieur, sous les yeux votre Journal de Février dernier, où est contenu, Art. XV, la Question dont il s'agit. Depuis le mois de Juillet de l'année précédente que date mon premier abonnement, (je souhaiterois bien qu'il datât de plus loin) à peine ai-je pu prendre le temps de lire vos Journaux. L'empressement avec lequel plusieurs personnes de ce païs-ci me les ont demandés, a été si grand, que je n'ai pu me refuser à l'avidité qu'elles m'ont témoigné & me témoignent tous les jours d'en prendre lecture: ils réunissent, M. de si grands avantages, qu'il est bien à désirer que le nombre des Souscripteurs augmente de plus en plus: ils nourrissent l'esprit & le coeur¹³. »

Plusieurs lettres témoignent du plaisir à le posséder et du désir d'en devenir un lecteur fidèle. Il en est ainsi du vicaire de la paroisse de La Cadière, dans le diocèse de Marseille, lorsqu'il écrit : « Je possède tout votre Journal Ecclésiastique, & j'espère y voir bientôt la lettre édifiante que je vous envoie. Je souhaite que les occasions se multiplient de vous faire parvenir de pareils traits, qui font tant d'honneur à notre état. Je suis charmé de contribuer de ma part à ce qui peut embellir votre Journal uniquement consacré à l'utilité des Ecclésiastiques¹⁴. » Dans la partie septentrionale du royaume, la fidélité au journal existe aussi comme en fait part un ecclésiastique du diocèse de Trêves : « La bonté avec laquelle vous avez inséré il y a quelques années dans votre Journal Ecclésiastique, que je prends tous les mois avec une vraie satisfaction, un Cas de conscience sur les matières bénéficiales, & la réponse solide qu'on y a faite, conforme aux vrais principes, m'engagent à vous prier d'en proposer un second sur les mêmes matières par forme de question¹⁵. »

Ces lettres, avant d'être retranscrites dans le *Journal ecclésiastique*, passent toutes entre les mains du directeur, Joseph Dinouart. Le chanoine les sélectionne et choisit d'insérer celles qui participent à sa propre publicité. Il s'agit bien d'une mise en scène de sa correspondance. Pour autant, elles permettent de mettre en avant les témoignages qui réalisent le plus le projet du journal. C'est à ce titre que Joseph Dinouart insère la lettre d'un vicaire de Beauvaisis à propos du

¹³ *Journal ecclésiastique*, septembre 1784, pp. 236-237.

¹⁴ *Journal ecclésiastique*, avril 1772, p. 77.

¹⁵ *Journal ecclésiastique*, octobre 1773, p. 76.

succès du journal parmi ses confrères :

« Je ne finirai pas cette lettre, Monsieur, sans vous faire parvenir les justes éloges que les Ecclésiastiques de mon Diocèse donnent à votre Journal, j'en connais parmi eux à qui vous avez inspiré le goût des études relatives à leur état. C'est déjà un succès bien flatteur, pour vous, mais ce n'est encore qu'une partie des avantages que vous devez vous promettre de votre travaux. Vous avez droit sur toute notre reconnaissance ; nous nous empresserons de vous offrir des hommages plus dignes de vous, lorsque le fruit de nos recherches nous paraîtra mériter quelque place dans votre Journal. Il est bien juste que nous vous fassions recueillir le fruit de vos peines & de vos veilles¹⁶. »

Ces marques d'estimes, que Joseph Dinouart retranscrit dans son imprimé, sont peut-être des biais de confirmation de sa part. Mais elles existent et elles témoignent, pour une partie au moins, de la concrétisation du projet du chanoine. Ses lecteurs, à la découverte de ces lettres, se convainquent de la qualité du journal qu'ils ont entre les mains. Joseph Dinouart participe également de cette mise en scène et finit par la concrétiser :

« Le Public a fait un accueil trop favorable au Journal Ecclésiastique, pour ne pas lui en témoigner ma reconnaissance. Je ne lui dois qu'à son indulgence & à la persuasion où il est, que je m'appliquerai toujours avec une ardeur égale à ce qui peut le perfectionner. Il ne sera point trompé dans son attente¹⁷. »

À côté de ces lettres, la disparition du concurrent qu'est le *Journal chrétien*, directement liée à la réussite du *Journal ecclésiastique*, et les réimpressions et rééditions du journal permettent d'attester de la réussite de l'entreprise de Dinouart.

b. Disparition du Journal chrétien

Lorsque Joseph Dinouart lance son imprimé périodique en octobre 1760, il entre en rivalité avec un journal déjà existant et dédié à la religion, bien connu de lui, le *Journal chrétien* de l'abbé Joannet. Deux presses se font alors face dans le royaume. Le *Journal chrétien* possède le privilège du contenu religieux, délivré par la Librairie, pendant que le *Journal ecclésiastique* paraît sous le régime de la permission simple. En moins de cinq années, la situation est renversée : le journal de Joseph Dinouart a le privilège, celui de Jean Joannet disparaît. Cette victoire de notre imprimé périodique n'a pu se faire qu'avec la préférence du public, signe du succès de sa circulation.

De son vrai nom *Lettres sur les ouvrages et Œuvres de Piété dédiés à la Reine*, mais plus connu sous le nom de *Journal Chrétien*, l'imprimé périodique naît en août 1754 sous la plume de Jean Joannet (1716-1789). Né à Dôle, ancien jésuite, il quitte la Compagnie en 1749 pour des raisons de

¹⁶ *Journal ecclésiastique*, avril 1761, p. 46.

¹⁷ *Journal ecclésiastique*, septembre 1761, p. 1.

santé¹⁸ et se consacre à l'écriture. Membre des académies de Nancy et de Besançon, il compose avant son journal quelques écrits ayant un certain succès, comme ses *Éléments de Poésie française*¹⁹, ou, après l'arrêt de celui-ci, des essais de métaphysique, *Les bêtes mieux connues*²⁰ et *De la connaissance de l'homme dans son être et ses rapports*²¹. Mais sa grande œuvre est bien son imprimé périodique auquel il consacre dix années de sa vie.

Paraissant d'août 1754 à décembre 1764, le *Journal chrétien* est un in-12 à la périodicité et à l'épaisseur changeantes : il devient moins fréquent et plus fin avec le temps. Jusqu'à l'année 1758, il paraît le 1er et le 15 de chaque mois, avant de n'être plus qu'un mensuel. Les pages passent respectivement de 360 de 1754 à 1758, à 192 (1758-1762) pour finir à 144 (1763) puis 120 (1764²²) ; signe du lent déclin de l'écrit. Au total, la collection compte 40 volumes pour les dix années. On y souscrit chez C. Hérisant à son lancement, puis nous retrouvons les libraires que nous connaissons avec C. Lambert dans un premier temps (1756-1763) et enfin C.-J. Panckoucke (1763-1764). Son prix évolue au cours des années, de 12 livres pour Paris (1755-1756), il monte à 18 livres pour la capitale et 21 pour la province (1757-1763), avant de retrouver un prix plus raisonnable de 15 livres pour l'ensemble du territoire (1763-1764) dans l'espoir d'attirer à nouveau le public et de sauver le journal, ce qui sera une espérance vaine.

La devise du *Journal chrétien*, « *Quid prodest in humanis proficere doctrinis et marcescere in divines*²³? », témoigne d'un écrit tourné vers la défense de la religion, ce qu'il sera effectivement de façon de plus en plus marquée. L'écrit de J. Joannet commence à paraître sous une fausse forme épistolaire, présentation classique à l'époque. En s'adressant à une personne fictive, l'auteur

¹⁸ Voir la notice « Joannet », L.-G. MICHAUD, *Biographie universelle, ancienne et moderne*, Paris, Michaud, tome 21, 1818.

¹⁹ *Éléments de Poésie française*, Paris, 1752, 3 vol., in-12. Dans les *Trois siècles de la littérature*, Sabatier écrit : « On y trouve des réflexions judicieuses, une critique fine, des règles saines. Si le style en était toujours égal et correct, cet ouvrage pourrait être regardé comme le meilleur et le plus complet qu'on ait donné sur cette matière ». E. Hoeffler ajoute « Les rédacteurs de l'*Encyclopédie* en ont extrait plusieurs morceaux, entre autres l'article *Jeux de mots*, mais sans en nommer l'auteur. », dans « Joannet », *Nouvelles biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, Firmin Didot Frères, tome 26, 1858.

²⁰ *Les bêtes mieux connues*, Paris, 1770, 2 vol., in-12. D'après L.-G. Michaud : « C'est une réfutation de l'*Essai* de Bouiller sur l'âme des bêtes; l'abbé Joannet soutient avec Descartes qu'ons sont des pures machines: ses raisonnements sont solides, mais peu concluants. », *art. cit.*

²¹ *De la connaissance de l'homme dans son être et ses rapports*, Paris, 1775, 2 vol., in-8. D'après E. Hoeffler : « Cet ouvrage, quoique diffus et mal écrit, fut bien accueilli lors de sa publication. », *art. cit.*

²² K. HARDESTY DOIG, « Journal chrétien », notice de Kathleen Hardesty Doig, J. SGARD (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991, 2 vol.

²³ « *Que sert de se rendre habile dans les Sciences humaines et de rester dans l'ignorance de celles de Dieu?* », tirée d'Isidore de Séville.

rédige des critiques d'ouvrages religieux. L'idée – et l'originalité du journal – est de considérer ces derniers comme étant également des œuvres littéraires en soi, nécessitant donc aussi un travail critique²⁴. La ligne éditoriale connaît une évolution rapide. Sans abandonner l'idée première, une place de plus en plus importante est consacrée à la théologie, à la morale, aux beaux-arts et à l'histoire, qui sont les quatre nouvelles parties du journal. L'année 1756 débute sous les meilleurs auspices pour J. Joannet et son imprimé. La reine Marie Leszczyńska accepte la dédicace de l'ouvrage et en devient la protectrice. De plus, l'abbé Trublet se joint au journal et propose de nombreux articles de qualité, au point d'être présenté comme co-rédacteur en 1758, avant de s'en éloigner après avoir été nommé à l'Académie. À côté de Nicolas Trublet, Joannet peut compter sur la participation d'autres contributeurs de qualité, comme Joseph de la Porte, Gabriel-Charles de Lattaignant ou encore Joseph Dinouart comme nous l'avons évoqué. Le journal continue d'évoluer, une place croissante est faite au droit canon, à des cas de conscience, des sermons ou encore à des explications théologiques. En 1760, Joseph Dinouart fonde son propre journal après s'être séparé de la rédaction du *Journal chrétien* suite à l'affaire Poullain de Saint-Foix²⁵. Naît alors la rivalité entre les anciens associés et le long déclin de l'imprimé de Joannet qui perd peu à peu son public au profit du *Journal ecclésiastique*. Lorsque Panckoucke succède à Lambert en janvier 1763, il essaye une dernière tentative pour sauver le journal, notamment en réduisant le prix. Rien n'y fait, le public a changé de lecture. Au cours de son histoire, le *Journal chrétien* n'a pas ménagé ses peines pour attaquer les philosophes, pour promouvoir une certaine orthodoxie doctrinale et pour se rendre utile au clergé de son temps²⁶. Préfigurant le *Journal ecclésiastique* par bien des aspects, il n'aura jamais ni sa diffusion, ni son influence sur le siècle.

Le mois de janvier 1765 consacre le succès du *Journal ecclésiastique*. C.-J. Panckoucke cesse d'imprimer le *Journal chrétien* et s'entend avec J. Barbou pour la diffusion de l'imprimé du chanoine Dinouart. De son côté, l'abbé Joannet remercie ses anciens lecteurs, écrit un adieu à son public et dresse une ultime table des matières pour son périodique, clôturant les dix années qu'il lui a consacrées. Mais la consécration du *Journal ecclésiastique* n'est pas sans conséquence pour celui-ci. Bien loin d'y voir le triomphe d'une ligne éditoriale supérieure, les acteurs de l'imprimé

²⁴ K. HARDESTY DOIG, *art. cit.*

²⁵ Le chapitre 5 reviendra sur la relation entre Joseph Dinouart et Jean Joannet.

²⁶ K. HARDESTY DOIG, *art. cit.*

périodique profite de la disparition de l'ancien rival pour apporter des modifications au contenu. Ils savent que le *Journal chrétien* possédait lui aussi de grandes originalités – notamment la qualité des annonces des nouveautés littéraires –, le champ est maintenant libre pour s'en inspirer et perfectionner le contenu. Cette stratégie doit également permettre de capter une partie du public de l'ancien journal. L'annonce reproduite ci-dessous marque bien le destin lié des deux périodiques au début des années 1760 :

« Avis des Libraires.

Le Sieur Panckoucke, Libraire, d'accord avec le Sieur Barbou, Imprimeur-Libraire, à Paris, est convenu de ne plus imprimer à l'avenir, à commencer dès ce mois de Janvier, le Journal Chrétien, le Public s'étant décidé en faveur du Journal Ecclésiastique, composé par M. l'Abbé Dinouart. Ce Journal qui depuis plusieurs années, jouit du plus grand succès, mérite à juste titre la préférence. Sa matière est beaucoup plus instructive & plus variée que celle du Journal Chrétien, & sous le même volume, il contient presque le double. La modicité du prix auquel il est fixé, permet aussi plus facilement à Messieurs les Curés & aux autres Ecclésiastiques d'en faire l'acquisition. Il coûte 14 liv. franc de port par la Poste ; prix inférieur à celui du Journal Chrétien, quoiqu'il soit plus considérable. Mais on cherche moins dans cette entreprise l'intérêt particulier que le bien général du Public.

Le Journal Ecclésiastique convient également aux Communautés Religieuses & à toutes les personnes Pieuses qui vivent dans le monde, désirant connoître les vérités de la Religion, la discipline, les mœurs & l'histoire de l'Eglise, & nourrir leur âme par une lecture instructive & solide.

Ce Journal se distribue à Paris, chez Barbou, Imprimeur-Libraire, rue & vis-à-vis la grille des Mathurins, & chez Panckoucke, Libraire, rue de la Comédie Française. En conséquence de cet arrangement, l'Auteur du Journal Ecclésiastique apportera de nouveaux soins pour la perfection de son Journal. Il donnera plus d'étendue aux Annonces des Livres nouveaux, sur-tout à ceux qui peuvent intéresser plus particulièrement les Ecclésiastiques, & les personnes qui vivent dans la piété. On lui a fait observer qu'en donnant des Traités abrégés de Théologie, dont on paroît très-satisfait, & y ajoutant encore des Conférences de Théologie, c'étoit faire un double emploi d'un même objet ; il continuera donc le premier & remplacera le second par un plus grand nombre de Plans raisonnés, de Discours moraux & de Panégyriques : il ne négligera pas ce qui concerne l'Histoire, & il mettra dans ce Journal la plus grande variété pour instruire & plaire.

Les personnes qui avoient la bonté d'envoier leurs Pièces au Journal Chrétien, voudront bien lui faire remettre, franc de port, ce qu'ils désireront insérer dans celui-ci. On prie instamment les Auteurs de lui communiquer leurs Ouvrages imprimés, pour être en état d'en rendre compte, ou de charger leur Libraire de lui en remettre un Exemplaire de leur part²⁷. »

Les acteurs du *Journal ecclésiastique* espèrent donc tirer profit de la disparition du *Journal chrétien*, il s'attendent à un transfert de lecteurs et de souscripteurs. De même, d'anciennes plumes de l'imprimé disparu sont invitées à devenir contributeurs.

Avec la disparition du *Journal chrétien*, l'imprimé périodique de Joseph Dinouart est désormais le seul journal religieux à dimension nationale. Si les *Mémoires de Trévoux* demeurent publiées jusqu'en 1767, leur contenu n'est pas directement adressé aux ecclésiastiques et fait une part beaucoup plus importante aux autres sciences du siècle. Le journal apologétique *La Religion vengée ou réfutation des auteurs impies*, dédié au Dauphin, du récollet Hubert Hayer et de l'avocat Jean Soret disparaît en décembre 1763. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, elles, sont clandestines et ne répondent

²⁷ *Journal ecclésiastique*, janvier 1765, *Avis des libraires*, pp. 1-2.

pas à une logique similaire au *Journal ecclésiastique*. Elles sont une presse polémique, instrument de la cause janséniste. Le *Journal ecclésiastique* est ainsi en situation de monopole à la fin de l'Ancien Régime.

c. Impressions et réimpressions

Dans les collections des archives françaises, il existe trois versions matérielles du *Journal ecclésiastique*²⁸. Il y a les rares exemplaires mensuels qui nous sont parvenus, puis nous rencontrons des tomes trimestriels et enfin, les plus nombreux, des tomes semestriels. Ces derniers sont de très loin les plus présents sur l'ensemble des lieux de conservation. Leur format, fait pour la préservation comme nous le verrons, explique sans nul doute leur surreprésentation par rapport à des exemplaires mensuels, périssables dans leur nature. Une étude comparative des trois versions matérielles nous permet de déceler les spécificités propres à chacune, par là leur témoignage sur l'acquisition du journal. Il s'agit de s'inscrire ici dans une archéologie de l'objet. Développée depuis la fin des années soixante, la « bibliographie matérielle » – traduction de *physical bibliography* de Roger Laufer²⁹ – invite, comme le souligne Yann Sordet, à revenir « à l'analyse du livre en considérant sa nature fondamentale d'objet manufacturé³⁰ ». Par une analyse comparée des exemplaires, d'importantes informations peuvent être relevées sur l'histoire de l'édition du *Journal ecclésiastique*.

Avant de passer à la présentation d'un exemplaire mensuel, il convient de préciser que la distinction contemporaine entre le journal et le livre comme « deux objets culturels profondément différents » n'est pas en vigueur à l'époque moderne. La frontière séparant les deux objets est mince. Comme le rappelle Jean Sgard, « sortis des mêmes presses que les livres et composés de la même façon, [...] les journaux sont déjà des fragments de livres ; rassemblés en volumes, pourvus de pages de titre, de sommaires, d'index et souvent d'une pagination continue, ils le deviennent totalement ; et les feuilles séparées ayant le plus souvent disparu, ce sont bien

²⁸ Pour la présentation qui va suivre, nous avons consulté les exemplaires présent à la Bibliothèque nationale de France. Pour l'exemplaire mensuel : BnF, D-39529 ; le trimestriel : BnF, H-8720 ; le semestriel : BnF, H-8721-8722.

²⁹ J. VEYRIN-FORRER, R. LAUFER (éd), *La Bibliographie matérielle*, Actes de la table ronde des 17 et 18 mai 1979, Paris, CNRS, 1983.

³⁰ Y. SORDET, *Histoire du livre et de l'édition: production & circulation, formes & mutations*, Paris, Albin Michel, 2021, pp. 9-10.

des livres que conservent nos bibliothèques dans le cadre général des périodiques anciens³¹ ».

Le *Journal ecclésiastique* n'échappe pas à cette logique. Dès le premier exemplaire, en octobre 1760, la possible pérennisation de l'écrit en livre est présente dans le mensuel. Il dispose des caractéristiques nécessaires à cette évolution. L'exemplaire est paginé, un en-tête de page indique l'ouvrage (pages paires) et le mois (pages impaires). Les articles sont présentés de façon ordonnée et numérotée. Ils sont séparés par un filet, disposent d'un titre, débutent par une lettrine et terminent par un cul-de-lampe. Ils sont ensuite récapitulés dans un sommaire. La première page est très riche, elle informe du titre du journal, du dédicataire, de l'auteur, expose la devise – qui disparaîtra pour laisser une plus grande place à la vignette typographique –, renseigne du mois, de l'année et du tome et termine par un filet séparant les libraires de l'approbation ou privilège. Comme l'accord avec la Librairie le stipulait³², il y a une belle qualité d'impression avec des caractères soignés, quoique le papier soit un peu gras. L'édition est tout aussi sérieuse, les *errata* présents en fin d'exemplaire ne comportent que quelques rares renvois.

En septembre 1761, avouant s'être « donné des bornes trop étroites³³ », Joseph Dinouart décide d'augmenter d'une feuille d'impression son journal. Dans un souci d'ordre, il décide d'une pagination continue sur trois exemplaires, pour que ces derniers forment un volume³⁴. Cette pagination explique l'existence des exemplaires trimestriels conservés aujourd'hui. En effet, ces derniers ne nous semblent pas sortir des presses Barbou sous cette forme matérielle. Les différentes brochures retrouvées nous laissent penser qu'il s'agirait d'une réunion des exemplaires mensuels effectuée par les lieux de conservation même, c'est-à-dire les bibliothèques. Par tradition, ces dernières ne conservaient pas les exemplaires seuls, mais les réunissaient à des fins de conservation et pour donner la cohérence voulue, c'est-à-dire trimestrielle ici. La qualité des feuilles présentes dans ces exemplaires est identique à la version mensuelle. Le papier est similaire, tout comme les caractères d'impression. Une seule différence apparaît : lors des brochages, le papier est parfois à nouveau tranché pour lui donner des bords plus réguliers et par là un aspect supérieur, propice à la conservation en bibliothèque.

³¹ J. SGARD, « La multiplication des périodiques », R. CHARTIER, H.-J. MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française, t. II : Le livre triomphant*, Paris, Promodis, 1984, p. 198.

³² BnF, fonds français, 21962, f°100.

³³ *Journal ecclésiastique*, septembre 1761, p. 1.

³⁴ « Pour mettre plus d'ordre, comme trois Journaux forment un Volume, les Signatures, les Chiffres & les Articles se suivront jusqu'à la fin de chaque troisième Journal. », *Journal ecclésiastique*, septembre 1761, p. 1.

Si l'existence de versions trimestrielles du *Journal ecclésiastique* ne doit pas être interprétée comme une offre émanant des imprimeurs et témoignant d'une demande en ce sens, nous savons, en revanche, qu'au début de l'année 1766 les acteurs de l'imprimé-périodique doivent débiter des réimpressions pour satisfaire une clientèle nouvelle, souhaitant disposer des premiers volumes.

« AVIS DU LIBRAIRIE, concernant le Journal Ecclésiastique. Le JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE ayant paru en Octobre 1760, le nombre des Souscripteurs répondit bientôt aux espérances que l'on avoit conçues sur un projet d'autant plus avantageux qu'il devait réunir ce qu'on a de plus solide & de mieux écrit sur les Sciences Ecclésiastiques. En 1761, le Libraire fut obligé de faire imprimer un plus grand nombre d'Exemplaires ; depuis, plusieurs Particuliers ayant désiré se procurer ce Journal en entier, & n'ayant pu se satisfaire, il donne avis qu'il vient de réimprimer plusieurs mois qui lui manquaient, à l'effet d'en former cent collections complètes qu'il délivrera *aux prix ordinaire*. Les Personnes qui voudront se le procurer, auront la bonté d'adresser leurs lettres & leur argent par la Poste, franc de port, il leur fera parvenir par la voie qui lui sera indiquée. La Collection complète, depuis Octobre 1760, jusques & compris Septembre 1765, envoyée par la Poste, franche de port, sera de 70 liv. à raison de 14 liv. par année: prise chez lui, elle coûtera 49 liv³⁵. »

Le succès du *Journal ecclésiastique* incite donc à des tirages plus conséquents dès la première année de sa parution et à des réimpressions d'anciens exemplaires. Les nouveaux souscripteurs ne se satisfont pas de l'étude des tirages présents, l'intérêt suscité porte à la lecture des précédents – sans doute la continuité des articles entre exemplaires motive à l'acquisition des premiers numéros dans un souci de cohérence.

Il est possible que ce soit à ce même moment que se décide l'impression du journal dans une version semestrielle. Les exemplaires consultés font apparaître une impression d'une qualité très supérieure, sans être pour autant luxueuse. Le papier choisi est beaucoup plus fin et d'une texture bien supérieure, les caractères eux sont toujours aussi propres. La tranche est en pleine teinte rouge pour une plus belle exposition en bibliothèque. Les livres sont reliés – et non brochés comme les autres versions – avec une couverture en veau marbré ou tacheté. Contrairement à d'autres distributions du livre alors³⁶, la reliure est bien du fait de J.-G. Barbou et non des acquéreurs, puisque nous retrouvons la même dans les fonds d'archives consultés, que ce soit en France ou en Italie. Ils possèdent des doubles gardes de couleur, de papier marbré. Le tranche-file est simple, bicolore et en tissu. Signe notable, il possède un signet témoignant d'une conception

³⁵ *Journal ecclésiastique*, mars 1766, p. 290.

³⁶ M. WALSBY, *L'imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, 2020, p. 109.

plus livresque que journalistique.

Il s'agit ainsi bien d'une édition différente des autres exemplaires du *Journal ecclésiastique* et non d'une simple transformation matérielle des invendus, chose classique à l'époque. Cette version matérielle modifiée, mais identique textuellement, prouve l'identification de différents publics de la part de l'imprimeur. Cette matérialité interroge ainsi sur l'usage envisagé du contenu du *Journal ecclésiastique*. Ces réimpressions sont conçues pour être présentes dans les bibliothèques, être consultées et y demeurer dans un temps long. Le journal de Joseph Dinouart dispose de très peu d'articles périssables, il s'agit d'un écrit fixant un savoir et ne faisant que peu de part à l'éphémère. Il est parfaitement cohérent pour un écrit comme celui-ci, de connaître une réimpression semestrielle, plus que d'autres imprimés périodiques d'alors.

Une simple analyse des impressions et réimpressions atteste, elle aussi, du succès qu'a pu rencontrer le *Journal ecclésiastique* : le nombre de feuilles augmente, tout comme les tirages, et il est nécessaire de faire réimprimer des anciens exemplaires devant la demande, tout en proposant une nouvelle offre matérielle³⁷. S'il ne nous est pas possible d'avancer un chiffre pour le tirage dans le cadre de l'étude, nous pouvons proposer des éléments concrets témoignant de son acquisition sur l'ensemble du territoire et par nombre de lecteurs. Le *Journal ecclésiastique* connaît une incontestable et large diffusion.

³⁷ Notons que nous n'avons pas connaissance de contrefaçon du *Journal ecclésiastique*.

3-2. Le journal après Joseph Dinouart

a. La fin de la direction de Joseph Dinouart

Commencé en octobre 1760, Joseph Dinouart continue son *Journal ecclésiastique* jusqu'à la fin de sa vie. Jamais, au cours de ses vingt-six années, le présage d'un éventuel arrêt n'a été rencontré. Bien au contraire. La réussite de son imprimé est source de motivation pour le chanoine. Après vingt années de direction, en novembre 1780, il écrit dans les pages de son journal qu'il le continuera « jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de [l]'appeler à lui³⁸ ». Il commence, ensuite, à délier son destin personnel à celui de son journal, le chanoine imagine son œuvre lui survivre. Dès cette époque, il appelle ses successeurs – il ne doute pas qu'il y en aura – à se rappeler l'épigraphe qu'il a placé en première page de son journal³⁹ : *In necessariis Unitas ; in dubiis Libertas ; in omnibus Caritas*. Le temps passant, le chanoine se plaît à interpellier la personne qui prendra sa succession en lui retraçant l'esprit qu'il a souhaité mettre dans les pages de son journal. En février 1785, à l'occasion de la sortie de la théologie de Lyon par le R.P. Valla, Joseph Dinouart retranscrit dans les pages de son imprimé le mandement de l'archevêque Antoine de Malvin de Montazet. Il le tient en haute estime et se dit persuadé qu'il intéressera non seulement son public français, mais également étranger dans les pays où son journal est lu. Inspiré par l'écrit, il le recommande à son successeur :

« Souvenons-nous toujours, avec M. l'Archevêque de Lyon, que la Religion est le principal objet des études des Ecclésiastiques. Ces études ne peuvent être salutaires pour nous, & utiles pour les autres, si elles n'ont pas pour principes l'amour de la vérité, si nous n'avons pas un désir ardent de la connoître, & si nous n'écartons pas tous les obstacles qui pourroient nous empêcher de la trouver. Nous n'avons pas de Théologie plus propre à nous la faire aimer, que celle dont il s'agit ici. Ministres du Dieu de la paix, souvenons-nous toujours de ces paroles du Prophète Zacharie : *Veritatem & pacem diligite* ; AIMEZ LA VÉRITÉ ET LA PAIX. Ces paroles ont fait ma règle depuis vingt-cinq ans que j'ai établi ce Journal, & que j'y travaille. Je demande instamment à Dieu que celui qui me succédera, la suive toujours s'il veut travailler utilement pour l'Église & pour le salut de son âme⁴⁰. »

Joseph Dinouart meurt le 23 avril 1786⁴¹. Le *Journal ecclésiastique* fait l'annonce de son décès le mois suivant, en mai 1786, dans un *Avertissement* inséré en fin d'ouvrage. Celui-ci tient en deux pages, la première partie retrace les événements factuels de sa vie, la seconde est consacrée à son activité de rédacteur de l'imprimé. L'auteur de l'annonce, qui ne signe pas, tient à insister sur la relation particulière qui reliait le chanoine à ses lecteurs :

³⁸ *Journal ecclésiastique*, novembre 1780, p. 187.

³⁹ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

⁴⁰ *Journal ecclésiastique*, février 1785, pp. 133-134

⁴¹ Pour le récit de sa mort, nous renvoyons à la partie consacrée à sa biographie.

« Il avoit conçu des grandes idées du Ministère Pastoral, qu'il en fit l'objet exclusif de toutes ses occupations : il avoit pour les Pasteurs des âmes les sentimens les plus tendres & les plus respectueux ; de-là cette correspondance qu'il avoit formée avec MM. les Curés de province & de campagne, qui le consultaient sur les événemens de leur Ministère, avec un confiance méritée à toutes sortes de titre⁴². »

Dans les faits, à la lecture des pages, le *Journal ecclésiastique* conserve son identité initiale jusqu'à la fin de l'année 1786, sans qu'aucune évolution ne puisse être perçue. Une raison à cette continuité peut être trouvée dans la consultation du procès-verbal qui a été dressé après le décès du chanoine. Il y est indiqué que, renfermées dans un secrétaire et sous les scellés, se trouvent « plusieurs feuilles manuscrites qui serviront à poursuivre le dit journal ecclésiastique⁴³ ». Joseph Dinouart devait disposer de suffisamment de matières pour que son imprimé puisse paraître sans dévier jusqu'au mois de décembre. Il est par ailleurs indiqué que la poursuite de l'impression lui importait considérablement et que celle-ci ne devait être retardée.

La continuité de vingt-six années de parution a permis un enracinement du *Journal ecclésiastique* dans le paysage des imprimés périodiques français et la constitution d'un public et de souscripteurs fidèles. Ainsi, le décès de Joseph Dinouart ne marque pas la fin son entreprise, celle-ci lui survit et continue de paraître.

b. La continuité sous Jean-Baptiste Montmignon (1786-1788)

Jean-Baptiste Montmignon (1737-1824) succède à Joseph Dinouart. Moins célèbre que son prédécesseur, il est pourtant un théologien et un écrivain ayant connu une belle carrière. Né à Lucy, il fait ses études de théologie à l'université de Paris avant de devenir le secrétaire de l'évêque de Soissons Bourdailles. Publié sous le nom de ce dernier, beaucoup d'écrits sont en réalité de la main de Jean-Baptiste Montmignon – notamment le mandement de Bruxelles du 20 mai 1792⁴⁴. Nous pensons que sa relation avec Joseph Dinouart – faute de preuve explicite – date des années 1780. Jean-Baptiste Montmignon est l'auteur d'une *Vie édifiante de Benoît-Joseph Labre*. Il s'agit de la traduction de l'ouvrage du confesseur du futur saint, Marconi. Or, Joseph Dinouart est l'un des plus importants promoteurs du culte de Joseph Labre en France. Une correspondance entre Jean-Baptiste Montmignon, Marconi et lui a eue lieu. À cette occasion, le chanoine ouvre les pages de son imprimé au théologien.

Il ne demeure aucun document – autre que le journal lui-même – sur le changement de direction de Joseph Dinouart à Jean-Baptiste Montmignon. Comment ce dernier parvient-il à la

⁴² *Journal ecclésiastique*, mai 1786, pp. 191-192.

⁴³ A.N., Y 12816, Procès-verbal après décès, p. 32.

⁴⁴ Notice « Montmignon, Jean-Baptiste », A. VACANT, E. MANGENOT, E. AMANN, *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris, Letouzey et Ané, 1903-1972, 33 vol.

rédaction du journal? A-t-il été clairement désigné par le chanoine? D'autres candidats se sont-ils manifestés? Aucune réponse ne peut être apportée. Toujours est-il que le nouveau directeur entend s'inscrire dans la continuité de son prédécesseur. En juin 1786, il introduit le numéro par des *Réflexions préliminaires*. Elles sont un hommage personnel à l'ancien directeur. Pour Jean-Baptiste Montmignon, le *Journal ecclésiastique* a parfaitement rempli son but pendant vingt-six années : « rendre son Journal nécessaire à ceux qui, éloignés des grandes villes, ou privés de Bibliothèques, sont dans la triste nécessité de se livrer à l'ennui, & de se condamner à l'ignorance⁴⁵ » et il ajoute : « si l'on doit juger d'un Ouvrage par l'impression qu'il fait sur les esprits, celui-ci doit paroître des plus intéressans : sa manière & ses objets ont intéressé les pays étrangers : on l'a traduit ou imité d'abord en Piedmont, & ensuite dans toute l'Italie⁴⁶. » Il apprécie particulièrement la formule retenue par Joseph Dinouart, celle de proposer aussi bien des textes anciens que modernes, tous accompagnés d'une critique constructive. Il entend s'inscrire dans cette ligne lorsqu'il écrit : « il résulte de là qu'un Rédacteur qui ne serait qu'un homme de lettres ne serait pas propre à suivre la méthode de M. l'abbé Dinouart, il est absolument nécessaire qu'il soit théologien ou jurisconsulte, pour pouvoir instruire sur les différents genres dont nous venons de parler⁴⁷ ». La participation des souscripteurs est très importante pour le nouveau directeur : « on a vu d'excellentes Dissertations se succéder dans le Journal Ecclésiastique, après avoir pris naissance même dans les campagnes les plus champêtres⁴⁸ » et ajoute à la fin de l'exemplaire du mois « on se souvient, avec les sentimens d'estime les plus fondés, du travail de plusieurs Pasteurs, qui ont honoré le Journal des fruits de leurs études ; on les invite très-instamment de ne point se ralentir sur ces objets: on sait par l'expérience combien ces lumières réciproques peuvent contribuer à la conduite des particuliers, & à l'éclaircissement des Questions⁴⁹ [...] ». Le contenu du *Journal ecclésiastique* s'inscrit dans une parfaite continuité jusqu'au mois de décembre 1786. Au début de la nouvelle année, Jean-Baptiste Montmignon commence à marquer l'imprimé de son empreinte. Dès le mois de janvier, une place plus importante est accordée aux dissertations sur des sujets de plus en plus variés. Au

⁴⁵ *Journal ecclésiastique*, juin 1786, pp. 195-196

⁴⁶ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

⁴⁷ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

⁴⁸ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

⁴⁹ *Journal ecclésiastique*, juin 1786, p. 287

mois suivant, la dédicace à Louis de Rohan disparaît. Elle est remplacée par un verset de saint Paul, *Veritatem in charitate facientes* (Eph, 2). Au mois de mars, contrairement aux intentions littéraires dont il prétendait s'écarter, le nouveau directeur place les *Annonces littéraires* au début de son journal. Les pages accordent moins d'importance à l'érudition ecclésiastique. En janvier 1788, le *Journal ecclésiastique* change de directeur. Jean-Baptiste Montmignon est remplacé par Augustin Barruel. En 1793, le successeur de Dinouart émigre, avant de revenir en France sous le Directoire suite à de nombreuses tractations⁵⁰. Devenu grand vicaire de Poitiers sous le Concordat, puis chanoine de Notre-Dame de Paris en 1811, il est vicaire général de Paris en 1815. L'archevêque de la capitale, Mgr de Quélen, le charge d'examiner les livres soumis à l'approbation de l'autorité ecclésiastique⁵¹. Il meurt à Paris en 1824.

La direction de Jean-Baptiste Montmignon s'inscrit dans une continuité avec les vingt-six années de rédaction de son prédécesseur. Si les pages évoluent lentement et se démarquent progressivement du *Journal ecclésiastique* dans sa première version, la cohérence demeure. Le nouveau changement de direction en janvier 1788 accélère le processus et marque une rupture franche.

c. La rupture barruelienne (1788-1792)

En janvier 1788, le *Journal ecclésiastique* passe entre les mains d'une « Société de Gens de Lettres », pour reprendre l'annonce insérée au début de l'exemplaire⁵². Derrière cette dénomination, il s'avère que le rédacteur principal de l'imprimé devient désormais le célèbre Augustin Barruel (1741-1820). Né à Villeneuve-de-Berg en Ardèche, il est élève au collège de Jésuites de Tournon, avant de commencer le noviciat à Toulouse, puis d'entrer dans la Compagnie en octobre 1756⁵³. Il enseigne la grammaire à Toulouse lorsque son ordre est interdit en France⁵⁴. Il part alors pour l'Europe centrale, dispense des leçons dans plusieurs collèges puis rentre en France après la promulgation du bref *Dominus ac Redemptor* par Clément XIV en 1773. Protégé par Christophe de Beaumont, il devient précepteur des enfants du prince Xavier de

⁵⁰ A.N., F/7/5647, f°555 et s.

⁵¹ S. ALBERTAN-COPPOLA, « Montmignon, Jean Baptiste », J. SGARD (dir.), *Dictionnaire des journalistes, 1600-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, 2 vol.

⁵² *Journal ecclésiastique*, janvier 1788, p. 3.

⁵³ J. ROUSSEL, « Barruel, Augustin » J. SGARD (dir.), *Dictionnaire des journalistes... op. cit.*

⁵⁴ Notice « Barruel, Augustin », A. VACANT, E. MANGENOT, E. AMANN, *op. cit.*

Saxe⁵⁵ et commence des travaux littéraires qui lui acquièrent une première réputation. Il collabore à l'*Année littéraire*, mais, surtout, fait paraître *Les Helviennes ou Lettres provinciales philosophiques* en 1781, cinq volumes réédités au moins dans cinq éditions augmentées jusqu'en 1788 où il s'exerce à une critique systématique de toutes les œuvres philosophiques⁵⁶.

Lorsqu'il parvient à la rédaction du *Journal ecclésiastique* en janvier 1788, Augustin Barruel est donc un auteur connu dans le Royaume. L'annonce qui introduit l'ouvrage s'appuie sur la réputation passée de l'imprimé dans laquelle le nouveau directeur souhaite l'insérer : « le titre seul de ce Journal annonce l'intérêt qu'il doit inspirer à tout homme sincèrement zélé pour la religion. Depuis long-temps on désiroit de le voir continué par une Société de Gens de Lettres, qui, réunissant leurs travaux et leurs lumières, remplissent avec plus de facilité l'étendue et l'utilité de son objet⁵⁷. » Augustin Barruel et ses collaborateurs ont défini six lignes directrices à l'écriture de leur journal. La pratique marque un glissement éditorial vis-à-vis de la direction passée de Joseph Dinouart. Dans la notice consacrée à l'imprimé dans le *Dictionnaire des journaux*, Sylviane Albertan-Coppola présente bien le changement de nature du contenu :

« Sous la direction de Barruel, le *Journal ecclésiastique* devient, pour reprendre la distinction de Dinouart, à la fois moins érudit et moins utilitaire (disparus les plans de sermons, les cas de conscience...). Si les sujets qu'il propose restent religieux, son objectif semble se transformer. La volonté éducative se fait discrète, se limitant à des incitations, par exemple à évoquer en chaire le dogme de l'Enfer ou à lire d'édifiantes biographies. Il ne s'agit plus tant de former le clergé que de l'informer⁵⁸ [...] ».

Dès l'année suivante, la politisation est de plus en plus marquée avant que les années 1790-1792 ne consacrent l'engagement définitif du nouveau directeur dans les événements révolutionnaires – « significativement, Augustin Barruel signe désormais ses textes, dont le nombre et l'étendue s'accroissent⁵⁹ ». Le *Journal ecclésiastique* est un véritable outil du clergé réfractaire. De très nombreux articles insérés à cette occasion dans les pages du journal connaissent des réimpressions et des circulations massives, non seulement en France mais aussi en Europe, en premier lieu ceux d'Augustin Barruel lui-même.

⁵⁵ J. ROUSSEL, *art. cit.*

⁵⁶ D. MORNET. *Les origines intellectuelles de la Révolution française*, Paris, Colin, 1933, p. 207 et p. 362.

⁵⁷ *Journal ecclésiastique*, janvier 1788, pp. 3-4.

⁵⁸ S. ALBERTAN-COPPOLA, *art. cit.*

⁵⁹ *Ibid.*

Ayant échappé de peu aux massacres de septembre 1792⁶⁰, Augustin Barruel trouve exil en Angleterre auprès de Burke et Clifford. Il rentre en France sous le concordat et est nommé chanoine de Notre-Dame de Paris⁶¹. Le pape Pie VII l'invite à le suivre à Rome après l'avoir rencontré lors du sacre de l'empereur, Augustin Barruel décline. Il est inquiété au moment de l'affaire du cardinal Maury, avec une courte incarcération⁶². Après le décret *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, il est à nouveau jésuite à sa demande. Il meurt en 1820.

d. La loi du 10 août 1792

La direction barrulienne est exercée en grande partie en dehors du régime de la Librairie, cadre connu par Joseph Dinouart et Jean-Baptiste Montmignon. Dès l'été 1789, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* instaure « parmi les droits fondamentaux la « libre communication des pensées et des opinions », comme « un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi⁶³ » ». Toute forme de censure, émanant de toute sorte d'institution, est alors abolie. La suppression des privilèges en matière de librairie marque également la fin de la protection du droit d'auteur. Il s'instaure alors un régime de liberté totale, renforcée par la loi Le Chapelier de 1791 qui supprime les corporations, dont celle des imprimeurs-libraires⁶⁴. La loi Thouret qui réprime les appels à la violence, à la provocation et au meurtre n'est pas appliquée⁶⁵.

Devant une telle mutation du contenu éditorial entre l'imprimé de Joseph Dinouart et celui d'Augustin Barruel, des préoccupations si opposées entre d'une part une formation érudite envisagée sur le long terme et de l'autre l'immédiateté de la nouvelle, l'un publié lors d'un régime politique stable et l'autre dans un contexte révolutionnaire, on pourrait se demander si le *Journal ecclésiastique* de 1760 a quelque chose en commun avec les feuilles de l'ex-jésuite? Nous ne sommes pas les premiers à nous interroger sur la cohérence entre les vies de l'imprimé en dehors du titre commun. Jean de Viguerie, dans la notice qu'il consacre au *Journal ecclésiastique* dans son

⁶⁰ A.N., F/7/5610, dossier 13, f°188

⁶¹ J. ROUSSEL, *art. cit.*

⁶² A.N., F/7/6532, f°192 et s.

⁶³ Y. SORDET, *op. cit.*, pp. 491-492.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ C. BELLANGER, P. GUIRAL, J. GODECHOT, F. TERROU, *Des origines à 1814. Histoire générale de la presse française I*, Paris, P.U.F., 1969, p. 501.

*Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*⁶⁶, le fait ainsi cesser en 1786, pendant que Sylviane Albertan-Coppola, dans celle du *Dictionnaire des journaux* déjà citée, inclut la période barrulienne. Dans les faits, seule une étude sur la continuité des lecteurs pourrait apporter une réponse définitive, étude qui ne peut être menée. Sans doute est-ce seulement la direction de Jean-Baptiste Montmignon qui assure une transition entre la pratique rédactionnelle de Joseph Dinouart et celle d'Augustin Barruel qui assure une cohérence globale à l'imprimé car, à prendre ces deux dernières séparément, les écrits sont bien de natures différentes.

Le dernier exemplaire du *Journal ecclésiastique* paraît en juillet 1792. L'arrêt est brutal, rien n'indiquait une fin à venir. La disparition s'inscrit dans un double contexte : la fin de la liberté de la presse en France et la crainte d'Augustin Barruel pour sa vie. L'insurrection du 10 août 1792 marque la fin de la monarchie constitutionnelle en France. La famille royale est déplacée des Tuileries au Temple, les journaux favorables à la monarchie ne doivent plus paraître. Le 12 août, le procès-verbal de la Commune de Paris témoigne de la nouvelle politique menée :

« Sur la proposition de l'un de ses membres, le Conseil général arrête que les empoisonneurs de l'opinion publique, *tels que les auteurs de divers journaux contre-révolutionnaires*, seront arrêtés, et que leurs presses, caractères et instruments seront distribués entre les imprimeurs patriotes, qui seront mandés à cet effet⁶⁷. »

Le même jour commencent les premiers procès des journalistes critiques de la Révolution. Comme le souligne Eugène Hatin, « de ce moment, la presse démocratique régna seule et sans partage sur la scène politique, refusant à ses ennemis cette liberté qu'elle avait si souvent invoquée pour elle-même⁶⁸. »

La politisation du *Journal ecclésiastique* voulue par Augustin Barruel condamne l'imprimé. Il n'est pas possible qu'il puisse continuer à paraître après ses prises de positions passées à la suite des événements du 10 août. Augustin Barruel lui-même est en danger. Il quitte le territoire au mois de septembre, échappant de peu aux massacres. Le *Journal ecclésiastique* ne peut continuer clandestinement sans la présence de son directeur. Voici le récit de son exil, écrit à Londres le 11 janvier 1802, lorsqu'il demande la radiation de son nom de la liste des émigrés :

« Citoyen-ministre, je crois aujourd'hui devoir vous informer de la manière dont je fus réduit à quitter la France afin que vous jugiez vous-même de la conduite que j'ai tenue en cette occasion. Le 10 août 1792, je sus très positivement que mon nom étoit inscrit sur la liste des prêtres à égorger aux carmes. Le 13, sur un ordre signé Manuel et Legendre, vingt cinq hommes se transportèrent chez moi pour

⁶⁶ J. DE VIGUERIE. *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Paris, R. Laffont, 1995.

⁶⁷ E. HATIN, *Histoire politique et littéraire de la presse*, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 4 vol., 1859, p. 320.

⁶⁸ *Ibid.* p. 321.

m'arrêter. Lorsque j'en fus instruit je me transportai moi même à ma section, annonçant hautement que si j'étais coupable, je demandais même à être puni ; que si je n'avais violé aucune loi, je voulais pouvoir vivre chez moi, avec ma liberté et sous la protection due à tout citoyen. Renvoyé au comité de surveillance à la mairie, j'y tiens le même langage le lendemain et fus déclaré libre.

Le 2 septembre, je revins à ma section, demander si j'étais soumis à la loi déportation comme aumônier de la princesse de Conti, il fut jugé que oui, et l'on expédia un passe-port, que la municipalité devait légaliser. au lieu du passeport, arrivèrent le lendemain 20 hommes pour m'arrêter aux quels j'eus à peine le temps d'échapper, en sortant par une porte, lorsqu'on m'avertissoit qu'ils entroient par l'autre. Le 12 et le 13, on promenoit sur des piques une tête que les suivans croyoient la mienne. je crus là dessus pouvoir et devoir quitter ma patrie⁶⁹. »

*

Le chanoine Dinouart a réussi son projet. Le *Journal ecclésiastique* rencontre un indéniable succès dans l'espace théologique et journalistique. Il a trouvé son public et l'a fidélisé au cours de ses années de parution, au point que celui-ci peut lui survivre sous la direction de Jean-Baptiste Montmignon et d'Augustin Barruel. Les lecteurs se plaisent à écrire à Joseph Dinouart pour lui faire part de leur intérêt et de leur satisfaction, ce dernier prend tout autant de plaisir à retranscrire et mettre en scène ces lettres dans son imprimé. Le public l'a choisi et sa consécration se manifeste par la disparition de son concurrent, mais ancien partenaire, le *Journal chrétien* de l'abbé Joannet. Avec son imprimeur-libraire Barbou, ils parviennent à produire une offre qui répond aux différentes attentes du public : une impression de belle qualité, mensuelle et semestrielle, avec des réimpressions pour posséder tout le contenu. Il est possible de se faire une plus grande idée du succès encore en portant le regard de l'autre côté des Alpes.

⁶⁹ A.N., F/7/5610, dossier 13, f°188.

Chapitre 4 : Le Journal ecclésiastique en Italie

La diffusion du *Journal ecclésiastique* ne se limite pas à un espace politique, religieux ou linguistique. Les publications du XVIII^e siècle dépassent ces frontières fictives. La présence de nombreux exemplaires du journal (4-1), ainsi que sa traduction (4-2), dans la péninsule italienne en est la démonstration. Elle témoigne du succès de l'entreprise journalistique de Joseph Dinouart et elle permet à sa théologie de s'offrir à un public qui en partage bien des aspects.

4-1. De la curiosité à l'importation

a. La péninsule italienne et la théologie française.

La péninsule italienne n'est pas une *terra incognita* pour la théologie française. Paola Vismara a déjà souligné à quel point les auteurs français étaient connus dans la péninsule, en premier lieu lorsqu'il s'agit de livres de théologie, de religion et de dévotion¹. Dans notre étude, nous n'évoquerons pas une *influence* française sur son voisin – un lexique qui remonte à l'étude d'Henri Bédarida et de Paul Hazard de 1933² – mais nous nous contenterons de mettre l'accent sur la circulation des textes en ce XVIII^e siècle, sur certains transferts culturels. L'*influence* présuppose l'existence de cultures nationales qui ne correspond pas à la réalité des États du XVIII^e siècle qui « sont avant tout une juxtaposition et une superposition de communautés professionnelles, culturelles, religieuses³ ». Parler d'une *influence* française dans la péninsule serait d'autant plus problématique que le singulier nie la variété des réceptions et la très grande diversité des Églises italiennes. Si nous nous intéressons au seul cas du jansénisme, Mario Rosa le présente comme « un policentrismo di gruppi e di singole personalità, che risponde a condizioni culturali, politiche e religiose connesse alla fisionomia diversificata dei singoli Stati italiani, venendo così a costituire la forza e al tempo stesso la fragilità del movimento⁴ ». Des différences notables peuvent être observées dans la pratique du jansénisme dans la péninsule, du romain au toscan, du

¹ P. VISMARA, « L'influence de la France, du synode de Pistoia à *Auctorem Fidei* », F. MEYER S. MILBACH (éd.), *Les échanges religieux entre l'Italie et la France, 1760-1850*, Chambéry, Université de Savoie, 2010.

² H. BÉDARIDA, P. HAZARD, *L'influence française en Italie au dix-huitième siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1933.

³ P.-Y. BEAUREPARIE, P. POURCHASSE (éd.), *Les circulations internationales en Europe, années 1680-années 1780*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, pp. 8-9 et M. ESPAGNE, M. WERNER (dir.), *Transferts. Les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand (XVIII^e et XIX^e siècle)*, Paris, Editions Recherche sur les civilisations, 1988.

⁴ M. ROSA, *Il giansenismo nell'Italia del Settecento: dalla riforma della Chiesa alla democrazia rivoluzionaria*, Roma, Carocci editore, 2014, p. 14.

piémontais au napolitain.

Ces Églises italiennes hétéroclites connaissent toutes une importante circulation de textes de théologie française en leur sein. Pour Paola Vismara, les ouvrages provenant du royaume sont très largement utilisés dans la péninsule, notamment dans le cadre des controverses religieuses. Que ce soit les projansénistes ou les antijansénistes, tous y trouvent la source de leur argumentaire, s'appuyant sur la richesse de la documentation et l'érudition des écrits français⁵. Dès la fin du XVII^e siècle, les ouvrages de Fleury et de Tillemon connaissent un important succès – les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles* du second ont une édition française à Venise en 1732⁶. Déjà à cette époque, une traduction peut être proposée, comme pour Pascal et les *Provinciali* en 1666, toujours à Venise⁷. Au siècle suivant, ce sont Noël Alexandre et Bossuet qui sont largement diffusés, le dernier est notamment « loué par Scipione de' Ricci, qui en prônait la lecture dans son *Istruzione pastorale sulla necessità e sul modo di studiare la religione* : « il *Discorso sulla Storia universale* di mons. Bossuet non sacrà mai lodato abbastanza ». Cet ouvrage avait été traduit en italien en 1715 et son importance fut remarquable⁸. » Autre traduction notable, les *Riflessioni* de Nicole à Turin en 1769, les *Omelie di Monsignor Antonio Godeau* à Venise en 1757⁹, ou encore celle des travaux d'Ellies du Pin par Gaspare Gozzi à Gênes entre 1769 et 1783¹⁰. L'historienne italienne constate également le poids des auteurs de français dans « la guerre des catéchismes » que connaît la péninsule : « Au cœur de cette dispute on retrouve souvent le monde ecclésiastique français, non seulement quant aux textes suggérés, mais aussi par les orientations qui la caractérisent : par exemple, l'insistance sur le droit des évêques à élaborer eux-mêmes les catéchismes pour leur diocèse. En réalité, le phénomène n'était pas récent. Mais dans les dernières décennies du XVIII^e siècle ses marques sont très évidentes¹¹. » Le *Journal ecclésiastique*, notamment à travers ses « Annonces littéraires », conserve des exemples de cette circulation des textes français de l'autre côté des Alpes. Le plus intéressant est peut-être celui de cet éditeur italien qui projette en 1766 une réédition des oeuvres de Bossuet :

⁵ P. VISMARA, *art. cit.*, p. 43.

⁶ *Ibid.*

⁷ H. BÉDARIDA, P. HAZARD, *op. cit.*, p. 60.

⁸ P. VISMARA, *art. cit.*, p. 44.

⁹ H. BÉDARIDA, P. HAZARD, *op. cit.*, p. 60.

¹⁰ P. VISMARA, *art. cit.*, p. 45.

¹¹ *Ibid.*, p. 46.

« Le projet d'une collection entière de tous les ouvrages de l'illustre Bossuet, fut applaudi de toute part, dès qu'il fut annoncé par Albrizzi, Libraire de Venise. Les premiers volumes qu'il publia de cette édition, réveillèrent l'émulation des Libraires de Paris ; ils obtinrent en 1741 le privilège pour donner eux-mêmes une collection si importante. Les souscriptions proposées furent remplies avec une surprenante avidité. Deux éditions successives n'ont pu suffire dans l'espace d'une vingtaine d'années, pour satisfaire l'empressement du public¹². »

Il faut dire qu'en déplaçant le regard d'un point de vue commercial, la péninsule est un véritable marché pour l'édition française. La librairie Bouchard et Gravier qui possède son échoppe via del Corso à Rome est un formidable témoignage de cet intérêt à Rome pour les ouvrages d'outre-monts. Gilles Montègre, dans son étude sur la Rome des Français¹³, retrace bien la réussite de cette librairie qui a fait de la diffusion des ouvrages du royaume sa stratégie commerciale. Par l'étude des catalogues de ventes entreprise par Fabio Tarzia, il ressort que le livre français au début des années 1750 représente 84% des titres proposés à la vente, soit 1812 sur 2167 ouvrages¹⁴. La péninsule italienne est un véritable marché pour l'édition française¹⁵.

La circulation d'ouvrages provenant de France de l'autre côté des Alpes prend donc deux aspects, soit elle est dans le texte français original, soit elle passe par une traduction. Au-delà du cas des ouvrages religieux et de théologie déjà évoqué, le phénomène est particulièrement intéressant si nous nous penchons dans le domaine des imprimés périodiques. Au contraire de son voisin, la péninsule ne connaît que des journaux à caractère local et éphémère. Norbert Jonard souligne qu'il n'existe aucun périodique italien ayant eu la longévité et le rayonnement du *Journal des Savants* ou du *Mercure* en France¹⁶. La fragilité des entreprises de presse italienne a pour conséquence – qui devient aussi une raison – que de nombreux éditeurs tentent de s'inspirer des périodiques français pour conquérir un marché, que ce soit par une sélection d'articles ou plus globalement par une traduction. Norbert Jonard propose quelques exemples de ces entreprises :

¹² *Journal ecclésiastique*, septembre 1766, p. 273.

¹³ G. MONTÈGRE, *La Rome des Français au temps des Lumières. Capitale de l'antique et carrefour de l'Europe (1769-1791)*, Rome, École française de Rome, 2011.

¹⁴ *Ibid.*, p. 160-163.

¹⁵ Ce marché peut également être mesuré par l'importance des annonces sur les livres et les imprimés français dans les journaux de la péninsule ; ainsi Maria Conforti et Patrizia Delpiano souligne « [...] le rôle éminent de la France est évident. Paris, en particulier, apparaît comme la capitale du livre dans le Nord de l'Italie ainsi que dans le sud ; ensuite, l'importance du français comme langue de médiation culturelle est manifeste dans les deux cas. ». M. CONFORTI, P. DELPIANO, « Circulation des livres et des nouvelles en Italie à la fin du XVIIIe siècle », P.-Y. BEAUREPAIRE (éd.), *La communication en Europe: de l'âge classique au siècle des lumières*, Paris, Belin, 2014, p. 121

¹⁶ N. JONARD, *La France et l'Italie au Siècle des Lumières : essai sur les échanges intellectuels*, Paris (et Genève), H. Champion (et Slatkine), 1994, p. 62.

« Pendant cette période, il y eut également des traductions comme celle que l'éditeur Luigi Pavini donna du *Mercurio storico-politico* de 1718 à 1773 et du *Journal des Savants* qu'il fit paraître de 1722 à 1759 sous le titre de *Giornale de' letterati oltramontani*. Il y ajouta des *Supplementi al Giornale de' letterati* dont trois tomes parurent entre 1722 et 1726. De son côté, Almorò Albrizzi, le fils du célèbre libraire et imprimeur vénitien, lança, sans succès, en 1723 trois journaux *De' giornali eruditi d'Europa* (1723), qui donnait des extraits du *Journal des Savants*, des *Acta eruditorum*, des *Mémoires de Trévoux* et du *Giornale de Zeno*; les *Foglietti letterari* (1723-1726) et la *Galleria di Minerva riaperta* (1724). Dans le même esprit, l'imprimeur Antonio Bartoli fit paraître en 1725 *Il gran giornale d'Europa o sia la Biblioteca universale in cui vengono a compendiarsi i giornali oltremontani ed a raccogliersi gli estratti de' libri migliori, usciti alla luce dell'anno 1666 e susseguentemente in ogni sorta di materie*. Le compilateur de ces extraits, dont la plupart provenaient du *Journal des Savants* et des *Acta eruditorum*, était le comte Giovanni Cataneo. Y collabora également Angelo Calogerà qui vola par la suite de ses propres ailes en donnant la *Storia letteraria d'Europa tradotta dal francese da Giovanni Angeli* (4 livraisons en 1726 et 3 en 1727), puis un *Giornale de' letterati d'Europa di Giovanni Angeli per servire alla continuazione della Storia letteraria d'Europa*, qui ne dura que l'année 1727¹⁷. »

Antérieures au *Journal ecclésiastique*, ces entreprises mettent en avant une longue tradition dans l'édition italienne dans laquelle s'insère l'imprimé de Joseph Dinouart. Réunissant à la fois l'attrait pour la production théologique et religieuse de France et les tentatives des éditeurs italiens de constituer un imprimé périodique sur le modèle d'outre-monts, le *Journal ecclésiastique* rejoint une longue liste d'ouvrages participant à la circulation d'écrits français dans la péninsule.

b. Joseph Dinouart et ses relations d'outre-mont

La péninsule italienne n'est pas non plus inconnue à Joseph Dinouart. Il entretient, au cours de sa vie, de nombreuses relations personnelles avec des ecclésiastiques d'outre-monts. Lui-même connaît la langue italienne comme le prouvent les différentes traductions qu'il propose de l'italien au français¹⁸.

De ces relations, trois sont d'une grande importance à la connaissance du *Journal ecclésiastique* de l'autre côté des Alpes. Les noms ont déjà été évoqués, mais il convient de les rappeler : le cardinal Passionei, son neveu le comte Passionei et le cardinal Torrigiani. Le premier d'entre eux, le cardinal Passionei (1682-1761), directeur de la Bibliothèque apostolique, semble le plus proche de Joseph Dinouart. Au moment du lancement du *Journal ecclésiastique*, afin de l'encourager dans la continuation de son travail, il fait recevoir le chanoine à l'Académie des Arcades¹⁹. C'est une nouvelle occasion pour Joseph Dinouart de nouer des relations avec d'autres érudits romains. Gilles Montègre souligne que « l'institution arcadique jouait un rôle de premier plan dans la

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Le chapitre 5 reviendra sur ces traductions.

¹⁹ Sur l'Académie des Arcades, voir Léa Renucci, *L'Arcadia per lettera, sociabilités épistolaires et réseaux académiques en Italie au XVIIIe siècle*, volumes 1 et 2, Thèse, EHESS - Université de Vérone, Marseille, 2020.

socialisation des voyageurs français de passage auprès des milieux culturels romains²⁰ ». En reprenant les études sur l'extraction sociale des Français de l'Académie entre 1772 et 1790, il est possible de constater que la présence Joseph Dinouart n'est pas une étrangeté au regard des autres membres français. Il fait partie des 12,2% de séculiers parmi les membres français de l'Arcadie (21,7% de religieux si on compte également les réguliers) et du cinquième des membres français ayant une compétence professionnelle particulière pour la religion ou la théologie²¹. Joseph Dinouart entre à l'académie par la volonté de son protecteur, mais il n'y est pas illégitime.

Joseph Dinouart est fidèle à la confiance que lui accorde le cardinal Passionei. Ainsi, lorsqu'au mois de juillet 1766, soit cinq années après la mort du cardinal, l'abbé Richard le malmène dans une note de sa nouvelle édition de la *Description historique & critique de l'Italie*²², le chanoine défend sa mémoire. Après avoir salué le travail de réécriture de l'abbé pour son ouvrage, il commente :

« Il pourroit encore faire disparaître quelques notes ; je parle de celles qui regardent le feu Cardinal Passionei. Où a-t-il pris qu'un homme qui a fait tant d'honneur à la Cour de Rome, par ses talens, par ses légations, &c. avoit beaucoup d'esprit, *mais peu de jugement*? [...] On a plus que des conjectures pour dire que l'Auteur a mis ici de l'humeur. Si M. Passionei méprisoit les Moines, c'étoit des Moines ignorans, oisifs, &c. mais non des Moines vertueux, sçavans, & tels qu'on pourroit en nommer beaucoup qu'il a honorés de son amitié²³. »

Si le chanoine Dinouart a tant d'estime pour le directeur de la Bibliothèque apostolique, c'est peut-être en raison des prises de position de ce dernier en faveur de l'Église gallicane. Cela apparaît déjà dans l'éloge posthume que propose Le Beau en août 1762²⁴, mais encore plus à l'occasion de la sortie de l'*Éloge historique de M. le Cardinal Passionei* par Dom Pierre-Louis Galleti en décembre 1763²⁵. Joseph Dinouart commente à cette occasion :

²⁰ G. MONTÈGRE Gilles, *op. cit.*, p. 130.

²¹ *Ibid.*

²² Abbé Richard, *Description historique & critique de l'Italie ou nouveaux Mémoires sur l'état actuel de son Gouvernement, des Sciences, des Arts, du Commerce, de la Population & de l'Histoire naturelle*, Paris (et Dijon), Desaint (et Desventes), 6 vol., in-12, 1766.

²³ *Journal ecclésiastique*, juillet 1766, p. 93.

²⁴ *Journal ecclésiastique*, août 1762, pp. 183-190. Joseph Dinouart écrit alors : « La mémoire des grands hommes qui ont bien servi l'Église, doit être conservée dans ce Journal. On connoit les talens, les vertus du Cardinal Passionei, & ceux qui feront un jour l'Histoire de ce siècle, n'oublieront pas de lui rendre le tribut d'éloge qui lui est dû. »

²⁵ Dom Pierre-Louis Galleti, *Éloge historique de M. le Cardinal Passionei*, Paris, Nyon, in-12, 1763.

« Tout ce qui concerne ce grand Cardinal intéresse l'Histoire Ecclésiastique & la république des Lettres. Il connaissait la valeur des préjugés ultramontains, & il tenait aux bons principes. On peut dire que sous la pourpre Romaine il avoit un esprit & un coeur François, qu'il porta dans toutes les occasions jusqu'au pied du Trône du S. Siège. Zélé partisan de nos saintes maximes, ami de la vérité, il prit la défense des *Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique* de M. Tillemont, & il sauva ce précieux ouvrage de la censure qu'il méritait certainement point, mais que l'esprit de parti avoit intérêt de faire prononcer. Sous le pontificat de Benoît XIV, il fit écrire à la Cour de France pour qu'elle se rendît opposante à la canonisation de Bellarmin dont la plume avoit aussi peu respecté nos libertés que l'indépendance des Souverains²⁶. »

Au-delà de sa prise de position en faveur de l'écrit de Le Nain de Tillemont, les gallicans apprécient également le cardinal Passionei pour sa défense du catéchisme de Mésenguy. Traduit en italien, à Naples, entre 1758 à 1760, le livre est remarqué pour son jansénisme : il faut attendre la mort du directeur de la Bibliothèque apostolique pour que l'interdiction puisse enfin être prononcée et le catéchisme inscrit à l'Index²⁷.

Le cardinal Passionei est un personnage important de la scène théologique romaine. En assurant à l'écrit de Joseph Dinouart sa protection, il permet au *Journal ecclésiastique* de se développer outre-monts. Son neveu, le Comte Passionei, lui aussi membre de l'Académie des Arcades, semble également avoir beaucoup œuvré à son admission. Tout comme son oncle, il assure le chanoine de son amitié et ne demande qu'à l'aider de ce côté des Alpes : « Si je puis vous être utile en cette Ville ou ailleurs, vous pouvez m'écrire avec une entière confiance. Soiez assuré que je désire ardemment l'occasion de vous prouver combien je vous suis dévoué, & jusqu'à quel point je suis, mon cher *Vartinde*, Votre très-humble & très-obéissant serviteur, P. Passionei *Néalme*²⁸. » Les deux surnoms insérés dans cette lettre, *Vartinde* et *Néalme*, sont les noms qu'ils portent respectivement dans l'Arcadie. L'Académie accorde des surnoms à ses membres : en se désignant ainsi hors du cadre de la société, ils réaffirment la force de leur sociabilité, de l'entraide mutuelle qu'ils sont prêts à s'apporter.

En s'arrêtant à ces deux seuls exemples, il est possible de constater la force des relations personnelles que Joseph Dinouart entretient avec la péninsule italienne. Mais au-delà de ces amitiés, le cas personnel du chanoine Dinouart prouve l'existence de réseaux philo-français, à Rome, avec des dimensions politiques et théologiques. Les « affaires » de France intéressent et ce n'est pas toujours pour les condamner. Bien au contraire, la théologie gallicane et rigoriste présente en France attire dans certains milieux et l'acquisition du *Journal ecclésiastique* est une

²⁶ *Journal ecclésiastique*, décembre 1763, p. 281.

²⁷ P. VISMARA, *art. cit.*, pp. 46-47.

²⁸ *Journal ecclésiastique*, décembre 1760.

possibilité de s'en rapprocher.

c. Le Journal ecclésiastique en Italie

Il existe une constante dans la circulation des textes à l'époque moderne, c'est le rôle déterminant que semblent jouer les régions transculturelles²⁹. Ces territoires, au-delà de la situation de bilinguisme où ils se trouvent, connaissent naturellement en premier la diffusion des textes de leur voisin par leur proximité géographique. Le *Journal ecclésiastique*, très rapidement, se diffuse dans les États de la Maison de Savoie, appelé alors Royaume de Sardaigne. En effet, dès avril 1761, soit six mois après son lancement, Joseph Dinouart atteste que son imprimé est déposé chez trois libraires de la ville de Turin : Reycend, Guybert et Orgeas³⁰. Ce phénomène semble se confirmer en portant le regard sur les exemplaires du *Journal ecclésiastique* actuellement conservés en Italie. Par une recherche effectuée sur l'Opac Sbn (Catalogo collettivo delle biblioteche del Servizio Bibliotecario Nazionale), huit lieux de conservations ressortent. Parmi ceux-ci, quatre sont dans le Piémont (Cuneo, Mondovì, Pinerolo et Novara), un est toscan (Calci), un palermitain (lieu de la traduction) et deux sont romains³¹. Ainsi, la moitié des lieux de conservations actuelles sont à la frontière avec la France, dans l'ancienne région transculturelle de Savoie. Au-delà de ces zones de frontière qui connaissent une diffusion d'écrits de leurs territoires voisins, la question de la circulation des exemplaires du *Journal ecclésiastique* est complexe. Plusieurs phénomènes semblent se côtoyer. Il existe, d'un côté, l'acheminement d'imprimés par le fait de libraires qui se chargent ensuite de sa vente, comme c'est le cas pour ceux de Turin ; une autre possibilité est celle d'un acheminement depuis Paris directement décidé par des acteurs se trouvant de l'autre côté des Alpes. Un cas est bien documenté par la conservation de ses archives, celui de la *Biblioteca Casanatense*.

La *Biblioteca Casanatense* a une histoire récente au XVIII^e siècle³². Fondée seulement en 1701, elle est intimement liée à la basilique *Santa Maria sopra Minerva*, tenue par les dominicains. La

²⁹ P. BRET, « Le défi linguistique de l'Europe des Lumières. La traduction, creuset des circulations scientifiques internationales (années 1680-1780) », P.-Y. BEAUREPARIE, P. POURCHASSE, *op. cit.*, p. 332.

³⁰ *Journal ecclésiastique*, avril 1761, p. 1.

³¹ Biblioteca civica di Cuneo, Biblioteca civica di Mondovì, Biblioteca centrale della Regione siciliana Alberto Bombace, Biblioteca nazionale centrale, Biblioteca Casanatense, Biblioteca diocesana Giulio Bonatto di Pinerolo, Biblioteca civica Carlo Negrone di Novara e Biblioteca del Museo Nazionale della Certosa monumentale di Calci.

³² Notice « Casanatense, Biblioteca » sur <https://www.treccani.it>, issue de l'article de Ligui De Gregori, dans l'*Enciclopedia Italiana* (1931).

fondation de l'institution naît de la volonté du cardinal Giralamo Casanate qui lègue sa collection de 25 000 volumes à l'ordre. Très rapidement la bibliothèque s'impose comme l'une des plus importantes de la ville, par une politique d'acquisition reposant sur les ouvrages aussi bien de théologie que de droit et d'histoire, ainsi que de nombreux périodiques – la bibliothèque a aussi une des plus belles collections de manuscrits de la ville. Depuis 1759, le préfet de la bibliothèque est le dominicain Giovanni Battista Audiffredi. Sous sa direction, jusqu'en 1794, la collection s'agrandit considérablement en faisant venir des milliers de volumes de toute l'Europe. Pour mener à bien la politique qu'il souhaite à la tête de la bibliothèque, il peut s'appuyer sur le père Gabriel Fabricy, lecteur en théologie à la Minerve³³. Gilles Montègre a bien présenté le travail effectué par le dominicain pour l'acquisition d'ouvrages venus de France, le décrivant comme « un agent privilégié pour l'importation³⁴ ». En s'appuyant sur les pages que l'historien consacre au Père Fabricy dans son livre sur *La Rome des Français*, ainsi que sur la consultation des manuscrits de la bibliothèque³⁵, il est possible de retracer l'histoire de l'acheminement des exemplaires du *Journal ecclésiastique* jusqu'aux dominicains de Rome.

L'initiative des commandes revient au père Audiffredi. Gabriel Fabricy l'assiste lorsqu'il s'agit d'importer des ouvrages provenant de France, avançant même parfois personnellement les fonds. L'entente entre les dominicains de la Minerve et ceux du faubourg Saint-Germain à Paris assure aux deux parties d'être continuellement informées des productions littéraires dans les deux villes : ils se rendent service mutuellement. Habituellement, « la circulation des ouvrages était elle-même garantie par le réseau d'intermédiaires associés à l'ordre dominicain tant en France que dans l'État ecclésiastique³⁶ ». Mais ce circuit interne à l'ordre n'empêche pas les dominicains romains d'être en contact direct avec des libraires parisiens, les époux Desaint. C'est avec cette librairie que les exemplaires du *Journal ecclésiastique* sont acheminés à Rome. Ils sont envoyés par ballot de Paris à Marseille, où ils passent entre les mains du négociant Collomb, qui se charge

³³ Notice « Fabricy (Le Père Gabriel) » L.-G. MICHAUD, *Biographie universelle ancienne et moderne : histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes avec la collaboration de plus de 300 savants et littérateurs français ou étrangers*, 2e édition, 1843-1865.

³⁴ Montègre, Gilles. *La Rome des français au temps des lumières: capitale de l'antique et carrefour de l'Europe, 1769-1791*. Collection de l'École française de Rome 435. Roma: École française de Rome, 2011, p. 294

³⁵ Biblioteca casanatense (B.C.) : ms. cas. 410 : Giustificazioni e conteggi della Casanatense (1759-1830), ms. cas. 432 : Ragioni (1757-1767), ms. cas. 439 : Conti, Lettere, Note (1761-1781), ms. cas. 483 : Carteggi spettanti la stampa (1756-1798).

³⁶ G. MONTÈGRE Gilles, *op. cit.*, pp. 296-298.

ensuite de les acheminer jusqu'à Civitavecchia. Les lettres adressées par les époux Desaint au père Audiffredi commence ainsi : « je remets aux Rouliers à l'adresse de M. Colomb l'ainé Neg à Marseille pour vous faire passer par le R. P. Zolla Vicaire de S. Office à Civitta Vecchia une Caisse emballée contenant : [liste des ouvrages³⁷] ». Les contrats proposés par le négociant Colomb sont toujours présents dans les archives, ils se présentent de cette façon :

« À Marseille le 16 7bre 1769,

A été chargé, au nom de Dieu & de bon sauvement, au Port & Havre de cette Ville, par COLOMB l'Ainé, pour comte d'un R. père audiffredi de Rome sur la Tartanne appelé L'Élizabeth commandé par Capitaine Charles Gautier de Martegue pour porter & conduire, Dieu aidant, à Civitavechia & configurer à M. R Père Zolla Vicaire du S. Office ou qui pour Luy sera, les Marchandises ci-après mentionnées & marquées ci-contre ; Savoir : une caisse emballée contenant Livre sans adresse. Et les ayant reçues bien conditionnés, sans y avoir de mouillé, ni de gâté, payerez de Nolis, sept paule & luy Rembourser la somme de vingt six livres douze sols argent de france sur le pied des cinq livres cinq sols + Romains avec le change maritime à huit pour cent sans autres. Colomb L'ainé³⁸. »

Le Père Zolla les fait ensuite parvenir chez les dominicains de la Minerve. À l'arrivée des ballots de livres, un bibliothécaire inscrit sur le registre les ouvrages entrants. Il apparaît alors que le *Journal ecclésiastique* est l'un des seuls imprimés périodiques continuellement achetés par les dominicains romains. À la date de juillet 1768, il accompagne les plus importants journaux de l'époque : le *Journal étranger*, l'*Année littéraire* et le *Mercur de France*. Dix ans plus tard, il est encore présent à côté du *Journal des savans*, du *Journal des beaux-arts* et du *Mercur de France* toujours. Le *Journal ecclésiastique* apparaît donc comme un imprimé de première importance pour les dominicains romains, ils veulent chaque tome, n'accordant du crédit qu'à peu d'autres périodiques similaires. Autre point important, les dominicains de la Minerve sollicitent fréquemment les libraires Desaint sur les nouveautés qui paraissent. Pour ce qui est des questions religieuses, ces derniers ne répondent pas directement, ils renvoient à deux interlocuteurs comme le montre cet extrait d'une lettre : « Le catalogue que vous me demander d'ouvrages sur la religion qui ont paru depuis un an serait bien long. Il faut que vous consultiez à ce sujet les Journaux ou le R.P. Richard lequel pourra mieux que moi ou d'une manière plus satisfaisante vous mettre à portée d'en faire un bon choix³⁹. » Des journaux traitant des nouveautés religieuses, seul l'imprimé de Dinouart est acheminé. De plus, le R.P. Richard évoqué par le libraire Desaint est un acteur bien connu du *Journal ecclésiastique*. Ainsi donc, les seules nouveautés religieuses françaises pouvant être recommandées chez les dominicains romains étaient celles qui convenaient aux différents acteurs du *Journal ecclésiastique*.

³⁷ B.C., ms. cas. 439, f°32, f°55, f°57, f°60, f°65, f°70, f°77, f°112.

³⁸ Ms. cas. 410.

³⁹ Ms. cas. 439, f°32.

Cette étude de cas met en avant des circuits complexes et multiples dans le cadre de la diffusion d'éditions françaises dans la péninsule. Elle montre également l'impossibilité de reconstituer dans son ensemble les réseaux de circulation : seule la conservation exceptionnelle des archives de la *Biblioteca Casanatense* a permis de retracer cette histoire, elle ne peut être que difficilement envisageable pour d'autres exemplaires présents aujourd'hui en Italie. Il ne faudrait pas voir dans l'importation des exemplaires de l'imprimé par les dominicains de la Minerve l'action d'une communauté particulière, comptant en ses rangs des ecclésiastiques à la culture française, détachée de celle des autres communautés d'outre-mont. Le *Journal ecclésiastique* parvient à intéresser des cercles plus lointains que celui de la Casanatense.

4-2. Une traduction sicilienne : le Giornale ecclesiastico

Au mois de juillet 1772, Joseph Dinouart insère dans les annonces littéraires un avis sur une traduction italienne de son *Journal ecclésiastique*⁴⁰. C'est la première fois que celle-ci est évoquée dans les pages de l'imprimé. Il n'a pas été possible de déterminer si le chanoine a été informé au préalable de l'initiative de la traduction ou s'il a entretenu une quelconque correspondance avec les différents acteurs y prenant part. En revanche, c'est bien par une lettre qui lui a été directement adressée qu'il prend connaissance du *Prospectus* de la version italienne. Ce dernier est envoyé par Tommaso Angelini, le garde de la bibliothèque de Palerme. Souhaitant tenir informé ses lecteurs des progrès de son journal, le chanoine Dinouart retranscrit le *Prospectus* en le traduisant en français. Le *Journal ecclésiastique* paraît ainsi en italien depuis le début de l'année 1772. Il a donc fallu attendre douze années pour voir le souhait du comte Passioneï, neveu du cardinal, se réaliser. En effet, dans une lettre datée du 28 octobre 1760, il écrit à Joseph Dinouart sa volonté de contribuer à une traduction de l'imprimé : « je lis toujours avec un vrai plaisir, Monsieur, toutes vos belles productions, & en particulier votre Journal Ecclésiastique, qui mérite d'être traduit en notre Langue en faveur des Ecclésiastiques d'Italie ; & c'est un avantage que je veux leur procurer⁴¹ ». Le comte Passioneï ne concrétise jamais son souhait mais sa lettre atteste d'un intérêt répété par différents acteurs italiens pour une éventuelle traduction de l'imprimé.

Le *Prospectus* transmis par Tommaso Angelini, daté du 24 décembre 1771, est signé par les deux libraires-imprimeurs palermitains de la traduction : André Rapetti et Antoine Veneziano. L'écrit s'adresse « aux amateurs des études ecclésiastiques⁴² ». Remarquant l'absence, en Italie, d'un journal entièrement consacré aux matières ecclésiastiques, ses auteurs se proposent de s'inspirer directement de celui de Joseph Dinouart. L'ouvrage s'intitule – selon la traduction qu'en donne le chanoine – *Journal ecclésiastique ou Recueil de différents Opuscules relatifs aux Études Ecclésiastiques*. Du propre mot des éditeurs, ces *opuscules* sont en réalité presque tous extraits et traduits de l'imprimé périodique de Joseph Dinouart, qui est décrit comme un « ouvrage très-important & très-utile qui paroît à Paris⁴³ ».

Dès ce *Prospectus*, il est possible de constater la filiation, au-delà même des articles qui seront

⁴⁰ *Journal ecclésiastique*, juillet 1772, pp. 81-83.

⁴¹ *Journal ecclésiastique*, décembre 1760, « Lettre de Son Excellence Monseigneur Le Comte Passioneï ».

⁴² *Journal ecclésiastique*, juillet 1772, pp. 81-83.

⁴³ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

repris, avec l'imprimé du chanoine Dinouart. Le choix du vocabulaire et les intentions exprimées démontrent une lignée directe. Le séculier et le régulier sont à nouveau réunis dans une culture ecclésiastique commune, reposant sur « un trésor de connaissances » propre à les rapprocher de « l'excellence de leur profession⁴⁴ ». Le perfectionnement intellectuel reste la ligne directrice de l'écrit. Ce dernier, loin d'être fermé, demeure ouvert à tout contributeur désirant proposer des dissertations ou des commentaires. Il est également mensuel et un volume contient cinq feuilles in-8. Que ce soit financièrement ou matériellement, un véritable travail sur l'accessibilité est réalisé. Dès le premier mois, il est déposé chez seize libraires, témoignant d'une ambition bien plus que régionale. Il est possible de l'acquérir dans les villes d'Aoste, Bologne, Catane, Florence, Gênes, Livourne, Lucques, Macerata, Milan, Modène, Naples, Parme, Rome, Turin, Venise ainsi qu'à Malte. Onze villes sur les seize se situent dans le nord de l'Italie, bien loin de l'impression palermitaine donc. Son abonnement est fixé à deux tares pour chaque volume et vingt-quatre pauls à l'année pour les étrangers du royaume (soit environ quinze livres).

⁴⁴ *Journal ecclésiastique, ibid.*



La traduction italienne du *Journal ecclésiastique* a pour titre *Giornale ecclesiastico, ossia scelta di varj opuscoli appartenenti a Studj Ecclesiastici*. Depuis le recul progressif du latin dans l'écriture, il n'existe plus de langue véhiculaire propre à la circulation des savoirs en Europe au XVIIIe siècle. Le français est lu par beaucoup de savants, d'autant plus chez les ecclésiastiques, mais dès lors que le public visé se veut plus large, la traduction en langue vernaculaire devient une nécessité⁴⁵. Comme le souligne Partice Bret, « la traduction apparaît comme un phénomène crucial du XVIIIe siècle européen⁴⁶. » Processus incontournable pour la circulation et la communication des savoirs, la traduction n'est pas seulement « un simple vecteur de diffusion dans un espace linguistique autre⁴⁷ ». Chaque traduction est elle-même une appropriation et le *Giornale ecclesiastico* n'échappe pas à la règle : les auteurs revendiquent le fait de sélectionner leurs articles et d'en insérer des nouveaux.

La traduction ne questionne pas seulement la linguistique, mais interroge le contenu même : il faut que l'écrit originel mobilise suffisamment de concepts ou de références pour qu'elle prenne du sens. La réception d'un écrit, dans sa forme traduite, présuppose l'existence chez les nouveaux lecteurs d'un certain nombre de conceptions similaires aux premiers lecteurs de l'écrit. En d'autres termes, si la traduction du *Journal ecclésiastique* en *Giornale ecclesiastico* a du sens, c'est aussi parce que son contenu trouve un écho dans la péninsule. Il a déjà été évoqué plus haut les liens religieux qui unissent la France et ses voisins transalpins dans cette seconde moitié du XVIIIe siècle, mais la Sicile elle-même possède plusieurs spécificités qui doivent être mises en avant pour situer au mieux la traduction. Mario Rosa, dans *Il giansenismo nell'Italia del Settecento : dalla riforma della Chiesa alla democrazia rivoluzionaria*, positionne le jansénisme sicilien entre un anti-jésuitisme et une culture des Lumières⁴⁸. Une période intéresse particulièrement l'étude, les années comprises entre 1769 et 1776, singulières dans ce cadre « traditionaliste » et « conservateur » sicilien. Un interlude qualifié de *primavera culturale*⁴⁹, qui voit le jour à Palerme sous l'archiépiscopat de Serafino Filangeri et à Monreale sous celui de Francesco Maria Testa. C'est auprès de ce dernier qu'agissent les deux figures majeures qui seront présentées, Isidoro

⁴⁵ P. BRET, *art. cit.*, p. 326.

⁴⁶ *Ibid*, p. 323.

⁴⁷ P. BRET, J. PEIFFER (dir.), *La traduction comme dispositif de communication dans l'Europe moderne*, Paris, Hermann, 2020, p. 5.

⁴⁸ M. ROSA, *op. cit.*, pp. 90-92.

⁴⁹ *Ibid*.

Bianchi et Giovanni Evangelista Di Blasi, artisans de la traduction et acteurs de ce « printemps culturel ». Cette petite décennie se caractérise par l'importante activité des bénédictins de San Martino delle Scale ou des groupes qui se réunissent dans les académies de Palerme, ainsi qu'autour des périodiques qui naissent tels les *Notizie de'letterati* ou le *Giornale ecclesiastico* – sans être accompagnée d'une adhésion franche au jansénisme selon l'historien italien.

Les communautés religieuses sont des lieux privilégiés pour proposer des traductions d'ouvrages scientifiques. Les religieux disposent de compétences linguistiques peu répandues dans le reste de la société. Autre particularité, les moines de la péninsule partagent un réel attrait pour l'activité littéraire, notamment l'engagement journalistique⁵⁰. Les travaux des bénédictins de San Martino delle Scale sont à la rencontre de ces deux caractéristiques : c'est dans les murs du monastère qu'apparaît la traduction du *Journal ecclésiastique*.

Il a semblé que faire l'histoire du *Giornale ecclesiastico* ne pouvait être dissocié de celle de ses acteurs et en particulier de celle des moines Isidoro Bianchi et Giovanni Evangelista di Blasi et de leur association, sous le regard bienveillant des archevêques Serafino Filangieri et Francesco Maria Testa.

Serafino Filangieri (1713-1782) devient archevêque de Palerme en 1762. Comme le souligne Elvira Choisi, il place son archiépiscopat sous le signe de la lutte contre l'ignorance et la superstition. Il s'enracine dans une culture anti-scolastique, proche des milieux français, de la pensée muratorienne et du régéralisme de Bernardo Tanucci⁵¹ ; une culture des lumières catholiques. Sensible à la question du problème de la formation culturelle et religieuse de son clergé, il réfléchit aux améliorations possibles. Il se convainc de l'importance des conférences ecclésiastiques ainsi que des bienfaits que pourrait apporter une « *Academia dei casi morali* » dans chacun de ses diocèses. La traduction du *Journal ecclésiastique* apparaît ainsi dans un archevêché en pleine redéfinition de la formation de ses ecclésiastiques. La traduction, prise en ce sens, n'est pas un simple transfert culturel, mais s'inscrit dans une stratégie mise en place à Palerme autour de la figure de l'archevêque⁵². L'édition du *Giornale ecclesiastico* est à la fois un

⁵⁰ G. PENCO, « Aspetti e caratteri del monachesimo nel Settecento italiano », G. FARNEDI, G. SPINELLI (éd.) *Settecento monastico italiano*, Cesena, Badia S. Maria del Monte, 1990, pp. 29-30.

⁵¹ E. CHIOSI, « Istituzioni accademiche : a Napoli nel Settecento », J. BOUTIER, B. MARIN, A. ROMANO (dir.), *Naples, Rome, Florence ; Une histoire comparée des milieux intellectuels italiens (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Rome, Publication de l'École française de Rome, 2005, pp. 119-121.

⁵² Sur l'utilisation de transferts textuels pour appuyer une politique nationale, voir Y. SORDET, *Histoire du livre et de l'édition : production & circulation, formes & mutations*, Paris, Albin Michel, 2021, pp. 487-498.

instrument et une expression de la volonté politique de Serafino Filangieri : le transfert textuel de l'imprimé périodique de Joseph Dinouart accompagne la volonté d'une meilleure formation de ses ecclésiastiques. L'archevêque Filangieri n'est pas le seul en Sicile à mener cette politique. Il peut s'appuyer sur son confrère de l'archevêché de Monreale, Francesco Maria Testa (1704-1773), qui œuvre activement pour la refonte de l'instruction de son clergé. Ce dernier est depuis l'année 1754 à la tête de ce riche archevêché, tout en étant l'inquisiteur général du royaume de Sicile. Il entreprend notamment une réforme des cours de son séminaire, en créant de nouvelles chaires⁵³. C'est à cette occasion, en 1770, qu'il fait appel à des érudits anti-scolastiques et philo-jansénistes, dont Isidoro Bianchi, les frères Di Blasi et d'autres intellectuels du monastère de San Martino delle Scale. Leur collaboration est une véritable réussite ; les deux premiers acteurs s'entendent alors pour voir plus grand, avec notamment une traduction de l'imprimé de Joseph Dinouart et la publication des *Notizie dei letterati* – cet hebdomadaire à l'esprit encyclopédique propose une importante série de comptes rendus de livres et d'écrits sur les sujets les plus variés (érudition et histoire concernant principalement le passé de la Sicile, droit, économie, philosophie, religion, botanique, agriculture, curiosités scientifiques).

Isidoro Bianchi (1731-1808) est un moine bien connu de l'historiographie italienne pour son originalité. Dans une contribution à l'ouvrage *Settecento monastico italiano*, Giuseppe M. Croce le présente comme « [...] topo di monaco geniale, aperto alle influenze della nuova cultura del Settecento, errante ed inquieto come in quegli stessi anni il non celebre olivetano Aurelio De' Giorgi Bertola⁵⁴ ». Plus en avant, il précise : « [...] forse tra le figure in cui meglio si rivela l'insofferenza verso la disciplina monastica e verso una cultura troppo appesantita dall'esercizio erudito ed accademico, da una parte, e l'inquieta ricerca di una religiosità rinnovata, di una difficile conciliazione tra ortodossia cattolica e pensiero moderno, dall'altra⁵⁵. » Ce portrait semble parfaitement correspondre à la vision que nous pouvons nous faire de ce moine atypique. Né en 1731 à Crémone, il entre à vingt-cinq ans dans l'Ordre camaldule⁵⁶, puis il poursuit ses

⁵³ Notice « Testa, Francesco Maria » sur <https://www.treccani.it>, issue de l'article de Nicoletta Bazzano dans le *Dizionario Biografico degli Italiani* (Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, vol. 95, 2009).

⁵⁴ G. M. Croce, « I Camaldolesi nel Settecento : tra la « rusticitas » degli eremiti e l'erudizione dei cenobiti », G. FARNEDI, G. SPINELLI, *op. cit.* p. 257.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 265.

⁵⁶ L'essentiel des informations sur la vie d'Isidoro Bianchi qui va suivre est issu de sa notice présente sur le site <https://www.treccani.it>. Cette notice reprend celle de Franco Venturi dans le *Dizionario Biografico degli Italiani* (Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, vol. 10, 1968).

études à Ravenne – où il se fait remarquer comme un élève brillant – et à Rome – où il se consacre au grec et aux antiquités. De retour à Ravenne, il s'installe progressivement au centre d'un réseau de correspondance avec les savants et les écrivains de la péninsule. Il y a là un prélude à son activité journalistique qui commence peu après, en collaborant à plusieurs imprimés périodiques du moment. Sa production littéraire passe progressivement de l'érudition à l'actualité : c'est en contestant l'hypothèse de l'origine gothique de la Rotonde de Ravenne – débattue alors – qu'il se crée des inimités durables. À la suite d'importantes disputes, son supérieur l'isole au monastère Fonte Avellana, connu pour son environnement inhospitalier. Son exil dure jusqu'à la fin des années 60, où il est appelé à Faenza pour enseigner la philosophie et la métaphysique. Il reprend simultanément son activité littéraire. En juillet 1769, l'archevêque de Monreale Francesco Testa, refondant les programmes d'instruction, le sollicite pour enseigner au séminaire et au collège de la ville. Il arrive à la fin de l'année 1770 et il se fait aussitôt une place au centre de la vie culturelle de l'île en rejoignant le groupe formé autour de Serafino Filangeri, constitué des frères Di Blasi et d'autres moines bénédictins de San Martino delle Scale. Tout en enseignant la logique et la métaphysique, sa production littéraire est intense : il propose une réponse au discours de Dijon de Jean-Jacques Rousseau, échange avec Cesare Beccaria, écrit un *Discorso preliminare sul commercio di Sicilia* où il répète la polémique contre le luxe et l'oisiveté en exhortant les Siciliens à être plus industriels et rédige également son livre *De existentia Dei* – une promotion de l'union des mathématiques et de la philosophie ainsi qu'une attaque contre le hobbisme et le spinozisme. Après sa contribution au *Giornale ecclesiastico*, Isidoro Bianchi quitte la Sicile pour une mission diplomatique au Danemark. À son retour, il passe par la France, l'Espagne et le Portugal. Rentré en Lombardie en novembre 1776, il cherche à abandonner l'habit des Camaldules mais se voit opposer un refus pontifical. Son supérieur lui ouvre alors une chaire de philosophie morale à Crémone, afin de mettre à profit ses talents et de l'aider à surmonter sa déception. Il y enseigne pendant vingt années sans pouvoir quitter la région, sous la menace de l'Inquisition. Sa sédentarité contrainte lui permet de redéployer une correspondance avec l'ensemble de la péninsule. Dans les années 1780, il est partisan de la politique de Joseph II et recommence à publier des pamphlets et articles en ce sens. Il obtient la charge de censeur royal des livres et estampes. Lors de la Révolution, il propose des cours sur le gouvernement républicain, du droit constitutionnel et public et milite pour l'égalité et la liberté de la presse. Il se retire au moment de la domination napoléonienne avant de mourir à Crémone le 28 septembre 1808. Ses *Méditations*, écrites au moment de son exil à Fonte Avellana, connaissent un important

succès posthume, marqué par de nombreuses rééditions.

Des trois frères Di Blasi, le cadet Giovanni Evangelista (1720-1812) est le plus investi dans la collaboration avec Isidoro Bianchi pour la traduction du *Journal ecclésiastique*. C'est à l'âge de seize ans qu'il entre au monastère de San Martino delle Scale⁵⁷. Il poursuit ensuite ses études à Rome au collège San Callisto, puis à Florence. Après avoir enseigné un temps la philosophie à Naples, il part pour Pérouse afin d'approfondir ses connaissances augustinienes. De retour en Sicile, il devient professeur de théologie à San Martino et participe activement au renouvellement des études ecclésiastiques dans l'île, rejetant la scolastique et s'appuyant sur les principes muratoriens. S'insérant aussi dans le réseau d'érudits autour de la personne de Serafino Filangieri, il travaille à l'ouverture de plusieurs bibliothèques dans les deux archevêchés. Il publie plusieurs ouvrages avec son frère Salvatore Maria et acquiert une certaine réputation en combattant ardemment le molinisme. C'est donc avec Isidoro Bianchi, arrivé en Sicile à la fin de l'année 1770, qu'il collabore à deux périodiques afin de promouvoir la nouvelle politique culturelle : le *Giornale ecclesiastico* et les *Notizie dei letterati*. L'entreprise est de courte durée. Des difficultés apparaissent dès l'année 1773. En mai, l'archevêque de Monreale Francesco Testa meurt. Il était l'un des plus fervents partisans des imprimés. À la même époque, la Sicile est en proie à des révoltes forçant le vice-roi Fogliani à fuir, laissant l'archevêque Serafino Filangieri seul à gérer la situation. Il excelle tant que son succès lui ouvre les portes de l'archevêché de Naples qu'il accepte. Un nouveau soutien disparaît donc de l'île. L'insurrection marque un coup d'arrêt à l'érudition sicilienne. L'imprimeur Rapetti doit considérablement ralentir sa production : les *Notizie dei letterati* disparaissent dès le mois de juin 1773, le *Giornale ecclesiastico* au même moment. Après la fin de ces années 1770-1773, riches intellectuellement pour la Sicile, Isidoro Bianchi part pour le Danemark tandis que Giovanni Evangelista Di Blasi accompagne son archevêque pour Naples qui lui confie la rédaction d'édits et d'instructions pastorales – ce seront les *Institutiones theologiae in usum clericorum* qui seront condamnées par la Congrégation de l'Index. En 1777, il obtient la charge d'historien royal par le roi Ferdinand IV au cours de laquelle il publie des ouvrages encore utiles aujourd'hui pour leur érudition. Il meurt à Palerme en 1812.

La Biblioteca Angelica possède dans ses fonds plusieurs lettres issues de la correspondance qu'ont entretenue Isidoro Bianchi et Giovanni Di Blasi. Bien qu'incomplète, avec pour manque

⁵⁷ Tout comme pour Isidoro Bianchi, l'essentiel de la biographie est issu de la notice présente sur le site <https://www.treccani.it>, reprenant celle de Cinzia Cassani dans *Ibid.* vol. 39.

principal les réponses du premier, il apparaît dans la correspondance à de rares occasions la question de la traduction du *Journal ecclésiastique*.

Le 14 juillet 1771, Giovanni Di Blasi écrit à Isidoro Bianchi que le *manifesto* du *Giornale ecclesiastico* en cours d'impression chez Rapetti est similaire à ce qui a été décidé conjointement par eux et que celle-ci se poursuit comme prévu⁵⁸. Le 23 août 1771, le cadet des frères Di Blasi toujours écrit que l'*Accademia* se réunira prochainement et qu'elle discutera à cette occasion de la *ristampa* du *Giornale ecclesiastico*, qu'en attendant il conservera les exemplaires dans sa chambre. Il avoue également à I. Bianchi ne pas connaître la décision que rendra l'Académie⁵⁹. Dernier élément avant de soumettre une hypothèse, les exemplaires du *Giornale ecclesiastico* qui ont été consultés en Italie sont des tomes réunissant six mois en un, similaire aux réimpressions françaises. Il ne s'agit pas de réunion postérieure de mensuels, mais bien d'une impression dès l'origine à ce format.

Une hypothèse peut être proposée à propos du *Giornale ecclesiastico*. Une circulation d'exemplaires traduits du *Journal ecclésiastique* existe déjà en 1771 en Sicile. Le terme de *ristampa* dans la lettre datée du 13 août de cette même année le suggère. Devant un éventuel succès de ces exemplaires, Giovanni Di Blasi et Isidoro Bianchi décident d'un format d'impression supplémentaire, réunissant six mois, comme il en existe dans le modèle français. Ils anticipent l'autorisation nécessaire de l'*Accademia* – nous ne connaissons pas la nécessité de son aval – en faisant déjà imprimer des prospectus chez l'imprimeur Rapetti. Ces réimpressions sont les exemplaires qui demeurent aujourd'hui dans les archives italiennes, les premiers formats ont disparu ou sont invisibles dans les catalogues d'archives. Les réimpressions n'existent qu'au cours de l'année 1772, elles disparaissent suite aux événements déjà soulignés que connaît la Sicile au cours du premier semestre 1773. Le format initial, lui, semble connaître une postérité. En avril 1777, Joseph Dinouart insère dans son journal une lettre portant sur *l'obligation où sont les Ecclésiastiques chargés du soin des âmes de faire une retraite annuelle* adressée à un *grand-vicaire italien*. La lettre émane d'un ecclésiastique de la péninsule et commence en ces termes : « Monsieur, comme on traduit en Italien ce Journal, vous m'engagez à traiter ce sujet qui vous paroît avec raison très-important. Vous êtes persuadé que ce qu'un étranger en pourra dire, fera impression sur les Ecclésiastiques de votre païs qui lirons cette Lettre rendue dans leur Langue. Je viens seconder

⁵⁸ Biblioteca Ambrosiana, T131 sup., f°86.

⁵⁹ Ms. cit., f°87.

vos bonnes intentions, & je souhaite que vous en obteniez le succès que vous désirez⁶⁰. » À cette lecture, il ne fait que peu de doutes que l'imprimé du chanoine connaît encore une traduction à cette date. Aucune trace de celle-ci n'a été trouvée.

Aujourd'hui, les exemplaires de la seconde édition sont conservés dans huit villes d'Italie : Acqui Terme, Castellammare del Golfo, Genova, Milano, Monteriggioni, Palermo, Patti et Vercelli⁶¹. Ainsi quatre lieux de conservation sont en Sicile, quatre autres dans le nord, marquant l'absence du reste de la péninsule. La division déjà repérée au moment de l'étude de la diffusion de la version française se confirme ici.

*

Il n'a pas été question dans ces pages d'analyser le contenu du *Giornale ecclesiastico*. L'appropriation de l'imprimé français par les ecclésiastiques italiens sera traitée dans une partie ultérieure ; par la traduction, la sélection des articles et l'insertion d'écrits inédits, le *Giornale ecclesiastico* devient une œuvre sicilienne. Il s'agissait de mettre en avant la circulation matérielle et textuelle du *Journal ecclésiastique* sur un autre territoire que celui français et d'interpréter ce phénomène comme étant la marque d'un succès d'édition, mais aussi de l'existence de réseaux philo-français, à Rome et en Sicile, avec des dimensions politiques et théologiques. Des librairies investissent pour l'acheminer et le proposer à leurs clients, il est continuellement lu par les érudits de la Casanatense, les Dominicains de Santa Maria sopra Minerva, et il s'impose à des ecclésiastiques œuvrant à une refonte de la formation en Sicile. Le *Journal ecclésiastique* circule entre de nombreuses mains, il y a bien ici une réussite de Joseph Dinouart.

⁶⁰ *Journal ecclésiastique*, avril 1777, p. 3-4.

⁶¹ Conservation actuelle de la traduction selon l'Opac Sbn (Catalogo collettivo delle biblioteche del Servizio Bibliotecario Nazionale).

Conclusion

Le chanoine Joseph Dinouart déploie, pour sa publication théologique qu'est aussi le *Journal ecclésiastique*, toutes les stratégies habituelles qui se rencontrent pour une publication littéraire et particulièrement journalistique : des recommandations, de la publicité, une très grande accessibilité, et même une mise en scène de ses lecteurs. Avant de se consacrer à son entreprise journalistique, Joseph Dinouart s'était déjà constitué une solide expérience littéraire⁶². Il connaît les rouages du monde de la publication et il peut les mettre en pratique pour son nouveau journal. La théologie du *Journal ecclésiastique* connaît ainsi un processus de publication similaire à celle de la littérature du siècle. Elle perd une partie de sa spécificité, par son isolement, par sa diffusion restreinte, entre professionnels, pour s'offrir à un public plus important et amateur qu'est celui du monde de la presse à cette fin du XVIIIe siècle. Ce choix du chanoine Dinouart a pour conséquence d'intéresser de nouveaux acteurs à son contenu, tant du côté des auteurs que celui des lecteurs, et contribue à l'apparition de nouvelles pratiques d'écriture en théologie.

⁶² Nous renvoyons à la biographie de Joseph Dinouart, au chapitre 5.

Partie 2 : Auteurs, lecteurs et composition

Le chanoine Dinouart propose de la théologie à son public dans une forme éditoriale très originale qu'est celle d'un imprimé périodique. Bien qu'il ait existé des tentatives similaires par le passé, dès le XVII^e siècle¹, son *Journal ecclésiastique* est le premier à connaître un tel succès. Sa diffusion et sa réception ont une influence directe sur la culture cléricale en cette seconde moitié du XVIII^e siècle. L'inscription et l'écriture de la théologie dans une forme journalistique permettent de transformer et de redéfinir son public, tant socialement que culturellement². Le premier chapitre de la partie propose une biographie de Joseph Dinouart. Nous montrerons que la présence de ce chanoine dans le monde littéraire est déterminante pour l'impulsion qu'il donne à son journal (chapitre 5). Il parvient à rallier à son projet de nouveaux acteurs, tant auteurs que lecteurs, qui se retrouvent dans le discours gallican et rigoriste proposé (chapitre 6). Ils forment, autour du *Journal ecclésiastique*, une véritable communauté d'ecclésiastiques (chapitre 7). En dernier lieu, le chapitre 8 revient sur l'écriture des sciences ecclésiastiques dans l'imprimé. L'écrit, qui lie la reprise de corpus de textes majeurs à la nouveauté, permet de proposer aux lecteurs une véritable *bibliothèque raisonnée des sciences ecclésiastiques*.

¹ Nous nous permettons de renvoyer à l'introduction de l'étude.

² Voir D.F. MC KENZIE, *La bibliographie et la sociologie des textes (Préface de Roger Chartier)*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1991, p. 14: « [...] le passage d'un texte d'une forme éditoriale à une autre peut transformer, séparément ou à la fois, l'assise sociale et culturelle du public, les usages du textes et les interprétations qui en sont possibles ».

Chapitre 5 : Le chanoine Joseph Dinouart

La première biographie de Joseph Dinouart lui est contemporaine. Elle est l'œuvre de l'abbé Louis-François Daire (1713-1792), auteur d'une *Histoire littéraire de la ville d'Amiens*³ publiée en 1782. Les travaux de l'abbé Daire sont à la source de presque toutes les autres études portant sur Joseph Dinouart. Si cette biographie est précieuse pour les faits qu'elle rapporte, elle demeure très marquée par les sentiments et les opinions de son auteur. Il existe pourtant une raison essentielle d'aborder les travaux de l'abbé avec circonspection. Joseph Dinouart et lui s'affrontent dans une querelle littéraire, si courante au XVIII^e siècle. Avant son *Histoire littéraire de la ville d'Amiens*, le père Daire compose une *Histoire des Évêques d'Amiens*. Joseph Dinouart, natif de cette ville, en propose recension dans son *Journal ecclésiastique* ; elle est très négative. Il relève une grossière négligence de la part de l'abbé⁴. Anticipant les futurs travaux que l'ecclésiastique amiénois annonce, le chanoine avertit ses lecteurs qu'il faut les consulter avec la plus grande prudence, voire s'en écarter⁵. Il ne paraît pas envisageable que le père Daire ne connaisse pas cette recension critique de son ouvrage, la proximité des publics entre le *Journal ecclésiastique* et son livre est trop importante pour cela. Il faut donc de la retenue en lisant la notice de l'*Histoire littéraire de la ville d'Amiens*. Il n'en demeure pas moins que celle-ci reste d'un grand intérêt pour la présentation de la vie de Joseph Dinouart, à condition de la confronter avec les sources archivistiques et avec les recensions présentes dans les journaux d'époque pour apprécier les productions littéraires du chanoine. Il existe deux autres biographies sur Joseph Dinouart. La première est l'article d'André Camus pour le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* publié en

³ L.F. DAIRE, *Histoire littéraire de la ville d'Amiens*, 1782

⁴ Dans son ouvrage daté pourtant de 1770, il décrit sa cathédrale telle qu'elle était dix années auparavant. Or, des travaux ont eu lieu et l'édifice a connu des augmentations et de nouvelles décorations qui n'apparaissent pas dans le livre. Cette erreur n'est pas pardonnable pour Joseph Dinouart et ce d'autant que le père Daire est domicilié à Amiens. Le premier reproche également la présence d'un chapitre sur les officiaux, qui ne semble pas avoir de rapport avec l'objet traité. Voir *Journal ecclésiastique*, mai 1770, pp. 275-276.

⁵ *Journal ecclésiastique*, mai 1770, p. 278 : « Ceux qui liront cette Histoire y découvriront d'autres défauts que nous passons sous silence. Si l'Auteur donne, comme il le promet, les Vies des hommes illustres de la province de Picardie, qu'on dit être *sous presse*, on le prie d'écrire plus correctement, d'être plus exact dans les faits, & d'éviter d'être diffus ; il paroît qu'un volume suffiroit pour cette Histoire, quoiqu'il nous en promette plusieurs : en effet, il est inutile d'insérer tous ces petits Historiens, ces petits Poètes, ces minces Littérateurs qui n'ont fait dans leurs temps que barbouiller du parchemin ou du papier, & dont la postérité surcharge aujourd'hui la République des Lettres. »

1941 sous le titre « Un prêtre amiénois féministe au XVIII^e siècle⁶ ». Il propose une analyse critique du célèbre livre de Joseph Dinouart, *Le triomphe du sexe*, tout en le situant parmi les productions contemporaines. En n'enlevant rien à l'originalité de l'écrit, André Camus montre que le livre peut s'appuyer sur des précédents solides. Il propose également, en guise d'introduction à son article, une courte mais exacte biographie de l'auteur. La notice réalisée par Christian Albertan pour le *Dictionnaire des journalistes* en 1999 est la seconde biographie, elle est précise et délivre de précieuses informations tant sur la vie que sur les relations de Joseph Dinouart⁷.

Notre biographie de Joseph Dinouart est écrite en trois temps. En premier lieu, nous proposons de nous arrêter sur les éléments factuels de sa vie, de sa jeunesse amiénoise à sa mort au sein de la collégiale de Saint-Benoît de Paris. Loin d'être linéaire, Joseph Dinouart connaît un début de carrière ecclésiastique tumultueux avant d'obtenir le canonicat (5-1). Ensuite, nous reviendrons sur l'ensemble des productions écrites du chanoine. Nous verrons que sa carrière littéraire est tout aussi mouvementée, avant qu'il ne se consacre à son journal (5-2). En dernier lieu, nous terminerons de présenter le chanoine en interrogeant sa polygraphie, ses protections et son jansénisme (5-3).

5-1. La vie de Joseph Dinouart, de la jeunesse amiénoise à la consécration parisienne

Joseph Dinouart est né à Amiens le 1 novembre 1716, dans la paroisse Saint-Remi, de parents se nommant Jean-Baptiste Dinouart et Marguerite Cornet. Son foyer est modeste, son père occupe la charge de sextelier, c'est-à-dire mesureur de grains⁸. Son éducation nous est inconnue, mais le père Daire indique qu'il montre très tôt des dispositions pour les belles-lettres, la poésie latine et religieuse. Son talent est rapidement récompensé. Ses poèmes font l'objet de lectures publiques dans sa ville et l'Académie des Palinods de Rouen lui décerne un prix pour son hymne sur la Nativité⁹. Joseph Dinouart continue ensuite à composer des vers, plus profanes. Pourtant, il s'oriente bien vers une carrière ecclésiastique. Il doit être un excellent élève à Amiens

⁶ A. CAMUS, « Un prêtre amiénois féministe au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1941, pp. 256-281.

⁷ C. ALBERTAN, « Joseph Dinouart », J. SAGRÉ (dir.), *Dictionnaire des journalistes, 1600-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, 2 vol.

⁸ A. CAMUS, *art. cit.*, p. 257.

⁹ *Ibid.*

puisque son évêque lui permet de terminer ses études à Paris, où il est reçu maître ès arts¹⁰. Dès cette période de sa vie, il commence à nouer des relations importantes dans la capitale.

Après ses études, Joseph Dinouart devient desservant de la chapelle Saint-Honoré, qui est une succursale de la paroisse Saint-Remi, sa paroisse de baptême¹¹. Il y effectue ses premiers services religieux et s'y forge une expérience de la prêtrise. Bien plus tard, en mars 1778, lorsque Joseph Dinouart réalise une critique de la réédition de l'ouvrage *Instructions courtes & familières pour tous les Dimanches & les principales Fêtes de l'année* de Joseph Lambert, il revient sur ces années à Saint-Honoré¹². Il explique que cet auteur lui servit de guide pendant cette première expérience¹³ – « j'étois jeune quand j'ai été chargé seul, pendant huit ans, d'un des plus grands faubourgs de la ville d'Amiens, qui contient plus de deux mille âmes. M. Lambert me fournissoit mes Instructions pour les Prônes¹⁴ ». Il sert de la nouvelle édition pour mettre en scène son passé au sein de la paroisse, se présentant très appliqué à son devoir pastoral, ne ménageant pas sa peine pour le bien de ses paroissiens :

« [...] au commencement de chaque semaine, je lisois & relisois avec attention une Instruction, j'en confiois le plan à ma mémoire, je lisois ensuite quel que bon Livre de Morale sur le même sujet, & sur-tout les Homélies de S. Chrysostôme, qui ne sortoient jamais de mes mains ; je combinóis & remplissois mon Instruction d'après ces lectures, sans rien écrire, & le Dimanche suivant, je faisois le Prône d'un ton simple, familier, entrant dans les détails relatifs au besoin du peuple; & le Prône n'étoit que d'une bonne demi-heure¹⁵. »

Le chanoine témoigne d'une certaine fierté de toutes ces heures passées à l'étude. Il se souvient que ses auditeurs l'écoutaient avec « la plus grande attention » et que son Église était « toujours remplie¹⁶ ». Joseph Dinouart, dès son service à la chapelle Saint-Honoré d'Amiens, s'attache à perfectionner son art oratoire et nous savons qu'il s'agit là d'un objet d'étude où il

¹⁰ C. ALBERTAN, *art. cit.*

¹¹ L.F. DAIRE, *op. cit.*

¹² J. LAMBERT, *Instructions courtes & familières pour tous les Dimanches & les principales Fêtes de l'année, en faveur des pauvres, & particulièrement des gens de la campagne*, Paris, Morin, 1778.

¹³ *Journal ecclésiastique*, mars 1778, pp. 283-285 : « J'avouerai ingénument que je ne connais pas d'Ouvrage plus propre pour l'instruction des habitants de la campagne, & des villes où le peuple forme le plus grand nombre, que les Ouvrages de M. Lambert ; ils sont d'une clarté & d'une simplicité à la portée des esprits les plus foibles, & le fonds en est très-solide. »

¹⁴ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

¹⁵ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

¹⁶ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

excelle et est reconnu¹⁷.

Parallèlement à sa fonction de desservant, Joseph Dinouart ressent le besoin d'écrire. C'est ainsi que tout au long des années 1740, il est un contributeur régulier au *Journal de Verdun*. Il y rédige aussi bien des réflexions, des lettres que des dissertations « qui lui firent une réputation de bel esprit¹⁸ » selon André Camus. En 1749, il fait paraître son premier livre, *Le Triomphe du Sexe*. Malgré le choix de l'anonymat, il est reconnu comme en étant l'auteur. Son évêque, Mgr de La Motte, n'apprécie guère l'écrit et l'interdit¹⁹. Selon l'abbé Daire, il n'est pas à exclure que certaines dissensions et jalousies parmi ses confrères puissent être à l'origine de cette décision. Joseph Dinouart doit quitter son diocèse et part pour Paris. Il met alors à profit les relations nouées au moment de ses études.

En arrivant à Paris, Joseph Dinouart se met au service du curé de Saint-Eustache²⁰, sans que nous puissions préciser s'il y est vicaire ou prêtre habitué, ni la façon dont il y parvient. Il y connaît un certain succès oratoire et ses sermons sont suivis. Il ne renâcle pas à la tâche, puisqu'il accepte de multiplier les messes comme en témoignent les anecdotes de Chamfort. Joseph Dinouart est en bas d'un système pyramidal de messes revendues :

« L'abbé Raynal, jeune et pauvre, accepta une messe à dire tous les jours pour vingt sous ; quand il fut riche, il la céda à l'abbé de La Porte, en retenant huit sous dessus ; celui-ci, devenu moins gueux, la sous-loua à l'abbé Dinouart, en retenant quatre sous dessus, outre la portion de l'abbé Raynal ; si bien que cette pauvre messe, grevée de deux pensions, ne valait que huit sous à l'abbé Dinouart²¹. »

Ceci indique bien que la situation financière de Joseph Dinouart semble délicate à ce moment de sa vie. C'est peut-être ce qui amène Joseph Dinouart à chercher une autre source de revenus. Bientôt une opportunité apparaît. Omer Joly de Fleury, l'avocat général, lui trouve un

¹⁷ Bien que nous manquons d'éléments pour mettre en perspective son récit de ces années, il convient de souligner qu'il constate la nécessité de s'adapter à un public ; c'est ainsi qu'il évoque des enseignements simples et familiers, « relatifs au besoin du peuple ».

¹⁸ A. CAMUS, *art. cit.*, p. 255.

¹⁹ Notons que le *Dictionnaire de théologie catholique* écrit « et ayant justement encouru les reproches de son évêque, quitta son diocèse d'origine et vint se fixer à Paris » dans la notice réalisée par B. Heurtebize sur Joseph Dinouart.

²⁰ L.F. DAIRE, *op. cit.*

²¹ Cité dans Ph. MARTIN, *Le théâtre divin. Une histoire la messe du XVIe au XXe siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2010, p. 200.

poste de précepteur²². Il ne s'agit là que du premier service rendu par celui qui sera pendant de nombreuses années son protecteur. Joseph Dinouart doit veiller à l'instruction des enfants du lieutenant de police De Marville²³. Il faut croire qu'il s'acquitte convenablement de sa tâche puisque, plus tard, Mme de Marville laissera à l'ancien précepteur une pension viagère de six cents livres pour avoir su donner une solide éducation à ses enfants²⁴. Conjointement à son travail de précepteur, Joseph Dinouart continue ses travaux littéraires. Ses talents, ainsi que ses puissantes protections, lui ouvrent les portes de l'Académie des Arcades de Rome²⁵, où il entre sur la recommandation du cardinal Passionei²⁶. C'est d'ailleurs en tant qu'auteur que Joseph Dinouart est désormais connu à Paris si l'on en croit les rapports de police. L'inspecteur de la Librairie Joseph d'Hémery (1722-1806) rédige dans ces années plus de cinq cents fiches sur les écrivains de son temps. Celle consacrée à Dinouart du 25 août 1752, le présente comme « auteur », « jeune homme », « précepteur de Madame de Marville » et réalisant « assez joliment des vers²⁷ ». Est ajouté le nom d'un autre protecteur, puisqu'il est précisé qu'il « est de la connaissance du S. Le Blanc architecte de l'Intendance²⁸ ». Au nombre des soutiens de Joseph Dinouart, nous pouvons ajouter la comtesse de Forcalquier²⁹ pour qui il réalise des vers si l'on en croit la biographie de l'abbé Daire³⁰. Nous reviendrons plus en avant sur les relations qu'il entretient avec Omer Joly de Fleury.

Après avoir œuvré à l'éducation des enfants du lieutenant De Marville, Joseph Dinouart obtient un canonicat à la collégiale Saint-Benoît de Paris. Il lui reste fidèle toute sa vie et c'est de ces murs qu'il lance la grande entreprise qu'est le *Journal ecclésiastique*. Être chanoine est pour

²² E. HOEFER, *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, Didot, 1853-1870.

²³ À propos de Claude-Henri Feydeau de Marville : <http://www.sfhp.fr/index.php?post/2011/09/29/Notice-biographique-Claude-Feydeau-de-Marville>

²⁴ L.F. DAIRE, *op. cit.*

²⁵ A. CAMUS, *art. cit.*

²⁶ C. ALBERTAN, *art. cit.*

²⁷ BnF, département des Manuscrits, NAF 10781, Folio 150

²⁸ *Ms. cit.*

²⁹ À propos de Marie-François Renée de Forcalquier : <http://www.pastellists.com/Articles/Forcalquier.pdf>

³⁰ L.F. DAIRE, *op. cit.* et C. ALBERTAN, *art. cit.*

Joseph Dinouart un « honneur³¹ ». La fierté qu'il ressent à appartenir au chapitre de Saint-Benoît et de détenir une prébende ne fait pourtant pas de lui un de ces chanoines si souvent décriés au XVIII^e siècle pour leurs réflexes corporatistes. Cette pensée lui semble étrangère. Ainsi, en novembre 1779 à l'occasion de la publication de la *Lettre d'un Auxerrois à M. Frappier, Chanoine de l'Église Cathédrale d'Auxerre*, il donne son sentiment : « J'ai l'honneur d'être Chanoine, il est vrai que ce n'est que d'une Collégiale ; mais que je le serois d'une Cathédrale, je désavouerais hautement la supériorité qu'il a prétendu donner aux Chanoines sur les Curés, qu'il affecte un peu trop de déprimer, & je lui dirais : *Je reconnais les Curés au-dessus de moi dans la hiérarchie de l'Église*³². » Au-delà d'une éventuelle défense corporatiste, Joseph Dinouart possède une vision propre de ce que doivent être les hiérarchies ecclésiastiques, indépendamment de sa condition. De plus, bien que l'accusation d'inutilité sociale des chanoines soit réfutée depuis de nombreuses années maintenant par l'historiographie³³, remarquons que son accession au canonicat ne marque aucunement un ralentissement de ses productions littéraires. Bien au contraire, plus que jamais lors de sa vie à Saint-Benoît, il participe pleinement à l'activité intellectuelle et religieuse de son époque.

Il présente ainsi au public un « Baume pour les Blessures, Meurtrissures, Ulcères, Gangrène, Foulure, Brûlure, Rhumatismes, Pleurésies, Coliques, Fièvres malignes, Douleurs internes, Gravelle, Calcul, Douleurs d'estomac, Vomissements, Morsures des animaux venimeux », déplaçant à nouveau ses intérêts scientifiques. En juillet 1772, il fait paraître l'avis suivant dans son journal :

« Ce Baume a toujours eu un succès constant ; c'est ce qui décide à le procurer au public. Le prix de chaque pot, est de trois livres. L'adresse pour ce Baume, est à M. l'Abbé Dinouart, Chanoine de S. Benoît, cloître S. Benoît, à Paris. On affranchira le port des lettres & de l'argent. On indiquera par quelle voie on le fera parvenir aux personnes qui en demanderont, & on aura soin d'écrire les adresses en caractère bien lisible³⁴. »

La détention de ce savoir permet à Joseph Dinouart de se construire une position sociale et ecclésiastique, à travers son statut d'auteur. Le chanoine utilise son imprimé périodique pour faire connaître le baume, mais également pour prévenir qu'il n'en fera pas commerce. Il décide de

³¹ *Journal ecclésiastique*, novembre 1779, p. 187.

³² *Journal ecclésiastique*, *ibid.* (Souligné par l'auteur.)

³³ Ph LOUPES, *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Éd. de l'EHESS, « Civilisation et sociétés », 1985.

³⁴ *Journal ecclésiastique*, juillet 1772, p. 94.

rendre publique sa connaissance et, aux yeux de son lectorat, se conforme à un idéal social et ecclésial du chanoine :

« Nota. Vers 1772, j'avais annoncé les Baumes suivants, qui ont opéré entre mes mains des Cures surprenantes. Au moment de l'établissement de la Commission de Médecine, j'ai cessé d'en distribuer, parce que j'ai cru qu'il ne convenait point à un Ecclésiastique de se faire autoriser par un Brevet pour cette distribution. J'ai donc été depuis ce temps jusqu'à ce jour sans en donner à personne : enfin je me suis fait un scrupule de laisser périr mon secret, & j'ai cru que j'étais comptable à Dieu des connoissances qu'il ne m'avait accordées que pour le bien de l'humanité. En conséquence, j'ai fait présent de mon secret à M. Martin, l'un des plus habiles Apoticaire de Paris, qui par état a droit de composer des Baumes. J'avertis qu'il en est seul possesseur, & que ceux qui en auront besoin, ne doivent s'adresser qu'à lui³⁵. »

La santé de Joseph Dinouart connaît de nombreuses alertes au cours de sa vie. En 1780, il subit une nouvelle attaque de goutte, plus terrible que les précédentes. Revenant sur cette épisode en janvier 1784, il écrit :

« En 1780, j'ai eu une attaque de goutte, plus cruelle que les précédentes, & qui a duré près de six mois : elle dégénéra en goutte scorbutique. Les muscles de la jambe gauche éprouvèrent la sensation la plus violente. Enfin la goutte a disparu; mais depuis ce moment, cette jambe gauche étoit resté enflée, & roide comme un bâton³⁶. »

Un de ses amis vient alors à sa rencontre et le renseigne sur les miracles que peut opérer l'intercession de Benoît Labre. Le chanoine se convainc et prie : il guérit miraculeusement.

« Alors j'ai fait deux neuvaines en son honneur ; j'ai mis sur la jambe un ruban dans lequel j'ai renfermé un billet, sur lequel j'avois écrit ; *Vénérable serviteur de Dieu, Labre, priez pour moi*. Le Seigneur a daigné m'accorder la guérison, par son intercession. Ma jambe est aujourd'hui entièrement semblable à l'autre, je marche avec la même facilité que si je n'y avois jamais eu mal. On remarquera que depuis 1780, je n'ai employé aucun secours de la Médecine pour la guérison de cette jambe³⁷. »

Cette guérison marque le chanoine jusqu'à la fin de sa vie. Désormais, il voue un culte au futur saint qui a opéré l'intercession et ne cesse de le promouvoir.

Le récit de la mort de Joseph Dinouart nous est précisément connu grâce au procès-verbal des scellés réalisé après son décès³⁸. Il meurt subitement le 23 avril 1786, à neuf heures du matin, dans sa chambre au deuxième étage d'une maison dépendant du chapitre saint Benoît. Le matin même, il se lève à quatre heures et demi, selon son habitude, sans paraître incommodé à sa domestique. Attaqué depuis longtemps par la goutte, le procès-verbal après décès relate que « sa mort prompte & subite [est] occasionnée par la suite de sa maladie douloureuse ou de

³⁵ *Journal ecclésiastique*, mai 177, p. 188.

³⁶ *Journal ecclésiastique*, janvier 1784, pp. 63-65.

³⁷ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

³⁸ A.N., Y12816, Procès-verbal après décès.

quelqu'apoplexie³⁹ ». Au-delà du récit de sa mort, le procès-verbal confirme le grand lecteur puisqu'il est trouvé dans sa chambre plusieurs bibliothèques où sont enfermées une grande quantité de livres⁴⁰, ainsi qu'une pièce voisine où d'autres s'entassent.

Le procès-verbal fait apparaître toute l'estime que le récent défunt a pour son journal et sa volonté de le voir se perpétuer. Renfermées dans un secrétaire et sous les scellés se trouvent « plusieurs feuilles manuscrites qui serviront à poursuivre le dit journal ecclésiastique⁴¹ ». Il est indiqué qu'« il est intéressant pour la succession dudit defunt que l'impression et l'envoi dudit journal ne sont point retardés » et « de faire contumace l'impression et l'envoi⁴² ». De tout le procès-verbal de près de 110 pages, il s'agit de la seule prescription exacte qui est retranscrite. Joseph Dinouart prend donc toutes les dispositions nécessaires pour que soit connue et respectée sa volonté sur la chose qui lui importe le plus, la continuité de son journal et la poursuite de son œuvre pour les ecclésiastiques.

Ici se clôture le récit de la vie du chanoine Dinouart. En qualifiant de récit de vie les pages précédentes, nous reconnaissons par là que notre présentation de l'existence de Joseph Dinouart peut donner l'illusion d'une *histoire cohérente*, comme une *existence sensée* le menant de sa jeunesse amiénoise à son canonicat parisien⁴³. Il n'en est bien entendu rien. Des séquences de vie existent chez le chanoine, chacune orientée vers leur propre logique, loin de l'effet final causé par le *Journal ecclésiastique*. Les productions littéraires de Joseph Dinouart que nous allons présenter ci-

³⁹ *Ms. cit.*, p. 104.

⁴⁰ *Ms. cit.*, p. 35. Olivier Charles, dans son étude sur les chanoines de Bretagne, remarque que « la chambre à coucher, ou une pièce adjacente, remplit donc le rôle de cœur intellectuel du logis d'un chanoine puisque c'est ici qu'il range sa bibliothèque. Plusieurs études ont d'ailleurs attiré l'attention sur la place croissante occupée par le livre dans les intérieurs des clercs, notamment chez les prébendés, détenteurs d'une solide formation théologique en particulier et intellectuelle en général. Ainsi, au milieu du siècle, près des deux tiers des ecclésiastiques parisiens possèdent une bibliothèque. De même, à la fin du XVIIIe siècle, au terme d'un développement continu, les trois quarts des prêtres des villes de l'Ouest possèdent plus de cent livres – certains chanoines disposant même de très grandes bibliothèques. » *Chanoines de Bretagne : carrières et cultures d'une élite cléricale au siècle des Lumières*, Rennes, Presses Univ. de Rennes, 2004.

⁴¹ *Ms. cit.*, p. 32.

⁴² *Ms. cit.*

⁴³ Voir P. BOURDIEU. « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, juin 1986, pp. 6972. « Le sujet et l'objet de la biographie (l'enquêteur et l'enquêté) ont en quelque sorte le même intérêt à accepter le postulat du sens de l'existence racontée (et, implicitement, de toute existence). On est sans doute en droit de supposer que le récit autobiographique s'inspire toujours, au moins pour une part, du souci de donner sens, de rendre raison, de dégager une logique à la fois rétrospective et prospective, une consistance et une constance, en établissant des relations intelligibles, comme celle de l'effet à la cause efficiente ou finale, entre les états successifs, ainsi constitués en étapes d'un développement nécessaire ».

après nous semblent les plus à même de mettre en avant ces différentes existences.

5-2. Les productions littéraires de Joseph Dinouart

a. Les principales publications

Nous allons à présent nous intéresser aux productions littéraires de Joseph Dinouart. Tous ses écrits ne seront pas présentés, ils sont si nombreux que le travail serait hors du cadre proposé ici. Bien qu'il n'en retranscrive pas l'intégralité, le chanoine en présente lui-même plus d'une trentaine dans les pages de son journal en novembre 1780, au moment de réaliser un petit bilan de son travail d'auteur⁴⁴. Le choix a été fait de ne sélectionner et de ne présenter que ses principaux écrits ou les plus originaux – aux yeux de ses contemporains.

Le premier grand écrit de Joseph Dinouart, celui qui lui vaut une première reconnaissance littéraire mais également son exil d'Amiens, *Le triomphe du sexe*, ne figure pas dans la liste qu'il propose en 1780. Publié sous la forme d'une brochure anonyme en 1749, chez Racon à Amsterdam, l'ouvrage est dédié à la marquise du Châtelet⁴⁵. *Le triomphe du sexe* ne passe pas inaperçu et l'anonymat est très rapidement levé. Si rapidement qu'André Camus pense qu'à la lecture de la préface, nous pouvons à bon droit le suspecter d'avoir favorisé sa découverte⁴⁶. Pourquoi le renier en 1780 et ne pas l'inscrire au nombre de ses productions? Pour André Camus, Joseph Dinouart ne tient nullement « à ce que les bons curés auxquels il voulait servir de mentor, connussent cet aspect particulier de son activité littéraire⁴⁷ ». L'hypothèse peut être retenue, bien que Joseph Dinouart ne semble pas montrer d'hésitation lorsqu'il s'agit de recommander la lecture d'ouvrages discutés – la différence étant qu'il n'en est pas l'auteur. Mais il est vrai que son premier grand écrit marque le chanoine. Il est aussi l'objet de sa rupture avec sa ville natale : après la publication du livre et la levée de l'anonymat, il doit faire face à de nombreux détracteurs, y compris ses propres confrères ecclésiastiques qui semblent le discréditer auprès de son évêque. Joseph Dinouart souhaite se construire une carrière littéraire, mais celle-ci se heurte ainsi avec son insertion dans le clergé local. *Le Triomphe du Sexe* a pour sous-titre *Ouvrage dans lequel on démontre que les femmes sont en tout égales aux hommes. On y examine les avantages de leur commerce et quel doit être l'amour réciproque des deux sexes*. Bien qu'il y ait une originalité réelle sur plus

⁴⁴ *Journal ecclésiastique*, novembre 1780, pp. 184-188.

⁴⁵ Émilie du Châtelet meurt la même année. Une hommage posthume n'est pas à exclure.

⁴⁶ A. CAMUS, *op. cit.*, p. 260.

⁴⁷ A. CAMUS, *op. cit.*, p. 281

d'un aspect, Joseph Dinouart n'est pas le seul à s'intéresser à ce thème littéraire. Son étude n'est pas entièrement novatrice en 1749. D'autres travaux ont déjà présenté les relations entre les hommes et les femmes, à l'avantage de ces dernières⁴⁸. Mais Joseph Dinouart est un abbé, il s'oblige donc à redoubler de précautions. Sa préface est une justification, mais une certaine indépendance d'esprit est à noter.

« Parler en faveur des femmes, c'est traiter une matière délicate. L'apologiste du sexe passera toujours pour amoureux ou galant. Si je dis que je ne suis ni l'un ni l'autre, m'en croira-t-on? Non sans doute, et ce siècle est trop malin pour ne pas me prêter ce caractère. Qu'on en pense ce qu'on voudra, je suis libre, je réfléchis, je produis mes idées. Si la raison est de mon côté, la Religion ne me désavouera pas ».

L'ouvrage est autre chose qu'une simple apologie de la femme. Il est construit autour d'un discours théologique, original, qui entend proposer une nouvelle lecture des rapports entre les deux sexes. Le péché originel ne doit pas avoir détruit l'égalité entre la femme et l'homme, la création n'est responsable en rien de la situation de dépendance dans laquelle se trouve cette première⁴⁹. Selon Joseph Dinouart, la supériorité de l'homme, uniquement physique, l'a mis en situation d'instaurer des lois civiles en sa faveur. Celles-ci sont injustes et assignent à l'homme un statut supérieur à celui voulu par Dieu. Il écrit que l'histoire a prouvé plus d'une fois l'égale capacité des femmes dans le gouvernement et les sciences, ainsi qu'une plus grande inclination à la vertu⁵⁰. Cette théologie féministe est la grande originalité de l'ouvrage.

Une année avant *Le triomphe du Sexe*, en 1748, il fait publier une *Lettre à M. l'abbé Goujet, chanoine de saint Jacques-l'Hôpital, au sujet des hymnes de Santeuil, adoptées dans les nouveaux bréviaires*⁵¹. Santeuil, ou écrit plus fréquemment Santeul⁵² aujourd'hui, fait l'objet d'une véritable admiration de la part de Joseph Dinouart, sentiment qui se vérifie dans son journal. Il déplore les changements récents effectués dans les hymnes du poète néolatin. Cette prise de position le fait entrer en querelle avec l'abbé Varde, chanoine de saint Jacques-l'Hôpital, comme Santeul. Au

⁴⁸ Voir notice « La filosofia al femminile nel Settecento » sur <https://www.treccani.it>, extraite de « *Storia della civiltà europea a cura di Umberto Eco (2014)* » et A. CAMUS, *op. cit.*

⁴⁹ Il affirme au contraire que l'homme a plus péché que la femme.

⁵⁰ U. ECO, *art cit.*

⁵¹ *Lettre à M. l'abbé Goujet, chanoine de saint Jacques-l'Hôpital, au sujet des hymnes de Santeuil, adoptées dans les nouveaux bréviaires*, Arras, in-4, 1748.

⁵² Jean Santeul (1630-1697) est un poète néolatin. Il est chanoine régulier de Saint-Victor, reçu au sous-diaconat. Il compose les nouvelles hymnes de plusieurs bréviaires.

cours de leur dispute, Joseph Dinouart rédige le *Camouflet*, un écrit pour défendre ses positions. Selon l'abbé Daire, « on y trouve des recherches grammaticales & critiques, mais trop de fiel & d'amertume. Il y venge la province contre son antagoniste qui prétendoit que sans l'air de Paris, il n'y avoit point de vrais savans⁵³. » De ce premier texte à sa production journalistique, le chanoine semble avoir appris à prendre de la hauteur face à la polémique : le *fiel* et l'*amertume* relevés ici sont absents de son journal. Une constante semble se dessiner pourtant : la conviction qu'il est possible d'acquérir une science solide et un raisonnement juste hors de Paris, une conviction qui se retrouve dans les pages du journal. La préséance de la capitale en sciences ecclésiastiques n'existe pas pour lui, tout un chacun peut se rendre savant par sa méthode et son travail. Joseph Dinouart revient à Santeul quelques années plus tard. En 1764, il publie le livre *Santolina, ouvrage qui contient la vie de Santeuil, ses bons-mots, son démêlé avec les Jésuites, ses lettres, ses inscriptions, & l'analyse de ses ouvrages*⁵⁴. Ce livre est une nouvelle biographie de Santeul, que l'auteur veut agrémenter de nombreuses anecdotes sur sa vie. Ces dernières font polémiques. Elles lui valent l'inimitié des Victorins, auprès de qui Santeul était sous-diacre au siècle passé⁵⁵. La lecture de *L'Année littéraire* explique la colère de ces dernières. F. Luce, prieur de l'abbaye, y écrit sa *surprise* à Fréron : son nom et celui de sa bibliothèque sont présents dans la préface de l'ouvrage, sans raison selon lui. Il *certifie* qu'aucun membre de sa communauté n'a pris part à la nouvelle édition comme il semble être suggéré. F. Luce désapprouve l'ouvrage : « [...] nous ne l'envisageons qu'avec la plus vive douleur, indignés de voir reparoître sous le nom d'un Confrère, dont la mémoire nous est aussi chère que précieuse, des historiettes indécentes que nous avons toujours désavouées comme avancées sans fondement, & qui n'auroient jamais dû être données au Public⁵⁶. » Pourtant, les moines de Saint-Victor reconnaissent avoir communiqué des manuscrits à Joseph Dinouart pour son travail. Mais ils pensaient qu'il ne s'agissait que d'un écrit sur la vie et les hymnes du poète. Leur déception est grande au moment de la publication, lorsqu'ils découvrent la biographie agrémentée d'anecdotes. Ils témoignent alors publiquement de leur désaccord, mais ils reconnaissent que le chanoine n'a jamais eu l'intention de leur nuire. La polémique continue et,

⁵³ L.F. DAIRE, *op cit.*

⁵⁴ *Santolina, ouvrage qui contient la vie de Santeuil, ses bons-mots, son démêlé avec les Jésuites, ses lettres, ses inscriptions, & l'analyse de ses ouvrages*, Paris, Nyon, in-12, 1764.

⁵⁵ E. HOEFER, *art. cit.*

⁵⁶ *Année littéraire*, 1764, vol. 2, pp. 94-95.

quelques semaines plus tard, une nouvelle lettre est publiée dans l'*Année littéraire*, cette fois-ci à caractère plus polémique. L'abbé Daire, de son côté, juge que l'ouvrage n'est qu'une compilation peu différente d'un autre écrit. Son affirmation est contestée par le *Journal encyclopédique* qui insiste sur les grandes originalités et les apports de l'auteur. Le journal ajoute : « tout ce que renferme ce nouveau Recueil est agréable, intéressant, utile, curieux, & donne du célèbre Santeuil l'idée qu'il mérite que la postérité se forme de son coeur & de ses talents⁵⁷. » Les écrits de Joseph Dinouart ne laissent pas indifférents, ils trouvent leur place dans les polémiques à répétition du siècle, témoignage aussi de leur large réception. Le chanoine ne se soucie que peu de froisser d'autres ecclésiastiques, comme ceux de Saint-Victor ici, pour proposer les publications qu'il souhaite.

À son arrivée à Paris, Joseph Dinouart rencontre un certain succès pour ses sermons à Saint-Eustache. L'expérience qu'il acquiert à cette occasion, ainsi que les recherches qu'il effectue dans ce cadre, le rendent savant dans l'art de la prédication. Comme il en sera toujours, il ne conserve pas ses travaux sur son bureau mais décide de les publier. Ainsi, en 1750, paraît *La Rhétorique du Prédicateur*. Il s'agit d'une traduction d'un ouvrage d'Augustin Valerio, évêque de Vérone, qui avait été composé à la demande de Charles Borromée pour servir dans les séminaires⁵⁸. Joseph Dinouart dédie sa traduction au cardinal Querini, bibliothécaire du Vatican. L'abbé Daire reproche à cette édition de ne pas avoir été suffisamment fidèle à l'original. Il y aurait trop de substitution entre les pensées de l'auteur et celles du traducteur. Il dénonce également le style, qui convient plus à une lecture d'agrément que d'apprentissage⁵⁹. Quatre ans plus tard, en 1754, Joseph Dinouart propose au public un livre bien plus important, *L'Éloquence du corps dans le ministère de la chaire, ou l'action du prédicateur*⁶⁰. L'ouvrage est dédié à son protecteur, Joly de Fleury. Dans la *Nouvelle bibliothèque d'un homme de goût*, A.-A. Barbier et N.L.M. Desessarts présentent l'ouvrage comme renfermant « tout ce que les grands hommes de l'antiquité et du dix-septième siècle ont écrit de plus judicieux sur l'action de l'orateur », ajoutant que « les jeunes prédicateurs trouveront dans un seul volume les maximes et les règles des meilleurs orateurs anciens et

⁵⁷ *Journal encyclopédique*, mars 1764, p. 143.

⁵⁸ *La Rhétorique du Prédicateur*, traduite du latin d'Augustin Valerio, Paris, Nyon fils de Guilin, 1750.

⁵⁹ L.F. DAIRE, *op cit*.

⁶⁰ *L'Éloquence du corps dans le ministère de la chaire, ou l'action du prédicateur*, Paris, Hérissant, 1754.

modernes⁶¹, » avec des réflexions personnelles de l'auteur⁶². L'abbé Daire convient également de la valeur de l'ouvrage, admettant que personne avant le chanoine n'avait traité la matière par raisonnements et par principes et que cette démarche témoigne d'une grande connaissance de la chaire et de la théologie oratoire – une telle méthode qui fait que l'écrit est non seulement utile aux ecclésiastiques, mais également aux avocats et aux professeurs⁶³. Après une critique dure en 1754⁶⁴, l'*Année littéraire* accueille avec plus d'enthousiasme la seconde édition de l'ouvrage en 1761⁶⁵. Joseph Dinouart se sert des quelques remarques critiques qui avaient été formulées dans le *Journal de Trévoux* pour améliorer son livre entre les deux éditions, notamment en ce qui concerne les redites⁶⁶. Il parvient à rendre la critique unanime. Avec *L'Éloquence du corps*, Joseph Dinouart s'appuie sur ses connaissances pour offrir un livre très utile à ceux devant maîtriser l'art oratoire. Avec sa publication, il se place, dès ce moment, comme une référence pour certains ecclésiastiques.

En 1757, Joseph Dinouart publie une traduction de la *Sarcothée*, poème du jésuite Jacques Masenius⁶⁷. Le livre est très attendu. Le poème est au cœur de l'une des grandes polémiques du siècle : le poète Milton aurait repris en grand partie les vers de la *Sarcothée* pour son *Paradis perdu*. C'est pour permettre au plus grand nombre de se faire une idée des similitudes que Joseph Dinouart propose ce texte au public. Après sa traduction, il retranscrit des mémoires qui ont été produits pour ou contre Milton⁶⁸. Le *Mercure de France* réserve un très bon accueil à l'ouvrage : « cette traduction nous a paru mériter des éloges, & le poème original qui la précède,

⁶¹ A.-A. BARBIER, N.L.M. DESESSARTS, *Nouvelle bibliothèque d'un homme de goût*, Paris, Duminil-Lesueur, 1808, pp. 112-113.

⁶² *Journal de Trévoux*, février 1755, p. 447.

⁶³ L.F. DAIRE, *op cit.*

⁶⁴ *Année littéraire*, 1754, vol. 5, pp. 17-26.

⁶⁵ *Année littéraire*, 1761, vol. 8, pp. 188-201 : « Cet ouvrage est d'une très-grande utilité pour les jeunes gens qui se destinent à la Chaire & même au Barreau ».

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Sacrotis Carme, ou la Sarcothée*, poème du père Jacques Masenius, Jésuite, Paris, Barbou, 1757 et *Mercure de France*, octobre 1757, pp. 104-105 : « [...] mais un nouveau mérite dont ne peut trop louer M. l'Abbé Dinouart, c'est de nous avoir enrichi d'une aussi bel édition de ce poème. Elle est aussi correcte qu'elle est élégante, & fait honneur en général à la Tipographie de Paris ; mais particulièrement à la presse du sieur Barbou, d'où elle est sortie. »

⁶⁸ *Annales typographiques ou notice du progrès des connoissances humaines*, 1757, p. 142.

est un vrai présent que M. l'Abbé Dinouart vient de faire au public littéraire⁶⁹. » Seul l'abbé Daire remarque une traduction « un peu trop libre⁷⁰ ». Si Joseph Dinouart sait se rendre utile par ses traductions du latin, c'est qu'il en maîtrise parfaitement la langue. Une année avant de faire paraître la traduction de la *Sarcothée*, il propose au public une nouvelle version de l'*Indiculus Universalis*, ou *l'Univers abrégé*, du père F. Pomey, augmenté d'un dictionnaire latin-français. L'abbé Daire note que « l'utilité du livre est sensible pour tous ceux qui travaillent en latin⁷¹ ».

Au cours de l'année 1762, Joseph Dinouart fait paraître l'*Abrégé de l'embryologie sacrée*. L'ouvrage est une traduction de l'*Embriologia sacra* du sicilien Francesco Emanuele Cangiamila, initialement paru en 1745. Il s'agit d'un livre majeur du XVIII^e siècle, bien qu'ayant pour sujet la médecine relative aux femmes enceintes⁷². Joseph Dinouart souhaite, dans un premier temps, ne réaliser qu'un simple abrégé de l'ouvrage. Mais la réticence des libraires devant la langue latine le convainc de proposer une traduction⁷³. Il décide néanmoins de conserver certains passages en langue originale, par prudence, tous ceux que « la décence ne permettait pas de rendre en françois⁷⁴ » – preuve de la hardiesse initiale d'entreprendre une publication large du livre de F.E. Cangiamila. Si certaines critiques se plaignent de la longueur de l'ouvrage malgré le format abrégé, comme la *Gazette littéraire de l'Europe*⁷⁵, le succès de la traduction ne saurait être démenti puisque deux rééditions sont réalisées, en 1766 et 1774. La réussite est européenne, des versions espagnole et grecque existent⁷⁶. Il compose son abrégé pour les pasteurs, afin de leur servir de

⁶⁹ *Mercure de France*, octobre 1757, p. 88.

⁷⁰ L.F. DAIRE, *op cit.*

⁷¹ L.F. DAIRE, *op cit.*

⁷² Nous ne proposons ici qu'une esquisse rapide de l'ouvrage, pour une étude plus détaillée, notamment sur ses enjeux théologiques, nous nous permettons de renvoyer à l'article de Laura Tatoueix, « Les enjeux spirituels de l'avortement, de la doctrine à la pratique : l'exemple de l'*Abrégé de l'embryologie sacrée* de F. E. Cangiamila traduit par l'abbé Dinouart (1762) », *Chrétiens et sociétés*, n°26, 2020, pp. 39-54.

⁷³ *Journal ecclésiastique*, juillet 1762, p. 88 : « Mon dessein étoit de donner cet Abrégé en Latin, & pour être libre de lui donner plus d'étendue ; mais nos Libraires refusent de se charger d'ouvrages Latins, parce qu'on en a difficilement le débit. On diroit que cette langue est aujourd'hui ignorée, ou devenue ennuyeuse aux Lecteurs ; quelle décadence dans les Sciences, & quel funeste présage pour les Lettres. »

⁷⁴ *Journal encyclopédique*, août 1762, p. 138.

⁷⁵ *Gazette littéraire de l'Europe*, novembre 1766, p. 1782 : « Je suis toujours fâché que l'Abrégé qu'en a fait M. l'Abbé Dinouart soit si long. »

⁷⁶ L. TATOEUX Laura, *art. cit.*

guide dans les cas difficiles. Il le souhaite indispensable pour quiconque se trouve dans l'exercice du ministère, d'autant que l'ouvrage original a les recommandations des évêques de Naples et de Sicile ainsi que du pape Benoît XIV⁷⁷. Le livre est conçu pour servir de guide aux ecclésiastiques, l'ambition est plus de fournir des éléments pratiques aux lecteurs que de les former doctrinalement sur le sujet. L'abrégé est ainsi facilement accessible, sans difficulté de lecture, ce que salue le *Journal de Trévoux*⁷⁸. Une large place est laissée aux textes scientifiques – l'Académie Royale de Chirurgie⁷⁹ approuve l'écrit –, au détriment de l'exhaustivité des textes doctrinaux⁸⁰. La traduction de Joseph Dinouart de l'ouvrage de Cangiamila est un événement dans le siècle. Pour reprendre le constat de Laura Tatoueix, « il s'agit d'un des rares textes théologiques en français consacrés au seul sujet de la grossesse et de l'enfantement et par conséquent un des rares textes à évoquer de façon si étendue le sujet de l'avortement⁸¹. ». Mais surtout, nous retiendrons qu'il reflète également le positionnement d'un certain milieu janséniste en Europe, auprès duquel l'écrit circule largement. La césarienne, dont l'ouvrage traite, connaît les faveurs des ecclésiastiques augustinien. Il s'agit d'administrer le baptême dans toutes les situations possibles, afin de préserver le fœtus. Sans ce sacrement, l'enfant est, selon leur théologie, condamné. Pour sa démonstration, Cangiamila s'appuie sur des théologiens comme Noris, Alexandre ou Van Espen⁸². La traduction de l'ouvrage par le chanoine Dinouart rejoint ainsi les passerelles que nous avons déjà évoquées précédemment entre les courants rigoristes français et siciliens. Par la

⁷⁷ *Journal ecclésiastique*, juillet 1762, p. 88 : « J'ai extrait de l'*in-folio*, tout ce qui est relatif au saint Ministère & qui peut intéresser les Pasteurs. Ils y trouveront un fonds d'instruction, qu'aucun Auteur ne nous a point encore donné. Cet ouvrage les guidera dans les cas difficiles, & peut-être se rappelleront-ils avec douleur la mort de plusieurs enfans, dont ils auraient pu procurer le salut, s'il avoit paru plutôt. Cet *Abrégé* est un Livre que doivent se procurer tous les Ecclésiastiques, qui sont dans les fonctions du Ministère. Cet ouvrage a été approuvé par les Evêques des Roiaumes de Naples, de Sicile, & en particulier par Benoît XVI. On trouvera ici plusieurs Mandemens de ces Evêques, sur des points relatifs à cette matière, tels que les Baptêmes des enfans dans le sein de leur mère, l'opération césarienne, &c. »

⁷⁸ *Journal de Trévoux*, juillet 1762, pp. 1659-1689 : « Les vrais Chrétiens & les bons citoyens sauront gré à M. l'Abbé Dinouart d'avoir mis à la portée de tous les Lecteurs, l'excellent ouvrage de M. *Cangiamila*. Nous ne doutons point que les Pasteurs & les Magistrats ne s'excitent réciproquement à remplir les vues utiles que propose l'Auteur de l'Embryologie sacrée. »

⁷⁹ *Journal ecclésiastique*, mai 1766, p. 189.

⁸⁰ L. TATOEIX Laura, *art. cit.*

⁸¹ *Ibid.*

⁸² Voir la Notice « Cangiamila, Francesco Emanuele » sur <https://www.treccani.it>, issu de l'article de Mario Condorelli, *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 18, 1975

traduction, Joseph Dinouart se fait homme d'Église et homme de science. La nouvelle conception du prêtre est pleinement représentée par son action. L'*Embryologie sacrée* s'inscrit dans le contrôle toujours plus poussé du quotidien et des aspects de la vie, le domaine d'intervention du prêtre ne cesse de s'étendre, les espaces échappant aux réflexions théologiques se font de plus en plus rares. Le chanoine offre ici un ouvrage marquant de son époque.

Après l'*Embryologie sacrée*, Joseph Dinouart poursuit la voie ouverte par son journal et propose des livres sur la formation du clergé. En 1768, il publie une *Méthode pour étudier la théologie*⁸³. Elle s'appuie sur une table avec les principales questions à examiner et à discuter dans les études théologiques. L'ouvrage est initialement de Louis Ellies Du Pin, le chanoine le revoit et l'enrichit de notes. Cette édition est plébiscitée par les critiques. Le *Journal encyclopédique* écrit dans une longue recension :

« Nous applaudissons volontiers au zèle & aux talents de M. l'Abbé Dinouart ; nous croyons sa méthode excellente & très-lumineuse, & nous sommes persuadés que les jeunes Ecclésiastiques ne sauraient mieux faire que de régler leurs études sur les sages conseils de l'Auteur, & de n'aller puiser leurs lumières que dans les bonnes sources qu'il leur indique⁸⁴. »

L'Année littéraire est tout aussi élogieuse :

« [...] c'est un service véritable qui leur est rendu, & qui abrège beaucoup leur travail ; aussi doivent-ils regarder la Méthode de M. Dupin comme un Livre dont ils ne peuvent se passer ; & leur reconnaissance pour cet auteur doit s'étendre jusqu'à M. l'Abbé Dinouart qui leur procure une nouvelle édition très-correcte de cet excellent Traité⁸⁵. »

Il faut dire que l'ouvrage correspond parfaitement au besoin des ecclésiastiques. Perdu devant un nombre de livres toujours plus important, le jeune ecclésiastique doit être guidé dans ses études pour ne pas se perdre. Or, il s'agit bien là d'un domaine dans lequel Joseph Dinouart excelle. La même année, il fait paraître une seconde édition de son *Manuel des pasteurs*⁸⁶. Le sous-titre explicatif donne une idée précise de son contenu : *contenant les règles de l'église dans*

⁸³ Joseph Dinouart, *Méthode pour étudier la théologie*, Paris, Desprez, 1768.

⁸⁴ *Journal encyclopédique*, juillet 1768, p. 23

⁸⁵ *Année littéraire*, 1768, pp. 277-284.

⁸⁶ *Le Manuel des pasteurs*, Lyon, Pierre Duplain, 1768, 3 vol., in-12 [1764]. Il est à noter qu'il existe une traduction allemande de l'ouvrage, *Praktisches Handbuch für Seelsorger : welches enthält die Verordnungen der Kirche bey Auspendung der Sakramente, und Verwaltung der Kirchenämter, die Formulare und Vorschriften aller Handlungen, und die sich dahin beziehenden Ermahnungen, den geistlichen Beystand und Hilfe zum Trost der Kranken und Sterbenden; mit einem beygefüigten Verzeichnis von verschiedenen Anzeigen der Gefahr in Krankheiten, wo die Darreichung der heil*, Vienne, Aloys Doll et Schweiger, 1790 (<https://www.sudoc.fr/127892176>).

l'administration des sacrements, & dans les fonctions du saint ministère ; les formules de tous les actes & les exhortations qui y sont relatives ; les secours spirituels pour la consolation des malades & des mourants ; les pronostics dangereux dans les maladies pour l'administration du saint viatique ; la manière d'exhorter les criminels condamnés à la mort. On y a joint des prières particulières aux ecclésiastiques pour sanctifier chaque jour. Après l'important succès de la première édition qui a été épuisée en peu de temps, ainsi que ses contrefaçons⁸⁷, Joseph Dinouart reprend l'ouvrage pour en donner un meilleur agencement. Il nourrit beaucoup d'espoirs sur cette nouvelle impression⁸⁸. Ses attentes ne sont pas déçues, la réception de l'écrit est excellente⁸⁹.

Ainsi, au début des années 1770, Joseph Dinouart est connu sur la scène littéraire. Il a déjà composé de nombreux écrits, que ce soit de sa propre main, des articles journalistiques, des traductions, des abrégés ou des reprises d'ouvrages. Si certaines de ses publications sont critiquées, la majorité reçoit un bon accueil et une critique plutôt élogieuse. Mais, en 1771, arrive le scandale qui passe à la postérité : le chanoine propose un *Art de se taire*⁹⁰, il est mis en accusation et reçoit le surnom d'« Alexandre des plagiaires ». L'abbé Daire rapporte une anecdote qui serait à l'origine du livre du chanoine. En recevant le *Traité de l'art de penser*, le cardinal Le Camus⁹¹ aurait déclaré de façon insignifiante à l'oratorien Lamy⁹² : « voilà sans doute un excellent art, mais qui nous donnera l'art de se taire⁹³ ». En découvrant ces mots, Joseph Dinouart se serait décidé de le proposer au public. L'idée d'être « inondé de toutes parts d'ouvrages contre la

⁸⁷ *Journal ecclésiastique*, juillet 1768, p. 84.

⁸⁸ *Journal ecclésiastique*, juillet 1768, p. 86 : « Je désire que le Seigneur bénisse cet ouvrage, que les Ecclésiastiques chargés du soin des âmes, conçoivent tous de quelle nécessité il est pour eux. Tout mon but est de leur être utiles par mes foibles ouvrages. »

⁸⁹ Notons seulement l'avis de l'abbé Daire : « Cet ouvrage, fait d'après les rituels les plus étendus & les plus exacts, est de nature à être continuellement dans les mains des pasteurs, & le compilateur n'a travaillé que pour l'église », *op. cit.*

⁹⁰ *L'Art de se taire, principalement en matière de religion*, Desprez, 1771.

⁹¹ Étienne Le Camus (1632-1707). Après des premiers temps à l'abbaye de La Trappe, il devient évêque de Grenoble en 1671, puis cardinal en 1686. Au cours de son épiscopat, il se signale pour la réforme de son diocèse (visite pastorale, fondation du grand séminaire, renvoi d'ecclésiastiques). Après son intervention dans l'affaire de la régle, il est fait cardinal par le pape Innocent XI à la place de l'archevêque de Paris François Harlay, candidat de Louis XIV.

⁹² Bernard Lamy (1640-1715). Oratorien, il est professeur à Angers. Il soutient la philosophie de Descartes et est condamné par les thomistes de sa ville, puis par la Sorbonne. Exilé à Grenoble, il y rencontre le cardinal Le Camus. Il est l'auteur d'un *Art de parler* (1675).

⁹³ L.F. DAIRE, *op cit.*

religion, les mœurs & le gouvernement⁹⁴ » n'est pas singulière, mais répondre à celle-ci par un traité oratoire est une originalité qui ne peut être niée. Claudine Haroche et Jean-Jacques Courtine, qui ont proposé une édition du livre sur laquelle nous nous appuyons⁹⁵, précisent bien qu'il ne s'agit pas ici d'un « traité du silence » mais bien d'un traité de rhétorique, qui est bien plus un « art de parler », dans la suite de ce que Joseph Dinouart propose avec l'*Éloquence du corps* par exemple⁹⁶. L'initiative est belle, mais le scandale arrive rapidement. L'*Année littéraire* publie une accusation de l'abbé Gosier un an après la sortie de l'ouvrage. Le plagiat semble grossier :

« Je ne vous mettrai point sous les yeux des extraits de comparaison de l'un & de l'autre ouvrage ; il faudroit les copier tous deux en entier. Je me borne à vous faire part d'une omission fort adroite & que M. l'Abbé Dinouart ne pouvoit honnêtement se dispenser de faire. Ce morceau, entièrement supprimé, est précisément une sortie des plus vives contre les plagiaires. L'auteur de la *Conduite*, en indiquant les défauts des écrivains de son temps, dit qu'on écrit trop. 1°. *Parce qu'on écrit des choses inutiles.* 2°. *Parce qu'on écrit trop au long les meilleurs choses.* 3°. *Parce qu'on écrit en plagiaire & aux dépens d'autrui.* M. l'abbé Dinouart a copié les deux premières sous-divisions de ce Chapitre ; mais il a eu quelque pudeur de transcrire la troisième ; & il a judicieusement pensé qu'il étoit plus à propos de l'omettre⁹⁷. »

Le plagiat est tel que l'abbé Gosier incrimine toute la carrière littéraire du chanoine :

« S'il est vrai qu'on n'arrive aux grands crimes que par degrés, il faut avouer que M. l'Abbé Dinouart a dû se rendre coupable de bien des plagats, avant que de parvenir à s'armer de toute l'intrépidité nécessaire pour s'approprier un livre entier. Las & ennuyé de ces rapines obscures, si familières à la plupart de nos Gens de Lettres, il a cru qu'il valoit mieux exercer le brigandage en grand ; il fait, comme vous le voyez, Monsieur, avec beaucoup de courage, & l'on ne peut lui disputer la gloire d'être l'*Alexandre des plagiaires* : on sçait que ce Conquérant ne s'arrêtoit point à une bicoque, & qu'un de ses moindres exploits étoit d'envahir une Province⁹⁸. »

Le surnom est donné, Joseph Dinouart est maintenant l'*Alexandre des plagiaires*. L'ouvrage plagié n'est pas encore clairement identifié de nos jours. Si une *Conduite pour se taire et pour parler, principalement en matière de religion* existe à Paris en 1696 – et l'année suivante sous le nom de l'abbé Morvan de Bellegarde – Georges Grente pense que la première édition peut être attribuée à un jésuite, le père Jacques du Rosel⁹⁹. Pourtant, bien que réel et incontestable, le plagiat ne semble

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ C. HAROCHE, J.-J. COURTINE, *L'art de se taire principalement en matière de religion*, Paris, Million, 2015, [1987]

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ *Année littéraire*, 1772, vol. 8, pp. 268-281.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ G. GRENTÉ, *Dictionnaire des lettres française. Le XVII^e siècle*, Paris, La Pochotèque, 1996

pas aussi médiocre que semble l'indiquer l'*Année littéraire*. Pour Claudine Haroche et Jean-Jacques Courtine, « Dinouart a procédé à un ensemble de suppressions et de modifications mineures, et à un ensemble d'ajouts plus considérables, dont la paternité est parfois douteuse, et qui visent essentiellement à actualiser l'ouvrage¹⁰⁰. » C'est ainsi que l'auteur grossit la version originale avec des passages de « Joly de Fleury, Bossuet, Nicole, La Bruyère et l'abbé Bergier¹⁰¹. » Malheureusement, aucun écrit qui ne lui soit propre, ce qui fait dire à l'abbé Daire que le volume est « une espèce de caverne de voleurs où sont amoncelées des dépouilles des voyageurs ». Il peut paraître surprenant d'y déceler si peu de lignes personnelles à l'auteur puisqu'une lettre à Joly de Fleury nous informe qu'en novembre 1767, soit quatre années avant la publication, l'auteur travaille déjà sur le plan de son livre et qu'ils échangent tous les deux sur l'intérêt d'insérer ou non un passage sur la nécessité de se taire sur les affaires du gouvernement¹⁰². L'ouvrage produit n'en demeure pas moins digne d'intérêt, notamment pour son fond : « le rappel de *la dimension du silence dans l'éloquence du corps* d'une part ; les exigences d'une *éthique du silence dans la parole et dans l'écriture* d'autre part¹⁰³. » Au-delà du surnom d'Alexandre des plagiaires qui reste à la postérité, nous pouvons également ajouter les mots que Grimm écrit à ce sujet dans sa correspondance, ajoutant la raillerie au malheur de l'auteur :

« Je n'ai garde de vous entretenir de tous ces ouvrages qui paraissent en faveur de la religion et en réfutation des ouvrages philosophiques. Depuis que l'abbé Bergier a fait fortune à ce métier-là, tous ses confrères s'en mêlent. Je ne puis cependant me dispenser de vous faire remarquer le contingent de l'abbé Dinouart, à cause de son titre : *l'Art de se taire, principalement en matière de religion*. Ce titre m'a charmé. L'auteur ne s'est pas cru obligé d'exercer l'art qu'il enseigne¹⁰⁴. »

L'*Art de se taire* sonne le glas de la production littéraire de Joseph Dinouart, en dehors de son activité journalistique. Désormais, il se consacre à ce qu'il sait faire de mieux : proposer chaque mois un contenu original et de qualité pour les ecclésiastiques.

b. L'activité journalistique

¹⁰⁰ C. HAROCHE, J.-J. COURTINE, *op. cit.*

¹⁰¹ G. GRENTÉ, *art. cit.*

¹⁰² BnF, Joly de Fleury, 585, f°313.

¹⁰³ C. HAROCHE, J.-J. COURTINE, *op. cit.*

¹⁰⁴ *Correspondance littéraire de Grimm*, février 1771, pp. 419-420.

Parallèlement à ses publications et avant le *Journal ecclésiastique*, Joseph Dinouart écrit de nombreux articles pour les journaux d'époque. Nous proposons ici un aperçu de sa production dans deux journaux importants du siècle, le *Journal de Verdun* et le *Journal chrétien*, dont il est l'un des principaux collaborateurs. Il s'agit ici de mettre en avant l'originalité de la production du chanoine ainsi que les continuités dans sa pensée.

Les écrits que compose Joseph Dinouart pour le *Journal de Verdun* sont tous datés de la fin des années 1740, soit avant son arrivée à Paris. Bien qu'ayant proposé un peu moins d'une dizaine de contributions, sa qualité est reconnue et louée dans le journal. Ainsi, à l'occasion de la sortie de la *Rhétorique du prédicateur*, un court éloge lui est dédié :

« M. l'Abbé Dinouart, Ecclésiastique, aussi respectable par les qualités du coeur, que par celles de l'esprit, n'est pas inconnu aux Lecteurs du Journal Historique. On y a lu de lui avec plaisir plusieurs Pièces sur des Sujets de Morale, qui prouvent son talent pour écrire, & la Rhétorique que j'annonce en sera une nouvelle preuve¹⁰⁵. »

Après une première contribution pour le moins originale – il écrit que l'absence de lettres et de sciences chez les personnes pouvant favoriser la carrière des auteurs justifie la pauvreté de ces derniers¹⁰⁶ – Joseph Dinouart se fait moins pessimiste en affirmant la nécessité de « fréquenter des gens au-dessus de soi ». Il y rejoint les idées sur la perfectibilité de l'homme par l'éducation et l'apprentissage, caractéristiques du siècle¹⁰⁷. Son troisième article est une réflexion générale sur les études devant permettre l'élévation : il s'interroge alors « s'il vaut mieux avoir une connaissance médiocre de toutes choses, ou posséder un art, ou une science au plus haut degré, & ignorer toutes les autres ». Joseph Dinouart opte sans ambiguïté pour la seconde proposition : l'homme est comptable à la société des talents qu'il a reçus, il n'en est pas le propriétaire. Il se doit donc de le faire fructifier pour le bien de la société. S'il néglige sa prédisposition pour

¹⁰⁵ *Journal de Verdun*, janvier 1750, p. 56.

¹⁰⁶ *Journal de Verdun*, août 1746, p. 94 : « c'est que ceux qui par état & par devoir sont obligés de protéger les sciences & les savans, sont eux-mêmes, pour l'ordinaire peu lettrés ; qu'ils ont peu ou point d'amour pour les sciences », en réponse à la question « pourquoi les gens de lettres sont rarement favorisés de la fortune? »

¹⁰⁷ *Journal de Verdun*, août 1747, pp. 100-103 : « Un jeune homme d'une condition médiocre, trouve dans la société de ceux qui sont au dessus de lui de quoi se dédommager de ce qu'une bizarre fortune lui a refusé. S'il possède des talens, s'il réfléchit, il profite de leurs lumières, il s'instruit dans leur conversation, il a honte de paroître inférieur, & l'amour propre l'engage à se procurer des connoissances qui le mettent en état de paroître avec honneur parmi ceux qu'il fréquente. Obligé de s'observer pour connoître les bienséances qu'il doit garder avec eux, il apprend par leur conduite l'usage du monde. La délicatesse des sentimens que ceux-ci ont puisé dans une éducation noble & vertueuse, influe sur son esprit & sur son coeur ; il se fait estimer, & l'obscurité de sa naissance n'est plus chez lui que comme une ombre qui donne un nouveau jour à son mérite. »

acquérir des connaissances dans d'autres sciences, il pêche par orgueil et Dieu le punit en ne lui accordant qu'un maigre succès¹⁰⁸. Sans doute y a-t-il ici une certaine ironie à cette réponse, au moment même où Joseph Dinouart intervient lui-même tant en poésie et en morale, qu'en traité oratoire. Deux années avant de publier *Le Triomphe du Sexe*, en juin 1747, il avance déjà que les femmes sont plus vertueuses que les hommes et qu'elles le seraient toujours si l'autre sexe était absent, l'homme étant cause de corruption¹⁰⁹. L'article fait réagir les contemporains, mais pour une autre réflexion proposée par Joseph Dinouart. En se demandant si *on n'est jamais heureux qu'autant qu'on croit l'être*, il développe l'idée qu'il n'existe pas de vrai bonheur terrestre : le cœur se destine à l'infini, un infini que seul Dieu peut remplir¹¹⁰. Un étudiant de l'université de Poitiers, Desblottes, répond au mois d'août en affirmant que le bonheur de l'homme consiste uniquement dans l'idée qu'il s'en forme lui-même, qu'il suffit de se croire heureux pour l'être¹¹¹. Un raisonnement qui ne convainc pas Joseph Dinouart. Il écrit à l'automne que l'homme étant une créature raisonnable, il n'y ni bonheur arbitre, ni de pure opinion et qu'il ne peut « donc être heureux que par la jouissance d'un bonheur conforme au témoignage de sa conscience, & aux lumières de sa raison¹¹² ». La raison comme arbitre de la justesse des sentiments, les idées du siècle sont bien présentes dans ses réflexions. En septembre 1747, il compose son dernier article pour le *Journal de Verdun*, sur la *singularité dans les sentiments*. Pour Joseph Dinouart, si le savant peut avoir des sentiments particuliers, la chose n'est pas permise pour le Chrétien : « Dieu parle, l'Église lui fait connoître ses Loix, il croit, il obéit¹¹³ ». Mais il fait une exception concernant les

¹⁰⁸ *Journal de Verdun*, mars 1748, p. 185 : « Les hommes sont comptables à la société des talents qu'ils ont reçu. S'ils négligent la science de leur état pour acquérir des connoissances étrangères à leur profession, Dieu ne leur accorde souvent le succès dont ils se glorifient qu'en punition de leur orgueil. [...] Si l'on considère l'homme par rapport à la condition qu'il exerce, & à la société dont il est membre, il lui est meilleur de posséder une Science ou un Art au plus haut degré & d'ignorer tous les autres, que de n'avoir qu'une connoissance médiocre de toutes choses. »

¹⁰⁹ *Journal de Verdun*, juin 1747, p. 423 : « J'ose l'avancer, il y a communément plus de vertu parmi les femmes que parmi nous : elles seroient toujours vertueuses, si nous étions moins corrompus. »

¹¹⁰ *Journal de Verdun*, art. cit. : « Il n'est point de vrai bonheur sur la terre : notre coeur est trop vaste pour ce qui n'est pas infini ; Dieu seul peut le remplir. Il est dans une perplexité continuelle jusqu'à ce qu'il soit délivré des liens qui le retiennent : il a été créé dans le temps, mais non pas pour le temps ; il est fait pour l'éternité. Il est donc impossible d'être parfaitement heureux dans ce monde, & il est également impossible de se le persuader. »

¹¹¹ *Journal de Verdun*, août 1747, pp. 97-100 : « J'ai toujours pensé que le bonheur de l'homme ne consistoit que dans l'idée qu'il s'en formoit lui-même, & qu'il suffisoit de se croire heureux pour l'être réellement. »

¹¹² *Journal de Verdun*, octobre 1747, p. 147

¹¹³ *Journal de Verdun*, septembre 1747, p. 174

matières non encore décidées par l'Église, où il est possible de penser à sa façon, jusqu'à ce que l'éclaircissement soit fait¹¹⁴. Ainsi Joseph Dinouart affirme l'autorité traditionnelle de l'Église, tout comme la liberté sur les doutes théologiques ; ligne qu'il suit treize années plus tard avec son *Journal ecclésiastique*.

À la fin de l'année 1755, Joseph Dinouart commence une importante participation dans le *Journal chrétien* qui dure pendant quatre années. Lancé en 1754 par l'abbé Joannet, l'imprimé rencontre un succès important à partir de l'année 1758. Joseph Dinouart n'y est pas un simple contributeur, il est un véritable associé de l'abbé Joannet. Chaque mois, il propose des extraits de livres mais également des articles originaux, sur les principes des cas de conscience et sur les lois ecclésiastiques. Il compose également des discours et des annonces pour certaines fêtes particulières. Il se forge à ce moment une solide expérience journalistique avant de lancer son propre imprimé¹¹⁵. La collaboration entre Joseph Dinouart et l'abbé Joannet se termine en 1760 par une retentissante affaire. Les deux associés accusent dans un article Poullain de Saint-Foix de faire preuve de déisme et d'athéisme dans ses *Essais historiques sur Paris*. La gravité de la mise en cause fait que l'incriminé cite les deux associés devant le Châtelet. Pourtant, le procès tourne court et le *Mercur*e annonce que Saint-Foix « s'est comporté avec cette noble indifférence de tout honnête-homme, qui, s'étant justifié, par son Mémoire, dans l'esprit du Public abandonne toute autre poursuite¹¹⁶ » et se contente d'une rétractation des auteurs du *Journal Chrétien*. Dans les faits, si l'accusé accepte si facilement de ne pas poursuivre les deux associés, c'est parce que Joly de Fleury, protecteur de Joseph Dinouart, intervient. Ce dernier suit de près le différend comme l'atteste une lettre adressée à Malesherbes datée du 26 juillet 1760 : « je viens sous votre bon plaisir en ce qui regarde la littérature, de concilier un différend porté au Criminel par M. De Saint

¹¹⁴ *Journal de Verdun*, septembre 1747, p. 174: « Le sçavant peut avoir des sentimens particuliers, le Chrétien n'en a jamais. Dieu parle, l'Église lui fait connoître ses Loix, il croit, il obéit. Je sçais qu'il est des matières sur lesquelles l'Église n'a point encore décidé ; système indifférens au fonds de la Religion, sur lesquels on dispute dans l'école : on peut sur ces matières penser diversement, jusqu'à ce qu'il place à Dieu de nous éclairer. Mais dans les points décidés, il n'est pas permis de varier. Le Chrétien a un juge infaillible, c'est à ce Juge & non pas à lui à décider. »

¹¹⁵ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, préface : « J'ai travaillé depuis près de 4 ans en qualité d'Associé au Journal Chrétien. J'y fournissois chaque mois, outre différens extraits de livres, les *Principes sur les Cas de Conscience*, les *Recherches sur les Erreurs*, l'*Analyse des Loix Ecclésiastiques*, les *Annonces pour les Fêtes*, & des *Discours particuliers*. Comme ce travail m'appartient, je le renouvellerai ici, mais d'une manière plus étendue & plus solide ; parce que je ne serai plus occupé que du présent Ouvrage. »

¹¹⁶ *Mercur*e, septembre 1760, pp. 57-58.

foix contre les associés du Journal Chrestien et dont le Parlemt. se trouvait saisi : on se désiste de tout et le Plaignant aura toute satisfaction. Tout a du être consommé ce matin¹¹⁷. » Le puissant protecteur de Joseph Dinouart le délivre, ainsi que l'abbé Joannet, de bien des soucis à venir. Toujours est-il qu'une rétractation est attendue, celle-ci est publiée en août 1760 :

« Nous n'avions point lû les *Essais historiques sur Paris* ; ce Livre n'étant pas, par son titre, du genre de ceux dont nous rendons compte dans notre Journal. On nous envoya une Lettre sur cet ouvrage ; on nous dit qu'il étoit imprimé sans nom d'Auteur & d'Imprimeur. Dans un temps où la Religion & les mœurs sont si souvent attaquées ; nous crûmes que tout ce qui étoit contenu dans cette Lettre, étoit exact. Nous avons vû la réponse de l'Auteur des *Essais historiques*: nous avouerons, sans peine, que nous n'eussions point inséré cette Lettre, si ces éclaircissemens nous fussent parvenus plutôt ; & que nous serions fâchés qu'elle donnât de mauvaises impressions contre ses sentimens & son respect pour la Religion¹¹⁸. »

Cette affaire fait grand bruit parmi les collaborateurs du *Journal Chrétien* et précipite la rupture de certains d'entre-eux avec l'abbé Joannet. Ainsi, l'abbé Trublet qui demande au *Mercur* d'insérer une de ses lettres en octobre 1760 :

« M. de Saintfoix s'est plaint, & on lui a fait réparation. Mais comme je n'avais eu aucune part à la *Lettre critique* de ses *Essais historiques sur Paris*, je n'en ai eu aucune non plus à l'*Avis* des Journalistes au sujet de cette *Lettre* ; & je n'ai connu l'une & l'autre, qu'en lisant dans le *Journal* de Mai & dans celui d'Août. MM. les Abbés *Joannet & Dinouart* auroient donc dû ne parler qu'en leur nom & signer leur *Avis*. Alors, vous n'auriez point dit, en le rapportant : *Messieurs les Auteurs du Journal Chrétien s'expriment de la façon suivante, &c.* Vous auriez dit seulement *Deux de MM. les Auteurs ; &c.* Cet *Avis* commence ainsi : *Nous n'avions point lu les Essais historiques sur Paris, &c.* Voilà ce que je n'aurois point dit ; car je les avois lus, & je les tenois de l'Auteur même¹¹⁹. »

On comprend aisément le désarroi de l'Abbé Trublet à ce sujet, et ce d'autant plus que ses contemporains le retiennent comme étant l'un des principaux accusateurs de Saintfoix. Voltaire, dans une lettre adressée à Stanislas Leszczyński – retranscrite dans le *Journal encyclopédique* – l'incrimine : « un Breton, ayant fait, il y a quelques années, des recherches sur la ville de Paris, l'Abbé Trublet & consort l'ont accusé d'irréligion... & le Breton a été obligé de faire assigner son Accusateur au Chatelet de Paris¹²⁰. » La demande de l'Abbé Trublet d'admettre son innocence dans cette affaire est reconnue, la lettre de Voltaire est par la suite modifiée en ces termes :

¹¹⁷ BnF, N.A.F. 3344, f°133-134.

¹¹⁸ *Mercur*, septembre 1760, pp. 57-58.

¹¹⁹ *Mercur*, octobre 1760, pp. 84-86.

¹²⁰ *Journal encyclopédique*, octobre 1760, pp. 105-109.

« Un gentilhomme breton ayant fait, il y a quelques années des recherches sur la ville de Paris, les auteurs d'un *Journal* qu'ils appellent *Chrétien*, comme si les autres journaux étaient faits par des Turcs, l'ont accusé d'irréligion au sujet de la rue Tire-Boudin, et de la rue Trousse-Vache ; et le Breton a été obligé de faire assigner ses accusateurs au Châtelet de Paris. »

Cette affaire marque la dernière collaboration entre Joseph Dinouart et l'abbé Joannet. Dès juillet 1760, le premier commence des démarches auprès de la Librairie pour publier son propre journal qui paraît en octobre de la même année. Il n'est pas à douter que cette expérience malheureuse est riche d'enseignements pour la suite de sa carrière journalistique. Jamais, durant les vingt-six années de direction de son journal, il ne connaît pareille tourmente. La prudence l'amène désormais à ne commenter que des livres dont il a directement connaissance, ou par des intermédiaires sûrs, et à faire preuve de la plus grande prudence dans ses jugements, comme nous le constatons dans les annonces littéraires de son journal. En outre, sa relation avec son protecteur est renforcée. Joly de Fleury, loin d'abandonner son protégé, le sort d'une bien mauvaise affaire.

c. Joseph Dinouart, auteur de son journal

Au cours des vingt-six années de sa direction, Joseph Dinouart compose cent trente articles signés pour son *Journal ecclésiastique*. La signature est ici d'importance, elle permet d'attribuer au chanoine les écrits qu'il revendique explicitement. Ce nombre constitue un minimum. Sept cent quatre-vingt-huit articles présents dans le journal n'ont pas pu être attribués, soit par absence de signature, soit par anonymisation trop complexe. Plusieurs sont à l'évidence de la main de Joseph Dinouart. D'autres, comme des reprises de textes, sont absents du décompte : ainsi le *Traité abrégé des lois*, reposant sur les écrits du janséniste Masclef et révisé par le chanoine n'est pas comptabilisé dans les cent trente articles signés.

Il convient de distinguer les articles composés par Joseph Dinouart en tant que directeur du périodique de ceux réalisés à titre d'auteur. Dans ces premiers, le chanoine se fait la voix des intérêts de son journal ; tandis que les seconds sont similaires aux contributions des autres auteurs. Lorsqu'il écrit en tant que directeur dans les pages de son journal, Joseph Dinouart le fait généralement par des *avertissements au public*, des *avis* ou des *nota bene*. La *préface* est l'exemple le plus représentatif de ce type d'écriture. Il ne s'agit pas de produire une simple contribution, comme une dissertation ou explication de texte, mais d'éclairer le lecteur sur son intention, d'exposer sa démarche. Suzanne Dumouchel constate une pratique similaire dans les journaux

littéraires : « Lorsqu'il présente son projet aux lecteurs, le rédacteur en profite pour donner une image de lui et de son journal. [...] Il construit une représentation de lui-même et du périodique qui participe de la légitimation de celui-ci et contribue à en définir les objectifs et les valeurs¹²¹. » Joseph Dinouart use alors d'une écriture plus personnelle et s'adresse directement à son public, un procédé absent de ses compositions d'articles. Lorsqu'il évoque la traduction de son journal dans la péninsule italienne, ou énonce son idée d'académie ecclésiastique¹²², le chanoine renoue avec l'écriture de la préface : il s'adresse à ses lecteurs au nom de son statut, il n'est pas auteur, mais directeur ; dans ses autres contributions, il est auteur avant d'être directeur. Dans la rubrique de la théologie morale, le chanoine peut également intervenir et affirmer son statut. Il arrive que certaines difficultés de cas nécessitent une intervention de Joseph Dinouart. Il doit alors trancher, s'exprimer avec autorité. Ici aussi, c'est en tant que directeur et non auteur qu'il légitime sa décision.

Pour ce qui est de ses autres compositions, Joseph Dinouart se fait simple contributeur, au même titre que ses autres auteurs. Il écrit ainsi des articles sur ses sujets de prédilections dans les sciences ecclésiastiques. La répartition de ses contributions reflète donc les matières où il s'estime suffisamment compétent pour intervenir. Il n'est pas surprenant dès lors de comptabiliser 24% de ses articles dans la catégorie des discours (homélies, prêches, sermons ou encore panégyriques), lui-même ayant une prédilection pour cet art. Le cinquième de ses interventions est dans le cadre de la théologie morale, notamment lorsque les questions concernent les ecclésiastiques, pensons à des cas comme les suivants : *que doit faire un curé chaque année, chaque mois, chaque semaine & chaque jour*¹²³?, *est-il permis aux Ecclésiastiques de se divertir*¹²⁴? ou encore *la vocation à l'état Ecclésiastique est-elle nécessaire pour y entrer canoniquement*¹²⁵?. Sa condition de chanoine n'est sans doute pas étrangère à ses neuf pour cent d'articles sur la liturgie, domaine que son état fait connaître parfaitement. Il peut s'exprimer sur des sujets aussi bien précis que généraux : *à quel*

¹²¹ S. DUMOUCHEL, « Le journal littéraire au XVIII^e siècle : une nouvelle culture des textes et de la lecture (1711-1777) », Thèse en sciences de l'information et de la communication, Sorbonne nouvelle, 2012. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00914819>, p. 139.

¹²² *Journal ecclésiastique*, mai 1762, p. 99.

¹²³ *Journal ecclésiastique*, octobre 1768, p. 38.

¹²⁴ *Journal ecclésiastique*, janvier 1769, p. 41.

¹²⁵ *Journal ecclésiastique*, mars 1769, p. 226.

*moment de la Messe doit-on communier les Fidèles*¹²⁶?; *lettres sur quelques déférences d'honneur*¹²⁷; ou *si un Prêtre qui a chanté la Grand'Messe doit officier à Vêpres*¹²⁸. Il partage avec ses lecteurs quelques poésies qu'il compose ou qu'il apprécie, bien souvent en latin. En revanche, il ne compose que quatre articles pour l'Écriture Sainte – deux pour parler de son auteur Laurent-Étienne Rondet et deux autres pour évoquer les travaux de l'abbé Contant de la Molette – et trois pour la théologie : Joseph Dinouart connaît ses limites et sait s'effacer derrière ses contributeurs spécialisés sur ces questions. Non évoqués encore, quarante articles, soit trente-et-un pour cent, sont des dissertations particulières, sur des sujets précis, n'entrant dans aucune des catégories précédentes. Ce nombre s'explique par la présence de deux sujets importants aux yeux du chanoine : la médecine que se doivent de maîtriser les ecclésiastiques et la promotion du culte de Benoît Labre à partir de l'année 1783. Tout au long des vingt-six années de sa direction, Joseph Dinouart insère régulièrement ses découvertes littéraires en médecine et en instruit ses lecteurs, il pense qu'un ecclésiastique se doit, en plus de soigner les âmes, s'occuper aussi des corps de ses paroissiens. Les écrits concernant Benoît Labre reposent essentiellement sur une retranscription de correspondances avec les différents acteurs de sa promotion, dont le confesseur du futur saint, Marconi.

Les cent trente articles signés de Joseph Dinouart dans les pages de son journal révèlent ses prédilections dans les sciences ecclésiastiques. Il partage avec ses lecteurs ses connaissances dans l'art oratoire, la casuistique, ainsi que la liturgie. Au contraire, il ne se sent pas légitime pour intervenir dans l'Écriture Sainte et la théologie. Il sépare ses interventions selon qu'il se fasse directeur ou simple contributeur : cette séparation rend audible sa parole d'autorité lorsqu'elle est nécessaire et permet aux autres auteurs d'écrire avec le même statut que lui dans les rubriques du journal.

¹²⁶ *Journal ecclésiastique*, octobre 1776, p.71.

¹²⁷ *Journal ecclésiastique*, septembre 1776, p. 247.

¹²⁸ *Journal ecclésiastique*, janvier 1777, p. 78.

5-3. Un chanoine polygraphe, protégé et janséniste?

Le chanoine Dinouart connaît une belle trajectoire, débutant auprès de sa paroisse natale et l'amenant au chapitre Saint-Benoît de Paris. Sa vie est religieuse et littéraire, le chanoine peut voir ses publications connaître un certain succès. Mais est-il possible de parvenir à une meilleure compréhension de sa personne? Trois critères sont ici retenus, ils permettront de mieux situer son action au sein du *Journal ecclésiastique*. Le premier consiste à caractériser ses productions écrites dans leur ensemble et de déterminer leur cohérence. Ensuite, nous examinerons le rôle essentiel que tient son protecteur, Omer Joly de Fleury, pour l'ensemble de sa carrière et la nature de ce lien. Pour terminer, nous poserons la question de l'éventuel jansénisme de Joseph Dinouart.

a. Un chanoine polygraphe?

Dans son ouvrage *Sainteté et lumières*, Éric Suire propose une première étude en ce sens¹²⁹. L'historien souligne une montée en puissance des polygraphes sur l'ensemble du XVIII^e siècle et s'arrête un instant sur la figure de Joseph Dinouart. Comme pour l'abbé Guyot, Éric Suire présente le chanoine Dinouart comme l'un de ces écrivains du clergé qui « au lieu de se spécialiser, [...] se détournent des travaux érudits pour s'ouvrir à des horizons divers¹³⁰ ». Nous allons, à notre tour, regarder si nous pouvons considérer Joseph Dinouart comme un polygraphe.

L'immense production écrite que laisse Joseph Dinouart à sa mort interroge tant sur sa capacité à en être le seul auteur que sur son hétérogénéité. Comment un homme seul, ayant dirigé parallèlement un journal mensuel pendant vingt-six années, peut-il composer plus d'une trentaine d'écrits? Une première réponse réside dans son rôle dans chacun d'entre eux. Tous ne sont pas des écrits originaux, au-delà de la question d'éventuels plagats, il est tout à la fois auteur, traducteur, relecteur et éditeur. Le temps requis d'une production à l'autre fluctue donc beaucoup. À titre d'exemple, la production originale du *Triomphe du Sexe* ne doit pas être comparée avec la reprise et la mise à jour de la *Méthode pour étudier la théologie* de Louis Ellies Dupin. Il est certain que Joseph Dinouart passe la majeure partie de son temps à l'étude, comme nombre de chanoines ; en témoigne son quotidien retranscrit dans le procès-verbal après

¹²⁹ É. SUIRE. *Sainteté et lumières : hagiographie, spiritualité et propagande religieuse dans la France du XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 2011.

¹³⁰ *Ibid.* pp. 245-246.

décès¹³¹. Travailler opiniâtement et contribuer à l'accroissement des sciences sont pour les chanoines du XVIII^e siècle, l'autre versant de leur condition après les célébrations liturgiques¹³². Mais Joseph Dinouart va plus loin. Il semble agir en véritable entrepreneur de la littérature. C'est ainsi qu'il n'hésite pas à mandater d'autres auteurs pour composer des livres. Lorsqu'il conçoit un supplément au *Manuel des Pasteurs* contenant tous les sujets de remontrances que peut faire un confesseur aux pécheurs, il charge un Pons Augustin Alletz de le réaliser à sa place.

« Après avoir donné la seconde édition du Manuel des Pasteurs, j'avois résolu d'entreprendre cet Ouvrage, pour y servir de suite, mais des occupations multipliées ne me l'ont point permis. J'ai engagé un habile homme de le composer, après lui avoir exposé toutes les parties du plan que j'avois conçu. Il a parfaitement rempli mon projet, & l'on doit regarder l'Ouvrage que j'annonce, comme le Supplément du Manuel des Pasteurs. L'usage fera connoître l'utilité de ce nouveau Livre ; quand on en sera bien rempli par une lecture réfléchie, on sera en état de parler à toutes sortes de personnes, dans le Tribunal de la Pénitence, & d'y opérer des fruits salutaires pour le salut des ames¹³³. »

Comme entrepreneur, Joseph Dinouart multiplie les projets, au point qu'il peut parfois perdre un peu le fil de ses productions. À l'automne 1780, il s'enquiert d'un manuscrit qu'il avait déposé à Lyon dix années plus tôt. Il reconnaît à cette occasion peu se soucier du devenir de ses ouvrages :

« Par rapport au Manuel des Prédicateur, qui doit former deux ou trois vol. in-8°. il y a dix-huit ans que M. Marie Bruysset, à Lyon, a le Manuscrit entre les mains. J'ignore par quelle raison il ne l'imprime pas ; & je suis si peu jaloux de mes Ouvrages, que je ne lui ai pas encore demandé la cause de cette négligence. On en a cependant parlé dans quelques Ouvrages, comme s'il étoit donné au Public. Si quelqu'un en connoissoit une Édition, il m'obligeroit en m'en instruisant¹³⁴. »

D'autres écrits de sa main sont également restés à l'étape du manuscrit, comme un abrégé latin du traité de Sanchez sur le mariage ou encore un manuel alphabétique des prédicateurs¹³⁵. C'est bien une carrière par la compilation, lui valant aussi l'accusation de plagiat, à laquelle s'est

¹³¹ A.N., Y12816, Procès-verbal après décès.

¹³² Ph. LOUPES, *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1985 et O. CHARLES, *Chanoines de Bretagne: carrières et cultures d'une élite cléricale au siècle des Lumières*, Rennes, Presses Univ. de Rennes, 2004.

¹³³ *Journal ecclésiastique*, mai 1770, pp. 287-288.

¹³⁴ *Journal ecclésiastique*, novembre 1780, pp. 187-188.

¹³⁵ A. BARBIER, *Examen critique des dictionnaires historiques*.

risqué Joseph Dinouart¹³⁶. Certains de ses contemporains ne lui pardonnent pas, à l'image de l'abbé Sabatier, dans les *Trois siècles de la littérature française*¹³⁷, qui le critique vivement :

« Chanoine de St. Benoît, de l'Académie des Arcades de Rome, né à Amiens en 1716 ; successivement Poète Latin, Poète François, Traducteur, Commentateur, Historien, Compilateur, Journaliste, sans qu'on puisse dire qu'il ait réussi dans aucun genre. Les moins mauvais de ses Ouvrages sont des Compilations, parce qu'elles contiennent peu de choses de lui¹³⁸. »

Le jugement est trop excessif pour être juste. Il doit être nuancé. Il l'est déjà peu de temps après la sortie de l'ouvrage, en premier lieu ce qui concerne le *Journal ecclésiastique*. Jacques Lenoir Duprac fait paraître une lettre dans laquelle il écrit : « Quel épouvantable portrait faites-vous, Monsieur, de ce pauvre *M. Dinouart*! Que vous a-t-il fait, pour chercher à le rendre ridicule? [...] mauvais Journaliste? Ce jugement est bien rigoureux. [...] Ignorez-vous qu'il a quelques succès, au moins auprès de plusieurs curés très estimables, & que le plan en est assez beau¹³⁹? » Il faut également pondérer ces critiques pour ses autres œuvres. Si le jugement est dur, c'est qu'il est émis au lendemain de l'affaire de l'*Art de se taire*. L'abbé Sabatier connaît l'*Année Littéraire* et s'en inspire pour se faire une opinion. Il n'y a nul doute ici qu'avec un recul nécessaire, ou s'il avait composé avant cette affaire, son jugement aurait été autre : peu estimer le chanoine Dinouart est alors un phénomène à la mode. Malgré le succès rencontré par les *Trois siècles* à sa sortie, toutes les notices ne se valent pas ; retenons seulement que Joseph Dinouart divise en son temps.

L'autre remarque porte sur l'hétérogénéité des écrits. Quoi de commun entre la *Sarcothée*, *L'Éloquence des corps*, l'*Abrégé d'embryologie* et le *Triomphe du Sexe*? C'est-à-dire entre une traduction de poème, un traité d'art oratoire, un manuel de médecine et un plaidoyer pour les femmes? Il y a ici une difficulté à trouver une cohérence dans le corpus de Joseph Dinouart. C'est pour des auteurs proposant des écrits si variés que le mot de *polygraphe* est suggéré¹⁴⁰ et la personnalité de

¹³⁶ Devant une telle situation, André Camus juge qu'il serait bien difficile de reprocher à Joseph Dinouart sa conduite vis-à-vis des pensées d'autrui lorsque lui-même ne fait que peu de cas des siennes. *Art. cit.*, p. 262 : « On aurait du reste mauvaise grâce à lui reprocher ce sans-gêne à l'égard de la pensée d'autrui, car il paraissait lui-même se soucier médiocrement de certains de ses ouvrages lorsqu'ils étaient sortis de sa plume. »

¹³⁷ A. SABATIER, *Trois siècles de la littérature française, ou tableau de l'esprit de nos écrivains, depuis François Ier jusqu'en 1773*, 2nd édition

¹³⁸ *Ibid.*, pp. 467-469

¹³⁹ J. L. DUPRAC, *Observation sur les Trois Siècles de la Littérature Française*, Paris, Bastien, 1774, Lettre VIII, p. 94..

¹⁴⁰ Sur ces questions voir N. SCHAPIRA et D. RIBARD, *On ne peut pas tout réduire à des stratégies. Pratiques d'écritures trajectoires sociales*, Paris, Puf, 2013.

Jospeh Dinouart semble parfaitement correspondre à ce qualificatif. Mais derrière ses diverses productions, le chanoine Dinouart, qui semble nier le caractère professionnel de son acte littéraire, ne cesse de le situer dans un rôle social et ecclésial. Encore en 1780, au moment de réaliser le bilan de ses productions, il écrit :

« Il arrive souvent qu'après la mort des Auteurs, outre les Ouvrages qui leur appartiennent, on leur en attribue encore d'autres qui ne leur appartiennent point. C'est ce qui m'engage à nommer ici les Ouvrages que j'ai composés & donnés à l'impression, & ceux dont je ne suis qu'Éditeur. Je prie les Lecteurs d'être persuadés qu'il n'entre point d'amour-propre dans cette action ; à Dieu seul appartient la gloire, & si ces Ouvrages ont pu être utiles, j'en dois la reconnaissance & l'hommage à l'Auteur suprême de tout bien¹⁴¹. »

S'il convient de se méfier de la construction par un auteur de son identité littéraire, il semble que Joseph Dinouart ait toujours voulu se présenter comme un simple intermédiaire. Le nombre et la nature de ses publications permettent de le qualifier de polygraphe, mais son journal tenu pendant vingt-six années est aussi une preuve qu'il s'agit de l'action d'un chanoine souhaitant assumer sa position sociale et ecclésiale.

b. Joseph Dinouart et son protecteur

L'intérêt marqué de Joseph Omer Joly de Fleury, premier avocat général (1755) et président à mortier (1768), pour le *Journal ecclésiastique* est une aide précieuse pour Joseph Dinouart au moment de l'examen de son projet devant la Librairie. Les mécanismes de protection et de recommandation sont, encore au XVIII^e siècle, de premières importances – comme en témoigne aussi l'affaire Saint-Foix. Quels sont les rapports exacts entre Joseph Dinouart et Joseph Omer Joly de Fleury? Quels bénéfices peuvent-ils en percevoir?

Joseph Dinouart semble avoir pleinement conscience de la relation asymétrique qu'il entretient. Il sait qu'il doit à son protecteur bien des avantages, dont son établissement dans la capitale après son départ d'Amiens. Dans une lettre que nous pensons pouvoir dater de 1758 ou 1759, il écrit avec déférence les bienfaits qu'il doit à Omer Joly de Fleury tout en marquant son désir de poursuivre leur association.

« Monsieur, Je suis pénétré de vos bontés pour moi, sans en être surpris parce que je connois la sensibilité et la générosité de votre coeur. Vous voulez donc bien vous occuper de ma petite fortune, et à tant de bienfaits dont vous m'avez comblé, depuis huit ans que j'ai le bonheur de vous être attaché, vous voulez encore ajouter celui de la perfection de mon bien être. Si quelque chose est capable de me flatter, ce sera certainement le plaisir que j'aurai de vous devoir mon établissement. Il me sera doux de penser à chaque

¹⁴¹ *Journal ecclésiastique*, novembre 1780, p. 184.

moment de ma vie que je vous devrai toute l'aisance et les avantages dont je pourrai jouir. Ma reconnaissance seule pourra augmenter, mais mon attachement pour vous n'en recevra aucun accroissement ; il est au comble, et il n'aura d'autre borne que celui de mon existence. Le plaisir d'obliger à des charmes quand on est sûr de la reconnaissance, et j'ose dire, Monsieur que vous l'avez en moi telle que vous pouvez la désirer¹⁴². »

Il s'agit de la seule lettre où Joseph Dinouart marque autant d'égards pour son bienfaiteur. Les autres traces de leur correspondance sont plus empreintes de familiarité entre eux, parfois les formalités d'usage sont même absentes, que ce soit en début ou fin de lettres. Bien souvent l'écrit va à l'essentiel, témoin aussi de deux hommes pressés, à qui les occupations diverses et leur fonction ne laissent que peu de temps. Les rares lettres conservées attestent aussi d'un échange fréquent et direct : Omer Joly de Fleury reçoit la visite de son protégé, ils échangent sur des points précis puis s'écrivent les jours suivants sur leur conversation¹⁴³. Comment interpréter cette relation entre le chanoine et le parlementaire ? La vision utilitariste de la protection est à exclure des explications : ni mensonge, ni cynisme d'intérêts ne sont à considérer dans une pratique si répandue et parfaitement autorisée¹⁴⁴. La sociologie de la domination, avec notamment Pierre Bourdieu et le capital symbolique, propose une autre analyse. Il y aurait une ignorance des protagonistes sur leurs intérêts réciproques. Les principes du don et contre-don se réaliseraient alors sans que ni l'un ni l'autre n'aient l'impression de participer à un échange de bons procédés. Réaffirmant ainsi la place de chacun, du protecteur et du protégé, cette économie symbolique participe pleinement au maintien de la société d'Ancien Régime et aux rapports asymétriques. Antoine Lilti en analysant les salons mondains à Paris au XVIII^e siècle, que nous suivons ici, pense cette explication difficilement généralisable :

« Elle supposerait que les hommes de lettres, largement aveugles aux mécanismes de la protection, fussent entièrement soumis à l'illusion de l'amitié, qui leur permettrait de poursuivre leurs véritables intérêts, en toute bonne conscience, par un effet d'adéquation entre leurs dispositions (leur habitus mondain) et leurs positions dans le champ littéraire. Tout prouve, au contraire, que les hommes de lettres étaient parfaitement conscients de la dimension asymétrique de la relation¹⁴⁵. »

La lettre que nous avons mise en avant précédemment démontre bien l'absence d'aveuglement sur une prétendue amitié, il s'agit bel et bien d'une relation asymétrique entre un protecteur et un protégé qui est reconnue et acceptée.

¹⁴² BnF, Joly de Fleury, 573, f°31-32.

¹⁴³ Voir par exemple BnF, Joly de Fleury, 570, f°156.

¹⁴⁴ Voir A. LILTI, *Le monde des salons, sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005.

¹⁴⁵ *Ibid.*, pp. 183-184.

« En ne supposant aux hommes de lettres ni un cynisme froidement calculateur, ni une capacité à s'illusionner sur les raisons de leurs pratiques, il faut donc comprendre comment, loin de méconnaître la part d'échange asymétrique que contient la relation amicale, ils la pensent et la théorisent¹⁴⁶. »

Joly de Fleury sait tirer profit des compétences littéraires et des connaissances religieuses de son protégé. Il le consulte pour perfectionner des discours ou certains réquisitoires. Ainsi, après s'être entretenu avec son protecteur, Joseph Dinouart peut lui écrire une lettre où il conseille d'utiliser un passage de saint Augustin sur l'unité de l'Église. Le chanoine écrit : « ce passage étoit une règle inviolable pour la bonne antiquité, et on le lira avec plaisir dans votre réquisitoire¹⁴⁷ ». En plus de perfectionner certains discours, Joseph Dinouart permet à Joly de Fleury d'avoir un avis clair et tranché sur les écrits religieux du temps. Sa franchise témoigne de la possibilité d'échanger librement avec son protecteur. À propos d'un mandement de l'archevêque de Paris, il écrit : « Monsieur, j'ai lu avec l'attention possible le Mandement et je n'en suis pas content : on pouvoit s'attendre à quelques chose de mieux de la part d'un archevêque de la capitale, et qui à tant de docteurs qui lui sont dévoués. Celui qui l'a composé n'est certainement pas grand théologien¹⁴⁸. » Un protégé dans le monde littéraire permet aussi à son protecteur, en temps ordinaire, de capter un peu de lumière pour soi¹⁴⁹. Ainsi *L'Éloquence du Corps ou l'Action du Prédicateur*, qui a une large réception, commence par un épître dédicatoire à Joly de Fleury. La préface propose à l'ensemble des lecteurs d'ériger le parlementaire en modèle :

« Fils d'un Magistrat de qui la jeunesse & l'âge mûr ont été également utiles à la Patrie ; toujours sage dans le tumulte des affaires, respectable dans un âge avancé par la pratique d'une religieuse Philosophie, par des continuels travaux qui sont la gloire de son siècle & l'exemple de la postérité : vous faites revoir avec un Frère digne successeur de ses fonctions & de ses talents, ce grand Homme que sa retraite a fait disparaître mais qu'elle ne peut faire oublier : qu'il est rare de louer les Enfants en louant le Pere, & de célébrer leurs vertus en célébrant les vertus de celui qui leur a donné la naissance¹⁵⁰! »

Un tel éloge au début d'un ouvrage réussi est toujours bénéfique pour le dédicataire. Il devient protecteur des arts et figure tutélaire du sujet traité. Le *Journal de Verdun*, présentant l'ouvrage en mars 1755, écrit :

¹⁴⁶ *Ibid.*, pp. 183-184.

¹⁴⁷ BnF, Joly de Fleury, 570, f°156.

¹⁴⁸ BnF, Joly de Fleury, 572, f°295 et s.

¹⁴⁹ Nous disons ici en temps ordinaire, parce qu'il n'est pas sûr que *l'Art de se taire* ait particulièrement servi le protecteur de Joseph Dinouart.

¹⁵⁰ *L'Éloquence du corps dans la ministère de la chaire, ou l'action du prédicateur*, Paris, Hérisant, 1754.

« M. l'Abbé Dinouart a dédié son ouvrage à M. Joly de Fleury, Avocat-Général, dont le nom mérite en effet de paroître à la tête d'un Livre où l'on s'attache à faire valoir le prix d'une éloquence mâle & pleine de sentimens, c'est-à-dire, celle qui le rend l'Oracle du premier Tribunal du Royaume. [...] Nous ne pouvons qu'applaudir en cela à M. l'Abbé Dinouart ; & le Public verra avec plaisir un Éloge qui n'est que l'expression de ses sentimens¹⁵¹. »

De l'autre côté de la relation asymétrique, la protection offre bien des facilités à Joseph Dinouart pour faire publier ses ouvrages ou à son établissement dans la capitale ; Omer Joly de Fleury aide au lancement du *Journal ecclésiastique* et le recommande au lieutenant de police De Marville comme précepteur. Déjà à l'époque de sa collaboration avec le *Journal chrétien*, Joseph Dinouart pouvait compter sur son protecteur pour lui faciliter bien des démarches. Il écrit en 1758 (ou 1759) à Omer Joly de Fleury pour l'informer de son souhait d'insérer, avec l'abbé Joannet, une analyse des lois ecclésiastiques dans le journal, ce qui n'enchanté guère le censeur nommé. Sûr de la force de son protecteur, il demande :

« Voudrez vous bien, Monsieur, vous ressouvenir de nos analyses des Loix Ecclésiastiques auprès de M. de Malesherbes. Je vous envoie ici le petit billet de l'abbé Joannet pour rappeler les choses. Si M. de Malesherbes voulait accorder un censeur qui dans les difficultés s'en rapporta à votre décision, ce feroit bien notre affaire¹⁵². »

Bien qu'ayant face à lui un censeur récalcitrant, qui réaffirme que la matière présentée ne doit pas trouver sa place dans le journal, la seule lettre de Joly de Fleury suffit à l'impression, même contre son avis¹⁵³. Omer Joly de Fleury traite alors directement avec Malesherbes et les difficultés sont aussitôt levées. Arrêtons-nous sur un dernier exemple pour montrer la puissance de la protection d'avocat général. Au moment de l'analyse du *Manuel des pasteurs*, Omer Joly de Fleury écrit à Malesherbes la lettre suivante le 20 juillet 1763 :

« [...] J'ay l'honneur de vous écrire aujourd'hui au sujet d'un manuscrit intitulé manuel des Pasteurs que le S. Duplain imprimeur à Lyon s'est chargé d'imprimer : vous avez renvoyé ce manuscrit à un S. Cotteret curé de St. Laurent : je connois l'auteur, je pense que son travail est fait d'après les meilleurs auteurs, et les plus accrédités : mais comme les goust sont différents et que celui du Curé de St. Laurent n'est pas le plus sûr en pareille matière, je ne suis pas surpris d'apprendre qu'il fait beaucoup de difficultés : si j'eusse pu être prévenu, je vous aurois prié de donner pour censeur qu'un non suspect en ce genre. Seroit il possible de remettre cet ouvrage à un autre qui sans être préoccupé comme ce curé eut aussi bon esprit pour juger avec impartialité du mérite et de l'exactitude du Livre? Je vous en serois fort obligé, je vous prie de recevoir les assurances des sentimens d'attachement et de respect avec lesquels j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre

¹⁵¹ *Journal de Verdun*, mars 1755, pp. 175-176.

¹⁵² BnF, Joly de Fleury, 573, f°31-32.

¹⁵³ BnF, Joly de Fleury, 573, f°33.

très humble et très obéissant serviteur¹⁵⁴. »

Le 5 août, le censeur de la paroisse Saint-Laurent répond à Malesherbes qu'il ne souhaite pas approuver l'ouvrage sans y apporter des corrections¹⁵⁵. Son avis ne compte pas, dès le 31 juillet, à l'initiative de Joly de Fleury un nouveau censeur était proposé pour l'ouvrage. Il ne s'agit ni plus ni moins que de l'abbé Salmon, déjà à la censure du *Journal ecclésiastique*¹⁵⁶. Dans cette même lettre, l'imprimeur lyonnais profite des bonnes dispositions du nouveau censeur pour demander la permission du *Catéchisme de Montpellier* pour l'un de ses confrères.

La relation de confiance entre Joseph Dinouart et Joly de Fleury s'apprécie particulièrement dans la volonté du premier à défendre les actions de son protecteur à la tête du Parlement de Paris. Nous donnerons des exemples plus concrets dans la présentation du contenu du *Journal ecclésiastique*¹⁵⁷, mais certains aspects méritent d'être soulignés dès à présent. Dans la grande affaire des billets de confession¹⁵⁸, Joseph Dinouart met ses connaissances religieuses au service de son protecteur. Le Parlement de Paris décide le 18 avril 1752 de défendre à « tout ecclésiastique de faire aucun refus public de sacrements sous prétexte de défaut de billets de confession, de déclaration du nom de confesseur ou d'acceptation de la bulle Unigenitus¹⁵⁹ ». Le Conseil du Roi casse l'arrêt le 21 novembre, l'escalade se poursuit jusqu'au 5 mai 1753 lorsque le Parlement cesse son service, débute alors son exil qui dure jusqu'en septembre 1754. Le 18 mars 1755, il déclare l'application de la bulle abusive. En réaction paraît un écrit anonyme intitulé *Réflexion sur la notoriété de droit et de fait*. L'auteur s'y insurge contre la décision du Parlement :

« L'administration des Sacremens n'est pas une simple tolérance, c'est une action mauvaise & sacrilège, quand on les donne à des gens notoirement indignes. [...] Donner les Sacremens aux Jansénistes publics, c'est donc un acte de renoncement à la Loi & à l'autorité de l'Église, une espèce d'apostasie & un très-grand scandale¹⁶⁰. »

Analysant cet écrit à la demande de Joseph Omer Joly de Fleury, Joseph Dinouart condamne

¹⁵⁴ BnF, N.A.F., 3347, f°36.

¹⁵⁵ BnF, N.A.F., 3347, f°38.

¹⁵⁶ BnF, N.A.F., 3347, f°39.

¹⁵⁷ Nous renvoyons sur cette question au chapitre 14.

¹⁵⁸ Voir la présentation de la crise dans C. MAIRE, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le Jansénisme au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1998, pp. 441-444.

¹⁵⁹ Cité *ibid.*, p. 442.

¹⁶⁰ *Réflexion sur la notoriété de droit et de fait*, anonyme, 1755, p. 12.

la position qui y est défendue et soutient les décisions de son protecteur :

« Je vous renvoie l'écrit que vous avez eu la bonté de me prêter. J'en ai fait la lecture, et je suis sûr qu'il ne peut en imposer qu'à des fanatiques c'est à dire des gens qui ne connoissent d'autres principes que ceux que la passion leur dicte, et à qui l'Esprit de parti fait altérer les notions théologiques les plus communes pour faire parler aux auteurs le langage des préjugés qui les aveuglent. [...] Les molinistes condamnent cette proposition quoique véritable, et ils en admettent le sens dans le cas présent, parce qu'il regardent les décrets du parlement comme injuste¹⁶¹. »

La position de Joseph Dinouart ne saurait être plus claire : dans l'affaire des billets de confession, il défend pleinement l'action du Parlement. S'inscrivant dans la pure tradition gallicane, il sait qu'il ne peut y avoir de paix civile et politique en France sans paix religieuse. Comme Bossuet, il pense que seule une autorité forte et légitime est en capacité de l'imposer. Or, pour Joseph Dinouart, il revient bien au Parlement, en tant que dépositaire de la Nation, même en temps d'absolutisme, de définir la conduite de l'État dans l'affaire des billets de confession. C'est ainsi qu'il enjoint le Parlement à l'action : « Voilà, Monsieur, ce que je me souviens d'avoir appris dans ma théologie mais quand on crie à la persécution comme dans cet écrit, il n'y a plus moyen de raisonner avec des Esprits de cette trempe, il faut agir. C'est le temps de l'autorité. Pardonnez moi cette petite digression dans laquelle je vous fais ma profession de foi¹⁶². » Quelques temps après, dans une autre lettre adressée à son protecteur, Joseph Dinouart définit plus longuement la place centrale qu'il estime revenir au Parlement dans les affaires religieuses, notamment en justifiant le principe d'intervention de celui-ci :

« Ce sont des Magistrats pleins d'amour pour cette religion, pleins de respect pour l'église dont il se font gloire d'être ses enfans, qui selon la belle pensée d'un père, se glorifient du nom de chrétien et du surnom de catholique *christianus mihi nomen est, catholicus cognomen*. Des Magistrats qui par le caractère de chrétien qui leur est commun avec tous les fidèles, et par le caractère de la place qu'ils occupent veillent à la conservation de l'Église qui est dans le sein de l'État. Des Magistrats qui dans tous les temps ont fait preuve de leur attachement à la religion de leur père, des magistrats sans cesse occupés à faire respecter les loix par les sujets, disons plus et ce qui devrait mériter au moins quelque attention de la part des pasteurs, des Magistrats qui dans la question présente ne font qu'exécuter les ordres du souverain qui fils aîné et protecteur de leur Église leur confie son autorité, et leur impose l'obligation de faire observer la loi du silence qu'il a regardé comme propre à assoupir ces disputes facheuses¹⁶³. »

À la lecture de cet extrait, nous ne pouvons que constater des similitudes évidentes avec la pensée et les actions de Louis Adrien Le Paige présentées par Catherine Maire dans *De la cause de*

¹⁶¹ BnF, Joly de Fleury, 567, f°223.

¹⁶² *Ms. cit.*

¹⁶³ BnF, Joly de Fleury, 570, f°158.

*Dieu à la cause de la Nation*¹⁶⁴. Au début de cette même lettre, Joseph Dinouart utilise la théologie de l'histoire figuriste en reprenant la persécution « injuste » de saint Paul, et donc des dépositaires de la vraie foi, pour la mettre en miroir des persécutions actuelles contre les jansénistes. Il applique également cette ecclésiologie janséniste à l'action de résistance du Parlement de Paris dans les affaires religieuses en cours. Si Catherine Maire n'évoque pas les relations entre Joly de Fleury, qui est alors le président à mortier du Parlement, et son conseiller dans son ouvrage, les archives du premier nous montrent bien que Louis Adrien Le Paige n'est pas le seul à proposer et à développer une résistance janséniste au Parlement. Joseph Dinouart y prend également part, bien que d'une manière plus modeste.

c. Un chanoine janséniste?

Dans la notice consacrée à Joseph Dinouart dans le *Dictionnaire des Journaux*, Christian Albertan estime que ses débuts « n'ont rien de janséniste¹⁶⁵ ». Il rappelle à cet titre l'accueil froid réservé par les *Nouvelles ecclésiastiques* au lancement du *Journal ecclésiastique* et l'absence d'une notice nécrologique au moment de son décès, qui ne sera évoqué qu'indirectement en 1788 au moment de l'arrivée d'Augustin Barruel à la tête du journal. Si Christian Albertan évoque une possible évolution de Joseph Dinouart au cours de sa vie – « aurait-il évolué vers des positions jansénistes sans devenir janséniste¹⁶⁶? », d'autres auteurs sont plus catégoriques sur sa personne. Parmi ces derniers, le jésuite François-Xavier de Feller qui le décrit comme « captivé par les partisans de la *petite église* » et comme s'étant « laissé entraîner par les préventions d'une secte artificieuse¹⁶⁷ ». La preuve réside pour l'auteur dans deux ouvrages du chanoine que nous n'avons pas présentés encore. Il s'agit d'une édition de l'*Abrégé de l'Histoire ecclésiastique*¹⁶⁸ de Philippe Macquer à laquelle le chanoine ajoute un volume, ainsi que *La Vie de Palafox*¹⁶⁹ qu'il propose au public. Pour F.-X. de Feller, ces écrits « portent l'empreinte de cette fâcheuse situation, qui, en faisant le tourment de

¹⁶⁴ C. MAIRE, *op. cit.*

¹⁶⁵ C. ALBERTAN, *art. cit.*

¹⁶⁶ C. ALBERTAN, *art. cit.*

¹⁶⁷ F.X. DE FELLER, *Biographie universelle, édition revue et continuée jusqu'en 1844 sous la direction de C. Weiss et de l'abbé Busson*, Paris, 8 vol., 1847-1850.

¹⁶⁸ *Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, de 33 à 1700*, 1751, 2 vol. ; éd. augm. par J. Dinouart, 1768, 3 vol. ; éd. en italien, 1757 ; éd. en allemand, 1788.

¹⁶⁹ *Vie du vénérable dom Jean de Palafox, évêque d'Angelopolis, & ensuite évêque d'Ose*, Cologne, 1767.

l'écrivain, envoie encore le trouble et la défiance dans l'esprit du lecteur¹⁷⁰. » *La Vie de Palafox* que Joseph Dinouart rédige est en grande partie appuyée sur l'ouvrage du père Champion, si l'on en croit l'abbé Daire¹⁷¹. Il le corrige, le complète et en refond le style. Il ajoute également à la suite de la biographie de Palafox¹⁷², connu pour ses différends avec les jésuites – en tant qu'évêque il les fait interdire et dénonce les rites chinois –, un texte qui sert sans doute de preuve à F.-X. de Feller. Il s'agit d'un extrait de *La morale des Jésuites*, publiée par Antoine Arnaud en 1643. La signature de l'ouvrage ne fait donc que peu de doutes, il s'agit bien d'un écrit janséniste de Joseph Dinouart. Il est par ailleurs repris dans ces milieux : ainsi apparaît-il en 1769 dans les *Annales de la Société des soi-disants Jésuites*¹⁷³ de Jean-Antoine Gazon, prouvant que le livre rencontre son public chez les adversaires de la Compagnie. Un autre livre rattache Joseph Dinouart au jansénisme. Il s'agit d'une nouvelle édition du *Traité de l'Autorité Ecclésiastique, & de la Puissance temporelle*¹⁷⁴ de Louis Ellies Du Pin, opposant à la bulle *Unigenitus*. Pour le chanoine, l'ouvrage renferme l'essentiel de la doctrine du clergé de France. Il justifie sa réédition par la méconnaissance de l'ouvrage dans de nombreux cours de théologie ou province du royaume. La *Gazette littéraire de l'Europe* le présente ainsi :

« À la tête du Traité l'auteur a mis la Lettre de l'Assemblée du Clergé de France, tenue en 1682, à tous les Prélats de l'Église Gallicane, la Déclaration du Clergé, & l'Édit du Roi sur cette Déclaration. Après cela vient le Traité ; il traite de chacun des quatre articles en particulier ; il les examine séparément, y joint les preuves, & répond aux objections. Nous ne nous arrêtons pas sur cet ouvrage : on sçait assez que c'est un des meilleurs que nous avons sur ce sujet ; c'est la Doctrine de l'Église Gallicane reçue de tout temps, & rappelée par l'Assemblée du Clergé en 1682¹⁷⁵. »

Cet ouvrage est sans nul doute une nouvelle occasion pour Joseph Dinouart d'affirmer sa profession de foi en matière de gallicanisme. Les exigeantes *Nouvelles ecclésiastiques* applaudissent

¹⁷⁰ F.X. DE FELLER, *art. cit.*

¹⁷¹ L.F. DAIRE, *op. cit.*

¹⁷² Juan de Palafox y Mendoza (1600-1659) est évêque puis vice-roi de Nouvelle-Espagne. Il se heurte aux Jésuites au cours de son gouvernement et il dénonce les rites chinois de la Compagnie.

¹⁷³ J.-A. GAZON, *Annales de la Société des soi-disants Jésuites*, 1769, pp. 33-37, note 7

¹⁷⁴ *Traité de l'Autorité Ecclésiastique, & de la Puissance temporelle, conformément à la Déclaration du Clergé de France en 1682, à l'Édit de Louis XIV même année, & à l'Arrêt du Conseil d'État du Roi en 1766. À l'usage de ceux qui enseignent & qui étudient dans les Universités, dans les Collèges & les Séminaires de l'Église Gallicane: ouvrage de M. Dupin, revu & augmenté par M. l'Abbé Dinouart.*

¹⁷⁵ *Gazette littéraire de l'Europe*, mars 1768, pp. 197-201.

également l'ouvrage et adressent un avis très favorable¹⁷⁶. Christian Albertan avait suggéré une évolution dans la vie Joseph Dinouart. Il serait devenu de plus en plus sensible aux positions jansénistes. Il écrit : « un point semble assuré : au début de sa carrière Dinouart n'est point janséniste¹⁷⁷ ». Pour servir la démonstration, il s'appuie sur une lettre adressée à Joly de Fleury¹⁷⁸ où le chanoine déconseillerait « des mesures qui pourraient favoriser les thèses jansénistes ». Nous faisons pour notre part une autre lecture de la lettre. Si Joseph Dinouart ne recommande pas de faire une grande publicité à l'ouvrage, ce n'est pas tant qu'il réprouve son contenu. C'est principalement parce qu'il souhaite éviter bien des problèmes au Parlement et à son protecteur. Le Parlement de Paris possède suffisamment d'adversaires, il ne serait pas raisonnable de grossir leur rang en défendant des thèses qui se situent à la marge de leur combat. Le chanoine l'écrit explicitement :

« il faut être de bonne foi, et je vous avouerai ingénieusement qu'il n'y a que les jansénistes qui soient sans la coutume de dire toute la messe à voix haute ; ainsi prétendre relever cette ordonnance, c'est donner prise aux Évêques, parce qu'on paroitroit vouloir autoriser une chose que tous les missels proscrivent aujourd'hui, et que les jansénistes seuls pratiquent. La chose ne vaut pas la peine de leur fournir l'occasion de crier que la cour est le refuge des jansénistes¹⁷⁹. »

Ainsi, Joseph Dinouart ne déconseille pas le livre parce qu'il en réprouve les idées, mais bien parce qu'il pourrait donner des arguments aux adversaires du Parlement. Comme il le souligne, la chose n'en vaut pas la peine et le Parlement a bien d'autres occupations à ce moment. Il est plus souhaitable que le Parlement garde ses forces et sa crédibilité pour des combats plus importants, comme celui du billet de confession.

Il y a bien un domaine dans lequel Joseph Dinouart évoluera au cours de sa vie, ne défendant plus ce qu'il pensait juste alors. Il s'agit de sa pratique de la confession. Il nous fournit lui-même l'explication dans son journal en décembre 1768, lors de la réponse aux questions suivantes: *À quels points principaux se réduit la science nécessaire à un Confesseur? La science est-elle moins ou plus nécessaire que la piété? Est-il plus dangereux d'être sous la conduite d'un savant peu vertueux, que d'un dévot peu éclairé?* Il rédige un article en forme d'aveu. Joseph Dinouart s'est éloigné des positions qui pourraient

¹⁷⁶ *Nouvelles ecclésiastiques*, 1768, 20 février, p. 32.

¹⁷⁷ C. ALBERTAN, *art. cit.*

¹⁷⁸ BnF, Joly de Fleury, 570, f°331.

¹⁷⁹ BnF, Joly de Fleury, 570, f°331.

être qualifiées de laxistes, avec toutes les précautions d'usage que ce mot nécessite¹⁸⁰. En signalant son éloignement des positions qui sont assimilées à cette école, il se situe dans l'espace théologique en se définissant par une opposition. Il défend désormais ce qui est un rejet de la pratique décrite et de ce qu'elle incarne.

« Cette Sainte [Sainte Thérèse] inspire les mêmes sentiments dans le Chap. 5 de sa vie, où elle fait cet aveu : « les demi-savants m'ont fait tant de tort, que j'ai connu par expérience, qu'il vaut mieux en avoir qui ne soient point du tout savants, pourvu qu'ils soient vertueux & de bonnes mœurs ; parce que se défiant d'eux-mêmes, & moi ne m'y fiant point non plus, ils ne font rien sans en demander conseil à des gens habiles, & ceux-là ne m'ont jamais trompée ; au lieu que ces demi-savants l'ont souvent fait, quoiqu'ils n'en eussent point l'intention, mais seulement parce qu'ils n'en savoient pas davantage & que les croiant capables, je me tenois pas obligée à faire plus que ce qu'ils me conseilloyent ; ils me conduisoient par une voie large, ne faisoient passer des péchés mortels que pour des péchés véniels, ne comptoient pour rien les véniels ; & j'étois si mauvaise, que s'ils m'eussent traitée avec plus de rigueur, je pense que j'en aurois cherché d'autres. » Une telle conduite m'a été si préjudiciable, que je me suis crue obligée de la remarquer ici, afin d'avertir les autres d'éviter un si grand mal : mais cela ne m'excuse pas devant Dieu, parce qu'elle étoit par elle-même si dangereuse, & les fautes qu'elle me faisoit commettre si grandes, que cela seul devoit suffire pour m'empêcher d'y tomber. Je crois que Dieu permit pour punition de mes péchés, que ces Confesseurs se trompassent, & me trompassent de la sorte, & je trompai d'autres personnes en leur disant ce qu'ils me disoient. Je demurai durant plus de dix-sept ans dans cet aveuglement, & jusqu'à ce qu'un savant Religieux de l'Ordre de S. Dominique commença à me détromper, & que des Pères Jésuites achevèrent de me faire connoître combien cette conduite étoit dangereuse, & me firent appréhender le péril où elle me mettoit¹⁸¹. »

Bien entendu, jamais Joseph Dinouart ne se qualifie de « rigoriste » – il s'en défend au cours d'une résolution de cas en mars 1777¹⁸². Il pense, comme tout théologien de son époque, représenter le juste milieu, loin des dérives des autres¹⁸³. Ce qualificatif que nous lui attribuons revient donc à des critères historiographiques et aux nécessités à désigner sa position et son action dans l'Europe catholique du XVIIIe siècle.

*

Le début de la carrière ecclésiastique de Joseph Dinouart rencontre bien des difficultés. Jeune desservant dans une chapelle d'Amiens, son entrée dans une carrière littéraire, avec la publication

¹⁸⁰ Ce qualificatif, tout comme celui de « rigoriste », est avant tout une « notion de combat », un reproche porté dans les débats théologiques. Voir J.-L. QUANTIN, *Le rigorisme chrétien*, Paris, Éd. du Cerf, 2001, p. 13.

¹⁸¹ *Journal ecclésiastique*, décembre 1768, pp. 259-260.

¹⁸² *Journal ecclésiastique*, mars 1777, p. 264 : « Voilà, Monsieur, ce que je pense, sans être rigoriste, & ce que je conseille de pratiquer à tous ceux qui aiment le bien, & qui veulent sauver leur âme en travaillant au salut des autres. »

¹⁸³ Voir J.-L. QUANTIN, *op. cit.*, p. 12.

du *Triomphe du Sexe* en 1749, est l'objet de sa rupture avec son clergé local. À Paris, ce sont des protections hors de l'Église, avec notamment Omer Joly de Fleury et le lieutenant de police de Marville, qui lui permettent de reconstituer le fil de sa carrière ecclésiastique. Après s'être fait connaître à Saint-Eustache pour ses discours en chaire, il obtient un canonicat à la collégiale de Saint-Benoît de Paris. Il reste dans le monde capitulaire jusqu'à la fin de sa vie. Parallèlement à son arrivée dans la capitale, il entreprend une carrière par la compilation. Après l'échec de l'*Art de se taire* en 1771, il se consacre à sa carrière journalistique commencée une décennie plus tôt. Avec son *Journal ecclésiastique*, à côté de sa vie canoniale, il agit comme entrepreneur de la littérature. Joseph Dinouart est finalement bien représentatif de cette double culture des chanoines de la fin du siècle, à la fois capitulaire et littéraire, parfois scientifique.

Chapitre 6 : Être auteur du Journal ecclésiastique

Être auteur du *Journal ecclésiastique*, c'est contribuer par son écrit à la production d'une *bibliothèque raisonnée des sciences ecclésiastiques* – selon le sous-titre de l'imprimé périodique. C'est ainsi s'insérer dans un projet d'établir et d'enrichir les connaissances et le savoir dans *les sciences nécessaires aux ecclésiastiques*. La forme journalistique semble permettre, plus que d'autres publications, à de nombreux auteurs d'y prendre part (6-2). Pour ce faire, il est nécessaire d'être accepté au sein de la communauté des auteurs, cela repose sur des petites épreuves de validation (6-1). Une fois ces dernières passées, il revient à Joseph Dinouart, journaliste, de veiller à la bonne production littéraire et à la cohérence de son imprimé (6-3).

6-1. Devenir contributeur : entre ouverture et fermeture de l'imprimé

Joseph Dinouart offre la possibilité de contribuer à son journal. Bien conscient de ne pouvoir parvenir seul à la rédaction de cent pages mensuelles d'érudition, il conçoit une œuvre collective. Dès la préface, il invite à le rejoindre :

« Je prie les possesseurs de bons manuscrits, de me les communiquer, ou d'en faire transcrire ce qu'ils jugeront digne d'être présenté au Public. J'exhorte les Ecclésiastiques Séculiers et Réguliers, de m'envoyer des dissertations sur les matières Ecclésiastiques, des mémoires sur les grands hommes qui auront composé des ouvrages ou édifié l'Église par leurs vertus ; des Sermons, des Panégyriques, &c¹. »

Au moment de la disparition de son rival, le *Journal chrétien*, ses libraires renouvellent l'appel :

« Les personnes qui avoient la bonté d'envoier leurs Pièces au Journal Chrétien, voudront bien lui faire remettre, franc de port, ce qu'ils désireront insérer dans celui-ci. On prie instamment les Auteurs de lui communiquer leurs Ouvrages imprimés, pour être en état d'en rendre compte, ou de charger leur Libraire de lui en remettre un Exemplaire de leur part². »

Le *Journal ecclésiastique* repose sur une double dynamique d'ouverture et de fermeture, d'admission et de rejet. La possibilité même de contribuer à l'imprimé ne pouvait aller sans le risque de voir son texte refusé. C'est la condition même de sa qualité. La sélection des textes –

¹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, pp. 12-13. Il convient de souligner que cet appel aux contributeurs n'est pas une nouveauté dans l'espace journalistique, il est déjà en tête du premier numéro du *Journal des savants*, nous pouvons lire : « Ceux qui n'aimeront pas la qualité d'Auteurs, et qui cependant auront fait quelques observations qui mériteraient d'être communiquées au public, le pourront faire en m'envoyant un mémoire que je ne manquerai pas d'insérer dans le Journal », cité par J.-P. Vittu, « De la *Res Publica Literaria* à la République des Lettres, les correspondances scientifiques autour du *Journal des Savants* », P.-Y. Beaurepaire, *La plume et la toile : pouvoirs et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières [actes du colloque tenu les 26 et 27 octobre 2000 à l'Université d'Artois, Arras]*, Arras, Artois presses Université, 2002, p. 228.

² *Journal ecclésiastique*, janvier 1765, pp. 1-2.

qu'ils soient écrits à la demande du chanoine Dinouart ou proposés spontanément – permet la construction de l'identité du journal, la constitution d'une communauté de savoir. Comme le souligne Jean-Louis Fabiani, cette dernière « présuppose un ensemble de pratiques de sélection, de formation et de reconnaissance dont les formes publiques prennent ordinairement un caractère rituel : il s'agit, à travers une série d'épreuves, d'agréger à des collectifs de nouveaux entrants qui pourront à leur tour participer à la production de savoirs spécialisés³ ». La soumission d'un écrit à Joseph Dinouart et son acceptation par le public participe à cette *épreuve* de validation pour être compté au nombre des contributeurs et prendre part à son tour à la *production* et à la communication du *savoir* par l'imprimé. L'acquiescement des lecteurs – comme juges définitifs parce qu'acquéreurs de l'imprimé – responsabilise Joseph Dinouart lorsqu'il accepte un nouveau membre au sein de sa communauté : la validation ou l'invalidation des derniers auteurs engage directement le choix du chanoine. Ainsi, souvent, accompagne-t-il et présente-t-il le nouvel auteur par une note, placée en début ou fin d'articles. En suivant toujours Jean-Louis Fabiani : « Le moment d'entrée dans une communauté savante est en effet caractérisé par l'intensité de la relation entre le dedans et le dehors d'un collectif. Il s'agit à la fois de renforcer le groupe, en exprimant sa cohésion et en y ajoutant des ressources fraîches, et de manifester la légitimité et l'intérêt de ce groupe pour la société dans son ensemble⁴. » Le nouvel auteur du journal *renforce le groupe* par ses contributions et ajoute aussi des *ressources fraîches* en proposant aux lecteurs une diversité dans le style et la matière – il intervient dans sa spécialité. De même, en manifestant auprès de ses confrères sa participation à l'imprimé, il renforce ce dernier par *l'intérêt* qu'il lui porte.

L'appréciation essentielle de l'ouverture et de la fermeture des pages du journal réside dans le nombre d'articles rejetés : ce sont eux qui définissent le niveau d'exigence. La sélectivité opérée par Joseph Dinouart situe la qualité de son imprimé⁵. Ses refus sont un double témoignage de son attractivité vis-à-vis des auteurs en sciences ecclésiastiques et de l'érudition désirée pour être comptés au nombre des contributeurs.

³ J.-L. Fabiani, « L'épreuve des savoirs », C. Jacob, *Lieux de savoir : espace et communautés*, Paris, Albin Michel, 2007, p. 43.

⁴ *Ibid.*, pp. 43-44.

⁵ Voir A. Viala, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Éditions de Minuit, 1985, p. 164 : « [...] plus une instance littéraire se montre sélective, plus sa position dans la hiérarchie des institutions de la vie littéraire est élevée. La sélectivité peut porter sur le nombre, mais aussi bien sûr sur la qualité exigée, et s'évalue par la proportion entre l'effectif des postulants et les places offertes. »

La plupart des nouveaux contributeurs au *Journal ecclésiastique*, qui s'insèrent dans cette communauté de savants, le doivent à leur propre initiative, bien plus qu'à une invitation de Joseph Dinouart. Ce sont des auteurs qui envoient un écrit au directeur du périodique et qui, par la qualité de celui-ci, peuvent le voir insérer dans les pages du journal. Ces articles sont la manifestation d'un geste religieux : les auteurs prennent la plume pour défendre une idée qu'ils souhaitent voir exposée ou connue du plus grand nombre. Ainsi, l'envoi de l'écrit est bien la manifestation d'une initiative : c'est l'auteur qui choisit son intervention et qui décide d'interpeler Joseph Dinouart. Cela se constate dans les suppliques adressées au chanoine, comme nous pouvons le lire dans l'exemple suivant :

« M. de la Herse, Maître de Pension dans l'Université de Paris, aiant conçu le dessein de donner en vers les principales Histoires de la Bible, pour l'instruction des jeunes gens, nous a prié d'insérer ici un des tableaux qui doivent composer cet ouvrage, afin de pressentir le goût du public, & profiter des observations qu'on voudra lui communiquer. Je n'ai pu réfuter cette satisfaction à un homme très-connu par sa probité, par ses talents, & bien digne qu'on lui confie l'éducation de la jeunesse⁶. »

ou encore :

« Monsieur, Je vous supplie de vouloir insérer cette Lettre, si vous la jugez digne de votre approbation, dans le Journal Ecclésiastique. Par-là vous obligerez de nouveau celui qui a l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-humble & très-obéissant serviteur, ETLIN, Recteur & Curé de l'Abbaïe Princièrre d'Andlau en Alsace⁷. »

Le chanoine reçoit des articles avec des sujets très précis, ils témoignent de préoccupations d'érudits, de scientifiques, sur des sujets religieux : ainsi, le curé de Saint-Martin-des-Lais, Bisman qui écrit sur *le lieu où se fit l'Entrevue du Pape Alexandre III avec Louis VII*⁸, le frère Pierre Étienne de l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels avec sa *Lettre circulaire sur une visite monastique*⁹, ou encore

⁶ *Journal ecclésiastique*, mars 1763, pp. 285-288.

⁷ *Journal ecclésiastique*, mars 1784, p. 276.

⁸ *Journal ecclésiastique*, août 1766, p. 174 : « Monsieur, Permettez que je me serve de la voie de votre Journal, pour donner un éclaircissement que le Traducteur de l'Histoire d'Angleterre du Docteur Smollet témoigne (Tom. III. in-12. pag. 236.) avoir cherché inutilement, sur le lieu où se fit l'Entrevue du Pape Alexandre III. avec Louis VII. Roi de France & Henri II. Roi d'Angleterre. »

⁹ *Journal ecclésiastique*, septembre 1779, p. 256 : « Nota. On m'a envoieé cette Lettre, en me laissant le maître d'en faire tel usage qu'il me plairoit. J'ignore de quelle part elle m'a été adressée. Elle est très intéressante, & mérite d'être connue de tous ceux qui ont le bonheur de vivre dans les Monastère. »

ce curé du diocèse du Mans proposant une solution à une difficulté sur *un cas de baux de fermes*¹⁰. En s'adressant au *Journal ecclésiastique*, ces auteurs reconnaissent que le format les séduit : la forme littéraire du journalisme est propice à la communication de leurs écrits et elle permet également d'avoir des retours de nombreux lecteurs sur ces derniers. Parfois, un auteur intervient non pas en son nom, mais pour l'un de ses confrères, réaffirmant le geste religieux derrière son écrit. Lorsque l'académicien Julinde de l'Arcadie envoie une lettre à Joseph Dinouart, c'est pour l'informer de l'injuste réception dans le Royaume de France de l'ouvrage de Thomas Mamachi – le même qui fera paraître un *Journal ecclésiastique romain* :

« Vous avez trop à coeur le progrès des sciences Ecclésiastiques, pour blâmer la liberté que j'ose prendre de vous prier d'insérer dans votre Journal l'extrait d'un Ouvrage analogue aux matières que vous y traitez avec tant de succès. Le Livre dont j'aurai l'honneur de vous parler, mérite d'être plus connu, sur-tout au delà des Monts où l'on ne l'a fait connoître, autant que je sache, que par une annonce aussi superficielle qu'indiscrete (*Journal Encyclopédique*, mois de Septembre 1767, tome VI, part. 3, pag 151). À la simple lecture d'une telle annonce que ce Journaliste a adoptée innocemment, il paraît que le savant M. Rousseau de Toulouse, l'un des Auteurs de ce Journal, n'avait point vu l'Ouvrage dont il a parlé, & qui plus répandu qu'il ne l'est en France, ne saurait que confirmer le public éclairé dans l'idée avantageuse qu'il a déjà des talents, & de la profonde érudition du P. Mamachi¹¹. »

Joseph Dinouart peut être sollicité par une catégorie d'auteurs plus singulière, souhaitant également être intégrée dans le périodique du chanoine. La maladie du dauphin Louis de France (1726-1765) a été l'occasion d'une cérémonie religieuse dans la prison du château de Bicêtre au mois d'avril 1766, les prisonniers ayant veillé pour la guérison de l'héritier. De cette cérémonie, aucun papier public d'alors n'en a gardé trace, alors qu'ils en ont relaté nombre pour le dauphin. Devant ce silence, un prisonnier anonymisé « G... » s'adresse au chanoine Dinouart pour porter à la connaissance du plus grand nombre cette cérémonie singulière¹². Après la présentation de la messe, l'auteur demande à ce qu'on accepte sa relation de l'événement :

« Vous, Monsieur, dont les veilles sont particulièrement employés à rendre publics les Ouvrages, les Cérémonies qui peuvent contribuer la propagation de la foi, à l'édification des fidèles, peut-être ne jugerez-vous pas indignes de vos feuilles une Cérémonie approuvée par la piété, louée du saint Prélat qui préside à l'Église de Paris, & qui ne peut manquer de diminuer l'horreur de l'idée qu'on se forme de la perversité de

¹⁰ *Journal ecclésiastique*, mai 1770, p. 264 : « La charité & le bien public m'engagent à proposer dans votre Journal la décision d'une affaire très-intéressante pour les habitants de quelques paroisses de ma connaissance, où je ne vois qu'avec peine se multiplier de jour en jour des injustices, que tous bons citoiens doivent détester: en mon particulier j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour les empêcher ; mais l'intérêt l'emporte, & chacun s'y laisse malheureusement entraîner. »

¹¹ *Journal ecclésiastique*, novembre 1768, p. 182.

¹² *Journal ecclésiastique*, avril 1766, p. 82.

nos mœurs & de nos caractères. La charité, qui vous recommande notre cause, sçaura bien mieux que moi vous inspirer ce que vous devez faire ; en m'y résinant absolument, j'ai l'honneur d'être, Votre très-humble & très-obéissant serviteur G*** prisonnier par ordre du Roi, aux Cabanons, le 20 Janvier 1766¹³ »

Joseph Dinouart met plus en avant certaines initiatives, certains écrits, aux yeux de ses lecteurs, que ce soit pour leur érudition, leur style ou leur originalité. Lorsque le chanoine pense tenir un contributeur singulier qui, à n'en pas douter, peut enrichir sa communauté de savants, il cherche à le conserver parmi les siens et à l'inciter à écrire.

Il en est ainsi de Laurent-Étienne Rondet, au début de l'année 1761. Après que l'auteur a fait parvenir au journal des remarques sur les Hébraïsmes et les Grécismes présents dans les psaumes, Joseph Dinouart l'invite à continuer à lui faire envoyer ses écrits¹⁴. Cette proposition est entendue et acceptée. Au mois d'avril 1761, Laurent-Étienne Rondet écrit au chanoine qu'il proposera des remarques sur les autres parties de l'Écriture :

« Puisque vous avez bien voulu, Monsieur, insérer dans votre Journal, le commencement de ces remarques, j'use de la liberté que vous me donnez de les continuer. Vous m'invitez à travailler également sur les autres parties de l'Écriture, ou sur des sujets de Religion. Je joins à ces remarques un discours qui pourra remplir tout à la fois ce double objet¹⁵. »

Cet engagement satisfait Joseph Dinouart, qui l'encourage à poursuivre son écriture en le complimentant publiquement :

« Je prie M. Rondet, au nom de tous mes lecteurs, de continuer à enrichir mon Journal de ses excellentes productions. Il est peu d'hommes plus capables que lui de travailler sur l'Écriture Sainte, dont il a fait depuis beaucoup d'années une étude particulière ; & il en possède parfaitement la langue originale¹⁶. »

Autre exemple, le théatin Tracy que Joseph Dinouart souhaite voir également plus souvent intervenir dans les pages de son imprimé :

« Le R.P. Tracy possède toutes les qualités du véritable Orateur, mais la Providence le prive de l'avantage d'annoncer la parole de l'Évangile, en lui refusant les forces du corps que demande l'exercice de la chaire. Au milieu de ses infirmités, cet homme respectable s'occupe à composer ces Discours, qui méritent l'approbation de nos Lecteurs. Nous le prions en leur nom de joindre après les différens Panégyriques qu'il veut bien nous procurer, un Cours de Prônes. Il aime trop la gloire de Dieu pour ne pas répondre à nos

¹³ *Journal ecclésiastique*, avril 1766, p. 84.

¹⁴ *Journal ecclésiastique*, janvier 1761, p. 45 : « N.B. On m'a envoyé des remarques sur les Hébraïsmes & les Grécismes qui se trouvent dans les Psaumes ; je les insérerai dans le Journal prochain. Je prie l'Auteur de travailler également sur les autres parties de l'Écriture, ou sur des sujets de Religion. Je profiterai avec plaisir de ses lumières : il a toute l'érudition nécessaire pour remplir cette partie. »

¹⁵ *Journal ecclésiastique*, avril 1761, p. 30.

¹⁶ *Journal ecclésiastique*, août 1761, p. 34.

désirs¹⁷. »

À l'opposé des deux réussites précédentes, certaines invitations de Joseph Dinouart peuvent demeurer lettre morte. Un silence comme celui du supérieur du séminaire S. Simon de Metz, Thiebaut, semble être éloquent. Déjà présent dans le monde littéraire avec son ouvrage *Homélies sur les Évangiles de tous les Dimanches & principales Fêtes de l'année*, il ne donne pas suite à la demande du chanoine : « On ne peut trop l'exhorter à nous donner au plutôt ses Homélies sur les Épîtres. Je voudrais qu'il voulût enrichir mon Journal de ses Conférences Ecclésiastiques, ce seroit un vrai présent pour mes Lecteurs¹⁸. » Est-ce que le supérieur préférerait conserver ses discours pour ses livres et ne pas les disséminer dans le journal?

Autre cas d'invite – ou même de sollicitation dans ce cas – lorsqu'un écrit précède la réputation d'un auteur. Il s'est répandu dans le monde ecclésiastique et académique la rumeur d'un excellent discours prononcé à Besançon et qui a remporté le prix. Joseph Dinouart propose les pages de son journal à son auteur – bien connu – pour en faire part au plus grand nombre : « On parle beaucoup & avec éloge, d'un Discours qui a remporté le prix à l'Académie de Besançon. Si M. Bergier, Curé de Flangebouche, qui en est l'Auteur, désiroit nous en faire passer un exemplaire, pour en faire part à nos Lecteurs, nous lui en serions obligés¹⁹. » L'abbé Bergier, au début de sa carrière d'apologiste, accepte. L'article *Combien les Moeurs donnent de lustre aux Talens*, paraît dans l'exemplaire de septembre 1765.

Après le premier appel, vient le temps des relances. C'est un souci bien naturel pour un directeur de périodique souhaitant instaurer une continuité dans ses pages. La diversité est appréciée, mais elle se doit de reposer sur un socle solide d'articles, présent pour conserver l'identité auprès des lecteurs. Ainsi lorsque l'abbé Le Brun de Reims instaure une discontinuité dans les articles en ne faisant pas parvenir ses écrits, Joseph Dinouart le rappelle à sa promesse : « N.B. M. l'Abbé le Bru... de Rheims, nous avoit promis d'enrichir ce Journal de ses productions. Nous auroit-il oublié? Nos Lecteurs ne pourroient qu'y perdre & nous en particulier²⁰. » Si l'abbé revient à ses devoirs peu après, d'autres contributeurs disparaissent du

¹⁷ *Journal ecclésiastique*, janvier 1765, p. 55.

¹⁸ *Journal ecclésiastique*, juillet 1761, p. 79.

¹⁹ *Journal ecclésiastique*, avril 1764, p. 92.

²⁰ *Journal ecclésiastique*, septembre 1762, p. 287.

journal, faute de pouvoir s'inscrire dans une continuité. En août 1769, le chanoine Dinouart demande au curé de Châteaudouble, Lachaux, de lui faire parvenir des *Annonces ou courtes Instructions* suite à une particulièrement réussie pour le jour de l'Annonciation, lui promettant de lui ouvrir les pages de son journal. Mais au mois de janvier 1770, le curé ne peut honorer la proposition : « M. Lachau, Curé de Château-Double, me mande que des occupations indispensables ne lui permettent point pour le moment de mettre la dernière main à la suite de ses Annonces. Je le prie encore de ne pas trop différer à les mettre en état de paroître. Je crois pouvoir lui faire cette invitation de la part des Lecteurs de ce Journal²¹. » Il faut croire que les obligations du curé étaient de taille puisqu'il ne réapparaît pas dans les pages du *Journal ecclésiastique*.

Au-delà des sollicitations, Joseph Dinouart veille à la fidélité de ses contributeurs. Il sait que l'exclusivité des meilleurs d'entre eux peut être un argument de force pour son imprimé ; de faire en sorte que le *Journal ecclésiastique* soit la presse à suivre pour être au fait des meilleurs articles en sciences ecclésiastiques. Ainsi, lorsque Laurent-Étienne Rondet écrit un article dans le *Journal de Verdun*, le chanoine le rappelle à l'ordre. Au mois de mai 1769, une lettre est insérée dans ce journal à propos de l'époque de la naissance d'Abraham – il s'agit d'un commentaire sur le troisième tome des *Lettres d'une Mère à son Fils* qui réfute une prétendue contradiction soulevée par Voltaire. Laurent-Étienne Rondet écrit à son tour dans le *Journal de Verdun* en complément de la première lettre au mois d'août. Joseph Dinouart décide de retranscrire ces deux lettres dans son imprimé en octobre car elles intéressent les sciences ecclésiastiques. Il écrit à cette occasion la note suivante :

« M. Rondet aiant répondu en Août par le même Journal de Verdun, je l'ai prié d'insérer ici l'extrait de sa réponse que je donne après cette Lettre. Ainsi les Lecteurs auront ici la réponse de deux Savants. L'auteur de la Dissertation qui y donne lieu, ignore sans doute qu'il existe un Journal Ecclésiastique qui a droit, par préférence à tous autres, de réclamer ces sortes de pièces. Je me ferai un plaisir d'insérer ses Ouvrages quand il vaudra me les adresser²². »

Nous comprenons qu'il s'agit d'un rappel à l'ordre. La conclusion de Laurent-Étienne Rondet à la retranscription de la lettre dans le *Journal ecclésiastique* ne laisse que peu de doutes.

« Si je ne vous ai point adressé, Monsieur, la Lettre qui se trouve signée de moi dans le Journal de Verdun ; c'est qu'elle répondoit à celle d'un Curé du Diocèse de Lisieux insérée dans le même Journal. [...] j'aurai lieu de revenir dans votre Journal [sur l'époque de la naissance d'Abraham], lorsque je traiterai des *Patriarches Postdiluvians*, ou de la Chronologie du second âge du monde depuis le Déluge jusqu'à la vocation

²¹ *Journal ecclésiastique*, janvier 1770, p. 95.

²² *Journal ecclésiastique*, octobre 1769, pp. 3-4.

d'Abraham. Ce sera le sujet d'une Dissertation que je vous prépare²³. »

Bien qu'il sollicite ses meilleurs contributeurs pour qu'ils lui fassent parvenir leurs pièces de façon régulière, Joseph Dinouart ne pouvait craindre de manquer de matières pour l'impression de son journal. Bien au contraire, la sélection des écrits fait partie du quotidien de sa direction. En proposant une publication ouverte – dans le sens qu'il est possible pour le public d'y contribuer – le chanoine devait bien s'attendre à devoir rejeter des écrits et faire face à des mécontentements. Aussi arbitraire que puisse être la procédure de sélection, il est courant de lire des tentatives de justification du chanoine. Dans un avis à ses lecteurs en juillet 1778, il révèle quatre maux qui l'empêchent de publier certaines pièces : un manque d'érudition, des lacunes stylistiques, un sujet étranger à l'imprimé et un faible raisonnement²⁴. Par cette sélectivité, Joseph Dinouart revendique son sérieux. Les critères et l'exigence de recevabilité dans les pages de son imprimé sont une garantie offerte aux lecteurs et auteurs.

« Les Lecteurs qui pensent bien, me sauront toujours gré d'être un peu difficile dans le choix des Pièces que j'insère. D'ailleurs, je m'intéresse de tout mon cœur à la réputation de ceux qui daignent coopérer à rendre ce Journal instructif, & je me reprocherois d'y admettre une seule Pièce qui pourroit ne pas leur obtenir les suffrages des Lecteurs instruits, ou les exposer à la malignité de la critique, trop commune parmi les hommes²⁵. »

Il peut arriver que devant la répétition des refus, Joseph Dinouart montre quelques signes d'agacement à se redire. Si au début du journal, au mois de septembre 1761, le chanoine évoque son souhait de voir les contributeurs proposant un poème de mieux travailler leurs pièces²⁶ ; en septembre 1769, le ton change, il s'agit d'un rappel à l'ordre :

« N.B. Je prie ceux qui m'envoient des pièces de Vers, de les travailler avec soin ; j'en ai reçu qui sont très médiocres & si faibles que je ne peux les adopter ; d'autres, en y faisant quelques corrections, pourrai paraître. Je n'ai pas le temps de corriger ces pièces, & peut-être m'en acquitterais-je mal. Les Auteurs

²³ *Journal ecclésiastique*, octobre 1769, pp. 20-21.

²⁴ *Journal ecclésiastique*, juillet 1778, pp. 94-95 : "Nota. Je dois m'expliquer sur ce qu'on ne trouve pas ici toutes les Pièces qui me sont envoiees pour insérer dans le Journal. On m'adresse quelquefois, 1°. des Questions ou trop faciles à résoudre pour les proposer, ou qui ne sont pas de nature à être proposées. 2°. Des Discours, fort bons pour être prononcés ; mais point assez travaillés pour être donnés au Public. 3°. Des Pièces sur des sujets qui ne sont point analogues aux matières que comporte un Journal Ecclésiastique. 4°. Des Réponses, qui ne sont point assez raisonnées, ni motivées, &c. ».

²⁵ *Journal ecclésiastique*, juillet 1778, pp. 94-95.

²⁶ *Journal ecclésiastique*, septembre 1761, p. 74 : « J'ai reçu plusieurs pièces de vers, mais la poésie en est trop faible pour que je puisse en faire usage, je prie ceux qui m'en envoient de les travailler avec tout le soin possible. »

doivent donc, en m'envoyant leurs pièces, m'indiquer leur adresse, afin que je leur communique mes réflexions. [...] D'après cet avis, si quelques personnes n'ont pas trouvé dans ce Journal leurs pièces de Vers, elles ne doivent s'en prendre qu'à elles-mêmes²⁷. »

Au-delà des motifs à refus cités, les pages du *Journal ecclésiastique* conservent quelques exemples originaux. Certaines pièces remplissent tous les critères qualitatifs pour être insérées. Elles sont bien composées et avec érudition. Pourtant Joseph Dinouart décide de les écarter. C'est que le journal est ecclésiastique. Il se doit également de promouvoir les bonnes mœurs dans la société, et donc par ses pages. Il n'est pas possible d'insérer des écrits tendancieux ou subversifs, même lorsqu'ils ont pour finalité de promouvoir le catholicisme. Voici deux exemples :

« N.B. M. Mor... Curé de P... voudra bien me permettre de ne pas faire usage de l'extrait d'une Homélie, pour le IIe Dimanche de l'Avent, qu'il m'a envoiée. Les scandales affreux, & même domestiques, qu'il y a peint, ont pu être énoncés dans la Paroisse, mais il ne seroit point prudent de les insérer dans ce Journal. J'admire son zèle, & je désire que Dieu le couronne par la conversion des âmes dont il déplore la perte²⁸. »

et

« N.B. J'ai reçu une Pièce de vers sous ce titre : *Épître du Diable à l'Auteur Anti-Chrétien &c.* Elle est très-bien versifiée, & les traits qu'elle renferme, sont d'une grande force. L'Auteur est sans doute trop sage, pour ne pas convenir avec moi, qu'elle seroit déplacée dans ce Journal. Ces sortes de Pièces s'impriment toujours seules, quand on veut les rendre publiques²⁹. »

La temporalité est aussi essentielle. L'imprimé étant mensuel, il est certaine durée à respecter. Lorsqu'un vicaire envoie un discours composé à l'occasion d'une grêle qui ravagea sa vallée, Joseph Dinouart ne peut l'accepter : sept mois se sont écoulés depuis les événements. Pour autant, le directeur avance que l'écrit « a dû faire une forte impression³⁰ ».

Il existe quelques espoirs pour les contributeurs qui ont vu leur proposition déclinée. Les refus ne sont jamais définitifs, il faut parfois s'armer de patience. En mai 1762, le chanoine ne

²⁷ *Journal ecclésiastique*, septembre 1769, p. 284.

²⁸ *Journal ecclésiastique*, avril 1769, p. 95.

²⁹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1771, p. 95.

³⁰ *Journal ecclésiastique*, février 1772, p. 188 : « N.B. : M. Du... m'a envoyé un Discours de M. le Curé de la Paroisse dont il est Vicaire, à l'occasion d'une grêle qui ravagea une Vallée entière, le 25 juillet dernier. Ce discours a dû faire une forte impression ayant été prononcé, pour ainsi dire, au moment de ce triste événement, comme on me le marque. On aurait dû me l'envoyer plutôt, dès qu'on désirait le faire paraître dans ce Journal ; il aurait certainement fait une impression plus vive, s'il eût paru quelque temps après la circonstance qui y donna lieu. Voilà sept mois écoulés depuis l'événement ; & beaucoup de personnes pourraient penser qu'il a été fait après cette circonstance, qu'il est le fruit d'une longue réflexion, c'est ce qui m'empêche d'en faire usage. Si je l'avais reçu un mois après, je l'aurais volontiers inséré dans ce Journal. Je ne l'ai reçu que le 14 Janvier dernier. »

veut pas insérer une *Observation sur une critique du Calendrier Romain, sur la célébration de la Pâque* parce qu'elle « tiendrait plus de 40 pages d'impression, & que quand même je la partagerois, les chiffres & les calculs dont elle est hérissée, seroit du goût de peu de lecteurs³¹. » Cependant, près de onze années plus tard, l'auteur voit enfin sa dissertation insérée. La difficulté arithmétique alors décrite devient au contraire source de plaisir : « Cette Pièce fut envoyée il y a quelques années, avant qu'il eût été parlé du Calendrier dans ce Journal : comme aujourd'hui elle se trouve liée aux Pièces qui ont été précédemment données sur le même sujet, il y a lieu de présumer qu'elle fera plaisir à ceux qui sont curieux de ces calculs³². »

L'ouverture de la communauté des auteurs du journal a bien été une force du *Journal ecclésiastique*. L'approvisionnement constant en pièces nouvelles a permis au directeur de procéder à une sélection de l'écrit et ainsi de ne retenir et proposer que les plus belles compositions sur les sciences ecclésiastiques. Le cercle est vertueux. Le succès de l'imprimé lui assure des contributeurs désirant y paraître, cette émulation assure à son tour la réussite du journal par la qualité des écrits.

Le continuateur du *Journal ecclésiastique*, Jean-Baptiste Montmignon ne s'y est pas trompé. Au mois de juin 1786, il sollicite les auteurs afin qu'ils poursuivent leur habitude prise sous Joseph Dinouart, il les invite à continuer à faire parvenir leur composition – un accent est mis sur la théologie morale :

« Avis du Continuateur. On a été édifié, pendant long-temps, de l'empressement avec lequel MM. les Souscripteurs & autres proposoient des Questions intéressantes sur la Morale, & en particulier sur différens Cas de conscience : on exhorte en général tous les Lecteurs de contribuer à cette partie, soit pour proposer des Questions dans ce genre, soit pour y répondre. On se souvient, avec les sentimens d'estime les plus fondés, du travail de plusieurs Pasteurs, qui ont honoré le Journal des fruits de leurs études ; on les invite très-instamment de ne point se ralentir sur ces objets : on sait par l'expérience combien ces lumières réciproques peuvent contribuer à la conduite des particuliers, & à l'éclaircissement des Questions abstruses qui ont rapport à la Morale, & sur-tout quand les principes de cette science doivent être, suivant les circonstances rapprochées des Loix civiles³³. »

³¹ *Journal ecclésiastique*, mai 1762, p. 185.

³² *Journal ecclésiastique*, janvier 1773, p. 3.

³³ *Journal ecclésiastique*, juin 1786, p. 287.

6-2. Qui écrit pour le *Journal ecclésiastique*?

Joseph Dinouart est l'unique directeur du périodique. Mais si le *Journal ecclésiastique* paraît en continu pendant les vingt-six années étudiées, c'est aussi parce qu'il peut s'appuyer sur des collaborateurs sérieux, qui lui font parvenir de façon constante des articles pour alimenter son imprimé. Seul, il n'était pas possible de proposer une centaine de pages d'érudition mensuellement à son public – auxquelles il convient d'ajouter les deux suppléments annuels. L'imprimé est ainsi un ouvrage de collaboration³⁴. Il s'appuie sur la volonté des auteurs à y prendre part ou sur l'aide qu'on peut apporter au chanoine pour pouvoir paraître.

L'écriture plurielle de l'imprimé est annoncée au lecteur. Joseph Dinouart met en avant les contributeurs qui permettent la bonne tenue de son journal. Il semblerait qu'il puisse compter, en premier lieu, sur le soutien de certains milieux intellectuels de la capitale, notamment les bibliothèques. Elles fournissent au chanoine des documents littéraires qui enrichissent ses pages :

« Je me suis appliqué depuis un an à la recherche des bons Manuscrits. Plusieurs d'entre les Sçavans, qui ont la direction des Bibliothèques dans la Capitale, m'ont ouvert le trésor de leurs richesses Littéraires ; d'autres ont promis de m'en faire part. Je recueillerai avec soin tout ce qu'ils voudront me confier³⁵. »

À côté de ses démarches personnelles ou des quelques bibliothécaires le soutenant, Joseph Dinouart peut aussi s'appuyer sur des auteurs dévoués, qui lui fournissent des articles rédigés, prêts à être insérés. Le chanoine n'a pas à travailler sur ces textes, il se contente de leur trouver une place dans la logique mensuelle et de les faire parvenir à l'imprimeur. Ces contributeurs, qu'on devine précieux au directeur, sont complimentés par ce dernier. Il tient à les remercier publiquement de leur labeur :

« M. Rondet, dont les talens sont si connus, & qui possède, dans un degré peu commun, la langue sainte, & la connoissance des divines Ecritures, va bientôt me fournir ses Observations intéressantes sur l'Ecclésiaste. On a vu toutes les bonnes Pièces qu'il a déjà données à ce Journal. Son zèle ne se bornera point là, & mes Lecteurs peuvent compter sur cet Homme estimable, qui s'est consacré à l'étude de la Religion, dont il fait son unique occupation & ses délices.

Le R.P. Richard, Dominicain, respectable Religieux, & bon Théologien, très-connu par l'excellent Ouvrage, que j'ai annoncé au mois d'Août, & à qui les intérêts de la Religion sont si chers, veut bien dérober à ses travaux ordinaires, quelques momens pour les consacrer à ce Journal. On trouvera de lui la continuation

³⁴ Depuis les premiers temps de la *République des Lettres*, le postulat de la collaboration pour le développement du savoir n'est plus remis en doute. Pas toujours institutionnalisées, les communautés d'intérêts se multiplient de façon croissante jusqu'au XVIII^e siècle. Voir F. WAQUET, « Qu'est-ce que la République des Lettres ? Essai de sémantique historique », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 147, 1989 et J. LAMY, « La République des Lettres et la structuration des savoirs à l'époque moderne », *Littératures*, 67 | 2013, pp. 91-108.

³⁵ *Journal ecclésiastique*, septembre 1761, pp. 1-4. Nous précisons que ces pages sont absentes des documents numérisés.

des Conférences sur le Décalogue, pour servir de suite à celles que j'ai déjà données, & qui avoient été interrompues par la mort de l'Auteur. Le R.P. Richard, & M. Rondet, sont pour moi comme deux sources, où je puiserai abondamment pour la gloire de la Religion, & pour l'utilité des Ecclésiastiques³⁶. »

Ici, au début du *Journal ecclésiastique*, au mois de septembre 1761, Joseph Dinouart met en avant seulement deux de ses contributeurs. Pourtant, Laurent-Étienne Rondet et le dominicain Richard sont bien loin d'être les seuls à alimenter les pages de l'imprimé, même s'il est vrai qu'ils sont parmi les plus assidus.

Laurent-Étienne Rondet et le dominicain Richard font partie des trois cent quarante auteurs recensés dans le journal. Ces trois cent quarante auteurs ont écrit deux mille cinq cent dix articles (trois cent deux ne sont pas comptabilisés ici puisqu'ils ne sont que des textes à avis, comme un *Nota Bene* ou un *avertissement*). L'inégalité est grande entre les auteurs. Ainsi, cent quatre-vingt-seize n'ont proposé qu'une seule contribution, là où trente auteurs sont derrière quarante-six pour cent d'entre elles. Les cent quatre-vingt-seize auteurs à contribution unique représentent ainsi cinquante-sept pour cent du total pour seulement sept pour cent des articles. L'anonymat monte quant à lui à trente et un pour cent des auteurs, soixante-neuf pour cent ont donc été identifiés.

Tableau 1 : Les auteurs du Journal ecclésiastique

Total d'articles	2812
Total d'articles à auteur	2510
Nombre d'auteurs	340
Auteurs à contribution unique	196
Pourcentage d'auteurs à une contribution	57,6 %
Pourcentage de ces auteurs dans la production globale	7,8 %
Pourcentage d'auteurs anonymes	31,4 %
Nombre d'articles des trente principaux auteurs	46,1 %
Nombre d'articles Laurent-Étienne Rondet	281 articles, soit 11%

³⁶ *Journal ecclésiastique*, septembre 1761, pp. 1-4.

Les contributeurs au journal sont tous ici qualifiés d'« auteur ». Pour autant, il ne faudrait en aucun cas confondre leur identité plurielle sous une seule et même qualification. Ils sont pour l'essentiel des hommes, majoritairement religieux, qui se sont faits auteur à un moment de leur vie, sans en faire une vocation. Le mot « auteur » est pris ici par commodité, mais nous n'entendons pas faire de ces acteurs des agents stables du champ littéraire³⁷. Ils ont été intermittents. Ils ont utilisé un temps la littérature, en tant moyen de communication, pour porter leur message. C'est ainsi qu'au-delà de leurs écrits, il semble essentiel de s'interroger sur leur statut. Qui sont ces auteurs? Soixante-neuf pour cent des contributeurs ont été identifiés, mais ce pourcentage inclut un très grand nombre de pseudonymes, du moins partiels, principalement sous la forme d'acronymes. De fait, les auteurs pouvant être clairement identifiés sont inférieurs à ces soixante-neuf pour cent. Pour ces derniers contributeurs, il a été comptabilisé quatre-vingt-cinq séculiers et quatre-vingts réguliers. Soit respectivement trente-six et trente-quatre pour cent des auteurs identifiés. Ces nombres constituent un minimum puisqu'il conviendrait d'ajouter les auteurs sous pseudonyme. Il ne s'agit donc pas ici de constater leur importance numérique, mais leur parfait équilibre dans la répartition. L'imprimé de Joseph Dinouart réunit et attire tout aussi bien les deux clergés, point de rencontre à nouveau de la culture ecclésiale commune des séculiers et réguliers sur laquelle nous reviendrons.

De manière plus générale, au-delà de leur appartenance à un clergé régulier ou séculier, les contributeurs peuvent être définis par leur pratique de l'écrit. L'écriture n'a pas la même signification selon les différents auteurs du journal. Sa pratique, qui varie selon les contextes, révèle la diversité des acteurs prenant part aux sciences ecclésiastiques et l'hétérogénéité du clergé, composé de plusieurs groupes sociaux.

Déjà évoqué à plusieurs reprises, Laurent-Étienne Rondet est un auteur majeur du *Journal ecclésiastique*. Il contribue personnellement à deux cent quatre-vingt-un articles, soit approximativement onze pour cent du total sur la période considérée. C'est plus que tout autre auteur, Joseph Dinouart inclus. Il semble appartenir à ce que nous qualifions d'« auteur érudit ».

³⁷ Voir J.-L. Chappey, « Nouveaux regards sur les « girouette » », N. SCHAPIRA, D. RIBARD, *On ne peut pas tout réduire à des stratégies. Pratiques d'écritures trajectoires sociales*, Paris, Puf, 2013, p. 52 : « Les critiques que l'on peut faire à certaines analyses portant sur l'étude de la construction des « identités » des écrivains et hommes de lettres viennent sans doute du fait qu'elles réduisent les acteurs aux systèmes de représentation qu'ils construisent eux-mêmes pour légitimer leurs statut (pensons ainsi à l'usage des termes de « sacre » ou de « vocation »). Ces acteurs sont ainsi réduits à leur identité d'écrivain, ce qui permet de penser leur trajectoire comme « carrière littéraire » sur un mode cohérent et linéaire. Or comme de nombreuses études l'ont montré, les acteurs ne peuvent être réduits au statut d'agents « stables » d'un champ et en réalité des « stratégies d'auteur » peuvent largement déborder les contours de l'espace proprement littéraire. »

Par cette désignation, nous entendons les auteurs menant leurs propres recherches, prenant la plume pour en faire part à un public et disposant d'une autorité du fait de leur savoir. Rondet a toute la confiance du chanoine, qui le décrit comme le savant « le plus versé dans l'Écriture-Sainte ». Il consacre ses journées entières à son étude³⁸. La chose peut paraître surprenante, puisque lui-même n'est pas un religieux. En effet, il est un laïc qui, par érudition, se voue entièrement aux études bibliques³⁹. Ses publications sont impressionnantes. À son décès, il faudra soixante-sept pages de l'imprimé pour présenter l'intégralité de ses travaux⁴⁰. Ses interventions dans le journal sont ainsi des moments d'autorité : il transmet son érudition. Joseph Dinouart avoue « je crois devoir le consulter sur tout ce que je reçois relativement à cet objet [l'Écriture Sainte⁴¹] ». D'autres contributeurs au *Journal ecclésiastique* partagent ce profil d'« auteurs érudits », nous pouvons penser à Charles-Louis Richard déjà cité (avec quarante-deux articles) ou encore à Paul-Timoléon De Laforest avec sa contribution à la rubrique de la théologie morale (soixante-dix-sept articles).

Que ce soit Laurent-Étienne Rondet, Charles-Louis Richard ou Paul-Timoléon De Laforest, ces trois auteurs publient également en dehors du *Journal ecclésiastique*. Un autre auteur, Jean Chalamel, est également à compter au nombre de ces « auteurs érudits », mais il ne semble pas avoir de présence hors du journal. Il parvient à se créer un statut dans le journal uniquement par ses écrits dans celui-ci. Joseph Dinouart le considère comme le meilleur casuiste dont il dispose. Toutes ses réponses dans la rubrique des cas de conscience sont considérées comme des

³⁸ *Journal ecclésiastique*, mai 1762, pp. 154-155 et octobre 1785, p. 71. « Depuis cinq heures du matin, jusqu'à huit heures du soir, chaque jour travaillant à son Bureau, il ne sortoit que pour aller à l'Église, & jamais il ne s'est permis pendant sa vie une heure de promenade. »

³⁹ *Journal ecclésiastique*, janvier 1766, p. 88 : « Il y a longtemps que les Lecteurs de ce Journal connoissent cet homme de mérite ; mais ils ignorent peut-être qu'il n'est que Laïc. À ses études, à ses Ouvrages on le prendroit pour un Ecclésiastique, ce qui ne peut que lui faire honneur. »

⁴⁰ *Journal ecclésiastique*, octobre 1785, pp. 71-88 ; novembre 1785, pp. 146-163 ; janvier 1786, pp. 53-66 ; février 1786, pp. 152-168.

⁴¹ *Journal ecclésiastique*, mai 1762, pp. 154-155.

résolutions définitives de la part du chanoine⁴². Ce dernier peut également le solliciter afin qu'il apporte ses lumières sur certains cas⁴³. À la mort de Jean Chalamel, Joseph Dinouart lui adresse un long éloge, dans lequel il expose l'admiration qu'il avait pour le lazariste⁴⁴. Sans l'existence du *Journal ecclésiastique*, les connaissances et le savoir de Jean Chalamel n'auraient pas été aussi connus et profiter à d'autres ecclésiastiques⁴⁵.

Autre profil que nous souhaiterions mettre en avant, celui de religieux faisant acte de foi en entrant en écriture. Ce contributeur a des idées précises sur sa religion, ses principes et sa façon de la vivre. S'il écrit dans les pages du journal, c'est pour promouvoir et défendre ce qu'il croit juste et nécessaire à sa croyance. Le curé Asseline, également doyen rural d'Évron, dans le diocèse du Mans, est de ces contributeurs. Il écrit quatre-vingt-onze articles pour les pages de l'imprimé. Ses contributions ne sont peut-être pas les plus savantes du journal, pour autant sa sincérité et son dévouement systématique en font un auteur écouté si l'on en croit les témoignages de lecteurs. Il se prend notamment de passion pour la résolution des cas de conscience, en mettant comme premier objet de réponse l'orthodoxie et la foi. Il reconnaît que cette dernière ne le quitte jamais. Elle est constamment présente derrière ses écrits : « Pardonnez si je me suis un peu écarté de mon sujet. Lorsque je parle de Marie, je ne suis plus maître, pour ainsi dire, de moi-même. Et pour me faire cesser de m'en entretenir, il faut que je me fasse

⁴² Joseph Dinouart peut commenter des résolutions ainsi : « Note du Journaliste. On lira avec plaisir ce sujet, traité ici fort au long par M. C... & il me paroît certain qu'on ne peut rien répliquer aux preuves qu'il apporte. Il a posé son sentiment sur un fondement si inébranlable, que l'on doit gémir sur l'état funeste d'un grand nombre d'Ecclésiastiques qui se font sur ce point de faux principes, de fausse maximes, & une fausse conscience. » *Journal ecclésiastique*, septembre 1777, p. 243, à propos du cas *Quelles sont les personnes du sexe que les Ecclésiastiques peuvent avoir avec eux?*. Ou encore : « Les occupations multipliées du respectable Théologien qui vient de nous donner cette Solution, ne lui ont point permis de répondre à la seconde Question sur la sépulture des enfans ; mais j'espère que son zèle pour l'instruction des Ecclésiastiques nous en procurera la Réponse pour le mois prochain. Celle de l'administration de l'Extrême-Onction a dû l'occuper beaucoup ; il a fallu certainement faire de grandes recherches pour lui donner ce caractère de solidité & de vérité qu'on y trouve. Il est bien à désirer que les règles qu'il propose soient admises dans tous les Diocèses, & que la pratique sur ce point soit la même dans les différentes Eglises. » *Journal ecclésiastique*, octobre 1777, p. 82, à propos du cas *Sur l'âge nécessaire aux enfans pour recevoir l'Extrême-Onction & sur les sépulture*.

⁴³ Par exemple dans *Journal ecclésiastique*, février 1778, p. 172, note : « Cette Solution paroîtra un peu tardive : en voici la raison : j'espérais toujours en recevoir une, mais on ne m'en a point envoié. Enfin j'ai prié M. J.C. d'avoir la bonté d'y répondre, & il a bien voulu acquiescer à ma prière. »

⁴⁴ Nous renvoyons au chapitre 12-2 pour la présentation de la lettre.

⁴⁵ Le vicaire Guihery Deslandelles, du diocèse de Nantes, écrit ainsi : « Combien de fois, en lisant les morceaux qui sortoient de sa plume ; n'ai-je pas envié le bonheur de ceux qui avoient l'avantage d'être liés avec lui? Je ne l'ai connu que par ses Écrits, & c'est assez pour que je le regrette. Nous lui avons tous obligation, puisque la profondeur & la variété de ses connoissances étoient comme autant de lumières qui éclairoient les endroits les plus isolés de nos campagnes. » *Journal ecclésiastique*, juillet 1778, pp. 61-62.

violence⁴⁶. » Si ses réponses sont moins érudites que les auteurs précédemment évoqués, le curé Asseline figure bien parmi les ecclésiastiques intellectuels de son époque. Ainsi, Joseph Dinouart nous apprend qu'il possède « une Bibliothèque qui contient 1500 volumes choisis, sur l'Écriture, les Pères, la Morale, l'Histoire, les Belles-Lettres, &c » et que « dans ses loisirs, il a fait des Catalogues de ses Livres⁴⁷ ». Le curé est connu chez les lecteurs du journal pour ne pas hésiter à exprimer ses désaccords et tout porte à croire que cela ajoute à son crédit :

« Lettre à Monsieur Asseline adressée à l'Auteur du Journal, Monsieur, Je souscris très-volontiers à votre critique de ma décision sur les Rogations. J'ai actuellement en main, & sous les yeux de quoi me condamner, d'ailleurs je pouvois m'en passer, d'après vos savantes remarques. Heureusement la question étoit indifférente en elle-même, puisqu'elle n'attaque aucunes vérités, soit du dogme, soit de la morale : car à Dieu ne plaise, Monsieur que je sois jamais à qui que ce soit, une pierre d'achoppement, & de scandale. Je suis charmé d'avoir trouvé en vous un Censeur exact & éclairé pour relever mes fautes⁴⁸. »

Nous aurions également pu citer le curé Guillemont de Carlepont, près de Noyon, qui, à la manière de son confrère Asseline, manifeste hautement ses opinions dans ses écrits (quarante et un articles). Il nous semble agir pour les mêmes motivations que le curé d'Évron.

Si Joseph Dinouart s'est toujours montré vigilant à la qualité du contenu de son journal, on ne saurait oublier qu'il appartient à un réseau ecclésiastique parisien, en premier lieu autour de sa paroisse de Saint-Benoît, et qu'il peut exister, comme dans toute relation sociale, des auteurs qui s'imposent au directeur. L'auteur de proximité, puisque c'est ainsi que nous le désignons, apparaît dans les pages du journal du chanoine parce qu'il a une existence dans la vie personnelle du directeur. Jean Bruté (1699-1762) est un *auteur de proximité*. Docteur en théologie, vicaire à Saint-Laurent avant de devenir curé de Saint-Benoît et donc confrère de Joseph Dinouart, Jean Bruté compose des modèles de prônes. Il s'efforce de développer dans ses discours l'intégralité des Évangiles. Le défi est immense : pour le seul sermon sur la montagne, il en compose plus de cent. Le défi est peut-être trop grand même pour le curé. L'immensité de la tâche le fait écrire trop vite. Joseph Dinouart avait reçu du temps des écrits de Jean Bruté des plaintes de ses lecteurs. Ces derniers trouvaient les prônes écrits dans un style trop négligé pour pouvoir leur servir et ce malgré les corrections qu'y apportait le chanoine⁴⁹. Plus tard, au printemps suivant le

⁴⁶ *Journal ecclésiastique*, août 1781, p. 183.

⁴⁷ *Journal ecclésiastique*, mai 1773, p. 159.

⁴⁸ *Journal ecclésiastique*, mars 1775, p. 268.

⁴⁹ *Journal ecclésiastique*, mars 1763, pp. 273-275 : « J'ajouterai que le plus grand nombre de mes Lecteurs n'étoit pas satisfait & avec raison, ni du détail, ni du style trop négligé, malgré les soins que je me donnois pour les corriger & rendre ces Prônes plus intéressans. »

décès de son ancien contributeur, il fait une confession à ses lecteurs : « j'avouerai ingénument que je n'avois commencé à les [les prônes] donner que par complaisance pour l'Auteur qui parut le désirer de moi⁵⁰. » Le contexte rédactionnel, au sein de la collégiale de Saint-Benoît, peut ainsi faire que des confrères au chanoine Dinouart parviennent à écrire dans son journal, malgré une certaine réticence de ce dernier.

Dernier profil sur lequel nous nous attarderons, celui des auteurs qui, par devoir ou par condition, ont une *obligation* à l'écriture. Le statut de professeur, par exemple, nous semble être une de ces obligations. L'abbé le Brun, qui est le précepteur des pages de la Reine, propose parfois de partager ses connaissances avec les lecteurs du *Journal ecclésiastique* – il rédige notamment une remarquée *Explication physico-théologique du Déluge*⁵¹. Mais plus encore, il ouvre un cours gratuit d'*action oratoire* pour les jeunes prédicateurs à Paris, pour travailler à leur perfectionnement⁵². Dans le cadre de son enseignement, il doit présenter la démarche qu'il suivra⁵³. L'écriture fait partie de sa fonction : pour faire carrière en dehors de l'imprimé, il lui est aussi nécessaire de passer cette étape de validation. Pour d'autres, s'il n'y a pas d'*obligation à écrire*, il y a néanmoins une *obligation* à intervenir sur l'écrit. Le censeur du *Journal ecclésiastique* Genet est aussi, par sa fonction, astreint à s'immiscer dans le texte du journal. Il ne semble pas s'agir, pour lui, de porter des corrections à certains textes, mais bien de composer à son tour des articles afin de rappeler la bonne orthodoxie attendue. Cette pratique est particulièrement visible dans la rubrique des cas de conscience. Il rédige ainsi à vingt-huit reprises une résolution pour clore une discussion. Il agit par autorité, son intervention lui semble nécessaire, elle est imposée par sa condition de censeur.

Il aurait été possible de continuer à proposer des profils d'auteurs du *Journal ecclésiastique*. Mais il n'était pas question de dresser une liste exhaustive des différentes *expériences* d'écriture qui se retrouvent dans les pages de l'imprimé. Nous disons *expérience* parce qu'il ne conviendrait pas de réduire les contributions à des simples communications littéraires. L'exemple du curé Asseline au moment de son écriture à propos de Marie montre que celle-ci est un acte plus profond. Jacques Le Brun a bien montré tout ce qu'implique l'écriture pour un croyant, « comme engagement de

⁵⁰ *Journal ecclésiastique*, mars 1763, pp. 273-275.

⁵¹ *Journal ecclésiastique*, novembre 1762, p. 178 et s.

⁵² *Journal ecclésiastique*, juin 1782, pp. 286-287.

⁵³ *Journal ecclésiastique*, juillet 1786, p. 34.

corps et rapport avec un corps social⁵⁴ » – ici les différents acteurs du journal. La lecture de l'imprimé de Joseph Dinouart est presque unique, en ce qu'elle réunit tant d'acteurs réalisant cette *expérience* en une même histoire, textuelle (l'imprimé périodique) et sociale (devant la communauté des lecteurs). Ainsi se suivent un professeur de théologie de la Grégorienne⁵⁵, un procureur du parlement de Paris⁵⁶, le secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Belles Lettres⁵⁷, un évêque⁵⁸ puis un ecclésiastique allemand⁵⁹, le maître de pension de l'Université de Paris⁶⁰ et « une dame d'un rang très-distingué abonnée au Journal⁶¹ », en passant par l'assistant général de la Congrégation de la Mission⁶² ou encore l'archiviste des archives du Comte de Provence⁶³.

La présence d'auteurs mineurs et majeurs dans les pages du *Journal ecclésiastique* – au sens d'important contributeur pour un majeur et de faible pour un mineur – apporte certes de la diversité à l'écrit, mais représente bien une frontière réelle entre des préférences littéraires. Il est reproduit ci-dessous un tableau exposant la répartition par matière des contributions entre les

⁵⁴ J. LEBRUN, « Conclusion. Une expérience d'écriture », dans Ph. MARTIN, L. CHÂTELLIER. *L'écriture du croyant*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 204: « Le texte que nous avons entre les mains peut nous apparaître comme une étape dans une articulation entre un acte d'écrire et un acte de lire. Un désir d'écrire, suscité par une lecture (biblique, spirituelle, ou autre), ou par l'injonction d'un autre (confesseur ou directeur), est à l'origine de l'acte d'écriture du croyant : un acte, avec tout ce que cela implique comme engagement du corps et rapport avec un corps social (une institution, un entourage, des destinataires, ou même la postérité), et jamais une simple « communication » comme voudrait le faire croire l'idéologie marchande, commune aujourd'hui, qui n'y voit que transmission de messages, un acte qui constitue une « expérience ». Les travaux rassemblés ici nous invitent à réfléchir sur ce que l'on appelle l'« expérience », peut-être sans voir assez que cette notion d'expérience a subi, justement depuis le XVII^e siècle, une véritable mutation. Loin d'être traduction ou communication de l'expérience, l'acte d'écrire est partie essentielle de l'expérience, il est pour nous cette expérience. Cet acte inscrit le croyant dans un temps et une histoire, même textuelle (rapport au texte de la tradition, visée d'un avenir), dans une société (celle des éventuels lecteurs, celle d'un couvent ou un ordre religieux, celle du « public », et aussi celle dont, historiens et critiques, nous faisons partie).

⁵⁵ *Journal ecclésiastique*, septembre 1785, p. 256.

⁵⁶ *Journal ecclésiastique*, mai 1762, p. 183.

⁵⁷ *Journal ecclésiastique*, août 1762, p. 183.

⁵⁸ *Journal ecclésiastique*, février 1763, p. 176.

⁵⁹ *Journal ecclésiastique*, mai 1777, p. 164.

⁶⁰ *Journal ecclésiastique*, mars 1763, p. 285.

⁶¹ *Journal ecclésiastique*, août 1777, p. 168.

⁶² *Journal ecclésiastique*, mai 1778, p. 167.

⁶³ *Journal ecclésiastique*, décembre 1775, p. 270.

auteurs à moins de cinq articles et celle de ceux se situant au-delà de ce seuil⁶⁴.

Tableau 2 : Répartition des écrits entre auteurs mineurs et majeurs

	Contributions des auteurs à moins de cinq articles	Contributions des auteurs à cinq articles ou plus
Cas de conscience	180 (43%)	340 (26%)
Sujet particulier	76 (18%)	136 (10%)
Poésie	47 (11%)	31 (2%)
Éloquence de la chaire	41 (10%)	213 (16%)
Liturgie	31 (7%)	81 (6%)
Écriture Sainte	22 (5%)	272 (21%)
Théologie dogmatique et morale	14 (3%)	121 (9%)
Histoire	8 (2%)	45 (3%)
Concile	2 (<1%)	49 (4%)
	421 articles	1288 articles

Un premier phénomène apparaît. Les auteurs mineurs interviennent dans plus de quatre cas sur dix à propos de cas de conscience. Il est à signaler qu'une très grande majorité des cas émane d'eux, ce nombre met ainsi en évidence l'ouverture de Joseph Dinouart vis-à-vis de ses lecteurs. Il n'est pas nécessaire d'être un membre actif du *Journal ecclésiastique* pour faire entendre sa demande. Il s'agit bien d'une opportunité pour des ecclésiastiques, majoritairement, de faire remonter leurs demandes. Opportunité qui est donc saisie. Une autre rubrique révèle un nombre d'articles au dessus d'une moyenne qui aurait pu être attendue au regard de celle des contributeurs majeurs, la poésie. Ainsi, les auteurs mineurs proposent plus de poèmes que les auteurs majeurs. Deux dynamiques sont sans doute à l'oeuvre ici. Premièrement, il existe incontestablement un goût pour la composition poétique chez les ecclésiastiques au XVIII^e siècle. Joseph Dinouart souligne plus d'une fois la tendance. Secondement, il est assurément bien plus aisé – ou moins risqué – de s'essayer à cette littérature pour un nouvel auteur que

⁶⁴ Ont été ôtés quelques articles ne pouvant être comptabilisés ici, tels les *Avertissements* de Joseph Dinouart à son public.

d'entreprendre une dissertation érudite. Cette dernière n'est pas seulement l'apanage des contributeurs majeurs comme l'expose le tableau, mais ils représentent bien la grande majorité des travaux. Ainsi les petits contributeurs n'interviennent que peu dans l'Écriture Sainte et la théologie dogmatique et morale, bien qu'il n'y ait pas de réelles fermetures de l'écrit à ce propos.

L'écriture plurielle du *Journal ecclésiastique* prend ainsi tout son sens. Elle n'est pas seulement une composition à plusieurs mains, ni une simple diversité d'auteurs, mais elle est aussi le reflet de pratiques d'écritures qui appartiennent aux différentes intentions. Chaque contributeur accomplit son propre geste en soumettant un écrit aux pages de l'imprimé. Il en résulte qu'à la lecture des quarante mille pages du journal de Joseph Dinouart, derrière l'indéniable culture commune de ces auteurs, chaque lecteur peut y trouver la multiplicité des thèmes, raisonnements et styles qu'il recherche et obtenir un agrément à sa lecture. Le caractère collaboratif de sa composition est bien un atout majeur au journal.

6-3. L'exercice du journalisme

Joseph Dinouart, lorsqu'il pratique une écriture de rédacteur et non de contributeur, construit une *représentation de lui-même* devant son public. Cette construction participe aussi à la *légitimation* de son journal et « contribue à en définir les objectifs et les valeurs⁶⁵ ». Or, les moments où le chanoine expose ses principes de direction à ses lecteurs sont nombreux. Ils permettent de mettre en avant le rôle qu'il s'attribue, sa vision et les difficultés qu'ils rencontrent au cours des vingt-six années.

Dans un premier temps, il convient de rappeler que Joseph Dinouart se définit lui-même comme « journaliste ». Au mois d'octobre 1765, lorsqu'il rédige une annonce qui fait déjà figure de rappel – « on me permettra de rappeler ce que j'ai déjà dit plus d'une fois, & qu'on oublie trop facilement », à savoir qu'il faut bien veiller à la qualité de ses pièces et qu'il est nécessaire de les signer – le chanoine déplore la conduite de certains de ses contributeurs : « on envoie des Ouvrages à un Journaliste, & quelquefois il n'en fait point usage ; on se met de mauvaise humeur contre lui, on a tort ; une explication réciproque obvierait à tout⁶⁶ ». En se définissant ici comme *journaliste*, Joseph Dinouart se propose de n'être qu'un simple intermédiaire entre les auteurs qui lui enverraient des contributions et les pages de son imprimé. Dans les faits, il est vrai que le chanoine rencontre un certain nombre de difficultés propres à ce métier. Il expose ses griefs tout au long des vingt-six années. Ils embarrassent sa direction et lui font perdre du temps. Aussi, il prend parfois quelques pages de son journal pour rappeler les bonnes pratiques et faciliter son travail de rédaction. Premièrement, il déplore que toute la documentation nécessaire à l'élaboration de son journal ne lui parvienne pas toujours. Or, cette communication est à la source même d'une rubrique entière, les *Annonces littéraires*. En juin 1764, Joseph Dinouart constate que les libraires ne lui ont pas fait parvenir les *Instructions pour la première Communion*, de chez Prault, qui viennent de sortir. Il écrit alors :

« Nous avons prié, & nous prions encore les Auteurs de nous faire remettre un exemplaire de leurs ouvrages pour être en état d'en rendre compte au public. Ils ne doivent pas craindre l'examen d'un Journaliste, toujours plus disposé à paroître censeur indulgent que sévère ; mais jamais aux dépens de la vérité, & de la fidélité qu'il doit à la confiance de ses Lecteurs. Nous ne nous relâcherons jamais sur ce point, parce que nous ne voulons tromper personne. Quand il paroît un ouvrage sur des manières relatives au saint Ministère & qu'on ne trouve point annoncé ici ; c'est que l'Auteur ne nous a point mis dans le cas d'en rendre compte, ou que l'ouvrage ne mérite point d'être acheté ; & cette dernière raison est assez

⁶⁵ S. DUMONCHEL. « Le journal littéraire au XVIIIe siècle : une nouvelle culture des textes et de la lecture (1711-1777). », Thèse en sciences de l'information et de la communication, Sorbonne nouvelle, 2012. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00914819>. p. 139.

⁶⁶ *Journal ecclésiastique*, octobre 1765, pp. 94-95.

souvent la cause de notre silence⁶⁷. »

Un second exemple peut également être proposé. Il met en avant l'existence d'enjeux derrière la non-communication d'une source aux auteurs du *Journal ecclésiastique*. Il s'agit dans le cas présent d'une démarche volontaire, d'un souhait de cacher une publication à Joseph Dinouart, ce qui participe à entraver le travail du chanoine en tant que journaliste. Au mois d'avril 1775 paraît une suite des *Conférences Ecclésiastiques du Diocèse d'Angers*. Les publications précédentes de ces conférences étaient restées incomplètes. Le premier auteur, un théologien nommé François Babin, n'avait pu terminer son œuvre. Une première suite avait été écrite, elle avait donné les *Cas réservés & les Loix*. Il manquait alors aux *Conférences* les *Actes Humains, de la Conscience, de la Probabilité, des Péchés en général, des Péchés Capitaux & des Vertus Morales*, ce sont ceux qui paraissent à ce moment. La publication est appréciée de Joseph Dinouart, qui la complimente dans ses *Annonces littéraires* : elle semble mieux écrite et plus développée que les précédentes. Pour autant, le chanoine pense l'ouvrage encore perfectible. C'est pourquoi il propose à ses lecteurs de faire parvenir à l'éditrice, la veuve Desaint, les remarques éventuelles qu'ils souhaitent. En réunissant toutes ces dernières, il pense possible de proposer au public un supplément aux *Conférences* :

« L'Auteur des deux volumes que nous annonçons, sait très bien par lui-même, & par les questions qui lui ont été faites sur les anciennes Conférences, ce qu'on y a trouvé d'obscur, de defectueux, &c. & il est très en état de le réparer. S'il ne connoit, comme nous le présumons, que l'intérêt de la vérité, s'il joint les observations des autres, à ses propres lumieres, il pourra nous donner un supplément qui donnera à l'ouvrage entier, la perfection qu'on y désire. Nous invitons donc nos Lecteurs, bons Théologiens, à faire passer leurs remarques au nouveau Rédacteur, qui, sans doute, se fera un devoir de les admettre, sans partialité, dès qu'elles seront fondées sur l'Ecriture Sainte, les Conciles, la Doctrine des SS. Peres, & particulièrement entre les Peres sur S. Augustin & S. Thomas⁶⁸. »

Deux années plus tard, au mois de novembre 1777, Joseph Dinouart informe ses lecteurs qu'une nouvelle édition des *Conférences d'Angers* est en cours. Celle-ci s'appuie sur des *augmentations considérables*. Nous pouvons penser que l'appel du chanoine dans les pages de son journal a contribué à ces dernières. Il profite alors de l'annonce pour se faire le relai d'une demande de l'un de ses abonnés, l'ecclésiastique Gelée. Joseph Dinouart invite l'éditeur à mettre dans un autre

⁶⁷ *Journal ecclésiastique*, juin 1764, pp. 190-191. Nous pourrions également citer ce commentaire à propos de l'*Histoire de l'établissement du Christianisme* du professeur royal de théologie Bullet, chez Tillieard : « Cet Ouvrage intéresse notre Journal, mais l'Auteur ne nous en aiant point encore fait passer un exemplaire, nous ne pouvons en rendre compte à nos Lecteurs. » (*Journal ecclésiastique*, juin 1765, p. 287) .

⁶⁸ *Journal ecclésiastique*, avril 1775, pp. 90-92. *Conférences Ecclésiastiques du Diocèse d'Angers sur les actes humaines tenues pendant l'année 1760 & les suivantes & Conférences du même Diocèse, sur les péchés*, par l'ordre de Mgr. Jacques de Grasse, Évêque d'Angers, Paris, Veuve Desaint, in-12, 2 vol.

volume, à part, les additions et les corrections apportées. Ainsi les acquéreurs de la dernière édition en quatorze volumes ne seraient pas obligés d'acheter la nouvelle et économiseraient de l'argent.

« La demande de M. Gelée, & qui est celle de beaucoup d'autres Ecclésiastiques, est bien fondée. Je voudrais pourvoir l'obliger, & tous ceux qui possèdent déjà ces Conférences. [...] On peut & on doit renouveler les Éditions des bons Ouvrages, quand les précédentes sont épuisées ; mais quand il s'agit d'un Ouvrage aussi volumineux que celui-ci, c'est une justice que l'on doit au Public, de ne pas le forcer à faire l'acquisition d'une nouvelle, en refusant de donner des Supplémens à ceux qui ont déjà l'Ouvrage, & qui ne voudroient pas ou qui ne pourraient pas en faire une seconde acquisition⁶⁹. »

En janvier 1779, Joseph Dinouart avertit que les *Conférences ecclésiastiques*, dans leur nouvelle édition de quinze volumes in-12, au prix de trois livres le volume, sont en vente chez le libraire-imprimeur Guessier. Ce dernier n'a pas jugé à propos d'en faire parvenir un exemplaire au chanoine. Il en est furieux et se refuse à juger la qualité de l'ouvrage. Joseph Dinouart sous-entend qu'il s'agit d'un oubli délibéré de la part du libraire : c'est lui qui avait suggéré de nombreuses corrections, or il n'est pas cité ; de plus, sa proposition de les publier sous forme de supplément n'a pas été du goût de Guessier. Le chanoine se venge alors dans les pages de son imprimé, en s'appuyant sur le soutien de ses lecteurs :

« J'ajoute que c'étoit une justice due à ceux qui ont une Édition précédente : un Supplément du prix de trois livres auroit fait toute leur dépense, qui devient aujourd'hui très-disgracieuse pour beaucoup de Curés & de Vicaires qui n'ont d'autre défaut, si c'en est un, que celui de n'être pas riches. Ainsi on consulte son propre intérêt, & on oublie volontiers celui des autres. Cette conduite est-elle ici selon les règles de l'équité ? Il ne faut point être grand Casuiste pour le décider⁷⁰. »

Ces deux exemples démontrent que la quête de la documentation nécessaire à la composition de l'imprimé est une préoccupation constante de Joseph Dinouart. Il ne craint jamais d'être à court de contributions au cours des vingt-six années de sa direction, mais la chose n'est pas suffisante. Il faut également se soucier de l'actualité de ses écrits et cela ne peut être exécuté sans une communication efficace avec les milieux éditoriaux. C'est l'une des difficultés majeures de son métier de journaliste.

Joseph Dinouart a pour autre préoccupation la qualité des pièces qu'il reçoit. En tant que directeur du périodique, il se doit de juger de ce qui est digne ou non d'être inséré dans ses pages.

⁶⁹ *Journal ecclésiastique*, novembre 1777, pp. 186-188.

⁷⁰ *Journal ecclésiastique*, janvier 1779, pp. 91-92.

Il doit se faire arbitre des propositions de contributions. Son refus de retranscrire certaines pièces mène parfois à des incompréhensions, il reçoit des lettres à ce sujet. Le chanoine estime qu'il est préférable pour ses contributeurs d'être corrigés, et parfois d'être tus, afin de les prévenir d'ennuis. Il reconnaît pouvoir s'appuyer sur son censeur, Genet, lorsqu'il doit prendre une de ces décisions délicates⁷¹. Les difficultés concernant les pièces ne sont pas toujours à propos de leur contenu. Il arrive que Joseph Dinouart reçoive des écrits d'une qualité si médiocre qu'ils ne peuvent être lus ni utilisés. Cela participe aux soucis logistiques que doit gérer le chanoine. Il profite de certaines occasions pour faire des rappels sur la bonne calligraphie attendue : d'écrire en gros caractères, de façon bien lisible, dans l'intérêt même des auteurs. S'il peut avoir du mal à déchiffrer des mots, la chose est encore plus complexe pour son imprimeur qui peut parfois commettre des fautes d'impression⁷². Lui et son censeur décident donc d'écarter des pièces du seul fait de leur aspect négligé, indépendamment du fond⁷³.

D'autres défis logistiques apparaissent au cours des vingt-six années de direction, rendant complexe le métier de journaliste. Après avoir reçu les pièces, les avoir déchiffrées et en avoir approuvé le contenu, le directeur aimerait parfois en échanger avec leurs auteurs. Il ne s'agit pas toujours de demander des corrections, parfois il est simplement question d'éclaircissement, mais il est nécessaire au chanoine de connaître l'adresse de ses contributeurs. Or, un certain nombre d'entre eux ne communiquent pas de moyen de les joindre. Joseph Dinouart n'a pas d'autres choix que de lancer une bouteille à la mer dans les pages de son journal. Pour le seul mois de janvier 1761, il rédige deux appels, sur ce modèle :

⁷¹ *Journal ecclésiastique*, février 1774, pp. 190-191 : « N.B. On m'adresse quelquefois des Pièces que je n'insère pas dans le Journal; on m'écrit ensuite à ce sujet. Je dois prévenir que je ne fais point usage des Pièces que je reçois, quand elles sont trop longues, ou trop faibles, qu'on ne saisit pas bien l'état de la question qu'on y traite, ou lorsqu'on écrit sur des sujets étrangers au Journal, &c. La prudence exige aussi de moi, de ne point admettre certaines matières, ni des critiques ou censures qui peuvent indisposer, de n'y point exposer des Cas, où les Acteurs peuvent être facilement reconnus, ou qu'on trouve déjà discutés dans les nouveaux Casuistes. On doit être persuadé que j'aime à obliger ; c'est mon caractère ; & c'est toujours avec peine que quand je ne réponds pas à ce qu'on paroît désirer. Je n'agis ainsi que par attention pour les Auteurs. Souvent le plus grand nombre de ceux qui m'envoient des Pièces, me laissent libres d'y retrancher d'y corriger, ou de ne les points admettre. Je suis très-flatté de cette confiance dont ils m'honorent ; je prie donc ceux qui ont la bonté de s'intéresser au Journal, de penser que je cherche toujours à faire pour le mieux. D'ailleurs, j'ai, dans M. Genet, un Censeur sage & éclairé, & je respecte ses avis, autant par amitié que par devoir. »

⁷² *Journal ecclésiastique*, mai 1771, p. 191 : « Je prie aussi d'écrire en caractère un peu gros. Quand l'écriture est si fine, souvent je ne peux déchiffrer les mots, & le compositeur le peut encore moins que moi ; ce qui cause des fautes dans l'impression. »

⁷³ *Journal ecclésiastique*, juillet 1770, p. 72 : « Je prie ceux de mes lecteurs qui m'envoient des décisions, ou d'autres pièces de les écrire d'une manière bien lisible ; quelquefois, faute de pouvoir être lues facilement, elles ne sont point approuvées par M. le Censeur, ce qui m'empêche d'en faire usage. »

« Je me trouve obligé de répéter ici la note de la page 45. Je reçois à ce moment une Pièce d'un Curé du Diocèse d'Évreux. Je ne puis en faire usage avant que de lui avoir écrit ; je le prie de me donner son adresse. Je souhaite que tous ceux qui m'envoient des Pièces, ne me cachent point leur nom. Il m'est quelquefois nécessaire d'avoir des éclaircissemens, sans lesquels je ne puis faire usage de ce que je reçois⁷⁴. »

La réticence des ecclésiastiques à divulguer leur identité, leur adresse, l'oblige à donner des gages. Il rappelle qu'il promet de respecter le secret lorsque l'auteur l'exigera. Si la difficulté à joindre ses auteurs représente un défi logistique pour Joseph Dinouart, la correspondance qu'il entretient avec ses contributeurs en crée d'autres, par exemple financier. La question se pose principalement sur l'affranchissement du port. Depuis les articles de la *Délibération du conseil de la Ferme générale des postes* du 13 novembre 1763, il revient aux auteurs, libraires et imprimeurs de payer le port des lettres de leurs abonnés, sauf s'ils font avis public de les enjoindre à affranchir leur courrier⁷⁵. Joseph Dinouart publie à plusieurs reprises dans les pages de son imprimé une injonction à ce propos : il demande à ses abonnés de s'affranchir des frais du port. Pour autant, il arrive très régulièrement que ces derniers essayent de communiquer avec le chanoine sans passer par cette étape, ce qui l'irrite particulièrement. Plusieurs *avertissements* à son public viennent rappeler ce geste qu'il attend de ses lecteurs. Ils montrent également à voir un agacement croissant du directeur, comme cet exemple du mois de septembre 1773 :

« N.B. Il est des défauts volontaires de mémoire, avantageux pour ceux qui les affectent, mais désagréables pour d'autres. J'ai prié plus d'une fois, qu'on ait la bonté d'affranchir les lettres qu'on me fait l'honneur de m'écrire ; c'est un usage pour tous les Journalistes, & les gens raisonnables s'y conforment avec plaisir, parce qu'ils n'y trouvent rien que de convenable. [...] Quelques-uns, pour me faire croire qu'ils ont affranchis leurs lettres, mettent *franche*, sur l'adresse, comme si aux Bureaux des Postes on y avoit égard, quand on n'y paye pas le port. Je suis fâché de relever ces inattentions & ces petits tours, mais on m'y force. J'avertis que les lettres à mon adresse, sans être affranchies, seront mises au rebut⁷⁶. »

⁷⁴ *Journal ecclésiastique*, janvier 1761, p. 70. Ou encore, *Journal ecclésiastique*, janvier 1761, p. 45 : « Je désire que ceux qui me font l'honneur de m'écrire, ne me cachent point leur adresse. Il peut m'être nécessaire d'avoir quelquefois certains éclaircissemens, avant que de donner leurs pièces. Je leur promets le secret, dès qu'ils l'exigeront. »

⁷⁵ A.N., F90 20002, *Registre des délibérations du conseil de la Ferme générale des postes*, fol. 77-79, délibération du 13 novembre, reproduit dans G. Feyel, *op. cit.* « Article 10. Que les auteurs, libraires ou imprimeurs paieront le port de toutes les lettres qu'ils recevront de leurs abonnés, si mieux ils n'aiment leur imposer dans la convention qu'ils feront avec eux, l'obligation de les affranchir, en donner un avis public, et marquer que dans ce cas les lettres qui n'auront point été affranchies en province ne leur seront point remises, ce qui sera exécuté au bureau de la poste où lesdites lettres seront retenues. »

⁷⁶ *Journal ecclésiastique*, septembre 1773, pp. 286-287. Ou encore *Journal ecclésiastique*, juin 1782, p. 260 : « Nota. J'ai averti plus d'une fois que je n'aurois aucune attention pour les lettres qui ne seroient pas affranchies, ou qui ne porteroient pas de signature. Quand on me demande de taire le nom de la personne qui écrit, & le lieu d'où l'on m'a écrit, je ne fais mention ni de l'un ni de l'autre. Si on ne met pas sa signature au bas d'une lettre, c'est qu'on n'a point de confiance en moi : alors on peut se dispenser de m'écrire. »

Dernier défi pour un imprimé s'appuyant sur une correspondance, faire coordonner les temps de l'impression et de l'actualité avec ceux de la réaction des lecteurs. Ceci est particulièrement vrai dans le cadre des cas de conscience, qui s'appuient sur la réponse des abonnés. Joseph Dinouart doit faire correspondre au mieux l'attente de la résolution et le temps de composition de son public. Il arrive que certaines lettres ne parviennent que trop tardivement pour pouvoir être insérées dans le journal, frustrant aussi bien le contributeur que le directeur⁷⁷.

Bien que nous ne nous soyons qu'attardés sur des problèmes logistiques résultant de l'exercice du métier de journaliste, il apparaît ici que Joseph Dinouart rencontre des difficultés fréquentes. Elles ne le découragent pas, mais il réclame de l'indulgence à ses abonnés. Le métier n'est pas facile, il convient de s'en rendre compte : « Je voudrais que plusieurs de ceux qui m'écrivent, aient fait durant trois ou quatre mois, la fonction de Journaliste. Ils sentiroient l'impossibilité de contenter les différens goûts, & ils seroient peut-être plus indulgens⁷⁸. » Cette expérience du métier provoque une certaine sympathie du chanoine pour ses confrères journalistes, un élan de solidarité avec eux devant les demandes parfois excessives des abonnés. Au mois de mars 1775, il reçoit une lettre d'un ecclésiastique à propos de pièces écrites par ce dernier mais refusées par les journaux. La réponse de Joseph Dinouart est cinglante. Il fait corps avec ses confrères et ne ménage aucunement l'auteur. Il développe une réponse en six points :

« 1°. Parce qu'il n'est aucun bon ouvrage, soit de Religion, soit de Littérature, que les Journalistes n'annoncent. 2°. Parce qu'ils sont libres de ne pas annoncer tous les Ouvrages qui paraissent, & de le faire de la manière qu'ils jugent convenable, quand ils les annoncent, sous le sceau de l'approbation de leurs Censeurs ; s'ils n'en parlent pas, c'est que ces écrits font quelquefois remplis de personnalités offensantes. 3°. Parce que je sais par expérience qu'il est très-difficile de toujours contenter les Auteurs. Si leurs Ouvrages font médiocres, ou mal écrits, & qu'on dise ce qu'on en pense, ils entrent en fureur contre le Journaliste : ils prétendent avoir toujours raison dans ce qu'ils écrivent. Si le Journaliste les annonce sans en dire ni bien mal, ils n'en sont pas plus contents, & d'ailleurs le public qui achète l'Ouvrage, crie de son côté contre le Journaliste qui, ne l'ayant pas prévenu, lui fait perdre son argent. 4° Parce que je n'ai aucun titre pour soumettre au jugement des autres, la conduite des Ecrivains périodiques ; & quand même ils se trouveroient en faute, il ne m'appartiendroit pas de le faire. Tout homme sensé, conçoit cela parfaitement. 5°. Parce que j'aime la paix. 6°. Parce que mon Journal n'est point fait pour admettre des questions qui n'ont aucun rapport avec les matières que j'y insere, & avec l'intérêt de mes Lecteurs, & qu'elles ne serviroient qu'à m'y faire perdre du papier, que je peux employer plus utilement. Mes Lecteurs n'ont pas besoin de toutes ces disputes particulières qui ne les instruisent de rien, relativement aux fonctions du S. Ministere. Ainsi, je conseille à M. l'Abbé D... d'aller lui-même exposer de vive voix ses plaintes à ces

⁷⁷ *Journal ecclésiastique*, août 1776, p. 143 : « On auroit dû m'envoier plutôt cette Réponse [sic]. Il est un peu tard de donner en Août la Réponse à une Question faite en Mai ; ce n'est pas ma faute & je prie les personnes qui ont la bonté de concourir à l'instruction de mes Lecteurs, de ne pas tant différer à m'adresser leurs Pièces. »

⁷⁸ *Journal ecclésiastique*, janvier 1762, p. 95.

Journalistes, & de les engager à l'obliger selon ses vues. S'il ne peut y réussir, ce sera l'occasion de former des actes d'humilité & de patience, vertus qu'un bon Chrétien doit toujours être disposé à pratiquer⁷⁹. »

Un tel positionnement de la part du chanoine peut lui valoir des inimitiés. Joseph Dinouart ne ménage pas les abonnés qui lui cherchent querelle. Un ecclésiastique, qui se fait appeler Fouquerel, en est un bel exemple dans les pages de son imprimé. Il se fait remarquer en écrivant une lettre à Joseph Dinouart ainsi qu'à un curé de Saint-Nicolas-de-Port en les invectivant de façon véhémence⁸⁰. Fouquerel critique deux dissertations du *Journal ecclésiastique*, dont l'une directement adressée au chanoine : pour lui, l'analyse de saint Paul qui a été proposée par ce dernier ne se trouve pas dans les écrits du père Mauduit, mais chez le capucin Bernardin de Picquigny. Joseph Dinouart explique qu'il s'agit de dissertations différentes et que la sienne s'apparente bien à celle du père Mauduit. Mais ce n'est pas la contradiction qui dérange Joseph Dinouart, c'est bien le ton et la manière employée : Fouquerel, n'est pas le vrai nom de l'ecclésiastique – son adresse est également fausse⁸¹ – et il n'est pas dans une démarche de discussion mais de polémique. L'anonymisation est si grossière que Joseph Dinouart n'a pas de peine à identifier l'ecclésiastique derrière ces lettres, il s'agit d'un curé de Mortagne en Normandie. Ne souhaitant plus être la cible de ce dernier, le chanoine écrit dans son journal l'extrait suivant :

« Je souhaite que le Révérend Père dépose le personnage lâche & odieux d'anonyme, & qu'il me sâche gré de ne point le désigner ici par son nom ; cette attention de ma part, avec un peu de réflexion de son côté, pourra peut-être le faire rentrer dans les voies de la prudence, dont il doit l'exemple à ses Confrères.

S'il est possédé de la manie de crier contre moi, il peut se contenter tant qu'il voudra ; j'en rirai, je le plaindrai, & je ne lui répondrai pas ; bien entendu cependant qu'il ne m'attaquera ni en matière de doctrine, ni en fait de mœurs : deux points sur lesquels il n'est point permis d'entendre raillerie. Finissons par rapporter au Révérend Père, un petit trait d'histoire.

Un jour le fameux Abbé Terrasson, passait dans les rues, dans un extérieur bizarre & très-négligé. Une personne du bas peuple le suivait avec des huées. Un de ses amis le rencontra, & voulut écarter cet importun : *Eh! mon ami dit l'Abbé, laissez-le faire. Cela l'amuse, & je ne peux lui faire que ce bien là*⁸². »

Être journaliste, c'est ainsi s'exposer ; encore plus lorsque l'identité du directeur se confond

⁷⁹ *Journal ecclésiastique*, mars 1775, pp. 285-286.

⁸⁰ *Journal ecclésiastique*, janvier 1771, p. 94 : « N.B. Jamais un homme poli, qui connoît les égards que les honnêtes gens se doivent mutuellement, ne permet à sa langue ou à sa plume de rien dire ou écrire qui puisse offenser personne. Il ne connoît que la voie pratiquée par les âmes nobles & jamais il ne se permet de lettres anonymes. Ceci regarde la personne qui a écrit une lettre anonyme, sous le timbre de la poste de Mortagne à M. Hu... Curé de S. Nic. de P... où ce respectable Curé & moi sommes traités assez indécemment. Les gens sages & prudents ne répondent à ces lettres anonymes, que par le mépris, & c'est le parti que nous prenons. »

⁸¹ *Journal ecclésiastique*, janvier 1772, pp. 92-95.

⁸² *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

autant avec celle de son imprimé comme dans le cas présent. Toute critique sur le contenu est une critique contre le chanoine. L'écriture personnelle qu'a adopté Joseph Dinouart lorsqu'il s'adresse à ses lecteurs accentue ce phénomène de confusion entre sa personne et son œuvre. Si, comme dans les exemples précédents, cette liaison peut engendrer des inimitiés, elle peut également être à la source d'une reconnaissance sincère des mérites du chanoine. L'exemple suivant démontre l'importance de l'avis de Joseph Dinouart pour certains ecclésiastiques qui se remettent entièrement à lui. Huet de Long-Champ, sous-diacre à Évreux, lui accorde tout son crédit au moment de soumettre une contribution :

« C'est, Monsieur, avec la plus grande confiance que je vous envoie cette réponse, bien assuré que si vous me faites connaître, je n'aurai rien à en appréhender. Votre goût saura me mettre à l'abri de tout ce que je pourrais craindre à cet égard ; avantage que peut-être je pourrais bien ne pas trouver avec maint autre Journaliste. Vous retrancherez s'il faut retrancher, vous ajouterez s'il faut ajouter, ou enfin vous supprimerez entièrement si je n'ai rien fait de bon, & j'en serai seul instruit⁸³. »

Du fait de la confiance que de nombreux ecclésiastiques lui accordent, qu'ils soient auteurs ou lecteurs, Joseph Dinouart possède une influence sur les parutions du siècle. Un avis favorable, notamment dans les pages des *annonces littéraires*, est une précieuse aide pour qui a un livre à vendre. Joseph Dinouart peut conseiller d'autant plus facilement des auteurs qu'il connaît, parce qu'il les sait agir pour la mission qu'il s'est confiée, le même combat : « un Journaliste doit lutter contre la dépravation & le torrent des mauvais Écrits. Il doit être, comme le Patriarche des Arabes (Ismaël) armé contre tous, & en but à tous : *Manus ejus contra omnes, & manus omnium contra eum*. (Genes. 16. 12.) Voilà la véritable devise de ceux qui se livrent à ce pénible emploi⁸⁴. » Ainsi, dans les pages de l'imprimé, le chanoine s'efforce de faire la réputation des auteurs qu'il connaît et qui contribuent à son journal. Il s'agit d'appuyer la publication en réalisant une critique élogieuse. En janvier 1766, le théatin Tracy publie des *Conférences ou Exhortations à l'usage des Maisons Religieuses*⁸⁵. Joseph Dinouart commence sa critique en rappelant que l'auteur a fourni plus d'une pièce à son journal. Après avoir fait l'éloge de l'ouvrage, notamment par celui de son auteur, il revient aux articles de ce dernier dans son imprimé. Le chanoine se dispense de proposer un extrait des *Conférences* pour en présenter le style, puisque d'après lui tous les lecteurs

⁸³ *Journal ecclésiastique*, mai 1772, p. 159.

⁸⁴ *Journal ecclésiastique*, septembre 1782, pp. 276-277.

⁸⁵ DE TRACY, *Conférences ou Exhortations à l'usage des Maisons Religieuses*, Paris, Tillard, in-12.

ont pu en juger la qualité dans les pages du périodique⁸⁶. Il procède de la même façon avec Laurent-Étienne Rondet. La proximité de cet auteur avec le *Journal ecclésiastique* est un argument en faveur de ses ouvrages⁸⁷. Pour autant, la sincérité que Joseph Dinouart a promise à ses lecteurs dans ses *annonces littéraires* le contraint et un ouvrage décevant doit être qualifié comme tel. Au moins de janvier 1772, Charles-Louis Richard publie le premier volume d'une *Analyse des Conciles généraux et Particuliers*⁸⁸. De même que pour les précédents, le chanoine dresse la réputation de l'ouvrage par sa proximité de l'auteur : « nos Lecteurs connoissent trop bien les talents du R. P. Richard, & ses bons Ouvrages, pour ne pas juger avantageusement de cette analyse des Conciles, qui est si importante par son objet. Ils s'empresseront sans doute d'en faire l'acquisition⁸⁹. » Mais à la sortie du dernier volume, en mars 1774, il ne peut cacher sa déception. Le devoir de journaliste l'emporte et la critique est explicite : « nous serions bien surpris si MM. les Curés étoient également satisfaits de tous les articles contenus dans ce dernier volume. Ils verront, s'ils n'ont rien à y répondre, ou s'ils doivent se contenter de ne pas adopter en tout les opinions de l'Auteur, qui, pensant sur certains points, très-différemment de plusieurs célèbres Écrivains et Jurisconsultes, pourroit bien se tromper⁹⁰. » Parfois, sans qu'il soit question de critiques littéraires, Joseph Dinouart aide à sa façon, par son imprimé, à la publication d'un écrit. Le conventuel de l'Ordre de Malte et avocat au Parlement, Ansart, souhaite écrire une histoire ecclésiastique de Chartres. Or cette ville a connu plusieurs incendies qui ont détruit une grande partie des archives à ce sujet. Ansart décide de présenter son projet dans les pages du *Journal ecclésiastique* afin de demander une aide à quiconque aurait des connaissances sur l'histoire de la

⁸⁶ *Journal ecclésiastique*, janvier 1766, p. 82 : « Nos Lecteurs se rappelleront le nom de l'Auteur, qui a fourni à ce Journal plus d'une excellente Pièce. Ces Conférences, l'Ouvrage d'un homme plein de l'esprit de son état, qui nourrit dans son coeur toutes les vertus Religieuses, & qui pratique le premier et qu'il annonce aux autres, sont marquées au de l'Esprit de Dieu. Elles méritent un des premiers rangs entre celles qui ont paru jusqu'à ce jour, & doivent se trouver entre les mains de tous ceux qui, chargés de la direction des Communautés Religieuses, désirent de porter à Dieu les âmes qui leur sont confiées. Nos Lecteurs connoissent le style & la méthode de l'Auteur, & c'est ce qui nous dispense de leur donner l'extrait de quelqu'un de ces Discours. »

⁸⁷ *Journal ecclésiastique*, janvier 1768, p. 88 : « M. Rondet, connu si avantageusement par les bons Ouvrages qu'il ne cesse de produire, & dont les dissertations sur l'Écriture Sainte, enrichissent chaque mois ce Journal, est l'Éditeur du solide ouvrage que j'annonce. » et *Journal ecclésiastique*, juin 1768, p. 278 : « Cet Editeur est M. Rondet, qu'on peut compter entre ce petit nombre de Savants versés dans la science de l'Ecriture sainte, que la France possède aujourd'hui. Il y a long-temps qu'il a fait ses preuves en matiere d'Ecriture-Sainte, & d'Histoire Ecclésiastique. Les Lecteurs de notre Journal savent bien que l'éloge que je lui donne ici, est une justice que je lui rends. »

⁸⁸ C.-L RICHARD, *Analyse des Conciles généraux & Particuliers*, Paris, Vincent, 4 vol, in-4, 1772.

⁸⁹ *Journal ecclésiastique*, janvier 1772, p. 88.

⁹⁰ *Journal ecclésiastique*, mars 1774, p. 284.

ville depuis Paul Godet. Joseph Dinouart écrit en *nota*, après l'article, connaître l'auteur et qu'il se porte garant de ses travaux, appelant ainsi à l'aider dans ses recherches⁹¹. Ici, la proximité avec le directeur du périodique est bénéfique, non pas au moment de la publication, mais bien avant, au moment de la conception même de l'ouvrage.

Il existe une réelle solidarité entre Joseph Dinouart et ses auteurs, un esprit de corps. Le journaliste sait qu'il doit aider ses contributeurs pour les conserver, qu'ils sont essentiels à l'imprimé. Ils apportent la richesse de la diversité qui est attendue par les lecteurs. Mais la confiance qui lie le chanoine à ces derniers est plus forte encore et c'est à ce titre que l'ouvrage de Charles-Louis Richard ne peut rencontrer une critique élogieuse à la sortie du quatrième volume.

*

Le *Journal ecclésiastique* repose sur une double dynamique d'ouverture et de fermeture, d'admission et de rejet. La plupart des nouveaux contributeurs au *Journal ecclésiastique*, qui s'insèrent dans cette communauté de savants, le doivent à leur propre initiative. Ils adressent, par lettre, leurs écrits à Joseph Dinouart. Ils reconnaissent ainsi leur attrait pour le format proposé, plus propice à la communication de leurs écrits et qui permet également d'avoir des retours de nombreux lecteurs sur ces derniers. La forme journalistique semble attirer à elle un public d'auteurs moins professionnels. Ainsi, sur les 390 contributeurs au journal, 196 ne proposent qu'une seule contribution. À côté, 30 auteurs écrivent 46,1 % de la production globale de l'imprimé. La lecture du journal de Joseph Dinouart est unique : il réunit sur une seule scène des acteurs qui réalisent différentes expériences d'écriture, mais sur le même sujet que sont les sciences ecclésiastiques.

⁹¹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1783, pp. 78-85.

Chapitre 7 : Le lectorat du journal

Devenir un lecteur du *Journal ecclésiastique*, c'est participer à un réseau de transmission de connaissances. Par la lecture, le public accomplit la finalité de l'écriture : il s'enrichit en connaissance et en savoir sur les *sciences ecclésiastiques*, parcourant une *bibliothèque raisonnée* sur ces questions ; une *bibliothèque* prenant la forme d'un imprimé périodique mensuel. Il s'agit de l'adhésion d'un individu à une communauté de savoir : seule l'acquisition par souscription ou auprès d'un libraire, ainsi qu'un prêt, peut rendre un individu lecteur de l'imprimé. Il convient de partir de la définition même du public que propose Joseph Dinouart dans sa préface, puis au cours de ses différents articles (7-1). Il s'agit d'un métadiscours faisant office de contrat : le lecteur doit s'y reconnaître pour être intéressé (7-2). Ensuite, l'expérience solitaire de la lecture ne dure qu'un temps. La lecture de l'imprimé périodique devient une pratique sociale, à plusieurs échelles, qui transforme les différents individus en une communauté de lecteurs (7-3). Enfin, il semble que la lecture ecclésiastique n'échappe pas aux tendances sensibles du siècle, même dans un contexte d'érudition (7-4).

7-1. Les lecteurs vus par Joseph Dinouart

Préalablement au lancement de son imprimé périodique, Joseph Dinouart effectue un travail réflexif sur la nature de son lectorat. La réflexion était déjà présente dans le premier projet du *Journal ecclésiastique*, proposé à la Librairie à l'été 1753. En 1760, ses premiers sentiments se sont précisés : le chanoine a étudié plus longuement l'attente d'un public d'ecclésiastiques. Dans la préface de son premier numéro, il présente son journal comme une réponse à une demande. Pour lui, son public est composé de deux sortes de lecteurs :

« J'ai deux sortes de Lecteurs dans l'État Ecclésiastique, & je dois consulter leur goût particulier. Les uns mènent une vie tranquille, les autres sont chargés des fonctions du Ministère. Les premiers seront peu curieux de trouver dans mon Journal des conférences & des analyses de discours, &c. parce qu'ils ne sont pas dans l'obligation d'en faire usage. Les seconds se plaindroient avec raison de n'y pas lire ces matières qui les intéressent. Pour satisfaire les uns et les autres, j'ai pris le parti de joindre l'utile & l'agréable; de donner des matières de Théologie & d'instruction pour les uns, & des pièces curieuses & de pure érudition pour les autres. Cette diversité de sujet rendra plus agréable la lecture de ce Journal¹. »

Joseph Dinouart réconcilie ainsi une dualité de lecteurs par une diversité de rubriques dans les pages de son journal. Partant du constat que les uns et les autres ont des besoins particuliers, il ne veut se fermer aucun public. La variété doit permettre de satisfaire ces lecteurs qu'il espère.

¹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, « Préface ».

Le chanoine ne pense pas créer une nouvelle demande par son offre : il ne prévoit que de répondre à un besoin, à être consulté et lu pour ce qu'il a à apporter à ce public. Sa réflexion s'inscrit dans celle d'un enseignant sur des élèves, d'un auteur sur des lecteurs, d'un directeur de périodique sur des acheteurs. Présenté ainsi, le *Journal ecclésiastique* est un savoir et un divertissement commercialisés, une offre achetée. Il est pour son acquéreur un investissement qui doit apporter des réflexions et de la récréation à sa consultation. Il est essentiel pour l'écrit de Joseph Dinouart d'être toujours en conformité avec ces attentes. Il fallait donc définir au mieux le public préalablement.

La richesse et la diversité de son journal permettent à Joseph Dinouart d'espérer un public plus large que celui qu'il ne l'avait préalablement imaginé. Les matières traitées, la double écriture d'érudition et de divertissement, ainsi que la commodité de son acquisition (financière et matérielle) font que d'autres lecteurs tournent les pages de l'imprimé. Au mois de janvier 1765, au moment de l'arrêt du *Journal chrétien* au profit du *Journal ecclésiastique*, l'avis des libraires s'adressent également « [...] à toutes les personnes Pieuses qui vivent dans le monde, desirant connoître les vérités de la Religion, la discipline, les mœurs & l'histoire de l'Eglise, & nourrir leur âme par une lecture instructive & solide² ». Cet élargissement du public se retrouve dans les différents articles du journal, principalement ceux des annonces littéraires, où le chanoine Dinouart a l'habitude de désigner directement les publics intéressés par ses recommandations de lectures – même si la majorité des conseils littéraires demeure à destination des ecclésiastiques. Joseph Dinouart s'adresse ainsi aux « Pasteurs qui ont du zèle pour le salut des âmes & les familles³ », aux « Ecclésiastiques chargés de l'instruction des peuples⁴ », il exhorte « les Principaux de Collèges⁵ » et « les Monastères où l'on élève la jeunesse⁶ » à l'acquisition de parutions qui leur plaisent. Il peut aussi conseiller plus spécifiquement « les Pasteurs qui

² *Journal ecclésiastique*, janvier 1765, pp. 1-2.

³ *Journal ecclésiastique*, mars 1761, p. 79. Sur *l'Élévation du Chrétien malade & mourant, conforme à Jésus-Christ dans les différentes circonstances de sa Passion & de sa mort*, de Perranet, Chanoine régulier, Prieur-Curé de saint Ambroise de Melun, Paris, Lottin, in-12, 1761

⁴ *Journal ecclésiastique*, juin 1765, p. 284-285. Sur les *Prônes sur le Sacrifice de la Messe* de Badoire, à Paris chez Dessaint & Saillant, 3 vol., in-12.

⁵ *Journal ecclésiastique*, septembre 1774, p. 283. Sur *Le Jardin des Racines Grecques*, Lancelot, Paris, Colas, in-12.

⁶ *Journal ecclésiastique*, août 1775, p. 189. Sur *Les fondements de la Foi, mis à la portée de toutes sortes de personnes. Ouvrage principalement destiné à l'instruction des jeunes gens qui sont à la veille d'entrer dans le monde*, de Aymé, Chanoine de l'Église d'Arras, Paris, Breton, 2 vol., in-12.

s'appliquent à pacifier les différens entre leurs Paroissiens, à les détourner de tout procès⁷ » à posséder des traités de droit et « les Ecclésiastiques, & toutes les autres personnes qui ont quelques connoissances de la Médecine, & qui s'occupent du soulagement des pauvres⁸ » sur des livres traitant des maladies. Pour d'autres recommandations, il s'ouvre vers son public élargi, plus uniquement composé d'ecclésiastiques. Ainsi, il conseille une réédition « aux Théologiens & aux Gens du monde⁹ », avant de s'adresser aux « vrais Chrétiens, qui vivent au milieu du monde¹⁰ ». Il précise parfois que ces laïcs doivent avoir « fait leurs études » et disposer de « quelques teintures des Livres Saints¹¹ » pour apprécier un ouvrage ou même être familiarisés avec l'érudition¹². Toujours pour ces lecteurs, il peut conseiller de répandre des ouvrages de piété dans leurs familles¹³ ou souhaiter que le père possède un manuel de droit pour bien conduire les affaires¹⁴. Joseph Dinouart ne travaille pas seulement pour et avec des ecclésiastiques, son journal est lu et intéresse d'autres lecteurs qui influencent aussi l'écrit.

Au-delà de la définition et des réflexions du chanoine Dinouart sur ses lecteurs, il demeure que peut être considéré comme tel, celui qui souscrit au journal, va l'acheter chez un libraire, se le fait prêter ou le consulte dans un établissement (bibliothèque, collège, séminaire). De ces situations, les lecteurs diffèrent aussi : de la consultation unique à la lecture répétée du fait de la possession de l'exemplaire, le lecteur ne peut être le même. Il en est également ainsi de l'utilisation des textes. Il n'y a que peu de points communs entre l'ecclésiastique qui réutilise un prône ou une instruction du journal dans l'exercice de son ministère et le lecteur qui ne consulte que les dissertations et pièces d'érudition avant de se consacrer à tel autre écrit. La question est

⁷ *Journal ecclésiastique*, août 1766, pp. 180-181. Sur le *Traité du Contrat de société selon les règles tant du for de la conscience que du for extérieur*, de Joseph Pothier, Paris, Debure, in-12.

⁸ *Journal ecclésiastique*, juin 1761, p. 73. Sur le *Dictionnaire portatif de santé, dans lequel tout le monde peut prendre une connoissance suffisante de toutes les maladies*, Paris, Vincent, 2 vol., in-8.

⁹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1767, p. 92. Sur *La Religion vengée, ou Réfutation des Auteurs impies, Société de gens de lettres*, Paris, Chaubert, 18 vol., in-12.

¹⁰ *Journal ecclésiastique*, janvier 1761, p. 72. Sur *L'Office de la Sainte Vierge, latin & françois avec Prières pour la Messe, les Vêpres du Dimanche & les Litanies*, Paris, Barbou, in-32.

¹¹ *Journal ecclésiastique*, avril 1769, p. 94. Sur *l'Esprit d'Oraison*, Paris, Saugrain, in-18.

¹² *Journal ecclésiastique*, septembre 1766, pp. 269-270. Sur *La Religion Chrétienne prouvée par un seul fait*, Paris, Barbou (Vedeilhié pour Ville-Franche), in-12.

¹³ *Journal ecclésiastique*, février 1763, p. 190. Sur les *Principes de la perfection Chrétienne & de la perfection Religieuse, Principes de la Pénitence & de la conversion et Principes de la Justice Chrétienne ou Vie des Justes* de Jérôme Besoigne, Paris, Desaint & Saillant.

¹⁴ *Journal ecclésiastique*, janvier 1762, p. 92. Sur *l'Exposition abrégée des Lois*, Paris, Guillyn, 3 vol., in-8.

autre que d'identifier si la lecture du journal se pratique dans le cadre d'une lecture intensive ou extensive – avec les précautions nécessaires à ces deux modèles qui bien souvent coexistent¹⁵ ; il s'agit de définir la façon dont la lecture de l'imprimé s'inscrit dans un quotidien du lecteur et son appropriation par ce dernier – appropriation qui semble influencée par le *contrat* passé entre Joseph Dinouart et ses lecteurs.

¹⁵ Voir R. CHARTIER, G. CAVALLLO, *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 1997, pp. 33-35.

7-2. Un contrat avec les lecteurs

Dans sa thèse sur le journal littéraire au XVIII^e siècle¹⁶, Suzanne Dumouchel remarque, en s'appuyant sur une analyse comparative de cinq journaux¹⁷, que les différents rédacteurs développent au cours de leur écriture des *métadiscours* qui font office d'un *contrat de lecture* avec les lecteurs¹⁸. Ce contrat, dont les conditions sont rédigées unilatéralement, est un préalable à l'entrée du lecteur dans la communauté du périodique. Le lecteur accepte ainsi une *simulation de dialogue*. Cité également par Suzanne Dumouchel, Roselyne Koren présente le procédé dans *Les enjeux éthiques de l'écriture de presse* :

« L'écriture de presse cesse d'être conçue comme un soliloque impersonnel. L'adresse au lecteur, la possibilité de l'objection et du débat doivent être inscrites dans sa grammaire. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'un véritable dialogue : celui-ci est incompatible avec la nature intrinsèque du texte écrit. Il ne suffit pas de remplacer « on » par « vous » pour transformer une tentative d'interlocution fictive en réalité¹⁹. »

Joseph Dinouart a également recours à ce procédé dans les pages de son imprimé. Il tient un discours sur ses propres discours et articles. Il s'agit pour lui d'inscrire ses écrits dans le cadre d'une communication avec ses lecteurs, il produit du sens à son imprimé en le justifiant à son public. Cette communication à double niveau (le discours et le métadiscours) conditionne la lecture et implique le destinataire de l'écrit. Du contrat de lecture, nous regarderons deux postures de Joseph Dinouart : ses interpellations du public et, réciproquement, lorsqu'il l'est lui-même par ce dernier.

En interpellant son public, en désignant stratégiquement ses lecteurs vraiment intéressés, Joseph Dinouart élève son lecteur « au rang d'interlocuteur fictif et allié²⁰ » (Nina Birkner et Mix York-Gothart). Le lecteur a le sentiment de participer au journal, puisque lui-même doit se soucier des préoccupations de l'imprimé. Parfois, et c'est ce qui nous intéresse ici, le fictif devient une interpellation réelle : le chanoine attend un retour de ses lecteurs. Ces derniers se

¹⁶ S. DUMOUCHEL, « Le journal littéraire au XVIII^e siècle : une nouvelle culture des textes et de la lecture (1711-1777). » Thèse en sciences de l'information et de la communication, Sorbonne nouvelle, 2012. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00914819>.

¹⁷ *Le Nouvelliste du Parnasse* de Desfontaines et Granet, le *Pour et Contre* de Prévost, le *Mercur de France*, l'*Année littéraire* de Fréron et le *Journal des Dames*.

¹⁸ S. DUMOUCHEL, *op. cit.*, pp.161-162.

¹⁹ R. KOREN (1996), *Les enjeux éthiques de l'écriture de presse et la mise en mots du terrorisme*, Paris, L'Harmattan, p. 129.

²⁰ N. BIRKNER, M. YORK-GOTHART, « Qu'est-ce que l'espace public ? Histoire du mot et du concept », *Dix-huitième siècle*, vol. 46, no. 1, 2014, pp. 285-307.

trouvent impliqués dans une situation ou une problématique bien existante, ils doivent alors concrétiser le contrat qu'ils avaient accepté et prouver qu'ils sont membres de la communauté du journal. Quelques exemples le prouvent. Au mois de février 1762, il est *prie* à ceux qui font des recherches sur le libre arbitre d'indiquer à quels traits historiques renvoient le sermon *O! Deus me custodiat de tribus*²¹. En septembre 1765, on se déclare *très obligé aux personnes qui voudront bien donner quelque éclaircissement* sur la date d'un sermon de Gerson²². L'année précédente, ce sont les *lecteurs versés dans les antiquités ecclésiastiques* qui sont interpellés, afin de donner *quelques éclaircissements* à propos de découvertes dans l'ancien sanctuaire de l'église Notre-Dame de la ville d'Auxerre dont le journal vient de rendre compte²³. À la fin des années 1770, autre exemple sur le contrat de communauté, le chanoine Dinouart interpelle ses lecteurs en leur demandant de s'entraider :

« Des Ecclésiastiques respectables d'une Collégiale de la Savoie, m'ont prié plusieurs fois d'insérer ici un Discours sur la dévotion aux SS. Anges. Je désire de tout mon coeur satisfaire leur désir ; mais je ne sais où en trouver un bon, car ces Discours sont très-rares. Je me suis rappelé que plusieurs Évêques de Bretagne, & particulièrement M. l'Évêque de S. Malo, par un Mandement, ont établi, il y a plusieurs années, la dévotion aux SS. Anges dans leurs Diocèses. Sans doute que dans ces Diocèses on prononce un Discours le jour de la Solennité. Je serois très obligé si quelqu'un des Messieurs qui ont été dans le cas de le prononcer, vouloit bien m'en envoyer une copie, & me la faire remettre par quelque occasion favorable, pour la faire tenir sans frais. On conçoit bien qu'il faut un Discours solide, instructif, & qui puisse faire honneur à l'Auteur²⁴. »

Les interpellations de Joseph Dinouart à ses lecteurs peuvent parfois remonter jusqu'aux principaux intéressés, preuve des discussions qui entourent l'imprimé et du sérieux de son public. Dans ses annonces littéraires, au moment de présenter un nouvel ouvrage du minime Marin²⁵, le chanoine fait savoir qu'il cherche depuis longtemps l'adresse du religieux afin de lui demander une notice de ses ouvrages et, à nouveau, il *prie très-instamment* un de ses lecteurs de la lui communiquer s'il connaît l'auteur. Une année s'écoule et le chanoine Dinouart peut proposer à son public une lettre écrite par le Père Marin *contenant tous les Ouvrages qu'il a composés jusqu'à ce jour* conformément à sa demande (l'auteur écrit : « monsieur, Je m'estime heureux que vous fassiez quelque cas de mes productions ; votre suffrage ranimera mon zèle pour continuer ceux que j'ai

²¹ *Journal ecclésiastique*, février 1762, p. 192. « Je prie ceux qui feront quelques recherches à ce sujet, de me les adresser. »

²² *Journal ecclésiastique*, septembre 1765, p. 284.

²³ *Journal ecclésiastique*, septembre 1764, p. 272.

²⁴ *Journal ecclésiastique*, avril 1779, p. 90.

²⁵ *Journal ecclésiastique*, octobre 1763, p. 94. *Retraite du Père Marin*, Paris, Dessaint & Saillant, in-12, 2 vol.

entrepris. Voici la liste de ceux que j'ai donnés aux publics selon l'ordre des temps auxquels je les ai composés²⁶.[...] »).

D'autres ecclésiastiques répondent aux sollicitations de Joseph Dinouart de façon plus surprenante. L'adresse du chanoine ne devait pas être bien difficile à trouver, pourtant ils décident de faire parvenir leurs lettres directement à la famille Joly de Fleury. Le cas d'un ecclésiastique, « grand-chantre de l'église d'Alais », peut éclairer sur ces raisons. Il semblerait que celui-ci saisisse l'occasion d'une demande de Joseph Dinouart pour pouvoir entrer en contact avec Omer Joly de Fleury qu'il admire. Le chanoine fait savoir qu'il recherche les *Instructions* de l'évêque de Tours. Le 7 juillet 1765, l'ecclésiastique d'Alais fait parvenir sa lettre contenant l'*Instruction* au parlementaire :

« [...] permettez moy de vous présenter icy l'instruction soy disant pastorale de M. les arch. et eveq. de la province ecclésiastique de Tours dont M. dinouard nous écrivoit icy, qu'on ne pouvoit trouver d'exemplaires à Paris. J'oseray vous prier, Monsieur, de la faire passer, après l'avoir lue, à ce digne chanoine, que vous honorez de votre protection. je m'estimerois fort heureux si vous daignez vous rapeller quelques fois que dans la ville capitale des cevennes existe un etre, qui vous chérit, honore, estime et Respecte au de la de toute expression²⁷. [...] »

Deux semaines après, il fait parvenir à Omer Joly de Fleury une nouvelle demande de Joseph Dinouart, l'*Instruction pastorale* de l'évêque de Lodève, peu connue à Paris, mais très répandue dans le sud. S'écartant de la demande initiale, il laisse apparaître la vraie motivation de sa lettre qui est son admiration du parlementaire : « j'ay reçu la lettre dont vous m'avez honoré et je la garderay toute ma vie, elle m'est si précieuse que je ne m'en détacheray jamais²⁸. » La question de l'admiration que peuvent procurer ces personnages de la capitale, Joly de Fleury, Joseph Dinouart et autres contributeurs, sera évoqué un peu plus en avant, mais il faut apprécier dès à présent toute l'assiduité des lecteurs du *Journal ecclésiastique* lorsqu'ils passent d'interlocuteurs fictifs à réels. Ces ecclésiastiques ne demandent qu'à donner une existence concrète à la communauté autour de l'imprimé.

Afin de maintenir constamment l'assiduité de ses lecteurs, Joseph Dinouart inclut une close

²⁶ *Journal ecclésiastique*, novembre 1764, pp. 186-189. Dinouart écrit en note page 186 : « Tous les Ouvrages du R.P. Marin sont curieux & solides, & leur but est de former les moeurs par des fictions ingénieuses. Plusieurs personnes désirant les connoître tous, j'ai prié l'Auteur de m'en donner la liste qu'on trouvera dans cette Lettre. »

²⁷ BnF, fonds Joly de Fleury, 601, f°118.

²⁸ BnF, fonds Joly de Fleury, 601, f°119.

d'écoute dans son contrat de lecture : il est également présent pour répondre à des sollicitations. Il est vrai que rendre acteurs de l'imprimé des lecteurs est une façon de les fidéliser, de les impliquer dans le projet : le *Journal ecclésiastique* est bien aussi un objet marchand faisant l'objet d'une transaction, une telle réflexion de la part du chanoine n'aurait rien de surprenant. Pour autant, l'attention et l'implication qu'il met aux différentes demandes laissent présager une démarche sincère.

Les sollicitations des lecteurs sont de deux natures, elles portent aussi bien sur l'écriture que sur l'imprimé lui-même. Concernant l'écriture, les demandes les plus nombreuses portent sur l'insertion d'extraits de livres, de discours ou de traces écrites que les lecteurs ne seraient pas en situation de lire ou d'obtenir, aussi bien pour des raisons financières, de temps ou d'inaccessibilités. En juillet 1762, on prie Joseph Dinouart de donner une idée plus précise du livre du pape Benoît XIV sur les béatifications et canonisations qu'il avait évoquées précédemment²⁹. Plus tôt, il lui était demandé *avec une sorte d'ardeur* de présenter le livre du *Code des Loix Ecclésiastiques du Roiaume de France*³⁰. Une vingtaine d'années plus tard, en 1785, ce sont *différentes lettres* qui lui font insérer le *Mandement de Monseigneur l'Archevêque de Lyon sur les sources de l'Incrédulité & les fondemens de la Religion* dont il *s'acquitte comme d'un devoir*³¹. Autre exemple, le chanoine transmet aussi des discours dont la réputation précède la diffusion, comme celui du chanoine Socquard de la paroisse Saint-Merry à Paris sur *Un fils à ses Père & Mère à la cinquantième année de leur Mariage*³². Lorsqu'il ne peut répondre lui-même à une demande de ses lecteurs, il transmet la sollicitation à l'ensemble de son public, comptant sur l'entraide déjà évoquée. Ainsi en est-il d'une demande de plusieurs curés du diocèse d'Amiens qui, à plus d'une reprise, ont fait savoir qu'ils cherchaient une collection des *Avis synodaux* de Pierre Sabatier. Désirant répondre à

²⁹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1762, p. 85 : « J'ai déjà donné le titre de cet Ouvrage ; mais on m'a prié de donner une idée de ce qu'il renferme [...] ». À propos de l'Ouvrage du Pape Benoît XIV sur les Béatifications & Canonisations, Paris, Lottin, in-12.

³⁰ *Journal ecclésiastique*, novembre 1760, p. 59 : « Je me dispose à donner dans le courant de 1761 le *Code des Loix Ecclésiastiques du Roiaume de France*, ouvrage très-intéressant, & qu'on me demande avec une sorte d'ardeur qui m'anime dans l'entreprise de cet important ouvrage. »

³¹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1785, p. 69 : « *Nota*. Je ne sais comment j'ai oublié d'insérer dans le temps cette Instruction qui est un chef-d'oeuvre, & le meilleur Ouvrage qui ait paru contre l'irréligion & l'impiété philosophique de ce siècle. On m'a prié de l'insérer dans ce Journal, & j'ai reçu différentes lettres sur ce sujet. Je m'en acquitte comme d'un devoir. On ne peut trop lire & relire cette Instruction. »

³² *Journal ecclésiastique*, novembre 1766, p. 153 : « Ce Discours singulier méritoit d'être mis en dépôt dans ce Journal ; on m'en a prié, & je l'y insère très-volontiers. Il est M. Socquard, Chanoine de S. Merry, à Paris. »

la requête, Joseph Dinouart s'adresse à son public, en demandant en priorité ceux qui évoquent les fonctions du ministère et les devoirs des ecclésiastiques³³. Le chanoine propose également de faire de son journal un réceptacle des différentes interrogations que peuvent rencontrer les ecclésiastiques au cours de l'exercice de leurs fonctions. Il s'agit de pages que le directeur cède à ses lecteurs, dans lesquelles il ne se fait plus que l'écho de leurs demandes. Les questions peuvent aller des plus simples aux plus complexes. En janvier 1764, il est question de différencier les Pères et Docteurs de l'Eglise³⁴. Près de dix années plus tard, on *supplie* le chanoine de donner son avis sur une difficile question de contrat³⁵, puis de proposer à un ecclésiastique de Provence des sources solides afin de composer une instruction contre ses paroissiens qui s'habillent *de la manière la plus indécente*³⁶. Plus tard encore, *un de ses Abonnés & de ses Confrères* le sollicite sur le cas classique du tabac pendant l'office divin³⁷ et *plusieurs curés désirent savoir en quoi consiste la sanctification* du jour du Vendredi Saint³⁸. Ces résolutions, qu'elles soient simples ou complexes, sont attendues des lecteurs. Ces derniers ne manquent pas de se rappeler à Joseph Dinouart

³³ *Journal ecclésiastique*, septembre 1761, p. 74 : « MM. les Curés du Diocèse d'Amiens, ont demandé plusieurs fois, & sans pouvoir l'obtenir, une collection des Avis Synodaux de feu Sabbatier, Prélat qui entendoit parfaitement la partie Ecclésiastique qui concerne l'instruction. Plusieurs m'ont écrit pour leur rendre ce service ; je désirerois extrêmement répondre à leurs vues. Si quelques-uns d'entr'eux procèdent les Avis Synodaux & les Conférences de 1697, 1698, & autres années, où l'on parle des fonctions du Ministère & des devoirs Ecclésiastiques, ce sont les seules dont j'ai besoin, je les prie de m'en avertir, je prendrai sur cela tel arrangement qu'on voudra me proposer. »

³⁴ *Journal ecclésiastique*, janvier 1764, pp. 89-90 : « On nous a demandé quelle différence on mettoit entre un Père & un Docteur de l'Eglise ; voici notre réponse : Tous les *Pères de l'Eglise* sont du nombre de ses *Docteurs* ; mais tous ses *Docteurs* ne sont pas du nombre de ses *Pères*. Le nom de *Père de l'Eglise* est consacré principalement pour désigner les Docteurs des douze premiers siècles [...]. »

³⁵ *Journal ecclésiastique*, juillet 1773, p. 60 : « Je vous supplie instamment de proposer dans votre Journal le billet suivant, & d'en demander la décision le plutôt possible [...] Le Billet suivant est-il répréhensible ? J'ai souligné Titius qui promets rendre & payer à Paul la somme de cent trois livres, d'argent pur & loyalement prêté ; & pour gage de ladite somme, ledit Titus a baillé un vergé de terre, consent que Paul jouisse de ladite terre jusqu'au remboursement de la susdite somme. »

³⁶ *Journal ecclésiastique*, septembre 1771, pp. 279-280 : « N.B. M. ... qui me permettra sans doute de ne point le nommer ici, m'a écrit de Provence, une lettre très-honnête, très-polie, très-obligeante, où il me communique ses lumières & ses conseils. Je m'acquitte ici des remerciements que je lui dois. Il me *prie de lui indiquer par la voie du Journal, des sources solides, des autorités respectables dont il puisse se servir pour réformer un scandale très-commun chez lui. Les filles y sont habillées de la manière la plus indécente. Elles ont la gorge entièrement nue, les bras développés jusqu'au coude, & leurs jupes leur viennent à peine au gras des jambes ; il voudroit composer à ce sujet une instruction solide.* »

³⁷ *Journal ecclésiastique*, juin 1783, p. 283 : « Monsieur l'Abbé Dinouart est instamment prié, par un de ses Abonnés & de ses Confrères, d'insérer dans son Journal les Questions suivantes, dont la décision peut servir de règles dans bien des circonstances. 1. Y a-t-il des règles ou statuts établis, reçus & suivis, sur l'usage du tabac pendant l'Office divin ? ».

³⁸ *Journal ecclésiastique*, avril 1781, p. 79 : « Plusieurs Curés désirant savoir en quoi consiste la sanctification de ce jour, dont le matin est au rang des Fêtes dans plusieurs Diocèse, je crois devoir leur donner la Réponse faite par M. Bossuet à des Religieuses. »

lorsqu'ils attendent une réponse, comme pour un cas sur l'acquis de l'honoraire de la messe en avril 1767³⁹.

L'attention portée aux lecteurs du *Journal ecclésiastique* dépasse les quelques questions ou suggestions que Joseph Dinouart accepte d'insérer. Au-delà même des bornes de l'imprimé, auteurs et lecteurs se rencontrent et discutent ensemble du contenu du journal. Un cas est rapporté par l'auteur Laurent-Étienne Rondet, au mois de juillet 1769, lorsqu'il s'apprête à reprendre des conférences sur les Psaumes. Celles-ci semblaient terminées, mais deux motifs amènent l'auteur à y revenir. Premièrement, il souhaite donner une plus grande cohérence entre ses dissertations sur les Psaumes et celles qu'il a proposées sur les autres livres de l'Ancien Testament. Ensuite, il explique :

« Le Second est un entretien que j'ai eu récemment avec un des Lecteurs de ce Journal Ecclésiastique judicieux & éclairé, qui a parfaitement saisi le principal objet des Psaumes, qui s'applique à y considérer Jésus-Christ & son Église. J'ai aperçu alors que ce que j'en ai dit ne donnoit point encore une idée assez nette de ces vingt deux Sections, mais un entretien très-court & presque subit ne suffisoit pas pour développer cette idée par une Analyse du Livre entier : & comme d'ailleurs ce développement pourroit être utile à d'autres & suppléeroit à ce que j'aurois dû dire sur ce point dans les Conférences, j'ai conçu le dessein de renfermer cela, s'il est possible, aujourd'hui dans un seul discours⁴⁰. »

L'entretien rapporté ici montre l'estime que les rédacteurs portent à leurs lecteurs. Laurent-Étienne Rondet discute avec un ecclésiastique qu'il considère, son sentiment est entendu et pris en compte ; l'auteur s'intéresse aux retours que peuvent faire les lecteurs de ses conférences. Ces échanges doivent être d'autant plus riches que le public ne semble pas hésiter à faire part de ses remarques sur les articles les intéressant. Les lecteurs, ayant le sentiment de faire partie de la communauté du journal, s'estiment légitimes pour intervenir sur son contenu et entrer en dialogue avec les rédacteurs. Joseph Dinouart, par les métadiscours avec lesquels il introduit ses articles, a la confiance de ses lecteurs : ils ont la possibilité de l'interpeler. Cette confiance se traduit aussi en gratitude, les ecclésiastiques se sentent privilégiés de cette relation nouée avec le directeur de leur périodique. Un exemple permet de rendre compte de ce sentiment. À l'automne 1778, le chanoine propose des litanies sur Marie, extraites du bréviaire des bénédictins de Saint-

³⁹ *Journal ecclésiastique*, avril 1767, p. 53 : « Dans le mois de Janvier 1764, j'ai proposé le Cas suivant à décider. Je n'avois reçu qu'une réponse qui ne parut point satisfaisante, & je n'en fis point usage. J'avois oublié ce Cas, lorsque je fus vivement sollicité, il y a quelques mois, d'en donner la décision : mais pour la rendre plus respectable & mieux fondée, je n'ai pas cru devoir la donner de moi-même, je me suis adressé à d'habiles Théologiens, faits pour être consultés & pour être suivis. Voici leur décision. »

⁴⁰ *Journal ecclésiastique*, juillet 1769, pp. 3-5.

Vannes, que plusieurs ecclésiastiques avaient demandé de voir insérées dans le journal⁴¹. La transcription est attendue : de réputation, ces litanies sont supérieures à celles *de Lorette* qu'on chante ordinairement puisqu'elles ne possèdent pas d'allusions, d'allégories ou de métaphores forcées difficilement compréhensibles en français. Elles ont déjà été adoptées dans les bréviaires de Sens et d'Auxerre. Des lecteurs se réjouissent de leur communication dans les pages du journal :

« Je vous fais un gré infini de m'avoir fait connoître, par la voie de votre Journal, les nouvelles Litanies de la sainte Vierge, insérées dans le Journal d'Octobre 1778, p. 92. Vous recevrez sans doute à ce sujet beaucoup de complimens, qui retourneront aux religieux Auteurs. Je les ai communiquées à des amis qui ont autant de goût que de piété. Nous les avons admirées ensemble. Comme vous, & pour les mêmes raisons, nous serions charmés qu'elles fussent adoptées universellement, & substituées à celles de Lorette, qui, par la quantité d'énigmes qu'elle contiennent, sont peu convenables à la simplicité du peuple. [...] Votre Journal, toujours intéressant, les faisant connoître, il ne seroit pas étonnant qu'ils fussent adoptés par quelques Églises⁴². »

Les lecteurs se font également entendre sur la composition de l'imprimé. Lorsqu'au début du *Journal ecclésiastique*, Joseph Dinouart procède à une réduction typographique dans la fin de ses exemplaires afin de pouvoir insérer l'ensemble du contenu qu'il souhaite, les retours sont négatifs. Les lecteurs écrivent au directeur pour faire part de leur mécontentement :

« N.B. J'ai appris que le petit caractere des dernieres feuilles de ce Journal, fatiguoit la vue de plusieurs de mes Lecteurs ; j'y ferai attention désormais, en n'employant que le caractere ordinaire. Cependant pour ne pas nuire à l'abondance des matieres, que j'ai toujours dessein d'insérer dans ce Journal, je ne mettrai que l'annonce des livres en petit texte. C'est l'avantage de mes Lecteurs que je consulte dans cet arrangement⁴³. »

Le chanoine évoque bien un *arrangement* parce qu'il ne cède pas à l'ensemble de la requête. La demande des lecteurs est entendue, mais ne peut être pleinement satisfaite : la réduction typographique demeure pour les annonces littéraires, mais n'est plus pratiquée sur les autres articles. Les vingt-six années d'existence font que le public du journal ne saurait être toujours le même : certains lecteurs apparaissent, d'autres disparaissent. Pour ces premiers, Joseph Dinouart est parfois obligé de tenir compte de leur méconnaissance d'articles passés. Cela peut aller jusqu'à repropose un écrit déjà publié, comme au mois d'août 1778 où le chanoine insère la pièce *Que*

⁴¹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1778, pp. 92-94 : « Quand j'ai annoncé le Bréviaire des RR. PP. Benedictins de la Congrégation de S. Vannes, j'ai parlé des Litanies de la sainte Vierge, tirées de l'Écriture sainte. Plusieurs personnes m'ont prié de les leur procurer par la voie du Journal ; je suis satisfait à leurs desirs. »

⁴² *Journal ecclésiastique*, janvier 1779, pp. 70-71.

⁴³ *Journal ecclésiastique*, juillet 1761, p. 80.

doit faire un Curé, chaque année, chaque mois, chaque semaine & chaque jour? déjà présente dix années plus tôt – il écrit :

« J'ai inséré cette Pièce en 1768, au moins d'Octobre ; mais beaucoup de personnes qui n'ont souscrit pour le Journal qu'après cette année, m'ont prié instamment de leur procurer cette règle de conduite. Un désir si louable exigeait de moi de leur donner cette satisfaction, & je le fais avec plaisir⁴⁴. »

Les exemples ne sauraient être multipliés, mais le constat apparaît déjà : les lecteurs ont une influence aussi bien sur les articles que sur l'organisation du journal.

Joseph Dinouart est seul narrateur des relations avec ses lecteurs que nous venons de présenter. Il est l'unique auteur du métadiscours entourant les articles du journal, de la présentation du contrat de lecture, et il est également à la sélection des lettres de lecteur devant être retranscrites dans l'imprimé. Pour ces dernières, il est à l'initiative de leur cohérence : il relaie les demandes en les contextualisant et travaille à leur résolution le cas échéant. Le chanoine initie également les premières impressions sur ses textes. Il anticipe l'assentiment de ses lecteurs par des affirmations dans ses métadiscours. Nous pouvons ainsi lire « je suis persuadé que ce discours de R.P. Verans Dumas, à Marseille, obtiendra l'approbation de mes Lecteurs⁴⁵ », « je crois faire plaisir à mes Lecteurs de leur donner ici une pièce de vers⁴⁶ », « les lecteurs du Journal seront sans doute obligé à M. Lourdet de leur communiquer cet extrait de l'ouvrage Arménien qu'il a traduit⁴⁷ » ou encore « beaucoup de mes Lecteurs verront avec plaisir, de quelle nature sont les Pièces qu'on compose dans ces concours⁴⁸ ». Ces quelques exemples rejoignent la conclusion de Suzanne Dumouchel évoquée en introduction :

« La simulation de dialogue donne l'illusion d'un débat possible, alors même qu'il est fortement contraint, puisque tous les arguments donnés consistent à asseoir l'autorité du journaliste en la matière⁴⁹. »

Pour autant, il nous semble que ce constat doit être nuancé dans le cadre du *Journal ecclésiastique*. Si l'imprimé est bien une publication appartenant pleinement à Joseph Dinouart, les lecteurs, par leurs sollicitations, influencent fortement la publication. Le contrat de lecture paraît

⁴⁴ *Journal ecclésiastique*, août 1778, p. 166.

⁴⁵ *Journal ecclésiastique*, novembre 1762, p. 149.

⁴⁶ *Journal ecclésiastique*, mai 1766, pp. 185-188.

⁴⁷ *Journal ecclésiastique*, janvier 1770, p. 67.

⁴⁸ *Journal ecclésiastique*, mai 1772, p. 152.

⁴⁹ S. DUMOUCHEL, *op. cit.*, pp. 161-162.

ainsi obliger aussi bien le directeur que son public. L'échange que nous savons supposé fictif s'avère bien réel dans le cadre du *Journal ecclésiastique*.

7-3. De l'expérience de la lecture à une pratique sociale

Il semble possible de considérer le public du *Journal ecclésiastique* comme une *communauté de lecteurs*. Loin de reposer sur un *a priori*, cette considération résulte du constat d'une pratique sociale de la lecture.

Plus d'une étude sur la presse au XVIII^e siècle, jusqu'aux plus récentes, caractérisent les pratiques culturelles communes développées par les lecteurs – réceptions de l'imprimé, lectures identiques, discussions sur le contenu – de sociabilité⁵⁰. Introduite dans les études historiques par Maurice Agulhon suite à ses travaux sur les confréries, la sociabilité permet de désigner la façon dont les hommes vivent leurs relations inter-personnelles. Il est vrai que le concept possède de fortes vertus heuristiques, comme le souligne justement Antoine Lilti dans son étude sur le monde des salons au XVIII^e : ce vocabulaire de sociabilité « est un outil précieux pour comprendre les enjeux sociaux, politiques ou culturels attachés à des pratiques faiblement institutionnalisées⁵¹ ». Ce dernier aspect, la faible institutionnalisation, peut laisser à penser que la sociabilité serait mobilisable pour questionner des rapports humains dans les imprimés périodiques à la fin de l'Ancien Régime. Pour autant, il nous semble ici qu'un tel emploi participerait à une extension abusive de la sociabilité contre laquelle Daniel Roche mettait en garde dans son ouvrage sur la France des Lumières :

« Une trop grande généralisation de son emploi prive le concept de sa force et interdit de comprendre la façon dont se construit un espace public par rapport à la sphère privée, et réciproquement. Il ne faut pas confondre sociabilité et relations sociales : ni la nécessité ni le hasard n'y jouent un rôle équivalent⁵². »

Afin de ne pas participer à un tel abus de langage, de ne pas diluer le sens de la sociabilité comprise par Maurice Agulhon – en tant « qu'aptitude à vivre intensément des relations publiques » –, nous ne définirons pas la pratique sociale de la lecture du *Journal ecclésiastique* par cette notion. En revanche, il nous semble bien nécessaire d'insister sur la présence et le développement d'un réseau autour de l'imprimé, mais aussi sur sa conséquence sociale sur les lecteurs. C'est à cet effet, pour caractériser ce réseau, mais aussi ses incidences sur les individus,

⁵⁰ S. DUMOUCHEL, *op. cit.*, p. 397-448.

⁵¹ A. LILTI, *Le monde des salons: sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005. p. 10.

⁵² D. ROCHE, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, p. 391, cité par M. Cottret, *Jansénismes et Lumières. Pour un autre XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, pp. 241-242.

que nous employons les termes de *communauté de lecteurs*⁵³.

Bien loin d'être neutre, la notion de *communauté* se réfère directement à un imaginaire : les membres qui la composent ne peuvent tous se connaître, le principe même de la communauté est de reposer sur une absence d'inter-connaissance. C'est ainsi que Benedict Anderson dans son ouvrage *Imagined Communities* conçoit les nations qu'il étudie⁵⁴. En travaillant à une clarification théorique de la notion, Christine Chivallon met en avant son succès qui dépasse la science politique et atteint les sciences sociales⁵⁵ – tout en avertissant également du risque de ce transfert. Si nous ne qualifions pas de *communautés imaginées* le lectorat du *Journal ecclésiastique*, force est de constater que cette communauté repose bien sur une partie d'imagination : l'impression qu'ont les lecteurs les uns des autres ainsi que de participer à un même mouvement sans même se connaître, la manière dont l'individu conçoit son rapport aux autres lecteurs. Le sentiment de *faire communauté* apparaît dans les pages de l'imprimé même : en partant de cette trace écrite, nous pensons éviter le risque de « substituer la représentation à la réalité empirique », risque de la « déréalisation » pour qui travaille sur de l'*imaginaire*⁵⁶.

Il apparaît clairement dans les pages du *Journal ecclésiastique* que les auteurs-lecteurs ne connaissent pas les personnes qu'elles interpellent ou devant lesquelles elles écrivent. Ils se représentent l'interlocuteur par leur imagination. Ils dressent un portrait avec des caractéristiques qu'ils croient pouvoir trouver chez eux, par leurs centres d'intérêts communs et leurs mêmes préoccupations – celles qui apparaissent dans les pages du journal. C'est ainsi que le curé Hochon, du diocèse d'Évreux, ne doute pas que ses confrères s'intéresseront à son cas de conscience sur une dot qui n'a été reconnue par aucune quittance : « c'est ici où j'avoue avec

⁵³ Dans son article « Correspondance et voyage au XVIII^e siècle : le réseau des sociabilités d'un académicien provincial, Séguier de Nîmes » Daniel Roche, en suivant K. Pomian, utilise aussi la notion de communauté : « missives, lettres et billets transmettent, autant que des connaissances, des normes et des modèles de comportement. L'échange rend cohérente une communauté d'individus dispersés et séparés ; il lui fournit sa consistance morale, voire sa conscience à travers des leçons de méthode ; c'est une pédagogie des manières. » D. ROCHE, *Les républicains des lettres : gens de culture et lumières au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1988, p. 264.

⁵⁴ B. ANDERSON, *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996.

⁵⁵ C. CHIVALLON, « Retour sur la « communauté imaginée » d'Anderson. Essai de clarification théorique d'une notion restée floue. », *Raisons politiques*, n°27, 2007/3, pp. 131-172.

⁵⁶ S. HAZAREESINGH, « Imaginaire », C. GAUVARD, J.-F. SIRINELLI (éd.), *Dictionnaire de l'historien*, Paris, PUF, 2015, pp. 389-390 : « De même, la *surinterprétation* est une tentation permanente pour l'historien de l'imaginaire, car il s'agit souvent de donner sens à des représentations sociales parfois très limitées dans le temps ou l'espace. » L'auteur met également en garde contre la *surthéorisation*.

sincérité que j'ai besoin que mes Confrères co-Lecteurs de ce Journal suppléent à l'insuffisance de mes raisons par la solidité de celles qu'ils produiront dans leurs Réponses au Cas présent⁵⁷. » Il ne connaît pas les personnes qui liront son cas, ni celui qui proposera la meilleure résolution et qu'il suivra dans sa conduite, mais la chose importe peu : il sait que cette personne-ci est membre de la même communauté que lui. Il ne s'adresse pas à un anonyme, mais à un autre lecteur du *Journal ecclésiastique* qui partage les mêmes intérêts. L'absence et le sentiment de solitude de certains ecclésiastiques, notamment les curés de campagne, doivent jouer un rôle majeur dans le développement de cet imaginaire, sur les confrères qu'ils se représentent⁵⁸. Un curé des Yvelines, écrivant une lettre au journal, fait cette expérience : « il me semblait en écrivant dans ma solitude être environné d'Ecclésiastiques selon le cœur de Dieu, tout remplis de l'esprit de leur état, qui me racontaient avec candeur la manière dont ils instruisaient leur cher troupeau⁵⁹ ». L'imagination est à l'œuvre ; dans l'exercice de l'écriture même, l'ecclésiastique fait l'expérience de sa communauté. Il n'est plus seul, il sait faire partie d'un ensemble : le *Journal ecclésiastique* et son lectorat lui ont révélé que ses préoccupations sont partagées.

Ces lecteurs qui font l'expérience de leur communauté ne la subissent pas, ils sont acteurs de leur propre socialisation. Au-delà même de l'adhésion au journal qui repose sur une démarche volontaire, par l'acquisition et la lecture, nous constatons des initiatives d'ecclésiastiques pour se rapprocher de la communauté qui conçoivent l'utilisation du *Journal ecclésiastique* comme une pratique sociale. En avril 1774, un chapelain du diocèse d'Évreux s'adresse aux lecteurs de l'imprimé à propos d'une question sur le répondant dans les célébrations de la messe. L'exemple de ce cas pourrait être classique, mais il apparaît à sa lecture que l'auteur ne s'adresse pas en son nom propre, mais à la demande de plusieurs de ses confrères. Il s'agit d'un écrit qui démontre que, collectivement, des ecclésiastiques décident de s'en remettre aux décisions du journal. Un échange préalable entre eux a donc préexisté avant de s'adresser aux autres lecteurs : « les réponses satisfaisantes que vous avez données dans votre Journal à divers Cas de conscience

⁵⁷ *Journal ecclésiastique*, avril 1777, p. 74.

⁵⁸ Christine Chivallon écrit : « Puisque le point de départ de la théorie sur les communautés imaginées relève du présupposé de l'absence et du vide remplis par une production imaginaire, il nous faut bien revenir sur cette proposition. Les choix théoriques s'imposent très vite : ou l'on suit des auteurs qui départagent, peut-être même à leur insu, le monde social, en deux univers le réel et l'imaginaire ou l'on s'en remet à une conception « radicale » de l'imaginaire pour le voir à l'œuvre dans toute élaboration des formes sociales. » (C. CHIVALLON, *art. cit.*)

⁵⁹ *Journal ecclésiastique*, mars 1777, p. 257.

qu'on vous y avait proposés, ont engagé plusieurs Curés du Diocèse d'Évreux (au nom desquels j'ai l'honneur de vous écrire) à vous envoyer le Cas suivant que vous aurez la bonté de proposer à vos doctes Lecteurs. Nous vous prions, ainsi que ces savants Ecclésiastiques, d'en donner au plus tôt la solution⁶⁰. » Le *Journal ecclésiastique* en possède un autre exemple au mois de juillet 1777. Un curé du diocèse de Paris souhaite savoir si, en conscience, il est possible d'émettre le désir de ne pas être né. À nouveau, cet ecclésiastique ne cache pas écrire en concertation avec d'autres personnes :

« Monsieur, Ne soïez pas surpris de la confiance avec laquelle je m'adresse à vous. Je connois l'honnêteté de vos procédés à l'égard des personnes qui vous écrivent. La lecture de vos Feuilles est pour moi un délassement agréable & instructif de mes occupations ordinaires. L'emploi de vos loisirs fait également honneur à l'état d'Ecclésiastique & à celui de Citoyen que vous remplissez si dignement. Vos Instructions sur la Théologie Morale se répandent dans le Public avec un applaudissement mérité. C'est ce qui nous a fait convenir, plusieurs personnes avec moi, de nous en rapporter à la décision de vos Lecteurs sur la Question que j'ai à proposer⁶¹. »

Non seulement les ecclésiastiques composent leur écrit dans le cadre d'une pratique sociale, suite à une discussion commune, mais ces auteurs réalisent le contrat exprimé dans le métadiscours : ils peuvent d'adresser à Joseph Dinouart librement et contribuer à leur façon à l'imprimé. Pour que la communauté se fasse, il est nécessaire que les relations interpersonnelles reposent sur de la confiance et, dans la mesure du possible, une certaine horizontalité des rapports. En pouvant écrire et échanger avec d'autres lecteurs du journal, ces ecclésiastiques donnent vie et corps à la communauté.

En déplaçant le regard, en ne le portant plus seulement sur les individus de la communauté mais en cherchant à comprendre les mécanismes d'ensemble, le lectorat du *Journal ecclésiastique* apparaît comme un public, similaire sur certains aspects à ceux que connaissent les autres presses périodiques du siècle. Ce public – en s'écartant des travaux habermassiens – se caractérise par le fait d'être composé de lecteurs anonymes lisant les mêmes écrits. Il est constitué par « le partage des mêmes curiosités et des mêmes croyances, par le fait de s'intéresser aux mêmes choses au même moment et par la conscience de cette simultanéité⁶² » (Antoine Lilti). Ce dernier point est particulièrement important. Cette conscience permet d'établir une « cohésion mentale » entre les différents individus, disséminés sur l'ensemble du territoire. Reprenant la sociologie de Gabriel

⁶⁰ *Journal ecclésiastique*, avril 1774, p. 77.

⁶¹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1777, p. 67.

⁶² A. LILTI, *Figures publiques. L'invention de la célébrité, 1750-1850*, Paris, Fayard, 2014, pp. 16-18.

Tarde sur l'imitation sociale, Antoine Lilti insiste également sur le rôle joué par la « sensation de l'actualité » dans « l'unité et la force d'un public⁶³ ». Les lecteurs du *Journal ecclésiastique* partagent en effet le même plaisir pour l'actualité des débats théologiques, des résolutions de cas, pour tout ce qui est nouveau en matière de sciences ecclésiastiques. Les témoignages qu'ils écrivent dans les lettres adressées à Joseph Dinouart prouvent qu'ils souhaitent être au fait des dernières publications, des novations exégétiques, des réussites homilétiques. Leur curiosité n'est pas personnelle, elle est partagée par leurs confrères : ils ont une attente collective de l'actualité. Au mois de novembre 1773, un lecteur écrit ainsi son soulagement, et celui de ses collègues, à lire une réponse sur leur rituel qui les inquiétait. Ils n'étaient pas les seuls à ressentir ces préoccupations, leur soulagement naît d'avoir pris conscience du caractère collectif de l'inquiétude – sentiment permis par la lecture de l'imprimé :

« Quelques Ecclésiastiques & moi lisant votre Journal du mois d'Août, avons été bien enchantés de ce que, page 167, art. XVII, on vous a proposé un Cas de notre Rituel qui nous inquiétait beaucoup ; aussi vais-je réduire ici nos recherches communes pour vous les soumettre, afin que si vous le jugez à propos, vous les insériez dans votre Journal⁶⁴. »

Quatre années plus tard, c'est encore une lecture collective qui témoigne d'un intérêt commun de la part d'ecclésiastiques à propos d'une question sur une résignation de cure – « depuis quelque temps, je me suis associé avec un de mes Confrères pour lire votre Journal⁶⁵. »

Cette cohésion mentale n'est possible que si les lectures s'inscrivent dans une même temporalité, qu'il y ait une simultanéité de la découverte des textes chez les ecclésiastiques. La réussite de la diffusion du *Journal ecclésiastique*, que ce soit par la souscription ou le dépôt en librairie, est déterminante. Les distances s'effacent, tout comme l'inégalité devant l'accès aux écrits – du moins ceux de l'imprimé. Peu importe le lieu de résidence, que ce soit la ville de Paris, une capitale régionale ou un village de campagne, les lecteurs découvrent ensemble les textes, à quelques jours près. Les périodiques, comme le journal du chanoine, renforcent ainsi le sentiment de groupe – de communauté – de ses lecteurs. La synchronie opérée par le journal est précieuse pour ses abonnés et acquéreurs. Ne souhaitant plus rester à la marge de l'actualité, les pages gardent le témoignage de leur préoccupation à être dans le temps. Ainsi un lecteur qui, en

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Journal ecclésiastique*, novembre 1773, p. 167.

⁶⁵ *Journal ecclésiastique*, novembre 1777, p. 166.

juin 1771, demande à Joseph Dinouart de patienter encore dans la résolution d'un cas concernant une comédie afin de pouvoir proposer sa réponse :

« On vient de me faire voir dans votre Journal du mois d'Avril, page 49, le Cas qui y est proposé, concernant un futur établissement de Comédie. Comme je suis fort intéressé par état à ce que la Décision embrasse tout ce qui peut, à cet égard, contribuer à procurer de bonnes règles dans la pratique, je me hâte de vous prier de la suspendre, & de ne pas l'insérer si promptement dans vos Journaux suivants⁶⁶. »

Pour les lecteurs du *Journal ecclésiastique*, leur communauté n'est aucunement fictive. Elle est une réalité dont ils peuvent faire l'expérience au cours de leurs années de lecture de l'imprimé. Au-delà des questions et réponses auxquelles ils se prêtent, des dissertations dont ils se font des avis, leur expérience de la communauté passe aussi par une défense du groupe, de ce qu'ils sont et de ce qu'ils se représentent. Ce sentiment de communauté devait être d'autant plus vivant lorsqu'il se manifestait au milieu d'une absence⁶⁷, par exemple pour les ecclésiastiques exerçant en ruralité. Les pages du journal permettent de confirmer que ces derniers sont effectivement les plus déterminés à défendre et revendiquer leur appartenance à cette communauté éclairée et qu'ils sont invités par Joseph Dinouart à le faire :

« Je remercie M. L. P. C. de Goufin, en Basse-Bretagne, de la Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire. J'y ai lu avec plaisir ses Réponses ingénieuses au Savantasse qu'il a rencontré dans son païs. Ces Messieurs qui s'imaginent que les Provinciaux n'ont de l'homme que le corps & la parole, sont ici en grand nombre. Ils affichent l'esprit, & prétendent que les seuls habitans de la Capitale du Roiaume en ont le privilège exclusif. Ils effectuent d'ignorer que la plupart des vrais Savans & des habiles Artistes qui ont rendu & qui rendent encore aujourd'hui Paris si célèbre, ne sont point nés sur le sol Parisien⁶⁸. »

Le chanoine Dinouart est impliqué dans la réalisation de la communauté de ses lecteurs, que ces derniers manifestent leur intérêt collectif et vivent leur identité sociale conférée par le journal⁶⁹. Cet engagement de Joseph Dinouart contribue à alimenter une gratitude de ses lecteurs pour leur auteur – gratitude qui peut parfois devenir une admiration.

⁶⁶ *Journal ecclésiastique*, juin 1771, pp. 286-287.

⁶⁷ La forme épistolaire induit une écriture qui accentue ce sentiment. Furetière, dans son dictionnaire, écrit « Lettre, se dit aussi d'une écrit que l'on envoie à un absent [...] » cité dans *Écriture et action : XVIIe-XIXe siècle, une enquête collective*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2016, p. 151.

⁶⁸ *Journal ecclésiastique*, mars 1777, pp. 278-279.

⁶⁹ Sur « l'identité sociale » conférée par l'appartenance à un réseau, voir P.-Y. BEAUREPAIRE, J. HÄSELER, A. MC KENNA, *Réseaux de correspondance à l'Âge classique: XVIe-XVIIIe siècle [actes du colloque international « Les réseaux de correspondance en Europe : XVIe-XVIIIe siècle : matérialité et représentation » organisé à l'École normale supérieure, Lettres et sciences humaines, à Lyon du 16 au 18 janvier 2003, et de la table ronde organisée dans le cadre du Congrès les Lumières à Los Angeles le 7 août 2003]*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2006.

7-4. Une lecture sensible du journal

L'expression de la gratitude de la part des lecteurs de Joseph Dinouart se manifeste dans le cadre plus général d'une lecture sensible de l'imprimé. Percevoir un tel sentiment dans le contexte d'une lecture qui semble relever de l'érudition est *a priori* surprenant. Cela est la conséquence et l'aboutissement de deux processus s'inscrivant dans un temps long. Tout d'abord, les ecclésiastiques connaissent les écrits du siècle. La culture séparée, voire l'« enferment intellectuel » parfois perçu, sont aujourd'hui démentis par les études portant sur la lecture des ecclésiastiques. Ils lisent et consultent les mêmes écrits que ceux qui circulent dans le reste de la société d'Ancien Régime. De ce fait, le lecteur ecclésiastique ne diffère pas autant des autres lecteurs de la société que sa situation pourrait le laisser à penser. Il est, lui aussi, sujet à cette manifestation des sentiments qui se retrouve dans la lecture. Mais plus que cette sensation, c'est sa mise en pratique au XVIII^e siècle qui intéresse particulièrement. Michel Fournier souligne bien le phénomène: « ce n'est peut-être pas tant la sensibilité à l'œuvre dans l'expérience de lecture qui s'est transformée, que celle qui est exprimée dans l'écriture qui rend compte de cette expérience⁷⁰ ». Les contributeurs au *Journal ecclésiastique* expriment et font connaître leur sensibilité à la lecture des articles. Des lettres écrites à destination du chanoine Dinouart et composées dans le but d'être diffusées en sont un témoignage exceptionnel. Second point, les traces d'une lecture sensible, présentes dans les pages de l'imprimé, permettent une approche avec l'appropriation de l'écrit et des articles. Le lecteur n'est pas passif devant son texte. Il ne s'agit pas d'un sujet neutre, d'une page blanche où l'écrit prendrait place tel qu'il est conçu. La lecture produit aussi une appropriation et une interprétation et c'est à cette aune que le lecteur peut apprécier les articles et exprimer sa gratitude. Il élabore sa propre représentation du *Journal ecclésiastique*, de Joseph Dinouart et de sa relation avec lui et les autres auteurs⁷¹. Le lecteur développe un attachement d'autant plus grand à l'imprimé lorsque le chanoine accepte d'insérer l'une de ses propositions ou l'un de ses écrits. Alors, l'intériorisation du journal est telle pour le sujet que l'écrit et Joseph Dinouart se confondent et se fondent dans une même admiration, comme nous le constatons

⁷⁰ M. FOURNIER, « La “révolution” de la lecture romanesque au XVIII^e siècle en France : institutionnalisation de la lecture et émergence d'une nouvelle sensibilité. » *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 542 (2007): 5573.

⁷¹ Voir A. LILTI, *Figures publiques... op. cit.*, pp. 67-68 : « La communication médiatisée, au fondement de la célébrité, est unilatérale, à la différence de la communication de face à face comme la conversation. Elle se déploie en direction d'un public indéterminé et n'appelle pas de réponse. Pour autant, ce public n'est pas passif, chaque lecteur produit un intense travail d'appropriation et d'interprétation des textes et des images, élaborent ainsi sa propre représentation de la personne publique et une relation imaginaire avec elle. »

pour le chanoine de Wissembourg :

« Je suis, M. fort reconnaissant de tout ce que vous faites pour moi, & des dispositions favorables où je vous vois à mon égard ; j'y réponds par des sentimens d'estime & d'attachement qui vous sont acquis de droit & que je conserverai toute ma vie pour vous⁷² ; [...] »

Le chanoine ne distingue plus ce que Joseph Dinouart fait pour son imprimé ou pour sa propre personne. Ces lettres, à l'exemple de celle que nous venons de proposer, nous semblent intéressantes au-delà du document sur les relations entre un lecteur et un directeur de périodique qu'elles représentent. Elles témoignent d'une pratique d'écriture de la part des ecclésiastiques qui consiste à représenter et à exprimer leur sentiment de lecteurs⁷³.

Or, il s'avère que ces écrits suivent bien souvent un schéma similaire. L'ecclésiastique reproduit des modèles d'écriture pour s'insérer lui aussi dans l'environnement de l'écrit qu'il admire – ou parfois rejette⁷⁴. Deux exemples permettent d'approcher ces mécanismes, le premier à propos d'une simple question sur la retenue des meuniers et un second sur une lettre d'un théologal à propos du mandement de l'évêque de Saint-Claude :

« Je vous serai infiniment redevable, Monsieur, de me procurer une décision qui puisse m'éclaircir sur l'article. Je serois au désespoir d'agir contre les règles ; mais aussi je désirerois ardemment que des Paroissiens qui me sont chers, pussent profiter des graces que tout Chrétien a droit d'attendre de la fréquentation des Sacremens. J'espère que vous ne me refuserez pas le service que j'ai l'honneur de vous demander. Abonné depuis plusieurs années à votre Journal, j'en goûte avec plaisir les avantages : les Conférences de M. De Laforest me plaisent infiniment ; je vous prie en mon particulier de nous en donner la continuation, & de remplir les matières qui y sont annoncées ; on y trouve d'excellens sujets d'instructions⁷⁵. »

« Monsieur, recevez le témoignage de ma très-grande reconnoissance, de m'avoir procuré le plaisir ineffable que j'ai ressenti à la lecture de Mandement de M. l'Évêque de S. Claude : il n'est rien de plus beau ni de plus satisfaisant en ce genre... [...] Je vous conjure donc, M. à titre de Journaliste, (& telle est la fin de cette lettre) d'insérer dans votre Ouvrage Périodique tout ce qui sortira de la plume de ce grand Pontife, que l'on voit bien que la Religion anime, que la charité enflamme, que les grands sentimens rendent digne de toute

⁷² *Journal ecclésiastique*, octobre 1775, pp. 59-60.

⁷³ M. FOURNIER, *art. cit.* : « La lettre, trop rapidement conçue comme « document », doit être considérée comme une pratique à part entière qui, dans le cas présent, donne lieu à une véritable mise en scène de la lecture. »

⁷⁴ Cette reproduction de modèles d'écriture est notamment constatée par Claude Labrosse dans son étude sur la *Nouvelle Héloïse*. C. LABROSSE, *Lire au XVIIIe siècle. La Nouvelle Héloïse et ses lecteurs*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1985, p. 35 : « La recherche d'un dialogue avec l'auteur ou parfois avec d'autres correspondants, la création d'une sorte de dialogisme imaginaire et idéal n'est sans doute rien d'autre que le besoin de reprendre ou de mimer, dans la communication sociale et surtout sous forme de conversations duelles, le projet qui, d'une lettre à l'autre anime, dans la Julie, des êtres de roman. »

⁷⁵ *Journal ecclésiastique*, mai 1780, p. 165.

notre vénération, & que son magnifique Mandement vient de rendre immortel⁷⁶. »

Les deux sujets de la lettre sont bien différents, pourtant un style similaire se dévoile. Une même ligne directrice et une même formulation se retrouvent. Par leur lecture répétée des mêmes écrits, des ecclésiastiques apprennent une façon de s'insérer dans la communauté d'écriture du journal : ils reproduisent et imitent un genre de communication, un genre qui sert aussi de convention pour pouvoir s'insérer dans le groupe. Ils s'accoutument à exprimer leur sensibilité sur ce qu'ils lisent, à la manière des textes qui circulent devant eux.

Parfois, la sensibilité se fait plus intense encore, notamment lorsque le lecteur en question développe une sorte d'admiration pour le chanoine Dinouart et son travail. Il n'est plus question alors d'exprimer simplement une gratitude pour ce dernier, mais bien de chercher à entrer en contact avec une personne que l'on admire et, surtout, du besoin de partager ce qu'elle inspire. Cette situation, cette relation entre le directeur de l'imprimé et certains de ses admirateurs, semble rejoindre ce qu'Antoine Lilti analyse sur le cas des *fans* et leurs lettres dans *l'Invention de la célébrité*⁷⁷. Jugeant que pour analyser une telle situation, les explications reposant sur les *promesses de la littérature* - c'est-à-dire celles qui « incitent les lecteurs à construire leurs représentations du monde social dans un échange avec les auteurs » – ne donnent pas assez d'importances aux mécanismes de la célébrité, l'historien rappelle l'intérêt de regarder la façon dont « des anonymes se sentent autorisés, et même encouragés, à prendre la plume pour écrire à ces personnes célèbres, que ce soit pour commenter leur œuvre ou leur vie, solliciter une relation amicale et suivie, demander des subsides ou des conseils, ou même pour leur déclarer leur flamme⁷⁸ ».

Cette écriture du *fan*, cette volonté d'entrer en contact avec une personne que l'on considère comme une célébrité afin de demander des conseils tout en faisant part de son admiration, est présente à quelques occasions dans les pages du *Journal ecclésiastique*. Le plus bel exemple provient du diocèse de Genève, lorsqu'un prévôt d'église, présenté comme « M. de Dufr... du Chât... », écrit un éloge du journal à l'automne 1777. Abonné depuis huit ans, le lecteur se présente comme éloigné des sciences dans sa région montagneuse et c'est ainsi qu'il remercie Joseph Dinouart de lui permettre de lire un tel contenu érudit. Après un éloge du chanoine, il marque sa

⁷⁶ *Journal ecclésiastique*, mars 1786, pp. 282-284.

⁷⁷ A. LILTI, *Figures publiques...* op. cit

⁷⁸ *Ibid.* pp. 67-68

déférence vis-à-vis de ses recommandations qu'il souhaite mettre en pratique. Il cherche un moyen d'obtenir les livres conseillés dans le journal, objet principal de la lettre. Cette dernière, que nous retranscrivons en partie ci-dessous, est exemplaire en ce qu'elle témoigne de la façon dont un lecteur s'autorise à écrire à une personnalité publique et par les tournures et expressions employées pour exprimer son admiration.

« Monsieur, Quoiqu'habitant les régions montueuses de la Savoie, & par-là éloigné du centre des Sciences où vous résidez, & dont vous faites un des principaux ornemens dans l'état Ecclésiastique ; agréez que je vous adresse les sentimens de vénération dont je suis pénétré, & qu'à ma maniere simple, je rende hommage dans votre personne à l'ami de la bonne littérature, l'ennemi de l'irréligion, de Terreur & du libertinage, qui dans notre infortuné siecle ne respectent plus nos montagnes autrefois les aziles de la Religion, le sanctuaire de la vraie foi, les sectatrices de la piété la plus solide, la plus tendre & la moins superstitieuse.

Le Journal Ecclésiastique dont vous avez enrichi l'Ordre Sacerdotal depuis Octobre mille sept cent soixante, & pour lequel je suis abonné depuis huit ans, sera un monument qui se perpétuera autant que l'univers, & qui attestera à nos Neveux le zele dont vous êtes dévoré pour la gloire de la Maison du Seigneur : Journal Ecclésiastique ; riche recueil, aussi agréable par ses variétés, qu'il est utile, & même nécessaire par les solides Décisions de plusieurs Cas épineux, par les savantes Dissertations sur la Chronologie, les divines Ecritures & le Dogme ; par plusieurs Discours propres à former l'Orateur Chrétien, Discours qui réunissent l'éloquence onctueuse des Massillons, à la nerveuse dialectique des Bourdaloues, & enfin par plusieurs Prieres & Plans Liturgiques qui touchent & pénètrent en instruisant ; Morceaux sublimes, qui nous font désirer avec ardeur de participer aux reformes qui ont ramené divers Diocèses de l'illustre & glorieux Roiaume auquel nous confinons, à des Rits plus expressifs, à une diction épurée des préjugés d'un merveilleux que la saine Critique ne peut digérer, de ces expressions barbaresques d'une latinité pitoiable, qui rebutent les ames aussi éclairées que pieuses, & ne présentent le plus souvent à l'esprit aucun sens raisonnable ; Rits & expressions qui fomentent la piété des ames fideles, réveillent les tiedes de leur assoupissement léthargique, en échauffant leurs cœurs par des sentimens qui élèvent les cœurs les plus insensibles du centre de la matiere où ils font ensevelis par les soins terrestres qui les dévorent ; jusques dans le sens de la Divinité même & qui leur font dire avec le Prophete : Super flumina Babilonis illic sedimus & flevimus dum recordaremur Sion.

[Fait part ensuite d'une volonté de son évêque de donner un correctif au bréviaire et missel de son diocèse.]

Mais de qui attendre les secours, sinon de votre zele & de celui de vos Savant associés, qui ne faites aucune distinction du régnicole & de l'étranger, dès qu'il s'agit de travailler à la gloire de Dieu, de proposer le lustre de l'état Ecclésiastique, de restaurer la piété, en contribuant par vos lumieres à tout ce qui peut y influer : nous avons lu avec un saint enthousiasme les diverses observations que vous avez faites dans divers Journaux pour la reforme des Breviaires & Missels ; nous avons admiré plusieurs plans d'offices qui y ont été proposés.

Pardonnez-donc, je vous en conjure, la hardiesse que je prends en vous priant de nous faire passer par la voie de vos Journaux plusieurs pieces qui y ont été indiquées avec applaudissement. Il nous est impossible de nous procurer les Livres qui les renferment.

[Dresse une liste huit ouvrages⁷⁹]

On serait très flatté de faire connoître au Reverend Pere Collin, Chanoine Prémontré, par la voie de vos Journaux, la reconnoissance spirituelle avec laquelle nous faisons usage dans ce pays, de ses Traités sur le signe de la Croix, l'Eau bénite, & le Pain béni [...]

Après vous avoir fait, Monsieur, mille excuses sur ma longueur indiscrete, sur la mauvaise qualité du papier, n'en ayant pas de meilleur dans ce pays, je vous prie instamment de taire mon nom, & ne faire usage de cette lettre que pour faire part à vos associés de nos désirs, afin que vous puissiez insérer par partie dans vos Journaux, de la manière que vous le jugerez à propos, les pièces pour lesquelles nous recourons à vos bontés; de même que d'agréer le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c⁸⁰. »

La lettre du prévôt est pleine d'éloges pour le chanoine Dinouart – sa personnalité et son journal sont à nouveau confondus. Derrière les compliments, derrière la relation qu'il souhaite tisser avec la personne admirée, l'auteur de la lettre a aussi une motivation. Il cherche à se procurer des écrits qu'il ne parvient pas à trouver. Il se tourne ainsi vers le directeur de l'imprimé qui lui plaît tant. Tel qu'il s'est imaginé son interlocuteur, la personnalité qu'il a décrite dans la lettre, il ne pourra obtenir qu'une réponse favorable à sa demande, au prix d'une déception. L'imaginaire du *fan* envers la personnalité adulée est aussi une charge pour cette dernière.

Joseph Dinouart insère sa réponse au prévôt dans les pages de son journal, à la suite de la première lettre. Elle ne possède guère d'originalité : ici aussi, les codes et les conventions d'écriture d'une personnalité publique à son admirateur sont bien assimilés. Comme un romancier le ferait pour son lecteur, le chanoine écrit à son abonné ne pas mériter les honneurs qu'on lui fait, n'être flatté que de l'indulgence de ses lecteurs etc. Finalement, tant les lecteurs que les auteurs reproduisent des modèles d'écriture qu'ils ont assimilés :

« Monsieur, J'ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, mais permettez-moi de ne point me reconnoître dans les éloges que vous me donnez. Si ce Journal que je n'ai entrepris que pour la gloire de Dieu & de l'Eglise, & pour l'instruction des Ministres, & du succès, s'il est répandu dans la France & dans les pays étrangers, je le dois, non à mes foibles talens, mais à l'indulgence de mes Lecteurs qui ont la bonté de me tenir compte des efforts que je fais pour être utile, & par-là, m'encourager dans mon travail, c'est à leur zèle pour les intérêts de la Religion que je dois l'approbation dont ils veulent bien m'honorer ; j'en

⁷⁹ « 1. Une Antienne, Versets, Oraisons, pour les suffrages à Laudes & à Vêpres dans les séminaires-doubles, simples & séries, qui renfermât des prières pour le Pape, l'Évêque & le Roi, de même Secrete & Post-Communion relatives pour la Messe. 2. L'oraison, secrite & post-communion que M. Simon de Doncourt vient d'insérer dans la nouvelle édition qu'il a donné du Missel Parisien pour la circonstance de la première communion des enfants. 3. Oraison pour la fin de complies différente du vifita qui est dans le romain. 4. Deux Hymnes pour un saint Prêtres & Martir, en général. 5. L'Office qui se trouve ainsi que vous l'avez indiqué le jour de l'Octave du Patron d'un Diocèse tel qu'est dans le nouveau Bréviaire de Poitiers. 6. Un plan d'Office pour la Fête de tous les saints Apôtres, & l'ordination de saint Mathias sous le titre de Fête de la Dispersion des Apôtres; ainsi que vous témoigner le désirer dans un de vos Journaux. 7. Une Légende pour les Martyrs de Brielae in Hollendiâ, massacrés par les Calvinistes pour la foi de la présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie. 8. La Légende des Martyrs du Japon. »

⁸⁰ *Journal ecclésiastique*, décembre 1777, pp. 259-265.

connois tout le prix, & je voudrois être en état de faire encore mieux. Toutes la grâce que je les prie de m'accorder, & que je vous demande, c'est de croire qu'il n'y a ni modestie, ni humilité de ma part à m'exprimer ainsi⁸¹. »

La lettre se termine par une réponse du chanoine à la demande concernant les huit ouvrages. Il propose d'en faire parvenir certains par la poste et suggère d'autres solutions pour les plus onéreux ; mais il concède qu'il ne peut les retranscrire dans les pages de son imprimé, certains étant trop volumineux ou trop connus. Joseph Dinouart accepte ainsi la charge que lui impose sa célébrité, par l'image que se font les lecteurs de sa personne. Ne voulant décevoir ses lecteurs, il essaye de répondre à leur demande, accentuant encore la gratitude de ces derniers.

*

Les fonds de la bibliothèque de Port-Royal conservent sous la cotation RV plus de deux cents recueils réunis par l'abbé Grégoire après la Révolution. Classant et reliant les documents qu'il a accumulés, Henri Grégoire réunit dans ces recueils les écrits qu'il juge importants ou qu'il affectionne, de façon plus ou moins thématiques. Tous les écrits ne sont pas de sa main, certains sont de celle de ses secrétaires, l'oratorien Rondeau ou l'abbé Wardt. Les RV sont ainsi composés d'écrits retraçant la formation intellectuelle de l'abbé Grégoire et de ses secrétaires que le premier estime devoir conserver.

Le *Journal ecclésiastique* apparaît à plusieurs reprises dans les recueils. Il s'agit systématiquement de retranscription manuscrite d'articles, jamais d'originaux découpés. Il n'est pas possible de dire si c'est la non-possession de l'original ou une simple habitude d'appropriation des textes qui est à la source de la retranscription. Mais dans un cas comme dans l'autre, la conservation est la preuve d'un attachement au texte initialement lu, tout comme d'un intérêt persistant pour celui-ci. En ne consultant que les RV180 à 184, huit textes du *Journal ecclésiastique* ont été retrouvés. Aucun lien ne les réunit. Le premier d'entre eux est une copie de l'inscription que Marc Antoine Muret a fait graver à l'entrée de son cabinet, que l'imprimé propose au mois de décembre 1763⁸². Ensuite, une explication sur *quelques restes de la fête de Bacchus* a été suffisamment appréciée pour être conservée⁸³, tout comme l'article portant sur une recherche de l'expression « par la grâce du

⁸¹ *Journal ecclésiastique*, décembre 1777, pp. 265-266.

⁸² Bibliothèque de Port-Royal (B.P.R.), RV181, f°5-6.

⁸³ B.P.R., RV183, f°183.

S. Siege Apostolique » employée par des évêques⁸⁴. Puis de la poésie à nouveau, avec les *Stances sur le renouvellement des vœux de baptême*⁸⁵ – deux retranscriptions – et les vers sur l’horloge et le temps qui passe⁸⁶ de l’année 1770. La *Lettre sur le pain bénit* du mois de mars 1773 est également copiée, mais les paragraphes l’introduisant sont supprimés pour ne laisser place qu’au corps du propos⁸⁷. La dernière à être trouvée est une retranscription de quarante-sept pages, elle porte sur la *Notice des travaux de Laurent-Étienne Rondet* qui est écrite dans le journal à sa mort⁸⁸. Ces réécritures d’articles portent sur des sujets variés, mais elles doivent être estimées à l’aune d’une inconnue : quel tri a opéré Henri Grégoire avant de les insérer dans ses recueils? Ces extraits ne peuvent témoigner que de l’intérêt que leur porte encore l’abbé après la Révolution.

Il semble bien y avoir autant de lectures qu’il y a de lecteurs et d’appropriations des textes. Comment relier l’abbé Grégoire triant ses documents bien après la fin du *Journal ecclésiastique* et ces lecteurs qui attendent impatiemment la réponse à leur préoccupation au sujet des litanies sur Marie, en passant par le chanoine de Wissembourg s’émouvant de voir ses articles insérés? L’expérience de la lecture est bien dépendante d’un contexte temporel, spatial et personnel – pensons sur ce dernier point à la distinction induite par Joseph Dinouart dans sa préface. Mais au-delà de l’expérience personnelle, nous avons mis en avant l’existence d’une pratique sociale participant à la cohésion des lecteurs de l’imprimé. Un sentiment aucunement fictif, dont nous avons montré la force et la réalité pour l’abonné au journal. Si le texte fédère, c’est aussi parce qu’il possède dans son écriture même des originalités que nous allons présenter.

⁸⁴ B.P.R., RV184, f°3.

⁸⁵ B.P.R., RV184, f°11-12.

⁸⁶ B.P.R., RV181, f°52.

⁸⁷ B.P.R., RV184, p. 19.

⁸⁸ B.P.R., RV180, f°54.

Chapitre 8 : La composition d'une "bibliothèque ecclésiastique"

Auteurs et lecteurs partagent une conception similaire de ce que doit être l'imprimé périodique. L'idée est déjà exprimée dans le sous-titre du *Journal ecclésiastique*, à savoir une « bibliothèque raisonnée des sciences ecclésiastiques ». Ce statut de *bibliothèque raisonnée* est de première importance, puisque l'imprimé est conçu et utilisé comme tel par les rédacteurs et les acquéreurs. Dans la préface du *Journal ecclésiastique*, Joseph Dinouart inscrit la publication de l'imprimé dans des stratégies clairement ciblées auxquelles une *bibliothèque raisonnée* pourrait répondre : rendre accessible à tous le savoir, devenir un compendium et un vade-mecum de la connaissance en sciences ecclésiastiques. Il écrit :

« Mon Ouvrage sera donc une *Bibliothèque Ecclésiastique*, qui tiendra lieu d'un cabinet littéraire à ceux qui ne peuvent se procurer cette collection immense de volumes qui composent les Bibliothèques. Ceux qui seroient riches en livres, y trouverons encore quelque avantage : elle les dispensera de parcourir beaucoup de volumes, & leur indiquera les sources qu'ils pourront consulter. Elle leur rappellera ce qu'ils ont lu & peut-être oublié¹. »

Ces lignes directrices retenues par Joseph Dinouart s'inscrivent pleinement dans les recommandations prescrites par Gabriel Naudé un siècle auparavant dans son *Advis pour dresser une bibliothèque*². Du côté des lecteurs, l'organisation du contenu du journal par rubrique permet une lecture autonome et choisie. Une sélection des articles peut être opérée et le lecteur peut s'affranchir de l'ordre initialement instauré par le rédacteur³. Des allers-retours et des sauts d'articles peuvent être effectués, ce qui rapproche la lecture de ce qui est connu dans les bibliothèques, où il est possible d'aller directement au livre favori.

Cette conception de l'écriture et de la lecture inspirée du modèle des meilleures bibliothèques, des *bibliothèques raisonnées*, révèle beaucoup de la diffusion du savoir en ce XVIII^e siècle. Les pages qui suivent présentent la part jouée par le *Journal ecclésiastique* dans cette nouvelle économie de la

¹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, « Préface ».

² Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque*, à propos des recueils : « Ils nous sauvent en premier lieu la peine de rechercher une infinité de livres grandement rares et curieux ; secondement parce qu'ils font place à beaucoup d'autres, et soulagent une Bibliothèque ; tiercement parce qu'il nous ramassent en un volume et commodément ce qu'il nous faudrait chercher avec beaucoup de peine en plusieurs lieux ; et finalement pour ce qu'ils tirent après eux une grande espargne, restant certain qu'il ne faut pas tant de testons pour les acheter, qu'il faudrait d'escus si on voulait avoir separement tous ceux qu'ils contiennent ». Cité par R. CHARTIER, « Bibliothèques sans murs », *L'Ordre des livres. Lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XIV^e et XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1992, p. 110.

³ Voir S. DUMOUCHEL, « Le journal littéraire au XVIII^e siècle : une nouvelle culture des textes et de la lecture (1711-1777). » Thèse en sciences de l'information et de la communication, Sorbonne nouvelle, 2012. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00914819>, p. 97.

circulation des connaissances.

8-1. Un lieu de production de savoir

a. La bibliothèque est une accumulation sélective de la connaissance

Le *Journal ecclésiastique* est un témoin de la mutation s'opérant à la fin de l'époque moderne dans le rôle attribué à la bibliothèque dans le domaine de la connaissance. Une bibliothèque, qu'elle soit d'institution ou livresque, n'est plus simplement conçue comme un lieu de conservation, mais devient un lieu de production savoir⁴. La bibliothèque s'inscrit désormais dans un processus qui, par une sélection de textes, permet d'acquérir une connaissance particulière prédéterminée par les acteurs. L'intention de la bibliothèque n'est pas neutre, elle résulte d'un dessein intellectuel. Pour le mener à bien, une sélection d'écrits et des compositions sont réalisées. La bibliothèque est un projet et un moyen d'acquérir le savoir, voulu par les auteurs ou acquéreurs pour leurs lecteurs.

De ce fait, Joseph Dinouart s'inscrit dans des entreprises similaires qui l'ont précédé. Un bel exemple est celui de la *Bibliotheca selecta* du jésuite padouan Antonio Possevino. S'appuyant sur d'autres membres de la Compagnie et des personnes de sa connaissance, il projette de fournir une *bibliothèque* épurée des références qu'il considère comme dangereuses pour la foi et les mœurs. Ralph de Koninck souligne que l'entreprise ne s'insère nullement dans un impossible effort de totalisation du savoir, mais trouve son fondement par des raisons idéologiques⁵. Antonio Possevino s'écarte de l'érudition objective pour proposer une sélection drastique du recommandable et de l'indésirable. Il s'agit de « séparer le bon grain de l'ivraie pour ne donner à lire que ce qui est strictement conforme à la doctrine et à la morale catholiques⁶ ». Le jésuite s'applique, en plus d'encourager aux bonnes lectures, à fournir des résumés de qualité des ouvrages qu'il juge nécessaires, dispensant parfois les lecteurs à s'y rapporter personnellement : « il ne s'agit pas tant de recommander les bons livres que d'insister sur la bonne manière de les lire en en proposant une synthèse qui fasse autorité. Autrement dit, il faut apprendre à faire bon usage des bons livres⁷. »

Il est aisé de constater une très grande proximité de l'entreprise de Joseph Dinouart avec

⁴ F. HENRYOT, « Bibliothèques et bibliophiles », É. SUIRE (dir.), *Le monde de l'imprimé en europe occidentale (vers 1470 - vers 1680)*, Paris, Armand Colin, 2020, p. 118.

⁵ R. DE KONINCK, « Une bibliothèque très sélective : Possevino et les arts », *Littératures classiques*, 2008/2 (N° 66), pp. 71-80.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

celle de son prédécesseur, Antonio Possevino. Les deux ecclésiastiques font la même interprétation de la notion de *bibliothèque* : elle n'est pas un lieu de conservation neutre, mais elle le reflète d'un projet conçu autour du livre produisant du sens⁸ ; une accumulation sélective de la connaissance, incarnant une entreprise de transmission et une pensée déterminée par des auteurs. Il n'est plus question pour Joseph Dinouart de proposer un amoncellement de sciences ecclésiastiques qu'il juge nécessaire de conserver⁹. Le chanoine réunit une collection de textes et en compose de nouveaux afin de répondre au dessein exprimé dans la préface de son ouvrage.

C'est de cette nouvelle pensée et définition de la *bibliothèque* que le XVIII^e siècle voit naître un grand nombre de publications désignées par ce terme. La bibliothèque devient une collection pour un genre donné (droit, roman, histoire, voyage); le *Journal ecclésiastique* est ainsi une collection pour proposer un projet pédagogique autour des *sciences ecclésiastiques*. Au total, trente et une publications périodiques en langue française sont proposées sous le titre de *bibliothèque* entre 1686 et 1789¹⁰. L'imprimé périodique de Joseph Dinouart est peut-être la plus aboutie de ces entreprises.

b. La "forme expressive" de la bibliothèque¹¹

Joseph Dinouart réalise une *bibliothèque raisonnée* sous la forme d'une publication à la mode en cette fin de XVIII^e siècle, celle de l'imprimé périodique. Ce format, à son tour, produit du sens et éclaire l'intention de l'auteur – loin d'être neutre, les formes disent des choses de l'écrit. Les travaux de Roger Chartier montrent que « les significations [des textes] sont dépendantes des formes à travers lesquelles ils sont reçus et appropriés¹² ». L'expression des textes influence leurs

⁸ M. BARATIN, Ch. JACOB (dir.), *Le pouvoir des bibliothèques. La mémoire des livres en Occident*, Paris, Albin Michel, 1996.

⁹ L'époque moderne est encore marquée par le souvenir douloureux d'Alexandrie où l'incendie est traditionnellement perçu comme ayant marqué une perte irréversible des connaissances et savoirs accumulés jusqu'alors. J.-M. GOULEMOT, « Bibliothèque, encyclopédisme et angoisses de la perte: l'exhaustivité ambiguë des Lumières », M. BARATIN, Ch. JACOB, *op. cit.*

¹⁰ D'après R. CHARTIER, *art. cit.*, reprenant la liste dressée dans J. SGARD (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991.

¹¹ « Pour s'en tenir à l'écrit imprimé, le format du livre, les dispositions de la mise en page, les modes de découpage du texte, les conventions typographiques, sont investis d'une « forme expressive » et portent la construction de la signification. Organisés par une intention, celle de l'auteur ou de l'éditeur, ces dispositifs formels visent à contraindre la réception, à contrôler l'interprétation, à qualifier le texte. » D.F. MC KENZIE, *La bibliographie et la sociologie des textes (Préface de Roger Chartier)*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1991, pp. 6-7.

¹² R. CHARTIER, *Culture écrite et société, L'ordre des livres (XIV^e - XVIII^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 1996, pp. 134-135.

lectures et leurs réceptions. C'est ainsi que « les formes produisent du sens et qu'un texte, stable en sa lettre, est investi d'une signification et d'un statut inédits lorsque changent les dispositifs qui le proposent à l'interprétation¹³. »

Le chanoine choisit de publier sa *bibliothèque raisonnée* sous la forme d'un journal et non celle d'un livre à plusieurs tomes, ou celle d'un dictionnaire à multiples volumes. Il faut rappeler ici que cette distinction, bien que réelle, n'est peut-être pas aussi marquée que les notions contemporaines pourraient le laisser croire. L'identification d'un imprimé à un livre ou une presse n'était pas si évidente. Ainsi Jean Sgard fait pleinement appartenir les journaux savants au monde du livre¹⁴. De même, en étudiant les *Nouvelles ecclésiastiques*, Juliette Guilbaud s'interroge sur leur nature : elles appartiennent aussi bien au genre de la gazette qu'à celui de livres religieux, l'auteur préfère conclure en affirmant qu'elles « semblent résister à toute catégorisation tranchée¹⁵ ».

Il est vrai que le *Journal ecclésiastique* peut s'apparenter également, de prime abord, à un « objet littéraire hybride¹⁶ ». Mais nous considérons cette proximité comme étant la conséquence du « long assujettissement des périodiques anciens aux formes éditoriales du livre » pour reprendre l'explication de Jean-Pierre Vittu¹⁷, et non d'une volonté de Joseph Dinouart de donner une identité d'entredeux à sa publication. Plusieurs faits permettent de justifier ce choix. Premièrement, l'écriture elle-même est conçue dans le cadre d'un imprimé périodique. Joseph Dinouart se qualifie auprès de ses lecteurs de « journaliste¹⁸ ». Il existe des articles conçus de manière à ne pouvoir être diffusés que sous la forme journalistique : les « conférences » de Laurent-Étienne Rondet rédigées progressivement et s'appuyant sur le retour des lecteurs préfigurent les romans-feuilletons des journaux du XIX^e siècle. Ce n'est qu'après le succès

¹³ *Ibid.*

¹⁴ J. JURT, « La littérature et la presse au XVII^e et au XVIII^e siècle », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte / Cahiers d'Histoire des Littératures Romanes*, n°37, 2013, pp. 86-87.

¹⁵ J. GUILBAUD, « Gazette janséniste ou livre religieux ? Les Nouvelles ecclésiastiques », J. GUILBAUD, T. KAUFMANN, A. OHMEMACHER, P. VEIT (dir.), *Les Pratiques religieuses du livre en France et dans le Saint-Empire à l'époque moderne / Religiöse Buchpraktiken in der Frühen Neuzeit im Alten Reich und in Frankreich*, Wiesbaden, Harrassowitz (à paraître).

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ J. JURT, *art. cit.*, note 26, p. 86.

¹⁸ *Journal ecclésiastique*, octobre 1765, pp. 94-95.

constaté que l'écrit est à nouveau publié sous la forme de livre. Ensuite, la production du *Journal ecclésiastique* comme imprimé périodique ne fait guère de doute aux imprimeurs et libraires en charge de sa diffusion et dans le catalogue des librairies, le journal du chanoine est séparé des livres religieux. La diffusion de l'imprimé répond également à une logique propre aux journaux, notamment en ce qui concerne l'acheminement mensuel. Dernier point, les lecteurs eux-mêmes conçoivent l'ouvrage comme un imprimé périodique et l'utilise comme tel.

Ceci étant dit, il convient de rappeler que le journal du chanoine n'est en rien un écrit périssable comme peuvent l'être nos presses d'aujourd'hui. Un imprimé périodique à l'époque moderne est conservé comme n'importe quel autre livre, lorsque le même format ne lui est pas donné par un brochage ultérieur. Ce dernier est généralement favorisé et incité par les auteurs de journaux qui proposent à leur imprimé une pagination continue, des articles numérotés et des index. En 1770 et 1780, l'exemplaire du mois de décembre du *Journal ecclésiastique* n'est en réalité qu'une table des matières reprenant et classant l'ensemble des articles de la décennie. L'ambition de la postérité ne fait guère de doute : il s'agit de présenter de façon raisonnée et ordonnée l'écrit aux générations ultérieures. La conservation des exemplaires est certaine pour les auteurs du journal, ils proposent continuellement des renvois à des articles passés. En septembre 1770, L.-E. Rondet propose une suite à son article sur l'*Unité de Dieu* de mai 1761 ; l'Abbé le Brun reprend en avril 1785 une *explication physio-théologique du Déluge* exposée en 1763 ; et, dernier exemple, la question liturgique sur le chant d'*O salutaris Hostia* pour l'Élévation dans certaines églises, traitée en octobre 1776, renvoie à des articles d'avril 1769.

Pour autant, on pourrait penser qu'au-delà du choix initial de publier sous la forme d'un imprimé périodique, les différentes impressions et réimpressions du *Journal ecclésiastique* ne changent pas la nature de la publication : la permanence de l'œuvre est intacte derrière la diversité de son expression. Il est ici question de son identité : que ce soit par les exemplaires mensuels, trimestriels ou semestriels, c'est la même intention initiale de Joseph Dinouart qui est présente. En ce sens, la création littéraire du chanoine est aussi immatérielle en ce que le texte est toujours le même, quel que soit le support. Il souhaite proposer une *bibliothèque raisonnée des sciences ecclésiastiques*, que ses lecteurs puissent dans ses ouvrages des connaissances de la même façon qu'ils le feraient dans une bibliothèque en choisissant un livre. Le savoir transmis est continu, mais non rigide, les articles peuvent être pris dans l'ordre voulu par le lecteur, avec de possibles allers-retours dans d'anciens exemplaires, comme dans n'importe quelle bibliothèque où serait pris en priorité le livre intéressant le lecteur.

Dans les pages qui vont suivre, il s'agit de poursuivre le questionnement entre le sens d'un texte et sa forme d'édition. Premièrement, une partie non-négligeable des articles présents dans le *Journal ecclésiastique* n'a pas été écrite à cette fin : il s'agit de textes sélectionnés par Joseph Dinouart dans le répertoire de ceux déjà publiés sur les *sciences ecclésiastiques* ou pouvant s'y référer. Il faudra donc interroger ces discours, remis dans un contexte journalistique. En second lieu, des écrits à destination première du journal connaissent une seconde vie matérielle, dans une nouvelle forme de publication. La transformation de ces articles en livres semble en modifier le sens.

8-2. La composition de la bibliothèque ecclésiastique

a. La sélection de textes dans le répertoire des sciences ecclésiastiques (ou une certaine pratique de la compilation)

Il n'est pas possible pour les journaux littéraires et savants de proposer un contenu inédit sur l'ensemble de leur numéro. Afin de satisfaire la demande des lecteurs et de parvenir au nombre de pages voulu, les rédacteurs s'appuient sur les autres publications de bien des manières : comptes-rendus, recensions ou extraits commentés permettaient aux imprimés de paraître de façon continue et d'éviter une discontinuité temporelle ou paginale. Il existe différents styles dans la reprise des publications selon les périodiques ; dans le cadre du *Journal ecclésiastique*, les textes commentés ou insérés ne sont pas seulement intéressants par le travail effectué, mais également par ce qu'ils ont à dire de leur sélectivité. Une identification bibliographique est réalisée par le chanoine pour définir un corpus de textes s'insérant dans le champ des *sciences ecclésiastiques*. De là, les ouvrages sont présentés, commentés ou insérés sous forme d'extraits. Les imprimés périodiques se présentant comme des *bibliothèques* sont les plus enclins à ces pratiques et c'est ce qui assure leur succès auprès du public. Comme le rappelle Jean Sgard, le journal avait l'avantage d'« opér[er] un choix à travers une production immense qu'aucun « honnête homme » ne pouvait plus maîtriser¹⁹ », le lecteur est ainsi guidé dans la *bibliothèque* de son choix, ici religieuse. De là aussi, il est un écueil dans lequel des imprimés périodiques tombent, celui d'une facilité qui délaisse les contenus originaux pour ne plus que se faire l'écho d'autres publications, de devenir en quelque sorte un « livre des livres²⁰ ». Joseph Dinouart ne veut pas de cette facilité. Bien loin de faire de son journal un réceptacle passif de sciences déjà écrites, il propose également une grande quantité d'écrits originaux dans ses pages. Quant aux publications qu'il insère et recommande à son public, la question du sens est toujours présente. Il s'agit pour le chanoine de proposer des extraits cohérents, d'apporter des connaissances concrètes en *sciences ecclésiastiques* à ses lecteurs. Lorsqu'une publication lui donne satisfaction, il n'hésite pas à la retranscrire à l'identique, lorsqu'il estime des améliorations possibles par des retranchements ou des ajouts, il ne se prive pas de le faire. Le chanoine s'en prive d'autant moins qu'il a un *apriori* favorable sur tout ouvrage *revu, corrigé & augmenté*. Il affirme que « l'on ne sauroit nier que la République des Lettres ne soit extrêmement redevable aux Auteurs & Éditeurs de leur travail à perfectionner

¹⁹ J. SGARD, « La multiplication des périodiques », p. 204, cité par J. JURT, *art. cit.*, pp. 81-106

²⁰ J. JURT, *art. cit.*

leurs propres ouvrages, ou ceux d'autrui²¹ ». Lui-même semble se compter au nombre des auteurs qui travaillent au *perfectionnement* des ouvrages.

En s'intéressant au début des années soixante du journal, sans rechercher l'exhaustivité, de multiples exemples apparaissent. Dès le mois d'octobre 1760 (et s.), les articles « Analyse des Conciles généraux & particuliers » s'appuient essentiellement sur le *Traité de l'étude des Conciles et de leurs collections* de François Salmon²². Les « Discours sur les Assemblées de l'Église Gallicane » de septembre 1761 (et s.) reprennent le livre de Jacques Longueval – et de ses continuateurs – *Histoire de l'Église gallicane*²³. De mars 1762 à juillet 1771, le « Cours abrégé de Théologie » est une reprise des *Conférences ecclésiastiques* écrites par le janséniste Masclef sous l'épiscopat d'Henri Feydeau de Brou²⁴. Dans cet exemple, Joseph Dinouart opère une sélection. Des chapitres entiers sont repris pour son cours, certains sont ôtés et d'autres ajoutés. Le chanoine retranscrit fidèlement le traité abrégé des lois, celui de théologie morale, les traités sur les actions humaines et la conscience ainsi que celui concernant les péchés. Le « Cours abrégé de Théologie » a également une autre source, un auteur bien connu du journal, le dominicain C.-L. Richard. Il propose à Joseph Dinouart de reprendre certains articles de son *Dictionnaire universel*²⁵ pour les insérer dans le *Journal ecclésiastique*. Il en est ainsi de la définition qu'il propose de l'incarnation, de la trinité, des anges et de Dieu. L'implication du dominicain va plus loin lorsqu'au mois de septembre 1773, il propose en guise de résolution d'un cas de conscience d'insérer un article

²¹ *Journal ecclésiastique*, décembre 1774, p. 261.

²² Joseph Dinouart ne le cache pas à ses lecteurs : « Entre les Auteurs qui me guideront dans mes recherches, je parlerai d'après M. Salmon, qui a si bien traité cette matière. », *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, p. 35. François Salmon (1677-1736), est docteur (1702) et bibliothécaire de Sorbonne, spécialiste des langues anciennes et des conciles. Le livre dont s'inspire Joseph Dinouart est le *Traité de l'étude des Conciles et de leurs collections, divisé en trois parties, avec un catalogue des principaux auteurs qui en ont traité, & des Eclaircissements sur les Ouvrages qui concernent cette matière & sur le choix de leurs Éditions*, in-4, Paris, Caillau, 1724.

²³ Jacques Longueval (1680-1735) est un jésuite. Retiré à la maison professe de Paris, il rassemble un immense fonds de documents pour rédiger son *Histoire de l'Église gallicane*. L'Assemblée du clergé lui accorde une pension annuelle afin de mener à bien son projet. Inachevé à sa mort, le livre connaît plusieurs continuateurs. *Histoire de l'Église gallicane*, 18 vol., Paris, F. Montalant, 1730-1749.

²⁴ *Résultats des conférences ecclésiastiques du diocèse d'Amiens, sur la théologie morale*, 2 t., Amiens, chez Charles Caron-Hubert, 1702.

²⁵ *Dictionnaire universel, dogmatique, canonique, historique, géographique et chronologique, des sciences ecclésiastiques*, 6 vol., Paris, chez Jacques Rollin, 1760-1765.

encore sous presse de son quatrième volume de l'*Analyse des Conciles*²⁶.

Devant une telle répétition des textes dans les pages du *Journal ecclésiastique*, il convient de revenir sur le constat que dresse Michel de Certeau dans *L'écriture de l'histoire* :

« Il semble que ces clercs perdent la parole dans la mesure même où ils fabriquent une église. Ils ne peuvent plus dire, et davantage même, ils n'ont souvent *plus rien à dire* [...] L'érudition des prêtres a succédé à leur ignorance d'antan. Mais elle s'étouffe elle-même dans la répétition de livres ou de réponses imposés par l'autorité [...]. Ce discours est uniforme, sans contradictions internes, régi par la citation, docile au « neutre » du groupe²⁷. »

Il semble bien que pour *fabriquer une église* – ici une église conforme à la vision gallicane de Joseph Dinouart – il est nécessaire de s'appuyer sur un corpus de textes fixés. Il existe un socle de connaissances liées à la liturgie, à la théologie ou à l'histoire pour faire corps avec cette communauté du journal. Ces principes sont répétés depuis plus d'un siècle et le sont encore dans les pages du journal ; il y a bien ici une *répétition* qui, sous certains aspects, peut *étouffer* l'érudition. Joseph Dinouart le remarque lorsqu'au mois de novembre 1760, au moment de proposer une sélection des principaux auteurs pour les études théologiques, il écrit : « j'avertis mes Lecteurs que dans le choix des Auteurs que je cite sur les Études Théologiques, j'omets plusieurs Auteurs nouveaux : la raison est que la plupart ne font que répéter ce que les anciens ont écrit, & il vaut toujours mieux remonter à la source. Cependant j'indiquerai ceux qui entre les modernes, paraîtront mériter quelque attention²⁸. » Pour autant, il convient également de marquer un pas d'écart avec l'idée d'un discours *uniforme*, marqué par une absence de *contradictions internes*. S'il est vrai que l'orthodoxie impose une pensée fixée sur nombre de sujets – et qu'il y ait un consensus réel de la communauté d'ecclésiastiques qu'est celle des lecteurs du journal sur ces mêmes sujets, il existe une vitalité dans les discussions théologiques qui ne saurait être niée²⁹. Le corpus de textes gallicans pour *faire église* ne peut pas concerner tous les champs de la connaissance et de la

²⁶ « C'est donc pour répondre aux vues si louables de ce digne zéléteur de la gloire des saints Autels & de leurs Ministres, que je me hâte de vous adresser moi-même une partie de l'article que j'ai consacré à la matière du jeu, dans le quatrième volume de mon *Analyse des Conciles*, qui est actuellement sous presse. », *Journal ecclésiastique*, septembre 1773, p. 262.

²⁷ M. DE CERTEAU, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, pp. 204-209, cité dans C. HAROCHE et J.-J. COURTINE, *L'art de se taire principalement en matière de religion*, Million Jerome Eds, 2015.

²⁸ *Journal ecclésiastique*, novembre 1760, p. 51, note. Les articles de cette matière reposent en grande partie sur le livre de Louis-Ellies Du Pin, *Méthode pour étudier la théologie*..

²⁹ Nous renvoyons au chapitre 10.

vie et que, dès lors, des discussions ne peuvent qu'exister.

La retranscription d'extraits ou de livres entiers dans les pages du journal pousse trop loin l'étude dans la question complexe des droits d'auteur à la fin de l'époque moderne pour s'y arrêter, moment où justement les premières législations apparaissent. Soulignons simplement qu'il faut attendre l'arrêt de 1777 pour que le droit instaure pour la première fois une distinction entre le droit des libraires et le droit des auteurs, c'est-à-dire entre une propriété économique et une propriété intellectuelle³⁰. Jusqu'alors, le plagiat et la contrefaçon ne font encore qu'un – dans le sens où la reprise d'un texte est autorisée ou non par l'auteur et est du fait, en circonstance, d'un éditeur ou d'un contrefacteur. Cette apparition de la propriété intellectuelle instaure également une tension entre ce qui est du bien d'un auteur, son texte et sa recherche, et ce qui doit appartenir à l'universel, ici le savoir et les connaissances. En délaissant le droit, cette dernière remarque interroge sur l'esprit : pourquoi Joseph Dinouart ne cite-il que rarement l'origine des extraits qu'il insère ? Ses lecteurs s'instruisant dans les sciences ecclésiastiques n'ont-ils pas intérêt à connaître l'origine de certains articles du journal ? Seul le fait qu'il apporte parfois quelques modifications de style à certains passages peut l'en excuser – à la même époque, Johann Fichte soutient que les idées appartiennent à l'universel et que seules les formes de leurs expressions relèvent aux privées³¹. En remaniant les expressions des écrits de ses prédécesseurs, Joseph Dinouart doit penser pouvoir s'affranchir de la citation. Cette conviction du chanoine n'est pas partagée par ses contemporains, comme dans le cadre de *L'art de se taire*. Une mention systématique des écrivains et auteurs, comme il en est dans les articles de théologie morale, aurait sans doute été plus bénéfique pour ses lecteurs.

b. D'articles à d'autres formes de publication : une seconde vie matérielle pour des écrits

Si Joseph Dinouart sélectionne des extraits dans le répertoire des livres essentiels pour les sciences ecclésiastiques gallicanes afin de les insérer dans son journal, des articles initialement écrits à destination de ce dernier peuvent devenir à leur tour des publications trouvant leur place au milieu des autres livres du siècle. Le chanoine publie les écrits de façon fractionnée dans son

³⁰ R. KOPP, « La longue querelle du droit d'auteur », *L'Histoire*, 2019.

³¹ J. FICHTE, *Preuve de l'illégitimité de la reproduction des livres, un raisonnement et une parabole*. Voir la présentation qui en est proposée par R. CHARTIER, « Qu'est-ce qu'un livre ? », cycle de conférences en 2009 au Collège de France dans le cadre de la chaire « Écrit et cultures dans l'Europe moderne (2006-2016) ».

Journal ecclésiastique, il n'est pas possible du fait des bornes de l'imprimé de proposer un texte entier dans un même exemplaire. Ainsi, lorsqu'un article rencontre un succès important, il est naturel pour les auteurs de vouloir réunir leur écrit en seul support matériel. Le texte est identique, pour autant le sens y gagne du fait de l'unique support matériel – et non plus la dissémination entre différents numéros du journal. La transformation matérielle est le signe de la qualité de certains articles : pour qu'elle ait lieu, il faut qu'un éditeur accepte de prendre en charge les coûts de la diffusion. Des contributeurs au journal sont ainsi en tout point semblables aux autres auteurs présents sur le marché du livre.

Il convient de souligner l'hétérogénéité des articles du journal pouvant devenir livre. Il n'y a pas un genre prédéterminé pour connaître ce processus. En novembre 1761 (et s.), Joseph Dinouart demande au curé Roujoux, de Fismes, de proposer à ses lecteurs un traité sur la fonte des cloches. L'idée provient de l'infortune d'un curé de son voisinage qui, après la commande de trois grosses cloches pour sa paroisse, se trouve désargenté suite au mauvais travail du fondeur. Joseph Dinouart fait comprendre au curé Roujoux que ce serait rendre service aux ecclésiastiques que d'exposer les principes de la fonte des cloches, afin de ménager les intérêts des chapitres, des religieux et des fabriques³². Le chanoine sent bien toute l'utilité d'un tel traité pour le public, qu'il serait des plus intéressants pour lui de le disposer entièrement, sans passer d'un exemplaire du journal à l'autre pour se renseigner. C'est ainsi qu'en juillet 1765, il se charge de la publication :

« Mes Lecteurs se souviendront d'avoir vu deux ou trois Lettres sur ce sujet, dans le présent Journal, il y a quelques années. J'ai cru qu'un Ouvrage de cette nature perdrait beaucoup à n'être présenté que par parties, & j'ai engagé le respectable Auteur de le donner au Public dans un seul volume. Il a bien voulu suivre mon conseil, & pour obliger cet aimable homme, qui est éloigné de la Capitale, je me suis chargé de veiller à l'impression³³. »

Si dans ce cas, l'initiative revient à Joseph Dinouart lui-même, il existe d'autre cas où son action n'est pas visible. En 1774, Bernard de Tracy publie les *Vies des saints et bienheureux de la congrégation des Théatins*³⁴. Il reprend dans ce livre des articles écrits pour le *Journal ecclésiastique* au

³² *Journal ecclésiastique*, novembre 1761, p. 183 et s.

³³ *Journal ecclésiastique*, juillet 1765, p. 94. ROUJOUX, *Traité théorique & pratique des proportions harmoniques & de la fonte des cloches*, Roujoux, Paris, Nyon, in-8.

³⁴ B. DE TRACY, *Vies des saints et bienheureux de la congrégation des Théatins*, Paris, chez Lottin et Onfroy, 1774.

cours des années 1760, à savoir les panégyriques de saint Gaëten³⁵ et de saint André Avellin³⁶ ainsi que la relation de la béatification de Paul Burali d'Arezzo³⁷. La première publication de ces écrits dans les pages du *Journal ecclésiastique* n'est pas précisée dans le livre de 1774. En revanche, lorsque l'oratorien Louis-Joseph Lebrun, de Reims, publie en 1785 une nouvelle édition corrigée et augmentée de son *Explication théologique du déluge*, il précise bien qu'il s'agit d'extraits d'articles parus dans le journal du chanoine Dinouart au cours de la même année³⁸. Il en est de même pour des articles du *Giornale ecclesiastico* qui, après avoir été diffusés par la voie de l'imprimé, connaissent une impression dans un nouveau format. Ainsi, en mars et avril 1772, le journal expose un *Compendio di un Opera, in cui viene stabilito il diritto, che hanno i Regolari d'implorare la protezione Reale contro le violenze decoro Superiori*³⁹. La même année, cet écrit est publié séparément par son auteur, Isidoro Bianchi⁴⁰.

Les « annonces littéraires » se prêtent particulièrement à la retranscription. Il est fréquent dans les publications du XVIII^e siècle de trouver des recensions ou comptes rendus de journaux pour mettre en avant le livre, ou au contraire pour répondre à la critique qui en a été faite. Il en est ainsi de l'annonce littéraire de l'ouvrage *Lettre d'un Professeur de Douai à un Professeur de Louvain, sur le Dictionnaire Historique portatif de M. l'Abbé de Ladvocat* qui est présente dans les pages du journal de juin 1763. La critique de ce livre est très élogieuse, il est dit de son auteur : « [il] n'a point voulu se nommer. Il faut avoir autant de modestie que M. l'Abbé Saas, pour se dérober aux applaudissemens du Public. Il pouvoit placer son nom à la tête de son ouvrage, & en l'indiquant ici, nous nommons le Sçavant le plus riche en connoissances Littéraires⁴¹. » Le compte rendu complet est inséré à la fin de la réédition du livre, il est présent pour montrer aux lecteurs l'estime que portent les auteurs du *Journal ecclésiastique* à l'ouvrage⁴². Un autre exemple concerne le *Traité de*

³⁵ *Journal ecclésiastique*, septembre 1764 (et s.), pp. 234-252.

³⁶ *Journal ecclésiastique*, janvier 1765 (et s.), pp. 55-65.

³⁷ *Journal ecclésiastique*, octobre 1772 (et s.), pp. 59-64.

³⁸ *Journal ecclésiastique*, avril 1785, pp. 56-73 ; *Journal ecclésiastique*, mai 1785, pp. 151-166 ; *Journal ecclésiastique*, juin 1785, pp. 247-264.

³⁹ *Giornale ecclesiastico*, marzo 1772, pp. 201-222 ; aprile 1772, pp. 253-294.

⁴⁰ I. BIANCHI, *Compendio di un Opera, in cui viene stabilito il diritto, che hanno i Regolari d'implorare la protezione Reale contro le violenze decoro Superiori*, in-4, Palermo, Gagliani, 1772. <http://opacbiblioroma.polorml.it/opac2/RML/dettaglio/documento/RMGE001422>.

⁴¹ *Journal ecclésiastique*, juin 1763, p. 289.

⁴² BnF, NUMM-9626824.

l'usure et des intérêts de Paul-Timoléon de la Forest⁴³. Joseph Dinouart est particulièrement élogieux à la sortie de la première édition : « ce petit Traité, qui forme un in-12 de 342 pag. est un des meilleurs ouvrages qu'on puisse lire sur cette matière, & nous exhortons nos lecteurs à se le procurer ; il leur suffira pour être pleinement instruits, & pour se conduire avec sagesse dans leurs décisions⁴⁴. » La nouvelle édition du *Traité de l'usure*, en septembre 1776, commence par l'éloge de Joseph Dinouart : le compte rendu devient même une introduction à l'ouvrage⁴⁵. D'autres « annonces littéraires » connaissent des retranscriptions similaires dans des publications, elles sont aussi des écrits du périodique qui connaissent une seconde vie matérielle, devant un autre public.

Plus remarquable encore, l'une des plus importantes publications de la fin du siècle, la Bible dite d'Avignon, repose sur des articles composés pour le *Journal ecclésiastique*. Laurent-Étienne Rondet commence à partir de mai 1763 une série de *Conférences élémentaires* sur l'Écriture Sainte, sorte de grande introduction à la bonne lecture des Écritures divisée en quarante-huit discours : six leçons d'introduction générale aux livres de l'Ancien Testament, douze pour les Livres Historiques depuis la Genèse jusqu'à Job, six pour les Psaumes & les Livres Moraux, douze pour les Prophètes et les Maccabées, douze pour le Nouveau Testament. Il explique : « notre dessein est de donner dans chaque Conférence, premièrement une Notice des principaux objets qui présente le sens littéral & immédiat de chaque Livre, secondement un précis des instructions & mystères que renferment ces Livres, soit dans le sens littéral & immédiat, soit dans le sens spirituel couvert sous le voile de la lettre⁴⁶. » L'étude s'appuie sur les travaux du père de Carrières de l'Oratoire ainsi que sur ceux du bénédictin Dom Calmet. Dans les pages du *Journal ecclésiastique*, les conférences sont présentes jusqu'à l'été 1771, date à laquelle elles sont remplacées par des dissertations plus précises sur l'Écriture, mais aussi plus courtes. Après avoir été un collaborateur à la Bible de Vence, Laurent-Étienne Rondet décide de proposer au public son propre commentaire de la Bible entre 1767 et 1773 en s'appuyant sur le cycle de conférences

⁴³ DE LAFOREST, *Traité de l'Usure & des Intérêts*, Paris, Valat-la-Chapelle, in-12, 1770.

⁴⁴ *Journal ecclésiastique*, août 1770, p. 175.

⁴⁵ DE LAFOREST, *Traité de l'Usure & des Intérêts, augmenté d'une Défense de Traité, & de diverses Observations sur les Écrits qui l'on combattu*, Lyon chez Pierre Bruyset Ponthus, Paris, chez Desprez, in-12.

⁴⁶ *Journal ecclésiastique*, novembre 1763, p. 100.

qu'il rédige pour l'imprimé du chanoine Dinouart : l'édition est celle de la Bible d'Avignon⁴⁷. Les annonces littéraires du journal consacrent de très longues pages à l'édition de son contributeur, cette dernière revient à pas moins de quinze reprises⁴⁸. Systématiquement élogieuses, les pages consacrées à la Bible d'Avignon présentent également les extraits du *Journal ecclésiastique* qui ont été utilisés. Lorsque nous nous intéressons au seul premier volume de la nouvelle édition, il est possible de constater les liens forts entre l'imprimé périodique et la Bible d'Avignon. Laurent-Étienne Rondet écrit une grande préface pour servir d'introduction à l'Ancien et au Nouveau Testament, chose qui manquait à la Bible de Vence qui ne connaît une préface que pour le Nouveau. Pour la réaliser, l'éditeur a réuni en un seul discours les six premières *conférences élémentaires* qu'il donne dans le *Journal ecclésiastique* au cours de l'année 1763. Pour présenter la *Genèse*, Laurent-Étienne Rondet propose sous forme de dissertation cinq articles parus en 1764 et 1765 servant de réfutation au livre de Jean Astruc, *Conjecture sur la Genèse*. Si la dissertation sur les descendants de Noé diffère de celle du journal, celle concernant les patriarches antédiluviens est bien identique (juin 1765). Une présentation similaire pourrait être réalisée pour l'ensemble des seize volumes de la Bible d'Avignon – le dernier n'étant essentiellement que des tables. Ainsi, presque l'intégralité des articles écrits par Laurent-Étienne Rondet avant 1773 dans le *Journal ecclésiastique* à propos de l'Écriture Sainte sont retranscrits dans cette nouvelle édition de la Bible. L'écrit n'est que peu modifié, seules quelques précisions supplémentaires et de nouvelles notes sont ajoutées.

Deux années après la publication de son propre commentaire de la Bible, Laurent-Étienne Rondet propose au public un *Dictionnaire Historique & Critique de l'Écriture Sainte*⁴⁹ en souscription. L'ouvrage, présenté comme *entièrement neuf*⁵⁰, apporte des connaissances sur l'histoire, la chronologie et la géographie des Hébreux et de leurs contemporains. Le livre est aussi riche de *remarques nouvelles sur le texte sacré*, fruit des dernières découvertes sur les langues anciennes⁵¹. Si la nouveauté de l'ouvrage est revendiquée, il s'avère que bien des articles du *Dictionnaire Historique et*

⁴⁷ *Sainte Bible en latin et en françois, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations*, Avignon, Merande, 17 vol., in-4, 1767-1773.

⁴⁸ *Journal ecclésiastique*, avril 1769, mai 1769, juillet 1769, mars 1770, novembre 1770, février 1771, août 1771, janvier 1772, juin 1772, octobre 1772, mai 1773, juillet 1773, août 1774, décembre 1774, juin 1781.

⁴⁹ *Dictionnaire Historique & Critique de l'Écriture Sainte*, Paris, Boudet, 3 vol., in-4, 1775.

⁵⁰ *Journal ecclésiastique*, mai 1775, pp. 182-184.

⁵¹ La démarche de Rondet diffère de celle des dictionnaires de Simon ou de Dom Calmet. Par exemple, pour un personnage donné, tel qu'Aaron, il ne s'agit pas de proposer une biographie, mais d'exposer l'époque de sa naissance, de son pontificat et de sa mort, ainsi que l'étymologie et la signification de son nom.

Critique sont des reprises du *Journal ecclésiastique*. Au mois de mars 1779, alors qu'il travaille au deuxième volume de son dictionnaire et qu'un certain retard s'accumule, L.-E. Rondet s'en explique. De nombreux souscripteurs font la demande de voir insérer dans le dictionnaire les principaux articles de dogme et de morale, à côté de ceux initialement prévus. Cette augmentation n'entre pas dans le premier plan de l'auteur, ainsi lui est-il nécessaire de composer de nouveaux articles entraînant un retard à la publication. Afin que ce dernier ne soit pas trop important, L.-E. Rondet décide de retranscrire, en les enrichissant, des articles composés pour le journal du chanoine Dinouart, tels que ceux sur l'*Essence de Dieu*, l'*Unité de Dieu*, la *Trinité des Personnes divines*, l'*Incarnation du Verbe*, la *Divinité de Jésus-Christ*, sa *Passion*, sa *Résurrection*, son *Ascension*, son *dernier Avénement* et son *dernier Jugement*. Ces articles, ajoutés à ceux retranscrits dans la *Bible* d'Avignon, font que la majorité des contributions de L.-E. Rondet à l'imprimé du chanoine Dinouart connaissent une autre vie matérielle. Cette seconde vie peut devenir concurrente de la première. Les souscripteurs au *Dictionnaire Historique & Critique* demandent ainsi à disposer de l'exclusivité des articles de L.-E. Rondet, de ne plus les voir initialement paraître dans le *Journal ecclésiastique*, même sous une forme réduite. L'auteur l'écrit dans les pages de l'imprimé de Dinouart : « j'ai été obligé de m'arrêter, lorsque j'allois traiter des autres Articles du Symbole [...] Tout cela, conformément aux désirs de MM. les Souscripteurs, est maintenant réservé pour le *Dictionnaire de la Bible*, comme y étant plus utile⁵². » Si la reproduction de certains articles peut être bénéfique pour la promotion du journal, d'autres publications plus importantes peuvent au contraire le dépouiller de ses richesses.

Ce passage d'une publication à l'autre de mêmes écrits a pour conséquence la dilution du public pour les auteurs. En se faisant contributeurs pour le *Journal ecclésiastique*, ils s'adressent en premier lieu à un public d'adhésion : les lecteurs acquérant l'imprimé périodique. Après le premier lecteur, le texte du journal échappe déjà à l'auteur, il n'est plus possible de savoir ce que ce premier en fera : une lecture publique, une reprise dans un écrit personnel ou le donner à des confrères? La retranscription d'articles dans d'autres publications achève le passage à l'indéfini : écrire pour le journal de Dinouart, c'est aussi accepter de voir son texte s'échapper.

c. Une visibilité par le *Journal ecclésiastique* : du manuscrit au modèle du genre

Les pages du *Journal ecclésiastique* conservent la mémoire d'écrits qui, sans lui, seraient

⁵² *Journal ecclésiastique*, mars 1779, p. 281.

demeurés manuscrits et bien probablement perdus pour l'histoire. La retranscription et l'impression de ces textes leur offrent une diffusion à laquelle ils ne se destinaient pas. Bien que la mise en circulation de manuscrits hors de leurs contextes – et parfois de leur chronologie ou de leur lieu – interroge sur la modification de leur sens, le journal reproduit des écrits de diverses natures. Les retranscriptions les plus nombreuses sont des lettres écrites à – ou découvertes par – des acteurs gravitant autour de l'imprimé et que ces derniers proposent à Joseph Dinouart du fait de leur originalité⁵³. Ces lettres manuscrites échappent au circuit de l'impression classique : la modestie de leurs auteurs ou la nature de leur contenu les voue à la discrétion, à ne connaître qu'une diffusion « confidentielle⁵⁴ ». L'insertion de ces lettres dans les pages de l'imprimé respecte la présentation classique, il n'y a pas de modification de la forme : l'adresse, la date, le destinataire et le destinataire ainsi que les formules d'usage sont présents. Une petite note de contextualisation est insérée, généralement succincte, pour limiter autant que possible les intermédiaires, proposer un échange qui pourrait être réel. Ces notes sont composées comme dans l'exemple suivant : « cette Lettre est adressée par Dom Antoine Bouquier, vicaire de la Chartreuse de Moulins, au P. de Tracy, Théatin, (Auteur des Conférences Religieuses, &c...) qui a cru devoir la rendre publique⁵⁵ ». Bernard de Tracy est un contributeur régulier au *Journal ecclésiastique*. Il transmet à ses confrères un événement qu'il juge digne d'être révélé. La démarche n'est pas très éloignée d'une attitude plus personnelle où il aurait pris la plume pour écrire directement aux ecclésiastiques de sa connaissance. Ici, c'est l'échelle qui change et qui donne une signification plus importante à l'acte. Bernard de Tracy souhaite faire connaître au plus grand nombre les derniers jours de Dom Vincent le Dilly, mort en parfait religieux à la Chartreuse de Paris, et ainsi proposer un modèle d'édification aux lecteurs.

La publication de manuscrits dans les pages de journal permet de diversifier le style de l'écrit, de sortir du cadre habituel du texte normatif, instructif ou à thèse. Certains manuscrits sont l'occasion d'exprimer – ou de produire – une intimité rare, de toucher la sensibilité chrétienne des lecteurs, de rejoindre un style littéraire plus propre à cette fin de XVIII^e siècle. Il en est ainsi de la *Vie de François de Combes de Morelles* écrite par sa mère, un enfant élevé dans la religion et mort en jeune âge, au moment de son arrivée au Collège. Le texte manuscrit est trouvé par un

⁵³ Nous n'évoquons pas ici toutes les lettres directement écrites par les contributeurs et à destination première du journal.

⁵⁴ W. KIRSOP, « Les mécanismes éditoriaux », R. CHARTIER, H.-J. MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française, t. II : Le livre triomphant*, Paris, Promodis, 1984, p. 22.

⁵⁵ *Journal ecclésiastique*, mars 1776, p. 284.

curé du diocèse d'Évreux qui le remet à un de ses confrères, le curé Hochon, contributeur au journal. Comme le prouve l'extrait de la *Vie* qui suit, l'insertion de manuscrits est bien aussi une occasion de promouvoir la foi par d'autres chemins que les articles habituels – l'écrit est en tête du mois d'octobre 1780 :

« J'écris ceci en pleurant, quoique je bénisse sincèrement le Seigneur de l'avoir appelé de bonne heure à lui. J'éprouve même une liberté de cœur à laquelle cet enfant étoit un obstacle. Ma tendresse me donnoit des inquiétudes sur son absence, sa jeunesse, sa santé, ce qu'il pouvoit devenir après moi, &c. Dieu m'a affranchi tout-à-coup du lien qui m'étoit le plus sensible. Je me réjouis de ce que l'enfant que je craignois de laisser derrière moi, a pris les avances vers notre céleste Patrie. Je l'y vois en esprit, qui m'exhorte à gagner, par la patience & l'humilité, une récompense au-dessus de toutes nos idées. La paix dont Dieu permet que je fasse l'expérience, m'apprend qu'il n'y a rien de plus avantageux que de s'abandonner totalement à lui. J'ai écrit ceci le 27 mai 1768⁵⁶. »

Le *Journal ecclésiastique* propose aussi à ses lecteurs de transmettre des manuscrits personnels, fruits de leurs recherches, dont il est à craindre qu'ils ne puissent connaître d'autres formes de publication. Pour le prieur Gosse, de l'abbaye des chanoines réguliers d'Arrouaise, le journal de Joseph Dinouart est l'occasion de s'assurer de la communication de ses travaux. Lors d'une séance publique à l'Académie d'Arras dont il est membre, le 12 avril 1779, il ne peut lire un extrait de son *Histoire de l'ancienne Congrégation ou Ordre des Chanoines Réguliers d'Arrouaise* à laquelle il travaille d'après des « monuments originaux », faute de temps. C'est ainsi qu'il s'adresse au chanoine Dinouart en le priant d'insérer dans son journal des observations sur le cardinal Conon, légat sous le règne de Louis VI. Pour convaincre le directeur de l'imprimé, il ne cache pas ses doutes et inquiétudes : « je vous fais cette prière, M. parce qu'il est possible que mon Ouvrage ne soit jamais imprimé. D'ailleurs, supposé qu'il le soit un jour, il ne sera certainement pas assez connu pour que les Remarques contenues dans ma Dissertation, parviennent à tous ceux qu'elles peuvent intéresser. La voici telle que je devois la lire à la suite de la Vie du Cardinal Conon⁵⁷. » Le prieur perçoit ainsi le *Journal ecclésiastique* comme la meilleure façon de donner de la visibilité à son écrit, bien plus sûrement que la publication qu'il espère. L'inquiétude de l'ecclésiastique Gosse est de ne pas pouvoir communiquer les résultats de ses travaux, d'avoir travaillé en vain. Il n'est pas le seul à considérer que l'imprimé périodique peut donner sens à ses labeurs, le chanoine Dinouart lui-même y voit l'opportunité de transmettre ses recherches en médecine : « comme j'ai

⁵⁶ *Journal ecclésiastique*, octobre 1780, p. 13.

⁵⁷ *Journal ecclésiastique*, juin 1779, pp. 195-196.

toujours aimé la Médecine, que j'ai lu beaucoup de bons Ouvrages, j'ai recueilli des observations & des remèdes utiles. J'insérerai quelquefois dans ce Journal ce que contiennent mes Manuscrits, en faveur de MM. les Curés de la campagne, pour les aider à secourir les pauvres, & pour avoir quelque part à leurs bonnes œuvres⁵⁸. »

Les contributeurs au journal peuvent aussi retoucher certains manuscrits qui sont jugés trop faibles pour pouvoir être publiés. Leur révision permet de faire connaître des travaux qui seraient restés autrement inconnus. Un bel exemple est donné à l'automne 1761. Le dominicain Michel Le Quien (1661-1733), savant dans les langues, la théologie et l'histoire, rendu célèbre par l'ouvrage *Oriens Christianus*, laisse des manuscrits non-publiés qui nécessitent certaines retouches. Un manuscrit sur les prophéties est retravaillé par L.-E. Rondet pour être proposé dans les pages du journal : « le fond de ce Discours est tiré d'un MS. imparfait du P. le Quien, Dominicain. Il n'y emploioit pour établir la vérité de la Religion, qu'un seul moïen, qui est la preuve tirée des Prophéties. Comme le fond de ce Discours est excellent, j'ai prié M. Rondet de remplir & d'achever ce manuscrit, qui étoit imparfait, & il a bien voulu m'obliger⁵⁹. »

Le journal propose aussi des découvertes archivistiques. L'imprimé est à nouveau perçu comme étant l'un des meilleurs outils de communication d'une trouvaille. Un cas est particulièrement intéressant : à l'été 1780, le garde Gobet des archives du Comte de Provence, futur Louis XVIII, découvre parmi les papiers une lettre de Louis XIV adressée au Pape afin de soutenir la canonisation de François de Sales. Inconnue alors, l'archiviste la fait parvenir à Joseph Dinouart pour la faire connaître à ses lecteurs : « Monsieur, J'ai trouvé, dans de vieux papiers, une Lettre du Roi, concernant la Canonisation de S. François de Sales, & qui fut envoiée aux Ambassadeurs de France à Rome. Les Auteurs de sa Vie n'en ont pas fait mention; c'est une Anecdote qui leur aura échappé : voulez-vous bien la rendre publique dans votre Journal⁶⁰? » Le *Journal ecclésiastique* accorde une grande importance aux écrits se situant encore hors du champ de l'imprimé. La culture ecclésiastique de son directeur, chanoine habitué aux riches fonds des bibliothèques et monastères, n'est sans doute pas étrangère à la haute estime portée aux manuscrits. Ces derniers jouent encore un rôle de première importance dans la connaissance et le savoir au XVIIIe siècle.

⁵⁸ *Journal ecclésiastique*, septembre 1782, p. 257.

⁵⁹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1761, p. 14.

⁶⁰ *Journal ecclésiastique*, juin 1780, p. 273.

À côté des manuscrits qu'il contribue à faire connaître, le journal retranscrit également des écrits plus connus, des textes ayant déjà rencontré une certaine renommée. Ces retranscriptions traduisent bien la même intention de la part du directeur. Joseph Dinouart porte une grande importance à la diversité du contenu de son journal, il fallait de la variété dans les textes : certains plus propices à la réflexion, d'autres à l'apprentissage ou à la découverte⁶¹. Le *Journal* ne peut être un imprimé ne proposant que des compositions ou des dissertations inédites, il lui faut également s'appuyer sur des écrits éprouvés, des valeurs sûres dont une nouvelle consultation n'est jamais de trop pour les lecteurs. Ils sont en quelque sorte des modèles du genre, des écrits érudits, servant d'exemples pour se parfaire dans la rédaction ou s'édifier en tant que chrétien.

Les plus caractéristiques de ces retranscriptions sont les discours académiques. La chose n'est pas très surprenante au regard de la qualité des textes prononcés au cours de ces assemblées, des sujets de prédilections – reliant bien souvent la religion, la morale et les bonnes mœurs – ainsi que la proportion importante d'ecclésiastiques parmi les académiciens. Le *Journal ecclésiastique* reproduit des dissertations dès le mois de décembre 1760 extraites des *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*, tels qu'une *Histoire critique de la pauvreté* d'Étienne Morin⁶² ou une dissertation sur un passage du premier Livre des Rois⁶³. Le prix de l'Académie française de l'année 1762 est également présent avec l'*Ode sur le temps* d'Antoine-Léonard Thomas⁶⁴ ou encore une dissertation sur l'*Introduction de la Musique dans les Églises* par le chanoine Potel, lue à l'Assemblée publique de la Société Littéraire d'Auxerre⁶⁵. Au mois de septembre 1765, Joseph Dinouart propose l'écrit de l'abbé Bergier, *Combien les Mœurs donnent de lustre au Talens*. À cette occasion, le chanoine insiste sur l'intérêt de la lecture des modèles de genre. Il introduit la dissertation par des réflexions préliminaires :

« Il y a long-temps que je désirais pouvoir donner ce bon Discours aux Lecteurs de ce Journal. Il peut être très-utile dans un temps où nous sommes inondés d'Ouvrages contre la Religion & contre les mœurs ; &

⁶¹ La diversité du contenu est une préoccupation commune à tous les journaux du siècle. Le plus bel exemple est représenté par le *Journal des Dames* qui de mai 1763 à mai 1764 inscrit en tête de ses volumes : « Si l'uniformité est la mère de l'ennui, la variété doit être la mère du plaisir. » Voir S. DUMOUCHEL, *op. cit.*, p. 72.

⁶² *Journal ecclésiastique*, décembre 1760, pp. 14-28.

⁶³ *Journal ecclésiastique*, décembre 1760, pp. 2-7.

⁶⁴ *Journal ecclésiastique*, octobre 1762, pp. 84-87.

⁶⁵ *Journal ecclésiastique*, mars 1764, pp. 242-251.

c'est avec justice qu'il a été couronné par l'Académie de Besançon. On y trouve la vérité des principes, la justesse des idées, l'honnêteté des sentiments, la noblesse & la pureté du style. Ce Discours est un petit Traité de morale, que les gens de Lettres doivent bien méditer. S'il est propre à humilier beaucoup de Philosophes de notre siècle, il instruira certainement les jeunes gens qui, entrés dans la carrière de la Littérature, se disposent à communiquer au Public le fruit de leurs veilles, ils y apprendront à éviter les écarts des premiers, & quelle est la véritable voie qui peut conduire & l'immortalité. Les la Bruyère, les Bourdaloue, les Bossuet, les Massillon, les Boileau, les Mallebranche, &c ne cesseront d'instruire & d'être recherchés par la postérité. Que l'Écrivain en tout genre parmi nous dont les Ouvrages passeront bientôt ; combien dont la Religion & la vertu désavouent les Ouvrages. Quel éloge pourroit leur donner un Orateur qui, en 1800, seroit chargé de faire l'Oraison funèbre du dix-huitième siècle? Les donnera-t-on pour de grands, d'exacts, de sages Écrivains, qui ont servi la Religion, les mœurs & la patrie? On l'a dit des Écrivains que je viens de nommer ; le dira-t-on de tous les Écrivains qui ont prétendu donner le ton à notre siècle? Ce problème, si c'en est un, saura sans doute la solution⁶⁶. »

Joseph Dinouart communique à ses lecteurs ce qu'il considère comme une pièce parfaite, une lecture qui est à même de les édifier. Parfois, le chanoine invite son public à participer à ces concours académiques. S'il retranscrit des prix de l'Académie de l'Immaculée Conception de Rennes – notamment les stances de l'abbé Guiot en 1768⁶⁷ ou encore l'ode *In Nativitatem Christi* de 1769⁶⁸ – il encourage dans la rubrique des annonces littéraires à envoyer des textes à cette académie, connue pour sa prédilection religieuse⁶⁹.

Certaines poésies sont érigées en modèle, le chanoine Dinouart fait circuler par son journal ce qu'il considère être des sommets – ici aussi la valeur de modèle prend d'autant plus d'importance que Joseph Dinouart insère des pièces de poètes amateurs dans ses pages. Les *Poésies sacrées et philosophiques* de Jean-Jacques Lefranc de Pompignan, frère du célèbre archevêque de Vienne, sont admirée par le directeur de l'imprimé :

« La postérité regardera ces vers comme un des plus beaux monuments de la littérature Française ; nous n'avons rien de supérieur sur des sujets de Religion, avec les belles Odes de Rousseau & de M. Racine le fils. Il faut avouer que la Poésie n'est véritable, grande, digne de nous attacher, que quand elle célèbre les attributs & les bienfaits de Dieu. L'éloge que je fais ici de l'ouvrage de M. de Pompignan, sera justifié par quelques-unes de ses pièces que j'insérerai dans ce Journal⁷⁰. »

Parfois, ce n'est pas tant la qualité que la rareté qui dicte la retranscription, Joseph Dinouart se fait un devoir de préserver et faire connaître les belles pièces écrites, comme la traduction des

⁶⁶ *Journal ecclésiastique*, septembre 1765, pp. 222-223.

⁶⁷ *Journal ecclésiastique*, avril 1769, pp. 87-89.

⁶⁸ *Journal ecclésiastique*, juin 1769, pp. 272-284.

⁶⁹ Ainsi en est-il en août 1767, septembre 1768, mars 1769, septembre 1770, juillet 1771, juillet 1772 et août 1776.

⁷⁰ *Journal ecclésiastique*, mars 1768, pp. 279-280.

Récréations spirituelles du R.P. Gazé :

« Cet Ouvrage qui est du commencement du dernière siècle, est très-rare & fort recherché des Curieux. Il mérite de trouver ici une nouvelle existence. [...] Cette traduction n'est pas moins rare & singulière que le Texte latin. Elle est de 1624. L'Auteur, nommé Remi, n'a traduit que cinquante Histoire du P. Gazé. Je n'ai pas cru devoir rien changer, ni dans ses expressions ni dans son orthographe. La naïveté du style, contribue beaucoup à donner à la narration, ce ton dont notre Langue n'est plus susceptible aujourd'hui⁷¹. »

Les écrits à destination des ecclésiastiques sont les derniers modèles du genre présents, qu'ils soient mandements ou instructions. La retranscription est plus naturelle ici, puisqu'il s'agit de proposer aux lecteurs – donc à des ecclésiastiques – des textes pouvant directement leur être utiles. C'est l'occasion pour Joseph Dinouart d'exprimer son admiration devant certains écrits, comme il en est du mandement de Jean-Baptiste de Chabot où moment de sa nomination à l'évêché de Saint-Claude :

« Les expressions me manquent pour fait part au Public de la manière dont j'en suis affecté. Jamais les plus respectables Évêques des premiers siècles n'ont parlé avec plus de dignité, de vérité, d'humilité, des fonctions de l'Épiscopat, & dans des sentiments plus propres à exprimer leur amour pour tous leurs coopérateurs, & pour tout leur peuple. On croit entendre les Augustin, les Chrysostôme, les Ambroise, les Grégoire, &c. Ce Mandement, digne des plus beaux siècles, fera époque dans l'Histoire de l'Église Gallicane. Nos Pères n'ont jamais rien lu de plus beau en ce genre, & nos descendants, qui respecteront la Religion, le jugeront digne de l'immortalité. On ne pourroit qu'augurer mal de ceux qui paroitraient indifférent à sa lecture. Qu'on le lise dans l'esprit de la Religion qui l'a inspiré, & on jugera si ce que j'en dis ici, est dû à la prévention ou à l'enthousiasme⁷². »

C'est à nouveau un modèle qui est proposé aux lecteurs, un écrit auquel ils doivent se référer. Des contributeurs au journal peuvent suggérer des textes qu'ils pensent essentiels à leurs confrères, comme le fait en septembre 1783 un ecclésiastique d'Alençon à propos de *l'Avertissement aux prêtres sur la célébration de la Messe* de Benoît XIV : « je vous prie de l'insérer dans votre Journal, si vous le jugez à propos. C'est un morceau qui devrait être sous les yeux de tous les Ecclésiastiques. Nous avons à gémir ici comme ailleurs de la précipitation scandaleuse avec laquelle plusieurs s'acquittent de la plus auguste de toutes les fonctions. Peut-être l'autorité & l'exemple d'un des plus savans Pontifes, feront-ils impression sur quelques-uns⁷³. » La diffusion de pièces parfaites dans le journal n'a pas simplement pour objectif de conserver la mémoire de ces écrits mais bien de pouvoir inspirer les lecteurs pour qu'ils composent et proposent à leur

⁷¹ *Journal ecclésiastique*, décembre 1760, pp. 29-32.

⁷² *Journal ecclésiastique*, octobre 1785, pp. 93-94.

⁷³ *Journal ecclésiastique*, septembre 1783, p. 274.

tour des écrits de qualité. Le phénomène est parfaitement visible lors de la diffusion des *Instructions ecclésiastiques* dans le journal. Pour un discours sur la « Nativité de la Sainte Vierge », la notion de modèle à imiter est bien mise en avant : « cette Instruction est du nombre de celles qu'un des grands Évêques de France a donnée à ses Ecclésiastiques pour leur servir de modèles pour l'instruction des peuples de la Campagne. Elles sont si propres à remplir cet objet, & si solides, que je pourrai les adopter dans ce Journal, & les mettre ainsi entre les mains de tous les Ecclésiastiques, pour la gloire de l'Église & pour l'instruction des peuples de la Campagne dans tous les Diocèses de France⁷⁴. »

Le directeur du *Journal ecclésiastique* insère dans ses pages des textes qui sont aussi bien des manuscrits rares que des écrits déjà solidement établis. Dans le cadre de la circulation des connaissances, il joue un rôle particulier, en ce qu'il fait coexister des pièces majeures et mineures dans un même écrit. Le chanoine Dinouart sait ainsi parfaitement utiliser les cents pages mensuelles que la forme de la publication lui offre : il insère une diversité dans le genre et dans la nature même des textes. Mais, derrière la variété des écrits et leur qualité, ces textes sont investis d'une fonction sociale et ecclésiale pour le chanoine. Il s'agit de produire une uniformité dans le discours pour l'ensemble de ses lecteurs, une uniformité gallicane qui touche à tous les domaines des sciences ecclésiastiques.

⁷⁴ *Journal ecclésiastique*, août 1762, p. 172.

8-3. Quelques principes d'écriture

a. L'écriture voilée

Les vingt-six années du *Journal ecclésiastique* conservent dans leurs pages une pratique d'écriture fréquente de l'époque moderne, le recours à l'anonymat ou au pseudonyme. Voiler son identité, cacher sa signature, c'est pour son auteur disparaître derrière son écrit. Il n'est pas surprenant pour des ecclésiastiques de recourir à ce procédé. Comme l'a bien montré Philippe Martin à propos des livres de piété, prendre la plume n'est pas seulement un geste d'écrivain pour ces auteurs. Il ne s'agit pas pour ces derniers de se placer dans le champ littéraire, ni d'en tirer un profit. Pour beaucoup d'entre eux, « l'auteur parle de sa propre foi ou de ses engagements ; il souhaite faire partager sa dévotion ou sa vision de la religion. C'est toujours le geste d'un croyant⁷⁵. » Dans les articles du *Journal ecclésiastique*, l'écrivain-religieux défend une interprétation, une pratique de son catholicisme : ici aussi, le geste du religieux surpasse celui de l'écrivain. Il ne prend pas la plume pour être auteur, mais devient auteur pour exposer une conviction ou un fait qu'il juge digne d'intérêt. Le bénéfice personnel passe en second lieu.

Cette pratique de l'anonymat est un défi pour le chanoine Dinouart. Son *Journal ecclésiastique* n'est pas un imprimé littéraire, ses articles sont scientifiques, érudits. Or, il est une tradition scientifique qui lie la puissance d'une énonciation à sa signature. Comme le souligne Roger Chartier : « Au XVII^e et au XVIII^e siècle, pour nombre de textes scientifiques, perdure le trait que Foucault réservait (sans doute à tort) aux seuls ouvrages médiévaux : ils ne portent une valeur de vérité qu'à la condition d'être marqués du nom de leur « auteur » – mais un « auteur » qui longtemps est compris comme celui dont la position sociale peut donner « autorité » au discours de connaissance⁷⁶. » L'auteur d'une dissertation, en s'annonçant, participe à la validation du contenu de sa composition, il enlève de l'indéfini qui peut être la source d'un scepticisme. Joseph Dinouart a pleinement conscience de ces mécanismes, c'est ainsi qu'il enjoint son public à s'annoncer lorsqu'il s'adresse à lui ou fait une proposition de contribution.

« N.B. J'ai reçu quelques Lettres anonymes, dans lesquelles on me marque plusieurs choses qu'on désireroit de moi. J'ai déjà averti que je ne ferois aucune attention aux Lettres non signées, parce qu'il est quelquefois nécessaire, pour juger du degré d'attention qu'elles méritent, indépendamment de ce qu'on m'y propose,

⁷⁵ Ph. MARTIN, *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, Les Editions du Cerf, 2003, p. 90. Quarante-six pour cent des livres de piété du corpus étudié par Philippe Martin sont anonymes.

⁷⁶ R. CHARTIER, « Figures de l'auteur », *Culture écrite et société, L'ordre des livres (XIV^e - XVIII^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 1996, pp. 81-106.

que je sçache qui m'écrit. D'ailleurs, j'aurois souvent des éclaircissements à demander, ou des raisons à donner à ces personnes qui m'écrivent, & on me met dans l'impossibilité de le faire. On me permettra d'ajouter qu'en gardant l'Anonyme, quand on m'écrit en vue du bien, c'est me donner lieu de penser, qu'on me croit un amour propre, assez foible, pour s'offenser de ce qu'on peut me proposer pour le mieux⁷⁷. »

Joseph Dinouart est contraint de rappeler à plus d'une occasion dans son imprimé la demande qu'il fait à ses lecteurs, de s'annoncer lorsqu'ils lui écrivent. Le chanoine prévient qu'il ne s'agit nullement de contraindre leur volonté, que le désir d'anonymat peut être respecté, à la condition que lui-même, en tant que directeur du périodique, sache qui est auteur du texte. Cette information est un moyen pour Joseph Dinouart de se prémunir contre des écrits malveillants, une possibilité de proposer un interlocuteur à un éventuel contradicteur.

« On me permettra de rappeler ce que j'ai déjà dit plus d'une fois, & qu'on oublie trop facilement. J'ai prié, & je prie ceux qui me font l'honneur de m'écrire, de vouloir bien signer leurs lettres & marquer le lieu d'où ils me les envoient, parce que j'ai quelquefois des raisons de ne pas toujours insérer ce qu'on m'envoie, soit parce que les Ouvrages ne sont pas toujours exacts, soit pour d'autres motifs ; & alors je me ferai un devoir de communiquer ce que je pense ; & je ne peux le faire sans connaître les personnes. Il serait quelquefois avantageux de pouvoir de part & d'autre s'expliquer par lettres. On ne doit point se faire de peine de se déclarer, parce que je ne mettrai jamais le nom d'un Auteur à sa pièce, que quand il voudra me le permettre⁷⁸. »

Le désir, pour nombre d'ecclésiastiques, de demeurer dans l'anonymat ne doit pas être interprété comme un manque de volonté de leur part. L'auteur souhaite bien souvent disparaître « derrière la parole inspirée qu'il transmet. En s'effaçant de la sorte, il manifeste sa modestie et son humilité, qualités chrétiennes par excellence⁷⁹ » (Philippe Martin). Joseph Dinouart a bien conscience du caractère de ses confrères, aussi il accepte de transcrire certains textes non signés dans les pages de son journal, à condition qu'ils lui conviennent en tout point. Il en est ainsi d'un discours ayant pour titre *Il est dû aux malheureux une sorte de respect* avec pour simple mention « j'ignore le nom de l'Auteur de ce bon discours⁸⁰ » ; un extrait sur la *Messe Grecque de S. Denis & sur le Rite de S. Victor de Marseille* avec un appel lancé à son auteur, « je prie la personne qui m'a fait l'honneur de m'écrire pour m'engager à donner cette Dissertation, & pour quelques autres sujets, de vouloir bien me donner son adresse⁸¹ » ; ou encore une dissertation sur *L'inoculation du bon sens*

⁷⁷ *Journal ecclésiastique*, janvier 1762, p. 95.

⁷⁸ *Journal ecclésiastique*, octobre 1762, pp. 94-95.

⁷⁹ Ph. MARTIN, *op. cit.*, pp. 90-91

⁸⁰ *Journal ecclésiastique*, juin 1761, pp. 55-65.

⁸¹ *Journal ecclésiastique*, décembre 1767, p. 263.

avec cette prévention du chanoine « j'en ferois honneur à son Auteur, si je le connoissois, & il me pardonneroit, sans doute, ce que j'ai cru devoir ôter, changer ou ajouter⁸² ». Il existe aussi des schémas inverses où Joseph Dinouart cache un auteur, ayant connaissance de la modestie de ce dernier, « N.B. M. ... qui me permettra sans doute de ne point le nommer ici, m'a écrit de Provence, une lettre très-honnête, très-polie, très-obligeante, où il me communique ses lumières & ses conseils⁸³ ». Cette modestie non feinte peut aussi encourager le chanoine à mettre en lumière certains auteurs, lorsqu'eux-mêmes se refusent à la lumière du public : « l'Auteur n'a point voulu se nommer. Il faut avoir autant de modestie que M. l'Abbé Saas, pour se dérober aux applaudissemens du Public. Il pouvoit placer son nom à la tête de son ouvrage, & en l'indiquant ici, nous nommons le Sçavant le plus riche en connoissances Littéraires⁸⁴. » La levée de l'anonymat peut, parfois, être réalisée de façon plus subtile, par une simple analogie, où seuls les lecteurs désirant connaître l'auteur seront informés de son existence réelle : « l'Auteur de cette Prose ne veut pas être nommé. J'observe seulement qu'en la rapprochant des quatre Hymnes sur le même sujet, que j'insérerai dans le Journal de Janvier 1779, on lui trouvera un air de famille, qui la fera passer pour leur soeur puinée⁸⁵. »

Il existe des situations où la pratique de l'anonymat ou du pseudonyme est non seulement respectée, mais aussi motivée par le directeur de l'imprimé. La théologie morale, pour les raisons évidentes qu'elle implique, favorise ce genre de recours. Si l'exposition des cas repose continuellement sur une dissimulation des individus⁸⁶, certains ecclésiastiques font le vœu au chanoine de connaître au moins l'origine géographique de la difficulté, à l'image de ce prêtre écrivant à Joseph Dinouart : « un Curé des environs d'Arras me mande qu'il a remarqué parmi ses Confrères, qu'il y aurait beaucoup d'émulation à me faire parvenir les difficultés ainsi que les réponses Théologiques, si l'on faisait mention dans le Journal d'où elles viennent, c'est-à-dire, le pays ou les environs d'où je

⁸² *Journal ecclésiastique*, mai 1781, p. 155.

⁸³ *Journal ecclésiastique*, septembre 1771, pp. 279-280.

⁸⁴ *Journal ecclésiastique*, juin 1763, p. 290.

⁸⁵ *Journal ecclésiastique*, février 1784, p. 174.

⁸⁶ Joseph Dinouart rappelle cette nécessité : « On aura soin d'employer des noms empruntés dans les Questions, & de ne jamais désigner personne par son propre nom. », *Journal ecclésiastique*, janvier 1770, pp. 79-81.

*les reçois*⁸⁷ ». Malgré les avantages qu'il peut en tirer auprès de ses lecteurs, le chanoine Dinouart est souvent contraint de maintenir le silence sur l'origine de certains cas. L'exposition du cas, aidée par sa localisation, risquerait trop de révéler les acteurs y prenant part. Par prudence, il faut cacher autant que possible les informations non essentielles à la résolution. Ainsi des cas sont accompagnés de cette remarque « des raisons particulières demandent qu'on taise & le nom de celui qui m'a adressé ces deux cas, & le lieu d'où ils me sont parvenus⁸⁸ », parfois la chose est explicitement demandée par l'auteur du cas, « je suis laïque, Monsieur, & la chose me regarde ; permettez que je garde l'anonyme, & que je vous demande de taire le lieu d'où vous recevez le Cas proposé⁸⁹ ». Des ecclésiastiques aussi, devant l'inconfort de certaines situations, peuvent demander à taire autant que possible un fait pouvant les identifier, comme dans le cas de cet enfant présenté à l'Église comme garçon et baptisé comme tel alors qu'il apparaît le lendemain être une fille : « voici un Cas arrivé depuis peu dans un Diocèse dont on me prie de taire le nom⁹⁰. »

La non-signature, lorsqu'elle accompagne un texte critique, est une pratique désapprouvée. L'anonymat passe pour modestie lorsque l'écrit tend à l'érudition, mais il devient lâcheté lorsqu'il entend porter une contradiction. Affirmer ses positions, dans le cadre d'un désaccord, peut être accepté comme une correction fraternelle ; mais si le texte n'est pas signé, il devient un argument en faveur du premier auteur. Dans le cadre de l'usure, les pages du *Journal ecclésiastique* conservent un exemple de la désapprobation de cette pratique de l'anonymat dans le cadre polémique. Hyacinthe de Gasquet publie *L'Usure démasquée, ou exposition & réfutation* au mois de janvier 1767, l'imprimé périodique en fait un écho. Le compte rendu de l'ouvrage, qualifié de « polémique », s'attarde particulièrement sur la réponse de l'auteur à un anonyme qui avait écrit une *Lettre à M. l'Archevêque de Lyon*, réponse s'appuyant sur une histoire de l'usure où il démontre les *erreurs reposant sur les faux principes des hérétiques anciens & modernes* de l'anonyme. Hyacinthe de Gasquet porte une grande partie de sa charge sur l'absence d'identité de l'auteur de la *Lettre*, procédé qui

⁸⁷ *Journal ecclésiastique*, janvier 1770, pp. 79-81.

⁸⁸ *Journal ecclésiastique*, juin 1770, p. 376.

⁸⁹ *Journal ecclésiastique*, août 1771, p. 162.

⁹⁰ *Journal ecclésiastique*, mars 1773, p. 271.

plaît au contributeur du journal :

« Comme c'est d'un Anonyme dont il s'agit, c'est-à-dire, d'un inconnu sans nom & sans qualité, comme sans conséquence, qui à parler exactement n'est personne, individu vague sur lequel on ne peut porter que des coups en l'air, ou qui tombent moins sur sa personne que sur ses erreurs, il relève ensuite son orgueil, son aveuglement, &c. ne paroît même avoir pour lui dans le cours de l'ouvrage aucun de ces ménagemens, qu'on a d'ordinaire pour les Auteurs vivans qui en méritent, quoiqu'ils s'écartent de la vérité ; ménagemens d'autant moins dûs à cet Anonyme, qu'il n'en garde aucun lui-même à l'égard des Théologiens orthodoxes qu'il combat même nommément, auxquels il donne sans modération les qualifications les plus odieuses, les plus insultantes⁹¹. »

Si, dans le cadre de cette dispute, l'anonymat est désapprouvé par l'auteur du compte rendu du journal, il peut exister des situations où un contributeur anonymise délibérément son contradicteur afin de le ménager. Laurent-Étienne Rondet le fait en janvier 1777, à propos d'une *Observation* sur un écrit intitulé, *Vues sur l'Eucharistie* : « on prétend savoir quel est l'Auteur de cet Écrit ; on le nomme : mais par égard pour lui, je ne le nomme point⁹². »

On le voit, le rapport à l'anonymat est complexe. Les formes mêmes qu'il peut prendre sont multiples : de l'absence de signature à l'information la plus succincte, tels que les exemples rencontrés « un curé très respectable », « un abonné ». Tout ceci trouble l'identité de l'auteur pour les lecteurs. Parfois, des similitudes apparaissent avec les journaux littéraires de l'époque, qui pratiquaient un « jeu du masque⁹³ ». Pour reprendre l'hypothèse de Suzanne Dumouchel sur l'anonymat dans ces journaux, « on peut se demander pourquoi les auteurs de ces textes donnent de telles précisions sur eux-mêmes sans signer véritablement leur ouvrage. La multiplication des indices sur l'identité réelle de l'auteur suscite la curiosité du lecteur et participe de l'entreprise de jeu et de divertissement⁹⁴. » Il devait bien exister des prêtres et des religieux qui prenaient un certain plaisir à être reconnu par leurs confrères, ou apprécier les jeux de supposition lorsqu'il signe comme dans le cas « un ecclésiastique de la ville de Poitiers ». Mais toutes les signatures n'ont pas cet objectif et « le recours à la périphrase permet également à l'auteur d'installer son texte dans un certain contexte de lecture⁹⁵ », pensons aux lettres disposant de seule information

⁹¹ *Journal ecclésiastique*, janvier 1767, pp. 81-82.

⁹² *Journal ecclésiastique*, janvier 1777, pp. 88-89. Il s'agit du jésuite Jean-Joseph Rossignol.

⁹³ Expression de S. DUMOUCHEL, *op. cit.*

⁹⁴ *Ibid*, p. 337.

⁹⁵ *Ibid*., p. 338.

« envoyées de Versailles ». Les pratiques et les exemples du recours à l'anonymat ou au pseudonyme sont multiples dans les pages du *Journal ecclésiastique*, ils recouvrent également des réalités très diverses, mais finalement peu surprenantes pour un imprimé s'appuyant sur de la correspondance savante.

b. Les annonces littéraires et les principes d'écriture

De cette économie de la circulation des connaissances qui a été évoquée en introduction de cette partie, certains aspects essentiels n'ont pas encore été présentés. La rubrique des annonces littéraires du journal est une occasion d'introduire des principes déterminants dans l'acquisition et l'approbation des livres nouveaux, dès lors qu'on s'intéresse aux différentes critiques des contributeurs. Au-delà de l'érudition et de l'intérêt propres à l'ouvrage, trois facteurs déterminent une critique favorable : un rendement de lecture – il faut que l'ouvrage apporte des connaissances certaines, eu égard au nombre de ses pages –, un prix accessible aux bourses visées et un style littéraire le rendant agréable. Pour qu'une nouveauté littéraire, même à portée scientifique ou religieuse, rencontre le succès escompté, elle se doit de répondre aux critères de lecture du siècle.

Joseph Dinouart est très vigilant à ne pas orienter son public vers des livres qui ne peuvent le satisfaire, il contrôle l'intérêt de chaque annonce de son journal :

« Je préviens les Sieurs Libraires de Paris & des Provinces, qui m'adressent des Annonces de Livres nouveaux qu'ils mettent en vente, qu'il est inutile de m'en envoyer, s'ils n'y joignent en même temps l'Ouvrage même. Quelquefois ces Annonces sont d'un style emphatique, & souvent suspectes, parce qu'elles viennent de personnes qui ont intérêt à faire valoir l'Ouvrage. Je suis bien décidé à n'annoncer aucun Ouvrage, à moins que je ne l'ai lu avec attention, pour être en état d'en rendre compte aux Lecteurs du Journal⁹⁶. »

D'une certaine manière, le chanoine s'instaure comme juge du désirable et de l'indésirable pour son public. Il s'estime en capacité de discerner les ouvrages dignes d'être présents dans les bibliothèques de ses lecteurs, ou au contraire ceux qui n'y trouvent pas leur place.

« Je dois ménager leur bourse & leur temps, & ne pas les porter à faire achat de nouveaux Livres, à moins que je ne les aie mis en état de juger eux-mêmes s'ils doivent en faire l'acquisition. On pourra peut-être blâmer ma simplicité, mais je me fais un point de conscience de n'engager mes Lecteurs qu'à l'achat des Livres utiles⁹⁷. »

⁹⁶ *Journal ecclésiastique*, juillet 1778, pp. 93-94.

⁹⁷ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

Les annonces littéraires du *Journal ecclésiastique*, lorsqu'elles ne sont pas de simples annonces commerciales, mais bien des comptes rendus critiques, apportent beaucoup d'informations sur le marché imprimé du savoir religieux. Le journal du chanoine Dinouart se situe, sur cette rubrique, entre deux sortes de périodiques selon la distinction faite par Véronique Sarrazin, entre les « revues littéraires comme le *Mercur de France* et sa rivale *L'année littéraire* » qui prétendent ignorer « les aspects commerciaux de l'édition » et « les feuilles d'annonces, comme les *Annonces, affiches et avis divers* ou le *Journal de Paris*, [qui] assument pleinement une fonction utilitaire et économique et se font le relais d'annonces de toute sorte⁹⁸ [...] ». Comme le souligne l'auteur, et comme nous le retrouvons dans l'imprimé, il convient de distinguer les deux types d'annonce et admettre qu'elles puissent se rencontrer dans les pages d'un même périodique. Le *Journal ecclésiastique* peut consacrer une dizaine de pages à des comptes rendus critiques fort détaillés, pour ensuite proposer en seulement une ou deux pages une dizaine de titres, plus présents pour tenir informés les lecteurs et satisfaire leur curiosité⁹⁹. Parfois, une entente préalable semble apparaître, comme au mois de juin 1763, lorsque Joseph Dinouart retranscrit une dizaine de titres de son imprimeur Joseph-Gérard Barbou, ou en mai 1776 avec l'avis suivant du libraire Leclerc :

« Leclerc, Libraire, Grand'Salle du Palais à Paris, aiant acquis le restant de l'Édition de différens Ouvrages, dont quelques-uns étoient difficiles à trouver complets, est parvenu à en compléter un certain nombre ; & il offre les suivants à un rabais de plus de moitié, d'ici au premier Septembre 1776, passé lequel temps, s'il en reste, il les vendra suivant l'ancien prix. [listes de livres¹⁰⁰] »

La rubrique est constamment la dernière de l'exemplaire, elle ne précède que la table des articles présents dans le numéro. Ainsi, les annonces littéraires ont-elles également une fonction de variable d'ajustement pour parvenir chaque mois au même nombre de pages : lorsque les articles précédents prennent un grand nombre de pages, les annonces littéraires sont petites ; lorsque ces premiers sont plus courts, elles occupent plus de feuilles. La présentation des livres dans la rubrique a lieu selon le même modèle. Premièrement, la typographie : la référence de l'œuvre et ses citations sont en italique, son commentaire en romain. Ils font généralement corps, sauf pour les comptes rendus plus longs qui peuvent être accompagnés de renvois à la ligne avec

⁹⁸ V. SARRAZIN, « L'affichage des prix et la promotion des livres dans les annonces de libraires au XVIIIe siècle », A. CHARON, C. LESAGE, É. NETCHINE (dir), *Le livre entre le commerce et l'histoire des idées. Les catalogues de libraires (XVe-XIXe siècle)*, Paris, Publications de l'École nationale des chartes, 2011, pp. 103-126.

⁹⁹ Voir R. CHARTIER, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 2000 [1990], p. 225 : « D'autre part, les articles longs ou les extraits copieux cèdent de plus en plus devant les notices brèves, qui permettent de signaler plus de livres, partant de mieux satisfaire les curiosités. »

¹⁰⁰ *Journal ecclésiastique*, mai 1776, p. 188.

un changement d'idée. Le titre introduit le commentaire, suivi de l'auteur, du volume, du format, de la ville et enfin du libraire. Le prix n'est que rarement présent – il est indiqué en dernier lorsqu'il apparaît. La chose n'est pas surprenante, elle est également constatée pour les autres imprimés, par Véronique Sarrazin dans son article sur *l'affichage des prix*. Il semblerait que « le prix des livres est globalement stable et la simple description du volume permet de fixer assez aisément un ordre de grandeur de prix¹⁰¹ ». Les comptes rendus ne sont pas signés, s'il paraît assez improbable d'imaginer Joseph Dinouart en être l'auteur systématique, au moins faut-il lui reconnaître qu'il est responsable de chacun d'entre eux. Il se porte garant des critiques.

Nous avons souhaité regarder plus en détails les annonces littéraires du *Journal ecclésiastique* entre les mois de juillet 1761 et 1765, soit quarante-neuf mois, afin de réaliser une petite étude sur les tendances et les pratiques de la critique d'ouvrages par Joseph Dinouart et ses contributeurs. Les nouveaux livres sont-ils généralement bien accueillis? Sont-ils lus attentivement ou ne font-ils l'objet que d'une attention brève? Au total, sur la période considérée, quatre cent soixante et onze comptes rendus ont été dressés, soit près de dix par mois. Ces derniers varient en taille : ils peuvent n'être qu'un simple paragraphe de petite taille, ou la moitié d'une page in-8 s'il est moyen ou s'étendre sur plusieurs pages s'il est grand. Les petites annonces sont, de loin, les plus nombreuses. Elles sont au nombre de trois cent douze, elles représentent ainsi les deux-tiers. Ensuite, il en a été compté quatre-vingt-une de taille moyenne et soixante-dix-sept grandes, soit approximativement dix-sept pour cent pour chacune. Ainsi, seul un tiers des parutions nouvelles font l'objet d'un développement dépassant la simple description. Ce chiffre est difficilement interprétable. Il peut être tout à la fois la traduction d'un maximum de lectures de la part de Joseph Dinouart, des bornes du journal qui ne pouvaient offrir plus, ou encore révéler le pourcentage des livres suffisamment intéressants pour être discutés par l'auteur. Parmi les quatre cent soixante et onze comptes rendus, le prix est absent à quatre cent reprises. Il manque ainsi à hauteur de quatre-vingt-cinq pour cent, rejoignant le constat dressé précédemment. Une autre observation concerne la prééminence de la librairie parisienne : quatre cent neuf livres présentés sont vendus dans des libraires de la capitale, soit près de quatre-vingt-sept pour cent. Ici, la

¹⁰¹ Voir V. SARRAZIN, *art. cit.* Nous nous écartons en revanche de la seconde explication : « Ensuite, la clientèle des livres et des journaux reste limitée pour l'essentiel à une minorité aisée de la population, qui voit dans le livre à la fois un texte et un objet de qualité, qui est attentive à la beauté du papier, à la propreté typographique, à l'élégance de la reliure et moins à son prix, contrepartie nécessaire. Pour un produit de demi-luxe, le prix n'entre que secondairement en ligne de compte. » Il a été rappelé à plusieurs reprises la misère matérielle de certains lecteurs du *Journal ecclésiastique*, le prix n'était aucunement secondaire pour les lecteurs de Joseph Dinouart.

présence de Joseph Dinouart dans la capitale a une influence certaine sur le contenu présenté dans la rubrique des annonces littéraires.

Les comptes rendus ont été classés en six catégories, qui représentent autant de gradations dans la critique : très mauvaise, mauvaise, neutre, bonne, très bonne et inexistante. Cette dernière catégorie est la plus nombreuse, puisqu'elle représente trente-cinq pour cent avec cent soixante-cinq cas. Le chiffre s'explique en partie par l'importance numérique des petites annonces. En nous intéressant aux trois cent six comptes rendus restants, aux seuls livres faisant l'objet d'une critique, il apparaît la répartition suivante : très mauvaise, cinq cas, soit deux pour cent ; mauvaise, cinq cas, soit deux pour cent ; neutre, quatre-vingt-huit cas, soit vingt-huit pour cent ; bonne, cent soixante-deux cas, soit cinquante-trois pour cent ; et très bonne, quarante-six cas, soit quinze pour cent. Les critiques élogieuses cumulent ainsi ensemble à soixante-huit pour cent, contre seulement quatre pour cent pour les déceptions littéraires. Il existe, dans la critique des nouveautés littéraires religieuses, une très grande bienveillance de la part de Joseph Dinouart. Si une présélection existait sans doute de la part du chanoine, augmentant artificiellement le résultat, le pourcentage obtenu demeure nettement en faveur de l'optimisme. Les écrits du siècle plaisent aux contributeurs du *Journal ecclésiastique*.

Les annonces littéraires sont le reflet des goûts de l'époque en matière littéraire. L'accumulation de livres dans une bibliothèque est chose dépassée, lorsqu'elle n'est pas raillée. Robert Etienne y consacre un livre, apprécié dans la rubrique : « l'objet principal de cet Ouvrage, est de tourner en ridicule ces hommes dont Robert Étienne appelait le Cabinet, parce que c'est une espèce de tombeau d'où les Livres enfermés ne paroissent jamais. On montre ici les excès, les abus, les ridicules de la manie d'accumuler les Livres sans goût, sans choix, & sans utilité. Cette manie est assez commune aujourd'hui, où beaucoup de personnes croient se donner le titre de Sçavant, en accumulant Livres sur Livres, qu'ils ont grand soin de ne jamais ouvrir, encore moins de communiquer¹⁰². » Le *choix* des livres est maintenant nécessaire : le bon lecteur est aussi celui qui sélectionne ses lectures, tant le nombre de livres rend impossible une consultation générale, comme dans le cadre du droit canon : « il est peu de sciences dont les matières soient si étendues & plus embarrassées que celle du Droit Canonique. On est accablé par le nombre des Livres qui en traitent, on perd beaucoup de temps dans leur Lecture, & souvent on n'en retire que des notions abstraites & confuses, parce qu'on ne peut faire de progrès dans une science

¹⁰² *Journal ecclésiastique*, août 1765, pp. 189-190.

qu'en l'étudiant par ses principes » et c'est ainsi que l'ouvrage de Durand de Maillane sur l'*Histoire du Droit Canon* est recommandé à sa sortie, parce qu'il propose des *principes*¹⁰³. Si la sélection des livres est devenue nécessaire, l'époque sait encore apprécier ces savants à l'érudition encyclopédique, tel le père Gabriel Fabricy à l'occasion de la sortie de ses *Recherches sur l'époque de l'Équitation & l'usage des Chars équestres chez les anciens* : « on est pour ainsi dire, effraïé de la lecture immense de l'auteur. Il paroît que tous les Ouvrages de Sciences & de Belles-Lettres lui sont connus¹⁰⁴. » Le choix des livres s'impose également par la misère matérielle de nombre d'ecclésiastiques, il n'est pas possible de procéder à un achat inconsidéré, non réfléchi. Le livre se doit de répondre à un besoin précis. Ce phénomène participe au renforcement de l'intérêt des rubriques comme les annonces littéraires, les lecteurs savent ainsi précisément si un ouvrage est susceptible ou non de répondre à leurs attentes.

Un livre, dans la rubrique des annonces littéraires, est souvent apprécié à l'aune de ce qu'il peut apporter à son lecteur. L'utilité est un critère déterminant. Le *Journal ecclésiastique* peut désigner directement un public auquel il conseille l'acquisition : « les Supérieurs des Séminaires peuvent le mettre entre les mains des jeunes Ecclésiastiques ; il est certain qu'ils en recueilleront de grands fruits¹⁰⁵ », « c'est une sorte de manuel, qui peut avoir une grande utilité pour les Pères de famille, & pour ceux qui se trouvent engagés dans la conduite des affaires [...] Tout homme qui a quelques biens à lui, ou à gérer, devroit être instruit des Loix¹⁰⁶ », « ce Livre peut être d'une

¹⁰³ *Journal ecclésiastique*, avril 1770, pp. 79-80. Si l'*Histoire du Droit Canon* est apprécié, il en est autrement du *Dictionnaire de Droit Canonique & de Pratique Bénéficiaire*, Paris, Bauche, in-4, 2 vol : « Cet ouvrage porte le nom de Paris pour le lieu de l'impression, quoiqu'il soit imprimé à Avignon. Il se ressent en plusieurs articles de la liberté des presses de cette Ville, qui roulent avec aisance quand il s'agit de s'étendre sur les opinions ultramontaines. On pourroit y désirer plus d'exactitude & un développement plus grand des principes, qu'on chercheroit quelquefois inutilement dans plusieurs articles sur lesquels il est nécessaire d'avoir des notions certaines & bien réfléchies. Par exemple, sur l'article Notoriété, article si important à bien connoître, si difficile à éclaircir parce qu'on ne veut pas s'en rendre, si nécessaire cependant à être connu, pour éviter de faire des fautes souvent fâcheuses, l'Auteur auroit pu donner des principes certains & sûrs dans la pratique, en place d'un long détail qui ne signifie rien, & d'un long Texte de Monsieur Collet qui ne fera jamais autorité en ce point, non plus qu'en beaucoup d'autres. Ceux qui désireront voir ce sujet traité à fond, & tel qu'il faut suivre dans la pratique, peuvent lire l'excellent Réquisitoire de M. Joly de Fleury, premier Avocat Général de Paris, du 17 juin 1755. C'est sur les mêmes principes que plusieurs Rituels s'appuient en traitant cette question très-importante. », *Journal ecclésiastique*, mars 1763, pp. 275-276.

¹⁰⁴ *Journal ecclésiastique*, juin 1765, p. 286?

¹⁰⁵ *Journal ecclésiastique*, juillet 1761, p. 79. *Regula cleri, ex sacris litteris, sanctorum patrum monumentis, ecclesiasticisque sanctionibus excerpta*, Paris, Barbou, in-12

¹⁰⁶ *Journal ecclésiastique*, janvier 1762, p. 92. *Exposition abrégée des Loix*, Paris, Guillyn, in-8, 3 vol.

grand utilité pour les particuliers & dans les campagnes¹⁰⁷ », ou encore « l'Auteur a rempli parfaitement son objet, & nous exhortons les Ecclésiastiques chargés de l'instruction de la jeunesse, de répandre ce Livre dans les Paroisses, & de s'en servir eux-mêmes pour l'instruction des enfants¹⁰⁸ ». En définissant l'utile, les auteurs définissent aussi les ouvrages inutiles. La chose qualifie alors les ouvrages décevants, ceux qui ne peuvent répondre aux attentes des lecteurs de Joseph Dinouart – mais ces mauvaises critiques ne représentent que quatre pour cent de l'ensemble. L'inutilité peut concerner des livres à la morale douteuse pour le chanoine, comme ceux de Saint-Évremond, à l'occasion de la sortie d'un abrégé de son œuvre : « c'est l'Abrégé fort inutile d'un Ouvrage volumineux, dont la lecture est aujourd'hui assez négligée, sans que la Littérature & encore moins la Religion puissent regretter l'oubli où il paroît tombé¹⁰⁹ ». Elle concerne également les livres à l'érudition décevante, comme à la sortie du *Dictionnaire Philosopho-Théologique portatif* de Paulian : « l'Auteur de cet ouvrage commence par donner une assez mauvaise idée d'un *Dictionnaire Théologique* qui parut en 1756. Il insinue que le village étoit presque le seul théâtre qu'il méritât. Cette critique est un peu sévère, & l'Auteur n'auroit pas dû se la permettre à moins que son ouvrage ne fut bien supérieur au premier. Pour nous, il nous semble que tous deux sont mauvais quant à la forme, & médiocres quant au fonds¹¹⁰. » En qualifiant, à certaines occasions au cours de ses critiques, des livres comme étant inutiles, Joseph Dinouart renoue aussi avec le contrat qu'il avait passé avec ses lecteurs : ne pas les tromper, ne pas faire œuvre mercantile, mais bien continuellement travailler dans leurs intérêts. Il rappelle à l'occasion que ses critiques peuvent être suivies, car sincères, comme lorsqu'il détourne son public de *La Morale Évangélique expliquée par les Saints Pères* de l'abbé Mery de La Canorgue :

« Nous doutons fort que les Ecclésiastiques qui ont déjà ces Homélies dans leur Bréviaire, se procurent cet ouvrage qui ne peut être d'un grand secours pour eux, & que l'Auteur auroit certainement pu s'éviter de donner au public déjà trop surchargé de Livres qui lui sont peu utiles. Nous donnons cet avis parce que le titre pourroit en imposer, & que d'ailleurs la plupart de ces Homélies n'ont pas toujours été choisies avec attention. Nous sommes fâchés de ne pouvoir donner de plus grands éloges à cet ouvrage ; mais nous avons promis de ne pas tromper nos Lecteurs dans l'annonce des Livres, & de ne pas les engager à des

¹⁰⁷ *Journal ecclésiastique*, mai 1762, p. 187, *Avis au Peuple sur sa santé*, Tissot, Docteur Médecin Membre de la Société Royale des Sciences de Londres, Paris, Didot, in-12.

¹⁰⁸ *Journal ecclésiastique*, mars 1767, p. 286, *Instruction pour la première Communion*, Abbé Regnault, Paris, Despilly, in-12.

¹⁰⁹ *Journal ecclésiastique*, mars 1761, p. 79.

¹¹⁰ *Journal ecclésiastique*, décembre 1774, p. 274.

dépenses inutiles. C'est par-là que nous croions pouvoir mériter leur confiance¹¹¹. »

Les annonces littéraires du *Journal ecclésiastique* font apparaître un intérêt porté au style de l'écriture. L'érudition se doit d'être présentée avec clarté, le témoignage d'un ordre dans le discours et d'une sûreté dans la réflexion. Divers commentaires marquent ce souci : « on désireroit qu'il eût mis plus d'élévation dans les pensées, de force dans l'expression, & de correction dans le style. Cependant ce discours mérite d'être lu & fait honneur aux talents de M. Clozest¹¹² », « on trouve cependant quelques bonnes Réflexions, mais elles y sont comme perdues dans la foule des pensées communes¹¹³ », ou encore sur l'ouvrage *La Conversation avec soi-même* de Caraccioli « des Chapitres qui se succèdent, sans avoir aucune relation entr'eux ; des lieux communs qui les composent, & qui répètent d'une manière commune, & dans un style peu correct, ce qui a été mieux dit par d'autres Écrivains : voilà la nature de cet ouvrage¹¹⁴ ». Lorsque l'ouvrage est exécuté avec la même clarté et logique des premières pages aux dernières, le travail de l'auteur est salué par les critiques : « cet Ouvrage est bien exécuté, il est très-intéressant ; & ce Dictionnaire, qui nous manquoit jusqu'à ce jour, doit être considéré comme une entreprise qui mérite l'accueil le plus favorable de la part des Sçavants¹¹⁵ » ou encore « le public a confirmé par son suffrage les éloges que les Journalistes ont donnés aux premières éditions de cet Ouvrage. Je l'ai déjà dit, & ne cesserai de le répéter, cette Grammaire, concise, claire, méthodique & très-exacte, est supérieure à toutes celles que différents Auteurs ont composées jusqu'à ce jour¹¹⁶ [...] ». Après l'écriture, la réalisation matérielle de l'ouvrage est aussi regardée. Les caractères d'impression déterminent un confort de lecture qui ne peut être négligé dans une critique littéraire : « la nécessité de se renfermer dans un petit nombre de volumes, a obligé de les imprimer d'abord du même caractère que l'édition in-12 de M. Fleury, & en chargeant encore

¹¹¹ *Journal ecclésiastique*, février 1763, p. 91. *La Morale Évangélique expliquée par les Saints Pères, ou Homélie choisies des Mères de l'Église*, Abbé Mery de La Canorgue, Paris, Lottin, in-8, 2 vol.

¹¹² *Journal ecclésiastique*, novembre 1760, p. 78. *Oraison funèbre de Madame la Princesse de Condé*, Abbé Clozest.

¹¹³ *Journal ecclésiastique*, janvier 1761, pp. 72-73.

Encyclopédie de Pensées, de Maximes & de Réflexions sur toutes sortes de sujets; Religion, Philosophies, Beaux-Arts, &c par ordre Alphabétique, Paris, Guillon, 1761, in-8.

¹¹⁴ *Journal ecclésiastique*, janvier 1761, p. 73. *La Conversation avec soi-même*, Caraccioli, Paris, Nyon.

¹¹⁵ *Journal ecclésiastique*, août 1761, p. 77. *Dictionnaire Universel, Dogmatique, Canonique, Historique, Géographique & Chronologique des Sciences Ecclésiastiques*, R. P. Richard, Paris, Rollin & Bauche, in-4.

¹¹⁶ *Journal ecclésiastique*, octobre 1768, p. 89. *Principes généraux & particuliers de la Langue Française*, De Wailly, Paris, Barbou, in-12.

plus les volumes. Il en a résulté que plusieurs personnes ont trouvé le caractère trop menu pour leur vue, & les volumes incommodes par leur grosseur. On a donc projeté une édition in-4. conforme à celle qui été faite pour l'Orage de M. Fleury ; c'est-à-dire, d'un caractère plus grand que l'in-12 & dans le même nombre de volumes¹¹⁷. » Il en est de même pour la longueur de l'écrit, qui est appréciée à l'aune du rendement de lecture déjà évoqué. Il faut que les pages instruisent ou divertissent, sinon l'écueil de l'ennui apparaît et disqualifie l'ouvrage. Lorsque l'auteur sait s'arrêter à temps, la chose est saluée, ainsi dans le livre du directeur du séminaire de Saint-Nicolas est présenté comme « [n'étant] point si étendu qu'il puisse ennuyer¹¹⁸. »

*

Joseph Dinouart parvient à faire de son *Journal ecclésiastique* une *bibliothèque raisonnée*. Elle est une accumulation sélective de la connaissance, reposant sur la transmission d'un savoir dans le domaine des sciences ecclésiastiques et d'une pensée gallicane. Afin de *fabriquer* une église, conçue comme une communauté de lecteurs conforme aux idées gallicanes, l'écrit doit nécessairement s'appuyer sur un corpus de textes fixés, à valeur itérative. Pour autant, les auteurs parviennent à faire coexister pièces majeures et mineures, offrant une diversité de genre et de nature au public, selon le goût du siècle. Si l'écriture demeure le geste d'hommes d'Église plus que d'écrivains, les soucis littéraires ne sont néanmoins pas absents : il faut du style, de la clarté et de l'érudition ; la crainte de l'ennui est omniprésente. Ces exigences ne déprécient pas le regard porté sur les publications du siècle, les nouveautés conviennent aux attentes des critiques. Une satisfaction littéraire existe pour cette communauté dans la recherche en sciences ecclésiastiques à la fin du XVIIIe siècle.

¹¹⁷ *Journal ecclésiastique*, août 1767, pp. 185-186. *Abrégé d'Histoire Ecclésiastique*, Racine, Paris, in-4, 13 vol.

¹¹⁸ *Journal ecclésiastique*, juillet 1763, p. 95. *Le Livre du Chrétien dans lequel se trouve tout ce que le Chrétien doit savoir & pratiquer par rapport à la Religion*, Tricalet, Paris, Lottin.

Conclusion

La publication de la théologie et de sciences ecclésiastiques dans un imprimé périodique est intimement liée au parcours de la carrière littéraire du chanoine Joseph Dinouart. Ce sont ses échecs et son expérience dans le *Journal chrétien* qui l'ont conduit à proposer son *Journal ecclésiastique*. Sa publication périodique repose aussi bien sur des extraits et compilations d'ouvrages majeurs que sur des créations originales qu'il parvient à susciter. Son imprimé convertit d'autres ecclésiastiques, initialement simples lecteurs, à entrer dans l'écriture journalistique afin de proposer ces dernières. Ils découvrent ainsi une façon de communiquer leurs réflexions, tout en entrant dans l'espace littéraire. Cette communication s'insère dans une ligne directrice qui produit une uniformité : l'écrit du chanoine Dinouart secrète un discours gallican et rigoriste. Une communauté d'ecclésiastiques, qui s'identifie à ce discours, prend vie autour de l'imprimé. Cette communauté est aussi partiellement convertie en public. Ainsi, lorsque Laurent-Étienne Rondet propose ses commentaires bibliques sous forme d'articles, en préalable à leur publication dans la *Bible d'Avignon*, il assigne aux souscripteurs du journal une compétence critique. Il expérimente la réception de son écrit au sein de la communauté de lecteurs. Les écrits sont donc influencés par le littéraire, par les commentaires et critiques nés dans un espace journalistique. Une contribution majeure du *Journal ecclésiastique* est ainsi de réaliser un rapprochement entre le monde des ecclésiastiques et les pratiques littéraires du siècle et cela se perçoit notamment dans la production des sciences ecclésiastiques.

Partie 3 : Les "sciences ecclésiastiques" publiées dans un journal : la mise en public d'un savoir construit et discuté

La publication de « sciences ecclésiastiques » par le journal de Joseph Dinouart participe à la mise en public d'un savoir à destination de séculiers et de réguliers, de professionnels et d'amateurs. Comme pour les autres sciences du siècle, les sciences ecclésiastiques sont construites par des acteurs qui parviennent à imposer leurs propositions ou démonstrations ou convaincre de leur bien-fondé. Leur présentation devant un public dépasse la question de la divulgation ou de la dissimulation de ces échanges. Stéphane Van Damme insiste sur le fait que la publication de savoirs concerne également leur « mise en forme [...] et touche aussi bien leur production que leur mise en circulation¹ ». L'option journalistique retenue pour la diffusion est primordiale en ce qu'elle semble accentuer la possibilité d'échanger sur les sciences, plus que pour d'autres formes de publication : le dialogue est inscrit dans la nature même du journal. Dans les pages de l'imprimé du chanoine Dinouart, une dialectique est ainsi continuellement mise en scène entre les différents acteurs des sciences ecclésiastiques, contributeurs comme lecteurs. Il semble que sa présentation permettrait de mettre en avant le cheminement de l'élaboration d'un savoir² (chapitre 9). Même au moment où elle semble définie, une science ecclésiastique est encore un objet en discussion : les désaccords s'expriment et prouvent la vitalité de ce savoir, il ne s'agit pas d'une connaissance donnée et figée (chapitre 10). La publication sous forme journalistique participe également à la très large diffusion des sciences ecclésiastiques : elles se propagent au sein d'une communauté de lecteurs, disséminée en différents territoires et finissent par avoir une influence sur ces derniers (chapitre 11).

¹ Van Damme, Stéphane. « Farewell Habermas? Deux décennies d'études sur l'espace public », Essais du Grilh, n° Hors-série 1 (2022).

² Cela participe à ce que Jean-Pascal Gay désigne comme une « approche historienne de la théologie », en la « renvoyant [...] à sa nature de savoir socialement constitué, mais encore à l'instabilité des processus de sa construction ». Il s'agit ainsi de regarder derrière « l'énonciation unitaire de la doctrine » pour y déceler sa fabrication. Gay, Jean-Pascal. *Le dernier théologien? Théophile Raynaud (v. 1683-1663), histoire d'une obsolescence*. Paris: Beauchesne, 2018, p. 9.

Chapitre 9 : La fabrique des "sciences ecclésiastiques" par les auteurs et les lecteurs

Les « sciences ecclésiastiques » sont introduites dès le sous-titre explicatif proposé par le chanoine Dinouart à son journal¹. Le syntagme participe à expliciter le contenu de l'imprimé, il permet d'exposer le dessein derrière le titre plus commercial de *Journal ecclésiastique*. Il est ainsi l'expression d'une intention : Joseph Dinouart souhaite mettre en circulation des textes en rapport avec les *sciences ecclésiastiques*. Son emploi n'est pas neutre, il correspond à un moment historique où son sens change et où l'écrit du chanoine participe pleinement à sa redéfinition (9-1). La mise en public de ce savoir permet à de nouveaux acteurs, plus seulement composés de professionnels, mais aussi de semi-savants et d'amateurs, de prendre part à son énonciation. Dès lors, les sciences ecclésiastiques du *Journal ecclésiastique* résultent d'une dialectique entre les membres de la communauté (9-2).

9-1. Les "sciences ecclésiastiques" en 1760 et leur rôle pour le chanoine Dinouart

a. Une définition historique des sciences ecclésiastiques

Que sont les sciences ecclésiastiques? Comment un lecteur du XVIIIe siècle, étranger à leur signification, peut-il s'en faire une idée? La consultation des principaux dictionnaires en circulation au XVIIIe siècle fait apparaître qu'aucune entrée n'existe pour ce syntagme, ni exemple de son emploi (*Dictionnaire de Trévoux*³, *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière⁴, *Dictionnaire de l'Académie française*⁵ ou encore *Dictionnaire critique* de Féraud⁶). Afin de s'en faire une

¹ *Journal ecclésiastique, ou bibliothèque raisonnée des sciences ecclésiastiques*.

² Précisons qu'une expression telle que « sciences religieuses » est absente dans les pages du *Journal ecclésiastique*. Si elle peut se lire dans des travaux à partir du XIXe siècle, elle n'a que peu de sens pour l'homme moderne. Dans son ouvrage *Dieu, la nature, l'homme au siècle des lumières*, Georges Gusdorf présente bien son impossible utilisation : « [...] la notion de « sciences religieuses », si l'on entend par « sciences » le modèle issu de la révolution galiléenne, ne peut représenter qu'une contradiction dans les termes. La « science » des modernes est une institution de droit humain, elle prétend soumettre un territoire épistémologique donné aux exigences d'une intelligibilité cohérente et rigoureuse. Il serait sacrilège et blasphématoire d'imaginer que l'esprit humain puisse prétendre prendre en régie un ensemble de vérités qui relèvent de Dieu seul. » G. GUSDORF, *Dieu, la nature, l'homme au siècle des lumières*, Paris, Payot, 1972, p. 145.

³ *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, Paris, Compagnie des libraires associés, Sixième édition, 1771

⁴ A. FURETIÈRE, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts*, revu et augmenté par Henri Basnage de Beauval & Jean-Baptiste Brutel de La Rivière, La Haye, chez des Libraires associés, édition de 1727.

⁵ *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Coignard, 1694

⁶ *Dictionnaire critique de la langue française*, Féraud, Marseille, Mossy, 1787

idée plus précise, pour appréhender sa signification au XVIII^e, le lecteur doit donc réunir les deux mots qui le composent, consulter séparément les vocables « science » puis « ecclésiastique ». Le dictionnaire des jésuites, qui représente la meilleure synthèse lexicographique⁷, définit le premier mot comme étant la « connaissance de chose, acquise par la lecture, ou par la méditation », le second par « qui appartient, qui est destiné à l'Église, qui est d'Église. Il se dit des personnes & des choses⁸ » – « ecclésiastique » n'est défini que dans sa forme adjectivale, bien que l'on précise l'existence de son substantif. La liaison des deux définitions aboutit à la signification : « connaissance de chose, acquise par la lecture, ou par la méditation, qui appartient, qui est destinée à l'Église, qui est d'Église ». Cette définition omet une partie importante et fondamentale de ce que doit recouvrir la notion pour le chanoine Dinouart. La lecture de son journal fait apparaître que la référence aux sciences se situe bien plus dans le substantif « ecclésiastique » que dans la qualification adjectivale de la science proposée : il s'agit des sciences qui sont nécessaires à l'ecclésiastique pour être de sa condition et pour remplir son rôle, bien plus que celles d'Église. Un rapide parcours des pages de l'imprimé prouve la très large utilisation du mot « ecclésiastique » comme substantif masculin singulier, souvent accompagné de qualificatifs tels que « jeune ecclésiastique » ou « savant ecclésiastique », mais plus encore au pluriel, « les ecclésiastiques » ; ceux-ci se caractérisent par une essence propre, constitutive de leur identité de corps. Ces personnes sont définies chez Joseph Dinouart par leur perpétuel besoin d'instruction. Un membre de l'Église n'est digne de l'être que dans la mesure où il ne cesse de travailler à son perfectionnement. Tout l'objet des *sciences ecclésiastiques* est ainsi de permettre par la lecture l'acquisition des connaissances nécessaires à l'ecclésiastique, qui ne peut prétendre à cet état sans des études quotidiennes.

Cette définition des *sciences ecclésiastiques* change au cours du temps et il est possible de rencontrer à l'époque moderne d'autres utilisations de l'expression pour recouvrir des réalités différentes. Il n'existe pas à ce jour d'étude consacrée à l'histoire du syntagme, à son sens et à ses fonctions. Bien loin d'être exhaustives, les pages qui suivent essaient de proposer un petit historique de la notion. L'exercice s'impose par l'importance qu'elle recouvre dans le *Journal ecclésiastique*. Une première recherche a été effectuée sur *Frantext*, la base de données développée par l'*Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française* (ATLIF). Elle permet de rechercher

⁷ Le *Dictionnaire de Trévoux* est imprimée de 1704 à 1771. Sa première édition est réalisée dans la principauté de Dombes, sous la protection du Duc de Maine. L'impression se déplace ensuite à Lyon, puis à Paris. Le Dictionnaire, œuvre des Jésuites, doit concurrencer celui d'Antoine Furetière.

⁸ *Dictionnaire de Trévoux*, 6^e édition, 1771

l'occurrence et l'utilisation de termes à travers 5555 références, soit 264 millions de mots, dans un corpus allant du IX^e au XXI^e siècle. Depuis 2018, l'interface inclut la recherche d'expressions régulières. Il s'est avéré que l'expression « science ecclésiastique » ne connaît qu'une seule occurrence pour le XVII^e siècle et trois pour le XIX^e siècle, tandis que le pluriel se rencontre une fois au XIX^e et au XX^e siècle – le *Journal ecclésiastique* lui-même n'est pas recensé⁹. Les recherches latines « scientia ecclesiastica » ou « scientiarum ecclesiasticarum » n'ont aucune occurrence¹⁰. Les résultats proposés par la base de données ne permettent pas de réaliser une analyse du syntagme. Les recherches sont donc effectuées manuellement, avec les possibles lacunes ou omissions qui en résultent. L'exhaustivité n'est pas recherchée, il s'agit plus simplement ici de mettre en avant l'évolution que connaissent les « sciences ecclésiastiques » dans leur emploi.

La première rencontre avec l'emploi de « science ecclésiastique » chez un auteur majeur semble être chez Antoine Arnauld, dans l'ouvrage *De la fréquente communion* (1643). Dans la préface de son livre, l'auteur présente l'action de saint Charles Borromée en faveur de la connaissance des Canons, qui lui semble nécessaire pour que les prêtres aient une idée juste des règles de la pénitence. Ce savoir, complété par l'étude de l'Écriture et la pratique de l'oraison, permettrait de posséder la véritable *science ecclésiastique* selon Antoine Arnauld. Il écrit :

« Et cette ordonnance de ce grand Saint est si pleine de sagesse & de prudence, que si un Prestre sçavoit les Canons comme il luy ordonne, en y joignant seulement la lecture de l'Escriture sainte, & l'Oraison, qui devroient estre inseparables de son ministere, & ayant esté bien appelé à sa charge, ce qui supposeroit en luy la vertu de la piété, cette seule science luy pourroit suffir pour gouverner les ames, que Dieu luy auroit commises : Et un homme de cette estat auroit véritablement la science Ecclésiastique, apprenant les principes & les règles generales de l'Eglise dans les Canons, & la manière de les appliquer en chaque rencontre, par la lumiere, & l'Esprit de grace qu'il attireroit de Dieu dans l'Oraison, laquelle le feroit penetrer dans le fonds des coeurs, & dans les mouvements les plus secrets & les plus imperceptibles des

⁹ Recherches réalisées en janvier 2022.

¹⁰ Au-delà de la recherche *Frantext*, de notre étude « scientia ecclesiastica » n'apparaît guère avant le XIX^e siècle et demeure très rare ; « scientiarum ecclesiasticarum » apparaît chez Jean Mabillon dans son *Tractatus de studiis monasticis in tres partes distributus* (chez Poleti, vol. 2, 1730, articulus VI, p. 22), est plus largement utilisé après 1764, suite à une traduction latine du *Dictionnaire* de Charles-Louis Richard (cf. plus avant) par Franz Töpsl, abbé des chanoines réguliers de Polling, sous le titre *Bibliotheca universalis scientiarum Ecclesiasticarum* jusqu'à aujourd'hui : Jean-Paul II l'emploie dans l'exhortation apostolique post-synodale *Pastores gregis LA 21* (au paragraphe 29). Il semble donc que l'utilisation latine des « sciences ecclésiastiques » ne soit qu'une traduction de son emploi vernaculaire.

consciences¹¹. »

Une vingtaine d'années plus tard, l'expression est employée par Jacques-Bénigne Bossuet, dans le *Panégryrique de saint François de Sales*, prononcé le 26 décembre 1662. L'évêque de Meaux introduit à cette occasion une première critique à l'égard de la *science ecclésiastique*. Ce n'est pas ce qu'elle représente qui est le sujet de la critique, mais les modalités de son acquisition, ou plutôt ce que certains ecclésiastiques conçoivent derrière ce savoir :

« Je commencerai ce discours, en détruisant la fausse imagination de certains savans importuns, qui mettent toute la science ecclésiastique dans les connoissances stériles & abstraites, qui ne sont pas capables de toucher les cœurs. Notre saint & illustre Evêque [François de Sales] a rejeté bien loin cette science, & a souvent averti les Théologiens de ne pas se consumer inutilement dans ces méditations infructueuses ; & il leur a montré, par son exemple, que la science des Saints est celle qui excite la piété¹². »

Cette critique tient à ce que l'évêque possède encore une définition réduite des *sciences ecclésiastiques*, ces dernières n'ont pas encore attaché à elles d'autres études qui permettent d'obvier aux « connaissances stériles & abstraites » décrites. Pour toucher le cœur comme l'espère J.-B. Bossuet, il faut joindre les sentiments à ses connaissances et lorsque cela se réalise, alors seulement les *sciences ecclésiastiques* sont appréciées. Elles peuvent même être louées comme il le fait deux décennies plus tard. Dans la préface de l'écrit *L'Apocalypse avec une explication* (1689), l'évêque complimente l'un de ses prédécesseurs pour sa connaissance de ces sciences : « le Père Labbe a remarqué que ce Commentaire estoit attribué par quelques-uns à Bérangaude : en effet, il s'en trouve plusieurs exemplaires, & un entre autres très-entier dans la Bibliothèque Royale, sous le nom de Bérangaude, homme très-versé dans les sciences Ecclésiastiques ». En une vingtaine d'années, J.-B. Bossuet marque un écart puis s'approprie l'expression. Dresser un éloge d'un religieux en mettant en avant ses connaissances en *sciences ecclésiastiques* est observé chez d'autres auteurs contemporains à l'évêque de Meaux, comme dans *Le grand dictionnaire historique de*

¹¹ A. ARNAULD, *De la fréquente communion*, 1643, « Préface ». L'expression se trouve ensuite chez les auteurs proposant une réponse à l'ouvrage, lorsqu'il cite le passage retranscrit : D. PETEAU, *De la Pénitence publique et de la préparation à la Communion*, Paris, chez S. et G. Cramoisy, 1644, chapitre XII, pp. 252-253 ; N. LOMBARD, *Lettres d'Eusebe à Polemarque sur le livre de monsieur Arnauld de la fréquente communion. Ou se descouvrent ses artfices, sa mauvaise doctrine & l'imprudence de son dessein dans la directions des ames*, Paris, « aux despens de l'auteur », 1644, p. 54 ; C.-F. D'ABRA DE RACONIS, *Examen et jugement du liure de la Fréquente communion, fait contre la fréquente communion, & publié sous le nom du sieur Arnauld, docteur de Sorbonne*, Paris, chez S. et G. Cramoisy, 1644, p. 307.

¹² J.-B. BOSSUET, *Panégryrique de saint François de Sales*, le 26 décembre 1662, note.

Louis Moreri¹³. Le syntagme est de plus en plus usité par les grands auteurs de la fin du siècle, il est constaté chez Martin de Barcos¹⁴, Pasquier Quesnel¹⁵ ou encore Jean Mabillon. Chez ce dernier, la maîtrise des *sciences ecclésiastiques* est signe d'érudition¹⁶.

Tous les contemporains n'ont pas la même vision que le mauriste. Pour Pierre Lalemant, les *sciences ecclésiastiques* ne sont pas tant les signes d'une érudition qu'une nécessité pour quiconque souhaite accéder à la cléricature¹⁷. Elles ne sont plus considérées comme un accomplissement, mais comme un préalable. La chose est encore plus nettement présentée chez Armand-Louis Bonnin de Chalucet, lors de la rédaction des *Ordonnances synodales du diocèse de Toulon* en 1704 :

« Du Diaconat. Aucun ne sera promu au Diaconat qu'il n'ait atteint l'âge de vingt-trois ans, qu'il n'ait une Attestation d'avoir exercé publiquement au Séminaire ou ailleurs dans les Messes solennelles ou ailleurs dans les Messes solennelles les fonctions de Sous-Diacre, & d'avoir fréquenté les Sacraments de Pénitence, & d'Eucharistie au moins une fois le mois, & qu'on n'ait remarqué depuis son ordination au Sous-Diaconat un progrès notable dans la piété & dans la science Ecclésiastique¹⁸. »

Cette vision et utilisation de l'expression *sciences ecclésiastiques* sont très proches de celles

¹³ L. MORERI, *Le grand dictionnaire historique, ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, troisième édition, 1683. Exemple, p. 926 : « Le Clerc ou Clerici (Nicolas). Curé de saint André des Arcs à Paris, & Doyen de la Faculté de cette Ville, a été en estime dans le XVI. Siècle, en 1530 & 40. C'étoit un Pasteur extrêmement zélé, & très-instruit dans la science ecclésiastique ; mais au reste grand ennemi des Novateurs. »

¹⁴ M. DE BARCOS, *De la foy, de l'espérance et de la charité, ou Explication du symbole, de l'oraison dominicale et du décalogue*, 2 vol., Anvers, 1688. Dans l'avertissement : « Ceux qui sont instruits dans la science Ecclésiastique verront bien que l'Auteur n'a tiré de son propre fond que le seul arrangement & la disposition des matières. Il ne se piquoit pas d'estre maître dans Israël il fut toujours humble disciple de Jesus-Christ et de l'Eglise. »

¹⁵ P. QUESNEL, *Abbrégé de la morale des Actes des apostres, des Epistres de S. Paul, des Epistres canoniques, et de l'Apocalypse, ou Pensées chrestiennes sur le texte de ces livres sacrez*, deuxième édition, Paris, 1689, p. 34 : « Quand on ne sauroit pas d'ailleurs que la science Ecclésiastique n'a rien qui échappe à la beauté du génie, à l'étendue des connoissances, & à la délicatesse du discernement de l'Auteur. »

¹⁶ J. MABILLON, *Traité des études monastiques*, 1691, partie 1, chapitre 4, p. 26 : « Il falloit donc bien que dans ces monastères on fit profession d'y apprendre la science ecclésiastique. Et c'est pour cette raison et pour d'autres semblables, que plusieurs moines ont acquis tant de réputation par leur doctrine et leur érudition, comme nous allons voir dans le chapitre suivant. »

¹⁷ P. LALEMANT, *La Vie du Reverend Pere Charles Faure abbé de Ste Genevieve de Paris, où l'on voit l'histoire des chanoines reguliers de la congregation de France, dont il a été le premier superieur general*, Paris, 1698, pp. 65-66 : « Toutes les personnes bien intentionnées lui disoient, & à ceux qui lui étoient unis dans la même entreprise, que la Cléricature étant essentiellement attachée à leur état, ils ne pouvoient se dispenser d'acquiescer la science Ecclésiastique ; qu'elle leur étoit nécessaire pour avoir la connaissance de leurs devoirs, & pour s'acquiescer dignement de leurs fonctions & de leurs ministères ; que les dérèglemens qui s'étoient introduits dans l'Ordre Canonique, avoient eu pour la plupart leur source dans l'ignorance des Religieux ; qu'ils n'établissent jamais rien de solide pour la Réforme qu'ils méditoient, s'ils n'acquiescent des connoissances qui les rendissent capables de s'opposer aux abus, de refuser les erreurs & les fausses maximes, d'établir un bon ordre & un bon gouvernement, & de regler toutes choses pour l'avenir par une sage prévoyance. »

¹⁸ A.-L. BONNIN DE CHALUCET, *Ordonnances synodales du diocèse de Toulon*, 1704, p. 21.

rencontrées chez Joseph Dinouart. Il s'agit, dès lors, d'un ensemble de connaissances que l'ecclésiastique se doit de maîtriser pour être digne de sa condition, d'être compétent dans sa fonction.

En 1700, Louis-Joseph Carrel fait paraître à Lyon un ouvrage original, le premier à mettre les *sciences ecclésiastiques* au cœur de son sujet : *La science ecclésiastique suffisante à elle même, sans le secours des sciences profane*¹⁹. Le titre est explicite et témoigne bien de la volonté de l'auteur²⁰ : il trouve sa source dans la première lettre de saint Paul aux Corinthiens, chapitre 1, versets 19-21, avec cette traduction choisie par le théologien : « il est écrit, je détruirai la sagesse des Sages, & j'abolirai la science des Savans... Car Dieu voyant, que le monde avec la sagesse humaine ne l'avoit point reconnu dans les ouvrages de sa sagesse divine, il lui a plu de sauver par la folie de la Prédication, ceux qui croiroient en lui ». Il s'agit d'opposer la *science ecclésiastique* à la science profane. Si, jusqu'alors, pour les auteurs présentés, les ecclésiastiques doivent pouvoir s'exprimer aussi bien sur les vérités divines qu'humaines, saintes et profanes et sont donc tenus à l'exercice de toutes sciences, il en est autrement pour L.-J. Carrel : la science humaine corrompt la science divine et doit être rejetée.

« On suppose, que les sciences humaines sont la clef de la science divine. Sur quoi donnant à celles là le beau nom de moien, on s'arrête en leur vanité, sans tendre que par des démarches tardives & lentes à la fin. Et souvent, on ne fait pas même ces imparfaites démarches, retenus que l'on est dans le chemin par trompeurs enchantemens. C'est le mal, que l'on se propose ici de couper par la racine, en montrant, que la doctrine divine se suffit à elle même, sans l'aide des sciences humaines, *qui servent à la corrompre*, au lieu de lui donner aucun véritable avantage. »

Le premier livre à mettre en avant les *sciences ecclésiastiques* est donc bien éloigné des autres présentés. Joseph Dinouart, qui met également ces sciences au cœur de son écrit, a une vision radicalement différente. Le chanoine Dinouart ne combat pas les sciences profanes, il ne les oppose pas à celles qui sont siennes. Bien au contraire, les *sciences ecclésiastiques* doivent s'appuyer sur leur réunion, pour offrir à l'ecclésiastique l'ensemble des connaissances qui lui sont nécessaires.

Il en est du début du XVIIIe siècle comme de la fin du XVIIe, le syntagme est rencontré

¹⁹ L.-J. CARREL, *La science ecclésiastique suffisante à elle même, sans le secours des sciences profane*, Lyon, Antoine Boudet, 1700.

²⁰ L.-J. Carrel est déjà connu dans le monde de la théologie avant cet ouvrage. Il avait écrit la *Pratique des billets* en 1690, où il entendait réfuter le livre de Jean Le Correur, *Traité des billets entre négociants* (1682). Selon la biographie qui lui est consacrée dans le dictionnaire de Michaud, L.-J. Carrel convient que le prêt à intérêt « n'est point opposée à la loi naturelle, ni par conséquent mauvaise en soi, mais qu'elle est contraire à la loi divine expliquée par la tradition ». Voir L.G. MICHAUD, « CARREL (Louis-Joseph) », *Biographie universelle ancienne et moderne*, Paris, Michaud, tome 7, 1844.

chez tous les plus grands auteurs ecclésiastiques : Louis Sébastien de Tillemont, Louis Thomassin, Louis-Ellies Du Pin, Claude Fleury ou encore Augustin Calmet²¹. Ils s'en font une conception similaire à celle rencontrée chez Dom Mabillon. Claude-Pierre Goujet et Jacques-Joseph Duguet, eux, se rapprochent de Louis-Joseph Carrel en ce qu'ils séparent les *sciences ecclésiastiques* des sciences profanes, mais en délaissent la radicalité²². De façon plus originale, Gabriel Daniel²³ et surtout Pierre Coustel commencent à concevoir l'expression comme étant la réunion d'un ensemble de matières. La présentation est plus poussée chez ce dernier :

« La science Ecclésiastique consiste donc en trois différentes parties ; dont la première regarde la Foy, la seconde regarde la Morale de Jesus-Christ, et la troisième regarde la discipline de l'Église.

Pour ce qui est de la première partie, elle consiste dans les dogmes Théologiques, & dans les controverses ; & elle doit estre étudiée avec grand soin dans l'Écriture sainte, & la Tradition. Car c'est de là qu'ils tirent toute leur autorité.

La seconde partie de la science Ecclésiastique, qui est la Morale de Jesus-Christ, s'apprend dans la méditation & la prière, où l'on écoute humblement la voix de celui qui est notre souverain Maître, & qui la fait entendre souvent aux oreilles des cœurs quand il luy plaist. On la trouve dans l'Évangile, qui en est la premier source. [...]

La troisième partie de la science Ecclésiastique qui regarde la discipline de l'Église, se rapporte quasi à la seconde ; puisque la discipline n'a esté établie par les Pères & par les Conciles, que pour entretenir la pureté des mœurs, & de l'esprit du Christianisme²⁴. »

Pierre Coustel propose ici ce qui semble être la première formalisation du syntagme. Plus

²¹ L. S. DE TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. 13, 1702, p. 619 : « Il luy marque aussi les raisons qu'il avoit eues de quitter Carthage. L'une estoit que la foiblesse naturelle de la santé augmentée par la vieillesse, ne luy permettoit plus de soutenir le travail dont il se trouvoit accablé dans cette ville. Mais il dit qu'il luy eust falu pour cela seul une longue lettre. Outre cela il avoit resolu, si Dieu luy en faisoit la grace d'employer ce que les besoins de l'Église d'Hippone luy pouvoient laisser de loisir, à l'étude de la science ecclésiastique. » ; L. THOMASSIN (et Charles Bordes), *Traité dogmatique et historique des édits et des autres moïens spirituels et temporels dont on s'est servi pour maintenir l'unité de l'Église catholique*, 1703 ; L.-E. DU PIN, *Histoire de l'Église en abrégé par demandes et par réponses depuis le commencement du monde jusqu'à présent*, 1714, tome 3, p. 518 : « « D. Les sciences ecclésiastiques ont-elles fleuri dans ce siècle ? R. La bonne Théologie fondée sur l'Écriture & sur la tradition, commença d'être cultivée en ce siècle par les plus habiles Théologiens qui s'appliquèrent à des questions utiles de doctrine & de morale, & les traitèrent d'une manière claire, solide & débarrassée des termes obscurs, & des questions épineuses de la scolastique. » ou encore dans *Méthode pour étudier la théologie*, 1716, p. 234 : « [liste d'auteurs] ne sçauoient être trop lûs par ceux qui veulent être consommez dans la science ecclésiastique » ; C. FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, 1691-1738 ; A. CALMET, *Histoire universelle, sacrée et profane, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours*, tome 7, 1741, p. 21 : « Théodore et Adrien étant tous deux très bien instruits, non seulement de la science Ecclésiastique, mais encore des lettres humaines, assemblèrent un grand nombre de disciples, à qui ils expliquoient l'Écriture Ste. » ou encore dans la *Bibliothèque lorraine* (1751).

²² C.-P. GOUJET, *De l'Etat des sciences en France depuis la mort de Charlemagne jusqu'à celle du roi Robert*, 1737 ; J. DUGUET, *Institution d'un Prince*, 1739 (œuvre posthume, condamnée par Fleury et inscrite à l'Index).

²³ G. DANIEL, *Traité théologique touchant l'efficacité de la grâce, où l'on examine ce qui est de foy sur ce sujet et ce qui n'en est pas*, 1706.

²⁴ P. COUSTEL, *Traité d'éducation chrétienne et littéraire, propre à inspirer aux jeunes gens les sentimens d'une solide piété, & à leur donner le goût des belles-lettres*, tome 2, 1749, pp. 251-253.

pauvre que celle qui est effectuée par Joseph Dinouart une décennie plus tard, elle témoigne avant tout que la notion de *sciences ecclésiastiques* s'est légitimée et qu'elle s'impose pour toute réflexion sur l'enseignement des ecclésiastiques. La tendance se confirme lorsque deux années plus tard, le père Antoine Suret, supérieur général de la Congrégation de la Doctrine chrétienne, appelle à développer les *sciences ecclésiastiques* dans sa Maison afin de ne pas compter de « demi-sçavans » dans ses rangs. Les *sciences ecclésiastiques* sont liées à un enseignement, elles apportent des connaissances dans les domaines essentiels de la religion.

« Pour éviter d'être du nombre de ces Insensés [les « demi-sçavans »], nous devons nous remplir de tous les grands principes de la Théologie & de la Morale en les puisant dans leurs sources, nous gardant bien de nous contenter de ce que nous en trouvons dans les ruisseaux éloignés où ces principes peuvent être affoiblis, altérés, corrompus ; mais pour cela il est nécessaire non-seulement de prier beaucoup, afin que le Dieu des Sciences nous éclaire, mais encore de nous appliquer fortement & de ne négliger aucun des exercices propres à faire fleurir parmi nous la Science Ecclésiastique²⁵. »

Cette utilisation de l'expression en ce sens se poursuit jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ; ainsi, en 1786, lors d'un discours prononcé à l'Assemblée Générale du Clergé : « mais si ces mêmes Élèves avoient été familiarisés de bonne heure dans des petits Séminaires, avec les éléments des devoirs & des sciences ecclésiastiques, s'élevant comme par degré, ils n'auroient regardé les grands Séminaires que comme des Écoles supérieures, analogues à celles où ils auroient vécu dès l'enfance, & ils en auraient suivi les règles & les études, sans dégoût & sans ennui²⁶ ». Les années 1740-1750 voient l'expression être usitée de façon très courante, plus seulement dans un cadre religieux. Le terme apparaît fréquemment dans la presse (*Mercure*, *Journal historique*, *Gazette de France*), dans des écrits profanes comme l'*Histoire générale de l'Allemagne* de Joseph Barre²⁷ aussi bien que dans la *Méthode pour étudier la géographie* de Nicolas Lenglet du Fresnoy et Charles d'Orléans de Rothelin, il apparaît dans des discours à l'*Académie royale des inscriptions et belles-lettres*²⁸, se rencontre de l'autre côté des Alpes chez Lodovico Antonio Muratori²⁹ et se généralise pour les notices d'ecclésiastiques dans les dictionnaires.

²⁵ A. SURET, *Lettre du R. P. général de la congrégation des prêtres de la Doctrine chrétienne à tous les supérieurs des maisons de cette congrégation*, 1751, p. 7.

²⁶ *Assemblée générale du clergé*, 5 septembre 1786.

²⁷ Si Joseph Barre est un génovéfain, son ouvrage demeure bien profane.

²⁸ Par exemple en 1761, dans l'*Éloge de M. l'abbé Du Resnel*.

²⁹ L. A. MURATORI, *Traité sur le bonheur public*, 1749 [traduction: 1772], p. 385 : « Ces Prêtres y ont un logement qui répond à la magnificence de l'Église, & l'intention a été qu'ils s'y perfectionnassent dans la piété & dans les Sciences ecclésiastiques, qu'ils devinssent dignes d'être promus aux Évêchés. »

En 1760, deux publications majeures font des *sciences ecclésiastiques* leur sujet principal. Le *Journal ecclésiastique, ou bibliothèque raisonnée des sciences ecclésiastiques* de Joseph Dinouart est proposé au public au mois d'octobre, mais il doit préséance au *Dictionnaire universel, dogmatique, canonique, historique, géographique et chronologique, des sciences ecclésiastiques contenant l'histoire générale de la religion, de son établissement & de ses dogmes* de Charles-Louis Richard, annoncé à la souscription dès 1758. Dans les premières pages du dictionnaire, le dominicain présente les matières qu'il entend traiter :

« L'Histoire Générale de la Religion, de son Établissement et de ses Dogmes ; de la Discipline de l'Église, de ses Rits, de ses Cérémonies & de ses Sacremens ;
 La Théologie Dogmatique & Morale, spéculative & Pratique, avec la Décision des Cas de Conscience ;
 Le Droit Canonique, sa Jurisprudence & ses Loix, la Jurisdiction volontaire & contentieuse, & les Matières Bénéficiales ;
 L'Histoire des Patriarches, des Prophètes, des Rois, des Saints, & de tous les Hommes illustres de l'Ancien Testament ; de Jesus-Christ, de ses Apôtres, de tous les Saints & Saintes du Nouveau Testament ; des Papes, des Conciles, des Pères de l'Église & des Écrivains Ecclésiastiques ; des Patriarchats, des Sièges Métropolitains ou Épiscopaux, avec la Succession chronologique de leurs Patriarches, Archevêques & Évêques ; des Ordres Militaires & Religieux ; des Schismes & des Hérésies ;
 Avec des Sermons abrégés des plus célèbres Orateurs Chrétiens, tant sur la Morale que sur les Mystères & les Panégyriques des Saints.
 Ouvrage utile, non seulement aux Pasteurs chargés par état des fonctions du sacré Ministère, mais aussi à tous les Prêtres Séculars ou Réguliers, & généralement à tous les Fidèles de toutes les conditions³⁰. »

Ces matières constituent donc les *sciences ecclésiastiques* selon Charles-Louis Richard. Elles sont significatives d'un éloignement de la théologie telle qu'elle était pratiquée encore par les professionnels. La publication du dominicain vise un public qui n'est plus simplement l'élite cléricale, mais qui est composé également de semi-savants et d'amateurs. Ce déplacement du public, qu'accompagnent les *sciences ecclésiastiques*, se traduit aussi par l'apparition d'autres matières, moins présentes dans les classes de théologie. L'importance accordée à l'histoire ecclésiastique est à cette occasion significative. La proximité avec le projet de Joseph Dinouart, la similitude de leur formalisation du syntagme, tend à prouver que l'expression se fixe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Une même définition et utilisation de la notion sont ainsi partagées. Tout comme pour le chanoine Dinouart, C.-L. Richard doit faire face à l'immensité que recouvrent les *sciences ecclésiastiques* : « [...] nous ne l'ignorons pas, la première pensée qui s'offre à l'esprit, ou du moins celle qui le frappe le plus vivement, & qui y laisse des traces plus profondes, c'est l'impossibilité de la réussite. Le projet est beau, dit-on, mais il est vaste, immense, impossible dans l'exécution. [...] cent fois nous nous l'étions dit nous-mêmes avant que de nous l'entendre dire

³⁰ C.-L. RICHARD, *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques*, 1760, « Préface ».

par les autres³¹ ». L'ambition du dominicain se rapproche de celle de l'imprimé périodique de Joseph Dinouart, il souhaite que son écrit tienne « lieu d'une bibliothèque complete en ce genre ». Il indique un plan constitué autour de six grandes matières : Écriture-Sainte, Histoire ecclésiastique, Théologie, Liturgie sacrée, Droit Canon et Prédication. L'auteur précise qu'elles ne suffisent pas à réunir l'ensemble des *sciences ecclésiastiques* et qu'il s'autorise, le cas échéant, à y ajouter de nouveaux objets d'étude : « outre ces objets principaux indiqués dans le *Prospectus* de cet ouvrage que nous venons de parcourir, on en trouvera dans l'ouvrage même une infinité d'autres qui y ont rapport, puisqu'il n'est point de terme que nous connoissons appartenant aux *Sciences ecclésiastiques*, dont nous ne donnions des notions plus ou moins étendues, selon l'exigence du sujet³² ». Si l'utilisation de l'expression fait consensus, son socle épistémique est donc encore en discussion. Le *Journal ecclésiastique* connaît aussi ces déplacements de sujets, tantôt inclus, tantôt exclus des *sciences ecclésiastiques*. Comme il est possible de s'y attendre, le *Dictionnaire* du père Richard trouve un écho dans les pages de l'imprimé périodique ; il peut à certaines occasions être un lieu d'échanges entre C.-L. Richard et ses lecteurs.

Depuis sa première utilisation par Antoine Arnauld en 1644, le syntagme *sciences ecclésiastiques* connaît des déplacements jusqu'à la seconde moitié du XVIII^e siècle, moment où son emploi et sa définition semblent se fixer. Si les sciences ecclésiastiques sont alors conçues comme un territoire épistémologique où le religieux, séculier comme régulier, se doit d'acquérir des connaissances et se perfectionner pour être digne de sa fonction, il demeure bien, en revanche, des interrogations propres à chaque auteur sur les matières qu'elles doivent traiter.

b. À la rencontre d'une organisation savante de la connaissance et de la transmission

Les sciences ecclésiastiques conçues et pratiquées par Joseph Dinouart s'inscrivent dans un espace épistémologique défini et délimité par un ensemble de matières. Cet espace est à la rencontre d'une organisation savante de la connaissance et d'une conception pédagogique propre à la transmission³³, selon la volonté du chanoine. Dans ce cadre, il semble essentiel d'interroger la construction des matières, leurs délimitations respectives, leur définition pour donner un sens à

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

³³ Voir la question de l'« espace épistémologique » et de la discipline dans J. BOUTIER, J.-C. PASSERON, J. REVEL (dir.), *Qu'est-ce qu'une discipline?*, Paris, Éditions de l'école des hautes études en sciences sociales, 2006, p. 7.

l'ensemble que sont les sciences ecclésiastiques. Ce regard permet, pour suivre Michel De Certeau, « de déceler la construction du savoir sous son aspect formel et global³⁴ » et donc de compléter la définition proposée des *sciences ecclésiastiques*³⁵.

Joseph Dinouart a identifié deux catégories de lecteurs – « les uns mènent une vie tranquille, les autres sont chargés des fonctions du Ministère³⁶ » –, mais il leur propose une seule et même lecture avec son journal. La spécialisation de ces lecteurs, comme celle des séculiers et des réguliers, est substituée par une conception commune de leur savoir. Ils se confrontent aux mêmes écrits et perdent de leurs particularismes. Ils acquièrent des connaissances communes, ce qui contribue à une certaine uniformisation de leur culture.

Lors de la rédaction de sa préface, Joseph Dinouart élabore ses sciences ecclésiastiques autour de quinze thèmes : Écriture Sainte ; Conciles ; Théologie dogmatique et morale ; Histoire Ecclésiastique, Universelle et Nationale ; Écrivains ecclésiastiques ; Éloquence de la Chaire ; Antiquité Ecclésiastique et Monastique ; Discipline ; Liturgie ; Matières Bénéficiales ; Mémoires sur les hommes célèbres dans le Clergé Séculier et Régulier ; Décisions du Clergé & de la Faculté de Théologie ; Arrêts des Cours souveraines sur les Affaires ecclésiastiques ; Belles Lettres ; Étude de la Nature. Il précise qu'il n'est pas possible pour l'un de ses lecteurs de maîtriser l'ensemble de ce savoir, mais il souhaite que tous en possèdent quelques connaissances : « l'étude des sciences ecclésiastiques présente à l'esprit & au coeur l'objet le plus noble & le plus intéressant qu'on puisse leur proposer. Un Ecclésiastique n'est pas toujours obligé de les posséder toutes, mais il doit en avoir quelque connaissance, & aucune ne lui doit être absolument étrangère³⁷ ». Bien conscient également de la division poussée qu'il instaure, ainsi que de la limite matérielle de son imprimé périodique, il précise : « tous ces articles ne pourront pas se trouver réunis dans chaque mois, mais je me conduirai de manière que dans l'espace de deux ou trois

³⁴ M. DE CERTEAU, « Production du temps : une archéologie religieuse », *L'Écriture de l'Histoire*, Paris, Folio histoire, 1975, pp. 164-165.

³⁵ Joseph Dinouart n'utilise jamais le terme, qui pourrait paraître le plus approprié, de « discipline », pourtant déjà très usité par ses contemporains (cf. Trévoux). Le chanoine préfère ainsi employer celui de « matière », parfois accompagné d'un qualificatif comme « matières ecclésiastiques » ou « matières théologiques ». Lorsque l'écrit est pris plus individuellement et non dans un ensemble, il formule souvent des périphrases, « une pièce sur ces sciences » ou « un écrit sur la question ». L'usage du mot « matière » par le chanoine n'est pourtant pas de première évidence, son usage est renvoyé loin dans les notices des dictionnaires (cf. Trévoux). De la définition de ses contemporains, les *matières* des *sciences ecclésiastiques* sont aussi bien le sujet sur lequel écrit le *Journal ecclésiastique* que l'ensemble des moyens déployés pour leur maîtrise.

³⁶ Voir le chapitre 7.

³⁷ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, « Préface ».

mois, je les fournirai tous, & ainsi successivement³⁸ ». La récurrence des thèmes, au moins trimestriellement, doit établir une continuité dans la transmission des sciences ecclésiastiques, tout en apportant une cohérence à la division instaurée. Il s'agit aussi d'offrir une diversité à l'écrit et d'obvier à la monotonie de l'étude³⁹. Les quinze thèmes retenus ne constituent pas tous des matières à part entière dans le périodique. Finalement, Joseph Dinouart retient neuf ensembles qui ont une existence dans son journal.

« *Écriture Sainte* : sous ce mot on comprend les Prolégomènes ; les Textes originaux ; les Versions ; les Traductions ; la Critique ; les Prophéties ; les Miracles de J.C. ; l'explication des Textes & des Livres mêmes de l'Écriture, &c.

Les *Conciles* : l'Histoire des Conciles ; la Concordance des Canons des Conciles Généraux & Provinciaux, & des Statuts Synodaux ; & en particulier le Code des Canons des Conciles de l'Église Gallicane ; ce dernier point formera un ouvrage nouveau & très-intéressant.

Les *Pères* : leurs Écrits ; les Textes, qu'ils renferment & qui sont les plus propres à l'Éloquence de la Chaire & à la conduite des âmes.

Théologie Dogmatique et Morale : cet article offrira les principes du Dogme, les règles de la Morale, les décisions des Cas de Conscience, &c. Il sera très-utile pour les Conférences Ecclésiastiques entre MM. les Curés, & pour celles qui commencent à s'établir dans beaucoup de Paroisses. Comme je mettrai la Morale par Règles, il n'y aura qu'à insérer les mots *Demandes & Réponses*, pour en former des Conférences : on pourra aussi s'en servir pour des Prônes, ce qui feroit un cours d'instruction très-utile. J'y ajouterai les points controversés du Dogme pour les pays où il y a encore des Hérétiques.

Histoire Ecclésiastique : ceci comprend & l'Histoire Ecclésiastique universelle, & l'Histoire de l'Église Gallicane en particulier ; les Ordres Monastiques & Militaire ; les différentes Religions des Peuples de la Terre ; les Hérésies & les différentes Sectes ; les Missions entreprises dans le nouveau monde pour la propagation de l'Évangile ; Antiquités ; Discipline ; Liturgie. Je donnerai les traits les plus intéressants de l'Histoire Ecclésiastique, sur les différentes matières, rangés par ordre alphabétique, ce qui présentera à l'esprit tout ce qu'il peut désirer sur un même sujet. Cette distribution épargnera beaucoup de recherches. Ce qui concerne les Hommes illustres par leurs vertus ne sera point oublié.

Éloquence de la Chaire : Desseins, plans analysés de Sermons, qu'il sera facile de remplir en travaillant une heure ou deux chaque jour. Je fournirai toujours quelques Plans analysés, un mois avant les Dimanches où on pourra en faire usage : ainsi on aura le temps de les remplir & de les apprendre. Ils seront sur l'Évangile des Dimanches, de 15 en 15 jours. Ces instructions seront tantôt en style de Prône, tantôt en style d'Homélie, pour satisfaire les différents goûts. Chacune de ces Méthodes d'instruction, peut avoir son utilité particulière : je proposerai également des plans analysés pour les Mystères, les Panégyriques, & les Discours moraux. Comme mon objet n'est pas de nourrir la paresse, mais de faciliter le travail, ceux qui aiment à s'occuper, pourront s'exercer sur ces plans, & chacun, en les remplissant à sa manière, pourra en former un discours qui lui appartiendra. On les donnera quelquefois en latin, d'après de bons Auteurs, peu connus, & qui ont écrit en cette langue; en traduisant ces analyses, on pourra se les rendre propres, d'une manière encore plus particulière. On fournira aussi des plans sur les sujets extraordinaires, sur les visites dans les Communautés, pour des Chapitres, pour des Religieuses, pour les Cérémonies particulières, &c.

Droits canons : le Jurisprudence contentieuse & volontaire ; les matières Bénéficiales ; les Ordonnances du Prince ; les Jugemens des Tribunaux supérieurs sur les Matières ecclésiastiques.

³⁸ *Journal ecclésiastique, ibid.*

³⁹ Les journaux du XVIII^e siècle sont sensibles à la variété qu'ils doivent à leur lecteur. Un bel exemple est donné par le *Journal des Dames* qui, de mai 1763 à mai 1764, inscrit en tête de ses volumes: « Si l'uniformité est la mère de l'ennui, la variété doit être la mère du plaisir. » Cité par S. DUMOUCHEL, « Le journal littéraire au XVIII^e siècle : une nouvelle culture des textes et de la lecture (1711-1777). » Thèse en sciences de l'information et de la communication, Sorbonne nouvelle, 2012. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00914819>, p. 72.

Belles Lettres : comme les Ecclésiastiques conservent le goût de la Littérature au milieu des études plus sérieuses, je leur donnerai ce qui paroîtra de mieux en fait d'Éloquence ; Discours Académiques ; Discours qui auront emporté les Prix des Académies ; Harangues ; Oraisons funèbres ; Poésies Chrétiennes, &c.

Étude de la Nature : les Ecclésiastiques ne peuvent point être toujours occupés à des matières graves & sérieuses : le repos doit être une préparation à un nouveau travail. Ceux de la campagne se trouvent souvent vis-à-vis d'eux-mêmes en frôlant de leur cabinet, & ne paroissent au-dehors que pour promener leur solitude ; il faut donc leur procurer quelque plaisir utile. Pour remplir cet objet, ils auront ici l'explication de toutes les productions que la nature leur présente dans la Campagne. Ils liront ce qu'on a de plus instructif & de plus curieux sur les insectes, les Oiseaux, les Poissons, les Quadrupèdes, les Fossiles, la formation des Métaux, les Plantes, & sur la Culture & l'amélioration des Terres, de la Vigne, & du Jardinage. Je leur rappellerai leurs premières connoissances sur les Corps célestes, les Phénomènes, &c. Cette étude sera une sorte de Théologie, parce qu'elle leur développera les perfections de Dieu dans toutes les productions & la conduite de l'Univers⁴⁰. »

Cet extrait est un témoignage des matières déjà établies dans la nomenclature des sciences ecclésiastiques – dans la mesure où elles ne nécessitent que peu d'explications – et de celles devant se légitimer, ou tout du moins s'expliquer, pour être. Ainsi l'étude de l'Écriture Sainte, la patristique, l'analyse des conciles, le droit canonique ainsi que les belles lettres ne sont introduites que laconiquement. Leur existence et leur délimitation épistémologique semblent relever de l'évidence. En revanche, une justification est proposée pour la théologie dogmatique et morale, l'histoire ecclésiastique, l'éloquence de la chaire et l'étude de la nature. Un développement personnel du chanoine – il utilise la première personne du singulier – sert d'explication. Joseph Dinouart implique sa personne et sa crédibilité dans l'organisation savante qu'il propose pour les sciences ecclésiastiques. Le premier argument à mettre au crédit de l'existence de ces matières est pour lui l'utilité⁴¹ – le terme a quatre occurrences dans l'extrait – que celles-ci représentent pour les ecclésiastiques, pour les lecteurs. La théologie dogmatique et morale sert ainsi favorablement pour les conférences qu'ils tiennent entre eux, tout en apportant du fond aux discours qu'ils composent. Il est également présenté la façon d'en tirer avantage, par l'insertion de *demandes* et *réponses*. L'histoire ecclésiastique doit être appréciée pour l'épargne de recherches qu'elle engendre en ne présentant que ce qu'il y a de plus intéressant dans un ordre méthodique, de même l'éloquence de la chaire est composée de plans afin de faciliter l'écriture de discours. Mais Joseph Dinouart met en garde dans le même extrait, le *Journal ecclésiastique* ne saurait être regardé comme un objet détournant de l'étude : « mon objet n'est pas de nourrir la paresse, mais de faciliter le travail ». L'étude de la nature doit procurer la variété promise au contenu de l'imprimé

⁴⁰ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, « Préface »

⁴¹ La question de l'utilité des savoirs est très présente dans les réflexions pédagogiques du XVIII^e siècle. Voir à ce propos l'article de Francine Markovits, « Utile », dans le *Dictionnaire européen des Lumières*. (M. DELON, *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, PUF, 1997).

périodique. Elle est présentée comme une étude plus légère, pour divertir sans oisiveté. Là encore, elle est une matière fructueuse en ce qu'en période de repos, elle permet la préparation à un nouveau travail⁴².

Il n'est pas lieu ici de dresser un bilan de l'ensemble des formations qui existent alors dans les collèges, les universités et les séminaires et de réaliser une comparaison entre les matières conçues par Joseph Dinouart et celles effectives dans l'enseignement ecclésiastique en France à la fin de l'Ancien Régime. La confrontation entre ces programmes pousserait l'étude trop loin pour être réalisée dans les bornes de la partie en cours – il n'existe pas à jour de synthèse générale sur l'enseignement et sur le choix des matières dans ces trois lieux de formation, excepté pour les séminaires grâce aux travaux d'Antoine Degert⁴³. Au regard de ces derniers, il semble possible de convenir d'une certaine originalité de l'ensemble des matières proposées par Joseph Dinouart, qui s'inscrit dans un processus d'élargissement de la formation ecclésiale.

Les théologies dogmatique et morale sont traditionnellement enseignées conjointement, leur juxtaposition s'est imposée à la fin du XVIIe siècle et le *Journal ecclésiastique* ne fait pas exception à la règle⁴⁴. Très présentes dans les séminaires parisiens et ceux de province, les théologies dogmatique et morale semblent être les matières les plus importantes, lorsque l'enseignement ne se réduit pas à elles seules⁴⁵. Si Antoine Degert estime que l'enseignement de la prédication – éloquence de la chaire chez le chanoine Dinouart – trouve une place plus ou moins importante dans presque tous les séminaires⁴⁶, il semblerait que le constat soit à nuancer pour les autres établissements⁴⁷. L'apprentissage des bonnes pratiques liturgiques est aussi présent dans la plupart des séminaires. En revanche, le cas de l'Écriture Sainte est plus complexe. Sa présence est effectivement attestée dans les séminaires, mais elle est bien différente de celle proposée par le

⁴² *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, « Préface ».

⁴³ A. DEGERT, *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, 2 vol., Paris, Beauchesne, 1912.

⁴⁴ *Ibid.*, p.179.

⁴⁵ D. JULIA, « L'éducation des ecclésiastiques aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Problèmes de l'histoire de l'éducation, Actes des séminaires organisés par l'École française de Rome et l'Università di Roma - La Sapienza (janvier-mai 1985)*, Rome, École Française de Rome, 1988, p. 200-201 : « De fait, il semble bien qu'à l'exception des établissements parisiens, l'enseignement des séminaires se soit limité à ceux deux matières [théologie dogmatique et théologie morale] ».

⁴⁶ A. Degert, *op. cit.*, t.2, p. 297.

⁴⁷ I. BRIAN, *Prêcher à Paris sous l'Ancien Régime : XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2014, pp. 255-298.

Journal ecclésiastique. En suivant Dominique Julia, elle « n'y a qu'une place accessoire, car elle n'est dégagée ni de l'ascétique ni de la théologie ; ou bien sa lecture en est recommandée dans un but d'édification personnelle pour l'approfondissement de la vie spirituelle, ou bien les professeurs l'utilisent comme secours pour l'apprentissage de la prédication et la mettent étroitement au service de la théologie dogmatique, pour les fins particulières de leur enseignement. En revanche, le commentaire littéral appuyé sur une connaissance des langues hébraïque et grecque ne semble guère avoir été pratiqué que dans la capitale⁴⁸ ». Cependant, il existe des cours d'Écriture Sainte dans les collèges, avec des commentaires bibliques. Les langues, elles, y sont plus rarement pratiquées. Joseph Dinouart propose à son public un enseignement de l'Écriture Sainte reposant sur des conférences, des traductions, des commentaires littéraux ou spirituels ainsi que des critiques, ce qui n'existe alors, sous cette forme, dans aucun établissement religieux. De même, la pratique de l'histoire dans l'imprimé périodique n'est pas la même que celle rencontrée dans certains séminaires alors. Longtemps délaissée, cette matière apparaît dans l'enseignement du fait du développement de la théologie positive. Elle est conçue comme un outil, mobilisé pour la rédaction de prolégomènes à certaines leçons, sans devenir un cours distinct comme le propose le *Journal ecclésiastique*. La matière fait l'objet de méfiance, c'est ainsi que les écrits de l'abbé Fleury sont proscrits à Saint-Sulpice ou chez les Lazaristes⁴⁹. Que ce soit pour l'Écriture Sainte ou pour l'histoire, il faut attendre l'initiative de François de Graves à Valence en 1772 pour que les cours de séminaires s'ouvrent à ces matières⁵⁰, « ces deux véritables sources de la doctrine⁵¹ » – qui ont cours dans le journal de Joseph Dinouart depuis 1760. Le droit canon connaît lui une « exclusion à peu près absolue » du fait de sa proximité avec le droit, qui nécessite un temps d'apprentissage beaucoup trop long pour ce qu'étaient les séminaires d'alors⁵². Les belles-lettres et l'étude de la nature sont, bien entendu, absentes de ces établissements. Elles semblent caractéristiques de l'élargissement qui vient d'être décrit. Elles le sont également de l'ouverture de la théologie aux sciences du siècle et des influences réciproques qui donnent naissance à de nouveaux champs dans les sciences ecclésiastiques. Dans le cadre de l'étude de la nature, il s'agit bien d'une volonté

⁴⁸ D. JULIA, *art. cit.*, p. 200-202.

⁴⁹ A. Degert, *op. cit.*, t.2, pp. 100-107.

⁵⁰ D. JULIA, *art. cit.*, p. 200-202

⁵¹ NADAL, *Vie de Monseigneur d'Authier de Sisgaud, évêque de Bethléem, fondateur de l'Institut des prêtres du Saint-Sacrement pour la direction des séminaires et des missions*, Valence, 1879, p. 422-423. Cité par Dominique Julia, *art. cit.*

⁵² A. Degert, *op. cit.*, t.2, p. 100.

de démontrer « l'existence de Dieu et la sagesse de la création, en s'appuyant sur les dernières découvertes de la science » pour reprendre l'analyse de Jacques Roger à propos de l'ouvrage de l'abbé Pluche, *Le Spectacle de la Nature*, qui répond à une même inspiration⁵³. Le chanoine Dinouart exprime explicitement son intention dans la présentation de sa matière : « cette étude sera une sorte de Théologie, parce qu'elle leur développera les perfections de Dieu dans toutes les productions & la conduite de l'Univers⁵⁴ ». Les découvertes du siècle peuvent ainsi être des instruments à l'intention du religieux et le chanoine Dinouart les insère dans le savoir qu'il transmet à ses ecclésiastiques⁵⁵.

Joseph Dinouart propose dans la préface de son *Journal ecclésiastique* une présentation structurée et raisonnée de ce qu'est le territoire épistémologique des *sciences ecclésiastiques* et de ce qu'il entend soumettre à ses lecteurs, par une délimitation précise des matières. Il a conçu une manière d'agir, propre à répondre aux besoins qu'il a identifiés chez les ecclésiastiques français dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Pour autant, cette vision ne demeure que celle d'un chanoine parisien et s'accompagne donc de certaines imprécisions sur les moyens mis en œuvre pour son lectorat disséminé sur l'ensemble du territoire. Ce dernier lui suggère de possibles améliorations quant au contenu du périodique. Le chanoine Dinouart, non jaloux de son écrit, est à l'écoute de ces propositions.

⁵³ J. ROGER, *Les Sciences de la vie dans la pensée française du 18^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1963 ; cité par A. GUILHEM, « Le Spectacle de la nature ou l'esthétique de la Révélation », *Dix-huitième siècle*, vol. 45, no. 1, 2013, pp. 329-345.

⁵⁴ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, « Préface ».

⁵⁵ Pour autant, l'étude de la nature n'a pas une rubrique dédiée dans le journal, mais elle est rattachée à une matière plus englobante, les « sujets particuliers ».

9-2. Une dialectique autour des sciences ecclésiastiques

Le *Journal ecclésiastique* peut s'appuyer sur une correspondance active de la part de ses lecteurs. Le sujet des échanges fait que l'imprimé ne peut être réduit à un simple espace de communication entre différents acteurs, mais qu'il doit être également considéré comme un lieu de structuration de la science ecclésiastique⁵⁶. Chaque auteur intervient avec sa propre conception de cette dernière et son savoir particulier, ce qui a pour conséquence d'influencer l'articulation initiale proposée par le chanoine. Le *Journal ecclésiastique* résulte donc d'une écriture à plusieurs mains, il est une œuvre de collaboration. En octobre 1760, le chanoine Dinouart invite ses lecteurs à lui communiquer des écrits :

« Les Ecclésiastiques désiraient depuis longtemps un journal qui leur fût propre, & qui ne parût composé que pour eux ; je réponds volontiers à leur vœux, & je les prie de m'animer & de me soutenir dans ce travail ; par leurs conseils, ou par les ouvrages qu'ils auront la bonté de me communiquer. »

et il ajoute :

« Je prie les possesseurs de bons manuscrits, de me les communiquer, ou d'en faire transcrire ce qu'ils jugeront digne d'être présenté au Public. J'exhorte les Ecclésiastiques Séculiers et Réguliers, de m'envoyer des dissertations sur les matières Ecclésiastiques, des mémoires sur les grands hommes qui auront composé des ouvrages ou édifié l'Église par leurs vertus ; des Sermons, des Panégyriques, &c. Je les adopterai avec plaisir, & je tairai leurs noms quand ils paraîtront l'exiger⁵⁷. »

Tout au long de ses vingt-six années de direction, le chanoine Dinouart présente mensuellement dans son imprimé des lettres qui lui sont adressées de la part de ses lecteurs ecclésiastiques. Bien que mises en scène par l'organisation du périodique et la présence de métadiscours, elles témoignent néanmoins de l'existence de discussions entre les principaux contributeurs au journal et leurs lecteurs : sur le recommandable et l'indésirable, le consensus et le désaccord, ou plus globalement sur l'activité des sciences ecclésiastiques elle-même. Le *Journal ecclésiastique* se fait ainsi le réceptacle de ces échanges : il est le lieu où se résout et se montre la dialectique discursive entre tous les acteurs du circuit de communication. Son analyse peut servir d'outil heuristique au processus de qualification et de disqualification de la structuration des sciences ecclésiastiques par le chanoine Dinouart. Avant de passer à la présentation de la dialectique à l'œuvre entre les auteurs du périodique et les lecteurs, il convient de préciser que

⁵⁶ L'analyse de la construction scientifique par l'intermédiaire de lettres a des précédents, pensons à l'étude de Luce Girard et Antonella Romano, « L'usage jésuite de la correspondance », pp. 65-119, dans A. ROMANO, *Rome et la science moderne : entre Renaissance et Lumières*, Rome [Paris], École française de Rome [diff. de Bocard], 2008.

⁵⁷ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, « Préface ».

celle-ci ne saurait être pure puisqu'elle se concrétise dans une forme matérielle qu'est le *Journal ecclésiastique*. Le lieu où elle prend corps impose ses propres règles et corrompt partiellement la dialectique première. Premièrement, elle s'inscrit dans un espace borné : c'est la capacité du livre à contenir un nombre de pages limité qui va parfois justifier la présence, l'absence et la division des textes et non pas leur seule logique. En second lieu, la direction du périodique s'autorise une mise en contexte des lettres, leur sélection et parfois leur révision. Les échanges présents ici ne sont que ceux ayant été mis en scène par le chanoine au sein de son journal. Ils semblent résulter de quatre circuits de discussions qui existent autour de l'imprimé et dans ses pages. Le premier a une influence majeure sur sa structure et son organisation, il s'agit d'entretiens entre Joseph Dinouart et ses libraires, ici Joseph-Gérard Barbou et Charles-Joseph Panckoucke. La disparition du *Journal chrétien* en janvier 1765 est l'occasion pour le chanoine de reprendre une partie du contenu de son ancien rival. Les libraires réalisent un travail actif dans l'espoir de réunir les deux publics en faveur du seul *Journal ecclésiastique*. Un deuxième circuit réunit Joseph Dinouart à ses contributeurs. Ils s'influencent et se convainquent mutuellement pour proposer les articles qui leur semblent être les plus pertinents. Ensuite, ce sont des lettres de hauts ecclésiastiques à destination du chanoine qui s'assimilent à des recommandations : ils conseillent la réorientation de certaines matières ou suggèrent des dissertations particulières. En règle générale, ils sont écoutés. En dernier lieu et circuit, il s'agit des échanges qu'ont Joseph Dinouart et ses auteurs avec leurs lecteurs, ainsi que les suppositions et déductions de leurs attentes – ces lettres permettent également de s'assurer d'être en conformité constante avec les attentes des acquéreurs du journal.

Quatre matières sont étudiées dans les pages qui suivent. Elles permettent de mettre en avant les échanges, les discussions et les orientations prises par les sciences ecclésiastiques dans le journal. Il s'agit de l'Écriture Sainte, l'éloquence de la chaire, la théologie dogmatique et morale ainsi que l'étude des conciles.

Le *Journal ecclésiastique* accorde une place de première importance à l'Écriture Sainte. Son enseignement est décrit par Joseph Dinouart comme étant les prolégomènes de toutes les sciences⁵⁸. Son étude débute ainsi dès le premier tome de l'imprimé périodique et se prolonge dans tous ceux qui suivent jusqu'à la fin des années 1770, moment où les articles deviennent plus

⁵⁸ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, p. 3 : « Mon intention est de donner un cours raisonné des Sciences Ecclésiastiques ; je dois donc commencer par les Prolégomènes de toutes les Sciences. »

sporadiques. Sans sa bonne maîtrise, il ne semble pas envisageable d'être un bon ecclésiastique. Un vicaire, du nom de Le Tonnelier, s'interroge dans le journal : comment un ecclésiastique pourrait-il instruire le peuple s'il ne connaissait lui-même les Livres saints qui renferment les *vérités* et *maximes* à annoncer? Quel *pouvoir* aurait-il sur les hommes si son enseignement n'était pas appuyé *sur la parole de Dieu*⁵⁹? Les différents acteurs présents autour de l'imprimé semblent unanimes quant à la place réservée à l'Écriture Sainte.

Il s'agit de la science qui laisse le moins de place aux lecteurs, où l'intervention de ces derniers est la moins visible. Il existe une raison simple à ce constat : Joseph Dinouart convainc l'un des plus grands savants de la capitale en sciences bibliques, Laurent-Étienne Rondet, de contribuer à son journal⁶⁰. Il propose à partir de mai 1763 une série de *Conférence élémentaire sur l'Écriture-Sainte*, sorte de grande introduction à la bonne lecture de l'Écriture divisée en quarante-huit discours. Il y a six leçons d'introduction générale aux livres de l'Ancien Testament, douze pour les Livres Historiques depuis la Genèse jusqu'à Job, six pour les Psaumes & les Livres Moraux, douze pour les Prophètes et les Maccabées et douze pour le Nouveau Testament⁶¹. Rondet explique : « notre dessein est de donner dans chaque Conférence, premièrement une *Notice des principaux objets que présente le sens littéral & immédiat de chaque Livre*, secondement un *précis des instructions & mystères que renferment ces Livres*, soit dans le sens littéral & immédiat, soit dans le sens spirituel couvert sous le voile de la lettre⁶². » L'étude s'appuie sur les travaux du père Carrières de l'Oratoire ainsi que sur ceux de Dom Calmet⁶³. Les conférences se terminent en août 1771, soit bien plus tardivement que les quatre années espérées. Ce retard fait renoncer à l'auteur d'entreprendre un projet similaire. Il écrit dans le journal avoir hésité à proposer un grand cours sur les *Prophéties*, mais il s'en détourne devant l'ampleur de la tâche. Il préfère le

⁵⁹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1763, pp. 40-45 : « Si l'Écriture-Sainte est utile, c'est sans doute sur-tout aux Pasteurs de l'Église. Chargé par état d'instruire les peuples, comment les enseignerions-nous, si d'abord nous apprenons nous-mêmes les vérités & les maximes que nous devons leur annoncer? & où les prendrions-nous ces vérités & ces maximes si ce n'est dans les Livres saints? [...] En effet, MM. quel pouvoir aurions-nous sur l'esprit des hommes, si ce que nous leur enseignons n'étoit appuyé sur la parole de Dieu? »

⁶⁰ Pour l'Écriture Sainte de Laurent-Étienne Rondet, voir le chapitre 13-1.

⁶¹ *Journal ecclésiastique*, mai 1763, pp. 99-100.

⁶² *Journal ecclésiastique*, novembre 1763, p. 100.

⁶³ *Journal ecclésiastique*, novembre 1763, p. 105 : « Je ne dissimulerai pas que le fond de ce que je dirai des *Instructions & mystères* renfermés dans les Livres de l'Ancien Testament, sera pris en partie des Préfaces du R. P. de Carrières de l'Oratoire, & de celles que j'ai données dans l'Abrégé du Commentaire de D. Calmet, où j'ai réuni celles de D. Calmet & celles du P. de Carrières. Je présume qu'on me permettra de représenter ainsi sous les yeux du Lecteur des vues utiles qui pourront être ici quelquefois plus étendues & quelquefois plus resserrées, selon que le comporteront les bornes de nos Conférences. »

réduire à quelques discours détachés qu'il peut proposer de temps en temps, comme une suite des *Conférences élémentaires*⁶⁴. Pourtant, le retard que connaissent ces dernières ne trouve pas son origine chez l'auteur, mais du côté des lecteurs. Ces derniers manifestent l'envie de disposer de textes qui proposent une étude littéraire de l'Écriture Sainte, à côté de son étude théologique.

« Nous distinguons dans *l'étude des Livres Saints* deux parties : *l'étude Théologique* & *l'étude Littéraire*. *L'étude théologique* a pour objet les instructions & mystères renfermés dans ces saints Livres : elle continuera d'être le sujet de nos *Conférences élémentaires*. *L'étude Littéraire* embrasse tout ce qui regarde la lettre du Texte sacré : elle continuera de donner matière à diverses *Dissertations, Remarques, Questions, Observations*, semblables à celles qui ont déjà paru dans ce Journal. Car je cède volontiers au désir de M. l'Abbé Dinouart, qui pour satisfaire mieux encore ses Lecteurs m'a demandé que les Conférences élémentaires fussent désormais accompagnées de quelques Dissertations critiques ou autres Pièces littéraires sur l'Écriture-sainte, afin de réunir ainsi sous les yeux de nos Lecteurs les deux objets principaux de la science des divines Écritures. Mon dessein est donc de continuer ce que M. l'Abbé Dinouart a lui-même si bien commencé⁶⁵. »

Cette volonté de répondre le mieux possible à l'attente des lecteurs amène une charge de travail supplémentaire à Rondet. L'étude littéraire de l'Écriture doit également s'inscrire dans les bornes de l'imprimé : ainsi certaines conférences théologiques sont reportées pour leur laisser une place. Quelques années plus tard, c'est à la suite d'un entretien avec un lecteur du journal que Rondet décide de revenir aux Psaumes dans les dissertations⁶⁶, ajournant encore certains travaux. Le retard s'accroît lorsque des ecclésiastiques de premier rang écrivent pour l'inciter à des développements plus précis sur certains points évoqués. En avril 1763, Rondet est ainsi invité à expliquer le sens prophétique des psaumes :

« Un Prélat bien respectable aux yeux de ceux qui savent estimer la vertu & les talents, aiant désiré que M. Rondet entreprit de développer cette question qu'il n'avait fait qu'annoncer en Novembre, l'Auteur a cru devoir répondre aux vues de cet illustre Prélat, & seconder le zèle dont il est animé pour l'instruction de ses Ecclésiastiques⁶⁷. »

En octobre 1771, il est question des *Épîtres* de saint Paul cette fois. L'évêque de Gap, François de Narbonne-Lara, suggère d'en proposer une analyse dans le journal :

« Ne seroit-il pas possible, M. d'insérer dans votre Journal une explication des Épîtres de S. Paul. [...] Rien

⁶⁴ *Journal ecclésiastique*, août 1771, pp. 118-119 : « En terminant un *Cours Élémentaire sur l'Écriture-Sainte* en général, j'aurois pu en ouvrir un second *sur les Prophéties* en particulier, afin de développer davantage, & de mettre dans un plus grand jour les principes qui peuvent en faciliter l'intelligence: mais je sens que ce dessein est trop vaste; je le réduirai à quelques *Discours* détachés que je pourrai donner de temps en temps comme *Suite des Conférences élémentaires*. C'est le seul projet que je propose à mes Lecteurs: leur suffrage en décidera. »

⁶⁵ *Journal ecclésiastique*, février 1764, p. 100.

⁶⁶ Voir le chapitre 7-2.

⁶⁷ *Journal ecclésiastique*, avril 1763, p. 16.

ne seroit donc plus utile, pour bien posséder S. Paul, qu'une analyse de ses Épîtres, & c'est ce que le P. Mauduit a exécuté avec le plus grand succès. Son analyse qui forme six gros volumes, & qui date de plus d'un demi-siècle, est aujourd'hui extrêmement rare, & on ne peut plus se la procurer. Je vous conseillerois, M. d'en donner le précis dans votre Journal, à la suite des savantes dissertations de M. Rondet⁶⁸. »

La recommandation est immédiatement suivie. Si l'Écriture Sainte est sujette à des discussions moins visibles que d'autres matières dans les pages du *Journal ecclésiastique*, elle n'est pour autant en aucun cas un domaine réservé de Laurent-Étienne Rondet. Des acteurs interviennent pour y suggérer des orientations, des pistes à suivre dans l'Écriture, mais la présence de cette science ecclésiastique et le travail effectué dessus ne sont pas remis en cause. La science ecclésiastique fait consensus à la lecture du journal : soit Joseph Dinouart n'insère aucunes critiques adressées à son auteur à ce sujet, soit elles n'existent pas.

L'Éloquence de la chaire repose essentiellement sur trois formes de discours dans le *Journal ecclésiastique* : le prône (ou homélie), la paraphrase de l'Écriture Sainte et l'instruction de catéchisme. Ces trois genres trouvent une définition dans l'imprimé, le premier dès le mois d'octobre 1760. Le prône est présenté comme une instruction familière. Il doit être sujet à moins de figures de style qu'un autre discours. Le prône doit être simple et exposer avec clarté *les vérités les plus conformes aux besoins spirituels du peuple*. Il est ainsi recommandé au curé de s'adresser à ses paroissiens comme un père à ses enfants. Dans un prône, un ecclésiastique peut se permettre quelques comparaisons familières, afin de frapper l'esprit et d'être certains de se faire comprendre. Il faut aller à l'essentiel, toute longueur est proscrite. Le style du prône est *naturel*⁶⁹. Après sa définition, une méthode d'écriture est proposée, afin de réaliser les meilleurs prênes possibles. Joseph Dinouart prévient qu'il délivrera des plans de discours. Les ecclésiastiques pourront s'appuyer dessus, tel un canevas qu'il suffit de compléter avec les idées de grands orateurs. Cette méthode est simple, mais elle doit porter ses fruits : les ecclésiastiques peuvent

⁶⁸ *Journal ecclésiastique*, octobre 1771, pp. 24-25.

⁶⁹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, pp. 66-67 : « Un Prône est une instruction familière : il ne faut donc pas y admettre cet arrangement de parties, ces tours d'éloquence, ces subdivisions comparées, qu'on emploie dans les autres discours. Il faut faire entrer dans un Prône les vérités les plus conformes aux besoins spirituels du peuple. [...] Un Curé doit parler dans ses Prônes comme un père à ses enfans. On aime à y voir certains exemples, certaines comparaisons familières qui ne seroient pas admises dans un discours régulier. Le raisonnement, sans y être aussi relevé que dans les Sermons, n'y est pas moins fort ni moins solide. Il ne suffit pas d'invectiver contre le vice, il faut fournir des preuves pour convaincre, & les mettre en sentimens pour persuader. Le style d'un Prône est simple & naturel, sans être négligé ou rampant, il ne faut pas confondre le style simple & le style négligé. [...] Un Pasteur qui veut attirer son peuple à ses Prônes, & se rendre utile, doit éviter d'être long dans ses discours. »

ainsi s'approprier les idées, afin de mieux les présenter en chaire. Il recommande de se détourner des sermonnaires nouveaux, soit trop froids et monotones, soit trop fleuris et académiques selon lui⁷⁰. Dans son projet initial, le chanoine Dinouart souhaite donc que les ecclésiastiques travaillent à leurs discours, il n'entend pas être prétexte à paresse⁷¹.

La seconde forme de discours relève des paraphrases de textes de l'Écriture Sainte, dans la lignée de ce qu'a fait enseigner Charles Borromée à Milan⁷². Puisque toutes les vérités doivent être fondées sur la parole de Dieu, cette dernière doit être à la source de tout écrit à destination du peuple :

« il faut sçavoir profiter de cette lecture, pour en tirer les vérités que l'on veut traiter, & dont on veut persuader les Fidèles. Il faut apprendre à connaître les preuves, qui servent à telles vérités en particulier, sçavoir les développer, les étendre, les rendre sensibles ; choisir à propos les textes, & par une paraphrase exacte, raisonnée, étendue, mettre les vérités dans tout leur jour pour faire impression sur les coeurs. C'est pour seconder les Ministres dans ce travail que nous leur fournirons une suite de paraphrases de textes de l'Écriture ; ces modèles leur seront utiles pour leur apprendre à paraphraser d'autres textes dans le même goût. Ils connaîtront l'utilité de cette opération soit pour composer des discours solides & touchans, soit pour former des exhortations particulières pour le salut des âmes qu'ils dirigent⁷³. »

En dernier lieu, seulement au début des années 1780, le *Journal ecclésiastique* propose des instructions de catéchisme. Le bon accueil que les lecteurs réservent aux précédentes formes de discours invite le chanoine à proposer cette continuation du travail oral, sous une autre forme⁷⁴. Joseph Dinouart les présente comme les *plus essentielles* de toutes celles qui se font dans les églises paroissiales. Il recommande à ses lecteurs de les composer à partir d'une *explication du Dogme*, qui peut être trouvée dans les *Catéchismes* des diocèses, et de *principes de Morale* simples et claires. Les instructions doivent être réalisées aussi bien pour les enfants, que pour les personnes de tout âge qui connaissent des difficultés à comprendre les sermons prononcés⁷⁵. Les trois formes de discours (prônes, paraphrases et instructions) sont ainsi clairement définies. Elles correspondent

⁷⁰ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, p. 68-69.

⁷¹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, pp. 60..

⁷² « Lectio Scripturae sacrae non scholastico more, sed tanquam theologia positiva, explanetur ac inde, occasione sumpta, doceant adolescentes modum ehm popola tradendi » *Acta Eccl. medial.*, c. 861, cité par A. DEGRET, *op. cit.*, p. 182, note 1.

⁷³ *Journal ecclésiastique*, juin 1764, p. 178.

⁷⁴ *Journal ecclésiastique*, mai 1781, p. 103.

⁷⁵ *Journal ecclésiastique*, mai 1781, pp. 119-120 : « Les Instructions de Catéchismes sont les plus essentielles de toutes celles qui se font dans les Églises Paroissiales. Les Pasteurs de l'Église doivent y réunir à l'explication du Dogme, que contiennent en abrégé les Catéchismes des différens Diocèses, l'exposition claire & simple des principes de la Morale, afin que non-seulement les enfans puissent les apprendre de bonne heure, mais aussi que les personnes de tout âge puissent en nourrir leurs âmes, sur-tout celles que leur peu de connoissances & de lumières mettent moins en état de bien profiter des Sermons ; & le nombre en est grand. »

à un genre dont le chanoine Dinouart se fait une idée précise. Mais, assez rapidement dans le temps, des suggestions et des remarques parviennent à Joseph Dinouart, notamment à propos des méthodes de transmission de ce savoir.

Dès le mois de novembre 1760, des premières recommandations parviennent à Joseph Dinouart. On lui propose, notamment, d'insérer une plus grande diversité dans ses prêches. Si cette suggestion peut sembler ôter une certaine cohérence et continuité à l'ensemble, elle est favorablement accueillie par le chanoine :

« Je m'étais proposé de donner des plans de discours sur les Évangiles des Dimanches de 15 en 15 jours. On m'a conseillé de ne pas suivre cette règle à la lettre, en fixant toujours mes sujets à tel Évangile en particulier, mais de donner quelquefois des sujets libres, dont on puisse se servir en différentes circonstances ; j'y souscris volontiers. [...] Un Curé ne sera pas fâché de varier ses instructions, en donnant tantôt une Conférence, tantôt un Prône⁷⁶. »

En juillet 1761, le chanoine reçoit une lettre d'un supérieur de communauté ecclésiastique de Paris. Ce dernier l'encourage à continuer de proposer des plans de discours, en les déclarant très utiles aux jeunes ecclésiastiques : ils les instruisent et les dirigent dans l'art de la composition⁷⁷. Selon ses propres mots, le chanoine suit cette invitation « avec un vrai plaisir de l'obliger ». La demande du supérieur n'est pas isolée, le chanoine Dinouart reçoit d'autres invites en ce sens et il propose de se mettre au service de ses lecteurs. Deux visions de la prédication se rencontrent alors et s'affrontent autour du journal : un ecclésiastique doit-il nécessairement prêcher son propre discours ou peut-il réciter celui d'un autre⁷⁸? Les supérieurs ecclésiastiques et Joseph Dinouart semblent partager la conviction que la prédication est le meilleur des leviers à leur disposition, pour récolter des fruits auprès des populations⁷⁹. Ainsi, par la diffusion de bons discours, le chanoine Dinouart permet à des ecclésiastiques, qui n'ont pas le talent de la composition, d'être également de parfaits ministres en leur paroisse. Il écrit dans son journal un

⁷⁶ *Journal ecclésiastique*, novembre 1760, p. 59.

⁷⁷ *Journal ecclésiastique*, juillet 1761, pp. 71-72 : « J'ai reçu une lettre d'un Supérieur d'une Communauté Ecclésiastique de Paris. [...] Il me prie de continuer à donner des Plans raisonnés de Discours, pour instruire les jeunes gens, & les diriger dans l'art de la composition; il veut bien me marquer qu'il en partagera avec eux la reconnaissance. Je me rends dans le présent Journal à cette invitation, avec un vrai plaisir de l'obliger, & je serai fidèle à donner souvent de ces plans dans mes Journaux. Je me croirois bien récompensé de mes peines, si tous les Supérieurs Ecclésiastiques entroient ainsi dans les vues du bien, qui me dirige, en le mettant entre les mains de leurs jeunes Ecclésiastiques, & s'ils vouloient me communiquer ce qu'ils pensent pouvoir contribuer le plus à leur utilité, comme à la perfection de cet Ouvrage: je respecterai toujours leurs conseils, & j'y déférerai en tout ce qui dépendra de moi. »

⁷⁸ Sur ce débat à l'époque moderne, voir I. BRIAN, *op. cit.*

⁷⁹ Voir le chapitre 14-2..

grand nombre de discours qui peuvent servir de modèles. Il les adresse particulièrement aux ecclésiastiques des campagnes. Sa sollicitude lui est bientôt reprochée par certains correspondants. Ces derniers estiment que les discours-modèles ne forment pas les ecclésiastiques, mais, au contraire, qu'ils permettent aux lecteurs de se détourner d'une occupation pourtant essentielle à leur condition, le temps de la recherche personnelle et de l'écriture. Les ecclésiastiques utiliseraient sans réfléchir ni adapter les canevas de discours déjà préparés. L'évêque de Gap, Pierre-Annet de Pérouse, met en garde Dinouart. Il déclare qu'il ne saurait « regarder comme utiles à l'Église de Dieu, des Prêtres qui négligent des études aussi importantes, pour ne chercher que des plans de discours⁸⁰ » ; tout en concédant qu'il fait plus de cas des suppléments du *Journal ecclésiastique* que de tous les répertoires de prédicateurs – les suppléments réunissent les meilleurs textes et discours patristiques. De son côté, dans son journal, Laurent Chatrian regroupe ses critiques à destination du chanoine Dinouart dans un article intitulé « Peut-on prêcher les sermons d'autrui⁸¹? ». Le *Journal ecclésiastique* proposerait ainsi des discours « fort superficiels », parce qu'impersonnels, et le prédicateur ne serait pas en mesure de se les approprier, puisque les réflexions lui seraient étrangères⁸². Le chanoine Dinouart se défend dans son journal. Aux reproches de Pierre-Annet de Pérouse, il soutient qu'il est nécessaire que les ecclésiastiques peu talentueux dans la composition disposent de textes à lire en chaire : « on peut s'excuser de prêcher sur ce qu'on n'en a point le talent, mais on ne peut s'excuser de ne point faire la lecture que je propose ; par elle les peuples seraient toujours instruits & je suis persuadé que tout Évêque serait très-content si les Curés qui ne peuvent prêcher d'après eux-mêmes, étaient exacts à faire chaque Dimanche cette lecture⁸³ ». Joseph Dinouart n'hésite pas à s'éloigner des propositions qui ne rejoignent ses convictions. À la fin du *Journal chrétien*, en janvier 1765, Joseph Dinouart persiste dans cette voie. L'accord conclu entre les différents libraires stipule ainsi : « en conséquence de cet arrangement, l'Auteur du Journal Ecclésiastique apportera de nouveaux soins pour la perfection de son Journal [parmi lesquels] un plus grand nombre de Plans raisonnés, de Discours moraux & de Panégyriques⁸⁴ ». L'incitation

⁸⁰ *Journal ecclésiastique*, décembre 1762, p. 224-231.

⁸¹ Dans S. SIMIZ, *Prédication et prédicateurs en ville XVIe-XVIIe siècles*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2015, pp. 236-237.

⁸² Et, plus généralement, sur les lectures préparatoires aux sermons, voir *ibid.*, pp. 234-250.

⁸³ *Journal ecclésiastique*, mars 1763, p. 274.

⁸⁴ *Journal ecclésiastique*, janvier 1765, pp. 1-2.

des libraires provient également de la faveur du public pour ces articles. Dans le cadre des échanges et des discussions autour de l'éloquence de la chaire, ce sont donc bien les lecteurs qui sont les plus écoutés et que le *Journal* met en avant.

Les théologies dogmatique et morale ne forment qu'une seule matière dans le journal. Joseph Dinouart affirme qu'il entreprend de traiter l'intégralité des questions qui s'y rapportent. Il dévoile son projet en novembre 1760 et il l'inscrit dans « le plan tracé par le Catéchisme du Concile de Trente dans l'explication des Vérités de la Religion⁸⁵ ». Le chanoine projette d'étendre tous les points qui ne sont qu'*annoncés* dans le Catéchisme. Il fait reposer toutes les règles et les principes sur l'Écriture, les Conciles et les Pères. De la période moderne, seul Bossuet trouve grâce à ses yeux. Les théologies spéculative et dogmatique sont présentées comme une science qui « expose les mystères que nous devons croire pour être Chrétiens », la morale – ou pratique – celle qui « nous découvre les règles & les maximes que nous devons suivre, si nous voulons vivre en véritables Chrétiens⁸⁶ ». Le chanoine se propose de donner dans son journal une suite de conférences pour l'étude de ces matières. Elles doivent énoncer des « principes clairs, exacts, étendus⁸⁷ ». À ces conférences s'ajoutent, à partir de mars 1762, des traités abrégés. Leur apparition émane d'une demande qui « a été faite par des supérieurs de Séminaire, qui sont en état de juger de ce qui peut être utile aux jeunes Ecclésiastiques⁸⁸ ». En théorie, ces traités doivent offrir une instruction ou un rappel synthétique. Charles-Louis Richard écrit les articles. Il propose les traités par thèmes, ils portent ainsi sur les Lois, sur la Pénitence, sur la Restitution ou sur les Anges. S'ils sont appréciés pour leur format concis, l'addition des traités abrégés aux conférences déjà existantes ne manque pas d'être l'objet de remarques sur la place toujours plus importante qu'ils prennent dans les exemplaires du journal. Les libraires évoquent cette situation au moment de la disparition du *Journal chrétien* : « on lui a fait observer qu'en donnant des Traités abrégés de Théologie, dont on paroît très-satisfait, & y ajoutant encore des Conférences de

⁸⁵ *Journal ecclésiastique*, novembre 1760, p. 52 : « Mon dessein est de remplir le plan tracé par le Catéchisme du Concile de Trente, dans l'explication des Vérités de la Religion. J'étendrai tous les points qu'il ne fait, pour ainsi dire, qu'annoncer. Toutes les règles que je proposerai, tous les principes & leurs conséquences, ne porteront que sur l'Écriture, sur les Conciles & sur les Pères. Je négligerai l'autorité des Écrivains modernes, à l'exception de celle de M. Bossuet. Ils n'ont dû puiser qu'aux sources où je puise; & leur décision particulière peut avoir de poids qu'autant qu'elle est conforme aux autorités précédentes. »

⁸⁶ *Journal ecclésiastique*, août 1764, pp. 114-115.

⁸⁷ *Journal ecclésiastique*, novembre 1760, p. 58.

⁸⁸ *Journal ecclésiastique*, mars 1762, pp. 226-227.

Théologie, c'étoit faire un double emploi d'un même objet ; il continuera donc le premier & remplacera le second par un plus grand nombre de Plans raisonnés⁸⁹ [...] ». La formule proposée par Joseph Dinouart pour l'étude de la théologie dogmatique et morale est ainsi remplacée par celle souhaitée par des lecteurs. Les traités sont préférés aux conférences. Le chanoine accepte cette évolution.

Joseph Dinouart ne cesse de s'adapter aux demandes qui lui sont faites en théologie. En novembre 1760, le chanoine entreprend de présenter la théologie morale en partant de grands principes et de règles. Avec leur étude, le lecteur doit pouvoir tirer des conséquences pour les appliquer aux circonstances particulières. Dinouart remarque que cette méthode lui semble plus appropriée qu'une étude des cas particuliers et isolés⁹⁰. Le revirement est complet en quelques années. En septembre 1768, le chanoine reçoit une lettre du P. Jacob, supérieur du séminaire Saint Charles de Poitiers. Cette lettre convainc le chanoine de modifier profondément son écrit.

« Permettez-moi, Monsieur, de vous faire part d'une idée que votre Journal m'a fait naître. La voici, vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos. Les Auteurs des Journaux profanes cherchent à amuser l'oisiveté de leur Lecteurs, en proposant chaque mois à leur curiosité, des énigmes & des logogriphes dont ils donnent la solution le mois suivant. Il me semble que votre ouvrage deviendrait encore plus intéressant, si, en faveur des jeunes Ecclésiastiques qui se disposent aux fonctions du S. Ministère & même de ceux qui les exercent, vous proposiez chaque mois, un cas de conscience, ou une question relative aux fonctions, & aux moeurs des Ministres, ou un article de liturgie, ou un point de Droit Ecclésiastique, dont vous donneriez la solution ou l'explication dans le Journal suivant. Comme les Lecteurs du Mercure & du Journal de Verdun cherchent à deviner les énigmes et les logogriphes, vos Lecteurs Ecclésiastiques, & sur tout nos jeunes gens s'empresseroient de chercher la solution de vos questions, & pour peu que ceux qui sont proposés à leur éducation dans les Séminaires, se missent de la partie, très-certainement ils le seraient avec fruit, & ils apprendraient en s'amusant, la manière d'appliquer les principes qu'ils ne voient que d'une manière générale dans leurs traités de Théologie. La petite satisfaction de voir au bout d'un mois leur décision conforme à la vôtre, leur donnerait de l'émulation ; ou l'humiliation d'avoir donné à gauche, les engagerait à de nouveaux efforts pour mieux réussir le mois suivant ; d'ailleurs beaucoup de Curés qui ont l'occasion de se voir dans les campagnes, s'occuperaient avec plaisir à chercher dans leurs conversations à décider vos questions⁹¹. »

Joseph Dinouart s'enthousiasme pour la proposition. Il acquiesce aussitôt :

« Voilà un projet qui plaira sans doute à mes Lecteurs, & je le saisis avec plaisir, par ce qu'il m'est donné par un homme très-respectable par ses vertus & par ses talents, & très-aimable par son caractère, que j'honore & que j'aime de tout mon coeur. Je vais donc commencer dans ce Journal ; & j'avertis que j'observerai

⁸⁹ *Journal ecclésiastique*, janvier 1765, pp. 1-2.

⁹⁰ *Journal ecclésiastique*, novembre 1768, p. 53 : « Je commence par l'exposition du Décalogue, parce que la connaissance en est très importante dans la pratique. Les principaux articles seront toujours terminés par des règles de Morale, qui seront comme autant de principes propres à la décision des Cas de Conscience ; il sera facile d'en titrer les conséquences pour les appliquer aux circonstances particulières. Cette Méthode me paroît plus utile que les Cas particuliers & isolés que je pourrais proposer tout décidés. »

⁹¹ *Journal ecclésiastique*, septembre 1768, pp. 239-241.

exactement tout ce qui est dans la lettre précédente. Quand je proposerai une question, j'en donnerai la solution ou l'explication d'après les Auteurs les plus sûrs & les Ouvrages les plus solides⁹². »

Si Joseph Dinouart accueille avec autant de bienveillance la proposition, c'est parce qu'elle s'avère originale à plus d'un titre. Pour la question de la formation ecclésiale, la particularité de cette formule réside en ce qu'elle se substitue aux cadres ordinaires de la « conférence de cas », que ce soit par les cours classiques de casuistique ou les conférences ecclésiastiques diocésaines, au profit du dispositif nouveau qu'est l'imprimé périodique. Tels que pratiqués dans le journal, les cas de conscience proposés offrent aux clercs la possibilité d'exprimer librement leurs doutes et interrogations dans l'exercice de leur fonction, en proposant à la communauté des lecteurs de résoudre des « cas de conscience » qu'ils ont réellement rencontrés et qui les ont embarrassés⁹³. Le *Journal* devient un espace de solidarité entre pairs. En effet, les problèmes sont majoritairement résolus par des confrères qui ont également charge d'âmes, ils entendent s'éclairer et s'épauler mutuellement. L'intervention de théologiens professionnels est plus rare⁹⁴. Cette formule rencontre un franc succès. Le nombre d'articles de la rubrique ne cesse de croître à tel point que l'exposition de ces cas devient la matière principale de l'imprimé périodique. Joseph Dinouart se doit de limiter leur présence dans le journal, afin de préserver la cohérence globale de son contenu : « je ne peux insérer, pour l'ordinaire, que deux ou trois Cas au plus dans chaque Journal : autrement il ne contiendrait que des Cas & leurs Réponse ; & il faut que j'y répande de la variété pour satisfaire les différens goûts des Lecteurs. Ainsi, qu'on ne soit pas surpris que je partage en différentes fois, les Cas reçus ; j'en ai assez bon nombre⁹⁵. »

La théologie dogmatique et morale est l'objet d'une formalisation théorique solide au lancement du *Journal ecclésiastique*. Pourtant, différentes recommandations parviennent à Joseph Dinouart et lui font modifier profondément la structuration de la matière. Le chanoine se laisse convaincre et persuader par des avis extérieurs que son écrit peut être amélioré. Sans difficulté dans le cas présent, il adopte les propositions pour un meilleur contenu.

Joseph Dinouart accorde une très grande importance à la connaissance des conciles. Selon

⁹² *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

⁹³ *Journal ecclésiastique*, janvier 1770, pp. 79-81.

⁹⁴ Voir le chapitre 14-3.

⁹⁵ *Journal ecclésiastique*, mars 1777, p. 280.

lui, elle est à la source de l'esprit de l'Église, elle permet de connaître les dogmes, la morale et la discipline. Connaître l'histoire conciliaire permet la conservation du dépôt de la foi et des usages de l'Église. Joseph Dinouart estime que les conciles généraux et particuliers sont les monuments les plus sacrés, après les Écrits⁹⁶. Il ajoute : « la doctrine comprend les articles de Foi ; la discipline concerne le gouvernement de l'Église ; la morale nous apprend toutes les choses que nous devons faire, & celles dont nous devons nous abstenir. On ne peut puiser cette doctrine, connoître ces réglemens, s'instruire des règles de la morale, que dans la tradition de l'Église⁹⁷ ». Au lancement de son journal, Dinouart propose de s'en tenir aux conciles nationaux. Mais dans les mois qui suivent, il reçoit plusieurs avis de supérieurs ecclésiastiques l'invitant à élargir sa première vision, de ne pas s'arrêter aux seuls conciles qui ont lieu en France. Le chanoine écoute ses recommandations, même si celles-ci doivent entraîner une augmentation des pages de son journal.

« Les conseils des Sçavans de la Capitale, me sont d'un grand secours dans mon entreprise. Je les ai consultés pour apprendre ce qui pourroit contribuer à la perfection de cet Ouvrage [...] 2° J'ai promis de donner ce qui concerne les Conciles de la France ; mais ils m'ont fait connoître qu'il seroit plus utile de donner une Analyse raisonnée de tous les Conciles oecuméniques & particuliers, avec des Notes propres à développer ce qui appartient à l'Histoire & à la Discipline.

Saint Charles, touché des suites funestes de l'ignorance où l'on vit des Loix de l'Eglise, se crut obligé d'établir dans son Séminaire un Professeur, dont l'unique fonction étoit celle d'expliquer les Conciles aux jeunes Eleves. Si cet exemple étoit suivi dans tous les Séminaires, la Discipline seroit bientôt rétablie. De l'ignorance des Canons, naissent les scandales, les divisions, les schismes, & les hérésies : *Observentur Canones*, dit le Pape Adrien VI, & *nullae erunt haereses*.

Ce que je viens d'exposer, présente les avis réunis de plusieurs Supérieurs Ecclésiastiques, & j'ai cru devoir y déférer. Je donnerai donc l'Analyse des Conciles, avec les Notes propres à éclaircir ce qui appartient au Dogme, à l'Histoire, & à la Discipline ; j'y préluderai par la manière de lire & d'étudier les Conciles. Comme je ne pouvois, en me bornant au nombre ordinaire de cinq feuilles, y insérer souvent les Conciles, sans nuire à l'abondance & à la variété des autres matières que je veux toujours y admettre, j'ajoute une sixième feuille pour l'avantage des Lecteurs⁹⁸. »

Le projet est très ambitieux. Joseph Dinouart accepte une charge de travail supplémentaire pour répondre aux attentes, l'ajout d'une sixième feuille correspond à une augmentation de vingt pages mensuellement. Il l'est peut-être trop. Moins d'une année après l'extrait retranscrit, en juin 1762, Dinouart retourne à sa première intention : « dans le dessein où j'étais de donner l'analyse

⁹⁶ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, pp. 34-35 : « Pour connoître l'esprit de l'Église, & sçavoir ce qu'il y a de plus remarquables dans ses Dogmes, dans sa Morale & dans sa Discipline, il faut étudier les Conciles. [...] Je montrerai l'utilité de l'étude des Conciles pour la conservation du dépôt de la foi, de la Morale Chrétienne, des usages de l'Église. [...] Après les saints Livres, nous n'avons pas de monumens plus sacrés que les Conciles généraux & particuliers. »

⁹⁷ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, pp. 34-35.

⁹⁸ *Journal ecclésiastique*, septembre 1761, pp. 1-2.

des Conciles généraux & particuliers de l'Église, on a cru qu'il seroit plus utile de me borner aux Conciles de l'Église Gallicane, parce qu'ils nous intéressent plus particulièrement ; les Ecclésiastiques de la Nation sont, en général, trop peu instruits sur ce point⁹⁹ ». Ce recentrage national ne mécontente pas tous les lecteurs, loin de là. Peu après cette décision, l'évêque de Gap, Pierre-Annet de Pérouse, écrit à Joseph Dinouart pour l'en féliciter. Au dire du prélat, le *Journal ecclésiastique* est le meilleur moyen pour acquérir ce savoir conciliaire trop méconnu :

« Je ne peux qu'applaudir, Monsieur, aux vues qui vous ont engagé à donner dans le Journal Ecclésiastique un Abrégé des Conciles de France. Rien n'est plus important pour les Ecclésiastiques, que de connaître les sources & le progrès de la discipline de l'Église, & ils ne peuvent l'apprendre que dans l'Étude des Conciles. Cette étude est extrêmement difficile, je pourrais même dire impossible dans certains cantons, où la rareté des Livres, & le peu de moiens qu'ont les Prêtres de s'en pourvoir, les laissent croupir dans une ignorance sur cette partie de la Science Ecclésiastique, qui fait la douleur des Évêques chargés de les gouverner. [...] Le Journal Ecclésiastique que j'ai fait connoître à mes Curés, leur donnera le connaissance des plus pures sources de la discipline Ecclésiastique en leur donnant l'analyse des différents Conciles des Gaules, dont plusieurs peut-être ignoroient jusqu'au nom¹⁰⁰. »

Malgré le recentrage effectué par Joseph Dinouart sur les conciles nationaux, les articles prennent beaucoup de place dans le *Journal ecclésiastique* et leur développement est particulièrement long. En août 1769, le chanoine annonce qu'il en cesse l'analyse pour se concentrer sur des modèles de discours : « j'ai donné les Conciles de France jusqu'au temps de Charlemagne, & ce sont les plus importants ; ceux qui suivent, ne font guère que répéter les premiers. Je vais remplir ce vide par une Dominicale de Prônes¹⁰¹. » La justification est tout aussi surprenante que celle qui justifie le recentrage : neuf années d'études pour atteindre l'an 800, il peut être permis de penser que le chanoine s'est fatigué de l'ampleur de la tâche.

La lettre de Pierre-Annet de Pérouse contient également un reproche. L'évêque interroge le chanoine sur l'absence d'un traité qu'il avait promis à ses lecteurs en décembre 1760 : « j'ai toujours attendu avec impatience la suite du petit Traité que vous avez commencé au mois de Décembre 1760, Article 8^o pour donner une connaissance abrégée de l'histoire du Droit Canon, que je juge fort utile, & que nombre de vos Lecteurs n'apprendront jamais que par votre Journal¹⁰² ». Joseph Dinouart reconnaît ne l'avoir interrompu qu'en raison d'une trop grande

⁹⁹ *Journal ecclésiastique*, juin 1762, p. 222.

¹⁰⁰ *Journal ecclésiastique*, décembre 1762, p. 224.

¹⁰¹ *Journal ecclésiastique*, août 1769, p. 161.

¹⁰² *Journal ecclésiastique*, décembre 1762, pp. 230-231.

complaisance envers ses lecteurs, ces derniers ont tendance à se détourner de ces articles¹⁰³. Mais le chanoine annonce suivre la recommandation de l'évêque : « cette invitation est pour moi un ordre que je respecte & auquel je déférerai. Les Supérieurs sont plus en état que personne de juger ce qui convient à l'instruction des Ecclésiastiques¹⁰⁴. » Dès le mois suivant, en janvier 1763, l'abrégé de droit canon réapparaît dans le *Journal ecclésiastique*.

L'étude des conciles témoigne ainsi des nombreux échanges qui peuvent entourer une matière des sciences ecclésiastiques : son analyse doit-elle être gallicane ou générale? Jusqu'à quelles années faut-il les considérer comme étant dignes d'intérêt? Leur étude et leur présentation dans un journal sont-elles possibles? Elle montre, aussi, la façon dont des connaissances qui peuvent sembler nécessaires, le droit canon dans le cas présent, peuvent finalement disparaître devant la demande de lecteurs, puis réapparaître par l'injonction d'un supérieur ecclésiastique. Joseph Dinouart est ainsi pris continuellement entre des dynamiques contraires et son journal n'est que le reflet de rapports de force entre les différents acteurs l'entourant.

La dialectique qui existe entre Joseph Dinouart et les différents acteurs du *Journal ecclésiastique* prouve que les *sciences ecclésiastiques* ne sont aucunement un espace épistémologique fixé. Ces échanges sont caractérisés par la diversité des acteurs y prenant part. Du séculier au régulier, du docteur de théologie parisien au vicaire de paroisse rurale, tous ont des considérations sur les matières et une égale audience dans le journal. Finalement, le chanoine Dinouart parvient à les faire dialoguer, sur une même scène, tout en se réservant la décision finale. En souhaitant offrir aux ecclésiastiques une lecture « pour faciliter [...] les connoissances propres à leur état¹⁰⁵ », Joseph Dinouart a un journal acculturant – il produit un savoir. En impliquant les lecteurs dans la composition – « je prie les possesseurs de bons manuscrits de me les communiquer ou d'en faire transcrire ce qu'ils jugeront digne d'être présenté au Public¹⁰⁶ » –, le chanoine a, aussi, un journal acculturé. Les deux phénomènes coexistent et définissent une originalité du *Journal ecclésiastique*.

À la fin des vingt-six années qui sont étudiées, une répartition par matière apparaît. Elle traduit un certain consensus trouvé par Joseph Dinouart auprès de son public, au cours des deux

¹⁰³ *Journal ecclésiastique*, décembre 1762, p. 231 : « Je n'avois interrompu cette Notice historique du Droit Canon, que par trop d'indulgence pour quelques Ecclésiastiques qui ne voudraient trouver dans ce Journal, que des Sermons. »

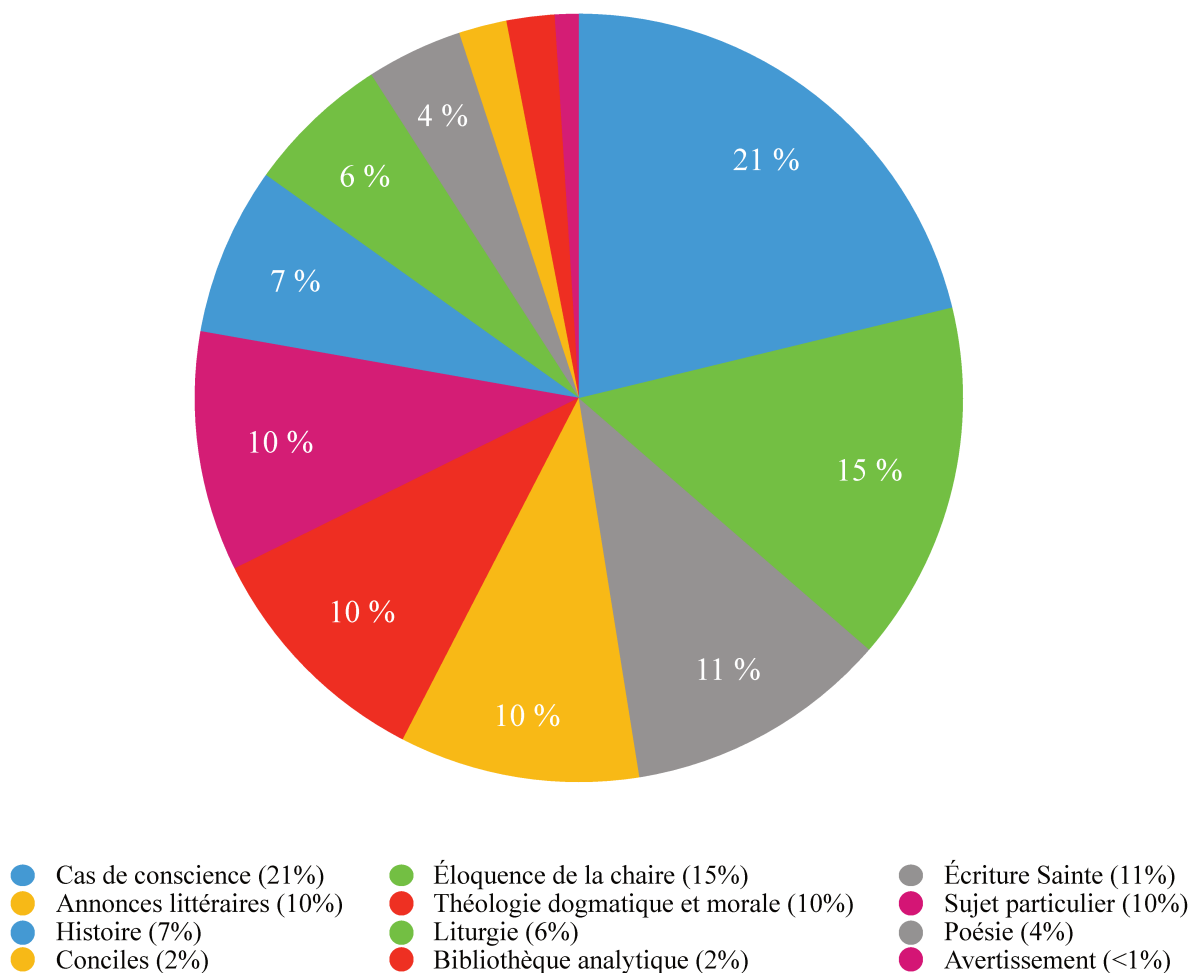
¹⁰⁴ *Journal ecclésiastique*, décembre 1762, p. 231.

¹⁰⁵ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, « Préface ».

¹⁰⁶ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, « Préface ».

mille huit cent un articles répartis en trente-huit mille pages.

Figure 3 : Répartition des matières dans le Journal ecclésiastique



L'attribution des articles aux différentes matières repose en grande partie sur les tables proposées par Joseph Dinouart à la fin de chaque année de son journal, dans l'exemplaire de décembre. Certains oublis du chanoine ou certaines attributions qui n'entrent pas dans les catégories désignées sont corrigés : ainsi, la table de l'année 1765 présente-t-elle séparément les modèles de paraphrases, les discours moraux, les panégyriques et les prônes ; tous sont réunis ici dans le genre de l'*Éloquence de la chaire*. Après la prédominance des *Cas de conscience* qui représentent donc le cinquième des articles, un équilibre presque parfait apparaît entre les matières qui semblent être essentielles au journal, toutes entre 10 et 15%, à savoir l'*Éloquence de la chaire*, l'*Écriture Sainte*, les *Annonces littéraires*, la *Théologie dogmatique et morale* ainsi que les *Sujets*

particuliers. Malgré une production écrite de vingt-six années, ces matières respectent un équilibre dans leur répartition : elles doivent être considérées d'égale importance dans la connaissance des *sciences ecclésiastiques* pour les acteurs du journal. La présence de *l'Éloquence de la chaire*, au même titre que *l'Écriture-Sainte* et que la *Théologie dogmatique et morale*, marque une affirmation du rôle de la transmission orale dans le catholicisme conçu par des acteurs travaillant pourtant sur de l'écrit : la tradition orale et le rôle des intermédiaires sont bien affirmés à côté de l'explication des textes et de leur articulation¹⁰⁷. De leur côté, les *Annonces littéraires* permettent d'être continuellement informées des productions du siècle, ce qui est bien nécessaire pour disposer d'un savoir toujours actualisé, et les *Sujets particuliers* offrent aux ecclésiastiques la possibilité de se familiariser avec le savoir profane, tout aussi essentiel pour les *sciences ecclésiastiques* du XVIIIe. *L'Histoire*, la *Liturgie*, la *Poésie*, les *Conciles* et la *Bibliothèque analytique* sont plus rares, mais absents : ils représentent ensemble plus du cinquième de l'imprimé.

L'équilibre final qui est constaté entre les matières ne doit pas occulter leurs dynamiques propres et les grandes variations dans la distribution des articles d'une année à l'autre, d'une décennie à la suivante. Ci-dessous, nous en proposons une représentation graphique. Si la valeur de l'ordonnée est indexée sur le nombre d'articles à représenter, l'abscisse est identique à l'ensemble des graphiques. Chaque valeur de x correspond à un trimestre de l'imprimé périodique. Ce choix est en adéquation avec l'énoncé de Joseph Dinouart dans sa préface : « tous ces articles ne pourront pas se trouver réunis dans chaque mois, mais je me conduirai de manière que dans l'espace de deux ou trois mois, je les fournirai tous, & ainsi successivement¹⁰⁸ ». Les graphiques font également apparaître une droite de régression linéaire, excepté pour les cas de conscience. Cet ajustement affine révèle ainsi une droite de tendance, mettant en avant la dynamique des matières sur le temps long des vingt-six années. Seules les matières significatives, à savoir celles supérieures à dix pour cent du contenu de l'imprimé, sont retenues ici.

¹⁰⁷ Bien que la présence des différents prônes, homélies ou sermons dans le journal traduisent tous également un travail sur l'écrit. Ils transmettent par la lecture et non l'écoute les textes. Selon leur statut, plan ou modèle, ils traduisent un « travail d'écriture subordonné à l'action oratoire [et] un travail d'écriture qui excède l'action oratoire ». (Voir *Écriture et action : XVIIe-XIXe siècle, une enquête collective*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2016, p. 144).

¹⁰⁸ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, « Préface ».

Figure 4 : Évolution des articles relatifs aux cas de conscience

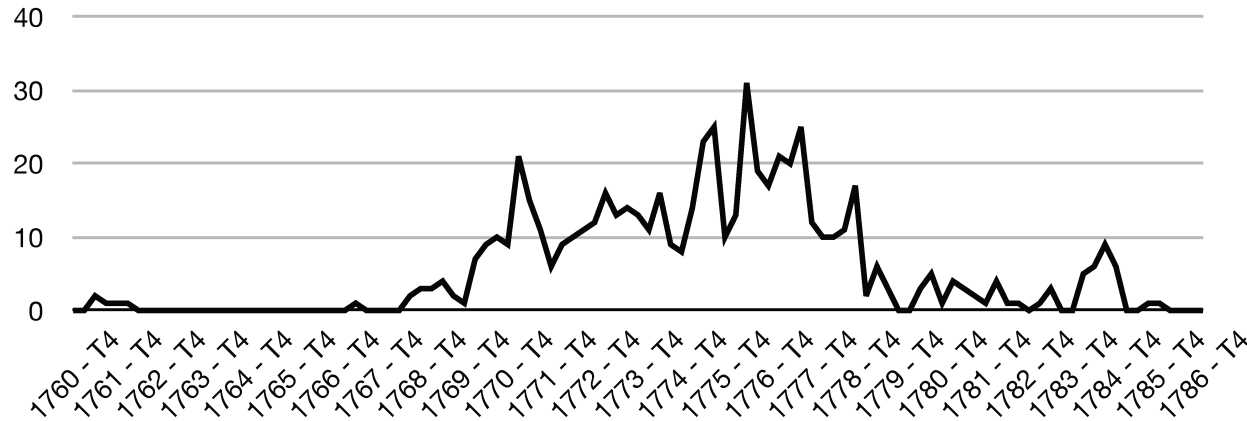


Figure 5 : Évolution des articles relatifs à l'éloquence de la chaire

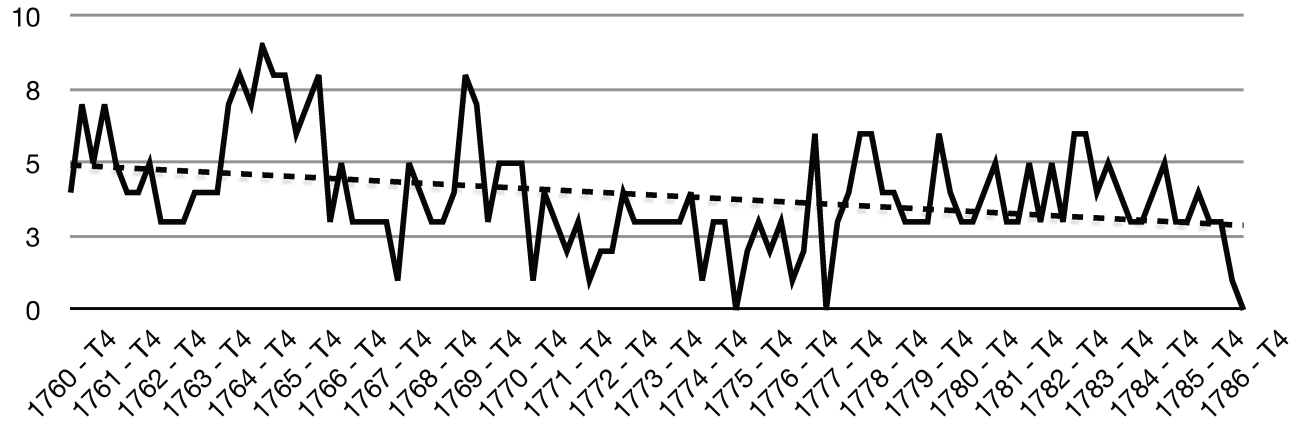


Figure 6 : Évolution des articles relatifs à l'Écriture Sainte

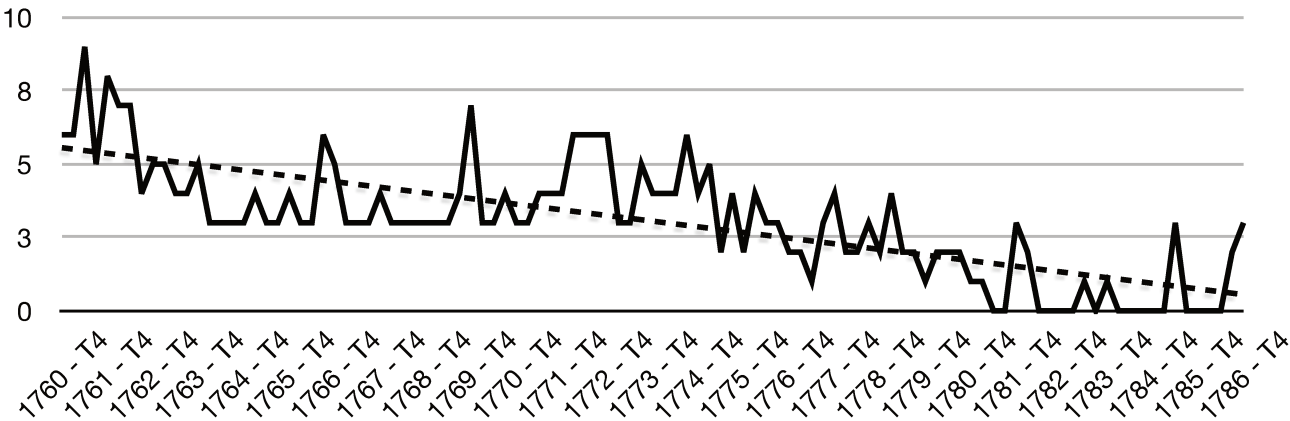


Figure 7 : Évolution des articles relatifs aux annonces littéraires

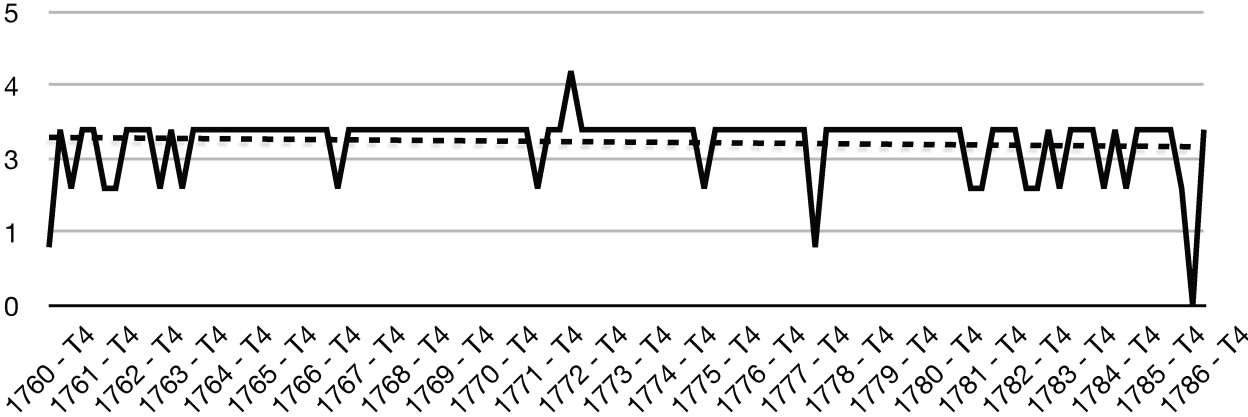


Figure 8 : Évolution des articles relatifs à la théologie dogmatique et morale

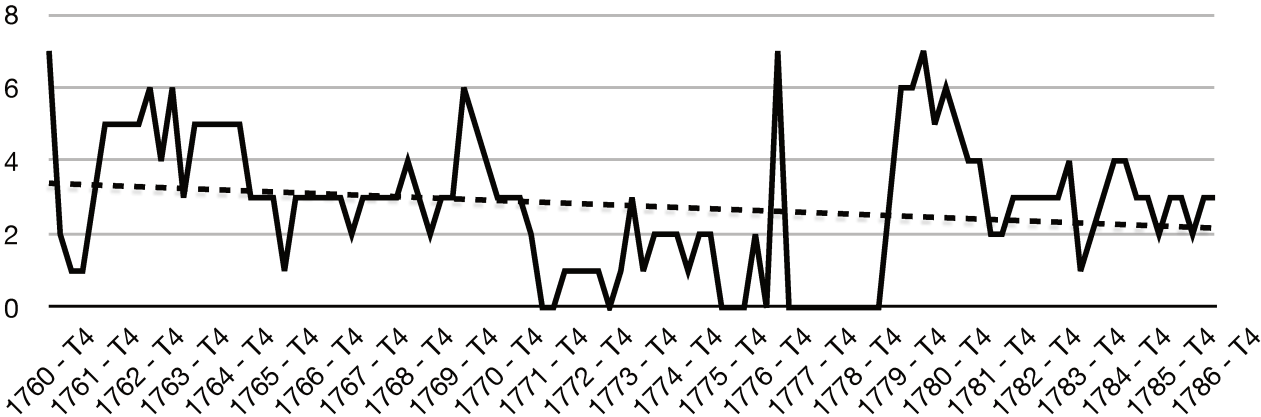
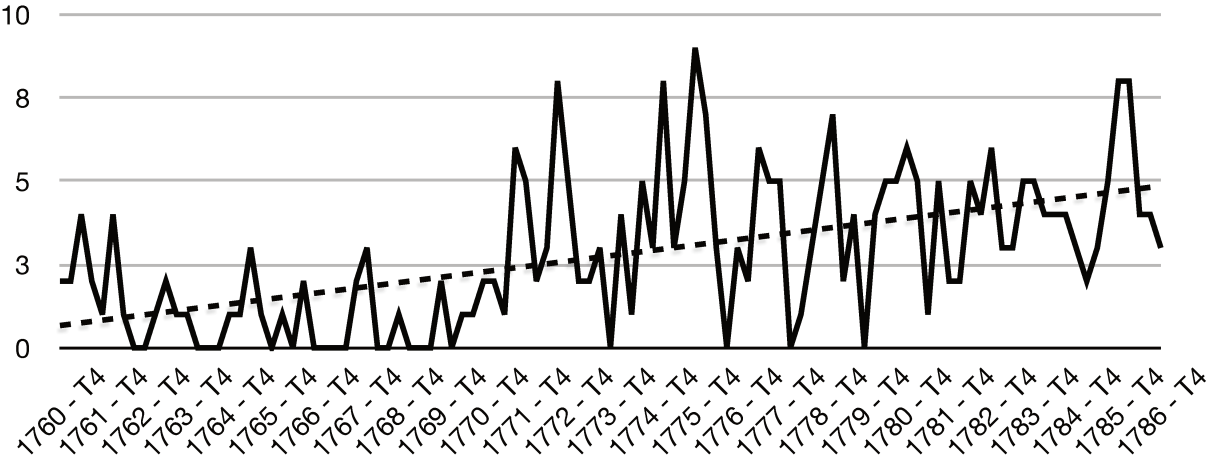


Figure 9 : Évolution des articles relatifs aux sujets particuliers



La lettre du P. Jacob qui propose d'insérer de la casuistique, sous une forme ludique, dans le journal en septembre 1768 apparaît comme une grande rupture. Le graphique traduit la difficulté, pour le chanoine, d'équilibrer les matières, surtout au regard des trente et un articles relevant des *Cas de conscience* au deuxième trimestre de l'année 1776. Il fallait réagir pour redonner une place aux autres matières, en adéquation avec leur importance, ce que fait Joseph Dinouart. L'*Éloquence de la chaire* décroît légèrement sur l'ensemble de la période, mais demeure assez stable en comparaison à d'autres matières. Les années comprises entre 1769 et 1776 sont celles avec le moins d'articles, elles correspondent aussi à celles où les *Cas de conscience* en connaissent le plus. La seconde matière a ainsi des conséquences directes sur la première, mais les lecteurs trouvent tout au long des vingt-six années des plans de discours pour les aider à la composition. La place de l'*Écriture Sainte* décline fortement avec le temps. Lorsque Laurent-Étienne Rondet termine son cycle de conférences et sa présentation de l'Ancien et Nouveau Testament en 1771, il ne demeure plus que des dissertations sur des questions particulières. Elles conduisent à une certaine instabilité. Les trimestres de la dernière décennie, sans article, correspondent également aux dernières années de la vie de Laurent-Étienne Rondet : Joseph Dinouart ne semble pas avoir trouvé un auteur en capacité de reprendre les travaux. Les *Annonces littéraires* sont parfaitement stables pour les vingt-six années. Leur insertion en fin d'ouvrage permet d'ajuster la pagination, elles sont plus ou moins importantes en fonction de la place prise par les autres articles du mois. Leur flexibilité explique leur continuité et la publication continue d'ouvrages fournit matière à sa composition. Une génération de lecteurs a continuellement pu découvrir les nouveautés littéraires et les recommandations du journal pour se guider. La *Théologie dogmatique et morale* baisse légèrement sur la période. Elle connaît, comme ce qui a été constaté pour l'*Éloquence de la chaire*, de fortes répercussions à l'apparition des *Cas de conscience*. La proximité des deux matières, où l'une est la pratique de l'autre, explique son important déclin pour les années 1769 et 1776, avant de remonter mécaniquement après la décroissance du nombre d'articles des cas. Dernière matière représentée graphiquement, les *Sujets particuliers* ne cessent de croître. Il faut comprendre sous cette rubrique tout ce qu'il est bon de connaître pour un ecclésiastique, au-delà de ses fonctions cultuelles et sacramentelles, l'ensemble des connaissances qui lui permettent d'être un référent indispensable pour ses paroissiens. Le nombre toujours plus important d'articles de cette matière dans le journal témoigne de la préoccupation majeure qu'elle revêt pour les lecteurs¹⁰⁹.

¹⁰⁹ Voir le chapitre 14-2.

*

Le déplacement du syntagme « sciences ecclésiastiques », depuis sa première utilisation sous la plume d'Antoine Arnauld jusqu'à sa définition qui est proposée par Joseph Dinouart et Charles-Louis Richard, prouve le déplacement de la théologie que nous avons supposé. La mise en public de ce savoir, par le *Journal ecclésiastique* du chanoine Dinouart, le fait quitter le monde professionnel. Désormais, un public semi-savant et amateur lit et produit des sciences ecclésiastiques. Joseph Dinouart réussit à faire dialoguer ces nouveaux acteurs sur une même scène, tout en se réservant la décision finale. C'est ainsi que la théologie du *Journal ecclésiastique* permet de mesurer un écart avec celle encore produite dans les lieux qui sont institués (séminaires, facultés et collèges). Le retour de la casuistique dans le cadre de la théologie morale est exemplaire à ce titre¹¹⁰.

¹¹⁰ Voir le chapitre 14-3.

Chapitre 10 : Les processus de construction des sciences ecclésiastiques

La forme journalistique est faite pour produire des discussions : soit pour en être l'objet, soit pour les accueillir. Cela est inhérent à sa composition. La brièveté des pièces qui doivent être insérées a une influence sur la modalité de la construction du savoir. Jeanne Peiffer et Jean-Pierre Vittu soulignent que la forme journalistique induit les auteurs « à traiter un seul aspect d'une question, à communiquer une seule observation, le récit d'une seule expérience, la solution d'un problème¹ ». Ces contraintes se croisent avec les possibilités offertes par cette publication : « la périodicité [...] permet de réagir rapidement, de faire insérer des réponses, corrections, modifications et extensions, qui peuvent être à l'origine de débats et de controverses ». Les savoirs publiés dans le journal permettent d'apprécier leur long chemin vers leur constitution de science établie et partagée. Ils sont autant de manifestations d'errements, de doutes, de recherches et de désaccords. C'est ici la grande vertu heuristique de l'analyse des discussions mises en scène dans l'imprimé du chanoine Dinouart : un regard sur la construction du savoir théologique, en dehors de tout récit épuré. C'est l'apparition de mécanismes d'approbation et de disqualification d'écrits ecclésiastiques, une possibilité de lever le voile sur les énoncés doctrinaux, regarder derrière la « vraie, sainte et droite doctrine » constamment invoquée à l'époque moderne occultant les discussions internes qui l'accompagnent². Porter un regard sur ces échanges peut aussi permettre une mise en avant de dissensions internes à des groupes considérés comme homogènes *a priori*, comme cela a pu être fait pour le jansénisme³.

Jusqu'au XVIII^e siècle, les discussions théologiques semblent avoir été maintenues dans un cadre de controverse. Cette dernière se caractérise par son « espace clos de discussion entre spécialistes », une délimitation particulièrement importante « à un moment où se pose la question

¹ J. PEIFFER, J.-P. VITTU, « Les journaux savants, formes de la communication et agents de la construction des savoirs (17^e-18^e siècles) », *Dix-huitième siècle*, n° 40, 2008, pp. 297-298.

² Ph. BÜTTGEN, R. IMBACH, U.J. SCHNEIDER, H.J. SELDERHUIS (dir.), *Vera doctrina. Zur Begriffsgeschichte der Lehre von Augustinus bis Descartes – L'idée de doctrine de saint Augustin à Descartes*, Wiesbaden, Otto Harrassowitz, 2009, p. 10.

³ J.-L. SOLÈRE, « Antoine Arnauld ou la controverse dans les règles », ALAIN LE BOULLUEC (éd.), *La controverse religieuse et ses formes*, Paris, Les éditions du cerf, 1995, pp. 319-372. P. 320 : « Il s'avéra que leurs thèses théologiques inflexibles reposaient sur des positions philosophiques beaucoup moins convenues, et l'on aura la surprise de constater qu'Arnauld, sur ce plan, avait abandonné S. Augustin au profit, non point de Descartes, mais de S. Thomas d'Aquin. Il apparaîtra alors que les « jansénistes » ne formaient pas, quoi qu'en aient dit leurs ennemis, un « parti », un groupe doctrinalement homogène, et peut-être conviendrait-il à cette occasion de réviser nos catégories historiographiques, par trop empruntées, comme souvent, au vocabulaire polémique de l'époque, aux étiquetages sommaires apposés par l'une des parties en présence. »

de la clôture ou de l'ouverture des débats⁴ ». Depuis l'apparition des Réformes, il est arrivé fréquemment que les controverses sortent du monde des ecclésiastiques pour s'exposer devant des laïcs⁵ ; mais ces discontinuités semblent propres aux querelles inter-confessionnelles, l'espace clos de la controverse reste la norme dans un contexte ordinaire. Dans l'article *Lettres de controverse*⁶, Jean-Pascal Gay montre ainsi que la problématique de la gestion de la publicité de la controverse est toujours présente chez les ecclésiastiques dans le cadre des querelles doctrinales intra-confessionnelles au XVIIIe siècle. La forme épistolaire, qui est prise par la controverse, pourrait manifester un « refus d'accorder à l'instance du « public » un rôle médiateur ou du moins une priorité sur les relations ecclésiales ». Le public est invoqué, mais « il apparaît nécessaire de lui nier l'autorité qu'il assume dans d'autres champs ». L'usage des lettres dans les controverses : « c'est à la fois la conscience et le refus du religieux de la transformation, ou du risque de transformation de l'Église en espace public ». Un siècle plus tard, dans les pages du *Journal ecclésiastique*, toute controverse est encore introduite sous la forme épistolaire – il existe de très rares exceptions. Reçues par Joseph Dinouart à Paris, les différentes lettres s'adressent directement aux auteurs concernés, ou concernent un tiers, avant d'être retranscrites dans les pages de l'imprimé périodique et de s'offrir à la lecture. Elles sont ainsi présentes et insérées au sein d'un nouveau régime de publicité, ouvert par la presse périodique. Les lettres et leur contenu circulent à l'échelle de l'imprimé et le public de la discussion en est démultiplié. Une telle situation pourrait laisser présager que les désaccords se muent en polémiques. Pourtant, si le *Journal ecclésiastique* est bien un produit des mutations éditoriales du XVIIIe siècle, il se définit encore comme la réunion d'une communauté d'auteurs et de lecteurs. Ainsi, il réinscrit la discussion savante dans un espace de sociabilité, ce que les précédents modes de publications ne font pas. Les pages qui vont suivre s'intéressent ainsi à ce paradoxe d'un régime d'ecclésiastisme ancien, maintenu dans un nouveau régime de publicité⁷.

⁴ S. VAN DAMME, « Léonard Burnand, Adrien Pascoud (dir.), *Espaces de la controverse au seuil des Lumières, 1680-1715*, Paris, Honoré Champion, 2010, 212 p., ISBN 978-2-7453-2055-1 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 58-3, no. 3, 2011, pp. 189-191.

⁵ Il a été remarqué qu'aux « premières heures de la rupture confessionnelle, dans l'espace germanique et helvétique, les foules se pressent en grand nombre autour des controversistes convoqués pour les universités, les princes ou les conseils de ville désireux de faire le choix de leur religion en toute connaissance de cause. » P. NAGY, M.-Y. PERRIN, P. RAGON, « Introduction », *Les controverses religieuses entre débats savants et mobilisations populaires*, Rouen, PURH, 2011, p. 12.

⁶ J.-P. GAY, « Lettres de controverse. Religion, publication et espace public en France au XVIIIe siècle ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 1, n° 68, 2013, pp. 741.

⁷ *Ibid.*

10-1. Les bonnes pratiques de la contradiction

a. Manifester son désaccord, le début de la controverse

La controverse débute par la voie épistolaire dans le *Journal ecclésiastique*. À sa collégiale, le chanoine Dinouart reçoit la correspondance de ses lecteurs et décide, sous réserve de l'autorisation du censeur, des écrits qui peuvent trouver leur place dans son journal. Les courriers reçus, lorsqu'ils ne sont pas des dissertations, des résolutions de cas, des remarques particulières, mais bien des sujets à controverses reprennent à leur tour, au sein même de la correspondance, la forme de la lettre. Il s'agit bien ici de la voie d'entrée en controverse, connue et pratiquée par tous. Pour faire part de désaccords ou énoncer une réfutation, il faut accepter la fiction épistolaire, qui témoigne encore à la fin de l'Ancien Régime de « l'immoralité du passage de la controverse à la polémique⁸ » (Jean-Pascal Gay). La fiction traduit également la familiarité des lecteurs avec l'imprimé du chanoine : ils reproduisent les schémas de discussions qu'ils lisent chaque mois ; le correspondant compose son argumentation selon les attentes de l'imprimé pour se faire publier.

Cette fiction est réduite à sa plus simple expression : l'artifice est désuet, mais encore nécessaire. Le lecteur se prête à ce jeu indispensable afin de ne pas être disqualifié dans la discussion à venir et espérer être publié ; il s'agit de montrer qu'il partage les mêmes modèles culturels que les savants, qu'il est tout aussi crédible. Chaque lettre est introduite et conclue selon son modèle traditionnel. Une formule d'adresse débute la lettre en tissant un lien interpersonnel simulé. Si une amitié feinte n'apparaît que rarement, le destinataire est qualifié comme un prochain, comme un confrère partageant la même pratique de la discussion savante – une pratique qui doit le conduire à reconnaître son erreur et la justesse du raisonnement qui suit. La fiction se poursuit dans la formule de politesse qui clôture la lettre : on assure de ses bons sentiments, on espère ses éclaircissements convaincants et la discussion est close ; les mêmes expressions et terminologies apparaissent quelle que soit la nature de l'échange, courtois ou virulent. Mais il y a bien des spécificités à la pratique de la controverse dans l'imprimé périodique du chanoine Dinouart, propre aux journaux et aux mutations éditoriales du XVIII^e siècle. En premier lieu, les journaux portent en eux une vocation critique : ils instaurent une intensification de la discussion par la forme de la communication scientifique – la forme même de la publication introduit l'idée d'un « savoir en discussion, d'une culture en train de se faire »,

⁸ *Ibid.*

facilitant les questionnements et interpellations⁹. En second lieu, ils définissent un nouveau rapport au statut de l'auteur : le recours à l'anonymat ou au pseudonyme est plus fréquent. C'est ainsi l'interruption du lien interpersonnel simulé jusqu'alors et pourtant propre à l'épistolarité. Cette rupture ne semble pas entraîner dans le *Journal ecclésiastique* une brutalisation des relations entre les auteurs. Joseph Dinouart veille au maintien de la civilité et de la courtoisie. L'absence de signature identifiable permet à l'expéditeur de la lettre de ne plus craindre d'entrer en controverse : il est désormais protégé¹⁰. Sans cette possibilité, des correspondants seraient peut-être restés en dehors des discussions. Pour autant, la signature reste majoritaire dans le cadre de la controverse et permet d'identifier les acteurs y prenant part dans le *Journal ecclésiastique*. La signature est d'autant plus acceptée par les auteurs que la discussion a lieu au sein d'une même communauté d'ecclésiastiques, c'est-à-dire entre des acteurs qui, *a priori*, disposent d'intérêts communs.

La publication d'un désaccord dans le *Journal ecclésiastique* débute traditionnellement par une double interrogation. La controverse ne risque-t-elle pas d'être néfaste en apportant une lumière sur des sujets de discorde – ou qui devraient être tus – pour des bénéfices incertains? Et est-il encore possible de se résoudre au silence lorsqu'une erreur se répand dans la population ? Devant ces forces contraires, la délégation de la décision de la publication à Joseph Dinouart permet de se préserver des grandes questions de la publicisation, que ce soit la légitimité de la sortie de la controverse vers un espace public, ou celle de la responsabilité de la politisation¹¹. La première réflexion se pose avec une particulière acuité pour les auteurs dans le cadre de la résolution des cas de conscience du journal. Jean Chalamel, de la Congrégation de la Mission, hésite parfois à discuter de certains points de morale pour cette raison. Ainsi à la question très délicate *Quelles sont les personnes du sexe que les Ecclésiastiques peuvent avoir avec eux?*, il introduit son intervention, préliminaires dont il s'affranchit pour les autres sujets :

« s'il ne s'agissoit pas dans l'espace proposée d'un point de morale de la dernière conséquence, nous aurions cru devoir nous condamner au silence. Il est souvent plus expédient de se taire que d'entrer en dispute. Le grand Apôtre recommande expressément à son cher disciple Timothée d'éviter avec soin toutes

⁹ S. DUMOUCHEL, *Le journal littéraire au XVIIIe siècle: une nouvelle culture des textes et de la lecture (1771-1777)*. Thèse soutenue en sciences de l'information et de la communication, à l'Université de la Sorbonne nouvelle, Paris III, 2012, p. 30.

¹⁰ Les derniers critères de la lettre, le lieu et la date, demeurent : ils sont essentiels pour situer les propos des auteurs.

¹¹ Voir J-P. GAY, *art. cit.*

les questions qui, ne pouvant ni instruire ni édifier, ne contribuent qu'à engendrer des querelles¹² [...] ».

Mais le sujet est trop grave ici pour Jean Chalamel, il considérerait son silence comme coupable. Son introduction au cas est aussi une justification pour ses lecteurs : il met en scène son intervention en niant sa volonté d'y prendre part. Il se présente contraint et forcé. Il se préserve d'éventuels reproches :

« Mais ce sage & important avis de l'Apôtre ne sauroit avoir lieu ici. Il est question de la gloire de Dieu, des intérêts de son Église, de la sûreté & du salut de ses Ministres, de l'honneur même du sacré Ministère. Le silence seroit un crime ; & dût-il en naître du scandale, il n'est pas permis [...] d'abandonner la vérité de la règle des mœurs. »

Jean Chalamel décide d'entrer dans la discussion, non sans prendre de précautions. Autre auteur, autre décision : Bernard de Tracy s'interroge également dans les pages du *Journal ecclésiastique* sur l'opportunité de porter le combat pour l'orthodoxie en des lieux où la publicité de la controverse pourrait faire plus de mal que de bien. À plus forte raison, il est ici question de prédication : « lorsqu'on prêche sur l'incrédulité, il me semble qu'on devrait éviter de rapporter une multitude d'objections qu'on a lues dans des livres modernes ; le peuple retient l'objection & ne fait pas souvent attention à la réponse¹³ ». Si le fait de discuter des arguments de l'adversaire est accepté, il ne saurait avoir lieu devant toute sorte de public. Les acteurs interrogent les conséquences de leur intervention : Jean Chalamel consent à débattre dans le cadre de la théologie morale devant les lecteurs du journal, le père Tracy s'y refuse pour les non-initiés aux questions théologiques.

Les acteurs de la controverse ne semblent pas insensibles à la réflexion plus générale de la « guerre des livres », autrement dit de la lutte pour remporter l'espace de la publication. Il s'agit de faire circuler le plus largement possible les écrits et les idées défendus, pour remplacer ou étouffer ceux de ses adversaires. Lorsqu'une thèse contraire ou néfaste se développe et se répand, il est du devoir du théologien de travailler à sa réfutation et de rappeler la bonne manière de penser. Le silence est ici coupable. Le théologien est, malgré lui, entraîné dans une controverse. À l'automne 1761, le chanoine et théologal de Noyon, Sézille, met en récit le mécanisme qui le contraint à intervenir :

« Monsieur, Depuis quelques années il paroît un imprimé, assez mal écrit, qui a pour titre, *Analyse de Dissertations*. Dans celle qui regarde la Généalogie de Jésus-Christ, rapportée par S. Matthieu, celui qui en

¹² *Journal ecclésiastique*, janvier 1778, p. 39.

¹³ *Journal ecclésiastique*, mai 1765, p. 148.

est l'Auteur entreprend d'y réformer cet Évangéliste, à la faveur de certaines expressions hébraïques qu'il a imaginé être mal entendues, & dont il a hériqué la Critique. J'espérois qu'une telle entreprise seroit réprimée par quelques plumes plus savantes que la mienne ; mais comme aucune ne s'exerce sur cet important sujet, que le silence sur cette matière pourroit passer pour approbation, & que ce Livre court en Hollande, à Paris, & dans nos Provinces, où il est très-répandu, je me suis hasardé de le réfuter, par des Observations que je vous prie d'insérer dans votre Journal Ecclésiastique, &c¹⁴. »

Avec le même dessein, Laurent-Étienne Rondet écrit plusieurs dissertations dans le *Journal ecclésiastique* à la fin des années 1760. Il s'agit également de contester une publication qui se répand dans le public. Au début de la décennie, Rondet propose une dissertation où il soutient que les paroles des Écritures ont été divinement inspirées¹⁵. L'affirmation semble classique et ne souffrir aucune contestation ; l'auteur assure son public de s'appuyer sur des travaux de l'abbé de Vence, de Dom Calmet et d'autres auteurs, dont des Pères de l'Église, et d'avoir pour lui l'approbation de Joseph Dinouart ainsi que de Tamponnet, docteur de la Faculté de Théologie de Paris, et de Millet, docteur de la même Faculté et censeur royal. La mise avant de ces autorités est pour L.-E. Rondet autant d'arguments pour le bien fondé de sa dissertation. Mais il constate que son exposé n'est pas universellement admis : « je ne m'attendois pas qu'une maxime aussi constante, aussi ancienne, souffriroit aujourd'hui un échec qui ébranle même de bons esprits, & qui par l'impression qu'il fait, mérite une attention particulière¹⁶ ». Quelle est la raison de cet ébranlement décrit par Laurent-Étienne Rondet ? La publication d'un livre, en 1767, rencontre un fort succès. Il s'agit de l'imprimé *Essai sur cette question : Quand & comment l'Amérique a-t-elle été peuplée d'hommes et d'animaux?*, du bibliothécaire suisse Samuel Engel (1702-1784). Pour ce dernier, l'Amérique est peuplée d'une population antédiluvienne, d'où la conséquence d'un déluge non universel et donc d'une Écriture qui n'est pas divinement inspirée. Devant la propagation de l'écrit dans le public et la mise en cause de sa propre vision de l'Écriture, Rondet se résout à répondre et à se défendre dès février 1768 : « si les assertions hardies de ce nouvel Auteur eussent été appréciées selon leur juste valeur, on auroit pu négliger d'y répondre : mais puisqu'elles font impression jusques sur des esprits qui ne sont pas faits pour recevoir de lui

¹⁴ *Journal ecclésiastique*, octobre 1761, note pp. 25-26. Il termine sa démonstration par cet avertissement: « Que si après tous les efforts de l'esprit humain, on n'est point satisfait de la solution de cette célèbre difficulté, souvenons-nous, c'est l'avis de S. Augustin, que Dieu l'a permis, comme quels autre de cette nature, pour exercer ceux qui l'examineront avec une piété humble, & pour aveugler ceux qui méritent ce châtement par leur orgueil » (pp. 32-33).

¹⁵ *Journal ecclésiastique*, janvier, février, mars 1761.

¹⁶ *Journal ecclésiastique*, février 1768, p. 101.

l'enseignement en cette partie, il faut examiner & discuter sa doctrine¹⁷ ». Écrire sur l'inspiration divine des Écritures n'était plus à l'ordre du jour dans le journal après les dissertations de l'année 1761, mais le succès du livre de Samuel Engel bouleverse l'ordre des dissertations et détermine Laurent-Étienne Rondet à déclencher la controverse¹⁸. S'il intervient en son nom dans ce cas, il existe d'autres différends où il présente son action comme une demande venant de ses lecteurs. Lorsqu'il est à nouveau question d'un sujet qui revient ponctuellement au cours des vingt-six années du journal, les lunaisons relatives à Pâques, il écrit ne pas avoir voulu répondre¹⁹ – dans le *Journal de Verdun* un article du mois de juin 1771 affirme que Pâques ne peut avoir lieu dans une lune de mars. Mais il semble avoir été invité à répliquer afin de réaffirmer sa position sur la question²⁰ : il consent à le faire, l'auteur du *Journal de Verdun* répond, la controverse naît.

b. Une discussion savante et courtoise, la controverse civilisée

La pratique de la controverse est habituellement régie par un ensemble de convenances partagées et acceptées par l'ensemble des protagonistes. Pour être légitime à porter la contradiction, il faut apporter la preuve que les règles de la dispute selon les codes de la bienséance sont maîtrisées. Cela passe par la démonstration de sa retenue dans le débat et par l'utilisation de tout un vocabulaire propre à la modération. Sans ces préliminaires fondamentaux, la contradiction, légitime ou non, peine à se faire entendre lorsqu'elle n'est pas simplement

¹⁷ *Journal ecclésiastique*, février 1768, p. 102.

¹⁸ Laurent-Étienne Rondet termine sa réfutation ainsi : « Pour moi, mon frère, je soutiens avec les Juifs & avec les Chrétiens de qui j'ai reçu comme vous ces Écritures, qu'elles sont inspirées dans toutes leurs parties, dans ce qui concerne l'histoire comme dans tout le reste; que s'il s'y est glissé quelques erreurs dans la *Chronologie* ou dans l'*Histoire*, ces erreurs ne viennent pas de l'Auteur, mais des Copistes ou des Traducteurs, & que si Dieu a permis qu'elles vinssent des Copistes ou des Traducteurs, c'est qu'en effet ces erreurs n'intéressent ni la foi, ni les morts, qui sont le principal objet de ces divins livres; que si dans ce qui concerne la *Physique* ou l'*Astronomie*, les idées que ces livres nous donnent, ne s'accordent pas avec les expériences & les systèmes des Philosophes, c'est qu'en effet ces livres ne nous ont pas été donnés pour nous rendre Astronomes ou Physiciens; que sur ces points l'Esprit saint, pour se proportionner à la portée du peuple, lui parle un langage conforme aux idées vulgaires, sans que l'on puisse en rien conclure sur des points qui ne sont pas l'objet de la révélation [...] ». *Journal ecclésiastique*, février 1768, p. 105.

¹⁹ *Journal ecclésiastique*, janvier 1772, pp. 4-5 : « Depuis le Public a vu paroître dans le *Journal de Verdun* au mois de *Jun 1771*, une Lettre dans laquelle on prétend encore prouver que *Pâque n'arrive jamais dans la Lune de Mars*. Je n'ai nulle envie de disputer: & comme par la *Dissertation* du présent Journal en 1771, la question se trouvait discutée contradictoirement, les raisons étant alléguées pour & contre, j'avais dessein de me taire, & d'abandonner au Public la décision. »

²⁰ *Journal ecclésiastique*, janvier 1772, pp. 4-5 : « Mais j'ai été invité à répliquer, & il ne me sera pas difficile de le faire. Je dis à ceux qui soutiennent la Thèse que je combats: *Vous avez raison, & nous aussi*; parce que tout cela dépend de la manière de calculer. J'ai cru avoir montré la source de l'ambiguïté qui donne lieu aux deux contradictoires: peut-être que je ne m'en suis pas expliqué assez clairement. Revenons-y donc. »

censurée par Joseph Dinouart. La majorité des controverses du *Journal ecclésiastique* s'exprime ainsi dans le cadre de la conversation réglée, rares sont celles qui en sortent pour prendre une tournure plus violente. Ce canevas, dans lequel toute discussion doit s'insérer pour être publiée dans le journal, a pour conséquence d'apaiser une partie du conflit. En analysant la *Conférence académique*, Christian Jouhaud remarque ainsi qu'« elle mobilise, brasse et expose l'ensemble des arguments des différents adversaires impliqués dans la querelle en les convertissant d'un combat polémique souvent violent en une conversation civile. Cette conversion est accomplie dans le cadre fictif et vraisemblable d'une sociabilité marquée par la proximité, l'ordre et la liberté²¹ ». Indubitablement, toute controverse ou polémique porte en elle un présupposé de violence, en ce qu'elles sont des oppositions ou des négations d'une affirmation portée par un autre. C'est ce dépassement de la violence initiale que permet le développement de la « culture de la controverse²² ». Pour Cyril Lemieux, optant pour une lecture éliásienne, ce sont les règles de la civilité qui font peser sur les différentes parties un poids d'auto-contraintes – dont le « contrôle des pulsions agressives et de leur canalisation » – et qui provoquent également la « disqualification de la violence physique et verbale dans les controverses²³ ». Les études réunies par Françoise Gervé et Alexis Lévrier dans l'ouvrage *Érudition et polémique dans les périodiques anciens* mettent en lumière, pour le XVII^e et XVIII^e siècles, « l'évolution du journalisme qui prend un ton personnel et polémique dans une période où il joue un rôle prépondérant dans la vie scientifique, littéraire, esthétique et politique²⁴ ». Les journaux littéraires évoluent au cours du temps en journaux d'opinions. La pratique systématique du commentaire a pour conséquence le développement d'un journalisme de polémique. Le ton change et désormais l'ironie devient à l'ordre du jour. Le *Journal ecclésiastique* semble préservé de cette évolution, Joseph Dinouart parvient à maintenir les discussions dans les règles de la bienséance. Il a déjà été dit que le *Journal ecclésiastique* est aussi un journal *d'ecclésiastiques*, d'une communauté qui se retrouve autour de la publication, aussi bien du côté des lecteurs que des contributeurs. De ce fait, l'expression de la controverse est préservée des dérives constatées dans les autres imprimés périodiques.

²¹ Ch. JOUHAUD, *Les pouvoirs de la littérature*, Paris, Gallimard, 2000, pp. 94-95.

²² C. LEMIEUX, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 25, no. 1, 2007, pp. 191-212.

²³ C. LEMIEUX, *art. cit.*

²⁴ O. PENKE, « *Érudition et polémique dans les périodiques anciens (xvii^e-xviii^e siècles)*. Sous la direction de Françoise Gervé et Alexis Lévrier », *Studi Francesi*, 158, 2009, p. 396.

L'ecclésiastique est tenu à un *ethos* que la condition temporaire d'écrivain ne saurait lui faire oublier. L'auteur-ecclésiastique, l'oubliant, devrait être discrédité par son double écart, concernant sa production et le regard qu'il porte à celle des autres : il serait fautif par manque de modestie comme de charité. La modestie et la retenue sont essentielles à l'état ecclésiastique. Sa transmission et son apprentissage occupent une place de première importance dans la formation du clerc – le supérieur Tronson du séminaire Saint-Sulpice consacre ainsi onze *examens particuliers* à la modestie²⁵. L'injonction à cette vertu est autre chose que la simple civilité éliasienne, elle puise ses sources directement dans la patristique. Comme le souligne Dominique Julia, « modestie et gravité ecclésiastiques sont ici l'extérieur d'un état intérieur : l'adhésion à l'état sublime du Christ, prêtre et victime, parfait adorateur de Dieu²⁶ ». Traduit à l'acte littéraire, l'ecclésiastique modeste ne témoigne pas d'une fierté excessive à son texte, il accepte ses propres erreurs et la nuance. Autre versant de l'ethos ecclésiastique appliqué à la littérature, il convient à l'auteur-clerc de manifester une charité interpersonnelle. L'expression de son désaccord par la forme épistolaire est ici le signe du maintien de ce commerce entre deux chrétiens. Comme le souligne Jean-Pascal Gay, la lettre peut être interprétée comme « le geste de la correction fraternelle²⁷ », elle permet de « resituer le geste de la publication dans une relation idéale qui lui donne justement sa légitimité²⁸ ». La modestie et la charité sont autant de vertus portées par l'ecclésiastique qui contribuent aussi au maintien d'une civilité dans la controverse, d'un contrôle de la violence.

Le respect porté aux avis contraires et aux opinions divergentes sont une première manifestation de la civilité dans le cadre de la controverse. Il témoigne non seulement de sa modestie – il est possible de se tromper, mais aussi d'une lucidité dans le domaine de la connaissance – il est des sujets sur lesquels une vérité n'est pas fixée. Ainsi, lors d'une explication sur un passage du *Livre de la Sagesse*, le chapitre 19 v. 18 : *Agrestia in aquatica convertebantur, & quocumque erant natantia in terram transibant*, l'abbé Le Brun de Reims, précepteur des pages de la Reine, soutient ainsi que le changement des eaux en sang a pu causer la métamorphose du

²⁵ D. JULIA, « L'éducation des ecclésiastiques aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Problèmes de l'histoire de l'éducation, Actes des séminaires organisés par l'École française de Rome et l'Università di Roma - La Sapienza (janvier-mai 1985)*, Rome, École Française de Rome, 1988, p. 166.

²⁶ *Ibid.*, p. 150.

²⁷ Voir J-P. GAY, *art. cit.*, p. 34.

²⁸ *Ibid.*, p. 35.

verset²⁹. Le Tonnelier, vicaire de Largny, ne cherche pas d'explications si éloignées dans l'Écriture et préfère donner un sens plus naturel et plus analogue au chapitre qui le contient. Mais, il laisse à l'abbé Le Brun le choix de son système : « au reste, M. comme l'interprétation de M. L. A. L. B. ne blesse ni la foi ni les mœurs, je lui laisse la liberté de penser à sa façon, & je lui prie de m'accorder la même grâce : *in dubiis libertas*³⁰ ». Laurent-Étienne Rondet, invité par Joseph Dinouart à se prononcer comme autorité sur la question, laisse lui aussi la liberté de l'interprétation :

« Les solutions présentées dans le Mémoire qui vous est adressée, M. sont d'autant plus recevables qu'elles sont communément reçues [...]. Ainsi pour caractériser en deux mots ces deux interprétations : l'une est fondée sur des faits connus, mais qui ne paroissent pas remplir parfaitement l'idée que présentent les expressions du Texte ; l'autre est fondée sur une simple hypothèse, mais hypothèse très vraisemblable, qui remplit exactement toute l'énergie des expressions du Texte ».

Lorsqu'une hypothèse est argumentée et est exprimée avec retenue, même sur un passage du *Livre de la Sagesse*, des systèmes contraires peuvent être présentés et débattus. Laurent-Étienne Rondet ne rend pas de jugement ici, il présente deux opinions possibles : chacun peut y réfléchir et adopter le système de son choix. Cette liberté accordée aux correspondants de soumettre leur interprétation de l'Écriture se rencontre encore quelques années plus tard, lorsque l'abbé Contant de la Molette présente ses travaux sur le Caïnan de la *Septante*. En juillet 1777, Rondet écrit un petit commentaire sur le livre ce dernier :

« il faut avouer, M. que le *Chronologie des premiers âges du monde* est un sentier semé d'épines d'où il est très-difficile de se tirer. Heureusement c'est une matière sur laquelle chacun peut abonder en son sens. J'ai cru suivre le sentiment le mieux fondé ; si vous en trouvez un qui vous paroisse plus solide, il vous est très-permis de l'embrasser, & je n'entendrai point de vous en dissuader³¹. »

L'abbé Contant de la Molette marque son étonnement. Il écrit à Joseph Dinouart pour défendre sa théorie et disposer d'un droit de réponse dans le journal. C'est chose faite dès le mois de septembre :

« J'ai été fort surpris de trouver dans votre Journal de Juillet, où vous rendez compte au public de mon Ouvrage, une Lettre de M. Rondet, dont la suite est dans celui d'Août, où il s'efforce d'établir les deux points contradictoires à mon système Chronologique. Je ne sais pas si ce célèbre Commentateur de nos divines Écritures a lu mon Ouvrage ; quoi qu'il en soit, les raisons qu'il apporte de son sentiment, ne me

²⁹ *Journal ecclésiastique*, décembre 1761, p. 234.

³⁰ *Journal ecclésiastique*, mai 1762, p. 152.

³¹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1777, p. 3.

paroissent pas assez fortes pour me faire changer le mien³². »

La réponse peut sembler vive, puisqu'il y est suggéré que son critique n'aurait potentiellement pas lu le livre. Mais il s'avère que la suspicion de l'abbé Contant de la Molette est justifiée, Rondet ne s'en cache pas : au moment de sa critique, il ne connaissait le livre que de réputation, sans l'avoir lu³³. Pourtant, il persiste dans son système chronologique et marque sa différence avec celui de l'abbé. Son aveu ne le disqualifie pas, Contant de la Molette accepte de développer son argumentation devant le public du journal : « [...] je ne puis me dispenser de rappeler ici ce que j'ai dit ci-devant, que M. Rondet n'en a pas jugé de même, ce qui exige de ma part des explications ultérieures qui lui sont dues ». La première intention de Rondet n'est pas à but de controverse, bien que maladroite, elle explique la position conciliante de l'abbé : il est question ici d'éclairer le lecteur et de convaincre, non de controverser avec un autre auteur. Au mois d'août 1761, au moment d'un désaccord sur la signification des mots *Latrones* et *Latrunculi*, Laurent-Étienne Rondet écrit déjà : « je crois entrer dans vos vues, Monsieur, lors même que j'expose les raisons qui m'empêchent d'embrasser le sentiment que vous avez proposé : parce que votre but unique est de proposer à vos lecteurs la vérité³⁴. »

Les discussions savantes et courtoises sont bien la voie traditionnelle pour manifester son désaccord avec un écrit ; la présence de controverses dans le journal ne doit pas l'occulter. Mais lorsque les discussions durent, il peut arriver que l'une des parties préfère se résoudre au silence. Cette auto-contrainte est également une manifestation de la bienséance ; se taire est préférable lorsqu'il n'est plus possible de retenir ses coups, ni sa contrariété. Au cours de l'année 1775, les capucins de la rue Saint-Honoré proposent au public des *Principes discutés pour l'intelligence des livres prophétiques, et principalement des psaumes relativement à la langue originale*³⁵. Il s'agit d'un ensemble de 15 volumes in-12. L'auteur principal est Louis de Poix, mais il peut compter dans son entreprise

³² *Journal ecclésiastique*, septembre 1777, p. 196.

³³ *Journal ecclésiastique*, novembre 1777, p. 174 : « Monsieur, après avoir lu les deux Lettres de Monsieur l'Abbé de Contant de la Molette, je vous réitère ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, que je n'ai eu nulle intention d'attaquer son Ouvrage, qui alors ne m'étoit pas connu ; la seule grâce que je vous demande, est de vouloir bien recevoir le présent éclaircissement qui ne sera pas long. »

³⁴ *Journal ecclésiastique*, août 1761, p. 37.

³⁵ *Principes discutés pour l'intelligence des livres prophétiques, et principalement des psaumes relativement à la langue originale*, Paris, 15 vol., in-12, 1755.

sur l'aide de sept autres capucins de son couvent³⁶. Au début de la décennie 1760, Laurent-Étienne Rondet discute dans les pages de l'imprimé périodique du *véritable* objet des psaumes. Il se fait un avis différent de celui des auteurs de la rue Saint-Honoré et le fait connaître au public. Pour ces derniers, le sujet principal des psaumes est Israël, alors qu'il réside en David pour Rondet. En janvier 1763, les capucins écrivent à Joseph Dinouart pour soutenir leur démonstration dans le *Journal ecclésiastique*. Ils soulignent à cette occasion la bienséance de Laurent-Étienne Rondet dans sa pratique de la critique :

« Avant d'entrer en matière, nous croiions devoir rendre à M. Rondet la justice qui lui est due ; sa critique est sage et modérée, & nous y répondrons avec plaisir. Il serait bien à souhaiter pour l'empire des Lettres que toutes les critiques fussent aussi réservées. Jamais les sarcasmes, les jeux de mots & les mauvaises plaisanteries ne servirent à résoudre aucune difficulté³⁷. »

Le raisonnement est structuré et étayé, il tend à prouver que « tout empêche donc que David soit le premier objet de la plupart des Psaumes³⁸ », donc à infirmer le principe de leur contradicteur. Joseph Dinouart offre l'opportunité à son contributeur, L.-E. Rondet, de commenter l'écrit des capucins directement en note infrapaginale : « [Comme l'Auteur des Questions ne peut s'opposer au désir que les RR. PP. témoignent de continuer à soutenir ici *la cause d'Israel*, ils voudront bien aussi lui permettre de persister à défendre *la cause de David*. C'est ce qu'il va faire par de simples Notes³⁹.] » À son tour, il se refuse à toute controverse et souhaite maintenir l'échange dans le cadre de la civilité : « C'est ainsi que souvent après avoir bien disputé, on se trouve parfaitement amis. Je les prie d'être persuadés que telles sont en effet mes dispositions à leur égard ; & pour en donner preuve, je m'abstiens de continuer ces notes⁴⁰. » Il tisse également des liens personnels avec ses contradicteurs, par le biais de connaissances communes : « je n'oublie point que j'ai l'avantage d'être l'un des condisciples des R. R. P. P. quoique sous un autre habit ; je me fais honneur d'être comme eux l'un des élèves du savant Abbé de Villefrois, que j'honore & respecte sincèrement : & j'espère qu'il me pardonnera s'il

³⁶ « Le P. Louis de Poix a eu pour collaborateurs à ces divers ouvrages sept autres capucins du même couvent qui lui; ce sont les PP.: 1° Jérôme d'Arras; 2° Jean-Baptiste de Bouillon; 3° Hugues de Paris; 4° Claude de Paris; 5° Sixte de Vesoul; 6° Jean-Marie de Paris; 7° Séraphin de Paris », d'après J.-M. QUÉRARD, « Louis de Poix », *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique*, t. 5, Paris, Frères Didot, 1833.

³⁷ *Journal ecclésiastique*, janvier 1763, p. 48.

³⁸ *Journal ecclésiastique*, janvier 1763, p. 58.

³⁹ *Journal ecclésiastique*, janvier 1763, note p. 48.

⁴⁰ *Journal ecclésiastique*, janvier 1763, note p. 59.

m'arrive de tenir à d'anciens préjugés⁴¹. » Le désaccord est des plus courtois, mais il est aussi profond. Les arguments portés par Laurent-Étienne Rondet nécessiteraient à leur tour une longue réponse et c'est à ce que se refusent les capucins. S'ils ont accepté de répondre aux premières difficultés soulevées, ils ne souhaitent pas poursuivre le travail d'argumentation. Ils refusent également de répondre à la critique émanant d'autres auteurs pour ne pas entrer en controverse. Seule la modération des commentaires de Rondet les a convaincus d'écrire la lettre.

« Au surplus en répondant à la critique de M. Rondet, loin de nous engager à répondre à toutes celles qui pourroient être faites contre nous, notre intention est au contraire de persévérer dans le silence que nous nous sommes prescrit depuis longtemps. Nous prions seulement ceux qui auraient envie de critiquer notre plan, de lire auparavant nos *Principes discutés* ; nous ne prétendons point forcer personne à adopter nos sentimens, mais si douze volumes entiers remplis des principes les mieux établis & des preuves les plus claires, tirées des Pères, des Conciles, des Interprètes, des Commentateurs & des lumières de la raison, ne suffisent pas pour convaincre, nous n'avons plus rien à dire⁴². »

Mais les capucins ne parviennent pas à maintenir l'auto-contrainte qu'ils se sont promise. Devant de nouvelles critiques, ils perdent leur patience. L'abbé Ladvocat, tout comme L.-E. Rondet, souhaite faire connaître ses réserves aux auteurs. En octobre 1764, le temps a changé et ces derniers sont gagnés par l'impatience. Leur réponse perd la courtoisie d'alors. L'abbé Ladvocat s'en plaint dans les pages du journal :

« Les Réponses de ces PP. sont d'un style plus sérieux, quoique pour se venger, ce semble, du mépris qu'ils éprouvent, ils emploient aussi eux-mêmes quelquefois, & peut-être un peut trop le ton moqueur. Quiconque croit tenir le vrai se persuade qu'il est en droit de mépriser ceux qui pensent autrement : mais la question est de sçavoir de quel côté est le vrai ; car de part & d'autre chacun croit le tenir, & ici il nous paroît qu'en effet chacun le tient au moins à certains égards⁴³. »

Cette impatience manifestée par les capucins détériore leur image dans les pages du *Journal ecclésiastique*. Si, au début des années 1760, Laurent-Étienne Rondet commence l'échange par leur éloge, une décennie plus tard le chanoine de Wissembourg le fait en rappelant aux auteurs le droit à la critique :

« il est très-permis, dit le Président de Montesquieu, de critiquer les Ouvrages qui ont été donnés au Public, parce qu'il seroit ridicule que ceux qui ont voulu éclairer les autres, ne voulussent pas être éclairés eux-mêmes : ceux qui nous avertissent, sont les compagnons de nos travaux : si le Critique & l'Auteur cherchent la vérité, ils ont le même intérêt ; car la vérité est le bien de tous les hommes : ils seront des

⁴¹ *Journal ecclésiastique*, janvier 1763, p. 59.

⁴² *Journal ecclésiastique*, février 1763, pp. 142-143.

⁴³ *Journal ecclésiastique*, octobre 1764, pp. 91-92.

confédérés, & non pas des ennemis⁴⁴... »

Bien qu'elles soient sues, les règles de la convenance sont difficiles à être appliquées en tous lieu et circonstance. Pourtant, elles sont encore un élément majeur de la réputation. Dans le cas présent, les capucins sont sortis du cadre légitime du conflit : ils sont allés trop loin dans l'opposition, en utilisant un « ton moqueur », voire « méprisant ». Ils perdent ici une partie de l'estime du public.

c. Une écriture dialogique : exposer les opinions contraires avec neutralité

L'imprimé périodique du chanoine Dinouart s'appuie sur une écriture dialogique. Il s'agit d'une mise en scène des discussions qui permet une meilleure exposition des opinions pour les lecteurs⁴⁵. Avec cette polyphonie, Joseph Dinouart permet aux opinions contradictoires de s'exprimer, tout en demeurant dans un espace de neutralité apparent – et dans la mesure où la liberté offerte aux opinions divergentes n'est pas déjà une prise de position en soi. Ce procédé favorise la présence d'une diversité de pensées et marque l'absence de discours monolithiques sur quelques points théologiques.

En mai 1761, le *Journal ecclésiastique* retranscrit le cas suivant : *Lorsqu'à la veille de la célébration du mariage une fille s'accuse d'une habitude criminelle avec des personnes différentes de celle qu'elle va épouser, le Confesseur peut-il, en la renvoyant, lui conseiller de recevoir le Sacrement de mariage, supposé qu'elle ne puisse autrement éviter le scandale*⁴⁶?. Le dominicain Richard propose de résoudre la difficulté par la distinction de deux situations : si la fille avait déjà promis de se corriger sans y parvenir, il faut lui *refuser inexorablement l'absolution* ; si elle se confesse pour la première fois, elle doit promettre de mettre fin à *ses désordres* et le confesseur doit l'absoudre⁴⁷. Cette différenciation proposée par le dominicain n'est pas comprise. Elle l'expose à l'opposition des uns et des autres, ceux qui se manifestent pour l'absolution et ceux qui s'y refusent. Joseph Dinouart écrit dans son journal sa surprise devant les divisions : « il est étonnant qu'un cas si simple, ait eu tant de contradicteurs⁴⁸ ». Il transmet à son contributeur les lettres qui lui parviennent blâmant la résolution, témoignant de cette double critique – certaines sont adressées directement au

⁴⁴ *Journal ecclésiastique*, mars 1770, pp. 99-100.

⁴⁵ Voir S. DUMOUCHEL, *op. cit.*

⁴⁶ *Journal ecclésiastique*, mai 1761, p. 42.

⁴⁷ *Journal ecclésiastique*, août 1761, pp. 72-73.

⁴⁸ *Journal ecclésiastique*, novembre 1761, note pp. 135-136.

chanoine. Le dominicain se charge de la réponse :

« Monsieur, en formant le projet d'un Journal Ecclésiastique, vous avez dû vous attendre à des contradictions de la part de vos lecteurs, & sans doute que vous n'en êtes point surpris. Pour deux décisions insérées dans votre ouvrage, vous voilà tout à la fois un phénomène de relâchement & de rigueur dans la morale : c'est en ces termes que vous en ont écrit trois personnes non moins différentes dans leur façon de penser, que dans leur style ; les deux premiers sont aussi sages, aussi mesurés, aussi polis, aussi modestes, que le troisième est impérieux et tranchant⁴⁹. »

L'expression de leur désaccord est l'occasion pour ces trois auteurs d'être à la fois acceptés ou rejetés. Ce n'est pas l'opinion qui compte ici, mais le respect des règles élémentaires de civilité dans la controverse. Le deuxième auteur est aussitôt disqualifié par le ton qu'il s'autorise et son refus de la discussion personnelle en pratiquant l'anonymat : « la seconde Lettre n'est point signée ; on n'y entroit dans aucune réfutation suivie. Elle ne contenoit qu'une plainte conçue en termes trop durs & trop tranchans contre le R. P. Richard, & où on paroissoit avoir oublié la devise que j'ai prise : *In omnibus Caritas* ». Au contraire, la première lettre est appréciée pour sa bienséance, l'auteur se fait remarquer et Joseph Dinouart lui propose de contribuer plus souvent au journal : « la première Lettre, dont le style est sage & mesuré, m'a été envoiée par M. Liger, Prêtre à Mayenne. On verra par la Réplique de R. P. Richard, ce qu'elle contenoit. J'invite M. Liger à travailler sur quelque matière Ecclésiastique. Il a du côté des talens, tout ce qui est nécessaire pour se faire honneur ; & j'adopterai avec un vrai plaisir, ce qu'il voudra m'envoier, dès que les sujets qu'il me procurera, pourront entrer dans ce Journal ». La troisième lettre est également appréciée⁵⁰. La situation de dialogue que Joseph Dinouart autorise dans son journal permet de mettre avant la diversité des opinions pouvant résulter d'un cas *a priori* simple pour son auteur.

Le dominicain Richard est un habitué des controverses. À partir de l'année 1772, il propose au public un livre en plusieurs tomes, *Analyse des Conciles généraux & Particuliers*⁵¹. Les premiers exemplaires qui paraissent sont l'objet d'éloges dans les pages des annonces littéraires du *Journal*

⁴⁹ *Journal ecclésiastique*, novembre 1761, pp. 135-136.

⁵⁰ *Journal ecclésiastique*, novembre 1761, pp. 135-136 : « M. Godard, Curé d'Yvors en Valois, m'a envoié une bonne lettre à ce sujet.

⁵¹ C.L. RICHARD, *Analyse des Conciles généraux & Particuliers*, Paris, Vincent, 1772.

*ecclésiastique*⁵². Mais il semblerait que le dominicain ne soit pas parvenu à maintenir la même qualité d'écriture sur l'ensemble de ses volumes. Le dernier est particulièrement sujet à critique⁵³. Des ecclésiastiques choisissent de faire part de leur déception dans les pages du journal. Ils marquent leur désaccord avec le R.P. Richard. Un premier, le père Guillemont, curé de Carlepont, compose un article où il soutient l'idée que le droit d'établir des empêchements de mariage est inaliénable et attaché à la *puissance Souveraine*, réfutant l'avis du dominicain⁵⁴. Un second, sous le pseudonyme « un abonné du journal », écrit, contre l'affirmation de l'auteur, que les évêques ne peuvent pas apporter dans les synodes des statuts tout faits pour être adoptés – l'abonné soutient que la consultation et le consentement des curés sont nécessaires et il ajoute : « une telle assertion dans la bouche d'un Théologien Ultramontain n'auroit rien de surprenant : mais qu'un Théologien François embrasse un sentiment si faux & si contraire à l'esprit & à l'ancienne discipline de l'Église, c'est ce que l'on ne comprend pas⁵⁵ ». Richard choisit de répondre simultanément aux deux auteurs. Il les distingue : l'un maîtrise la civilité propre aux échanges, l'autre se montre discourtois dans son écrit – ce que lui permet l'usage du pseudonyme :

« Messieurs, Comme vous vous êtes rencontrés quoiqu'apparemment sans dessein, dans vos observations sur deux Articles du quatrième Tome de mon Analyse des Conciles, insérées dans le Journal Ecclésiastique du mois d'Août, trouvez bon, je vous en supplie, que je ne vous sépare pas dans la réponse, que je vous dois, quoique l'un de vous deux (M. l'Abonné) m'ait condamné au silence. Je ne me pique assurément point de cette politesse recherchée qui siérait mal à ma profession, mais je ne suis pas non plus assez agreste pour ne répondre que par un maussade silence, aux personnes de mérite, qui me font l'honneur de m'écrire directement ou indirectement⁵⁶. »

Le dominicain termine son préliminaire à la réponse en évoquant un cas bien connu par les

⁵² *Journal ecclésiastique*, mars 1772, p. 284 : « Nous avons annoncé, dans le Journal de Janvier, le Prospectus de ce bon Ouvrage ; nos Lecteurs ont dû, en le lisant, concevoir une grande idée de cette entreprise ; ils sont actuellement en état de juger de l'exactitude & de la solidité de l'Ouvrage, par ce premier Volume que le Libraire vient de mettre en vente, on peut dire que le P. Richard y soutient la réputation qu'il s'est acquise. Voilà un Ouvrage très-important & l'un des plus utiles aux Ecclésiastiques. »

⁵³ *Journal ecclésiastique*, mars 1774, p. 284 : « Nous serions bien surpris si MM. les Curés étoient également satisfaits de tous les articles contenus dans ce dernier volume. Ils verront, s'ils n'ont rien à y répondre, ou s'ils doivent se contenter de ne pas adopter en tout les opinions de l'Auteur, qui, pensant sur certains points, très-différemment de plusieurs célèbres Écrivains et Jurisconsultes, pourroit bien se tromper. »

⁵⁴ *Journal ecclésiastique*, août 1774, p. 163 : « Est-il vrai que le droit Radical & Foncier d'établir des empêchements du Mariage soit un droit inaliénable & attaché à la puissance Souveraine par un lien indissoluble? Décision pour l'affirmative, contre ce que le P. Richard avance dans le 4e vol. de l'Analyse des Conciles. »

⁵⁵ *Journal ecclésiastique*, août 1774, p. 171.

⁵⁶ *Journal ecclésiastique*, octobre 1774, pp. 40-41.

lecteurs du *Journal ecclésiastique*. Il s'agit, ici aussi, de rappeler la bienséance attendue dans la discussion. Il entend se placer à l'opposé de ce contre-modèle où les règles de la civilité ne furent pas respectées. Il est question de la controverse qui a suivi l'ouvrage du père Fabricy – étudiée plus en avant de l'étude : « je vais donc sans perdre de temps, avoir celui de vous répondre, & vous verrez à ma manière qu'on n'aura point à me reprocher le feu que l'Auteur du *Post scriptum*, reproche au bouillant Romain, qui a répondu aux observations sur l'Ouvrage du P. Fabricy touchant les Titres primitifs de la Révélation. Commençons par M. G... puisqu'il est le premier en date. » Ce rappel prouve aussi que la violence du débat peut marquer l'ensemble des lecteurs et offrir des contre-exemples sur lesquels se situer⁵⁷.

Des désaccords peuvent parfois être utilisés par des auteurs pour parvenir à un positionnement – dans le sens où les processus conflictuels possèdent une dimension « instituante⁵⁸ ». L'affirmation d'une contradiction peut ainsi être l'occasion pour des acteurs de s'affirmer et de se situer par le champ de la controverse. Pour ce faire, pour être reconnu comme savant, ils déploient tout un effort argumentatif. Antoine Lilti rappelle que, derrière l'argument, ce sont bien souvent des textes qui sont échangés entre les différentes parties. Les démonstrations sont ainsi soutenues par une « technologie littéraire », les adversaires plaçant leurs espérances sur « l'efficacité rhétorique » des textes dans l'administration de la preuve⁵⁹. L'imprimé périodique du chanoine Dinouart étant à destination d'ecclésiastiques, ces textes ont d'autant plus une valeur d'autorité qu'ils sont bien souvent issus des Écrits scripturaires ou patristiques. Ils sont fondamentaux dans le déploiement de l'argumentation, de la présentation de soi comme savant, et peuvent permettre de convaincre réellement son adversaire.

À la fin des années 1760, Laurent-Étienne Rondet propose des *Dissertations sur la force probante des Miracles* dans le *Journal ecclésiastique*, dont un point particulièrement complexe, celui des *faux Miracles*. Il défend l'idée qu'entre *les vrais et faux miracles, la doctrine seule décide*. L'idée est contestée. Il lui est reproché d'enlever un principe fondamental aux vrais miracles, qu'est leur *force probante* :

⁵⁷ Cet écart n'empêche pas pour autant la persistance d'une certaine forme de violence verbale, ainsi on trouve dans l'écrit du dominicain : « Voilà, M. votre raisonnement & dans vos propres termes. Je le trouverais admirable, si les règles de la Logique, me permettaient d'y apercevoir autre chose qu'un pur sophisme. »

⁵⁸ C. LEMIEUX, *art. cit.*

⁵⁹ A. LILTI, « Querelles et controverses. Les formes du désaccord intellectuel à l'époque moderne », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 25, no. 1, 2007, pp. 13-28.

les miracles se prouvent par eux-mêmes et *entre la vérité et l'erreur, les miracles décident*. Il n'y a rien d'antinomique pour Rondet, qui commence à préparer sa défense. Il propose de répondre à l'objection devant tous les lecteurs du journal, à des fins pédagogiques :

« les deux précédentes Dissertations que j'ai données sur les faux Miracles ; ont fait naître quelques réflexions qui m'ont été communiquées. Je respecte la main qui me les a adressées : j'applaudis à son zèle pour les intérêts de la Religion ; je crois devoir répondre à ses difficultés : & comme plusieurs des Lecteurs de ce Journal pourraient avoir fait les mêmes réflexions, je pense qu'il est de leur intérêt que j'y réponde ici sous leurs yeux⁶⁰. »

Laurent-Étienne Rondet commence par rappeler son orthodoxie. Il présume que ses sentiments sur la religion sont suffisamment connus des lecteurs pour que personne ne puisse douter de son intérêt pour les *inviolables maximes de la foi*. Il rappelle avoir commencé sa dissertation en affirmant « *la certitude incontestable & l'AUTORITÉ INVINCIBLE des Miracles de Moïse & de Jésus-Christ*⁶¹ ». Il comprend que la principale difficulté de son système réside en la personnalité de l'Antéchrist. Rondet soutient que ce dernier pourra faire les mêmes miracles que le Christ, d'où la nécessité d'une doctrine pour différencier les bons, des mauvais miracles. Il appuie sa démonstration sur des passages de l'Écriture – « mais ce qu'on médit point assez, c'est *la certitude & le danger des faux miracles prédits par notre divin Sauveur*⁶² » – mais également sur des écrits plus récents, dont les *Pensées* de Pascal. Baron de Wimpffen, chanoine de Wissembourg, lui porte la contradiction. Sa lettre marque son *plaisir* à lire les objections faites à Rondet. Les réponses de ce dernier ne lui semblent pas résoudre les difficultés de son système⁶³. Pour étoffer son argumentation, le chanoine s'appuie lui aussi sur des textes. Il affirme que saint Thomas dans ses commentaires sur les Épîtres aux Corinthiens et Thessaloniciens, Bellarmin, saint Cyrille, Théodore et bien d'autres auteurs sont « fort éloignés de supposer aux derniers séducteurs le pouvoir d'égaliser (*quoad substantiam operis*) les miracles de Jésus Christ & des Apôtres⁶⁴ [...] ». Il affirme que Laurent-Étienne Rondet a contre lui « le torrent des autorités les plus respectables ». Joseph Dinouart propose un droit de réponse à ce dernier, inséré en note à l'article du chanoine. Rondet demande du temps à ses lecteurs, il prépare une réponse. En attendant, il demande qu'on

⁶⁰ *Journal ecclésiastique*, avril 1768, pp. 3-4.

⁶¹ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

⁶² *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

⁶³ *Journal ecclésiastique*, juillet 1768, p. 3 : « J'ai vu avec plaisir qu'on a fait à M. Rondet des objections, qui s'étoient présentées à mon esprit à la première lecture de sa *Dissertation sur les faux Miracles* : la réponse de ce savant ne tranche pas le noeud de ces difficultés, & ne sauroit purger son système du reproche qu'on lui a fait. »

⁶⁴ *Journal ecclésiastique*, juillet 1768, p. 11.

ne lui impute pas les *fausses conséquences* qui lui sont attribuées dans l'article. Il soutient n'avoir jamais confondu les œuvres divines avec celles liées au diable et qu'il n'est *point un disciple de Jean-Jacques Rousseau*⁶⁵. Laurent-Étienne Rondet se défend de vouloir *établir un nouveau système sur les Miracles* et affirme s'en tenir aux *principes universellement avoués*. Pour lui, la question a changé d'objet : d'ici viennent les erreurs qu'on lui impute. Il prend le temps de la démonstration dans un long article en août 1768 : sa dissertation reposait sur les *faux miracles*, aujourd'hui les reproches ont détourné le sujet vers les *miracles divins* dont il reconnaît et *révère de toute son âme la supériorité et la force victorieuse*. Il demande à ses lecteurs de se rappeler que ce sont des *faux miracles prédits par Jésus-Christ* dont il est question⁶⁶. À l'hiver, Baron de Wimpffen écrit à nouveau dans le journal. Pour lui, l'objet du désaccord n'a pas dévié et il fallait bien que Laurent-Étienne Rondet affirme dans le journal que *Jésus-Christ & Moïse ont fait des Miracles manifestement divins, qui discernent la vraie Doctrine*. Toujours est-il qu'après une longue démonstration où il entend prouver qu'il a toujours été question de cette affirmation, le chanoine conclut par un bel éloge de son ancien adversaire :

« Je respecte votre personne ; j'estime vos talents, je comble de louanges le zèle qui vous anime ; je trouve dans toutes vos Dissertations la beauté du style, la finesse des pensées, & une érudition très vaste, dans le genre auquel vous vous êtes consacré. Cet éloge, où il n'entre ni hyperbole, ni autre figure, fera un peu rougir votre modestie, sans donner atteinte à votre humilité, & il ne doit pas paraître suspect sous la plume de celui qui a si peu ménagé un de vos systèmes, ou plutôt qui l'a attaqué si vivement. J'ai actuellement sous mes yeux les deux premiers tomes de la belle Bible dont vous venez de donner une seconde édition, & que vous avez enrichie par vos travaux ; je ne me lasse point de l'admirer ; j'en fais mon profit & mes délices : puisse mon impatience en hâter la suite : continuez, Monsieur, à employer vos veilles à des ouvrages si utiles & si dignes de vous⁶⁷. »

Laurent-Étienne Rondet clôt lui aussi la controverse dans une réponse insérée à la suite :

« Monsieur ; en toute controverse je vise à simplifier ; c'est pourquoi j'ai réduit celle-ci aux trois

⁶⁵ *Journal ecclésiastique*, juillet 1768, note p. 12 : « *Note de M. Rondet*. En attendant que je réponde à cet écrit, l'unique grâce que je demande aux lecteurs, et j'ose l'espérer de leur discernement & de leur équité, c'est de ne me point imputer les fausses conséquences qui me sont ici attribuées; je les désavouerai nettement; je prouverai que je n'ai jamais confondu les oeuvres divines avec les oeuvres diaboliques, *quoad substantiam operis*; & que je ne suis point disciple de Jean-Jacques Rousseau. »

⁶⁶ *Journal ecclésiastique*, août 1768, p. 100 : « Les difficultés successivement proposées changent insensiblement l'état de la question: en sorte que ce qui n'était d'abord qu'une question incidente, importante, je l'avoue, mais étrangère à mon objet, est devenu l'objet principal. Je ne parlois que des *faux miracles*; on m'a forcé de parler des *miracles divins*, dont je reconnais & je révère de toute mon âme la supériorité & la force victorieuse. Je supplie donc mes lecteurs de se souvenir que mon premier objet a été de discuter ce qui concerne les *faux miracles prédits par Jésus-Christ*. C'est contre ces faux miracles que j'ai soutenu dans mes deux premières Dissertations ce principe qui m'a paru assez universellement avoué: *Entre vrais & faux miracles la doctrine seule décide*. »

⁶⁷ *Journal ecclésiastique*, décembre 1768, p. 208.

Propositions qui terminent ma dernière Dissertation. Vous en êtes satisfait : cela me suffit. J'abandonne le reste au jugement de mes lecteurs. Quant à la Bible, je tâcherai de mériter les éloges que vous me prodiguez, mais qui me montrent ce que vous désirez d'y trouver. Le troisième tome est fait ; je vais finir le quatrième. Si mes opérations sont longues, c'est pour mieux servir le Public⁶⁸. »

La controverse se termine par des marques de civilité des deux parties, le désaccord est dépassé par la bienséance. Laurent-Étienne Rondet et Baron de Wimpffen peuvent argumenter, déployer des textes comme preuve, puis clore leur échange dans un respect mutuel. Joseph Dinouart, en exposant un tel débat au public de son journal, doit être satisfait : il est édifiant pour le lecteur, il est un modèle dans la conduite de la controverse. Les opinions contraires ne ternissent pas l'harmonie du *Journal ecclésiastique*. Le chanoine Dinouart a su créer un espace pour cette diversité, mais son imprimé a également pour conséquence de la limiter et de l'encadrer. Les règles sont définies, nous l'avons principalement vu pour la bienséance dans la discussion, et leur exposition dans l'imprimé les renforce. Pour qu'un ecclésiastique puisse être audible et écrire dans le journal, il doit avoir assimilé les codes et les bonnes pratiques de l'écriture de la communauté dans le cadre de la controverse. Ainsi, l'exposition des désaccords a pour conséquence paradoxale de renforcer encore la communauté, notamment face à des controverses qui lui sont extérieures.

⁶⁸ *Journal ecclésiastique*, décembre 1768, p. 209.

10-2. La discussion scientifique et ses ruptures

a. Controverses et publications : les divisions du clergé français dans le journal

Les diverses controverses qui jalonnent les vingt-six années étudiées du *Journal ecclésiastique* ne se limitent que rarement aux bornes de l'imprimé. Elles entrent le plus souvent en dialogue avec d'autres publications, elles se répondent les unes aux autres. Elles participent à la propagation du débat, à une visibilité toujours plus importante de celui-ci. Les discussions ont bien quitté leur espace clos pour s'offrir à un public. Une publication peut être une raison pour commencer une controverse, tout comme sa suite logique. Ces deux situations sont représentées par deux exemples du journal, une réaction aux *Mémoires Littéraires* de l'abbé Goujet et par les *Lettres d'un Romain à M. de Villefroy*.

Le chanoine Claude-Pierre Goujet (1697-1767) est un homme de lettres reconnu par ses contemporains pour ses qualités d'écriture. Ses multiples publications sont appréciées pour leur érudition⁶⁹, mais son jansénisme lui ferme la porte à des plus grands honneurs – le cardinal Fleury s'oppose à son entrée à l'Académie des belles-lettres et lui refuse une place de rédacteur dans le *Journal des savants*⁷⁰. À sa mort, il laisse en manuscrit des *Mémoires historiques et littéraires* sur sa vie. Ils seront publiés par son ami l'abbé Barral dès l'année 1767, au format in-12. Dans cette œuvre posthume, l'abbé Goujet accuse Louis de Thomas de La Valette (1678-1772), supérieur général de l'Oratoire, de ne pas avoir fait publier une vie du cardinal de Bérulle par manque de courage. Pour l'abbé, La Valette *craint l'ombre de ceux qui n'ont plus d'existence en France et les Évêques* – comprendre pour ces premiers les jésuites. L'abbé Goujet connaît bien l'Oratoire, puisqu'il en est lui-même membre, avant d'en sortir pour le canonat de Saint-Jacques⁷¹. Cette accusation ne reste pas sans réponse. En novembre 1767, un certain « J... B... de l'Or. » écrit à Joseph Dinouart, pour être publié dans le *Journal ecclésiastique* – il demande ainsi « je vous prie de rendre ma Lettre publique⁷² ». Si l'anonymat partiel cache bien le prénom et le nom de l'auteur, il est aisé de comprendre qu'il fait lui-même partie de l'Oratoire et ne s'en cache d'ailleurs pas dans sa lettre. Selon ses propres mots, c'est au retour d'un voyage qu'il découvre l'écrit de l'abbé et

⁶⁹ Parmi les plus célèbres : *Les vies des saints pour tous les jours de l'année, avec l'histoire des mystères de Notre-Seigneur*, Paris, 7 vol., in-12, 1730 ; *Bibliothèque des écrivains ecclésiastiques*, Paris, 3 vol., in-8, 1736 ; *Discours sur le renouvellement des études et principalement des études ecclésiastiques depuis le 14^e siècle*, in-12; ou encore *Bibliothèque française*, Paris, 1740 et s., 18 vol., in-12.

⁷⁰ « Goujet », L.-G. MICHAUD, *Biographie universelle, ancienne et moderne*, Paris, Michaud, tome 17, 1818

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Journal ecclésiastique*, novembre 1767, p. 188.

surtout « bien d'honnêtes gens affligés d'y voir un article offensant pour le R.P. de la Valette ». Il se présente également du nombre des mécontents. C'est pour défendre son supérieur qu'il décide d'écrire, sans que ce dernier n'en soit informé - « j'entreprends sa défense, sans lui demander une permission qu'il ne m'accorderoit pas ». Reconnaisant des mérites littéraires à l'abbé Goujet, il souhaite pour autant le réfuter. Premièrement, son supérieur n'aurait pas agi par faiblesse, mais par vertu. Écrire sur le cardinal jésuite au moment où son ordre disparaît aurait été contraire aux principes du général de l'Oratoire qui « a donné à son Corps des leçons & des exemples si bien suivis de retenue, de sagesse, de noblesse, de sentiments! Devoit-il, pour complaire à un seul homme, renoncer à ce qui a fait tant d'honneur à lui & à ses enfants, aux ieux même de *ceux qui ne les ont jamais aimés*? Falloit-il que, produisant au moment de leur destruction, un Ouvrage où leurs procédés seroient décrits, il se rendît suspect d'avoir exercé un acte de ressentiment⁷³? » L'auteur de la lettre s'en prend ensuite à l'abbé Barral, sans le nommer, de ne pas s'être informé des raisons du P. Général ; cela aurait pu épargner des critiques à l'abbé Goujet : « je regrette beaucoup, M. que l'Editeur des *Mémoires* ne se soit pas mis en peine de s'informer des autres raisons qu'on pouvoit avoir eues, pour ne point donner au public la *Vie* en question. Ami de l'Auteur, il étoit intéressé à s'en assûrer. Il eût épargné à sa mémoire les suites d'une publication précipitée⁷⁴. » Les *vraies explications* invoquées par l'auteur sont au nombre de trois : certaines anecdotes doivent être tues, le récit dépeint trop le ministre d'État par rapport à celui d'autels et le style d'écriture aurait déplu à l'auteur même. L'anonyme clôt sa lettre en rappelant que les *Mémoires* blessent beaucoup de ses confrères.

Cette lettre, insérée dans le *Journal ecclésiastique*, est ainsi une réaction à une publication. Il s'agit pour son auteur de se servir de l'intermédiaire d'un imprimé diffusé à grande échelle pour rectifier un écrit qui lui déplait. Le journal du chanoine Dinouart est perçu comme un support dans les luttes des écritures : il doit permettre de prendre un ascendant dans le contrôle d'une réputation. Si l'auteur « J... B... de l'Or. » demande à Joseph Dinouart de publier sa lettre dans son journal, c'est qu'il a pleinement conscience de ces enjeux. Il existe un second témoignage de la reprise en main de la réputation à laquelle s'essaye l'auteur. Il est conservé dans la médiathèque Michel Crépeau à La Rochelle. Un livre, seul exemplaire, est composé de la lettre en question,

⁷³ *Journal ecclésiastique*, novembre 1767, p. 189.

⁷⁴ *Journal ecclésiastique*, novembre 1767, p. 189.

perdue au milieu de neuf articles sans aucune cohérence⁷⁵. Cela semble témoigner d'un fait que d'autres archives n'ont pas conservé : « J... B... de l'Or. » a fait porter devant le public sa lettre par d'autres moyens que le *Journal ecclésiastique*. Le surplus d'impressions détenues par l'imprimeur ou libraire l'engage à réunir l'écrit avec d'autres, pour former un livre composé d'articles hétéroclites, reposant sur des invendus.

Si le *Journal ecclésiastique* offre la possibilité à des auteurs de réagir à une publication par un article dans ses pages, il est aussi un imprimé suscitant à son tour des publications en réponse à ses écrits. Les observations présentes dans le journal ont une influence sur la réputation d'un écrit : lorsqu'un avis négatif est rédigé, il faut dès lors défendre la publication face à son influence néfaste comme dans l'exemple des *Lettres d'un Romain à M. de Villefroy*.

En juin 1771, dans les *Annonces littéraires*, un avis est donné sur une brochure in-8 ayant pour titre *Lettres de M. l'Abbé de *** Ex-Professeur en Hébreu en l'Université de *** au Sieur de Kennicott, Anglois, de la Société Roiiiale de Londres*. La suite de la controverse prouve que l'auteur de la brochure est Villefroy, abbé de Blasimont, ancien Professeur en Hébreu au Collège Royal. Cette brochure est composée de cinq lettres dont le but clairement avoué est de décrier l'entreprise Benjamin Kennicott (1718-1783). Ce dernier travaille, en 1771, depuis douze ans sur le texte hébreu de l'Ancien Testament. Il essaye, à la manière de John Mill (1645-1707) pour le grec du Nouveau, de recueillir toutes les variantes qui peuvent être trouvées. Pour l'auteur de la brochure, le P. Kennicott ne dispose pas de qualités nécessaires pour réussir l'entreprise qu'il s'est fixé, son ouvrage est *inutile, superficiel & dangereux*. La quatrième lettre de la brochure est sans doute la plus critique, elle tend à prouver « que les *Variantes* rassemblées avec tant de soin par M. Kennicot, ne sont souvent que des *ignorances* ou des *inadvertances* de ses Manuscrits ; que ses *corrections* sont *imaginaires* ou *inutiles*, & ses *raisonnements inconséquents & souvent contradictoires*⁷⁶ ». Le critique du *Journal ecclésiastique* ne semble accorder que peu de sérieux aux remarques de Villefroy, d'autant que ce dernier s'élève également contre la Bible du R.P. Houbigant : « ce ne sont d'abord (p. 10 & 11) que des reproches vagues & assez visiblement exagérés. Mais le morceau le plus curieux est celui des *pages 118 & 119*, où l'Auteur prétend donner des *preuves* ; il cite en effet trois *Textes des*

⁷⁵ Médiathèque Michel Crépeau de La Rochelle, cote 18646 C, <https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/ark:/06871/00111668355>. Les autres parties du livre sont composées de lettres, d'oraison funèbre, de poésie, de traités horticulture ou d'économie, ou encore d'un essai philosophique.

⁷⁶ *Journal ecclésiastique*, juin 1771, p. 275.

Psaumes du P. Houbigant. Le Lecteur prudent sera très-prudent de suspendre son jugement jusqu'à ce qu'il ait cherché ces trois Textes dans la Bible du P. Houbigant, & qu'il les y ait vus de ses propres yeux⁷⁷ ».

L'affaire commence au mois de juin 1772 par une méprise de Laurent-Étienne Rondet. Dans les pages du *Journal ecclésiastique*, il annonce que le R.P. Fabricy⁷⁸ entreprend une Bible, à la manière de celle qui fut travaillée par Benjamin Kennicott en Angleterre ou par Charles-François Houbigant en France, parue en 1753. Dans l'attente de recevoir l'ouvrage du premier, Rondet profite de l'occasion pour revenir sur les *Lettres* précédentes qui ont déprécié le travail des PP. Kennicott et Houbigant. Après avoir justifié leur entreprise – « oserait-on avancer qu'il ne s'est glissé aucune faute de Copistes ni dans les Textes de ces Livres sacrés, ni dans leurs Versions⁷⁹? » – il dénonce à son tour le manque de sérieux de la critique de Villefroy, notamment lorsque celui-ci relève des erreurs qui n'existent pas – il écrit : « il est facile d'en imposer à ceux qui n'examinent rien : mais on ne réussit pas également à séduire ceux qui prennent le soit d'examiner. Le faux est ici si étonnant, que j'ai peine à en croire mes propres yeux : je supplie mes Lecteurs de s'en convaincre par eux-mêmes⁸⁰. » Villefroy semble également confondre une révision de texte avec de simples notes de bas de page – « quoi qu'il en soit, il est toujours faux que le P. Houbigant ait changé l'expression dans le texte qu'il a fait imprimer : ce n'est que dans sa Note qu'il parle de cette Variante. Il ne faut pas confondre le Texte avec les Notes. Tout Critique judicieux conservera le Texte tel qu'il est ; mais il lui est permis d'observer dans ses Notes les Variantes qu'il rencontre, & de proposer son sentiment sur le choix de celle qui lui paroît préférable⁸¹ ». Anticipant la publication de l'ouvrage de Gabriel Fabricy, il en fait l'éloge commun avec celui de Benjamin Kennicott :

« La connaissance des Variances recueillies soit de la confrontation des Exemplaires, soit de la comparaison du Texte avec les Versions sera toujours utile : mais comme on abuse souvent des meilleurs choses, le danger, s'il y en avoit, ne seroit que dans l'abus que l'on pourroit faire de ce travail, soit en touchant au Texte, soit en portant un faux jugement dans l'appréciation de ces Variantes au préjudice de ce qui intéresse

⁷⁷ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

⁷⁸ Fabricy a déjà été rencontré dans la première partie de l'étude, au moment de l'exportation du journal en Italie, voir le chapitre 4.

⁷⁹ *Journal ecclésiastique*, juin 1772, p. 195.

⁸⁰ *Journal ecclésiastique*, juin 1772, pp. 201-202.

⁸¹ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

la foi ou les mœurs. Il y a lieu de présumer de la prudence de M. Kennicott & de P. Fabricy, qu'ils ne toucheront point au Texte, qu'ils se borneront à de simples Notes dans lesquelles ils useront d'un discernement sage & judicieux qui ne blessa ni les mœurs, ni la foi⁸². »

L'année suivante, à l'été 1773, Laurent-Étienne Rondet propose sa critique de l'œuvre du R.P. Fabricy qui vient de paraître, *Des Titres primitifs de la Révélation*⁸³. Il commence en corrigeant sa méprise venue de la lecture du *Prospectus* : le dominicain romain n'entend pas éditer une nouvelle Bible Hébraïque, mais dissenter sur les avantages de celles des PP. Houbigant et Kennicott. Rondet reconnaît une *vaste érudition* à Gabriel Fabricy mais il considère son ouvrage difficilement accessible, notamment parce qu'il n'a pas de plan détaillé – « les Auteurs qui possèdent parfaitement leur sujet & leur plan, supposent quelquefois un peu trop aisément, que leurs Lecteurs le possèdent aussi parfaitement qu'eux⁸⁴. » Rondet s'écarte du dominicain dans sa critique des deux auteurs des Bibles. Pour Charles-François Houbigant, Gabriel Fabricy « forme plus de soixante pages, chargées de Notes si étendues, qu'il y a plus de quarante pages où le discours n'occupe que deux ou trois lignes sous lesquelles sont des prolongations de Notes, dont une seule règne sur trente pages. Tout cela renferme une ample déclamation contre le savant Ouvrage du docte Oratorien : déclamation qu'il seroit difficile d'analyser, & dont les preuves sont renvoyées aux Notes⁸⁵. » Rondet observe que Benjamin Kennicott n'est pas plus ménagé dans l'ouvrage⁸⁶. Dans l'ensemble, la critique qu'il propose du livre du dominicain romain fait preuve de mesures et ses remarques sont très étayées, mais il ne cache pas au public son désaccord sur le fond : Rondet apprécie le travail des PP. Houbigant et Kennicott. C'est ce qu'un lecteur semble ne pas devoir lui pardonner.

La *Lettre d'un Romain à M. de Villefroy* paraît au cours de l'année 1774. Il s'agit d'un écrit anonyme, publié à Rome, d'une brochure de 92 pages, dont le titre complet est *Lettre d'un Romain à M. de Villefroy, abbé de Blasimont, ancien Professeur en Hébreu au Collège Royal, &c. &c. &c. en réponse aux Observations de M. L.E. Rondet sur l'Ouvrage du R.P. Fabricy Dominicain, Docteur en Théologie &c*

⁸² *Journal ecclésiastique*, juin 1772, pp. 209-210

⁸³ G. FABRICY, *Des Titres primitifs de la Révélation, ou Considérations Critiques sur la Pureté & l'Intégrité du Texte original des Livres Saints de l'Ancien Testament ; dans lesquelles on montre les avantages que la Religion & les Lettres peuvent retirer d'une nouvelle Édition projetée de ce Texte comparé avec les Manuscrits Hébreux & les anciennes Versions Grecques, Latines & Orientales*, Paris, Veuve Desaint & Cellot, 2 vol., in-8, 1772.

⁸⁴ *Journal ecclésiastique*, juillet 1773, pp. 4-5.

⁸⁵ *Journal ecclésiastique*, juillet 1773, pp. 20-21.

⁸⁶ *Journal ecclésiastique*, août 1773, p. 99.

Théologien de Casante, touchant les TITRES PRIMITIFS DE LA REVELATION. Le sujet de la publication est ainsi directement en réaction aux articles du *Journal ecclésiastique*. La lettre reflète l'opposition des écritures et permet d'observer les rapports de force : un article de l'imprimé périodique présent sur deux mois face à une brochure de 92 pages. Il faut tout ce travail pour contrer l'influence de l'écrit de Laurent-Étienne Rondet. L'auteur de la brochure commence par battre en brèche l'idée d'une quelconque objectivité de ce dernier⁸⁷. Il l'accuse de pinailler et de se détourner de l'intérêt réel de l'ouvrage de Gabriel Fabricy :

« Cet Ouvrage présente mille objets intéressants de la Littérature sacrée, sur lesquels M. Rondet garde un profond silence. Il les néglige entièrement pour ne s'occuper que de détails minutieux & presque de nul intérêt. Il relève avec complaisance une ou deux inadvertances assez légères & autant de citations peu exactes : il n'épargne pas des fautes d'Impression. En un mot, il n'attaque pas même le fond des Considérations critiques de l'Auteur sur l'Intégrité & la Pureté du Texte primitif des Écrits Sacrés de l'Ancien Testament⁸⁸. »

Une hypothèse forte est développée par la suite. Si Rondet se montre si mauvais critique, c'est qu'il est à la fois juge et partie.

« Dans la *Sainte Bible en Latin & en François*, imprimée à Avignon chez Merande, en 1767-1773. XVI. Voll. in-4 & dont le XVII. est sous presse, M. Rondet qui en est l'Éditeur, avoit embrassé des opinions entièrement conformes aux hypothèses du R.P. Houbigant, sur l'état présent de nos Écritures Hébraïques. Il déclare lui-même dans sa Préface (I), que son Édition offre un assez grand nombre de Notes « *Ce sont, dit-il, principalement celles que nous avons eu occasion de faire en lisant le savant Ouvrage du R.P. Houbigant de la Congrégation de l'Oratoire* ». L'Ouvrage du P. Fabricy a paru dans le temps même que cette Édition de la Bible étoit fort avancée. M. Rondet l'a lû, cet Ouvrage de l'Auteur, du moins en partie : il y aura remarqué sur ce qui concerne l'Intégrité du Texte primitif des Livres Saints de l'Ancien Testament, bien des vûes absolument contraires aux idées qu'il s'en étoit formées d'après celles du docte Oratorien. »

L'auteur anonyme souhaite que Laurent-Étienne Rondet admette son erreur. Il décrit sa *conduite tout opposée* et sa manière d'attaquer l'ouvrage du père Fabricy – « il se sera sans doute imaginé que l'honneur de sa nouvelle Edition de la Sainte Bible étoit en quelque façon intéressée

⁸⁷ *Lettre d'un Romain à M. de Villefroy*, p. 5 : « En lisant ces Observations de M. Rondet, l'on dirait que sa critique a eu de tout autres vûes que la recherche & l'amour de la vérité. Car enfin puisqu'il avoit tant fait que de dresser au sujet du Livre de l'Auteur, deux articles assez étendus, dans un Journal destiné au progrès des Sciences Ecclésiastiques, tel qu'est celui de M. l'Abbé Dinouart ; n'étoit-il pas naturel de s'attendre que l'on y feroit connoître du-moins en gros, un Ouvrage consacré à la défense de ce que la Religion a de plus sacré? »

⁸⁸ *Ibid.*

dans cette espèce d'attaque⁸⁹ ». Laurent-Étienne Rondet répond aux pages du *Journal ecclésiastique* en août 1774, à l'occasion d'un *Post scriptum*. Il commence par souligner l'absence de civilité dans l'écrit, contraire à la bienséance – « j'ai cru apercevoir dans ces Lettres un feu, qui ne permet guère à un enfant de paix de répliquer⁹⁰ ». Sa défense s'appuie sur une rhétorique efficace :

« De quoi s'agit-il donc? de ce que sur certains points je ne suis pas de son avis? Falloit-il que j'embrasse aveuglément en tous points sa manière de penser? Son Ouvrage est-il si parfait qu'on ne puisse pas y trouver le moindre défaut? Ne pouvoit-il point être permis de discuter quelques points de critique, après avoir fait connoître tout le mérite du fond de l'Ouvrage? De quoi s'agit-il? de ce que j'ai préféré sur certains points le sentiment du R.P. Houbigant? Mais n'arrive-t-il pas aussi que sur certains points je ne le suis pas? Faut-il que le P. Houbigant ait toujours tort⁹¹? »

La controverse s'est développée par l'intermédiaire de deux publications, le journal et la brochure. L'ultime réponse de Rondet a lieu dans l'imprimé périodique, devant un public qui lui est *a priori* favorable. Il peut ainsi mettre en scène sa décision de se soumettre au jugement des lecteurs⁹². Il est bien plus aisé pour lui d'avoir une telle démarche que pour l'auteur romain, chaque mois il compose une vingtaine de pages pour l'imprimé dans le cadre de l'Écriture Sainte. Feignant de se remettre à ses lecteurs, il clôt son *post scriptum* en revendiquant sa liberté de penser : « aucun de ces points n'intéresse ni la foi ni les mœurs : sur tous ces points les opinions sont libres : tenons nous en donc à la sage maxime qui est à la tête de ce Journal : *In necessariis Unitas; in dubiis Libertas; in omnibus Caritas*⁹³ ».

Un imprimé qui a pour titre *Dissertation sur la Généalogie de Jésus-Christ* constitue notre dernier

⁸⁹ *Ibid.*, p. 8. L'auteur ne doute pas, qu'ayant combattu le système de Kennicott, l'ouvrage est pareillement attaqué en Angleterre, ce que semble lui donner raison un appendice de l'éditeur : « *Appendix de l'Éditeur au sujet d'une Lettre écrite d'Oxford par un Savant d'Angleterre*. Dans le tems même que j'étois près de terminer cette Édition, l'on m'a communiqué une Lettre en Anglois, datée d'Oxford le 8. Mars 1774., & qu'un Savant d'Angleterre a jugé à-propos d'écrire au P. Fabricy au sujet des *Titres primitifs de la Révélation*. Comme cette Lettre est pleine de reproches très graves contre l'Ouvrage de notre Théologien de Casanate, & qu'elle annonce assez clairement qu'on les fera revivre dans les Prolégomènes que M. Benjamin Kennicott mettra à la tête de sa grande Collection des Variantes du Texte Hébreu, je pense que je ne pouvois guère me dispenser de montrer ici combien ces reproches sont dénués de fondement. »

⁹⁰ *Journal ecclésiastique*, août 1774, pp. 109-110.

⁹¹ *Journal ecclésiastique*, août 1774, pp. 115-116.

⁹² *Journal ecclésiastique*, *ibid.* : « De quoi s'agit-il? de savoir si j'observe l'impartialité dont je fais profession? Mes Lecteurs en sont juges, & mes *Observation* en font preuve. Mes Lecteurs y ont vu que tantôt j'y préfère le Texte Hébreu, tantôt le Texte Samaritain, tantôt la Version des Septante, & tantôt la Vulgate : ils y ont vu que tantôt je suis le sentiment du P. Houbigant, tantôt un sentiment opposé, même celui du P. Fabricy. Je leur demande si ce ne sont pas là des preuves d'impartialité. »

⁹³ *Journal ecclésiastique*, août 1774, p. 117.

exemple sur les relations complexes entre les controverses du *Journal ecclésiastique* et d'autres publications contemporaines. Son auteur a pour particularité de ne pas avoir pris en considération les recommandations de certains contributeurs au journal, de passer outre, et de proposer quand même au public son système qui avait été dénoncé. Or, une bonne conduite en matière de controverse repose aussi sur des auto-contraintes ; ici l'auteur de la dissertation ne parvient pas à faire preuve de raison et à ne pas proposer au public un livre qui ne peut qu'être condamné.

En octobre 1761, après un temps d'hésitation, le chanoine et théologal de Noyon Sézille écrit un article dans le *Journal ecclésiastique* pour dénoncer publiquement un imprimé qui se répand dans le public depuis quelques années sous le titre *Analyse de Dissertations*. Son auteur, présenté comme un anonyme vivant à Bruxelles, porte ses réflexions sur la difficulté d'accorder les Évangiles de saint Matthieu et de saint Luc sur la généalogie de Jésus-Christ. Pour que cette dernière soit aussi bien celle de Joseph que de Jésus-Christ, l'auteur défend l'idée que Joseph doit être le père de Marie et non celui de Jésus-Christ par la nature. Pour faire fonctionner son système, il propose de réécrire l'Évangile de Matthieu afin de le faire concilier avec celui de Luc. Le chanoine Sézille s'emporte : « mais ce qui est inouï, & ce qui révolte, c'est que pour le soutenir, il avance que ces termes de l'Évangile de S. Matthieu : *Jacob autem genuit Joseph virum Mariae de quâ natus est Jesus*, doivent être changés en ceux-ci : *Jacob autem genuit Joseph patrem Mariae*⁹⁴ ». Cette idée est condamnée. Devant des propositions si déviantes, Joseph Dinouart s'engage à proposer une dissertation sur la généalogie de Jésus-Christ dans les pages de son journal.

L'auteur de l'*Analyse de Dissertations* refuse d'entendre raison et décide d'écrire au chanoine Sézille son mécontentement, avant de s'adresser directement à Joseph Dinouart⁹⁵. Ce dernier demande à Laurent-Étienne Rondet de répondre à l'anonyme de Bruxelles. Pour ce faire, il commence par *applaudir* aux premières observations du chanoine Sézille ; puis il démontre que le mot *virum* qu'entend changer l'auteur a toujours différé de celui de *patrem*, quelle que soit la langue originelle traduite, l'hébreu ou le syro-chaldaïque. Joseph Dinouart termine l'article par un *Nota Bene*. Il rappelle à l'auteur la mesure nécessaire dans l'énonciation de systèmes nouveaux, ne pas porter trop loin les idées hardies.

⁹⁴ *Journal ecclésiastique*, octobre 1761, p. 25

⁹⁵ *Journal ecclésiastique*, janvier 1762, note pp. 11-12 : « Cette Dissertation servira de réponse à l'Ecrit que l'Auteur ou un de ses Partisans, a envoieé à M. Sézille, & que ce respectable Chanoine m'a remis. Elle réfutera également la Lettre qui m'a été adressée directement, pour soutenir ce Système. Je souhaite que celui de la part de qui je l'ai reçue, me sçache gré de ne la pas produire. »

« L'Auteur de la Dissertation, me permettra d'ajouter un mot aux sçavantes Réflexions de M. Rondet. Je le prie de bien réfléchir sur cette réponse, de reconnoître qu'il s'est trompé. Il en résultera que, s'il aime sincèrement la Religion, & s'il possède de la science, il désavouera sa Dissertation. Je serois fâché pour lui, qu'il parût un jour devant le tribunal d'un Dieu, jaloux de sa gloire, & terrible dans ses vengeances, sans avoir fait ce désaveu, & sans avoir détruit l'illusion qu'a pu faire son Système sur les esprits peu instruits. En effet, son Système est contraire à la lettre de l'Écriture-Sainte, au sentiment de tous les pères, sur un objet qui n'est point étranger à la Religion ni aux Mœurs⁹⁶. »

Pourtant, l'auteur n'est pas seul à rencontrer des difficultés avec la généalogie de Jésus. En mai 1762, Le Tonnellier, vicaire près de Villers-Cotterêts, réfléchit à son tour à la concordance des Évangiles à ce sujet. Sans évoquer le débat précédent, il entend prouver que la généalogie de Joseph est également celle de Marie, par l'existence d'une loi juive concernant l'absence d'un frère – les filles sont alors obligées de prendre un mari dans leur tribu ou de leur famille⁹⁷. Sa réponse est réfutée par Laurent-Étienne Rondet, sans virulence, et ne fait pas l'objet d'une controverse. Pourquoi? Parce que Le Tonnellier prend toutes les précautions nécessaires lorsqu'il écrit, il fait preuve de mesure et ne propose pas de modifier l'un des Évangiles pour son système. Son opinion est donc audible, même si pour Rondet la famille commune entre Joseph et Marie est créée par le mariage justement et instaure l'ascendance⁹⁸.

Le vicaire Le Tonnellier ne donne pas suite à la réponse de Laurent-Étienne Rondet, à la différence de l'auteur anonyme de Bruxelles qui reste sur ses positions. Ainsi dans un nouveau *nota bene* daté de juin 1762, Joseph Dinouart informe son public que ce dernier a pris la décision de faire publier son système malgré les conseils qui lui ont été donnés. Il ne s'arrête pas là et profite de sa brochure pour attaquer les auteurs du journal :

« N.B. L'Auteur de la *Dissertation sur la Généalogie de Jésus-Christ*, loin de profiter des observations que j'ai insérées dans ce Journal, au sujet de son système, a jugé à propos de répandre dans le public une Brochure très-peu réfléchie & très indécente contre les Auteurs respectables de ces observations ; il ne m'a point oublié dans cette Brochure, & je l'en remercie en mon particulier. Il vient encore de m'écrire ou de me faire écrire par un de ses partisans, une lettre qui est une sorte de libelle, datée de Saint-Quentin, & signée *Henriqué*, nom sans doute supposé. On m'y somme de me rétracter ; voici ma réponse. Si l'Auteur trouve que nous nous sommes injustement élevés contre son système, qu'il soumette sa Dissertation à l'examen de Monseigneur l'Évêque de Noyon dont il est le Diocésain, ou de MM. les Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris. Si dans cet examen, on trouve cette dissertation exempte de reproches, & de mériter

⁹⁶ *Journal ecclésiastique*, janvier 1762, note p. 21.

⁹⁷ *Journal ecclésiastique*, mai 1762, p. 152.

⁹⁸ *Journal ecclésiastique*, mai 1762, p. 157 : « Mais Marie étant mariée : elle est entrée dans la famille de son époux ; elle appartient dès lors à cette famille ; en sorte que quand elle ne seroit pas elle-même de la famille de David, elle s'y est incorporée en épousant un homme de cette famille ; & dès lors pour prouver que Jésus fils de Marie est Fils de David, il suffit de prouver que Joseph époux de Marie descendait de ce Prince. S. Matthieu se borne à cette unique preuve ; parce qu'en effet cette unique preuve suffit. »

aucune condamnation, alors je promets à l'Auteur de me rétracter & de me soumettre avec plaisir au jugement qui sera prononcé. S'il ne prend pas ce parti, qu'il trouve bon que je persiste dans mon sentiment, & que je ne réponde point aux invectives ni aux personnalités, dont il a rempli sa Brochure, ni à celles que lui ou ses amis pourraient encore publier. Mes Lecteurs jugeront si la proposition que je lui fais ici est raisonnable, & ils décideront sans peine de quel côté peut se trouver la vérité⁹⁹. »

Journal ecclésiastique et publications se répondent sans cesse : ces dernières sont soit derrière, comme objet de la controverse ; soit devant, comme prolongement de celle-ci. Lorsque des auteurs du *Journal ecclésiastique* interviennent dans des controverses qui se développent à l'extérieur de l'imprimé, ils les réinscrivent dans l'espace de sociabilité qu'est le journal. Les autres publications ne connaissent pas un tel processus. En inscrivant le sujet de la controverse au sein de la communauté du journal, les auteurs se dotent ainsi d'une force pour influencer la réception et l'interprétation du sujet débattu. Ils disposent ainsi du public du journal comme allié potentiel. Cette mobilisation est particulièrement visible dans la controverse de l'usure.

b. L'Église, l'argent et l'usure : les divisions du clergé français dans le journal

Le *Journal ecclésiastique* abrite des discussions et des commentaires sur les rapports entre l'Église et l'argent, notamment sur la question bien connue de l'usure et des prêts à intérêt. Ceux-ci donnent lieu à des controverses qui sont parmi les plus violentes qui jalonnent l'imprimé. Cette question est centrale dans le catholicisme, tant elle concerne tous les membres de la société, riches comme pauvres, et attire l'attention aussi bien du théologien que du curé. Dans un ouvrage traduit en français, Paola Vismara souligne bien à quel point le problème de l'usure demeure une préoccupation pastorale majeure :

« Le débat ne se cantonne pas au « milieu » des théologiens. Les différentes questions posées s'inscrivent avec force dans la pastorale parce qu'elles concernent aussi la vie quotidienne des fidèles : celle de celui qui prête son argent, de celui qui travaillait dans le secteur de la finance, de celui enfin qui est chargé d'établir de nombreux contrats dont l'argent était le cœur. Les clercs, en particulier les confesseurs, sont littéralement assaillis de questions de la part des fidèles, lesquels prennent conseil pour résoudre des problèmes de nature économique-morale. L'Église elle-même contribuait à éveiller ces interrogations et il existe une véritable « demande sociale » de clarification sur cette matière¹⁰⁰. »

Des auteurs du journal du chanoine Dinouart participent à cette clarification. Ils utilisent la publication, afin de promouvoir leur interprétation sur la question, d'établir leur lecture théologique. La clarification fait suite à l'arrivée en France des grandes décisions du pape

⁹⁹ *Journal ecclésiastique*, juin 1762, note pp. 283-284.

¹⁰⁰ P. VISMARA, *L'Église et l'argent à l'époque moderne (traduit par Stefano Simiz)*, Lyon, Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, 2019.

Benoît XIV en la matière. Depuis 1679, les congrégations du Saint-Office et de l'Index suivent une ligne d'orientation rigoriste, conformément au fléchissement décidé par la Curie romaine, après une époque de tolérance. La tendance est à la dénonciation et à la condamnation¹⁰¹. Le 1er novembre 1745, Benoît XIV publie l'encyclique *Vix pervenit* à destination des évêques italiens – suite à l'affaire véronaise. Ce texte modifie la position, il est la « reconnaissance officielle de l'existence d'une multiplicité de contrats licites autorisant les propriétaires d'un capital à le faire fructifier ». Si la perception d'un intérêt dans le cadre d'un prêt est proscrite, celui-ci est tant délimité juridiquement que nombre d'autres contrats échappent à sa définition et permettent ainsi cette pratique. Il existe bien des limites à la réception de ce texte. Il ne parvient pas à l'objectif qu'il s'était fixé de mettre fin aux disputes en la matière : sa « volonté médiatrice conduite à l'extrême » donne lieu à des nombreuses publications le commentant et prolongeant les discussions¹⁰². C'est dans ce cadre que s'inscrivent les écrits du *Journal ecclésiastique*, tant l'encyclique d'abord adressée aux évêques de la péninsule tend à devenir règle pour le monde catholique.

La controverse arrive dans le *Journal ecclésiastique* par l'intermédiaire du principal promoteur des décisions de Benoît XIV en France, Paul-Timoléon de la Forest. Custode-curé de Sainte-Croix de Lyon, il propose au public un *Traité de l'usure et des intérêts*, dans lequel il s'engage en faveur de la décision pontificale et propose une traduction française de l'encyclique¹⁰³. Il ajoute également en supplément « quelques approbations en faveur des prêts commerciaux, provenant d'importantes facultés théologiques de l'Empire et d'Espagne¹⁰⁴ ». Une longue recension de l'ouvrage est proposée aux mois de juillet et août 1770 dans le *Journal ecclésiastique*, c'est ainsi qu'il est porté à la connaissance de nombreux lecteurs. L'annonce passe d'autant moins inaperçue que l'imprimé du chanoine Dinouart s'enthousiasme pour l'écrit : l'éloge est tel que l'éditeur l'insère au commencement de la seconde édition du *Traité*. Paul-Timoléon de la Forest déplore les sentiments extrêmes qui entourent la question de l'usure et des intérêts. Il les estime conséquents

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ *Traité de l'usure et des intérêts*, Cologne (Paris chez Valat-la-Chapelle), in-12, 342 p.

¹⁰⁴ P. VISMARA, *op. cit.*

de l'ignorance des ecclésiastiques en la matière :

« Tout intérêt vous est défendu, disent les uns, dès que vous n'avez pas en votre faveur les titres du *profit cessant* & du *dommage naissant*, ou une Société dans le commerce, de profit & de perte. Tout intérêt vous est permis, disent les autres, pourvu que vous n'excédiez pas le taux du Prince ; l'argent étant devenu comme une marchandise, qui a toujours un prix qui peut toujours se louer, qui rapporte bien toujours quelque espèce de profit. Ces sentiments sont faux tous les deux. C'est dans un juste milieu qu'il faut chercher la vérité ; mais comment faut-il faire cette recherche ? il faut prendre en main la lettre de Benoît XIV : la lire, la relire, s'en remplir¹⁰⁵. »

L'un des intérêts de l'ouvrage de Paul-Timoléon de la Forest réside sur son interprétation des silences existants dans l'encyclique : il propose l'application des principes de Benoît XIV sur les contrats en particulier. Ainsi, dans le système des trois contrats, attaque-t-il avec force la position des rigoristes, notamment les auteurs de la morale de Grenoble et ceux des conférences de Paris. Il affirme que ces derniers n'ont pu s'imposer que par l'intimidation et la faible connaissance des autres théologiens, craignant de se faire qualifier de casuiste indulgent¹⁰⁶. Paul-Timoléon de la Forest rejoint sur la question de ces contrats Jean Cabassut, Louis Bail, Jean de Launoï ou encore le père Magnan. Il affirme ainsi la singularité des contrats triples par rapport au prêt :

« Que penser, après cet exposé, de l'air d'assurance avec lequel certains Docteurs, comme on l'a vu dans le précédent Journal, taxent leurs adversaires d'être sur ces questions dans des principes contraires à ceux de l'Église, & de la morale exacte de l'Évangile ; vaines & fausses déclamations ! Qu'ils observent qu'aucun Théologien Catholique ne prend la défense de l'usure, mais que des milliers de ces Théologiens soutiennent qu'il y a des contrats différents du prêt, en vertu desquels on retire des intérêts légitimes, sans aliénation du capital ; qu'en le soutenant ils raisonnent comme S. Thomas & comme la plus grande partie des meilleurs Casuistes. Qu'ils cessent de confondre dans leurs décisions & leurs ouvrages, l'*usure* avec les *intérêts*, d'appeler ces sortes de contrat *des prêts* ; vieux styles qu'il faut réformer¹⁰⁷. »

Le critique du *Journal ecclésiastique* applaudit au traité du prêtre lyonnais. Il s'agit, à n'en pas douter pour lui, de l'un des meilleurs ouvrages sur la matière et il exhorte ses lecteurs à se le procurer. Il ajoute qu'il suffit à ces derniers de suivre exactement tout ce qui est écrit, pour se conduire avec sagesse dans leurs décisions¹⁰⁸. Ce commentaire du critique trahit bien l'une des grandes préoccupations des auteurs du journal, à savoir la bonne conduite des directeurs des

¹⁰⁵ *Journal ecclésiastique*, juillet 1770, p. 92.

¹⁰⁶ *Journal ecclésiastique*, août 1770, p. 173 : « Les Auteurs de la morale de Grenoble & des conférences de Paris, prirent ce ton de confiance qui en impose ; traitèrent d'erreur, le sentiment qu'ils combattirent, intimidèrent plusieurs de ceux qui n'ayant qu'une teinture légère de ces questions ne songèrent qu'à se mettre à l'abri du titre de Casuiste indulgent ».

¹⁰⁷ *Journal ecclésiastique*, août 1770, p. 175.

¹⁰⁸ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

âmes sur ces questions. Paola Vismara décrit bien tout l'enjeu pastoral qui réside dans la bonne appréciation des contrats, c'est-à-dire pour le curé de dénoncer ceux qui doivent l'être et d'approuver les conformes, tant l'excès « a des conséquences dévastatrices en matière d'usage de l'argent : ou le délabrement de la société et de l'État, ou le choix du fidèle d'agir dans le péché, car ce qui est moralement acceptable est en fait décrit comme gravement coupable¹⁰⁹ ». La clarification de Paul-Timoléon de la Forest est, pour le contributeur du journal, un moyen sûr de répondre à cet enjeu.

En septembre 1776, Joseph Dinouart rend compte dans ses annonces littéraires de la nouvelle édition de l'ouvrage de Paul-Timoléon de la Forest, *Traité de l'Usure & des Intérêts, augmenté d'une Défense du Traité, & de diverses Observations sur les Ecrits qui l'ont combattu*¹¹⁰. Celle-ci se singularise de toutes les autres, insérées dans son imprimé périodique. Rattrapé par la controverse, Joseph Dinouart donne un ton personnel à son annonce. La force de l'extrait invite à le retranscrire intégralement :

« J'ai donné une longue Analyse de la première Édition en Juillet page 91, & en Août page 172, année 1770. Je ne la répèterai point ici ; d'ailleurs, l'Imprimeur a jugé à propos de la placer au commencement de cette seconde Édition. Dès que cette Analyse vit le jour, certains esprits entrèrent en fermentation, & semèrent pour un homme qui avoit annoncé un Ouvrage dangereux. Ils se mirent en mauvaise humeur contre l'Auteur & contre moi. Les Critiques parurent & se succédèrent ; on déraisonna, faute d'entendre & de saisir les principes de l'Auteur, qui parlait raison & Théologie.

Quand j'en ai rendu un compte favorable, je n'avais aucune relation directe ou indirecte avec l'Auteur ; & il a droit d'assurer, comme il le fait, que je n'y ai point été sollicité. Je n'ai jamais eu l'honneur de le voir ou de lui écrire. L'imprimeur m'apprend son nom à ce moment, en me priant, sans doute avec son aveu, de le nommer ici : c'est M. de la Forest, Docteur de Sorbonne, Custode Curé de Sainte Croix de la Ville de Lyon. J'ai lu la première édition avec attention. J'ai été frappé d'y voir une opinion adoptée par des Évêques, approuvée par plusieurs Facultés de Théologie. J'en confèrai ensuite avec des savants Docteurs de Paris, qui trouvèrent exact le sentiment de l'Auteur. Tous ces motifs réunis à la solidité de ses principes & de ses preuves, me décidèrent en sa faveur. Me suis-je décidé imprudemment ? Je ne le crois pas. Les suffrages de plusieurs Évêques & ceux de plusieurs Facultés de Théologie, doivent faire poids. Je n'ai point l'imbécilité de penser que moi, simple particulier, & dont certainement l'érudition Théologique ne répond point à la taille, je puisse mieux voir que tant de savants Prélats & Docteurs, faits pour enseigner, & qui ont un droit fondé pour se faire écouter.

Cette nouvelle version va sans doute exalter la bile de quelques-uns des précédents Critiques. J'en vois même qui sourient déjà aux traits grossièrement plaisants qui couleront de leur plume. Si le combat se renouvelle, je me dispose à être témoin des coups portés & rendus. Je pourrai peut-être y recevoir quelques égratignures, car nos Adversaires frapperont d'estoc & de taille, mais M. de la Forest me couvrira de son égide ; il est en état de faire face & de pourfendre ces géants. Ils n'oublieront point, dans une Note ou dans

¹⁰⁹ P. VISMARA, *op. cit.*

¹¹⁰ *Traité de l'Usure & des Intérêts, augmenté d'une Défense du Traité, & de diverses Observations sur les Ecrits qui l'ont combattu*, Lyon (Paris), Pierre Bruyset Ponthys (Desprez), 2nd éd, in-12 (342 pag. & 94 pour la Défense).

un *Postscriptum*, de me dire des choses honnêtes & gracieuses, comme quelques-uns l'ont déjà fait. Ce sera à qui me barbouillera du plus beau noir ; je m'y attends, je les en remercie d'avance, & je leur promets d'en rire le premier.

Il s'agit ici d'une opinion : ils sont fort libres de penser différemment, je ne prétends point les en empêcher ni les ramener de force dans le chemin où je marche ; qui sait si un compagnon du calibre dont je suis, pourroit leur plaire ? Cependant ils me permettront de ne point changer d'avis ; de ne point chanter la palinodie ; de persister, sur cet Ouvrage, dans les mêmes sentimens que j'ai énoncés en 1770 ; & ce, jusqu'à ce que le Saint Siège ait prononcé. S'il réproche l'opinion de M. de la Forest, je souscrirai à la condamnation, & je me soumettrai d'esprit & de cœur, comme enfant & Ministre de l'Eglise, à l'autorité des premiers Pasteurs. *Est confusio adducens gloriam & gratiam* Eccli. 4. & ce seroit alors la position où je me trouverois sans peine. Quand je crois voir le vrai, je m'y attache. Si je me trompe, & que ceux qui sont faits pour me conduire & pour m'éclairer, me montrent que je suis dans l'illusion, je les en remercie avec reconnaissance, & je saisis le fil de la vérité qu'ils me remettent en main.

Je finis, en engageant les Ecclésiastiques à lire avec attention & sans prévention ce *Traité*, & à ne se décider pour ou contre qu'après un sérieux examen, & non parce que tel ou tel pensent ou ne pensent pas de même. C'est souvent petitesse d'esprit que de juger des opinions par le seul nom de certains Auteurs. Quand on a des lumières, il faut s'en servir pour peser les raisons de part & d'autre, voir les matières & les difficultés dans leur véritable point, suivre & saisir le raisonnement d'un Auteur pour en découvrir le vrai ou le faux, &c. D'après Bossuet, on peut dire : *Magister dixit* ; mais il s'en faut bien que tous les Écrivains du jour, & sur-tout ceux qui ne s'occupent qu'à critiquer, soient de la force & de son mérite. Quel ton modeste & poli dans Bossuet, même en défendant la vérité contre des hérétiques furieux ! On croit qu'il est du bon ton d'imiter les Philosophes du siècle, & de remplir des petites brochures de sarcasmes & de mauvaises plaisanteries, qui n'obtiennent que le mépris. Une observation à faire, c'est que cette seconde Edition paroît avec Approbation publique & Privilège du Roi ; qu'elle est imprimée & débitée dans une ville où siège un savant & respectable. Archevêque, Primat des Gaules.

Je prévins que je n'insérerais dans ce Journal aucune Pièce ; même très-courte, contre ce *Traité* : ces disputes y occuperaient trop de place, parce qu'il est des hommes qui veulent toujours avoir le dernier. On peut les faire imprimer à son gré, & si je les reçois, j'en ferai mention.

En relisant l'Ouvrage, j'observe que M. de la Forest se propose de garder le silence, & de ne répondre à aucune Critique : il prend le bon parti. Un homme sage ne s'arrête point à rendre des coups de pierres aux singes qui lui jettent les fruits des arbres, lorsqu'il traverse une forêt¹¹¹. »

Il n'existe aucun autre extrait témoignant d'un tel engagement de la part de Joseph Dinouart au cours de ses vingt-six années de direction. Il a fait de son journal le réceptacle de discussions et d'échanges entre ses correspondants, lui se retirant dans l'espace de neutralité d'où il pouvait mettre en scène la liberté dont jouissaient les opinions divergentes. Mais ici, il n'est plus question de demeurer en retrait. Il s'agit, pour lui aussi, d'entrer dans la scène qu'il a créée ; à son tour, de prendre la plume et de défendre un système auquel il croit. L'extrait témoigne à nouveau de la difficulté du métier de journaliste¹¹². Les critiques portées contre Paul-Timoléon de la Forest et son ouvrage incluent Joseph Dinouart. Cela ne le dérange pas, il approuve le *Traité* et en recommande sa lecture ; plus blessantes sont les accusations de collusion avec l'auteur, ce dont il se défend. C'est bien par conviction qu'il adopte le système du théologien lyonnais, non par

¹¹¹ *Journal ecclésiastique*, septembre 1776, pp. 279-282

¹¹² Voir le chapitre 6-3.

amitié. S'il n'y a pas de liens personnels entre eux au moment du compte rendu du chanoine, l'épreuve de la critique en noue : après cette date, Paul-Timoléon de la Forest devient contributeur au *Journal ecclésiastique*.

Indéniablement, le *Traité de l'Usure & des Intérêts* est un livre dont on parle. Il est ainsi naturellement un succès de librairie. Une annonce littéraire présente au mois de novembre 1776 évoque une sorte de « commotion » dans les magasins, tant les clients se rueraient à l'achat. Joseph Dinouart pense être en partie à l'initiative de ce mouvement. Selon ses mots, l'annonce qui est retranscrite précédemment « a produit une sorte de fermentation dans les esprits¹¹³ ». Ce succès, sur une matière aussi sujette à controverse que l'est l'usure, s'accompagne inmanquablement de publications entendant réfuter l'ouvrage du prêtre. Dans son journal, le chanoine Dinouart en évoque certains dont un *Abrégé du Traité de l'Usure & des Intérêts*, publié à Amsterdam, qui ambitionne de démontrer qu'il n'existe pas *de meilleur Avocat d'une mauvaise cause* que Paul-Timoléon de la Forest avec son système¹¹⁴ ; ou encore un livre ayant pour titre *Remarques sur le Traité de l'Usure & des Intérêts*, qui comporte également une analyse des *Réflexions sur le Prêt du Commerce*¹¹⁵. Ce dernier ouvrage retranscrit un avis publié par un prêtre de Saint-Lô, devenu entre-temps gardien des Capucins de Harfleur, dans les *Affiches de Rouen* : il y met en garde contre les annonces littéraires du *Journal ecclésiastique*, justifiant sa méfiance par l'enthousiasme de Joseph Dinouart pour le *Traité de l'Usure & des Intérêts*. Le chanoine Dinouart fait part à ses lecteurs d'une certaine lassitude à propos de l'obstination de ce dernier à le critiquer : « [...] je prie le R. P. Gardien de se souvenir de moi dans ses prières, plutôt que dans ses Ouvrages. Les premières me procureront certainement plus de lumières que ses Écrits. Ce sera une grande charité de sa part ; & quoiqu'il soit très-pauvre par état, il peut me la faire sans s'incommoder¹¹⁶ ». Il est vrai que les attaques sont nombreuses et se poursuivent ; pourtant le chanoine Dinouart persiste à soutenir Paul-Timoléon de la Forest. Il ne renonce pas, malgré la controverse, à défendre le système qu'il considère comme juste. Il affirme que d'ici peu d'années, l'opinion du curé lyonnais sera la seule dominante. La raison réside en ce qu'il saisit la meilleure

¹¹³ *Journal ecclésiastique*, novembre 1776, p. 183

¹¹⁴ *Abrégé du Traité de l'Usure & des Intérêts*, Amsterdam, in-12, 155 pages.

¹¹⁵ *Remarques sur le Traité de l'Usure & des Intérêts*, avec l'Analyse des *Réflexions sur le Prêt du Commerce*, à Amsterdam, Rouen & Paris, in-12, 1775, 143 p.

¹¹⁶ *Journal ecclésiastique*, novembre 1776, pp. 183-184.

façon de marcher entre l'excès de sévérité et l'abus de relâchement. Il invite ses lecteurs à continuer « à naviguer avec eux entre Charybde & Scylla, jusqu'à ce que l'Autorité, qui peut fixer la vérité dans les opinions Théologiques, ait porté son jugement : *inter utrumque vola, mediotutissimus ibis*¹¹⁷ ».

La controverse sur l'usure donne lieu à des inimitiés durables. Les adversaires se connaissent et se reconnaissent, même dans l'anonymat. C'est ainsi que le chanoine Dinouart se querelle pendant plusieurs années avec un abbé nommé René Ligier, même s'il est à noter que le premier ignore bien plus que le second n'invective. En septembre 1776, Joseph Dinouart évoque un ouvrage critique de l'abbé vis-à-vis du système de Paul-Timoléon de la Forest. Mais par rapport aux autres annonces présentes dans le journal à ce moment, il choisit de ne pas entrer dans les détails du livre. Il juge que l'auteur, « en jouant ridiculement le rôle de mauvais plaisant, a indisposé contre lui les Savans honnêtes & polis ». Il choisit de cacher son identité au public : « l'Auteur me saura gré sans doute de taire ici le titre de son Ouvrage & son nom : j'aime à mettre les autres dans le cas de la reconnoissance¹¹⁸. » La charge est ainsi particulièrement violente. Un mépris est affiché : l'auteur doit être tu et ignoré. L'affaire ne peut en rester là. En octobre 1777, soit près d'une année plus tard, un ecclésiastique du Maine écrit à Joseph Dinouart pour l'informer qu'une brochure se lit dans sa région où lui et Paul-Timoléon de la Forest sont copieusement insultés. Mais à croire l'ecclésiastique « les injures & les sarcasmes sont si grossiers, que le mépris ne tombe que sur l'Auteur ». L'écrit est qualifié de « pitoyable ». Joseph Dinouart, toujours sans le nommer, tourne en dérision l'auteur : « La marotte de cet Écrivain, si connu chez Francoeur, est de vouloir être Littérateur, Critique, Théologien, & l'*omnis homo* chez les Aulerques Cénomans de l'ancienne Gaule. Il est attaqué d'une hydrocéphalie : seroit-il impossible de le guérir? Ne désespérons pas du malade ». Pour remède, il compose ensuite un poème – procédé classique dans les querelles littéraires – où l'auteur est moqué¹¹⁹. L'affaire se poursuit. René Ligier fait paraître dans les mois qui suivent un livre ayant pour titre *Dialogue entre les Philosophes modernes*. C'est l'occasion pour Joseph Dinouart de se venger dans ses annonces littéraires. Il commence par rapporter au public que le censeur chargé d'examiner le livre a refusé de donner son

¹¹⁷ *Journal ecclésiastique*, novembre 1776, pp. 185-186.

¹¹⁸ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

¹¹⁹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1777, p. 93-94.

approbation à l'abbé. Ce dernier choisit alors de l'imprimer furtivement en Normandie, avant de venir lui-même à Paris pour le colporter et « forcer pour ainsi dire, ceux qu'il pouvoit connoître, à l'acheter, mais il n'a point eu plus de débit ». Selon le chanoine, plusieurs ecclésiastiques du Mans et de Mayenne ont essayé de raisonner l'auteur, pour le convaincre qu'il « n'avoit ni l'érudition Théologique, ni les talens nécessaires pour écrire : ils ont parlé à un sourd ». L'échec de la publication de René Ligier donne satisfaction à Joseph Dinouart, il termine son annonce par une dernière raillerie adressée à l'abbé, avant de ne plus jamais en parler dans son journal : « si j'étois son Directeur, je lui imposerois l'obligation de placer dans son Cabinet l'Inscription qu'on lisoit sur la porte du Temple de Delphes : *Nosce te ipsum*, & d'en faire chaque jour la matière d'un quart-d'heure de méditation. Je vois que la vérité approuve ces réflexions, & que la charité y sourit, cependant je n'y ajouterai pas un mot, parce que je ne consulte ici que l'intérêt de l'Auteur, que je voudrois pouvoir obliger¹²⁰. »

L'usure est bien l'une des plus importantes controverses de l'imprimé périodique, surtout l'une des plus violentes. Joseph Dinouart s'investit personnellement dans l'affaire, parce qu'il croit le système de Paul-Timoléon de la Forest approprié. Paola Vismara estime que l'encyclique *Vix pervenit* n'a pas atteint complètement ses objectifs, tant les disputes continuent et donnent lieu à de nombreuses discussions. Les échanges présents dans les pages du *Journal ecclésiastique* ne peuvent qu'aller dans ce sens. Benoît XIV laisse la possibilité « d'envisager une infinité de contrats pouvant légalement procurer un profit ; c'est le terrain de la réalité concrète et quotidienne, celui de la nécessité d'évaluer les situations et de la responsabilité de l'homme¹²¹ ». Cette ouverture et ses interprétations possibles ne permettent pas à l'encyclique de clore le débat : elle est la source des nouvelles discussions et Joseph Dinouart promeut sa lecture dans son journal, ainsi que celle de son contributeur. Cette promotion, qui a lieu au sein de la communauté d'ecclésiastiques de l'imprimé, permet à nouveau de la consolider : elle donne une consistance nationale aux travaux de Paul-Timoléon de la Forest et aide finalement ce dernier à faire face aux attaques de ses adversaires.

c. Disqualification par la controverse et conservation du champ

¹²⁰ *Journal ecclésiastique*, mai 1778, pp. 172-173.

¹²¹ P. VISMARA, *op. cit.*

Le *Journal ecclésiastique* permet aux correspondants d'exprimer leurs sentiments sur nombre de sujets. La tentation est grande pour beaucoup de lecteurs de s'essayer à leur tour à la discussion savante, de tenter l'écriture afin d'être reconnu comme critique pertinent ou théologien éclairé. Mais comme pour tout champ, celui-ci repose également sur une coupure interne entre l'individu légitime et le prétendant¹²². Si le chanoine Dinouart ouvre les pages de son imprimé à ses correspondants, il demeure que les discussions s'inscrivent dans un lieu où l'auteur reconnu peut disqualifier publiquement celui qui ne dispose pas du capital nécessaire pour intervenir. Ici, la violence sociale est perceptible, la charité plus discrète. Trois exemples de disqualification sont développés ci-dessous : l'une par méconnaissance d'un sujet, une autre suite à un raisonnement faible entraînant un problème de cohérence et, en dernier lieu, un excès d'amour-propre témoignant d'une ignorance des règles de la civilité.

Entre 1767 et 1774 paraît *Le Grand Vocabulaire françois*, première grande entreprise encyclopédique de l'éditeur Charles-Joseph Panckoucke. Composé de trente volumes de six cents pages, le dictionnaire est publié entre la cinquième (1752) et la sixième édition (1771) du *Dictionnaire universel français et latin* de Trévoux et la quatrième du *Dictionnaire de l'Académie française* (1762). Cette chronologie que souligne Christophe Rey semble « avoir très nettement contribué au succès très modeste de cet ouvrage¹²³ ». Dès la première année de parution du dictionnaire, en 1767, le *Journal ecclésiastique* offre une visibilité au plus grand critique de celui-ci, l'académicien de Rouen Pierre-Nicolas Midy-Héron – aussi rencontré sous le pseudonyme de « M. Midi ». Ses remarques ont une influence importante sur *Le Grand Vocabulaire françois*, dès le second tome du dictionnaire les auteurs doivent proposer un *Avertissement* au public dans lequel ils répondent aux accusations de plagiat de M. Midi. Le journal du chanoine Dinouart retranscrit un extrait de la lettre – publique – de ce dernier à Charles-Joseph Panckoucke. L'académicien entend relever quantité d'erreurs qu'il croit déceler dans le dictionnaire, que celles-ci soient réelles ou de simples oublis des auteurs. L'un de ces derniers, jouant sur le pseudonyme et se faisant appeler M. Minuit, répond en montrant à son tour des erreurs dans les remarques de M. Midi. Il écrit directement à Joseph Dinouart pour qu'elles soient insérées dans le *Journal ecclésiastique*. Précisant qu'il n'est pas *vocabuliste*, il se présente avec modestie : « je ne suis pas de ces Savants universels, prêts à parler de tout ; mais je suis un Herboriste qui a voïagé dans la Palestine : je connois un

¹²² Voir A.-C. WAGNER, « Champ », S. PAUGAM (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, 2e édition, 2018, p. 50.

¹²³ C. REY, « *Le Grand Vocabulaire françois* (1767-1774) et le *Dictionnaire de l'Académie française* », *Études de linguistique appliquée*, vol. 163, no. 3, 2011, pp. 325-341.

peu les herbes ; & les villes de la Terre Sainte ne me sont pas inconnues¹²⁴ ». Il remarque dans la *Lettre* de Pierre-Nicolas Midy-Héron un article sur les villes nommées *Abel*, à proximité du Jourdain. Il croit y déceler plusieurs erreurs et approximations : « [...] mais quelle a été ma surprise, quand j'ai vu sous la plume de M. Midi des négligences & des méprises toutes semblables à celles qu'il reproche aux *grands Vocabulistes*! Puisqu'il prend le soin de numérotter celles des *Vocabulistes*, il sera bien permis de numérotter les siennes ». Le critique du *Grand Vocabulaire françois* soutient que le *nom d'Abel n'a jamais été donné absolument* à des villes, mais que celles-ci avaient des noms distinctifs tirés de quelques particularités, ainsi *Abel-ampelon*, *Abel-main* ou encore *Abel-sethim*. Si M. Minuit n'entend pas *chicaner* sur le fait que le nom d'Abel n'ait *jamais été donné absolument*, il pense que les trois exemples proposés par M. Midi sont tous faux et entend le montrer. Il est déterminé à prouver l'erreur de son adversaire : « M. Midi rejettera peut-être sur son Imprimeur la plupart des fautes que je viens de vous faire observer. Mais en voici une qui sûrement n'est pas le fait de l'Imprimeur¹²⁵. » Cette résolution explique peut-être la réponse sans ménagement de Pierre-Nicolas Midy-Héron, alors qu'il était occupé à travailler sur le second volume du dictionnaire : « [...] on m'a montré une Lettre de M. Minuit insérée dans le Journal Ecclésiastique de ce mois. Ce génie nocturne qui paroît avoir de l'esprit, prétend que je me suis trompé en quelques points de la Lettre à M. Panckouke sur le Vocabulaire ». Dans les faits, il semblerait bien que M. Minuit relève dans sa lettre des erreurs qui n'en sont pas, Joseph Dinouart semble d'ailleurs prendre parti pour M. Midi lorsqu'en note infrapaginale il écrit : « * L'herboriste Minuit s'imagine que M. Midi se méprend encore ici en prenant l'*alpha* des Grecs pour une lettre de l'alphabet *Hébreu* : il s'en remet au discernement du Lecteur, ainsi que sur tout le reste de la Lettre ». La charge est particulièrement violente. Pierre-Nicolas Midy-Héron nie la légitimité de son contradicteur à intervenir sur ce sujet par son manque de connaissances, il l'invite ainsi à demeurer dans sa spécialité : « M. Minuit fera très-bien de rester au milieu de ses herbes, car c'est-là où il triomphe. Au surplus qu'il en sorte ou qu'il y reste, je ne répondrai plus à aucune critique de lui ni d'aucun autre¹²⁶. »

Dans cet exemple, l'académicien Pierre-Nicolas Midy-Héron, habitué à la discussion savante, possède la légitimité pour nier à d'autres la possibilité d'intervenir dans des discussions, lorsqu'ils

¹²⁴ *Journal ecclésiastique*, décembre 1767, pp. 242-246.

¹²⁵ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

¹²⁶ *Journal ecclésiastique*, février 1768, p. 166

ne disposent pas d'un capital culturel suffisant. Il enjoint l'herboriste Minuit de se taire. Joseph Dinouart, pour sa part, avait permis à ce dernier de s'exprimer dans les pages de son journal. Si c'est le manque de connaissances qui condamne le critique de M. Midi à la disqualification, une autre situation peut entraîner une conséquence similaire : l'absence de maîtrise dans les principes les plus élémentaires du raisonnement. Une nouvelle édition française et latine du livre Jean-Jacques Wetstein, *Deux épîtres de S. Clément Romain*, paraît en 1763¹²⁷. L'éditeur, à cette occasion, marque un jugement singulier dans sa brochure annonçant l'ouvrage. Il commence par présenter ces deux lettres comme un *précieux monument d'antiquité*, comme un *trésor*, pour finir en disant que, toute réflexion faite, elles lui paraissent « être plutôt l'ouvrage de quelque frère simple & assez ignorant du troisième siècle » et non pas du successeur de Saint Pierre¹²⁸. L'éditeur commence bien mal sa présentation de la traduction lorsqu'il affirme que la réédition propose deux épîtres de saint Clément : pour Joseph Dinouart, il n'y en a qu'une seule ici ; la seconde ne possède pas de commencement et la première n'a d'autre fin qu'un *Amen* – ce que l'on trouve au milieu des épîtres de saint Paul ou saint Pierre. Il faut également ajouter que la réunion des deux parties renforce leur cohérence. L'éditeur semble tenir son erreur d'un écrit de saint Jérôme et de saint Épiphanes. Ces auteurs affirment que saint Clément avait écrit *des épîtres circulaires* sur le même sujet de la virginité. Joseph Dinouart y voit de la malhonnêteté : « on ne s'est pas contenté de croire que celle-là pouvait en être une ; on a voulu qu'elle seule fit deux, afin de pouvoir dire qu'on avoit tout ». Que ce soit par ce mauvais choix de l'éditeur ou par sa présentation très étrange de la brochure, l'annonce que pouvait en faire le chanoine Dinouart dans son imprimé périodique ne pouvait être que mauvaise. Il n'est pas permis à quiconque de proposer l'édition d'un livre, lorsque l'on n'en a pas le talent nécessaire, la réalité leur est durement rappelée :

« Mais que veut-il qu'on dise d'un ouvrage que lui-même élève et déprime ; d'une traduction où il avoue lui-même qu'il a sacrifié toute élégance à la simplicité, en un mot d'une critique qui est en contradiction avec elle-même ? Suspendons notre jugement sur le fond de l'ouvrage, jusqu'à ce qu'on nous donne des preuves plus décisives ; attendons que la traduction sans s'écarter de la simplicité acquière néanmoins un peu plus d'élégance ; supplions ce critique de concilier lui-même les deux jugements opposés qu'il porte de cet ouvrage¹²⁹. »

¹²⁷ J.-J. WETSTEIN, *Deux épîtres de S. Clément Romain, disciple de Pierre Apostre : Tirées pour la première fois d'un Manuscrit du Nouveau Testament Syriaque, & publiées avec la Version Latine à côté*, Leyde, Elie Luzac le jeune, 1752, (2nd éd. française et latine, 1763).

¹²⁸ *Journal ecclésiastique*, octobre 1763, pp. 88-90.

¹²⁹ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

La disqualification concerne également les auteurs trahissant un trop grand amour-propre, contredisant les règles de la bienséance. En septembre 1776, un ecclésiastique du diocèse de Comminges écrit à Joseph Dinouart pour lui faire part d'un problème rencontré avec l'un de ses confrères. Dans le cadre d'une confession pascale, l'un de ses paroissiens lui demande la permission de s'adresser à un autre prêtre, qu'il choisirait parmi ceux qui sont approuvés. Le curé accepte et lui délivre une permission d'après les formules trouvées dans le *Manuel des Pasteurs* de Joseph Dinouart justement : « *Je permets à N. mon Paroissien, de se confesser, pour cette Pâque, à tout Prêtre approuvé, &c. ce 12 d'Avril 1776*¹³⁰ ». Après avoir consulté le prêtre approuvé, le paroissien revient auprès de son curé avec une attestation de confession lui étant adressée en ces termes : *Visâ tuâ licentiâ, inurbanè datâ, audi vi latorem, &c.* Le curé, surpris, demande des explications. Pour le prêtre, il s'agit de l'omission dans le mot délivré à son paroissien d'une formule de politesse : il aurait fallu ajouter *Et je prie le Prêtre à qui il s'adressera, de l'entendre*. Ce cas fait parler – les deux ecclésiastiques ayant cherché des soutiens – et l'on informe Joseph Dinouart qu'il se trouve des personnes qui condamnent le curé, d'autres qui approuvent le prêtre. Le chanoine donne raison au curé, il persiste dans la formule qu'il propose dans son *Manuel des pasteurs*, l'ayant recopiée d'un « grand nombre de rituels ». Il souligne dans sa réponse le défaut d'amour-propre dont fait part le prêtre en question : « Concluons : quand on cherche à remplir les fonctions du Ministère dans la seule vue de Dieu, on est moins susceptible, quand même les autres manqueroient à certaines politesses ou bienséances ; & dans le cas où ils manqueroient, ce seroit défaut de charité ou défaut d'éducation, que de leur faire sentir cet oubli par des termes impropres¹³¹ ». La réponse n'étant pas favorable au second prêtre, celui-ci s'adresse directement à Joseph Dinouart. Le chanoine préfère taire le nom de l'ecclésiastique, mais il n'oublie pas de préciser à son public que la lettre comporte quelque *inurbana licentia* également. Devant les plaintes du prêtre, le chanoine évoque l'exemple de Saint Vincent de Paul en se demandant s'il aurait trouvé motif à offense dans l'écrit du curé, lui que le chanoine décrit comme connu pour son humilité. Il rappelle que cette vertu doit être trouvée chez tout ecclésiastique : « un Prêtre, qui est ce qu'il doit être, c'est-à-dire, véritablement humble, ne s'offense point quand on manquerait envers lui au cérémonial admis dans la société, *Ero humilis in oculis meis : ego minimus in domo patris mei* ; voilà les sentimens qu'il porte écrits dans le coeur. S'il est sensible, s'il le paroît quelquefois extérieurement, c'est

¹³⁰ *Manuel des pasteurs*, tome 1, p. 282 et p. 522.

¹³¹ *Journal ecclésiastique*, septembre 1776, p. 243.

quand on oublie ce qu'on doit à Dieu ». Joseph Dinouart termine son texte par une violente charge contre le prêtre, il l'incrimine devant tous ses lecteurs de ses manifestations d'amour-propre : « si rien n'est plus plaisant, en un sens, que de voir l'amour propre en mauvaise humeur, rien aussi ne fait autant gémir un homme sage qui en est témoin. C'est un enfant hautain que sa Bonne contredit & veut corriger. Il rechigne, houspille, frétille, se dépîte, se recoquille, joue des mains & trépigne : *fanfan* ne veut pas que sa Bonne ait raison. Voilà l'homme : il est enfant à tout âge¹³². » L'ecclésiastique pris à partie est affecté par la note, il écrit à Joseph Dinouart une longue lettre en forme de plainte dans laquelle il l'accuse à son tour d'avoir fait la preuve d'un amour-propre offensé pour avoir écrit ces lignes dans son journal. Le chanoine s'en défend : « je ne croiois pas que l'amour propre offensé fût capable de prendre les choses en riant, comme je l'ai fait. En ce cas, son amour propre & le mien ne se ressemblent pas. Il me connoît peu : il y a long-temps, comme je l'ai déjà dit, que je me suis débarrassé de l'amour propre, comme d'un compagnon incommode, & qui cause souvent du chagrin. Or, je redoute le chagrin autant que le poison : il ne fait faire que du mauvais sang, & le bon sang est un baume de vie¹³³. » Il termine sa nouvelle note en conseillant le prêtre de demeurer en dehors de sa correspondance, il l'exclut du champ de la discussion. L'ecclésiastique n'a pas su, dans un premier temps, montrer qu'il était en capacité d'engager une discussion savante sereine, il est dès lors disqualifié :

« Quoi qu'il en soit, je conseille à M.***, de ne plus prendre la peine de m'écrire : la prudence auroit déjà dû lui dicter ce conseil, & ses amis auroient dû le lui donner. Lui répondre en *inurbain*, ce n'est pas mon caractère. Pour lui faire plaisir, il faudroit convenir que le Curé est dans son tort ; & ce seroit mentir : quel parti prendre avec lui? Celui qu'on prend à l'égard d'un enfant qui pleure parce qu'on le contredit. Le radoucir, le caresser, lui donner des *bonbons* : c'est le gâter. Lui montrer les verges : c'est l'aigrir encore plus. Il faut le laisser pleurer¹³⁴. »

Le capital détenu par Joseph Dinouart est d'autant plus important que celui-ci est à la tête du seul périodique religieux avec privilège à la fin de l'Ancien Régime. Ce refus d'accorder à la parole de prétendants discrédités la même importance qu'à celle d'acteurs bien implantés témoigne de sa résistance aux évolutions du champ. Le chanoine résiste encore aux tendances littéraires des autres imprimés périodiques contemporains ; son *Journal ecclésiastique* doit demeurer un lieu de discussion savante, non un simple réceptacle de controverses. Il rappelle ainsi

¹³² *Journal ecclésiastique*, novembre 1776, pp. 187-188.

¹³³ *Journal ecclésiastique*, février 1777, pp. 165-166.

¹³⁴ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

inlassablement au cours des vingt-six années la bienséance attendue pour pouvoir écrire dans son journal :

« D'où viendrait à un Écrivain particulier, le privilège exclusif de savoir penser, raisonner & juger? On pourroit en citer qui regardent tout ce qu'ils avancent comme autant de décisions irréformables. Ose-t-on les contredire, ce sont comme des volcans qui s'enflamment, qui vous enveloppent dans des tourbillons de sarcasmes, d'injures, de mauvaises plaisanteries, &c. *Tange montes & fumigabunt* ; heureux qui peut échapper à cet embrasement. Ce défaut se rencontre quelquefois, même dans des hommes d'une grande piété ; & on a remarqué que ces hommes respectables, sont souvent les plus sensibles.

Laissons aux prétendus Philosophes de notre siècle, le ton du despotisme qu'ils affectent dans leurs ouvrages. Ils se croient des oracles, c'est leur manie. Un homme sage, sait qu'il peut se tromper. Vouloir toujours avoir droit, c'est souvent avoir tort¹³⁵. »

*

Comme nous l'avions supposé, le *Journal ecclésiastique* maintient un régime d'ecclésialité ancien dans un nouveau régime de publicité, ouvert notamment par la presse. Bien qu'il soit un produit des mutations éditoriales du XVIII^e siècle, le journal du chanoine Dinouart constitue un espace spécial. Il se définit encore comme une communauté d'auteurs et de lecteurs. Il réinscrit ainsi l'ensemble des discussions et des désaccords dans un espace de sociabilité, ce que les autres publications ne font pas. Les polémiques, caractéristiques notamment des journaux littéraires du siècle, sont ici réduites à la controverse. Joseph Dinouart a su créer un espace pour que la diversité de sa communauté puisse s'exprimer, mais son journal a également pour conséquence de la limiter et de l'encadrer. Les règles sont définies et leur exposition dans l'imprimé les renforce. Le public du journal s'approprie les modèles de controverses mis en scène par le chanoine et en reproduit les schémas. Finalement, l'entrée d'une controverse dans l'imprimé permet à la communauté d'agir sur elle : les différents auteurs s'appuient sur le public du journal du chanoine Dinouart, parfois en le mobilisant, pour promouvoir leur position et leur interprétation.

¹³⁵ *Journal ecclésiastique*, juillet 1774, pp. 94-95.

Chapitre 11 : Une nouvelle circulation et communication des sciences ecclésiastiques

Les « sciences ecclésiastiques » sont construites comme d'autres savoirs. Elles se présentent comme une accumulation de connaissances, résultant du travail et des discussions entre les différents acteurs de la recherche. Ce savoir ecclésiastique produit est mis en circulation par la diffusion du *Journal ecclésiastique*. Elle s'articule autour des stratégies mises en place par Joseph Dinouart et ses libraires, de la souscription au dépôt en province, dépendante des réseaux commerciaux préexistants¹. Cette forme de publication permet une communication à grande échelle d'écrits de sciences ecclésiastiques, en des territoires aussi bien éloignés qu'isolés, avec, comme raison première, le faible coût de l'acquisition de l'imprimé. Le présent chapitre a pour ambition de mettre en avant la circulation et la communication de la science produite, en insistant sur les jeux d'échelles et les ancrages territoriaux – ou, au contraire, leurs absences. Il semble nécessaire d'insister en premier lieu sur l'objet même qu'est le journal, c'est-à-dire le support matériel permettant la diffusion de la science, tant il conditionne la communication. L'exposition du savoir dans les pages du journal rejoint certaines caractéristiques habituellement retenues de la modernité, en premier lieu sur le caractère public de la science (11-1). Ensuite, une analyse plus longue porte sur l'inscription territoriale de la diffusion. L'investissement de l'espace savant par la publication a pour conséquence de déterritorialiser l'autorité scientifique classique, par une réarticulation du local vers le national (11-2). La partie se clôture par un examen de la communication scientifique de part et d'autre de l'écrit, comme lieu de passage culturel pour les uns, comme possibilité d'autodidaxie pour les autres (11-3).

¹ Jeanne Peiffer rappelle que « la diffusion des revues n'est pas uniforme, elle s'effectue surtout le long des routes commerciales, mais n'atteint pas tout le territoire européen qu'elle couvre de manière très sélective. » Ainsi les savants « doivent parfois aussi se servir de leurs réseaux personnels pour se procurer les journaux et avoir accès à leur contenu ». J. PEIFFER, « Localisation des journaux savants en Europe: une série d'instantanés », P.-Y. BEAUREPAIRE (éd.), *La communication en Europe: de l'âge classique au siècle des lumières*, Paris, Belin, 2014, pp. 106-112.

11-1. Un lieu pour exposer et diffuser le savoir

a. Un support matériel pour la diffusion

La circulation des sciences ecclésiastiques repose sur un imprimé qu'est le *Journal ecclésiastique* : il est le réceptacle des écrits et des discussions du savoir en train de se faire. La circulation savante est l'aboutissement de tout un dispositif de communication, commençant par l'écriture d'un article et s'achevant par sa lecture et son appropriation. Tout un processus relie ces deux extrémités, constitué d'étapes jalonnant l'acte de publication que nous pouvons présenter. Un ecclésiastique souhaite communiquer une recherche qu'il a effectuée. Par la rédaction de son article savant, il se fait auteur. En adressant son écrit à la direction d'un imprimé périodique, il définit ce dernier média comme étant le plus pertinent à la communication de sa recherche. Joseph Dinouart lit la proposition, l'annote, tout en échangeant avec des savants de sa connaissance ou l'adopte avant de l'insérer dans le manuscrit de composition. Le censeur émet son jugement, puis le manuscrit rejoint le lieu d'impression. Le livre composé, les libraires travaillent à leur diffusion, que ce soit par l'envoi aux souscripteurs ou par le dépôt dans les lieux de province. L'acquisition peut avoir lieu, puis viennent la lecture et, enfin, l'appropriation de l'article savant, écrit par le premier auteur. L'ensemble de la communication repose ainsi sur la production de l'imprimé périodique : sans réalisation de l'objet manufacturé qu'est le journal, ni communication ni discussion sur le savoir produit par les différents acteurs ne sont possibles.

Ce que permet un imprimé périodique, c'est la systématisation d'un processus de communication des sciences². Avant la circulation du *Journal ecclésiastique* – et même au cours de son existence – d'autres imprimés proposent dans leurs pages des écrits ecclésiastiques savants et offrent la possibilité de mettre en scène les discussions qui les entourent. Avant et à côté des journaux, de nombreuses publications de livres, de brochures ou de correspondances établissent une démarche similaire reposant sur une discussion savante. Mais il nous semble que le *Journal ecclésiastique*, par sa spécialisation et son succès, fasse changer d'échelle ce processus tout en le systématisant : le savoir ecclésiastique, à son tour, n'acquiert d'autorité que lorsqu'il s'impose aux discussions. Méthodiquement, des auteurs sont invités à se prononcer sur les articles. Joseph Dinouart énonce cette pratique savante dans ses métadiscours et ses contributeurs la suivent : le journal participe à la systématiser, par la lecture et relecture des mêmes méthodes.

² À nouveau, nous insistons sur l'importance de la forme sur le sens. Un même texte savant ne peut avoir la même signification lorsqu'il est publié dans une édition *in-quarto* que lorsque son contenu est divisé entre plusieurs exemplaires d'un journal.

L'organisation d'un journal, composé de courts articles se succédant les uns les autres, permet la mise en pratique de l'écriture dialogique voulue par Joseph Dinouart. Il s'agit de la forme de publication qui correspond le mieux à l'exposition de différentes vues sur une même matière et le chanoine sait saisir cette possibilité. En novembre 1776, Joseph Dinouart retranscrit un plan de sept offices hebdomadaires pour l'après Sainte-Trinité qu'il avait communiqué à Laurent-Étienne Rondet avant que ce dernier n'eût fait le sien. Il écrit à cette occasion qu'il « est bon de donner différentes vues sur la matière, elles ne peuvent que contribuer à sa perfection³ ». Ce ton se retrouve dans l'imprimé au cours des vingt-six années : les discussions permettent d'approcher la vérité de la question. Le champ possible pour celles-ci est vaste. Au mois de novembre 1760, Joseph Dinouart retranscrit une dissertation sur *Les raiions de lumières qui parurent sur le front de Moïse* composée par le mauriste Jacques Martin en 1730 dans son ouvrage *Explication de plusieurs textes difficiles de l'Écriture*⁴. Le chanoine écrit à cette occasion : « en rapportant des explications des textes d'après les meilleurs Auteurs, je ne prétends que les faire connaître, sans les adopter. Je désire qu'elles donnent lieu à de nouvelles critiques pour l'intelligence des Livres saints⁵. » Quelques mois plus tard, au printemps de 1761, le curé de Fismes, Roujoux, est l'un des premiers à répondre à sa demande en proposant une critique de l'explication. Il indique *profiter de la liberté* que Joseph Dinouart *donne à ses lecteurs* pour envoyer son texte⁶. Ce dernier semble bien consentir à une certaine ouverture, ainsi il ouvre les pages de son journal à des systèmes qu'il n'adopte pourtant pas. Le chanoine de Beaune, Berbis de Corcelles, peut ainsi voir sa lettre insérée sur différentes prophéties. Il s'agit de la reprise d'un ouvrage figuriste annonçant la *délivrance prochaine de Jérusalem*, en s'appuyant sur des signes aussi divers que l'entrée de Louise de France au Carmel ou l'élection de Clément XIV. Joseph Dinouart accepte de retranscrire la lettre du chanoine pour sa *singularité*, mais il précise qu'il ne prétend pas approuver ses idées⁷. Il s'agit

³ *Journal ecclésiastique*, novembre 1776, p. 178

⁴ J. MARTIN, *Explication de plusieurs textes difficiles de l'Écriture*, Paris, Emery & Saugrain et Martin, 1730.

⁵ *Journal ecclésiastique*, novembre 1760, pp. 43-44.

⁶ *Journal ecclésiastique*, mai 1761, p. 50. L'explication de curé Roujoux l'emporte chez Joseph Dinouart par rapport à celle de Jacques Martin. Ce dernier explique les rayons de Moïse par sa chevelure et par l'éclat de l'or dont elle était ornée; le premier par « l'entretien qu'il eût avec l'Éternel, & ils étoient, pour ainsi dire, un écoulement de la gloire de la Divinité que Dieu fit rejaillir sur ce Prophète ». Le chanoine considère que le mauriste *affaiblit* trop le *prodige*.

⁷ *Journal ecclésiastique*, juin 1771, p. 266.

pour lui d'alimenter les discussions en sciences ecclésiastiques. La simple participation aux échanges de la part de correspondants, sans qu'ils aient la prétention à délivrer l'argument définitif ni de résoudre la difficulté prouve que des lecteurs ont assimilé la nouvelle pratique de la discussion scientifique voulue par le chanoine Dinouart, à l'image du curé Hochon qui « sans prétendre donner des décisions sur les trois cas proposés, [va] exposer simplement [s]on sentiment⁸. »

Il semble exister un moment historique où des ecclésiastiques considèrent désormais un imprimé périodique à large diffusion comme étant un support propice à la communication et à la visibilité de leurs écrits. Ils poursuivent une tendance, apparue au siècle précédent, qui déplace les questions ecclésiastiques vers un espace public.

b. L'exposition du savoir et la modernité

L'exposition du savoir ecclésiastique dans les pages du journal doit être appréciée à l'aune de son public. Le *Journal ecclésiastique*, comme la majorité des journaux de son temps, passe entre les mains de deux catégories de lecteurs : les uns sont habitués à la littérature scientifique, les autres appartiennent à celle des curieux – une séparation déjà identifiée par Joseph Dinouart. La circulation des textes n'a pas la même signification selon que l'on est l'un ou l'autre lecteur. Chez les premiers, il ne s'agit que d'une certaine répétition de ce qu'ils connaissent déjà dans d'autres cadres, soit lors d'une correspondance, soit d'un échange académique⁹. Ils savent que le savoir est discuté pour le pratiquer eux-mêmes, seules la systématisation et l'échelle de la discussion induites par la forme journalistique modifient leurs habitudes. Pour les seconds, il s'agit de la découverte de ce phénomène. Le savoir, lorsqu'il leur parvient, n'est plus un donné. Il est le résultat d'un processus de validation, qui repose sur un examen critique exposé dans les discussions. Ils apprennent qu'au-delà de la Révélation, qui demeure l'intouchable où l'hérésie peut encore exister, c'est toute l'articulation du divin, dont la tradition, qui possède le statut de

⁸ *Journal ecclésiastique*, avril 1777, p. 68.

⁹ Comme le souligne Jean-Pierre Vittu (avec Françoise Waquet), il n'y a pas eu de « captation des correspondances érudites par les périodiques savants qui aboutirait à l'extinction de celles-là et, progressivement, à leur relégation au « domaine privé » » (thèse de K. Pomian pour le XVIIIe siècle). Il précise « discutable » l'apparition de ce phénomène au début du XVIIIe siècle. Nous pensons que la correspondance érudite ecclésiastique se maintient à la fin du XVIIIe siècle, en témoignent toutes les discussions autour et hors du journal dont les auteurs se font écho. J.-P. VITTU, « De la Res publica literaria à la République des lettres », P.-Y. BEAUREPAIRE, *La plume et la toile : pouvoirs et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières [actes du colloque tenu les 26 et 27 octobre 2000 à l'Université d'Artois, Arras]*, Arras, Artois presses Université, 2002, pp. 225-252.

science et est ainsi l'objet de discussions. Excepté ces particularités, pour les deux catégories de lecteurs, le journal représente avant tout un lieu de communication, que ce soit d'expression ou d'écoute, qui s'accompagne d'une intensification des échanges¹⁰.

Cet espace de discussions à grande échelle nécessite de s'arrêter un moment sur les travaux habermassiens et les études qui les ont suivis à propos de l'apparition éventuelle d'un espace public de la science ecclésiastique. Cet arrêt se justifie à plus forte raison après la présentation de la seconde figure de lecteur du journal, le curieux, autrement dénommé l'« amateur de science ». A. Romano et S. Van Damme rappellent que l'apparition de ce dernier « a souvent été décrit[e] comme l'avènement « d'une science publique » qui caractériserait notre modernité¹¹ ». Pour les deux historiens, cette thèse emprunte trois chemins que nous suivons afin de nous renseigner sur une éventuelle pratique amateur des sciences ecclésiastiques et de poser la question du caractère public de ces dernières. Un premier lieu essentiel pour les auteurs réside en l'instauration d'un « nouvel espace de la communication des savoirs qui n'est plus entièrement dominé par les institutions savantes ou par le mécénat scientifique¹² ». Si l'autonomisation du champ de discussion du *Journal ecclésiastique* est une conséquence de sa spécialisation, il convient de préciser que des éléments d'hétéronomie demeurent, nuanciant tout constat définitif : la confirmation de l'orthodoxie et de l'orthopraxie par des censeurs appartenant au système de la Librairie perdue, la proximité entre Joseph Dinouart et la famille de Joly de Fleury ne doit être négligée et tout auteur intervenant dans les pages de l'imprimé appartient lui-même à des réseaux ecclésiastiques qui conditionnent et justifient leur écriture. L'espace de communication n'est effectivement « plus entièrement dominé » mais ne peut être neutre. Le deuxième chemin est celui de la « consommation des savoirs » qui participe « au double avènement de la commercialisation et des loisirs¹³ ». Les lecteurs *consomment* la littérature du *Journal ecclésiastique* en partie par le succès de sa commercialisation, reposant sur une accessibilité financière et matérielle, et dans le cadre de leur temps libre, comme des témoignages de lecture nous l'ont montré à plusieurs reprises. L'attente

¹⁰ J. PEIFFER, J.-P. VITTU, « Les journaux savants, formes de la communication et agents de la construction des savoirs (17e-18e siècles) ». *Dix-huitième siècle*, n° 40, 2008, pp. 281-300 : « Ainsi, les journaux savants peuvent entraîner une intensification des échanges, aussi bien en créant des publics nouveaux, qu'en établissant des circuits spécialisés de savants et en les exhibant aux yeux des lecteurs. »

¹¹ A. ROMANO, S. VAN DAMME, « Sciences et villes-mondes, XVIe-XVIIIe siècles. Penser les savoirs au large (XVIe - XVIIIe siècles) », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n°55-2, 2008, pp. 7-18.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

de l'arrivée de l'exemplaire ou celle de la réponse à un article traduisent bien une *consommation* de l'écrit¹⁴.

Le dernier chemin vers la science publique repose sur « la création d'instances autonomes de discussion où se déploie l'élaboration de la critique entendue comme « usage libre de la raison » selon la définition kantienne¹⁵ ». L'exposition dialogique des textes par Joseph Dinouart se caractérise par la cession du *jugement* au lecteur, marquée par l'occurrence d'expressions telle que « les Lecteurs en jugeront¹⁶ » ou « nous en laissons le jugement au public¹⁷ ». Au-delà d'un *jugement*, les auteurs pris dans des discussions savantes appellent également à un *discernement* de leurs lecteurs pour obtenir les suffrages. Tel est le cas de Laurent-Étienne Rondet au moment des écrits sur les *faux Miracles* comme nous le révèle la note infrapaginale de Joseph Dinouart¹⁸. Un autre exemple est proposé lorsque ce premier entre en dispute avec Berbis de Corcelles à propos des *Prophéties sur la délivrance prochaine de Jérusalem*, le chanoine Dinouart expose alors les observations et remarques des différentes lettres en concluant : « ainsi se termine la controverse, nous abandonnons le jugement au Public¹⁹ ». Mais cette confiance et estime placées dans le discernement des lecteurs ne doivent pas tromper sur leur intention cachée qu'elles peuvent parfois recouvrir. Elles sont également des procédés rhétoriques visant à séduire son interlocuteur. C'est ce que nous pensons percevoir dans des formulations emphatiques comme celle qui termine l'annonce de la publication des sermons de l'abbé Torné, déclarant que « le

¹⁴ Françoise Waquet constate ce phénomène pour le périodique dès la seconde moitié du XVII^e siècle : « Un public plus large d'amateurs, de « consommateurs » que l'on constate dans la seconde moitié du XVII^e siècle, a pu trouver dans les périodiques matières et à alimenter et à assouvir sa curiosité. Les savants, les « producteurs » ne pouvaient s'en contenter exclusivement. Ils lurent et apprécièrent les journaux, mais loin de les privilégier, ils les rangèrent parmi les autres instruments de l'information et de la communication. » (p. 359), dans « De la lettre érudite au périodique savant : les faux semblants d'une mutation intellectuelle », *XVII^e siècle*, n° 35, 1983, pp. 347-59.

¹⁵ A. ROMANO, S. VAN DAMN, *art. cit.*

¹⁶ Par exemple à propos d'une biographie de Bossuet, *Journal ecclésiastique*, août 1761, p. 78. J. DE BURIGNY, *Vie de M. Bossuet, Évêque de Meaux*, Paris, Debure, 1761.

¹⁷ Comme dans le cas de la publication posthume de l'*Harmonie des Psaumes* de Pluche en 1764. *Journal ecclésiastique*, mai 1764, p. 92. N.-A. PLUCHE, *Harmonie des Psaumes & de l'Évangile ou Traduction des Psaumes & des Cantiques de l'Église*, Paris, Frères Étienne, 1764.

¹⁸ Voir le chapitre 10-1. Joseph Dinouart écrit : « M. Rondet s'en remet entièrement au discernement de ses lecteurs. » *Journal ecclésiastique*, décembre 1767, note p. 248.

¹⁹ *Journal ecclésiastique*, mars 1772, p. 216. Lors de l'exposition des observations et remarques, il est possible de lire pour les répliques de Laurent-Étienne Rondet des passages comme « M. Rondet réplique que sur cela il n'a qu'un mot à dire; c'est qu'il prie, il supplie, il conjure ses Lecteurs de lire eux-mêmes les Commentaires de S. Jérôme sur les Prophètes » (pp. 214-215) ou encore « M. Rondet réplique qu'il se croit dispensé d'entrer sur cela dans aucune discussion, & qu'il s'en rapporte avec confiance au discernement de ses lecteurs. » (p. 216).

Public est le censeur par excellence » pour juger de la qualité de son ouvrage²⁰. Un exemple plus éloquent encore est proposé au début de l'année 1767, au moment de la sortie de l'ouvrage d'Hyacinthe de Gasquet sur *L'usure démasquée* – un ouvrage qui réfute la *Lettre à l'archevêque de Lyon* favorable au prêt²¹. L'annonce littéraire se termine par ces mots : « le Lecteur dépréoccupé peut seul en former un jugement équitable. Celui des usuriers & des fauteurs de l'usure ne le sera point à coup sûr, ni pour le fonds, ni pour la forme, s'ils ne le lisent pas de bonne foi²² ». Le sentiment du lecteur est ainsi dirigé, pour émettre un *jugement équitable*, il ne peut être du côté des usuriers : la *bonne foi* qui lui est attribuée guide sa lecture. Un dernier procédé utilisé par Laurent-Étienne Rondet, lors de ses observations sur l'ouvrage de Gabriel Fabricy, consiste à rappeler au public son intégrité et tout ce qu'il peut attendre de lui, flattant ainsi son exigence : « j'observerai ici l'entière impartialité que le Public a droit d'exiger de moi, & dont j'ai toujours fait profession²³ ».

Il demeure qu'au-delà de certains procédés rhétoriques réels, il existe bien dans le *Journal ecclésiastique* une injonction à raisonner par soi-même, de se constituer comme savant dans la composition de son écrit. Joseph Dinouart en fait une consigne pour ses lecteurs qui souhaiteraient intervenir dans le champ de la résolution des cas. En août 1771, il se félicite de la qualité des pièces qu'il reçoit depuis que cette dernière est devenue une rubrique à part entière de l'imprimé. Si les compositions semblent écrites avec *exactitudes et solidités*, il recommande à ce :

« qu'on ne doit point jurare in verba Magistri ; & qu'il ne suffit pas que tel Théologien moderne ait adopté un sentiment, pour que ce sentiment fasse loi, & qu'on doive rejeter l'autorité des autres. C'est un défaut que j'ai déjà eu occasion de remarquer ; ce ne sont pas les noms des Théologiens qui doivent faire poids, mais ce sont leurs raisonnements, & les preuves qu'ils apportent. Il faut les discuter, & décider ensuite²⁴. »

²⁰ *Journal ecclésiastique*, avril 1765, p. 85. P. TORNÉ, *Sermons prêchés devant le Roi pendant le Carême de 1764*, Paris, Saillant, 3 vol., in-12, 1765.

²¹ H. DE GASQUET, *L'Usure démarquée, ou exposition et réfutation des erreurs associées à la Doctrine Catholique sur l'intérêt du prêt*, Avignon, Libraires associés, 1766.

²² *Journal ecclésiastique*, février 1767, p. 182.

²³ *Journal ecclésiastique*, août 1773, pp. 99-100.

À propos de G. FABRICY, *Des titres primitifs de la révélation*, Rome, Paris, Londres, Libraires associés, 1772.

²⁴ *Journal ecclésiastique*, août 1771, pp. 190-191.

Il s'agit bien de soumettre à un examen personnel des autorités théologiques²⁵. Un raisonnement doit se déployer, librement, afin de former sa propre conviction sur des sujets pourtant traités par des savants. Le lecteur, l'« amateur de science », s'accoutume à une pratique de la critique du savoir. Ainsi le chanoine de Wissembourg peut exprimer son raisonnement et sa démarche savante à propos d'un cas qui semblait *a priori* décidé :

« Je sais que beaucoup de Théologiens soutiennent le contraire, mais toutes les subtilités du génie second des Casuistes ne me feront jamais concevoir qu'il y ait une différence entre un prêt à intérêts & pour un temps indéterminé, comme cela peut-être, & cette clause du contrat de Pierre²⁶. »

À la fin de l'année 1773, c'est le curé de Carlepont, Guillemont, qui fait de même, en s'écartant de la résolution de deux autorités du journal qui, pourtant, emportent traditionnellement les faveurs, C.-L. Richard et le curé Asseline. Leur réponse, qui interdit tous les jeux de cartes aux ecclésiastiques, ne le convainc pas et il manifeste son désaccord en évoquant *sa raison* :

« Quelque savants & quelque respectables que soient le Révérend Père Richard, & M. Asseline, Curé & Doyen, que j'honore & estime infiniment, je ne puis souscrire à la décision qu'ils viennent de donner dans vos Journaux [...]. Ma raison est qu'il n'y a aucune loi générale de l'Église qui interdise tous jeux de cartes aux Ecclésiastiques²⁷. [...] »

À l'image du directeur de leur périodique, les lecteurs tiennent à l'indépendance de leur raisonnement et au droit de réfléchir par eux-mêmes. Joseph Dinouart revendique cette liberté à plus d'une reprise avec des formulations similaires à celle retranscrite ci-dessous :

« Je cherche le bien, je l'embrasserai dès qu'on me le montrera ; mais je demande la liberté de déduire les raisons que je puis avoir pour moi, sauf à me rendre au meilleur avis, quand les choses auront été discutées aimablement de part & d'autres²⁸. »

Ses lecteurs le suivent et partagent une conception identique de leur indépendance ; puisqu'ils ont la liberté de raisonner librement sur le savoir, ils tiennent à leurs réflexions comme tout savant professionnel ou amateur. Ils se font fort de défendre leur position, d'autant plus

²⁵ Certains auteurs ont pu écrire : « Le XVIII^e siècle paraît caractérisé par l'échec des hiérarchies, qui ne parviennent plus à contrôler les consciences. » (G. GUSDORF, *Dieu, la nature, l'homme au siècle des lumières*, Paris, Payot, 1972, p. 62). Il nous semble que ce serait pousser trop loin et systématiser les exemples que nous avons présentés. Les hiérarchies et les obéissances demeurent, nous le verrons plus en avant de la présente partie.

²⁶ *Journal ecclésiastique*, mai 1772, pp. 162-163.

²⁷ *Journal ecclésiastique*, décembre 1773, pp. 241-242.

²⁸ *Journal ecclésiastique*, janvier 1762, p. 95.

lorsqu'ils considèrent celle-ci comme étant originale à l'image d'un curé du diocèse de Chartres à propos d'un cas de restitution :

« N'en déplaise aux riches habitants, je me suis chargé de défendre la cause des pauvres. Qu'ils portent leurs plaintes au pied du tribunal de la cupidité, ils y auront un accès favorable, il leur sera toujours accordé au moins un quart de plus qu'aux autres, parce qu'ils sont riches. Pour moi j'en appelle à la raison & à la Religion, & je soutiens mon sentiment par des raisons conformes aux principes de l'une & de l'autre²⁹. »

Le lieu de la discussion doit également reposer sur une éthique partagée par les différents acteurs y prenant part, une éthique qui impose l'honnêteté et l'intégrité sous peine de disqualification. Il s'agit d'un cadre préétabli qui contraint les participants à reconnaître les erreurs qu'ils peuvent commettre, comme Gessée qui admet *de bonne foi* s'être *trompé* à propos d'une destination d'argent au moment de la dernière volonté d'un mourant³⁰, ou un curé du diocèse de Chartres avouant avoir actuellement *sous sa main et ses yeux de quoi condamner* sa décision sur les processions des rogations³¹, à la relecture d'un ouvrage de Noël-François De Wailly sur l'orthographe où l'on constate que l'auteur avait répondu par avance aux objections qui allaient être formulées³². Le devoir d'intégrité peut aussi s'imposer dans le sens inverse de celui qui est présenté, c'est-à-dire qu'il convient parfois de réaffirmer son désaccord malgré les critiques qui sont faites. Ainsi Charles-Louis Richard déclare qu'il *répondrait mal à la confiance* de ses lecteurs s'il n'avouait pas qu'il *n'était pas tout à fait de l'avis* d'une décision à propos de la fréquentation d'une

²⁹ *Journal ecclésiastique*, juin 1771, p. 241.

³⁰ *Journal ecclésiastique*, octobre 1784, p. 57 : « Monsieur, Il faut être de bonne foi; je me suis trompé dans la Décision du cas proposé au mois de Février dernier. »

³¹ *Journal ecclésiastique*, mars 1775, p. 268 : « Lettre à Monsieur Asseline adressée à l'Auteur du Journal. Monsieur, Je souscris très-volontiers à votre critique de ma décision sur les Rogations. J'ai actuellement en main, & sous les yeux de quoi me condamner, d'ailleurs je pouvois m'en passer, d'après vos savantes remarques. Heureusement la question étoit indifférente en elle-même, puisqu'elle n'attaque aucunes vérités, soit du dogme, soit de la morale : car à Dieu ne plaise, Monsieur que je sois jamais à qui que ce soit, une pierre d'achoppement, & de scandale. Je suis charmé d'avoir trouvé en vous un Censeur exact & éclairé pour relever mes fautes. » À propos de la nécessité d'aller en station dans les églises étrangères lors des processions des rogations.

³² *Journal ecclésiastique*, mars 1772, p. 283 : « À la première lecture de cet Ouvrage, je l'avouerai, je n'étais pas du sentiment de M. D. je le relus avec attention dans le dessein d'y faire des remarques critiques; mais cette seconde lecture plus réfléchie, m'a fait voir que l'Auteur avait répondu d'avance à mes objections. » N.-F. DE WAILLY, *De l'Orthographe, ou moyens simples & raisonnés de diminuer les imperfections de l'Orthographe*, Paris, Barbou, 1771.

autre personne dont s'accuse une fiancée à la veille d'un mariage³³ ou encore Asseline qui soutient que l'on peut le *traiter d'extrême* mais qu'il *ne changera pas d'avis* sur le fait de ne pas toucher au superflu d'un bénéfice afin de se procurer plus d'aise³⁴.

Comme le souligne Roger Chartier, l'usage public de la raison chez Kant est intimement lié à la « production ou lecture de l'écrit ». Il s'agit de la mise en public de son raisonnement produit en tant que savant – « c'est-à-dire comme membre d'une société qui ne connaît pas les différences de rang et de condition » – et devant un public « qui n'est point défini par son appartenance institutionnelle³⁵ ». Il apparaît indéniablement dans les pages qui ont précédé des démarches d'auteurs qui s'apparentent à un *usage libre de la raison* et qui font entrer la pratique scientifique du journal dans la modernité. Pour autant, derrière les exemples cités pour la démonstration, il existe également des freins à cette pratique du savoir et des rappels aux usages anciens. Des limites à la liberté proposée qui insistent sur le *danger* « de laisser certains Lecteurs dans le doute, avec la liberté de penser comme il plaît³⁶ ». À nouveau, la présence du *Journal ecclésiastique* instaure un lieu de discussion pour les membres de la communauté gallicane et rigoriste, mais il contribue également à l'encadrer. Il renforce encore la cohésion de la communauté.

³³ *Journal ecclésiastique*, août 1761, p. 73 : « Monsieur, je répondrais mal à votre confiance, si je ne vous disois franchement que je ne suis pas tout-à-fait de l'avis de l'Auteur, dans la décision du second Cas. Je crois qu'il faudroit user de distinction. Si la personne avoit déjà promis de se corriger, & quelle n'eût pas tenu sa promesse, on devroit, selon moi, lui refuser inexorablement l'absolution. Si elle se confessoit pour la premier fois; qu'elle promît de mettre fin à ses désordres, & qu'elle donnât des marques plus qu'ordinaires de la sincérité de ses promesses, je crois qu'un confesseur pourroit et décroît même l'absoudre. » À propos du cas *Lorsqu'à la veille de la célébration du mariage une fille s'accuse d'une habitude criminelle avec des personnes différentes de celle qu'elle va épouser*.

³⁴ *Journal ecclésiastique*, octobre 1773, p. 60 : « Or je soutiens & je soutiendrai toujours avec l'Église, que de toucher au superflu de nos bénéfices, soit pour nous en procurer plus d'aise, soit pour le risquer dans le jeu, c'est pécher & contre la charité & contre la justice. Que l'on me traite, si l'on veut, d'extrême, je ne changerai point d'avis sur cet article ; & je suis intimement persuadé que j'aurai toujours de mon côté tous les bons Ecclésiastiques instruits de la discipline de l'Église & remplis de son esprit ».

³⁵ R. CHARTIER, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 2000 [1990], pp. 44-45.

³⁶ *Journal ecclésiastique*, janvier 1779, p. 88. À l'occasion de la publication de l'abbé de Berault-Bercastel, *Histoire de l'Église, dédiée au Roi*, Paris, Moutard, 1778. « Il est des questions sur lesquelles un Historien doit paroître décidé pour le sentiment le mieux fondé, & il peut être quelquefois dangereux de laisser certains Lecteurs dans le doute, avec la liberté de penser comme il leur plaît. Dans les opinions Théologiques, il faut préférer celles qui sont suivies par ceux d'entre les Pères que l'Église consulte particulièrement après l'Écriture, pour former ses décisions dans ses Conciles. Si plusieurs d'entre les Théologiens modernes qui ont produit de nouveaux systèmes, avoient suivi ce parti, l'Église auroit joui d'une tranquillité plus parfaite. »

11-2. L'investissement de l'espace savant par la publication

Il nous semble essentiel d'insister sur la spatialisation de la publication du *Journal ecclésiastique*. Il s'agit de l'un des marqueurs principaux de la mise en circulation de la science³⁷, tout en permettant d'apprécier son insertion et son interaction avec d'autres réseaux préexistants, notamment ceux en lien avec un pouvoir institutionnalisé ou symbolique. L'imprimé périodique prend place et se diffuse en des territoires qui ne sont pas neutres : il s'ajoute, complète et parfois se substitue à des réseaux auxquels appartiennent les lecteurs. Prenons l'exemple d'un ecclésiastique d'un village de province. Au cours de l'exercice de son ministère, il rencontre une difficulté qu'il ne parvient pas à résoudre, malgré la consultation des ouvrages à sa disposition. Dans un cadre classique, l'ecclésiastique compte sur la solidarité et les conseils de ses confrères pour trouver une réponse, après un échange épistolaire ou lors d'une réunion commune. Si aucune solution évidente n'apparaît, il peut alors s'adresser à un casuiste, à son évêque ou à son vicaire, de façon directe ou pendant une conférence diocésaine. Il est arrivé, parfois, que quelques ecclésiastiques ne choisissent pas ce chemin habituel, mais s'en remettent directement à l'avis des contributeurs du *Journal ecclésiastique*, redéfinissant alors leurs autorités naturelles³⁸. Nous comprenons ainsi tout l'enjeu de porter attention à la spatialisation de la publication afin de définir au mieux cette géographie des savoirs et son emprise territoriale.

De prime abord, le *Journal ecclésiastique* semble participer à un double mouvement qui se

³⁷ S. VAN DAMME, « Capitales européennes et circulations intellectuelles », pp. 446-447, dans P.-Y. BEAUREPAIRE, P. POURCHASSE, *Les Circulations internationales en Europe, années 1680-1780*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, 2010.

³⁸ Il peut aussi se produire une autre situation, où l'ecclésiastique ne se satisfait pas des réponses qui lui sont proposées et se tourne alors vers le *Journal ecclésiastique*. Nous pouvons penser au cas suivant sur les meuniers, *Journal ecclésiastique*, mai 1780, p. 163 : « Je me proposais l'année dernière de vous prier d'insérer dans votre Journal un Cas embarrassant, & que les circonstances rendent difficile à décider. Je voulus auparavant consulter Messieurs les Vicaires-Généraux de ce Diocèse ; mais n'ayant pas eu de réponse décisive, je me détermine cette année à avoir recours à vos lumières, & à celles des Abonnés de votre Journal, pour avoir la solution que je désire. » Parfois, Joseph Dinouart reproche à certains de ses lecteurs de ne pas suivre la voie classique, qui conduit à l'évêque, en s'adressant directement à lui : « Quand il se présente des embarras & des difficultés pour la célébration d'un Mariage, il me paroît que plusieurs Curés ne sont pas assez attentifs à demander à leur Évêque ou à ses Grands Vicaires, comment ils doivent se comporter ; qu'ils cèdent trop facilement aux difficultés souvent mal fondées, & qu'ils se mettent dans le cas de répréhension de la part des Tribunaux. Si j'étois dans cette position, je ne voudrais jamais faire un pas sans avoir bien examiné tout ce qui concerne tel Mariage à célébrer. Si je suis bien fondé selon les Loix à ne pas me soumettre à ce qu'on paroît exiger contre la règle, alors je tiendrais ferme, & j'exposerois à mon Évêque les raisons de mon refus, pour avoir son avis : & si j'étois dans le doute, je lui exposerois la difficulté, & je n'agirois qu'après avoir reçu ses ordres par écrit, afin de ne pas m'exposer à aucunes mauvaises suites. La célébration des Mariages est souvent instante : on ne peut les différer longtemps ; & la réponse de l'Évêque seroit toujours plus prompte que celle qu'on pourroit avoir par le Journal, auquel on ne devoit s'adresser que pour des cas qui ne pressent point, ou pour des fautes à réparer. » (*Journal ecclésiastique*, septembre 1777, p. 283).

manifeste à la fois par une déterritorialisation de l'autorité classique du savoir – comme dans le cas précédent, mais également par la polarisation des préoccupations scientifiques ou non au profit du lieu de la publication, à savoir Paris. La publication du *Journal ecclésiastique* investit l'espace savant et ecclésiastique et semble modifier l'ordre classique de la « souveraineté des savoirs³⁹ ».

a. Une déterritorialisation de l'autorité?

Ce phénomène que nous nous proposons de développer dans les pages qui vont suivre a déjà été observé par les historiens travaillant sur les journaux scientifiques. Ainsi Jeanne Peiffer remarque que ces derniers « constituent un moyen privilégié d'articulation effective entre un niveau local et une échelle plus globale : les journaux mettent en circulation des savoirs élaborés localement et ils font connaître à un public local des savoirs produits dans des sites plus ou moins lointains⁴⁰ ». Il nous semble particulièrement intéressant de poser la question de la conséquence de cette articulation sur les territoires, d'étudier ce que peut faire une publication à grande échelle à un niveau local. Cette ligne retenue présuppose qu'il existe un effet soit de décroisement, soit de perte de particularisme pour ces territoires. Afin de prévenir toute surinterprétation, il est nécessaire de rappeler que même dans la plus petite échelle ecclésiale existante qu'est la paroisse, des mouvements de personnes et d'idées existent, niant toute fixité⁴¹. Avant et à côté des imprimés périodiques, un nombre important de publications connaissent un succès tel qu'elles circulent dans presque tous les territoires du royaume. De plus, le personnel ecclésiastique lui-même se déplace. Si, comme le rappelle Timothy Tackett, les flux de prêtres baissent au cours du XVIII^e siècle, suite aux efforts épiscopaux pour développer un corps diocésain, le prêtre migrant persiste à côté de l'autochtone⁴² ; au-delà du prêtre, la figure du prédicateur ou du missionnaire se déplaçant de village en village demeure toujours au XVIII^e siècle. De même, les membres des congrégations nationales régulières se déplacent, de régions en régions, en fonction des souhaits de leur supérieur général. Le mouvement des idées

³⁹ A. ROMANO, S. VAN DAMNE, *art. cit.*

⁴⁰ J. PEIFFER, « Localisation des journaux savants en Europe : une série d'instantanés », P.-Y. BEAUREPAIRE (éd.), *La communication en Europe : de l'âge classique au siècle des lumières*. Paris, Belin, 2014, p. 107.

⁴¹ Dominique Julia, en portant son regard sur la circulation des hommes dans le Bassin parisien au XVIII^e siècle remarque que « l'émigration a distendu le lien des individus à la paroisse, affaibli le poids des cadres sociaux traditionnels, émoussé le respect de l'autorité pastorale ». D. JULIA, « Déchristianisation ou mutation culturelle? L'exemple du Bassin parisien au XVIII^e siècle », *Réforme catholique, religion des prêtres et « foi des simples »*. *Études d'anthropologie religieuse (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Genève, Droz, 2014, p. 436.

⁴² T. TACKETT, « L'histoire sociale du clergé diocésain dans la France du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 26, n° 2, 1979, pp. 200-201.

accompagnant celui des personnes, aucun territoire ecclésiastique n'est complètement reclus sur lui-même avant l'arrivée du périodique.

Un premier effet produit par la circulation du *Journal ecclésiastique* semble être un déplacement des interlocuteurs habituels d'un ecclésiastique. Lorsqu'il se tourne vers l'imprimé, l'ecclésiastique ne s'adresse plus à une personne de sa connaissance ou se trouvant dans l'ordre hiérarchique ordinaire. Que ce soit horizontalement ou verticalement, la communication se trouve bouleversée et il y a là, peut-être, ce que recherche le plus un contributeur au journal. En s'adressant au chanoine Dinouart, il sait que l'altérité est présente dans la lecture et la réception de son écrit. Au mois de juin 1772, c'est pour cette raison précise qu'un ecclésiastique s'adresse aux lecteurs du journal à propos d'une difficulté qu'il rencontre sur une vente de biens :

« Les décisions des Cas proposés dans vos Journaux, étant dépouillées de cette indulgence qui pourroit se glisser dans celles que les Casuistes donnent aux personnes de leur connoissance qui les consultent, j'ai cru, Monsieur, ne pouvoir mieux tranquilliser ma conscience qu'en soumettant aux lumières d'hommes inconnus, la question suivante, que j'ose vous supplier d'insérer dans vos Journaux pour la faire résoudre⁴³. »

Il semble bien que cette volonté de se conformer, ou du moins de se confronter, à des *hommes inconnus* – et par là considérés comme désintéressés – soit un élément déterminant de la déterritorialisation des réflexions locales. Cette dernière peut également s'inscrire dans le cadre d'une stratégie établie par un auteur afin de rechercher des alliés hors de sa localité. Un très bel exemple se rencontre à la fin de l'année 1768 dans les pages du journal.

Au mois de novembre, Joseph Dinouart insère un *Mémoire envoié d'Auxerre à l'Auteur du Journal pour consulter sur quelques Rits Ecclésiastiques*⁴⁴. L'écrit ne donne que peu de précisions sur ses auteurs ou son contexte d'écriture, à sa lecture il est simplement possible de comprendre qu'il s'agit de l'église cathédrale du diocèse et que des dissensions sont apparues au sein du Chapitre au moment de la restauration de l'édifice. La thèse d'Ulrich Knop De Oppeln réalisée en 2003 sur l'histoire de la restauration du choeur de la cathédrale Saint-Étienne⁴⁵ permet d'éclaircir les enjeux du *Mémoire*. Tout au long du siècle, les chanoines de la cathédrale manifestent leur volonté de procéder à des modifications architecturales dans l'édifice, motivée notamment par la place imposante occupée par les constructions lourdes (jubé, murs entourant le choeur et le sanctuaire,

⁴³ *Journal ecclésiastique*, juin 1772, p. 247.

⁴⁴ *Journal ecclésiastique*, novembre 1768, pp. 133-139.

⁴⁵ U. KNOP DE OPPELN, « Histoire de la restauration du choeur de la cathédrale Saint-Étienne d'Auxerre », thèse en architecture et urbanisme, Université de Stuttgart, 2003.

portails des bas-côtés). Après la réalisation d'une première série de travaux dans les années 1740, une seconde s'apprête à débiter à la fin des années 1760. Un architecte nommé Claude-Nicolas Ledoux propose un projet architectural au Chapitre qui est adopté. C'est à ce moment que des divergences apparaissent et que le *Mémoire* est réalisé⁴⁶. Celui-ci présente sept points de désaccords entre les différentes parties du Chapitre, nous nous attardons sur un seul d'entre eux : la proposition de Ledoux d'enrichir le maître-autel par deux sculptures d'ange portant un luminaire. Ulrich Knop De Oppeln relate qu'une réunion du Chapitre en juillet 1767 refuse cette proposition de l'architecte. Mais au printemps suivant, des chanoines dont le trésorier se rendent auprès de l'évêque Jean-Baptiste de Cicé afin de présenter le projet initial qui est accepté sous réserve de quelques modifications. Un nouveau dessin est proposé et le Chapitre l'adopte au mois de juin. Plusieurs chanoines ne veulent entendre cette décision et continuent de s'y opposer : ils se portent devant deux notaires afin de dresser dans un procès-verbal tous les inconvénients qu'ils relèvent dans le projet. Par la décision du Chapitre du mois de juin, l'exécution des travaux pourrait sembler définitivement tranchée ; mais l'activité des chanoines s'opposant au projet est telle que le doute s'installe chez leurs confrères : à la fin du mois d'octobre 1768, le Chapitre souhaite abandonner l'enrichissement du maître-autel par les statues d'ange. Des raisons de contrat et de coûts déjà avancés provoquent un dernier retournement de situation : les chanoines se résolvent à accepter le projet qui est à présent trop engagé pour être arrêté. Encore aujourd'hui dans la cathédrale Saint-Étienne, les statues d'anges portant un luminaire entourent le maître-autel.

Le *Mémoire* est inséré dans le *Journal ecclésiastique* du mois de novembre 1768. Au vu des conditions d'impression que nous avons présentées précédemment dans l'étude, il est raisonnable de penser que l'envoi de l'écrit précède la décision du 21 octobre du Chapitre qui entendait revenir sur le contrat. Le contexte d'écriture se dévoile : les chanoines qui s'opposent au projet et qui ne s'y résignent pas cherchent des avis extérieurs à leur diocèse afin de conforter leurs sentiments. La déterritorialisation d'une querelle intestine à un Chapitre se traduit alors par la recherche d'alliés et par une réflexion plus globale sur les principes des décorations d'église – à

⁴⁶ La thèse d'Ulrich Knop de Oppeln ne cite pas le *Mémoire* sur lequel nous travaillons, nous le croisons simplement avec les résultats de son étude.

savoir la tension entre le respect des usages anciens et la volonté de s'inscrire dans son siècle⁴⁷. Les auteurs du *Mémoire* ne s'y trompent pas : afin d'intéresser à leur cause, ils insèrent les discussions de leur Chapitre dans des questionnements plus généraux comme celui du *respect des vestiges de l'antiquité*, l'influence de *l'empire de la mode* jusque dans les églises ou la décoration qui pourrait détourner du sujet principal qui doit être Jésus Christ. La réponse des auteurs du *Journal ecclésiastique*, en l'occurrence Laurent-Étienne Rondet et Joseph Dinouart, paraît au mois de janvier 1769. Elle ne peut plus avoir une quelconque influence sur la décoration de la cathédrale Saint-Étienne puisque le Chapitre s'est résigné au mois de novembre à honorer son contrat. Du fait de cette obligation, il n'est pas possible d'estimer la suite qui aurait été donnée aux réflexions sur le *Mémoire*. Mais Laurent-Étienne Rondet et Joseph Dinouart se forgent le même avis sur l'aménagement prévu selon le projet de Ledoux : rien ne doit détourner l'attention du croyant lorsque celui-ci regarde l'autel, ils se prononcent donc contre l'installation de statues d'ange⁴⁸. Les deux auteurs réalisent également l'importance de ces questions dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la décoration des églises, ainsi ils saisissent l'occasion d'un exemple local pour exprimer leur sentiment : le cas de la cathédrale d'Auxerre est déterritorialisé afin de servir de modèle pour d'autres édifices, le local interroge le général. Joseph Dinouart prescrit une ligne de conduite : « en adoptant des décorations modernes, on doit nécessairement conserver cette noble & majestueuse simplicité si conforme à l'esprit de la Religion, & dont les anciens nous ont donné l'exemple; elle inspire certainement plus la piété, & le recueillement, que tous les ornements introduits dans ce siècle⁴⁹. » Les discussions autour de la restauration de la cathédrale Saint-Étienne d'Auxerre doivent inspirer les autres ecclésiastiques du Royaume.

⁴⁷ Les auteurs du *Mémoire* écrivent : « On voit qu'une si grande diversité d'opinions procède de ces deux principes opposés, l'un que dans les décorations modernes, il ne faut conserver des anciens usages que ce qui sympathise avec le génie du siècle présent, lequel est la seule règle à suivre dans tout ce qui est du ressort des arts ; l'autre que dans le choix des décorations & des ornements dans les Églises, il faut plutôt s'appuyer sur des raisons fondées sur la piété & la religion, que sur les goûts changeants de la mode, se rapprocher autant qu'il se peut des formes & usages de la vénérable antiquité, & surtout en conserver avec soin les vestiges. » *Journal ecclésiastique*, novembre 1768, p. 137.

⁴⁸ L.-É. Rondet écrit : « dans le sanctuaire, rien ne devrait fixer l'attention des fidèles qui J.-C. présent sur l'Autel » et il ajoute : « Sans vouloir condamner ceux qui le mettent sur l'Autel, on peut dire qu'il y a tout au moins des motifs suffisants pour justifier l'ancien usage de ne l'y point mettre ». *Journal ecclésiastique*, janvier 1769, pp. 30-32. Joseph Dinouart de son côté : « Dans les beaux siècles de l'Église, on ne mettoit ni chandeliers, ni fleurs, ni images sur l'Autel » et plus loin « Quant aux figures d'anges ou statues des Saints, il ne faudrait point en admettre dans le chœur. Il n'y faut voir que J.-C. pour n'y être occupé que de lui. » *Journal ecclésiastique*, janvier 1769, p. 37 et p.40.

⁴⁹ *Journal ecclésiastique*, janvier 1769, p. 40.

L'intérêt d'une situation locale pour une réflexion plus générale est bien souvent un critère retenu par Joseph Dinouart lorsqu'il accepte de l'insérer dans les pages de son journal. C'est ainsi qu'il retranscrit la question du curé Vander-Meulin de Berg-Saint-Vinocq à propos d'un mariage⁵⁰, les interrogations d'un ecclésiastique nommé Bretouet de Rouen sur la fête de son patron et sur son carillon⁵¹ ou encore les réflexions du diocèse de Noyon sur la collecte du dimanche des Rameaux⁵². À l'image du dernier exemple, l'ecclésiastique de l'échelle locale trouve intérêt à s'adresser hors de son cadre lorsqu'une situation complexe résulte d'un débat interne et qu'aucune réponse évidente n'apparaît ; un autre cas peut être proposé par ces prêtres d'un diocèse qui « souhaiteraient apprendre par la voie du Journal » la conduite à tenir envers un pénitent qui, à l'aide d'une baguette, trouve de l'eau, de l'argent et des pierres de limites⁵³. Il est également possible de citer l'exemple de cette communauté qui demande conseil sur la conduite à tenir pour une de ses religieuses qui a une voix remarquable⁵⁴. Le *Journal ecclésiastique* peut aussi garder témoignage de cas où des ecclésiastiques se saisissent en personne d'une affaire ou d'un événement, ayant cours dans une autre localité. Au mois d'octobre 1778, le curé Asseline du diocèse du Mans écrit à son nouveau confrère de Neuilly-sur-Marne pour lui recommander de conserver deux sépultures présentes de son église, alors que des rumeurs circulent sur sa volonté

⁵⁰ *Journal ecclésiastique*, mai 1769, p. 163. Joseph Dinouart écrit : « Permettez-moi, Monsieur, d'insérer dans ce Journal, la réponse à la question que vous m'avez faite, parce que je pense, qu'elle pourra être utile dans d'autres provinces que la vôtre. », à propos du cas *Si un fils majeur de 25 ans, n'ayant ni père, ni mère, peut se marier sans le consentement de ses tuteurs, & si le curé peut procéder au mariage?*

⁵¹ *Journal ecclésiastique*, mars 1775, p. 253. *S'il est permis de passer une année sans célébrer la Fête de son Patron & s'il est permis de la célébrer deux fois l'année suivante.* Réponse : « Je ne ferais nulle difficulté de célébrer la Fête Patronale de S. Jean au 15 janvier & au décembre de la même année. » *Sur l'usage dans le Diocèse de Rouen de sonner la veille des Rois dix-sept différents carillons.* Réponse : « [...] il faut bien que cet usage ne soit pas universel, puisqu'il nous est entièrement inconnu. »

⁵² *Journal ecclésiastique*, avril 1768, p. 36. Sezille, chanoine et théologal de la cathédrale de Noyon pose une question sur la nouvelle formulation présente dans le Missel.

⁵³ *Journal ecclésiastique*, février 1771, p. 174. Une première résolution considère cette pratique comme relevant de la superstition et devant être condamnée, Joseph Dinouart se montre plus indulgent dans sa réponse.

⁵⁴ *Journal ecclésiastique*, novembre 1766, p. 162. Le cas est d'autant plus d'actualité que Joseph Dinouart souligne qu'il rencontre à Paris des affiches « pour annoncer que pendant la semaine sainte il y aura dans tel Couvent de belles voix qui chanteront en musique les Leçons et le *Miserere*, à l'Office des Ténèbres ». Pour le chanoine, le « talent qu'elle a reçu [doit servir] à la tenir dans l'humilité, dans la crainte, dans la vigilance sur elle-même, de peur d'en tirer vanité, de se préférer à ses Soeurs, & de se croire plus utile à la Maison que les autres ». Cette lettre est retranscrite intégralement dans l'ouvrage suivant: Anonyme, *Oeuvres spirituelles sur divers points de la morale et de la piété et de la perfection chrétienne*, Amsterdam, « Aux dépens des Libraires », 1781, p. 170.

de rénover le décor de l'édifice⁵⁵. Cette alerte contribue à augmenter la pression sur le nouveau curé, notamment par la note que rédige Joseph Dinouart à sa suite⁵⁶. Cette situation demeure minoritaire ; dans la grande majorité des cas, il s'agit bien de l'échelon local qui, de sa propre initiative et ne trouvant de réponse, choisit volontairement de s'adresser à une échelle plus grande. Ainsi un ecclésiastique écrit de Nantes à propos de la construction d'une salle de théâtre en déclarant le cas trop important pour la ville pour ne pas être inséré⁵⁷, un curé du diocèse du Mans appelle à l'aide pour les « habitants de quelques paroisses de [s]a connaissance⁵⁸ » ou encore ces cas relatifs à la taille provenant du Bas Maine :

« Obligez-moi, je vous supplie, Monsieur, de faire décider ces questions par la voie de votre Journal. Soiez persuadé du service important que vous rendrez par vos décisions claires & appuyées d'autorité, aux Ecclésiastiques de ce canton, lesquels se trouvent très souvent embarrassés, & doivent l'être nécessairement. J'aurois voulu ne pas citer les Abbaïes, mais leur conduite est connue, & paroît exiger un remède efficace⁵⁹. »

La géographie des échanges présents dans le journal correspond à sa circulation, c'est ainsi qu'elle méconnaît les bornes qui pourraient être fixées par différentes frontières. Le

⁵⁵ *Journal ecclésiastique*, octobre 1778, p. 72 : « Monsieur, je n'ai pas l'avantage d'être connu de vous ; je me procure néanmoins le plaisir de vous écrire ; j'ose me flatter que vous ne m'en saurez pas mauvais gré. Ami particulier de M. votre dernier prédécesseur, & son proche voisin, j'allois souvent le voir ; & toutes les fois je regardais avec admiration & vénération le monument précieux que renferme votre Église. Je sais que vous travaillez à décorer le Temple du Seigneur, & à donner un nouveau lustre à son bâtiment, que je crois du douzième siècle, à en juger du moins par quelques parties du Choeur. Quelques-uns de ceux qui m'ont paru appréhender que vous n'ôtiez le tombeau de Sire Foulques, tombeau qui, par son antiquité, y étant de la seconde année du treizième siècle, & par les cendres qu'il renferme, mérite d'être respecté & conservé avec soin. »

⁵⁶ *Journal ecclésiastique*, octobre 1778, pp. 76-77 : « Je crois M. le Curé de Neuilly trop éclairé & trop prudent pour ôter de son Église le monument dont il est ici question. L'homme vénérable donc de monument rappelle la mémoire, qui mérite d'être conservée dans tous les siècles, seroit bientôt oublié dans le païs. Il a trop bien mérité de la Religion, pour ne pas obtenir cette attention de la part d'un de ses successeurs. J'en conclus que M. le Curé de Neuilly conservera avec soin ce monument, qu'on regardera toujours avec raison comme une décoration importante dans son Église. D'ailleurs, un Curé n'a pas le droit de faire ces changements sans la permission de l'Évêque Diocésain. L'autorité Civile pourroit même en connaître, s'il existait quelqu'un de la famille d'un défunt dont on voudrait faire disparaître le mausolée, ou si des Paroissiens en portaient leurs plaintes aux Tribunaux Séculiers. »

⁵⁷ *Journal ecclésiastique*, avril 1771, p. 49. L'ecclésiastique souhaite dissuader de jeunes personnes riches de construire un théâtre afin qu'ils utilisent leur argent d'une autre façon.

⁵⁸ *Journal ecclésiastique*, mai 1770, p. 264. « La charité & le bien public m'engagent à proposer dans votre Journal la décision d'une affaire très-intéressante pour les habitants de quelques paroisses de ma connaissance, où je ne vois qu'avec peine se multiplier de jour en jour des injustices, que tous bons citoyens doivent détester: en mon particulier j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour les empêcher; mais l'intérêt l'emporte, & chacun s'y laisse malheureusement entraîner. » À propos d'un cas sur les baux des fermes.

⁵⁹ *Journal ecclésiastique*, décembre 1770, p. 256. Joseph Dinouart écrira en avril 1772, p. 39, note : « J'ai recueilli ici ce que j'ai pu trouver de plus intéressant sur ce sujet. Je serai très-flatté si mon travail peut être utile à MM. les Curés de Bas-Maine, & mériter leur approbation. On pourra tirer de cette matière une instruction pour les fidèles. »

bibliothécaire Jannart, de la maison de l'Oratoire, raconte la « sensation que cause à Bruges » l'anecdote de l'abbé Saze ramené à la religion par le père Allard⁶⁰. D'Allemagne parviennent des questions liturgiques ou de conscience dont les résolutions sont assez complexes : les ecclésiastiques de ce pays manifestent leur intérêt sur « ce que pensent nos Docteurs François », réaffirmant le besoin de se confronter à une autre pensée⁶¹. De la péninsule italienne, à côté des exemples que nous avons déjà pu signaler, d'autres débats se jouent de part et d'autre des Alpes. En mars 1776, Laurent-Étienne Rondet présente la défense de l'édition du bréviaire de Toulouse – dont il est l'éditeur et qui est adopté par six diocèses⁶² – par un théologien romain après la note critique d'autres ecclésiastiques de cette ville, notamment à l'encontre du mandement de l'archevêque de Toulouse mis à sa tête. Cette défense circule dans son édition avignonnaise de 1774 avec l'approbation de Benoît Baldiorioti, consultant de la Congrégation de l'Index. L.-E. Rondet remarque dans son commentaire la circulation de l'imprimé dans des contextes ecclésiaux différents :

« Il étoit difficile, pour ne pas dire impossible, qu'un Consulteur Romain approuvât l'usage des Évêques de France, de donner à leurs Église des Bréviaires différens de celui dont on se sert à Rome ; mais le point essentiel est de sçavoir si la Doctrine du Bréviaire de Toulouse, & du Mandement qui est à la tête, est conforme à la foi Catholique ; & c'est ce que le Consulteur Romain affirme de la manière la plus expresse⁶³. »

Le dernier exemple proposé provient également d'outre-monts, avec une lettre d'un académicien de l'Arcadie, Julinde, qui souligne la méconnaissance en France des ouvrages de

⁶⁰ *Journal ecclésiastique*, juillet 1784, p. 48 : « Je ne suis pas étonné, Monsieur, de la sensation que Cause à Bruges l'Anecdote consignée dans votre Journal de Mai dernier. Elle est de nature à en exciter par-tout où il y a de fidèles adorateurs de la Providence divine. Je ne connais pas le Répertoire où vous l'avez prise: mais, si quelqu'un la présume fabuleuse, je puis certifier à toute la terre que vous ne l'avez pas fabriquée. »

⁶¹ *Journal ecclésiastique*, novembre 1776, p. 134-136. Il s'agit d'une lettre de Dinouart envoyée à un abbé allemand sur le temps que l'on doit employer à la célébration de la messe. *Journal ecclésiastique*, mai 1777, p. 158, note : « Quand on m'a envoieé ce Cas d'Allemagne, on m'a mandé qu'on m'adresseroit la Réponse faite dans ce paais. On marquoit aussi qu'on désiroit savoir ce que pensent nos Docteurs François sur ces Questions. On sera satisfait : je vais donner une bonne Réponse d'un de nos Théologiens ; & on lira ensuite la Réponse faite en Allemagne par un Docteur, & que je viens de recevoir. » À propos du cas *Une femme Catholique baptise un enfant Juif malade ; il guérit. Le Juge séculier fait enlever l'enfant pour l'élever dans le Religion Chrétienne. Quid Juris?*. Un autre cas, à propos *des personnes du sexe que les Ecclésiastiques peuvent avoir avec eux*, est l'occasion d'un échange entre Jean Chalamel et des théologiens d'Heidelberg : *Journal ecclésiastique*, janvier 1778, pp. 33-70 ; février 1778, pp. 134-172 ; mars 1778, pp. 219-275 ; voir aussi la réponse d'Heidelberg : *Litteratur des katholischen Deutschlands*, t. 3, 1780, p. 279 (<https://daten.digital-sammlungen.de/0006/bsb00067303/images/index.html?id=00067303&groesser=&fip=193.174.98.30&no=&seite=305>)

⁶² Le bréviaire de Toulouse est similaire à celui de Paris, seules quelques parties sont améliorées. Imprimé en 1770, contre 1736 pour celui de la capitale, il est adopté dans six provinces méridionales: Montauban, Lombez, Saint-Papoul, Alet, Comminges et Bazas.

⁶³ *Journal ecclésiastique*, mars 1776, p. 235.

Thomas Mamachi⁶⁴. Il s'agit d'un lecteur se situant à l'extrémité du réseau de diffusion qui permet, par son activité, de redéfinir la vision de l'auteur à l'échelle de l'imprimé.

Le déplacement des discussions vers l'imprimé périodique connaît deux freins majeurs. Premièrement, les auteurs du *Journal ecclésiastique* font le constat que certaines de leurs prescriptions ou résolutions ne peuvent prendre de sens que dans des territoires bien définis et ne sauraient être généralisées ; ainsi si les ecclésiastiques reconnaissent de manière générale l'utilité d'écrire le plus d'informations possible sur les registres de baptême, de mariage et sépulture « il paraît qu'il est bien difficile de les mettre également en pratique dans tous les lieux⁶⁵ » et se montrent indulgents avec les arrangements locaux. Secondement, le lecteur semble avoir tendance à s'intéresser d'une façon supérieure à une situation rencontrée dans son entourage que dans un territoire éloigné. La curiosité s'accroît avec la proximité. La tendance apparaît notamment chez un curé des environs d'Arras au moment de l'instauration de la rubrique des cas de conscience qui « mande qu'il a remarqué parmi ses Confrères, qu'il y aurait beaucoup d'émulation à faire parvenir [à Dinouart] les difficultés ainsi que les réponses Théologiques, si l'on faisait mention dans le Journal d'où elles viennent, c'est-à-dire, le pays ou les environs d'où je les reçois⁶⁶. »

b. Vers l'uniformisation des pratiques?

S'interroger sur l'articulation des différentes échelles produisant du savoir conduit également à examiner la puissance uniformisatrice et normalisatrice que porte en elle-même une publication à grande diffusion. Par la force de son énonciation, elle peut imposer, intentionnellement ou non, une orthodoxie et une orthopraxie à une échelle locale. Les exemples qui suivent marquent tous un caractère intentionnel derrière certaines tentatives de normalisation.

Pour autant, il convient de remarquer dans un premier temps que cette volonté de s'exprimer d'une même voix, quelle que soit la situation rencontrée, semble émaner de l'échelle locale même.

⁶⁴ *Journal ecclésiastique*, novembre 1768, p. 182 : « Vous avez trop à coeur le progrès des sciences Ecclésiastiques, pour blâmer la liberté que j'ose prendre de vous prier d'insérer dans votre Journal l'extrait d'un Ouvrage analogue aux matières que vous y traitez avec tant de succès. Le Livre dont j'aurai l'honneur de vous parler, mérite d'être plus connu, sur-tout au delà des Monts où l'on ne l'a fait connoître, autant que je sache, que par une annonce aussi superficielle qu'indiscrete (*Journal Encyclopédique*, mois de Septembre 1767, tome VI, part. 3, pag. 151). »

⁶⁵ *Journal ecclésiastique*, mai 1761, p. 65, note.

⁶⁶ *Journal ecclésiastique*, janvier 1770, p. 79.

Ce sont des ecclésiastiques qui, dans l'exercice de leur ministère, constatent la difficulté d'imposer leurs discours à leurs paroissiens lorsque ces derniers ont pu entendre une opinion divergente sur un même sujet. Ils manifestent alors une crise d'autorité : l'absence de continuité les met dans l'embarras, lorsqu'elle ne les place en porte-à-faux. Le phénomène semble particulièrement préoccupant pour les ecclésiastiques dans le domaine de la théologie morale, dans les résolutions de cas de conscience. Un curé proche de la ville d'Arras dresse un parfait tableau de la situation qu'il rencontre au moment d'un différend avec l'un de ses confrères – à propos de la publication de bans de mariage d'un homme qui a plusieurs domiciles :

« Il n'est personne sans doute qui ne sente les grands maux que produit en pareil cas, la diversité de sentiment & de pratique de Messieurs les Curés. Premièrement elle expose le Curé qui exige plus que les autres, à être taché du nom de rigoriste, & même de scrupuleux, ce qui ne contribue pas peu à lui faire perdre une partie de la confiance de son peuple. Secondement, elle est la cause d'un scandale très préjudiciable à la Religion, en ce que delà le peuple ignorant se persuade fausement, que les Curés ne prêchent, n'enseignent & n'agissent que selon leurs opinions, ou même caprice particulier⁶⁷. »

Ce curé n'est pas le seul à se trouver en difficulté devant ses paroissiens du fait de la divergence de l'un de ses confrères. Il semblerait que la diversité des pratiques paraît, aux yeux des paroissiens, comme des libertés prises par leurs ecclésiastiques. Le curé Hochon du diocèse d'Évreux remarque : « on nous accuse d'agir chacun selon nos idées, l'un d'une façon, l'autre de l'autre. Or, nous nous mettrions à l'abri de ce reproche, si nous suivions de point en point les règles qui nous sont prescrites⁶⁸ ». Pour lui, il s'agit de l'une des raisons principales de la déprise des *sacrements auprès du peuple*, l'obstacle majeur de *faire du fruit dans le saint Ministère*⁶⁹. En février 1771, c'est un autre ecclésiastique du même diocèse qui exprime son souhait de parvenir à l'aide du journal à ce que « ceux qui exercent le saint ministère [...] march[ent] sur la même ligne, en parcourant la même carrière » et même à ce que l'imprimé se substitue aux conférences

⁶⁷ *Journal ecclésiastique*, janvier 1771, pp. 53-54.

⁶⁸ *Journal ecclésiastique*, janvier 1777, pp. 58-59.

⁶⁹ *Journal ecclésiastique*, *arti. cit.*, « Rien qui rende nos Mystères si respectables que cette uniformité de cérémonies qui s'observent par toute la chrétienté. Au contraire, rien ne déprise tant nos Sacrements auprès des peuples, que cette facilité de retrancher ou d'ajouter selon son caprice aux cérémonies de l'Église, & voilà précisément ce qui nous empêche de faire du fruit dans le saint Ministère. »

diocésaines⁷⁰. Quelques mois plus tard, l'un de ses confrères approuve son souhait en reconnaissant : « il est vrai que si tous les Ministres tenoient sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, le même langage, les conversions seroient plus promptes & plus nombreuses⁷¹ ». Dans les exemples présents dans les pages du *Journal ecclésiastique*, c'est bien la question de l'obéissance des paroissiens à leur curé qui est systématiquement en jeu. L'inquiétude des ecclésiastiques est perceptible ; l'unité de leur conduite prouve qu'elle n'est pas une *invention humaine* mais qu'elle est le *pur ouvrage de Dieu*, « autrement les peuples se croiraient fondés de dire qu'il n'y a rien de certain, & prendraient la liberté de leur résister⁷² ».

L'uniformisation, la normalisation, n'a pas la même valeur impérative pour l'ensemble des sciences ecclésiastiques. Si les divergences en matière de théologie morale sont un problème pour les confesseurs, la liturgie semble plus préservée de cette demande d'unification des pratiques. Il existe des prescriptions invariables pour l'ensemble des offices et des messes (sur des gestes, des discours, des temps), mais, au-delà de cette constitution formelle qui assure la cohérence, il est à remarquer que le *Journal ecclésiastique* prend fait et cause pour le mouvement néo-gallican de la fin du siècle. Les contributeurs militent pour un retour aux identités liturgiques, au respect des traditions et des antiquités, aux particularismes pour ainsi dire⁷³.

Au mois de mars 1785, la question suivante est posée : *La diversité dans la manière de faire l'Office divin, n'est-elle point contraire à l'uniformité qui doit être dans l'Église?* Le ralliement d'un peu moins d'une soixantaine de diocèses aux livres liturgiques de Vintimille⁷⁴ face aux romains pèsent sur le contexte de leur rédaction. L'article défend la diversité des usages :

« C'est ce qui fait que l'on n'a jamais cru que l'uniformité qui doit être entre tous les membres de l'Église, consistât dans la pratique des mêmes usages & des mêmes actions extérieures de Religion, & encore moins

⁷⁰ *Journal ecclésiastique*, février 1771, p. 144 : « C'est rendre un grand service aux ministres de l'Église que de leur communiquer par votre Journal des décisions qu'inutilement on chercheroit dans ces auteurs, qui souvent ont plus envisagé les choses dans la spéculation que dans la pratique. Cette communication peut suppléer en partie aux conférences abolies dans la plupart des Diocèses, guider & fermer les pas de ceux qui exercent le saint ministère, & qui doivent marcher sur la même ligne, en parcourant la même carrière. » À propos d'un cas sur la danse.

⁷¹ *Journal ecclésiastique*, août 1771, pp. 165-166. Toujours à propos du cas sur la danse.

⁷² *Journal ecclésiastique*, novembre 1773, p. 152.

⁷³ Pour le néo-gallicanisme du *Journal ecclésiastique* et les questions liturgiques, voir le chapitre 12-3.

⁷⁴ Ph. LOUPÈS, « Conclusion », C. DAVY-RIGAUX, B. DOMPNIER, D.-O. HUREL (éd.), *Les cérémoniaux catholiques en France à l'époque moderne: une littérature de codification des rites liturgiques*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 527.

des mêmes cérémonies, quand elles n'ont pas été ordonnées de Dieu. Au contraire, on a cru que la diversité des Offices & des cérémonies contribuoit à la majesté & à la beauté du corps de l'Église, que le Saint-Esprit nous représente comme une Reine précieusement vêtue, & dont les beaux habits reçoivent un grand éclat par la diversité qui s'y rencontre : *Apud Sponsam Christi*, dit Pierre de Blois, *non est absurda varietas, cum ipsa circumamicta varietatibus describatur. Ipsa varieras uniformitatis causa est.* (Epist. 97⁷⁵.) »

L'auteur affirme ne pouvoir rapporter toutes les autorités qui approuvent la diversité des cérémonies, des Papes aux Pères de l'Église, et insiste sur le fait qu'il ne s'agit aucunement d'une recommandation du Concile de Trente contrairement à ce qui peut être écrit ; il incite les ecclésiastiques à préserver leurs traditions liturgiques gallicanes et locales⁷⁶. L'action de la publication, ici, diffère de celle du paragraphe précédent : il ne s'agit plus de porter une voix unique, mais d'instaurer dans les esprits la norme d'une diversité liturgique⁷⁷. Cependant, dans un cas comme dans l'autre, il apparaît bien une et une seule manière de concevoir sa culture confessionnelle qui est énoncée à l'ensemble des lecteurs.

Derrière l'énoncé, l'effectivité des prescriptions et recommandations repose sur la circulation de l'écrit à grande échelle, sur la mise en réseau de territoires éloignés. La double accessibilité financière et matérielle présentée précédemment démontre la réalisation de la lecture simultanée jusqu'aux *fonds des montagnes* comment en témoigne un curé des Cévennes⁷⁸. Ces écrits produits et véhiculés font paraître le *Journal ecclésiastique* comme une autorité ; l'imprimé réarticule au niveau national des productions locales en les énonçant et les révisant.

c. Une nouvelle articulation de la souveraineté des savoirs

L'investissement de l'espace savant par le *Journal ecclésiastique* du chanoine Dinouart s'accompagne d'un phénomène de captation de productions écrites locales par la publication. L'ensemble des textes à sa destination se concentre dans la capitale, lieu de composition et

⁷⁵ *Journal ecclésiastique*, mars 1785, pp. 211-212.

⁷⁶ Ainsi en décembre 1767 : « La pratique de l'Abbaie de S. Victor de Marseille, n'est donc autre chose qu'un reste d'une coutume générale de la vénérable antiquité, qu'il faut que les Religieux de cet ancien Monastère se donnent bien de garde de laisser jamais tomber, & dont ils doivent stipuler la conservation, en cas qu'ils fussent obligés de retoucher quelque chose à leurs anciens Livres d'Office, même en cas de Réforme ou de sécularisation ». *Journal ecclésiastique*, décembre 1767, p. 263.

⁷⁷ Bernard Dompnier écrit ainsi : « [...] la singularité liturgique française n'est assurément pas à chercher du côté de l'uniformité ; bien au contraire, le gallicanisme ne connaît que le pluriel dans sa déclinaison culturelle. » (p. 285). B. DOMPNIER, « Les liturgies dites néogallicanes. Retour sur une notion discutée. », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 108, n° 261, 2022, pp. 26395.

⁷⁸ *Journal ecclésiastique*, janvier 1772, p. 69..

d'impression de l'imprimé, et passe entre les mains du chanoine et des censeurs. La polarisation de discussions au profit du *Journal ecclésiastique* participe à une nouvelle « hiérarchisation des représentations⁷⁹ » chez les lecteurs : au sommet de la pyramide, certains y installent le journal et Paris. La ville devient la capitale d'une géographie des savoirs ecclésiastiques⁸⁰. Tout un circuit de validation de l'orthodoxie et de l'orthopraxie passe à présent par Paris, alors qu'il demeurait encore à l'échelle locale précédemment⁸¹. La mise en scène de la validation scientifique dans les pages du journal par le chanoine Dinouart contribue à ce que des ecclésiastiques le considèrent comme un recours possible. Suzanne Dumouchel présente bien cette réussite des périodiques qui consiste à « donner une illusion de dialogue et de contemporanéité » par « la publication de courriers suivis de leur réponse ». Ainsi le lecteur a « l'impression d'assister en direct à un échange verbal, sans être soumis à la périodicité du journal, ni subir l'écart temporel entre deux courriers⁸² ». Cette exposition des discussions participe à représenter Joseph Dinouart comme une ressource mobilisable du côté des lecteurs. Pour apprécier l'effet de polarisation de la publication, nous portons notre attention sur deux critères : la représentation de l'autorité dans l'écrit, puis, dans un second temps, sa manifestation.

En premier lieu, il convient de préciser que la concentration des discussions vers la capitale ne signifie pas une mise en concurrence, encore moins une confrontation, entre les différentes autorités du savoir. De ces dernières, la personne de l'évêque demeure encore majeure dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. La culture confessionnelle a instauré les diocèses et l'épiscopat au centre de la vie religieuse et civile⁸³ ; et Joseph Dinouart veille à ce que son journal soit

⁷⁹ Expression de Maria Pia Donato, Antoine Lilti et Stéphane Van Damme à propos de la reconfiguration des critères de la centralité dans le cadre de controverses. Dans « La sociabilité culturelle des capitales à l'âge moderne : Paris, Londres, Rome (1650-1820) », Ch. CHARLES (dir.), *Le temps des capitales culturelles*, Paris, Champ Vallon, 2013, p. 55.

⁸⁰ Sur la façon dont les capitales captent le savoir, voir S. VAN DAMME, « Capitales européennes et circulations intellectuelles », P.Y. BEAUREPAIRE, P. POURCHASSE, *op. cit.*, pp. 446-447 et A. ROMANO, S. VAN DAMME, *art. cit.*

⁸¹ Plusieurs exemples peuvent être proposés à propos de l'exécution du canon *Omnis utriusque sexus*. Le curé Palluel de Désertines (Mayenne) demande que le journal dénonce son non-respect dans le diocèse de Rennes (« par un consentement tacite des propres Curés, tous les Fidèles de ce Diocèse s'adressent aux Confesseurs approuvés, qu'ils jugent à propos, sans aucune permission », *Journal ecclésiastique*, octobre 1771, p. 90) ; ou également les égarements de son application dans « quelques Provinces du Midi de la France » qui engagent Joseph Dinouart à rappeler la doctrine gallicane en la matière (*Journal ecclésiastique*, novembre 1774, p. 142).

⁸² S. DUMOUCHEL, « Le journal littéraire au XVIII^e siècle : une nouvelle culture des textes et de la lecture (1711-1777) », thèse en sciences de l'information et de la communication, Sorbonne nouvelle, 2012. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00914819>.

⁸³ P. PRODI Paolo, *op. cit.*, p. 145.

conforme à la doctrine gallicane sur ce point. Ainsi, lorsque des questions relevant du domaine de compétence d'un évêque lui parviennent, lui et ses contributeurs rappellent l'obéissance attendue. Quelques exemples peuvent être proposés. Lorsqu'un ecclésiastique de Provence écrit à Joseph Dinouart son désarroi devant des *filles habillées de la manière la plus indécente* et sur la conduite qu'il doit tenir, le chanoine commence par le dissuader d'évoquer cette situation en chaire. La renvoyant au tribunal de la conscience, il se prononce pour la suspension de l'absolution, mais il précise « il faut en conférer avec son Évêque, apprendre de lui la conduite qu'il faut tenir, & se faire autoriser par lui, pour employer facilement les moyens qu'il jugera à propos de prescrire⁸⁴ ». Il est une ligne de conduite que Joseph Dinouart tient à rappeler à ses lecteurs « dans les désordres publics, il faut consulter son Évêque⁸⁵ ». Cette règle semble également s'appliquer pour la liturgie. Un article propose l'instauration d'une cérémonie au moment de la *distribution des saintes Huiles*, dans le but d'édifier les fidèles sur leur importance. Son auteur prévient les lecteurs intéressés qu'il « n'approuverai[t] cependant pas qu'un Curé l'introduisit de son chef. Il sera toujours plus prudent d'attendre le jugement de l'Évêque⁸⁶ ». Sans l'appui de ce dernier, il n'y a que trop à craindre que le cérémonial ne *tarde à dégénérer*. Il en est de même pour l'exposition du Saint Sacrement, lors de la prière des Quarante-Heures. Cette cérémonie donne lieu à différentes interprétations : certains pensent qu'il s'agit d'exposer le Saint Sacrement durant les quarante heures⁸⁷, d'autres que l'exposition doit être plus réduite et qu'il s'agit avant tout d'une durée morale. Pour bien décider, Joseph Dinouart demande que les pasteurs se *conforment à ce qui s'observe dans les Cathédrales* : « c'est à ces Églises mères qu'il faut se conformer ; & si tous les Pasteurs étoient ce qu'ils doivent être éclairés du véritable esprit de l'Église, dans les cérémonies & les pratiques de Religion, on ne verroit pas, dans beaucoup de

⁸⁴ *Journal ecclésiastique*, septembre 1771, p. 279-280. Un ecclésiastique écrit à Joseph Dinouart en le priant « de lui indiquer par la voie du Journal, des sources solides, des autorités respectables dont il puisse se servir pour réformer un scandale très-commun chez lui. Les filles y sont habillées de la manière la plus indécente. Elles ont la gorge entièrement nue, les bras développés jusqu'au coude, & leurs jupes leurs viennent à peine au gras des jambes; il voudrait composer à ce sujet une instruction solide. »

⁸⁵ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

⁸⁶ *Journal ecclésiastique*, décembre 1772, p. 228.

⁸⁷ *Journal ecclésiastique*, avril 1783, pp. 78-79 : « Je connais des Églises où l'on tâche de remplir ce nombre d'heures, & en conséquence on l'expose dès quatre ou cinq heures du matin, jusqu'à six du soir. [...] Ceux qui veulent s'y trouver souvent ne se couchent point, & c'est une occasion au moins de dissipation pour les uns ; il faut que les autres se lèvent de grand matin : les uns & les autres ont, après la Bénédiction & la Messe, un certain temps que souvent ils ne savent à quoi employer. Ceux-ci boivent et se trouvent ivres au jour. »

Paroisses, des usages & des exercices particuliers de dévotion qu'elle n'approuve point, qu'elle condamne même⁸⁸ ».

Suivre la voie tracée par son diocèse est bien la façon la plus sûre pour un curé de s'assurer de l'orthopraxie de sa conduite. La chose est encore rappelée au moment d'une discussion autour de la cérémonie du mariage et de l'emploi des noms du baptême. Mais sur ce cas même, une brèche est ouverte. Ainsi, comme l'indique Joseph Dinouart, à côté de l'usage du diocèse ou de la prescription du rituel, il « n'y a nul inconvénient à adopter ce que propose M. Asseline, & même qu'il seroit bon d'introduire cet usage⁸⁹ ». Il apparaît que le *Journal ecclésiastique* peut lui-même soumettre une pratique cérémonielle, sans que celle-ci puisse être présente dans le territoire ecclésiastique du lecteur. Il est d'autres sujets où des ecclésiastiques s'adressent aux contributeurs du journal afin de connaître leurs avis et prescriptions sur des points précis et que ces derniers répondent en leur nom propre, sans renvoyer leurs interlocuteurs vers une autorité classique. Le phénomène peut se constater notamment sur des cas de conscience, derrière des expressions telles que « je prie les savans, qui nous donnent les solides résolutions qu'on lit dans votre Journal, de nous dire⁹⁰ [...] » ; mais il est également particulièrement visible dans l'exégèse pratiquée par Laurent-Étienne Rondet. Des lettres lui sont directement adressées afin qu'il éclaire certains ecclésiastiques sur des passages difficiles de l'Écriture Sainte. Il devient une autorité dans l'interprétation. De La Chapelle-aux-Filtzméens, dans l'évêché de Dol, il est ainsi perçu comme un *recours* pour comprendre le passage *Un Prophète n'est sans honneur que dans son pays* : « j'ai recours à vous, Monsieur, pour en décider attendu que vous expliquez les Écritures d'une manière si claire, avec une méthode si précise, employant des raisonnemens si justes, des preuves si lumineuses, qu'il est impossible de ne pas céder à votre torrent de lumière⁹¹ » ; un autre ecclésiastique soumet sa *conjecture* sur l'étendue de la *cura animarum* d'un doyen, en ne la considérant pas comme *définitive*, tant que L.-E. Rondet ne se sera pas prononcé et dont il s'est

⁸⁸ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

⁸⁹ *Journal ecclésiastique*, septembre 1774, p. 275. À la question *Suffit-il dans la célébration du Mariage, de faire aux contractants les questions, par les seuls noms de baptême en traitant les noms de famille?*

⁹⁰ *Journal ecclésiastique*, janvier 1775, p. 88. À propos du cas d'un incendie, & d'une maladie qui ne peut être guérie qu'en prenant les Eaux, une Religieuse, peut-elle sortir de son Monastère?
Nous reviendrons plus en avant sur cette pratique dans le cadre des cas de conscience.

⁹¹ *Journal ecclésiastique*, janvier 1779, p. 69.

« accoutumé depuis longtemps à respecter les lumières & les décisions⁹² ». Ces décisions prises à l'issue de discussions peuvent devenir des recommandations : le journal se positionne alors comme autorité, comme par exemple sur la conduite à tenir dans l'administration des sacrements aux enfants baptisés. Un ecclésiastique, au mois de juin 1777, s'est adressé *aux lumières des lecteurs du journal* afin de savoir si l'on peut accorder la grâce de l'absolution toutes les fois qu'un enfant se présente à la pénitence en étant bien disposé ou s'il ne faut pas l'absoudre, sauf lors d'une maladie dangereuse, d'un jubilé ou d'une confirmation⁹³. Le curé Hochon, du diocèse d'Évreux, propose une longue résolution en faveur de l'absolution⁹⁴. Au mois de septembre, cette décision devient une référence dans les pages du journal⁹⁵. Il est recommandé aux lecteurs de s'y conformer.

Il y a bien une certaine captation des représentations hiérarchiques des ecclésiastiques au profit des contributeurs du journal. Pour autant, Joseph Dinouart continue, au cours des vingt-six années, à se référer à des autorités extérieures à son imprimé. Il ne cloisonne pas les discussions à l'unique savoir de ses contributeurs. En avril 1767, un cas *sur l'acquis de l'honoraire de la messe* ne donne lieu à aucune réponse satisfaisante. À nouveau sollicité par l'un de ses lecteurs, le chanoine décide alors de s'adresser « à d'habiles Théologiens, faits pour être consultés & pour être suivis » afin de proposer la meilleure solution possible à ses lecteurs⁹⁶. C'est pour cette raison qu'apparaît également à plusieurs reprises dans les pages de l'imprimé le conseiller au Présidial d'Orléans et Professeur en droit Pothier⁹⁷ qui est, selon Joseph Dinouart, l'un *des plus habiles jurisconsultes de France*⁹⁸. Le chanoine lui transmet des cas épineux, comme celui que lui envoie le

⁹² *Journal ecclésiastique*, août 1775, pp.182- 183. À propos de la nécessité ou non qu'ont les chanoines de demander à leur doyen la permission de faire gras en Carême.

⁹³ *Journal ecclésiastique*, juin 1777, p. 256.

⁹⁴ *Journal ecclésiastique*, juillet 1777, p. 39.

⁹⁵ *Journal ecclésiastique*, septembre 1777, pp. 278-279 : « Le Journal Ecclésiastique vient d'éclaircir à cet égard, avec le plus grand succès, un point très-important, qui est la conduite qu'on doit tenir pour leur accorder ou différer l'Absolution jusqu'à leur première Communion. [...] La sage & savante Dissertation [...] paroît devoir réunir tous les sentimens & fixer, sur ce point si essentiel de pratique, des règles constantes. »

⁹⁶ *Journal ecclésiastique*, avril 1767, note p. 53.

⁹⁷ Robert-Joseph Pothier (1699-1772) est l'un des plus grands juristes français. Il participe à une réorganisation du droit, œuvrant notamment pour une unification des lois dans le royaume.

⁹⁸ *Journal ecclésiastique*, avril 1772, pp. 82-83.

curé Vander-Meulin sur le mariage⁹⁹ ou celui provenant du diocèse de Toul sur l'acquisition *domaine des choses qui n'appartient à personne*¹⁰⁰. Au-delà du cas du chanoine, des contributeurs se réfèrent également à des autorités extérieures au journal. Un ecclésiastique de Nantes s'appuie ainsi sur « six Messieurs Docteurs de la Faculté de Paris » afin de soutenir qu'il faut *refuser l'absolution à tout artisan qui contribuerait par son industrie et son art à un spectacle*¹⁰¹. Paradoxalement, le recours à des autorités externes à la publication, bien loin d'affaiblir le crédit des contributeurs, le renforce. Le journal du chanoine Dinouart apparaît comme un excellent interlocuteur pour obtenir des avis et recommandations de personnes sûres à propos de sujets épineux : soit par un contributeur direct, soit par son intermédiaire. Cette possibilité renforce également la polarisation effectuée par l'imprimé ; les questions comme les résolutions s'y trouvent retranscrites.

La représentation de l'autorité, de la hiérarchie, se fait ainsi à plusieurs échelles. Elle peut suivre des voies classiques, comme celle qui mène à l'évêque, ou une autre, nouvelle, par l'imprimé. Concernant cette dernière, la mise en pratique de l'autorité s'apprécie sur différents registres, mais elle témoigne toujours d'un pouvoir qui s'exerce sur l'écrit. La plus visible concerne la sélectivité des textes par les rédacteurs du journal, ce qui a été mis en avant au moment d'étudier l'ouverture et la fermeture de l'imprimé. Au seul mois de septembre 1777, Joseph Dinouart refuse ainsi deux lettres d'un ecclésiastique du diocèse de Séez¹⁰² : la première parce qu'elle contient une réplique trop tardive à une résolution du curé Asseline à propos de la communion pascalle, la seconde parce qu'elle conteste une décision de Jean Chalamel, théologien, qui a les faveurs du chanoine. Cette capacité à sélectionner les textes qui prennent place dans la composition permet à Joseph Dinouart de mettre en scène ses interventions : elle participe à la visibilité de son pouvoir. Pour rester dans la rubrique des cas de conscience, le chanoine énonce explicitement au mois de janvier 1770 qu'il se réserve le droit de clore toute discussion, en ne retranscrivant pas les nouvelles résolutions qui lui parviendraient et qu'il ne s'interdit pas de

⁹⁹ *Journal ecclésiastique*, mai 1769, p. 163.

¹⁰⁰ *Journal ecclésiastique*, février 1772, p. 191.

¹⁰¹ *Journal ecclésiastique*, avril 1771, p. 52.

¹⁰² *Journal ecclésiastique*, septembre 1777, pp. 281-282.

répondre directement à des lecteurs sans passer par la publication¹⁰³. Il se place ainsi en autorité théologique, même lorsqu'il ne prend pas part directement au travail des résolutions ; sa puissance provient du contrôle des publications. Sa supervision de l'écrit passe également par la révision de certains textes lorsqu'il l'estime nécessaire. Joseph Dinouart peut s'autoriser des corrections et des modifications sur les manuscrits retranscrits, ses lecteurs en sont prévenus dès le commencement du journal par cette note : « j'ai soin de revoir toutes les Dissertations que j'extrait des différens Auteurs : j'en corrige quelquefois le style ; j'en ôte les digressions inutiles ; j'ajoute selon l'occasion de nouvelles lumières à celles qu'ils fournissent¹⁰⁴ ». La mise en pratique de cette révision a comme plus bel exemple la révision du manuscrit du dominicain Le Quien par Laurent-Étienne Rondet à l'automne 1761¹⁰⁵ ou, dix années plus tard, lorsque ce dernier revisite une dissertation sur saint Paul qui lui a été remise :

« J'avoue que cette Dissertation, quant à sa forme, est assez différente de celle qui m'a été remise ; mais quant au fond, la thèse principale est la même. J'ai suivi une autre route : mais je suis parvenu au même but : & je prie l'Auteur de vouloir bien présumer que j'ai eu bonne raison pour prendre la route que j'ai suivie¹⁰⁶. »

Joseph Dinouart n'est pas l'unique autorité agissant sur la publication. Le *Journal ecclésiastique* passe entre les mains d'un censeur, relevant de la chancellerie, qui intervient également sur l'écrit. Il a la légitimité pour participer à la sélection des textes et de contraindre à des amputations. Le vicaire Launai de Saint-Denis-d'Orques et l'ecclésiastique Brument du diocèse de Rouen en font les frais en octobre 1765. Ils ont tous les deux rédigé la critique d'un article paru au début de l'année qui proposait une démonstration de la *présence réelle du Corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie*¹⁰⁷. Par un *nota bene*, Joseph Dinouart informe les auteurs qu'il ne peut proposer leur critique parce qu'elle aurait « pu conduire loin & avoir des suites désagréables, & le Censeur n'a

¹⁰³ *Journal ecclésiastique*, janvier 1770, pp. 79-81 : « Quand on aura une fois donné une exacte solution à une Question, je n'y reviendrai plus à moins qu'une nouvelle objection mérite une attention singulière ; autrement on ne terminerait aucune difficulté, parce qu'il est des hommes qui veulent toujours avoir raison. Si une décision pressait beaucoup, alors je ne l'insérerais point dans le Journal ; mais pour ne pas trop différer, j'y répondrai par une lettre particulière. On aura soin d'employer des noms empruntés dans les Questions, & de ne jamais désigner personne par son propre nom. »

¹⁰⁴ *Journal ecclésiastique*, novembre 1760, pp. 42-43.

¹⁰⁵ Voir le chapitre 8-2.

¹⁰⁶ *Journal ecclésiastique*, novembre 1771, pp. 118-119.

¹⁰⁷ *Journal ecclésiastique*, janvier 1765, p. 38.

point jugé à propos qu'elle parût dans le Journal¹⁰⁸ ». Lorsque le censeur n'estime pas nécessaire d'ôter un texte dont il n'approuve pas le raisonnement, il peut choisir de marquer sa préférence par une petite observation. Lors de sa querelle avec le chanoine de Beaune, Berbis de Corcelles, à propos du *trépas de la Vierge*, Laurent-Étienne Rondet écrit : « du reste M. de Corcelles avoue que la question dont il s'agit *n'appartient pas à la foi* : & il conviendra sans doute, que *dans ce qui ne blesse ni la foi ni les mœurs, les sentiments sont libres*. C'est aux Lecteurs à user de leur discernement, pour juger de la valeur des preuves que de part & d'autre sont mises sous leurs yeux¹⁰⁹ ». Cette réflexion n'a pas la faveur du censeur. À la suite de l'article, il insère une observation pour prévenir du danger où peut conduire une telle réflexion :

« *Observation du Censeur*. J'ose cependant ajouter à la réflexion précédente, qu'il est des opinions téméraires, singulières, & révoltantes pour les oreilles pieuses, qu'un Théologien Catholique doit s'interdire, quoique ces options n'attaquent pas directement les articles de la Foi¹¹⁰. »

À l'opposé de l'exemple cité, le censeur peut également, dans une petite note, marquer son approbation à une dissertation. Après une critique d'un sermon sur la dévotion au sacré Cœur dans lequel on distingue plusieurs personnes en Jésus-Christ, le censeur Genet écrit : « j'applaudis, comme je le dois, en qualité de Chrétien-Catholique, à la critique ci-dessus : distinguer Jésus-Christ de la Personne sacrée du Verbe, c'est l'hérésie abominable de Nestorius¹¹¹ ». C'est dans le domaine de la théologie morale que l'action du censeur est la plus visible. Il apparaît lorsqu'un cas semble complexe, comme celui sur la restitution au cours des années 1770-1771 opposant un légataire et un héritier¹¹². Au mois de mai, le curé de Carlepont Guillemont présente le cas et se prononce en faveur du légataire. Ce dernier, pour conforter sa légitimité, se tourne vers un jurisconsulte appelé Paporet, qui confirme la première décision du théologien. Or, l'héritier, de son côté, fait des démarches similaires et obtient le soutien de « quelques Docteurs ». Joseph Dinouart se tourne alors vers son censeur qui tranche en faveur du légataire : « dans le cas de décisions opposées, j'ai toujours pris le parti de requérir le

¹⁰⁸ *Journal ecclésiastique*, octobre 1765, pp. 94-95.

¹⁰⁹ *Journal ecclésiastique*, février 1774, p. 114.

¹¹⁰ *Journal ecclésiastique*, février 1774, p. 141.

¹¹¹ *Journal ecclésiastique*, avril 1780, p. 59.

¹¹² Exposition du cas dans *Journal ecclésiastique*, mai 1770, pp. 262-263.

sentiment de M. Genet, mon Censeur. Je l'ai engagé à prononcer entre ces deux décisions¹¹³ [...] ». Les décisions du censeur ne s'appuient pas toujours sur son autorité pour être définitives. Il développe, comme d'autres contributeurs, son raisonnement pour convaincre les lecteurs du journal ; et réciproquement, ces derniers attendent d'être convaincus. Le curé Guillemont se convertit aux explications de Genet, lors d'un cas sur un mariage comme il le ferait auprès d'autres auteurs. Il explique avoir douté de sa source et n'être *aucunement surpris* des observations du censeur. Il fait une déclaration publique pour qu'on sache qu'il adopte de *tout son cœur* la résolution de Genet¹¹⁴.

Lorsqu'il quitte sa position de censeur pour intervenir comme un contributeur, Genet perd son autorité et peut être contesté. Au mois de juin 1776, l'abbé Dourneau, Chevalier de l'Ordre du Saint Sépulcre, écrit au *Journal ecclésiastique* pour partager une réflexion que lui a fait naître une lettre de l'avocat Dareau, insérée dans la *Gazette des Tribunaux*. L'auteur y soutient que les *contraintes par corps* d'un créancier sur son débiteur insolvable sont incompatibles avec les *intérêts de l'État*, le *père de famille* ou le *cultivateur* appartenant plus à la *société* qu'à son créancier. L'abbé Dourneau souhaite ajouter que ces contraintes ne peuvent s'accorder avec les *lois du Christianisme*¹¹⁵. Genet marque son approbation avec la proposition de l'ecclésiastique :

« C'est donc pécher en matière très-grave contre la charité chrétienne & naturelle, que d'accabler dans une prison un malheureux qui se trouve dans l'impossibilité de satisfaire à son Créancier : c'est exercer la vengeance par soi-même, & il n'y a que Dieu, ou ses Ministres sur la terre, qui aient droit de l'exercer envers les coupables. Un vindicatif de cette espèce ne doit point être admis à la réconciliation Sacramentelle, jusqu'à ce qu'il ait appris à honorer l'humanité, & à éprouver dans son cœur des sentiments plus nobles & plus dignes de son origine¹¹⁶. »

Il y a ici, dans les sentiments de l'abbé Dareau et de Genet, un certain substrat janséniste qui

¹¹³ *Journal ecclésiastique*, octobre 1771, pp. 41-42.

¹¹⁴ *Journal ecclésiastique*, mai 1773, p. 149 : « Monsieur, Lorsque, dans mes réponses aux questions sur un mariage, insérées dans votre Journal de Janvier dernier, page 57, j'ai avancé incidemment, d'après M. Pothier, que le Concile de Trente a excédé son pouvoir, en déclarant nul, de la seule autorité, les mariages où la forme par lui prescrite n'aurait pas été observée, je pressentois bien que cette assertion ne passeroit pas sans opposition : aussi n'ai-je été aucunement surpris de voir dans le Journal de Mars suivant, les observations de M. Genet sur cette proposition. Je les ai lues avec d'autant plus de plaisir, que j'ai trouvé que ce Docteur y établit & développe avec beaucoup de précision, & de manière à dissiper tous les doutes, les vrais principes sur cette manière: je les adopte de tout mon cœur, & vous prie de rendre publique la déclaration que j'en fais ici. J'ai l'honneur d'être, &c. Guillemont, curé de Carlepont près Noyon. »

¹¹⁵ *Journal ecclésiastique*, juin 1776, p. 239.

¹¹⁶ *Journal ecclésiastique*, juin 1776, p. 243.

se retrouve dans toutes les questions autour du prêt à intérêt¹¹⁷. Monique Cottret souligne la tendance du jansénisme à « individualiser les problèmes de conscience, de placer l'homme avant les mécanismes financiers, de conserver un attachement personnel au prochain, de concevoir tout contrat comme un rapport entre des individus, non comme une relation entre des sommes d'argent¹¹⁸ ». La figure du pauvre débiteur, insolvable, imaginée comme un hypothétique *père de famille* ou *cultivateur* par l'abbé Dourneau, devant un créancier incarnant déjà un libéralisme déraisonnable marque la volonté de personnifier le cas, d'y lire autre chose qu'une simple affaire de droit. Monique Cottret remarque également l'inefficacité de ce « juridisme moral [...] dans un monde en mutation¹¹⁹ ». Ce nouveau monde, un négociant de Paris l'incarne au mois juillet 1776. Lecteur fidèle du *Journal ecclésiastique*¹²⁰, il marque pourtant son opposition avec les réflexions précédentes. Son accusation porte sur l'éloignement des deux ecclésiastiques du réel, ils seraient dépassés par *les ruses et la fourberie* existantes, méconnaîtraient la dureté du commerce. La désillusion du négociant sur l'âme de certains débiteurs ne peut le faire souscrire aux remarques de Genet :

« Tout humain que je suis, je conçois qu'il y a des cas où c'est même rendre service à la société, que d'emprisonner certains Débiteurs. Vous ignorez les ruses de la fourberies dans le Commerce ; vous ne voïez autour de vous que de bons exemples, & vous soupçonnez, malgré vous, le mal : c'est le plus bel éloge d'une âme. Mais descendez dans l'arène, interrogez les Créanciers de ces Débiteurs emprisonnés ; vous pourrez en trouvez quelques-uns de bien durs, mais vous en trouverez sûrement quelques-uns à qui vous ne refuserez pas la réconciliation Sacramentelle¹²¹. »

L'autorité de Genet est ainsi contestée¹²². L'éloignement dont il ferait preuve devant certains cas le disqualifierait pour suggérer une résolution. Lors d'une discussion autour d'un *commerce criminel*, il reçoit une lettre sous forme d'*Observations*, lui indiquant que vivant dans la capitale, il ne peut connaître les lois et dispositions de certaines provinces de France : « ce seroit trop exiger de

¹¹⁷ R. TAVENEAU, *Jansénisme et prêt à intérêt*, Paris, Vrin, 1977

¹¹⁸ M. COTTRET, *Jansénismes et Lumières : pour un autre XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, pp.238-289.

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ *Journal ecclésiastique*, juillet 1776, pp. 64-65. Le négociant écrit : « J'espère que vous me pardonnerez la présente : elle ne m'est point dictée par un esprit de critique : elle part au contraire du fonds de l'estime réfléchie que j'ai conçue de votre personne, en lisant différens morceaux de votre plume dans le Journal ecclésiastique, vraiment instructif, vraiment intéressant. »

¹²¹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1776, p. 64.

¹²² Et ceci même s'il dispose d'un droit de réponse à la suite de la lettre du négociant. *Journal ecclésiastique*, juillet 1776, pp. 65-66.

M. Genêt [...] que d'exiger qu'il prouvât que l'adoption n'a rien de contraire aux Coutumes particulières des Provinces du Roïaume¹²³ ». Le censeur se défend de tout éloignement du réel et affirme que, bien au contraire, la position qu'il occupe à Paris lui permet d'avoir une visibilité sur les lois du Royaume grâce aux nombreuses bibliothèques. Au-delà du cas, il défend sa légitimité : « on m'a remis des Observations d'un Provincial, dans lesquelles je n'ai rien trouvé de Provincial, sinon de croire que dans la Capitale, auprès du premier Parlement du Roïaume, on ne seroit pas muni de la Coutume de sa Province¹²⁴ ». Il demeure que les deux critiques présentées sur l'usure et la coutume sont isolées au sein des quarante mille pages de l'imprimé ; l'apparition de cette nouvelle hiérarchie des représentations chez les lecteurs marque également l'avènement d'une nouvelle autorité.

Il est ainsi reconnu à la publication une autorité, une légitimité à intervenir sur les questions religieuses présentes sur les différents territoires. Ce pouvoir sort du cadre classique de la hiérarchie ecclésiale. Il s'est construit progressivement par la qualité des articles, des dissertations et des commentaires proposés au public. Il s'agit d'une puissance construite de l'écrit et agissant par lui : la littérature de l'imprimé périodique bouleverse l'autorité instituée du savoir. Le *Journal ecclésiastique* dispose d'un crédit pour juger l'orthodoxie et l'orthopraxie, même à l'échelle locale. L'autorité est intellectuelle et littéraire, elle est légitime pour intervenir aussi bien sur le fond que sur la forme. La puissance de la publication marque une nouvelle articulation des réflexions religieuses au profit de la capitale : elle s'impose comme une étape obligatoire dans la circulation des textes.

¹²³ *Journal ecclésiastique*, avril 1779, p. 61.

¹²⁴ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

11-3. Communication et utilisation des sciences ecclésiastiques

a. Un lieu de passage des sciences

Nous souhaiterions revenir sur le dispositif de communication qu'instaure le *Journal ecclésiastique*. L'écrit agit comme un trait d'union entre une culture scientifique, d'une part, et de nouveaux lecteurs d'autre part, par son importante diffusion. Cette communication consiste en la mise en circulation d'écrits devant des yeux et en des mains qui semblent se situer hors du champ de la production de sciences ecclésiastiques. Pourtant, il apparaît qu'ils n'y sont pas totalement étrangers : la proportion de 57,6 pour cent d'auteurs à contribution unique prouve la perméabilité de la frontière – si ce n'est son inexistence – entre l'homme de l'écrit et l'homme de lecture de sciences ecclésiastiques¹²⁵. La culture théologique partagée par l'ensemble du public du *Journal ecclésiastique* fait renoncer à attribuer un rôle d'« intermédiaire » ou de « médiateur » à l'imprimé¹²⁶. En revanche, il est bien un lieu de passage – parfois de vulgarisation, entre des productions scientifiques et un public amateur et réciproquement.

Le « véhicule des savoirs¹²⁷ » étant l'écriture, les pages du journal renferment des réflexions sur la « langue » de la science. La langue latine est ponctuelle dans les pages de l'imprimé. Si elle apparaît fréquemment lorsqu'il s'agit de s'appuyer sur une courte citation de l'Écriture ou d'un Père de l'Église – elle agit alors comme autorité – elle n'est pas retenue pour la rédaction d'un article. Deux langues sont ainsi présentes, chacune avec sa propre fonction : la langue latine est celle de la culture cléricale – bien que nombre d'ecclésiastiques semblent en avoir eu une faible

¹²⁵ Voir le chapitre 6.

¹²⁶ La notion d'intermédiaire présuppose des cultures différentes ; celle de médiateur des hiérarchies trop marquées. *Les intermédiaires culturels. Colloque du Centre Méridional d'Histoire Sociale, des Mentalités et des Cultures* (juin 1778), Aix-en-Provence, Université de Provence, Paris, Honoré Champion, 1981 et Ch. BERKVENS-STEVELINCK, H. BOTS, J. HÄSELER (ed.), *Les grands intermédiaires culturels de la république des lettres : études de réseaux de correspondances du XVI^e au XVIII^e siècles*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 2005.

¹²⁷ Expression tirée de G. BERTRAND, A. GUYOT, O. FRANCESCO (éd.), *Des « passeurs » entre science, histoire et littérature : contribution à l'étude de la construction des savoirs, 1750-1840*, Grenoble, ELLUG, 2011.

connaissance¹²⁸ – la langue vernaculaire celle de la communication (française ou italienne¹²⁹). Il convient de rappeler que Joseph Dinouart a des considérations personnelles sur l'utilisation du latin par sa rencontre au cours de sa carrière d'auteur. Lorsqu'il propose au public une traduction de l'ouvrage du sicilien Francesco Emanuele Cangiamila, l'*Embriologia sacra*¹³⁰, il choisit de ne pas en traduire l'intégralité. Le sujet traité l'invite à la prudence, ainsi il écrit : « je n'ai point traduit quelques endroits délicats ; j'ai cru plus décent de les laisser dans la langue de l'auteur. J'aurais même désiré de ne donner cet abrégé qu'en latin, parce que j'aurais été plus libre de lui donner plus d'étendue et de développer beaucoup plus de questions intéressantes¹³¹. »

Dans les pages du *Journal ecclésiastique*, le latin est perçu comme un outil assurant une cohérence à l'Église, un instrument contre le babélisme européen menant à de possibles divergences : « nous voiiions clairement que la Langue Latine sert à unir toutes les Églises d'Occident les unes avec les autres. C'est par elle que les Églises de Rome, de France, d'Espagne, d'Allemagne, &c. se communiquent ce qui se passe parmi elles de considérable¹³². » La connaissance latine permet également, seule, d'exprimer la beauté de l'Écriture selon Laurent-Étienne Rondet. Si ce dernier présente pendant un temps des psaumes en français, par *crainte que le latin ne fatigue ses lecteurs*, il revient à l'été 1766 au latin, cette langue qui *procure la concision qui manque au français*¹³³. Mais dans les textes liturgiques mêmes, ceux présents dans les bréviaires, la langue ancienne est critiquée. À la manière des Génovéfains qui les ont corrigés, un curé se demande s'il ne faudrait pas « faire disparaître ces Proses qui respirent une latinité barbare & grossière » que sont le *Stabat Mater* ou *O! filii*¹³⁴. Dans le cadre de concours académique, le latin

¹²⁸ F. WAQUET, *Le latin, ou, L'empire d'un signe : XVIe-XXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998. p. 79 : « En fait, si l'on excepte une élite passée dans des établissements d'une haute tenue intellectuelle, le bas clergé semble avoir eu une connaissance fort modeste du latin. »

¹²⁹ Il est estimé que pour l'année 1764, seulement 4,5% de la production imprimée dans le Royaume est en langue ancienne et étrangère ; les annonces littéraires du *Journal ecclésiastique* ont un chiffre similaire de 6,4% pour les années 1761 à 1764. *Ibid.*, p. 103. Les périodiques savants sont majoritairement en langue vernaculaire, seul un pourcentage plus élevé existe dans le monde germanique avec « 14 nouveaux titres latins entre 1751-1760 et 13 entre 1771-1780 ». *Ibid.* p. 106.

¹³⁰ Voir le chapitre 5.

¹³¹ F. WAQUET, *op. cit.*, p. 293

¹³² *Journal ecclésiastique*, juillet 1778, p. 58. L'insistance sur la langue latine dans l'union de l'Église ne doit pas être interprétée comme une attaque envers le protestantisme : les pays réformés conservent une importante utilisation du latin. Voir *ibid.*

¹³³ *Journal ecclésiastique*, août 1766, pp. 99-100. Les protestants, au contraire, insistent sur la lecture des Psaumes en langue vulgaire.

¹³⁴ *Journal ecclésiastique*, mai 1771, p. 166.

n'est plus la norme non plus, y compris pour ceux du diocèse de Vannes récompensant les meilleures homélies. Joseph Dinouart insère au printemps 1772 un discours envoyé à l'académie, écrit en latin ; à l'été, il retranscrit une lettre lui demandant de préciser que le choix de la langue est libre pour participer à ce concours¹³⁵.

Cette méconnaissance de la langue latine en dehors des ecclésiastiques permet une communication « voilée » de certains articles dans les pages du *Journal ecclésiastique*. Le curé Asseline suggère ainsi son utilisation dans le cadre de cas de conscience délicats, qu'il ne conviendrait pas d'exposer devant tous les lecteurs :

« le Journal Ecclésiastique étant reçu & lu par des personnes qui n'ont point l'usage de la Langue Latine, avec le même plaisir que par ceux qui possèdent cette Langue, je pense qu'il ne faut réserver à s'en servir que pour certaines Questions & certains sujets sur lesquels la Théologie & les Casuistes, pour de bonnes raisons n'emploient pas d'autre langage¹³⁶ »

Joseph Dinouart se fait la même idée que le curé Asseline à propos de cas délicats, comme celui proposé par l'avocat Dareau à l'automne 1776 sur un homme qui continue à rendre visite à une femme et ses enfants quoiqu'il n'ait plus de relations avec elle ; le chanoine écrit alors : « on conçoit bien que des Cas de cette espèce ne doivent être exposés que dans la Langue Latine. Je prie donc ceux des Lecteurs qui désirent y répondre, de m'envoier la Réponse dans la même Langue¹³⁷. » Il s'agit d'une tradition dans la théologie morale qui perdure jusqu'au vingtième siècle, les interrogations autour du sixième commandement doivent être en latin ; l'archevêque Gousset l'emploie dans sa *Théologie morale à l'usage des curés et des confesseurs* au milieu du XIXe siècle et au début du XXe le *Dictionnaire de théologie catholique* présente encore l'article « devoir des époux » comme un sujet « délicat » avant de passer au latin dans son développement comme le

¹³⁵ *Journal ecclésiastique*, août 1772, pp. 169-170 : « je crains cependant d'avoir donné lieu, sans le vouloir, de penser que les Homélies se composaient ordinairement en latin dans les Concours du Diocèse de Vannes [...] j'apprends depuis, que quoique le choix de la langue fût libre, il était plus d'usage, & plus à propos de faire son Homélie en français. »

¹³⁶ *Journal ecclésiastique*, février 1779, p. 164. C'est à ce titre qu'Asseline ne juge pas nécessaire d'employer le latin à propos du cas *sur une fille demandée en mariage par un garçon qui n'est point informé de son commerce avec les trois autres*. De son côté, Baron de Wimpffen présuppose que tous les lecteurs comprennent le latin lorsqu'il ne traduit par une dissertation sur *l'état et la condition des personnes de deux sexes, qui dans les premiers siècles de l'Église ont renoncé au monde* : « ici je ne serai point traducteur, mais simple copiste, & l'on me permettra sans doute de supposer que tout mes Lecteurs comprennent le Latin ». *Journal ecclésiastique*, février 1770, p. 171.

¹³⁷ *Journal ecclésiastique*, novembre 1776, p. 169. On retrouve la même prudence derrière ce cas suivant : *Quaeris sententiam meam, utrum liceat clericis passim mulctibus oscula libare, illo scilicet, praetextu quod urbanitatis patrii moris nomine, cum consanguineis & amicus siec agant honesti viri?* *Journal ecclésiastique*, septembre 1772, p. 276.

rappelle Françoise Waquet¹³⁸. Tous les cas écrits en latin ne le sont pas pour autant pour des questions de prudence ; dans quelques rares situations ils permettent au contraire de faciliter l'échange avec certains lecteurs, notamment Alsaciens ou Allemands, comme lors d'une lettre sur un mariage de Josephus Ettlin de l'abbaye d'Andlau : « Monsieur, comme tous les Prêtres & Curés en Alsace ne sont pas versés dans la Langue Française, pour leur complaire, j'ai traduit du Latin en François la Pièce ci-jointe, qui me paroît digne de leur attention¹³⁹. » Au-delà de ces deux cas particuliers, les auteurs du *Journal ecclésiastique* marquent une préférence pour l'utilisation du français pour communiquer, encouragée aussi par Joseph Dinouart : « comme il n'y a pas de raison particulière pour répondre à ce Cas dans la même Langue, j'avertis ceux qui auront la bonté de dire leur sentiment, qu'ils peuvent y répondre en Français s'ils le désirent¹⁴⁰. » De cette préférence marquée, il convient donc de ne pas s'intéresser uniquement au sens de la citation latine mais à ce que son utilisation signifie¹⁴¹. Elle semble traduire soit le passage à une autorité, comme la citation scripturaire ou patristique, soit une volonté de séparation avec le reste du savoir transmis, lorsqu'un article ne doit s'adresser qu'à des lecteurs spécifiques.

Ce lieu de passage qu'est le *Journal ecclésiastique* n'est pas cloisonné aux sciences ecclésiastiques. Toute une tradition historiographique a mis en avant un « isolement culturel » du clergé du reste de la société, le développement de deux cultures séparées qui conduit à un « malentendu culturel¹⁴² » entre ecclésiastiques et laïcs. De ce qui est appelé à la suite des travaux de Georges Gusdorf « l'enfermement intellectuel » des clercs¹⁴³, issu d'une sur-interprétation du rôle joué par les séminaires dans la formation du clergé d'avant la Révolution, les ecclésiastiques – notamment les curés – ont été décrits comme étant « incapables de dialoguer avec la culture contemporaine¹⁴⁴ ». Nous constatons, à la lecture des pages du journal, que les lecteurs – essentiellement ecclésiastiques – peuvent assimiler de la science profane sans même qu'ils ne

¹³⁸ F. WAQUET, *op. cit.*, pp. 294-294.

¹³⁹ *Journal ecclésiastique*, avril 1777, p. 32.

¹⁴⁰ *Journal ecclésiastique*, juin 1777, p. 261. À propos d'un cas sur les conventions à raison de la permutation de cures.

¹⁴¹ Voir F. WAQUET, *op. cit.*

¹⁴² J. QUÉNIART, *Les Hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1978, p. 273.

¹⁴³ G. GUSDORF, *Dieu, la nature, l'homme au siècle des Lumières*, Paris, Payot, 1972.

¹⁴⁴ N. LEMAÎTRE (éd.), *Histoire des curés*, Paris, Fayard, 2002, p. 233-239.

perçoivent un déplacement par rapport à leur savoir pratiqué. Il ne s'agit pas d'un décloisonnement pour eux, tant la pratique de ce savoir semble naturelle au vu de son exposition dans le journal : les articles se suivent, sans la moindre contextualisation particulière.

C'est ainsi que les discussions scientifiques du siècle, telle celle sur la variole, trouvent leur place. L'interdiction de la variolisation dans les villes françaises décrétée par le Parlement de Paris en juin 1763 est suivie d'une consultation de la Faculté de Médecine et de celle de Théologie. La première émet un rapport deux années plus tard, il symbolise la division de la société française : sur douze commissaires, six se prononcent en faveur de la variolisation, les six autres contre. Joseph Dinouart présente dans ses annonces littéraires le rapport de ces derniers. Il le décrit comme étant *méthodique* et *fondé sur des preuves très fortes* ; l'inoculation traduirait « l'amour de la nouveauté qui jette souvent notre nation dans une sorte de délire¹⁴⁵ ». Il apparaît clairement que le chanoine n'est guère favorable à la pratique de l'inoculation¹⁴⁶. S'il renvoie ses lecteurs à la lecture du rapport, Joseph Dinouart estime qu'il était nécessaire d'y apporter une place conséquente dans son journal tant la chose intéresse *la conscience* et de ce fait importe aux théologiens¹⁴⁷. Quelques années plus tard, ce sont les découvertes sur l'électricité et en premier lieu la foudre qui apparaissent dans le journal. Toujours dans les annonces littéraires, une longue présentation des travaux de Benjamin Franklin sur le paratonnerre est retranscrite en mars 1768¹⁴⁸. Les découvertes sur la foudre se précisent et les lecteurs en sont informés ; ainsi en juin 1772 dans un article *Attentions et précautions contre la foudre dans les temps d'orage*, il est recommandé d'éviter de se mettre dans une forêt ou sous un arbre et il est précisé que les fermes isolées et les églises sont les plus exposées¹⁴⁹. Une année plus tard, le journal s'adresse directement aux curés sur le même sujet. Il s'agit de lutter contre un usage qualifié de *préjugé* qui consiste à faire sonner les cloches en temps d'orage. L'auteur écrit : « non-seulement il est inutile de sonner pour écarter l'orage, mais encore qu'il est très-dangereux de recourir à ce moyen. L'expérience nous apprend que le tonnerre tombe plus souvent sur les clochers, où il tue plus de personnes que partout

¹⁴⁵ *Journal ecclésiastique*, juillet 1765, pp. 75-76.

¹⁴⁶ *Journal ecclésiastique*, *ibid.* : « On peut parier sur dix hommes décidés à se faire inoculer, il n'y en aura peut-être pas deux qui osent le faire, s'ils lisent auparavant cet excellent rapport qui porte jusqu'à la démonstration le danger de cette pratique, & le confirme par des raisons & des exemples auxquels on ne peut aujourd'hui se refuser, & qui sont bien propres à faire trembler les plus intrépides. »

¹⁴⁷ *Journal ecclésiastique*, juillet 1765, p. 84. Il précise à ce moment qu'un second rapport s'apprête à sortir, défendant le point de vue des six autres commissaires.

¹⁴⁸ *Journal ecclésiastique*, mars 1768, pp. 271-277.

¹⁴⁹ *Journal ecclésiastique*, juin 1772, pp. 275-277.

ailleurs¹⁵⁰. » Le *Journal ecclésiastique* transmet des découvertes récentes à ses lecteurs, ces derniers peuvent être au fait des avancées. De la même façon, une très longue recension est proposée sur un *Avis concernant les personnes noyées, qui paroissent mortes, & qui ne l'étant pas, peuvent recevoir des secours pour être rappelées à la vie*¹⁵¹ ou encore un article de la *Gazette de Santé* sur la réanimation de nourrisson est retranscrit¹⁵². À côté de ces articles qui tous ont en commun l'utilité qu'un ecclésiastique pourrait obtenir auprès de sa population par leur connaissance¹⁵³, d'autres sciences passent par le *Journal ecclésiastique* jusqu'aux lecteurs. Des sciences éloignées de toute conception pratique et qui peuvent être considérées comme de pures éruditions mathématiques. Celles-ci sont aussi bien un avis sur les livres de géométrie de De La Chapelle¹⁵⁴, des problèmes de calculs « proposés à la curiosité des lecteurs¹⁵⁵ », des observations sur la quadrature du cercle¹⁵⁶ ou encore une dissertation sur le cycle des épactes et le nombre d'or – cette dernière est insérée à la demande de lecteurs *lassés de voir* des erreurs sur le calendrier ecclésiastique dans le *Journal de Paris* que le *Journal ecclésiastique* a l'habitude de corriger¹⁵⁷.

Au mois de mars 1774, le *Journal ecclésiastique* se retrouve au cœur d'une querelle originale. Il s'agit d'une lettre du biologiste anglais John Needham (1713-1781) à l'attention de l'abbé Rozier, rédacteur de l'imprimé *Observations sur la physique, sur l'histoire naturelle et sur les arts*. Ce dernier décide de transmettre la lettre du savant au chanoine Dinouart, estimant qu'elle serait mieux

¹⁵⁰ *Journal ecclésiastique*, août 1773, pp. 155-156.

¹⁵¹ De façon surprenante, Joseph Dinouart profite de cet article pour faire un lien entre la philosophie du siècle et le suicide : « N.B. Cet avis est trop important pour ne pas le rendre public par toutes les voies possibles. Il est à désirer qu'on s'y conforme dans tous les pays, sur-tout dans ce siècle où, grâce à nos prétendus Philosophes, leur doctrine destructive de la Divinité, de l'immortalité de l'âme, de l'amour de la patrie, & de tous liens du sang & de la société, a introduit parmi nous le suicide. Jamais on n'avoit tant vu d'exemples de personnes qui ont péri volontairement en se précipitant dans l'eau. La nouvelle philosophie, qui ne connoît point de Dieu, ni de vie après celle-ci, conduit loin une tête troublée par l'infortune ou par la passion. » *Journal ecclésiastique*, septembre 1772, pp. 283-284.

¹⁵² *Journal ecclésiastique*, juin 1774, pp. 275-277.

¹⁵³ L'autorité qu'un ecclésiastique peut obtenir auprès de sa population par ses connaissances est traitée plus en avant.

¹⁵⁴ *Journal ecclésiastique*, février 1766, pp. 186-191.

¹⁵⁵ *Journal ecclésiastique*, juin 1786, p. 256 et juillet 1786, p. 88. Il s'agit de problèmes latins proposés par le jésuite Engelgrave que Joseph Dinouart ne présentera que lors de la résolution. Au moment de poser le problème, il tait son nom afin que ses lecteurs ne cherchent pas la réponse dans les livres du jésuite.

¹⁵⁶ *Journal ecclésiastique*, mars 1779, p. 234. L'article est composé d'une observation sur le centre de gravité d'un secteur de cercle et d'une dissertation de Vausenville de l'Académie Royale des Sciences de Paris.

¹⁵⁷ *Journal ecclésiastique*, novembre 1783, p. 165.

placée dans son journal¹⁵⁸. Cette lettre s'inscrit dans une politique active de John Needham qui entend faire connaître au plus grand nombre le fond de ses recherches, afin de marquer sa différence avec l'ouvrage *Le système de la nature*. Le baron d'Holbach, pour appuyer sa démonstration, cite les travaux du biologiste mais il en propose une interprétation différente¹⁵⁹. Contre son gré, John Needham est pris dans le débat sur le matérialisme. Il entend réaffirmer son système naturaliste mais non matérialiste qui conserve une place pour Dieu et la religion révélée¹⁶⁰. Entre 1774 et 1781, le biologiste anglais publie cinq éditions de sa défense. Celle présente dans le *Journal ecclésiastique*, à la suite de la lettre adressée à l'abbé Rozier, est la deuxième – la lettre adressée au directeur des *Observations sur la physique* disparaît au moment de la dernière édition¹⁶¹. Les lecteurs du *Journal ecclésiastique* peuvent ainsi lire, bien avant d'autres, les suites de la publication du baron d'Holbach et par une réponse scientifique de l'un des principaux intéressés ; culture ecclésiastique et culture scientifique ne sont pas deux mondes distincts dans les pages du journal.

La communication des sciences ecclésiastiques vers un public aussi nombreux que celui du *Journal ecclésiastique* doit poser des questions aux auteurs, au moins à Joseph Dinouart. Quelle divulgation retenir ? Quels textes peuvent être mis en circulation entre ces nouvelles mains pour qu'il y ait sens pour elles ? La propagation des sciences ecclésiastiques se heurte aux possibilités des lecteurs visés, à leur intelligibilité. La réflexion sur la vulgarisation n'est jamais très loin dans tout processus de publication¹⁶², mais plus encore pour un écrit comme celui du chanoine. L'ajustement entre les deux dynamiques d'érudition et de divulgation est source d'inquiétudes pour Joseph Dinouart avant le lancement de son journal. Il craint que sa volonté de

¹⁵⁸ *Journal ecclésiastique*, mars 1774, p. 238.

¹⁵⁹ *Journal ecclésiastique*, mars 1774, pp. 239-240 : « *Minero-végétal, Végéto-végétal, Végéto-vital & sensitif*, sont quatre idées très-disparates, & dépendantes des qualités inhérentes aux choses, &, faute de les distinguer avec soin, on se jette précipitamment de l'une dans l'autre, & l'on en peut tirer des conséquences fausses, & très-funestes à la morale. C'est ce qu'a fait le ténébreux Auteur du *Système de la Nature*, lorsqu'il a cité mes expériences pour appuyer ses rêveries ; & c'est ce qui m'oblige à développer ici mes sentiments. Je me dois cette justice à moi-même, je la dois à mes amis, je le dois même à la Religion. »

¹⁶⁰ S. A. ROE, « Metaphysics and materialism : Needham's response to d'Holbach », *Studies on Voltaire and the eighteenth century. Volume CCLXXXIV*, Oxford, Voltaire foundation, 1999, p. 309 et s. : « Needham hoped to create a naturalistic yet non-materialist system that would retain a place for God and revealed religion while not relying on pre-existence of germs. This was the « common centre » that Needham hoped to prehend in the *Idée sommaire*. »

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 326.

¹⁶² Ch. JOUHAUD, A. VIALA (dir.), *De la publication. Entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p. 271.

communiquer autant que possible les sciences ecclésiastiques, en commençant par les plus ordinaires d'entre elles ou en simplifiant les plus avancées, ne détournent les lecteurs spécialisés de son imprimé. Il demande de l'indulgence :

« Je prie les hommes érudits de ne pas dépriser mon ouvrage, parce qu'ils y trouveront des matières qui leur sont très-familiales, ou qui leur paraîtront communes. L'amour de la Religion doit leur faire désirer que tous les Ecclésiastiques soit instruits comme eux, & par conséquent leur faire approuver mon projet¹⁶³. »

Joseph Dinouart réfléchit dans un premier temps à la variété des formes de son instruction, notamment les formes romanesque et poétique. La première est inévitablement la plus observée et soumise à critique : quelques décennies plus tôt, le jésuite Isaac-Joseph Berruyer (1681-1758) publie une *Histoire du peuple de Dieu*. Sous la forme d'un roman, il réécrit l'histoire biblique en l'adaptant aux goûts du siècle. En remaniant ainsi l'Écriture, le jésuite provoque de vives critiques et entraîne sa condamnation, le roman est inscrit à l'Index¹⁶⁴. En 1763, les annonces littéraires du *Journal ecclésiastique* ont encore en souvenir la condamnation de l'ouvrage au moment où paraît l'avis de la Faculté de Paris chez Le Prieur, *Determinatio sacrae Facultatis Parisiensis*¹⁶⁵. Joseph Dinouart écrit à cette occasion : « Puisse un tel ouvrage disparaître pour jamais, être oublié des Fidèles, & rentrer dans les ténèbres, d'où l'erreur l'avoit fait sortir! C'est l'intention de la Faculté de Théologie dans cette Censure, & on ne peut qu'en désirer ardemment l'effet¹⁶⁶. » La forme romanesque, même pour édifier son lecteur, est perçue comme dangereuse¹⁶⁷. Un auteur pourtant sait obtenir certaines faveurs de la part du chanoine Dinouart, il s'agit du minime Marin. Avec l'aide de ses lecteurs, Joseph Dinouart parvient à échanger avec l'auteur afin qu'il lui

¹⁶³ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, « Préface ».

¹⁶⁴ P. FONTANA, *Un gesuita e i suoi censori: la vicenda di Isaac-Joseph Berruyer (1681-1758)*, Roma, Carocci editore, 2018.

¹⁶⁵ *Determinatio sacrae Facultatis Parisiensis, super libro cui Titulus, Histoire du Peuple de Dieu*, Paris, Le Prieur, in-40, 316p.

¹⁶⁶ *Journal ecclésiastique*, février 1763, p. 190.

¹⁶⁷ Aux mois de décembre 1766 et janvier 1767, une longue dissertation sur le danger du roman est proposée. Il s'agit d'une traduction du discours que Charles Porée prononce le 25 février 1736 au collège Louis-le-Grand, *De Libris qui vulgo dicuntur romanenses*. Le jésuite écrit : « Je découvre trois vices principaux, auxquels les Romans donnent entrée dans le coeur des hommes, & dans celui des jeunes gens en particulier. Ils les rendent téméraires, paresseux ; ils corrompent leur coeur, & leur apprennent à corrompre celui des autres. C'est à ces trois vices qu'on peut rapporter les trois espèces de Romans qui ont eu vogue de nos jours, la Chevalerie, la Pastorale & les Romans mélangés. Ce sont là les trois têtes de l'hydre Romanesque, dont chacune est elle-même une hydre d'où naissent trois vices différents. »

propose la liste de tous les ouvrages de sa composition¹⁶⁸. Or, parmi ces derniers, beaucoup de romans sont présents. Leurs réceptions divisent :

« Si les uns approuvent ce genre d'ouvrage en fait de piété, d'autres le condamnent, parce qu'ils ne croient pas qu'on doive admettre ce moien de former les moeurs chrétiennes par la fiction. Ces derniers craignent que les Romans de piété n'excitent la curiosité de la jeunesse pour les Romans profanes, parce qu'ils y prendront du goût pour la fiction, & qu'il est à craindre que les Livres où les vérités de l'Évangile se trouvent développées dans le style ordinaire, ne leur plaisent point autant que ces pieux Romans ; ils pensent que cette manière d'instruire dans les principes de la Religion, ne convient point à la dignité & la sainteté de la Religion¹⁶⁹. »

Le chanoine Dinouart admet qu'il y a de part et d'autre des motifs pour admettre ou rejeter l'instruction sous forme romanesque. De son côté, il concède que la fiction *peut venir à l'appui des vérités humaines et pratiques*, mais concernant la formation chrétienne il convient de *s'y prendre par une voie plus sûre et plus efficace*¹⁷⁰. L'une de ces voies ne semble pas être la poésie, autre littérature du siècle. Tout comme le roman, elle peut instruire le lecteur sur la vie en société, diffuser un modèle de bonnes mœurs, mais elle ne saurait former un chrétien bien que la religion soit très présente dans les sujets ; selon les explications de Racine reprise au mois de juin 1765, il est *un respect dû à la Religion par les poètes*¹⁷¹. Elle doit être l'objet principal de l'écriture et l'une des sources d'inspiration sont les textes scripturaires et patristiques (psaumes mis en vers¹⁷² ou encore paraphrase du Pater¹⁷³). À la manière de Santeul – qui a l'admiration de Joseph Dinouart¹⁷⁴ – on célèbre aussi la liturgie¹⁷⁵. La poésie peut également être utilisée comme réponse au siècle, une imitation de style pour le combattre¹⁷⁶. Joseph Dinouart a moins d'hésitations sur la poésie que

¹⁶⁸ Voir le chapitre 7-2.

¹⁶⁹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1765, pp. 89-90.

¹⁷⁰ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

¹⁷¹ *Journal ecclésiastique*, juin 1765, p. 268

¹⁷² *Journal ecclésiastique*, septembre 1762, pp. 282-285 ; janvier 1763, pp. 86-97 ; octobre 1770, pp. 91-95 etc.

¹⁷³ *Journal ecclésiastique*, septembre 1783, p. 276.

¹⁷⁴ Voir le chapitre 5.

¹⁷⁵ *Journal ecclésiastique*, avril 1768, p. 40, « Dans quelles dispositions le Clergé doit chanter l'Office divin » ; septembre 1769, p. 282, « Pour le jour de la Purification » ; septembre 1769, p. 285, « Pour le jour de la Pentecôte » etc.

¹⁷⁶ *Journal ecclésiastique*, août 1769, p. 178, « Épigramme sur les philosophes du siècle » ; *Journal ecclésiastique*, août 1769, p. 193, « Épigramme contre les Incrédules : Combattre le dogme chrétien / Vouloir briller en toute chose / Et savoir tout, sans savoir rien / De ses visions faire une ode / Dont tout esprit faux est charmé / C'est le portrait d'un fou pommé / Que de ces fous sont à la mode ! »

sur le roman puisqu'elle dispose de cent dix-sept articles dans son journal. Pourtant des critiques lui parviennent. Des *Supérieurs ecclésiastiques* lui prient de refuser les pièces qui émaneraient de *jeunes ecclésiastiques* ; la poésie étant séduisante, il ne conviendrait pas qu'elle les *détourne des études plus importantes qui doivent seules les occuper*. Ce serait une perte de temps sur celui qu'ils doivent consacrer aux sciences de leur ministère¹⁷⁷. Si l'utilité de la poésie est reconnue pour édifier par son modèle, elle ne saurait être une préoccupation des ecclésiastiques qui doivent s'appuyer sur les voies classiques et reconnues pour instruire leurs fidèles. Les formes romanesque et poétique participent à une communication scientifique et théologique sans être ni l'une ni l'autre. Leur écriture faite de simplifications permet de propager un savoir présent sous d'autres formes dans le journal. La théologie est ainsi divulguée par d'autres voies, par des transferts textuels d'un genre à l'autre. Mais ce passage au genre profane, cette mutation de l'écrit n'est pas sans danger, en témoigne l'ouvrage du jésuite Berruyer.

Après une réflexion sur les formes de la science, Joseph Dinouart porte attention à la faculté de compréhension de ses lecteurs. La règle générale est de travailler à son accessibilité, quel que soit le public. À l'image de l'abbé Guyon et de sa *Bibliothèque ecclésiastique, par forme d'instructions dogmatiques & morales sur toute la religion*¹⁷⁸, Joseph Dinouart et ses auteurs œuvrent à « humaniser » la théologie – le mot est de l'abbé Guyon qui souhaite également se tourner vers les « jeunes Ecclésiastiques de bonne volonté, de leur rendre facile & agréable [la théologie¹⁷⁹] ». Cela passe par une organisation méthodique de la connaissance et par une simplification du savoir transmis. Dans le cadre du droit canonique, la réflexion s'impose par l'ignorance de son application, causée par la difficulté à « démêler cet amas confus de Loix dont nos Codes sont remplis¹⁸⁰ ». C'est ainsi que sont mis en avant les ouvrages qui font preuves de *netteté* et de *simplicité* pour se mettre « à la portée des moins savants¹⁸¹. » Mais la mesure de la vulgarisation est un exercice difficile et certains auteurs ne trouvent pas le juste milieu, comme ce *Cours de Prônes* qui a un style « un peu

¹⁷⁷ *Journal ecclésiastique*, mars 1770, p. 287.

¹⁷⁸ GUYON, *Bibliothèque ecclésiastique, par forme d'instructions dogmatiques & morales sur toute la religion*, Paris, Delalain, in-12, 8 vol.

¹⁷⁹ *Journal ecclésiastique*, avril 1771, p. 86.

¹⁸⁰ *Journal ecclésiastique*, octobre 1783, p. 90.

¹⁸¹ *Journal ecclésiastique*, mai 1785, p. 186. À propos du livre A. CLÉMENT DE BOISSY, *L'Auteur de la Nature*, in-12, 3 vol.

trop simple, & les comparaisons quelques fois trop familières¹⁸² ». Pourtant ce livre n'est déconseillé que pour la ville, une certaine utilité lui est reconnue pour les campagnes, où les habitants ont « l'esprit peu délié¹⁸³ ». Une distinction apparaît alors dans la diffusion de connaissances entre les mondes rural et urbain. Dans l'homilétique, la séparation est nette entre les discours qui sont tenus devant ces deux publics. Le chanoine Dinouart présente à plusieurs reprises des modèles de prônes et d'homélies à destination de l'un ou l'autre, ce n'est pas la même méthode qui est transmise aux intéressés. Pour s'adresser au monde rural, Joseph Dinouart prescrit un style « simple, familier, rempli de choses, & à la portée du peuple ». En décembre 1762, il recommande ainsi de travailler à partir des *Instructions pour les Dimanches & pour les Fêtes de l'année, imprimées par l'ordre de Monseigneur l'Évêque de Soissons*¹⁸⁴, ce livre possédant également une éloquence qui disparaît parfois dans la trop grande simplification. À partir du printemps 1764, le *Journal ecclésiastique* commence à introduire des homiliaires d'Antoine Godeau (1605-1672). Le chanoine Dinouart considère ces instructions de l'évêque *pleines d'onction et à la portée des esprits les plus simples*, convenant ainsi parfaitement pour la campagne¹⁸⁵. Courtes en durée, elles permettent aux auditeurs de ne pas *s'ennuyer* et reposent sur un *raisonnement simple* et une *morale facile à saisir*¹⁸⁶. Jusqu'à l'automne 1766, ces instructions permettent à aux ecclésiastiques des campagnes de travailler à partir de discours spécialement adaptés à leur besoin¹⁸⁷, d'autres modèles suivent ensuite avec la même intention.

De part et d'autre de l'écrit, la communication est questionnée pour proposer la meilleure réponse possible, que ce soit sur ses formes envisageables que sur l'objectif qu'elle se doit de remplir. Cette transmission efficace de la science permet aux lecteurs d'avoir entre leurs mains une littérature pour l'étude et la recherche. Un savoir est à leur disposition qui n'attend qu'à être

¹⁸² *Journal ecclésiastique*, janvier 1776, p. 83. À propos du livre P.A. ALLETZ, *Cours de Prônes, à l'usage des Curés de la Campagne, concernant des Instructions sur toutes les vérités de la Religion*, Paris, De Hansy, in-12, 2 vol.

¹⁸³ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

¹⁸⁴ *Instructions pour les Dimanches & pour les Fêtes de l'année, imprimées par l'ordre de Monseigneur l'Évêque de Soissons*, Paris, Despillay, 2 vol., in-12.

¹⁸⁵ *Journal ecclésiastique*, avril 1764, p. 76.

¹⁸⁶ *Journal ecclésiastique*, avril 1764, pp. 74-76.

¹⁸⁷ *Journal ecclésiastique*, *ibid.* : « En un mot, c'est pour les Pasteurs de la campagne, que l'on donne ces discours. Peut-être ceux des villes pourront-ils en profiter. Nous le désirons, parce que notre but est d'être utiles à tous. »

pratiqué.

b. Circulation du savoir et autodidaxie

Le *Journal ecclésiastique* commercialise un savoir, des connaissances en sciences ecclésiastiques. L'acquisition de l'imprimé est un investissement dans une formation qui peut être achetée ; elle constitue pour son acquéreur un placement qui doit rapporter des intérêts, ici de nature pédagogique¹⁸⁸. Cette formation est non-instituée : elle n'est ni dépendante d'un collège, d'une université ou d'un séminaire. Il s'agit d'une adhésion volontaire à un programme d'études qui n'est ni qualifiant ni diplômant, seules des compétences peuvent être acquises. La démarche du lecteur est celle d'un autodidacte ; il souhaite se former de façon informelle, en dehors des institutions¹⁸⁹. Il est à l'initiative, il prend en charge « son processus formatif¹⁹⁰ ». Derrière son action, deux schémas sont perceptibles. Le premier est « compensatoire », il traduit une formation initiale imparfaite ou un besoin de la réactiver après plusieurs années. Le second l'établit en moyen « de régulation et d'ajustement » face à des transformations socio-historiques auxquelles les formations instituées ne peuvent répondre¹⁹¹ – nous pensons alors aux discussions historiographiques sur l'isolement intellectuel du clergé après leur formation et à ce qu'offre la lecture du journal. L'imprimé du chanoine Dinouart peut s'inscrire dans les deux schémas présentés et apporter une aide précieuse aux ecclésiastiques désireux de travailler au renouvellement de leur formation.

Selon Joseph Dinouart, les ouvrages de sciences ecclésiastiques sont trop chers pour leur public. Il y a là un frein majeur à leur maîtrise. Ainsi, il présente son journal comme un moyen, à bas coûts, d'accéder à ces sciences. À propos des *Lois ecclésiastiques*, le chanoine pense qu'une diminution du prix des ouvrages, ainsi qu'une meilleure méthode de son enseignement, est « le

¹⁸⁸ Nous ne considérerons pas ici la possibilité de l'utilisation du *Journal ecclésiastique* comme instrument permettant de « devenir savant en peu de temps et à peu de frais », comme d'autres publications typiques du XVIII^e siècle. À ce sujet, voir : J.-L. CHAPPEY, *Ordres et désordres biographies : Dictionnaires, listes de noms, réputation des Lumières à wikipédia*, Champ Vallon Édition, 2013.

¹⁸⁹ H. BEZILLE-LESQUOY, *L'autodidacte : entre pratiques et représentations sociales*, Paris, l'Harmattan, 2003, p. 7 : « L'autodidaxie désigne une certaine manière de se former, de façon informelle, seul, en groupe ou en réseau, en dehors des institutions éducatives. Une manière de se former aussi bien à travers les ressources de l'expérience et de l'action, que dans le recours à des savoirs déjà constitués. »

¹⁹⁰ G. LE MEUR, « Quelle autoformation par l'autodidaxie? » *Revue française de pédagogie*, 102, 1993, pp. 3543.

¹⁹¹ H. BEZILLE-LESQUOY, *op. cit.*

moien sûr d'ôter tout prétexte à la jeunesse paresseuse, d'aplanir la voie des connoissances relatives à son état, de lui inspirer enfin l'envie de les acquérir¹⁹² ». Le coût est une préoccupation majeure et il n'est pas rare que les meilleurs ouvrages soient également les plus inaccessibles. C'est ainsi que Joseph Dinouart ne perd pas une occasion, dans ses *annonces littéraires*, de faire connaître à son public des éditions à bas coût d'ouvrages qu'il considère comme essentiels. Concernant les ouvrages bibliques, il se réjouit d'une réduction proposée par le libraire Desprez sur la Bible de Sacy. Son édition avait été proposée « à un prix auquel beaucoup de personnes ne pouvoient atteindre que difficilement » ; la diminution proposée par le libraire fait « que les moins aisés seront en état d'en faire l'acquisition¹⁹³ ». De même, le *Dictionnaire de la Bible* de Dom Calmet en plusieurs volumes *in-folio* se vend à un prix qui « le met hors de la portée du plus grand nombre des Ecclésiastiques » ; le chanoine suggère alors l'acquisition du *Dictionnaire de la Bible* de Simon qui peut « convenir au plus grand nombre, relativement à la dépense¹⁹⁴ ». Parfois, Joseph Dinouart ne trouve pas d'éditions à bas coût à suggérer à ses lecteurs de sciences qu'il considère pourtant comme importantes de connaître. C'est le cas concernant l'*Astrologie judiciaire* et le *culte superstitieux* : des objets qui « semblent n'avoir point de rapport avec ceux [...] traités jusqu'à présent » mais que les ecclésiastiques sont « obligés de connaître » ; « l'honneur & le devoir ne permettroient pas une ignorance entière sur ce point, qui vient souvent dans la conversation & dans la direction des âmes, dont tout le monde parle sans douter de rien, & que très peu de personnes connoissent¹⁹⁵ ». Pour le chanoine, ce sujet est parfaitement traité dans la *Bibliothèque Ecclésiastique* de l'abbé Guyon¹⁹⁶. Mais l'ouvrage contient huit volumes et il craint que beaucoup d'ecclésiastiques ne puissent se le procurer. Afin de permettre à ses lecteurs d'y travailler, il décide d'extraire du dernier volume des instructions particulières sur ce *Culte superstitieux*. Ils

¹⁹² *Journal ecclésiastique*, octobre 1783, p. 90. Au moment de la sortie du livre VERDELIN, *Institution aux Loix Ecclésiastiques de France, ou Analyse des Actes & Titres qui composent les Mémoires du Clergé*, in-12, 3 vol, 12 l.

¹⁹³ *Journal ecclésiastique*, janvier 1763, p. 91.

¹⁹⁴ *Journal ecclésiastique*, mais 1769, p. 184. Sur le livre : SIMON *Le grand Dictionnaire de la Bible, ou Explication Littérale & Historique de tous les mots propres de l'ancien & du nouveau Testament*, Lyon, Bruyset-Ponthus, in folio, 2 vol.

¹⁹⁵ *Journal ecclésiastique*, juin 1771, pp. 267-268.

¹⁹⁶ GUYON, *Bibliothèque ecclésiastique, par forme d'instructions dogmatiques et morales sur toute la religion*, Paris, Delalain, 1771.

pourront ainsi « apprendre ce qu'ils doivent savoir sur cette matière¹⁹⁷ ». Il est donc essentiel pour le chanoine que son public possède les matières lui permettant de travailler dans de bonnes conditions. La même année, une lettre d'un évêque anonymisé est retranscrite dans le journal. Il est à nouveau question du prix des livres, jugé au-dessus des moyens de la plupart des ecclésiastiques. C'est pour cette raison que le prélat souhaite voir continuer dans les pages du journal la rubrique « bibliothèque analytique » :

« Ce seroit un grand bien, si votre Journal pouvoit suppléer à l'impossibilité où ils sont d'avoir les Livres, qui leur sont les plus indispensables & les plus nécessaires. C'est ce que vous pouvez exécuter, en leur fournissant ce qu'on a écrit de mieux sur l'Écriture-Sainte, & en continuant votre Bibliothèque analytique¹⁹⁸. »

Apparue au cours de l'année 1765, cette rubrique est destinée à présenter les auteurs essentiels des sciences ecclésiastiques ainsi que les ouvrages de leur composition¹⁹⁹. Il s'agit encore de transmettre aux lecteurs les sources les plus sûres pour qu'ils puissent travailler d'eux-mêmes. Au cours des différentes années, se succèdent Jean de Launoy, Jean-Baptiste Thiers, Denis Petau, Jean Bona, Théophile Raynaud et bien d'autres encore. En plus des tendances théologiques qu'elle indique²⁰⁰, la rubrique permet une acculturation des ecclésiastiques aux plus grandes études théologiques des deux derniers siècles. La transmission de matières et d'outils sur les sciences ecclésiastiques aux lecteurs afin qu'ils puissent les mettre en pratique par eux-mêmes et exercer leur métier est un phénomène essentiel de la fin de l'époque moderne²⁰¹.

Joseph Dinouart se représente bien l'utilisation qui peut être faite de son imprimé et des possibles que celui-ci offre pour la formation de ses lecteurs. Il constate, avec l'évêque de Gap Pierre-Annet de Pérouse²⁰², un dévoiement des articles qu'il propose dans la rubrique de

¹⁹⁷ *Journal ecclésiastique*, juin 1771, pp. 267-268.

¹⁹⁸ *Journal ecclésiastique*, octobre 1771, p. 26. *Extrait d'une Lettre à Monseigneur l'Évêque de... à l'Auteur du Journal qui propose d'insérer dans le Journal une Analyse des Épîtres de S. Paul*

¹⁹⁹ Il est montré plus avant de l'étude la proximité de cette rubrique avec la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* de Louis Ellies Du Pin.

²⁰⁰ Voir le chapitre 12-2.

²⁰¹ Boris Noguès note que cette possession par les curés « d'outils pour pratiquer leur « métier » » peut s'inscrire « dans le mouvement général de professionnalisation des différents emplois à l'œuvre à cette période ». B. NOGUÈS, « La formation religieuse en France au XVIII^e siècle », *L'éducation religieuse en Russie et en Europe au XVIII^e siècle*, Saint-Petersbourg, 2013, p. 10.

²⁰² Voir le chapitre 9-2.

l'éloquence de la chaire. Des ecclésiastiques se contentent de retranscrire et de lire les discours-modèles proposés, sans y retravailler pour se les approprier. L'idée d'une formation par le journal s'éloigne : ne faisant progresser ses lecteurs dans la composition, il serait responsable d'une négligence dans les études en permettant aux ecclésiastiques d'utiliser des écrits déjà éprouvés²⁰³. Le chanoine, qui excelle lui-même dans la composition²⁰⁴, trouve rapidement une formule liant la diffusion de discours de qualité à l'exercice de l'écriture. Au cours de ses années de direction, il délivre des méthodes de rédaction. Il s'agit de voies à suivre proposées aux lecteurs qui souhaitent se perfectionner. Cela commence au début de l'année 1763, lorsque Joseph Dinouart doit faire face à la disparition de Jean Bruté qui proposait jusqu'alors des prônes sur la concorde des Évangiles. N'ayant pu mettre la main sur les manuscrits de l'auteur, le chanoine décide de changer de méthode. Désormais des plans raisonnés sont proposés. L'écriture n'y est pas exhaustive, mais ils sont suffisamment solides pour que les curés dépourvus de talent pour la composition ou la parole puissent en faire usage après l'Évangile. Ne pouvant soumettre assez de discours dans les exemplaires mensuels, le chanoine invite ses lecteurs à consulter ses deux suppléments annuels ou à acquérir les *Instructions pour les Dimanches & Fêtes de l'année* imprimées par l'évêque de Soissons²⁰⁵. Les ecclésiastiques peuvent ainsi avoir assez de matières pour décider du discours dont ils souhaiteraient faire la lecture.

Au cours de sa première décennie, le *Journal ecclésiastique* s'appuie en grande partie sur l'homiliaire imprimé par Antoine Godeau²⁰⁶. Si Joseph Dinouart le considère comme étant plus propice pour les populations rurales, il convient que les plans de prônes peuvent être un peu trop légers pour la ville. Il invite ainsi les pasteurs qui seraient dans le dernier cas à étendre les discours proposés. Les autres seraient en capacité, « sans peine, même avec la mémoire la moins féconde, [de] les apprendre par coeur dans le courant de chaque semaine » – une exception est

²⁰³ Ce sentiment n'est pourtant pas une évidence et se rapporte au statut qu'on accorde au sermon : est-il une production littéraire ou un élément de la liturgie? Isabelle Brian souligne que dans « le premier sens, seuls les textes authentiques sont recevables mais il en va autrement si on considère que la parole sacrée est une sorte de trésor commun dans lequel chacun puise en fonction de ses capacités et de ses aptitudes. Ce que des historiens de la littérature qualifieraient de plagiat demeure légitime aux yeux des hommes d'Église car ce qui demeure condamnable à leurs yeux est le profit éventuel que pourrait en tirer le plagiaire. » I. BRIAN, *Prêcher à Paris sous l'Ancien Régime: XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 288.

²⁰⁴ Voir le chapitre 5.

²⁰⁵ *Journal ecclésiastique*, mars 1763, pp. 273-274. *Instructions pour les Dimanches et Fêtes de l'année qui font la troisième Partie du Rituel de Soissons, imprimées par ordre de Monseigneur François, Duc de Fitz-James, évêque de Soissons. Pour les fidèles de son diocèse*, Soissons, Ponce Courtois, in-12, 1755.

²⁰⁶ A. GODEAU, *Homélies sur les dimanches et festes de l'année, pour servir aux curés de Formulaire d'Instructions qu'ils doivent faire au Peuple à leur Prône*, Paris, François Muguet, 1682 et éd. s.

accordée aux ecclésiastiques qui n'ont ni la mémoire ni la santé leur permettant la récitation. Le chanoine souhaite, en plus de ce travail de mémorisation, que les pasteurs y ajoutent « les réflexions que l'Esprit de Dieu daignera leur suggérer, & qui pourront être particulières aux vices & aux besoins des lieux où ils parlent²⁰⁷ ». Il n'est plus question d'une simple lecture des textes transmis, un travail est attendu de la part des lecteurs. Ils doivent personnaliser leurs discours, les adapter à leur public et les appuyer sur des expériences et des situations paroissiales. Il s'agit d'obtenir l'attention des auditeurs par une narration intelligible et concrète. Présenté au printemps 1764, ce travail demandé est complété à l'été. Toujours dans le but avoué de « faire impression sur le peuple²⁰⁸ », il est recommandé aux ecclésiastiques de parfaire les instructions avec des exemples. Ils facilitent l'attention et peuvent être facilement retenus par les paroissiens. Ils sont « un moyen sûr et facile d'insinuer la pratique de la vertu & la fuite du vice²⁰⁹. » Les curés doivent ainsi chercher dans l'Écriture et les Vies des Saints des situations qui pourraient leur servir. Joseph Dinouart se refuse d'en proposer lui-même « parce que tous les Ecclésiastiques ont une Bible & les Vies des Saints, & qu'on peut, en les lisant, noter sur un papier particulier tous les exemples qui sur chaque sujet feront quelque impression²¹⁰ ». Il s'agit bien de la description d'une méthode de travail qui est attendue de la part des ecclésiastiques, il fait pleinement partie de l'exercice du ministère. Conscient des prédispositions inégales de son public à cet effort, le chanoine indique un ouvrage pouvant les aider dans un premier temps, l'*Histoire d'Exemples choisis* en vente chez le libraire Delprez²¹¹.

Dans les années 1770, Joseph Dinouart accentue le travail attendu de ses lecteurs. Toujours pour les ecclésiastiques officiant en campagne, il propose à présent de s'appuyer sur les *Conciones in omnes anni dominicas* du récollet Zacharie Laselve²¹². Ces instructions sont d'une « grande simplicité, mais pleines d'actions » et elles sont toujours en « trois courtes réflexions, qui ne

²⁰⁷ *Journal ecclésiastique*, avril 1764, pp. 72-74.

²⁰⁸ *Journal ecclésiastique*, juin 1764, pp. 161-162.

²⁰⁹ *Journal ecclésiastique*, décembre 1772, pp. 229-231.

²¹⁰ *Journal ecclésiastique*, juin 1764, pp. 161-162.

²¹¹ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

²¹² Z. LASELVE, *Annus apostolicus*, 1707. Plus cinquante éditions jusqu'en 1901. Les instructions représentent vingt-neuf articles du journal.

peuvent fatiguer ni le prédicateur, ni l'auditeur²¹³ ». Point important, elles sont en langue latine. C'est ce qui plaît au chanoine Dinouart²¹⁴ : ainsi chaque lecteur pourra, par la traduction, s'approprier le discours, y donner le style qu'il souhaite et l'agrémenter d'idées qui naîtront de ce travail²¹⁵. La démarche « formera insensiblement à la composition²¹⁶ ». Le curé est également invité à agrémenter sa traduction par des exemples historiques puisés de ses lectures. De la même façon, d'autres articles du journal sont indiqués comme pouvant être transformés en discours de chaire par un petit travail, comme les cas de conscience à propos de la danse²¹⁷ ou celui sur l'obligation de se confesser pendant la quinzaine de Pâques²¹⁸. Par ces recommandations et prescriptions, ce sont des petites méthodes de travail qui sont proposées aux lecteurs. Il s'agit, pour l'essentiel, de petits conseils concrets et précis ; dans l'ensemble les ecclésiastiques sont relativement libres du chemin qu'ils souhaitent suivre pour la composition. Le *Journal ecclésiastique* paraît plus proposer un « kit de survie » à ses lecteurs les plus en difficulté avec l'écriture de leurs prônes ou homélies. Il refuse pourtant la facilité qui consisterait à ne proposer que des modèles prêts à l'emploi, il y a bien la volonté de former des ecclésiastiques aux tâches de leur ministère, un souhait de les accompagner dans leurs travaux plus que de s'y substituer. De leur côté, les souscripteurs sont assurés de recevoir chaque mois un ou plusieurs plans de discours qui peut servir comme base de travail à leur prochaine célébration et ce d'autant que le journal essaye de faire correspondre ses propositions aux différents moments de l'année liturgique en cours.

Les réflexions sur l'autodidaxie, l'autoformation sont nombreuses au XVIII^e siècle, aussi bien chez Étienne de Condillac que chez Jean-Jacques Rousseau²¹⁹. Pour le Genevois, l'attitude

²¹³ *Journal ecclésiastique*, décembre 1772, pp. 229-231.

²¹⁴ Joseph Dinouart est lui même le traducteur d'un manuel de prédication (*La Rhétorique du Prédicateur*, traduction de l'ouvrage d'Augustin Valerio, 1750).

²¹⁵ Joseph Dinouart est bien loin d'être le seul à adopter cette formule déjà éprouvée. Dans le *Directoire* rédigé par Bonnet, supérieur général de la congrégation de la Mission, il est recommandé de former les jeunes séminaristes à partir d'un sermonnaire latin, pour qu'ils traduisent et développent le canevas ensuite. Voir I. BRIAN, *op. cit.*, pp. 260-261.

²¹⁶ *Journal ecclésiastique*, décembre 1772, pp. 229-231.

²¹⁷ *Journal ecclésiastique*, janvier 1771, p. 56 : « [...] mon intention est que les Curés puissent trouver dans cette réponse la matière suffisante pour en former une instruction ou un prône ».

²¹⁸ *Journal ecclésiastique*, avril 1772, p. 39 : « On pourra tirer de cette matière une instruction pour les fidèles ».

²¹⁹ É. DE CONDILLAC, *Essais sur l'origine des connaissances humaines*, Amsterdam, Pierre Mortier, 1746 ; J.-J. ROUSSEAU, *Émile ou de l'éducation*, La Haye, Jean Nœulme, 1762.

autodidactique n'est pas innée. Celle-ci doit être instaurée et stimulée par le pédagogue, qui parvient à donner l'illusion de la spontanéité chez son élève. Alors qu'il pense accomplir son désir d'apprentissage, l'apprenant remplit finalement les objectifs établis par son maître. *L'Émile* présente ainsi des « stratégies pédagogiques sophistiquées, parmi lesquelles l'art de créer des situations de résolution de problèmes²²⁰ ».

Au début de l'année 1770, Joseph Dinouart insère dans son *Journal ecclésiastique* des questions théologiques à l'adresse de ses lecteurs qui formeront la rubrique des « cas de conscience ». Il s'agit de cas concrets de théologie morale, de difficultés rencontrées par des ecclésiastiques dans l'exercice de leur ministère. Leur résolution n'est jamais évidente, elle nécessite une démarche savante et un raisonnement s'appuyant sur des recherches livresques, une réflexion personnelle associée à une quête d'autorité. Le chanoine demande à ceux qui voudront participer de consulter précédemment « les bonnes Théologies de Morale, des Auteurs Canonistes, des Casuistes estimés & approuvés, quelques-unes des bonnes Conférences publiées dans les Diocèses²²¹ ». Les ecclésiastiques apprennent à mettre en pratique les règles de la théologie morale en travaillant à la résolution de cas. Il s'agit d'un nouveau cadre d'enseignement, qui se substitue aux ordinaires que sont les cours de casuistique ou les conférences ecclésiastiques diocésaines. C'est donc par leur propre travail que les ecclésiastiques comprennent les règles de la résolution, elles ne leur parviennent pas d'autorité ; ce que recommande Jean-Jacques Rousseau : « si jamais vous substituez dans son esprit l'autorité à la raison, il ne raisonnera plus, il ne sera plus que le jouet de la raison des autres²²² ».

Il apparaît ainsi dans les pages du journal, dans des lettres de lecteurs, des fragments où les ecclésiastiques présentent leurs recherches et, par là, se montrent comme savants. Cela passe par des petites expressions au moment de communiquer ses recherches telles que « j'ai réfléchi²²³ », « je trouve²²⁴ », « j'ai donné mon avis²²⁵ », « j'ai hasardé quelques réflexions²²⁶ », « je soutiens & je

²²⁰ H. BEZILLE-LESQUOY, *op. cit.*, p. 95.

²²¹ *Journal ecclésiastique*, janvier 1770, pp. 79-81.

²²² H. BEZILLE-LESQUOY, *op. cit.*, p. 95.

²²³ *Journal ecclésiastique*, janvier 1772, p. 48.

²²⁴ *Journal ecclésiastique*, novembre 1773, p. 246.

²²⁵ *Journal ecclésiastique*, avril 1772, p. 84.

²²⁶ *Journal ecclésiastique*, février 1784, p. 179.

soutiendrai toujours²²⁷ » ou encore de façon plus originale « les lumières d'un gros bon sens m'ont dicté²²⁸ ». Par leur travail, certains lecteurs découvrent avec plaisir les progrès qu'ils accomplissent et les partagent avec Joseph Dinouart : « quelques bornées que soient mes petites connoissances, je prends plaisir à travailler aux Cas que vous proposez dans vos Journaux : le désir de m'instruire me fait franchir tous les obstacles de mon insuffisance²²⁹ » ; d'autres au contraire prennent conscience de leurs carences trop importantes : « pour décider des différentes questions [...] il faudrait être Théologien, Casuiste & Jurisconsulte ; mais je n'ai que la dernière qualité & que j'ignore absolument les matières Théologiques²³⁰ ». Le travail en autonomie a cette ambivalence chez les lecteurs, il peut aussi bien être la source de satisfaction que de doute. La difficulté de ce modèle de formation – un problème pose par essence plus d'embarras qu'une leçon – crée des solidarités. Pour progresser et surmonter des hésitations, des lecteurs s'associent afin de réfléchir ensemble aux questions, comme pour celle sur la célébration du mariage (« aussi vais-je réduire ici nos recherches communes pour vous les soumettre²³¹ »). La formule proposée par le chanoine Dinouart permet ainsi à ses lecteurs de réfléchir à des résolutions de problèmes, ce faisant elle fait également progresser leurs connaissances en théologie morale. La rubrique rencontre un véritable succès du côté des lecteurs.

Le passage de textes sur les sciences ecclésiastiques dans les annonces littéraires ou la bibliothèque analytique permet aux lecteurs d'avoir des matières pour travailler à leur ministère. Les plans et modèles proposés dans le cadre de prônes ou d'homélies permettent aux ecclésiastiques de disposer de méthode pour poursuivre dans cette voie. Les questions théologiques forment ces derniers à raisonner, à rechercher les bonnes sources et à exprimer leur conviction. Le *Journal ecclésiastique* propose ainsi un savoir, un discours et une méthode à ses lecteurs pour qu'ils puissent travailler selon les cadres de la communauté dont ils font partie.

*

La circulation et la communication de la science ecclésiastique produite dans le *Journal*

²²⁷ *Journal ecclésiastique*, octobre 1773, p. 60.

²²⁸ *Journal ecclésiastique*, mai 1778, pp. 163-164.

²²⁹ *Journal ecclésiastique*, juin 1784, p. 249.

²³⁰ *Journal ecclésiastique*, avril 1773, p. 56.

²³¹ *Journal ecclésiastique*, novembre 1773, p. 152.

ecclésiastique par les différents acteurs y prenant part s'approchent des critères habituellement retenus pour définir une science publique. Elle touche un public aussi bien de professionnels que d'amateurs, qui disposent d'une certaine liberté pour s'exprimer. Les réflexions et les écrits produits localement sont réarticulés à l'échelle nationale afin de s'insérer dans le discours gallican et rigoriste de la communauté. Cette dernière possède, avec le journal, une publication pour transmettre son savoir, son discours et sa méthode. Si des ecclésiastiques ont, quelquefois, dévoyé le dessein de l'entreprise des rédacteurs et de Joseph Dinouart en ne récitant ou ne recopiant que l'écrit sans se l'imprégner, ces derniers ont essayé d'agir contre cet effet paradoxal de la réussite du journal en proposant des leçons et des exercices à leurs lecteurs, en essayant de les rendre acteurs de leur propre formation et acculturation à la communauté.

Conclusion

L'imprimé de Joseph Dinouart met à la disposition d'un public des « sciences ecclésiastiques ». Le déplacement est majeur : en l'inscrivant dans un journal, le chanoine les fait quitter le monde professionnel pour les offrir à un public semi-savant, voire amateur. La délocalisation des sciences ecclésiastiques, qui dépossède partiellement les professionnels de son énonciation, s'accompagne d'une redéfinition de son territoire épistémologique. Le *Journal ecclésiastique* est ainsi le reflet d'une dialectique entre les nouveaux acteurs des sciences ecclésiastiques. La discussion a lieu dans un espace qui permet à la diversité des opinions d'apparaître, mais qui la maintient aussi dans un cadre voulu. Les éventuelles controverses nées de la pratique de la science ont pour effet paradoxal de renforcer la communauté du journal : soit par la résolution du conflit en interne, soit par l'union des différents protagonistes face aux attaques de l'extérieur. Enfin, la circulation et la communication de la science ecclésiastique par le journal tendent à rapprocher toujours plus cette dernière de la science publique. Le journal permet aussi de donner une consistance nationale à un discours gallican et rigoriste. Il réarticule ainsi une vitalité locale à l'échelle de l'imprimé.

Partie 4 : La promotion et la pratique d'une idéologie gallicane et rigoriste

Le *Journal ecclésiastique* est un acteur actif des débats et des enjeux du catholicisme de la seconde moitié du XVIII^e siècle. En les retranscrivant dans son journal, le chanoine Dinouart permet aux auteurs et aux lecteurs de disposer d'une influence sur eux. Le *Journal ecclésiastique* permet à la fois de documenter, comme révélateur, les enjeux du catholicisme à la fin de l'Ancien Régime, mais aussi de penser l'influence d'une presse à destination du clergé sur ces débats. La façon dont une communauté parvient, par l'imprimé, à les modifier, à les retravailler. La communauté utilise le journal pour mettre par écrit ses idées, son interprétation. Elle promeut ainsi son idéologie, à l'intérieur de la culture confessionnalisée, afin d'en modifier la culture partagée¹. Elle travaille à imposer sa lecture gallicane et rigoriste. Plusieurs séquences de la fin du siècle permettent de mettre en avant l'influence de l'imprimé. Le chapitre 12 montre la mobilisation des sciences ecclésiastiques par les acteurs au service de leur intention, que ce soit dans le but de redéfinir les sources du savoir dans le cadre de la formation cléricale ou afin de promouvoir les liturgies néo-gallicanes. Une pratique qui se retrouve dans le *Giornale ecclesiastico*. Ensuite, Joseph Dinouart met en avant dans son imprimé une certaine articulation de la croyance, avec les nouvelles découvertes et critiques du siècle en la matière, aussi bien textuelles qu'historiques. Il s'agit, ici aussi, de promouvoir les nouvelles connaissances et interprétations des membres de la communauté (chapitre 13). En dernier lieu, nous reviendrons sur le gallicanisme de ces ecclésiastiques, ainsi que sur leurs actions auprès des populations (chapitre 14).

¹ Une culture confessionnelle est définie par Thomas Kaufmann comme étant le « processus d'élaboration d'une forme particulière d'interprétation de la foi chrétienne, liée à une profession de foi donnée, à travers les nombreux contextes et expressions du monde de la vie que pouvait recouvrir une foi d'Église alors omniprésente ». Th. KAUKMANN, *Dreißigjähriger Krieg und Westfälischer Friede. Kirchengeschichtliche Studien zur lutherischen Konfessionskultur*, Tübingen, Mohr Siebeck, 1998, p. 7, cité par Ph. BÜTTGEN, « Qu'est-ce qu'une culture confessionnelle? », Ph. BÜTTGEN, Ch. DUHAMELLE (éd.), *Religion ou confession. Un bilan franco-allemand sur l'époque moderne (XVI^e - XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2010, pp. 419-420. Sur l'idéologisation dans le catholicisme confessionnalisé, voir : J.P. GAY, « Ideologisation, Publicity, Politicisation, and Regimes of Ecclesiality in Early Modern Catholicisms ». A. BADEA, B. BOUTE, E. BIRGIT, *Pathways through Early Modern Christianities*, Vienne, Böhlau Verlag, 2023, pp. 261-280.

Chapitre 12 : Une interprétation du catholicisme

Les sciences ecclésiastiques ne peuvent être considérées comme neutres. Elles sont au service d'une intention. L'érudition ecclésiastique ou la présentation d'une vérité historique sont ainsi intimement liées à une conception théologique – Jean-Louis Quantin remarque ainsi que « la vérité historique [est] inséparable de la solide dévotion² ». L'élan pris au XVIII^e siècle en faveur de la critique textuelle et de l'« épuration de la piété et du culte³ » se poursuit encore au moment de la rédaction du *Journal ecclésiastique*. Les différents auteurs semblent partager une vision pessimiste de la situation religieuse (12-1). Ils affirment que leurs contemporains méconnaissent la religion ou s'en détournent. Les auteurs justifient ainsi une sélection et un ordonnancement du savoir ; une sorte de séparation du bon grain de l'ivraie afin de revigorer la foi chez les populations (12-2). La promotion est particulièrement à l'œuvre dans le domaine de la liturgie, où elle obtient des résultats tangibles (12-3). Cette mobilisation des acteurs pour promouvoir leur idéologie est également visible dans la version italienne du journal, le *Giornale ecclesiastico* (12-4).

12-1. Un regard sur le siècle

Les auteurs du *Journal ecclésiastique* formulent des critiques très sévères sur les connaissances et les pratiques religieuses de leurs contemporains. Nous avons décidé de ne pas considérer ce constat à partir du prisme d'une éventuelle « déchristianisation » ou de la présence de comportements hétérodoxes marquant un « affaiblissement des conformismes » ; mais comme la traduction d'un écart entre des normes et des pratiques portées par le clergé et une élite de croyants au sein d'une population n'ayant pas encore intégrée toutes les prescriptions du catholicisme tridentin. Ce regard permet également de présenter la façon dont des ecclésiastiques se posent la question de cet écart et les efforts déployés pour le combler, notamment pastoraux.

Les populations sont accusées de méconnaître leur religion. Certains auteurs les présentent comme chrétiennes uniquement « parce que la naissance & l'éducation les ont rendu tel[le]s », mais elles ne seraient pas instruites des « grands principes⁴ ». Un récollet de Bordeaux, Elzéar Bignon, écrit un discours pour le journal à la fin des années 1760 où il affirme, à propos de la religion, que « jamais les fidèles ne l'étudièrent moins ; jamais ils n'en méconnurent si

² J.-L. Quantin, « Document, histoire, critique dans l'érudition ecclésiastique des temps modernes », *Recherches de science religieuse*, t.92, 2004, p. 597-635. Cité par B. DOMPNIER, « Les liturgies dites néogallicanes. Retour sur une notion discutée. », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 108, n° 261, 2022, pp. 263-295.

³ J.-L. Quantin, *art. cit.*, p. 634.

⁴ *Journal ecclésiastique*, janvier 1761, p. 73.

universellement les loix et les préceptes⁵ ». Dix années plus tard, Joseph Dinouart exhorte ses lecteurs curés à proposer une instruction familière sur le *Pater* au moins tous les deux ans, puisque que nombre « de Chrétiens la disent par routine, sans comprendre le sens des paroles⁶ ». Cette méconnaissance conduit inéluctablement à une mauvaise pratique. Jean Bruté, le vicaire de Saint-Laurent qui propose des modèles de prêches, fait de l'absence de sanctification un thème récurrent de ses discours : « on dirait que la seule science qu'ils négligent est celle du Salut. Tous les hommes ne sont cependant dans le monde que pour opérer leur sanctification ; qu'ils gagnent l'univers, s'ils veulent, à quoi leur servira de le posséder, s'ils viennent à perdre leur âme⁷? » Au-delà de la sanctification, les auteurs évoquent le peu de dévotion et de régularité dans le chant des psaumes, l'absence de réponse à la messe, l'oubli des premiers saints, l'ignorance de ce que sont les rogations ou encore un orgueil et une vanité présents jusque dans la confession⁸. Derrière ce sombre tableau, l'idée de décadence n'est jamais très loin. Elle apparaît toujours à la lecture des panégyriques, où il est nécessaire pour l'auteur d'insister sur l'action du saint dans son siècle. Le chanoine Dinouart n'échappe pas à la règle lorsqu'il écrit sur saint Martin : « sa vertu fut universelle dans ses effets, il la communiqua à tous les coeurs ; quelle opposition dans la nôtre, & comment pourrions-nous la communiquer aux autres dans un siècle, où l'on rougit du Christianisme, où le plaisir règle les sociétés, les usages & les bienséances⁹? ». La décadence est aussi dans la prédication où il convient de condamner son époque et de dénoncer les comportements. Le récollet Elzéar Bignon écrit : « on croiroit se rendre ridicule dans les compagnies, si l'on n'applaudissoit pas aux discours licencieux ou flétrissants, qui en sont l'amusement le plus agréable ; on penseroit y être méprisé en y paroissant avec modestie, en s'y comportant en Chrétien. On ne fait rien qu'en vue de plaire à ceux dont on est environné ; on n'a des yeux, pour ainsi parler, que pour voir ce qu'ils exigent de nous, & il semble que l'on n'ait la faculté d'agir que selon leurs volontés & leurs caprices¹⁰ ». Les auteurs ne se limitent pas aux comportements publics. Ils dénoncent également les habitudes domestiques, comme cet

⁵ *Journal ecclésiastique*, mars 1769, p. 241.

⁶ *Journal ecclésiastique*, septembre 1778, p. 263.

⁷ *Journal ecclésiastique*, janvier 1761, pp. 52-53.

⁸ *Journal ecclésiastique*, juin 1763, p. 241 ; juin 1774, p. 243 ; novembre 1763, p. 164 ; novembre 1774, pp. 157-158 ; décembre 1777, p. 253-254.

⁹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1763, pp. 70-71.

¹⁰ *Journal ecclésiastique*, septembre 1770, p. 227.

ecclésiastique qui se plaint de seigneurs et de bourgeois qui donnent le nom de saints à leurs domestiques ou valets¹¹. Toujours aussi classiquement, la ville est présentée comme corruptrice – Jean Quénart souligne que « l'influence délétère des villes est devenue au XVIII^e siècle un thème littéraire et source de lamentation cléricale¹² ». Lors d'un discours prononcé à Villers-Cotterêts en avril 1762 et reproduit dans le journal l'année suivante, Le Tonnelier présente deux situations qu'il oppose : « dans nos campagnes, si nous sommes obligés d'instruire, au moins ceux que nous instruisons ont déjà appris dès leur enfance les premiers élémens du Christianisme ; au moins presque tous écoutent avec attention & avec respect la parole de Dieu. Nous ne trouvons pas comme dans les villes, de ces prétendus esprits forts, de ces demi-sçavans, qui se font un mérite de ne rien écouter, afin de ne rien croire ; & de ne rien croire, afin de vivre au gré de leurs passions¹³ ». Mais en revenant à la campagne un peu plus en avant de son discours, les habitants ne sont pas plus épargnés des critiques : « si leur esprit se soumet à la foi, leur coeur se révolte. S'ils sont Chrétiens d'esprit, ils sont quelquefois idolâtres, ils sont incrédules, ils sont hérétiques de coeur¹⁴. »

Les auteurs du *Journal ecclésiastique* reproduisent un discours déjà très présent au siècle précédent. La critique des contemporains et le déclin de la religion sont un trope chez les auteurs ecclésiastiques. Le constat permet d'insister sur le discours tenu, elle attire l'attention par l'obscurité du tableau peint. L'imprimé n'épargne pas non plus les autres ecclésiastiques. Un prêtre du diocèse de Rouen écrit ainsi : « si nos redoutables mystères sont peu ou point respectés par le peuple, n'est-il point à craindre que la négligence des Ministres à observer les saintes Règles de l'Église, le peu de cas qu'ils en font, ou la coutume de ne les observer que superficiellement, n'y donne occasion¹⁵ ? ». En dressant ce lien, l'ecclésiastique semble vouloir promouvoir sa conception : le signe de croix doit être réalisé la main étendue, sans ployer aucunement les doigts, mais en se servant du poignet pour mettre la main de travers. Le respect de la bonne pratique doit permettre au peuple de respecter les mystères de la religion. Le prêtre soutient son argumentation par de nombreuses références à des autorités. La promotion de sa

¹¹ *Journal ecclésiastique*, janvier 1771, p. 79 : l'auteur souligne « je demanderois volontiers à ces personnes si elle se croiroient honorées qu'on se servît de leurs noms de noblesse, pour désigner leurs domestiques & gens de basse-cour. »

¹² J. QUÉNART, *Les Hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1978, p. 285.

¹³ *Journal ecclésiastique*, août 1763, p. 153.

¹⁴ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

¹⁵ *Journal ecclésiastique*, juillet 1774, p. 64.

vision du signe de croix se réalise en deux temps, la présentation d'une pratique dégradée suivie d'une utilisation de la science ecclésiastique pour prouver sa démonstration¹⁶.

Les écrits du *Journal ecclésiastique* reflètent également les inquiétudes pénitentielles de leurs auteurs. Le ton est donné dès le premier hiver du journal, lorsqu'un plan raisonné entend montrer « la réalité des peines de l'Enfer » en deux parties, l'une sur le fait qu'il s'agisse d'un dogme « clairement révélé », une seconde en ce que ce dernier n'a « rien d'opposé ni aux perfections de Dieu, ni à la nature de l'homme¹⁷ ». L'enfer est ainsi une idée « contre laquelle il n'y a ni Philosophie qui console, ni libertinage qui tienne, ni brutalité qui résiste¹⁸ ». Toute la population doit vivre avec cette crainte : « l'Enfer n'est pas seulement pour le mondain ; on y tombe du Cloître, du Sanctuaire, du Trône élevé dans le Sanctuaire, du nombre de la sainteté même¹⁹ ». Seule la foi peut sauver, les bonnes actions ne suffisent pas : « si tu n'es pas *crucifié avec Jésus-Christ* par la foi, tu le seras par la justice divine²⁰ ! » L'omniprésence de cette pensée est d'autant plus importante que la mort accompagne le croyant, elle n'est jamais très loin et la suit à chaque instant : « pour vous encourager donc à persister dans le bien, figurez-vous que chaque jour doit être le dernier de votre vie²¹ ». Rappelée lors de la prédication, l'ombre de la mort est

¹⁶ La démonstration est efficace, Joseph Dinouart écrit en note : « Je crois qu'il est inutile d'entrer dans une discussion nouvelle sur la forme de ces Signes. Après les autorités déjà citées, & celles qu'on rapporte ici, un Lecteur sage est en état de prendre un parti ; c'est d'après le sentiment des Auteurs les plus graves qu'il doit se décider. » *Journal ecclésiastique*, juillet 1774, p. 64.

¹⁷ *Journal ecclésiastique*, décembre 1760, pp. 64-75.

¹⁸ *Journal ecclésiastique*, décembre 1761, p. 266, ajoutant : « [...] les efforts qu'ils font pour ne pas penser à l'Enfer, sont une preuve sensible, qu'ils ne pourraient en soutenir la vue. »

¹⁹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1768, p. 72.

²⁰ *Journal ecclésiastique*, novembre 1763, pp. 158-159.

²¹ *Journal ecclésiastique*, mai 1779, p. 168. Ajoutons ce discours sur *Le rachat du temps* : « Il est important pour moi d'avoir un certain bien dans le monde: qu'est-ce que la vie, pour un homme qui ne vit que de la bénéfice de ses semblables? Ce bien n'est pourtant pas essentiel à mon bonheur: la misère est un mal, que la mort termine comme tous les autres, & je dois mourir bientôt. Il m'importe d'être connu dans le monde, du moins jusqu'à un certain degré : qu'est-ce que la vie, pour un homme qui est dans un oubli universel, ignoré du reste des vivants? Ce n'est pourtant pas là une chose essentielle à mon bonheur : l'obscurité est un mal, que la mort termine comme tous les autres, & je dois bientôt mourir. Il est important pour moi de posséder de la santé : qu'est-ce que la vie, pour un homme languissant, pour un homme qui ne vit que de mets étudiés, & de remèdes souvent moins supportables que les maux mêmes, auxquels on les oppose? Cependant ma santé n'est pas une chose essentielle à mon bonheur, du moins la maladie est un mal que la mort termine comme tous les autres ; & je dois mourir bientôt. Mais mon salut, c'est ma santé, c'est ma réputation, c'est mon bien, c'est plus que toutes ces choses ensembles. Que servira-t-il à l'homme de gagner tout le monde, s'il perd son âme? » *Journal ecclésiastique*, octobre 1761, pp. 68-69.

partout, jusque dans le catéchisme proposé par De Laforest :

« Première Question. *À quoi nous invite tout ce qui nous environne?* À penser à la mort. Seconde Question. *Quel effet doit produire en nous la pensée de la mort?* Elle doit nous faire supporter patiemment les maux de cette vie, & nous en faire éviter tous les désordres. Troisième Question. *Qui sont ceux qui doivent principalement craindre de mourir dans l'état péché?* Ceux qui auront négligé de penser à la mort pendant leur vie. Première Pratique. Toutes les fois qu'on voit passer une pompe funèbre, ou faire dans l'Église un enterrement, se dire à soi-même : je serai bientôt dans le même état que ce cadavre ; & comment alors voudrais-je avoir vécu? Seconde Pratique. Charger une personne sûre de nous avertir aussi-tôt que nous serons en danger de mort²². »

Il convient au croyant de vivre dans l'absence de péchés, la mort pouvant surgir à tout moment. La retranscription du discours prononcé par Claude Texier devant Louis XIV lors du carême de 1661 rappelle que « le temps des maladies qui précède la mort » est trop tardif pour la pénitence, que les confessions tardives sont « presque toujours nulles & sacrilèges²³ ». Si la mort soudaine est bien un malheur qui frappe le pécheur, il en existe un autre aussi qui provient de « l'abandon général & universel où il se trouve²⁴ ». Il provoque « une tristesse et une fraïeur qui [...] donnent souvent des sentiments de désespoir ». La frayeur peut apparaître lorsque des prédicateurs annoncent que Dieu hait le moindre péché véniel : « notre Dieu, ne serait pas la souveraine & parfaite bonté, si sa haine ne s'étendait jusqu'au moindre mal²⁵ ». Joseph Dinouart insère une longue lettre au mois d'avril 1761 avec pour titre *Lettre d'un Philosophe moribond à M²⁶****. Écrite à la première personne, la lettre prend la forme d'une confession. L'authenticité de l'objet – s'agit-il d'une vraie confession ou d'un écrit en prenant la forme à dessein? – incite à ne pas tant regarder le récit de la lettre que le sentiment qu'elle transmet. Après s'être décrit dans la vieillesse et éprouvé par une crainte de l'avenir, l'auteur écrit :

« Le flambeau de la raison est allumé pour nous conduire. S'il nous égare, est-ce à nous que sa faiblesse doit être reprochée? Je vous ai vu pratiquer scrupuleusement les maximes de la Religion, & les discours de ses Ministres. J'ai ri, je l'avoue, de votre crédulité. Cependant vous êtes tranquille, & je ne le suis pas. Avez-vous désespéré, que la vérité m'arrache! Ma raison m'a donc trompé. Elle étoit sans doute incapable de faire la règle de ma vie, puisqu'elle est trop faible pour me défendre des fraïeurs de la mort²⁷. »

Il s'agit bien de présenter la religion comme la seule source de réconfort au moment de la

²² *Journal ecclésiastique*, mai 1782, pp. 195-196.

²³ *Journal ecclésiastique*, septembre 1769, p. 242.

²⁴ *Journal ecclésiastique*, juillet 1769, p. 53 et p. 67.

²⁵ *Journal ecclésiastique*, novembre 1767, p. 156.

²⁶ *Journal ecclésiastique*, avril 1761, pp. 77-79.

²⁷ *Journal ecclésiastique*, avril 1761, pp. 78-79.

mort, la seule assurant le salut. Deux années plus tard, Le Tonnelier poursuit dans un discours : « voiiions ce Philosophe, ce Naturaliste curieux, ce Médecin habile, ce profond Mathématicien, voiiions-les à l'instant de la mort. Que leur servent alors leurs vastes connaissances, s'ils n'ont point eu la science du salut²⁸ ? » Cette dernière science permet également de vivre avec la consolation permanente que peut apporter la religion devant « l'enchaînement de traverses, de tribulations, de chagrins » que connaît l'homme ; le récollet Hayer y consacre un livre en 1775 présenté dans les annonces littéraires²⁹. Travailler à son salut et remplir ses devoirs de chrétiens permettent enfin, même au « dernier des fidèles », de contribuer « à l'avancement & la perfection de l'édifice public³⁰ ». Cette exigence quotidienne, demandée au croyant dans la prédication, marque par sa dureté, mais elle ne constitue pas à dessein une « pastorale de la peur ». Isabelle Brian remarque ainsi que ces discours thématiques ne doivent pas être considérés comme des instruments d'acculturations utilisés par des orateurs habiles à manier les foules³¹. Premièrement, ces derniers « adhèrent à cette vision des choses et participent de cette piété pénitentielle », ensuite ils ne reflètent pas l'ensemble du corpus qui a été produit. Ces discours nous sont parvenus parce qu'ils sont probablement les plus marquants et, en ce qui concerne le *Journal ecclésiastique*, il est normal qu'un journal aussi en partie littéraire retienne avant tout des pièces qui font sensation sur les lecteurs. Il existe donc aussi des écrits qui, « loin de menacer les fidèles des flammes de l'enfer les invitent à s'en remettre avec confiance à la bienveillance divine³² ».

Parmi ces écrits optimistes, le récit d'événements a une place essentielle. Les plus spectaculaires et racontés sont les abjurations et conversions, elles démontrent une religion triomphante. L'abbé de Tilly, vicaire général des Missions Étrangères de l'Ordre de Prémontré, est connu pour ses succès apostoliques – il compte notamment le ralliement du ministre protestant Jean Elms. À l'hiver 1761-62, il écrit au chanoine Dinouart pour lui relater l'abjuration de la veuve du corsaire Thurot, qui était anglicane – sa soixante-dix-huitième abjuration. Le discours prononcé lors de la cérémonie trouve une belle place dans le journal du mois de janvier

²⁸ *Journal ecclésiastique*, juillet 1763, pp. 47-48.

²⁹ *Journal ecclésiastique*, décembre 1775, p. 277.

³⁰ *Journal ecclésiastique*, septembre 1765, pp. 207-208.

³¹ I. BRIAN, *Prêcher à Paris sous l'Ancien Régime: XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 35.

³² *Ibid.*

1761³³. Une décennie après, le journal propose une traduction d'un sermon prêché par le père Berlin au moment de la vêtue de Marie Whyihe, une sœur converse née protestante. Théatin, le père Berlin est également un converti : né protestant en Angleterre, il devient catholique en 1736 et travaille en prosélyte. Le chanoine Dinouart propose une longue note au sujet de l'auteur : la protestante « ramenée à la Religion Catholique » et devenue sœur converse doit marquer les esprits³⁴. Peu avant, le journal relate la conversion d'un juif au catholicisme³⁵. Delaunay, un docteur en médecine, écrit au chanoine Dinouart pour présenter dans une lettre son action de « missionnaire³⁶ ». À Avignon, avec le Marquis de Brantes, ils auraient « arraché des bras de l'erreur » un juif ; c'est pour cette conversion qu'il compose une prière en demandant à ce qu'elle soit insérée. Au-delà du récit, l'auteur rappelle qu'il est nécessaire de manifester autant que possible ces « bons exemples ». Pour cette même raison, un curé du Comminges compose un petit discours et le fait parvenir à Joseph Dinouart. Il s'agit de la première communion d'une bergère qui, n'ayant jamais fait que garder ses moutons, illumine par sa piété le curé³⁷. Derrière l'authenticité de l'événement, le curé compose à nouveau un écrit qui doit témoigner des triomphes que peut connaître la religion. Ces succès trouvent une belle illustration dans le *prodige de grâce* qui touche Mademoiselle Gaussem (1711-1767). Actrice célèbre pour ses interprétations des pièces de Racine, Molière ou encore celle de *Zaïre* de Voltaire, Jeanne-Catherine Gaussem est touchée par un « sermon sur la miséricorde de Dieu, prêché par le Prieur de la Villette » et « fut changée à l'instant. Sa conversion fut aussi prompte que le trait de lumière qui vint l'éclairer ». Se retirant de la comédie et du monde, Mademoiselle Gaussem ne vit plus que « pour prolonger sa Pénitence & ses maux » avant de mourir en juin 1767. De nombreux récits sur cette mort circulent, Joseph Dinouart écrit que le *Journal ecclésiastique* « est fait pour en conserver la mémoire³⁸ ». Sans qu'il ne soit plus question d'abjuration, de conversion ou de communion, le succès du catholicisme apparaît dans d'autres formes de discours du journal. Une correspondance entre deux ecclésiastiques du diocèse de Die relate ainsi : « le samedi je prêchai la

³³ *Journal ecclésiastique*, janvier 1761, pp. 63-71.

³⁴ *Journal ecclésiastique*, juillet 1771, p. 144.

³⁵ *Journal ecclésiastique*, décembre 1769, pp. 273-274 : « Monsieur, J'ai enfin trouvé un Juif capable d'entendre raison en matière de religion. Cela est d'autant plus surprenant, que l'ignorance de la plupart, met un obstacle invincible à leur conversion, lorsque le préjugé s'est fortifié chez eux par l'âge & par l'entêtement. »

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Journal ecclésiastique*, janvier 1781, p. 83.

³⁸ *Journal ecclésiastique*, février 1768, pp. 189-191.

passion ; ce fut ici que je commençai à recevoir le fruit de mes instructions ; lorsque je montrai le Crucifix, ces pauvres enfants fondoient en larmes, ils firent l'adoration de la Croix en sanglotant, & pendant la sainte messe que je célébrai ensuite, les sanglots continuèrent³⁹ ». C'est ainsi qu'à côté d'un ensemble de discours dépréciant le siècle, le *Journal ecclésiastique* propose également des signes d'espoir, insistant notamment sur la présence de Dieu dans le siècle, comme dans une longue instruction familière proposée au mois d'octobre 1769⁴⁰. Dieu n'a pas abonné le monde, les auteurs du journal en partageant la conviction ; ils l'expriment de bien des manières, certaines peuvent être de l'apologétique.

Pour un imprimé paraissant dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le *Journal ecclésiastique* semble réserver peu de places aux écrits apologétiques. Ces discours sont présents de manière discontinue au cours des vingt-six années. La raison principale à cette rareté trouve son explication dans le projet défini par Joseph Dinouart. Le chanoine souhaite proposer à son public, composé de séculiers et de réguliers, des pièces de sciences ecclésiastiques leur inculquant une orthodoxie et une orthopraxie ; la volonté du chanoine est de former un ecclésiastique exerçant dignement sa fonction. Il n'est pas question de former un théologien, un auteur bataillant contre les philosophes du siècle, mais un prêtre et un curé transmettant un catholicisme approuvé⁴¹. Pour autant, des grandes œuvres et auteurs du siècle se rencontrent bien à la lecture. Les *Lettres sur l'Encyclopédie* de l'abbé Jean Saas sont présentées à l'hiver 1764-1765⁴² :

« Les Encyclopédistes veulent que la postérité dise à l'ouverture de leur *Dictionnaire* : *Tel étoit alors l'état des Sciences & des Beaux arts ; que l'Encyclopédie*, continuent-ils, *devienne un sanctuaire où les connoissances des hommes soient à l'abri des temps & des révolutions*. Nous avertissons la postérité que le siècle qui a vu naître l'encyclopédie, proteste en partie contre cette assertion ; nous la prions très-instamment de ne pas faire injure à tous les Sçavans du présent siècle, en jugeant de leur caractère, de leur religion, & de leurs talens, par les Ouvrages de quelques Écrivains particuliers du XVIIIe siècle. Les Sçavans conviennent qu'à la partie près de la Physique & des Arts, l'Encyclopédie est une très-foible⁴³. »

³⁹ *Journal ecclésiastique*, janvier 1771, p. 81.

⁴⁰ *Journal ecclésiastique*, octobre 1769, pp. 52-73.

⁴¹ D'une façon similaire, Philippe Martin constate également la faible proportion de l'apologétique dans les prescriptions de lecture faites aux curés français à l'époque moderne. Ph. MARTIN, « La lecture des curés français (fin du XVIe - fin du XVIIIe siècle) : de l'idéal à la réalité », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 105, n. 2, 2019, p. 308 : « Les traités apologétiques ou les œuvres des Pères sont exceptionnels ; l'épiscopat ne souhaite avoir ni des philosophes ni des théologiens, mais des praticiens propres à assister les populations. »

⁴² *Lettres (au nombre de sept) sur l'Encyclopédie pour servir de supplément aux sept volumes de ce dictionnaire*, Amsterdam (Rouen), 1764, in-8.

⁴³ *Journal ecclésiastique*, décembre 1764, pp. 279-280.

Le compte rendu de l'ouvrage continue ensuite en relevant les articles de l'*Encyclopédie* qui paraissent écrits contre la religion⁴⁴. À l'été suivant, c'est le célèbre livre *Le Déisme réfuté par lui-même* de l'abbé Bergier qui est longuement introduit dans le journal⁴⁵. L'ouvrage est placé « entre les bons qui ont été composés pour venger la Religion contre les écrits de certains Philosophes » et il est ajouté qu'il « seroit à désirer que tout ceux qui se mêlent d'écrire pour défendre les dogmes & les maximes de la Religion, fussent en état de le faire avec une supériorité aussi marquée⁴⁶ ». Cinq années plus tard, Joseph Dinouart réalise un nouvel éloge de Bergier et note à cette occasion : « en qualité de Journaliste Ecclésiastique, je lui devois ce tribut d'éloges, & ce qui me flatte le plus, c'est que je ne suis ici que l'écho des vrais Savants, & de tous ceux qui aiment la Religion⁴⁷ ». Au début de la décennie 1770, c'est l'abbé Nonnotte et une réédition des *Erreurs de M. Voltaire*⁴⁸ qui sont bien accueillis par Dinouart : « cet Ouvrage solide, où l'on démontre les erreurs du premier Philosophe du siècle, erreurs en tous genres, est un de ces bons écrits qu'on a mis au jour depuis quelque temps⁴⁹ ». Ils suivent une analyse des *Lettres de quelques Juifs Portugais & Allemands* (1769) de l'abbé Guenée, preuve de l'omniprésence de Voltaire dans toutes ces questions⁵⁰. Après lui, le journal garde également la trace de Jean-Jacques Rousseau et de l'abbé Raynal ; les arrêts de la Cour de Parlement sur l'*Émile, ou de l'Éducation* ou l'*Histoire Philosophique & Politique des Établissements & du Commerce des Européens dans les deux Indes* sont retranscrits⁵¹. Pour ce dernier livre, Joseph Dinouart présente également la censure de la Faculté de Théologie de Paris en novembre 1781. La charge du chanoine est particulièrement virulente envers son confrère :

⁴⁴ *Journal ecclésiastique*, décembre 1764, pp. 279-280 : « Ces Auteurs s'excuseront peut-être en nous renvoyant à l'Article Encyclopédie, où ils disent qu'il vaut mieux qu'un Article soi mal fait, que de n'être point fait. Cette proposition n'expliqueroit-elle pas pourquoi il s'y trouve tant d'Articles contre la Religion? Un Article en ce genre, quoique *mal fait*, trouvera toujours des Lecteurs faciles à se laisser tromper, & dont l'irréligion & les passions ont intérêt à trouver quelque point d'appui. S'exprimer ainsi, c'est peu respecter les hommes, mais c'est les connaître. »

⁴⁵ N.-S. BERGIER, *Le déisme réfuté par lui-même*, Paris, Humblot, 1765.

⁴⁶ *Journal ecclésiastique*, août 1765, pp. 186-187.

⁴⁷ *Journal ecclésiastique*, août 1770, p. 180.

⁴⁸ C.-A. NONNOTTE, *Erreurs de M. de Voltaire*, Paris, J.P. Costard, 2 vol., in-12, 1770 [1762]

⁴⁹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1770, p. 89.

⁵⁰ Ces lettres de l'abbé Guenée sont une réponse à trois écrits attribués à Voltaire : *Philosophie de l'Histoire*, *Défense de mon oncle* et *Dictionnaire philosophique*. De son vivant, Voltaire désavoue les écrits et nie les avoir écrits.

⁵¹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1762, p. 92 et juillet 1781, p. 52.

« Les Lecteurs du Journal sont sans doute pénétrés d'horreur sur ce simple exposé de la Préface, mais elle augmentera quand ils verront les impiétés condamnées. Non, jamais le démon, dans sa fureur contre Dieu, n'oserait proférer lui-même de si horribles blasphèmes. Beaucoup de nos modernes Philosophes ont été ses organes, mais pour causer un plus grand scandale, & pour porter un coup plus sensible à la Religion, il a trouvé dans Raynal, Ministre des Autels, un suppôt digne de lui. Cet ennemi déclaré de Dieu, sorti de son Sanctuaire, *ouvre la bouche contre le Ciel*. L'insensé! il oublie ce qu'il éprouvera s'il persiste dans son impiété jusqu'à la mort, ce qu'il est horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. Alors il reconnoîtra trop tard les vérités qu'il blasphème aujourd'hui ; il croira alors, & il tremblera avec les démons : *Daemones credunt & contremiscunt*. Ô! désespoir! ô! repentir affreux! Ô! Dieu, daignez ouvrir les yeux de l'âme à cet homme si coupable! ne punissez pas sa révolte contre vous, par l'endurcissement du coeur. Jésus-Christ, sur la croix, a prié son Père de *pardonner à ses ennemis, parce qu'ils ne savoient ce qu'ils faisoient*. Raynal savoit certainement ce qu'il faisoit en composant son Ouvrage : son impiété est réfléchie ; elle est bien déclarée, puisqu'il affecte de braver toute autorité en y mettant son nom. Pour nous, qui devons nous faire gloire d'être les disciples de Jésus-Christ & de Jésus-Christ crucifié, prions pour ses ennemis quels qu'ils soient. La miséricorde de Dieu est immense : *Multus est ad ignoscendum*, dit Isaïe : *nemo tam pius, nemo tam pater*, dit Tertullien⁵². »

À côté de ces auteurs dont l'histoire a gardé la mémoire, d'autres écrits apologétiques apparaissent dans les annonces littéraires, plus discrètement, avec plus de sobriété dans leur présentation. Entre 1715 et 1789, il paraît en France approximativement neuf cents écrits apologétiques, avec une accélération à partir de la décennie 1760-70 qui en comptabilise une vingtaine par an⁵³. Joseph Dinouart ne semble rien mettre de passionnel dans sa lutte contre l'incrédulité⁵⁴ – excepté dans l'exemple rapporté ci-dessus avec l'abbé Raynal. Les annonces de livres sont très simples. Se succèdent des présentations de *La Religion vengée de l'incrédulité*⁵⁵, *Réponses critiques à plusieurs difficultés proposées par les nouveaux incrédules sur divers endroits des Livres saints*⁵⁶, *Les droits de la vraie Religion soutenus contre les maximes de la nouvelle Philosophie*⁵⁷ ou encore la *Lettre d'une Mère à son Fils, pour lui prouver la vérité de la Religion Chrétienne*. Ce dernier est compté au nombre des « meilleurs Ecrits qui ont paru en faveur de la Religion » parce qu'il « ne faut point

⁵² *Journal ecclésiastique*, novembre 1781, pp. 149-150.

⁵³ S. ALBERTAN-COPPOLA, « L'apologétique catholique française à l'âge des Lumières », *Revue de l'histoire des religions*, 205, n. 2, 1988, p. 152.

⁵⁴ S. ALBERTAN-COPPOLA, « Journal ecclésiastique (2) », J. SGARD (dir.), *Dictionnaire des journaux*, 2 vol, Oxford, The Alden Press, 1991, p. 666 : « Rien de passionnel dans la lutte de Dinouart contre l'incrédulité. Par exemple, à propos de l'ouvrage de L.G. Gin, *De la religion par un homme du monde*, destiné à combattre le *Système de la nature* (d'Holbach), il écrit posément : « C'est ici un des bons ouvrages entre ceux qu'on a donnés au Public sur semblable matières ; il mérite d'être recherché, lu et relu avec attention » (juin 1779, p. 281). »

⁵⁵ LEFRANC DE POMPIGNAN, *La Religion vengée de l'incrédulité*, Paris, Humblot, in-12, 1772.

⁵⁶ J.-B. BULLET, *Réponses critiques à plusieurs difficultés proposées par les nouveaux incrédules sur divers endroits des Livres saints*, Paris, Berthon, 1774.

⁵⁷ T. FLORIS, *Les droits de la vraie Religion soutenus contre les maximes de la nouvelle Philosophie*, Paris, Berton, 1774.

être Théologien pour le comprendre⁵⁸ », ainsi le chanoine invite « les Curés, & autres Ecclésiastiques, & à tous ceux qui s'intéressent à la défense de la Religion, de faire connoître cet Ouvrage, d'engager les pères & mères à se le procurer, à en faire la lecture dans leurs familles⁵⁹ ». Un autre livre méconnu, le *Tractatus de vera Religione* de l'abbé Bailly⁶⁰, a également les faveurs du chanoine. Les ecclésiastiques ne pouvant multiplier des achats inconsidérés de livres, Joseph Dinouart affirme que « ce Traité seul leur suffira, parce qu'il réunit tout ce qu'on a dit, & ce qu'on pourra dire de plus fort pour sa défense⁶¹ ». Il engage ainsi tous ses lecteurs à l'acquérir et à le faire connaître aux autres. Ces conseils littéraires sont d'autant plus importants qu'il semble que beaucoup d'auteurs s'essayent à l'apologétique sans en avoir le talent. Le chanoine réalise ainsi une sélection dans les parutions⁶². En conséquence de ce phénomène aussi, des jeunes ecclésiastiques se tournent vers les écrits du siècle afin de se risquer à une réfutation au lieu d'étudier les ouvrages des Pères et des Docteurs de l'Église⁶³. L'apologétique semble représenter une tentation littéraire pour cette génération et Joseph Dinouart, qui lui même a cherché la renommée littéraire par le journalisme, souhaite en détourner ses abonnés.

À côté de ces publications, le *Journal ecclésiastique* propose quelques articles d'apologétique dans ses pages, originaux ou non. Dom Grappin écrit une *Lettre sur l'Évangile de la philosophie moderne* et un *Fragment d'une Lettre à l'Auteur des Instructions pour le Prince Royale de **** dans un style du siècle⁶⁴, une dissertation est proposée sur *Les objets de la Foi qui ne sont point en contradiction avec la*

⁵⁸ Sylvaine Albertan-Coppola écrit à propos des apologistes catholiques : « ils n'hésitent pas pour la plupart à adapter leurs méthodes au goût du temps. Délaissant les pesants traités et les sèches dissertations de nombreux apologistes recourent à des formes d'écriture plus à la mode. » (p. 154-155). S. ALBERTAN-COPPOLA, « L'apologétique catholique française à l'âge des Lumières », *Revue de l'histoire des religions*, 205, n. 2, 1988, pp. 15180.

⁵⁹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1776, p. 95. *Lettre d'une Mère à son Fils, pour lui prouver la vérité de la Religion Chrétienne*. 3e éd., 3 vol in-12, Paris, Nyon, 1776.

⁶⁰ L. BAILLY, *Tractatus de vera Religione*, Dijon, chez Bidaut, 1772.

⁶¹ *Journal ecclésiastique*, septembre 1772, pp. 222-223.

⁶² *Journal ecclésiastique*, septembre 1766, pp. 269-270 : « Il a paru depuis quelques années, tant d'Écrits foibles, médiocres, défectueux, sur ces sortes de matières, qu'on peut se dispenser de prévenir les gens de goût, sur un Ouvrage qui ne doit pas être confondu avec ceux dont nous venons de parler. »

⁶³ *Journal ecclésiastique*, mai 1762, p. 100 : « Qu'on me permette de faire ici à nos jeunes Ecclésiastiques un reproche, qui n'est point déplacé. En fréquentant les premières Écoles de Théologie, on s'aperçoit aux Thèses publiques, que les Candidats étudient beaucoup plus les Livres contre la Religion, que les Ouvrages des Pères & des Docteurs de l'Église. ».

⁶⁴ *Journal ecclésiastique*, mai 1776, p. 142 et mars 1776, p. 251.

*raison*⁶⁵ et, avec un contenu plus théologique, un titre similaire *Sur la conformité de la foi avec la raison*⁶⁶, l'écrit académique proposé à la Société du Palinod de Rouen en 1769 *Sur le danger de la lecture des Livres contre la Religion par rapport à la Société* est présent⁶⁷ ainsi qu'une *Observation sur les Livres impies en général*⁶⁸. L'abbé Fauchet, le futur évêque constitutionnel, compose un *Discours sur les malheurs du temps, & les impressions qu'ils doivent faire sur les Ecclésiastiques qui aspirent à être dignes Minsitres des Autels*⁶⁹. Le journal s'attarde plus longuement sur la requête des curés de la ville de Troyes auprès de leur évêque Claude de Barral en 1772. Ces ecclésiastiques dénoncent publiquement et demandent la condamnation de l'ouvrage de Valmir, *Dieu & l'homme*⁷⁰ – un « Ouvrage enfanté par l'impiété, conçu par la présomption, soutenu par la hardiesse, où l'on commence par se faire gloire de déplaire aux savants de l'Église, & où l'on finit par s'applaudir d'avoir irrité l'orgueil théologique, en portant le flambeau de la lumière sans son ténébreux empire⁷¹ ». Joseph Dinouart insère, à la suite, le mandement de l'évêque qui porte la condamnation de l'ouvrage⁷². C'est l'occasion pour le chanoine de promouvoir un modèle : des ecclésiastiques vigilants, comme ceux de Troyes, qui alertent d'une situation, sont écoutés par leur évêque et rappellent à cette occasion l'*Avertissement* du clergé de France sur l'incrédulité. Il invite ses lecteurs à être, à l'image des Troyens, des gardiens de la religion.

Si l'apologétique n'est pas de première importance au regard de sa production d'articles dans le *Journal ecclésiastique*, le chanoine Dinouart reconnaît sa nécessité. Dans une très longue présentation de l'ouvrage de l'abbé Contant de la Molette *La Genèse expliquée d'après les Textes primitifs*, il dépeint au mois de décembre 1777 une religion qui, jamais, « ne s'est vue attaquée avec tant d'opiniâtreté, & par un si grand nombre d'ouvrages que dans notre siècle. La France sur-tout a été inondée d'un déluge d'écrits sous toutes sortes de titres, & sous toutes les espèces de

⁶⁵ *Journal ecclésiastique*, décembre 1773, p. 260.

⁶⁶ *Journal ecclésiastique*, février 1775, p. 184.

⁶⁷ *Journal ecclésiastique*, mai 1770, p. 242 et juin 1770, p. 358.

⁶⁸ *Journal ecclésiastique*, février 1773, p. 172.

⁶⁹ *Journal ecclésiastique*, avril 1767, p. 37 et mai 1767, p. 130.

⁷⁰ VALMIR, *Dieu & l'homme*, Amsterdam, 1771.

⁷¹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1772, p. 64.

⁷² *Journal ecclésiastique*, juillet 1772, p. 72.

formats. Dieu y est outragé dans son essence, l'homme dans sa nature, la Religion dans sa vérité, la vertu dans son mérite, les mœurs dans leur pureté, la société dans ses droits, les Rois dans leur pouvoir, les peuples dans leur devoir⁷³ [...] ». Mais le chanoine éclaircit son tableau. Il relève que le siècle peut se féliciter « d'avoir opposé à ces anges de ténèbres une légion de sublimes esprits, dont les plumes lumineuses ont dissipé les horribles ténèbres que l'esprit infernal répandait sur la terre ». Pour sa part, s'il présente quelques ouvrages d'apologétique dans son journal, Joseph Dinouart préfère travailler au perfectionnement de ses lecteurs dans l'exercice de leur fonction : être représentée par des ministres savants et capables devait être le meilleur moyen pour la religion de se prévenir des attaques.

Être un chrétien selon le *Journal ecclésiastique*, c'est ainsi s'interroger sur sa place dans le siècle. C'est être sujet à une tension entre une sortie du monde et une nécessité d'y agir ; une attitude chrétienne qui consiste à se préserver et se recentrer sur son salut et de porter un message, une charité et une espérance. S'il peut apparaître un discours radical lors des prêches les plus simples – « si vous me demandez, qu'est-ce qu'un Chrétien? je vous répondrai, c'est un homme mort⁷⁴ » peut-on lire en mars 1762 – la littérature homilétique insiste davantage sur les dangers du monde et la nécessité de se séparer des choses matérielles : « [...] je ne veux plus m'occuper dans le temps, que de ce que je dois être dans l'éternité : je n'estimerai de richesses dans la vie que ceux que la mort ne me sçauroit enlever. Heureux, mille fois heureux le Chrétien à qui on peut dire au temps de la mort : ce que vous avez acquis vous demeure ; parce que vous n'avez acquis que des richesses spirituelles, que des trésors de vertu, qui sont le prix de l'heureuse éternité⁷⁵ ». Pour autant, d'autres auteurs mettent en garde contre le risque de « métamorphoser en Anachorètes les Chrétiens », à l'image de l'augustin réformé Jérôme qui affirme qu'il n'est pas douteux que

⁷³ *Journal ecclésiastique*, décembre 1777, p. 196.

⁷⁴ *Journal ecclésiastique*, mars 1766, pp. 251-252.

⁷⁵ *Journal ecclésiastique*, août 1774, p. 175. Un discours similaire : « Les maisons que nous habitons sur la terre ne sont pas, à proprement parler, nos maisons: ce ne sont au plus que des hospices où l'on nous souffre pour un temps, & même pour un temps très-court. Encore quelques jours, quelques mois, quelques années, la mort fera de nous des objets d'horreur ; même pour nos plus chers amis ; ils ne pourront plus nous voir, & ils nous éloigneront d'eux pour toujours. Quel sera alors le lieu de notre demeure? ce sera le tombeau, la maison de notre éternité. Là, plus de retour à espérer pour nous dans cette mortelle : les objets qui font maintenant toute notre joie, se seront évanouis pour jamais ; & nous ne sortirons de cette affreuse demeure, que quand à la fin des siècles le son de la fatale trompette nous en ouvrira les portes. » *Journal ecclésiastique*, avril 1766, p. 45.

« Dieu nous a mis au monde pour y vivre⁷⁶ ». Et puisqu'il faut être dans le monde sans pouvoir « demander la mort par le seul motif d'être délivré des peines de la vie⁷⁷ », le chrétien peut mettre à profit son passage pour « établir la sainteté dans les coeurs des autres, & pour glorifier Dieu⁷⁸ » en vivant parmi eux comme un « bon exemple⁷⁹ ». À l'image de ce chrétien souhaité par le *Journal ecclésiastique* qui doit inspirer par sa bonne pratique et expérience de la religion, le bon ecclésiastique doit influencer ses confrères par ses connaissances, sa rigueur, sa science ecclésiastique. C'est pour cette raison que le journal opère, tout au long de ses vingt-six années, une séparation du bon grain de l'ivraie dans les sources du savoir.

⁷⁶ *Journal ecclésiastique*, août 1769, pp. 135-136.

⁷⁷ *Journal ecclésiastique*, février 1762, p. 185.

⁷⁸ *Journal ecclésiastique*, juillet 1770, p. 47.

⁷⁹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1770, p. 62.

12-2. Sélectionner et ordonner la connaissance

Les auteurs du *Journal ecclésiastique* justifient, à partir du tableau peint précédemment, une sélection et un ordonnancement du savoir afin de promouvoir leur interprétation et de revigorer la foi chez les populations. Ce travail est essentiellement tourné vers le passé. La sélection, la critique et l'ordonnancement des sources définissent la pratique érudite présente dans la majorité des articles du *Journal ecclésiastique*. Les auteurs structurent et donnent une cohérence à un passé, à un récit du catholicisme, afin de promouvoir leur idéologie⁸⁰. L'entreprise prend plusieurs directions, l'une des plus visibles est la sélection et la présentation de livres et d'auteurs participant à la science ecclésiastique promue. Porter une attention sur ce travail, c'est mettre en avant deux mouvements auxquels il participe : la sélection des livres produit une canonisation littéraire – c'est-à-dire une liste « des écrivains consacrés⁸¹ » pour ce moment de la culture confessionnelle – et établit des tendances théologiques contemporaines – c'est une littérature théologique « en train de se faire et d'être commentée⁸² » par cette communauté de lecteurs et d'auteurs

Joseph Dinouart, pourtant, ne souhaite pas proposer à son public un catalogue choisi des livres propres aux ecclésiastiques. Invité à en suggérer un par l'un de ses lecteurs à l'automne 1773, il décline la proposition, affirmant qu'il « n'est guère possible d'en donner un qui satisfasse également tout le monde⁸³ ». Un catalogue, qui saurait faire preuve de *prudence* et *sans esprit de parti*, aurait « certainement bien des contradicteurs & des censeurs ». Entre les livres retenus et les livres tus, il ne peut y avoir de consensus parmi les ecclésiastiques. Dans son *Abrégé* de Pontas,

⁸⁰ En ce sens, l'histoire devient « une instance de légitimation » à ce que souhaite être l'interprétation. L'expression est de F. Furet et M. Ozouf, citée par M. COTTRET, *Jansénismes et Lumières. Pour un autre XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, pp. 225-226.

⁸¹ J.-L. CHAPPEY, *Ordres et désordres biographies : Dictionnaires, listes de noms, réputation des Lumières à wikipédia*, Champ Vallon Édition, 2013, p. 13 : « [...] il convient, comme l'invite Pierre Bourdieu pour la compréhension des logiques de canonisation à l'oeuvre dans l'histoire littéraire, d'être plus attentif à « l'histoire du processus de constitution des listes d'auteurs [...], c'est-à-dire le procès de canonisation et de hiérarchisation qui conduit à délimiter ce qu'est à un moment donné du temps la population des écrivains consacrés ». »

⁸² Ce que Suzanne Dumouchel constate pour la littérature des les journaux littéraires du XVIIIe siècle : « Tout d'abord, le journal littéraire rend compte des ouvrages nouveaux et donne les tendances littéraires contemporaines à la parution des numéros. Il permet au lecteur d'assister à la littérature en train de se faire et d'être commentée. En même temps, il lie la production littéraire, ou simplement écrite, à une temporalité précise. Littérature et culture dépendent d'un maintenant qui ne s'inscrit pas nécessairement dans une perspective historique. » (p. 29) S. DUMOUCHEL, « Le journal littéraire au XVIIIe siècle : une nouvelle culture des textes et de la lecture (1711-1777). » Thèse en sciences de l'information et de la communication, Sorbonne nouvelle, 2012. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00914819>.

⁸³ *Journal ecclésiastique*, octobre 1773, pp. 93-95.

Pierre Collet insère un semblable catalogue au mot « théologien⁸⁴ » ; Joseph Dinouart estime qu'il a échoué dans son entreprise. Il n'y indique « ni les meilleurs Ouvrages ni les plus utiles ». C'est pour cette raison que le chanoine croit plus à propos « de laisser à chacun la liberté de composer sa bibliothèque selon son goût⁸⁵ ».

S'il se refuse à proposer un catalogue choisi des livres essentiels, Joseph Dinouart dresse dans son journal des bibliothèques particulières, qui doivent guider ses lecteurs sur certaines matières nécessaires à leur connaissance. Une rubrique y est dédiée, il s'agit de la *Bibliothèque analytique des ouvrages des principaux auteurs ecclésiastiques*. Elle est présente pour offrir au public une connaissance des principaux auteurs et pour donner une idée méthodique des productions de ces derniers. Le chanoine insiste : « il est nécessaire de connaître les bonnes sources, quand on veut s'occuper & travailler utilement⁸⁶ ». La rubrique ne représente que deux pour cent des articles de ces vingt-six années de parution du journal mais, du mois de décembre 1765 à celui d'octobre 1773, sa puissance synthétique la rend appréciée du côté des lecteurs ; il faut dire que ces bibliothèques ont pour elles de faire *épargner du temps, des recherches et des dépenses* aux ecclésiastiques sur des lectures qui leur sont bien nécessaires. Une étude plus approfondie des articles laisse apparaître une autre réalité que Joseph Dinouart ne communique pas à son public : les notices présentées sont des reprises de la monumentale *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* de Louis Ellies Du Pin (1657-1719⁸⁷). L'affection particulière du chanoine pour cet auteur a déjà été perçue⁸⁸, notamment par des rééditions et révisions de la *Méthode pour étudier la théologie*⁸⁹ ou du *Traité de l'Autorité Ecclésiastique, & de la Puissance temporelle*⁹⁰ ; mais ici le théologien parisien, sans être cité, est retranscrit dans le journal, avec de rares variations de textes. Des soixante et un volumes de la collection, seuls dix-sept auteurs sont retenus par le chanoine pour être présentés dans la rubrique de son journal. Une véritable sélection est à l'œuvre : peut-être que plus qu'un catalogue

⁸⁴ P. COLLET, *Abrégé du dictionnaire des cas de conscience de M. Pontas*, Paris, Libraires associés, t. 3, 1768.

⁸⁵ *Journal ecclésiastique*, octobre 1773, pp. 93-95.

⁸⁶ *Journal ecclésiastique*, décembre 1765, pp. 245-246

⁸⁷ L.E. DU PIN, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, 61 vol, 1686-1715.

⁸⁸ Voir le chapitre 5.

⁸⁹ J. DINOUART, *Méthode pour étudier la théologie*, Paris, Desprez, 1768.

⁹⁰ *Traité de l'Autorité Ecclésiastique, & de la Puissance temporelle, conformément à la Déclaration du Clergé de France en 1682, à l'Édit de Louis XIV même année, & à l'Arrêt du Conseil d'État du Roi en 1766. À l'usage de ceux qui enseignent & qui étudient dans les Universités, dans les Collèges & les Séminaires de l'Église Gallicane : ouvrage de M. Dupin, revu & augmenté par M. l'Abbé Dinouart.*

des essentiels, il s'agissait de transmettre une certaine culture théologique ; une bibliothèque choisie plus que fondamentale.

Henri Holden introduit la rubrique, avec une présentation particulière de son ouvrage *Divinae fidei Analysis, seu de fidei Christiannae*⁹¹. Anglais, mais docteur à la Faculté de Paris, il a écrit un petit livre avec pour dessein d'apaiser les disputes entre les catholiques et les réformés, ainsi qu'entre les théologiens de la première école eux-mêmes. La présentation de l'ouvrage est longue, vingt-six pages soit un quart d'un exemplaire mensuel du journal⁹². Une explication particulière est naturellement portée sur l'une de ses maximes, *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas* : « la première partie garantit l'hérésie, qui ne peut être que sur les choses nécessaires ; la seconde délivre de la servitude & de la tyrannie, qui veut obliger de croire des choses incertaines ou fausses ; & la troisième sert à éviter le schisme qui rompt l'unité & la paix⁹³ » – il n'est pourtant précisé à aucun moment qu'elle fut la devise du journal. Après le théologien anglais, la *Bibliothèque* présente un répertoire d'auteurs réputés pour leur érudition, comme le Milanais Bernardin Ferrarius et son *De Ritu sacrarum Ecclesiae Catholicae concionum*⁹⁴ au mois de janvier 1766. Il est décrit comme composant des ouvrages « plein d'éruditions et de recherches curieuses », avec un style *méthodique* et *juste dans ses conjectures*⁹⁵. Jean de Launoy intéresse plus l'auteur puisque l'analyse de ses travaux nécessite cinq mois du journal. Après ces longues pages, l'auteur conclut : « le grand nombre d'Ouvrages qu'a faits M. de Launoy & la manière dont ils sont composés, font assez connoître combien il avoit de lecture & d'érudition, & avec quelle assiduité & quelle facilité il travailloit. Son style n'est ni orné ni poli. Il se sert de termes durs & peu usités⁹⁶ ». Connu pour son approche critique des superstitions et des traditions, l'auteur remarque que Jean de Launoy « a sur-tout en recommandation la vérité ; il ne pouvoit souffrir les fables & les suppositions. [...] Il n'y a que ceux qui préfèrent leurs préventions & leurs opinions à la vérité, qui puissent se

⁹¹ H. HOLDEN, *Divinae fidei Analysis, seu de fidei Christianae resolutione libri duo*, in-12, Paris, 1652.

⁹² *Journal ecclésiastique*, décembre 1765, pp. 245-271. La fin de l'article résume : « Holden étoit fort dans le raisonnement, & avoit beaucoup de méthode & de Logique ; il est net & précis, exact dans ses définitions & dans ses divisions. Il a suivi une route & une méthode assez différentes de celles des autres Théologiens Scholastiques & Controversistes, dont il témoigne qu'il ne faisoit pas beaucoup d'estime ».

⁹³ *Journal ecclésiastique*, décembre 1765, p. 251.

⁹⁴ Il s'agit d'un ouvrage sur l'histoire du prêche. Il ne put être imprimé, Federico Borromeo s'y oppose ayant lui-même composé sur le sujet.

⁹⁵ *Journal ecclésiastique*, janvier 1766, p. 80.

⁹⁶ *Journal ecclésiastique*, juin 1766, p. 267.

déclarer contre sa mémoire⁹⁷ ». Ce n'est peut-être pas un hasard si Jean-Baptiste Thiers suit Jean de Launoy, le curé ayant travaillé également aux superstitions dans le cadre d'un *Traité* en deux tomes. Son *génie*, pour reprendre le mot de l'auteur, réside dans son *plaisir* d'étudier des matières singulières, à *ramasser avec soin* tout ce qu'il trouvait sur ces sujets et à les mettre ensuite dans ses recueils⁹⁸. Le cardinal Giovanni Bona est apprécié pour avoir joint *la piété à l'érudition* ; son *Chemin Abrégé pour aller à Dieu* ainsi que son *Traité des Principes de la Vie Chrétienne* sont composés avec tant de simplicité et d'onction que l'auteur pense pouvoir les comparer avec l'*Imitation de Jésus-Christ*⁹⁹. Jean Morin mérite sa place également pour sa nouvelle méthode de traiter la matière des sacrements, qui est suivie par l'école de Paris¹⁰⁰. Présenté comme l'auteur catholique le plus érudit du siècle dernier¹⁰¹, il est pourtant reproché à l'oratorien de s'être risqué sur une étude des textes et des versions de l'Écriture Sainte sans en avoir la compétence au lieu de continuer à s'appliquer aux sacrements et aux rites ecclésiastiques¹⁰². Toujours de l'Oratoire, le prêtre Louis Thomassin est l'objet d'éloges, bien que quelques critiques commencent à apparaître. S'il est reconnu pour son labeur, on lui reproche son manque d'*ordre*, de *méthode*, de *principes* et de *raisonnement*¹⁰³. La présentation du théologien Adrien Baillet est une première occasion de marquer explicitement une certaine inclination dans la sélection des auteurs et l'analyse de leurs ouvrages. Si le bibliothécaire de Chrétien de Lamoignon a une *grande connaissance des livres* et s'avère être un *bon critique*¹⁰⁴, ses travaux jansénisants lui valent de fortes critiques de ses contemporains, tel l'*Anti-Baillet* de Menage. L'auteur, bien que constatant certains défauts dans l'écriture de l'incriminé, défend ses compositions et les recommande. Après quelques portraits

⁹⁷ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

⁹⁸ *Journal ecclésiastique*, novembre 1766, p. 184.

⁹⁹ *Journal ecclésiastique*, août 1767, p. 152.

¹⁰⁰ *Commentarius historicus de disciplina in administratione sacramenti Poenitentiae tredecim primis seculis in ecclesia occidentali, et huc usque in orientali observata, in decem libros distinctus*, Bruxelles, Henri Fricx, 1685 [Paris, 1651].

¹⁰¹ *Journal ecclésiastique*, mai 1767, p. 172.

¹⁰² Jean Morin soutient que les passages où le texte hébreux diffère de celui de la Septante sont corrompus par les juifs. À ce sujet, voir M. REISER, « The history of catholic exegesis, 1600-1800 », U.L. LEHNER, R. MULLER, A.G. ROEBER, *The Oxford Handbook of early modern theology, 1600-1800*, New York, Oxford university press, 2016, pp. 75-88.

¹⁰³ *Journal ecclésiastique*, septembre 1767, p. 63.

¹⁰⁴ *Journal ecclésiastique*, juin 1773, p. 252.

sans qu'aucune préférence ne soit marquée dans l'écriture avec l'oratorien Antoine Gallonius¹⁰⁵ et ses recherches sur les martyrs, les dominicains Bartolomé de las Casas¹⁰⁶ et Melchior Canus¹⁰⁷ et encore le Garde de la bibliothèque vaticane Léon Allatius¹⁰⁸, le recueil accorde une place à quelques théologiens de la Compagnie. Louis Ellies Du Pin propose une analyse élogieuse de Jacques Sirmond dans sa *Bibliothèque*, le présentant avec *esprit, discernement* et une *profonde érudition*, ayant l'estime de *tous les honnêtes gens*¹⁰⁹. Joseph Dinouart marque un pas d'écart avec l'écriture du docteur parisien. Après la retranscription fidèle de la notice, il relate une affaire peu favorable au jésuite. Le chanoine, sous le couvert de l'« anecdote », accuse Jacques Sirmond d'un vol : au monastère des Bénédictins de Corbie, il aurait subtilisé puis détruit un manuscrit sur la grâce de la main de Pélage ; un manuscrit qui aurait pu « éclaircir toutes les disputes sur la grace, & qu'il était de l'intérêt de sa Compagnie, qui voulait établir un nouveau système, de le faire disparaître aux yeux du public¹¹⁰ ». L'augustinisme de Joseph Dinouart apparaît clairement. Le jésuite Jacques Sirmond, aussi érudit soit-il, est renvoyé à son molinisme. La notice de l'auteur ne saurait être trop élogieuse pour être dans son journal. La tendance se poursuit pour les autres savants de la Compagnie. Denis Petau est reconnu, avec Jacques Sirmond, comme un savant *du premier ordre* et pour avoir fait *beaucoup d'honneur à leur société et à l'Église de France*¹¹¹, mais l'auteur lui reproche également de s'être *efforcé* « de trouver dans les Pères la décision de questions Scolastiques

¹⁰⁵ *Journal ecclésiastique*, avril 1768, pp. 67-79.

¹⁰⁶ *Journal ecclésiastique*, décembre 1768, pp. 241-249.

¹⁰⁷ *Journal ecclésiastique*, août 1773, pp. 169-178 et octobre 1773, pp. 79-87.

¹⁰⁸ *Journal ecclésiastique*, février 1772, pp. 151-174, mars 1772, pp. 236-256 et mai 1772, pp. 133-152.

¹⁰⁹ *Journal ecclésiastique*, décembre 1767, p. 233.

¹¹⁰ *Journal ecclésiastique*, décembre 1767, pp. 233-234 : « P. S. L'Anecdote suivante est peu connue, & il est bon de le conserver à la postérité. Le P. Sirmond, Jésuite, aiant su qu'on possédait dans le Monastère des Bénédictins de Corbie, en Picardie, toutes les oeuvres de Pélage que Paschase Radbert y avoit mises, s'y transporta avec un frère coadjuteur, & demanda au Prieur, nommé Dom Philippe des Vignes, la permission de voir les manuscrits. Le Prieur l'accompagna dans la Bibliothèque. Le P. Sirmond qui voulait faire son coup, demanda de l'encre sous prétexte de copier quelques lignes d'un manuscrit. Le Prieur qui ne se méfiait point du tour qu'on voulait jouer, sortit pour en aller chercher. Alors le P. Sirmond prit le manuscrit de Pélage & lui en substitua un de nulle valeur, qu'il avait apporté à dessein. Le P. Sirmond ne voulut plus écrire, quand le Prieur fut rentré, & il sortit, ce qui donna quelque soupçon au Prieur. Il reconnut le vol en consultant son Catalogue des manuscrits. Il suivit le P. Sirmond à Amiens, mais il n'y était plus ; ainsi le manuscrit fut perdu pour lui. On dit qu'il suffisait pour éclaircir toutes les disputes sur la grace, & qu'il était de l'intérêt de sa Compagnie, qui voulait établir un nouveau système, de le faire disparaître aux yeux du public. Cette anecdote est certaine, & on ne l'a point encore oubliée, dans l'Abbatie de Corbie. »

¹¹¹ *Journal ecclésiastique*, mars 1768, p. 250.

auxquelles ils n'ont point pensé¹¹² ». Jean Maldonat est présenté comme possédant « un esprit net & méthodique, beaucoup de facilité à s'énoncer, beaucoup de vivacité, de présence d'esprit, & d'adresse dans la dispute », mais il lui est également imputé d'avoir eu « quelquefois trop de prévention & d'attachement pour ses opinions¹¹³ ». Puis, c'est au tour de l'Allemand Jacob Gretser d'avoir sur plusieurs mois ses erreurs relevées. Enfin, la critique la plus dure est réservée au Lyonnais Théophile Raynaud qui, bien qu'ayant une *grande lecture* et une *mémoire prodigieuse*, n'a « pas beaucoup de jugement, de goût, ni de discernement » et ne fait « aucun choix des Auteurs qu'il cite, & se contente de compliquer quantité de passages & de citer beaucoup d'Auteurs anciens et modernes, bons & mauvais, sans aucune critique & le plus souvent sans réflexion¹¹⁴ ».

L'œuvre monumentale de Louis Ellies Du Pin¹¹⁵ s'inscrit dans sa vision gallicane de l'Église, il s'agit de la promouvoir et de la défendre par un travail d'érudition. Jacques Gres-Gayer souligne bien qu'on attribue trop souvent au docteur parisien le titre d'« historien ecclésiastique ». Son souci est autre. Sa façon de travailler sur la théologie dans une perspective historique n'est pas neutre, elle « rejoignait les préoccupations de son temps d'une meilleure connaissance du passé du christianisme, et permettait de façonner – à quel usage ? – un infiniment précieux corpus historico-théologique¹¹⁶ ». Des dix-sept auteurs retenus par Joseph Dinouart, il est à remarquer que tous appartiennent aux XVI^e et XVII^e siècles. Depuis sa seconde moitié du XVIII^e siècle, le chanoine insiste pour que ses lecteurs aient connaissance des savants et érudits d'une époque qui structure encore la pensée religieuse (grâce, sacrements, liturgie et encore gallicanisme et jansénisme¹¹⁷). Joseph Dinouart ne fait pas plus que son prédécesseur œuvre d'historien. Il transmet à son public un « corpus historico-théologique » qui doit décider des auteurs fidèles à sa pensée ou, au contraire, douteux ; il communique une source pour les futures

¹¹² *Journal ecclésiastique*, mars 1768, p. 249.

¹¹³ *Journal ecclésiastique*, juillet 1768, p. 83.

¹¹⁴ *Journal ecclésiastique*, décembre 1772, p. 268. Sur la disqualification de Théophile Raynaud dans la tradition bibliographique, voir J.-P. GAY, *Le dernier théologien ? Théophile Raynaud (v. 1683-1663), histoire d'une obsolescence*, Paris, Beauchesne, 2018.

¹¹⁵ B. NEVEU, *Érudition et religion aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 79 : « [...] véritable monument dressé à la gloire des savants ».

¹¹⁶ J. GRES-GAYER, « Un théologien gallican témoin de son temps : Ellies du Pin (1657-1719) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 72, n. 188, 1986, pp. 69-70.

¹¹⁷ Jacques Gres-Gayer écrit du XVII^e siècle qu'il s'agit « de loin, la partie la plus difficile à traiter, car il [Du Pin] lui fallait aborder des questions dont l'actualité restait encore très brûlante, gallicanisme, jansénisme ». *Ibid.*, p. 95.

études de ses ecclésiastiques. Il participe ainsi à la constitution d'un corpus promouvant son interprétation du catholicisme en s'appuyant sur un ouvrage qu'il considère de référence. Au cours des premières années de son journal, le chanoine Dinouart s'appuie également sur les travaux de Louis Ellies Du Pin afin de proposer des *Méthodes pour les Études Théologiques*¹¹⁸. Assurant à son public que « le succès dans les Sciences dépend de l'exactitude du plan, & de la bonté de la Méthode que l'on adopte », Joseph Dinouart justifie encore une sélection des auteurs. Comme il en est des autres matières, c'est à nouveau pour guider des ecclésiastiques « souvent livrés à eux-mêmes dans les Provinces » qui « se trouvent embarrassés, & sur la manière d'y procéder, & sur le choix des Auteurs qu'ils doivent consulter » que le plan du docteur parisien est retranscrit¹¹⁹. Joseph Dinouart utilise son journal afin de transmettre un corpus de textes qu'il considère comme étant à la source de sa lecture du catholicisme. Cette interprétation est encore grandement dépendante à l'égard de la production de l'érudition gallicane de la fin du XVII^e siècle.

Joseph Dinouart est reconnu comme étant un bon prédicateur et pour avoir proposé à ses contemporains quelques livres fort utiles en la matière¹²⁰. Le chanoine porte ainsi une attention particulière à la sélection des ouvrages qu'il propose à ses lecteurs¹²¹. S'il ne réalise pas personnellement un catalogue ou un recueil des meilleurs auteurs ou des passages pouvant être utilisés en chaire, il propose dans son journal les grandes lignes que pourrait suivre un tel ouvrage. Joseph Dinouart soumet même un titre au projet : *Bibliothèque des Prédicateurs, Ouvrage qui, sur chaque point de Dogme, de Morale & de Discipline, renferme la doctrine de l'Écriture, des Conciles, des Pères, & les principaux traits de l'Histoire Ecclésiastique*¹²². Il fait savoir qu'un tel livre pourrait faire

¹¹⁸ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, pp. 53-66 ; novembre 1760, pp. 43-51 ; décembre 1760, pp. 41-47 ; mars 1761, pp. 50-58 ; avril 1761, pp. 47-57 ; juillet 1761, pp. 35-45 ; décembre 1761, pp. 237-245 et janvier 1762, pp. 51-58

¹¹⁹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, pp. 54-55, le chanoine ajoute : « Quand on n'est pas conduit dans ses études, ou qu'on n'a point le goût & le discernement nécessaire pour sçavoir comment il faut apprendre, & les livres qu'il faut consulter, on emploie une partie de la vie à apprendre des choses inutiles pour soi & pour les autres. Le peu de méthode que plusieurs mettent dans leur manière d'étudier, les empêche d'en tirer aucun profit. »

¹²⁰ Voir le chapitre 5.

¹²¹ Isabelle Brian rappelle qu'avant « d'être un homme de parole, le prédicateur est un homme du livre, puisque ce qu'il annonce, ce qu'il commente, ce qu'il appelle à vivre et traduire en actions, c'est avant tout la parole de Dieu contenue dans les Écritures. En découlent un certain nombre de lectures préalables. » I. BRIAN, *op. cit.*, p. 281

¹²² *Journal ecclésiastique*, février 1779, pp. 155-164.

plusieurs volume in-4. À nouveau, le chanoine semble avoir de la suite dans les idées. Il ne précise pas que ce plan, transmis à son public au mois de février 1779, l'avait déjà été vingt-quatre années plus tôt, lorsqu'il était rédacteur du *Journal chrétien* de Joannet¹²³. Il tient à son projet, souhaitant qu'une congrégation savante détache deux ou trois personnes pour le remplir, ne pouvant être le fait d'un homme seul. Les lignes que le chanoine propose marquent sa prédilection : dans l'éloquence de la chaire aussi, il faut un retour aux source. Certes, l'époque récente a connu des Bossuet, Bourdaloue et des Massilon, mais ces derniers appuyaient justement leur *force* et leur *pathétique* de l'étude de l'Écriture et des Pères¹²⁴, avec une *énergie* dans leur *action*. C'est pour cette raison que le chanoine Dinouart souhaite réunir dans un recueil « ce que les Pères renferment de plus précieux sur le Dogme & sur la Morale ; & de faire en sorte que le petit nombre de volumes à étudier, & la facilité à se les procurer, la dépense étant moins onéreuse, ramène les esprits à cette étude si importante pour les Ministres & pour les peuples¹²⁵ ». S'il refuse les orateurs modernes, se différenciant ainsi de la *Bibliothèque* du jésuite Vincent Houdry¹²⁶, il entend profiter de tout ce qu'il y a d'intéressant chez les Pères :

« on s'attachera particulièrement à S. Chrysostôme, S. Cyprien, S. Grégoire Pape, S. Grégoire de Nazianze, S. Basile, S. Augustin, S. Bernard, &c comme étant ceux dont les Discours sont plus propres à former à l'éloquence de la Chaire & à la direction des âmes dans le Tribunal de la Pénitence. S. Augustin & S. Thomas, qui sont les Théologiens de tous les siècles, doivent fournir les preuves du Dogmes & les principes de la Morale. On n'oubliera pas, sur ces deux objets, Bossuet, qu'on doit regarder comme le dernier Père de l'Église¹²⁷ ».

La référence se situe bien dans les premiers temps du christianisme. Joseph Dinouart soutient à ses lecteurs que le succès rencontré par ces auteurs est intimement lié à leur puissance oratoire. Il décrit le moment de la prédication comme étant celui où il est possible d'obtenir le plus de fruits auprès des populations. En renouant avec la rhétorique et l'éloquence des Pères, il serait possible, à nouveau, de revenir au temps des premiers chrétiens ; un temps tout christianisé, loin des tumultes contemporains de l'époque où il écrit. Joseph Dinouart partage, comme beaucoup de ses semblables, une vision idéalisée du début du christianisme. Une vision qui alimente, en retour, une vénération des premiers auteurs de sa religion. C'est une tendance

¹²³ *Journal chrétien*, année 1755, tome 4, p. 189.

¹²⁴ *Journal ecclésiastique*, février 1779, p. 157.

¹²⁵ *Ibid.* p. 158-159.

¹²⁶ Vincent Houdry (1631-1729), jésuite français. Il a composé *La bibliothèque des prédicateurs*, Lyon, 23 vol., 1712-1725.

¹²⁷ *Journal ecclésiastique*, février 1779, p. 161.

qui se retrouve chez nombre d'érudits gallicans. Il s'agit d'une pente glissante sur laquelle nombre de savants partent dans la recherche d'un passé où se trouverait une vérité doctrinale et théologique et dont les auteurs, plus proche des origines, seraient plus purs que leurs successeurs – et ce malgré la connaissance des premières grandes hérésies.

Joseph Dinouart effectue aussi une sélection et une définition du recommandable et de l'indésirable dans la littérature ecclésiastique plus récente. Pour revenir à l'étude de la prédication, ses travaux ne reposent que sur un petit corpus d'auteurs. Dans le plan de sa *Bibliothèque des Prédicateurs*, il suggère à l'auteur qui souhaiterait l'entreprendre de s'appuyer seulement sur six études qui apporteront des connaissances solides : la *Bibliotheca Patrum concionatoria* du minime Blanchot, la *Bibliotheca Concionatorum per omnes aetates et saecula* de Louis Bail, l'*Epitome ad sacras conciones* du père Labbe, la *Bibliothèque latine des Pères pour les Prédicateurs* du dominicain Combesis, l'*Histoire général des auteurs sacrés et ecclésiastiques* de Dom Ceillier et enfin la *Bibliotheca concionatoria* de Mansi¹²⁸. Avec une sélection d'ouvrages allant du XVIIe siècle et à ses contemporains, Joseph Dinouart donne une place à ces derniers dans l'agencement des écrits de références sur la prédication. Il les situe dans une bibliographie réduite et les adoube. À côté du plan proposé pour sa *Bibliothèque*, le chanoine délivre quelques indications bibliographiques dans les articles de son journal. Il fait connaître des guides pour la composition, des ouvrages qu'il considère comme sûr pour leurs potentiels acquéreurs. Ainsi, lorsqu'il fait remarquer qu'il serait bon pour les prônes de prendre la forme d'une conférence ou d'un catéchisme renforcé, il estime absolument nécessaire l'acquisition d'ouvrages parmi la liste suivante : la *Théologie dogmatique & morale* du dominicain Noël Alexandre, le Catéchisme latin et de Montpellier, les écrits de Joseph Lambert sur les *symboles*, l'*Antiquis Ecclesiae ritibus* de Dom Martène, une *Histoire des Sacrements*, la *Liturgie sacrée* de Bocquillot, les *Prônes sur le Sacrifice* de Pierre Badoire, les *Vies des Saints* d'Adrien Baillet, les *Conférences* des Capucins Daniel de Paris et Joseph-Romain Joly, la *Bibliothèque ascétique ou sentiments des SS. Pères sur les Sacrements* de l'augustin réformé Jérôme de Sainte-Monique et, enfin, les ouvrages de Fromageau et de Pontas. En puisant parmi ces quatorze livres, Joseph Dinouart assure qu'un « Curé donneroit des instructions solides, beaucoup plus utiles que tous les Sermons, les Prônes, les Homélies, &c qu'on compose ordinairement, ou que tant d'Auteurs ont fait imprimer ; il développeroit le dogme, expliqueroit la morale, décideroit tous les cas de

¹²⁸ *Journal ecclésiastique*, février 1779, pp. 163-164.

conscience d'une manière avantageuse pour l'instruction des Fidèles¹²⁹ ». La liste d'ouvrages peut sembler réduite au regard des nombreuses productions du siècle, mais elle s'avère représenter un investissement très conséquent pour un curé, voire impossible. Ainsi, moins de trois années plus tard, au moment de présenter une nouvelle forme de conférences possibles en chaire¹³⁰, sous forme de dialogue cette fois-ci, le chanoine Dinouart dresse une nouvelle liste, plus réduite. S'y trouvent : les *Conférences ecclésiastiques* de Luçon et d'Angers, les *Conférences* du père Daniel de Paris sur le Décalogue, les Sacrements et l'oraison dominicale et celles du curé Chevassu sur le Symbole, les Sacrements, les Commandements de Dieu et de l'Église ainsi que ses prônes et toujours les *Instructions* de Joseph Lambert. Joseph Dinouart précise, à la différence de la fois précédente, que « si l'on est en état d'une certaine dépense, on enrichira cette petite Bibliothèque » des *Résolutions* de Sainte-Beuve, Fromageau et Pontas¹³¹. Cette recommandation d'ouvrages, avec le souci de l'économie pour leurs acquéreurs, peut faire apparaître le chanoine Dinouart comme un directeur d'étude, à distance. Il indique à des lecteurs ce qu'ils doivent lire et approfondir dans le cadre de leur perfectionnement, ici de la prédication, comme le ferait un maître à ses élèves. Il partage ses connaissances devant une audience qui est celle de son imprimé. Son autorité et son savoir reposent ici essentiellement sur la confiance qui lui est accordée dans la sélection des ouvrages, sa capacité à recommander les livres qui s'avéreront être les plus intéressants pour les ecclésiastiques, au regard du contenu mais aussi de la dépense.

En sortant du cas de la prédication, la sélection est particulièrement visible à travers des commentaires sur la littérature tout au long des pages de l'imprimé. La rubrique des annonces littéraires est la plus caractéristique de ce travail réalisé par le chanoine Dinouart. Elle permet également de déceler certaines tendances théologiques ; la façon dont un journal peut, par des commentaires sur des ouvrages, promouvoir une littérature qui donne satisfaction aux auteurs. Le dominicain Antoine Touron (1686-1775), connu favorablement pour ses biographies, reçoit

¹²⁹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1774, p. 72.

¹³⁰ À propos des dialogues en chaire, le chanoine écrit : « La Conférence admise dans la Chaire, est une Instruction qui se fait par demandes & par réponses, en forme de Dialogue. Cependant un Curé qui seroit seul dans sa Paroisse, pourroit également en faire, en se proposant les questions, & donnant ensuite les réponses. Cette maniere d'instruire a été en usage dès les premiers siècles de l'Eglise ; aujourd'hui on s'en sert beaucoup dans les Missions. L'expérience apprend combien elles sont utiles pour l'instruction des ignorans, la conversion des pécheurs, pour le renouvellement entier d'une Paroisse. On doit moins attribuer à l'élévation & à la majesté des Sermons qu'à la simplicité & à la solidité des Conférences, ces Confessions générales qui réparent les sacrilèges & tranquillisent les consciences ; ces réconciliations sinceres qui réunissent les cœurs ; ces restitutions, & le changement des mœurs, &c. » *Journal ecclésiastique*, mai 1777, pp. 136-137.

¹³¹ *Journal ecclésiastique*, mai 1777, pp. 140-141.

un bel éloge à la sortie de son livre *La Vie & l'Esprit de S. Charles Borromée*¹³², le chanoine Dinouart précise qu'il n'a aucunement « besoin de la recommandation d'aucun Journaliste¹³³ ». L'abbé Pierre Anastase Torné (1727-1797), chanoine à Orléans et aumônier du duc Stanislas de Lorraine, a six pages pour lui à l'impression de ses sermons¹³⁴, le temps de le présenter comme l'un des meilleurs prédicateurs de son temps malgré son jeune âge¹³⁵. Nicolas-Sylvestre Bergier (1718-1790) est bien présent, tout comme Alexandre Clément de Boissy (1716-1793) qui, à la parution de *L'auteur de la Nature*¹³⁶, semble avoir « réuni les suffrages de tous les Savans qui respectent la Religion » à en croire l'auteur du compte rendu¹³⁷. Très apprécié de Joseph Dinouart, l'abbé Contant de la Molette est applaudi à chacun de ses livres qui sont très largement introduits dans le journal, avec une réelle incitation à leur acquisition. *L'exode expliqué* le place ici parmi « les premiers Savans de l'Europe, pour la connaissance des Langues Orientales & pour l'intelligence des Textes sacrés¹³⁸ ». Pour son auteur – l'abbé est contributeur au journal – le chanoine Dinouart retranscrit le *Bref* du pape Pie VI qui recommande ses travaux ainsi que le *Jugement* du Clergé de France de 1780. Un dernier exemple peut être proposé sur ces recommandations littéraires qui ne concernent pas toutes des ecclésiastiques, à l'instar de Louis Antoine Caraccioli (1719-1803). Décrit comme *homme du monde* qui se fait un devoir et un honneur de défendre la Religion, ses ouvrages sont chaudement préconisés par Dinouart¹³⁹ : « je souhaite que l'impression que cet ouvrage a faite sur moi, soit la même dans tous mes Lecteurs. Je regarde ce livre comme étant nécessaire, non-seulement à tous les Chrétiens, mais en particulier à ceux qui part état, se trouvent obligés d'être seuls, & loin de toute société¹⁴⁰ [...] ». Les commentaires sur les publications littéraires contemporaines ont pour effet de situer les écrits dans un corpus de

¹³² A. TOURON, *La Vie & l'Esprit de S. Charles Borromée*, Paris, Butard, 3 vol., in-12.

¹³³ *Journal ecclésiastique*, août 1761, p. 79.

¹³⁴ TORNÉ, *Sermones prêchés devant le Roi pendant le Carême de 1764*, Paris, Saillant, 3 vol., in-12.

¹³⁵ *Journal ecclésiastique*, avril 1765, p. 85.

¹³⁶ A.-A. CLÉMENT DE BOISSY, *L'Auteur de la Nature*, Paris, Cellot, 3 vol., in-12.

¹³⁷ *Journal ecclésiastique*, mai 1785, p. 186.

¹³⁸ CONTANT DE LA MOLETTE, *L'Exode expliqué d'après les textes primitifs, avec des Réponses aux difficultés des Incrédulés, dédié & présenté au Roi*, Paris, Moutard et Crapart, 3 vol., in-12. *Journal ecclésiastique*, novembre 1779, p. 277.

¹³⁹ L.A. CARACCIOLI, *La jouissance de soi-même*, Paris, Nyon, 1761 ; *La Conversation avec soi-même*, Paris, Nyon, 1761 ; *La Grandeur d'Âme*, Paris, Nyon, 1762.

¹⁴⁰ *Journal ecclésiastique*, septembre 1761, p. 79.

textes nécessaires pour la connaissance des sciences ecclésiastiques. Par ses comptes rendus, le *Journal ecclésiastique* ordonne les parutions selon qu'elles semblent s'inscrire ou non dans l'idéologie promue.

C'est à ce titre que la véritable promotion faite autour de la *Théologie* de Lyon est particulièrement éclairante. Par un mandement, l'archevêque Montazet ordonne qu'un corps élémentaire de théologie soit enseigné dans toutes les écoles de son diocèse. Son programme repose sur un imprimé composé par l'oratorien Joseph Valla. Ce dernier n'est pas inconnu des lecteurs des annonces littéraires du journal. Joseph Dinouart, à plusieurs occasions, ne tarit pas d'éloges pour ses ouvrages. En avril 1782, à propos des *Institutiones Theologicae ad usum Scholarum accommodatae*¹⁴¹, le chanoine écrit que l'oratorien « établit les vrais principes sur chaque point ; fidèlement attaché à la Doctrine de l'Église de France, il se fait un devoir & une gloire d'en exposer l'enseignement¹⁴² [...] ». Il récidive au mois de janvier 1783 lorsque Joseph Valla écrit à la demande de son archevêque un cours de philosophie pour son diocèse, les *Institutiones Philosophicae*¹⁴³. Deux années plus tard, le premier ouvrage *Institutiones Theologicae* est réédité afin d'être, à son tour, utilisé dans les cours du diocèse lyonnais. Le chanoine Dinouart s'enthousiasme : « l'Église doit inscrire dans ses fastes l'édition de la présente Théologie ; elle fait honneur au zèle & aux lumières de Monseigneur le Primat ; & ceux qui aiment sincèrement la Religion, doivent désirer qu'elle soit admise dans tous les Séminaires. J'exhorte MM. les Curés & Vicaires à la placer dans leur cabinet, & à la faire connoître aux jeunes Clercs¹⁴⁴ ». Le mois suivant, il retranscrit une traduction du mandement d'Antoine Montazet imposant ce livre dans ses écoles, un mandement qui est selon lui « une pièce achevée, & il mérite d'être lu & relu avec attention. Nous n'avons rien en ce genre qui soit mieux écrit¹⁴⁵ ». Or, les livres de l'oratorien

¹⁴¹ J. VALLA, *Institutiones Theologicae ad usum Scholarum accommodatae*, Lyon, Périsse, in-12, 6 vol, 1782.

¹⁴² *Journal ecclésiastique*, avril 1782, p. 90.

¹⁴³ J. VALLA, *Institutiones Philosophicae*, Lyon, Perisse, in-12, 1783. *Journal ecclésiastique*, janvier 1783, p. 84 : « Il [l'archevêque de Lyon] a désiré un Cours de Philosophie qui fût propre à l'instruction solide des jeunes gens qui étudient dans les Collèges de son Diocèse, & le R.P. Valla a parfaitement répondu à ses vues. »

¹⁴⁴ *Journal ecclésiastique*, janvier 1785, pp. 87-88.

¹⁴⁵ *Journal ecclésiastique*, janvier 1785, p. 88. Et il ajoute : « Les Lecteurs jugeront si j'ai eu tort d'annoncer que ce Mandement étoit une pièce unique en ce genre ; & je suis persuadé qu'on me saura gré de mon attention, non-seulement en France, mais encore dans les Roiaumes étrangers, où ce Journal est répandu, & qu'on s'empressera, dans les Facultés de Théologie, & dans les Séminaires, d'y adopter cette excellente Théologie. », *Journal ecclésiastique*, février 1785, pp. 133-134. Cette *Théologie* s'exportera bien dans plusieurs pays, voir : A. DEGERT, *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, 2 vol, Paris, Beauchesne, 1912, pp. 271-271.

Joseph Valla ont une théologie janséniste. Joseph Valla enseigne ainsi que « l'infaillibilité n'était acquise aux décisions de l'Église que par l'adhésion de l'unanimité morale des pasteurs¹⁴⁶ », propose des explications sur la grâce très condamnables¹⁴⁷ et marque une grande sévérité en ce « qui concerne le probabilisme, l'usage de la communion et l'administration du sacrement de pénitence¹⁴⁸ ». La tendance de l'ouvrage est bien trop prononcée et les *Institutiones Theologicae* sont inscrites à l'Index le 17 septembre 1792¹⁴⁹, dans un nouveau contexte politique et religieux. Joseph Dinouart ne promeut pas seulement les livres jansénistes appartenant déjà à l'histoire, il met également son journal au service des nouvelles productions du siècle en la matière.

À côté de la rubrique des annonces littéraires, le journal ne prend qu'une modeste part dans le travail de la mémoire, du passage de l'événement à l'histoire – excepté pour les récits de conversions présentés précédemment. Pourtant, un tel processus aurait pu être attendu, tant il permet d'inscrire le présent dans un récit de l'idéologie promue, de structurer, après le littéraire, une époque. Quelques timides articles vont dans ce sens, mais ils demeurent bien insuffisants pour la constitution d'un récit du temps par le *Journal ecclésiastique*. À la mort du cardinal Passionei en 1762, Joseph Dinouart lui rend hommage en précisant que « la mémoire des grands hommes qui ont bien servi l'Église doit être conservée dans ce journal¹⁵⁰ », mais bien peu y trouvent leur place. Il peut s'agir d'initiatives individuelles, témoignant de l'absence d'une réflexion globale sur la question, comme le curé Asseline qui décide de proposer un *Éloge du P. Hayer*, à l'été 1780. Les productions du Récollet sont appréciées par les auteurs, la réception de son ouvrage *L'Apostolicité du ministère de l'Eglise Romaine* en est une preuve¹⁵¹, mais sans l'initiative du curé d'Évron d'écrire une lettre, sa mort serait passée inaperçue dans les pages de l'imprimé :

« C'est dans votre sein que je dépose la peine que je ressens de la perte que je viens de faire, & que vient de faire la République chrétienne. L'estime que vous-même faisiez de ce respectable & vraiment scientifique Religieux, & les éloges que vous en avez fait dans les annonces de plusieurs de ses productions, me sont de

¹⁴⁶ A. DEGERT, *op. cit.*, p. 268.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 269

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 270

¹⁴⁹ F.-X. FELLER, *Biographie universelle, ou dictionnaire historique*, éd. Pérennès, Paris, Gauthier, 1834, t.12, notice « Valla », p. 269.

¹⁵⁰ *Journal ecclésiastique*, août 1762, p. 183.

¹⁵¹ J.-N.-H. Hayer, *L'Apostolicité du ministère de l'Eglise Romaine*, Paris, Despres, in-12.

sûrs garans que vous ne désapprouverez pas ma juste douleur, & la part que je vous en fais. Peut-être vous apercevez-vous déjà qu'il s'agit du R. P. Hayer, Récollet, Auteur d'excellens Écrits en faveur de la Religion¹⁵² [...]. Je souhaiterois que vous jugiez digne de votre Journal, ce tribut de ma reconnaissance & de mon respect pour un homme dont la vie a toujours été celle d'un vrai Chrétien & d'un parfait Religieux ; vie qui me donne tout lieu de penser que dans le Ciel il me conservera son amitié. »

Les papes eux-mêmes n'ont pas le droit à de tels égards dans le *Journal ecclésiastique*, ni le roi. La mort de Clément XIII est évoquée, mais à simple dessein de réaliser un article sur la tenue des conclaves et des cérémonies qui s'en suivent¹⁵³. Joseph Dinouart marque plus d'attentions à ses contributeurs, comme il le fait savoir dans une petite note à l'été 1778 : « si j'avais le malheur de perdre quelqu'un de ceux qui ont la bonté de contribuer à l'instruction des Ecclésiastiques, par les Pièces qu'ils insèrent dans ce Journal, je prie instamment ceux qui auront eu l'avantage de les connoître, de m'en avertir, & de m'envoier un petit mémoire sur ce qui les concerne, afin que je leur rende, dans ce Journal, le tribut de la reconnaissance que je leur dois¹⁵⁴ ». Une filiation se perçoit avec la tradition des lettres circulaires, qui informent les membres d'une congrégation de la perte de l'un des leurs¹⁵⁵. L'hommage qui est rendu à Jean Chalamel, particulièrement actif dans la résolution des cas de conscience proposés, en est une illustration. Les lecteurs sont informés de sa disparition par un petit éloge écrit par le chanoine Dinouart :

« Je désire que cet hommage que je rends ici à la mémoire de M. Chalamel, soit favorablement reçu de la Congrégation de la Mission, que j'honore & respecte de tout mon coeur. Mes Lecteurs seront certainement sensibles à cette mort ; ils sont en état de juger du mérite de ce cher défunt, par les Pièces intéressantes qu'il a fourni depuis du temps dans ce Journal. Ce qui m'afflige le plus, c'est de n'avoir pas eu l'avantage de le connoître plutôt, pour profiter plus longtemps de ses vertus & de ses lumières. C'étoit un homme d'un caractère doux & sincère ; il avoit le coeur excellent, & charmoit par la candeur de son âme & par la simplicité de ses moeurs ; son érudition Théologique étoit immense, & les questions de Droit Civil ne lui étoient point étrangères ; le plus habile Avocat ne les traiteroit pas avec plus de clarté & de jugement : ce Journal en fournit plus d'une preuve. Toutes ses Pièces sont signées, J.C.P.D.L.C.D.L.M.A.G. c'est-à-dire, Jean Chalamel, de la Congrégation de la Mission, Assistant général. Je prie les Lecteurs de se souvenir de lui dans leurs prières ; pour moi, je ne l'oublierai jamais¹⁵⁶. »

La disparition de Jean Chalamel trouve plus de place dans le journal que bien d'autres

¹⁵² *Journal ecclésiastique*, septembre 1780, pp. 255-260.

¹⁵³ *Journal ecclésiastique*, avril 1769, p. 17 en note : « La circonstance de la mort de Clément XIII, m'engage à donner cette description historique, qui sera sans doute agréable à ceux qui ignorent ce qui concerne l'élection du Pape ».

¹⁵⁴ *Journal ecclésiastique*, juillet 1778, pp. 62-63.

¹⁵⁵ Éric Suire précise que cet usage de la lettre circulaire tombe en désuétude au XVIII^e siècle, en déclin qui est compensé par l'apparition d'autres publications. É. SUIRE, *Sainteté et lumières : hagiographie, spiritualité et propagande religieuse dans la France du XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 2011, pp. 65-66.

¹⁵⁶ *Journal ecclésiastique*, mai 1778, pp. 169-170.

événements de l'époque. Un seul est véritablement présenté avec grand éclat : l'entrée de Louise de France chez les Carmélites.

« Madame LOUISE, de France, est entrée en Avril, avec la permission du Roi, chez les Dames Carmélites de saint Denis, pour y prendre le voile de la Religion. Dans un siècle si impie & si frivole, le Seigneur daigne nous donner cet exemple de vertu pour soutenir la piété des justes, ranimer celle des foibles, & confondre l'incrédulité audacieuse de nos Philosophes. C'est une Princesse d'un esprit supérieur qui se dérobe au faste & aux plaisirs de la Cour pour s'immoler aux pieds des autels, & y faire, pour ainsi dire l'aveu public, que le monde & tout ce qu'il renferme, n'est que vanité, Quel sacrifice! qu'il est grand aux yeux de Dieu! qu'il est honorable à la Religion¹⁵⁷! »

Le peu de présence de l'événement dans les pages du journal marque son inscription dans le temps¹⁵⁸. Le *Journal ecclésiastique* s'appuie sur des sciences ecclésiastiques afin de promouvoir une interprétation du catholicisme ; il s'agit de structurer et d'articuler des connaissances et un savoir, un passé, afin de soutenir l'entreprise religieuse des acteurs, un présent. La littérature d'érudition doit servir de socle à l'idéologisation des ecclésiastiques français. Ce travail est particulièrement visible sur la liturgie.

¹⁵⁷ *Journal ecclésiastique*, juin 1770, p. 369.

¹⁵⁸ Une autre raison, à ne peut-être pas négliger, tient au système des privilèges : l'actualité est l'apanage de certains journaux. Le *Journal ecclésiastique* est un journal religieux et littéraire, l'éphémère n'est pas de son ressort.

12-3. Réflexions liturgiques pour "une nation de fidèles"

Xavier Bisaro a bien montré que les bréviaires, missels, grands in-folio de chœur ou encore livres pour fidèles dépassent le cadre liturgique et participent à la constitution d'une « nation de fidèles », un titre qu'il propose à l'un de ses ouvrages¹⁵⁹. Afin de présenter au mieux les études liturgiques des pages du *Journal ecclésiastique*, il convient d'insister sur le fait que l'objet livre est non seulement « ce lien véhiculant à la fois la raison et la faisabilité des cérémonies » mais également un « moyen de retrouver ce plus-petit-dénominateur-commun à partir duquel une Église locale prend forme » – l'auteur ajoutant « Paris, son image, ses élites, son peuple se définissent aussi par leurs livres liturgiques¹⁶⁰ ». Xavier Bisaro travaille, lors de son étude, avec des écrits de Joseph Dinouart et Laurent-Étienne Rondet. Il les présente et met en avant leurs rôles respectifs dans ce moment liturgique. En s'appuyant en partie sur son analyse ainsi que sur des écrits inexplorés, il est possible de montrer la richesse des réflexions liturgiques présentes dans le *Journal ecclésiastique* dans les pages qui suivent.

En premier lieu, le *Journal ecclésiastique* construit son propre récit de l'histoire de l'adoption des livres liturgiques par les diocèses. Plus que son propre récit, il s'approprie et fait sien celui du chanoine Lazare-André Bocquillot (1649-1728) qui a écrit un *Traité historique de la liturgie sacrée et de la messe*¹⁶¹ – Bocquillot, qui a vécu un temps comme solitaire à Port-Royal, est un janséniste actif ; à nouveau Joseph Dinouart construit son savoir sur les auteurs de ce courant. L'auteur présente le début de l'imprimerie comme un moment, pour des évêques, de réfléchir à un *rétablissement* de l'uniformité dans les Églises de leur diocèse¹⁶². Les livres s'améliorent progressivement et le « saint Concile de Trente (Sess. 25) » participe au retranchement des « abus que l'avarice & la superstition avoient introduits dans la célébration de la Messe¹⁶³ ». Puis Lazare-André Bocquillot et Joseph Dinouart résument la situation qui résulte du concile :

« Nos Évêques de France, après la réforme que Pie V fit faire de ces Livres, prirent des partis bien différens. Quelques-uns imitèrent le zèle de ce saint Pape, & firent travailler aux Bréviaires & autres Livres

¹⁵⁹ X. BISARO, *Une nation de fidèles: l'Église et la liturgie parisienne au XVIIIe siècle*, Turnhout, Brepols, 2006.

¹⁶⁰ *Ibid.* p. 82

¹⁶¹ L.-A. Bocquillot, *Traité historique de la liturgie sacrée et de la messe*, Paris, Anisson, in-8, 1701. La référence de l'ouvrage n'est pas donnée dans les articles du *Journal ecclésiastique*.

¹⁶² *Journal ecclésiastique*, juin 1778, pp. 237-238

¹⁶³ *Journal ecclésiastique*, juin 1778, pp. 238-239

de leurs Diocèses. D'autres prirent les Livres Romains, du consentement de leurs anciens Calendriers & usages. D'autres enfin prirent ces Livres avec toutes leurs Rubriques, & changèrent par-là tout l'ordre & l'extérieur des divins Offices qui se célébraient dans leurs Églises. Dans les lieux où tout le Chapitre consentit à un si grand changement, comme il n'y eut point de contradiction ni d'opposition, ni de plainte, cela passa. Mais en d'autres, cela ne put passer, parce que le Clergé ni les peuples ne voulurent point consentir à voir changer ainsi l'ancien ordre de leurs Offices¹⁶⁴. »

Plusieurs arguments semblent avoir amené les chanoines et les curés à quitter leurs livres d'Église pour de nouveaux. Premièrement, Joseph Dinouart et Lazare-André Bocquillot mettent en avant la commodité de ces derniers au regard des anciens livres, encore écrits en lettres gothiques. En second lieu, l'intérêt économique est connu et avoué ; l'acquisition des nouveaux est bien moins onéreuse que la réimpression des anciens. Xavier Bisaro a parfaitement montré la corrélation entre les moyens financiers d'un diocèse et son option liturgique par l'étude de la répartition des contributions lors de l'Assemblée du Clergé de 1760 : les diocèses riches peuvent faire imprimer leurs rites particuliers, ceux économiquement dans la moyenne adoptent le rite parisien, les plus pauvres le romain¹⁶⁵. Le sentiment de Lazare-André Bocquillot et de Joseph Dinouart se confirme. Ces derniers ajoutent que l'enseignement des séminaires y contribue également, les établissements ne se servant communément que des livres romains, notamment en ce qui concerne le calendrier, les rites et les usages sans regarder les diocèses où ils sont situés. Ensuite, l'article du *Journal ecclésiastique* insiste sur la méconnaissance des conditions qui permettent un changement d'offices. Seules deux conditions peuvent rendre possible cette évolution selon les bulles de Pie V : que l'évêque y consente, ainsi que tout le chapitre, sans exception¹⁶⁶. Enfin, en dernier lieu, André Bocquillot et Joseph Dinouart mettent en avant un petit livret imprimé, l'*Ordre Romain*, qui est renouvelé chaque année et où est marqué jour par jour l'office qui doit être fait ainsi que la manière de le dire. Avec cet ouvrage, les ecclésiastiques n'ont plus besoin d'apprendre les rubriques et s'épargnent bien des lectures ; alors qu'il leur est au contraire « pénible & difficile de se conformer aux Offices de son Église Cathédrale » qui ne fait pas imprimer un pareil ouvrage. Des arguments avancés, aucun ne porte sur le contenu ou une éventuelle qualité dans la composition des livres romains ; le succès de ces derniers s'explique par nombre de raisons annexes, jamais celle d'une supériorité. De plus, les auteurs indiquent que « tous les habiles gens conviennent que les Missel, Rituel, & Bréviaire de Rome ont

¹⁶⁴ *Journal ecclésiastique*, juin 1778, p. 240

¹⁶⁵ X. BISARO, *op. cit.*, p. 393.

¹⁶⁶ *Journal ecclésiastique*, juin 1778, p. 243.

grand besoin d'une nouvelle réforme¹⁶⁷ ».

Une nouvelle réforme, une révision ou encore une autre distribution des livres liturgiques sont continuellement proposées ou ambitionnées au cours du XVIII^e siècle. Les projets de livre sont nombreux et le *Journal ecclésiastique* y prend sa part. Un plan est l'objet d'un développement particulièrement long, il s'agit d'une étude de Laurent-Étienne Rondet sur le propre du temps dans les bréviaires et les missels. Un livre diocésain comme le bréviaire réalisé sous Vintimille peut connaître des adaptations locales, mais il fournit traditionnellement : « l'ossature du calendrier, les textes des offices du propre du temps et de la plupart des saints, ceux des offices communs, la distribution du psautier ainsi que les rubriques réglant la récitation de l'office ordinaire¹⁶⁸ ». Parfois, comme il en est dans le cas présent, des critiques trop persistantes peuvent amener des auteurs à proposer une nouvelle organisation de l'ossature, ici Laurent-Étienne Rondet avec une nouvelle recomposition du propre du temps. Ce dernier, qu'il soit d'un bréviaire ou d'un missel, peut selon l'auteur se réduire à sept offices principaux, relativement aux sept temps qui partagent l'année liturgique. Avec le plan qu'il propose, Rondet entend simplifier les offices, notamment en *déchargeant* la partie de l'hiver en réservant l'office *per annum* à l'été et à l'automne. Son plan général, ses sept temps, peut être résumé de la façon suivante :

- « 1. Depuis le commencement de l'Avent jusqu'à Noël, *Christus venturus*¹⁶⁹.
2. Depuis l'Octave de Noël jusqu'à la Septuagésime, *Verbum Dei incarnatum*¹⁷⁰.
3. Depuis la Septuagésime jusqu'au Mercredi des Cendres, *Opera Dei & fides Patrum ab origine mundi usque ad Christum*¹⁷¹.
4. Depuis le Mercredi des Cendres jusqu'au Dimanche de la Passion, *Peccatores ad paenitentiam a Deo invitati*¹⁷².
5. Depuis le Dimanche de la Passion jusqu'au Jeudi-Saint, *Christus semetipsum pro nobis ad mortem offrens*¹⁷³.
6. Depuis l'Octave de Pâque jusqu'à l'Ascension de Notre Seigneur. *Christus mortis & inferni pro nobis*

¹⁶⁷ *Journal ecclésiastique*, juin 1778, p. 239-240.

¹⁶⁸ X. BISARO, *op. cit.*, p. 298. L'auteur ajoute : « Il était simplement nécessaire de (re)composer les offices du propre diocésain, corpus liturgique complémentaire donnant lieu à un supplément imprimé sur place ou à Paris, et relié avec les feuilles des livres parisiens acquises directement auprès des libraires de la capitale. »

¹⁶⁹ Plan d'offices pour l'Avent, *Journal ecclésiastique*, novembre 1774, p. 99.

¹⁷⁰ Plan d'offices pour le temps de Noël et de l'Épiphanie, *Journal ecclésiastique*, décembre 1774, p. 195.

¹⁷¹ Plan d'offices pour la Septuagésime, Sexagésime et Quinquagésime, *Journal ecclésiastique*, février 1775, p. 99.

¹⁷² Plan d'offices pour le Carême, *Journal ecclésiastique*, mars 1775, p. 195.

¹⁷³ Plan d'offices pour la Passion, *Journal ecclésiastique*, avril 1775, p. 3.

victor¹⁷⁴.

7. Depuis la Fête de la très-sainte Trinité jusqu'à l'Avent. *Laus Deo & Agno*¹⁷⁵. »

Le détail du premier temps présenté, celui de l'Avent, peut permettre de mettre en avant la ligne directrice suivie par Laurent-Étienne Rondet dans sa révision des offices. L'idée est de n'avoir pour l'Avent, comme pour les autres temps, qu'un seul office propre, qui pourrait aussi bien servir pour les dimanches que pour les fêtes ; la dispersion des offices serait source d'épuisement et « sous prétexte d'une prodigieuse fécondité, on prend à droite & à gauche, sans aucun ordre, tout ce qui se présente¹⁷⁶ ». Chez Laurent-Étienne Rondet, la *beauté* liturgique est dans le *bel ordre* et dans la simplicité. Si pour composer son office, il s'appuie aussi bien sur le bréviaire romain que sur les nouveaux parus, pour les hymnes, il donne sa nette préférence au premier¹⁷⁷. Son dessein est d'entremêler « les promesses, les prophéties & les prières, relativement à l'avènement du Messie¹⁷⁸ ». Après la présentation de son plan, il invite ses lecteurs à la discussion¹⁷⁹.

Comme il en est pour les autres articles du *Journal ecclésiastique*, les questions liturgiques sont aussi des sujets à discussions, échanges et débats dans les pages de l'imprimé. Laurent-Étienne Rondet propose en avril 1772 quelques améliorations pour des bréviaires. Il souhaite une meilleure distribution des leçons, afin que ces dernières s'appuient davantage sur l'Ancien et Nouveau Testament et les vies de Saints sur l'histoire. Pour lui, ces corrections sont minimales, il s'agit « de conserver les anciens édifices en réparant les défauts qui peuvent s'y trouver, & en y ajoutant de nouvelles décorations¹⁸⁰ ». Travaillant à partir d'un autre texte de Laurent-Étienne

¹⁷⁴ Plan d'offices pour la Pâques, *Journal ecclésiastique*, mai 1775, p. 99.

¹⁷⁵ Plan d'offices pour chaque jour de la semaine pour la période de la Fête de la Sainte Trinité jusqu'à l'Avent, *Journal ecclésiastique*, mai 1776, p. 99 ; juin 1776, p. 195 ; juillet 1776, p. 3 ; août 1776, p. 99 ; septembre 1776 ; p. 195 ; octobre 1776, p. 3 et novembre 1776, p. 99.

¹⁷⁶ *Journal ecclésiastique*, novembre 1774, pp. 99-101.

¹⁷⁷ *Journal ecclésiastique*, novembre 1774, pp. 99-101 : « Quant aux Hymnes, on est fort partagé : chaque Diocèse vante les siens, & la plupart refusent les Hymnes du Romain. Mais communément en France, on ignore que ces *Hymnes du Romain ont été retouchés par le Pape Urbain VIII*, qui du moins leur a donné la mesure poétique qui leur manquoit ; & il me semble que ces Hymnes pourroient suffire : ce seroit le moiien d'obvier à toutes ces partialités qui divisent les Diocèses sur le choix des Hymnes. »

¹⁷⁸ *Journal ecclésiastique*, novembre 1774, pp. 99-101.

¹⁷⁹ *Journal ecclésiastique*, novembre 1774, pp. 99-101 : « Voici donc le Plan que je propose : je ne doute point qu'il ne soit susceptible de perfection ; mais une première esquisse peut servir à faire naître un tableau plus parfait. » et p. 110 : « Je laisse à des mains plus habiles de perfectionner encore mieux ces esquisses ».

¹⁸⁰ *Journal ecclésiastique*, avril 1772, pp. 3-4.

Rondet, Xavier Bisaro trouve également trace de cette volonté de l'auteur :

« Quelques-uns des Diocèses qui ont adopté le Bréviaire de Paris, ont travaillé à le perfectionner ; & on pourrait profiter des *améliorations* qui y ont été faites. Ce ne seroit point essentiellement s'écarter de cette uniformité, mais au contraire en favoriser le progrès. Car ce qui étoit bon dans son origine, devenant encore meilleure, méritera encore mieux la préférence, sera plus généralement estimé & plus généralement reçu¹⁸¹. »

La distribution proposée s'accompagne de plusieurs réponses, l'une d'entre elles est une *Lettre d'un Curé du Diocèse du Mans à un de ses Confrères*. Parfois les auteurs se retrouvent, d'autres fois leurs avis divergent, les commentaires se poursuivent sur quatre mois du journal¹⁸². Les deux auteurs semblent se rejoindre particulièrement sur un point : le curé affirme que « le Bréviaire Parisien est toujours celui auquel il vaudrait mieux s'attacher ; mais cependant il ne serait peut-être pas à propos de le suivre en tout ; & cela seroit même impossible en suivant le plan que j'ai proposé¹⁸³ », Laurent-Étienne Rondet est plus catégorique. Il pense « que pour la distribution des Psaumes, on échouera les fois qu'on voudra, comme à Paris, les rapporter à un objet particulier pour chaque jour de la semaine. Les Psaumes ne sont point propres à une pareille distribution ; & je crois qu'on a très-sagement suivi dans le Bréviaire Romain *l'ordre même du Psautier*, excepté pour un très-petit nombre de Psaumes qui ont paru plus propres pour certains Offices¹⁸⁴ ». De cette discussion entre les deux auteurs, certains ecclésiastiques ont cru pouvoir passer par la voie du journal afin de légitimer leur position au sein de leur Église. Si Joseph Dinouart l'avait accepté dans le cadre des débats autour de la décoration de la cathédrale d'Auxerre comme il a été montré précédemment¹⁸⁵, cette fois-ci il rédige une note au mois de mars 1775 à propos d'une *Demande déplacée concernant le Bréviaire de Noyon*¹⁸⁶. Lorsque la collégiale de Saint-Quentin adopte le bréviaire de Noyon, le *Propre* adopté semble poser question. En suivant le récit de l'auteur de la lettre, il accuse le rédacteur du *Propre* d'avoir mis à contribution « les Poètes et les Orateurs pour composer les Hymnes ». Il en résulte que les pensées patristiques sont en vers prosaïques et

¹⁸¹ L-É RONDET, *Avis sur les Bréviaires, et particulièrement sur la nouvelle édition du Bréviaire romain*, Paris, Augustin-Martin Lottin, Eugène Onfroy, 1775, p. 60. Cité par X. BISARO, *op. cit.*, p. 384.

¹⁸² *Journal ecclésiastique*, février 1773, pp. 99-119 ; avril 1773, pp. 3-22 ; juin 1773, pp. 195-215 ; septembre 1773, pp. 195-219.

¹⁸³ *Journal ecclésiastique*, septembre 1773, p. 214.

¹⁸⁴ *Journal ecclésiastique*, septembre 1773, pp. 214-215.

¹⁸⁵ Voir le chapitre 11-2.

¹⁸⁶ *Journal ecclésiastique*, mars 1775, pp. 285-286.

« qu'Horace et Virgile sont entrés pour quelque chose dans la composition d'un ouvrage saint¹⁸⁷ ». Joseph Dinouart se refuse à entrer dans le débat : « il auroit pu, sans vouloir me flatter, me croire assez prudent pour ne pas publier de semblables lettres, & pour ne point me mêler d'affaires qui me sont étrangères & à mon Journal ». Le refus catégorique du chanoine Dinouart s'explique difficilement ici, sans doute se joue-t-il des débats et des enjeux dont l'histoire n'a pas conservé la trace puisqu'il n'hésite pas à ouvrir son journal à d'autres discussions sur les livres liturgiques à certaines occasions. Ainsi, en février 1764, il suit son auteur Laurent-Étienne Rondet lorsque ce dernier pense découvrir une faute dans le bréviaire de Paris à propos de l'âge de sainte Geneviève au moment de sa mort et qu'il manifeste sa crainte de la voir se reproduire dans les livres des autres diocèses¹⁸⁸. Il en est de même lorsque toujours Laurent-Étienne Rondet observe quelques erreurs dans les textes patristiques cités dans les Bréviaires¹⁸⁹. À côté de ces corrections, il existe également d'autres articles plus modestes en intention, qui portent sur des suggestions, des améliorations possibles. Par exemple au mois d'octobre 1766, il est proposé de généraliser une pratique établie dans plusieurs Églises du diocèse de Beauvais, insérée dans le bréviaire de Poitiers, qui consiste à réciter une prière particulière le jour de la fête de la Circoncision, entre vêpres et complies¹⁹⁰. Autres exemples, une observation est faite sur le psaume *Venite* et ses variantes afin de « proposer l'idée de ce que l'on pourroit faire pour perfectionner cette partie de nos Bréviaires¹⁹¹ » ou encore sur des paroles liturgiques de grandes fêtes comme *Flectamus genua... levate* à propos de laquelle il est écrit : « on a beaucoup réformé dans les nouveaux Bréviaires, mais dans plusieurs on a laissé passer certaines choses qui ont besoin de correction, & qui n'ont point été omises par ceux qui ont été attentifs¹⁹² ».

Pour revenir à la distribution des psaumes proposée par Laurent-Étienne Rondet, il est donc remarqué une certaine préférence pour le bréviaire romain. À l'été 1774, il propose encore un

¹⁸⁷ *Journal ecclésiastique*, mars 1775, pp. 285-286.

¹⁸⁸ *Journal ecclésiastique*, février 1764, p. 166. Cela témoigne aussi de ce que Xavier Bisaro perçoit sur l'importance d'une « affirmation clarifiée du passé historique de Paris » au sein « d'une Église gallicane encore multipolaire ». X. BISARO, *op. cit.*, p. 116.

¹⁸⁹ *Journal ecclésiastique*, juin 1766, p. 247.

¹⁹⁰ *Journal ecclésiastique*, octobre 1766, p. 75. L'auteur ajoute que « dans les Paroisses de la Campagne, Messieurs les Curés peuvent se joindre plusieurs ensemble pour en faire imprimer un certain nombre d'exemplaires, avec la traduction, & les distribuer aux paroissiens. Cette dépense ne peut être que très-modique » et Joseph Dinouart propose une traduction de la prière latine « en faveur des Fidèles ».

¹⁹¹ *Journal ecclésiastique*, avril 1767, p. 17.

¹⁹² *Journal ecclésiastique*, mai 1771, p. 165. Il est également possible d'ajouter l'exemple déjà cité précédemment sur le *Sabet Mater* et l'*O! filii*.

nouveau plan pour leur ordre dans l'année liturgique. À cette occasion, il soutient que ses contemporains n'ont peut-être pas « assez connu le principal mérite du Psautier Romain » et qu'ils n'ont été attentifs « qu'aux inconvénients qu'on trouvait ». Ainsi, en souhaitant proposer un nouveau plan, ils ont proposé une distribution qui n'aurait que le mérite « de n'avoir pas les inconvénients » du premier, sans pour autant en obtenir davantage. Dans cet article, Laurent-Étienne Rondet confirme sa préférence pour l'ordre du psautier romain¹⁹³. Dans les faits, Xavier Bisaro remarque un « rapprochement progressif des liturgies diocésaines » qui réduit finalement les propositions pouvant être réalisées, c'est ainsi que le musicologue écrit que « Rondet ne peut plus proposer à cet effet qu'une version révisée du bréviaire romain¹⁹⁴ ». Parce que c'est bien un nouveau bréviaire que propose Laurent-Étienne Rondet, une édition qui repose en partie sur le soutien d'un libraire, Lottin. Le projet est ainsi, selon les mots de Xavier Bisaro, « très subtilement amené par un prospectus au départ pro-parisien » afin d'assurer la promotion d'une édition qui s'appuierait en réalité sur le bréviaire romain. Xavier Bisaro résume sa composition :

« Rondet y propose un aménagement limité de ce livre (redécoupage de psautier, relégation dans les propres diocésains des corrections des légendes, rectification des hymnes,...). Étonnant bricolage, cette proposition témoigne surtout de la difficulté de présenter une alternative à la situation désormais bipolaire reposant sur les rites romain et parisien¹⁹⁵. »

L'édition du bréviaire connaît une histoire intéressante. À plusieurs reprises, dans différents articles du *Journal ecclésiastique*, Laurent-Étienne Rondet fait connaître sa préférence pour la distribution des psaumes du bréviaire romain au regard du parisien. Mais il semblerait bien qu'au-delà de cet ordre, son bréviaire soit d'inspiration parisienne. Il a été montré précédemment qu'au mois de mars 1776¹⁹⁶, Laurent-Étienne Rondet doit prendre la défense de son édition suite à un imprimé venu de Rome qui critique notamment le choix de mettre à la tête du bréviaire un mandement de l'archevêque de Toulouse. Cette défense, rappelons-le, repose essentiellement sur un écrit circulant dans une édition avignonnaise de 1774 avec l'approbation de Benoît Baldiorioti, consultant de la Congrégation de l'Index. Dans son article de mars 1776, Rondet présente son *Bréviaire de Toulouse* comme « foncièrement celui de Paris, amélioré en plusieurs

¹⁹³ *Journal ecclésiastique*, juillet 1774, pp. 3-21.

¹⁹⁴ X. BISARO, *op. cit.*, p. 279

¹⁹⁵ *Ibid.*, note p. 279.

¹⁹⁶ Voir le chapitre 11-2.

parties » – dont la distribution des Psaumes donc¹⁹⁷. Bien qu'y prenant part, il ne se présente pas comme son auteur mais son éditeur et affirme que l'édition connue aujourd'hui a été un quelque peu retouchée par une autre main. Toujours est-il que son édition rencontre un succès puisqu'elle est adoptée par sept diocèses¹⁹⁸. Néanmoins, ces sept diocèses ne constituent pas une province ecclésiastique sur laquelle pourrait reposer la cohérence de l'adoption du bréviaire. En effet, seuls trois suffragants de Toulouse l'adoptent (Montauban, Lambez et Saint-Papoul) et il déborde sur les diocèses de Comminges, Bazas (province d'Auch) et Alet (province de Narbonne¹⁹⁹). Il y a lieu de penser que cette géographie ne doit guère convenir à Laurent-Étienne Rondet puisque son projet repose sur deux échelles, l'une provinciale, l'autre nationale ; autrement dit, il plaide « pour un rite unique à l'échelle du royaume [et] il suggère que les propres accompagnant ce projet ne soient pas diocésains mais provinciaux²⁰⁰ ». La personnalité de Laurent-Étienne Rondet est à nouveau ici importante pour le *Journal ecclésiastique* – et ce ne sera pas la dernière fois, tant il semble être un liturgiste de qualité. Ses travaux influencent le siècle et il est possible de constater que l'appui du journal du chanoine Dinouart n'est pas sans raison dans l'autorité dont il semble disposer ainsi que sur son audience.

Au cours de l'année 1772-1773, à l'occasion du nouveau missel de Reims, Laurent-Étienne Rondet présente au public une observation sur la distribution des Écritures dans les missels et étudie la possibilité de les faire lire entièrement chaque année²⁰¹. Mais un autre article du journal, écrit cette fois-ci par Joseph Dinouart, semble plus marquer les contemporains. Il s'agit d'une

¹⁹⁷ Le bréviaire de Paris devient bien, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, celui de référence et le candidat « à l'unification liturgique du royaume ». Voir X. BISARO, *op. cit.*, note p. 320.

¹⁹⁸ Un succès du projet : dans les faits son adoption n'est pas sans s'accompagner de certaines difficultés. Voir *ibid.*, note p. 313 : « À Toulouse, le chapitre craint également de ne pouvoir conformer la discipline déjà aléatoire du bas-chœur aux exigences du nouveau rite particulièrement riche en leçons à certaines fêtes. »

¹⁹⁹ *Ibid.*, note p. 328

²⁰⁰ *Ibid.*, note p. 333

²⁰¹ Après celui de Toulouse, Laurent-Étienne Rondet considère le missel de Reims comme le plus riche en ce qui concerne la distribution des Évangiles, devant ceux de Paris et de Lyon. *Journal ecclésiastique*, juillet 1772, pp. 3-20 ; octobre 1772, pp. 3-20 ; novembre 1773, pp. 99-117 ; décembre 1773, pp. 195-216.

Observation sur les nouveaux bréviaires publiée au mois de février 1777²⁰². Le chanoine commence par souligner que tous les diocèses de France n'ont pas encore de nouveaux bréviaires. Il propose ainsi une observation sur la situation actuelle de ces derniers, afin de se rendre utile aux diocèses qui souhaiteraient en adopter un. Son propos se poursuit par un regret. Les nouveaux bréviaires n'auraient pas été assez attentifs à l'ancienne liturgie, celle qui avait la *majesté* et l'*onction* des cérémonies et des prières de l'antiquité. Il était un devoir d'être *plus jaloux* en France de la liturgie gallicane, que « nos Eglises ont vu naître avec leurs premiers Fondateurs²⁰³ ». Il s'agit bien de la nostalgie d'un « mythique rite gallican²⁰⁴ » qui s'observe chez le chanoine, notamment lorsqu'il pense que des *pièces entières* et *parfaites* des premiers missels ont été *mises en lambeaux*²⁰⁵. Des livres liturgiques qu'ils observent et comparent, Joseph Dinouart discutent dans son article de quelques critères comme « les leçons du propre des saints jugées trop longues, le psautier (avis favorable sur la division mais pas sur la distribution thématique) et la disparition des textes de tropes²⁰⁶ ». L'article du chanoine est un constat de l'impossibilité à trouver le bréviaire parfait. Quant au missel, il souligne la qualité de celui de Poitiers qui tend à devenir un rival au parisien²⁰⁷. Dès le mois suivant, Symon de Doncourt, prêtre à Saint Sulpice mais surtout réviseur des livres parisiens à la fin des années 1770²⁰⁸, écrit à son tour un article dans le *Journal ecclésiastique*²⁰⁹. Sa réponse est, comme le souligne Xavier Bisaro, paradoxale : malgré son travail sur les livres

²⁰² *Journal ecclésiastique*, février 1777, pp. 118-140. Précédemment à son article sur les bréviaires, Joseph Dinouart a déjà proposé un écrit important sur les livres liturgiques de son temps à l'occasion de la publication de son *Manuel des pasteurs*. L'ouvrage consiste à faire connaître les règles prescrites par l'Église dans l'administration des sacrements. Pour le composer, Dinouart recueille et condense tout ce qu'il y a de plus intéressants dans les rituels de Bourges, Rouen, Alet, Angers, Meaux, Soissons et de Milan. Le livre rencontre un important succès et est bien accueilli par les critiques.

²⁰³ *Journal ecclésiastique*, février 1777, p. 118-119.

²⁰⁴ X. BISARO, *op. cit.*, note p. 285.

²⁰⁵ *Journal ecclésiastique*, février 1777, p. 118-119.

²⁰⁶ X. BISARO, *op. cit.*, note p. 277.

²⁰⁷ *Ibid.* Xavier Bisaro souligne que même si le chanoine a une préférence pour les livres de Poitiers, ce dernier « apprécie plus volontiers le chant du Noyon au détriment de ce qui pourrait bien être le répertoire composé par Lebeuf », note p. 280.

²⁰⁸ *Journal ecclésiastique*, mars 1777, p. 268 : « Je viens de donner une nouvelle Édition *in-folio* & *in-4°* du Missel de Paris ; je suis dans le moment occupé du Bréviaire *in-8°*. L'Édition du Missel *in-fol.*, qui paroît ou paroîtra cette semaine, est la plus exacte, le Missel *in-4°*, n'ayant pas été réimprimé en entier. »

²⁰⁹ *Journal ecclésiastique*, mars 1777, pp. 266-271. Symon de Doncourt partage le constat de Joseph Dinouart sur le manque d'attention des nouveaux bréviaires à l'ancienne liturgie. Au mois de mai 1778, l'auteur compose un nouvel article sur la bénédiction du cierge pascal dans lequel il compare près de vingt missels (*Journal ecclésiastique*, mai 1778, pp. 144-152).

parisiens, il donne sa préférence à d'autres livres²¹⁰. Il écrit au chanoine Dinouart : « le meilleur Missel que je connaisse parmi les nouveaux, est celui que donna à Auxerre M. de Caylus en 1738, & celui de Cluni en 1733. Ceux de Reims, de Poitiers & de Noyon, ont d'excellentes parties, mais ne valent certainement pas les deux précédents : celui de Paris leur est inférieur²¹¹ ». À la suite de l'article du sulpicien, Joseph Dinouart insère la lettre d'un « ami », dom Bouché, un bénédictin de Saint-Martin-des-Champs, auparavant supérieur général de l'Ordre de Cluny²¹². Il a participé à la rédaction du missel de Cluny de 1733 qui a été l'objet d'éloges de la part de Symon de Doncourt pour avoir su conserver plusieurs usages anciens. Dom Bouché, profite d'une critique favorable pour faire la promotion de son travail à travers le journal. Il écrit de son livre qu'« il n'y en a aucun qui puisse le disputer en beauté, surtout par rapport aux Offices des Mystères de Notre Seigneur²¹³ » et continue en affirmant que « le plan de tout ce Bréviaire a été trouvé si beau, que tous les Auteurs des nouveaux Bréviaires qui ont paru jusqu'à présent, en ont tiré tout ce qu'il y a de plus essentiel & de plus majestueux pour en composer leurs Offices ; & vous conviendrez avec moi que le Bréviaire de Cluni a servi de modèle & de prototype à toutes les Églises qui ont voulu avoir de nouveaux Bréviaires²¹⁴ ». Les bréviaires et missels s'approchent de bien des façons des logiques du marché du livre, faites de publicités, de rivalités, d'ententes et de persuasions. Finalement, il ressort de la présentation de ces ouvrages dans les pages du *Journal ecclésiastique* que ces derniers ne diffèrent que peu des autres publications du siècle, seul un engagement un peu plus important du journal est à relever, notamment par les écrits de Laurent-Étienne Rondet, mais pas seulement. Joseph Dinouart, lui-même, peut s'engager plus qu'à d'autres occasions. Ainsi, au mois de juin 1778, au moment de la publication du nouveau bréviaire des bénédictins de Saint-Vanne, le chanoine s'étonne de l'absence d'une démarche similaire chez ceux de Saint-Maur :

« Qu'on me permette ici une réflexion : il est bien surprenant que les RR. PP. Bénédictins de S. Maur n'aient point encore un semblable Bréviaire, & qu'ils conservent toujours leur ancien, qui mérite certainement, à plus d'un titre, d'être entièrement changé. On ne peut pardonner cette négligence à une Congrégation aussi savante & aussi distinguée par ses travaux. Ce reproche, que je prends la liberté de lui faire, est celui de tous les gens sages qui prennent intérêt à sa gloire. Elle n'a aucune raison solide pour ne

²¹⁰ X. BISARO, *op. cit.*, note p. 277.

²¹¹ *Journal ecclésiastique*, mars 1777, pp. 267.

²¹² *Journal ecclésiastique*, mars 1777, pp. 272-275.

²¹³ *Journal ecclésiastique*, mars 1777, p. 275.

²¹⁴ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

point y avoir égard : elle devrait bien s'en occuper sérieusement dans un de ses Chapitres, & conclure définitivement la réforme de son Bréviaire. Il n'y a aucune raison solide de se dispenser de cette réforme²¹⁵. »

L'enjeu de la révision des livres liturgiques pour l'identité des Églises est bien de première importance. Selon un travail effectué vers une perfection liturgique ou l'absence d'une démarche érudite en ce sens, c'est une crédibilité au sein des institutions et des Églises qui se joue. Un mouvement général issu du XVIII^e siècle pousse vers une critique textuelle et historique amenant à une « épuration de la piété et du culte²¹⁶ ». Ne pas y prendre sa part, c'est ainsi se tenir hors d'une dynamique française sur la liturgie et ne peut être qu'une attitude critiquée. C'est refuser de participer à un discours en « faveur d'un *retour à* sur le thème d'une perfection liturgique perdue et désormais restituée²¹⁷ ». Bernard Dompnier inscrit ainsi les révisions des livres liturgiques « dans le droit fil de la certitude, mainte fois rappelée dans les apologies des libertés gallicanes, que la France est la portion de la catholicité la plus attachée aux origines²¹⁸ ». Ces révisions peuvent prendre bien des voies. Pour cette raison, Bernard Dompnier insiste sur le nécessaire pluriel lorsqu'il est question de ces liturgies, tout en proposant de parler plutôt de « liturgies françaises » que « néogallicanes ». Derrière ces déclinaisons, des principes communs sont bien présents : « la quête – fondée sur l'érudition – d'une stricte fidélité à la forme ancienne du culte ou de l'affirmation du droit des évêques à régler la liturgie », ce qui peut se nommer « gallicanisme liturgique²¹⁹ ».

Les travaux de Xavier Bisaro montrent bien que ces révisions et adoptions des livres s'inscrivent dans un « véritable projet réformateur qui s'élabore autour de la liturgie » et qui concerne aussi bien « les fidèles que le clergé » – le musicologue ajoute : « la portée pastorale et réformatrice de la liturgie parisienne est d'ailleurs telle qu'elle conduit certains prélats à la présenter comme le signe annonciateur d'une ère nouvelle²²⁰ ». Il s'agit, par les livres et leurs applications, de réunir les fidèles et le clergé autour de quelques lignes fortes afin de constituer

²¹⁵ *Journal ecclésiastique*, 1778, p. 279.

²¹⁶ J.-L. QUANTIN, *art. cit.*, p. 634.

²¹⁷ X. BISARO, *op. cit.*, p. 344

²¹⁸ B. DOMPNIER, *art. cit.*, p. 276

²¹⁹ *Ibid.*, pp. 294-295.

²²⁰ X. BISARO, *op. cit.*, p. 336.

une Église solide. Pour ses lecteurs, ses ecclésiastiques, le journal du chanoine Dinouart propose plusieurs cycles d'articles sur la recherche en liturgie. Il s'agit de dissertations érudites, s'appuyant sur de la recherche historique, afin de proposer un corps de connaissances liturgiques. L'ecclésiastique, par la lecture de ces conférences, peut situer son action dans une forme et une pratique du culte attendues. Un ensemble de dissertations, réuni sous le nom de *Recherches Historiques sur la Liturgie sacrée*, permet au public du *Journal ecclésiastique* de connaître les attendus pour être un bon praticien du culte et un liturgiste pertinent. Les sujets traités démontrent de l'attention toute tournée vers l'ecclésiastique officiant : *sur les noms donnés au Sacrifice de la Loi nouvelle*²²¹, *des Églises ou lieux d'assemblées*²²², *du Choeur des Églises*²²³, *de l'Autel & de toutes ses dépendances*²²⁴, *de la consécration des Églises & des Autels*²²⁵, *des habits ou ornements de l'Évêque, des Prêtres, & de leurs Ministres*²²⁶, *des vases sacrés & de tous les autres qui servent aux saints Mystères*²²⁷, *des Livres dont on s'est servi pour les saints Mystères dans les premiers siècles & dans les suivants*²²⁸, *en quelles langues on a célébré la Liturgie*²²⁹?, *qualité de l'Hostie, du vin & de l'eau destinés pour le Sacrifice*²³⁰, *des Messes solennelles et publiques*²³¹, *du signal pour appeler le peuple à la Messe*²³², *des Messes basses ou particulières*²³³, *des Agapes*²³⁴ et *des Eulogies*²³⁵. Ces recherches sont complétées par un ensemble d'articles qui, à leur tour, prouvent une attention prononcée sur le sacramentaire. La figure du prêtre, l'autorité sacerdotale, occupe une grande place dans les pratiques cultuelles promues par le *Journal*

²²¹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1776, pp. 74-84.

²²² *Journal ecclésiastique*, novembre 1776, pp. 119-133.

²²³ *Journal ecclésiastique*, décembre 1776, pp. 255-272.

²²⁴ *Journal ecclésiastique*, janvier 1777, pp. 37-57 ; mars 1777, pp. 215-225 et avril 1777, pp. 22-31.

²²⁵ *Journal ecclésiastique*, mai 1777, pp. 106-126.

²²⁶ *Journal ecclésiastique*, juillet 1777, pp. 17-28 ; septembre 1777, pp. 217-230 et octobre 1777, pp. 24-37.

²²⁷ *Journal ecclésiastique*, novembre 1777, pp. 115-127 et décembre 1777, pp. 215-230

²²⁸ *Journal ecclésiastique*, janvier 1778, pp. 27-38 ; avril 1778, pp. 3-10 et juin 1778, pp. 227-147.

²²⁹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1778, pp. 30-60.

²³⁰ *Journal ecclésiastique*, août 1778, pp. 133-139.

²³¹ *Journal ecclésiastique*, septembre 1778, pp. 233-245 ; octobre 1778, pp. 83-91 ; novembre 1778, pp. 162-178 ; janvier 1779, pp. 43-59 et février 1779, pp. 143-154.

²³² *Journal ecclésiastique*, mars 1779, pp. 233-257.

²³³ *Journal ecclésiastique*, avril 1779, pp. 44-61 et mai 1779, pp. 154-164.

²³⁴ *Journal ecclésiastique*, juin 1779, pp. 260-276.

²³⁵ *Journal ecclésiastique*, juillet 1779, pp. 68-77.

*ecclésiastique*²³⁶. À côté de ces écrits directement adressés aux ecclésiastiques, d'autres articles se tournent vers les fidèles. Ils insistent sur la nécessité d'une préparation intérieure et sur la bonne pratique de la prière. Par exemple, Charles-Louis Richard, dans ses conférences sur les commandements de Dieu, évoque sept conditions principales à la prière : « 1° Elle doit être de choses nécessaires ou utiles au salut ; 2° elle doit être attentive ; 3° humble ; 4° accompagnée de confiance ; 5° persévérante ; 6° pieuse ; 7° au nom de Jésus-Christ²³⁷ ». Ensuite, il présente l'ordre à suivre : « 1° à prier pour soi-même ; 2° pour ceux qui nous sont plus spécialement unis par la chair & sang ; 3° pour ceux qui nous tiennent lieu de pères, comme les pasteurs & les supérieurs temporels ; 4° pour ceux à qui nous avons quelque obligation ; 5° pour nos amis & pour ceux qui sont du même coups & de la même société ; 6° pour nos ennemis, &c. Cet ordre de prières a son fondement dans celui de la charité que nous nous devons à nous mêmes & au prochain²³⁸ ». Ces articles s'inscrivent dans un ensemble d'écrits, présents dans toutes les rubriques du journal, qui instaurent une attente quant à la conduite du fidèle. Dans les sermons, on lit ainsi des dispositions nécessaires pour recevoir l'eucharistie : « quand vous venez donc à la sainte Table, mes frères, approchez-en avec une humble & profonde connaissance de votre néant, ne regardez ni la grandeur de votre naissance ou de votre condition, ni votre esprit, ni votre science, ni vos autres belles qualités, ni vos richesses, ni votre pouvoir ; mais regardez seulement la grandeur, la gloire, la majesté, la sainteté de Dieu, & dans cette vue anéantisiez-vous devant lui, & dites du fond du coeur : *Domine, non sum dignus*²³⁹. » L'idée est bien proche de celle attendue par Collet dans les *Devoirs d'un pasteur*, « un des manuels les plus utilisés par les curés du XVIIIe siècle » comme le souligne Jean Quénart qui cite : « un curé doit apprendre à son peuple à penser, lorsqu'il entre dans l'église, qu'il va paraître comme un criminel devant son Juge pour lui demander grâce²⁴⁰ [...] ». Il n'est donc pas surprenant de lire également de longs passages sur la pénitence dans les pages du journal, que ce soit lors d'instructions familières²⁴¹, de cas de

²³⁶ Michel de Certeau voit dans cette orientation une pratique janséniste. « Les Jansénistes misent sur les pratiques cultuelles ; ils prônent un retrait sur les observances liturgiques ou sacramentaires, dont l'importance même exige un surcroît de préparation intérieure ; ils luttent spécialement contre les institutions sociales qui en menacent le plus l'observance (depuis le cabaret jusqu'à la Cour). », pp. 200-201 dans M. DE CERTEAU, « Production du temps: une archéologie religieuse », *L'Écriture de l'Histoire*, Paris, Folio histoire, 1975, pp. 142-241.

²³⁷ *Journal ecclésiastique*, décembre 1761, p. 248.

²³⁸ *Journal ecclésiastique*, avril 1762, pp. 71-72.

²³⁹ *Journal ecclésiastique*, mai 1765, p. 159. Selon un modèle d'Antoine Godeau.

²⁴⁰ J. QUÉNIART, *op. cit.*, p. 92

²⁴¹ *Journal ecclésiastique*, novembre 1769, pp. 147-167.

conscience²⁴² ou encore de réflexions théologiques²⁴³. À côté d'une « polarisation *sacramentaire* » caractéristique des jansénistes, Michel de Certeau constate en opposition une « polarisation *dévotionnelle* (qui va de pair avec une surévaluation du « directeur spirituel » ou des impératifs concernant l'exécution de gestes et la fidélité littérale à des formules²⁴⁴) ». Or, Joseph Dinouart semble s'inscrire dans cette opposition. Au mois de juillet 1765, le chanoine compose un discours sur *l'hypocrisie* et la *véritable dévotion*. Il écrit : « la plupart des personnes qui font profession d'être dévotes, ont un air farouche, des manières hautaines, pleines d'amour-propres, elles sont impatientes, inquiètes, se mêlent de tout, censurent tout, j'ai pensé dire, médisent de tout. Un tel caractère offense naturellement, & comme on s'imagine que c'est là ce qui est propre à la dévotion, on se prévient contr'elle, on aime mieux ne point être dévot, que de ressembler aux dévots en quelques-un de ces points²⁴⁵ ». Pour autant, et comme l'écrit Michel de Certeau, ces deux tendances se croisent bien le plus souvent et se retrouvent dans le terme de piété. Il ajoute : « le vrai problème est plutôt la mise en relation de la *piété* avec la *morale* qui s'en est séparée et qui s'explicite en fonction des pratiques sociales²⁴⁶ ».

Les questions liturgiques ne sont pas celles qui intéressent le moins les auteurs du *Journal ecclésiastique*, bien au contraire. Malgré une présence plus réduite que d'autres rubriques au regard de la production totale d'articles (environ 6%), la liturgie est sujette à une attention particulièrement poussée de la part de Joseph Dinouart et de Laurent-Étienne Rondet principalement. Elle est essentielle comme objet des sciences ecclésiastiques. S'il a été remarqué son rôle dans la constitution d'une « nation de fidèles », il conviendrait aussi d'insister sur la place jouée par ces livres dans la culture ecclésiastique et qui explique en partie l'intérêt que leur portent les auteurs du journal. À propos du bréviaire parisien, Xavier Bisaro propose de le considérer également comme un prolongement de « l'encadrement des ecclésiastiques – notamment dans le domaine encore déficient de la théologie²⁴⁷ ». Le musicologue rappelle à cette

²⁴² *Journal ecclésiastique*, décembre 1769, pp. 245-251.

²⁴³ *Journal ecclésiastique*, janvier 1770, pp. 54-66 ; février 1770, pp. 153-165 ; mars 1770, pp. 273-281 ; avril 1770, pp. 59-68 ; juin 1770, pp. 335-339 et juillet 1770, pp. 81-86.

²⁴⁴ M. DE CERTEAU, *art. cit.*, pp. 200-201.

²⁴⁵ *Journal ecclésiastique*, juillet 1765, p. 43.

²⁴⁶ M. DE CERTEAU, *art. cit.*, pp. 200-201.

²⁴⁷ X. BISARO, *op. cit.*, p. 342

occasion que les « livres condensaient en quelques volumes une part importante des textes dont la lecture courante était exigée de la part des prêtres paroissiaux²⁴⁸ » et il permet de « posséder des extraits de cette bibliothèque idéale que tout ecclésiastique ne possédait pas forcément : dans ce bréviaire voisinent en effet textes scripturaires, patristiques, à portée réglementaire (les canons) ou littéraire (les hymnes rénovées selon les règles de la belle latinité²⁴⁹) ». Il s'agit donc bien d'un langage qui est communiqué à l'ensemble des acquéreurs des bréviaires²⁵⁰. Joseph Dinouart ne s'y trompe pas. C'est pour cette raison qu'il manifeste, à côté de son contenu, une attention à la présentation matérielle des livres dans son article sur les bréviaires :

« [Il faut veiller] à ne pas trop chercher les parties du Bréviaire, & [...] les imprimer d'un caractère lisible à tout âge. Il en est parmi les nouveaux dont les volumes sont si gros qu'il est désagréable de les porter sur soi en voiage [*sic*], ou d'être obligé de les avoir long-temps entre les mains. Il en est aussi dont le caractère est si petit, qu'il fatigue la vue, & qu'après un certain temps, on ne peut plus y lire sans lunettes²⁵¹ »

La présentation du travail des auteurs du *Journal ecclésiastique* sur les livres liturgiques prouve qu'il s'inscrit dans le processus qui a été présenté en introduction à cette partie. Les auteurs décrivent une situation qui justifie une action, ici une réforme des livres. Avec un travail d'érudition, à la fois textuel et historique – un travail de sciences ecclésiastiques –, les acteurs définissent une connaissance et un savoir à promouvoir. Ces derniers le sont par différentes publications qui finissent par influencer la pratique, liturgique dans ce cas, et donc nécessairement l'expérience des fidèles. La liturgie, par sa présence dans le journal, est aussi retravaillée par de nouveaux acteurs. La personnalité de Laurent-Étienne Rondet est ici caractéristique de cette délocalisation de la science liturgique, puisque lui-même est un laïc proposant un nouveau bréviaire – et un bréviaire qui est adopté par sept diocèses. Les anciens professionnels de la liturgie sont dépossédés, à l'image de ce que nous avons pu constater pour d'autres sciences²⁵², de leur monopole par de nouveaux acteurs qui entendent faire connaître et promouvoir leur interprétation du catholicisme.

²⁴⁸ *Ibid.*

²⁴⁹ *Ibid.*

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 343 : « Ce livre intégrait ainsi progressivement « [l']appareil administratif d'une extrême précision, tout occupé à gérer des principes, c'est-à-dire à défendre un langage du groupe »(1) qu'était devenue l'Église gallicane. » (1). M. DE CERTEAU, *art. cit.*, p. 237.

²⁵¹ *Journal ecclésiastique*, février 1777, p. 139, cité par *ibid.*, note p. 266.

²⁵² Voir le chapitre 9.

12-4. La traduction palermitaine et sa théologie

L'étude de la liturgie, au cours de la section précédente, a mis en évidence les différentes échelles qui se rencontrent dans le catholicisme moderne, en premier lieu par une nouvelle articulation de la culture locale vers la nationale. Le *Journal ecclésiastique* semble démontrer l'existence d'une échelle encore supérieure à l'œuvre dans le catholicisme du XVIII^e siècle, avec notamment la circulation de la théologie française dans la péninsule italienne et, *in fine*, un catholicisme italien retravaillé par le dynamisme de son voisin. L'édition palermitaine du journal, le *Giornale ecclesiastico*, laisse apparaître une très grande filiation avec son modèle français. Le *Prospectus* rédigé par les libraires-imprimeurs palermitains André Rapetti et Antoine Veneziano évoque déjà un écrit qui repose essentiellement sur la traduction²⁵³. Cette possibilité est directement issue des liens religieux et culturels qui unissent la France et ses voisins transalpins dans cette seconde moitié du XVIII^e siècle comme il a été montré précédemment. L'imprimé apparaît en Sicile au cours de ce moment que l'historien Mario Rosa qualifie de « printemps culturels », entre 1769 et 1776, lors des archiépiscopats de Serafino Filangeri à Palerme et de Francesco Maria Testa à Monreale. C'est auprès d'eux qu'agissent les deux principaux artisans du *Giornale ecclesiastico*, Isidoro Bianchi et Giovanni Evangelista Di Blasi. La traduction du journal du chanoine Dinouart a lieu dans un archevêché qui est en pleine redéfinition de la formation de ses ecclésiastiques²⁵⁴ et la préface rédigée à l'occasion de sa publication témoigne de cet élan. La dédicace adressée à Serafino Filangeri²⁵⁵ pose ainsi cette interrogation : « Chi può mai promettersi, che un Ministro giunto al Sacerdozio seguiti a perfezionarsi nelle Scienze sacre, ed a provvedersi di que lumi, che gli mancano²⁵⁶? » À la manière du *Journal ecclésiastique* du chanoine Dinouart, l'imprimé est présenté au regard de ce qu'il peut apporter à des ecclésiastiques en déficit de formation : « Pur troppo alla maggior parte dei nostri Ecclesiastici mancano i mezzi ed, il tempo d'instruirsi. Pensando io dunque di diminuire gli ostacoli, che si attraversano al possesso delle cognizioni degne dei Ministri del Santuario, mi sono subito determinato di presentar loro un *Giornale*, ossia una scelta Biblioteca Ecclesiastica sulle tracce di quella del celebre Abate Dinouart, e di raccomandarla alla vostra magnanima Protezione. » La référence au chanoine

²⁵³ Voir le chapitre 4.

²⁵⁴ Voir le chapitre 4.

²⁵⁵ Il est à noter que l'action de Serafino Filangeri à la tête de son archevêché est comparée à celle des prélats les plus « éclairés » de France. *Giornale ecclesiastico*, janvier 1772, « Alla Grandezza Di Monsignore D. Serafino Filangeri » : « e sull' esempio dei più eruditi ed illuminati Velscovi della Francia avete saputo illuminare il vostro diletto Clero e Popolo con una dotta Intruzione [...] ».

²⁵⁶ *Giornale ecclesiastico*, janvier 1772, « Alla Grandezza Di Monsignore D. Serafino Filangeri ».

parisien est omniprésente dans la préface, l'auteur déclarant s'inscrire dans ses traces²⁵⁷. Le choix du vocabulaire et les intentions exprimées démontrent bien de la lignée directe : « Noi dunque troppa ragione ci siamo determinati di pubblicare questo Giornale per beneficio degli Ecclesiastici. L'esempio del Giornale dell'Abate Dinouart ci ha servito di uno stimolo grandissimo. Noi da questo Giornale abbiamo tratti gli Opuscoli più belli ed interessanti, dei quali è ripieno, ed alcuni valorosi Giovani, dei quali, per non defraudar veruno della dovuta lode, daremo in piedi pagina i Nomi, li hanno tradotti nella nostra lingua²⁵⁸. » Le *Giornale ecclesiastico* marque deux petits pas d'écarts par rapport à son modèle français. En premier lieu, ses rédacteurs entendent ajouter d'autres titres tirés de recueils ou composés par leurs auteurs lorsqu'ils l'estimeront nécessaire²⁵⁹. Ensuite, ils souhaitent procéder d'une façon moins méthodique que l'abbé Dinouart, pensant que la variété est plus susceptible de plaire à leurs lecteurs²⁶⁰.

Par la traduction, la sélection des articles et l'insertion d'écrits inédits, le *Giornale ecclesiastico* devient une œuvre sicilienne. Il faut pourtant convenir que la réalisation de l'imprimé peut apparaître moins originale que les intentions de la préface pouvaient le laisser envisager à ses lecteurs. L'inédit, dans les pages de *Giornale ecclesiastico*, ne parvient pas à atteindre dix pour cent du contenu. Pour la seule année de la réimpression du journal dont une trace existe, l'année 1772, soixante-six articles sont proposés au public. Sur ce total, soixante sont des traductions du *Journal ecclésiastique*, pour seulement six articles originaux²⁶¹. Au-delà de ces chiffres, les exemplaires reposent sur des suites d'articles, comme il en est dans le journal du chanoine Dinouart. On peut ainsi établir à trente-six le nombre total de sujets présents dans le *Giornale ecclesiastico* de l'année 1772.

²⁵⁷ *Giornale ecclesiastico*, janvier 1772, « Prefazione » : « Questa verità su ben rilevata dal Sig. Abate Dinouart nella dotta Prefazione al suo Giornale Ecclesiastico, della quale noi seguiremo le tracce ».

²⁵⁸ *Giornale ecclesiastico*, janvier 1772, « Prefazione »

²⁵⁹ *Giornale ecclesiastico*, janvier 1772, « Prefazione » : « Agli Opuscoli scelti dal Giornale dell'Abate Dinouart, noi ve ne abbiamo aggiunti alcuni altri cavati da altre raccolte, o composti dai i nostri Soci, e così saremo sempre nel proseguimento dell'Opera, la quale porta solo supplire alla mancanza di tanti Libri, che sono necessari al Ministro dell'Altare. »

²⁶⁰ *Giornale ecclesiastico*, janvier 1772, « Prefazione » : « Il Sig. Dinouart ha divisi con metodo gli Opuscoli che riguardano le diverse Scienze Ecclesiastiche. Noi all'incontro abbiamo creduto, che la varietà delle cose potesse più piacere ai nostri Lettori. »

²⁶¹ Cinq, si l'on considère que l'article d'Isidoro Bianchi est sur deux mois.

Tableau 3 : Le Giornale ecclesiastico en chiffres

Nombre d'articles	66
Réutilisation du <i>Journal ecclésiastique</i>	60
Originaux	6 (9%)
Articles d'Écriture-Sainte	31
Sujets traités (c'est-à-dire sans prendre en compte les suites d'articles)	36
dont originaux	5 (7%)
Nombre d'auteurs	15

Tableau 4 : Les auteurs du Giornale ecclesiastico

Rondet	24 (36%)
Dom Calmet	8
Richard	6
Indéterminés	6
Dinouart / Du Pin	6
Dinouart	4
Bianchi	2
Di Blasi	2
Benoît	2
Anselme	1
Boileau	1
Cari	1
M. C.	1
Potel	1
Racine	1

Ce nombre réduit d'articles et de sujets a pour conséquence de limiter également celui des auteurs. Quinze sont dénombrés. Parmi eux, quatre sont étrangers au *Journal ecclésiastique*. La présence de trente et un articles en lien avec la rubrique de l'Écriture Sainte explique que Laurent-Étienne Rondet soit l'auteur le plus présent, avec à lui seul vingt-quatre contributions, soit trente-six pour cent du total. Son premier article, qui est également le premier du journal, n'a pourtant pas les Écritures comme sujet. Il s'agit d'une lettre sur les devoirs qui incombent à l'état ecclésiastique²⁶². Dans la droite lignée de la préface, l'article insiste sur la nécessité de l'étude pour un homme d'Église, ainsi que sur le respect dû à son évêque²⁶³. Après cette lettre, ce sont bien les dissertations d'Écriture Sainte de Rondet qui sont l'objet d'une traduction : *Dissertazione sopra il Pentateuco*²⁶⁴, *sopra l'Arca di Noè*²⁶⁵, *il Patriarca Enoè*²⁶⁶, *le Colonie di Cham*²⁶⁷, *una festa come a SS. Apostoli*²⁶⁸, *i Titoli che sono nel principio di alcuni Salmi*²⁶⁹ ou encore les problèmes *di Chronologie Sagra*²⁷⁰. À côté de ces dissertations, deux ensembles d'articles de Laurent-Étienne Rondet sont traduits : l'un reprend ses *Conférences élémentaires*²⁷¹, l'autre propose aux lecteurs italiens de lire les discussions autour de la question des faux miracles²⁷². Le *Giornale ecclesiastico* répète ainsi la mise en scène observée dans le journal du chanoine Dinouart, qui fait cohabiter des articles servant de leçon aux lecteurs avec ceux qui montrent une discussion théologique. Derrière Rondet, il est

²⁶² *Giornale ecclesiastico*, janvier 1772, pp. 1-17, « Lettera del Sig. RONDET in risposta a diverse questioni sù i doveri del suo stato ad un Ecclesiastico » (*Journal ecclésiastique*, mars 1763, pp. 225-242).

²⁶³ La dédicace du *Giornale ecclesiastico* insiste sur le rôle de l'évêque : « Tocca al Sacerdote, e molto più al Vescovo ad essere il provvido Pastore delle sue pecore, a mantenere intatto il sacro Deposito della Fede, ad invigilare che nel suo frumento non entri l'immonda zizania, e ad ispirare in tutti la riverenza, l'amore, e la venerazione per il Sovrano. » *Giornale ecclesiastico*, janvier 1772, « Alla Grandezza Di Monsignore D. Serafino Filangeri ».

²⁶⁴ *Giornale ecclesiastico*, janvier 1772, pp. 18-32.

²⁶⁵ *Giornale ecclesiastico*, février 1772, pp. 100-107.

²⁶⁶ *Giornale ecclesiastico*, mars 1772, pp. 237-239 ; avril 1772, pp. 241-252 ; mai 1772, pp. 336-341 et juin 1772, pp. 420-427.

²⁶⁷ *Giornale ecclesiastico*, mai 1772, pp. 372-383.

²⁶⁸ *Giornale ecclesiastico*, mai 1772, pp. 396-399.

²⁶⁹ *Giornale ecclesiastico*, octobre 1772, pp. 305-318.

²⁷⁰ *Giornale ecclesiastico*, novembre 1772, pp. 376-388 et décembre 1772, pp. 462-475.

²⁷¹ *Giornale ecclesiastico*, juillet 1772, pp. 31-51 ; août 1772, pp. 112-127 ; septembre 1772, pp. 197-209 ; octobre 1772, pp. 284-296 ; novembre 1772, pp. 350-363 et décembre 1772, pp. 462-475.

²⁷² Sur cette discussion, voir le chapitre 10-1. *Giornale ecclesiastico*, février 1772, pp. 108-133 ; mars 1772, pp. 170-200 ; mars 1772, pp. 223-237 ; avril 1772 ; mai 1772, 342-350 et juin 1772, pp. 428-444.

surprenant de trouver le bénédictin Augustin Calmet et ses dissertations, tant le contenu ne semble que peu original par rapport aux attentes d'un imprimé périodique : *Dissertazione sopra la fine del Mondo dopo l'ultimo Giudizio*²⁷³, *sopra la Torre di Babele*²⁷⁴, *i Giganti*²⁷⁵ et *il Peccato Originale secondo l'idea dei Christiani, Giudei, e Maomettani*²⁷⁶. Malgré l'ambiguïté de ses travaux, le vanniste possède encore une place de choix dans les études théologiques²⁷⁷, même de l'autre côté des Alpes. Charles-Louis Richard, auteur important de la première décennie du *Journal ecclésiastique*, est bien présent dans sa traduction italienne, mais pour un seul ensemble d'articles, son *Corso ristretto di Teologia*²⁷⁸, retranscrit sur six mois. Joseph Dinouart est présent de deux façons : pour sa sélection d'auteurs dans *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* de Louis Ellies Du Pin avec Jean de Launoy²⁷⁹ et Henri Holden²⁸⁰, ainsi que pour quatre petits écrits (un discours sur l'hypocrisie²⁸¹, sur les anti-trinitaires²⁸², sur la vocation nécessaire pour entrer dans l'état ecclésiastique²⁸³ et sur la conduite à tenir vis-à-vis d'une personne faisant le mal non par volonté mais par mélancolie²⁸⁴). Derrière ces acteurs majeurs de la première décennie du *Journal ecclésiastique* qui sont ainsi l'objet d'une traduction pour le journal palermitain, d'autres auteurs, aux contributions plus modestes, apparaissent. Ils sont au nombre de cinq. L'augustin réformé de Rouen Benoît retient l'attention avec son *Discorso sopra il pericolo della lettura de' Libri contro la Religione per rapporto alla Società*²⁸⁵. L'écrit, présenté à l'Académie des Palinods, entend détourner de la lecture des

²⁷³ *Giornale ecclesiastico*, janvier 1772, pp. 56-78 et février 1772, pp. 81-99.

²⁷⁴ *Giornale ecclesiastico*, avril 1772, pp. 310-319 et mai 1772, pp. 321-335.

²⁷⁵ *Giornale ecclesiastico*, juillet 1772, pp. 63-79 ; août 1772, 143-159 et octobre 1772, pp. 297-304.

²⁷⁶ *Giornale ecclesiastico*, septembre 1772, pp. 210-234.

²⁷⁷ Voir le chapitre 13.

²⁷⁸ *Giornale ecclesiastico*, juillet 1772, pp. 1-10 ; août 1772, pp. 81-90 ; septembre 1772, pp. 161-182 ; octobre 1772, pp. 241-249 ; novembre 1772, pp. 321-336 et décembre 1772, pp. 401-413.

²⁷⁹ *Giornale ecclesiastico*, juillet 1772, pp. 11-30 ; août 1772, pp. 91-111 ; septembre 1772, pp. 183-196, octobre 1772, pp. 250-283, novembre 1772, pp. 337-349.

²⁸⁰ *Giornale ecclesiastico*, décembre 1772, pp. 414-436.

²⁸¹ *Giornale ecclesiastico*, juin 1772, pp. 445-454.

²⁸² *Giornale ecclesiastico*, juin 1772, pp. 463-470.

²⁸³ *Giornale ecclesiastico*, juin 1772, pp. 455-462.

²⁸⁴ *Giornale ecclesiastico*, septembre 1772, pp. 235-239.

²⁸⁵ *Giornale ecclesiastico*, novembre 1772, pp. 364-375 et décembre 1772, pp. 452-461 (*Journal ecclésiastique*, mai 1770, pp. 242-256 et juin 1770, pp. 358-369).

romans. La démonstration s'appuie en partie sur l'exposition d'une société fictive qui mettrait en pratique les principes présentés dans le roman, avec, comme conséquence, la décadence des mœurs. Au regard de ce danger, l'augustin se détourne de la tolérance, qui ne serait « qu'un masque imposant dont ils [les réformateurs] se couvrent pour trahir le Ciel, & tromper les hommes²⁸⁶ ». Les autres discours portent sur des sujets sans liens particuliers entre eux, montrant une diversité dans la sélection ; il s'agit de la *Dissertazione sopra il rispetto, chez li Poeti devono alla Religione* de Louis Racine²⁸⁷, de la *Dissertazione sopra il Dio sconosciuto degli Ateniesi* par l'abbé Anselme²⁸⁸, de la *Prova della Possibilità della Presenza Reale del Corpo di Gesù Cristo nell'Eucaristia contro li Protestanti* d'un certain « M.C. » professeur à l'Université de Paris²⁸⁹ et d'une dernière *Dissertazione sopra l'introduzione della Musica nelle Chiese* du chanoine d'Auxerre Potel²⁹⁰. À côté des auteurs ci-dessus clairement identifiés, il existe dans le *Giornale ecclesiastico* six autres articles, appartenant également au *Journal ecclésiastique*, mais qui ne peuvent être attribués à des auteurs. Ces compositions s'inscrivent également dans la variété des sujets retenus pour l'impression du journal palermitain – avec une *Dissertazione sopra il Santi sconosciuti, o Battezzati*²⁹¹, une *Istruzione Ecclesiastica sopra la recitazione e celebrazione del div. Officio*²⁹², une *Lettera sopra l'abuso della Musica nelle Comunità Religiose*²⁹³, à nouveau une *Istruzione Ecclesiastica contro l'Intemperanza*²⁹⁴, un écrit sur *Dell'uso della Preghiera per i Morti tra i Pagani*²⁹⁵ et enfin une composition *Sopra la Religione*²⁹⁶.

²⁸⁶ *Journal ecclésiastique*, mai 1770, pp. 252-253..

²⁸⁷ *Giornale ecclesiastico*, mai 1772, pp. 351-363 (*Journal ecclésiastique*, juin 1765, pp. 268-282).

²⁸⁸ *Giornale ecclesiastico*, août 1772, pp. 128-142 (*Journal ecclésiastique*, août 1765, pp. 164-180).

²⁸⁹ *Giornale ecclesiastico*, février 1772, pp. 134-138 (*Journal ecclésiastique*, janvier 1765, pp. 38-54).

²⁹⁰ *Giornale ecclesiastico*, janvier 1772, pp. 48-55 (*Journal ecclésiastique*, mars 1763, pp. 242-251 et avril 1763, pp. 33-40).

²⁹¹ *Giornale ecclesiastico*, janvier 1772, pp. 33-47.

²⁹² *Giornale ecclesiastico*, février 1772, pp. 139-159.

²⁹³ *Giornale ecclesiastico*, mars 1772, pp. 161-169.

²⁹⁴ *Giornale ecclesiastico*, juin 1772, pp. 401-419.

²⁹⁵ *Giornale ecclesiastico*, juin 1772, pp. 401-419.

²⁹⁶ *Giornale ecclesiastico*, juillet 1772, pp. 52-62.

Le *Giornale ecclesiastico* contient cinq articles originaux dans ses pages de l'année 1772²⁹⁷. L'un d'entre eux attire particulièrement l'attention²⁹⁸, il s'agit du *Compendio di un Opera, in cui viene stabilito il diritto, che hanno i Regolari d'implorare la protezione Reale contro le violenze de'loro Superiori*²⁹⁹. Il s'agit d'un écrit de l'un des principaux rédacteurs du journal, Isidoro Bianchi. La même année, l'article présent sur deux mois est réuni puis imprimé à Palerme, chez Gagliani³⁰⁰. Le livre ne passe pas inaperçu, il trouve un écho dans les autres imprimés, en premier lieu dans la *Gazette universelle de littérature*³⁰¹. L'ouvrage n'est pas une création. Le sujet a déjà été traité en Espagne dans un livre de Joseph Bernardo Quiros, comte de Prado, paru en 1758, *Nuevo promotor de la real protección*³⁰². Deux années après, une traduction napolitaine est proposée par Gaetanon Paces³⁰³. C'est par cette dernière qu'Isidoro Bianchi doit prendre connaissance du livre de Joseph Bernardo Quiros. Les articles du bénédictin sont appréciés par les rédacteurs de la *Gazette universelle* : « [...] il l'a beaucoup abrégé, sans lui ôter rien de sa solidité ; il a fait voir que la doctrine qu'il soutient est fondée sur la raison, qui a elle-même force de loi, parce qu'elle en tient la place lorsqu'il n'en existe aucune³⁰⁴ », ils ajoutent à propos de l'auteur qu'il s'agit d'un

²⁹⁷ L'article d'Isidoro Bianchi est sur deux mois.

²⁹⁸ Le succès du livre d'Isidoro Bianchi ne peut être détaché du contexte politique et ecclésiastique italien du XVIIIe siècle. La péninsule est à l'heure du juridictionnalisme, les États poussent leur juridiction dans des domaines autrefois réservés aux compétences de l'Église. Le partage des compétences entre sphère civile et sphère religieuse fait l'objet d'un nombre croissants d'écrits (Galiani, Muratori ou encore Maffei). Au cours de la décennie précédente, Cesare Beccaria fait également paraître le traité *Des délits et des peines* (1764). Le Milanais y défend une réforme législative, caractérisée par des peines plus légères. Voir D. CARRANGEOT, E. CHAPRON, H. CHAUVINEAU, « Le XVIIIe siècle des réformes », *Histoire de l'Italie du XVe au XVIIIe siècle*, 2e éd., Paris, Armand Colin, 2022.

²⁹⁹ *Giornale ecclesiastico*, mars 1772, pp. 201-222 et d'avril 1772, pp. 253-294.

³⁰⁰ I. BIANCHI, *Compendio di un Opera, in cui viene stabilito il diritto, che hanno i Regolari d'implorare la protezione Reale contro le violenze de'loro Superiori*, Palerme, Gagliani, in-14, 1772.

³⁰¹ *Gazette universelle de littérature*, 1773, num. 34, pp. 366-367. Le journal évoque longuement l'écrit d'Isidoro Bianchi dans ses pages consacrées au « Droit ecclésiastique et civil ».

³⁰² J.B. QUIROS (Conde de Prado), *Nuevo promotor de la real protección. Dissertacion theologico-juridica, politico-regular, y critica contra el Sr. Salgado y otros a favor de la autoridad, que, segun leyes canonicas, y regias, gozan los reales tribunales supremos, para proteger los regulares oprimidos, y de la accion que estos tienen a implorar su proteccion contra las violencias de sus prelados, quando no les resta otro medio para evadirlas*, Salamanca, Honorato, 1758.

³⁰³ J.B. QUIROS, *Nuovo promotore della real protezione dissertazione teologica-legale-politica-regolare e critica contra il Salgado, e altri, in favor dell'autorità, che per le leggi canoniche, e regie hanno i supremi tribunali di proteggere i regolari oppressi ; e del dritto, che questi hanno a implorarne la protezione contro le violenze de' loro superiori, se non abbiamo altro mezzo per iscansarle*, traduit par Gaetano Paces, Napoli, Vincenzo Flauto, 1770.

³⁰⁴ *Gazette universelle de littérature*, 1773, num. 34, pp. 366-367.

« Bénédictin très instruit, qui connoît le régime intérieur des maisons Religieuses, & qui a vu bien des victimes de la haine, de l'injustice ou de l'envie³⁰⁵ [...] ». L'écrit entend établir le droit qu'ont les réguliers *d'implorer* la protection royale lorsqu'ils font face à des violences de la part de leurs supérieurs. Les tribunaux séculiers auraient ainsi un devoir de protéger les réguliers lorsque ces derniers ne seraient pas en capacité de se soustraire à une oppression. L'article de la *Gazette* souligne la ligne directrice de l'écrit qui consiste à prouver « que l'Église est dans l'État, & non l'État dans l'Église : rendez à César ce qui est du à César. Il fait voir que la profession Religieuse n'ôte point la qualité de sujet ; que tous les citoyens d'un État sont soumis au même Souverain, qui seul doit être reconnu, & qui seul a le droit de protéger l'infortuné qui réclame son secours³⁰⁶ ». L'écrit d'Isidoro Bianchi n'est donc pas présent dans les pages du *Journal ecclésiastique* du chanoine Dinouart. Pourtant, il ne lui est pas étranger. Au mois de novembre 1764, le journal parisien publie des *Réflexions* de dom Mabillon sur les prisons des ordres religieux³⁰⁷. Bien que la correction de réguliers ne soit pas le sujet de l'écrit, le mauriste s'intéresse à la justice ecclésiastique et aux abus qui peuvent l'accompagner. Il rappelle, qu'à la différence de la séculière qui a en vue de *conserver* et de *réparer le bon ordre en imprimant de la terreur aux méchants*, l'ecclésiastique ne doit pas s'égarer du salut des âmes³⁰⁸. Dom Mabillon considère comme un défaut de charité l'absence de mesures prises ou de précautions pour proportionner les peines aux pénitents et à leur salut³⁰⁹. S'il se méfie de l'indulgence, propice à la rechute, il n'apprécie guère la grande sévérité. Le mauriste propose d'établir dans les ordres religieux des cellules, « semblables à celles de Chartreux », afin de faire travailler les prisonniers en intérieur et en extérieur. Ces derniers assisteraient aux offices divins renfermés dans une tribune séparée, ils disposeraient de vivres plus pauvres que les autres de la communauté et seraient soumis à des exhortations fréquentes de la part du supérieur. La dissertation de dom Mabillon est importante pour les auteurs du *Journal ecclésiastique* et les incite à faire des recherches sur cette matière³¹⁰. Ils les présentent au mois de février 1765 et c'est à cette occasion qu'il est à nouveau question de la

³⁰⁵ *Ibid.*

³⁰⁶ *Ibid.*

³⁰⁷ *Journal ecclésiastique*, novembre 1764, pp. 166-168.

³⁰⁸ *Journal ecclésiastique*, novembre 1764, p. 166.

³⁰⁹ *Journal ecclésiastique*, novembre 1764, p. 173.

³¹⁰ *Journal ecclésiastique*, février 1765, pp. 165-166 : « La Dissertation du P. Mabillon, sur les prisons des Religieux, que nous avons donnée en 1764, nous a engagés à faire des recherches plus particulières sur ces matières, & nous les présentons ici. »

discipline des réguliers³¹¹. Les auteurs décident de présenter au public l'ouvrage déjà en partie oublié d'Octavianus Spatharius, *Le Correctoire des Réguliers*³¹². Bien qu'ils concèdent que ce correctoire n'est probablement plus suivi, les auteurs souhaitent le rapporter au public en inscrivant cette démarche dans celle de la recherche sur les anciens usages, d'autant qu'il semblerait que le livre du franciscain soit devenu rare. Ils ajoutent :

« On sent bien les raisons qui ont pu engager à soustraire cet Ouvrage aux yeux du public ; on le chercheroit en vain dans les bibliothèques les plus fameuses. Il est triste pour l'humanité de trouver des hommes qui aient cru servir la Religion en cherchant les moïens de tourmenter aussi cruellement leurs frères. Cette voie étoit-elle propre à rappeler les coupables à leurs devoir, ou à les livrer à un désespoir affreux & à perdre les âmes? Nos Lecteurs en jugeront & plaindront des supérieurs qui connaissaient si peu la charité Évangélique³¹³. »

Les auteurs du journal entendent faire connaître ce qu'ils ont découvert et que leur écrit parvienne « jusqu'à ceux qui ont en main l'autorité », afin de les engager à s'instruire de ce qu'il se passe à l'intérieur de leur maison. Ainsi, « peut-être rendraient-ils la liberté & la vie à des Religieux qui sont quelquefois les tristes victimes de la vengeance, du caprice & de la jalousie des Supérieurs³¹⁴ ». Pour revenir aux articles d'Isidoro Bianchi et à son argumentation, les auteurs du *Journal ecclésiastique* constatent que le franciscain Spatharius « suppose comme une vérité incontestable [...] que les Réguliers sont indépendans de tout Tribunal séculier ; & que par conséquent aucun Séculier, de quelque dignité & rang qu'il soit, fût-il Roi & Monarque, ne peut être juge compétent d'aucun Régulier³¹⁵ ». Bien que discrètement, ils marquent un désaccord avec le franciscain par une remarque dans l'article. Plus retenue que la longue argumentation de Joseph Bernardo Quiros, reprise par Isidoro Bianchi, il s'agit pourtant bien de sous-entendre que les réguliers demeurent des sujets de leur souverain – « presque toutes les Constitutions Monastiques portent la défense la plus sévère de s'adresser aux Magistrats. Cette défense blesse sans doute l'autorité du Souverain & la liberté de ses sujets. Cesseroient-ils de l'être dès qu'ils

³¹¹ *Journal ecclésiastique*, février 1765, pp. 165-189.

³¹² O. SPATHARIUS, *Aurea methodus de modo corrigendi regulares*, Venise, Baretium, in-4, 1620.

³¹³ *Journal ecclésiastique*, février 1765, pp. 165-189.

³¹⁴ *Journal ecclésiastique*, *ibid.* Le *Journal ecclésiastique* déplore ensuite la cruauté de certains supérieurs : « Mais il faut que ceux qui la donnent soient bien expérimentés : autrement ils s'exposent à estropier un Religieux pour le reste de ses jours, & à lui rompre les bras ou les jambes : ce qui n'arrive que trop fréquemment, par la négligence ou plutôt la cruauté & la barbarie des Supérieurs, qui sous prétexte de punir des coupables, ne cherchent quelquefois qu'à satisfaire leur haine & leur vengeance [...] ».

³¹⁵ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

sont Religieux? ». Le *Compendio di un Opera* d'Isidoro Bianchi est bien un écrit original du *Giornale ecclesiastico* au regard de son modèle français. Pour autant, il convient de remarquer que le sujet est bien loin d'être étranger au *Journal ecclésiastique* du chanoine Dinouart. Les dates mêmes des deux articles présentés, novembre 1764 et février 1765, prouvent qu'Isidoro Bianchi a pu les lire. Si le *Giornale ecclesiastico* se sépare de son original pour proposer son propre écrit, il est à constater que sa filiation perdure quant au sujet retenu : les ecclésiastiques français et palermitains ne cessent de se retrouver.

Les quatre autres articles originaux sont tout aussi bien des écrits qui auraient pu trouver leur place au sein du *Journal ecclésiastique*. La distance prise au moment de l'insertion d'un inédit n'est pas l'occasion d'une rupture ou d'un écart. Il est possible de constater que sur les quatre articles, trois sont rédigés par des acteurs prenant part, ou gravitant autour, de l'imprimé palermitain, tandis que le dernier a pour sujet la péninsule italienne. L'insertion des originaux se justifie donc par d'autres raisons que celle d'une éventuelle différence théologique. Elle résiderait plus en la saisie, par des acteurs, d'une presse à leur service, pour leur volonté ou besoin de publication. Ainsi Giovanni Evangelista Di Blasi, cadet des trois frères et le plus impliqué dans le *Giornale ecclesiastico*³¹⁶, fait retranscrire l'un de ses discours académiques prononcés lors d'une réunion des « Accademici del Buon-Gusto nella Chiesa di S. Cita de'PP. Domenicani » au sujet d'une *moderazione della Morale dell'Angelico S. Tommaso nella sua Somma*³¹⁷. Son frère, Salvatore Maria Di Blasi, lui aussi bénédictin, a ses *Osservazione sopra gli Oli de' Santi Martiri inviati da S. Gregorio il Grande a Teodolinda* insérées au mois de novembre³¹⁸. Cet article est le seul à posséder deux croquis pour étayer l'argumentation³¹⁹ et l'importance de ses notes infrapaginales témoignent d'un auteur plus habitué à la publication classique que journalistique. À côté des frères Di Blasi, un troisième auteur est de proximité, l'abbé Francesco Carì, qui est lecteur en théologie dogmatique au Collège de Palerme. Le journal retranscrit son discours prononcé au moment de la célébration de la première messe d'un nouveau prêtre³²⁰. Il est possible de noter, à l'image de ce qui se retrouve dans le journal du chanoine Dinouart, une insistance nette sur la dignité

³¹⁶ Voir le chapitre 4.

³¹⁷ *Giornale ecclesiastico*, mai 1772, pp. 384-395.

³¹⁸ *Giornale ecclesiastico*, novembre 1772, pp. 389-399.

³¹⁹ *Giornale ecclesiastico*, novembre 1772, pp. 392-393.

³²⁰ *Giornale ecclesiastico*, mai 1772, pp. 364-371.

sacerdotale, une sacralisation de l'état de prêtre où ce dernier est assimilé à une figure christique, par le sacrifice de sa vie. Le dernier article est écrit par un Français, le docteur de Sorbonne Boileau, mais son propos porte sur la péninsule. Il s'agit de prévenir de la traduction latine que Giattini Giusta propose de l'histoire du Concile de Trente de Pietro Pallavicino³²¹. Boileau y décèle de nombreuses erreurs qui sont imputées à tort au cardinal. Il semble bien que ces écrits n'ont d'originalité que le fait de ne pas être présents dans le *Journal ecclésiastique* de Joseph Dinouart et d'être issus d'acteurs gravitant autour de sa traduction ; pour ce qui est de leur contenu, la convergence avec le corpus d'articles traduits est manifeste.

L'histoire du *Giornale ecclesiastico* doit être reliée avec celle de la présence de la théologie française de l'autre côté des Alpes. Sans revenir sur ce qui a été présenté au cours d'un précédent chapitre³²², il convient de poursuivre le fil de l'influence des « affaires de France³²³ » sur la péninsule italienne. Les pages précédentes ne se sont peut-être pas assez attardées sur la théologie proposée par les différents acteurs du *Journal ecclésiastique* du chanoine Dinouart. Il a été montré que les écrits s'inscrivent dans un mouvement plus général d'érudition historique, s'appuyant sur une pratique textuelle et critique des sources afin de revenir à une pureté des premiers temps et des origines. Plus qu'un mouvement, cette méthode est celle d'une véritable école française appelée la théologie positive gallicane. Tout au long des quarante mille pages du journal de Joseph Dinouart, il y a une pratique théologique qui tend à faire de la connaissance la « quête des *faits* constatables³²⁴ » pour reprendre l'expression de Michel de Certeau. Une quête qui s'inscrit pleinement dans ce que Dominique Julia attribue à la théologie positive gallicane, comme une école qui ramène « les questions de droit à des questions de fait, le dogme à l'histoire, la vérité à la preuve documentaire, à l'attestation écrite des Pères³²⁵ ». Ce travail

³²¹ *Giornale ecclesiastico*, juin 1772, pp. 471-475.

³²² Voir le chapitre 4.

³²³ Gérard Pelletier (*Rome et la Révolution française: la théologie et le politique du Saint-Siège devant la Révolution française (1789-1799)*, Rome, École française de Rome, 2004) montre que Rome relie très étroitement les événements français avec la condamnation des actes du synode de Pistoia. (Voir D. JULIA, « L'historiographie religieuse en France depuis la Révolution Française », P. BÜTTGEN, C. DUHAMELLE (éds.), *Religion ou confession. Un bilan franco-allemand sur l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2010, pp. 9-56.

³²⁴ M. DE CERTEAU, *art. cit.*, p. 164-165.

³²⁵ D. JULIA, *art. cit.*, p. 17.

d'érudition historique n'est pour autant pas neutre, il consiste en l'utilisation d'une science philologico-historique au service de la promotion d'une théologie gallicane³²⁶, nous l'avons vu avec une étude sur la liturgie promue par le journal.

Le XVIII^e siècle avançant, le rayonnement de cet enseignement ne cesse de croître et il dépasse désormais le cadre national. L'impression d'un *Giornale ecclesiastico* à Palerme, comme traduction du *Journal ecclésiastique*, en est sans doute l'un des plus beaux exemples – auquel il est possible d'ajouter l'exportation même du journal outre-mont dans sa version française. L'influence française culmine au mois de septembre 1786, lorsque l'évêque janséniste Scipione de Ricci de Pistoia et de Prato tient un synode. En premier lieu, dans le décret *De fide*, le synode adopte les articles de l'Assemblée générale du clergé de France de 1682. Ensuite, Dominique Julia remarque que « les jansénistes du synode de Pistoia ne font que porter à ses ultimes conséquences le mouvement qui, dans la théologie gallicane au XVII^e siècle, a fait des temps apostoliques et de l'Église des premiers siècles un paradigme de pureté et d'innocence corrompu par les siècles d'ignorance et de barbarie³²⁷ », notamment en déclarant que « dans ces derniers siècles un obscurcissement général s'est répandu sur les vérités de la plus grande importance qui concernent la religion et qui sont la base de la foi et de la morale de la doctrine de Jésus-Christ³²⁸ ». Face à cette avancée toujours plus importante de la théologie positive gallicane, le magistère romain intervient avec la promulgation de la bulle *Auctorem Fidei* le 28 août 1794³²⁹. Il s'agit d'un coup d'arrêt majeur à l'érudition historique pratiquée ainsi qu'à la théologie positive. La bulle entend réaffirmer « l'intégrité de la tradition ininterrompue³³⁰ » en réponse à la recherche sur la pureté des premiers siècles. Plus précisément, « la théologie romaine entend réaffirmer haut et fort que le magistère romain est gardien et interprète de l'Écriture et de la

³²⁶ Pour l'utilisation possible de la théologie positive, voir L. HELL, « Positive (théologie) », J.-Y. LACOSTE (dir.), *Dictionnaire critique de théologie*, Paris, PUF, 2016 [1998], p. 1106-1107.

³²⁷ D. JULIA, *art. cit.*, pp. 9-56

³²⁸ *Ibid.*, pp. 9-56

³²⁹ J.-B. AMADIEU, S. ICARD (dir.), *Du jansénisme au modernisme, la bulle Auctorem fidei, 1794, pivot du magistère romain*, Paris, Beauchesne, 2020, et particulièrement pour la question de la positive Sylvio Hermann de Franceschi « Théologies scolastique et positive au temps du jansénisme tardif. », p. 29-52.

³³⁰ D. JULIA, *art. cit.*, pp. 9-56

Tradition³³¹ ». Si la théologie pratiquée et enseignée par le *Journal ecclésiastique* disparaît dans la mutation profonde du catholicisme français révolutionnaire, la reprise en main autoritaire du magistère romain ne permettra plus de retour en arrière après les événements passés : la théologie positive gallicane a aussi été la victime de son succès.

À côté des influences théologiques étrangères qu'elle accueille favorablement, la presse périodique de la péninsule instaure un nouveau rapport à l'imprimé auquel le magistère romain ne peut plus rester indifférent. Des acteurs se convainquent de la nécessité d'utiliser à leur tour les journaux afin d'influencer les lecteurs et de promouvoir la vision romaine, en premier lieu Thomas Mamachi (1713-1792). Secrétaire de la Congrégation de l'Index en 1779 et Maître du Palais sacré en 1782, le dominicain est un polémiste, habitué à la publication d'écrits, dans lesquels il défend la hiérarchie ecclésiale et les intérêts romains. C'est au cours de ses disputes théologiques qu'il découvre la puissance de la forme journalistique dans la constitution des opinions, notamment par la diffusion des pamphlets jansénistes par les *Annali Ecclesiastici*³³². Ces derniers, bien que s'adressant à un public ecclésiastique, auraient réussi à influencer une large couche de la population par une propagande répétée dans ses pages. En réponse à cette puissante force de publication, Thomas Mamachi utilise, entre 1782 et 1784, les pages du plus important journal romain alors en circulation, les *Effemeridi ecclesiastiche*, en collaboration avec le prêtre Luigi Cuccagni³³³. À partir de l'année 1785, Thomas Mamachi et le Souverain pontife disposent de leur propre organe de diffusion avec le *Giornale ecclesiastico di Roma* – la proximité du nom interpelle. La direction est confiée à Cuccagni, mais dès l'année 1786 le Saint-Siège intervient directement sur son contenu afin d'en faire un instrument à sa politique³³⁴. La préface du journal, qui paraît le 2 juillet, ne laisse que peu de doute sur la filiation de l'écrit, c'est ainsi qu'en indiquant qu'il « ne sera pas guidé par l'esprit de parti, comme nous l'avons vu quotidiennement dans des périodiques de même couleur³³⁵ », les rédacteurs écrivent « nous nous flattons de fermer la bouche à ces ennemis du Saint-Siège et à ces libertins du siècle qui

³³¹ *Ibid.* Dominique Julia précise qu'excepté l'Espagne par l'exequatur en 1800, aucun pays ne reçut officiellement la bulle. Mais il souligne, avec Gérard Pelletier, que « celle-ci constitue une affirmation qui inaugure un nouveau régime ecclésiologique ».

³³² Ce paragraphe doit beaucoup à la notice présente sur le site <http://www.gentedituscia.it/mamachi-tommaso-maria/>

³³³ *Ibid.*

³³⁴ *Ibid.*

³³⁵ *Giornale ecclesiastico di Roma*, 2 juillet 1785, « Prefazione » : « non sarà guidato dallo sprito di partito, come si è seduto e si vede giornalmente accadere in alcuni sogli Periodici di simil natura ».

confondent liberté et abus de liberté³³⁶ ». Quant aux sources du savoir, la référence se situe dans les « Décrets des Congrégations de Rome établis par Sixte V, et par d'autres Suprêmes Pontifes, pour le bon ordre et la bonne réglementation des choses appartenant à la Religion ; comme, par exemple, celle des Sagti Riti, celle du Conseil, celle de la Discipline ecclésiastique, des Indulgences, de l'Index et de la Propaganda Fide³³⁷ ». C'est ainsi que le *Giornale ecclesiastico di Roma* et la bulle *Auctorem fidei* se rejoignent en un même mouvement, une « école romaine » portée par des personnages tels que Bellerini, Mamachi, Zaccaria et Bolgeni³³⁸. Bruno Neveu souligne bien la place de ces acteurs, animés « par un zèle pontifical intransigeant », dans cette ecclésiologie romaine promue face à une tradition patristique. L'auteur ajoute : « [...] en reconnaissant le régime de communion entre le collège épiscopal et le souverain pontife, elle [l'école romaine] a fourni une contribution majeure au thème de l'infailibilité et partant au statut des faits dogmatiques³³⁹ ». Il est possible de conclure, toujours en suivant Bruno Neveu : « Avec les auteurs de la fin du XVIIIe siècle se clôt un âge de la théologie : sous l'effet des bouleversements politiques et de l'affaiblissement du savoir ecclésiastique, la théologie positive, la scolastique moderne, la science juridique *in utroque*, entrent en obsolescence et font place à une affirmation de plus en plus autoritaire de la puissance pontificale qui répond au tropisme catholique en direction de Rome³⁴⁰ ».

Le *Giornale ecclesiastico* en Sicile ou le *Giornale ecclesiastico di Roma* du Saint-Siège sont révélateurs d'une histoire culturelle commune de la théologie entre la France et l'Italie. Comme il est pour le *Journal ecclésiastique* du chanoine Dinouart, la péninsule italienne connaît également une délocalisation de la théologie vers un espace plus littéraire, ici journalistique. La dynamique française, qui ne cesse de retravailler le catholicisme italien par la circulation de sa théologie, n'est peut-être pas sans raison dans cette trajectoire commune. À ce titre, la très faible autonomie du *Giornale ecclesiastico* par rapport à son modèle français nous semble exemplaire.

³³⁶ *Giornale ecclesiastico di Roma*, 2 juillet 1785, « Prefazione » : « Onde con tal metodo ci lusinghiamo di chiudere la bocca a quei nemici della Santa Sede, e a quei libertini del secolo, i quali confondendo la libertà coll'abuso di essa [...] ».

³³⁷ *Giornale ecclesiastico di Roma*, 2 juillet 1785, « Prefazione » : « riferiremo distesamente nel nostro foglio i Decreti delle Congregazioni di Roma stabilite de Sisto V., e da altri Sommi Pontefici, per il buon ordine e buon regolamento delle cose appartenenti alla Religione; come sono per esempio quella de'Sagti Riti, quella del Concilio, quella della disciplina Ecclesiastica, dell'Indulgenze, dell'Indice, e di Propaganda Fide ».

³³⁸ Sur cette école romaine, voir B. NEVEU, *L'erreur et son juge. Remarques sur les censures doctrinales à l'époque moderne*, Napoli, Bibliopolis, 1993, pp. 28-29.

³³⁹ *Ibid.*

³⁴⁰ *Ibid.*

*

Les sciences ecclésiastiques pratiquées par les différents acteurs du *Journal ecclésiastique* suivent une dynamique commune. Elles s'inscrivent dans la promotion d'une interprétation du catholicisme, d'une idéologie partagée par les membres de la communauté, au sein de la culture confessionnalised. Ces acteurs partagent une vision pessimiste et sévère des connaissances et des pratiques religieuses de leurs contemporains, mais elle témoigne peut-être plus de l'écart existant entre cette élite cléricale et le reste de la société, tant le trope est constant depuis le siècle précédent, que d'une situation religieuse détériorée. Le *Journal ecclésiastique* oriente son travail principalement en direction de la formation des ecclésiastiques, afin de leur proposer un savoir commun, mais pas seulement. Ainsi, il mène une politique active en faveur des liturgies néogallicanes afin d'influencer le plus possible la pratique et l'expérience des fidèles. Outre-monts, des acteurs similaires en bien des points à ceux français utilisent les sciences ecclésiastiques avec un même dessein et pour porter, derrière, une même volonté de promotion de leur interprétation.

Chapitre 13 : La croyance et la critique, une pratique des sciences ecclésiastiques

L'articulation entre la croyance, une pratique scientifique et un usage du littéraire permet d'établir et de caractériser, comme pour chaque époque, une culture catholique¹. La génération d'ecclésiastiques du journal a sa propre pratique des sciences ecclésiastiques, elle influence ainsi leur relation avec l'exégèse (13-1), le miracle (13-2) ou la sainteté (13-3). Les découvertes et les critiques, aussi bien textuelles qu'historiques, définissent de nouvelles connaissances et interprétations que les acteurs du *Journal ecclésiastique* souhaitent promouvoir. L'imprimé du chanoine Dinouart prend part activement à ces discussions. Les débats s'inscrivent dans le journal et, ce faisant, sont reconfigurés par ce dernier. Les pages qui suivent vont démontrer l'influence des acteurs de l'imprimé sur différents enjeux du catholicisme à la fin du XVIIIe siècle.

13-1. L'Écriture Sainte du Journal ecclésiastique

L'Écriture Sainte, son interprétation et son articulation avec un présent, sont des sujets essentiels du journal du chanoine Dinouart. La rubrique dénombre trois cent dix-huit articles, soit un rapport de onze pour cent sur le total des années étudiées. L'interprétation des écrits scripturaires et patristiques conditionne non seulement une théologie, un rapport avec l'au-delà, mais également une façon d'agir dans le siècle. Les auteurs du *Journal ecclésiastique*, en travaillant continuellement à ces questions, finissent par avoir une influence importante sur leurs ecclésiastiques-lecteurs. La forme éditoriale de l'imprimé périodique contribue en partie à l'argument d'autorité : le journal possède le sceau du privilège à partir de l'année 1766 et son ancrage territorial peut en faire l'une des seules lectures sur le sujet. Parallèlement, Laurent-Étienne Rondet réalise un important travail d'érudition et d'explication des textes afin de transmettre un savoir facilement mobilisable pour les ecclésiastiques. Rondet est l'auteur de deux cent trente-six articles dans la rubrique, soit un pourcentage de soixante-quatorze rapporté au total. Ses contributions peuvent aussi bien être de grandes conférences² et analyses, sorte de

¹ Nous nous proposons ainsi de généraliser la proposition de François Laplanche à propos de l'exégèse : « [...] l'exégèse biblique entre en relation avec différentes formes du savoir ou de la pensée politique (par exemple la grammaire ou le droit) pour composer une figure particulière, pour nous étrangère, de la culture catholique ou protestante en un point du temps. » F. LAPLANCHE, *La Bible en France, entre mythe et critique, 16e - 19e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 9.

² Les conférences représentent la moitié des productions de Laurent-Étienne Rondet dans la rubrique de l'Écriture Sainte.

grande introduction à la bonne lecture de l'Écriture, que des dissertations et des observations particulières³, lorsqu'il est question de points plus précis. Ces premières sont particulièrement importantes au regard de la faiblesse de l'enseignement de l'Écriture Sainte dans les différents établissements français, voire de son absence. François Laplanche rappelle qu'encore au XVIIIe siècle, il « n'existe pas de cours réguliers d'Écriture sainte dans les séminaires », avant de préciser que lors des examens, « les candidats sont interrogés sur l'Écriture sainte, mais ils ont puisé leurs connaissances dans leurs lectures⁴ ». De son côté, Dominique Julia remarque sa « place accessoire », qui ne s'est pas encore « dégagée ni de l'ascétique ni de la théologie⁵ », à l'exception des établissements parisiens. Chez ces derniers, il existe l'enseignement d'un « commentaire littéral appuyé sur une connaissance des langues hébraïque et grecque⁶ », mais est-il possible de parler d'un véritable développement herméneutique comme peut le proposer parfois Laurent-Étienne Rondet? Si ce dernier peut déployer dans ses explications une lourde critique littéralo-historique caractéristique du siècle⁷, il y superpose des commentaires proposant une interprétation du sens spirituel et allégorique. Les explications ont donc lieu sur deux niveaux (une infrastructure littérale et historique, puis une superstructure herméneutique⁸), toujours selon la tradition augustinienne. Cette exégèse s'inscrit pleinement dans le projet des lectures guidées du *Journal ecclésiastique*. L'orientation est d'autant plus importante que les rééditions de la Bible au XVIIIe siècle voient progressivement disparaître les explications qui accompagnaient les premières, au profit d'une nouvelle offre moins onéreuse. La Bible de Sacy, qui connaît une trentaine de rééditions au cours du siècle⁹, est bien souvent rééditée sans ses commentaires¹⁰, ce

³ Les dissertations et observations représentent plus de trente pour cent de ses articles dans la rubrique.

⁴ F. LAPLANCHE, *op. cit.*, p. 80

⁵ D. JULIA, « L'éducation des ecclésiastiques aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Problèmes de l'histoire de l'éducation, Actes des séminaires organisés par l'École française de Rome et l'Università di Roma - La Sapienza (janvier-mai 1985)*, Rome, École Française de Rome, 1988, p. 201.

⁶ *Ibid.* Et François Laplanche précise qu'à « la Faculté de Théologie de Paris, la chaire d'Écriture sainte ne fut fondée qu'en 1751 » et que « le faible niveau des études ecclésiastiques en matière scripturaire est encore signalé à la fin du XVIIIe siècle », *op. cit.*, p. 80.

⁷ B. CHÉDOZEAU, *Le Nouveau Testament autour de Port-Royal: traductions, commentaires et études, 1697-fin du XVIIIe siècle*, Paris, H. Champion, 2012.

⁸ Voir à ce sujet O.-T. VENARD, *Le sens littéral des Écritures: actes du colloque international, Jérusalem, École biblique et archéologique française, 28-30 novembre 2007*, Paris, Éd. du Cerf, 2009, pp. 348-349..

⁹ A. SAUVY, « Lecture et diffusion de la Bible en France », Y. BELAVAL, D. BOUREL (éd.), *Le Siècle des Lumières et la Bible*, Paris, Beauchesne, 1986.

¹⁰ B. CHÉDOZEAU, *opt. cit.*

qui explique également le succès éditorial des formes d'*Abrégés* proposant des explications, tel celui de François-Philippe Mésenguy paru en 1754 sur l'Ancien Testament¹¹. Si le travail de Laurent-Étienne Rondet consiste bien à transmettre une ligne de conduite dans l'interprétation, elle n'est pas pour autant inflexible ou unique. Au mois de novembre 1760, Joseph Dinouart communique ainsi à son public qu'en « rapportant des explications des textes de l'Écriture d'après les meilleurs Auteurs, je ne prétends que les faire connoître, sans les adopter. Je désire qu'elles donnent lieu à de nouvelles critiques pour l'intelligence des Livres saints¹² ». La volonté du chanoine se concrétise dans les pages du journal, les discussions autour de la force probante des miracles le prouvent¹³.

Les quarante-huit discours qui forment les *Conférences élémentaires* sur l'Écriture Sainte de Laurent-Étienne Rondet – et future *Bible d'Avignon*¹⁴ – s'inscrivent donc dans une exégèse à deux niveaux¹⁵. L'auteur commence chaque cours par la présentation d'un sens littéral et immédiat, argumenté par une importante critique littéralo-historique, suivie par la proposition d'une interprétation spirituelle, « couvert sous le voile de la lettre¹⁶ ». Les travaux de Rondet se situent dans le prolongement de ceux de trois auteurs, dont il revendique la filiation au moment de la publication de sa *Bible* : Augustin Calmet, Louis de Carrières et Charles-François Houbigant. Le bénédictin de Saint-Vanne, notamment par la publication de son *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*¹⁷, de son *Dictionnaire historique*¹⁸ ainsi que de ses *Dissertations*

¹¹ G. DI ROSA, *La pensée du religieux au siècle des Lumières : études sémiostylistiques d'oeuvres littéraires et picturales*, thèse de sémiostylistique, sous la direction de Georges Moliné, Université Paris IV - Sorbonne, 2012, 888 pages, pp. 174-175.

¹² *Journal ecclésiastique*, novembre 1760, pp. 42-43.

¹³ Voir le chapitre 10.

¹⁴ Voir le chapitre 8-2.

¹⁵ Sa réédition en 1781 en vingt-quatre volumes, augmentée de quelques pièces et d'une table générale des matières marque un éloignement du littéral au profit du spirituel. Une annonce résume ainsi : « On ne s'y livre point à des discussions grammaticales, historiques, chronologiques, géographiques : on en recueille simplement le résultat ; & on s'attache plus particulièrement à tout ce qui intéresse la Religion, la Foi, les mœurs ». *Journal ecclésiastique*, juin 1781, p. 263.

¹⁶ *Journal ecclésiastique*, novembre 1763, p. 100.

¹⁷ A. CALMET, *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, par le R. P. D. Augustin Calmet, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe. L'évangile de S. Matthieu*, Paris, Emery, 23 t., vol. in-4°, 1707-1716.

¹⁸ A. CALMET, *Dictionnaire historique, critique, chronologique, géographique et littéral de la Bible*, Paris, Emery, 1711-1728.

qui peuvent servir de prolégomènes à l'Écriture Sainte¹⁹ et son *Histoire de la vie et des miracles de Jésus-Christ*²⁰, a peut-être pour la première fois avec une telle clarté affirmé « la valeur imprescriptible du sens littéral [...], et d'un sens littéral étudié presque exclusivement pour lui-même », selon Bernard Chédozau. L'historien ajoute : « certes D. Calmet voit en lui le support des sens spirituels ; mais c'est *in fine* et le bénédictin ne semble pas limiter à ce rôle modeste la valeur des études qu'il propose²¹ ». L'œuvre démesurée de dom Calmet conduit certains auteurs à proposer un *Abrégé* de son travail, comme celui composé par Laurent-Étienne Rondet entre 1748 et 1750. Bien que le premier ait nuancé son approche au cours du temps en redonnant une place à une lecture spirituelle et allégorique des textes²², Laurent-Étienne Rondet ne retient du bénédictin que « ses aspects les plus littéralistes²³ ». Il se convainc également de la nécessité d'une lecture à deux niveaux, mais il propose ses propres explications de l'Écriture, sans rejoindre Augustin Calmet. Son travail sur le sens littéral puise aussi chez les oratoriens, en premier lieu Louis de Carrières²⁴ et de Charles-François Houbigant²⁵. Du premier, Rondet reprend sa traduction ainsi que ses paraphrases littérales intercalées en caractères italiques²⁶. Il confronte ensuite ce travail avec les études du second, notamment pour corriger certains passages de ses écrits²⁷ : « le flambeau de la critique sert à dissiper cette double ambiguïté qui répand l'obscurité sur le texte. Il la dissipe en faisant connaître l'origine de la diversité des versions, & les moyens de discerner

¹⁹ A. CALMET, *Dissertations qui peuvent servir de prolégomènes à l'Écriture Sainte*, Paris, Emery, 1720.

²⁰ A. CALMET, *Histoire de la vie et des miracles de Jésus-Christ*, Paris, Emery, 1720.

²¹ B. CHÉDOZEAU, *op. cit.*, pp. 99-103.

²² *Ibid.* : « D. Calmet adopte ailleurs une position plus souple, conforme à celle qui est généralement la sienne. S'il a d'abord le souci du sens « littéral et historique », « en même temps [il] a tiré des Pères et des auteurs ecclésiastiques ce qui peut montrer l'accomplissement des [...] prophéties dans la personne de Jésus-Christ et dans la fondation de l'Église chrétienne » : c'est la lecture spirituelle et allégorique des livres prophétiques. »

²³ J.-R. ARMOGATHE, « Sens littéral et orthodoxie », pp. 433-434, Y. BELAVAL, D. BOUREL, *op. cit.*

²⁴ L. DE CARRIÈRES, *Commentaire littéral sur les Psaumes de David*, Paris, in-12, 1714.

²⁵ C.-F. HOUBIGANT, *Biblia Hebraica cum notis criticis et versione latina ad notas criticas sacra*, Paris, 4 vol, in-folio, 1743-1754.

²⁶ F.X. DE FELLER, *Biographie universelle, édition revue et continuée jusqu'en 1844 sous la direction de C. Weiss et de l'abbé Busson*, Paris, 1847-1850. Louis de Carrières simplifie profondément les lectures proposées alors, en destinant notamment son ouvrage aux « plus petits » et aux « plus faibles », mais il s'inscrit encore dans les commentaires traditionnels issus du XVII^e siècle. Ainsi, il compose une concorde des évangiles en s'appuyant essentiellement sur des liaisons déjà présentes dans le texte. Voir B. CHÉDOZEAU, *op. cit.*, p. 104.

²⁷ *Journal ecclésiastique*, avril 1769, p. 91.

entre ces différentes versions celle qui approche plus de la pensée de l'Auteur sacré²⁸ [...] ». Houbigant s'inspire de Morin et de Masclef en se détournant de la Massore, « il lui reproche surtout l'introduction des points-voyelles qui a inutilement compliqué la grammaire hébraïque et arbitrairement limité le sens du texte²⁹ ». Houbigant a de nombreux partisans durant les premières décennies suivant ses travaux, on y rencontre ainsi « l'Allemand Bahrda, l'Anglais Kennicott (lequel ne suivit pas exactement ses traces), les Français Hooke, Guesnée, Berthier et Ladvocat³⁰ », mais également Contant de la Molette avant qu'il ne se détourne de l'oratorien :

« Aussitôt que le texte hébreu paraît difficile, le P. Houbigant lui coupe tête, bras et jambes, il en fait un tronc mort. Trop souvent il ajoute, il retranche, il transpose. Peu lui importe que les textes polyglottes et les anciens manuscrits réclament contre lui : rien n'est capable de l'arrêter dans sa course rapide, il frappe d'estoc et de taille tout ce qui s'oppose à son passage³¹. »

Anne Sauvy remarque que les membres de l'Oratoire ne produisent plus rien passée la première moitié du siècle³². Pourtant leurs travaux influencent encore grandement ceux des auteurs de la seconde moitié, il est nécessaire à ces derniers de se positionner sur toutes les études produites par les Quesnel, Lorient, Carrières, Molinier, Duguet, Asfeld, Bonrecueil, Rosier, Houbigant et Massillon³³. L'érudition oratorienne en matière d'Écriture Sainte accompagne les articles du *Journal ecclésiastique*.

Les trois quarts des articles qui concernent l'Écriture Sainte sont ainsi écrits par un laïc dans un journal pourtant à destination d'ecclésiastiques. La personne de Laurent-Étienne Rondet est aussi obscure que surprenante, elle n'a jamais été l'objet d'une biographie historique. Très peu d'archives semblent nous être parvenues, mais pour proposer quelques éléments permettant de le situer, il est possible de s'appuyer sur deux petites notices nécrologiques de journaux, celles

²⁸ *Journal ecclésiastique*, septembre 1762, pp. 206-207.

²⁹ M. HADAS-LEBEL, « Le P. Houbigant et la critique textuelle », p. 108, Y. BELAVAL, D. BOUREL, *op. cit.*

³⁰ *Ibid.* p. 111

³¹ « Notice sur la vie et les ouvrages tant imprimés que manuscrits du P. Houbigant de l'Oratoire », *Magasin Encyclopédique*, mai 1806, p. 133, cité dans *Ibid.*

³² A. SAUVY, *art. cit.*, p. 63.

³³ *Ibid.*

proposées par le *Journal ecclésiastique*³⁴ et par les *Nouvelles ecclésiastiques*³⁵. Rondet écrit la première de sa propre main, à la demande de Joseph Dinouart. Elle doit en premier lieu dresser une liste exhaustive de ses très nombreux écrits, mais une petite autobiographie sert d'introduction. La notice des *Nouvelles ecclésiastiques* est plus longue. Elle est proposée plus d'une année après le décès de Rondet. L'auteur ne relate pas seulement la vie de ce dernier, mais la met en parallèle avec celle de Labottière, cousin germain de Rondet ; qualifiés de « deux vertueux et savans Laïcs ». Laurent-Étienne Rondet est fils et petit-fils de libraires et d'imprimeurs parisiens, tous deux nommés Laurent Rondet. Par sa mère, il descend à nouveau d'un grand libraire de la capitale, Jean Boudot, imprimeur du roi et de l'Académie des sciences, également auteur du *Dictionarium universale Latino-Gallicum*. Dès son plus jeune âge, il apprend à lire et la maîtrise des langues anciennes dans les imprimeries de ses parents. Suite au décès de son père, sa mère confie son instruction au prêtre sacristain de la paroisse Saint Severin, Jouanneau. Il prend ensuite la direction du Collège Royal afin de suivre des leçons d'éloquence, de grec et d'hébreu. Le grand événement a lieu en 1741 : atteint d'attaques de nerfs depuis la perte de son père, il tombe gravement malade ; le contact avec les reliques de Soanen, l'évêque de Senez, le guérit miraculeusement. Laurent-Étienne devient un fervent janséniste, bien qu'il manifestât déjà une attirance pour Saint-Cyran et le diacre Pâris. Sa vie continue dans la plus grande austérité. Après le décès maternel, il essaye, pour un temps, de se retirer chez les camaldules. La vie d'ascèse ne lui convient pas, il préfère travailler les journées entières. Les *Nouvelles ecclésiastiques* relatent que l'évêque de Soissons Fitz-James lui promet un bénéfice contre la tonsure, Rondet refuse et poursuit sa vie avec de très faibles moyens. À sa mort, le 1^{er} avril 1785 à Paris, il laisse un nombre impressionnant d'éditions, de révisions mais aussi d'ouvrages neufs imprimés et manuscrits³⁶. Les *Nouvelles ecclésiastiques* retranscrivent un extrait de son testament : il se déclare partisan de Jansenius et de Quesnel, tout en écrivant un éloge de Port-Royal.

Laurent-Étienne Rondet propose des articles aussi bien dans le *Journal chrétien*, les *Mémoires de Trévoux*, le *Journal des savants* que dans les *Nouvelles ecclésiastiques* ; mais, de loin, c'est pour le *Journal ecclésiastique* qu'il compose le plus. Pourtant, cette situation n'instaure jamais une obéissance stricte à ses opinions. Le chanoine Dinouart peut prendre de la distance avec son précieux

³⁴ *Journal ecclésiastique*, octobre 1785, pp. 71-72.

³⁵ *Nouvelles ecclésiastiques*, 11 septembre 1786, pp. 145-148.

³⁶ *Journal ecclésiastique*, octobre 1785, pp. 71-88 ; novembre 1785, pp. 146-163 ; janvier 1786, pp. 53-66 ; février 1786, pp. 152-168. Il faut soixante-sept pages de l'imprimé pour dresser la liste de ses écrits.

contributeur lorsqu'il l'estime nécessaire. Une très longue dispute, présente tout au long des vingt-six années étudiées, permet de le montrer. Elle se termine par une défaite de Rondet dans les pages du *Journal ecclésiastique* et donc aux yeux de ses lecteurs. Catherine Maire, dans l'article « Les jansénistes et le millénarisme³⁷ », revient en partie sur cette querelle, tout en présentant l'ensemble de la question qui « constitue l'un des fils conducteurs les plus continus et les plus riches de l'histoire du jansénisme³⁸ ». Nous nous appuyerons sur son étude afin de proposer un court historique du sujet et pour présenter la dispute qui conduit au rejet des positions de Rondet. La querelle porte donc sur le millénarisme, cette « période de l'histoire terrestre appelée à prendre place entre la seconde venue du Christ et l'entrée dans l'éternité future qui n'interviendra, à la suite du jugement général, qu'à la fin des temps³⁹ ». Jacques-Joseph Duguet, le premier, propose une lecture exégétique millénariste autour de figures et de prophéties afin d'annoncer l'histoire. Cette théologie, pensée au moment de la destruction de Port-Royal, dissocie « l'épisode de la conversion des juifs de l'Apocalypse pour le placer dans un « avant » bien séparé de la fin des temps et du jugement des morts⁴⁰ ». Perfectionné par Étemare, le millénarisme, teinté de messianisme, rejoint la cause de l'ecclésiologie du « petit nombre » – « à partir de la figure du petit nombre des juifs convertis au temps du Christ⁴¹ ». Quelques années plus tard, l'abbé Mérault, travaillant à la mémoire de Port-Royal, complète l'interprétation par un retour physique des juifs à Jérusalem. Houbigant le suit dans son interprétation, il fait également revenir le Christ pendant un prémillénium. Cette thèse est contestée par Rondet, la querelle débute. Déjà au moment de son édition de la Bible du chanoine de Reims Le Gros⁴², il modifie certains passages afin d'insérer des dissertations qui lui sont personnelles sur l'époque du « Rappel des Juifs⁴³ », mais la dispute commence véritablement au moment de la publication de

³⁷ C. MAIRE, « Les jansénistes et le millénarisme. Du refus à la conversion », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 63, n° 1 (2008), 736.

³⁸ *Ibid.* p. 8.

³⁹ *Ibid.* p. 8.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 11.

⁴¹ *Ibid.* p. 13.

⁴² N. LE GROS, *Nouveau Testament traduit sur les textes originaux avec les différences de la Vulgate. Nouvelle édition, revue et augmentée de concordances, Table chronologique et quelques notes*, édité par Laurent-Étienne Rondet, 1753-1754. Voir B. CHÉDOZEAU, *op. cit.*, pp. 92-93.

⁴³ *Nouvelles ecclésiastiques*, 1786, pp. 145-148.

son *Isaïe vengé*⁴⁴ – et d'un article reprenant l'ouvrage dans le *Journal ecclésiastique* au mois de juillet 1763⁴⁵. La dissertation doit servir de réfutation à une *Traduction nouvelle du Prophète Isaïe avec des Dissertations et des Remarques*, écrite par le curé de Dangu, Jacques Deschamps⁴⁶. Laurent-Étienne Rondet soutient que le « rappel charnel des juifs » doit rester « un événement figuratif du retour spirituel et moral de ce peuple⁴⁷ ». Pessimiste, il réfute la promesse « d'une félicité temporelle » au moment du rappel⁴⁸, « parce que jusqu'à la fin des siècles, les méchants se trouveront toujours mêlés avec les bons sur la terre, pour les exercer jusqu'à ce que le souverain juge vienne leur donner leur récompense⁴⁹ ». Catherine Maire remarque ainsi que Rondet « rejette complètement l'intervalle ouvert par l'abbé Duguet entre le temps de la conversion des juifs et celui du dernier jugement pour en revenir à la distribution classique de l'histoire de l'Église en sept âges depuis l'ascension de Jésus-Christ jusqu'à son dernier avènement⁵⁰ ». Au cours des années 1760, il peut défendre sa lecture théologique dans les pages du *Journal ecclésiastique*. Ainsi lorsque paraît, à titre posthume, l'*Harmonie des Psaumes & de l'Évangile* d'Antoine Pluche qui s'inscrit dans la vision classique d'Étemare, avec un long intervalle de mille ans entre la conversion des Juifs et la fin du monde, tout en datant la chute de l'Antéchrist au moment de la conversion, les annonces littéraires du journal évoquent « quelques vues peut-être fausses⁵¹ ». Une décennie passe avant que la dispute ne réapparaisse dans l'imprimé périodique. L'abbé François Malot fait paraître en 1776 une *Dissertation sur l'époque du rappel des juifs*⁵². Son écrit est une critique des thèses soutenues par Laurent-Étienne Rondet dans sa *Bible d'Avignon*. L'abbé réaffirme, en prenant soin de citer

⁴⁴ L.-É RONDET, *Isaïe vengé : double sens des saintes Écritures établi & justifié: rappel futur des Juifs réduit à ses justes idées*, Paris, in-12, 1761.

⁴⁵ *Journal ecclésiastique*, juillet 1763, pp. 14-15.

⁴⁶ J. DESCHAMPS, *Traduction nouvelle du Prophète Isaïe avec des Dissertations et des Remarques*, Paris, in-12, 1760, À ce sujet, voir P. CATRICE, « Un curé normand du XVIIIe siècle et le « retour des Juifs ». Sa contestation par l'exégète Rondet », *Annales de Normandie*, 1978, pp. 229-240.

⁴⁷ C. MAIRE, *op. cit.*, p. 20.

⁴⁸ *Journal ecclésiastique*, juillet 1763, pp. 14-15.

⁴⁹ L.-É. RONDET, *Isaïe vengé, double sens des saintes Écritures établi et justifié. Rappel futur des juifs réduit à ses justes idées ou Lettre dans laquelle, en réfutant les faux principes avancés dans l'ouvrage intitulé Traduction nouvelle d'Isaïe, avec des dissertations et des remarques, par feu M. Deschamps, curé Dangu, et imprimé à Paris en 1760*, Paris, 1761, p. 10. Cité par C. MAIRE, *art. cit.*, p. 20.

⁵⁰ C. MAIRE, *art. cit.*, pp. 20-21.

⁵¹ *Journal ecclésiastique*, mai 1764, p. 93.

⁵² F. MALOT, *Dissertation sur l'époque du rappel des juifs*, Avignon, 1776.

Duguet, Asfeld, Étemare et Joubert, l'existence d'un long intervalle entre la conversion des Juifs et la fin du monde et les persécutions de l'Antéchrist⁵³. Catherine Maire précise :

« A la suite du père Houbigant, il perfectionne cet intervalle et préfère, lui aussi, le qualifier d'« avènement intermédiaire », plutôt que de millénium. Mais s'il admet bien un deuxième avènement personnel et sensible de Jésus-Christ, il reste méfiant à l'égard d'un règne terrestre des juifs convertis qui ne pourrait mener qu'à la disparition de sa « race charnelle », au mélange du sang d'Abraham avec celui des gentils. Contrairement au père oratorien judaïsant, il ne veut retenir que le sens spirituel de leur retour dans leur « vraie patrie », c'est-à-dire pour lui l'Église⁵⁴. »

Rondet, dans les pages du *Journal ecclésiastique*, propose une première et courte réfutation au mois de novembre. Les mois qui suivent, il prépare une réponse plus longue qui paraît sous le titre de *Dissertation sur le rappel des Juifs, & sur le Chap. XI de l'Apocalypse*⁵⁵. Elle est introduite dans le *Journal ecclésiastique* en novembre 1778⁵⁶. À ce moment de la querelle, Rondet dispose encore du crédit de Joseph Dinouart. La bascule a lieu une année plus tard, lorsque François Malot propose au public une nouvelle critique des dissertations de la *Bible d'Avignon* sur le sujet, *Dissertation sur l'Époque du rappel des Juifs, & sur l'heureuse révolution qu'il doit opérer dans l'Église*⁵⁷. Présentée dans les pages du journal aux mois de septembre et d'octobre 1779⁵⁸, Joseph Dinouart témoigne de sa conversion aux positions de Malot – sans un mot pour son contributeur :

« Il faut l'avouer, cette Dissertation de M. l'Abbé Malot, est très-intéressante, & mérite l'attention des Théologiens. L'auteur a pour lui de solides autorités, & en particulier celle du grand Bossuet. Quel nom respectable! quel profond Docteur! quelle autorité, que celle d'un Prélat que Dieu a paru favoriser de lumières particulières, pour l'instruction & la gloire de l'Église⁵⁹! »

Si le journal ne propose pas nouveaux articles concernant la dispute autour du « Rappel des Juifs », il l'évoque encore dans ses annonces littéraires. Ainsi, Laurent-Étienne Rondet voit sa brochure *Supplément à la Dissertation sur le Rappel des Juifs*⁶⁰ être annoncée au mois de septembre

⁵³ *Journal ecclésiastique*, novembre 1776, pp. 111-118.

⁵⁴ C. MAIRE, *art. cit.*, p. 21.

⁵⁵ L.-É. RONDET, *Dissertation sur le rappel des Juifs, & sur le Chap. XI de l'Apocalypse*, Paris, Lottin, in-4, 1 vol., 1778.

⁵⁶ *Journal ecclésiastique*, novembre 1778, pp. 179-180.

⁵⁷ F. MALOT, *Dissertation sur l'Époque du rappel des Juifs, & sur l'heureuse révolution qu'il doit opérer dans l'Église; où l'on défend le sentiment des plus savants Théologiens & Interprètes de notre siècle sur ce point, contre l'Éditeur de la Bible imprimée à Avignon*, Paris, Mequignon, 1778.

⁵⁸ *Journal ecclésiastique*, septembre 1779, pp. 280-285 et octobre 1779, pp. 83-86.

⁵⁹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1779, pp. 83-86.

⁶⁰ L.-É. RONDET, *Supplément à la Dissertation sur le Rappel des Juifs, & sur le Chapitre XI de l'Apocalypse; ou Lettre à Eusebe, pour servir de dernière Réponse aux Contradictors*, Paris, Lottin, 1780.

1780, mais sans qu'aucun commentaire de la part du chanoine Dinouart ne l'accompagne⁶¹. En revanche, lorsque l'abbé Malot publie une réfutation de la réponse de Rondet, le *Journal ecclésiastique* l'accueille favorablement et en propose une analyse⁶². La querelle entre les deux protagonistes s'enlise, à tel point qu'ils décident de s'essayer à fixer la date précise au retour d'Israël :

« L'abbé Malot propose 1849 comme devant marquer le début de l'avènement intermédiaire. L.-É. Rondet se moque des calculateurs, mais il finit néanmoins par soutenir avec le plus grand sérieux que la fin du monde, qui verra la conversion des juifs, arrivera probablement au siècle suivant, mais après le milieu du siècle, entre 1850 et 1860. Affligé, le rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques*, peut-être dom Charles Clémencet en personne, l'auteur de *L'Art de vérifier les dates*, prend ses distances avec les calculs oniriques de deux hommes pourtant « si recommandables » à ses yeux⁶³. »

Joseph Dinouart offre les pages de son journal à François Malot pour qu'il réponde à l'article des *Nouvelles ecclésiastiques*⁶⁴ en lui réitérant son soutien⁶⁵, tandis qu'aucune réponse de Laurent-

⁶¹ Joseph Dinouart se contente d'écrire : « La question étant ainsi discutée par les deux Parties, le Public, qui a les Pièces sous les yeux, peut en juger ». *Journal ecclésiastique*, septembre 1780, pp. 282-283;

⁶² *Journal ecclésiastique*, janvier 1782, pp. 79-88 : « Nous avons annoncé, dans les Journaux de Septembre & Octobre 1779, la *Dissertation sur l'époque du Rappel des Juifs*, par M. l'Abbé Malo, comme un Ouvrage très-intéressant, & qui mérite l'attention des Théologiens. On peut voir le compte que nous en rendîmes alors avec les éloges qu'il mérite. M. Rondet, son Adversaire, a jugé à propos de répliquer par un Écrit en deux volumes, intitulé : *Supplément, &c. ou Lettre à Eusebe*. Cet Écrit est aujourd'hui solidement réfuté dans une Brochure de 206 pages, qui a pour titre : *Suite & Défense de la Dissertation, &c* par M. l'Abbé Malo, dont nous allons donner l'analyse. »

⁶³ C. MAIRE, *art. cit.*, p. 20.

⁶⁴ *Nouvelles ecclésiastiques*, 1782, p. 39.

⁶⁵ *Journal ecclésiastique*, août 1782, p. 182 : « *Lettre de l'Auteur de la Dissertation sur l'Époque du Rappel des Juifs, à l'Auteur des Nouvelles Ecclésiastiques, pour servir de supplément & de correctif à la Feuille du 10 juillet 1780, & à celle du 16 mars 1782, concernant l'Avènement de Jésus Christ, dont Elie doit être le Précurseur & l'Époque de la conversion des Juifs*, brochure in-12. de 66 pages ; par M. l'Abbé Malo. Nous avons dans le temps rendu compte d'une Dissertation intéressante sur le Rappel des Juifs & sur l'Époque de ce Rappel, qu'on ne peut pas différer aux dernières années du monde, & au temps de l'Antechrist, comme cela est prouvé d'une manière convaincante dans cette Dissertation. Nous sommes flattés que cet Écrit, qui nous avoit paru digne du suffrage du Public, ait effectivement mérité son approbation, & qu'il ait confirmé le jugement que nous en avions porté : on y a applaudi généralement. Mais l'Auteur d'une Feuille hebdomadaire intitulée: *Nouvelles Ecclésiastiques*, qui en a lui-même fait un grand éloge quant au fond, a en même temps élevé quelque doute sur les vues qui y sont présentées au sujet de l'Avènement de J.C. dont Élie, ministre du Rappel des Juifs, doit être le Précurseur. » L'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques* répondra, l'abbé Malot également dans une *Seconde Lettre de l'Auteur de la Dissertation sur l'Époque du Rappel des Juifs, à l'Auteur des Nouvelles Ecclésiastiques*.

Étienne Rondet n'est présente⁶⁶.

Si le *Journal ecclésiastique* fait la promotion de certaines lectures de l'Écriture Sainte, il n'est pas inflexible dans ses positionnements théologiques. Ses contributeurs ont à disposition la puissance de l'imprimé afin de promouvoir des positions exégétiques au sein de l'opinion, mais ils ne possèdent pas, de fait, une autorité sur la vérité et Joseph Dinouart n'hésite pas à adopter d'autres systèmes comme il en est dans le cas présent. La présence continue de la question millénariste au cours des vingt-six années du journal s'explique aussi par son influence sur la conscience chrétienne. Au-delà d'une éventuelle vision pessimiste ou optimiste de l'histoire, la pensée de la conversion et de l'Antéchrist structure également le rapport au siècle : « comme si les jansénistes avançaient à reculons, en quelque sorte, en reprenant des cadres eschatologiques traditionnels pour conjurer des concessions à la modernité qu'ils sont amenés à faire. Sans doute est-ce leur manière de continuer à refuser le monde tel qu'il se développe, tout en s'y adaptant⁶⁷ » (Catherine Maire). À nouveau donc, la conception du catholicisme propre à la communauté du journal se perçoit dans la promotion de lectures et d'interprétations de l'Écriture. Lorsqu'un auteur énonce un système qui donne satisfaction, il convient de le mettre en avant par l'imprimé, comme il en est pour Contant de la Molette à la fin des années 1770.

Philippe Du Contant de la Molette (1737-1793) est vicaire général du diocèse de Vienne⁶⁸. Jean-Robert Armogathe souligne que le développement de l'exégèse figuriste – tel celui sur le millénarisme – amène, en retour, à une réaffirmation du « primat absolu du sens littéral, qui doit

⁶⁶ Nous avons à plusieurs reprises souligné l'influence des « questions françaises » de l'autre côté des Alpes, il convient de remarquer ici que celle du « Retour des Juifs » ne fait pas exception à la règle. Ainsi, cités par Catherine Marie, les travaux de Marina Caffiero montrent que « ces mêmes thèmes figuristes et millénaristes avec leurs controverses ont été introduits en Italie au cours des années 1770-1780 par l'intermédiaire de traductions d'ouvrages français sur l'époque de la conversion des juifs et comment la veine optimiste du millénarisme janséniste a connu une forte postérité au XIX^e siècle, en s'opposant à la vision pessimiste et apocalyptique qui condamne la Révolution française et la modernité politique ». C. MAIRE, *art. cit.* p. 22 et M. CAFFIERO, *La nuova era, mito e profezie dell'Italia in rivoluzione*, Gênes, Marietti, 1991.

⁶⁷ C. MAIRE, *art. cit.* p. 8.

⁶⁸ Né à La Côte-Saint-André, dans le Dauphiné, il soutient une thèse sur Job, en six langues, à la Sorbonne en 1765. Il est exécuté au moment de la Terreur. Ses principales publications sont : *Essai sur l'Écriture Sainte, ou Tableau historique des avantages que l'on peut tirer des langues orientales pour la parfaite intelligence des Livres Saints* (Paris, Crapart, in-12, 1775) ; *Nouvelle méthode pour entrer dans le vrai sens de l'Écriture sainte* (Paris, Le Clerc, 2 vol., in-12, 1777) ; *La Genèse expliquée d'après les textes primitifs* (Paris, Breton, Crapart, Le Clerc et Morin, 3 vol., 1777) ; *Traité sur la poésie et la musique des Hébreux* (Paris, Moutard, 1781). Sa *Nouvelle Bible polyglotte* ne sera jamais publiée.

d'abord être établi, pour fonder le sens spirituel et le sens moral⁶⁹ ». Contant de la Molette s'inscrit pleinement dans ce mouvement lorsqu'il écrit : « si l'on n'entre pas dans le sens spirituel par une bonne méthode, l'Écriture ne sera plus qu'un écho de toutes les imaginations des visionnaires⁷⁰ ». C'est pour défendre cette méthode que Contant de la Molette porte un projet original en deux temps. Le premier est une publication, une nouvelle Bible polyglotte en trois langues (hébreu, grec, latin) qui comporterait également diverses variantes orientales⁷¹. L'ouvrage ne paraît pas, malgré de nombreuses années consacrées à son exécution. L'autre projet porte sur la formation. Le vicaire souhaite établir un enseignement solide des langues anciennes dans les séminaires, notamment en remplacement des classes de Théologie dogmatique⁷². Les lecteurs du *Journal ecclésiastique*, pour leur part, connaissent l'auteur avant tout pour son *Essai sur l'Écriture Sainte*⁷³, ainsi que pour quelques articles proposés sur le *Caïnan des Septante* en réponse à Laurent-Étienne Rondet⁷⁴. Marie-Hélène Cotoni, dans son article sur la critique biblique en 1778⁷⁵, qualifie l'abbé d'exégète éclairé, à côté des La Berthonye⁷⁶, Voisin⁷⁷ et Bertier⁷⁸, mais elle souligne que ces auteurs « s'attachent surtout, dans un parfait immobilisme, à réfuter Voltaire⁷⁹ ». L'historienne ajoute :

⁶⁹ J.-R. ARMOGATHE, *art. cit.*, pp. 438-439.

⁷⁰ *Nouvelle méthode pour entrer dans le vrai sens de l'Écriture sainte*, t.1, p. 147 (cité par Jean-Robert Armogathe, *Ibid.*)

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Essai sur l'Écriture Sainte, ou Tableau historique des avantages que l'on peut tirer des langues orientales pour la parfaite intelligence des Livres Saints*, Paris, Crapart, in-12, 1775

⁷⁴ Avec les réponses Laurent-Étienne Rondet : *Journal ecclésiastique*, juillet 1777, pp. 3-16 ; août 1777, p. 99-112 ; septembre 1777, 195-216 ; octobre 1777, pp. 3-8 et novembre 1777, pp. 174-175. Le différend se termine avec cette note de Joseph Dinouart : « Pour ne point revenir sur cette question, j'ai communiqué cette Déclaration à Monsieur l'Abbé du Contant : il m'a dit qu'elle rentroit dans son sentiment, & qu'il en étoit très-satisfait. » *Journal ecclésiastique*, novembre 1777, p. 175. Contant de la Molette propose également deux articles sur la Genèse : *Journal ecclésiastique*, décembre 1777, pp. 195-215 et janvier 1778, pp. 82-95.

⁷⁵ M.-H. COTONI, « La critique biblique en 1778 », *Dix-huitième Siècle*, vol. 11, 1979, pp. 213-233.

⁷⁶ *Œuvres du révérend Père La Berthonye docteur en théologie, de l'ordre des frères prêcheurs, pour la défense de la religion chrétienne, contre les incrédules et contre les Juifs*, Paris, 1777.

⁷⁷ DU VOISIN, *L'autorité des livres de Moyse établie et défendue contre les incrédules*, Paris, 1778.

⁷⁸ BBERTIER, *Histoire des premiers temps du monde, prouvée par l'accord de la physique avec la Genèse*, Paris, 1778.

⁷⁹ M.-H. COTONI, *art. cit.*, p. 216.

« Du Contant de La Molette affirme qu'il naît encore de temps en temps des enfants velus comme Esaü, venant même au monde avec des dents... Il nie toute influence des Perses sur Moïse, souligne l'accord de la science contemporaine avec la *Genèse*, puisque l'on croit « avec toute l'Antiquité que le soleil ne produit point la lumière, qu'il ne sert qu'à la pousser, qu'elle est répandue dans l'espace ». Il suppose qu'avant la tentation le serpent pouvait avoir des pieds et un corps droit et élevé, qu'il perdit par punition... Quand on songe que le même auteur, dans sa *Nouvelle méthode pour entrer dans le vrai sens de l'Écriture Sainte*, donne une description des quatre célèbres polyglottes, affirme avoir consulté des savants en langues orientales, consacre un chapitre à la langue hébraïque en comparant le texte hébreu, la Vulgate et la version des Septante, connaît les travaux de Richard Simon et de Leclerc, on reste confondu par la manière dont il réfute l'ouvrage de Voltaire qu'il ne cite qu'avec horreur. Les commentaires de l'Écriture, dans leur immuabilité partisane sont totalement coupés des théories érudites⁸⁰. »

Pourtant, le travail de Contant de la Molette plaît aux rédacteurs du *Journal ecclésiastique*. Son premier ouvrage, *Essai sur l'Écriture Sainte* publié en 1775, est plébiscité dans les annonces littéraires du mois de novembre⁸¹. Ils ne sont pas les seuls. Au moment de proposer au public sa *Nouvelle méthode pour entrer dans le vrai sens de l'Écriture Sainte*, Contant de la Molette retranscrit tous les avis favorables qu'avait obtenus son précédent ouvrage dans les journaux. Il légitime ainsi sa nouvelle entreprise par une réputation qui le précède⁸². Un tableau comparatif permet de mettre en avant la lecture de l'*Essai sur l'Écriture Sainte* dans les principaux journaux d'époque :

⁸⁰ *Ibid.* p. 222.

⁸¹ *Journal ecclésiastique*, novembre 1775, pp. 180-182.

⁸² CONTANT DE LA MOLETTE, *Nouvelles méthode pour entrer dans le vrai sens de l'Écriture Sainte*, p. XXXI : « L'accueil que le Public a fait à l'Essai sur l'Écriture-Sainte, fait espérer que des recherches exactes & précises sur des sujets aussi intéressans que curieux, que la plupart des Commentateurs ont plutôt gâtés qu'éclaircis, pourront contenter ou trouver des Lecteurs favorables. L'Auteur s'écartera d'autant moins de la méthode qu'il a suivie jusqu'à présent, que le Public paroît l'avoir goûtée. Il continuera à répandre dans le cours de ses Ouvrages, des traits piquans propres à réveiller la curiosité des personnes même les plus indifférentes. »

Tableau 5 : Recensions de l'Essai sur l'Écriture Sainte dans la presse périodique

	Nombre de pages dans l'introduction du nouvel ouvrage	Évoque le plan détaillé de l'ouvrage	Évoque la science de l'auteur	Évoque le projet de la Bible polyglotte...	... en précisant qu'il s'agissait d'un projet de Richard Simon	Date
Journal des Savans	34	Oui	Oui	Oui	Oui	Juin 1776
Journal Encyclopédique	12	Oui	Oui	Oui	Non	Avril 1776
Journal de Trévoux	11	Oui	Oui	Oui	Oui	Octobre 1776
Journal de Verdun	6	Oui	Oui	Oui	Non	Décembre 1775
Mercure de France	6	Non	Oui	Non	Non	Novembre 1775
Feuilles de M. De Querlon	5	Oui	Oui	Oui	Oui	Octobre 1775
Journal ecclésiastique	3	Oui	Oui	Oui	Non	Novembre 1775
Année littéraire	2	Non	Oui	Oui	Non	Septembre 1776

Le *Journal ecclésiastique* du chanoine Dinouart est l'une des premières presses à écrire sur l'ouvrage de Contant de la Molette avec le *Journal de Trévoux*. Les presses non-spécialisées comme le *Journal des Savans*, le *Journal Encyclopédique*, le *Journal de Verdun* et l'*Année littéraire* suivent donc un mouvement général : ils ne participent pas à établir la réputation de l'ouvrage mais à la diffuser, c'est parce que l'*Essai sur l'Écriture Sainte* est remarqué dans le public qu'ils en proposent une analyse. Pourtant, il convient de souligner que le *Journal des Savans* et le *Journal Encyclopédique* sont aussi ceux qui en proposent la recension la plus longue, cela prouve le sentiment Marie-Hélène Cotonni que « les lecteurs de tels écrits ne se trouvent pas uniquement dans le cercle étroit d'exégètes érudits⁸³ ». Le *Journal ecclésiastique*, pour sa part, ne compose que trois pages, mais elles possèdent une puissance synthétique et directive. La recommandation de l'ouvrage est claire et sans ambiguïté, les lecteurs du journal doivent également trouver intérêt à adopter celui de Contant de la Molette. Le *Journal ecclésiastique* procède de la même manière pour les autres ouvrages de l'auteur, que ce soit la *Nouvelle méthode pour entrer dans le vrai sens de l'Écriture Sainte*⁸⁴ ou *L'Exode expliqué d'après les textes primitifs*⁸⁵. Joseph Dinouart place ainsi l'auteur au rang des premiers savants d'Europe pour la connaissance des langues orientales et pour l'intelligence des Textes. Une promotion des travaux de Contant de la Molette est à l'œuvre dans l'imprimé. Ainsi, après les annonces littéraires du mois de décembre 1783, le *Journal ecclésiastique* retranscrit le *Bref* du pape Pie VI adressé à l'abbé, ainsi que le *Jugement* de l'Assemblée du clergé de 1780. Le premier évoque « une gloire immortelle », un « savoir éminent » et une « connaissance

⁸³ M.-H. COTONI, *art. cit.*, p. 213.

⁸⁴ *Journal ecclésiastique*, juillet 1777, pp. 84-85 : « La multiplicité d'objets intéressants que contient cet Ouvrage, les recherches curieuses sur l'origine des peuples qui ont parlé les Langues dont la connoissance est indispensable pour la parfaite intelligence de l'Écriture sainte ; les Notes de tous genres qui sont répandues dans le corps de cette production, sont bien capables d'enflammer le zèle des jeunes Ecclésiastiques à entrer dans la même carrière que l'Auteur a parcourue avec tant de succès. Son Livre met dans un grand jour les plus puissants motifs de s'appliquer à ce genre d'étude, si utile à la Religion, si glorieux pour les personnes qui s'y livrent. »

⁸⁵ *Journal ecclésiastique*, novembre 1779, pp. 277 : « Les divers exemples des Observations Critiques & des Réponses Philosophiques, que nous venons de mettre sous les yeux du Lecteur, sont seuls capables de lui faire sentir de quelle importance est ce nouveau genre de travail, & avec combien de justice le Public éclairé a placé M. l'Abbé Du Contant de la Molette parmi les premiers Savans de l'Europe, pour la connaissance des Langues Orientales & pour l'intelligence des Textes sacrés. Nous désirerions avoir souvent l'occasion d'annoncer des Ouvrages aussi solides & aussi propres à honorer le siècle. »

parfaite⁸⁶ », tandis que le second fait l'éloge d'un vicaire qui répand des lumières par sa connaissance de l'Hébreu et des autres langues orientales⁸⁷.

Les rédacteurs du *Journal ecclésiastique* n'ont pas besoin de multiplier des écrits et des articles afin de promouvoir leurs auteurs, des annonces concises et précises peuvent avoir leur efficacité sur le public. Derrière cette mise en avant de Laurent-Étienne Rondet, de François Malot ou encore de Contant de la Molette, le *Journal ecclésiastique* soutient également quelques lignes fortes dans les pratiques et les rapports aux Écrits. Premièrement, sur la connaissance et l'usage de l'Écriture même, le journal du chanoine Dinouart tend parfois à participer à cette conversion de la théologie en grammatologie – ou du moins du déplacement de son intérêt –, déjà perçue par Bernard Plongeron pour cette fin du XVIIIe siècle⁸⁸. C'est ainsi que se succèdent des articles ayant pour titre : *Hébraïsmes ou Grécismes*⁸⁹, *Les mots Latrones et Latrunculi*⁹⁰, *Hébraïsmes et Grécismes des Psaumes*⁹¹, *Manières d'écrire des Hébreux*⁹² ainsi que de longs développements sur de très courts extraits de l'Écriture, parfois sur de simples mots comme il en est pour les *Raiions de lumières sur le*

⁸⁶ *Journal ecclésiastique*, décembre 1783, pp. 280-281 : « *Bref de notre Saint Père le Pape Pie VI, adressé à M. l'Abbé Contant de la Molette sur ses Ouvrages*. Un Ouvrage si généralement estimé va sans doute vous assurer une gloire immortelle. Jusqu'ici, sans cesse occupés des soins les plus importants, nous n'avons pu encore l'approfondir avec toute l'attention qu'il mérite. Mais le savoir éminent, & la connaissance parfaite des Langues Orientales, qui vous distinguent, votre érudition qui est aussi vaste que variée, les lumières que vous répandez sur le Texte sacré, & principalement les vingt années de veilles & de travaux que vous témoignez vous-même y avoir consacrées ; tout nous persuade qu'il ne sera pas moins utile à la Religion, qu'honorable à son Auteur. »

⁸⁷ *Journal ecclésiastique*, décembre 1783, p. 282 : « *Jugement que le Clergé de France, assemblé à Paris en 1780, a porté des Ouvrages de M. l'Abbé du Contant de la Molette*. Nous ne devons pas passer sous silence les doctes & laborieuses veilles de M. l'Abbé du Contant de la Molette, Vicaire général de Vienne, très-versé dans la connaissance de l'Hébreu & des autres Langues Orientales. Il a plus d'une fois creusé les profondeurs de nos Livres saints, en y répandant des lumières bien propres à dissiper les nuages dont de téméraires. Écrivains avoient tâché d'obscurcir l'éclat de ces divins monuments. Si, dans ce siècle superficiel & frivole, on a la douleur de voir s'éteindre le goût précieux des Langues savantes & de l'érudition sacrée, c'est aux Ministres de la Religion assemblés, c'est au Corps des Pasteurs qu'il appartient de ranimer à cet égard, par des faveurs & des encouragements, la flamme féconde & vivifiante d'une noble émulation. »

⁸⁸ B. PLONGERON, *Théologie et politique au siècle des Lumières (1770-1820)*, Genève, Librairie Droz, 1973, p. 45 : « Ils confèrent à l'énoncé de la Révélation un caractère hiératique, symbolisé par la forme syllogistique où chaque virgule est pesée. La conscience de ces théologiens-juges, envers la chose écrite, les pousse à convertir la théologie en grammatologie. Fénelon n'en fait pas mystère dans son *Ordonnance et Instruction pastorale sur le cas de conscience* : « La tradition, qui est la fonction essentielle du corps des pasteurs, se réduit donc à suivre infailliblement les règles de la grammaire, et même de la logique, pour exprimer en termes propres le dogme révélé et non pour reprendre quiconque le contredit ». »

⁸⁹ *Journal ecclésiastique*, novembre 1760, pp. 5-20. Une reprise des travaux de Brian Walton.

⁹⁰ *Journal ecclésiastique*, mars 1761, pp. 17-28 ; août 1761, pp. 30-37.

⁹¹ *Journal ecclésiastique*, février 1761, pp. 34-45 ; avril 1761, pp. 30-39 ; juillet 1761, pp. 25-35 ; novembre 1761, pp. 110-120 ; janvier 1762, 27-38 ; mars 1762, pp. 212-226.

⁹² *Journal ecclésiastique*, septembre 1761, pp. 3-18.

*front de Moïse*⁹³. Cependant, comme le remarque François Laplanche, ce travail philologique vers l'hébreu ne peut être séparé de la tendance théologique du siècle à rechercher la vérité du côté de l'origine⁹⁴. Si la science des auteurs mène ici vers une hypothétique direction perfectible des textes, il est d'autres moments où sa pratique est une justification à l'immobilité. Ainsi, les auteurs du *Journal ecclésiastique*, en premier lieu encore Laurent-Étienne Rondet, connaissent les discussions sur l'origine et l'attribution des Écrits. Pourtant, par de longues démonstrations et la mobilisation d'une importante érudition, ils réaffirment que Moïse est l'auteur du Pentateuque, Salomon de l'Ecclésiaste et David des Psaumes. Dans le cadre du premier exemple, l'auteur du *Journal ecclésiastique* prend connaissance des remarques du rabbin Ezra, de Spinoza, de Hobbes ou encore de Richard Simon⁹⁵. Loin de les éviter ou de le déconsidérer, il y répond, avec argumentation et souci d'honnêteté ; sa science ecclésiastique doit prouver sa position. C'est cette même science, et sa rencontre à nouveau avec la croyance, qui structure tout un discours sur l'histoire et la place des interventions divines dans le siècle.

⁹³ *Journal ecclésiastique*, novembre 1760, pp. 20-27.

⁹⁴ Voir F. LAPLANCHE, *op. cit.*, 318p.

⁹⁵ *Journal ecclésiastique*, novembre 1769, pp. 134-156. Voir aussi *Journal ecclésiastique*, septembre 1769, pp. 232-240.

13-2. Entre érudition, rationalisme et croyance : la place du surnaturel et de la superstition

En interrogeant la place du surnaturel et de la superstition dans les articles du *Journal ecclésiastique*, il s'agit, avant tout, de porter un regard sur une mutation du croyable qui s'opère progressivement à l'époque moderne. Celle-ci ne semble pas devoir être recherchée dans une supposée évolution des mentalités religieuses au XVIII^e siècle, mais dans la définition du lien, de la tension, entre ce qui est l'acte même de croyant et sa reconnaissance, et donc légitimation, par l'institution qu'est l'Église et son élite ecclésiastique. C'est bien un positionnement, de l'autorité ecclésiale, sur de l'acceptable ou de l'indésirable dans les pratiques religieuses des populations, qui qualifie ce qui peut être du domaine du croyable et ce qui doit être rejeté. L'histoire de cette rationalisation de la croyance, qui est sur bien des aspects un rigorisme culturel, n'est pas linéaire et elle ne possède pas la même force selon qu'elle s'applique à la théologie, à l'histoire sacrée ou à la dévotion.

Chez un auteur aussi rationaliste que dom Calmet, le surnaturel est ainsi au cœur de sa réflexion⁹⁶. Le bénédictin de Saint-Vanne est très présent lors de la première décennie du journal avec la retranscription de vingt dissertations de sa main. Les articles des mois d'août et de septembre 1766 où il soutient l'existence des géants sont exemplaires à ce titre⁹⁷, même s'il est vrai que le chanoine Dinouart n'insère pas dans son journal les écrits où le bénédictin évoque aussi bien l'existence d'esprits, de vampires que de revenants⁹⁸. Joseph Dinouart préfère de dom

⁹⁶ G. DI ROSA, *op. cit.* p. 27.

⁹⁷ *Journal ecclésiastique*, août 1766, pp. 123-146 ; septembre 1766, pp. 226-250.

⁹⁸ A. CALMET, *Dissertations sur les apparitions des anges, des démons et des esprits, et sur les revenants et vampires de Hongrie, de Bohême, de Moravie et de Silésie*, Paris, Bure l'ainé, in-12, 1746.

Il convient de souligner, avec Bertram Schwarzbach que « la démonologie moderne qui offensait tellement Renan était inévitable pour Calmet, vu les nombreux récits néo-testamentaires sur les démons qui avaient tenté Jésus, ou que lui ou les apôtres avaient expulsés de leurs malheureuses victimes, ainsi que la doctrine de la chute d'Adam et d'Eve attribuée à la tentation par le démon. Calmet ne pouvait nier l'existence du démon à l'époque moderne sans la nier à l'époque biblique, ce qui était impensable pour lui. » B.E. SCHWARZBACH, « Dom Augustin Calmet: homme des Lumières malgré lui? », *Dix-huitième Siècle*, n°34, 2002, « Christianisme et Lumière », pp. 451-463.

Calmet ses écrits de critiques bibliques⁹⁹. Or, ces dernières peuvent être, à plus d'une occasion, d'une sensibilité similaire à celle des Lumières selon Bertram Schwarzbach¹⁰⁰. Le bénédictin se croit ainsi obligé d'éclaircir les difficultés rencontrées et soulevées par l'étude des textes, il ne peut pas les occulter. Un usage de la critique rencontre ainsi son orthodoxie. C'est cette même méthode qui se perçoit chez l'auteur lorsqu'il propose sa dissertation sur le phénomène des « Juifs errants » où il écrit à cette occasion : « sçavoir douter avec sagesse, & sçavoir distinguer le faux du vrai, c'est le premier pas vers la science solide. Le Sage ne se contente pas d'étudier le vrai & le certain ; il s'applique aussi à connaître le faux, à étudier les erreurs de l'esprit humain, & à réfléchir sur les égaremens des hommes¹⁰¹ », avant de conclure à la supercherie du prétendu juif errant de Cologne. Chez Augustin Calmet et ses travaux bibliques, l'orthodoxie et la rationalisation du récit s'articulent dans une croyance accordant une place au surnaturel. Il en est de même dans l'histoire, non plus biblique, mais profane des auteurs du *Journal ecclésiastique*. Si depuis les travaux de Joseph Scaliger, la question de la supériorité de la chronologie biblique sur la profane est débattue¹⁰², il est écrit dès le premier exemplaire du journal que, bien qu'avantageuse, la comparaison des deux histoires doit être au bénéfice de la première lorsque aucune conciliation n'est possible¹⁰³. C'est ainsi que Laurent-Étienne Rondet se fixe sur trois « preuves » lorsqu'il examine l'époque de la mort de Jésus Christ : un calcul astronomique (scientifique), un témoignage de Phlégon (profane) et la prophétie de Daniel (biblique). Mais

⁹⁹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, p. 2-17, « Remarques sur les Années, Mois, Jours, Heures des Chaldéens, des Égyptiens, des Grecs, des Romains & des Hébreux » ; avril 1761, pp. 3-16, « Dissertation sur la version des Septante » ; mai 1761, pp. 3-18, « Dissertation sur le Vulgate » ; juin 1761, pp. 3-27, « Dissertation sur le péché original, selon l'idée des Chrétiens, des Juifs, des Mahométans » ; juillet 1761, pp. 3-12, « Dissertation sur l'Arche de Noé » ; août 1761, pp. 3-30, « Dissertation sur la Tour de Babel » ; septembre 1761, pp. 3-18, « Recherche sur la manière & sur la forme des livres anciens, & sur les divers manières d'écrire des Hébreux » ; octobre 1761, pp. 3-14, novembre 1761, pp. 99-110, décembre 1761, pp. 195-206, janvier 1762, pp. 3-11, « Dissertation sur la fin du monde, & sur l'état du monde après le Jugement dernier » ; mars 1762, pp. 195-212, « Dissertation sur le Pentateuque » ; octobre 1766, pp. 31-46, novembre 1766, pp. 131-146, « Dissertation sur le Patriarche Hénoch, fils de Jared, & père de Mathusala » ; septembre 1771, pp. 257-268, octobre 1771, pp. 62-70, « Dissertation sur l'origine et l'antiquité de la circoncision ».

¹⁰⁰ B.E. SCHWARZBACH, *art. cit.*, pp. 451-463. L'auteur ajoute « on est fort tenté de dire que, par comparaison avec la critique biblique de Voltaire, de Mme du Châtelet et de plusieurs des auteurs « clandestins », le *Commentaire littéral* de Calmet est éclairé à moitié, car presque toutes les « difficultés » que des lecteurs des Lumières trouveraient dans la Bible y sont déjà rappelées et redoutées. »

¹⁰¹ *Journal ecclésiastique*, juin 1761, pp. 46-56.

¹⁰² F. LAPLANCHE, *op. cit.*, pp. 55-56.

¹⁰³ *Journal ecclésiastique*, octobre 1760, p. 14 : « Il peut être avantageux de concilier les deux Histoires, la sacrée & la profane ; mais quand on ne peut y réussir, il faut abandonner la seconde & s'attacher à la première qui mérite toute préférence par rapport au choix d'un texte pour se fixer dans la chronologie. »

lorsqu'il est question de Flavius Josèphe et des monnaies qui indiquent une date autre, Rondet refuse de les estimer autant que le témoignage des Évangélistes¹⁰⁴. Après la chronologie, Joseph Dinouart insère des auteurs qui travaillent sur les interventions divines dans l'histoire. Par la mobilisation des différents outils des sciences ecclésiastiques, ils réaffirment la place du surnaturel. Cela concerne aussi bien la « vérité de la vision de Constantin » défendue par le jésuite Nicolas de Grainville au siècle précédent et retranscrite au mois de novembre 1760¹⁰⁵, que le « miracle éclatant » de la sainte Ampoule par René Aubert de Vertot (tout en évoquant « les fables d'Hincmar¹⁰⁶ ») et par Laurent-Étienne Rondet (qui s'interroge sur les « faits extraordinaires et miraculeux¹⁰⁷ ») ou que le « miracle perpétuel » du sang de San Gennaro qui ne peut reposer sur de simples « explications physiques¹⁰⁸ ». Mais derrière ces réaffirmations de manifestations éclatantes du surnaturel, une sélection est à l'œuvre. Des traditions sont rejetées. À la manière du jésuite Jacques Longueval, le *Journal ecclésiastique* présente une histoire de la monarchie française qui a été « obscurcie par des traditions fabuleuses », telle celle de la descendance troyenne. Précisant que la « nation Françoisse s'est rendue assez illustre par elle-

¹⁰⁴ *Journal ecclésiastique*, janvier 1769, pp. 3-17 ; mars 1769, pp. 195-209.

¹⁰⁵ *Journal ecclésiastique*, novembre 1760, pp. 27-42 : « C'est très injustement, qu'on a voulu tourner en ridicule la céleste vision qu'eut Constantin le Grand dans la guerre qu'il fit à Maxence. Rien n'est plus assuré que ce fait historique [...] »

¹⁰⁶ *Journal ecclésiastique*, juillet 1764, pp. 70-89 : « Après tout je ne me suis attaché à rapporter ces différents traits de l'histoire de Hincmarc que pour faire sentir combien ce Prélat a eu de tort de mêler tant de prestiges, de faits supposés & de petits contes avec un miracle aussi éclatant que celui de la sainte Ampoule, dont la notoriété publique, avec ce Prélat & indépendamment de son histoire, étoit consacrée par une suite de plusieurs siècles, & par une espèce de consentement général de toutes les nations. »

¹⁰⁷ *Journal ecclésiastique*, octobre 1775, pp. 3-32 : « S'il faut bannir de nos Histoire généralement tous les faits extraordinaires & miraculeux, il faut avouer que celui-ci n'est pas plus croyable que les autres. Mais si tout esprit judicieux & équitable est obligé de convenir qu'il y a des miracles incontestables ; que dans les premiers siècles de l'Église, ils ont été fréquents ; que S. Rémi étoit lui-même dès-lors célèbre par ses miracles, que déjà entre ses mains on avoit vu un miracle semblable opéré en faveur d'un moribond qu'il falloit baptiser ; seroit-il donc incroyable que le même miracle eût été renouvelé entre ses mains en faveur de Clovis qu'il falloit sacrer? »

¹⁰⁸ *Journal ecclésiastique*, mai 1765, pp. 169-185 : « Dira-t-on que l'insinuation de la liqueur arrive dans le temps même que le peuple a les yeux attachés sur la Relique? quelque dextérité qu'on suppose dans un homme expert aux tours d'adresse, il seroit ici éclairé par trop d'endroits : il n'y a point de main assez souple pour échapper aux regards fixes de tant de personnes, toutes communément très-attentives pour les raisons que nous avons rapportées en parlant des présages, & toutes intéressées à ne point devenir complices de l'horrible profanation d'un scélérat. Ce serait la ville entière de Naples, & particulièrement son Clergé & ses Magistrats ; ce serait tous les Ordres du Roiaume qu'il faudroit accuser, ou d'un aveuglement stupide, ou d'une collusion impie, si depuis tant de siècles on y donnoit hautement pour miracle ce qui n'auroit que la fraude & une fraude grossière pour principe. Il y a eu des supercheries en ce genre jusques dans l'Église Romaine, elle ne le conteste pas ; mais ces exemples ont des bornes. L'enceinte d'un Monastère une extrémité de Province, un temps d'ignorance, la superstition d'une populace, étoient des circonstances dont il étoit juste de se méfier : la méfiance a occasionné l'examen, l'examen a fait tomber la crédulité. De quelque côté qu'on considère le Miracle de S. Janvier, la différence est totale, & l'espèce décisive. »

même », l'auteur refuse ce « merveilleux¹⁰⁹ ». De façon similaire, Jacques Longueval ne croit pas en l'établissement du christianisme en Gaule par les disciples des Apôtres dès le premier siècle. Il précise : « les deux opinions ont des autorités & des défenseurs respectables. Les uns en soutenant l'antiquité de l'Église Gallicane, ont cru devoir combattre avec zèle pour la gloire de leur patrie ; les autres, en l'attaquant, se sont flattés de ne combattre que pour la défense de la vérité, & ils ont cru, avec raison, qu'une Église si illustre n'avoit pas besoin de faux titres de noblesse¹¹⁰ ». À côté de l'histoire monarchique, les vies de saints sont aussi soumises à une épuration de leur récit, en premier lieu la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, qualifiée de « source impure ». À propos d'affabulations concernant la vie de saint Christophe, l'auteur remarque avec Pierre Damien qu'assurer « une fausse histoire, un faux miracle, ce n'est rien moins, selon S. Paul, que porter faux témoignage contre Dieu ». Il accuse la légende d'« exciter les railleries des libertins et des incrédules » et de donner lieu « aux invectives des Ministres Protestans¹¹¹ ».

Le travail de rationalisation à l'œuvre ici sépare donc le siècle présent de ce qui a été dans un passé récent le croyable. Philippe Boutry insiste sur la nécessité de penser ensemble, « dans sa diversité et son unité, la multiplicité que revêt, en un temps et dans un lieu donnés, le croyable¹¹² » :

« Une analyse attentive conduit ainsi à distinguer des niveaux socio-culturels, des formes rituelles, des énoncés dogmatiques ou logiques : culture magique ou folklorique, manifestations sacrales (procession, apparition, prophétie), dévotions collectives (culte des saints et des reliques, pèlerinages), culture cléricale et culture savante imposent une approche spécifique. Toutefois, nulle délimitation infranchissable, nulle distinction d'essence ou de nature à l'intérieur du champ du croyable, ne résistent à l'examen : on rencontre des curés qui lèvent les sorts, des gestes qui engagent des dogmes, des théologies qui informent des ex-voto ; des rentières aux dévotions troubles, et des bergères exactes à l'office et dociles au prêche¹¹³. »

Il convient ainsi, comme le souligne toujours Philippe Boutry, de ne pas opposer « culture orale et culture écrite, religion populaire et religion savante, Église enseignante et Église enseignée » au risque d'ignorer les interférences qui parcourent le croyable. Bien que les auteurs du *Journal ecclésiastique* évoquent des *superstitions*, des *faiblesses populaires*, de la *simplicité*, il nous semble plus nécessaire de souligner l'action d'une culture « hégémonique » – par ses acteurs et la

¹⁰⁹ *Journal ecclésiastique*, septembre 1763, pp. 255-256.

¹¹⁰ *Journal ecclésiastique*, novembre 1763, p. 177.

¹¹¹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1779, pp. 48-49.

¹¹² Ph. BOUTRY, « Les mutations des croyances », J. LE GOFF, R. RÉMOND (éd.), *Du roi très chrétien à la laïcité républicaine*, Paris, Seuil, 1991, pp. 466-468.

¹¹³ *Ibid.*

puissance de l'imprimé – sur une culture « subalterne¹¹⁴ », que d'insister sur la séparation culturelle en tant que telle. Le *Journal ecclésiastique* permet ainsi de montrer une mise en pratique, par une élite cléricale, d'un corps de doctrines défini continuellement au cours de l'époque moderne sur une population de croyants. Cette action se justifie non seulement dans le cadre d'une promotion d'une orthodoxie et d'une orthopraxie, mais également dans la perception d'un danger de la superstition pour la religion. Charles-Louis Richard, dans ses conférences, dresse ainsi un parallèle entre la superstition et l'irréligion ; l'une est un défaut de religion, l'autre un excès. Ainsi, l'auteur souligne que « la superstition est un péché par lequel on rend à la créature le culte souverain qui n'est dû qu'au Créateur, ou par lequel on rend à la Créature, un culte faux, vain, dangereux ou indécent. Ses principales espèces sont le culte indu, l'idolâtrie, la divination, la vaine observance, la magie & le maléfice¹¹⁵ ». La rationalisation de la croyance se manifeste aussi par la composition de méthode pour reconnaître ce qui lui est étranger, une identification de la superstition par principe. Le journal écrit qu'une « pratique est superstitieuse, lorsque l'effet qu'on en attend surpasse l'industrie de l'homme, & ne peut être raisonnablement attribué à la nature, ni être attendu de Dieu, ni de l'Église pour produire cet effet ». Plus loin, il complète sa définition : « une chose est superstitieuse, lorsqu'elle est accompagnée de certaines circonstances ou conditions vaines, inutiles ou ridicules, qu'on croit nécessaires, pour produire un effet naturel ou surnaturel qu'on en attend ; circonstances qu'on sçait n'avoir, ni de leur nature, ni l'institution de Dieu ou de l'Église, aucune vertu pour produire cet effet¹¹⁶ ». La méthode se poursuit sur plusieurs pages. Plusieurs articles du *Journal ecclésiastique* condamnent ainsi des superstitions

¹¹⁴ *Ibid.* « On récusera encore, dans l'analyse des « superstitions populaires », un antagonisme trop rigide entre cultures *dominante* et *dominée*, propre à édifier la seconde en « contre-culture » autonome et distincte. L'anthropologue Ernesto De Martino voit sans doute plus juste lorsqu'il parle, à la suite de Gramsci, et à propos de la culture magique de l'Italie méridionale, de cultures *hégémonique* et *subalterne*, expressions que la situation du catholicisme comme « religion de la grande majorité des citoyens » ne dément nullement pour la France du XIXe siècle. »

¹¹⁵ *Journal ecclésiastique*, février 1763, p. 163. La dissertation de Jacques Longueval retranscrite par Joseph Dinouart ajoute que « rien ne rend l'homme plus cruel que la superstition », *Journal ecclésiastique*, juillet 1763, pp. 89-90.

¹¹⁶ *Journal ecclésiastique*, avril, 1763, pp. 51-68.

comme la crainte d'être treize à table¹¹⁷, les souhaits à ceux qui éternuent¹¹⁸, le contrat que l'on passe avec un moribond sur sa mort¹¹⁹ ou encore la peur des comètes¹²⁰. C'est à ce titre que le chanoine Dinouart rejoint un écrit du dominicain Benito Feijoo lorsque ce dernier condamne les almanachs, en premier lieu ceux qui proposent des prédictions et qui s'appuient sur « la crédulité commune¹²¹ », au lieu de présenter les fêtes et les saints du jour, ainsi que les connaissances sur l'agriculture ou la médecine. À côté de ces regards finalement assez convenus, aussi parce qu'ils permettent à leurs auteurs de se positionner dans une croyance rationalisée selon les goûts du siècle, le *Journal ecclésiastique* propose également à ses lecteurs une présentation de quelques pratiques qu'il juge condamnables dans des traditions cérémonielles ou liturgiques. La ville d'Évreux avait une cérémonie dite de « la Saint Vital », qui s'accompagnait d'une « procession noire » avec « milles extravagances », comme « de jeter du son dans les yeux des passants, de faire sauter les uns par-dessus un balai, de faire danser les autres &c ». Le récit de cette ancienne pratique dans une lettre, à l'été 1762, est présenté comme une occasion de conserver en mémoire « la simplicité & l'ignorance de nos Ancêtres » et de « louer Dieu » de faire vivre les auteurs « dans des temps qu'il a rendu lui-même plus éclairés, & en faisant enfin triompher l'Église¹²² ». Avec un récit similaire, « l'Enterrement solennel de l'Alleluia » du chapitre de Toul est décrit comme une sorte « de puérilité ». Le samedi veille du dimanche de septuagésime, entre nones et vêpres, les enfants de chœur portent en traversant l'église une bière, qui représente l'Alleluia décédé. Les auteurs jugent cette cérémonie comme « vaine et ridicule » et « dont on se moque aujourd'hui

¹¹⁷ *Journal ecclésiastique*, septembre 1761, pp. 31-33 : « Judas Iscariote ; mais ce méchant mourut, non pas parce qu'on était treize à table, mais parce qu'il était un traître, qui, aiant été si malheureux que de conspirer contre l'Auteur de la vie, fut poussée par le désespoir à se défaire lui-même. Ce fut, non le nombre treize, mais son coeur perfide qui lui donna la mort. [...] La peine qu'on se fait de se trouver treize à table, est donc une erreur, une superstition & une faiblesse très-populaire. »

¹¹⁸ *Journal ecclésiastique*, mai 1763, pp. 170-183

¹¹⁹ *Journal ecclésiastique*, février 1777, pp. 157-158. Le curé Asseline écrit à ce sujet : « Est-il permis à un ami de convenir avec son ami moribond, qu'après sa mort il viendra le trouver, & le rendre certain de son état? Et moi, je me demande, est-il permis de penser un quelqu'un assez stupide pour faire une telle promesse? A-t-on déjà vu de telles conventions, & en a-t-on vu l'exécution? Oui, dans les contes de revenans, dont nos bonnes femmes s'entretiennent dans leurs veilles. Je sais bien qu'on en raconte quelques exemples ; mais de quelle autorité sont ces contes, dont les Romanciers amusent leurs Lecteurs? »

¹²⁰ *Journal ecclésiastique*, octobre 1781, p. 85.

¹²¹ *Journal ecclésiastique*, février 1782, p. 169 : « Mais pour la partie qui appartient à l'Astrologie judiciaire, quoiqu'elle soit principalement fondée sur la crédulité commune, elle n'a qu'une apparence séduisante, sans aucune réalité, en ce qu'elle prédit des événemens humains qui dépendent du libre arbitre, & marque les changemens de temps ou les différentes impressions de l'air ».

¹²² *Journal ecclésiastique*, juillet 1762, pp. 79-84.

avec tant de raison¹²³ ». Un dernier exemple peut être proposé avec la « danse ecclésiastique » qui se fait le jour de Pâques dans les églises de Besançon jusqu'à leur suppression au début du siècle par François-Joseph de Grammont, où un « attachement aveugle » pour la conservation des anciennes coutumes est dénoncé¹²⁴.

Ces écrits s'inscrivent dans une tendance longue. L'élite cléricale s'est engagée dans une répression croissante de croyances et de pratiques, liturgiques dans ces derniers exemples, afin de promouvoir et de laisser seul champ à une certaine interprétation de la foi. Toute déviance peut désormais entrer dans la superstition. Cette exclusion est facilitée par une définition de plus en plus précise du croyable et du condamnable. À ce titre, le célèbre *Traité des superstitions* de Jean-Baptiste Thiers, publié en 1679, témoigne de cette « perspective d'assainissement », comme l'analyse François Lebrun¹²⁵. Le *Journal ecclésiastique* est dans l'âge de l'*Aufklärung* et il convient désormais « d'abandonner des dévotions que la Raison ignore ou réprouve, au nom des Lumières de l'Église¹²⁶. »

Le programme de l'*Aufklärung* ne pouvait se faire sans résistance et, derrière la rationalisation de la croyance, des soubresauts de catholicisme baroque surviennent ponctuellement dans le siècle. Le *Journal ecclésiastique* en conserve l'une des manifestations majeures dans ses pages. Retranscrite sous le titre *Lettres sur des cures surprenantes opérées par les Exorcismes de l'Église*, il s'agit de récits des actions de Joseph Gassner¹²⁷. Prêtre souabe, ce dernier devient célèbre en affirmant pouvoir expulser les démons et soigner les malades par la seule prière. La présence du démon se manifeste par des tourments et des maladies incurables. Il n'y a, chez les patients de Gassner, aucun symptôme surnaturel – une concession aux rationalistes. Ses guérisons se réalisent en public, contribuant à sa notoriété. À Ellwangen et à Ratisbonne, près de quarante mille spectateurs y assistent. Le « cas Gassner » trouve sa source dans cette tension de l'âge *Aufklärung*,

¹²³ *Journal ecclésiastique*, avril 1763, pp. 90-95.

¹²⁴ *Journal ecclésiastique*, février 1764, p. 180 : « J'ai même ouï dire que des personnes pieuses aiant autrefois représenté les désordres auxquels toutes ces farces donnoient occasion, au temps même du service divin, on leur répondait : *C'est l'ancien usage, il ne faut rien changer* ; comme si la bonté d'une pratique devoit être mesurée par le plus ou le moins d'ancienneté. »

¹²⁵ F. LEBRUN, « Le « Traité des Superstitions » de Jean-Baptiste Thiers. Contribution à l'ethnographie de la France du XVIIe siècle », *Annales de Bretagne*, 83-3, 1976, p. 444.

¹²⁶ Ph. BOUTRY, *art. cit.*, p. 469.

¹²⁷ Alors que Joseph Dinouart rejoignait le bénédictin Feijoo sur son combat contre les almanachs, il ne le suit pas dans ses attaques contre les actions des exorcistes. Voir à ce sujet U.L. LEHNER, *The Catholic Enlightenment : The Forgotten History of a Global Movement*, Oxford, Oxford university press, 2016, p. 139.

celle qui résulte de la tentative de l'encadrement de la croyance par une élite ecclésiastique et celle vécue par une population¹²⁸. La croyance en Gassner échappe au pouvoir et à l'autorité ecclésiastique. Ses partisans décident de se ressaisir de ce qui est de l'ordre de croyable et d'établir leurs propres critères, sans tenir rigueur de condamnation ou de démonstration. À travers le cas Gassner, c'est l'acte de croire qui réaffirme sa force et son autonomie sur toute tentative de contrainte. Mais il ne s'agit pas seulement de religion, le phénomène démontre également l'existence de cette « zone grise » entre la croyance et la science. Le public, l'amateur de science, est désormais grisé par les découvertes du siècle, ou « dérouté par les forces réelles et imaginaires dont les savants peuplent l'univers » comme le souligne Robert Darnton à propos du mesmérisme : « le public ne peut distinguer le réel de l'imaginaire¹²⁹ ». Croire en les cures de Gassner, ce n'est pas seulement réaffirmer une liberté face aux répressions de l'Aufklärung, c'est également refuser les cadres traditionnels de la science tout en partageant l'enthousiasme pour la médecine et la découverte¹³⁰.

Le public du *Journal ecclésiastique* prend connaissance des mystères entourant les actions de Joseph Gassner par une première lettre insérée au mois de juin 1775 de la main de Baron de Wimpffen, chanoine alsacien. Elle est la première d'une très longue série ; partagée en quatorze articles en moins d'une année, soit cent soixante pages de l'imprimé.

« MONSIEUR Gasner, ci-devant Curé dans le Diocèse de Coire, aujourd'hui Aumônier de Mgr. l'Evêque de Ratisbonne, Prévôt d'Ellwangen, qui fait les fonctions d'Exorciste dans l'Enclos de l'Eglise Noble d'Ellwangen, où se rend une multitude infinie de personnes des contrées voisines de l'Allemagne, a été jusqu'à présent l'objet de différens jugemens portés sur sa méthode de guérir certaines maladies, & autres maux par des Exorcismes. Les uns, par excès de crédulité ou par enthousiasme, adoptent sans choix tout ce qu'on leur débite de merveilleux, ou ne distinguant plus le surnaturel qui suit des moïens ordinaires, du prodige, ne craignent pas d'assurer que M. Gasner est un homme à miracles, un Grégoire Thaumaturge ; d'autres, au contraire, se piquant trop de raisonner & de disputer sur des faits, ont encore de la peine à se rendre aux témoignages authentiques & sans nombre, qui semblent prouver, que cet Ecclésiastique n'est ni un Visionnaire, ni un faiseur de miracles, mais un Exorciste heureux, qui, usant de la vertu des exorcismes reconnue dans l'Eglise, guérit des maux que notre ignorance attribue à des causes purement naturelles, mais qui souvent (n'en déplaise au préjugé de notre siècle) sont l'effet du pouvoir que Dieu laisse au Démon de

¹²⁸ « Yet, just when rationalist Enlighteners thought they had convinced the elites, a chaplain from a small Austrian village shook central Europe with a series of exorcisms. Thousands desired to see the man who expelled devils and cured the sick ; his name was Father Joseph Gassner. » *Ibid.* p. 140.

¹²⁹ R. DARNTON. *La fin des lumières: le mesmérisme et la Révolution*, Paris, Perrin, 1984, p. 33.

¹³⁰ Robert Darnton fait ainsi des partisans de Mesmer les promoteurs d'une doctrine politique radicale, une vision qui doit sans doute être élargie comme le propose le numéro de la revue *La Révolution française* consacrée au mesmérisme. Voir D. ARMANDO, B. BELHOSTE, C. GANTET, « L'harmonie au prisme du mesmérisme : reconstitutions scientifiques, politiques et morales au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles ». *La Révolution française*, n° 24 (2023).

tourmenter nos corps¹³¹. »

Le chanoine Wimpffen, qui entend les récits de guérissons de Gassner, écrit à l'un de ses amis, professeur à l'Université d'Heidelberg. Ce dernier lui assure de la véracité des faits relatés¹³². Craignant que cette histoire « ne tournât à la honte de la Religion », il « riait » de ce qu'il considérait « comme les enchantements, ou plutôt comme les folies de ce bon Ecclésiastique¹³³ » – il est pourtant à noter que Gassner récuse l'idée de miracles, il ne présente son action que comme celle d'un exorciste. Mais à son tour, des témoignages proches viennent lui corroborer les récits des guérissons¹³⁴. Les attestations orales et écrites de personnes supposées présentes jouent un rôle essentiel dans la promotion des exorcismes de Gassner¹³⁵. Le censeur Genêt annote la lettre par un petit commentaire théologique qui réaffirme la réalité des « attaques du Démon et ses entreprises contre la nature humaine¹³⁶ ». La première apparition de cas Gassner dans le *Journal ecclésiastique* lui est ainsi grandement favorable. Elle considère et présente comme plausibles les actions du prêtre. Dans les mois qui suivent, le chanoine Baron de Wimpffen se fait un véritable correspondant pour le compte du journal des actions de l'exorciste. Il s'installe au cœur d'un réseau épistolaire, entre la récupération de témoignages et d'attestations d'une part, et la communication de ces nouvelles aux acteurs de l'imprimé de l'autre.

« J'ai l'honneur de vous adresser, ci-jointe, une nouvelle pièce, qui servira de suite à ma précédente, & vraisemblablement cette suite s'étendra loin ; j'aurai soin de partager tellement mon travail, en petits Articles, que vous ne soyez pas gêné à les insérer dans votre Journal. C'est une grande affaire que celle dont j'entretiens actuellement vos Lecteurs, tout confirme ces faits surnaturels & frappants : nous avoisinons le Palatinat, d'où un grand nombre de personnes éclairées & respectables se sont rendues à Ellwangen, les unes pour voir, les autres principalement pour être guéries, & toutes ces personnes s'accordent dans leur témoignage¹³⁷ [...] »

¹³¹ *Journal ecclésiastique*, juin 1775, pp. 257-258.

¹³² *Journal ecclésiastique*, juin 1775, p. 258 : « Je réponds un peu tard à votre Lettre ; parce que j'ai voulu me mettre en état de répondre plus sûrement à vos doutes, où à ce que vous me permettrez actuellement de nommer vos préjugés contre M. Gassner. »

¹³³ *Journal ecclésiastique*, juin 1775, pp. 260.

¹³⁴ *Journal ecclésiastique*, juin 1775, p. 259 : « [...] tous ces Messieurs s'accordent à dire, qu'ils ont vu de leurs yeux, oui de leurs oreilles, & touché de leurs mains des choses, qui surpassent toutes les forces de la nature, & ne laissent craindre aucune illusion ».

¹³⁵ Baron de Wimpffen appuie l'argumentation de ses lettres sur des témoignages de personnes guéries, des témoins oculaires de l'événement ou des retranscriptions de lettres qui attestent des actions de Gassner.

¹³⁶ *Journal ecclésiastique*, juin 1775, p. 264.

¹³⁷ *Journal ecclésiastique*, juillet 1775, p. 69.

Les premières lettres retranscrites dans le journal sont accompagnées d'un commentaire plus ou moins long du censeur. Les témoignages se succèdent, parfois attestés par un grand nombre de signatures¹³⁸, puis arrive le temps des premières critiques, notamment suite à un article du *Journal de Luxembourg*¹³⁹. Le cas Gassner divise et le public du *Journal ecclésiastique* ne diffère pas sur ce point du reste de la société. Certains lecteurs se plaignent auprès du chanoine Dinouart du crédit qu'il accorde aux lettres de Baron de Wimpffen et des récits venus de Souabe. Joseph Dinouart communique à son public la plainte d'un lecteur de Toulouse à ce sujet. Entre les partisans de l'exorciste et ses adversaires, c'est bien la place du surnaturel qui est continuellement débattue et qui cristallise les critiques. L'accusation de crédulité sert d'argumentation principale, peu de développements concernent réellement le fonds.

« Un Philosophe de Toulouse vient de m'écrire au sujet des Exorcismes de M. Gasner. Il me dit que mon Journal *n'est point fait pour y donner place à des Contes de Fées... que j'ai grand tort de publier les impertinences ajoutées par des ignorans, des imbécilles, ou des fourbes, &c &c.* toute sa Lettre est écrite sur ce ton. On sent bien que cette manière de raisonner, est très-propre à convaincre les hommes sages que les Exorcismes de M. Gasner ne sont que des folies, des illusions. Je ne perdrai point le temps à répondre à M. le Philosophe, ni à venger M. Genet ; qu'il accuse d'avoir *blasphémé* dans la note qu'il a mise en Juillet, p. 72, à la suite de la lettre de M. le Baron de Wimpffen. Mes Lecteurs qui connaissent depuis longtemps ce savant & respectable Théologien, & qui l'honorent de leur estime, seront indignés d'un tel reproche ; & ils jugeront que la seule réponse qui y convienne est le mépris. [...] J'aurais été bien surpris, si quelques-uns de nos Philosophes n'avoient pas ri de ma simplicité. Je suis sans doute à leurs yeux un sot, un imbécille, un ignorant, en rapportant *ces Contes de Fées*. Je serai tout ce qu'il leur plaira. Pourquoi me fâcherois-je de ces qualification qu'ils donnent chaque jour à des hommes qui ne pensent pas comme eux, & qui me sont bien supérieurs en tout? Il y a longtemps que l'amour propre & moi, ne demeurons plus ensemble. C'est un compagnon incommode, souvent dangereux ; & je me trouve bien de m'en être débarrassé ; j'en ai le poulx plus calme, & l'esprit plus tranquille¹⁴⁰. »

À l'automne, le chanoine alsacien partage avec les lecteurs du journal le contenu d'une brochure allemande qui entend démontrer la fausseté des œuvres de Gassner – la brochure a pour titre *Les Guérisons merveilleuses de Gasner dévoilées*, le théatin munichois Ferdinand Sterzinger est son auteur. Baron de Wimpffen réfute le contenu du livre. Il y relève les principales objections de l'auteur et y répond dans un article qui occupe plusieurs mois du journal. Dans les faits, le chanoine ouvre pour la première fois la voie à quelques critiques adressées au prêtre

¹³⁸ Voir par exemple *Journal ecclésiastique*, septembre 1775, pp. 234-235.

¹³⁹ *Journal Historique & littéraires*, juillet 1775, p. 58.

¹⁴⁰ *Journal ecclésiastique*, septembre 1775, pp. 286-287.

souabe¹⁴¹, par exemple sur son habitude « d'exciter quelquefois par l'Exorcisme d'épreuve, des passions qui tendent directement au péché, comme la colère ». Il ajoute « il y a long-temps que je réfléchis sur cette circonstance, & je ne trouve aucune raison solide pour l'excuser¹⁴² ». Pourtant, il continue à se présenter comme un partisan de Gassner, déplorant les écrits qui paraissent et qui donnent une impression défavorable sur le prêtre¹⁴³. À la sortie de l'hiver 1776, le chanoine alsacien déclare ne plus transmettre de lettres témoignant des exorcismes au journal. La similitude des récits lui fait craindre l'ennui¹⁴⁴ – la fascination de Gassner sur le public ne peut être séparée également de l'originalité des faits rapportés, la répétition de l'événement lui enlève de sa force et de son attrait. Au cours de ce même mois, Joseph Dinouart se déclare obligé d'insérer plusieurs versions d'exorcismes, afin de « satisfaire les différentes vues de [ses] Lecteurs¹⁴⁵ ». La dernière lettre est insérée au mois d'avril 1776. Baron de Wimpffen cesse ensuite de correspondre avec le *Journal ecclésiastique*, non sans avoir remercié Joseph Dinouart de lui avoir ouvert ses pages¹⁴⁶. De son côté, ce dernier semble clore la relation des exorcismes de Gassner et ne plus vouloir y revenir :

« Nous croiions donc avoir rempli la tâche que nous nous étions imposée il y a près d'un an, de faire connoître à nos Lecteurs l'effet des Exorcismes de M. l'Abbé Gasner, les principes sur lesquels ce Prêtre zélé appuie sa pratique, les objections qu'on lui a faites, les contradictions qu'il a essuies, afin de mettre les savans Théologiens de France en état de porter un jugement éclairé sur cette affaire importante, & de transmettre à la postérité une Histoire qui mérite de fixer ses regards, qui excitera son étonnement, & qui pourra encore fournir des vues utiles aux hommes, & glorieuses à la Religion que nous professons¹⁴⁷. »

Le cas Gassner disparaît du journal pendant quelques années. À l'été 1780, Joseph Dinouart

¹⁴¹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1775, p. 57 : « Je vais m'occuper de la suite des difficultés que l'on oppose à M. l'Abbé Gasner ; mais je ne puis vous dissimuler qu'il y en a quelques-unes, sur lesquelles je serai obligé de passer condamnation. M. Gasner est un homme de bien, qui a de bonnes intentions, & beaucoup de zèle ; mais peut-être se trompe-t-il en certains points. »

¹⁴² *Journal ecclésiastique*, octobre 1775, p. 57.

¹⁴³ *Journal ecclésiastique*, octobre 1775, pp. 58-59.

¹⁴⁴ *Journal ecclésiastique*, février 1776, p. 149.

¹⁴⁵ *Journal ecclésiastique*, février 1776, pp. 149-150.

¹⁴⁶ *Journal ecclésiastique*, avril 1776, pp. 33-34 : « Je leur promets que si jamais l'on parvenoit à prouver que cet Ecclésiastique n'a été qu'un imposteur, que ses guérisons n'ont été que des illusions ; oui, je m'engage, dans ce cas, à rétracter publiquement tout ce qu'une erreur involontaire m'aurait fait avancer dans ce Journal ; l'amour de la vérité l'emportant chez moi sur toutes les considérations humaines, & l'utilité publique sur un intérêt particulier, inalliable avec le bien général. Je finis, en vous remerciant de ce que vous avez inséré mes Pièces dans votre Journal. Ne doutez, je vous prie, ni de ma reconnaissance, ni de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc. »

¹⁴⁷ *Journal ecclésiastique*, avril 1776, p. 49.

propose un petit compte rendu d'une réédition des ouvrages *De Magia* et *De Miraculis* d'Anton de Haen¹⁴⁸. Professeur à l'Université de Vienne et médecin de Marie-Thérèse, l'auteur examine des phénomènes selon les principes établis par Benoît XIV quelques années plus tôt. Il termine son second ouvrage par les « prétendues guérisons » de Joseph Gassner. Mandaté par la Cour impériale qui n'apprécie guère les actions du prêtre¹⁴⁹, Haen démontre, d'après la note du chanoine Dinouart, « l'illusion d'une manière si évidente, que l'Empereur fit cesser tous les prestiges, & depuis ce temps M. Gassner est rentré dans l'obscurité & n'opère plus » – la nouvelle de sa mort survenue en 1779 passe inaperçue à l'ensemble de la société. Haen parvient à la conclusion que tout n'était qu'illusion. Alors, Joseph Dinouart se justifie d'avoir, par le passé, ouvert son journal aux récits sur l'exorciste : « tout autre auroit ajouté foi, comme moi, aux lettres que je recevais d'Allemagne ; mais s'il paroît un nouvel Exorciste, je promets bien de l'examiner dans toutes les règles avant que d'en parler. Je n'y serai pas pris une seconde fois¹⁵⁰. » Le chanoine est bien loin d'être le seul responsable du crédit accordé aux actions du prêtre. L'*Aufklärung* s'accompagne continuellement de ces soubresauts où la frontière entre la science et le surnaturel disparaît, où le croyable et la superstition sont sans cesse redéfinis. Il y a peut-être dans l'expérience Gassner une explication de la presque invisibilité des actions de Mesmer dans le journal, et ce d'autant que ce dernier semble découvrir auprès de l'exorciste la manipulation du fluide magnétique¹⁵¹. Un seul article est véritablement consacré au magnétisme animal. Écrit par l'abbé Rey à l'automne 1786, soit après le décès de Joseph Dinouart, il se contente d'affirmer une séparation nette entre les actions de Mesmer et celles qui peuvent être qualifiées de miracles¹⁵².

Le cas Gassner nous semble ainsi être exemplaire de la « gestion » de la croyance en cet âge de l'*Aufklärung* et de la difficulté, pour l'élite cléricale, d'imposer une rationalisation d'un acte de croire, « irréductible de liberté, de gratuité, d'altérité ou de transcendance » pour revenir aux

¹⁴⁸ A. DE HAEN, *De Magia & De Miraculis*, Paris, Didot, in-12, 2 vol., 1780.

¹⁴⁹ U. L. LEHNER, *The Catholic Enlightenment: The Forgotten History of a Global Movement*, Oxford, Oxford university press, 2016, p. 141.

¹⁵⁰ *Journal ecclésiastique*, juin 1780, p. 282.

¹⁵¹ R. DARNTON, *op. cit.*, p. 54.

¹⁵² *Journal ecclésiastique*, octobre 1786, pp. 47-48 : « Peut-on comparer des guérisons opérées tout-à-coup, par une seule parole, comme celles du paralytique, de boiteux de naissance, des guérisons opérées, dit-on, successivement ou par degrés sensibles ou insensibles, précédées d'attouchemens réitérés, liés à des communications avec un corps dans lequel il est possible que soit concentré un fluide capable de produire plus ou moins lentement ces effets? »

travaux de Philippe Boutry¹⁵³ – tout en soulignant les contradictions internes qui traversent cette élite même à l'image des acteurs du journal. Le surgissement dans la sphère publique des actions du prêtre souabe, donc d'une affaire religieuse et scientifique, est en lui-même très caractéristique de cette fin de siècle. Elle marque l'impossibilité pour l'institution ecclésiastique de contrôler et de circonvenir ses problématiques internes, mais également à quel point ces dernières s'avèrent être bien plus que des préoccupations théologiques en ce qu'elles intéressent l'ensemble de la société publique. La puissance de la publicisation dépasse la capacité de réaction des instances ecclésiastiques. Une affaire propre à un diocèse montagneux, celui de Coire, investit ainsi massivement le public français par une campagne active des partisans de Gassner, avant toute décision hiérarchique. La décision ecclésiastique se mue ainsi également en décision politique et, avant qu'elle ne soit rendue, elle est une affaire de conscience individuelle. Le cas Gassner est aussi au cœur de cette recomposition de l'autorité, que Robert Darnton identifie lors de la crise du mesmérisme, dans « le domaine vague de la spéculation où la science et la religion se rencontrent¹⁵⁴ ». Les récits des actions de l'exorciste témoignent bien tous de cette crispation entre le croyable, la preuve et le fait. L'incertitude ouvre une brèche et le succès rencontré par les récits autour de Gassner témoigne du besoin d'un romantisme religieux face au rigorisme culturel imposé. Plus visible encore dans les pages du journal, la promotion du culte de Benoît Labre en est une autre manifestation.

¹⁵³ Ph. BOUTRY *art. cit.*, p. 465.

¹⁵⁴ R. DARNTON, *op. cit.*, p. 63.

13-3. La promotion de Benoît Labre et le retour du miracle

Au cours de sa dernière décennie, le *Journal ecclésiastique* participe à la promotion de la figure de Benoît Labre. Elle s'inscrit dans un basculement qui est à l'œuvre à la fin du XVIII^e siècle dans la construction de la sainteté. Marina Caffiero souligne, dans son étude sur le futur saint, la revalorisation de la place du miracle¹⁵⁵. L'historienne met notamment en avant une « transformation de la mentalité cléricale » qui s'opère en faveur du surnaturel, au « scepticisme prudent » succède une nouvelle utilisation du miracle au « service de la reconquête catholique, et en fonction apologétique¹⁵⁶ ». La figure de Benoît Labre, qui suit d'une décennie le cas Gassner, apparaît donc dans un temps de rejet de ce rigorisme culturel et la popularité presque spontanée qui suit son décès semble démontrer ce besoin de sainteté. Sa vie même traduit une rupture avec les modèles classiques du candidat à la canonisation¹⁵⁷. Aîné d'une fratrie de quinze, Benoît Labre naît le 26 mars 1748 et a pour parents des paysans aisés du village d'Amettes. Ayant cinq oncles prêtres, il souhaite également devenir religieux mais est refusé chez les chartreux et les trappistes. À l'âge de vingt-deux ans, il opte alors pour la vie vagabonde, abandonnant les projets cénobitiques. Il vit désormais de pèlerinages, en solitaire, et de dévotion. Après être passé dans les sanctuaires français, suisses, espagnols et surtout celui de Lorette en Italie, où il retourne annuellement, il s'installe à Rome. Dormant sous les arcades du Colisée, parfois dans un hospice, il mène une vie silencieuse, « absorbé par l'exercice ininterrompu de la prière et par des pratiques de dévotion très populaires et répandues, comme celles du Chemin de Croix, des Quarante-heures d'adoration du Saint-Sacrement ou du culte du Sacré-Cœur¹⁵⁸ ». Lorsqu'il meurt le Mercredi saint 1783, il est dans un état de misère et d'indigence rare. Mais, dès sa mort, les premiers signes de sainteté se manifestent.

L'étude de Marina Caffiero permet de réfuter l'idée, longtemps répandue dans l'historiographie, d'un saint privé de « soutiens puissants » et reconnu grâce « au seul appui spontané de la pression populaire¹⁵⁹ ». Dès les premières années qui suivent sa mort, Benoît

¹⁵⁵ M. CAFFIERO, *La fabrique d'un saint à l'époque des lumières*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 2006, pp. 27-28. Du pape Urbain VIII à Benoît XIV, le critère de vertus prédominait dans la construction de la sainteté. Ce n'est que dans les derniers temps du XVIII^e siècle que le miracle est revalorisé.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ Notamment par la sanctification de sa pauvreté et par son état de laïque, qui représente moins du quart des saints. (Voir *ibid.*, p. 83)

¹⁵⁸ *Ibid.*, pp. 11-12.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 169.

Labre est sujet à une promotion et à une récupération qui s'inscrivent dans une dynamique voulue par l'Église, celle d'une revalorisation des miracles dans le témoignage de la présence de Dieu. En France, le principal et le plus important promoteur de la figure de Benoît Labre est le *Journal ecclésiastique* de Joseph Dinouart¹⁶⁰. En moins de trois années, vingt-trois articles lui sont consacrés pour pas moins de deux cent cinquante-six pages¹⁶¹. L'intérêt du *Journal ecclésiastique* trouve sa source dans la guérison de son directeur¹⁶². Joseph Dinouart ne s'en cache aucunement, c'est parce que l'intercession de Benoît Labre le délivre de la goutte qu'il travaille à sa béatification :

« On ne doit point être surpris de l'intérêt que je parois prendre à ce qui concerne le vénérable Labre. J'en ai parlé dans mes précédens Journaux avec effusion de coeur. Je n'ai fait en cela que remplir l'obligation que la reconnaissance m'impose envers le Seigneur, qui a daigné exaucer les prières de son Serviteur, que j'ai invoqué. Un de mes amis vint me voir, il y a trois mois, & me parla le premier du Vénérable, & des miracles que Dieu opéroit par son intercession. Au récit qu'il m'en fit, le Seigneur m'inspira la vénération la plus intime pour son Serviteur. Depuis ce moment, la vivacité des sentimens de mon coeur pour lui n'a fait qu'augmenter¹⁶³. »

Le chanoine Dinouart a une véritable vénération pour Benoît Labre. Par la publication d'articles et la retranscription de correspondance, il entend faire son devoir envers Dieu après l'exaucement de sa prière. Il met la puissance de la publication qu'il a créée au service de la cause du vagabond. Au mois de septembre 1784, il écrit à ses lecteurs : « je voudrois, même au prix de mon sang, étendre le culte du Vénérable sur toute la terre¹⁶⁴ ». Le chanoine transforme des pages

¹⁶⁰ Si, dans la péninsule, Marconi possède l'exclusivité pour éditer la biographie de Labre dès le 21 juillet 1783, en France trois sources ecclésiastiques existent : « les trois traductions de Marconi sont dues à des clercs, prêtres ou religieux ; une notice originale écrite en français sur l'enfance et la jeunesse de Labre à partir des données recueillies lors des premières enquêtes locales est rédigée par le doyen du chapitre de Wallincourt ; enfin la principale source journalistique sur Labre provient de l'abbé Dinouart, rédacteur du *Journal ecclésiastique* ». D'après C. LANGLOIS, « Images en liberté et sainteté sous surveillance. Le paradoxe de Benoît Labre. », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 98, n° 2, 1991, pp. 173-87. On peut ainsi constater que les *Nouvelles ecclésiastiques* ne font mention que deux fois de Benoît Labre, dans les feuilles du 12 septembre 1783 et du 25 septembre 1789. D'après B. PLONGERON, « Benoît-Joseph Labre, au miroir de l'hagiographie janséniste en France (1783-1789) », pp. 25-54, Y.M. HILAIRE (éd.), *Benoît Labre : errance et sainteté, histoire d'un culte, 1783-1983*, Paris, Cerf, 1984.

¹⁶¹ Sont également comptabilisées les notes diverses s'y rapportant.

¹⁶² Voir le chapitre 5.

¹⁶³ *Journal ecclésiastique*, janvier 1784, pp. 64-65. Il est à noter que l'ouvrage *Preuves sensibles de la protection de Dieu sur l'Église de France par les miracles qu'il y opère tous les jour par l'intermédiaire, de Benoît-Joseph Labre* publié à Avignon en 1784 et qui recense de très nombreux miracles français n'évoque pas celui de Joseph Dinouart. Des rivalités entre publications ne sont pas à exclure, le chanoine préférant sans doute relever les miracles dans son propre journal.

¹⁶⁴ *Journal ecclésiastique*, septembre 1784, pp. 286-287.

de son journal, qui lui était déjà très personnel, en outil de promotion pour le futur saint.

La première apparition de Benoît Labre dans le *Journal ecclésiastique* est discrète. Elle se situe dans les annonces littéraires, bien qu'elle ne porte pas sur un ouvrage. Il s'agit d'informer les lecteurs de la vente, chez Lesclapart à Paris, d'un portrait du vagabond, à partir de l'un des modèles envoyés de Rome¹⁶⁵. Claude Langlois souligne la singularité de ces dessins. Bien qu'inconnu, Labre est portraituré deux fois de son vivant et selon deux écoles bien distinctes : « le peintre lyonnais Bley avait fixé les traits de son visage pour une figure du Christ, et l'italien Cavallucci l'avait fait poser pour un tableau représentant le prophète Élie¹⁶⁶ ». Le premier portrait est envoyé à la carmélite Louise de France, qui le fait ensuite parvenir à Paris afin qu'il soit gravé par Voysard. C'est celui dont Joseph Dinouart fait la promotion auprès de ses lecteurs et du public français¹⁶⁷. Ce dessin de Labre, représenté donc sous des traits christiques, est celui qui circule et commence à faire des miracles en France. Comme le rappelle Marina Caffiero, « les images *sont* le saint, elles produisent les miracles aussi bien, et même plus souvent que les reliques et que le contact direct avec son corps ou sa sépulture¹⁶⁸ ». Dès le mois de septembre 1783, Joseph Dinouart évoque la figure d'un *nouveau serviteur et protecteur*. Il fait part de son désir d'être instruit de tout ce qui concerne le vagabond et de sa volonté de le communiquer à ses lecteurs¹⁶⁹. La promotion active commence le mois suivant. L'article a pour titre *Lettre sur ce qui concerne le Vénérable Labre*. Elle est la retranscription d'une lettre écrite par un médecin romain à sa sœur, carmélite à Cavaillon. Le chanoine accorde toute sa foi au récit relaté et souhaite « qu'elle inspire aux Lecteurs de ce Journal une vénération & une confiance entière dans ce Vénérable¹⁷⁰ ». La lettre du Romain est un premier récit biographique tout à fait conforme à ceux qui paraissent par la suite. La vie de Benoît Labre est relatée d'une façon qui deviendra classique, avec une très forte insistance sur sa vie de marginal, sa mort conforme aux *a priori* de sainteté, les premiers miracles et l'émotion populaire immédiate. Tous les mécanismes sont déjà en place et l'intention n'est pas cachée : « on va travailler à sa béatification. Ces jours derniers on a compté soixante-trois

¹⁶⁵ Le portrait est haut de 7 pouces et large de 5. Il est venu 12 s. en noir et 18 s. à la manière du crayon.

¹⁶⁶ C. LANGLOIS, *art. cit.*, p. 179.

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ M. CAFFIERO, *op. cit.*, p. 27.

¹⁶⁹ *Journal ecclésiastique*, septembre 1784, pp. 286-287

¹⁷⁰ *Journal ecclésiastique*, octobre 1784, p. 84.

miracles incontestables¹⁷¹ [...] ». Après cette introduction biographique, les mois qui suivent reposent sur de la retranscription de correspondances¹⁷². Elle a lieu en trois séquences. Les premières lettres présentées dans le journal proviennent de Rome, puis suivent des relations de miracles avant que ne parviennent quelques retours du village natal de Labre, Amettes. De Rome, le prêtre Fontaine, de la Congrégation de la Mission, ainsi que l'abbé Lunel écrivent à l'évêque de Boulogne dès le mois d'avril 1783 pour l'informer des événements récents et lui demander de s'instruire du cas Labre dans son diocèse. Une autre lettre, à destination du vicaire d'Amettes, rapporte la dévotion du vagabond aux Quarante-Heures. Enfin, un chanoine Luc Antoine fait parvenir une copie de l'inscription déposée dans le cercueil de Labre par ordre du Pape, non sans l'avoir fait attestée avant par un notaire. Le premier miracle longuement relaté dans les pages du journal concerne celui d'une religieuse du couvent de Bollène, dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il est, par la suite, souvent cité à titre d'exemple. De la paroisse d'Amettes parviennent une déclaration du curé à propos de son ancien paroissien, une retranscription du procès-verbal du récit des parents de Joseph Labre ainsi qu'une ancienne lettre de ce dernier qui leur était destinée. Il est à remarquer que le système de la preuve, reposant sur la mise par écrit d'événements dont les acteurs ont été témoins, est en tout point similaire à ce qui avait été suivi au moment du cas Gassner. L'attestation repose sur le crédit des informateurs et sur la multiplication des témoignages. Il y a une véritable « quête immédiate de renseignements » comme l'écrit Claude Langlois, qui « entraîne la mobilisation de tous les circuits d'information : les correspondances reçues font l'objet de copies manuscrites et d'insertion dans les journaux ; on imprime des feuilles volantes, des brochures, des ouvrages¹⁷³ ». Le *Journal ecclésiastique* est tout aussi bien alimenté par les imprimés éphémères qui circulent sur le territoire qu'il en alimente lui-même. Les brochures se reprennent et recherchent continuellement l'inédit, l'annonce d'un nouveau miracle. Au début de l'année 1784, après avoir relaté sa guérison, Joseph Dinouart propose trois pièces personnelles à son public. Il s'agit d'hymnes, dont Dieu « lui a donné la pensée », qui pourront être admises « quand l'Église, par son jugement, aura permis aux Fidèles

¹⁷¹ *Journal ecclésiastique*, octobre 1784, p. 88.

¹⁷² Ces trois séquences ne sont que les grandes lignes de ces mois. D'autres lettres existent et la chronologie proposée n'est pas linéaire.

¹⁷³ C. LANGLOIS, *art. cit.*, p. 175.

de lui rendre un culte public¹⁷⁴ ». Ses hymnes sont approuvées par l'évêque de Boulogne et, au mois de décembre 1784, le chanoine en propose une traduction pour les lecteurs de son journal qui ne maîtrisent pas le latin¹⁷⁵. Mais Joseph Dinouart retourne dans ses travers et il semblerait que son hymne, composée de vingt-huit vers, en comporte treize absolument identiques à ceux qu'avait écrits George Buchanan pour sa paraphrase du quinzième psaume de David¹⁷⁶.

L'année 1784 se poursuit par l'insertion d'autres lettres, accompagnées parfois de quelques réflexions du chanoine Dinouart. Ce dernier utilise les miracles entourant Benoît Labre pour composer des écrits à visée apologétique¹⁷⁷. L'un des plus intéressants est sans nul doute proposé au mois de mars 1784. Joseph Dinouart tire parti des éléments biographiques du vagabond qui paraissent pour dénoncer les attaques que subissent les religieux, notamment en ce qui concernerait leur inutilité sociale. Car, comme le souligne Alain Lottin, « Benoît Labre est un inutile par excellence, un parasite, un de ces hommes dont la société ne doit pas encourager l'existence », il est ainsi le contre-modèle par excellence des réflexions sociales, pas en rupture, mais « anachronique¹⁷⁸ ». Cette défense de Joseph Dinouart est d'autant plus intéressante que son journal est relativement discret sur les réflexions du siècle en la matière, les travaux de la Commission des réguliers en premier lieu¹⁷⁹. Les miracles du vagabond sont interprétés comme un signe éclatant de la nécessaire réaffirmation de la place de la prière et de la contemplation dans le bon ordre de la société :

« Une fausse sagesse, fort commune aujourd'hui, même dans ceux qui n'ont pas abjuré la foi, regarde avec mépris une vie consacrée sans réserve à la prière & à la contemplation des vérités éternelles. Un pauvre, couvert de haillons, éloigné de sa famille, étranger à toutes les fonctions de la vie civile, ne subsistant que

¹⁷⁴ *Journal ecclésiastique*, janvier 1784, pp. 64-65. Au mois de septembre 1784, Joseph Dinouart propose cette fois-ci un cantique en l'honneur de Benoît Labre : « Une Religieuse de Boulene a composé un Cantique en l'honneur du Vénérable, mais il ne peut convenir qu'à des Religieuses du S. Sacrement & de l'Adoration perpétuelle. J'ai cru devoir en composer un qui pisse convenir dans tous les états, & être chanté par les Fidèles. Je prie le Seigneur d'inspirer à MM. les Curés & aux personnes charitables ; de le faire imprimer, & de le répandre dans les villes et dans les campagnes. » *Journal ecclésiastique*, septembre 1784, pp. 286-287.

¹⁷⁵ *Journal ecclésiastique*, décembre 1784, pp. 248-258. « *Nota*. Entre les personnes qui lisent ce Journal, il y en a plusieurs qui n'entendent pas le latin, & ce sont les Dames pieuses qui le lisent. J'ai cru leur faire plaisir en leur donnant ici la traduction des Hymnes du Vénérable, que j'ai fait imprimer il y a plusieurs mois. Ce qui m'y engage, c'est que quelqu'un que je ne connois pas, en a donné séparément une traduction de sa façon, très-impairfaite ; il y a même une strophe latine dont il n'a pas compris le sens. J'ai corrigé cette traduction. »

¹⁷⁶ G. GRENTÉ, *Dictionnaire des lettres françaises. XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1996.

¹⁷⁷ *Journal ecclésiastique*, décembre 1783, pp. 249-252 ; mars 1784, pp. 262-267 ; octobre 1784, pp. 85-90 ; juin 1785, pp. 282-284.

¹⁷⁸ A. LOTTIN, « Introduction », p. 12, Y.M. Hilaire, *op. cit.*

¹⁷⁹ Au regard de l'extrait retranscrit ci-dessous, il n'est pas à exclure que la présence de Jean-François Joly de Fleury au sein de la Commission force Joseph Dinouart au silence.

par la libéralité des Fidèles, n'ayant ni établissement, ni prétention, ni espérance dans le siècle présent, passant toute sa vie dans les Temples, est aux yeux des sages du monde, un poids inutile à la terre, un être abject que la société doit proscrire, & auquel la Religion elle-même ne prend aucun intérêt. Mais les pensées de Dieu ne sont pas celles des hommes. Du haut du Ciel il canonise, par de nombreux & éclatans miracles, ce qui déplaît à ces esprits téméraires. En effet, est-on inutile à l'Église quand on lui donne des exemples soutenus des vertus les plus éminentes? Est-on inutile à l'État, quand jour & nuit on lève des mains pures au Ciel, pour détourner les fléaux que méritent les crimes des hommes? [...] & l'on ne peut imaginer un préjugé plus injurieux à la Providence, une erreur plus contraire, je ne dis pas seulement à la Religion, mais à une saine politique, que celle qui fait rejeter avec mépris comme inutiles à la patrie, des hommes qui prient sans cesse pour elle, & qui paient avec tant d'usure le peu de biens qu'ils en reçoivent¹⁸⁰. »

Après la première biographie de Benoît Labre écrite par un « médecin romain » dont le *Journal ecclésiastique* se fait le relais, suit celle composée par Alegiani¹⁸¹. Elle précède en date de publication et en présence dans le journal du chanoine Dinouart la biographie de référence de Marconi¹⁸². Ce dernier est pourtant le plus présent dans l'imprimé, avec huit lettres retranscrites. Marina Caffiero montre bien la place centrale qu'occupe celui qui fut le confesseur de Labre dans la reconnaissance publique de sa sainteté¹⁸³. Au-delà de sa biographie officielle et de ses dépositions au cours du procès, Marconi se place au centre d'un réseau de soutien à sa cause. « Antijanséniste et favorable aux jésuites », Marconi compose une *Vie* de Labre qui s'insère dans un « contexte de durcissement progressif et croissant de l'autorité religieuse à l'égard de la société et du monde contemporain », c'est ainsi qu'il insiste fortement sur « une dévotion d'inspiration propitiatoire » et « une religiosité aux accents pénitentiels¹⁸⁴ ». L'histoire très jésuite de Marconi

¹⁸⁰ *Journal ecclésiastique*, mars 1784, pp. 266-267.

¹⁸¹ G.B. Alegiani, *Ristretto dalla Vita e Morte del Servo di Dio Benedetto Giuseppe Labre descritto da Gio. Battista Alegiani Avvocato della di lui Causa. Dedicato all'Em.o, e R.mo Signor Cardinale Gio. Archinto Prefetto della Congregazione de'Sacri Riti, e Ponente della medesima Cause*, Rome, Michelangelo Barbiellini, 1783.

¹⁸² La biographie d'Alegiani paraît en août 1783 (des passages sont insérés en mars 1784 dans le journal) et celle de Marconi en octobre (avec des passages à partir d'avril 1784). Il est à noter que les profits des ventes du livre de Marconi doivent servir directement au financement des frais pour la canonisation. Éric Suire remarque que « le succès des *Vies* « italiennes » de Labre enseigne que les écrivains français ont perdu un certain savoir-faire. Joseph Marie Roubaud, qui traduit assez fidèlement la *Vie et tableau des vertus de Benoît Joseph Labre* du prêtre romain Guiseppe Marconi, s'étonne du plan adopté par l'auteur, et l'en félicite. C'est surtout la deuxième partie du livre, consacrée à l'examen des vertus, que le traducteur juge ingénieuse. L'ancien confesseur du serviteur de Dieu y étudiait les rapports qu'elles entretiennent entre elles, et la façon dont Benoît les avait pratiquées. Cette organisation n'a pourtant rien d'original. Ce type de disposition thématique était tout à fait courant au siècle précédent, avant que la biographie spirituelle n'évolue et se rapproche des biographies laïques, voire des ouvrages de fiction. Ce que Roubaud perçoit comme une nouveauté est en réalité un archaïsme. À la recherche de l'inspiration, les écrivains français se sont détournés des conventions du genre. » É. SUIRE, *Sainteté et lumières : hagiographie, spiritualité et propagande religieuse dans la France du XVIIIe siècle*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 2011, pp. 168-169.

¹⁸³ M. CAFFIERO, *op. cit.*, pp. 92-97.

¹⁸⁴ *Ibid.*

inspire les articles du *Journal ecclésiastique*, à la tête duquel se trouve un chanoine peu suspect d'être favorable à la Compagnie. Mais la figure inhabituelle de Benoît Labre appartient aux inclassables¹⁸⁵ et, même si à la *Vie* de Marconi répondent des réfutations d'inspirations jansénistes¹⁸⁶, Joseph Dinouart continue à se référer aux écrits du confesseur de Labre et il entretient des relations plus que cordiales avec lui. Marconi offre ainsi au printemps 1784 des reliques au chanoine, en guise de remerciements pour l'ensemble de ses travaux en faveur du futur saint :

« Je vous envoie le Portrait du Vénérable : c'est le plus ressemblant entre tous ceux qui ont été gravés à Rome. J'y joins une petite portion de la camisole qu'il portoit sur la chair. Je vous fais ce présent d'autant plus volontiers, que je vous connois pénétré de la vénération la plus profonde pour ce grand Serviteur de Dieu, & plus d'ardeur pour la communiquer aux autres. Je vous salue, mon très-cher Frère en Jésus-Christ notre Seigneur. Souvenez-vous de moi dans le saint Sacrifice, & demandez à Dieu, qui a daigné me rendre le témoin des vertus d'un si grand Observateur de sa Loi, de m'en j'entre aussi un fidèle imitateur. Je suis, Monsieur, votre très-dévoûé serviteur, Joseph Marconi. À Rome, le 24 mars 1784¹⁸⁷. »

Joseph Dinouart est au comble de la joie :

« *Nota.* Qu'on me permette de remercier ici publiquement notre bon Père céleste, de la grâce qu'il vient de m'accorder. Il y a long-temps que je desirois posséder quelque chose de son grand Serviteur ; je priois instamment le vénérable Labre de m'obtenir de notre bon Père cette faveur. Dieu a exaucé ses prières ; je le remercie de ce bienfait qui me vient de Rome même, avec une attestation en règle de la vérité de cette Relique. C'est un petit morceau de la camisole qu'il portoit sur la chair. Cette faveur m'est plus précieuse que la possession de tous les honneurs & de tous les biens de la terre¹⁸⁸. »

La cause du vagabond et sa promotion au sein des pages du *Journal ecclésiastique* ne relèvent pas du seul intérêt de son directeur pour sa personne. Il semble exister une véritable demande au sein du public en ce qui concerne Benoît Labre, une attente de nouvelles manifestations de sa possible sainteté. Quelques témoignages apparaissent ainsi dans l'imprimé, retranscrits par le chanoine. Au printemps 1784, c'est le vicaire général Laceré, de Rieux dans le Languedoc, qui évoque un « sensible plaisir » à la lecture des journaux où sont insérés des articles concernant Labre¹⁸⁹. Il détaille, dans le fil de sa lettre, une démarche particulièrement intéressante. S'entretenant avec l'un de ses amis – un dénommé Marin – du *Journal ecclésiastique*, ils décident d'écrire à l'archidiacre du diocèse de Saint-Paul-Trois-Château afin de s'assurer du récit

¹⁸⁵ J.-R. ARMOGATHE, « Fou de Dieu au siècle des Lumières », pp. 17-21, dans Y.M. Hilaire, *op. cit.*

¹⁸⁶ C. LANGLOIS, *art. cit.*, p. 176.

¹⁸⁷ *Journal ecclésiastique*, mai 1784, p. 171.

¹⁸⁸ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

¹⁸⁹ *Journal ecclésiastique*, avril 1784, pp. 16-17.

retranscrit par Joseph Dinouart à propos de la guérison de la religieuse de Bollène. Lacéré et Marin souhaitent ainsi « s'assurer par son témoignage si ce qui avoit paru sous son nom dans [les] Journaux, étoit exactement vrai¹⁹⁰ ». Assuré de la véracité du témoignage, ils font parvenir au chanoine Dinouart la réponse de l'archidiacre afin que ce dernier l'insère dans son journal. Cette démarche est saluée par le chanoine, il leur témoigne sa reconnaissance et les invite à lui faire parvenir d'autres lettres¹⁹¹. Le même mois, le curé de Bassac Gaschet, en Charente, compose une lettre dans la lignée de celles présentées au moment de l'évocation des admirateurs du chanoine Dinouart¹⁹². Il souhaite que le chanoine poursuive les relations sur ce qui concerne le vagabond et qui permettent de recevoir le journal avec encore « plus de plaisir » :

« Le principal motif qui vous anime, M. en insérant dans vos Feuilles une Relation si édifiante, est, je suis persuadé, l'édification publique. Je vois avec admiration que dans ce païs-ci vos pieuses vues sont remplies. Je ne pourrais vous exprimer l'empressement avec lequel les grands & les petits, les riches & les pauvres me la demandent, la lisent, & en font le sujet de leurs conversations. Vous ne pouvez donc guères, M. rendre un plus grand service à la Religion, que de rendre publiques des nouvelles qui l'intéressent tant. Je prie le Seigneur qu'il vous accorde ou conserve une santé capable de soutenir le zèle qui vous porte à continuer un si louable travail : ce souhait que je fais pour vous au commencement de cette nouvelle anées, tourne à l'avantage & à la gloire de l'Église, pour laquelle vous emploiez si utilement vos talens, vos lumières & vos veilles¹⁹³. »

Le vicaire général Lacéré communique à Joseph Dinouart, à l'été 1784, une lettre de Marconi, adressée à son ami Marin. Il souhaite aider au « zèle » du chanoine à « manifester les oeuvres de Dieu, & à rendre publiques les merveilles qu'il se plaît à opérer par l'intercession du vénérable Benoît-Joseph Labre ». Le vicaire ne cache pas que les remerciements publics du chanoine, insérés au mois d'avril, l'ont déterminé à lui transmettre la lettre du confesseur de Labre, ainsi qu'à en proposer une traduction française afin d'en faciliter la communication¹⁹⁴. Joseph Dinouart recommence ainsi à lui témoigner publiquement des avantages qu'il procure à ses lecteurs :

¹⁹⁰ *Journal ecclésiastique*, avril 1784, pp. 16-17 : « À ces réflexions, que nous nous communiquions avec joie l'un à l'autre, succéda la crainte que nous eûmes que les Incrédules ne révoquassent en doute la réalité des faits énoncés dans vos Journaux, & en particulier la guérison miraculeuse de la Religieuse de Bollène, & qu'ils ne prétendissent que ce n'étaient que des pieuses fictions pour en imposer aux simples. Sur cela, & pour fermer la bouche à ces prétendus esprits forts, il nous vint dans l'esprit d'écrire à M. Eymard, Chanoine de l'Église Cathédrale, & Archidiacre du Diocèse de S. Paul-trois-Châteaux, pour le prier de nous assurer par son témoignage si ce qui avoit paru sous son nom dans vos Journaux, étoit exactement vrai. »

¹⁹¹ *Journal ecclésiastique*, avril 1794, p. 31.

¹⁹² Voir le chapitre 7-4.

¹⁹³ *Journal ecclésiastique*, avril 1784, pp. 31-33.

¹⁹⁴ *Journal ecclésiastique*, juillet 1784, pp. 42-48.

« *Nota.* Je prie M. Lacere d'accepter mes très-sincères & très-humbles remerciemens, de ce qu'il a la bonté de continuer à me communiquer ce qu'il apprend sur le vénérable Labre, que j'honore de tout mon coeur. Je suis persuadé que les Lecteurs du Journal partageront avec moi ma reconnaissance. J'ai en effet reçu plusieurs Lettres de Provinces, pour me témoigner la satisfaction qu'on éprouve en lisant ce que j'annonce du Vénérable, & pour m'engager à continuer, pour entretenir la dévotion des Fidèles pour ce grand Serviteur de notre bon Père céleste, beaucoup de Curés font part à leurs Paroissiens de ce qu'ils lisent dans le Journal¹⁹⁵. »

Après Laceré, c'est à nouveau Gaschet qui manifeste son admiration pour Labre. Son intervention détonne d'autant plus qu'elle a lieu au cours d'une résolution d'un cas de conscience, sans qu'aucun lien *a priori* avec le vagabond ne puisse se percevoir. Il le reconnaît lui-même en terminant sa parenthèse : « la vénération que j'ai pour le vénérable Labre, & le plaisir qui m'anime en m'entretenant de ce nouveau Citoïen du Ciel, m'ont conduit dans une digression qui m'a, pour ainsi dire, fait perdre de vue mon sujet¹⁹⁶ ». Quelques mois plus tard, c'est un curé de l'évêché de Dol qui fait de même. Après la résolution d'un cas, il écrit : « continuez, Monsieur, de nous instruire toujours sur tout ce qui concerne le vénérable Benoît-Joseph Labre. [...] Quand viendra le moment où nous pourrons enfin dire: *Sancte Laber, ora pro nobis?* Je le désire bien¹⁹⁷ ». Enfin, au mois de juillet 1785, le vicaire général Le Clerc, de Mirepoix, félicite Joseph Dinouart de la place qu'il accorde dans son journal à la cause du vagabond. Sa lettre semble bien représenter la pensée des auteurs précédents :

« Monsieur, Pour peu qu'on aime la Religion, on ne peut voir sans un vrai plaisir celui que vous vous faites de publier chaque mois, depuis plus d'un an, la gloire du vénérable Labre, & celle du Dieu admirable dans ses Saints, qui daigne le glorifier par tant de miracles. Quelque estimable, Monsieur, qu'ait toujours été votre Journal, & par l'importance des matières & par la manière dont vous les traitez, quelque estime que le Public ait toujours eu pour son Auteur, je ne puis douter que depuis cette époque, l'un & l'autre n'aient beaucoup gagné dans l'estime publique. C'est pour moi dans le moment une satisfaction bien douce d'y

¹⁹⁵ *Journal ecclésiastique*, juillet 1784, pp. 47-48.

¹⁹⁶ *Journal ecclésiastique*, septembre 1784, pp. 236-237. « « Les choses édifiantes que vous y insérez, surtout concernant le vénérable Labre, ce glorieux Serviteur de Dieu, sont des preuves bien convaincantes que dans un siècle où les mœurs sont si dissolues, la Religion triomphe de la licence effrénée & des prestiges de l'impiété ; que les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir contre une Église qui est l'Épouse de Jésus-Christ, & qui a sans cette l'assistance du Saint-Esprit. Heureux événement! événement bien capable de réduire sous l'étendard d'une foi humble & docile, d'une morale sainte & éclairée, ces aveugles Sectateurs d'une nouveauté honteuse, ces audacieux partisans d'une Philosophie profane qui fait de si cruels, de si horribles ravages dans le troupeau de Jésus-Christ! Béni soit à jamais le Dieu admirable dans les Saints! Par cet événement il confond, dans ces malheureux temps de perversité, d'irrégion & d'impiété, ces incrédules obstinés qui n'outragent sa divinité n'attaquent, ne rien son existence, que pour donner un plus libre cours à leurs penchans criminels. »

¹⁹⁷ *Journal ecclésiastique*, novembre 1784, pp. 160-161. Il ajoute : « j'ai lu avec plaisir le beau Cantique que vous avez composé à son sujet. Il est certain, Monsieur, que notre Saint ne sera pas plutôt canonisé, que d'un bout de la France à l'autre, aux champs & à la ville, dans nos maisons comme dans nos Temples, par-tout on l'entendra admirablement chanter. »

pouvoir contribuer par l'envoi que j'ai l'honneur de vous faire d'une Lettre qui m'est venue de Rome. Elle est de M. Marconi, Confesseur du vénérable Labre, homme d'un vrai mérite, & dont le seul nom garantit le contenu¹⁹⁸. »

En se faisant une tribune à la cause de Benoît Labre, Joseph Dinouart parvient à rallier à son journal des lecteurs qui, eux aussi, sont sensibles aux récits de miracles qui leur parviennent. Ces lettres prouvent bien une certaine mutation des pensées cléricales en faveur du surnaturel comme nous l'avons évoqué précédemment. Une attente est présente et Marina Caffiero souligne la « surprenante capacité » de l'Église à récupérer cette dynamique interne¹⁹⁹, aussi bien du côté culturel que religieux. Avec Labre, elle adopte de « nouveaux thèmes et [...] expressions de piété originales ou renouvelées, susceptibles de séduire de vastes couches de la société²⁰⁰ ». Mais derrière les attentions, l'institutionnalisation et donc l'officialisation du culte s'inscrit dans un temps plus long. Joseph Dinouart avertit son public des délais nécessaires à la cause de Benoît Labre :

« On ne doit pas être surpris que la Bulle de la Béatification du cher Vénérable ne soit pas encore donnée : on sait avec quelle attention & quelle prudence on procède à Rome dans ces affaires : mais ici c'est le grand nombre des miracles qu'il a fallu vérifier, qui font le retard. On y travaille toujours assidument, & l'Église, sur-tout de France, aura la consolation & la joie de chanter publiquement quand Rome aura parlé : *Beate Laber, ora pro nobis*. En attendant ce moment, disons cette prière en particulier, & du fond de notre cœur. O! cher Vénérable, je désire ce moment dans toute l'ardeur de mon âme²⁰¹. »

Si le procès-verbal pour constater les miracles de Benoît-Joseph Labre se termine à l'été 1785 comme le relate le chanoine Dinouart²⁰², il faut attendre l'année 1792 pour que le vagabond soit déclaré « vénérable²⁰³ ». Des cultes populaires se manifestent aussitôt, avec une certaine tolérance des autorités, en dépit des interdits canoniques. Le procès apostolique s'ouvre ensuite, enfreignant « ainsi la règle juridique selon laquelle on ne pouvait commencer la seconde partie

¹⁹⁸ *Journal ecclésiastique*, juillet 1785, pp. 30.

¹⁹⁹ M. CAFFIERO, *op. cit.*, p. 43.

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ *Journal ecclésiastique*, juin 1785, pp. 282-284.

²⁰² *Journal ecclésiastique*, octobre 1785, pp. 92-93 : « On vient de terminer à Rome le Procès-Verbal, sous l'autorité du Cardinal Colonne, pour constater la sainteté, les vertus, les miracles du vénérable Benoît-Joseph Labre. Quatre-vingt huit témoins ont été juridiquement examinés ; & on va maintenant procéder à la Béatification du nouveau Saint. Ames justes, qui aimez le Seigneur, qui respectez sa Loi, réjouissez-vous dans notre Dieu, & remerciez-le de cette grande faveur qu'il accorde à la France, dans son grand Serviteur, qui devient auprès de lui un nouveau Protecteur pour nous. O! l'heureux moment où nous pourrions dire, quand Rome aura parlé : *Saint Labre, priez pour nous*. Quelle humiliation pour les Philosophes impies de ce siècle, qui, par leurs ouvrages, ont méconnu un Dieu & sa Religion! Où est leur gloire après leur mort? Je l'ai déjà dit: *Memoria justii cum laudibus, & nomen impiorum putrescent. Cet oracle du Saint-Esprit se vérifie de nos jours.* »

²⁰³ M. CAFFIERO, *op. cit.*, p. 14.

d'un procès de béatification avant un délai de cinquante ans écoulés depuis la mort du candidat²⁰⁴ ».

« La cause, qui se déroula de 1792 en 1796, en pleine période révolutionnaire, fut interrompue par les événements politiques qui bouleversèrent l'État de l'Église, mais reprit à la Restauration. Le procès conduisit d'abord à la béatification, solennisée en 1860, puis, enfin, à la proclamation de la sainteté, le 8 décembre 1881. On notera la coïncidence des dates qui marquent la reconnaissance officielle du culte de Labre avec des moments et des époques critiques pour l'histoire de l'Église et de l'État pontifical²⁰⁵. »

La coïncidence de ces dates prouve à nouveau le lien très fort, et qui dure, entre la religion et la politique, la péninsule italienne et la France. Benoît-Joseph Labre, vagabond français mais mort à Rome, réunit des ecclésiastiques de part et d'autre des Alpes, aussi bien jésuites que jansénistes. Le *Journal ecclésiastique* de Joseph Dinouart est un lieu de discussions, réunissant les différents acteurs de la promotion du futur saint. Il instaure un dialogue entre différentes cultures théologiques qui se retrouvent dans la vie, la béatification, puis la canonisation de Benoît Labre.

*

L'exégèse, le miracle ou encore la sainteté sont l'objet d'enjeux dans le catholicisme de la seconde moitié du XVIII^e siècle qui se retranscrivent dans le journal du chanoine Dinouart. L'écriture et la visibilité de ces débats au sein de l'imprimé permettent à la communauté d'ecclésiastiques du journal d'agir sur eux, de les influencer. Dans l'exemple de Joseph Gassner, le *Journal ecclésiastique* contribue à la très large publicité d'une affaire *a priori* locale, celle du diocèse de Coire. Les actions d'un exorciste souabe concernent désormais l'échelle de l'imprimé et demandent une réponse globale, plus simplement au niveau local ou au niveau diocésain. La forme périodique contribue à l'accélération de la communication des événements religieux (et politiques) et, parfois, court-circuite la capacité de réaction des instances ecclésiastiques. Ainsi, les lecteurs sont déjà informés mensuellement des actions de Gassner et des mystères les entourant, avant même que l'institution ait pu prendre la moindre décision. Cette dernière ne peut plus ignorer ce nouveau régime de publicité auquel le *Journal ecclésiastique* participe. En parallèle, le journal du chanoine Dinouart reçoit aussi des critiques sur ses prises de positions. Il en est ainsi des lettres sur Joseph Gassner, mais les critiques peuvent également concerner des auteurs majeurs, comme lors du différend entre Laurent-Étienne Rondet et François Malot à propos du millénarisme. Ces débats n'affaiblissent pas la communauté du journal, bien au contraire. Il

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ *Ibid.*

semblerait que les ecclésiastiques de l'imprimé possèdent désormais une culture commune, un fond idéologique rigoriste et gallican – littéraire aussi – qui permet d'exposer la différence, sans affaiblir l'unité. Joseph Dinouart n'a aucune peine à ce que son journal prenne fait et cause pour le nouveau venu, Malot, face à son contributeur phare Rondet, parce que, dans le fond, derrière une lecture différente d'un événement, ils partagent l'idéologie dominante du groupe, rigoriste et gallicane. La culture cléricale de ces ecclésiastiques n'est pourtant pas totalement uniforme. Leur position devant la figure de Benoît Labre est ainsi exemplaire de certaines contradictions. Entre un cadre épistémologique des Lumières qu'ils ont accepté, mais aussi une croyance qui accordent une place au surnaturel, les ecclésiastiques de la fin du siècle ont une culture duale que le cas de Labre reflète. Le *Journal ecclésiastique* permet aussi à ses lecteurs et ses auteurs d'exprimer l'ambivalence de leur culture cléricale, faite de rationalisme et de surnaturel.

Chapitre 14 : Puissances temporelle et spirituelle à la fin de l'âge confessionnel

Joseph Dinouart et ses contributeurs promeuvent une alliance du temporel et du spirituel dans le *Journal ecclésiastique*. Plus qu'une alliance, ils proposent une interprétation gallicane qui, sur certains sujets, assujettit le second au premier. L'expulsion de la Compagnie hors de France est une occasion pour ces acteurs d'exprimer et de clarifier leur position dès le début des années 1760 et donc du journal. Bien que nouveau sur la scène religieuse, le *Journal ecclésiastique* n'est pas spectateur de l'événement. Il s'en saisit afin de promouvoir son gallicanisme et de favoriser la cause parlementaire auprès de son public (14-1). Derrière l'union confessionnelle pour laquelle ils mènent une politique active, les auteurs du *Journal ecclésiastique* s'investissent également dans une politique de réforme sociale. Les ecclésiastiques semblent, parfois, détenir une certaine emprise idéologique sur leurs paroissiens. Cet ascendant se caractérise notamment par leur capacité à transmettre un savoir et à se faire un relais de réformes agraires, économiques ou encore médicales (14-2). L'emprise de l'ecclésiastique ne se perçoit, en premier lieu, dans la pratique de la confession et dans son travail sur le for interne. Mais il s'agit aussi de l'aspect où certains expriment le plus de doutes et d'hésitations. Le *Journal ecclésiastique* permet à des ecclésiastiques de s'exprimer à ce sujet et de se soutenir mutuellement (14-3).

14-1. Une vision gallicane de l'Église

Dominique Julia remarque, qu'au cours de la période 1750-1770, le lien qui réunit les puissances temporelle et spirituelle se défait progressivement. La première alerte a lieu au moment de l'affaire des refus de sacrements, parce qu'elle semble légitimer « toute intrusion des tribunaux séculiers dans les matières spirituelles¹ ». Parmi d'autres, cette crise souligne le malentendu sur lequel repose la « gallicanisation » de l'Église de France. Catherine Maire met en avant deux interprétations des « libertés de l'Église gallicane » qui se retrouvent face à face : « l'une qui réclame la liberté de l'Église dans son ordre vis-à-vis de l'État au nom de sa tradition spécifique, l'autre qui met l'accent sur la liberté de l'État d'intervenir en matière religieuse lorsque l'intérêt public est engagé² ». Joseph Dinouart est un partisan de la seconde version. Il utilise son

¹ D. JULIA, « L'affaiblissement de l'Église gallicane », J. LE GOFF, R. RÉMOND (éd.), *Du roi très chrétien à la laïcité républicaine*, Paris, Seuil, 1991, p. 39.

² C. MAIRE, *L'Église dans l'État, Politique et religion dans la France des Lumières*, Paris, Gallimard, 2019, pp. 40-41.

imprimé périodique pour en faire la promotion. Au mois de juin 1763, le chanoine insère un article intitulé « Lettre de l'Assemblée du Clergé de France, tenu en 1682, à tous les Prélats de l'Église Gallicane³ ». Il s'agit d'une retranscription des *Quatre Articles*⁴. En annotation, Joseph Dinouart précise que le roi, au mois de février, a renouvelé l'enseignement de cette doctrine et il ajoute : « nous nous faisons un devoir de répandre *les vérités établies* par cette Déclaration, *vérités qui seront toujours la marque certaine pour distinguer tout François fidèle à son Dieu & à son Roi* ». Que peut être la signification de la retranscription et de la réaffirmation de cette déclaration plus de quatre-vingts années après sa promulgation dans des contextes politique et religieux si différents? Très loin d'être neutre, la signification trouve son éclaircissement dans l'analyse événementielle des premières années de la décennie 1760 et celle de l'expulsion de la Compagnie.

Après le passage au second plan de l'affaire Lavalette et d'un éventuel enseignement de thèses tyrannicides, la légalité de l'existence de la Compagnie en France se pose dès le début de l'année 1761⁶. Au printemps, les jésuites sont sommés de déposer un exemplaire de leurs *Constitutions* au greffe du Parlement. Les 3, 4, 6 et 7 juillet, le solliciteur général Omer Joly de Fleury – et protecteur de Joseph Dinouart – présente le *Compte rendu des constitutions des jésuites* aux chambres⁷. Dale Van Kley remarque que les frères Joly de Fleury, tout gallicans qu'ils sont, ne semblent pas avoir un *a priori* défavorable sur la Compagnie. L'historien constate ainsi que, tout au long du *Compte rendu*, le solliciteur général suppose que l'ordre des jésuites est précieux et utile. Son seul souci est d'éliminer de ses constitutions tout ce qui menacerait les libertés gallicanes de

³ *Journal ecclésiastique*, juin 1763, pp. 265-288. Les *Quatre Articles* reviennent régulièrement dans le *Journal ecclésiastique*, par exemple lorsque le Parlement de Toulouse ordonne à tous les aspirants aux grades dans la Faculté de Théologie de les insérer dans leur étude (novembre 1764, p. 1764) ou encore lorsque les annonces littéraires annoncent l'ouvrage *Traité de l'autorité ecclésiastique & de la puissance temporelle* du chanoine Dinouart justement (janvier 1768, p. 80) : « On y verra dans tout son jour la véritable doctrine du Clergé de France sur les quatre articles ; c'est la doctrine primitive de l'Église, que la succession des siècles & les passions ont bien pu obscurcir, mais non pas détruire. »

⁴ L'historien Dale Van Kley remarque que « la déclaration est totalement muette au sujet des relations entre les deux pouvoirs, sauf pour réaffirmer le lieu commun du pape Gélase : si solidaires soient-ils, ils doivent demeurer indépendants dans les domaines respectifs ». D. VAN KLEY, *Les origines religieuses de la Révolution française, 1560-1791*. Paris, Seuil, 2002, p. 295.

⁵ *Journal ecclésiastique*, juin 1763, pp. 265-266. Joseph Dinouart précise qu'il s'agit d'une expression de l'évêque d'Angers utilisée dans son ordonnance.

⁶ Le court résumé de l'expulsion de la Compagnie qui suit repose en grande partie sur l'ouvrage P.-A. FABRE, P. BENOIST (éd.), *Les Jésuites: histoire et dictionnaire*, Paris, 2022, pp. 164-165.

⁷ D. VAN KLEY, *The Jansenists and the Expulsion of the Jesuits from France*, Londres, Yale University Press, 1975, pp. 116-120

l'Église et la stabilité et l'indépendance de l'autorité séculière⁸. Omer Joly de Fleury conclut le 8 juillet son réquisitoire en stipulant que les jésuites doivent se placer sous la juridiction des autorités ecclésiastiques et temporelles, faire allégeance aux *Quatre Articles*, exclure tout contact avec leurs homologues étrangers et rendre les vœux indissolubles⁹. Le mois suivant, le Parlement rend deux arrêts : « d'une part, il retient comme autant d'abus tous les actes fondant depuis l'origine la Compagnie de Jésus [...] ; d'autre part, il interdit de nouveaux novices et décrète la fermeture des collèges¹⁰ ». Si le Parlement ne statue pas sur la légalité de la Compagnie, il semble déjà œuvrer à son expulsion en coulisse. « Les 31 août et 3 septembre 1761, deux arrêts confient à une commission la réalisation d'un catalogue des doctrines pernicieuses enseignées par les jésuites. Composé en grande partie des censures portées à diverses époques contre des ouvrages jésuites, il est publié au début du mois de février 1762 sous le nom d'*Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses en tout genre, que les soi-disans jésuites ont, dans tous les temps & persévéramment, soutenues & enseignées & publiées dans leurs livres avec l'approbation de leur supérieurs & généraux*¹¹ ». Ces *Extraits des assertions* sont capitales pour le milieu ecclésiastique. Elles définissent un moment où le pouvoir spirituel doit prendre position face aux tendances de plus en plus marquées du temporel à intervenir dans les affaires religieuses. Avant de s'y arrêter, poursuivons la chronologie. Le Parlement de Rouen prend de vitesse celui de la capitale ainsi que le Conseil du Roi par un arrêt du 12 février 1762 : les vœux sont déclarés nuls, les établissements fermés, les anciens membres doivent prêter un serment de fidélité au roi et aux maximes du royaume, désavouer les enseignements indiqués dans les *Extraits* et accepter les *Quatre Articles*¹². Les autres Parlements suivent le mouvement progressivement, avec quelques spécificités régionales¹³. « L'édit royal de novembre 1764 établit une loi générale pour la France entière : la Compagnie sera proscrite dans tout le royaume, les ex-jésuites pouvaient y demeurer seulement comme « simples particuliers » sans avoir à prêter serment et en se soumettant à l'autorité de l'ordinaire¹⁴ ».

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.* De son côté, Catherine Maire constate qu'Omer Joly de Fleury demande « une réforme qui revenait à nationaliser le fonctionnement de la Compagnie ». dans C. MAIRE, *op. cit.*

¹⁰ P.-A. FABRE, P. BENOIST (éd.), *op. cit.*, pp. 164-165.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ Seules la Franche-Comté, la Flandre et l'Alsace ne prennent aucune disposition.

¹⁴ *Ibid.*

La suppression progressive de la Compagnie de Jésus s'accompagne de la publication de plusieurs écrits qui ont pour objet de promouvoir les actions du Parlement au sein de l'opinion. En ce sens, l'expulsion s'inscrit dans la lignée des autres « affaires ecclésiastiques » du siècle par sa présence massive dans l'espace public. Une de ces publications retient plus particulièrement notre attention, il s'agit donc des *Extraits des assertions*. Son contenu ne semble pas tout à fait original. Catherine Maire remarque ainsi qu'il repose en partie sur une compilation et une augmentation de l'*Histoire de la naissance et des progrès de la Compagnie de Jésus* de Le Paige, sorte de « catalogue traditionnel des griefs accumulés au cours des siècles contre les jésuites, du probabilisme au régicide¹⁵ ». Les *Extraits* paraissent au printemps 1762 et semblent bien être le point culminant de la transgression de la ligne qui sépare les juridictions laïques et ecclésiastiques comme le souligne l'histoire Dale Van Kley¹⁶. Non seulement le Parlement s'arroge une autorité spirituelle en condamnant un recueil d'extraits de traités théologiques, mais il envoie ce dernier à tous les évêques du royaume pour leur instruction et leur édification¹⁷. La consultation des archives de la correspondance entre la Secrétairerie d'État et le nonce de France permet de prendre la mesure des inquiétudes que provoque cet événement à Rome, tout en restituant une certaine chronologie¹⁸. Après la parution des *Extraits*, les évêques de Soissons François de Fitz-James et d'Angers Jacques de Grasse s'associent au Parlement de Paris et décident de condamner l'enseignement des jésuites tel qu'il est décrit au cours d'une *Instruction Pastorale*. L'écrit du second¹⁹, Jacques de Grasse, retient l'attention de la Secrétairerie. Le rapport indique :

« Sans analyser l'Instruction Pastorale de M. l'Évêque d'Angers, on y aperçoit du premier coup d'oeil deux

¹⁵ C. MAIRE, « Des comptes-rendus des constitutions jésuites à la Constitution civile du clergé », P.-A. FABRE, C. MAIRE, *Les Antijésuites. Discours, figures et lieux de l'antijésuitisme à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, note 30, p. 408. La compilation a été réalisée par « les soins du parti janséniste à la suite de l'arrêt du parlement du 31 août 1761, notamment par Roussel de La Tour, conseiller maître en la cour de Bourgogne, les abbés Minard et Goujet, le bénédictin de Saint-Maur dom Clémencet et bien évidemment l'avocat Le Paige ».

¹⁶ D. VAN KLEY, *The Jansenists... op. cit.*, p. 182

¹⁷ D. VAN KLEY, « Church, State, and the Ideological Origins of the French Revolution : The Debate over the General Assembly of the Gallican Clergy in 1765 ». *The Journal of Moderne History*, LI, 1979, pp. 629-666 : « Then, not content with having arrogated to itself a purely spiritual authority by condemning a collection of extracts from Jesuits' theological treatises – the infamous Assertions dangereuses – the parlement added the effrontery of sending this collection to all the realm's bishops, not for their judgment, but for their instruction and edification. »

¹⁸ Voir essentiellement Archives Apostoliques du Vatican (A.A.V.), Seg. Stato. Francia, 518 à 521.

¹⁹ J. DE GRASSE, *Ordonnance et instruction pastorale de Monseigneur l'Évêque d'Angers portant Condamnation de la Doctrine contenue dans les Extraits des Assertions*, Angers, Pierre-Louis Dube, 1763.

vices capitaux qui méritent l'animadversion du S. Siège et une censure des plus fortes. Ces deux vices sont l'éloge qu'il donne au Parlement de Paris pour avoir fait la collection monstrueuse et infidèle des assertions et l'adoption qu'il fait du jugement que ce Tribunal séculier, a porté sur la doctrine ; jugement diamétralement opposé à celui de l'Église²⁰. »

Du côté de Soissons, l'*Instruction*, qui a été condamnée par un décret de l'Inquisition le 13 avril 1763²¹, est défendue par le Parlement. Un *Arrêt* de la Cour, du 19 mai 1763, casse la condamnation :

« Il est contre tout Droit que les Ordonnances, Mandemens, Instructions des Évêques, & tout ce qui concerne le Gouvernement de leurs Diocèses, soient soumis à l'examen d'un Tribunal qui n'a d'autre origine & d'autre titre pour exercer les fonctions, que la Politique de la cour de Rome, qui n'est établi en partie que pour maintenir les fausses prétentions Ultramontaines, & qui en conséquence proscriit tout ce que la Religion & la Vérité peuvent opposer aux préjugés injustes, & aux nouveautés que cette Cour, que nous n'avons jamais confondue avec le Saint Siège, voudrait introduire contre l'autorité de l'Écriture Sainte & de la Tradition, qui enfin ne croit relever la Dignité du Pape qu'en déprimant celle du Corps Épiscopal. [...] Quel est le but de l'Ordonnance de M. l'Évêque de Soissons? C'est de condamner la Doctrine contenue dans les Extraits des Assertions, & d'insister sur l'enseignement des quatre Articles de la Déclaration du Clergé de 1682. Les Évêques sont Juges de la Doctrine ; ce Prélat a donc pû prononcer sur la Doctrine des Assertions : aurait-on voulu proscrire son Ordonnance, parce qu'elle enseigne les quatre Articles? Mais cette conduite de la Cour de Rome serait affligeante pour l'Église, parce que cette Doctrine est fondée sur la parole de Dieu même, sur la Tradition des Pères, sur l'exemple des Saints, & que la nouveauté des maximes qu'on lui oppose ne sert qu'à la confirmer²². »

À la différence de son confrère de Soissons, Jacques de Grasse semble échapper à une condamnation romaine. Des rapports indiquent ainsi la crainte qu'une seconde condamnation n'embrase un feu encore plus grand²³. Le 25 juillet 1763, Louis XV s'adresse à Clément XIII afin de soutenir François de Fitz-James : « j'ai fait examiner par plusieurs Évêques de mon Royaume en qui j'ai confiance le mandement de l'Évêque de Soissons [...] je n'ai pas pu me persuader T. S. P. que la doctrine du Clergé de France en elle-même ait été l'objet ou le motif de la condamnation du mandement de l'Évêque de Soissons et comme je n'aperçois rien de répréhensible dans la manière dont il l'a exposée, je ne puis que vous renouveler mes plaintes sur

²⁰ A.A.V., Seg. Stato. Francia, 518, f°76-78.

²¹ L'*Instruction pastorale* est publiée le 27 décembre 1762.

²² A.A.V., Seg. Stato. Francia, 518, f°108.

²³ A.A.V., Seg. Stato. Francia, 518, f°113 : « In tale stato di cose, se Nto Sigre giudicherai a proposito di condannare anche il mandamento di Mons vescovo di Angers, non è da dubitarsi, che il risentimento, e si clamori saranno anche maggiori, è perché è il secondo, è perché destro Prelato si è spiegato con maggior esatterra su i quattro Articoli [...] » et f°196 : « torno però à ripetere, che la condanna che si facesse del di lui mandamento correrebbe gran rischio di accendere un fuoco maggiore »

la précipitation et le peu de concert qu'on a mis dans cette affaire²⁴. » L'affaire des *Extraits* prend une tournure encore plus radicale lorsque d'autres évêques, à l'image de l'anti-janséniste zélé Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem, de Langres, rédigent à leur tour des *Lettres pastorales* afin de dénoncer l'action du Parlement et de leurs deux confrères. L'évêque de Langres, le 1^{er} août 1763, après avoir déploré la disparition de la Compagnie, écrit ainsi : « nos alarmes viennent encore de redoubler, N. T. C. F. à la vue des *Instructions Pastorales & Ordonnances* qu'ont données deux de nos respectables Collègues dans l'Episcopat, pour condamner la Doctrine contenue dans le volume des *Extraits d'Assertions*, qui leur avait été envoyé de la part du Parlement²⁵ ». Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem proclame dans sa lettre pastorale, avec « près de cinquante Évêques » que le contenu des *Extraits* n'est en rien conforme à l'enseignement des jésuites. Dès le 6 septembre, Omer Joly de Fleury prend la parole au Parlement afin de faire voter la condamnation de la *Lettre pastorale* :

« Nous apportons à la Cour un Imprimé portant le titre de *Lettre Pastorale de Monseigneur l'Évêque de Langres au Clergé Séculier & Régulier de son Diocèse*. On ne peut se persuader que M. l'Evêque de Langres ait donné cette Lettre au public. Pourrait-on croire qu'un Évêque qui, par son caractère, ne doit pas user de voies indirectes pour instruire son Clergé, puisse écrire & faire imprimer un Ouvrage qui a tout l'extérieur d'un Libelle? il ne porte point en effet de lieu d'impression, de nom d'Imprimeur, & nous avons appris qu'il se distribuait dans le Diocèse de Langres, avec les réserves qui annoncent la clandestinité. L'objet & le fond de cet Écrit sont également répréhensibles ; c'est un Commentaire artificieux des Ordonnances que M. l'Évêque de Soissons & M. l'Évêque d'Angers ont données contre la morale perverse contenue dans les *Extraits des Assertions*, & pour affermir de plus en plus la Doctrine des quatre Articles de l'Assemblée du Clergé de 1682²⁶. »

Cette déclaration accentue la division entre le Parlement et l'épiscopat. Si l'évêque de Langres rédige une *Nouvelle instruction pastorale* où il déclare ne pas tenir compte de l'*Arrêt*²⁷, l'archevêque de Paris Christophe de Beaumont en publie une, au titre très explicite, *Sur les atteintes données à l'autorité de l'Église par les Jugements des Tribunaux Séculiers dans l'Affaire des Jésuite*²⁸. Ces deux écrits sont condamnés à être lacérés et brûlés par un *Arrêt* de la Cour respectivement le 3 mars 1764 et le 24 janvier 1764. Si une *Instruction* de l'évêque d'Amiens Louis-François-Gabriel d'Orléans de

²⁴ A.A.V., Seg. Stato. Francia, 518, f°199

²⁵ A.A.V., Seg. Stato. Francia, 518, f°209

²⁶ A.A.V., Seg. Stato. Francia, 518, f°231

²⁷ Le 12 septembre 1763.

²⁸ Le 18 octobre 1763.

La Motte apporte son soutien à ses confrères²⁹, la plus intéressante au regard de ces événements est sans nul doute celle publiée le 30 avril 1765 par la province ecclésiastique de Tours avec pour signataires : l'archevêque Bernardin de Rosset de Fleury, l'évêque du Mans Charles-Louis de Froulay, l'évêque de Quimper Auguste François Annibal de Farcy, l'évêque de Saint-Malo Jean-Joseph de Fogasses d'Entrechaux de La Bastie, l'évêque de Saint-Brieuc Hervé-Nicolas Thépault du Brignou, l'évêque de Vannes Charles-Jean de Bertin et l'évêque de Nantes Pierre II Mauclerc de la Musanchère. *L'Instruction pastorale* commence par dénoncer la multiplication des « entreprises des tribunaux séculiers sur les droits de la puissance spirituelle » dans tout le royaume depuis plusieurs années avant de s'interroger sur l'action du Parlement :

« Pourquoi la Magistrature a-t-elle franchi les bornes qu'elle avait autrefois respectées? Pourquoi a-t-elle oublié ce principe si incontestable qu'un ordre religieux une fois approuvé il n'y a que le Pape ou le concile universel qui puisse en ordonner l'extinction, Principe reconnu par le ministère public dans le compte rendu de l'Institut des Jésuites [...] les magistrats se sont portés à proscrire par leur seule autorité un Institut, et à dissoudre des voeux solennels. »

Les prélats dénoncent ensuite le contenu des *Extraits*, soutenant qu'il aurait été tout autant possible de composer un recueil opposé avec des assertions entièrement tirées d'auteurs jésuites – « quelle est donc cette Doctrine qu'on n'enseigne à Personne, dont on enseigne même le contraire dans les Écrits [...] ». *L'Instruction* se termine en déplorant, et par la « douleur », de compter l'évêque d'Angers « au nombre des trois seuls évêques qui se sont écartés de la route commune³⁰ ». Trois évêques semblent ainsi se placer à la marge du reste de l'épiscopat par leur proximité avec le Parlement et leur soutien à sa politique. Jacques de Grasse, évêque d'Angers, François de Fitz-James, évêque de Soissons et Jean-Louis du Buisson de Beaufort, évêque d'Alès, condamnent le contenu des *Extraits des assertions*. Mais, bien plus qu'une affirmation doctrinale par la condamnation, leur action traduit également leur interprétation gallicane : le Parlement et l'épiscopat doivent travailler de concert, le temporel et le spirituel être liés. Bien que janséniste, et donc ayant un *a priori* favorable à toute critique de la Compagnie, il convient de souligner que ces trois évêques ne se soucient pas qu'un tribunal séculier juge d'une affaire religieuse.

Quelle est la place du *Journal ecclésiastique* dans les événements qui viennent d'être relatés? Quel récit Joseph Dinouart transmet-il à ses lecteurs? De la succession des publications, qu'elles

²⁹ Le 1 février 1764.

³⁰ A.A.V., Seg. Stato. Francia, 521, f°265-275.

soient d'*Instructions pastorales* ou d'*Arrêts* de la Cour, le chanoine Dinouart fait de son imprimé un instrument de la cause parlementaire³¹. Le procédé est simple : il s'agit de ne transmettre aux lecteurs que les publications favorables au Parlement, occultant les avis divergents du reste de l'épiscopat et de Rome. Joseph Dinouart sélectionne les informations et la puissance de son imprimé doit permettre de participer à la dénonciation de la Compagnie et de promouvoir les acteurs y prenant part. C'est ainsi que les trois évêques d'Angers, de Soissons et d'Alès sont félicités dans le journal et tous les autres tus. Après une première annonce aux mois de juin – avec la retranscription des *Quatre Articles* précisée plus haut –, l'*Ordonnance et Instruction pastorale* Jacques de Grasse est insérée au mois d'août 1763. L'article du *Journal ecclésiastique* insiste notamment sur la condamnation de la doctrine contenue dans les *Extraits*, l'auteur retranscrit ainsi :

« *A ces causes, après avoir lu & examiné avec soin l'Extrait des Assertions, qui nous ont été déferées par le Parlement (époque qui sera pour cet Auguste Corps un monument éternel de son amour pour la Religion & de sa fidélité au Souverain) après avoir pris l'avis de savans & pieux Théologiens, le saint Nom de Dieu invoqué, nous avons condamné & condamnons la Doctrine & la morale contenues dans lesdites Assertions, comme destructives de l'Écriture-Sainte, de la morale Évangélique, de la Tradition & de tous les liens de la société, comme attentatoires à l'autorité, à l'indépendance & la sûreté des Souverains, favorables au fanatisme, à l'irrégion, & ouvrant les voies possibles à toutes sortes de désordres. En conséquence, défendons à toutes personnes de les enseigner, de les soutenir, ou d'en autoriser la pratique dans notre Diocèse, sous quelque prétexte que ce puisse être ; et ce, sous les peines de Droit*³². »

Après l'*Instruction pastorale* d'Angers, le journal retranscrit le même mois l'*Arrêt* de la Cour qui ordonne la suppression du Décret de l'Inquisition condamnant l'*Ordonnance* de l'évêque de Soissons³³. Près d'une année plus tard, Joseph Dinouart communique à son public l'*Instruction pastorale* de l'évêque d'Alès ; un ouvrage « plein de force & de lumières » qu'il invite à placer à côté de ceux des évêques de Soissons et d'Angers. Jean-Louis du Buisson de Beateville ajoute quelques observations aux assertions, notamment une condamnation de Berruyer. Le journal écrit ainsi : « M. d'Alais remplit avec gloire les devoirs de l'épiscopat, il en soutient le caractère avec distinction³⁴ » et le même mois, Joseph Dinouart insère un nouvel *Arrêt* de la Cour qui

³¹ Il est à noter qu'à l'occasion de la publication du *Traité de l'autorité ecclésiastique* de Dupin que Dinouart revoit, le chanoine Chatrian note que ce dernier « sur l'administration des sacrements & la juridiction ecclésiastique est tout parlementaire ». Bibliothèque diocésaine de Nancy, MC 57, p. IX, cité par J.-M. ORY, *Un ecclésiastique lorrain à la fin de l'Ancien Régime d'après ses écrits*, Nancy, thèse, 1975, p. 199.

³² *Journal ecclésiastique*, août 1763, pp. 178-179.

³³ *Journal ecclésiastique*, août 1763, pp. 180-181.

³⁴ *Journal ecclésiastique*, juillet 1764, p. 92.

interdit la distribution de Bulles et de Brefs de Rome sans Lettres patentes du Roi³⁵.

Si Dale Van Kley a bien fait remarquer qu'il est fort douteux que la publication des *Assertions* ait fait changer l'avis d'un seul évêque³⁶, l'affaire a néanmoins permis de clarifier la position de certains d'entre eux ainsi que faire apparaître les liens forts qui unissent la jeune presse qu'est le *Journal ecclésiastique* – encore en concurrence avec le *Journal chrétien* – avec le Parlement, en premier lieu le solliciteur général Joly de Fleury. Cette position du journal du chanoine Dinouart semble être l'explication de ce qui aurait pu apparaître comme une anomalie : l'invisibilité du journal dans les *Actes* des Assemblées générales du clergé et réciproquement, en premier lieu celle de 1765. Dominique Julia remarque que le tour pris par cette Assemblée générale du clergé trouve son origine dans l'aval que le roi donne aux *Arrêts* des Parlements qui proscrivent la Compagnie³⁷. L'historien estime que « jamais peut-être depuis 1682, les membres de l'Assemblée n'avaient mis un tel acharnement à manifester, face aux empiètements parlementaires, leur unanimité sans faille. Les *Actes de l'Assemblée sur la religion*, publiés le 22 août, constituent en effet une déclaration flamboyante des droits imprescriptibles de la puissance spirituelle³⁸ [...] ». L'écrit se répand dans les diocèses, pourtant Joseph Dinouart n'y consacre aucun article dans son journal. Il suit fidèlement la ligne parlementaire. Celui de Paris déclare nuls les *Actes*, mais le Conseil du Roi casse l'arrêt³⁹. Ce dernier est pourtant hostile à l'idée d'un concile national, ainsi il condamne l'adhésion aux *Actes* et il renouvelle « un silence général et absolu sur tout ce qui pourrait exciter dans son royaume du trouble et des divisions » à propos de la « nature, l'étendue et les bornes de l'autorité spirituelle et de la puissance séculière⁴⁰ ». Joseph Dinouart pourtant ne cesse d'écrire dans son *Journal ecclésiastique* pour l'union des deux puissances et de préciser sa vision gallicane.

L'imprimé du chanoine Dinouart communique à un public national l'interprétation gallicane

³⁵ *Journal ecclésiastique*, juillet 1764, p. 93.

³⁶ D. VAN KLEY, *The Jansenists... op. cit.*, p. 182 : « It is in any case most doubtful that the *Extraits des assertions* changed any bishop's mind on the subject of the Jesuits, much less that of the king. »

³⁷ J. DOMINIQUE, « Les deux puissances. Chronique d'une séparation de corps. », K. M. BAKER (ed.), *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, Oxford, Pergamon Press, 1987, pp. 293-310.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*

de son directeur. Si dans le cas de l'expulsion des jésuites, il propose une lecture de l'événement, il poursuit la logique de la diffusion de son gallicanisme sur d'autres sujets. Au début de la décennie 1760, le chanoine propose l'établissement d'une fête générale de tous les apôtres. Il remarque qu'une interruption trop fréquente de travail « est sans doute préjudiciable au bien public » et que « les deux Puissances en conviennent⁴¹ ». C'est pour cette raison que les jours chômés ont considérablement réduit par rapport à ce qu'ils étaient les siècles précédents⁴². Mais le chanoine déplore l'oubli des saints dont les jours sont maintenant travaillés, les populations n'y prêteraient plus attention puisqu'elles seraient occupées à leur labeur. Pour y remédier, Joseph Dinouart propose l'instauration d'une « Fête générale de tous les apôtres ». Il souhaite ainsi lutter contre l'oubli des saints majeurs du royaume, tout en n'augmentant pas les jours chômés selon les attentes de la puissance temporelle⁴³. Le chanoine suggère le jour du second dimanche après la Pentecôte, celui qui suit la Trinité, ou même le lendemain de cette célébration. Joseph Dinouart reçoit des réponses de ses lecteurs, qui approuvent son projet en proposant d'autres dates : l'un suggère, « pour l'utilité de la campagne », le jour de la saint Jean l'évangéliste ; l'autre le lundi de la Pentecôte ou le dimanche de l'octave de saint Pierre⁴⁴. Laurent-Étienne Rondet rappelle à l'été que la réunion des fêtes doit être favorablement accueillie puisqu'il s'agit d'un ancien usage, qui reposait alors sur deux dates : « l'une, *au 29 Juin*, telle qu'on l'a toujours célébrée dans l'Occident *en l'honneur des seuls Apôtres S. Pierre & S. Paul* ; l'autre *au 1. Mai* telle que nos pères l'ont célébrée avec plus ou moins de solennité dans les neuf premiers siècles *en l'honneur des douze Apôtres*⁴⁵ ». Ces réflexions se poursuivent jusqu'à la décennie suivante, lorsque Laurent-Étienne Rondet propose un *Calendrier gallican*⁴⁶. Son système repose sur la réunion de ce

⁴¹ *Journal ecclésiastique*, novembre 1763, p. 163.

⁴² Noah Shusterman remarque que le nombre total de jours fériés a considérablement diminué au cours du siècle et demi précédant la Révolution et que le rythme des réformes s'accélère à la fin du XVIII^e siècle. N. SHUSTERMAN, « The Decline of Religious Holidays in Old Regime France », *French History*, 3, 2009, pp. 289-310. Voir aussi J.-Y. GRENIER, « Temps de travail et fêtes religieuses au XVIII^e siècle », *Revue historique*, Presses Universitaires de France, 3, n° 663, 2012, pp. 609-641.

⁴³ *Journal ecclésiastique*, novembre 1763, p. 164. Pourtant, Noah Shusterman souligne que l'État montre un intérêt limité pour la question. La source de la réduction des jours fériés semble davantage résider dans l'initiative des évêques. N. SHUSTERMAN, *art. cit.*

⁴⁴ *Journal ecclésiastique*, juin 1764, pp. 188-189.

⁴⁵ *Journal ecclésiastique*, août 1764, p. 184.

⁴⁶ *Journal ecclésiastique*, janvier 1774, pp. 3-22.

qui est commun à toute l'Église, avec ce qui est ou pourrait être commun à toute la France, avant d'ajouter ensuite pour chaque province et diocèse les fêtes qui y sont propres. Il présente son calendrier comme à l'avantage de l'Église gallicane : ainsi l'Église et le royaume auraient de concert leurs fêtes, et ce dans toutes les paroisses. Par l'alignement des célébrations, les deux puissances se renforceraient mutuellement par la sacralité des fêtes. L'uniformité y est une source d'entente⁴⁷.

Il est un autre projet, cette fois-ci plus personnel à Joseph Dinouart⁴⁸, qui ne peut s'inscrire que dans l'entente des puissances : il s'agit de l'établissement d'Académies ecclésiastiques dans le royaume. Toujours bien informé de ce qui se passe de l'autre côté des Alpes, le chanoine n'est peut-être pas insensible à l'élan de créations d'académies dans la péninsule au cours des années 1740-50. Antonella Alimento restitue bien la chronologie de ce mouvement général ouvert par Benoît XIV avec la création de deux académies à Rome, celle d'*Histoire ecclésiastique* et celle de *Liturgie et de Rites*⁴⁹. Une dizaine d'autres académies ecclésiastiques suivent dans la péninsule au cours de ces décennies⁵⁰, avant la seconde vague de fondation dans les années 1780. Lorsque Joseph Dinouart propose son projet, au mois de mai 1762, il souhaite qu'à la manière de ce qui se fait pour les sciences et les arts, les ecclésiastiques possèdent également leurs établissements pour le « progrès de la Religion⁵¹ ». Trois règles lui semblent essentielles. Premièrement, il est nécessaire d'être dans les ordres supérieurs afin d'y être membre. Ensuite, il faut témoigner d'une compétence particulière dans « la connoissance des Langues, ou dans l'étude de l'Ecriture-Sainte, des Conciles, des Peres, ou dans la Théologie Scholastique & Morale, le Droit Canon, la Discipline Ecclésiastique, ou enfin, d'avoir quelque talent marqué pour la Poësie, la Critique, l'Histoire & l'Eloquence⁵² ». En dernier lieu, la science développée dans ces académies doit avoir

⁴⁷ Noah Shusterman remarque que malgré le désintérêt des autorités royales pour la question, la France du XVIII^e siècle s'oriente vers un calendrier « national ». N. SHUSTERMAN, *art. cit.*

⁴⁸ André Camus qualifie ce projet de « château en Espagne » de Joseph Dinouart. A. CAMUS, « Un prêtre amiénois féministe au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1941, pp. 256-281;

⁴⁹ A. ALIMENTO, « Le accademie ecclesiastiche : Roma, Napoli e Firenze », J. BOUTIER, B. MARIN, A. ROMANO (dir.), *Naples, Rome, Florence. Histoire comparée des milieux intellectuels italiens (XVII^e - XVIII^e siècles)*, Rome, Collection de l'École française de Rome, 2005, pp. 599-636

⁵⁰ À Parme (1740), Naples (1741), San Miniato (1744), Bologne (1745), L'Aquila, Osimo (1747), Palerme, Orvieto, Pise (1749), Lucca (1752), Cosenza et San Severino. D'après *ibid.*

⁵¹ *Journal ecclésiastique*, mai 1762, p. 99. Joseph Dinouart ne cache pas constituer son projet au regard de ce qui se fait dans les autres académies. Il est également à noter que l'Académie de Rouen propose au concours de l'année 1771 le sujet : « L'utilité & les avantages d'une Société académique consacrée en même temps à la Religion et aux belles-lettres ».

⁵² *Journal ecclésiastique*, mai 1762, p. 104.

cours selon les règles de la civilité (« l'intégrité des mœurs »). Si Joseph Dinouart présente d'autres points de règlements, comme la prédominance parisienne sur les académies provinciales ou la figure tutélaire de l'évêque sur chacune d'entre elles, la première règle, qui présuppose l'exclusion des réguliers, est caractéristique du siècle. Ces derniers ne sont autorisés qu'à titre de « membres associés⁵³ ». L'inspiration du chanoine Dinouart est ici en étroite filiation avec les statuts des autres académies, qui marque une « méfiance » vis-à-vis des réguliers⁵⁴. Daniel-Odon Hurel rappelle que plus d'un tiers des règlements académiques au XVIII^e siècle ont une prévention à leur égard. S'appuyant sur les travaux de Daniel Roche, l'historien mentionne deux raisons principales de cette méfiance : « les académiciens ne connaissent d'autres dépendances que celle de l'ordre civil [et] la volonté de ne pas se mêler même indirectement aux problèmes et débats internes que connaissent les congrégations religieuses⁵⁵ ». L'*Académie ecclésiastique* de Joseph Dinouart peut également avoir une autre raison à cette prévention. Au-delà de leurs travaux d'érudition, le chanoine souhaite que les académies soient « des troupes en état de marcher » pour la défense de la religion⁵⁶. Présentes sur l'ensemble du territoire, elles travailleraient de concert « pour détruire l'erreur ou l'hérésie, pour confirmer la vérité du Dogme, pour conserver la pureté de la morale, pour perfectionner le Ministère de la parole⁵⁷ ». C'est ainsi que les académies deviendraient une « ressource » essentielle pour l'Église Gallicane. Là où le royaume dispose déjà d'académies pour la gloire de la science et des arts, les académies ecclésiastiques travailleraient pour la religion et, ensemble, les académies assureraient la défense et la promotion des deux puissances. Cet ordre du jour proposé aux académies ecclésiastiques a pour corollaire d'écarter les réguliers. Ces derniers ne sont pas appelés à être des relais de la puissance temporelle comme peuvent l'être les séculiers face aux attaques du siècle. Si certains de

⁵³ *Journal ecclésiastique*, mai 1762, p. 106.

⁵⁴ D.-O. HUREL, « Les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur et les sociétés savantes au XVIII^e siècle », dans D.-O. HUREL, G. LAUDIN (éd.), *Académies et sociétés savantes en Europe: 1650 - 1800*, Paris, Champion, 2000, pp. 463-490.

⁵⁵ *Ibid.* Dans le même ouvrage, Benard Dompnier présente la Société créée par Louis de Poix et approuvée par un Bref de Clément XIII en 1760, « l'Académie clémentine ». Cette académie est constituée de capucins spécialisés dans les langues et civilisation orientales. Joseph Dinouart devait connaître la possibilité de travailler avec des réguliers, même dans un cadre académique. Mais son projet, plus éloigné de l'érudition de ces capucins et plus ancré dans le siècle, a dû le décider de tourner exclusivement vers les séculiers. B. DOMPNIER, « Les Capucins du XVIII^e siècle et les académies », pp. 433-450, dans *Ibid.*

⁵⁶ *Journal ecclésiastique*, mai 1762, p. 108.

⁵⁷ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

leurs travaux participent bien à cette défense et sont utilisés comme tels par des séculiers, Joseph Dinouart estime qu'ils n'ont pas à s'investir personnellement dans ce combat.

Le *Journal ecclésiastique* ne conçoit pas la séparation du temporel et du spirituel. Les deux puissances sont liées et œuvrent de concert dans le cadre d'une culture confessionnelle. Mais bien plus que de simplement rappeler ou d'essayer de théoriser l'union, les acteurs du *Journal ecclésiastique* s'investissent également dans une politique de réforme sociale.

14-2. Une culture de réforme sociale

Les auteurs du *Journal ecclésiastique* partagent la vision gallicane de Joseph Dinouart. Ils assujettissent, avec plus ou moins d'obligations, le spirituel à la puissance temporelle⁵⁸. Ils ont la conviction que seule l'unité confessionnelle peut établir une stabilité politique et religieuse. Il est ainsi fréquent de rencontrer une lecture qui lie toute attaque contre l'ordre politique à une attaque envers la religion et réciproquement⁵⁹. La réunion, si ce n'est l'assimilation, du « fidèle » au « sujet » est ici totale. Elle se situe au terme du processus de confessionnalisation selon Wolfgang Reinhard, lorsque la discipline sociale – « Sozialdisziplinierung » – se met en place lors des absolutismes⁶⁰. Cette discipline sociale résulte de l'effort déployé par l'Église pour « former et contrôler les comportements et, en même temps, faire intérioriser ses normes sociales et religieuses⁶¹ ». Si la discipline ecclésiastique s'établit à côté de la discipline étatique, la distinction « fut très souvent oblitérée dans les États confessionnels de l'époque moderne⁶² ». Cette discipline a pour principale expression l'exigence – plus ou moins marquée en fonction du rigorisme – que le curé met dans l'administration des sacrements à ses paroissiens (en particulier la pénitence et la communion⁶³). Ce volet disciplinaire, en lien avec la théologie morale du *Journal ecclésiastique*, est traité à la fin de cette étude (14-3). La disciplinarisation que nous percevons aujourd'hui ne résulte pas d'une politique pensée et déterminée de la part des acteurs

⁵⁸ Le chanoine Baron de Wimpffen reconnaît ainsi de la « vertu » au patriotisme, un sentiment qui ne peut être opposé « à une Religion sainte, universelle & nécessaire », cette dernière au contraire ne produit « que du bien dans un État » et « rentre par conséquent dans le vrai patriotisme ». *Journal ecclésiastique*, juin 1774, p. 241. Sur la question des liens entre le patriotisme et religion, voir D. VAN KLEY, « Eighteenth-Century Religion and Politics in Comparative Perspective », J.E. BRADLEY et D. VAN KLEY (éd.), *Religion and Politics in Enlightenment Europe*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 2001 et D. VAN KLEY, « Religion and the Age of « Patriot » Reform », *The Journal of Modern History*, vol. 80, n°2, juin 2008. Autre exemple, Charles-Louis Richard écrit dans son *Cours abrégé de Théologie* que les ecclésiastiques font pleinement partie de l'État, qu'ils sont soumis aux lois et que le « Prince » est leur « Supérieur ». *Journal ecclésiastique*, janvier 1764, p. 26.

⁵⁹ Concernant les ouvrages philosophiques, un auteur écrit ainsi : « mais pourquoi les mêmes Écrits qui attaquent la Religion, s'élèvent-ils aussi presque toujours contre le Gouvernement? ». L'auteur y décèle un même caractère « d'orgueil », un même esprit « d'indépendance et d'audace » qui se plaît à « secouer le joug de toute autorité » ; concluant que « celui qui se révolte contre Dieu, cesse de respecter les Rois qui en sont les images ». *Journal ecclésiastique*, février 1785, p. 172.

⁶⁰ D'après P. PRODI, *Christianisme et monde moderne, Cinquante ans de recherches*, traduit par Antonella Romano, Paris, Seuil, Hautes études, 2006, pp. 108-109.

⁶¹ J.-L. QUANTIN, *Le rigorisme chrétien*, Paris, Éd. du Cerf, 2001, pp. 45-46.

⁶² *Ibid.*

⁶³ J. DOMINIQUE, « Déchristianisation ou mutation culturelle? L'exemple du Bassin parisien au XVIII^e siècle », *Réforme catholique, religion des prêtres et « foi des simples »*. *Études d'anthropologie religieuse (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Genève, Droz, p. 454.

ecclésiastiques. Les ecclésiastiques encadrent le vécu communautaire, ils gèrent les affaires courantes de leur paroisse, ce qui, *in fine*, les place en position disciplinaire et d'autorité. L'imprimé du chanoine Dinouart conserve des discours, des recommandations, des aides à destination de ses ecclésiastiques. Ces articles peuvent être utilisés par les lecteurs dans leur quotidien, afin d'accompagner leurs actions et de soutenir leur culture de la réforme.

Sur les vingt-six années étudiées, quinze pour cent du contenu du journal portent sur des discours pouvant être employés par les ecclésiastiques⁶⁴. Il s'agit bien d'une rubrique de première importance pour le chanoine Dinouart. Bien que divers dans leur forme, ces discours participent tous à un même contrôle paroissial, par la répétition de prescriptions et de principes, bien souvent aux mêmes auditeurs, avec une régularité constante réglée par l'année liturgique. Ils ont d'autant plus de force qu'ils agissent dans un monde encore dominé par l'oralité. La force du discours, en premier lieu de la prédication, est « indissociable du sacrement de pénitence, elle en est le préliminaire⁶⁵ » – clef de voûte de la disciplinarisation. Isabelle Brian souligne ainsi que « le prédicateur doit, dans le cadre de l'enseignement moral qu'il dispense, amener les fidèles à prendre conscience de leurs péchés et de l'absolue nécessité de les confesser⁶⁶ ».

Joseph Dinouart croit que, même dans leurs expressions les plus réduites, que ce soit comme conférence ou petite instruction, les discours peuvent permettre, lorsqu'ils sont bien exécutés, « ces Confessions générales qui réparent les sacrilèges & tranquilisent les consciences ; ces réconciliations sincères qui réunissent les cœurs ; ces restitutions, & le changement des mœurs, &c⁶⁷ ». Le chanoine ajoute que l'on ne peut imaginer leur importance pour nombre de chrétiens qui ne sont pas suffisamment instruits pour profiter des sermons ou prônes, « faute de connoître les principes & les règles constitutifs de la Loi & de la Morale⁶⁸ ». Tout aussi bénéfiques peuvent être des conférences plus poussées – presque véritables cours de morale – comme celles que propose De Laforest au mois de janvier 1778 et chaleureusement accueillies par Joseph

⁶⁴ Nous rappelons que les chiffres donnés ne prennent pas en compte les suppléments du *Journal ecclésiastique*. Ces derniers, qui comprennent presque exclusivement des discours, auraient considérablement relevé le pourcentage.

⁶⁵ I. BRIAN, *Prêcher à Paris sous l'Ancien Régime : XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2014, pp. 83-84.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Journal ecclésiastique*, mai 1777, pp. 136-137.

⁶⁸ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

Dinouart⁶⁹. Ce dernier croit tant en l'efficacité de ces instructions qu'il insère dans les pages de son journal, avec De Laforest, des consignes précises sur leurs pratiques au début de la décennie 1780 :

« 1°. Chaque Instruction doit être précédée d'un court début, puisé dans l'Évangile du jour, ou dans les circonstances des temps, des Fêtes & des sujets divers.

2° L'Instruction doit durer environ un quart-d'heure : elle est composée de trois questions & de deux pratiques.

3° Le Catéchiste, après l'avoir fait tout de suite, reprend chacune des questions & des pratiques ; & après avoir dit la première question avec sa réponse, sans aucune glose, il la fait répéter à quelques enfants, afin qu'ils puissent tous la bien apprendre par coeur : ensuite il fait de même à l'égard des autres questions & pratiques.

4° Il dit ensuite : *Je reprends toute l'Instruction*. Après l'avoir ainsi dite en entier, il la fait aussi répéter en entier à ceux des enfants qui ont la mémoire la plus sûre.

5° Ces enfants, dont l'émulation est ainsi excitée, retiennent toute l'Instruction ; leurs parents, leurs maîtres & leurs maîtresses la leur demandent ; ils l'écrivent ou la font écrire pendant la semaine, & la rapportent le Dimanche suivant, ou l'on la leur fait répéter ; & l'on conserve ces feuillets pour régler à la fin de l'année les petites récompenses qu'on leur distribue, sur leur plus grande exactitude à les rapporter.

C'est ainsi que l'Instruction Chrétienne, sur les vérités & les autres objets de la Religion, se répand dans toute la Paroisse⁷⁰. »

Si dans le cadre de discours paroissiaux, les instructions permettent de transmettre un message religieux afin que l'auditoire s'en imprègne – un même message, monolithique, délivré et répété –, ils peuvent s'accompagner d'une particularisation des prescriptions lors de prônes ou d'homélies. La retranscription dans le journal de modèles de prônes écrits plus d'un siècle auparavant par Antoine Godeau participe à cet élan de l'individualisation du croyant⁷¹. C'est le chrétien individuel, interpellé par le discours, qui agit sur la société. Il est appelé à la vie parfaite et la pression pour qu'il s'y conforme se fait de plus en plus forte. Henri Bremond a bien remarqué que dans les discours particularisés d'Antoine Godeau, il n'y avait presque plus de

⁶⁹ *Journal ecclésiastique*, janvier 1778, pp. 3-4 : « Toute la Morale Chrétienne se réduit à ce qui concerne le Décalogue & le Sacramens, en réunissant au Décalogue, avec les Commandemens de Dieu, ceux de l'Église. M. Delaforest, Docteur de Sorbonne & Custode-Curé de Sainte-Croix de Lyon, jugeant que les Instructions qu'il faisoit à ses Paroissiens, par forme de Conférences, leur étoient beaucoup plus utiles que les Prônes ordinaires, s'attacha principalement à ce genre, dès les commencemens de son ministère, non pas les Dimanches, pendant lesquels les Prônes n'étoient jamais interrompus dans son Église, mais en d'autres temps divers. »

⁷⁰ *Journal ecclésiastique*, mai 1781, pp. 101-102. Après ces consignes encore d'un ordre général sur la façon de conduire une instruction efficace, dans les articles qui suivent, la description de la méthode se fait encore plus précise. Ainsi avec cet exemple : « Un moment, &c (Reprenez chaque mot de ce texte, par forme de monologue). *Momentaneum*, je souffre ; il est vrai, & divers maux m'accablent ; mais je ne souffrirai pas longtemps :... *leve* ; au fond mes maux sont-ils donc si affreux ? ne les augmentai-je pas par ma sensibilité ? suis-je donc le seul malheureux sur la terre ? combien d'autres souffrent encore plus que moi ? *Supra modum, in sublimitate, aeternum, &c.* (Ce monologue bien soutenu jusqu'au bout, peut être très touchant & produire un grand effet). », *Journal ecclésiastique*, mars 1782, pp. 200-201.

⁷¹ Joseph Dinouart propose des prônes issus des *Instructions et Prières chrétiennes pour toutes sortes de personnes* (1646).

moralisme, mais le croyant est sans cesse rappelé à l'humilité, la foi et l'espérance et avant tout à Jésus-Christ⁷². Le paroissien est maintenant directement désigné pour appliquer les préceptes religieux qui sont attendus de lui et qui doivent lui ouvrir la porte des sacrements.

Le rappel à l'obéissance est bien primordial dans l'encadrement paroissial et revient continuellement⁷³. Le fidèle-sujet trouve sa liberté dans la soumission aux lois de l'État et de l'Église :

« Apprenez seulement, & apprenez-le une bonne fois, que c'est uniquement votre docilité à la loi qui vous sauvera, & que vous n'aurez de paix, de tranquillité dans le coeur, qu'autant que la loi de Dieu sera votre règle, votre lumière, l'objet de votre médiation & de votre étude⁷⁴. »

ou encore :

« Heureux qui a le courage de se jeter pour toute la vie entre les bras de l'obéissance. Il n'a qu'à se laisser aller au mouvement qu'elle lui imprime sans cesse : il est sûr d'être toujours où vous voulez qu'il soit, de faire toujours ce que vous voulez qu'il fasse. Quelle source de tranquillité & de douceurs⁷⁵! »

Les discours sur la vie quotidienne sont très présents, en premier lieu ceux qui concernent le cercle familial. Jean Bruté, lors de ses prêches sur la concorde des Évangiles, témoigne de ce rapport à l'intime lorsqu'il écrit : « j'entre quelquefois dans l'intérieur de vos maisons, vous n'avez rien de plus pressé que de produire vos enfants sous mes yeux. Vous me rendez attentif sur le bien que vous voulez m'en dire ; soit par complaisance, soit par amour naturel pour les enfants, je me prête à ce que vous exigez de moi [...] Apprenez donc, M.F. que vous avez plus de motifs de craindre, lorsque vous faites attention à vos enfants, que vous n'en avez de vous livrer à l'admiration & à la joie⁷⁶. » Le prêtre est ici pleinement intégré à sa communauté et peut développer son discours auprès des habitants de sa paroisse, la frontière instaurée par le sacerdoce ne l'exclut pas des cadres familiaux sur lesquels il peut agir. Pendant que Jean-Jacques

⁷² H. BREMOND, « La prière et les prières de l'Ancien Régime », *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, t. 10, Paris, Armand Colin, 1968 [1932], pp. 239-243.

⁷³ À titre d'exemples, « Apprenez seulement, & apprenez-le une bonne fois, que c'est uniquement votre docilité à la loi qui vous sauvera, & que vous n'aurez de paix, de tranquillité dans le coeur, qu'autant que la loi de Dieu sera votre règle, votre lumière, l'objet de votre médiation & de votre étude », *Journal ecclésiastique*, janvier 1762, p. 65 et « Heureux qui a le courage de se jeter pour toute la vie entre les bras de l'obéissance. Il n'a qu'à se laisser aller au mouvement qu'elle lui imprime sans cesse : il est sûr d'être toujours où vous voulez qu'il soit, de faire toujours ce que vous voulez qu'il fasse. Quelle source de tranquillité & de douceurs! », *Journal ecclésiastique*, juin 1768, p. 260.

⁷⁴ *Journal ecclésiastique*, janvier 1762, p. 65.

⁷⁵ *Journal ecclésiastique*, juin 1768, p. 260.

⁷⁶ *Journal ecclésiastique*, février 1762, pp. 186-187.

Rousseau fait publier son *Émile*, les discours de l'année 1762 sont eux aussi consacrés à l'éducation dans le *Journal ecclésiastique*. Joseph Dinouart publie un *Discours sur l'Instruction des Enfants, Sur l'Amour des Parens, l'Établissement des Enfants* et *Sur la source des désordres qui règnent dans la Société Conjugale*⁷⁷. Il ressort le portrait d'une famille où l'homme et la femme vivent en égalité – « vous n'êtes pas le Maître, ni le Seigneur, mais le mari [...] quand vous vous êtes unis, vous n'avez point prise une servante ou une esclave mais une compagne⁷⁸ » –, afin d'accueillir des enfants qui *sont des trésors confiés par le Seigneur*⁷⁹. Les parents sont « obligés d'être témoins de la manière avec laquelle ils remplissent les devoirs du christianisme⁸⁰ ». La cellule familiale est l'objet d'attention particulière : elle est à la fois la source des nouveaux chrétiens, mais également celle où les exigences doivent se concrétiser en premier lieu. C'est tout un langage religieux qui se développe sur l'alliance matrimoniale et qui doit rappeler la place et le rôle attribués à chacun des époux⁸¹.

Les discours à destination de la chaire font naturellement l'objet d'une attention particulière. Au-delà des critiques habituelles sur les qualités oratoires et rédactionnelles des ecclésiastiques⁸², les auteurs manifestent une volonté de ne transmettre que des discours policés qui, dans leur utilisation en chaire, ne peuvent qu'édifier l'assistance, sans les détourner du message religieux – « N.B. M. Mor... Curé de P... voudra bien me permettre de ne pas faire usage de l'extrait d'une

⁷⁷ *Journal ecclésiastique*, juin 1762, pp. 268-284 ; août 1762, p. 157-172 ; septembre 1762, pp. 250-265 ; octobre 1762, pp. 53-74.

⁷⁸ *Journal ecclésiastique*, octobre 1762, p. 56. Il s'agit d'une citation de saint Ambroise.

⁷⁹ *Journal ecclésiastique*, juin 1762, p. 267.

⁸⁰ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

⁸¹ Les « cas de conscience » du *Journal ecclésiastique* ne concernent qu'à six occasions, soit deux pour cent des cas, des questions autour du sixième et neuvième commandements. Si le journal du chanoine Dinouart est perçu comme un recours pour les consultations casuistiques difficiles, il faut donc interpréter ce chiffre comme la preuve d'un consensus dans les prescriptions du confessionnal en matière de sexualité.

⁸² Un curé de Gourin, dans le diocèse de Quimper peut écrire en juin 1777 : « C'est souvent un théâtre où la vanité se produit & où l'on cherche bien plus les applaudissemens que les conversions. C'est une carrière où l'ambition trouve à se satisfaire. » Il relève ensuite quatre abus. 1. Trop de personnes prêchent, ce qui nuit au fruit de la prédication. 2. On plagie le sermon des autres par crainte du ridicule. 3. On imprime quantité de sermons ce qui facilite trop le travail. 4. La chaire est occupée par des ecclésiastiques trop jeunes. (*Journal ecclésiastique*, juin 1777, p. 271). À une autre occasion, la critique porte sur un raisonnement qui serait plus philosophique que religieux : « Les raisonnemens dans les Sermons modernes ne sont pas ceux d'un Apôtre, mais d'un Philosophe ; on traite la morale comme Épictète l'a traitée : si l'on cite l'Écriture, c'est après coup, par bienséance, & pour l'ornement ; dès-lors ce n'est plus la parole de Dieu, mais l'invention humaine que l'on prêche. On raisonne sur la Religion au-lieu de s'appliquer à la faire connoître, on s'attache à peindre les moeurs, dont la dépravation n'est que trop connue, & l'on n'entre point assez dans le détail de la Doctrine Evangélique. » (*Journal ecclésiastique*, septembre 1778, p. 279).

Homélie, pour le II^e Dimanche de l'Avent, qu'il m'a envoiée. Les scandales affreux, & même domestiques, qu'il y a peint, ont pu être énoncés dans la Paroisse, mais il ne seroit point prudent de les insérer dans ce Journal. J'admire son zèle, & je désire que Dieu le couronne par la conversion des âmes dont il déplore la perte⁸³. » Cette valeur accordée aux discours explique en grande partie l'indulgence des auteurs face au phénomène de reprises de textes. Joseph Dinouart, en transmettant des plans et modèles de discours à ses lecteurs, reconnaît bien l'efficacité de la parole publique auprès des populations.

Les curés gèrent les affaires courantes de leur paroisse et, ce faisant, peuvent participer à cette culture de réforme sociale de la fin du siècle. Ils disposent d'un savoir, scientifique ou pratique, qui a pour conséquence, en premier lieu pour les curés de campagne, de les faire disposer d'une certaine emprise idéologique sur les populations. Leurs connaissances les érigent en interlocuteurs essentiels de la vie quotidienne. Joseph Dinouart propose à ses lecteurs une rubrique de « sujets particuliers ». Elle met à la disposition du public un savoir économique, agraire, médicale ou encore législatif qui peut être mobilisé pour être mis au service de la paroisse. Les « sujets particuliers » représentent dix pour cent des écrits du *Journal ecclésiastique*.

Dans un premier temps, le chanoine Dinouart communique à son public de la législation et des recommandations pour que ses lecteurs-curés puissent être des relais de la puissance publique⁸⁴. Ensuite, il développe des réflexions économiques en insistant sur la nécessité pour le curé en ruralité de s'y intéresser. Ainsi, au mois d'avril 1761⁸⁵, le prieur Proust de l'Hôtel-Dieu de Pouancé, en Anjou, écrit une lettre à Joseph Dinouart. Il décrit comme un principe reconnu que « la puissance du Souverain, l'aisance & le bonheur du peuple, & les ressources d'un État, ne sont jamais plus assurés que lorsque les Campagnes sont peuplées de riches Laboureurs ; tout fleurit

⁸³ *Journal ecclésiastique*, avril 1769, p. 95

⁸⁴ Par exemple, Joseph Dinouart invite les curés à écrire dans leur registre « le plus d'informations possibles sur les personnes qu'ils inhumant », évoquant un moyen « fort utile pour la tranquillité des Familles ». *Journal ecclésiastique*, septembre 1761, pp. 72-74. (Il recommande aussi aux paroissiens « de porter des plaques avec des informations à leur sujet pour pouvoir prévenir leur famille en cas de décès ». L'attention nécessaire à apporter à la tenue des registres est rappelée en février 1770. *Journal ecclésiastique*, février 1770, pp. 186-190). Il retranscrit l'*Arrêt* concernant les cimetières du 21 mai 1765 dès le mois de juillet. Puisque ce dernier « intéresse le bien public », le journal recommande de suivre les propositions avancées afin qu'il n'y ait plus de cimetières « très-pernicieux à ceux qui habitent les environs » et que cesse « l'infection de l'air toujours corrompu dans ces Eglises ». *Journal ecclésiastique*, juillet 1765, p. 63. Il retranscrit également l'*Ordonnance de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse concernant les sépultures* d'avril 1776.

⁸⁵ La lettre date en réalité du 12 décembre 1760.

dans un État où l'Agriculture est soutenue & récompensée⁸⁶ ». Or, le prieur Proust déplore la fragilité de la santé de ces laboureurs qui assurent la prospérité de l'État. Afin d'y veiller, il propose dans son Hôtel-Dieu une « École pratique & charitable ». Il y forme des volontaires, afin que ces derniers puissent ensuite être « dans les Villes & les Campagnes au secours des pauvres malades⁸⁷ ». Joseph Dinouart réserve un bel accueil à cette initiative. Il informe des campagnes successives de formation de l'Hôtel-Dieu pendant plus d'une décennie⁸⁸.

La gestion de la pauvreté est centrale dans la vie paroissiale. Lorsqu'il n'est plus question de la santé comme dans l'exemple précédent, Joseph Dinouart ouvre les pages de son journal à des réflexions sur la mendicité et la charité. L'un de ses lecteurs, le prêtre Ligier, de Mayenne, lui fait parvenir la copie d'une lettre adressée à l'un de ses confrères. Il y explique sa politique paroissiale à ce sujet, notamment par l'ouverture d'un bureau de charité. Il plaide en faveur d'une charité réalisée avec le concours des paroissiens, ce qui est selon lui la principale et unique difficulté à son système, mais dont dépend l'exécution. Chacun sait ainsi ce qu'il donne et l'argent est distribué proportionnellement selon le niveau d'indigence, mais, surtout, il est proposé selon le talent, l'âge et la force, une occupation dont le profit revient à la paroisse. Les plus démunis sont ainsi réintégrés à la communauté et donc renouent avec le contrat social et la vie religieuse. Le curé Ligier développe longuement et avec précision sa démarche. Sa retranscription est éclairante sur le rôle que peuvent être amenés à jouer les curés au sein de leur paroisse :

« Je dis d'abord que le talent de la parole, est nécessaire à cette oeuvre dont il est l'âme, comme toute autre entreprise. Ce ne sera que lentement & par degrés que vous amènerez vos habitants à ce que vous souhaitez. Vous disposerez votre discours de manière à faire accueillir votre système, dès que vous en viendrez à le développer. Vous commencerez par l'explication du précepte de l'aumône, & par la peinture de l'état déplorable de vos pauvres. Cette ample matière vous fournira des détails propres à exciter les remords & la compassion. Ce point de morale bien développé, fera d'heureuses impressions & préparera les esprits à vous écouter favorablement, lorsque vous leur rendrez sensibles l'insuffisance & les inconvénients de leurs aumônes faites au hasard & sans règle. Bien convaincus sur tous ces chefs, ils ne manqueront pas de vous demander d'une voix unanime, un autre moyen qui écarte ces défauts, sans préjudicier à l'indigent. Ce sera alors que vous annoncerez cette méthode ancienne, favorable au riche qu'elle délivre de l'importunité, encore plus utile au pauvre à qui elle assure une vie supportable, en lui ôtant l'occasion du vice. Le projet bien exposé sera saisi par les plus sensés, & bientôt le plus grand nombre en désirera l'exécution. Avant que d'y procéder, vous laisserez fermenter ce désir qui ne fera que s'accroître par l'attente. Il sera bon d'en répandre des copies, en témoignant surtout n'avoir d'autre dessein que d'agir de concert avec vos habitants. Vous demanderez leurs avis, & vous vous y conformerez autant

⁸⁶ *Journal ecclésiastique*, avril 1761, pp. 73-74.

⁸⁷ *Journal ecclésiastique*, avril 1761, p. 74.

⁸⁸ *Journal ecclésiastique*, mars 1764, février 1765, février 1766, mars 1767, février 1768, avril 1769, février 1770, mars 1771, avril 1772, janvier 1776.

que la chose le comportera. Vous leur déférerez même l'honneur du succès. Assuré du vœu public, vous ferez une visite générale pour savoir si l'on est décidé à remettre les aumônes à la masse commune. Vous prendrez ensuite une liste de tous vos pauvres, où sera porté le nombre de leurs enfants, l'âge, l'infirmité, &c. Vous en rendrez compte au public. [...] Vous ferez alors une seconde visite générale pour savoir de tous les contribuables, ce que chacun se propose de donner ; ne gênez personne, exhortez seulement à avancer le plus qu'il sera possible, sur la somme à laquelle on s'est annuellement fixé afin d'être en état de faire les provisions nécessaires. Agréez ce que l'on donnera. [...] Tenez registre de tout, & sachez à qui chacun s'engage par mois ou par an. Comparez ensuite la recette avec la dépense. Si par le calcul, vous espérez réussir, vous établirez un bureau. [...] Ce bureau sera nécessaire pour vous mettre à l'abri de tout soupçon, & pour prouver que votre intention n'est point de vous rendre maître absolu de la chose, ou de vous approprier l'honneur ; cette déférence vous gagnera les cœurs. [...] Vous diviserez la Ville par quartiers ; vous nommerez autant d'Ecclésiastiques, & de Dames de Charité pour en faire la visite. Les premiers veilleront principalement sur la conduite & les mœurs des pauvres : les filles de Charité examineront leurs besoins, & feront les distributions⁸⁹. »

Ce bureau de charité, un curé nommé Verdollin d'Issy-l'Évêque, dans le Nivernais, le met en place dans sa paroisse. Il fait parvenir son règlement au journal et relate son expérience. En cinq années, sa paroisse qui devait porter assistance à plus de cent pauvres n'en aide aujourd'hui plus que trente-quatre. L'instauration du bureau de charité a permis à des exclus de réintégrer la communauté et de s'appliquer à un travail, les sortant de la pauvreté, bien que d'autres aient préféré partir pour ne pas faire partie du système. Le curé constate que sa paroisse n'est plus la même qu'avant : « c'est un nouveau bien qui influe beaucoup sur le bon ordre général de la Paroisse. Je vous avouerai même que la qualité d'Administrateur du Bureau, qu'on a jugé à propos de me donner, a sensiblement accrédité de mon ministère, en augmentant la confiance des riches, la docilité des pauvres à mon égard⁹⁰ ». Les lecteurs du *Journal ecclésiastique* ne sont pas les seuls à constater les bénéfices qui peuvent être retirés d'une bonne gestion de la charité. Nicolas Lyon-Caen, dans son étude sur les jansénistes parisiens au XVIII^e siècle, montre bien la façon dont ces derniers se sont servis des bonnes œuvres afin « d'affirmer et d'entretenir une domination à la fois symbolique et matérielle » sur les plus pauvres⁹¹. C'est tout une conception ecclésiologique qui s'élabore, reposant sur une alliance entre clercs et laïcs afin de proposer un meilleur contrôle de la paroisse.

Pour revenir aux considérations d'ordre économique, des recommandations parviennent souvent aux lecteurs par la voie des annonces littéraires, lorsque le journal réalise des petits

⁸⁹ *Journal ecclésiastique*, mars 1772, p. 263.

⁹⁰ *Journal ecclésiastique*, septembre 1772.

⁹¹ N. LYON-CAEN, *La boîte à Perrette: le jansénisme parisien au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2010, p. 344.

commentaires pour présenter des publications et en conseiller la lecture⁹². Au début de l'année 1761, Joseph Dinouart évoque des recherches sur la culture et sur l'amélioration des terres. Il déplore les mauvaises pratiques des paysans en ce domaine au regard des découvertes récentes. Le chanoine écrit : « on ne peut les faire changer que par la persuasion [...] un curé peut plus facilement que tout autre produire ce bon effet. Il pourroit même, dans le cas où il auroit des terres en propre ou appartenantes à son bénéfice, donner l'exemple, en faisant le premier les expériences proposées⁹³ ». Le *Journal ecclésiastique* attribue ainsi un rôle essentiel aux curés dans la bonne santé de l'économie rurale, celui-ci tient à l'autorité dont ils disposent sur leurs paroissiens. En février 1768, l'imprimé propose des modèles aux « curés de campagne » afin que ces derniers « excitent l'émulation entre les cultivateurs » et pour « secourir les pauvres⁹⁴ ». Le premier modèle est conçu par le curé Colombet, de Saint-Denis-sur-Sarthon. Il organise des concours avec des récompenses matérielles ou pécuniaires pour permettre aux familles qui ont des filles à marier d'augmenter leur dot. Pour l'emporter, le participant doit avoir le plus beau blé, le plus beau troupeau, le plus de ruches ou encore le plus gros cochon. Charge donc au curé de parvenir à instaurer l'émulation nécessaire. Le second modèle, plus proche des bureaux de charité, consiste à s'appuyer sur les familles aisées pour qu'elles mettent à disposition une somme d'argent, en prêt, à des pauvres pour qu'ils ensemencent des terres entre la fin du mois de septembre et la mi-octobre. Le curé y joue le rôle déterminant d'intermédiaire. Si, dans le cadre de ces dispositions, l'ecclésiastique intervient pour promouvoir des références agraires, il est d'autres situations où il doit se faire l'écho de recommandations d'ordre sanitaire, comme lors de l'épizootie du milieu des années 1770. Joseph Dinouart retranscrit un article de la *Gazette de santé* à ce propos. Il prie les « curés de la campagne » qui lisent son journal de promouvoir la méthode présentée à leurs paroissiens⁹⁵. Le mois suivant, le chanoine approuve une lettre de l'archevêque de Toulouse à ses curés à ce sujet et il ajoute : « puissent les secours populaires se répandre de plus en plus par la voie de MM. les Curés de campagne ; eux seuls ont la confiance du pauvre paysan, eux seuls, au défaut des gens de l'art, peuvent l'éclairer sur les maux & sur les moïens de

⁹² Ainsi les annonces du mois de novembre 1761 ont une sous-section « économie rurale » et une autre « en faveur des gens de la campagne ». *Journal ecclésiastique*, novembre 1761, pp. 190-191. Le sujet traité est pour le moins original puisqu'il est exclusivement question de la culture du « Marron d'Inde ».

⁹³ *Journal ecclésiastique*, janvier 1761, p. 75.

⁹⁴ *Journal ecclésiastique*, février 1768, pp. 168-171.

⁹⁵ *Journal ecclésiastique*, février 1775, p. 178.

les prévenir, & de les combattre⁹⁶ ». Les « secours populaires » peuvent également prendre d'autres voies, plus classiques pour un ministre du culte, qui est un intermédiaire entre Dieu et les populations, notamment lorsque Joseph Dinouart retranscrit des bénédictions écrites par Benoît XIV, que ce soit pour la guérison des animaux⁹⁷ ou contre « les vers, les mulots, les rats & les autres insectes qui dévastent les champs⁹⁸ ».

La position de Joseph Dinouart sur la variolisation présentée précédemment a montré que le *Journal ecclésiastique* n'est pas étranger aux questions médicales⁹⁹. Il n'en est pas autrement des lecteurs que de leur journal, le chanoine Dinouart « souhaite bien sincèrement que cette étude occupe quelquefois MM. les Curés dans les campagnes. Par ce moiien ils se rendront très-utiles à leurs Paroissiens, & s'attireront de leur part une plus grande confiance, qui tournera à l'avantage du salut des âmes¹⁰⁰ ». Un livre, paru en 1759, n'est peut-être pas étranger à cette vision. Il s'agit des *Lettres intéressantes pour les Médecins de profession, utiles aux Ecclésiastiques qui veulent s'appliquer à la Médecine*¹⁰¹. L'auteur, Jean-Paul de Rome d'Ardène, oratorien et botaniste, soutient que la médecine est indispensable à la fonction du sacerdoce¹⁰². Joseph Dinouart, qui connaît ce livre, le recommande à son public, dans l'espoir que ce dernier puisse secourir des paroissiens lorsqu'il est nécessaire. Ce n'est pas le sous-diacre d'Évreux Huet de Long-Champ, lecteur fidèle du journal, qui le contredira. Au mois de juin 1777, il écrit une lettre sur l'*Avantage que les curés peuvent retirer de la connaissance de la médecine*. Jusqu'à ses vingt-quatre ans, Huet de Long-Champ étudie la médecine. Aujourd'hui vicaire de paroisse, il constate qu'il « ne ne s'est guère écoulé de jours où je n'aie vu des malades, & je puis assurer avoir sauvé la vie à plusieurs¹⁰³ ». Il ajoute :

« Je dirai plus, le spirituel a gagné au peu de bien temporel que je sais faire. J'ai trouvé beaucoup plus

⁹⁶ *Journal ecclésiastique*, mars 1775, p. 275.

⁹⁷ *Journal ecclésiastique*, février 1776, p. 168 : « Il est certain que dans les cas de la mortalité des bestiaux, qui subsiste depuis si long-temps, on devrait, en employant les remèdes humains, recourir en même temps au secours divin, en implorant la bonté du Créateur, ce qu'on néglige un peu trop. »

⁹⁸ *Journal ecclésiastique*, mars 1776, p. 228.

⁹⁹ Voir le chapitre 11-3.

¹⁰⁰ *Journal ecclésiastique*, septembre 1782, pp. 243-244.

¹⁰¹ J.-P. DE ROME D'ARDÈNE, *Lettres intéressantes pour les Médecins de profession, utiles aux Ecclésiastiques qui veulent s'appliquer à la Médecine, & curieuses pour tout Lecteur*, Avignon, Louis Chambeau, 2 vol, in-12, 1759.

¹⁰² Botaniste de formation, l'auteur écrit principalement sur les plantes médicales.

¹⁰³ *Journal ecclésiastique*, juin 1777, pp. 225-226.

dociles des gens qui ne se rendoient pas à la voix du Pasteur. La crainte de me désobliger les rend plus obéissans, & pour se ménager dans le besoin le secours de mes conseils, ils n'osent s'écarter de leurs devoirs de Chrétien. Ainsi un Curé qui sauroit un peu de Médecine, & qui joindroit à son ordonnance les moïens de l'exécuter, acquerroit dans sa Paroisse une confiance & une autorité au moïen desquelles il pourroit faire beaucoup de bien¹⁰⁴. »

Ici aussi, la rubrique des annonces littéraires est essentielle¹⁰⁵. On y trouve aussi bien le *Dictionnaire portatif de santé*¹⁰⁶, l'*Embryologie sacrée*¹⁰⁷, l'*Avis au Peuple sur sa santé*¹⁰⁸, qu'un *Art de se guérir soi-même dans les maladies vénériennes*¹⁰⁹, une *Médecine domestique*¹¹⁰ et un *Remède contre les piqures de guêpes*¹¹¹ issu de la *Gazette de Médecine*. Joseph Dinouart porte un intérêt particulier aux baumes ou autres onguents. Lui-même en fait commerce d'un au début des années 1770, avant de transmettre son commerce à un apothicaire de Paris¹¹². Une décennie plus tôt, il communique à son public les bienfaits supposés de l'onguent conçu par un certain dom Le Clerc au début du siècle et depuis lors commercialisé par l'abbaye du Bec, en Normandie. Son application, à l'aide d'une compresse, permet de guérir des plaies et toute sorte de maladies¹¹³. Le chanoine Dinouart assure avoir essayé lui-même les effets de l'onguent sur plusieurs patients de la capitale et de province. Ils sont si prodigieux, qu'ils nécessitent quatre pages de l'imprimé pour évoquer toutes

¹⁰⁴ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

¹⁰⁵ Ces recommandations de lectures valent bien des critiques à Joseph Dinouart et à l'encontre du journal. Ainsi, Jacques Lenoir Duprac, qui avait pris sa défense devant les attaques de Sabatier (cf. partie), écrit : « vous auriez pu dire que ce Journal étant fait spécialement pour les jeunes Ecclésiastiques, M. Dinouart s'y prend mal en leur indiquant des Livres ou très-inutiles, ou mêmes dangereux pour leurs moeurs ». Et d'ajouter ironiquement : « quelle agréable variété, quel amusement, quelle instruction pour les jeunes élèves du Sanctuaire! » J. LENOIR DUPRAC, *Observation sur les Trois Siècles de la Littérature Française*, Paris, Bastien, 1774, Lettre VIII, p. 97.

¹⁰⁶ *Journal ecclésiastique*, juin 1761, p. 73 : « Tous les Ecclésiastiques, & toutes les autres personnes qui ont quelques connoissances de la Médecine, & qui s'occupent du soulagement des pauvres, doivent se procurer ce Dictionnaire. »

¹⁰⁷ *Journal ecclésiastique*, septembre 1761, p. 75.

¹⁰⁸ *Journal ecclésiastique*, décembre 1763, p. 283.

¹⁰⁹ *Journal ecclésiastique*, novembre 1773, pp. 183-184.

¹¹⁰ *Journal ecclésiastique*, février 1777, p. 189 : « J'ai toujours désiré que MM. les Curés & les autres Ecclésiastiques, obligés d'habiter la campagne, comprissent qu'il est de leur intérêt d'être un peu instruits dans la Médecine. »

¹¹¹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1762, pp. 287-288.

¹¹² Voir le chapitre 5-1.

¹¹³ *Journal ecclésiastique*, janvier 1766, pp. 91-95.

les guérisons qu'ils peuvent opérer¹¹⁴. Des lecteurs du journal, à la manière de Joseph Dinouart, décrivent également leurs pratiques médicales sur leurs paroissiens, avec les mêmes résultats¹¹⁵. Ces éloges influencent directement l'action de certains prêtres dans leur quotidien. Les archives départementales du Calvados conservent une lettre du curé Leprovost, de Saint-Marc-d'Ouilly¹¹⁶, à ce sujet¹¹⁷. Depuis huit années dans sa paroisse, qu'il décrit comme l'une des plus pauvres du Bocage, le curé Leprovost doit faire face au ravage d'une maladie vermineuse qui attaque des enfants : sur vingt personnes inhumées l'année précédant sa lettre, neuf sont des enfants n'ayant pas cinq ans. Lecteur du *Journal ecclésiastique*, il décide d'acquérir des lots de l'onguent proposés par les bénédictins¹¹⁸. Sa satisfaction est entière : il affirme guérir non seulement les enfants touchés par les vers, mais également quantité d'autres maux. Sans interroger l'efficacité attribuée à l'onguent, la lettre du curé Leprovost prouve à nouveau que le *Journal ecclésiastique* est suivi par ses lecteurs et ce même lorsque le sujet traité s'éloigne des rubriques classiques des sciences ecclésiastiques¹¹⁹.

La dynamique de la confessionnalisation conduit à un encadrement et à un contrôle de plus en plus poussés des mœurs. Les fêtes de la Rosière en sont un exemple connu et trouvent un

¹¹⁴ *Journal ecclésiastique*, septembre 1766, pp. 282-285. Joseph Dinouart prie également ses lecteurs de communiquer les guérisons par l'onguent à l'abbaye du Bec (p. 288).

¹¹⁵ *Journal ecclésiastique*, août 1770, pp. 186-191.

¹¹⁶ Aujourd'hui Pont-d'Ouilly.

¹¹⁷ Cette lettre est connue grâce à l'article de C. HUNI, V. LISOWSKI, « Onguent du Bec ou médicament du roi? » *Revue d'histoire de la pharmacie*, n° 333, 2002, pp. 8194. Archives départementales du Calvados (A.D. 14), C 6382.

¹¹⁸ A.D. 14, C 6382, « En conséquences, du magnifique éloge qu'en a fait l'auteur du Journal Ecclésiastique, je me déterminai d'ici il y a quelques années à me procurer pour de l'argent quelques pots de cet excellent remède chez les Bénédictins de St Etienne de Caën, et en le faisant appliquer sur la région ombilicale des enfans, j'ai constamment observé qu'il leur fait rendre, tant par dessus que par dessous, une infinité de vers, ce qui les guérit immanquablement. Il est de plus très efficace dans une infinité d'autres maux. »

¹¹⁹ Il est arrivé que des lecteurs, pris d'intérêts pour les questions médicales, sollicitent plus de travaux de Joseph Dinouart dans ce sens. Ce dernier y marque un agacement : « Me voilà donc Médecin, parce que ceux à qui vous avez lu l'Apologie des Gens de Lettres, & quelques Analyses de Livres de Médecine que j'ai annoncés, ont cru que j'étois instruit dans l'Art ; & vous avez eu la malice de les confirmer dans cette opinion. Si l'on acquiert le titre de Médecin, précisément pour avoir lu avec réflexion de bons Auteurs en ce genre, j'avoue que je le suis. Mais ces connoissances ne suffisent pas pour prendre ce titre honorable; aussi je me renferme volontiers dans ma sphère, & j'avoue sans humilité que je n'ai ni les talens ni les connoissances qui constituent un Docteur en ce genre. Quoi qu'il en soit, vous vous êtes avancé au point de me faire promettre que je donnerois aux Ecclésiastiques des Campagnes, n'ayant souvent qu'un Chirurgien à consulter, des Observations sur les moïens propres pour se conserver en santé. Je veux bien y consentir aujourd'hui, mais je vous prie de ne plus disposer si librement de moi. » *Journal ecclésiastique*, décembre 1780, pp. 243-244.

écho dans le *Journal ecclésiastique*. Elles se multiplient à partir des années 1750 et cette dynamique n'est probablement pas sans lien avec les autres concours de communauté présentés précédemment. Dans le monde paroissial, ces fêtes permettent à la communauté de se célébrer, notamment en primant les mérites de certains de ses membres, en dépit de toute condition de naissance¹²⁰. Elles reposent sur une alliance entre le monde ecclésiastique et une élite paroissiale afin de promouvoir la vertu. À Romainville, c'est une somme de trois cents livres qui est donnée à la fille du village dont « la piété, la douceur, l'économie, le respect filial & l'amour du travail » auront été reconnus par « les notables Habitants¹²¹ », une somme qui est transformée en dot pour son futur mariage. Une décennie plus tôt, les pages littéraires font connaître la « *Fête de la Rose* » du village de Salency, en Picardie – une fête qui aurait été instituée par saint Médard. Chaque année, une fille, parmi une sélection de trois qui « doivent être nées dans le lieu, de parens honnêtes gens, & d'une conduite irréprochable », est couronnée (avec cent vingt livres de rente annuelle¹²²). Cette fête sert de modèle à d'autres villages, par exemple à Saint-Ferjeux, en Haute-Saône, où cent livres et une croix d'or reviennent à la fille qui aura démontré le plus de respect pour la religion¹²³. Au mois de novembre 1776, le journal accorde dix pages au concours de ce village afin de le proposer comme modèle à d'autres. Il en est fait de même, deux années plus tard, avec l'établissement de deux Rosières par le curé Buffy, de la ville de Lormes. Curé depuis plus de trente ans, ce dernier partage son expérience et la réussite de son entreprise aux autres lecteurs du journal¹²⁴. Ces récits des fêtes de la Rosière doivent inciter les curés à faire de même au sein de leur paroisse. Les réussites présentées, qui se mesurent par l'adhésion des paroissiens et par l'exécution d'une fête populaire sans débordement, doivent d'autant plus encourager les curés qu'il s'agit d'une occasion unique de remettre la vertu et la religion au cœur

¹²⁰ A. CABANTOUS, « Écritures virginales (XVIIe-XIXe siècles). Entre discours normatifs, littérature et confidences ». Présenté lors des Mercredi du Crulh (organisés par Julien Léonard et Léonard Dauphant), Nancy, 14 avril 2021.

¹²¹ *Journal ecclésiastique*, juin 1775, p. 271.

¹²² *Journal ecclésiastique*, novembre 1766, pp. 185-188.

¹²³ « C'est à Madame la Marquise de Segur, & à M. Élie de Beaumont, qu'on doit l'exemple de cet établissement, qu'ils avoient eux-mêmes imité de la *Rose* de Salency, instituée dans le sixième siècle par S. Médard, Évêque de Noyon », *Journal ecclésiastique*, novembre 1776, pp. 148-158.

¹²⁴ *Journal ecclésiastique*, août 1778, pp. 140-142.

du projet communautaire¹²⁵. La récompense, bien souvent pour une dot, participe au processus du contrôle paroissial : seuls les habitants qui accomplissent le plus les attentes de la confessionnalisation sont récompensés.

La gestion de la vie quotidienne, surtout lorsqu'elle concerne les habitudes des paroissiens, est particulièrement complexe pour les curés. C'est le moment où ils peuvent entrer en confrontation directe avec les populations. Un curé de Provence, en septembre 1771, demande conseil à Joseph Dinouart à ce sujet. Ils souhaitent obtenir de la part du chanoine des sources et des autorités pour réformer ce qu'il nomme être un scandale : les filles de sa paroisse « ont la gorge entièrement nue, les bras développés jusqu'au coude, & leur jupes leurs viennent à peine au gras des jambes¹²⁶ ». Déconseillant de traiter ce sujet en chaire, Joseph Dinouart renvoie au tribunal de la confession. Il prescrit un refus d'absolution contre tout refus de se réformer. En cas de persistance, l'évêque peut être le recours. Les désordres publics peuvent parfois être plus graves. Pour cette raison, Dinouart suggère à ses lecteurs d'acquérir le *Code de la Police*¹²⁷. La connaissance de ce livre permettra aux curés qui, souvent « ignorent s'il y a des loix contre certains désordres & à qui il faut s'adresser pour y remédier », de savoir « jusqu'à quel point ils sont en droit d'exiger que ceux qui ont en main la Police, concourent avec eux au bien qu'ils veulent procurer, ou aux maux qu'ils cherchent à détruire¹²⁸ ». Quelques années plus tard, le *Journal ecclésiastique* propose un exemple de ce recours à la force publique, avec la décision du curé Challine, de Fréneuse dans les Yvelines, qui « s'est vu obligé, malgré ses exhortations réitérées, d'avoir recours aux Magistrats, pour établir le bon ordre dans sa Paroisse¹²⁹ ». Joseph Dinouart retranscrit à cette occasion le règlement obtenu par le curé afin de réprimer les danses, les cabarets et les veilles. Dans le livre *Communities of Belief*, Robin Briggs considère que la mise en place du rigorisme pastoral est largement velléitaire et que celui-ci se limite aux « combats les

¹²⁵ À côté de ces concours, le *Journal ecclésiastique* propose également des discours sur la vertu ou la pureté qui peuvent accompagner l'encadrement paroissial. Ainsi, le discours de De Laforest avec des passages comme : « Evitez donc avec le plus grand soin, surtout dans des momens critiques, jusqu'aux moindres indécences ; méfiez-vous de vous-mêmes, craignez les tête-à-tête, les promenades écartées ; faites part, avec sincérité, à ceux de qui vous dépendez, de vos vues, de vos démarches ; & par-dessus tout, ne faites & ne souffrez rien qui puisse blesser la plus exacte modestie ». *Journal ecclésiastique*, juillet 1779, p. 22.

¹²⁶ *Journal ecclésiastique*, septembre 1771, pp. 279-280.

¹²⁷ *Code de la Police ou Analyse des Règlements de Police divisé en douze titres*, Paris, Prault, 2 vol., in-12, 4 éd., 1767.

¹²⁸ *Journal ecclésiastique*, mars 1768, pp. 286-287.

¹²⁹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1774, p. 81.

plus évidents, les danses, les cabarets et les cérémonies douteuses. Il ne peut cependant éviter le compromis et ne parvient pas à mettre en œuvre son « agenda » de confrontation avec les manifestations individuelles du péché¹³⁰ ». Le *Journal ecclésiastique* garde la trace de curés qui, en souhaitant étendre leur discipline sur leurs paroissiens, font le constat de résistance de ces derniers, si ce n'est de l'échec de leur politique. Pourtant, malgré leur difficulté, toutes les réponses de leurs confrères les incitent à persévérer dans une ligne dure quant aux phénomènes de danses ou de veilles douteuses. L'espace d'échanges qu'est le journal a aussi pour implication de laisser les auteurs être trop maîtres de leur récit : rien ne dit qu'ils parviennent à discipliner leurs paroissiens, mais ils souhaitent en renvoyer l'image à leurs confrères. Un curé du diocèse d'Évreux, en avril 1770, écrit à propos d'un cas qui l'embarrasse. Pendant l'hiver, lors de veilles, des assemblées de femmes et de filles se renferment dans des étables ou des bergeries pour travailler. Mais elles sont accompagnées de garçons. L'*ecclésiastique* déclare avoir des sentiments partagés sur une interdiction stricte de l'entrée à ces derniers, tout comme certains de ses confrères. Deux visions s'opposent¹³¹ et l'auteur conclut à la difficulté, voire l'impossibilité de l'abolition d'un « usage anciennement établi » : « ce seroit vouloir introduire une nouveauté, capable de révolter les esprits, & d'aliéner les coeurs¹³² ». Un curé près de Chartres apporte une réponse catégorique aux doutes de son confrère. Condamnant l'excuse de l'ancienneté de l'usage, il plaide pour le refus de l'absolution tant que perdurera l'habitude¹³³. Le curé d'Évreux, qui déclare suivre la décision, réécrit au journal en février 1771 avec un nouveau cas. Tous les ans, le jour de la saint du patron de la paroisse, une danse a lieu après l'office. Le curé, depuis plusieurs

¹³⁰ J.-P. GAY, *Morales en conflit. Théologies et polémique au Grand Siècle (1640-1700)*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2011, p. 24, à propos de B. BRIGGS, *Communities of Belief*, Oxford, 1989.

¹³¹ *Journal ecclésiastique*, avril 1770, pp. 72-74 : « Que veut-on que fassent, disent les uns, pendant ces longues nuits, de jeunes gens désœuvrés, qui s'ennuient, qui ne savent à quoi s'occuper? Ils se retirent en ces endroits, où l'air est moins froid que dans leurs maisons ; ils y épargnent en même temps le feu & la lumière? Il causent ensemble, pour se récréer quelques heures, & se dédommager par-là du silence forcé qu'ils ont gardé tout le jour, & auquel les condamnent leurs occupations ordinaires, qui les tiennent séparés les uns des autres, comme dans une solitude perpétuelle. [...] Pourquoi vont-ils à ces sortes de *rendez-vous*, disent les autres? Ce mélange de personnes de différent sexe, n'est-il pas suspect & dangereux tant pour l'un que pour l'autre? Combien peut-il s'y commettre d'indécences dans les regards, dans les paroles, dans les actions? Quelle liberté au moins ne peut-on pas y donner aux pensées & aux désirs en la présence des objets si propres à les exciter? Les scènes scandaleuses qui s'y passent quelquefois, & qui éclatent au loin, à la honte des familles, n'en doivent-elle pas faire appréhender le danger? Le plaisir que les jeunes gens trouvent à s'y rendre, n'annonce-t-il pas que la passion peut bien être le principal motif qui les y conduit, & qu'ils n'en sortent pas aussi innocents qu'ils se l'imaginent? ».

¹³² *Journal ecclésiastique*, avril 1770, p. 72.

¹³³ *Journal ecclésiastique*, juin 1770, pp. 340-341.

années, avertit ses paroissiens de ne pas l'exécuter, les fait promettre à Pâques de s'abstenir, mais il n'est pas écouté. Devant l'inefficacité de ces moyens, le curé estime qu'il ne lui reste plus que le refus d'absolution. Or, l'attachement des paroissiens à cette danse est si grand, que le curé craint que personne ne voudra se soumettre au délai et qu'ainsi la « moitié au moins de la Paroisse quittera son Pasteur [et] ne s'approchera plus de ses Sacrements¹³⁴ ». Les deux réponses qui lui parviennent par l'intermédiaire du journal – dont une de Joseph Dinouart – l'incitent à la plus grande fermeté : il faut tenir bon et refuser l'absolution¹³⁵. La seconde réponse entre dans les détails :

« La fermeté d'un Pasteur éprouvera de la part de toutes ces personnes de grandes résistances, causera peut-être quelques troubles : mais ils n'auront qu'un temps. Les plus opiniâtres dans une Paroisse, ne le sont pas toujours. Excités par les conseils & les exemples de leurs semblables, plus dociles qu'eux, ennuiés de se voir exclus de la réception des Sacrements, ils prennent peu-à-peu de meilleurs dispositions & renoncent enfin à des usages défendus. C'est l'effet d'une fermeté douce & patiente, vraiment salutaire aux pécheurs ; non de la mollesse & du relâchement qui conduit les âmes à leur perte. Il est vrai que si tous les Ministres tenoient sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, le même langage, les conversions seroient plus promptes & plus nombreuses¹³⁶. »

Le contrôle des paroissiens rencontre des résistances dans son exécution, mais les recommandations qui parviennent aux ecclésiastiques, par l'intermédiaire du journal, invitent à la fermeté. Dans le discours, il n'y a que peu de place à l'accommodement. Les travaux de Jean-Louis Quantin ont montré que ce serait une erreur de considérer ces prescriptions au pied de la lettre, qu'il y a loin de la théorie à la pratique et que nombre de théologiens ont volontairement durci les traits, conscients qu'il y aurait de l'adoucissement dans l'exécution¹³⁷. La publication des lettres composées par les contributeurs du journal semble ici avoir une influence déterminante sur leur contenu : c'est parce qu'elle expose l'ecclésiastique aux yeux de ses confrères que ce premier construit un récit qui lui est favorable. Il est pourtant à remarquer que tous les ecclésiastiques n'ont pas le même souci de la publicisation de leurs actions et que certains n'hésitent pas à faire part de leurs doutes dans l'exercice de leur ministère. Les « cas de conscience » du *Journal ecclésiastique* en sont une rubrique dédiée.

¹³⁴ *Journal ecclésiastique*, février 1771, pp. 144-145.

¹³⁵ *Journal ecclésiastique*, février 1771, p. 146 et août 1771, p. 163.

¹³⁶ *Journal ecclésiastique*, août 1771, pp. 165-166.

¹³⁷ J.-L. QUANTIN, *op. cit.*, pp. 100-101.

14-3. La gestion du for interne

L'effort déployé par l'Église pour former et contrôler le croyant, jusque dans le domaine de la conscience, a pour conséquence d'instaurer la confession comme clef de voûte du système. La confession, parce qu'elle ouvre la voie à la communion par l'absolution, conduit au processus disciplinaire : le confesseur, après avoir examiné la conscience, peut décider de la réconciliation de l'ancien pécheur avec Dieu, parfois à la condition d'une pénitence, et de réintégrer l'individu dans sa communauté en lui ouvrant le chemin vers l'eucharistie. Ce pouvoir de réintégration ou d'exclusion est un maillon essentiel de l'autorité de l'ecclésiastique sur les populations.

L'absolution s'inscrit dans un discours juridique et une norme qui se sont constitués progressivement dans l'Église post-tridentine. Si l'État moderne a accentué ses revendications juridictionnelles pour contrôler le « for externe » des individus, l'Église a pu s'instaurer progressivement comme juge du « for interne ». Pour ce faire, la théologie morale « s'est développée comme un discours juridique et les théologiens moraux sont apparus comme des juristes spécialisés dans le for intérieur. La conscience était représentée comme un tribunal, qui devait statuer sur les revendications rivales de la liberté et de la loi¹³⁸ [...] ». Cette tension trouve ses résolutions dans des interprétations du discours juridiques et de la plus ou moins grande fermeté du casuiste – ce qui se retrouve aujourd'hui selon des critères de rigorisme ou de relâchement. Elles sont à la source d'une importante production littéraire sur laquelle les confesseurs s'appuient afin de rendre leur jugement. Si un sommet est atteint dans la production de publication casuistique dans la seconde moitié du XVII^e siècle, Pierre Hurtubise remarque une décroissance nette au cours du XVIII^e, avec la plus petite production de l'époque moderne pour la période 1750-1799 qui ne connaît que cent vingt-et-un titres¹³⁹. La dernière génération d'ecclésiastiques de l'Ancien Régime dispose donc d'une littérature casuistique moins renouvelée que les autres, que ce soit dans son interprétation ou son rapport aux lois civiles. Le *Journal ecclésiastique* de Joseph Dinouart pourra répondre à ces lacunes. Pierre Hurtubise constate

¹³⁸ « Moral theology was developed as a juridical discourse and moral theologians appeared as « jurists specialized in the inner forum » (Legendre 1980). Conscience was represented as a court, which had to adjudicate the rival claims of liberty and law [...] » (p. 123), J.-L. QUANTIN, « Catholic moral theology, 1550-1800 », *The Oxford Handbook of early modern theology, 1600-1800*, U. LEHNER, R.A. MULLER, A.G. ROEBER (éd.), New York, Oxford university press, 2016, pp. 119-133.

¹³⁹ Nombre de titres publiés par périodes : 1550-1599 : 132 ; 1600-1649 : 355 ; 1650-1699 : 414 ; 1700-1749 : 243 ; 1750-1799 : 121. D'après P. HURTUBISE, *La casuistique dans tous ses états: de Martin Azpilcueta à Alphonse de Liguori*, Ottawa, Novalis, 2005, p. 27. L'auteur remarque également que 63% des auteurs n'ont produit qu'un seul titre et qu'à peine 11% en ont signé plus de deux. Pierre Hurtubise précise également que les chiffres proposés ne constituent qu'un minimum et qu'ils devraient être plus importants avec un dépouillement exhaustif des fonds.

également la surprenante variété des genres dont font preuve les casuistes pour toucher leur public, tant dans les styles de présentation que dans les formats (manuels, traités, dictionnaires, abrégés¹⁴⁰). L'historien y voit une explication essentielle de son succès. Pour autant, Joseph Dinouart semble être le premier à le faire sous une forme journalistique. Mais le chanoine va plus loin : il ne se contente pas de sélectionner des cas issus de manuels ou de cours et de retranscrire à leur suite la résolution ; il ne s'appuie que sur les situations rencontrées par ses lecteurs tout en les rendant acteurs de la résolution. La forme est radicalement nouvelle. Si la casuistique du journal est partiellement redéfinie dans un cadre heuristique, voire ludique¹⁴¹, elle conserve pour ambition première d'apporter une lumière et une aide à un ecclésiastique en proie au doute. L'exposition des cas de conscience se situe ici au carrefour de deux trajectoires présentées au cours de cette étude. Premièrement, l'ecclésiastique dispose désormais d'une voie nouvelle et alternative pour exprimer ses réflexions dans l'exercice de son ministère par l'échange avec d'autres membres de la communauté du journal. Il se substitue pour certains ecclésiastiques, par exemple, au cadre classique de la conférence diocésaine qui pouvait être un lieu de consultation de cas. En second lieu, des questions *a priori* internes à l'Église, puisqu'elles concernent le cœur même de son action avec la confession, sont exposées devant un nouveau public ; la restriction de la publicité de la discussion casuistique vole ici en éclats.

La formule proposée par Joseph Dinouart rencontre un succès immédiat¹⁴². Il semble prouver le souhait, du moins pour les membres de la communauté du journal, de voir proposer des « cas de conscience » s'appuyant sur l'expérience de confesseurs. La rubrique est la plus importante de l'imprimé puisqu'elle comptabilise vingt et un pour cent des articles sur la période étudiée. Elle est également celle qui connaît le plus de contributeurs, avec cent cinquante-cinq auteurs différents identifiés soit quarante-six pour cent du total du journal ; rappelons également qu'elle comptabilise quarante-trois pour cent de la production des auteurs à moins de cinq articles, contre vingt-six pour les auteurs à cinq articles ou plus. Ces chiffres s'expliquent par la présence massive des auteurs « mineurs » dans les propositions de cas, ils se font plus rares dans les résolutions. De plus, la rubrique est également celle qui comptabilise le plus d'auteurs anonymisés : l'exposition du cas dans le journal ne doit pas permettre l'identification des

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 31.

¹⁴¹ Voir le chapitre 9.

¹⁴² Voir le chapitre 9.

individus dont il est question¹⁴³. Enfin, un article peut réunir plusieurs cas ou résolutions en un, notamment lorsqu'ils sont du même auteur. Au total, le journal expose deux cent soixante-dix cas et propose quatre cent quatre-vingt-seize résolutions à ses lecteurs.

Joseph Dinouart demande à ses correspondants de ne lui faire parvenir que des situations rencontrées dans l'exercice de leur ministère. Il insiste sur la nécessité de ne recevoir que des « questions bien réelles » afin qu'elles puissent aider dans la pratique les autres lecteurs, en établissant ensuite des principes sur leur résolution¹⁴⁴. Pour ne pas occuper inutilement des pages de son journal par des cas trop simples, le chanoine demande également aux ecclésiastiques de vérifier précédemment si une réponse ne serait pas présente dans « les bonnes Théologies de Morale, des Auteurs Canonistes, des Casuistes estimés & approuvés, quelques-unes des bonnes Conférences publiées dans les Diocèses¹⁴⁵ ». Il doit, à plus d'une occasion, rappeler ce principe et refuser d'insérer des propositions de cas dans son journal¹⁴⁶. Joseph Dinouart demande également de veiller à ce que les questions proposées ne comportent pas de solutions évidentes, nécessitant « une légère teinture de Théologie, & qu'on doit pouvoir résoudre soi-même¹⁴⁷ ». Il avertit qu'une solution qui donnera satisfaction clôturera la discussion et qu'aucune nouvelle réponse ne sera insérée, excepté si elle comporte des objections particulières qui apportent de nouveaux éclaircissements¹⁴⁸. Une demande urgente d'un ecclésiastique pourra être résolue directement par le chanoine, à titre exceptionnel, pour ne pas différer la résolution par le délai nécessaire à la publication du journal. Joseph Dinouart espère provoquer une émulation chez ses lecteurs, tant dans la recherche des résolutions que dans la participation à son journal – il « compte sur eux pour les réponses¹⁴⁹ ». Pour les intéresser, il affirme qu'il choisira « toujours par préférence, les questions relatives aux Ecclésiastiques », en ajoutant « & *sur-tout celles qui peuvent*

¹⁴³ Voir le chapitre 8-3.

¹⁴⁴ *Journal ecclésiastique*, janvier 1770, pp. 79-81.

¹⁴⁵ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

¹⁴⁶ « On peut m'envoier des questions déjà proposées & dont la solution se trouve dans les Casuistes, & c'est-ce qui vient d'arriver au sujet de quelques-unes de celles qu'on m'a fait tenir. On sent bien qu'il ne serait honorable, ni pour ceux qui me les envoient, ni pour moi qui les reçois, de les proposer de nouveau, sans aucune raison, dans ce Journal » *Journal ecclésiastique*, janvier 1770, pp. 79-81.

¹⁴⁷ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

¹⁴⁸ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

¹⁴⁹ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

*donner occasion d'établir des principes qui paraissent aujourd'hui les plus profondément oubliés*¹⁵⁰ ». Le chanoine aime à ce que « chacun [ait] sa manière de voir & de rendre les choses¹⁵¹ ».

Joseph Dinouart tient sa ligne de conduite et, en tant que directeur du périodique, l'applique avec autorité. En juillet 1779, il évoque sa surprise à la lecture de cas « faciles à résoudre » qu'un curé lui propose. Il rappelle : « j'ai déjà prié de ne m'envoier que des Questions importantes, & qui méritent d'occuper ceux qui ont la bonté d'y fournir des Réponses¹⁵² ». Ce rappel intervient alors qu'au cours de la décennie le chanoine doit à plusieurs occasions refuser des propositions, en premier lieu parce que les solutions se trouvent chez les auteurs de théologie morale. Un vicaire du diocèse d'Évreux n'a pas sa question sur les nappes des autels proposée¹⁵³, il en est de même d'un cas sur des religieuses qui refusent de se confesser à des prêtres approuvés par l'évêque¹⁵⁴, ou encore sur le partage en trois jours consécutifs de trois grandes messes qu'une fondation impose le même jour¹⁵⁵. De même, Dinouart refuse de revenir sur des cas déjà traités par son journal dans les mois précédents, comme pour une question sur la confession et la communion pascale¹⁵⁶. Il écarte également les résolutions trop simples, comme celle sur

¹⁵⁰ *Journal ecclésiastique*, février 1769, pp. 149-150

¹⁵¹ *Journal ecclésiastique*, *ibid.*

¹⁵² *Journal ecclésiastique*, juillet 1779, p. 85. Au mois de février de la même année, il procède déjà à un rappel : « Nota. Je suis fâché de ne point insérer dans ce Journal toutes les Questions que l'on m'envoie. On en propose qu'il seroit imprudent d'exposer ; quelques-unes ont été déjà décidées plusieurs fois, & la solution se trouve dans les Ouvrages de Théologie Morale, ou dans les Casuistes connus ; d'autres sont très-faciles à résoudre, & ne méritent pas d'occuper ici une place ; plusieurs sont si minutieuses, qu'on me désapprouveroit de les admettre. » *Journal ecclésiastique*, février 1779, pp. 190-191.

¹⁵³ *Journal ecclésiastique*, octobre 1773, pp. 71-72 : « [...] la solution en est facile, & que je ne dois donner place dans ce Journal qu'à de véritables difficultés. Il n'est aucun de ses Confrères qui ne puisse lever ses doutes. On en trouve la solution dans tous les Auteurs de la Théologie morale. Quant aux nappes, d'Autel, sur lesquelles il paraît embarrassé, il trouvera tout ce qu'il peut désirer dans le Traité des saints Mystères, par M. Collet. »

¹⁵⁴ *Journal ecclésiastique*, décembre 1774, pp. 276-277 : « Ce cas se trouve décidé dans toutes les Théologies & les bons Casuistes, imprimés ; & il seroit inutiles d'en répéter ici les décisions ou d'en demander de nouvelles à mes lecteurs. On peut consulter Pontas dans son dictionnaire des Cas de Conscience, au mot approbation. Dans le cas 19, on verra la distinction qu'il fait pour les Religieuses exemptes de la juridiction de l'Évêque. »

¹⁵⁵ *Journal ecclésiastique*, avril 1775, p. 69 : « Ce cas est presque semblable à celui qui a été résolu en Sorbonne, tom. 3 cas IIe, de M. de Ste. Beuve ; & doit se décider par les mêmes principes. »

¹⁵⁶ *Journal ecclésiastique*, mars 1772, p. 287 : « La question de la Confession & de la Communion Pascales, relativement au droit des Curés, est si bien établie & si bien décidée, qu'on ne conçoit pas comment sur un semblable sujet, on peut encore rester dans l'ignorance ou dans la mauvaise foi. On a vu dans le Journal de Janvier, une décision exacte sur cette matière ; elle a été traitée à fonds par des Savants Théologiens, sur-tout dans le dernier siècle.

l'élection d'un maître des novices¹⁵⁷ ou sur le danger de la réfutation des livres impies¹⁵⁸. Néanmoins, ces refus mettent en avant la contribution des lecteurs du *Journal ecclésiastique* qui n'hésitent pas à faire parvenir leurs interrogations casuistiques. Bien que certaines formules introductives puissent paraître classiques dans le cadre épistolaire, elles insistent sur l'ouverture du journal de Dinouart : « la facilité avec laquelle vous recevez ; dans votre Journal Ecclésiastique, les questions que l'on vous propose avec quelque apparence d'utilité, me donne la confiance de vous en proposer une aujourd'hui ; mais que je vous prie de négliger & de compter pour rien, si vous n'y trouvez ni utilité ni raison ; car votre silence me servira à moi-même de réponse suffisante & d'instruction¹⁵⁹ », « j'ai hasardé quelques réflexions que je vous prie d'insérer si vous le juger à propos. Invitez, s'il vous plaît, MM. les Abonnés à la traiter en grand¹⁶⁰ » ou encore « un de vos Abonnés, qui lit avec satisfaction & avec édification votre Journal, vous prie de vouloir bien insérer dans le prochain la copie ci-jointe [...] On désire savoir & on prie MM. vos Lecteurs de décider à quoi cette Charte oblige ces deux Prêtres, & s'ils sont tenus l'un & l'autre de dire tous les jours la Messe à l'intention du Fondateur & des Bienfaiteurs de la Maison¹⁶¹ ». Cette activité des correspondants permet à Joseph Dinouart de réaliser une sélection dans les cas qui lui parviennent, lorsque la décision n'est pas contrainte pour « des raisons de prudence¹⁶² ». La tendance de certains ecclésiastiques à concevoir la voie du journal comme une opportunité pour une nouvelle consultation casuistique à des cas déjà résolus peut

¹⁵⁷ *Journal ecclésiastique*, avril 1781, p. 78 : « Cette Question ne formant aucune difficulté réelle, selon qu'elle est exposée, on n'emploiera pas inutilement plusieurs pages d'impression pour y répondre. »

¹⁵⁸ *Journal ecclésiastique*, mars 1774, p. 272 : « La seconde question est trop facile à décider pour en occuper nos Lecteurs. Il ne peut y avoir de danger à réfuter les Livres impies quand on possède les lumières nécessaires pour les réfuter, qu'on écrit assez bien pour se faire lire, & qu'on juge que son ouvrage pourra être utile ; mais il faut réfuter avec force, clarté, méthode, & toujours avec charité. Quant à la dénonciation des mauvais Livres, on doit en prévenir les Supérieurs, afin qu'ils arrêtent les progrès du mal, par les voies que la prudence peut leur inspirer. »

¹⁵⁹ *Journal ecclésiastique*, juin 1775, p. 269, à propos de la confession pascalle.

¹⁶⁰ *Journal ecclésiastique*, février 1784, p. 179, si les vicaires généraux peuvent délivrer des indulgences plénières.

¹⁶¹ *Journal ecclésiastique*, septembre 1784, p. 227 : « Comme cette Question est délicate, on sera charmé d'avoir leur sentiment par la voie de votre Journal, & on désirerait beaucoup avoir la Réponse dans le Journal de Septembre. »

¹⁶² *Journal ecclésiastique*, juin 1774, p. 253 et août 1774, p. 168. La table des matières de décembre 1774 note à propos de ce cas sur un prêtre séculier étranger au diocèse demeurant et célébrant dans un couvent exempt : « des raisons de prudence m'ont engagé à ne point en donner la Solution ». De même, en avril 1776, Joseph Dinouart prévient un auteur nommé « M.F.G.R.D.F. » qu'il « est trop prudent pour ne pas consentir que je garde le silence sur l'objet de cette Lettre ». *Journal ecclésiastique*, avril 1776, p. 95.

expliquer des fins de non-recevoir de Joseph Dinouart. Si ce dernier semble accepter le procédé lorsque les consultations précédentes furent le fait de curés, de prêtres ou de vicaires, il le refuse dans les rares situations où la résolution fut rendue par l'évêque. Ainsi, le chanoine insère une question sur les meuniers bien que l'auteur ait consulté les vicaires-généraux de son diocèse, sans avoir obtenu « de réponse décisive¹⁶³ », de même il accepte le cas du curé Asseline sur les contractants du mariage puisque ce dernier n'a reçu que des réponses « si faibles & si misérables » qu'il ne croit pas devoir en tenir compte¹⁶⁴. En revanche, Joseph Dinouart refuse le cas d'un prêtre qui ne peut acquitter toutes les messes qu'il reçoit dans sa paroisse puisque l'évêque s'est prononcé – « on doit supposer qu'il l'a fait avec sagesse & prudence ; il ne conviendrait pas de soumettre sa conduite à l'examen des particuliers¹⁶⁵ » – et il en renvoie un autre sur les brevets de visite épiscopale en recommandant de s'adresser à l'évêque¹⁶⁶.

Pierre Hurtubise remarque que la plupart des casuistes de l'époque moderne ont accordé plus de place aux arguments d'autorité qu'aux arguments de raison. Il estime ainsi que les auteurs étaient « assez souvent portés à faire plus confiance à des critères de probabilité « externe » qu'à des critères de probabilité « interne¹⁶⁷ » ». Le rapport à l'autorité dans le choix de la décision est déterminant et un curé du diocèse de Chartres ne dit pas autre chose lorsqu'il écrit : « si je ne parviens pas à trouver la vérité que je m'efforce de chercher, du moins je ne me tromperai qu'avec des gens faits pour me guider¹⁶⁸ ». Sa résolution repose ainsi essentiellement sur la retranscription d'un passage de Denisart qui doit servir de démonstration. Lors des réponses apportées aux cas de conscience du *Journal ecclésiastique*, certains auteurs multiplient les références juridiques, comme si de la somme des autorités citées dépendaient la force de l'argumentation. Bien souvent, la réflexion principale des auteurs ne porte que sur l'articulation des différentes autorités pour servir à la démonstration. La variété de celles-ci est grande et l'on rencontre aussi

¹⁶³ *Journal ecclésiastique*, avril 1774, p. 75.

¹⁶⁴ *Journal ecclésiastique*, mai 1780, p. 163.

¹⁶⁵ *Journal ecclésiastique*, mars 1772, pp. 271-272.

¹⁶⁶ *Journal ecclésiastique*, février 1779, p. 191 : « [...] il faut qu'il s'adresse à son Évêque même ; ce n'est que de lui qu'il doit recevoir une décision dans le cas où il se trouve... En se soumettant à son jugement, il en sera plus tranquille, & évitera bien des désagréments. »

¹⁶⁷ P. HURTUBISE, *op. cit.*, p. 206.

¹⁶⁸ *Journal ecclésiastique*, décembre 1773, p. 247.

bien : Moïse et Jésus-Christ, les Évangiles, saint Paul et les Docteurs de l'Église (saint Jérôme, saint Ambroise, saint Grégoire, saint Augustin) ; Jean Chrysostome est très souvent cité et pour le millénaire suivant saint Bernard et saint Thomas ; les conciles nationaux et œcuméniques (en premier lieu Latran et Trente) ; toute une juridiction civile avec des arrêts, ordonnances, édits, chartes, coutumes ; une production ecclésiastique avec les rituels, théologies, conférences diocésaines (principalement d'Angers) et les actes des Assemblées générales ; de l'époque post-tridentine Charles Borromée est le plus cité à côté des papes (notamment Benoît XIV) ; les jurisconsultes et les casuistes terminent les références avec comme plus présents Sanchez, Tolet, Suarez, Sylvius, Cabassut, Sainte-Beuve, Fromageau, Genet, Van-Epsen, Noël Alexandre, Bocquillot, Denisart, Héricourt, Pothier, Collet et Jousse ; enfin, quelques résolutions s'appuient sur le *Manuel des pasteurs* de Dinouart ou l'*Analyse des Conciles* de Charles-Louis Richard.

La présence de ces auteurs, de façon répétée, dans les résolutions de cas ne doit pas signifier qu'ils feraient l'unanimité chez les lecteurs du *Journal ecclésiastique*. Certains, à l'image de Pierre Collet, divisent profondément. Dans les annonces littéraires du mois de décembre 1768, Joseph Dinouart accueille favorablement l'ouvrage du chanoine Nicolas Collin, *Observations critiques sur le Traité des Dispenses par M. Collet*¹⁶⁹. Il s'agit d'une attaque directe contre les principes proposés par le lazarusiste. Nicolas Collin accuse Pierre Collet de ne pas avoir lu les auteurs qu'il apporte en preuve, puisqu'il leur fait dire « si souvent toute autre chose que ce qu'ils ont écrit ». Le *Traité des Dispenses* renfermerait ainsi « beaucoup de décisions fausses, de contradictions, de citations tronquées, d'altérations & de falsifications des textes des Auteurs¹⁷⁰ » que les *Observations* entendent corriger. Joseph Dinouart considère désormais « indispensable » que les ecclésiastiques qui possèdent l'ouvrage du lazarusiste le complètent avec celui de chanoine Collin. Il recommande d'autant plus chaleureusement les *Observations* qu'il n'apprécie guère les travaux anti-jansénistes de Collet¹⁷¹. Pourtant, la réputation de ce dernier ne faiblit pas chez les auteurs soumettant des résolutions de cas. Il demeure très cité, principalement pour son *Abrégé de Pontas* qui semble s'être

¹⁶⁹ N. COLLIN, *Observations critiques sur le Traité des Dispenses par M. Collet*, Paris et Nancy, Edme (Veuves Leseure à Nancy), in-12, 524 p., 1765. En 1770, Nicolas Collin publie une *Nouvelles Observations critiques* (Paris, Levacque & Edme, in-12, 282 p.). Il précise que son adversaire refuse de répondre.

¹⁷⁰ *Journal ecclésiastique*, décembre 1768, pp. 281-282.

¹⁷¹ La chose peut être observée dans la lettre n°317 de la cote 585 du fonds Joly de Fleury, mais également dans une annonce littéraire du mois de mars 1763 à propos d'un ouvrage de Durand de Maillane, pp. 275-276 (« un long Texte de Monsieur Collet qui ne fera jamais autorité en ce point, non plus qu'en beaucoup d'autres »). Bibliothèque nationale de France, fonds Joly de Fleury 585, n°317.

bien répandu dans le public¹⁷². C'est peut-être pour cette raison que Nicolas Collin, qui est devenu depuis l'annonce de Joseph Dinouart contributeur au journal, propose un *Supplément à l'Abrégé du Dictionnaire de M. Pontas* en 1773¹⁷³. S'il souligne qu'on *ne peut lui refuser* d'être un ouvrage *aussi estimable qu'utile*, il remarque qu'y sont présentes « une multitude de fautes de plusieurs genres, qui, en altérant la pureté de son Ouvrage, en ont aussi diminué les avantages & l'utilité¹⁷⁴ ». À nouveau, Joseph Dinouart considère le supplément indispensable aux auteurs qui possèdent l'ouvrage de Pierre Collet ; mais, après cette date aussi, le lazarusse demeure toujours autant cité dans les « cas de conscience », sans toujours les observations de Nicolas Collin pour l'accompagner. Pourtant, ce dernier porte son combat jusqu'aux cas de conscience du journal, où il propose notamment une résolution au mois de février 1771 en forme de longue réfutation de Collet¹⁷⁵. La commodité de l'*Abrégé* réalisé par le lazarusse ne doit pas être étrangère à son maintien au sein des ecclésiastiques s'essayant aux résolutions. Bien qu'imparfait et connu comme tel, il est encore incontournable pour nombre de lecteurs du *Journal ecclésiastique*.

Sur les quatre cent quatre-vingt-seize résolutions de cas, cent quarante ne présentent aucune référence et semblent ne reposer que sur la seule force d'un raisonnement. Il s'agit d'un pourcentage de vingt-huit pour cent. Ce chiffre semble pouvoir s'expliquer par le statut des auteurs prenant part aux résolutions. Si des théologiens aguerris ou spécialisés interviennent parfois, les cas de conscience du *Journal ecclésiastique* reposent essentiellement sur des membres de la communauté de l'imprimé. Ces auteurs déclarent s'appuyer sur leur expérience pour proposer des résolutions et pour éclairer leurs confrères. Ainsi le vicaire Bourlet, de Thevray, revendique « ce que les lumières d'un gros bon sens [lui] ont dicté », à « défaut d'autorités », pour autoriser l'entassement de gerbes les jours de dimanches et de fêtes¹⁷⁶. Jean Chalamel déclare ne pas avoir besoin de recourir « aux principes de la Théologie, aux règles de l'un & de l'autre Droit, aux Arrêts des Cours souveraines » pour décider si les travaux faits pour obliger un tiers engagent

¹⁷² P. COLLET, *Abrégé du Dictionnaire des cas de conscience de M. Pontas*, Paris, Libraires associés, 2 vol., in-4, 1764 [plusieurs rééditions].

¹⁷³ N. COLLIN, *Supplément à l'Abrégé du Dictionnaire de M. Pontas*, Paris, Pyre, 1773.

¹⁷⁴ *Journal ecclésiastique*, août 1773, pp. 179-180.

¹⁷⁵ *Journal ecclésiastique*, février 1771, p. 129.

¹⁷⁶ *Journal ecclésiastique*, mai 1778, pp. 163-164. Le vicaire ajoute à propos de sa résolution : « si vous la trouvez défectueuse, sentant la morale relâchée, vous m'obligerez infiniment de la mettre au nombre de vos papiers inutiles ».

une veuve après la mort du mari puisque « la raison, le bon sens, la droiture, un certain fonds naturel d'équité & de justice suffisent pour dicter ce qu'il faut en penser¹⁷⁷ ». De son côté, Asseline, curé d'Évron, cherche la solution concernant une taxe supposée abusive d'un moulin par des consultations dans sa paroisse, en premier lieu auprès d'autres meuniers et de différents particuliers. Il propose une résolution à partir d'une discussion paroissiale, non par des décisions d'ouvrages spécialisés¹⁷⁸. Mais ces écritures de résolutions sont finalement très classiques chez les casuistes gallicans. Jean-Pascal Gay a ainsi montré que ces auteurs disposent tous d'un corpus en tête, mais ils ne citent que ceux qui sont pour eux idéologiquement légitimes¹⁷⁹. En revanche, ils citent peu, voire occultent, les auteurs qu'ils estiment illégitimes dans leur cadre gallican et rigoriste, bien qu'ils les utilisent et les connaissent.

Les résolutions des cas de conscience reflètent les différentes positions des lecteurs et auteurs du *Journal ecclésiastique* qui, bien que membres d'une même communauté, n'ont pas les mêmes tendances casuistiques. Certains s'inscrivent dans des tendances indulgentes, d'autres plus sévères. Joseph Dinouart a lui-même évolué au cours de sa vie, se rapprochant progressivement de la seconde voie¹⁸⁰. Au mois de septembre 1776, le chanoine retranscrit une *Instruction* de Charles Borromée aux confesseurs de sa ville et de son diocèse¹⁸¹. Il souhaite qu'elle leur serve

¹⁷⁷ *Journal ecclésiastique*, juillet 1777, p. 113.

¹⁷⁸ *Journal ecclésiastique*, juin 1780, pp. 270-271.

¹⁷⁹ J.P. GAY, « Les casuistes de Sorbonne entre science et expertise : aux origines d'un malentendu », *Dix-septième siècle*, 4, n° 285, 2019, pp. 14969.

¹⁸⁰ Voir le chapitre 5.

¹⁸¹ Cette *Instruction* fait suite à d'autres écrits sur la confession que Joseph Dinouart insère dans son journal. Une conférence de mars 1764 décrit ainsi la confession comme la plus utile de toutes les fonctions qui sont dans l'Église. C'est ici que les fruits de la prédication portent : « si le Ministre de la parole divine, instruit, excite les remords, & un trouble salutaire, le Ministre du sacrement de Pénitence referme les plaies, rend le calme, brise le coeur, & le rend pur & agréable aux yeux du Dieu des miséricordes » (*Journal ecclésiastique*, mars 1764, p. 227-228). Elle est également la fonction qui oblige le plus le pasteur, qui « doit connoître ses brebis ; il en répondra personnellement ; il est leur guide dans la voie du salut » (*Journal ecclésiastique*, mai 1774, p. 151). Au mois de décembre 1768, le chanoine Dinouart s'interroge sur la science et la piété nécessaires à un confesseur : l'une est-elle moins ou plus nécessaire que l'autre? est-il plus dangereux d'être sous la conduite d'un savant peu vertueux que d'un dévot peu éclairé? Il considère que trois sortes de sciences sont nécessaires : 1. « celle qu'on puise dans la source même par la communication familière & l'union intime que la piété & la dévotion donnent aux âmes saintes avec J.C. qui instruit & conduit les âmes des Pasteurs & Conducteurs de son Église » ; 2. « celle des saintes Écritures, des Canons, & des principales règles de l'Église » ; 3. « la Théologie Morale, afin qu'ils puissent résoudre au moins les difficultés qui arrivent ordinairement dans la conduite des consciences, & proposer celles qu'ils ne peuvent décider, à leur Prélats & Supérieurs, ou autres préposés de leur part, pour en avoir l'éclaircissement » (*Journal ecclésiastique*, décembre 1768, pp. 249-260).

de guide¹⁸². Joseph Dinouart semble particulièrement mettre l'accent sur un passage de l'*Instruction* qui enjoint les confesseurs à trouver un équilibre dans leur pratique :

« Ces lâches Ministres, qui, par complaisance, par crainte ou par intérêt, délient ce qu'ils devroient lier, poussent les ames dans le précipice, au-lieu de les en tirer, & attirent sur elles & sur eux-mêmes une malédiction certaine au-lieu de la bénédiction qu'ils prétendent donner. Ceux aussi qui, par un zele amer, par une humeur trop sévère, éloignent des Sacremens ceux qui en pourroient profiter, leur font perdre les graces que Dieu leur préparoit, & les jettent dans le découragement, & quelquefois dans le désordre. C'est pourquoi il est si nécessaire, & en même temps si difficile, de trouver, dans la cure des âmes, le salutaire tempérament qui en fait le succès. Il faut, selon la maxime de S. Grégoire qu'un Confesseur n'ait rien de rude dans sa fermeté, ni rien de relâché dans sa douceur¹⁸³. »

Cette recherche de la modération, bien loin de le protéger, expose Joseph Dinouart auprès de son public. Charles-Louis Richard résume ainsi bien la façon dont le chanoine devient, parfois, aux yeux de certains « tout à la fois un phénomène de relâchement & de rigueur dans la morale¹⁸⁴ ». Il faut dire que les lecteurs du journal semblent divisés : des résolutions sont tournées vers la dénonciation d'un possible relâchement, d'autres vers celle d'un quelconque excès de rigorisme.

Le *Journal ecclésiastique* rappelle que le prêtre est tenu d'acquitter la messe malgré la nature d'aumône de l'honoraire et que l'avis contraire est « le sentiment de quelques Casuistes relâchés¹⁸⁵ » ; un vicaire d'Évreux recommande à ses confrères d'être fermes sur les paroissiens qui n'approchent du tribunal de la pénitence que pendant la quinzaine de Pâques et dénonce « l'impiété des Confesseurs relâchés, qui semblent n'exercer les fonctions du ministère de la Pénitence que pour anéantir », qui donne « lieu d'accuser de rigorisme les fidèles Ministres de ce Sacrement, même les plus modérés » et trompe « les âmes en les endormant dans une fausse & damnable sécurité¹⁸⁶ » ; le curé Asseline *se garde* de suivre un parti qualifié de « doux » et préfère en suivre un « sévère, rigide » arguant que, s'il est conforme à la loi, « rien ne doit nous le faire

¹⁸² « Depuis quelque temps, plusieurs Ecclésiastiques, pleins de zele pour la gloire de leur ministere & pour le salut des ames, m'ont fait l'honneur de m'écrire, pour m'exposer les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice du Tribunal de la Pénitence ; ils voudroient ne point se rendre prévaricateurs par trop d'indulgence, ni rebuter les pécheurs par trop de sévérité. Ils desireroient avoir devant les yeux des regles certaines que personne ne puisse imputer, qui soient hors de tout reproche d'aucun excès, pour marcher d'un pas sûr & égal, & faire marcher de même avec eux leurs Pénitens. » *Journal ecclésiastique*, septembre 1776, pp. 204-205.

¹⁸³ *Journal ecclésiastique*, septembre 1776, pp. 204-205.

¹⁸⁴ *Journal ecclésiastique*, novembre 1761, p. 134.

¹⁸⁵ *Journal ecclésiastique*, avril 1767, p. 53.

¹⁸⁶ *Journal ecclésiastique*, juin 1776, p. 256.

quitter¹⁸⁷ » ; et le curé Bourlet écrit que ce « n'est que ce tolérantisme mal entendu qui a introduit tant d'abus dans la Religion, & le relâchement dans la plupart des Corps religieux¹⁸⁸ ». De l'autre côté, un cas sur la femme d'un barbier qui aide son mari en lavant la barbe des hommes, avant qu'ils ne soient rasés, est l'occasion de dénoncer son confesseur qui lui défend de récidiver sous peine de lui refuser l'absolution, « sans vouloir lui citer aucune autorité qui étayât sa sévérité¹⁸⁹ ». Dès le mois suivant, le *Journal ecclésiastique* relaie trois résolutions qui condamnent l'attitude du confesseur. Si le premier auteur croit qu'on *couperait court* à bien des difficultés si ce dernier « se relâchait un peu¹⁹⁰ », les deux autres condamnent « un zèle peu éclairé¹⁹¹ » et une *sévérité*¹⁹². En janvier 1775, un ecclésiastique demande s'il est possible pour une religieuse de sortir de son monastère en cas d'incendie¹⁹³. Un auteur fait parvenir une réponse où il recommande de « se laisser dévorer par les flammes ». Le chanoine Dinouart refuse d'insérer la réponse, ne concevant pas « comment on peut, de sang froid, donner un semblable conseil¹⁹⁴ ». Pourtant, à l'été, la lettre du chanoine régulier Cherrier est insérée bien que parvenant à la même conclusion. Son argumentation repose sur un parallèle entre la consommation de la vie dans le cloître par l'austérité qui y règne, une rigueur qui abrège les jours, et la consommation du feu qui ne précipite que le sacrifice initié volontairement¹⁹⁵. La tolérance au rigorisme est aussi une question d'énonciation et d'argumentation. De son côté, De Laforest estime très *respectable* la « Morale exacte et sévère » des casuistes « dans leurs savantes solitudes », mais il recommande de s'en défier

¹⁸⁷ *Journal ecclésiastique*, novembre 1776, pp. 162-163.

¹⁸⁸ *Journal ecclésiastique*, juillet 1778, p. 74.

¹⁸⁹ *Journal ecclésiastique*, mai 1775, pp. 176-178. L'auteur du cas écrit que « plusieurs Curés voisins ont tourné en dérision ce sentiment, & ont cru qu'il étoit permis à une femme d'aider à son mari dans l'exercice de sa profession ».

¹⁹⁰ *Journal ecclésiastique*, juin 1775, p. 249.

¹⁹¹ *Journal ecclésiastique*, juin 1775, p. 251.

¹⁹² *Journal ecclésiastique*, juin 1775, p. 253.

¹⁹³ *Journal ecclésiastique*, janvier 1775, p. 86.

¹⁹⁴ *Journal ecclésiastique*, mars 1775, p. 262.

¹⁹⁵ *Journal ecclésiastique*, juillet & 1775, pp. 64-66 : « Ceux & celles qui entrent dans les Ordres monastiques les plus austères, s'attendent bien d'y abréger leurs jours ou d'y vivre dans des infirmités : & l'Église ne les désapprouve pas. Elle voit même avec plaisir ces généreuses victimes de la pénitence volontaire, édifier les autres fidèles, & suspendre la colère de Dieu irrité contre les prévarications de son peuple. [...] Il faut donc conseiller à ces Filles, de consommer dans le Cloître, le sacrifice de leur vie, comme elles l'y ont commencé heureusement. »

lorsque « cet attachement ne se trouve pas joint à une intelligence pratique des objets de leurs réflexions¹⁹⁶ ». Derrière ces tiraillements, des auteurs revendiquent bien souvent de se conduire selon « un juste milieu entre l'excès de sévérité & l'excès d'indulgence¹⁹⁷ ». Le prêtre du diocèse de Die David insiste sur ce « milieu en tout » qu'il est important de saisir¹⁹⁸, tandis que Joseph Dinouart recommande « en même temps » la compassion et la fermeté¹⁹⁹ et, de Nantes aussi, un ecclésiastique écrit que « l'homme sage & éclairé voit tous les objets de la conscience dans le point milieu qui est entre les extrêmes²⁰⁰ ». Cette attirance du « juste milieu » dans la définition de son positionnement théologique est très classique et purement rhétorique. Comme le souligne Jean-Louis Quantin, « il n'en est pas un, du plus sévère au plus indulgent, qui n'ai eu à coeur de le revendiquer pour lui-même tout en refusant le bénéfice aux autres²⁰¹ ».

De la même façon, l'attrait pour l'uniformité dans la pratique est perceptible chez les acteurs des résolutions²⁰². Joseph Dinouart lui-même écrit qu'il n'y a « point de doute qu'il faut de l'uniformité dans les principes de la direction sacramentelle²⁰³ » et il est suivi par ses contributeurs qui perçoivent dans le journal un moyen de l'établir. Un curé de Mayenne adresse ainsi un cas, après avoir remarqué que les personnes consultées ne décident pas uniformément²⁰⁴, un autre contributeur attend une décision désirée par plusieurs personnes et qui « deviendra très-utile pour la pratique & l'uniformité à garder parmi les Ecclésiastiques²⁰⁵ ». Un autre ecclésiastique constate que le journal permet « à chacun d'y éclaircir ses doutes, & d'y puiser des moïens & des règles sûres pour se conduire dans l'exercice du Ministère d'une manière uniforme, qui écarte les interprétations particulières, & qui tende au bien général de la Religion &

¹⁹⁶ *Journal ecclésiastique*, février 1777, p. 185.

¹⁹⁷ *Journal ecclésiastique*, août 1780, p. 137. De Laforest à propos du délai d'absolution.

¹⁹⁸ *Journal ecclésiastique*, octobre 1771, p. 56.

¹⁹⁹ *Journal ecclésiastique*, juillet 1769, p. 50.

²⁰⁰ *Journal ecclésiastique*, octobre 1772, p. 133.

²⁰¹ J.-L. QUANTIN, *op. cit.*, p. 12

²⁰² Voir le chapitre 11-2.

²⁰³ *Journal ecclésiastique*, décembre 1778, p. 245.

²⁰⁴ *Journal ecclésiastique*, avril 1772, p. 84.

²⁰⁵ *Journal ecclésiastique*, juin 1783, p. 284.

au salut des Fidèles²⁰⁶ ». Mais ces auteurs, comme pour la revendication du « juste milieu », ne conçoivent l'unité de la pratique que dans le cadre où les résolutions soient conformes à leur attente. Ainsi, le *Journal ecclésiastique* communique, parfois, des résolutions diverses à ses lecteurs²⁰⁷. Sur les deux cent soixante-dix cas proposés, quinze sont sans réponse, cent vingt et un à réponse unique et cent trente-quatre à réponses multiples. Parmi ces dernières, vingt et un cas possèdent plus de quatre résolutions²⁰⁸. Trente-quatre situations sur les deux cent soixante-dix proposées conduisent à des réponses diamétralement opposées : treize pour les septième et dixième commandements, dix-neuf concernent les modalités de l'exercice du ministère et seulement deux ont un autre sujet²⁰⁹. Pourtant, Joseph Dinouart procède à une sélection des lettres qu'il reçoit et n'insère une résolution que si elle apporte une nouveauté, que ce soit dans la réponse ou dans l'argumentation²¹⁰. Ces chiffres témoignent ainsi d'une diversité dans les résolutions, mais également du succès de la rubrique auprès des lecteurs. Quant aux sujets débattus, les septième et dixième commandements rejoignent les nouvelles discussions autour du prêt à intérêt que nous avons pu mettre en avant au cours d'une précédente partie²¹¹ et les questions autour de l'exercice du ministère sont une preuve de l'intégration de ces ecclésiastiques au sein de la communauté du journal, ils lui accordent une légitimité pour l'expertise casuistique

²⁰⁶ *Journal ecclésiastique*, novembre 1778, p. 159. Il est également possible d'ajouter cette question concernant les bans où il est écrit que « plusieurs Curés sont de divers avis, & voudroient un règle constante, à laquelle ils se conformeroient dans cette circonstance qui arrive souvent », *Journal ecclésiastique*, août 1778, p. 163.

²⁰⁷ Ce qui peut nuire à la compréhension comme le remarque le curé Bourlet, à propos des multiples réponses qui entourent le cas d'un don avant la mort : « je crains bien qu'il ne soit de cette question comme de mille autres qui à force d'être discutées ; deviennent de plus en plus problématiques, en sorte qu'après avoir bien disputé, on ne sait souvent à quoi s'en tenir ». *Journal ecclésiastique*, janvier 1774, p. 65.

²⁰⁸ Sur ces vingt-un cas, huit concernent des questions d'argent, dix des questions ecclésiastiques et seulement trois ont des autres sujets..

²⁰⁹ À savoir : « est-il permis à un ami de convenir avec son ami mourant, qu'après sa mort, il viendra le trouver? » et « peut-on faire manger aux enfans de la viande sans permission les jours où elle est défendue? ».

²¹⁰ *Journal ecclésiastique*, décembre 1776, p. 246 : « Quand les difficultés sont importantes sur la morale, on a dû voir que j'insérois volontiers plusieurs Réponses, parce que chacun a sa manière d'envisager une difficulté, & que du choc des opinions différentes, sort souvent la lumière que l'on cherche. D'ailleurs on doit être sûr que je n'ai de prédilection pour personne. Les bonnes Réponses qui m'arrivent les premières sont aussi les premières insérées. » Ou *Journal ecclésiastique*, novembre 1784, p. 167 : « Les Questions précédentes occupent les Lecteurs depuis plusieurs mois. Je les crois suffisamment discutées pour qu'ils se décident pour l'un ou pour l'autre des contendans. Ainsi je n'y reviendra plus. »

²¹¹ Voir le chapitre 10-2.

et montrent également un désir de participer à l'instauration de la norme²¹².

La proposition du *Journal ecclésiastique* à propos de la casuistique est un véritable succès et ce n'est pas un hasard si Jean-Baptiste Montmignon insiste particulièrement sur la continuité qu'il souhaite instaurer sur cette rubrique auprès de ses futurs lecteurs dans son avis de juin 1786²¹³. Les quatre cent quatre-vingt-seize résolutions présentes dans le journal ont servi à montrer à un public les enjeux de la discussion casuistique, que ce soit sur les objets des demandes ou sur les solutions divergentes apportées – il y a une nouveauté quant à la publicité de cette théologie –, et elles ont permis à des ecclésiastiques d'emprunter une voie nouvelle pour leur demande d'expertise, parfois en détournant celles classiques et en entrant en confrontation avec elles.

La présence de certaines résolutions divergentes au sein de l'imprimé n'embarrasse aucunement Joseph Dinouart. L'ensemble de ses lecteurs ont une discussion casuistique finalement très codée, selon leur idéologie gallicane et rigoriste. Si certaines lectures peuvent varier, les ecclésiastiques s'appuient tous sur un même corpus néo-gallican, semble-t-il plutôt de canonistes que de théologiens. La discussion casuistique peut suivre son cours d'autant plus facilement qu'elle est requalifiée : elle est pratiquée ici avec une dimension de plaisir, un partage intellectuel au sein de la communauté de lecteurs. Mais le média qu'est le journal fait qu'elle possède également une large publicité. Il y a ainsi lieu de penser que les autres résolutions casuistiques ont désormais lieu sous la pression de ce regard et qu'elles sont à leur tour influencées par la communauté du journal.

²¹² D'une autre façon, Jean-Pascal Gay remarque pour le XVII^e siècle que « la demande d'expertise casuistique est un signe d'intégration à l'institution ecclésiastique. C'est la raison pour laquelle les rares résolutions de consultations de cas que l'on peut rencontrer proviennent essentiellement d'ecclésiastiques ou de communautés religieuses pour laquelle la demande normative à l'égard de l'institution n'est pas simplement une question d'intégration, mais de participation au rapport institutionnel de production de la norme, et à l'affirmation par celle-ci d'une autonomie de l'espace ecclésial. Plus le cas est complexe, plus l'expertise est requise, de sorte que les résolutions ont souvent un aspect très technique et ce d'autant plus que la consultation est superfétatoire par rapport aux recueils publiés de cas de conscience qui suppléent à l'expertise à un degré inférieur de précision, de complexité et de technicité. » J-P. GAY, *Morales en conflit. Théologies et polémique au Grand Siècle (1640-1700)*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2011, pp. 817-818.

²¹³ *Journal ecclésiastique*, juin 1786, p. 287 : « Avis du Continuateur. On a été édifié, pendant long-temps, de l'empressement avec lequel MM. les Souscripteurs & autres proposoient des Questions intéressantes sur la Morale, & en particulier sur différens Cas de conscience : on exhorte en général tous les Lecteurs de contribuer à cette partie, soit pour proposer des Questions dans ce genre, soit pour y répondre. On se souvent, avec les sentimens d'estime les plus fondés, du travail de plusieurs Pasteurs, qui ont honoré le Journal des fruits de leurs études ; on les invite très-instamment de ne point se ralentir sur ces objets : on sait par l'expérience combien ces lumières réciproques peuvent contribuer à la conduite des particuliers, & à l'éclaircissement des Questions abstruses qui ont rapport à la Morale, & sur-tout quand les principes de cette science doivent être, suivant les circonstances rapprochées des Loix civiles. »

*

Le chanoine Dinouart réalise dans son *Journal ecclésiastique* une promotion de son gallicanisme. Il n'accorde qu'une place à son interprétation et à celle de sa communauté, invisibilisant les lectures et les pensées qui ne lui conviendraient pas. Ainsi, tout événement ou écrit qui n'irait pas dans le sens du Parlement de Paris au moment de la suppression de la Compagnie de Jésus est tu. Son journal ne diffuse auprès du public que sa lecture de l'événement et renforce la position de sa communauté. Joseph Dinouart essaye également de porter nationalement certains projets personnels, comme l'instauration d'un calendrier gallican ou l'établissement d'académies ecclésiastiques, avec un succès inégal. Avec son journal, le chanoine promeut une action des ecclésiastiques dans le siècle, notamment en les rendant acteurs de réformes sociales (bureau de charité, fête de la Rosière, transformations agraires ou encore savoir médical). En agissant dans leur paroisse, les curés détiennent une certaine emprise idéologique. C'est la disciplinarisation que nous percevons aujourd'hui. Cette dernière s'exprime principalement dans la gestion du for interne. Les résolutions casuistiques sont l'occasion de constater l'idéologisation très forte de ces acteurs, partageant le même substrat gallican et rigoriste de la communauté.

Conclusion

La communauté du *Journal ecclésiastique* parvient, par l'imprimé, à modifier, à retravailler les débats et les enjeux majeurs du catholicisme de la fin du XVIII^e siècle. L'existence d'une presse à destination du clergé est ainsi déterminante, aussi bien pour la structuration de la théologie que pour la culture des ecclésiastiques. Le *Journal ecclésiastique* participe à l'homogénéisation de plus en plus effective de la culture cléricale, et si possible selon l'idéologie gallicane et rigoriste de la communauté. Au XVII^e siècle, les débats et les enjeux que nous venons de présenter ne concernaient pas l'ensemble du public clérical, ils étaient réservés aux professionnels de la théologie. Avec le *Journal ecclésiastique* du chanoine Dinouart, ce public croît considérablement, l'élite cléricale est en partie dépossédée de l'énonciation des enjeux, au profit d'un public d'ecclésiastiques plus nombreux, mais aussi structuré autour de cette culture commune, cette idéologie. Le *Journal ecclésiastique* instaure un espace intellectuel partagé, où il est possible à de nombreux ecclésiastiques d'intervenir. La rupture est ainsi franche avec la théologie publicisée du siècle précédent : un nouveau régime est à l'œuvre.

Conclusion générale

Au début des années 1770, un religieux du nom de François, très apprécié dans les deux provinces de son ordre où il est passé, connaît une tentation littéraire. Il compose un écrit qu'il porte à la connaissance de ses confrères. Ces derniers semblent lui faire des retours positifs : l'écrit serait aussi savant qu'utile. Encouragé par ces compliments, François décide de transmettre son manuscrit à un imprimeur pour publication. Les difficultés commencent pour le religieux. Le public n'est pas au rendez-vous, François s'endette et la nouvelle parvient à son supérieur. Celui-ci craint que l'imprimeur, qui ne voit que trop l'impossibilité où se trouve le religieux de le payer, ne s'adresse à lui afin d'éponger la dette. Prenant les devants, il expulse son religieux. François ne trouve pas plus de soutien dans sa province d'origine qui lui refuse son retour. Ne sachant que devenir, il porte sa cause devant le Tribunal séculier. Les magistrats ordonnent à François d'enseigner en divers endroits de leur juridiction jusqu'à ce qu'il ait pu satisfaire entièrement ses créanciers. Le religieux obéit, mais, après plusieurs années, les dettes s'accumulent au point qu'il n'ait plus de quoi payer ses vêtements. La vie de François est un cas de conscience, proposé aux lecteurs du *Journal ecclésiastique* au mois de mois d'avril 1773. Joseph Dinouart demande à son public de réfléchir et de statuer sur une éventuelle obligation de venir au secours du religieux de la part de ses anciens supérieurs¹. Une autre interrogation est sous-jacente à celle explicitement formulée : en publiant son manuscrit, François a-t-il souhaité contribuer à la réputation de son ordre ou n'a-t-il cherché qu'une gloire littéraire? Sur quatre résolutions, un seul auteur, l'unique anonyme, soutient la seconde proposition. Les autres contributeurs ne conçoivent l'action de François que comme celle d'un religieux agissant pour son ordre². Le « cas François » semble représentatif de quelques trajectoires prises par le catholicisme français à la fin de l'époque moderne, montrées au cours de cette étude et auxquelles le *Journal ecclésiastique* contribue.

D'une tendance issue du XVIIe siècle, la littérature cesse progressivement d'être étrangère au monde des ecclésiastiques séculiers et réguliers. Elle s'insère dans leur vie, aussi bien personnelle

¹ *Journal ecclésiastique*, avril 1773, pp. 73-75. Un tel cas ne se rencontre chez aucun grand casuiste de l'époque moderne, que ce soit Vitoria, Azpilcueta, Medina, Suarez, Vazquez, Azor, Genet, Pontas ou Antoine. Un seul cas avec une thématique similaire, bien qu'encore éloigné, se trouve chez Diana : *An Religiosus, qui suis sumptibus, seu Monasterii imprimat libros à se compositos, eaque exemplaria postea in diversas regiones vendit, dicatur Negociator*.

² Pour les résolutions, voir *Journal ecclésiastique*, novembre 1773, pp. 156-158 ; décembre 1773, pp. 244-246 ; avril 1774, pp. 70-73 ; juin 1774, pp. 249-253.

que professionnelle. La biographie du fondateur et directeur du *Journal ecclésiastique* est exemplaire à ce titre. Jeune desservant dans une chapelle d'Amiens, Joseph Dinouart publie son premier ouvrage après s'être exercé un temps à l'écriture en rédigeant des articles pour le *Journal de Verdun. Le Triomphe du Sexe* paraît en 1749. Si l'argumentation déployée en fait un écrit théologique, il s'insère également dans un jeu littéraire à la mode. Bien que composé au retour de ses années d'études, le livre n'est pas étranger à son siècle et la formation de Dinouart ne l'a pas séparé de la société. En revanche, son ouvrage est l'objet de sa rupture avec son Église natale, ses propres confrères le discréditent auprès de son évêque. La construction de sa carrière littéraire se heurte ainsi à son insertion dans le clergé local. Joseph Dinouart doit partir pour la capitale. Arrivé à Paris, bien que composant quelques ouvrages originaux, il entreprend une carrière par la compilation. L'échec est à présent littéraire et il ne gagne que le surnom d'Alexandre des plagiaires, après la parution de *l'Art de se taire* en 1771. Quittant le monde des livres, Joseph Dinouart se tourne désormais exclusivement vers sa carrière journalistique commencée une décennie plus tôt. Parallèlement à ses entreprises littéraires, il parvient à se reconstituer une carrière ecclésiastique grâce à une protection hors de l'Église, celle du parlementaire Omer Joly de Fleury. Il obtient le canonicat de Saint-Benoît et reste fidèle à la collégiale jusqu'à sa mort en 1786. Sa carrière capitulaire lui permet d'agir dans le monde littéraire. Plus que chez les curés ou les réguliers, un chanoine dispose d'une capacité d'action propre au sein de l'état ecclésiastique. S'il fait corps avec son chapitre, il possède également une culture autonome, traditionnellement symbolisée par la possession d'une bibliothèque privée. Joseph Dinouart est représentatif de cette double culture des chanoines de la fin du siècle, à la fois capitulaire et littéraire, parfois scientifique. Avec son *Journal ecclésiastique*, à côté de sa vie canoniale, il agit comme entrepreneur de la littérature. Sa publication périodique repose aussi bien sur des extraits et compilations d'ouvrages majeurs que sur des créations originales qu'il parvient à susciter. Son imprimé pousse d'autres ecclésiastiques, initialement simples lecteurs, à entrer dans l'écriture journalistique afin de proposer ces dernières. Ils découvrent ainsi une façon de communiquer leurs réflexions, tout en entrant dans l'espace littéraire. Le *Journal ecclésiastique* a également pour conséquence d'opérer une conversion de ces ecclésiastiques en un public. Lorsque Laurent-Étienne Rondet propose ses commentaires bibliques sous forme d'articles, en préalable à leur publication dans la *Bible d'Avignon*, il assigne aux souscripteurs du journal une compétence critique. Il expérimente la réception de son écrit au sein d'une communauté de lecteurs, avant de faire publier son manuscrit devant l'ensemble du public ecclésiastique. Sa *Bible* est ainsi influencée par le littéraire,

elle résulte de commentaires et de critiques nés dans un espace journalistique. Une contribution majeure du *Journal ecclésiastique* est ainsi de réaliser un rapprochement entre le monde des ecclésiastiques et les pratiques littéraires du siècle.

Pour revenir aux mésaventures du religieux François, Joseph Dinouart, en les publiant dans son journal, les expose devant un public disséminé sur l'ensemble du territoire et de culture différente. Ce cas peut paraître relever de la pure anecdote, il pourrait être néanmoins un parfait exemple des grandes difficultés rencontrées à l'époque dans la gestion des affaires ecclésiastiques, étant donné le nouveau régime de publicité. Il semble que le *Journal ecclésiastique* ait ici sa plus grande influence sur le catholicisme français en cette fin de siècle. La presse périodique du chanoine Dinouart contribue à réunir les différents versants du discours théologique, amateur et professionnel, sur une même scène littéraire. L'évolution que connaît le syntagme « sciences ecclésiastiques » à l'époque moderne, avant de parvenir à cette même définition proposée par Joseph Dinouart et Charles-Louis Richard, est l'une des preuves les plus manifestes de cette délocalisation – qui passe par une littérisation – de la théologie. Elle quitte le monde professionnel, qui est ainsi partiellement dépossédé de son énonciation, pour être mobilisée et travaillée par un public semi-savant, voire amateur. Le territoire épistémologique des « sciences ecclésiastiques » a quitté la scène des théologiens où elle était restreinte encore au début du siècle pour s'offrir à un nouveau public. Le déplacement est d'autant plus significatif qu'il semble se réaliser sans réticence, sans obstacle. Les ecclésiastiques ont développé une culture littéraire, une habitude de publicisation de ces questions, qui influence leur façon de faire la théologie et cette théologie même. Ainsi, la dialectique visible dans le journal concerne non seulement les attendus du savoir transmis, mais également son contenu qu'il soit d'exégèse, de liturgie ou d'homilétique. Cette discussion s'insère dans un espace littéraire bien particulier qu'est celui d'un imprimé périodique, le *Journal ecclésiastique*, tenu par un unique directeur qu'est Joseph Dinouart. Elle a ainsi lieu au sein d'une communauté de lecteurs. La communauté instaure un lien entre les différents protagonistes de la discussion théologique et a pour conséquence de réduire à la forme polémique tout début de controverse. Joseph Dinouart veille au maintien et à l'apparence d'un espace de sociabilité au sein de son imprimé, ce que ne font pas les précédentes formes de publication. L'influence du journal est ainsi ici paradoxale. Il s'inscrit dans un nouveau régime de publicité, ouvert par la presse, mais sert au maintien d'un régime d'ecclésiasticalité ancien³, en se définissant encore comme une communauté d'auteurs et de lecteurs.

³ Sur le régime d'ecclésiasticalité, voir J.-P. GAY, « Lettres de controverse. Religion, publication et espace public en France au XVIIIe siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 1, n° 68, 2013, pp. 741.

En dernier lieu, le *Journal ecclésiastique* marque un investissement de l'espace publicationnel par une pensée gallicane. La réussite du journal du chanoine Dinouart contribue à donner une consistance nationale à l'interprétation gallicane des auteurs et participe à une invisibilité des autres conceptions, en premier lieu l'ultramontanisme. Pour une partie de son lectorat, le *Journal ecclésiastique* ouvre une nouvelle voie vers la connaissance de l'interprétation et du savoir gallicans. Sa présence dans l'espace savant et ecclésiastique, la circulation de ses textes à l'échelle nationale, finit par influencer l'*ecclesia* jusqu'à l'échelon le plus local. Les membres de la communauté des lecteurs ont attribué à la publication une autorité, une légitimité à intervenir sur les questions religieuses présentes sur les différents territoires ainsi qu'à prescrire des lignes de conduite. Le pouvoir de l'imprimé s'est constitué progressivement à travers l'écrit : il s'agit d'une puissance construite par la littérature et agissant par elle. Au-delà des échelles locales et nationales, l'exportation et la traduction du journal, par l'intermédiaire de relations dans la péninsule, tend à prouver l'existence d'un réseau philo-français avec des dimensions politiques et théologiques. Le *Journal ecclésiastique* participe à la structuration et à la diffusion de la pensée gallicane à une échelle bien supérieure que celle connue par les autres publications. Cette communauté de lecteurs, essentiellement ecclésiastiques, à la fois gallicane et rigoriste, semble bien préexister à la création du journal, plus qu'elle n'en est le résultat. L'imprimé du chanoine Dinouart donne une force à cette communauté, en premier lieu par la visibilité et la publicité, qu'elle possède désormais. La nouvelle portée qu'elle peut désormais donner à son interprétation a pour conséquence d'accroître la pression qu'elle exerce sur les autres ecclésiastiques, elle renforce de nouveaux acteurs sociaux au détriment d'anciens, qui partageaient seuls avant son énonciation. En plus d'apporter une cohérence nationale à la pensée de ses acteurs, le *Journal ecclésiastique* la revigore en la restructurant : l'imprimé instaure à nouveau un lieu de communication entre le public de la théologie et ses théologiens. Si le catholicisme tridentin, le catholicisme confessionnalisé, semble marqué par une « déconnexion », un « clivage », entre les versants public et académique du

discours théologique⁴, la fin du XVIII^e siècle l'efface progressivement par la littérature et, plus spécifiquement, par la presse. D'une façon tendancielle, à travers les membres de la communauté de l'imprimé, le *Journal ecclésiastique* de Joseph Dinouart participe à la restauration d'un lieu de communication entre les théologiens et leur public. Si la théologie académique ou l'expérience du curé de campagne ne sont jamais totalement absorbées par l'imprimé, les deux cultures théologiques entrent à nouveau en dialogue par l'espace littéraire instauré par le journal du chanoine Dinouart.

⁴ J.-P. GAY, « Ideologisation, Publicity, Politicisation, and Regimes of Ecclesiality in Early Modern Catholicisms », A. BADEA, B. BOUTE, B. EMICH, *Pathways through Early Modern Christianities*, Vienne, Böhlau Verlag, 2023, pp. 271-272 : « It was only later in the eighteenth and nineteenth centuries that the triumph of literature would erase this seventeenth-century disconnect between the public and academic sides of the theological discourse in French Catholicism. It is clear that the Catholic confessional culture at the time was much less coherent due to this disconnect than classical historiography of confessionalisation would lead us to believe. Indeed, I would argue that one of the most prominent features of Catholic confessional culture, at least in France, was a true divide between the public and the academic. It finds its origin not only in the emergence of new media, but also in how confessionalisation promoted new cultural practices among writers and readers, clergy and laity, academics and non-academics, men and women of the elites, and even in wider social spaces. »

Sources et archives

Sources principales

Journal ecclésiastique, ou bibliothèque raisonnée des sciences ecclésiastiques du chanoine Joseph Dinouart (1760-1786). Imprimé en in-8 chez Joseph Barbou, associé à Charles-Joseph Panckoucke (de janv. 1765 à août 1766) et à Jacques Lacombe (sep. 1766 à juin 1779). Mensuel de quatre-vingts pages, puis de cent pages (à partir de septembre 1761), avec deux suppléments annuels (juin et décembre).

Le *Journal ecclésiastique* est en grande partie numérisé et consultable sur le site Internet du *Gazetier universel* : <https://gazetier-universel.gazettes18e.fr>

Les exemplaires non-numérisés sont les suivant à l'été 2023 : août 1763, septembre 1767, juillet, août, septembre 1771, octobre, novembre, décembre 1775, octobre, novembre, décembre 1779, l'année 1780, l'année 1781, l'année 1782, l'année 1783, l'année 1784, janvier, février, septembre, novembre, décembre 1785 et l'année 1786. Concernant les suppléments, les manquants sont : décembre 1763, juin 1765, juin 1766, juin 1767, juin 1769, décembre 1773, décembre 1774, juin 1775, juin 1776, décembre 1778, juin, décembre 1779, juin, décembre 1780, juin, décembre 1781, juin, décembre 1782, juin, décembre 1783, juin, décembre 1784, juin, décembre 1785, juin, décembre 1786.

La Bibliothèque nationale de France dispose du plus important fonds d'exemplaires du journal, avec notamment ses trois versions matérielles (mensuelles, trimestrielles et semestrielles). Il est également possible de consulter quelques exemplaires du *Journal ecclésiastique* dans d'autres bibliothèques en France et à l'étranger, mais avec des collections très incomplètes : Annecy (grand séminaire), Autun (bibliothèque municipale), Bordeaux (bibliothèque municipale), Chambéry (médiathèque), Chartres (bibliothèque diocésaine), Clermont-Ferrand (bibliothèque municipale), Lille (université catholique), Lyon (bibliothèque municipale), Paris (Sainte Geneviève, Mazarine, université catholique), Rennes (bibliothèques municipale et universitaire), Strasbourg (bibliothèque nationale) et Toulouse (bibliothèque municipale). Les exemplaires consultables sont indiqués sur le site internet du système universitaire de documentation (Sudoc), au lien <https://www.sudoc.fr/038987228>. D'autres bibliothèques possèdent des exemplaires, sans les renseigner sur ce site, à l'image de la Bibliothèque Stanislas de Nancy. Il convient également d'ajouter des lieux de conservation dans d'autres pays, à l'image des bibliothèques romaines que nous avons évoquées au cours de cette étude.

Le Giornale ecclesiastico, ossia scelta di varj opuscoli appartenenti a Studj Ecclesiastici de Giovanni Evangelista di Blasi et d'Isidoro Bianchi (1772). Imprimé en deux volumes in-8 chez André Rapetti et Antoine Veneziano.

Les exemplaires sont conservés dans huit villes d'Italie selon l'Opac Sbn (Catalogo collettivo delle biblioteche del Servizio Bibliotecario Nazionale) : Acqui Terme (biblioteca del seminario vescovile), Castellammare del Golfo (biblioteca diocesana Alessandro VII), Genova (biblioteca provinciale dei Cappuccini di Genova), Milano, Monteriggioni (biblioteca diocesana Alessandro VII), Palermo (biblioteca centrale della regione siciliana Alberto Bombace), Patti (biblioteca Divus Thomas del seminario) et Vercelli (biblioteca diocesana Agnesiana).

Sources imprimées

Après toutes les sources imprimées qui apparaissent dans les notes infrapaginales continuellement au cours de cette étude, nous insistons sur la nécessité de lire les journaux qui suivent pour la compréhension des articles du *Journal ecclésiastique* et pour apprécier son lien avec la littérature du siècle : *Année littéraire*, *Avant-coureur*, *Catalogue hebdomadaire*, *Esprit des journaux*, *Gazette littéraire de l'Europe*, *Journal chrétien*, *Journal de Trévoux*, *Journal de Verdun*, *Journal encyclopédique*, *Mercure de France* et *Nouvelles ecclésiastiques*. Nous ne citons pas dans la liste qui précède d'autres journaux contemporains dont le *Journal ecclésiastique* serait absent.

Archives

Nous ne citons, ci-dessous, que nos recherches archivistiques qui se sont avérées fructueuses. Des sources qui apparaissent dans cette thèse ne sont pas retranscrites ici, soit parce qu'elles n'apportent pas d'éléments et de connaissances à l'étude (par exemple, nos recherches sur les fonds de la famille Barbou), soit parce qu'elles seraient hors du cadre général de l'écrit (par exemple, les archives consultées pour Augustin Barruel).

Archives de la Bibliothèque nationale de France

Au sein des archives de la Chambre syndicale de la Librairie et Imprimerie de Paris, aux XVIIe et XVIIIe siècle (Français 21 813 - 22 060) :

- Français 21 862 - 21 866, registre de la librairie pour les années 1781-1785
 - BnF, fonds français, 21863 (« Registre de la librairie pour l'année 1782 »)
- Français 21 944 - 21 971, registre des privilèges accordés aux auteurs et libraires, 1653-1790 :
 - BnF, fonds français, 21 962 (1759-1763)
 - BnF, fonds français, 21 963 (1766-1773)
 - BnF, fonds français, 21 967 (1775-1778)

- BnF, fonds français, 21 968 (1778-1783)

Français 22 061 - 22 193 : Collection Anisson-Duperron sur le Librairie et l'Imprimerie

- BnF, fonds français, 22133 : Gazettes, petites, affiches, almanachs, journaux, etc., sous M. de Malesherbes (1744-1757).

Bnf, Nouvelles acquisitions françaises 1 180 : « Bulletins », ou nouvelles de Paris et des provinces, du 1er janvier au 1er mars 1766. (Microfilm MF14708 = État des journaux périodiques, comme journaux, gazettes et autres qui ont actuellement cours).

Bnf, Nouvelles acquisitions françaises 3 344 : Papiers relatifs à l'administration de la Librairie, provenant du cabinet de Lamoignon de Malesherbes..

Bnf, Nouvelles acquisitions françaises 10 781 : Rapport de l'inspecteur de la Librairie Joseph d'Hémery.

Bnf, Delta-113 : Catalogue des livres imprimés de la librairie Barbou.

Bnf, 8-H PIECE-403 : Plan du Journal ecclésiastique (1762, imprimeur Barbou).

BnF, 8-Q10A-284 : Catalogue de la librairie de Jacques Lacombe en 1775.

Joly de Fleury 563-608, Avis et mémoires sur les affaires publiques

- Bnf, Joly de Fleury 567, f°223
- Bnf, Joly de Fleury 570, f°156, 158, 331
- Bnf, Joly de Fleury 572, f° 295
- Bnf, Joly de Fleury 573, f°27-37, f°31
- Bnf, Joly de Fleury 585, f°237, 313, 317
- Bnf, Joly de Fleury 601, f°118, f°119, f°150, 169, 208, 209

Aux Archives Nationales

- A.N., F 90 20002, Registre des délibérations du conseil de la Ferme générale des postes, fol. 77-79, délibération du 13 novembre.
- A.N., Y 12816, Procès-verbal après décès de Joseph Dinouart.
- A.N., MC, XXXV-732 : Achat du fonds Lambert par Charles-Joseph Panckoucke.
- A.N., MC/ET/LXXXIII/515 : Cessation des journaux de Charles-Joseph Panckoucke à Jacques Lacombe.

Archives départementales du Calvados

- A.D. 14, C 6382, Lettre du curé Leprovost de Saint-Marc-d'Ouilly à propos de l'onguent du Bec.

Bibliothèque diocésaine de Nancy

- MC, fonds Chatrian (particulièrement MC 47, MC 51 et MC 55).

Bibliothèque de Port-Royal

- RV 180 à 184 : recueils réunis par l'abbé Grégoire.

Biblioteca Casanatense

- B.C., ms. cas. 410 : Giustificazioni e conteggi della Casanatense (1759-1830).
- B.C., ms. cas. 432 : Ragioni (1757-1767).
- B.C., ms. cas. 439 : Conti, Lettere, Note (1761-1781).
- B.C. ms. cas. 483 : Carteggi spettanti la stampa (1756-1798).

Biblioteca Ambrosiana

- Manoscritti, T 131 sup.
- Manoscritti, T 134 sup.
- Manoscritti, T 136 sup.

Archives apostoliques du Vatican

Les fonds de la Secrétairerie d'État de France.

- A.A.V, Seg. Stato. Francia, 518 à 521 (1759-1765)

Bibliographie

- Agostino, Marc, François Cadilhon, Jean-Pierre Moisset, et Eric Suire (eds). *Les religions et l'information : XVIe-XXIe siècles*. Identités religieuses. Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, 2011.
- Albertan-Coppola, Sylvaine. "L'apologétique catholique française à l'âge des Lumières." *Revue de l'histoire Des Religions* 205, no. 2 (1988) : 151–80.
- Albertan-Coppola, Sylvaine, et Antony McKenna. *Christianisme et Lumières*. Dix-Huitième Siècle 34, 2002.
- Amadiou, Jean-Baptiste, et Simon Icard (eds). *Du jansénisme au modernisme : la bulle Auctorem Fidei (1794), pivot du magistère romain*. Théologie Historique 129. Paris : Beauchesne, 2020.
- Arabeyre, Patrick, et Brigitte Basdevant-Gaudemet. *Les clercs et les princes : doctrines et pratiques de l'autorité ecclésiastique à l'époque moderne*. Études et rencontres de l'École Des Chartes 41. Paris : École des chartes, 2013.
- Arbellot, Guy, Bernard Lepetit, et Jacques Bertrand. *Atlas de la Révolution française. 1 : Routes et Communications*. Paris : Éd. de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1988.
- Ariès, Philippe. *Essais sur l'histoire de la mort en Occident, du Moyen Âge à nos jours*. Paris : Ed. du Seuil, 1975.
- Armando, David, Bruno Belhoste, Jean-Luc Chappey, et Claire Gantet. "L'harmonie au prisme du mesmérisme : recompositions scientifiques, politiques et morales au tournant des XVIIIe et XIXe Siècles." *La Révolution Française*, no. 24 (2023).
- Baratin, Marc, et Christian Jacob (eds). *Le pouvoir des bibliothèques. la mémoire des livres en Occident*. Paris : Albin Michel, 1996.
- Beaulande-Barraud, Véronique, Julie Claustre, et Elsa Marmursztejn (eds). *La fabrique de la norme : lieux et modes de productions des normes au Moyen Âge et à l'époque moderne*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019.
- Beaurepaire, Pierre-Yves (ed). *La communication en Europe: de l'âge classique au siècle des Lumières*. Paris : Belin, 2014.
- . "La « fabrique » de la sociabilité." *Dix-Huitième Siècle* v. 46, no. 1 (2014) : 85–105.
- (dir). *La plume et la toile : pouvoirs et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières [Actes du colloque tenu les 26 et 27 Octobre 2000 à l'Université d'Artois, Arras]*. Histoire. Arras : Artois presses Université, 2002.
- Beaurepaire, Pierre-Yves, Jens Häsel, et Antony McKenna (eds). *Réseaux de correspondance à l'âge classique : XVIe-XVIIIe Siècle [Actes du colloque international "Les réseaux de correspondance en*

- Europe : XVIe-XVIIIe Siècle : matérialité et représentation*” organisé à l’École Normale Supérieure, Lettres et Sciences Humaines, à Lyon du 16 au 18 Janvier 2003, et de la table ronde organisée dans le cadre du congrès les Lumières à Los Angeles Le 7 Août 2003]. Saint-Étienne : Publications de l’Université de Saint-Étienne, 2006.
- Beaurepaire, Pierre-Yves, Silvia Marzagalli, et Guillaume Balavoine. *Atlas de la Révolution française : circulation des hommes et des idées, 1770-1804*. Atlas/Mémoires. Paris : Autrement, 2010.
- Beaurepaire, Pierre-Yves, et Pierrick Pourchasse (eds). *Les circulations internationales en Europe, années 1680-années 1780*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010.
- Bédarida, Henri, et Paul Hazard. *L’influence française en Italie au dix-huitième siècle*. Études Françaises 34. Paris : Les Belles Lettres, 1933.
- Belaval, Yvon, et Dominique Bourel (eds). *Le siècle des Lumières et la Bible*. Bible de Tous Les Temps 7. Paris : Beauchesne, 1986.
- Belhoste, Bruno. *Histoire de la science moderne : de la Renaissance aux Lumières*. Cursus. Paris : Armand Colin, 2016.
- Bellanger, Claude, Pierre Guiral, Jacques Godechot, et Fernand Terrou (dir.). *Des origines à 1814*. Histoire Générale de La Presse Française 1. Paris : P.U.F., 1969.
- Benrekassa, Georges. “De l’Encyclopédie aux encyclopédies : proposer et communiquer un état du savoir.” *Recherches Sur Diderot et Sur l’Encyclopédie*, no. 18–19 (1986) : 157–69.
- Berkvens-Stevelinck, Christiane, Hans Bots, and Jens Häselser (eds). *Les grands intermédiaires culturels de la République des Lettres : études de réseaux de correspondances du XVIe au XVIIIe siècles*. Les Dix-Huitièmes Siècles 91. Paris : Honoré Champion Éditeur, 2005.
- Bernos, Marcel. “Des Sources Maltraitées Pour l’époque Moderne : Manuels de Confessions et Recueils de Cas de Conscience.” *Revue d’histoire de l’Église de France. Un siècle d’histoire du christianisme en France* 86, no. 217 (2000): 479–92.
- Bertrand, Gilles, Alain Guyot, et Francesco Orlando (eds). *Des “passeurs” entre science, histoire et littérature: contribution à l’étude de la construction des savoirs, 1750-1840*. Savoirs Littéraires et Imaginaires Scientifiques. Grenoble : ELLUG, 2011.
- Bezille-Lesquoy, Hélène. *L’autodidacte : entre pratiques et représentations sociales*. Paris : L’Harmattan, 2003.
- Binoche, Bertrand, et Alain Lemaître (eds). *L’opinion publique dans l’Europe des Lumières*. Paris : Armand Colin, 2013.
- Birkner, Nina, et Mix York-Gothart. “Qu’est-ce que l’espace public ? Histoire du mot et du concept.” *Dix-Huitième Siècle* v. 46, no. 1 (2014) : 285–307.

- Birn, Raymond. *La Censure royale des livres dans la France des Lumières*. Collège de France. Paris : Odile Jacob, 2007.
- Bisaro, Xavier. *Une nation de fidèles : l'Église et la liturgie parisienne Au XVIIIe Siècle*. Collection "Epitome Musical." Turnhout : Brepols, 2006.
- Bisson de Barthélemy, Paul. *Les Joly de Fleury, procureurs généraux au Parlement de Paris, au XVIIIe siècle*. Paris : Sedes, 1964.
- Boillet, Élise, et Gaël Rideau (eds). *Textes et pratiques religieuses dans l'espace urbain de l'Europe moderne*. Centre d'études supérieures de la Renaissance. Le Savoir de Mantice 30. Paris : Honoré Champion éditeur, 2020.
- Bonzon, Anne. "Les curés médiateurs sociaux : genèse et diffusion d'un modèle dans la France du XVIIe Siècle." *Revue d'Histoire de l'Église de France* 97 (2019) : 35–56.
- Bots, Hans (ed). *La diffusion et la lecture des journaux de langue française sous l'Ancien Régime : actes du colloque international, Nimègue, 3-5 Juin 1987*. Amsterdam & Maarssen : Holland university press, 1988.
- Bourdieu, Pierre. "L'illusion biographique." *Actes de la recherche en sciences sociales* 62–63 (juin 1986) : 69–72.
- Boutier, Jean, Brigitte Marin, et Antonella Romano (eds). *Naples, Rome, Florence : une histoire comparée des milieux intellectuels italiens, XVIIe-XVIIIe siècles*. Collection de l'Ecole Française de Rome 355. Rome : École française de Rome, 2005.
- Boutier, Jean, Jean-Claude Passeron, et Jacques Revel (eds). *Qu'est-ce qu'une discipline*. Enquête 5. Paris : Ecole des hautes études en sciences sociales, 2006.
- Boyer-Duprat, Bruno. "Les Barbou. Une famille d'imprimeurs de Limoges, 1750-1850." *Mémoire de maîtrise d'histoire moderne sous la direction de J. El Gammal*, n.d. AD 87 (40 J 8).
- Bremond, Henri. *La prière et les prières de l'Ancien Régime*. Histoire littéraire du sentiment religieux En France 10. Paris : Armand Colin, 1968.
- Brian, Isabelle. *Prêcher à Paris sous l'Ancien Régime: XVIIe-XVIIIe Siècles*. Lire Le XVIIe Siècle, 30. Série littérature, libertinage et spiritualité; 3. Paris : Classiques Garnier, 2014.
- . *Messieurs de Sainte-Geneviève : religieux et curés, de la Contre-Réforme à la Révolution*. Histoire Religieuse de La France 16. Paris : Cerf, 2001.
- Burnand, Léonard, et Adrien Paschoud. *Espaces de la controverse au seuil des Lumières : 1680-1715*. Colloques, Congrès et Conférences Sur Le Classicisme 12. Paris : H. Champion, 2010.
- Büttgen, Philippe, et Christophe Duhamelle. *Religion ou confession : un bilan franco-allemand sur l'époque moderne, XVIe-XVIIIe siècles*. Colloquium. Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2010.

- Cabantous, Alain. "Écritures virginales (XVIIe-XIXe Siècles). Entre discours normatifs, littérature et confidences." Présenté lors des Mercredi du Crulh (organisés par Julien Léonard et Léonard Dauphant), Nancy, April 14, 2021.
- Caffiero, Marina. *La fabrique d'un saint à l'époque des Lumières*. Civilisations et Sociétés 124. Paris : Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 2006.
- Cariou, Pierre. "Cas. Cas de conscience. Étude de cas." Dans *Monique Canto-Serber (dir.), Dictionnaire d'éthique et de Philosophie Morale*, 211–15. Paris : PUF, 1996.
- Carrangeot, Delphine, Emmanuelle Chapron, et Hélène Chauvineau. "Le XVIIIe siècle Des Réformes." dans *Histoire de l'Italie du XV^e au XVIII^e siècle*, 2nd ed., 169–244. Collection U. Armand Colin, 2022.
- Carroud, Vincent, et Olivier Chaline. "Casuistique. Casuistes et casuistique au XVIIe et au XVIIIe s." Dans *Monique Canto-Serber (dir.), Dictionnaire d'éthique et de Philosophie Morale*. Paris : PUF.
- Cerf, Madeleine. "La Censure royale à la fin du dix-huitième siècle." *Communication*, no. 9 (1967) : 2–27.
- Certeau, Michel de. *L'Écriture de l'histoire*. Paris : Folio histoire, 1975.
- Chaix, Gérald. *Le monde de l'imprimé : 1470-1680*. Neuilly : Atlande, 2020.
- Chappey, Jean-Luc. *Ordres et désordres biographies: dictionnaires, listes de noms, réputation des Lumières à wikipédia*. Seyssel : Champ Vallon, 2014.
- Chappey, Jean-Luc, et Patrice Bret. "Spécialisation vs encyclopédisme?" *La Révolution Française*, 2012.
- Charles, Christophe. *Le temps des capitales culturelles*. Paris : Champ Vallon, 2013.
- Charles, Olivier. *Chanoines de Bretagne : carrières et cultures d'une élite cléricale au siècle des Lumières*. Collection "Histoire." Rennes : Presses Univ. de Rennes, 2004.
- Chartier, Roger. *Qu'est-ce qu'un livre?* Cycle de conférences en 2009 au Collège de France dans le cadre de la chaire « Écrit et cultures dans l'Europe moderne » (2006-2016).
- . *Les origines culturelles de la Révolution française*. L'Univers Historique. Paris : Seuil, 2000.
- . "Postface. La Librairie d'Ancien Régime." Dans Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Dominique Varry (dir.), *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie*, 587–609. Paris : Klincksieck, 1996.
- . *Culture écrite et société, l'ordre des livres (XVIe-XVIIIe Siècle)*. Paris : Albin Michel, 1996.
- . *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*. Paris : Seuil, 1987.
- Chartier, Roger, et Guglielmo Cavallo. *Histoire de la lecture dans le monde occidental*. Paris : Seuil, 1997.

- Chartier, Roger, et Jean-Henri Martin (eds). *Le livre triomphant*. Histoire de l'édition Française 2. Paris : Fayard, 1984.
- Châtellier, Louis. *L'Europe des dévots*. Nouvelle Bibliothèque Scientifique. Paris : Flammarion, 1987.
- Châtellier, Louis, Claude Langlois, et Jean-Paul Willaime (eds). *Lumières, Religions et Laïcité : rencontres historiques de Nancy, novembre 2005*. Actes Académiques. Paris : Riveneuve, 2009.
- Chauvin, Pierre-Marie. "La sociologie des réputations. Une définition en cinq questions." *Communications*, no. 93 (2013) : 131–45.
- Chédozeau, Bernard. *Le Nouveau Testament autour de Port-Royal: traductions, commentaires et études, 1697-fin du XVIIIe siècle*. Lumière classique 95. Paris: H. Champion, 2012.
- Chivallon, Christine. "Retour sur la « Communauté imaginée » d'Anderson. Essai de clarification théorique d'une notion restée floue." *Raisons Politiques* 27, no. 3 (2007) : 131–72.
- Choudhury, Mita, et Daniel J. Watkins (eds). *Belief and politics in Enlightenment France. Essays in honor of Dale K. Van Kley*. Liverpool : Liverpool University Press, 2019.
- Cotoni, Marie-Hélène. "La critique biblique en 1778." *Dix-Huitième Siècle* 11 (1979) : 213–33.
- Cottret, Monique. *Jansénismes et Lumières: Pour un autre XVIIIe siècle*. Bibliothèque Albin Michel de l'histoire. Paris: A. Michel, 1998.
- . "Aux origines du républicanisme janséniste : le mythe de l'Église primitive et le primitivisme des Lumières." *Revue d'histoire Moderne et Contemporaine* 31, no. 1 (1984) : 99–115.
- Cottret, Monique, et Valérie Guittienne-Mürger (eds). *Les Nouvelles Ecclésiastiques : une aventure de presse clandestine au siècle des Lumières (1713-1803)*. Bibliothèque Beauchesne. Religions, Sociétés, Politique 43. Paris : Beauchesne, 2016.
- Cuillieron, Monique. *Les assemblées du clergé et la société ecclésiastique sous le règne de Louis XVI : 1775-1788*. Paris : Fac 2000, 2002.
- Dainville-Barbiche, Ségolène. "Le clergé de France au XVIIIe siècle." *Revue d'Histoire de l'Église de France* 104 (2018) : 376–91.
- . *Devenir curé à Paris. Institutions et carrières ecclésiastiques (1695-1789)*. Paris : P.U.F., 2005.
- Darnton, Robert. *De la censure : essai d'histoire comparée*. NRF Essais. Paris : Gallimard, 2014.
- . *L'aventure de l'Encyclopédie (1775-1800)*. Paris : Points Seuil, 2013.
- . *Gens de lettres, gens du livre*. Collection Points Série Odile Jacob 39. Paris : Éd. Odile Jacob, 1993.
- . *La fin des Lumières : le mesmérisme et la Révolution*. Pour l'histoire. Paris : Perrin, 1984.

- Davy-Rigaux, Cécile, Bernard Dompnier, et Daniel-Odon Hurel (eds). *Les cérémoniaux catholiques en France à l'époque moderne : une littérature de codification des rites liturgiques*. Église, Liturgie et Société dans l'Europe Moderne. Turnhout : Brepols, 2009.
- Degert, Antoine. *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*. 2 vols. Paris : Beauchesne, 1912.
- Delon, Michel. *Dictionnaire européen des Lumières*. Paris : PUF, 1997.
- Delumeau, Jean, et Monique Cottret. *Le catholicisme Entre Luther et Voltaire*. 7e éd. Nouvelle Clio. Paris : Presses universitaires de France, 2010.
- Desautels, Alfred. *Les « Mémoires de Trévoux » et le mouvement des idées au XVIIIe Siècle, 1701-1734*. Rome : Institutum historicum Societatis Jesu, 1956.
- Dictionnaire de Théologie Catholique*. Paris : Letouzey et Ané, 1903.
- Dictionnaire encyclopédique du livre*. 3 vols. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2011.
- Dinet, Dominique. "Les Bibliothèque monastiques de Bourgogne et de Champagne au XVIIIe siècle." *Histoire, Économie et Société*, no. 2 (1983) : 281–302.
- Dompnier, Bernard. "Les liturgies dites néogallicanes. Retour sur une notion discutée." *Revue d'Histoire de l'Église de France* 108, no. 261 (2022) : 263–95.
- . *Les langages du culte aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Histoires Croisées. Clermont-Ferrand: Presses universitaires Blaise Pascal, 2020.
- Drouin, Sébastien, et Camelia Sararu. "La lettre érudite. Nouvelles recherches sur la communication savante à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe Siècles)." *Arborescences*, no. 9 (2019) : 1–9.
- Ducourtieux, Paul. *Les Barbou imprimeurs, Lyon-Limoges-Paris (1524-1829)*. Limoges : V.H. Ducourtieux, 1896.
- Duhamelle, Christophe. "Confession, confessionnalisation." *Histoire, Monde et Cultures Religieuses* 26, no. 2 (2013) : 59–74.
- Dumouchel, Suzanne. "Le journal littéraire au XVIIIe siècle : une nouvelle culture des textes et de la lecture (1711-1777)." Thèse en sciences de l'information et de la communication, Sorbonne nouvelle, 2012. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00914819>.
- École des hautes études en sciences sociales (ed). *Écriture et action : XVIIe-XIXe siècle, une enquête collective*. En temps & lieux 62. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2016.
- Fabre, Pierre-Antoine, et Benoist Pierre (eds). *Les Jésuites : Histoire et Dictionnaire*. Bouquins, La Collection. Paris: Bouquins éditions, 2022.
- Farnedi, Giustino, et Giovanni Spinelli (eds). *Settecento monastico italiano*. Cesena : Badia S. Maria del Monte, 1990.

- Favre, Robert. "Les Nouvelles Ecclésiastiques au seuil de la Révolution (1789-1790)." *Annales de l'Est* 41, no. 2 (1989) : 227–84.
- Feyel, Gilles. *L'annonce de la nouvelle, la presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*. Oxford : Voltaire Foundation, 2000.
- Fillon, Anne. "Éléonor Froger, curé des Lumières." dans Jean-Pierre Bardet, Dominique Dinet, Jean-Pierre Pousson, Marie-Catherine Vignal(dir.), *État et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, Mélanges offerts à Yves Durand*, 223–40. Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2000.
- Fino, Catherine. "Discernement moral et discernement spirituel à l'époque moderne. Une collaboration en vue de la liberté du sujet." *Revue d'éthique et de Théologie Morale* 298, no. 2 (2018) : 11–24.
- Flauraud, Vincent, et Stéphane Gomis. *Les nouveaux territoires diocésains : de l'époque médiévale à nos jours*. Histoires croisées. Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, 2021.
- Fontana, Paolo. *Un gesuita e i suoi censori : la vicenda di Isaac-Joseph Berruyer (1681-1758)*. 1a edizione. Studi Storici Carocci 303. Roma : Carocci editore, 2018.
- Fournier, Michel. "La 'Révolution' de la lecture romanesque au XVIIIe siècle en France : institutionnalisation de la lecture et émergence d'une nouvelle sensibilité." *Revue d'histoire Moderne et Contemporaine*, no. 54–2 (2007) : 55–73.
- Froeschlé-Chopard, Marie-Hélène (ed). "Livres et Culture Du Clergé à l'époque Moderne, Actes Du Colloque de Marseille (31 Mars - 1er Avril 1995)." *Revue d'histoire de l'Église de France* LXXXIII (1997): 15–225.
- Froeschlé-Chopard, Marie-Hélène, et Bernard Dompnier (eds). *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne*. Clermont-Ferrand : PU Blaise-Pascal, 2000.
- Furet, François. *Livre et société dans la France du XVIIIe Siècle*. 2 vols. Paris : Mouton, 1965.
- Gallet-Guerne, Danielle. *Les sources de l'histoire littéraire aux archives nationales*. Paris : Imprimerie nationale, 1961.
- Gantet, Claire. "Les périodiques savants de l'époque de l'Aufklärung, mises en réseau du savoir. Un programme de l'Académie des Sciences et Lettres de Göttingen." *Dix-Huitième Siècle* 46, no. 1 (2014) : 695–708.
- Gauchet, Marcel. "L'État au miroir de la raison d'État : la France et la Chrétienté." dans Zarka, Yves-Charles (éd.), *Raison et déraison d'État. Théoriciens et théories de la raison d'État aux XVIe-XVIIe siècles*. Paris : Presses Universitaires de France, 1994.
- . *Le désenchantement du monde : une histoire politique de la Religion*. Bibliothèque des Sciences Humaines. Paris : Gallimard, 1985.

- Gauvard, Claude, et Jean-François Sirinelli (eds). *Dictionnaire de l'historien*. 1^{re} édition. Quadrige. Paris : PUF, 2015.
- Gay, Jean-Pascal. "Ideologisation, Publicity, Politicisation, and Regimes of Ecclesiality in Early Modern Catholicisms." dans Andrea Badea, Bruno Boute, Brigit Emich, *Pathways through Early Modern Christianities*, 261–80. Vienne : Böhlau Verlag, 2023.
- . "Les casuistes de Sorbonne entre science et expertise : aux origines d'un malentendu." *Dix-Septième Siècle* 4, no. 285 (2019) : 149–69.
- . *Le dernier théologien? Théophile Raynaud (v. 1683-1663), histoire d'une obsolescence*. Paris : Beauchesne, 2018.
- . "Lettres de controverse. Religion, publication et espace public en France au XVIII^e siècle." *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 1, no. 68 (2013) : 7–41.
- . *Morales en conflit : théologie et polémique au Grand Siècle (1640-1700)*. Histoire. Paris : Les Editions du Cerf, 2011.
- Gay, Jean-Pascal, et Charles-Olivier Stiker-Métral (eds). *Les métamorphoses de la théologie : théologie, littérature, discours religieux au XVIII^e siècle*. Colloques, congrès et conférences sur le classicisme 13. Paris : Honoré Champion éditeur, 2012.
- Gaziaux, Éric. "Les conflits de la conscience dans la tradition catholique. Retour sur l'histoire et les différentes écoles." *Revue d'éthique et de Théologie Morale* 293, no. 1 (2017) : 11–24.
- Geneviève, Di Rosa. "La pensée du religieux au siècle des Lumières : études sémiostylistiques d'œuvres littéraires et picturales." Thèse à l'Université Paris IV - Sorbonne, 2012. <https://www.theses.fr/2012PA040158/document>.
- Gevrey, Françoise, et Alexis Lévrier. *Érudition et polémique dans les périodiques anciens, XVII^e-XVIII^e siècle : actes de la journée d'étude, [20 Mai 2005]*. Reims : EPURE, Éd. et presses universitaires de Reims, 2007.
- Gibert, Pierre. "L'histoire de l'exégèse moderne (1455-2004...) : une impossible histoire?" *Revue Des Sciences Religieuses* 80, no. 3 (2006) : 297–307.
- Gomis, Stéphane. "Les communautés de prêtres sous l'Ancien Régime. Les acquis d'une redécouverte." *Revue d'histoire de l'Église de France* 86, no. 217 (2010) : 469–78.
- Grenier, Jean-Yves. "Temps de travail et fêtes religieuses au XVIII^e siècle." *Revue Historique*, Presses Universitaires de France, 3, no. 663 (2012) : 609–41.
- Grente, Geroges. *Dictionnaire des lettres françaises. XVIII^e siècle*. Paris : Fayard, 1996.
- Gres-Gayer, Jacques. "Un théologien gallican témoin de son temps : Ellies Du Pin (1657-1719)." *Revue d'histoire de l'Église de France* 72, no. 188 (1986) : 67–121.

- Grisel, Denis. "Saint-Benoît de Paris : le chapitre, la paroisse et l'église, du XI^e siècle à 1854." Thèse de l'École des Chartes, 1973.
- Guerber, Jean. "Le délai d'absolution : principes et usages gallicans au dix-Huitième siècle." dans *Le ralliement du clergé français à la morale liguorienne. L'abbé Gousset et Ses Précurseurs (1785-1832)*, 19–93. Rome : Università Gregoriana Editrice, 1974.
- Guilbaud, Juliette. "Gazette janséniste ou livre religieux ? Les Nouvelles Ecclésiastiques." en ligne, 2019.
- Guilhem, Armand. "Le Spectacle de la nature ou l'esthétique de la Révélation." *Dix-Huitième Siècle* 45, no. 1 : 2013.
- Gusdorf, Georges. *Dieu, la nature, l'homme au siècle des Lumières*. Paris : Payot, 1972.
- Hamelin, David, Jérôme Lamy, et Laurent Willemez. "Introduction : ce que l'engagement fait aux savoirs, ce que les savoirs font à l'engagement." *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire Critique*, no. 138 (2018) : 11–14.
- Harrer, Kilian. "La suppression de cinq paroisses à Tours (1777-1782) : un exemple de rationalité administrative au siècle des Lumières." *Dix-Huitième Siècle* 46, no. 1 (2014) : 673–93.
- Hartog, François. *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*. Points. Paris : Éd. Points, 2012.
- Hatin, Eugène. *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*. Paris : Didot frères, 1866.
- . *La presse périodique dans les deux mondes*. Paris : Didot, 1866.
- . *Histoire politique et littéraire de la presse*. 4 vols. Paris : Poulet-Malassis et de Broise, 1859.
- . *Histoire du journal en France 1631-1853*. Paris : P. Janet, 1853.
- . *Le journal*. Paris : Germer Baillière, 1853.
- Hazard, Paul. *La pensée européenne au XVIII^e siècle, de Montesquieu à Lessing*. 2 vols. Paris : Boivin & Cie Éditeurs, 1946.
- . *La crise de la conscience européenne, 1680-1715*. Paris : Fayard, 1989 [1935].
- Henryot, Fabienne. *Livres et lecteurs dans les convents mendiants : Lorraine, XVI^e-XVIII^e siècles*. Cahiers d'humanisme et Renaissance ; Ad Deum, vol. 110. no 1. Genève : Droz, 2013.
- Hilaire, Yves Marie, et Centre d'histoire religieuse de Lille (eds). *Benoît Labre : errance et sainteté, histoire d'un culte, 1783-1983*. Histoire. Paris : Cerf, 1984.
- Huni, Christian, et Vincent Lisowski. "Onguent du bec ou médicament du roi?" *Revue d'histoire de La Pharmacie*, no. 333 (2002) : 81–94.

- Hurel, Daniel-Odon, et Gérard Laudin (eds). *Académies et sociétés savantes en Europe : 1650-1800*. Colloques, congrès et conférences sur le classicisme 1. Paris : Champion, 2000.
- Hurtubise, Pierre. *La casuistique dans tous ses États : de Martin Azpilcueta à Alphonse de Liguori*. Ottawa : Novalis, 2005.
- . “Une grand inconnue : la littérature casuistique des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.” Dans J.-P. Bardet, D. Dinet, J.-P. Poussou, M.-C. Vignal (dir.), *État et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, mélanges offerts à Yvers Durand*, 317–30. Paris : Presses de l’université Paris-Sorbonne, 2000.
- Jacob, Christian. *Lieux de savoir : espace et communautés*. Paris : Albin Michel, 2007.
- Jolly, Claude. *Histoire des bibliothèques françaises*. 2 vols. Paris : Éd. du Cercle Promodis/Cercle de la Librairie librairie, 1988.
- Jonard, Norbert. *La France et l’Italie au siècle des Lumières : essai sur les échanges intellectuels*. Bibliothèque Franco Simone 24. Paris (Genève), H. Champion (Slatkine), 1994.
- Jouhaud, Christian. *Les pouvoirs de la littérature, histoire d’un paradoxe*. Paris : Gallimard, 2000.
- Jouhaud, Christian, et Alain Viala (eds). *De la publication. Entre Renaissance et Lumières*. Paris : Fayard, 2002.
- Julia, Dominique. “Sur la construction des identités confessionnelles dans l’Allemagne du XVIIIe siècle.” *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 4 (2013) : 1141–51.
- . “Sources nouvelles, sources revistées. Le traitement des sources dans l’historiographie religieuse du XXe Siècle.” *Revue d’Histoire de l’Église de France* 86 (Décembre 2000) : 409–36.
- . “L’éducation des ecclésiastiques aux XVIIe et XVIIIe siècles.” Dans *Problèmes de l’histoire de l’éducation, actes des séminaires organisés par l’École française de Rome et l’Università di Roma - La Sapienza (Janvier-Mai 1985)*, 141–205. Rome : École Française de Rome, 1988.
- . “Déchristianisation ou mutation culturelle? L’exemple du Bassin Parisien au XVIIIe Siècle.” Dans *Réforme catholique, religion des prêtres et “foi des simples”. Études d’anthropologie religieuse (XVIe-XVIIIe Siècles)*, Droz., 413–73. Cahiers d’humanisme et Renaissance ; Ad Deum. Genève, 2014 [1988].
- . “Les deux puissances. Chronique d’une séparation de corps.” Dans Keith Michael Baker (ed.), *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, 293–310. The Political Culture of the Old Regime 1. Oxford : Pergamon Press, 1987.
- . “Système bénéficial et carrières ecclésiastiques dans la France d’Ancien Régime,” 79–107. Paris : Éd. du CNRS, 1984.

- . “À propos des sources écrites de la religion populaire : question de méthode.” *Ricerche di storia sociale e religiosa*, no. 11 (June 1977) : 109–17.
- . “Discipline ecclésiastique et culture paysanne aux XVIIe et XVIIIe siècles.” Dans *La religion populaire*, 199–209. Paris : Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1977.
- . “La religion - Histoire religieuse.” Dans Jacques Le Goff et Pierre Nora (dir.), *Faire de l'histoire*, 137–67. Nouvelles Approches 2. Paris : Gallimard, 1974.
- . “La Réforme post-Tridentine en France d’après les procès-verbaux de visites pastorales : ordre et résistance.” Dans *La società religiosa nell’età moderna atti del convegno studi di storia sociale e religiosa*, 311–97. Naples : Guida Editori, 1972.
- Julia, Dominique, Huguette Bertrand, Serge Bonin, et Alexandra Laclau. *Atlas de la Révolution française. 2: L’enseignement 1760-1815*. Paris : Éd. de l’École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1988.
- Jurt, Joseph. “La littérature et la presse au XVIIe et au XVIIIe siècle.” *Romanistische Zeitschrift Für Literaturgeschichte / Cahiers d’Histoire Des Littératures Romanes*, no. 37 (2013) : 81–106.
- Knop de Oppeln, Ulrich. “Histoire de la restauration du choeur de la cathédrale Saint-Étienne d’Auxerre.” Thèse en Architecture et Urbanisme, Université de Stuttgart, 2003.
- Koninck, Ralph De. “Une bibliothèque très sélective : Possevino et les arts.” *Littératures Classiques* v. 2, no. 66 (2008) : 71–80.
- Kopp, Robert. “La longue querelle du droit d’auteur.” *L’Histoire*, 2019.
- Krenz, Jochen. “Du bonheur de publier sous la crosse. Partisans et adversaires des Lumières dans la presse catholique allemande de la seconde moitié du XVIIIe Siècle.” *Chrétiens et Sociétés*, no. 26 (2020) : 75–98.
- Labrosse, Claude. *Lire au XVIIIe siècle. La Nouvelle Héloïse et ses lecteurs*. Éditions du C.N.R.S. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1985.
- Lacoste, Jean-Yves. *Dictionnaire critique de théologie*. Quadrige. Paris : Presses universitaires de France, 2016.
- (ed). *Histoire de la théologie*. Paris : Seuil, 2009.
- Lagrée, Jacqueline. *La Religion naturelle*. 1. éd. Philosophies 32. Paris : Presses Univ. de France, 1991.
- Lamy, Jérôme. “La République des Lettres et la structuration des savoirs à l’époque moderne.” *Littératures*, no. 67 (2013) : 91–108.

- Langlois, Claude. "Images en liberté et sainteté sous surveillance. Le paradoxe de Benoît Labre." *Annales de Bretagne et Des Pays de l'Ouest*, 98, no. 2 (1991) : 173–87.
- Laplanche, François. "La controverse religieuse au XVIIe Siècle et la naissance de l'histoire." Dans Alain Le Boulluec (ed.), *La controverse religieuse et ses formes*, 373–404. Paris : Les éditions du Cerf, 1995.
- . *La Bible en France entre mythe et critique : XVIe-XIXe siècle*. L'évolution de l'humanité. Paris : A. Michel, 1994.
- Larriba, Elisabel. "L'attrait de la presse espagnole des Lumières pour l'information internationale : El Espíritu de Los Mejores Diarios Que Se Publican En La Europa (1787-1791)." *Le Temps Des Médias* 20 (2013) : 64–77.
- Latreille, André, et René Rémond (eds). *La période contemporaine*. Histoire du catholicisme en France 3. Paris : Édition Spes, 1962.
- Laura, Tatoueix. "Les enjeux spirituels de l'avortement, de la doctrine à la pratique : l'exemple de l'abrégé de l'embryologie sacrée de F. E. Cangiamila traduit par l'abbé Dinouart (1762)." *Chrétiens et Sociétés*, no. 26 (2020) : 39–54.
- Le Brun, Jacques. *La jouissance et le trouble : recherches sur la littérature chrétienne de l'âge classique*. Titre Courant 32. Genève : Droz, 2004.
- . "Entre piétisme et Aufklärung. De la controverse religieuse au débat scientifique." *Revue de l'histoire Des Religions* 216, no. 3 (1999) : 345–54.
- Le Goff, Jacques, et René Rémond (eds). *Du Roi très chrétien à la laïcité républicaine*. Histoire de La France Religieuse 3. Paris : Seuil, 1991.
- Le livre et l'historien : études offertes en l'honneur du professeur Henri-Jean Martin*. École Pratique Des Hautes Études 24. Genève : Droz, 1997.
- Le Meur, Georges. "Quelle autoformation par l'autodidaxie?" *Revue Française de Pédagogie* 102 (1993) : 35–43.
- Lebrun, François. *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*. Paris : Seuil, 2001.
- . "La prédication au XVIIIe Siècle." Dans Jean Delumeau (éd.), *Histoire vécue du peuple chrétien*, 2:43–66. Toulouse : Privat, 1979.
- Lehner, Ulrich L. *The Catholic Enlightenment : the forgotten history of a global movement*. Oxford : Oxford university press, 2016.
- Lehner, Ulrich L., Richard A. Muller, et A.G. Roeber (eds). *The Oxford Handbook of Early Modern Theology, 1600-1800*. New York, NY : Oxford University Press, 2016.
- Lemaître, Nicole (ed). *Histoire des curés*. Paris : Fayard, 2002.

- Lemieux, Cyril. "À quoi sert l'analyse des controverses?" *Mil Neuf Cent. Revue d'histoire Intellectuelle* 25, no. 1 (2007) : 191–212.
- Les Anti-Lumières*. Philosophie Magazine Hors-Série, n°33, 2017.
- Les Lumières face au retour de l'obscurantisme*. Philosophie Magazine Hors-Série 32, 2017.
- Les relations intellectuelles et culturelles entre la France et l'Italie durant le long XVIIIe siècle*. Bibliothèque nationale de France : Youtube, 2020.
- Lévrier, Alexis. "Impossible et nécessaire polémique. Les contradictions du journalisme de critique littéraire au XVIIIe Siècle." *Cahiers Du Gades*, Polémique en tous genres (XVIe-XVIIIe siècles), no. 7 (2009) : 287–305.
- Lilti, Antoine. *L'héritage des Lumières : ambivalences de la modernité*. Hautes Études. Paris : EHESS : Gallimard : Seuil, 2019.
- . *Figures publiques : l'invention de la célébrité, 1750-1850*. L'épreuve de l'histoire. Paris : Fayard, 2014.
- . "Querelles et controverses. Les formes du désaccord intellectuel à l'époque moderne." *Mil Neuf Cent. Revue d'histoire Intellectuelle* v. 25, no. 1 (2007) : 13–28.
- . *Le monde ses salons: sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*. Paris : Fayard, 2005.
- Lyon-Caen, Nicolas. *La boîte à Perrette : le jansénisme parisien au XVIIIe siècle*. L'évolution de l'humanité. Paris : Albin Michel, 2010.
- . "L'appropriation du territoire par les communautés." *Hypothèses*, Presses universitaires de la Sorbonne, no. 1 (2005) : 15–24.
- Maire, Catherine. *L'Église dans l'État. Politique et religion dans la France des Lumières*. Paris : Gallimard, 2019.
- . "Des comptes-rendus des constitutions jésuites à la Constitution civile du clergé." Dans *Les Antijésuites. Discours, Figures et Lieux de l'antijésuitisme à l'époque Moderne*, Presses universitaires de Rennes, 401–27. Rennes, 2010.
- . "Les jansénistes et le millénarisme. Du refus à la conversion." *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 63, no. 1 (2008) : 7–36.
- . "Aux sources politiques et religieuses de la Révolution française. Deux modèles en discussion." *Le Débat*, no. 130 (2004) : 133–53.
- . *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIIIe siècle*. Paris : Gallimard, 1998.
- Marion, Michel. "Approches du prix du livre au XVIIIe siècle," 347–56. Paris : Klincksieck, 1996.

- Ph. Martin. *Produire et vendre des livres religieux : Europe occidentale, fin XVIe- fin XVIIIe Siècle*. Faits de Religion 7. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2022.
- . “La lecture des curés français (fin du XVIe - fin du XVIIIe siècle) : de l’idéal à la Réalité.” *Revue d’Histoire de l’Église de France* 105, no. 2 (2019) : 301–19.
- (ed). *Ephemera Catholiques : l’imprimé au service de la religion (XVIe-XXIe siècles)*. Bibliothèque Beauchesne. Religions, Sociétés, Politique 39. Paris : Beauchesne, 2012.
- . “Manuscrits ecclésiastiques / Manuscrits d’ecclésiastiques.” Dans Fabienne Henryot (ed). *L’historien face au manuscrit : du parchemin à la bibliothèque numérique*, 109–25. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain, 2012.
- . *Le théâtre divin. Une histoire de la messe du XVIe au XXe siècle*. Paris : CNRS Éditions, 2010.
- . *Une religion des livres (1640-1850)*. Paris : Les Editions du Cerf, 2003.
- Martin, Philippe, et Louis Châtellier. *L’écriture du croyant*. Bibliothèque de l’École Des Hautes Études En Sciences Religieuses. Turnhout : Brepols, 2005.
- Masseau, Didier (ed). *Dictionnaire des anti-Lumières et des antiphilosophes : France, 1715-1815*. 2 vols. Dictionnaires & Références 40. Paris : Honoré Champion éditeur, 2017.
- . “Qu’est-ce que les anti-Lumières?” *Dix-Huitième Siècle*, no. 46 (2014) : 107–23.
- , (ed). *Les marges des Lumières françaises, 1750-1789 : actes du colloque organisé par le Groupe de Recherches Histoire Des Représentations (EA 2115), 6-7 Décembre 2001 (Université de Tours)*. Bibliothèque des Lumières, v. 64. Genève : Droz, 2004.
- . *Les ennemis des philosophes*. Paris : Albin Michel, 2000.
- . *L’invention de l’intellectuel dans l’Europe du XVIIIe siècle*. Perspectives Littéraires. Paris : Presses Universitaires de France, 1994.
- McKenzie, Donald F. *La bibliographie et la sociologie des textes (Préface de Roger Chartier)*. Paris : Éd. du Cercle de la Librairie, 1991.
- Mellot, Jean-Dominique, et Elisabeth Queval. *Répertoire d’imprimeurs-libraires XVIe-XVIIIe siècle*. Paris : BNF, 1997.
- Merdrignac, Bernard, Daniel Pichot, Louisa Plouchart, et Geroges Provost. *La paroisse, communauté et territoire : constitution et recomposition du maillage paroissial*. Histoire. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2013.
- Merland, Marie-Anne. “Tirage et vente des livres à la fin du XVIIIe siècle.” *Revue Française d’histoire Du Livre*, no. 3 (1973) : 87–112.
- Meyer, Frédéric, et Sylvain Milbach (eds). *Les échanges religieux entre l’Italie et la France, 1760-1850*. Sociétés, Religions, Politiques, n° 15. Chambéry : Université de Savoie, 2010.

- Midelfort, H. C. Erik. *Exorcism and Enlightenment : Johann Joseph Gassner and the Demons of Eighteenth-Century Germany*. The Terry Lecture Series. New Haven : Yale University Press, 2005.
- Montègre, Gilles. *La Rome des Français au temps des Lumières : capitale de l'antique et carrefour de l'Europe, 1769-1791*. Collection de l'École Française de Rome 435. Rome : École française de Rome, 2011.
- Mornet, Daniel. *Les origines intellectuelles de la Révolution française*. Paris : Colin, 1933.
- Muchembeld, Robert. *Dictionnaire de l'Ancien régime*. Paris : A. Colin, 2004.
- Nagy, Piroska, Michel-Yves Perrin, et Pierre Ragon (eds). *Les controverses religieuses entre débats savants et mobilisations populaires : monde chrétien, antiquité tardive-XVIIe siècle*. Changer d'époque, n° 23. Rouen: Publications des universités de Rouen et du Havre, 2011.
- Neveu, Bruno. *Erudition et religion, aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Bibliothèque Albin Michel. Histoire. Paris : A. Michel, 1994.
- . *L'erreur et son juge. Remarques sur les censures doctrinales à l'époque moderne*, Napoli, Bibliopolis, 1993.
- Noguès, Boris. "La formation religieuse en France au XVIIIe Siècle." Dans *L'éducation religieuse en Russie et en Europe au XVIIIe siècle*, 183–205. Saint-Petersbourg, 2013.
- Ory, Jean-Marie. "Un ecclésiastique lorrain à la fin de l'Ancien Régime d'après ses écrits." Université de Nancy, 1975.
- Paugam, Serge. *Les 100 mots de la sociologie*. 2e édition. Paris : Presses Univ. de France, 2018.
- Peiffer, Jeanne, et Jean-Pierre Vittu. "Les journaux savants, formes de la communication et agents de la construction des savoirs (17e-18e siècles)." *Dix-Huitième Siècle*, no. 40 (2008) : 281–300.
- Péronnet, Michel. *Les évêques de l'Ancienne France. Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III*. 2 vols. Paris : Champion, 1977.
- Piqué, Nicolas. "La controverse religieuse : questions de méthode et dynamique de la confrontation." *Littératures classiques* 59, no. 1 (2006): 67–76.
- Plonger, Bernard. *Les défis de la modernité : 1750-1840*. Dans J.-M. Mayeur, Ch. et L. Pietri, A. Vauchez, M. Venard (dir). *Histoire du christianisme : des origines à nos jours*, t. 10. Paris: Desclée, 1997.
- (dir). *La vie quotidienne du clergé au XVIIIe siècle*. Paris : Hachette, 1974.
- . *Théologie et politique au siècle des lumières (1770-1820)*. Genève : Librairie Droz, 1973.
- . "Recherches sur l'« Aufklärung » catholique en Europe occidentale (1770-1830)." *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 16, no. 4 (December 1969) : 555–605.

- . “Une image de l’Église d’après les Nouvelles Ecclésiastiques (1728-1790).” *Revue d’Histoire de l’Église de France* LIII, no. 151 (1967) : 241–68.
- Pomian, Krzysztof. *Sur l’histoire*. Paris : Folio histoire, 1999.
- Préclin, Edmond, et Eugène Jarry. *Les luttes politiques et doctrinales aux XVIIe et XVIIIe siècles*. A. Fliche et V. Martin (dir.), Histoire de l’Église 19. Paris : Bloud & Gay, 1949.
- Prochasson, Christophe et Anne Rasmussen. “Du bon usage de la dispute. Introduction.” *Mil Neuf Cent. Revue d’histoire Intellectuelle* 25, no. 1 (2007) : 5–12.
- Prodi, Paolo. *Christianisme et monde moderne : cinquante ans de recherches*. Hautes Études. Paris : Gallimard : Le Seuil, 2006.
- Quantin, Jean-Louis. “Document, histoire, critique dans l’érudition ecclésiastique des temps modernes.” *Recherches de Science Religieuse* 92, no. 4 (2004) : 597–635.
- . *Le Rigorisme Chrétien*. Paris : les Éd. du Cerf, 2001.
- . “Les institutions de censure religieuse en France (XVIe-XVIIe Siècles).” Dans Gigliola Fragnito et Alain Tallon (dir.), *Hétérodoxies Croisées. Catholicismes pluriels entre France et Italie, XVIe-XVIIe Siècles*. Rome : Publications de l’École française de Rome, 2015.
- Quénart, Jean. *Les Hommes, l’Église et Dieu dans la France du XVIIIe siècle*. Paris : Hachette, 1978.
- Rao, Anna Maria (ed). *Editoria e cultura a Napoli nel XVIII secolo*. Naples : Liguori Editore, 1998.
- Ratio studiorum. Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de jésus. Édition bilingue latin-français*. Présentée par Adrien Demoustier et Dominique Julia, traduite par Léone Albrieux et Dolorès Pralon-Julia, annotée et commentée par Marie-Madeleine Compère. Paris : Belin, 1997.
- Renan, Ernest. “L’exégèse biblique et l’esprit français.” *Revue Des Deux Mondes* 60 (November 1865) : 235–45.
- Rencontre d’histoire religieuse (ed). *Histoire de la messe : XVII-XIX siècles*. Université d’Angers, Centre de recherches d’histoire religieuse et d’histoire des idées 3. Angers : Université d’Angers, 1980.
- Restif, Bruno. *La révolution des paroisses : culture paroissiale et réforme catholique en Haute-Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles*. Collection histoire. Rennes : PUR, Presses Univ. de Rennes, 2006.
- Reventlow, Henning Graf. *From the Enlightenment to the Twentieth Century*. History of biblical interpretation 4. Atlanta : Society of Biblical Literature, 2010.
- Rey, Christophe. “Le Grand Vocabulaire françois (1767-1774) et le Dictionnaire de l’Académie française.” *Éla. Études de Linguistique Appliquée* 163, no. 3 (2011) : 325–41.

- Roche, Daniel. *Les républicains des lettres : gens de culture et Lumières au XVIIIe siècle*. Paris : Fayard, 1988.
- Romano, Antonella. *Rome et la science moderne : entre Renaissance et Lumières*. Collection de l'École Française de Rome 403. Rome [Paris] : École française de Rome [diff. de Boccard], 2008.
- Romano, Antonella, et Van Damme, Stéphane. "Sciences et villes-mondes, XVIe-XVIIIe siècles. Penser les savoirs au large (XVIe - XVIIIe siècles)." *Revue d'histoire Moderne & Contemporaine* 55, no. 2 (2008) : 7–18.
- Ronsin, Albert. *Les périodiques lorrains antérieurs à 1800. Histoire et catalogue*. Nancy : Annales de l'Est, 1964.
- Rosa, Mario. *Il giansenismo nell'Italia del settecento : dalla riforma della chiesa alla democrazia rivoluzionaria*. 1a edizione. Frecce 186. Roma : Carocci editore, 2014.
- Rosa, Mario, et Mateo Al Kalak. *Lodovico Antonio Muratori. Religione e politica nel settecento*. Firenze : Leo S. Olschki Editore, 2018.
- Sangalli, Maurizio, ed. *Pastori, pope, preti, rabbini : la formazione del ministero di culto in Europa secoli XVI-XIX*. Rome : Carocci, 2005.
- Sarrazin, Véronique. "Éditer l'érudition aux XVIIe et XVIIIe siècle." Dans F. Brizay et V. Sarrazin (dir.), *Érudition et culture savante*, 183–200. Rennes : PUR, 2015.
- Schapira, Nicolas, et Dinah Ribard. *On ne peut pas tout réduire à des stratégies. Pratiques d'écritures Trajectoires Sociales*. Paris : PUF, 2013.
- Shusterman, Noah. "The decline of religious holidays in Old Regime France." *French History* 3 (2009) : 289–310.
- Sgard, Jean (dir). *Dictionnaire des journaux*. 2 vol. Paris : Universitas, 1991.
- (dir). *Dictionnaire des journalistes*. 2 vol. Oxford : The Alden Press, 1999
- Simiz, Stefano. *Prédication et prédicateurs en ville XVIe-XVIIe siècles*. Villeneuve d'Ascq, France : Presses universitaires du Septentrion, 2015.
- Solère, Jean-Luc. "Antoine Arnauld ou la controverse dans les règles." Dans *Alain Le Boulluec (ed.), La controverse religieuse et ses formes*, 319–72. Paris : Les éditions du Cerf, 1995.
- Sordet, Yann. *Histoire du livre et de l'édition : production & circulation, formes & mutations*. Collection "L'évolution de l'humanité." Paris : Albin Michel, 2021.
- Stenzig, Philipp. "Le pèlerinage de Port-Royal (1767)." *Revue d'histoire de l'Église de France. Un siècle d'histoire du christianisme en France* 108, no. 260 (2022) : 5–28.
- Suire, Éric (dir). *Le monde de l'imprimé en Europe occidentale : vers 1470-vers 1680*. Horizon. Malakoff : Armand Colin, 2020.

- . *Sainteté et Lumières : hagiographie, spiritualité et propagande religieuse dans la France du XVIII^e siècle*. Bibliothèque d'histoire Moderne et Contemporaine 36. Paris : Honoré Champion Éditeur, 2011.
- Tackett, Timothy. "L'histoire sociale du clergé diocésain dans la France du XVIII^e Siècle." *Revue d'histoire Moderne et Contemporaine* 26, no. 2 (1979) : 198–218.
- . *Priest & parish in Eighteenth-Century France. A Social and Political Study of the Curés in a Diocese of Dauphiné (1750-1791)*. Princeton : Princeton University Press, 1977.
- Tallon, Alain, et Catherine Vincent (eds). *Histoire du Christianisme en France*. Paris : Armand Colin, 2016.
- Thomasette, Alain. "Le rapport historique aux normes en théologie morale. L'exemple de la casuistique." *Revue d'éthique et de Théologie Morale* v. 300, no. 4 (2018) : 41–57.
- Tippelskrich, Xenia von. "Radicalisme religieux et pratiques d'écriture au début de l'époque moderne en France." *Archives de Sciences Sociales Des Religions* 150 (June 2010).
- Tucco-Chala, Suzanne. *Charles-Joseph Panckoucke & la Librairie française (1736-1798)*. Pau : Éditions Marrimpouey Jeune, 1977.
- Turcan, Isabelle. *Quand le Dictionnaire de Trévoux rayonne sur l'Europe*. Paris : L'Harmattan, 2009.
- Van Damme, Stéphane. "Farewell Habermas? Deux décennies d'études sur l'espace public," *Essais du Grilh*, no. Hors-série 1 (2022).
- . "La sociabilité intellectuelle. Les usages historiographiques d'un notion." *Hypothèses* 1, no. 1 (1998) : 121–32.
- . "Léonard Burnand, Adrien Pascoud (dir.), *Espaces de la controverse au seuil des Lumières, 1680-1715*, Paris, Honoré Champion, 2010, 212 p., ISBN 978-2-7453-2055-1." *Revue d'histoire Moderne et Contemporaine* 58, no. 3 (2011) : 189–91.
- . "« Petite » philosophie entre amis. Regards sur un régime de familiarité des savoirs philosophiques à l'âge Classique." Dans J.-C. Darmon et F. Waquet (dir.), *L'amitié et les sciences. De Descartes à Lévi-Strauss*, 189–206. Paris : Hermann, 2010.
- Van Kley, Dale K. "Church, State, and the Ideological Origins of the French Revolution : The Debate over the General Assembly of the Gallican Clergy in 1765." *The Journal of Moderne History* LI (1979) : 629–66.
- . *Les origines religieuses de la Révolution française, 1560-1791*. Paris : Seuil, 2002.
- . *Reform catholicism and the International Suppression of the Jesuits in Enlightenment Europe*. Yale : Yale University Press, 2017.

- . “Religion and the Age of « Patriot » Reform.” *The Journal of Modern History* 80, no. 2 (June 2008).
- . “Sur les sources religieuses et politiques de la Révolution française. Commentaires pour un débat.” *Commentaire* 27 (2005 2004): 893–914.
- . *The Jansenists and the Expulsion of the Jesuits from France*. Londres : Yale University Press, 1975.
- . “The Varieties of Enlightened Experience.” Dans William J. Bulman et Robert G. Ingram (ed.), *God in the Enlightenment*, 278–316. Oxford : Oxford University Press, 2016.
- Van Kley, Dale K, et James E. Bradley (eds). *Religion and Politics in Enlightenment Europe*. Notre Dame : University of Notre Dame Press, 2001.
- Vary, Dominique. “Bibliothèques monastiques en 1789.” Dans Yves Krumenacker (dir.) *Religieux et religieuses pendant la Révolution (1770-1820), vol. 1, Décadence ou ferveur? Actes du colloque de la Faculté de théologie de l'université catholique de Lyon (15 Au 17 Septembre 1992)*. Lyon : Profac, 1995.
- Venard, Olivier-Thomas. *Le sens littéral des Écritures : actes du colloque international, Jérusalem, École Biblique et Archéologique Française, 28-30 Novembre 2007*. Lectio Divina. Paris : les Éd. du Cerf, 2009.
- Véronique, Sarrazin. “L’affichage des prix et la promotion des livres dans les annonces de libraires au XVIIIe siècle.” Dans Annie Charon, Claire Lesage et Ève Netchine (dir), *Le livre entre le commerce et l’histoire des idées. Les catalogues de Libraires (XVe-XIXe siècle)*, 103–26. Paris : Publications de l’École nationale des chartes, 2011.
- Viala, Alain. *Naissance de l’écrivain. Sociologie de la littérature à l’âge classique*. Paris : Éditions de Minuit, 1985.
- Viguerie, Jean de. *Histoire et Dictionnaire du temps des Lumières*. Bouquins. Paris : R. Laffont, 1995.
- . “Quelques aspects du catholicisme des Français au XVIIIe siècle.” *Revue Historique*, no. 335–370 (1981).
- Vismara, Paola. *L’Église et l’argent à l’époque moderne (traduit par Stefano Simiz)*. Chrétiens et Sociétés. Documents et mémoires, no 34. Lyon : Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes, 2019.
- Vittu, Jean-Pierre. “Un système européen d’échanges scientifiques au XVIIIe siècle : les journaux savants.” *Le Temps Des Médias* 20 (2013) : 47–63.
- Vovelle, Michel (ed). *L’Homme des Lumières*. Collection l’univers Historique. Paris : Seuil, 1996.
- . *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIIIe siècle. Les attitudes devant la mort d’après les clauses des Testaments*. Paris : Plon, 1973.

- Waquet, Françoise. "De la lettre érudite au périodique savant : les faux semblants d'une mutation intellectuelle." *XVIIe Siècle*, no. 35 (1983): 347–59.
- . *Le latin, ou, l'empire d'un signe : XVIe-XXe siècle*. Evolution de l'humanité. Paris : Albin Michel, 1998.
- . "Les éditions de correspondances et les idéaux de la République des lettres" , Colloque 'Les Correspondances Érudites', Sarrebruck, 26-27 Mai 1992." *XVIIe Siècle*, no. 178 (1993) : 99–118.
- Walsby, Malcolm. *L'imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2020.
- Wenzel, Éric. *Curés des Lumières : Dijon et son diocèse*. Dijon : Éditions universitaires de Dijon, 2006.

Table des matières

SOMMAIRE	5
INTRODUCTION.....	6
PARTIE 1 : HISTOIRE D'UNE PUBLICATION JOURNALISTIQUE	20
Chapitre 1 : Parution du journal	21
1-1. Les soutiens	21
1-2. De l'accord à l'impression	31
<i>a. L'accord avec la Librairie</i>	<i>31</i>
<i>b. Les imprimeurs.....</i>	<i>35</i>
Chapitre 2 : La rencontre avec le public.....	44
2-1. Les recommandations et la publicité	44
<i>a. Les recommandations.....</i>	<i>44</i>
<i>b. La publicité</i>	<i>47</i>
2-2. Les accessibilités financière et matérielle	52
<i>a. Accessibilité financière.....</i>	<i>52</i>
<i>b. Accessibilité matérielle.....</i>	<i>55</i>
<i>c. L'acquisition selon le chanoine Chatrian</i>	<i>61</i>
Chapitre 3 : Le succès et la fin du journal.....	65
3-1. La réussite du projet.....	67
<i>a. Témoignages de lecture.....</i>	<i>67</i>
<i>b. Disparition du Journal chrétien</i>	<i>69</i>
<i>c. Impressions et réimpressions.....</i>	<i>73</i>
3-2. Le journal après Joseph Dinouart.....	77
<i>a. La fin de la direction de Joseph Dinouart.....</i>	<i>77</i>
<i>b. La continuité sous Jean-Baptiste Montmignon (1786-1788)</i>	<i>78</i>
<i>c. La rupture barrulienne (1788-1792).....</i>	<i>80</i>
<i>d. La loi du 10 août 1792</i>	<i>82</i>
Chapitre 4 : Le Journal ecclésiastique en Italie	85
4-1. De la curiosité à l'importation	85
<i>a. La péninsule italienne et la théologie française.....</i>	<i>85</i>
<i>b. Joseph Dinouart et ses relations d'outre-mont.....</i>	<i>88</i>
<i>c. Le Journal ecclésiastique en Italie.....</i>	<i>91</i>

4-2. Une traduction sicilienne : le Giornale ecclesiastico	95
Conclusion	105
PARTIE 2 : AUTEURS, LECTEURS ET COMPOSITION.....	106
Chapitre 5 : Le chanoine Joseph Dinouart	107
5-1. La vie de Joseph Dinouart, de la jeunesse amiénoise à la consécration parisienne.....	108
5-2. Les productions littéraires de Joseph Dinouart.....	116
<i>a. Les principales publications.....</i>	<i>116</i>
<i>b. L'activité journalistique</i>	<i>126</i>
<i>c. Joseph Dinouart, auteur de son journal.....</i>	<i>131</i>
5-3. Un chanoine polygraphe, protégé et janséniste?.....	134
<i>a. Un chanoine polygraphe?</i>	<i>134</i>
<i>b. Joseph Dinouart et son protecteur</i>	<i>137</i>
<i>c. Un chanoine janséniste?.....</i>	<i>143</i>
Chapitre 6 : Être auteur du Journal ecclésiastique	148
6-1. Devenir contributeur : entre ouverture et fermeture de l'imprimé	148
6-2. Qui écrit pour le Journal ecclésiastique?	158
6-3. L'exercice du journalisme.....	168
Chapitre 7 : Le lectorat du journal.....	178
7-1. Les lecteurs vus par Joseph Dinouart	178
7-2. Un contrat avec les lecteurs	182
7-3. De l'expérience de la lecture à une pratique sociale	191
7-4. Une lecture sensible du journal	198
Chapitre 8 : La composition d'une "bibliothèque ecclésiastique"	205
8-1. Un lieu de production de savoir.....	207
<i>a. La bibliothèque est une accumulation sélective de la connaissance.....</i>	<i>207</i>
<i>b. La "forme expressive" de la bibliothèque.....</i>	<i>208</i>
8-2. La composition de la bibliothèque ecclésiastique.....	212
<i>a. La sélection de textes dans le répertoire des sciences ecclésiastiques (ou une certaine pratique de la compilation).....</i>	<i>212</i>
<i>b. D'articles à d'autres formes de publication : une seconde vie matérielle pour des écrits.....</i>	<i>215</i>
<i>c. Une visibilité par le Journal ecclésiastique : du manuscrit au modèle du genre.....</i>	<i>220</i>
8-3. Quelques principes d'écriture	228
<i>a. L'écriture voilée</i>	<i>228</i>
<i>b. Les annonces littéraires et les principes d'écriture.....</i>	<i>233</i>

Conclusion	241
PARTIE 3 : LES "SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES" PUBLIÉES DANS UN JOURNAL : LA MISE EN PUBLIC D'UN SAVOIR CONSTRUIT ET DISCUTÉ	242
Chapitre 9 : La fabrique des "sciences ecclésiastiques" par les auteurs et les lecteurs.....	243
9-1. Les "sciences ecclésiastiques" en 1760 et leur rôle pour le chanoine Dinouart.....	243
a. <i>Une définition historique des sciences ecclésiastiques.....</i>	<i>243</i>
b. <i>À la rencontre d'une organisation savante de la connaissance et de la transmission</i>	<i>252</i>
9-2. Une dialectique autour des sciences ecclésiastiques	259
Chapitre 10 : Les processus de construction des sciences ecclésiastiques.....	279
10-1. Les bonnes pratiques de la contradiction	282
a. <i>Manifester son désaccord, le début de la controverse.....</i>	<i>282</i>
b. <i>Une discussion savante et courtoise, la controverse civilisée</i>	<i>286</i>
c. <i>Une écriture dialogique : exposer les opinions contraires avec neutralité</i>	<i>293</i>
10-2. La discussion scientifique et ses ruptures.....	300
a. <i>Controverses et publications : les divisions du clergé français dans le journal</i>	<i>300</i>
b. <i>L'Église, l'argent et l'usure : les divisions du clergé français dans le journal.....</i>	<i>309</i>
c. <i>Disqualification par la controverse et conservation du champ</i>	<i>316</i>
Chapitre 11 : Une nouvelle circulation et communication des sciences ecclésiastiques	323
11-1. Un lieu pour exposer et diffuser le savoir.....	324
a. <i>Un support matériel pour la diffusion.....</i>	<i>324</i>
b. <i>L'exposition du savoir et la modernité.....</i>	<i>326</i>
11-2. L'investissement de l'espace savant par la publication.....	334
a. <i>Une déterritorialisation de l'autorité?</i>	<i>335</i>
b. <i>Vers l'uniformisation des pratiques?.....</i>	<i>342</i>
c. <i>Une nouvelle articulation de la souveraineté des savoirs.....</i>	<i>345</i>
11-3. Communication et utilisation des sciences ecclésiastiques	356
a. <i>Un lieu de passage des sciences</i>	<i>356</i>
b. <i>Circulation du savoir et autodidaxie.....</i>	<i>367</i>
Conclusion	376
PARTIE 4 : LA PROMOTION ET LA PRATIQUE D'UNE IDÉOLOGIE GALLICANE ET RIGORISTE	377
Chapitre 12 : Une interprétation du catholicisme	378
12-1. Un regard sur le siècle	378

12-2. Sélectionner et ordonner la connaissance.....	392
12-3. Réflexions liturgiques pour "une nation de fidèles"	407
12-4. La traduction palermitaine et sa théologie	422
Chapitre 13 : La croyance et la critique, une pratique des sciences ecclésiastiques....	437
13-1. L'Écriture Sainte du Journal ecclésiastique.....	437
13-2. Entre érudition, rationalisme et croyance : la place du surnaturel et de la superstition	454
13-3. La promotion de Benoît Labre et le retour du miracle	467
Chapitre 14 : Puissances temporelle et spirituelle à la fin de l'âge confessionnel ..	479
14-1. Une vision gallicane de l'Église	479
14-2. Une culture de réforme sociale	492
14-3. La gestion du for interne.....	508
Conclusion	523
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	524
SOURCES ET ARCHIVES	529
Sources principales	529
Sources imprimées.....	530
Archives.....	530
BIBLIOGRAPHIE	533
TABLE DES MATIÈRES	553
TABLE DES TABLEAUX ET DES FIGURES	557
REMERCIEMENTS.....	558

Table des tableaux et des figures

Figure 1 : Carte des libraires disposant du *Journal ecclésiastique* à la date d'avril 1761 (chapitre 2-2).

Figure 2 : Carte des librairies italiennes disposant du *Journal ecclésiastique* à la date d'avril 1761 et de janvier 1772 (chapitre 4-2).

Tableau 1 : Les auteurs du *Journal ecclésiastique* (chapitre 6-2).

Tableau 2 : Répartition des écrits entre auteurs mineurs et majeurs (chapitre 6-2).

Figure 3 : Répartition des matières dans le *Journal ecclésiastique* (chapitre 9-2).

Figure 4 : Évolution des articles relatifs aux *cas de conscience* (chapitre 9-2).

Figure 5 : Évolution des articles relatifs à l'*éloquence de la chaire* (chapitre 9-2).

Figure 6 : Évolution des articles relatifs à l'*Écriture Sainte* (chapitre 9-2).

Figure 7 : Évolution des articles relatifs aux *annonces littéraires* (chapitre 9-2).

Figure 8 : Évolution des articles relatifs à la *théologie dogmatique et morale* (chapitre 9-2).

Figure 9 : Évolution des articles relatifs aux *sujets particuliers* (chapitre 9-2).

Tableau 3 : Le *Giornale ecclesiastico* en chiffres (chapitre 12-4).

Tableau 4 : Les auteurs du *Giornale ecclesiastico* (chapitre 12-4).

Tableau 5 : Recensions de l'*Essai sur l'Écriture Sainte* dans la presse périodique (chapitre 13-1).

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à mes deux directeurs de thèse, Madame Isabelle Brian, professeure d'histoire moderne à l'Université de Lorraine, et Monsieur Jean-Pascal Gay, professeur d'histoire du christianisme à l'Université catholique de Louvain. Je voudrais témoigner mon infinie reconnaissance. Ils ont accepté de prendre la direction de mes recherches dès notre première rencontre et de suivre un projet qui allait encore se dessiner progressivement. Ils m'ont soutenu sans discontinuer depuis et ils ont constamment enrichi mes travaux par leurs suggestions et leurs conseils. La thèse ne serait pas ce qu'elle est sans eux. Je tiens donc à les remercier publiquement de leur présence et de leurs encouragements.

Je remercie mon comité de suivi de thèse pour tout ce qu'il m'a apporté : Monsieur Stefano Simiz, professeur d'histoire moderne à l'Université de Lorraine, d'avoir accepté d'encadrer mes premiers travaux de master et de m'avoir appris la recherche universitaire et Madame Silvia Mostaccio, pour toutes ses suggestions et ses conseils, chaque année, lors de nos réunions. Je remercie également Madame Fabienne Henryot, maîtresse de conférences à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, et Madame Emmanuelle Chapron, professeure d'histoire moderne à l'Université d'Aix-Marseille d'avoir accepté d'examiner mon travail et de siéger dans la commission du jury de ma thèse.

Je remercie le Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire (CRULH), l'institut de recherche Religions, Spiritualités, Cultures et Sociétés (RSCS), ainsi que la Faculté de théologie et d'étude des religions de l'Université catholique de Louvain de m'avoir permis de réaliser cette thèse dans les meilleures conditions possibles. Je remercie également l'École française de Rome et l'Academia Belgica de m'avoir accueilli au cours de mes séjours à Rome.

Je remercie mes collègues doctorants et docteurs de m'avoir accompagné et, surtout, d'avoir rendu si agréables ces années : Alejandro, Augustin, Camille, Charles, Léopold, Martin, Matthieu, Petre et Samuel.

Je remercie également mes amis, qui ont toujours su me faire passer des moments plaisants lorsque cela était nécessaire : Adrien, Jean-Baptiste, Jean-Pierre, Matthieu, Maxime, Romain, Pierre-Jean, Quentin, Simon, Téo et Valentin.

Enfin, mes derniers remerciements vont à mes parents, de m'avoir permis de vivre ces belles années de recherche, ainsi qu'à Sophie, d'avoir été si présente ces derniers mois.

Théo Burnel

Le Journal ecclésiastique de Joseph Dinouart (1760-1786). Une étude des pratiques et des expressions de la culture confessionnelle catholique en France à la fin du XVIII^e siècle.

En octobre 1760, le chanoine Joseph Dinouart (1716-1786) de la collégiale Saint-Benoît de Paris fait paraître le premier numéro de son *Journal ecclésiastique* (ou *bibliothèque raisonnée des sciences ecclésiastiques*). Il s'agit d'un mensuel, avec deux suppléments annuels (juin et décembre). Les tomes comptent entre quatre-vingts et cent pages au format in-8 et sortent des imprimeries du libraire Barbou. En quelques années, le journal fait disparaître la concurrence (dont le *Journal chrétien*) et obtient le privilège (1766). Il s'exporte également dans la péninsule italienne et il y connaît une traduction éphémère, le *Giornale ecclesiastico* (1772). Le *Journal ecclésiastique* parvient à réunir un public fidèle d'ecclésiastiques, de séculiers comme de réguliers, sur tout le territoire, qui forme une véritable communauté autour du journal. Cette communauté d'ecclésiastiques, qui est à la fois gallicane et rigoriste, utilise l'imprimé afin de promouvoir son interprétation du catholicisme, son idéologisation. La publication de la théologie dans un imprimé périodique transforme radicalement ce savoir et le redéfinit. La théologie quitte le monde professionnel, qui est ainsi partiellement dépossédé de son énonciation, pour être mobilisée et retravaillée par un public semi-savant, voire amateur. De nouveaux acteurs sociaux participent donc à son élaboration, à travers le *Journal ecclésiastique* du chanoine Dinouart. La thèse étudie ainsi ce que l'existence d'une presse spécialement destinée au clergé fait à la culture cléricale dans la France de l'Ancien Régime.

Mots clés : culture confessionnelle, théologie, journal, sciences ecclésiastiques

In October 1760, Canon Joseph Dinouart (1716-1786) of the Saint-Benoît collegiate church in Paris published the first issue of his *Journal ecclésiastique* (or *bibliothèque raisonnée des sciences ecclésiastiques*). It is monthly, with two annual supplements (June and December). The volumes have between eighty and one hundred pages in octavo format and come from the printers of the bookseller Barbou. In a few years, the newspaper eliminated the competition (including the *Journal chrétien*) and obtained the privilege (1766). It was also exported to the Italian peninsula and there was a short-lived translation, the *Giornale ecclesiastico* (1772). The *Journal ecclésiastique* manages to bring together a loyal audience of ecclesiastics, both secular and regular, throughout the country, who form a real community around the newspaper. This community of ecclesiastics, which is both Gallican and rigorist, uses print to promote its interpretation of Catholicism, its ideologization. The publication of theology in a periodical print radically transforms this knowledge and redefines it. Theology leaves the professional world, to be mobilized and reworked by a semi-learned, even amateur, public. New social actors are therefore participating in its development, through the *Journal ecclésiastique* of Canon Dinouart. The thesis thus studies what the existence of a press specially intended for the clergy does to clerical culture in France of the Ancien Régime.

Keyword : confessional culture, theology, newspaper, ecclesiastical sciences